



HAL
open science

La langue bretonne à Arradon au XXe siècle : réflexion sociolinguistique sur l'histoire du breton à travers un exemple particulier

Armelle Faby Faby-Audic

► To cite this version:

Armelle Faby Faby-Audic. La langue bretonne à Arradon au XXe siècle : réflexion sociolinguistique sur l'histoire du breton à travers un exemple particulier. Linguistique. Université de Bretagne occidentale - Brest, 2013. Français. NNT : 2013BRES0013 . tel-00869047

HAL Id: tel-00869047

<https://theses.hal.science/tel-00869047v1>

Submitted on 2 Oct 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Bretagne Occidentale - Université Européenne de Bretagne

THÈSE DE DOCTORAT

La langue bretonne à Arradon au XX^e siècle.

Réflexion sociolinguistique sur l'histoire du breton à travers un exemple particulier.

Présentée par Armelle FABY-AUDIC

Sous la direction de Ronan CALVEZ

Laboratoire : C.R.B.C. (CENTRE DE RECHERCHE BRETONNE ET CELTIQUE)

Soutenance à Brest le 21 septembre 2013

devant le jury composé de :

Ronan CALVEZ, Professeur des Universités, U.B.O./U.E.B., BREST, directeur de thèse,

Alain DI MEGLIO, Professeur des Universités, Université de Corse, CORTE, rapporteur,

Gary GERMAN, Professeur des Universités, U.B.O./U.E.B., BREST,

Erwan LE PIPEC, Maître de conférences, U.B.O./U.E.B., BREST,

Charles VIDEGAIN, Professeur des Universités, Université de Pau, BAYONNE, rapporteur.

Au moment de présenter cette thèse, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à tous ceux sans qui elle n'aurait pu voir le jour :

D'abord mes parents et l'ensemble de ma famille.

Ensuite les enseignants qui ont éveillé mon appétit de savoir et de comprendre. Plus spécialement ceux qui m'ont permis d'apprendre le breton, langue entendue quotidiennement dans mon enfance mais qui me restait néanmoins hermétique. Je voudrais citer : Marc'harid Gourlaouen, Yann Bouëssel du Bourg et Yann ar Beg, de Skol Ober (cours par correspondance), Tugdual Kalvez, Jorj Belz et les intervenants des cours du soir de breton à Vannes, puis Fañch Morvannou et tous les autres professeurs de l'Université de Bretagne Occidentale, spécialement Jean-François Simon qui m'a amenée à faire une première enquête d'ethnologie et surtout Jean Le Dù qui a guidé mes débuts dans la recherche et m'a donné l'opportunité de réaliser des enquêtes dialectologiques avec un magnétophone.

Enfin, Ronan Calvez, mon directeur de thèse, dont j'ai pu apprécier tout au long de ce difficile travail la qualité d'écoute, la rigueur et la compétence.

Je voudrais aussi exprimer ma gratitude aux membres du jury qui auront à lire cette thèse et tiens à remercier toutes les personnes rencontrées pendant ces années de recherche et de collecte de documents : mes amis d'Arradon et d'ailleurs, les personnels des archives consultées et de la bibliothèque Yves Le Gallo du Centre de Recherche Bretonne et Celtique à Brest, les intervenants et participants aux différents colloques suivis, les correspondants étrangers de mes enfants qui ont enrichi ma réflexion sur les langues et Maggie Mealy pour son aide en anglais.

Enfin, j'ai une pensée émue pour Louise, Jeanne, Pierre et Marie-Anne qui ont confié leur voix et leurs souvenirs au micro que je leur tendais et dont j'espère ne pas trahir la parole.

Je dédie cette thèse à Joseph Le Rohellec (1889-1934), le grand-père que je n'ai pas connu, et à Jean Faby (1920-1979), l'oncle qui m'a offert *Le Cheval d'orgueil* pour mes vingt-et-un ans.

Armelle Faby-Audic

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
1. « DU DOMAINE »	31
1.1 <i>Kentañ razb</i> (Au tout début)	32
1.2 La population arradonnaise jusqu'à la Révolution française	67
1.3 La période révolutionnaire : une époque charnière	100
1.4 L'inventaire officiel de la commune au XIX ^e siècle	133
Synthèse 1. Un domaine congéable	176
2. GENESE ET ENFANCE	178
2.1 1891-1914. Récits d'enfance dans la région vannetaise	180
2.2 Arradon au début du XX ^e siècle	250
2.3 1914-1918. Un coup de tabac	301
Synthèse 2. Une société bretonnante au début du XX ^e siècle	333
3. MATURITE ET DECLIN	334
3.1 1919-1939. Un entre-deux	335
3.2 Breton et transmission culturelle	398
3.3 bouleversements et évolutions	474
Synthèse 3. Un siècle de révolution culturelle et linguistique	532
REGARDS ET PERSPECTIVES	533
Table des illustrations	557
Annexes	558
Bibliographie	574
Table des matières	582

INTRODUCTION

Les mots, les mots
Ne se laissent pas faire
Comme des catafalques.

Et toute langue
Est étrangère.

Eugène Guillevic, *Art poétique, Terraqué.*



Carte 1. Frontières linguistiques en Bretagne.

La ligne Sébillot (1886), en pointillé gras, entre Basse-Bretagne bretonnante à l'ouest et Haute-Bretagne gallèse. La ligne Timm (1976), en pointillé léger.

La limite orientale des toponymes en -ac. (d'après Bernard Tanguy).

Les limites du Vannetais : Bas-Vannetais entre l'Ellé et le Scorff (rivières) et Haut-Vannetais.

Arradon est limitrophe de Vannes, à l'ouest de cette ville.

« La langue bretonne à Arradon au XX^e siècle. »

L'intitulé de cette thèse a suscité des réactions diverses lors du travail de recherche : intérêt réel ou attention polie, étonnement, scepticisme, agacement parfois. Une personne, habitant provisoirement la commune et occupée au moment de notre rencontre en 2010 à inscrire des adresses en pestant contre les toponymes locaux, m'a répliqué sans ambages : « Et vous comptez trouver quelque chose ? ». C'est dire que le breton n'apparaît pas à cette époque comme un élément important dans le paysage visuel et sonore d'Arradon, sa présence dans les noms de lieux étant seulement perçue dans le cas cité comme dérangeante.

En Bretagne aujourd'hui, le breton gagne pourtant en visibilité, s'affichant avec ostentation dans la signalétique bilingue mise en œuvre par le conseil régional, mais il perd dans le même temps la grande masse de ses locuteurs : les bretonnants âgés de plus de quatorze ans étaient environ 246 000 en 1997, ils ne sont plus que 172 000 en 2007, dont 71% ont plus de 60 ans¹. À Arradon, la frange de la population capable de s'exprimer en breton est, depuis des années déjà, très réduite : des locuteurs âgés, bretonnants de naissance² parfois originaires d'autres communes du Vannetais ou d'ailleurs, et quelques personnes plus jeunes, peut-être des néo-bretonnants.

Poser la question du breton à Arradon au XX^e siècle peut donc apparaître de prime abord comme incongru. La démarche ne manque pas d'intérêt cependant, justement parce que cette langue y est presque inaudible aujourd'hui. Or, si aucun recensement n'a jamais fait apparaître les langues en usage sur le territoire communal, d'autres sources montrent que le breton est au début du XX^e siècle la langue de la grande majorité de la population locale.

La question essentielle qui guide cette recherche peut se résumer ainsi :

Pourquoi et comment la langue bretonne qui était à Arradon au début du XX^e siècle le moyen d'expression, de communication et de transmission culturelle de la quasi totalité de la population a-t-elle perdu peu à peu ces rôles jusqu'à devenir à la fin du siècle une langue quasiment étrangère pour la plupart des Arradonnais ?

Avant de présenter la genèse de cette étude et les sources utilisées, il est bon de préciser les termes de la problématique et de retracer à grandes lignes l'état de la recherche sur le breton.

Le breton.

La « langue bretonne » ou « breton » désigne la langue vernaculaire de la Basse-Bretagne, c'est-à-dire de la partie de la péninsule située à l'ouest d'une frontière linguistique qui a varié au cours des siècles. Pour la période contemporaine, la démarcation généralement admise est celle que précise en 1886 Paul Sébillot : grosso modo une ligne rejoignant l'ouest de la baie de Saint-Brieuc à l'embouchure de la Vilaine³.

Le breton est une langue celtique, comme le gaulois autrefois ; il est rattaché à un rameau dit « brittonique » comme le gallois du Pays de Galles et le cornique de Cornouailles insulaire, alors qu'un rameau « gaélique » regroupe les langues d'Écosse, d'Irlande et de l'île de Man.

La frontière linguistique qui divise la Bretagne sépare donc le domaine « bretonnant », où l'on parle breton, du domaine des langues issues du latin dont le « gallo », langue d'oïl parlée en Haute-Bretagne. Français et gallo d'une part, breton de l'autre sont des langues « génétiquement différentes »⁴, ce qui exclut la possibilité d'un continuum linguistique ; la frontière entre Basse-

¹ Voir BROUDIC, 2009, p. 62 et 69. Ces chiffres concernent la Basse-Bretagne.

² L'expression « bretonnants de naissance » désigne les personnes qui ont reçu le breton par transmission orale au sein de leur famille, *native speakers* en anglais.

³ Voir SÉBILLOT, 1886, p. 16.

⁴ Voir BLANCHET, 2000, p. 99.

Bretagne et Haute-Bretagne est donc une réalité importante avant la généralisation de l'usage du français normé qui s'impose comme langue nationale, d'abord à l'écrit dans les actes officiels, puis peu à peu à l'oral sur l'ensemble du territoire français. Le breton est perçu à la fin du XIX^e siècle comme une langue bien à part avec un nombre important de locuteurs. L'introduction à la *Grammaire française*, pour le cours supérieur, de Brachet et Dussouchet précise en 1888 :

La langue française comprend tout le domaine de la France actuelle, à l'exception de la partie occidentale de la Bretagne, où plus de 1 300 000 habitants parlent des dialectes d'origine celtique connus sous le nom de **bas-breton**. A cette exception importante on peut ajouter (...).¹

Les minorités flamande, basque, catalane et corse sont citées ensuite, avant la déclinaison des territoires que comprend « le domaine de la langue française » dans les états voisins et les colonies ou ex-colonies françaises. L'« Alsace-Lorraine dans l'empire d'Allemagne » est incluse par les auteurs dans ce domaine de la francophonie sans qu'il ne soit fait mention de l'alsacien. Cet inventaire laborieux reflète la complexité de la situation linguistique et ses implications politiques à l'époque de l'affrontement des états-nations en Europe.

La formulation « plus de 1 300 000 habitants parlent des dialectes d'origine celtique connus sous le nom de bas-breton » n'est pas anodine : il est ici question de « parler des dialectes », donc d'oralité, « d'origine celtique », donc extérieure au domaine roman, dialectes « connus sous le nom de bas-breton », « bas-breton » étant donné comme le nom sous lequel sont « connus » ces dialectes ; le mot « langue » n'est pas employé à propos du « bas-breton ». Le chiffre de 1 300 000 locuteurs est sujet à caution² mais celui de plus d'un million de bretonnants est généralement admis pour la fin du XIX^e siècle.

Les dialectes du français sont présentés ensuite dans l'ouvrage cité :

Dans toute l'étendue de notre territoire, tous les gens cultivés parlent le français ; tous les paysans comprennent le français, mais parlent des patois assez différents les uns des autres et même du français. Tous ces patois sont les restes des anciens dialectes (...).³

La suite de cette introduction consacrée à l'« histoire de la langue française » précise les domaines de la langue d'oc et de la langue d'oïl ainsi que leurs principales variétés dialectales. Le tableau que les auteurs brossent de la diversité linguistique en France en 1888 est complexe et instructif ; la Basse-Bretagne y apparaît comme une entité à part avec ses propres dialectes.

L'étude publiée en 1886 par Paul Sébillot⁴ met en évidence le tracé de la frontière linguistique entre Basse-Bretagne et Haute-Bretagne, limite qui constitue à la fois une véritable rupture et une zone tampon où les communes et parfois même certains « villages »⁵ sont partagés, comme hésitant entre breton et « français », le gallo n'étant pas mentionné expressément mais intégré dans cette dernière appellation.

Dans la commune de Pléguen, bretonnante pour les neuf dixièmes, les villages touchant à Pludual, Lanvallon et Tressignaux parlent exclusivement le breton, ceux confinant Plourhan parlent le français et n'ignorent pas le breton ; (...)

¹ BRACHET, DUSSOUCHET, 1919, p. 1 (1^{ère} édition en 1888). Avant cet ouvrage, Auguste Brachet (1845-1898) a publié en 1867 une *Grammaire historique de la langue française*, préfacée par Émile Littré et couronnée par l'Académie Française, et en 1870 un *Dictionnaire étymologique de la langue française*.

² Ce chiffre provient peut-être de l'estimation de Paul Sébillot, estimation qui n'a pas la même rigueur que son tracé de la frontière linguistique : Fañch Broudic souligne les fautes de transcription et erreurs de calcul de Paul Sébillot qu'il dit « incontestablement fâché avec les chiffres ». BROUDIC, 1995, p. 30.

³ BRACHET, DUSSOUCHET, 1919, p. 2.

⁴ Paul Sébillot (1843-1918), né à Matignon dans les Côtes-du-Nord, « un républicain promoteur des traditions populaires » selon le titre d'un colloque organisé du 9 au 11 octobre 2008 à Fougères.

⁵ Le « village » est la dénomination des hameaux, petits ou grands, en Bretagne.

La commune de Tréguidel, française pour les neuf dixièmes, ne renferme aucun village exclusivement breton, mais seulement des familles bretonnes isolées le long des limites de Pléguien et Tressignaux totalement bretonnantes (on n'y trouverait pas quatre familles purement françaises) la limite passe à l'est des villages bretons de Keroc'h et de Saint-Antoine (...).¹

Ces informations détaillées sont fournies à Paul Sébillot par des personnes sollicitées pour affiner une première limite établie par lui-même en 1878. Grâce à M. Mauricet, correspondant pour le Morbihan, l'auteur note pour l'arrondissement de Vannes :

A son entrée dans cet arrondissement, la limite suit sensiblement celle de la commune bretonnante de Plaudren et de la commune française de Trédion (sauf une petite pointe à Kerdossan) ; dans la commune d'Elven, elle passe par les villages de Kerleger, Le Grasso, le château d'Elven, Lescastel. Le bourg d'Elven est en pays français et la commune coupée à peu près par moitié par la limite. Celle-ci passe ensuite entre Tréffléan et la Vraie-Croix, mais plus près de cette commune dont le bourg est français, - puis par Kerbournis et le Château, hameaux de la commune bretonne de Sulniac, - laisse Berric un peu à l'ouest, passe par Le Dreney, hameau de cette commune, puis laisse à l'ouest Bourgeul et Muren, hameaux de Noyal-Muzillac, dont le bourg est en pays français.

La limite suit alors un étang de la commune de Muzillac, puis la rivière qui sépare cette commune et celle de Billiers d'Ambon, commune entièrement bretonnante, sauf le village de Penesclus. Alors la limite atteint la mer à l'embouchure de la Vilaine.²

Cette délimitation précise rapportée par Paul Sébillot en 1886 constitue « un arrêt sur image » selon Fañch Broudic³ qui cite les travaux postérieurs sur cette frontière mouvante, en particulier l'étude de Panier⁴ en 1942 et celle de Lenora A. Timm⁵ en 1976, cette dernière plaçant Vannes et la presqu'île de Rhuys hors de la zone bretonnante.

Le recul très important du breton en Bretagne sud-est est incontestable mais il est possible cependant d'affirmer qu'en 1983 quelques personnes continuent à parler breton à Séné⁶ ; la pratique orale, limitée à la sphère privée et parfois réduite à l'usage de quelques habitants d'un village, est difficile à déceler par les enquêteurs. La question des critères retenus pour affirmer qu'une commune se situe ou non dans la zone bretonnante serait à approfondir⁷.

Le changement de langue intervenu récemment se fait en faveur du français normé, adopté et adapté par les descendants de bretonnants, et non plus de sa forme dialectale, le gallo, comme auparavant. Il y a là une différence essentielle à souligner. Panier le précise en 1942 à propos de certains villages de Saint-Gildas dans les Côtes-du-Nord :

Dans tous les villages gagnés au français, on constate l'absence de patois ; les gens parlent un français régional qui n'est pas le gallo. Il faut, pour entendre le vrai gallo, aller à Saint-Gildas même ou encore mieux, au Leslay. Les habitants ont conscience de parler français et ils se distinguent eux-mêmes nettement des Gallos du Leslay.⁸

Ces regards d'analystes situent la langue bretonne face au français qui gagne en quelques décennies des villages et des communes du domaine bretonnant, la ligne de Lenora A. Timm en 1976 reculant la limite de ce territoire jusqu'à l'ouest de Vannes, dans la région d'Arradon précisément. Pourtant, la distinction entre deux phénomènes différents, d'une part le lent recul

¹ SÉBILLOT, 1886, p. 7.

² SÉBILLOT, 1886, p. 13-14. On notera le suffixe au pluriel *-egi* du toponyme Dreney.

³ Voir BROUDIC, 2011 : « La limite Sébillot : un arrêt sur image ».

⁴ PANIER, 1942.

⁵ TIMM, 1976.

⁶ J'ai enregistré en 1983 Pierre M. à Séné. Il dit parler quotidiennement breton avec quelques voisins.

⁷ En 1942, M. Panier précise : « Ainsi, nous n'avons considéré comme points limites du breton que ceux où trois générations le parlent spontanément. » PANIER, 1942, p. 99.

⁸ PANIER, 1942, p. 106.

du domaine bretonnant au contact du gallo au fil du temps et d'autre part l'effondrement rapide de la pratique du breton au profit du français au cours du XX^e siècle, me pousse à conserver la ligne Sébillot comme frontière linguistique de référence. L'observation du changement de langue dans la proche région vannetaise, plus précoce et plus rapide qu'ailleurs, éclairera peut-être les causes de cette mutation : conjonction de deux processus ou accélération d'une tendance, effet de seuil quand la ville de Vannes voit sa composante populaire se tourner vers le français, plus grande perméabilité aux influences extérieures, apport massif de populations exogènes, etc.

« La » langue bretonne ainsi définie comme une entité circonscrite dans un territoire qui se réduit au fil du temps¹ est d'abord, comme toutes les langues, une langue orale qui se réalise différemment selon les localités. L'analyse de cette variation amène à reconnaître différents dialectes ; la vision traditionnelle calque à peu près leurs limites sur les évêchés d'Ancien Régime : Cornouaille, Léon, Trégor et Vannetais, en breton *Kerne, Leon, Treger* et *Bro-Gwened* ; ainsi sont définis quatre dialectes : au centre et au sud-ouest le cornouaillais, au nord-ouest le léonard ou léonais qui a grandement influencé la norme écrite, au nord-est le trégorrois et au sud-est le vannetais qui diffère nettement des trois autres, souvent regroupés sous la dénomination K.L.T.², et a ses propres normes écrites de la fin du XVII^e au milieu du XX^e siècle.

La question de la genèse du breton et de ses dialectes a donné naissance à plusieurs théories, successives et parfois antagonistes. Au XVIII^e siècle, la thèse d'une filiation directe entre gaulois et breton est communément admise et alimente une « celtomanie » qui prospère au XIX^e siècle. Les dialectes sont alors perçus comme une corruption de la langue originelle.

En 1883, le linguiste celtisant Joseph Loth³ publie sa thèse *L'émigration bretonne en Armorique du V^e au VII^e siècle de notre ère* : pour lui, le breton est une langue importée par les migrants sur la péninsule armoricaine romanisée où le gaulois a disparu.

La théorie de Loth prévaut jusqu'au milieu du XX^e siècle. Le chanoine Falc'hun⁴ la remet en cause dans sa thèse soutenue en 1951, *L'histoire de la langue bretonne d'après la géographie linguistique*, présentant le breton moderne comme un descendant du gaulois revigoré par les migrations insulaires, les différences dialectales remontant aux anciens parlers. Ses travaux se basent principalement sur l'étude des formes orales collectées dans l'*Atlas Linguistique de la Basse-Bretagne* publié entre 1924 et 1963 par Pierre Le Roux⁵. Dans l'avant-propos à la réédition de cet atlas en 1977, François Falc'hun exprime cette opinion :

Je pense que les dialectes dits K.L.T. (Cornouaille, Léon et Tréguier) dérivent pour l'essentiel des parlers gaulois de la Cité des Ossismes, qui, d'après les archéologues (surtout les numismates) aurait eu moins de cohésion que les autres cités armoricaines. Le Vannetais continuerait le gaulois armoricain des Vénètes. Dans cette perspective, il faut naturellement tenir compte de l'évolution intervenue depuis près de deux millénaires, qui a comporté, dans une première phase, une influence

¹ Un territoire qui se morcelle également : Paul Sébillot mentionne dans son article « l'enclave bretonne de la presqu'île de Batz (Loire-Inférieure) séparée des autres pays bretonnants par une bande française de plus de 35 kilomètres d'épaisseur ». SÉBILLOT, 1886, p. 14.

² Pour *Kerne, Leon, Treger*.

³ Joseph Loth (1847-1934), né à Guéméné-sur-Scorff, fondateur de la revue *Les Annales de Bretagne*, fut professeur de celtique à la faculté des Lettres de Rennes puis au Collège de France à Paris.

⁴ François Falc'hun (1909-1991), né et mort à Bourg-Blanc, fut professeur de celtique à l'Université de Rennes, puis à celle de Brest.

⁵ L'*Atlas Linguistique de la Basse-Bretagne* (A.L.B.B.) de Pierre Le Roux présente, en six fascicules, 600 cartes de Bretagne consignant les variantes lexicales et phonétiques de 90 points d'enquête, le point 90 étant Bourg-de-Batz en Loire-Atlantique (une journalière de 72 ans a répondu en 1911 à cette enquête). Un *Nouvel Atlas Linguistique de la Basse-Bretagne* (N.A.L.B.B.) paraît en 2001 ; c'est l'œuvre de Jean Le Dù, professeur de celtique à l'Université de Brest, qui présente en deux tomes 600 cartes d'après de nouvelles enquêtes réalisées sous sa direction dans 187 communes de Basse-Bretagne entre 1969 et 1997.

du parler des immigrés bretons, caractérisée par des particularités dialectales différentes, et depuis quelques siècles, une influence croissante du français.¹

S'appuyant sur l'analyse de cet atlas linguistique, Falc'hun met en évidence le rôle des voies de communication et au lieu du découpage en quatre dialectes, propose une distinction entre ouest et est, avec une vaste zone intermédiaire centrée sur Carhaix². Il publie en 1981 *Perspectives nouvelles sur l'histoire de la langue bretonne* qui inclut une partie de ses travaux en toponymie celtique³.

De son côté, Léon Fleuriot⁴ renouvelle la vision de l'arrivée des Bretons en Armorique à partir de l'étude des sources écrites anciennes. Sa thèse soutenue en 1964, *Le vieux-breton, élément d'une grammaire*, est suivie de la parution la même année d'un *Dictionnaire des gloses en vieux-breton* mais l'ouvrage qui fait date dans l'historiographie bretonne est publié en 1980 : *Les origines de la Bretagne*. Fleuriot y décrit deux vagues de migrations bretonnes ; insistant sur les forts liens culturels et commerciaux entre Armorique et Grande-Bretagne, sur la parenté des langues celtiques continentales et insulaires, il explique le succès de l'implantation bretonne et la persistance de la langue celtique issue de ce métissage : le breton.

Aujourd'hui, si les deux apports, continental et insulaire, dans la genèse du breton, sont reconnus presque unanimement par les historiens et les linguistes, la question de l'origine des dialectes reste encore largement inexplicée. L'étude des sources écrites anciennes et celle des parlers modernes y apportent des éclairages partiels sans permettre de conclusions définitives et les théories ne sont pour le moment que des pistes de réflexion à approfondir⁵.

Le vannetais qui se démarque par son originalité retient l'attention des chercheurs. Si Falc'hun émet l'hypothèse d'un dialecte moins marqué au départ par l'apport insulaire et plus influencé ensuite par le lexique français, Fleuriot réplique en soulignant des similitudes entre vannetais et gallois⁶. Le débat n'est pas clos et retentit sur la querelle de l'orthographe, ou des orthographes, du breton, Falc'hun proposant de conserver une norme graphique différente pour le vannetais.

Les polémiques sur l'origine du breton et de ses dialectes, son orthographe, l'évolution de sa pratique et son devenir sont souvent empreintes d'arrière-pensées scientifiques et idéologiques ; elles ont longtemps entaché les relations entre les pôles d'études celtiques de Brest et Rennes. Je ne souhaite pas m'insérer dans un discours convenu de part ni d'autre⁷ mais tenter d'observer sereinement le changement linguistique dans ma commune d'origine, Arradon.

¹ LE ROUX, A.L.B.B., réédition de 1977, p. 7.

² Dans un article consacré à « la question de la langue bretonne », Ronan Calvez résume cette vision de Falc'hun : « il met en lumière trois zones dialectales : le grand Léon, le grand Vannetais et la zone centrale », en l'illustrant par une carte. CALVEZ, 2009, p. 313.

³ F. Falc'hun publie à ce propos : *Les noms de lieux celtiques*, trois séries publiées en 1966, 1970 et 1979.

⁴ Léon Fleuriot (1923-1987), né à Morlaix et décédé subitement à Paris, fut professeur de celtique à l'Université de Rennes et directeur de recherche à l'École des Hautes Études à Paris.

⁵ Ainsi le *Traité de toponymie historique de la Bretagne* d'Erwan Vallerie (VALLERIE, 1995) propose de distinguer un dialecte occidental dans la partie de la péninsule qui aurait conservé davantage le gaulois et un dialecte oriental dans une partie plus romanisée ; le vannetais serait alors un reliquat de ce dernier. Cet ouvrage développe une analyse fine des toponymes éclairée par la prise en compte des évolutions phonétiques des langues en présence ; on peut regretter cependant, du point de vue de la démarche scientifique, que les hypothèses proposées comme telles après analyse des faits linguistiques soient souvent présentées ensuite trop schématiquement comme des certitudes ou des évidences.

⁶ Voir l'article de Léon Fleuriot rédigé en 1983 et cité en préface du recueil de chants vannetais de Jean-Louis Larboulette : « La place du dialecte de Vannes dans l'histoire du breton » (LARBOULETTE, 2005, p. 5-9.) Léon Fleuriot y fait également un plaidoyer pour une orthographe unifiée.

⁷ Voir les notions de « discours engagé » et « discours déagagé » (LE PIPEC, 2008, p. 445-447).

Arradon.

Située à l'ouest de la ville de Vannes dont elle est limitrophe, Arradon est une commune d'une superficie de 1849 hectares qui compte 15 km de littoral et englobe les îles Irus (12 ha) et Logoden (grande et petite Logoden reliées à marée basse, moins de 2 ha au total). Le golfe du Morbihan la sépare, mais aussi la rapproche, de l'Île-aux-Moines et de l'Île d'Arz au sud ainsi que des autres communes littorales, les plus proches étant Vannes et Séné à l'est et Baden à l'ouest. Le littoral arradonnais est orienté au sud et assez régulier, la Pointe d'Arradon se démarquant en direction de l'Île-aux-Moines. Les autres frontières de la commune sont, à l'est, la rivière du Vincin qui marque la limite de Vannes et, à l'ouest, l'étang de Pomper qui sépare Arradon de Baden. La limite nord avec Plœren est beaucoup moins nette, surtout dans sa partie ouest.

Arradon a connu, comme les autres communes à la périphérie de Vannes, une très forte augmentation de sa population à la fin du XX^e siècle, passant de 1648 habitants en 1962 à 5222 habitants en 2008. Sa situation littorale, appréciée dès l'Antiquité, en fait un lieu de résidence agréable et les municipalités successives ont dû mener des actions volontaristes pour éviter la sélection par l'argent et favoriser l'installation de familles, afin de maintenir un équilibre de la population entre jeunes et moins jeunes, actifs et non-actifs, personnes plus ou moins fortunées.

La physionomie de la commune a beaucoup changé du fait de ce bouleversement démographique. Le bourg s'est étendu à sa périphérie, récemment dans sa partie nord avec le grand quartier de la Brèche. Certains villages se sont considérablement développés avec la création de lotissements, d'autres ont davantage conservé leur ancien aspect.

La commune garde, malgré sa récente mutation, une vocation rurale : 880 hectares sont classés en zones agricoles et 635 hectares en zones naturelles, dont 30 à 50% dédiés de près ou de loin à un usage agricole, alors que 320 hectares sont classés en zones urbaines, comme le précise en décembre 2007 la « revue municipale d'information » qui cite les 14 établissements agricoles de la commune dont un G.A.E.C. (Groupe Agricole d'Exploitation en Commun) regroupant 5 associés¹. L'ostréiculture, présente à Arradon dès 1869, se poursuit dans quelques chantiers.

La commune s'est dotée vers 1970 d'un port de plaisance sur le site de la Pointe. Le littoral dans son ensemble est très fréquenté pour l'agrément de ses balades toute l'année et des bains de mer en été, et ce malgré l'absence de grandes plages. Le tourisme est une activité importante à Arradon qui héberge près de 15000 personnes durant la saison estivale : à la population résidente s'ajoutent les propriétaires de résidences secondaires, les usagers des campings, hôtels etc.

D'autres activités économiques se sont développées dans certaines zones à vocation particulière. Des plans d'urbanisme, successivement appelés P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) et P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme), sont constitués et révisés régulièrement pour contrôler l'évolution du territoire communal. Le réaménagement du bourg est, en 2012, à l'ordre du jour².

Arradon n'est traversée par aucune voie de communication importante. Le principal axe, du nord-est vers le sud-ouest, rejoint le Vincin à Pomper, deux ponts marquant respectivement les limites avec Vannes et Baden ; une partie de cette route est fort ancienne puisque située à l'époque gallo-romaine sur le trajet de Vannes à Locmariaquer. Un autre axe, de Plœren au bourg d'Arradon coupe le précédent au village de Locqueltas ; c'est aujourd'hui la route utilisée pour rejoindre la « voie express », en direction d'Auray, Lorient, Quimper et Brest à l'ouest, de Vannes, puis Nantes ou Rennes à l'est. La route vers la Pointe contourne maintenant le bourg d'Arradon, elle menait autrefois au passage vers l'Île-aux-Moines et les pointes qui se font face, sur Arradon et sur cette île, étaient appelées *Trèb* [trex] (passage) ; aujourd'hui, cette dénomination est plutôt réservée à celle de l'Île-aux-Moines et le passage régulier pour l'île se fait au Port-Blanc en Baden.

¹Les nouvelles d'Arradon, n° 63, décembre 2007, p. 6.

² Voir le projet à l'étude dans le bulletin communal de juillet 2012, *Les nouvelles d'Arradon*, n° 78, p. 4-6.

L'importance des villages d'Arradon a beaucoup varié au fil des siècles. Le Moustoir, pôle rural autour de la chapelle Saint-Martin sans doute plus ancien que le bourg¹, conserve et cultive son originalité à l'ouest de la commune. À l'opposé, à proximité de Vannes, le Vincin, qui accueille une antenne de l'U.C.O. (Université Catholique de l'Ouest), et les villages avoisinants du Petit-Molac, la Salette, Botquelen se sont beaucoup développés. Le littoral s'est doté d'habitations au fil des siècles ; les principaux sites côtiers sont, d'ouest en est : le Gréo et ses petites maisons de pêcheurs, Pen er Men et sa caserne de douaniers du XIX^e siècle, Paluden et son moulin à marée, la Pointe quasi désertique jusqu'au début du XX^e siècle et maintenant couverte de riches demeures, Kérat et son vieux manoir à vocation défensive, le Grézit et Kerjaffré et leurs lotissements très différents², Bourgerel, ancien gros village agricole, Penboch et Roguédas et leurs fameux rochers³, Kerguen, Moréac face à Séné et Conleau, Campen et son lotissement en bordure du Vincin. Un peu en retrait de la côte, Kéran est un grand domaine autrefois habité par les seigneurs « d'Aradon ». La plupart des autres villages de l'intérieur ont une vocation agricole, comme le Bignat ou Brangilles ; certains cependant, autrefois peuplés d'ouvriers et de journaliers, sont devenus très discrets, Poulindu et Kervadec par exemple⁴.

Une commune du Haut-Vannetais maritime.

Cette présentation d'Arradon, sommaire et forcément lacunaire, doit être complétée en situant la commune dans le domaine bretonnant. Un premier point à souligner est la proximité immédiate de Vannes, ville épiscopale, pôle de diffusion de la culture écrite, notamment bretonne, depuis la fin du XVII^e siècle⁵ et foyer de francisation. L'usage du français longtemps cantonné à l'intra-muros s'étend au « peuple » de la ville, présenté comme bilingue au XIX^e siècle dans la seconde édition du *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne* d'Ogée en 1843. Une mention y indique pour chaque commune la langue ou les langues en usage ; laconique concernant Arradon : « On parle le breton »⁶, elle est rédigée pour Vannes de cette façon :

Le peuple parle le français, sans accent et avec la plus grande pureté ; il parle aussi le breton.⁷

Un dicton, cité en 1912 par Pierre Le Goff dans *Proverbes bretons du Haut-Vannetais*, reprend cette idée de la qualité du français de Vannes, y associant celle de l'excellence du breton du Léon :

Breton Léon ha galleg Guéned Guellan langaj e zou ér bed.
Breton de Léon et français de Vannes Les deux meilleurs parlers qui soient au monde.⁸

La traduction que propose Pierre Le Goff ajoute le numéral « deux » qui n'est pas explicite dans le proverbe original ; ce choix, ou cette erreur, du traducteur souligne peut-être l'alternative en Basse-Bretagne à cette époque : parler français ou parler breton. La reconnaissance du léonais comme forme d'excellence du breton exprime sans doute un sentiment répandu dans le Vannetais : le meilleur breton est « celui du Finistère »⁹. Pour Pierre Le Goff qui traduit *langaj* par « parler », il est question d'oralité : il s'agit de bien parler breton et français. Ce petit dicton révèle une certaine compétition entre terroirs et la position particulière du vannetais qui souffre d'une

¹ Sur le cadastre de 1809, le Moustoir est un village plus important que le bourg. Voir en 1.4.3.

² Voir en 3.3.3 les problèmes soulevés par la création du lotissement communal au Grézit.

³ Ces noms de villages sont d'abord des noms de rochers : *Penn-Boc'b* (tête de bouc) aujourd'hui relié à la côte par une cale, Roguédas ou *Roeltas* pour les anciens bretonnants de *Roc'b-Gweltas* (le rocher de Gildas) rocher d'où le cheval de saint Gildas se serait élancé jusqu'à l'île de Boédic en face.

⁴ Voir à la fin de la première partie la population de ces villages dans les recensements du XIX^e siècle.

⁵ L'imprimerie Galles fonctionne à Vannes de 1670 à 1982.

⁶ OGÉE, 1843, tome I, p. 47. (après une première partie comptant 263 pages).

⁷ OGÉE, 1843, tome II, p. 961.

⁸ LE GOFF, 1912, réédition de ses œuvres en 1986, p. 155.

⁹ « Le breton du Finistère » est l'expression couramment employée localement pour désigner le breton non-vannetais, par exemple celui que l'on entend à la télévision de temps en temps à partir de 1973.

double minoration : face aux autres dialectes bretons, notamment celui de Léon, et avec eux face au français. S'enorgueillir de bien parler français, est-ce une façon pour les Vannetais d'accepter le fait de ne pas parler breton aussi bien qu'en Léon ? Il est à noter également que seuls le Léon et Vannes sont mentionnés dans ce proverbe.

Le breton parlé à Arradon fait donc partie du vannetais, d'une aire appelée « haut-vannetais » située à l'est du Blavet, plus précisément encore du « haut-vannetais maritime », partie littorale de cette aire, si l'on suit les classifications établies principalement à la suite des travaux de Joseph Loth et Émile Ernault sur le vannetais¹. Ces découpages n'ont cependant qu'une valeur relative puisque la réalité du terrain montre davantage un continuum linguistique, le bas-vannetais par exemple étant une zone de transition entre le vannetais et les dialectes dits K.L.T. À l'échelle locale, les variations sont sensibles, souvent même d'une commune à l'autre et les locuteurs eux-mêmes font parfois remarquer similitudes et ruptures².

Le vannetais dans son ensemble se démarque des autres dialectes par quelques traits remarquables dont l'accentuation, généralement perçue comme portant sur la dernière syllabe au lieu de la pénultième en K.L.T. Ce trait se vérifie globalement mais il serait intéressant cependant d'analyser plus finement l'accent du vannetais en fonction de différents facteurs : structure des énoncés, intensité des consonnes, longueur des voyelles, etc.³.

La palatalisation des sons [k] et [g], devant les voyelles e et i le plus souvent, est une autre particularité du vannetais et d'une partie de la Cornouaille. Falc'hun a analysé de façon très intéressante l'extension de la « palatalisation de K initial devant I et E » à partir de 22 cartes de l'A.L.B.B. en comparant l'aire de ce phénomène à la densité des paroisses en *Plou-*. Le « haut-vannetais maritime » est bien sûr inclus dans l'aire de palatalisation mais ne fait pas partie de la vaste zone où elle est « particulièrement fréquente »⁴. L'observation de la densité plus forte des noms en *Plou-* dans ce secteur particulier rejoint la remarque de Falc'hun et ce fait mériterait peut-être une étude approfondie⁵. Pour les locuteurs enregistrés dans la région d'Arradon, certains mots ne sont jamais palatalisés : *get* (avec), *kemer* (prendre), *keuz* (regret, manque), etc. De rares mots ont évolué plus radicalement comme *gwiskañ* (vêtir, revêtir) prononcé [dʒiʃkœŋ] qui subit une mutation renforçante comme s'il s'agissait d'un [d] à l'initiale : *é twiskañ* [i tʃiʃkœŋ] (en train de revêtir) ou encore *kistin* [tiʃten] (des châtaignes) ; la présence du groupe [ʃk] ou [ʃt] dans l'environnement phonétique semble expliquer ce phénomène.

Une troisième particularité importante du vannetais, au moins du haut-vannetais, concerne la nasalisation des voyelles qui diffère du reste du domaine bretonnant, ce que souligne Émile Ernault dans un supplément à son *Dictionnaire vannetais* de 1904, supplément récemment édité :

¹ Voir par exemple « Le dialecte de Vannes comparé », article de neuf pages qu'Augustin Guillevic et Pierre Le Goff ajoutent à la seconde édition de leur *Grammaire bretonne du dialecte de Vannes*. (GUILLEVIC, LE GOFF, réédition 1999, p. XIV-XXII.) La première édition, en 1902, ne comportait que l'introduction d'Émile Ernault « Étude sur les dialectes bretons ».

² Les témoignages soulignent quelques variations du breton d'une commune à l'autre. Parfois, a contrario, ils ne semblent pas porter attention aux différentes réalisations phonétiques d'un même mot.

³ La question de l'accentuation est très complexe. Voir par exemple l'analyse d'Erwan le Pipec dans sa thèse sur le breton de Malguénac : LE PIPEC, 2008, p. 86-134.

⁴ FALC'HUN, 1981, p. 151. La superposition de la carte des noms en *Plou-* conforte les remarques de l'auteur, notamment en ce qui concerne la partie littorale sud-est où la palatalisation est moins généralisée.

⁵ La densité des noms en *Plou-* au nord-ouest de Vannes sera soulignée dans la première partie (Voir 1.1.3). Il serait intéressant d'étudier aussi cette tendance à la palatalisation à une échelle plus vaste : quelles parties des domaines des langues romanes, germaniques (en anglais par exemple : *church*, *budget*, etc.) ou autres sont concernées par ce phénomène. Cette remarque me vient d'une impression personnelle : le mot « budget » m'a toujours amusée car j'y retrouvais les sonorités familières du breton vannetais. De même le prénom « Djibril » pour Gabriel, ou Guébriel, m'est apparu comme conforme à la phonologie vannetaise.

Une prononciation meilleure est, en bas van., celle des anciennes finales *-an* et *-on*, qui deviennent *-añn*, *-oñn*, et non *-añ*, *-oñ*, comme disent les Hauts Vannetais par un gallicisme fâcheux : *biban* petit, *er galon* le cœur, ne se prononcent pas, dans les autres dialectes, de la même façon qu'en français *Morbihan*, *galon*.¹

Le regard d'Émile Ernault sur la différence haut-vannetaise est accompagné ici d'un jugement de valeur puisqu'il y voit « un gallicisme fâcheux ».

Les groupes [ã] et [õ] sont présents en haut-vannetais : *kaniñ* [kãncœ] (chanter), *soniñ* [sõncœ] (chanter, sonner), par exemple, mais ne se retrouvent pas en finale absolue. Les voyelles nasalisées par les locuteurs enregistrés sont [ã] et [õ] ; [ẽ] ne se rencontre pratiquement que dans les emprunts non assimilés, comme « invité » : *ind doa bon invitet* [in dwe õ ẽvitœ] (ils nous avaient invités) ; les autres emprunts évoluent en [œ] : ainsi cousin [kuzœ] et cousine [kuzin] remplacent souvent les mots bretons *kenderw* [kãjaru] et *keniterw* [kœnitjaru]. Le son [õ] disparaît souvent devant une suffixation, ainsi : *pichon*, *pichoned* [pœfõ][pœfynjœ] (oiseau-x), *mason*, *masoned* [masõ][masynjœ] (maçon-s), *bonbon*, *bonbonoù* [bõbõ][bõbunœ] (bonbon-s) etc. Enfin, les sons [ã] et [õ] en finale absolue semblent parfois fracturés en [aŋ] ou [œŋ] : *feutan* (fontaine) [fœtaŋ].²

Un dernier point majeur de divergence phonologique du vannetais par rapport au reste du domaine bretonnant est à l'origine du fameux « zh », dans *Breizh* (Bretagne) et son raccourci « Bzh » par exemple, pierre d'achoppement dans la guerre des orthographes entre partisans de l'ouverture au vannetais d'une norme commune ou du maintien de deux normes distinctes.

En 1908, une orthographe dérivant de l'écriture léonaise améliorée par Le Gonidec est adoptée pour la zone K.L.T. En 1911, Pierre Le Goff propose, pour étendre cette norme au vannetais, d'y apporter des aménagements dont la graphie « zh » pour transcrire deux évolutions phonétiques différentes d'un même phonème : en [z] dans l'aire K.L.T., en [x] en vannetais³. Sa proposition n'est pas retenue et c'est pendant l'Occupation, en 1941, qu'est adoptée le « zh » dans une « orthographe unifiée », ou *peurunvan*, fondée dans le but d'obtenir le droit à l'enseignement du breton. Les accusations de collaboration, fondées concernant certains militants, confortent les opposants à l'imposition d'une seule norme pour la langue bretonne, norme établie dans des circonstances particulières sous le gouvernement de Vichy. Une orthographe concurrente est proposée en 1956 par le chanoine Falc'hun, professeur de celtique à Rennes à cette époque ; dite « universitaire », elle se veut plus simple et accessible aux locuteurs des différents dialectes, vannetais exclus, ce dernier devant conserver sa propre norme. Par la suite, certains linguistes et auteurs essaient de rapprocher les deux systèmes et, en 1975, une orthographe « interdialectale » est présentée par Fañch Morvannou dans sa méthode Assimil pour le breton. Cette proposition emporte l'adhésion d'un bon nombre d'utilisateurs mais ne parvient pas à réconcilier les deux chapelles qui campent sur leurs positions. Actuellement, les différentes graphies sont toujours en usage, l'orthographe unifiée étant majoritairement utilisée depuis l'essor des écoles Diwan⁴.

Cette digression sur la question des orthographes du breton montre que le choix d'une écriture est un problème difficile à résoudre, surtout lorsqu'il s'agit de transcrire le discours oral de locuteurs vannetais qui n'ont jamais écrit en breton⁵.

La réalisation phonétique du « zh » par les bretonnants enregistrés à Arradon dépend de son contexte : en finale absolue, il est rendu par un [x] dur souvent accompagné d'un souffle, et en

¹ ERNAULT, 2008, p. 65.

² Cette dernière nuance est difficile à analyser : la nasalisation semble se transporter dans la zone palatale.

³ Ainsi dans le nom de la Bretagne, *Breizh*, d'un ancien *Britta*, ou dans *kozh* (vieux), *kazh* (chat), etc.

⁴ Voir WMFFRE, 2007, un ouvrage de près de 800 pages consacré à la querelle pour l'orthographe du breton : *Breton orthographies and dialects. The twentieth-century orthography war in Brittany*.

⁵ Voir infra.

liaison, par une aspiration plus ou moins prononcée : *materzh* [matexfi], *materzhig* [matehœtʃ] (servante, petite servante).

Aux traits vannetais déjà signalés, pourraient s'en ajouter d'autres comme la conservation d'une diphtongue dans les pluriels en *-où* [œu], ou la prononciation [we] du groupe *oa*. Il convient aussi de souligner quelques particularités plus locales, phonologiques, lexicales ou syntaxiques¹ bien que l'étude micro-dialectologique du breton parlé à Arradon et dans les environs ne soit pas le propos de ce travail, les sources pour ce faire étant, du reste, bien insuffisantes.

La finale en [u] des prépositions portant la marque de la troisième personne du singulier, comme *debou* (à lui), *anebou* (de lui), *getou* (avec lui), sera notée dans la transcription. Cette forme² est limitée à une frange sud-est du vannetais ; l'*Atlas Linguistique de la Basse-Bretagne* de Pierre Le Roux consigne l'emploi de cette finale [u] à Saint-Allouestre, Locqueltas, Plœren, Theix, l'Île d'Arz, Saint-Pierre-Quiberon, Saint-Gildas-de-Rhuys et Damgan, alors que [õ] est précisé pour Locmariaquer, Belle-Ile, Houat et Bourg-de-Batz³. À Baden, limitrophe d'Arradon à l'ouest, c'est cette dernière finale qui est utilisée et les témoignages recueillis soulignent cette variation.

La chute du [d] à l'intervocalique est une autre caractéristique locale, commune aux locuteurs enregistrés. De nombreuses cartes de l'*Atlas Linguistique de la Basse-Bretagne* consignent ce fait⁴. Le bulletin paroissial laisse parfois apparaître cette particularité à l'écrit dans les noms Arradon et Baden : ainsi en juillet 1910, l'article *Pardon en Arradon* (pardon à Arradon) mentionne *en entru person a Vabeh* (monsieur le recteur de Baden)⁵, un « h » remplaçant dans les deux cas le [d] amui. Le [d] ne se maintient vraiment qu'à l'initiale ; *edan* (sous) [idā] n'est pas un contre-exemple et pourrait s'écrire *e dan* de même que l'on trouve *da zan* et *dre zan* (sous, avec l'idée de mouvement : lieu où l'on se rend ou par où l'on passe). En finale, le son [d] se réalise de deux façons différentes ; généralement amui, il peut aussi être assourdi, le timbre de la voyelle précédente différant dans les deux cas : ainsi *od* peut être prononcé [o] ou [ot]⁶. L'amuïssement du [d] final devant e entraîne parfois l'élision de la voyelle e, ainsi : *kal' eo* [kal e] (c'est dur) pour *kaled eo*.

Le vocalisme local est marqué par des tendances que l'on peut mettre en évidence dans les témoignages oraux recueillis : la fermeture fréquente des voyelles [e] en [i] et [o] en [u], ainsi *amzer* (temps) [amzir], *ho* (votre, vos) [u], la palatalisation du [ɛ] bref en [jæ] ou [ja], par exemple *penn* (tête) [pjæn], *merc'h* (fille) [mjax], et la neutralisation de nombreuses voyelles non accentuées ou situées devant une consonne palatalisée : *keig* (viande) [tʃœtʃ]⁷, *bugul* (berger) [bœdʒyl]⁸.

¹ D'autres particularités seront soulignées dans les extraits de témoignages.

² Qui est déjà consignée par l'Arradonnais Jean Marion en 1790 dans le *Magasin Spirituel*, voir en 1.3.1.

³ A.L.B.B., cartes 108 'à lui' et 210 'avec lui'.

⁴ Dans les mots *anderv* (soirée), *badeziant* (baptême), *baradoz* (paradis), *evidon* (pour moi), *kador* (chaise), *kenderv* (cousin), *krouadur* (enfant), *moged* (fumée), *raden* (fougère), *redeg* (courir), *roued-où* (filet-s), *sadorn* (samedi), *skudell* (écuelle), *tad-où* (père-s). A.L.B.B., cartes 9, 23, 190, 405, 373, 43, 472, 539 bis, 546, 553, 145, 568, 572.

⁵ *Bulletin paroissial d'Arradon*, juillet 1910, p. 3.

⁶ Louise citait souvent un jeu de mots moquant le nom de deux toponymes de Plougoumelen : *Kaber etal ar Bod*, *hag ar Bod etal Kaber* [kair ital œr bot, ag œr bo ital kair] : Cahire à côté du Bot et le Bot à côté de Cahire, ce qui peut aussi se comprendre en breton comme « le chieur à côté du pot et le pot à côté du chieur ». Le toponyme Bot est parfois prononcé par Louise de deux façons différentes, [bõt] et [bo]. On retrouve aujourd'hui cette variation dans la prononciation des patronymes en -ot : Guillemot etc.

⁷ Le chanoine Falc'hun, découvrant le vannetais lors de la mission de folklore musical en Basse-Bretagne en 1939, citait la prononciation de ce mot comme très déroutante pour un bretonnant du Léon.

⁸ L'introduction de la seconde édition de la grammaire de Guillevic et Le Goff évoque d'autres particularités en donnant de nombreux exemples. GUILLEVIC, LE GOFF, réédition 1999, p. XX-XXII. On note aussi à Arradon la tendance du [ɔ] à se réaliser en une diphtongue [wɔ] : *askorn* (os) [aʃkwɔrn].

Concernant les consonnes, outre la palatalisation du [k] et du [g] et l'amouïssement du [d], on peut ajouter la prononciation [ʃk], [ʃp], [ʃt] des groupes *sk*, *sp* et *st* : *skol* (école) [ʃkol], *gvesped* (guêpes) [dʒvɛʃpɛ], *astenn* (étendre) [aʃtjœn], le groupe *sk* se réduisant parfois à [ʃ] : ainsi *skreizh* (fatigué) [ʃrɛx], *divaskell* (deux ailes) [divaʃjal] ou *diskenn* (descendre) [diʃjœn] par exemple.

Outre ces remarques phonologiques qui donnent une idée de la couleur sonore du breton local, des observations sur le lexique et la syntaxe soulignent aussi l'originalité du vannetais dans le domaine bretonnant. Les atlas linguistiques de Basse-Bretagne qui mettent en évidence à la fois l'homogénéité globale et la diversité de la langue permettent de visualiser les variantes locales. La carte « où ? » fournit un exemple remarquable d'une dichotomie entre la zone vannetaise où seul *e-menn* est en usage et le reste de la Basse-Bretagne qui n'emploie que *pelec'h*¹.

La syntaxe est un autre domaine où le vannetais se démarque par certains traits importants. L'emploi du pronom personnel complément d'objet direct en est un exemple frappant. Le vannetais conserve cette forme ancienne, ailleurs tombée en désuétude et remplacée par une structure indirecte avec la préposition *a* (de). Les témoignages enregistrés montrent tous l'usage systématique du pronom complément : *m'az kel* [ma tʃɛl] (je te vois), *m'anaves ket ?* [manaɔvɛ ʃœ]² (tu ne me connais pas ?), *m'am boa ind goarnet pell* [mœm bwe in gwarnœ pel] (je les avais longtemps gardés), *ind deus eniv lamet* [in dœz jã lamœj] (ils l'ont enlevé), *he lekel ar ar c'hostez* [i lækjœl ar œr wɔʃti] (la mettre sur le côté), etc.³.

La préposition *a* (de) modulée selon les personnes est par contre utilisée localement pour renvoyer au sujet : *oa ket fall anebou ma eondr* [we tʃœ fal anu mœ jœtr] (littéralement : était pas méchant de-lui mon oncle, il n'était pas méchant, mon oncle), *mad oa anebi* [ma we anij] (littéralement : bonne était d'elle, elle était bonne) etc.

D'autres particularités syntaxiques peuvent ainsi être relevées dans le corpus enregistré.

Si l'ensemble du domaine bretonnant emploie une expression *Bez ez eus* ou *Boud zo* (il y a)⁴, à Arradon *Be zo* [bœ zu], cette structure est employée localement avec d'autres verbes : *Be zae tud agostez Gwened* [bœ ze ty a goʃti dʒvɛnɛ] (il venait des gens des environs de Vannes), ou *Be chome dalbez un tammig* [bœ ʃyme dalbex yn tamœt] (il restait tout le temps un petit peu), etc.

Les expressions qui traduisent l'obligation ou la volonté de faire quelque chose utilisent une syntaxe complexe que la contraction des formes orales rend parfois difficile à saisir. Le plus souvent c'est la forme avec *red* (nécessaire) qui est utilisée pour signifier l'obligation, suivie le plus souvent de la préposition *da* modulée selon la personne concernée ; ainsi on rencontre dans tous les récits enregistrés, aux différents temps : *ema red* (il est nécessaire, il faut), *e oa red* (il fallait), *e vo red* (il faudra), *e vehe red* (il faudrait) ; la combinaison avec la préposition entraîne des liaisons et compacte les expressions, surtout aux temps composés, comme le montrent ces exemples : '*ma red din* [martœn] (il me faut, je dois), *oa red deomp* [wœrtjœm] (il nous fallait, on devait), *vehe red bet debou* [vœtœbœtu] (il lui aurait fallu, il aurait dû) ; dans ce dernier cas, le participe passé est placé derrière le mot *red* que le syntagme verbal semble avoir assimilé.

Le verbe impersonnel *faot* génère également des formes complexes. Il signifie parfois « il faut » comme en français ou plus souvent « il ne faut pas » avec une négation : *Faote ket ma vehe bet gouiet* (Littéralement : il ne fallait pas que cela aurait été su). Dans son emploi le plus courant, il est suivi d'une préposition et indique la volonté de faire quelque chose : *Faot din me komz breton*

¹ *A.L.B.B.*, carte 423, et *N.A.L.B.B.*, carte 14. Le vannetais *e-menn* est identique au gallois.

² Ici, la liaison *s-k* dans *M'anaves ket* se prononce [ʃ], ce qui permet à l'oral de distinguer de *M'anavit ket* (vous ne me connaissez pas) [manaɔvɛ tʃœ].

³ Ces exemples et ceux qui suivent sont extraits des témoignages oraux cités dans le corps de la thèse.

⁴ Voir la carte 80 de l'*A.L.B.B.* et la carte 28 du *N.A.L.B.B.*

bremañ kar bremañ ema rekis debe komz ar breton er skol (moi, je veux parler breton maintenant car maintenant ils doivent parler le breton à l'école). On le trouve plus volontiers à la forme négative et la négation *ket* se lie à l'oral à la préposition conjuguée : *faot k' in* [fotʃœn], pour *faot ket din* (je ne veux pas). À l'imparfait, la marque temporelle du verbe est souvent déplacée à l'oral derrière la négation : *faot-k'e debi* [fotʃe dij] au lieu de *faote ket debi* [fote tʃœ dij] (elle ne voulait pas).

La liste de ces particularités est loin d'être exhaustive ; on peut encore citer le maintien de l'emploi archaïque du degré exclamatif de l'adjectif qualificatif : *na pezh aesed vebe bet !* [na pjax esjœ ve bæ] (comme cela aurait été aisé !), alors que d'autres traits, comme la prédominance des énoncés où le sujet précède le verbe, révèlent sans doute une influence du français.

Genèse du travail et parcours personnel.

Les principales sources de cette thèse sont des enregistrements audio réalisés pour la plupart entre 1982 et 1985 auprès de quatre personnes, dont deux membres de ma famille. Avant de présenter ces témoins, je dois situer le cadre de ce travail d'enquête et aussi, dans le but d'assumer ma subjectivité par rapport au sujet, raconter mon parcours personnel, notamment en ce qui concerne la connaissance du breton, tant local que standardisé.

Je suis née le 4 décembre 1954 à Vannes, premier enfant d'un jeune couple établi à Arradon, à Poulmarh précisément, à la sortie du bourg sur la route de la Pointe. Mon père, né en 1930 dans les Vosges et réfugié à Arradon pendant la guerre, y est revenu définitivement à son mariage en 1953 ; d'abord ouvrier tôlier dans une entreprise vannetaise, il est ensuite employé au service d'eau et aussi délégué syndical. Ma mère, née en 1932 à la ferme de Penboch, n'a jamais quitté Arradon. Couturière de formation, elle se consacre surtout à sa famille. Elle comprend un peu le breton mais ne le parle pas, sauf quelques mots et bribes de phrases.

En septembre 1957, ma grand-mère maternelle et sa belle-sœur, tante Louise, quittent la ferme de Penboch qui vient d'être vendue et s'installent dans la maison familiale de Poulmarh. Une autre tante, Jeanne, quitte la région pour les Vosges, ne revenant qu'un mois en été. À Poulmarh, cohabitent donc plusieurs générations. En janvier 1959, une quatrième fille naît au foyer de mes parents. Pour ma part, j'ai commencé à aller à l'école en septembre 1958 et, dès les premiers mois, à apprendre à lire et écrire, au crayon gris puis, très vite, à la plume.

À Arradon, les jeunes adultes parlent français. Tous les jours cependant, j'entends du breton. Ma grand-mère, née à l'Île-aux-Moines en 1907, comprend bien cette langue mais ne la parle pas ; elle ne manque pas néanmoins de dire *Kenavo* [kœnavu] (au revoir) au facteur. Tante Louise, née en 1891 à Arradon, parle toujours breton avec les personnes qu'elle rencontre, sauf avec les jeunes générations. Je l'accompagne souvent au bourg, pour aller chercher le lait à la ferme et assister le dimanche soir à la bénédiction du Saint-Sacrement. Comme une grande partie de l'assistance est constituée de personnes âgées, je n'entends que du breton à la sortie de l'office, je ne comprends rien car la langue est utilisée pour colporter nouvelles et anecdotes, mais pas « en situation ». Je reconnais des noms de personnes, je retiens surtout les exclamations qui animent le discours *Dam ya ! Dam nann ! Dam geo ! Dam pas !¹* Je suis attentive et intriguée mais pense que c'est normal que les personnes âgées parlent ainsi. En grandissant, je vais moins souvent au bourg avec ma tante car je peux y aller seule pour acheter le pain et chercher le lait à la ferme.

¹ Dame oui ! Dame non ! Dame si ! Dame non ! En breton, les réponses aux questions ou les exclamations qui renforcent le discours se font toujours en fonction de la forme affirmative ou négative de l'énoncé. Il y a donc deux façons d'exprimer son accord : *ya ! nann !* (oui, non) ou son désaccord : *geo ! pas !* (si, non). La logique du breton est adoptée en français local, ce qui crée parfois des confusions avec les personnes étrangères à la région et plus tard avec les générations qui parlent un français standardisé.

Le deuxième contact avec la langue bretonne se fait par les contes et comptines que tante Louise nous récite, souvent dans une version bilingue. Elle dit toujours que « ça va mieux en breton », et cela me semble vrai : *Troc'h, troc'h, koutell!* est plus effrayant que « Coupe, coupe, couteau ! », et *Tan dousig, ma c'hoarig!* plus poignant que « Du feu doux, ma petite sœur ! »¹. Je voudrais parler breton mais personne ne s'adresse aux enfants dans cette langue ; tante Louise nous dit seulement pour nous taquiner ou nous gronder un peu : *Loulou blazer!* (loulou puant) ou *Kac'her!* (chieur, chieuse)². On chante pourtant des cantiques en breton, à l'église d'Arradon parfois et surtout à Sainte-Anne les jours de pèlerinage ; c'est le seul moment où l'on peut et où l'on doit prononcer du breton, sans trop comprendre les paroles. J'essaie de retenir quelques mots et j'appelle de temps en temps ma mère *Mamm!* un peu en cachette, en me disant que c'est du breton mais qu'on peut croire que c'est un diminutif de « maman ». Mon père travaille parfois sur des chantiers assez éloignés, il lui arrive d'être gêné quand les autres ouvriers parlent breton, il trouve que ce n'est pas poli de parler une langue que d'autres ne comprennent pas. De même, il n'apprécie pas que l'on chante « Sainte Anne, ô, bonne mère, toi que nous implorons, entends notre prière et bénis tes Bretons » le 26 juillet, quand l'église est pleine de touristes. Pourtant, j'ai toujours à cette époque une médaille de sainte Anne épinglée sur ma chemise et j'aime beaucoup aller en pèlerinage à Sainte-Anne et y célébrer le souvenir des « Bretons morts pour la France ».

La troisième occasion de rencontre avec la langue bretonne se fait par l'écrit. Dans le grenier de Poulmarh, des livres rapportés de Penboch sont posés sur une étagère derrière une vieille porte : parmi eux, un livre de grec de mon oncle qui est allé à l'école à Sainte-Anne - et je crois avoir appris le grec quand je sais réciter l'alphabet par cœur - et deux livres en breton, des exemplaires reliés de la revue *Dibunamb*³. Tante Louise me dit qu'ils y étaient abonnés autrefois et qu'elle aimait les histoires de *Jannig er Beboer* et *Pipi Latira* ; pourtant je ne l'ai jamais vu lire le breton elle-même, elle lit en français le journal de mes parents, souvent à haute voix, et reçoit un ou deux bulletins religieux chaque mois. Les *Dibunamb* restent hermétiques pour moi.

À l'école Sainte-Marie, il n'est jamais question de breton, il s'agit de préparer le Certificat d'Études pour les filles qui ont deux ou trois ans de plus que moi, puis l'entrée en sixième pour celles de mon âge. Nous apprenons trois chants patriotiques obligatoires : la Marseillaise, le chant du Départ : « La République nous appelle, Sachons vaincre ou sachons périr. Un Français doit vivre pour elle, Pour elle, un Français doit mourir ! » et le chant des Partisans : « C'est nous qui brisons les barreaux des prisons pour nos frères » ; cette phrase me plaît bien, plus que les autres paroles belliqueuses. La seconde guerre est encore proche et aux récréations on joue parfois entre filles à « Je déclare la guerre ! »⁴.

L'entrée en sixième à Vannes, en septembre 1965, marque une étape importante pour moi, la coupure avec Arradon et la découverte de la ville, suivie, en juin 1966, du déménagement de la famille à Gramilla, dans une maison neuve et un village isolé. C'est la fin de la cohabitation avec ma grand-mère qui travaille pour compléter sa retraite et tante Louise qui vient très souvent nous rendre visite et cultiver le potager. Le collège se passe assez bien et je m'y fais de bonnes amies. Pas une fois, il n'est fait allusion au breton, situation a posteriori très étonnante car la majorité des élèves viennent de l'extérieur de Vannes et beaucoup d'entre elles doivent entendre parler

¹ Voir les contes *Pichonig d'ar luez* (Petit oiseau d'en haut) et *An aval ruz* (La pomme rouge) en 3.2.2.

² Je me souviens d'avoir demandé : « Qu'est-ce que ça veut dire, *kac'her* ? » [kaïr] et d'avoir été vexée par la réponse de tante Louise : « Ben, *chiour* quoi ! ». Un Arradonnais m'a rapporté, à peu près pour la même époque, des invectives en breton de son père : *Gast a baotr!* (putain de garçon !) ou *Azenn!* (âne).

³ La revue *Dibunamb!* (Réveillons-nous !) sera évoquée ensuite. Voir 2.2.4.

⁴ Des territoires sont dessinés au sol et l'annonce d'une élève « je déclare la guerre à ... » (l'Allemagne, l'Angleterre, la France, l'Amérique, je crois) déclenche une course poursuite dans la cour de l'école. Il y a aussi des jeux en ronde, en chaîne ou autres : « Ah, mon beau château ! », « Enfile, enfile mon aiguille ! », « Laissez passer les petits enfants », « Bonjour, le roi, notre père », « Merle, veux-tu ? », etc.

breton à la maison¹. Autre changement : mes parents acquièrent une télévision en 1967. Une copine de Vannes me dit que je suis beaucoup plus intéressante depuis que j'ai la télé, ce qui me laisse un peu songeuse. Je suis une bonne élève, plutôt sage ; en troisième, je bégaie en classe.

L'entrée en seconde en 1969 me permet de découvrir une matière optionnelle, « culture bretonne », qui me redonne l'envie d'apprendre le breton. Tante Jeanne est revenue à Arradon et je la presse de questions. Après mai 68, beaucoup de choses ont changé : prêtres et religieuses commencent à s'habiller en civil. Je participe à Arradon aux réunions du M.R.J.C. (Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne) ; c'est sympa, dynamique, plein d'idéal de fraternité, de chansons - en français - et de sorties entre jeunes dans différents coins de Bretagne.

Après l'obtention d'un baccalauréat « C », je poursuis mes études au Centre de Formation Pédagogique du Vincin à Arradon. J'apprécie beaucoup le pensionnat et la compagnie des autres étudiants ; certains connaissent un peu le breton et échangent de temps en temps des bribes de conversation. La vogue de la musique bretonne relance la mode des danses traditionnelles et je fréquente assidûment les *fest-noz* avec un groupe de jeunes d'Arradon et de Baden.

Une amie du C.F.P. me donne l'adresse des cours de breton par correspondance *Skol Ober*. J'apprends ainsi le breton standard et l'orthographe unifiée. J'essaie de faire le lien avec la forme locale du breton : Tante Jeanne m'aide en lisant les *Dibunamb*, elle est patiente et toujours de bonne humeur. Quand elle meurt en 1975, je mesure la perte culturelle que creuse la disparition de la dernière génération de bretonnants de tradition orale. Je décide alors d'enregistrer en breton les contes de tante Louise sur un magnétophone à cassettes : elle s'exécute de bonne volonté ; après *An aval ruž* (La pomme rouge) et *Pichonig d'ar luez* (Petit oiseau d'en haut), elle enchaîne avec un conte que je ne connais pas : *Ar yarig* (la petite poule). À cette époque, je suis des cours de breton le mardi soir au *Kelc'h Sevenadurel Gwened* (Cercle culturel de Vannes) ; Tugdual Kalvez, le professeur, est cornouaillais mais des vannetisants, comme Georges Belz, interviennent parfois. Je participe aussi à un stage de breton à Brest où André le Mercier présente l'orthographe « universitaire » en affirmant que nulle part en Bretagne, on ne prononce l'article indéfini [yr]².

En décembre 1981, je viens habiter Brest avec mon mari et, l'année suivante, je m'inscris à l'Université de Bretagne Occidentale pour y préparer la Licence de breton nouvellement créée.

En plus des cours de langue orale et traduction avec Fañch Morvannou qui m'encourage à parler vannetais, de linguistique et dialectologie avec Jean Le Dù, de littérature avec Yves Le Berre, de gallois et d'histoire, je suis le cours d'ethnologie bretonne de Jean-François Simon qui me donne l'occasion de faire une première enquête à Arradon, sur le thème « L'enfance dans la région vannetaise ». Pour ce travail, je rencontre une douzaine de personnes, dont Marie-Anne que je reviendrai interroger en breton par la suite. Je recommence à enregistrer tante Louise sur des cassettes : ses comptines en breton mais aussi des récits divers sur sa famille, sa vie à Arradon, etc. Le travail de maîtrise l'année suivante, sous la direction de Jean Le Dù, consiste à présenter un recueil d'« ethnotextes » à partir des enregistrements de ma tante. J'en réalise d'autres sur bandes magnétiques avec un appareil (UHER 4200 Report) prêté par le Centre de Recherche Bretonne et Celtique. Je cesse mon activité professionnelle d'institutrice pendant deux ans pour me consacrer à ce travail, soutient ma maîtrise en juin 1984 peu après le décès de ma tante Louise, puis un D.E.A. en 1985³, toujours sous la direction de Jean Le Dù ; il me confie

¹ Quelques années plus tard, nous avons la surprise de reconnaître une jeune surveillante de cette époque devenue chanteuse soliste des *Dir ha Tan* (Acier et Feu, d'après le titre d'un refrain), groupe originaire de la région d'Hennebont qui chante en breton dans les *fest-noz* (fête de nuit).

² C'est précisément la prononciation en usage à Arradon. L'orthographe universitaire préconise la graphie *eur* au lieu de *ur* pour l'article indéfini devant une consonne autre que l, m, n et r. Je garde néanmoins un bon souvenir de ce stage et d'André Le Mercier dans sa blouse grise d'instituteur.

³ Le D.E.A. porte sur le lexique breton de ma tante.

aussi d'autres enquêtes dans le Morbihan, pour la préparation du Nouvel Atlas Linguistique de la Basse-Bretagne et d'un atlas des côtes de France ; ce dernier ne verra pas le jour mais les enquêtes à Séné me permettent de rencontrer Pierre que j'enregistre plus longuement ensuite.

En septembre 1985, je reprends mon activité professionnelle, interrompue encore à maintes reprises pour maternités et congés parentaux ; je prends en septembre 2006 une retraite anticipée dans le but de préparer cette thèse¹. Ronan Calvez accepte la direction de ce travail qui prend une orientation sociolinguistique, tout en conservant des aspects ethnologique et dialectologique.

Dans la vie courante, je n'ai pas souvent parlé breton. Les enregistrements réalisés en 1983 et 1984 m'ont donné l'occasion de le faire, mais aussi de mesurer mon peu d'aisance à l'oral. Sauf de rares exceptions², le français demeurait la langue naturelle d'échange dès que le micro était fermé.

Depuis la mort de tante Louise, personne ne parle plus breton dans ma famille³. Mon mari a vécu son enfance en Normandie puis à Vannes. Il ne connaît du breton que quelques mots et expressions courantes. Certains de nos enfants ont suivi des cours de breton au lycée, seul moment de leur parcours scolaire où ils ont eu ce choix ; ils essaient parfois de s'exprimer en breton et me reprochent de ne pas leur avoir appris cette langue que je ne parle pas de façon naturelle pour plusieurs raisons : peur de faire des erreurs, manque de pratique et de termes courants pour parler des réalités d'aujourd'hui, mais surtout hésitation entre deux formes, standard et très dialectalisée, et tabou personnel sans doute.

Quatre témoins principaux.

Les quatre principaux témoignages sur lesquels se fondent ce travail ont ainsi été recueillis, d'abord dans ma proche famille : ceux de Louise, ma grand-tante, et Jeanne, ma grand-mère, puis auprès de deux personnes rencontrées au cours des enquêtes d'ethnologie et de dialectologie : Marie-Anne, une amie de ma grand-mère, et Pierre, de Séné, qui a épousé une Arradonnaise et vécu vingt-cinq ans à Arradon.

Louise est la plus âgée. Elle est née le 22 novembre 1891 à Arradon, au village de Bourgerel dans la ferme de ses parents : Pierre Le Rohellec, né le 28 juin 1841 à Bourgerel également, et Marie-Françoise Le Bihan, née à Saint-Symphorien à Vannes le 26 octobre 1859 ; c'est la sixième des dix enfants du couple. La famille, chassée de Bourgerel, part pour Saint-Guen à Vannes, puis revient à Arradon en 1895 tenir la ferme de Penboch, d'une superficie de 9 hectares, qui appartient aux Jésuites de Vannes. La langue de la famille est le breton.

La plupart des frères et sœurs de Louise décèdent prématurément : un nouveau-né, Henri, qu'elle n'a pas connu, l'aîné Pierre, des suites de la guerre à 33 ans, Jeanne, Anne-Marie, Céline et Joseph de la tuberculose, respectivement à 11, 16, 29 et 44 ans, Perrine, Françoise et la seconde Jeanne d'embolies consécutives à un accouchement ou une opération, respectivement à 38, 44 et 75 ans. Seules Jeanne et Louise dépassent donc l'âge de 44 ans.

Louise reste à la ferme de Penboch et voit partir un à un ses parents, son frère aîné et ses sœurs : son père décède en décembre 1917 ; en 1921, sa mère quitte Penboch pour habiter une

¹ J'avais rencontré auparavant Daniel Giraudon dans le but de cette inscription en thèse mais j'ai dû attendre de ne plus avoir d'activité professionnelle pour concrétiser ce projet.

² Je me souviens de petites conversations avec Marie-Anne hors micro, et de ses encouragements : *Gomzan ket gwall vad ! - O geo ! ag ar choaj mem !* (Je parle pas très bien ! - Oh si ! très bien même !). J'essayais aussi de parler breton avec tante Louise quand j'étais seule avec elle, au risque de la fatiguer un peu ; une fois, alors qu'elle marchait *pik-e-pok* (pas à pas) vers Gramilla et que j'étais à vélo près d'elle en train de lui parler breton, elle m'a dit en riant : *Kae 'ta !* [tʃi ta] (Va toujours !) et m'a rejointe ensuite tranquillement.

³ Sauf quelques bribes résiduelles : on échange quelques expressions intégrées à la culture familiale ; à la fin des repas, un beau-frère originaire des Côtes d'Armor entonne parfois un chant en breton ; un jeune neveu chante un refrain d'anniversaire appris avec ses camarades des classes bilingues, etc.

petite maison achetée à Poulmarh avec Céline et Jeanne, Françoise part comme servante à Nantes, Perrine se marie cette même année et part tenir une ferme au Moustoir. Louise, restée célibataire¹, seconde à la ferme son frère Joseph, puis la veuve de celui-ci à partir d'avril 1934.

La ferme de Penboch est vendue en septembre 1957, Louise la quitte avec regret pour s'installer à son tour à Poulmarh avec sa belle-sœur Jeanne et la famille de sa nièce Anne. Elle continue cependant à travailler la terre, le champ de Gramilla que son frère a acheté. Elle rend parfois visite à la famille de son neveu Joseph, capitaine de marine marchande puis électronicien, à Cholet puis à Brest. Elle aime la compagnie de ses neveux et petits-neveux à qui elle raconte des histoires, comptines, refrains, avec qui elle va se promener, ramasser des mûres, etc. Elle continue à parler breton avec ses voisines, mais ne le fait plus guère avec sa sœur Jeanne revenue en 1968 à Poulmarh après dix ans passés dans les Vosges. Celle-ci décède en 1975, après une opération du genou consécutive à une chute, et Louise reste seule avec sa belle-sœur Jeanne.

Louise accepte alors avec plaisir de redire en breton devant le magnétophone les contes qu'elle connaît si bien et, plus tard, des refrains et comptines et des récits concernant sa famille et sa vie à Arradon. Elle est même fière de le faire. Les enregistrements ont lieu tantôt chez elle à Poulmarh, tantôt chez sa nièce à Gramilla. Un jour qu'un arrière petit-neveu arrive dans la cuisine où elle dévide ses souvenirs, elle lui dit : « Tu viendras tout à l'heure, quand les leçons seront finies ! », montrant ainsi qu'elle a conscience de transmettre un savoir.

Une autre fois, c'est mon jeune frère qui arrive à Poulmarh pendant un enregistrement :

(Au lieu d'interrompre l'enregistrement à l'arrivée de mon frère, je dis à Louise :)

- *Pascal zo daet da ... da glazh kerampouezh.* [Pascal est venu ... chercher des crêpes.]

(Louise s'adresse en breton à Pascal :) - *Daet ous da glazh 'r c'brampouezh ha neuse an amonenn ?*

[Tu es venu chercher les crêpes et puis le beurre ?]

(Je réponds à Louise à la place de Pascal qui ne comprend rien :) - *Ya, ya.* [Oui, oui.]

(Louise continue à s'adresser à Pascal en breton :)

- *Me lare marse meme ... Daet eo ha vamm ?* [Je disais peut-être que mémé ... Ta mère est venue ?]

(Je continue à répondre en riant :) - *Pas.* [Non.]

(Louise s'adresse alors à Pascal en français :) - Ta mère est venue ? Maman est venue ?

(Je réponds encore :) - *Pas.* [Non.]

(Louise :) - Ben non, mais peut-être qu'elle n'aura pas de beurre, ni vous non plus.

(Je demande à Louise :) - Oui, mais alors, où c'est ?

(Louise :) - Attends, je vais le chercher, je vais le mettre dans le panier, tu l'enverras avec toi !²

Ce dialogue est révélateur de l'aisance de Louise quand elle passe du breton au français. Elle utilise la syntaxe bretonne : *Daet ous da glazh 'r c'brampouezh ... ?* (Venu tu-es pour chercher les crêpes ... ?) puis *Daet eo ha vamm ?* (Venue est ta mère ?) qu'elle traduit ensuite : « Ta mère est venue ? Maman est venue ? ». La situation est incongrue : Louise oublie de changer de langue pour s'adresser à Pascal, 14 ans, qui ne comprend pas du tout le breton.

Petite, menue, toujours active, effacée et discrète, Louise a pourtant un caractère bien trempé. Sa belle-sœur raconte que la mère de Louise disait d'elle : *Ouian ket da biv e tenn honnezh, mes blego ket jamez !* (Je ne sais pas de qui elle tient, celle-là, mais elle ne pliera jamais !). Louise a souvent une attitude peu encline à la soumission. Elle rapporte les propos de son frère Joseph affirmant

¹ La tuberculose qui sévit dans la famille ne favorise pas les chances d'unions matrimoniales. Néanmoins Louise a plusieurs propositions de mariage qu'elle refuse, à cause de son frère (voir son récit dans le chapitre consacré aux mariages), ou car le prétendant, qui a pourtant une belle ferme, ne lui plaît pas ; elle le racontait en français dans son langage imagé : « La chapelle était belle, mais le saint n'était pas beau ! ».

² Référence de l'enregistrement : LR 10-2 (1.12.35). Tante Louise, pourtant répertoriée par la commune comme « économiquement faible » en raison de sa petite retraite, tient en effet à nous offrir chaque semaine des crêpes et du beurre.

que la Bretagne ne s'était jamais mise à genoux devant la France, réflexion sans doute en lien avec l'attentat de Rennes en 1932¹. Pendant la seconde guerre, devant son entourage inquiet, elle refuse de serrer la main que lui tend un soldat allemand en disant qu'elle préférerait serrer la patte de son chien. Plus tard, elle exprime sa satisfaction en voyant à la télévision des paysans bretons manifestant à Paris. Catholique pratiquante, elle garde un esprit critique vis à vis du clergé et rappelle que son frère Joseph n'admettait pas les remarques sur ses retards à la messe : « Quand les prêtres travailleront autant que moi, ils pourront me faire des reproches ! ». Son caractère entier la rend parfois bourru mais elle est très généreuse et entièrement dévouée à ses proches.

Le 29 mai 1984, suite à un gros rhume, elle s'éteint dans son sommeil à Poulmarh, à 93 ans.

Jeanne, la belle-sœur de Louise, est née le 23 septembre 1907 à l'Ile-aux-Moines, à Locmiquel précise l'acte de naissance qui désigne ainsi le bourg de l'île. Ses parents sont : Jean Bouleis, né le 2 juillet 1875 à Kergonan en l'Ile-aux-Moines, et Marie-Louise Le Vu, née le 11 février 1871 à Mériadec en Baden. Ils sont fermiers ainsi que ses grands-parents Bouleis qui habitent aussi, à cette époque, le bourg de l'île. Jeanne est la troisième de cinq enfants, dont une sœur aînée qui meurt en bas âge à la suite d'une coqueluche. Le français est la langue utilisée à la maison mais parents et grands-parents parlent breton entre eux. Jeanne cesse de fréquenter régulièrement l'école à l'âge de 7 ans quand la guerre éclate.

Quand Jeanne a 18 ans, ses parents doivent quitter la ferme de Kergantelec pour une autre ferme à la pointe de Brouel. Elle-même devient servante chez des gens de l'île, à la Pointe du Trèh. Le 22 octobre 1929, elle épouse Joseph, le frère de Louise, qu'elle a rencontré grâce à des parents communs à l'Ile-aux-Moines. Elle vient alors habiter la ferme de Penboch à Arradon. Jeanne comprend bien le breton mais ne le parle pas, ou très peu, seulement si les interlocuteurs sont bretonnants monolingues comme la mère du garde de la propriété de Penboch.

Jeanne met au monde trois enfants : Joseph en 1930, Anne en 1932 et Pierre en 1933 ; son mari meurt de tuberculose le 19 avril 1934, elle est donc veuve à 26 ans. Avec sa belle-sœur Louise et l'aide d'un domestique, elle continue à tenir la ferme. Le 12 avril 1940, son plus jeune fils meurt d'une méningite à l'âge de 7 ans. C'est une période très sombre : sa belle-sœur Françoise décède aussi huit jours plus tard et la guerre ne fait que commencer. Jeanne travaille beaucoup, à la ferme et à la côte où elle poursuit la petite activité ostréicole de son mari.

Anne et Joseph, ses enfants, se marient en 1953 et 1955 avec un frère et une sœur originaires des Vosges. Ce double mariage crée des liens très forts entre ces couples et leurs enfants autour de « mémé ». En 1957, Jeanne quitte Penboch pour Poulmarh et devient employée de maison chez les gens qui ont racheté la ferme comme résidence secondaire. Elle les suit certaines années à Paris et dans les Cévennes où ils ont un domaine. Pour compléter sa retraite, elle travaille aussi à la côte, parfois chez d'autres ostréiculteurs.

Jeanne profite ensuite d'une retraite bien méritée : elle aime retrouver le « club » des anciens d'Arradon où elle apprécie particulièrement les jeux de cartes ; chez elle, elle a une télévision et regarde beaucoup les jeux télévisés. C'est une très bonne cuisinière qui a plaisir à recevoir ses enfants et petits-enfants pour des repas soignés ainsi que ses amies pour des goûters copieux.

¹ Les propos de Joseph, décédé en 1934, sont cités hors micro par Louise. Dans la nuit du 6 au 7 août 1932, une statue représentant Anne de Bretagne aux pieds du roi de France, érigée pour commémorer le traité d'union de 1532, est plastiquée à Rennes. Ronan Caerleon, alias Ronan Caouissin, rapporte les propos tenus à la cathédrale de Vannes le dimanche 7 août par Mgr Duparc, évêque de Quimper et de Léon : « (...) Ce n'est pas sans tristesse que nos aïeux ont vu se conclure le pacte qui nous rattachait à une patrie plus grande et plus forte que la nôtre. Quel Breton, même après quatre siècles écoulés, ne partagerait pas leurs regrets ? (...) Alors, mon pays de France, si tu veux une Bretagne digne de toi, pourquoi ne nous aides-tu pas à garder sa foi, sa langue, son esprit ? ». CAERLEON, 1967, p. 74 et 76.

Plutôt grande et solide, Jeanne dégage une impression de force et de sérénité. Avec sa coiffe des îles, qu'elle abandonne avant 1980 pour des raisons pratiques, et sa grande cape noire, elle est imposante. Travailleuse, elle dirige ses affaires et sa maison avec courage et fermeté et se fait respecter. Mais elle sait aussi rire et donner à ses petits-enfants des leçons de philosophie : « Si tu trouves ta vie dure, pense qu'il y a toujours des gens plus malheureux que toi ! ». Son français « de l'Île-aux-Moines » est plein de tournures et mots bretons. Elle a peu fréquenté l'école mais sait bien lire et écrire, sans trop de fautes¹, et accorde beaucoup d'importance au travail scolaire.

Elle raconte volontiers les souvenirs de sa vie laborieuse et accepte que je recueille son témoignage en français. L'enregistrement a lieu dans sa cuisine de Poulmarh ; face au micro, elle n'a pas la spontanéité de sa belle-sœur et surveille son langage.

Après la mort de Louise, elle reste seule à Poulmarh pendant quelques années, puis s'installe chez sa fille à Gramilla jusqu'à son décès le 31 mai 1992, jour de la fête des Mères².

Marie-Anne est née le 27 avril 1908 au bourg de Plescop³ où ses parents louent une pièce dans un café. Son père, Joseph Le Bohellec, né le 29 septembre 1882 au Guern à Plœren⁴, est journalier ; il ne signe pas l'acte de naissance de sa fille, pas plus que les témoins, un cultivateur et une cabaretière du bourg de Plescop. Sa mère, Marie-Anne Le Corff, née le 29 mars 1877 à Plumergat au village de Coëtenec⁵, est couturière. Marie-Anne est la première enfant du couple, elle aura un frère et une sœur qui décède en bas âge. Toute la famille ne parle que breton.

Vers l'âge de 2 ans, Marie-Anne vient habiter avec ses parents et sa grand-mère maternelle une petite maison près de la chapelle de Béléan, sur Plœren mais à la frontière de Plescop. C'est à l'école privée du bourg de Plescop qu'elle va à l'école et commence à apprendre le français qu'elle ignore totalement jusqu'alors. Son père est tué à la guerre dès le 17 décembre 1914 et sa mère décède dix-huit mois plus tard. Orpheline à 8 ans, Marie-Anne est élevée à Béléan par sa grand-mère jusqu'à l'âge de 13 ans. C'est une bonne élève qui rêve de devenir institutrice ; à trois semaines du Certificat d'études, elle doit pourtant quitter la classe pour aller garder les vaches chez son oncle et tuteur à Plœren.

Son statut de « Pupille de la Nation » lui permet d'obtenir une bourse de 800 francs pour deux années d'apprentissage. De novembre 1922 à novembre 1924, elle est donc placée chez une « couturière de campagne » à Arradon, près du Moustoir où elle voit la mer pour la première fois. Elle apprend à coudre et se trouve plus heureuse que chez son oncle où la nourriture était très maigre. À Arradon comme à Plœren, elle parle toujours breton. Après son apprentissage, elle est admise à l'hôpital de Lesvellec à Saint-Avé comme couturière. Elle y reste jusqu'à son mariage.

Le 20 août 1929, à Plœren, elle épouse un maçon, Auguste R. né le 13 octobre 1902 à Baden au village de Bois-Bourgerel⁶. Le couple s'installe dans une chaumière à Tre er velin, près du Moustoir, à la frontière de Baden⁷. Deux enfants naissent : Pierre en 1930 et Roger en 1935. Mais le mari de Marie-Anne est malade et la laisse veuve à 32 ans : « J'ai été mariée onze ans avec un

¹ Elle note parfois des consonnes sourdes en finale sur ses listes de courses : crape, salate, gas.

² Elle décède à l'hôpital de Vannes après une intervention chirurgicale. Depuis quelques temps, elle demandait à ses petits-enfants de prier son fils décédé, « le petit Pierrot », de venir la chercher ; c'est pourquoi la famille a vu un signe dans son décès le jour de la fête des Mères.

³ État civil, Plescop, naissances, 1895-1908, image 132/137.

⁴ État civil, Plœren, naissances, 1870-1884, image 142/167.

⁵ État civil, Plumergat, naissances, 1870-1882, image 143/250. C'est le grand-père de Marie-Anne Le Corff, cultivateur, qui fait la déclaration, l'enfant étant déclarée « de père inconnu ».

⁶ État civil, Baden, naissances, 1898-1904, image 113/167.

⁷ Au bas du terrain coule la rivière séparant Arradon et Baden ; un ancien gué la franchit un peu en aval. Le toit de chaume sera changé en 1964, « après la mort de mon beau-père », précise Marie-Anne.

homme dix ans malade. », confie-t-elle lors d'une première rencontre¹. La grand-mère de Marie-Anne, née en 1852 à Plumergat, habite aussi avec eux, jusqu'à son décès sans doute.

Marie-Anne travaille comme journalière, fait des ménages, est employée à la côte à la saison des huîtres, où elle gagne « 15 centimes par jour », et souffre de « ne rien avoir au bout de ses doigts »². Pendant la guerre, elle peine encore plus à nourrir ses enfants ; elle rentre tard le soir, vers huit heures et demie, même l'hiver, et retrouve ses deux fils seuls et souvent affamés. Le dimanche, elle va parfois à vélo jusqu'à Saint-Jean-Brévelay chercher du pain. En 1948, ses enfants ayant grandi, elle trouve à l'hôpital un emploi d'aide-soignante qu'elle gardera jusqu'à sa retraite. Ses revenus lui permettent d'arranger la maison qui appartient à ses enfants, en obtenant ainsi l'usufruit. Ses fils sont mariés, ils habitent Séné et Arradon, et ont eux-mêmes des enfants.

Lorsque je la rencontre en 1983, Marie-Anne profite de sa retraite et se trouve bien installée : « C'est malheureux, mais je n'ai jamais été aussi heureuse ! », avoue-t-elle. Elle accepte de bonne grâce d'être enregistrée et apprécie mes visites. Elle se soucie du devenir du breton et me demande un jour : « Le breton ne va pas mourir puisqu'on l'apprend à l'école maintenant ? », à quoi je réponds que je n'en sais rien. Je pense qu'elle a conscience de transmettre un patrimoine culturel en danger et, après quelques réticences, elle me permet d'enregistrer cinq ou six chansons en breton apprises à Arradon pendant son apprentissage ; elle les chante de façon traditionnelle³, avec assurance et aisance même si son souffle la trahit parfois. Je suis toujours bien reçue dans sa petite maison très calme où le tic-tac de l'horloge se glisse entre les paroles enregistrées.

De taille moyenne et assez solide, Marie-Anne garde, malgré une vie difficile, une aptitude à la gaieté et un appétit de vivre remarquables. Elle a l'esprit vif et du caractère. Elle est sociable et aime les réunions du club des Anciens ; c'est sans doute là qu'elle se lie d'amitié avec Jeanne.

Lorsqu'elle ne peut plus habiter seule sa maison isolée à Tre er velin, Marie-Anne doit quitter Arradon pour une maison de retraite à Grand-Champ où elle reçoit la visite de ses enfants⁴. Elle décède en novembre 1992.

Pierre est en fait Joseph pour l'état-civil. Né le 19 mars 1907 à Séné au village de Langle, il est baptisé « Joseph » comme son frère jumeau mais sera toujours appelé Pierre. Il raconte que, ses parrain et marraine n'étant pas d'accord pour son prénom, le prêtre qui baptise les nouveaux-nés décide qu'ils s'appelleront tous deux Joseph en raison de leur naissance le jour de la fête du saint. L'état civil de Séné enregistre la naissance des jumeaux avec les prénoms Joseph Marie et Joseph Pierre Marie⁵. Leurs parents sont Vincent Miran, né le 15 juillet 1873 à Langle en Séné, marin pêcheur, et Marie-Louise Barro, née le 9 février 1880 à Langle également, marchande de poissons⁶. Les jumeaux ont déjà un frère né le 23 août 1902. Le décès de la mère après la naissance des jumeaux est suivi en janvier 1910 du remariage du père avec Marie-Philomène,

¹ Cette rencontre a lieu dans le cadre de l'enquête ethnologique sur « L'enfance dans la région vannetaise ». C'est ma grand-mère qui me fait connaître Marie-Anne qu'elle retrouve au club des Anciens.

² Ces détails ont été donnés par Marie-Anne lors de l'enquête ethnologique et consignés à cette époque.

³ Ayant une culture musicale limitée, je ne peux en juger vraiment mais je reconnais les rythmes et modulations des mélodies vannetaises traditionnelles que l'on retrouve aussi dans certains cantiques.

⁴ Je vais la voir quelques fois, avec ma grand-mère ou mes enfants. Marie-Anne apprécie les visites, de ses petits-enfants surtout ; elle regrette un peu de ne pouvoir revenir à Arradon, au foyer pour personnes âgées qui s'est ouvert en 1989 dans le bourg, mais ses moyens financiers ne le lui permettent pas.

⁵ État civil, Séné, naissances, 1903-1908, image 97/131. La mention du décès de Joseph Pierre Marie en 1990 à La Rochelle a été consignée par erreur ; elle concerne son frère jumeau Joseph Marie.

⁶ État civil, Séné, naissances, 1870-1876, image 89/178 et 1877-1883, image 84/181. L'acte de naissance du père porte les mentions de ses deux mariages successifs en 1901 et 1910. Le 15 octobre 1910, trois mariages sont célébrés dans la fratrie Miran (dont les parents sont décédés) : Joseph Marie Miran et Jeanne Marie Pierre, Vincent Marie Miran et Marie Louise Barro, Jean Marie Jacob et Marie Joseph Miran, tous pêcheurs et pêcheuses (État civil, Séné, mariages, 1896-1909, images 88 et 89/210, actes 21, 22 et 23).

jeune sœur de sa précédente épouse, qui élève les enfants. Deux autres enfants naissent ensuite : Marie-Anne et Gabriel. Le breton est la seule langue en usage à la maison dans un premier temps puis le français arrive peu à peu et les deux langues sont alors parlées concurremment¹.

Pierre est d'abord scolarisé à l'école du quartier de Bellevue puis, rapidement, change pour l'école privée du bourg de Séné qu'il fréquente jusqu'en 1919. Dès l'âge de 10 ans, il embarque, comme d'autres fils de marins, à bord des bateaux de pêche locaux, les « Sinagots », pendant les vacances. De 1919 à 1927, il est pêcheur à Séné². En 1927, il fait son service militaire à Lorient et reçoit une formation de « radio ». Avec ce diplôme, il embarque sur les chalutiers à La Rochelle.

Le 16 mai 1932, à Arradon, il épouse Marthe G., née le 28 juillet 1909 au village du Gréo. Le couple habite Lorient pendant trois ans, puis Arradon de 1937 à 1961. Ils ont trois enfants : Pierre né en 1936, Gisèle en 1939 et Didier en 1946.

Après sept ans passés à Vannes, Pierre et sa femme s'établissent définitivement à Séné, au village de Langle en 1968. Pierre est en retraite mais continue à être actif. Lorsque je le rencontre en 1983 pour une enquête linguistique, il précise : « J'ai tout le temps navigué jusqu'à une dizaine d'années, j'ai quitté. Mais j'ai toujours fait la côte, les coquillages, navigué sans être embarqué. »

Pierre accepte volontiers de participer à l'enquête sur les termes maritimes et les noms d'animaux marins, puis d'être enregistré en breton à propos de son enfance et de sa vie de pêcheur à Séné. Les visites dans sa petite maison de Langle me laissent un souvenir très agréable. Pierre et Marthe forment un couple heureux. Pierre, de stature et de corpulence moyennes, est jovial et chaleureux ; Marthe, tout en finesse, est discrète et attentionnée³. Ils ont habité le bourg d'Arradon pendant ma petite enfance ; ils connaissent ma famille et cela aide à tisser des liens de confiance. Le témoignage de Pierre est très intéressant, du point de vue ethnologique et aussi dialectologique, le breton de Séné⁴ étant particulier. Pierre affiche parfois sa volonté de s'exprimer en breton devant le micro, bien que ce soit plus facile en français, dit-il, peut-être pour montrer qu'il maîtrise sa langue maternelle ou parce qu'il a conscience d'être un témoin précieux.

Pierre décède en février 1993 à Séné et Marthe en janvier 2007, à plus de 97 ans.

La redécouverte de ces témoignages, près de trente ans après leur enregistrement, me fait mieux mesurer leur valeur. Si le nombre de témoins est limité, la qualité et la quantité des informations recueillies auprès de chacun éclairent cependant les conditions de vie et de pratique du breton à Arradon, mais aussi à l'Île-aux-Moines, Plescop, Plœren et Séné, permettant d'établir des comparaisons et d'appréhender un peu le contexte particulier de chaque commune.

Concernant Arradon, le témoin majeur reste Louise qui y a passé quasiment toute sa longue vie. Jeanne et Marie-Anne y ont habité depuis leurs mariages respectifs en 1929, et auparavant de 1922 à 1924 pour Marie-Anne durant son apprentissage ; elles ont une autre perception de la commune et de la pratique du breton. Le regard de Pierre, le Sinagot, est encore différent : marié à une Arradonnaise, il a vécu près de vingt-cinq ans au bourg d'Arradon, dans l'enclos appelé Kerfleur - ou Kerfumier - et si son récit de vie s'attache plutôt à décrire la vie des marins à bord

¹ Pierre indique que la guerre 1914-1918 amène un changement à Séné dans toutes les familles : on commence à parler français aux enfants. Voir 2.1.2.

² Pierre le raconte ainsi au début de l'enregistrement réalisé pour l'atlas des côtes de France : « On embarquait assez facilement à partir de quatorze ans. Autrement, dans l'intervalle entre l'école et la pêche, on allait à la côte, aux bigorneaux, aux palourdes, grapiller à la côte ; comme ça, on passait notre temps. »

³ Née en 1909 à Arradon, au Gréo où ses parents tenaient un café, elle avait aussi le breton comme langue maternelle, l'esprit vif et sûrement beaucoup de choses à raconter. Je regrette a posteriori de ne pas lui avoir proposé de l'enregistrer mais lui reste, en tout cas, très reconnaissante de son accueil.

⁴ Séné est un point du Nouvel Atlas Linguistique de la Basse-Bretagne.

des Sinagots, il donne aussi quelques indications sur le breton parlé dans les deux communes littorales de part et d'autre de Vannes.

Le hasard des rencontres fait que, malgré le peu de locuteurs enregistrés, les deux sexes et les différents milieux sont représentés : fermiers, journaliers et marins. De même, la localisation géographique sur le territoire arradonnais est variée, les témoins ayant habité Bourgerel, Penboch, Poulmarh, Tre er velin et le bourg.

Les autres sources.

Quelques autres témoignages oraux sont cités pour compléter ou contextualiser les principaux récits : certains ont été consignés par écrit en 1982-83 lors de la première enquête ethnologique ; d'autres l'ont été lors d'une petite enquête sociolinguistique réalisée auprès d'une dizaine d'Arradonnais en 1983 à propos de leur pratique du breton et de leur opinion sur le devenir de cette langue. Plus récemment, d'autres ont été sollicités dans le cadre de cette thèse pour éclairer un point précis ou recueillis au cours de discussions impromptues. La participation à une réunion de la commission extra-municipale sur les noms de lieux, le 21 février 2007 à la mairie d'Arradon, m'a amenée à rencontrer des habitants intéressés par le breton, dont d'anciens Arradonnais, bretonnants depuis l'enfance. Les visites du « petit patrimoine rural » lors des journées du patrimoine en 2011 et 2012 m'ont fait découvrir ou redécouvrir certains aspects de la civilisation traditionnelle et permis de noter quelques termes particuliers et expressions locales.

Parmi les sources écrites, le témoignage du Père Joseph Le Treste (1861-1955), *Souvenirs d'un missionnaire breton dans le Nord-Ouest canadien*, publié en 1997 au Canada, est cité pour la fin du XIX^e siècle, du moins la première partie de son récit qui concerne son enfance arradonnaise.

La *Monographie historique d'Arradon* publiée en 1955 par le Frère Albert Danet (1884-1963), source de renseignements à prendre avec les précautions de rigueur, a aussi valeur de témoignage pour certains aspects, l'auteur étant également originaire d'Arradon et bretonnant de naissance.

Un Arradonnais est connu au XVIII^e siècle comme écrivain en langue bretonne : il s'agit de l'abbé Jean Marion (1759-1824), auteur d'ouvrages d'édification religieuse dont *Magasin spirituel er beurerion, en artisanet, er serviterion, hac en dud diar er mæzeu* (Le magasin spirituel des pauvres, des artisans, des serviteurs, et des gens de la campagne), publié en 1790, qui brosse un portrait de la société rurale dans la région vannetaise à la fin de l'Ancien Régime. L'étude de cet ouvrage présente donc un double intérêt, sociologique et linguistique, et pose la question de l'accès à l'écrit en breton avant la Révolution française.

Un écrivain breton du XX^e siècle est également cité dans cette thèse : Youenn Olier (1924-2004), pour l'état civil Yves Ollivier, militant nationaliste breton originaire d'Audierne. Il passe l'automne 1953 à Arradon, à Penboch précisément, parce qu'il est nommé professeur au collège Saint-François-Xavier à Vannes et attend de trouver un autre logement pour sa famille. Dans la revue *Imbour'h* qu'il a fondée, il publie des extraits de son propre journal rédigé en breton ; le numéro 112 publié en 1979 concerne en partie la période de son séjour à Penboch et Youenn Olier y consigne ses observations sur la pratique du breton, évoquant même des conversations avec ses voisins de la ferme. Son récit est donc un témoignage inattendu sur le breton à Arradon.

Les autres sources bibliographiques sont détaillées en annexe : ouvrages concernant la région vannetaise ou la Bretagne plus généralement - l'histoire et la culture locales, la langue bretonne - ouvrages plus généraux sur le fonctionnement des langues, la sociolinguistique, l'analyse des phénomènes humains, etc.

D'autres sources importantes sont les archives : départementales, municipales, paroissiales ou privées. Certaines sont accessibles par Internet : l'état civil des communes du Morbihan, incluant

les registres de baptêmes, mariages et sépultures de l'Ancien Régime¹, mais aussi les cadastres napoléoniens, dressés en 1809 et 1853 pour Arradon.

Aux archives départementales du Morbihan, j'ai consulté les recensements de la population arradonnaise effectués tous les cinq ans depuis 1836² ; les listes nominatives établies en 1836 et 1872 ont été recopiées par mes soins et saisies par informatique afin d'en tirer des enseignements pertinents ; le recensement de 1836 a pour principal intérêt d'être le tout premier, celui de 1872 donne une indication quasi systématique du niveau d'instruction de chaque individu. Un troisième recensement a été patiemment recopié à la mairie d'Arradon et saisi de même : celui de 1911, dont les données nominatives peuvent dorénavant être rendues publiques et permettent d'avoir une image assez nette de la population arradonnaise avant la guerre de 1914. Les recensements ultérieurs fournissent également des informations, anonymes cette fois, sur l'évolution de la population, la répartition par catégories socio-professionnelles, etc³.

Les anciens bulletins paroissiaux sont également une source appréciable. La collection des archives paroissiales a malheureusement disparu et celle des archives départementales est lacunaire. J'ai pu cependant consulter la plupart des bulletins mensuels qui paraissent sur deux périodes : de 1908 à 1916, puis de 1923 à 1933 ; la première série est principalement rédigée en breton et concerne aussi, durant les premières années de parution, les paroisses de Baden et Plescop ; la seconde série est rédigée en français mais comporte des indications concernant l'utilisation des deux langues à la paroisse. D'autres archives paroissiales très intéressantes sont les listes de communiantes et communiantes qui suivent le catéchisme en breton ou en français ; elles permettent de mettre en évidence et de dater le changement de langue des enfants à Arradon.

Les bulletins communaux sont beaucoup plus récents. J'ai pu consulter la collection de mes parents, assez complète mais qui commence en 1970, puis celle de la mairie qui débute avec le premier numéro en juin 1965 mais comporte quelques lacunes. Le début de la parution semble lié au souci de la municipalité de bien gérer le développement rapide de la population arradonnaise⁴.

Quelques autres documents provenant de collections privées sont également des sources précieuses de renseignements : documents iconographiques (cartes postales, photographies) qui illustrent les témoignages, mais aussi cahiers de chants, lettres etc.

Méthodologie. Analyse ethno-sociolinguistique et transcription des sources orales.

L'essentiel des sources réside donc dans quelques témoignages oraux étoffés, une quinzaine d'heures d'enregistrement environ, témoignages recueillis lors d'enquêtes semi-directives. Si la parole devant un micro est un peu factice, elle a le mérite d'être fixée et de pouvoir être écoutée et transmise sans déformation. Les extraits présentés dans cette thèse sont consignés le plus fidèlement possible en indiquant les hésitations, les rires, les soupirs, voire les gestes ou même les regards s'ils ont été notés en raison de leur pertinence⁵.

Dans cette parole enregistrée, l'analyse peut distinguer trois niveaux : le premier tient à la situation de communication de l'interview et comporte de nombreuses interactions enquêteur-enquêté, des questions et réponses, des modulations, expressions de doute ou au contraire de

¹ Les dates extrêmes pour Arradon concernent les baptêmes (dès 1617) et les mariages (jusqu'en 1910 à ce jour), le délai de cent ans révolus restant impératif pour la publication des archives.

² Les recensements étaient consultables sur microfilm pour la période 1836-1901 à l'époque de ma visite aux archives départementales. La mairie d'Arradon m'a permis de consulter les recensements ultérieurs.

³ Depuis 1962, c'est l'I.N.S.E.E. (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) qui s'occupe du recensement de la population française et de l'exploitation des données recueillies.

⁴ Le premier numéro de juin 1965 fait état d'une demande de recensement complémentaire.

⁵ Cette remarque s'applique seulement au conte *Pichonig d'ar luez* (Petit oiseau d'en haut) où Louise regarde toujours vers le haut en rapportant les paroles de la petite fille à l'oiseau.

renforcement du discours, des demandes d'approbation, des explications, etc. ; le second niveau est celui du récit lui-même, englobé dans le discours enregistré, récit qui se déroule de façon structurée, racontant une anecdote, un événement, une tranche de vie ; le troisième niveau, au cœur du précédent, concerne les citations, les moments où l'informateur transmet les paroles de quelqu'un, ou les siennes propres, produisant une sorte d'actualisation du récit. Ces trois niveaux correspondent à des degrés différents sur une échelle temporelle : on passe du présent de la situation d'enregistrement au passé du récit, puis on pénètre au cœur de celui-ci dans les citations où le passé redevient présent, ce qui se traduit concrètement par un changement de temps¹.

Les formes figées collectives que sont les chants, dictons, comptines et contes ont une place à part dans ce schéma car elles semblent atemporelles. Le présent du locuteur s'efface alors devant un temps différent qui a son existence propre. Les formules introductives des contes : *Ur wezħ be oa* (une fois être il était²), comme « Il était une fois » ou *Once upon a time*, marquent une rupture, le passage dans une autre dimension, intemporelle et collective.

Cette analyse explique le choix de présenter la langue comme un « moyen d'expression, de communication - ou d'interlocution³ - et de transmission culturelle », distinction au sein d'une fonction globale de communication qui tient au regard porté sur le seul émetteur qui s'exprime, ou sur les interlocuteurs présents qui communiquent, ou, plus largement en amont et en aval sur des personnes qui ont transmis ou vont recevoir le message linguistique. Celui-ci est constitué des contenus culturels : échanges quotidiens ou savants, récits, contes, chansons, etc. mais aussi de la langue elle-même, à la fois outil de communication et matériau culturel, contenant et contenu.

La volonté affichée est donc de porter attention à l'expression individuelle et à la communication entre les interlocuteurs mais aussi à la transmission élargie dans l'espace et dans le temps aux autres locuteurs de la langue, voire d'autres langues. Il s'agit ainsi de prendre en compte le singulier, en gros plan la personne qui s'exprime, le pluriel, le plan moyen sur la situation présente ou passée de communication, et le collectif, voire l'universel, en se dégageant du plan fixe pour un plan d'ensemble intégrant les dimensions spatiale et temporelle.

Cette ambition ne se traduit pas par une redondance d'études des différents points de vue mais par le refus délibéré d'enfermer l'analyse des témoignages présentés dans une grille de lecture unique, même contextualisée. La démarche se veut plus large⁴, ethno-sociolinguistique⁵ et prenant en compte la dimension historique, croisant donc plusieurs disciplines : ethnologie, sociologie, linguistique et histoire ; cette « linguistique de la complexité » qui « pose les problèmes autrement »⁶ fait référence à la théorie de la complexité d'Edgar Morin.

Reconnaître la complexité n'est pas complexifier à l'envi, ni relativiser à outrance, ni s'abstenir de simplifications nécessaires pour dégager des tendances et formuler des hypothèses, mais éviter d'enfermer les réalités humaines dans des systèmes de pensée fermés. La modélisation intellectuelle, fructueuse pour produire du sens, peut aussi créer des carcans pour la réflexion.

Concernant les sciences du langage, la complexité n'est pas un vain mot. Indéfectiblement liée à l'humain, une langue est une réalité difficile à étudier et même à définir. S'il n'est pas de bon ton aujourd'hui de personnifier les langues, de parler de langues « vivantes » ou « mortes », ni même

¹ Ou plus largement un changement de déictiques pour utiliser un terme de la grammaire énonciative.

² *Be oa* [bœ we] pour *boud e oa*, traduit couramment en français par « il y avait », signifie littéralement « être il était » ; la redondance du verbe « être » prend toute sa signification dans la formule du conte où c'est le seul pouvoir de la parole qui confère l'existence.

³ Le terme « interlocution » serait ici plus approprié mais l'est moins hors de ce contexte d'analyse.

⁴ Il n'est nullement question pour moi de critiquer les études spécialisées qui ont un autre intérêt mais d'essayer d'appréhender les témoignages et documents présentés dans toute leur complexité.

⁵ Voir BLANCHET, 2000.

⁶ BLANCHET, 2000, p. 83.

« en danger », « au chevet » desquelles certains se portent, dont d'autres ne parviennent pas à « faire le deuil », il ne convient pas non plus d'y voir un simple objet inerte que l'on transmet ou que l'on cesse de transmettre ou d'utiliser parce qu'on le juge démodé, sans valeur ou inutile. Entre personnification et réification, subjectivité et rationalité, idéalisme et matérialisme, comment parler de la parole, réalité essentielle pour l'homme, et des langues, formes particulières que prend le langage dans les sociétés humaines ? C'est là un défi de taille.

Pour cette recherche sur le breton à Arradon, la distinction entre langue orale et langue écrite s'est d'abord imposée à moi¹, peut-être en raison de mon parcours personnel. La langue orale a ensuite retenu l'essentiel de mon attention, à cause des témoignages enregistrés et en raison de l'antériorité de l'oral par rapport à l'écrit. La langue écrite est revenue ensuite, incidemment dans les témoignages, puis dans la synthèse interprétative à l'issue de l'analyse des sources.

La notion d'oralité est cependant essentielle ; volatile par essence - « des mots que le vent emporte » selon l'expression poétique de Pierre-Jakez Hélias²-, elle est la forme première du langage, faite de sonorités et de rythmes. Transmise de bouche à oreille sans support matériel, la langue orale vivante, fluctuante, modulable, est également fragile et tributaire de ses locuteurs ; ses productions sont éphémères³, du moins jusqu'à l'événement des techniques d'enregistrement.

L'écriture qui fixe et fige les messages linguistiques sur un support tangible permet de les conserver, de les transmettre dans l'espace et dans le temps. La naissance de l'écriture est regardée comme l'étape importante qui ouvre « l'histoire » à l'humanité. Dès lors les lettrés deviennent détenteurs d'un pouvoir reconnu : l'écrit permet de fixer les actes de possession, la généalogie, les transactions, mais aussi de véhiculer des savoirs, des idéologies, de donner sa propre version de l'histoire. Concernant la région de Vannes par exemple, ce sont les écrits de César qui nous content la bataille des Vénètes.

L'écriture instaure ainsi une rupture entre les sociétés qui l'utilisent et imposent généralement leur domination, et celles qui conservent une culture essentiellement orale souvent méprisée. De même elle instaure une hiérarchie entre les groupes et les individus : ceux qui ont accès à l'écrit et les autres. L'alphabétisation est dès lors regardée, à juste titre, comme un facteur d'émancipation. L'acte d'écrire, d'abord utilitaire, devient souvent déconnecté de l'oral, de la communication immédiate avec les autres ; on peut écrire seulement pour s'exprimer, un peu pour soi⁴.

Les transcriptions de témoignages oraux sont d'une autre nature et il convient de garder ce fait à l'esprit en les lisant. De même qu'une traduction comporte une part de trahison, l'écriture de l'oralité, l'« oralité »⁵, relaie le témoignage mais en altère la nature et la richesse en gommant le rapport immédiat par la parole et ce qui l'accompagne : intonations, gestes, etc. et, surtout dans le cas d'une langue de transmission essentiellement orale comme le breton populaire, en renonçant à transcrire tous les traits particuliers de l'expression du locuteur.

S'appliquant aux témoignages recueillis en breton à Arradon et Séné, la tâche de transcription pose le problème du choix d'une orthographe tolérant certaines formes particulières et restant en

¹ Le titre enregistré au fichier central des thèses est ainsi libellé : « La langue bretonne à Arradon au XX^e siècle. Langue orale et civilisation traditionnelle, place de la langue écrite, évolution de la pratique de la langue au cours du XX^e siècle ».

² « Mais les paysans n'auraient pas l'idée de peindre, sauf avec des mots que le vent emporte. » HÉLIAS, 1975, p. 520. Cette phrase est citée dans un article de la Bretagne Linguistique n°14, p. 52 par Mannaig Thomas qui a consacré sa thèse à l'étude du *Cheval d'orgueil*. Voir THOMAS, 2010.

³ Certaines créations, comme les contes transmis de bouche à oreille et dont on ne peut connaître l'origine - ni lieu, ni date -, défient cependant ce caractère éphémère des productions orales.

⁴ *Evidon va unan* (Pour moi seul), titre d'un recueil de poèmes en breton de Ronan Huon, exprime ce besoin d'expression « pour soi-même » bien que la publication en soit un démenti. (HUON, 1955).

⁵ Terme employé à propos de l'occitan par Philippe Gardy et repris à sa suite. (GARDY, 1985, titre).

même temps assez facilement lisible pour les bretonnants lettrés¹ ; elle se double de la nécessité d'une traduction en français pour la rendre accessible aux autres lecteurs. En raison de sa plus grande souplesse, j'ai choisi d'utiliser l'orthographe interdialectale du breton et de noter quelques variantes comme la terminaison en *-ou* des prépositions à la troisième personne du singulier, commune aux locuteurs enregistrés².

La traduction en français qui suit la transcription de chaque extrait n'est ni littérale ni littéraire mais essaie de rendre compte le mieux possible du niveau de langue employé à l'oral, ce qui, assez souvent, n'est pas sans poser problème. Ainsi le pronom « on » se trouve sur-représenté dans les traductions car il est employé en français local à la place de la première personne du pluriel : *Ni yae da Wened* (littéralement : nous allions à Vannes, en français courant : on allait à Vannes) et dans la traduction de certaines formes passives, fréquentes en breton³ : *Laret oa deomp* (littéralement : dit il-était à-nous, « on nous disait »). Une traduction littérale est parfois ajoutée en note ou au stade de l'analyse pour souligner la logique de la langue bretonne quand sa différence avec celle du français semble produire autre chose au niveau du message.

Transcription et traduction restent néanmoins imparfaites et frustrantes. Lorsque l'essentiel de l'extrait est en breton, j'ai choisi de présenter la transcription en caractère normal, pour rendre plus aisée la lecture en breton, et la traduction en italique. Les mots ou phrases en français insérés dans le discours en breton sont également notés en italique dans un but de mise en relief. La distinction entre mot français et emprunt au français est parfois arbitraire. Il est difficile cependant de ne pas voir ou plutôt entendre certains mots - dont les interjections : quoi ! ben ! - comme étrangers au breton local dont ils ne respectent pas les règles phonologiques.

Le corpus ainsi présenté, le travail d'analyse et de synthèse consiste à « donner une cohérence collective à des expériences individuelles »⁴ en les confrontant, en les contextualisant, et à tirer de ces sources des éléments de réponse à la problématique posée :

Pourquoi et comment la langue bretonne qui était à Arradon au début du XX^e siècle le moyen d'expression, de communication et de transmission culturelle de la quasi totalité de la population a-t-elle perdu peu à peu ces rôles jusqu'à devenir à la fin du siècle une langue quasiment étrangère pour la plupart des Arradonnais ?

Les questions « pourquoi » et « comment » relatives au déclin de la langue bretonne à Arradon au XX^e siècle sont indissociables et les réponses proposées tentent de cerner ce processus complexe en mettant en évidence, à partir des sources objectives et des témoignages singuliers, les lieux, étapes, causes et moyens du changement linguistique. La question des sociolinguistes : « Qui (fait/parle) quoi, quand, où, de quoi, avec qui, comment, pourquoi, dans quel but concret ou symbolique ... ? »⁵ guide l'analyse du corpus ; elle peut être actualisée à cette étude : Qui parle

¹ Après un premier essai, j'ai renoncé à l'idée d'adapter un code de transcription adapté au breton des locuteurs enregistrés car le résultat complexifiait la lecture pour un bretonnant, même vannetais.

² Un autre trait local, déjà évoqué, est la chute systématique du son [d] à l'intervocalique et en finale ; la transcription conserve cependant la lettre « d » pour la lisibilité.

³ Une réflexion de Louise illustre bien l'emploi en breton de la forme passive : *Me ouie ur yoc'h traoù neuse mes m'eus ... ankouaet eo razh an dra-ze din, hein ! Embêtant eo ma m'eus ankouaet !* (Littéralement : je savais un tas de choses alors mais j'ai ... oublié est tout ça à moi, hein ! Embêtant c'est que j'ai oublié !) [LR 5-2]. La nuance entre *ankouaet eo din* et *m'eus ankouaet* est intraduisible en français.

⁴ J'ai noté cette expression le 18 décembre 2007 à l'U.B.O., lors de la présentation de la thèse de Suzanne Le Rouzic : *Matériaux ethnographiques et linguistiques pour la connaissance d'une population rurale de Basse-Bretagne : les riverains des forêts domaniales de Camors-Floranges-Lanvaux (Morbihan)*. Je ne sais si la formule est de Suzanne Le Rouzic ou si c'était une citation mais elle correspond bien au problème méthodologique posé.

⁵ Cité par Philippe Blanchet qui fait référence à J. Fishman et D. Hymes. (BLANCHET, 2000, p. 69).

breton (ou français), quand, où, en faisant quoi, pour dire quoi, avec qui, comment, pourquoi, dans quel but concret ou symbolique ?

Dans cette formulation, le français apparaît ici comme une langue seconde au départ ; il prend de plus en plus de place au cours du siècle jusqu'à effacer presque totalement le breton. Les notions de bilinguisme, diglossie, minoration et minorisation, sans être toujours rappelées explicitement, apparaissent en filigrane au cours de l'analyse et sont évoquées dans la synthèse. L'essentiel du travail consiste néanmoins en la présentation d'un corpus de témoignages contextualisés sans a priori conceptuel.

La démarche se veut soucieuse d'une éthique scientifique, interpersonnelle et sociale. Aborder sereinement le sujet du breton, à Arradon ou ailleurs, est un peu une gageure : c'est risquer de se heurter à un mur de silence et de non-dits ou de déclencher des débats passionnels, deux écueils qui expliquent les réticences à évoquer cette question. Peut-on dépassionner le débat au lieu de l'occulter ? C'est un des enjeux de ce travail qui ne poursuit pas de but idéologique ni utilitariste mais espère contribuer à redonner de la visibilité à une langue un peu vite oubliée à Arradon, peut-être également à changer les regards et modifier les perspectives.

Un plan à dominante chronologique.

Le titre de la thèse et la formulation de la problématique inscrivent la réflexion sur une échelle temporelle où le XX^e siècle apparaît comme le moment du changement linguistique. Un plan à dominante chronologique s'impose donc assez naturellement.

Le breton est présenté d'emblée comme la langue habituelle de la quasi totalité de la population d'Arradon au début du XX^e siècle. Cette assertion mérite cependant d'être étayée : une première partie à dominante historique intitulée « Du domaine » s'attache à rechercher les origines et les modalités d'implantation du breton dans la région vannetaise ainsi que les traces qu'il a laissées dans les archives arradonnaises, à collecter les informations, pertinentes pour cette étude, sur la société locale d'Ancien Régime et les bouleversements de la Révolution, à décrypter le tableau que brosse au XIX^e siècle les premiers cadastres et recensements de la population. Cette première partie s'applique donc à répondre à la question : pourquoi le breton est-il la langue parlée très majoritairement à Arradon au début du XX^e siècle ?

Les deuxième et troisième parties, à dominante ethno-sociolinguistique, déclinent des thèmes qui suivent le déroulement chronologique de la vie des quatre locuteurs nés entre 1891 et 1908, la pratique de la langue bretonne étant ici principalement liée à leurs récits.

La partie « Genèse et enfance » regroupe les thèmes concernant le jeune âge : la vie en famille, l'école, etc. ; elle explore aussi la vision d'Arradon qui se dégage du recensement de 1911 et des bulletins paroissiaux de l'époque ; elle s'achève par les témoignages oraux et écrits sur la guerre 1914-1918. Cette seconde partie entend ainsi répondre à la problématique : comment le breton est-il transmis aux enfants et quelle place occupe le français à Arradon au début du XX^e siècle ?

La troisième partie « Maturité et déclin » aborde le monde du travail, les mariages et les autres fêtes, puis la seconde guerre mondiale et les étapes de la modernisation accompagnée des changements linguistique et démographique ; elle inclut aussi un regard sur Arradon au début du XXI^e siècle, après le décès des informateurs. Cette dernière partie s'attache à donner des éléments factuels de réponse aux interrogations : pourquoi et comment le breton cède-t-il la place au français ? quels sont les domaines où il s'efface d'abord, ceux où il se maintient plus longtemps ?

Au fil de la thèse, une synthèse interprétative ressortant des éléments présentés et analysés trouve place à la fin de chaque chapitre et à la fin de chaque partie. Ces différents éclairages sont ensuite repris pour proposer une synthèse globale et élargir le propos à une réflexion plus générale sur l'histoire du breton et ses perspectives d'avenir, et, à travers un exemple singulier, sur le rôle et la place des langues à l'heure de la mondialisation.

1. « DU DOMAINE »¹.

Avant de présenter les témoignages oraux dans leur singularité, il est nécessaire de situer le cadre géographique, historique, sociologique et linguistique où ils prennent corps : le « domaine ». Le terme désigne d'abord le lieu que l'on habite, le chez-soi - le sens de « propriété foncière » étant à prendre ici avec relativité² - mais englobe aussi la notion de « champ d'activité »³. Ces deux acceptions peuvent s'appliquer au regard porté dans cette première partie, regard centré sur Arradon et explorant les différents aspects des réalités humaines de la région : la façon dont se forment les territoires au fil du temps, dont se développent les activités et se nouent les relations sociales, dont les langues sont utilisées. Le but de cette exploration est de répondre à la question : Pourquoi le breton est-il la langue parlée très majoritairement à Arradon au début du XX^e siècle ?

Avec la volonté de se dégager des cadres établis et des vues a posteriori, un premier chapitre présente d'abord « le pays », *ar vro*, puis « les gens », *an dud*, depuis les premières traces locales d'occupation humaine, jusqu'aux époques où les habitants de la région se signalent dans l'histoire en intégrant l'empire romain et, après la chute de celui-ci, dans la Bretagne qui se constitue à la suite des migrations insulaires vers l'Armorique. La question linguistique reste bien sûr au cœur de cette présentation : quelles langues parlent les habitants avant et après la conquête romaine ? Pourquoi et comment la région vannetaise est-elle intégrée au domaine bretonnant ?

Les traces de la vie locale au fil des siècles sont ensuite liées à l'organisation politique et surtout religieuse qui marque le territoire et régit la collectivité. D'abord la noblesse arradonnaise se signale dans les « montres » féodales, puis le commun des mortels sort de l'anonymat grâce aux registres tenus par le clergé. Les actes de baptêmes, mariages et sépultures sont rédigés en français mais le breton transparait dans les toponymes et patronymes. Relations sociales et mobilités géographiques s'y révèlent, notamment dans l'aire de nuptialité. Si peu d'indications concernent la langue bretonne, une analyse fine permet cependant de déceler des zones d'influence, des voies de communication et des pôles de rencontre.

La chute de l'Ancien Régime est une époque charnière. La prose en breton de l'abbé Marion, écrivain né à Arradon en 1759, fournit un témoignage linguistique et sociologique sur cette époque. Dans une période révolutionnaire très mouvementée localement, la République française peine à imposer les nouveaux cadres qui remplacent le clergé pour l'organisation de la vie locale et la tenue de l'« état civil ». L'observation de différents documents d'époque révèle les difficultés d'intégration à la nouvelle organisation laïque et francophone, et aussi le clivage linguistique, élément déterminant des rapports sociaux.

L'inventaire officiel de la commune au XIX^e siècle donne une première image complète d'Arradon : les cadastres napoléoniens dressés en 1809 et 1851 répertorient parcelles, bâtis et voies de communication mais consignent aussi l'empreinte locale de la toponymie bretonne ; les recensements offrent dès 1836 une vue globale de la population, ils permettent d'étudier la répartition dans les différents villages et, pour celui de 1872, le degré d'alphabétisation des habitants. Le changement d'allure du bourg observable à la fin de ce siècle annonce les prémices d'une importante mutation sociolinguistique.

¹ Ce titre fait référence au recueil de poèmes d'Eugène Guillevic.

² La « propriété » de la terre est une valeur relative. Si les bretonnants ne sont pas souvent propriétaires au sens légal du terme, leur lieu de vie et d'activité peut néanmoins être regardé comme leur « domaine ».

³ *Le Petit Larousse compact*, 2005, 100^e édition, p. 376. Le « domaine » y est ainsi défini : « 1. Propriété foncière : bien, terre. (...) 2. Champ d'activité d'une personne, étendue de sa compétence. (...) 3. Ensemble de ce qui constitue l'objet d'un art, d'une science, d'une faculté ; univers, monde. (...) ».

1.1 *Kentañ razb*¹ (Au tout début).

Décrire l'environnement naturel en essayant de se détacher de l'image qu'il offre actuellement, signaler les vestiges, consistants lorsqu'il s'agit de mégalithes, des peuplements préhistoriques, résumer les bouleversements locaux de l'Antiquité et du haut Moyen-Age en s'attachant aux indices de la toponymie, tels sont les objectifs de ce premier chapitre qui veut éclairer la question du substrat linguistique et de l'implantation du breton dans la région d'Arradon. L'attention portée au langage se traduit au cours de ce survol des origines par la citation de termes utilisés localement au XX^e siècle pour désigner les réalités évoquées : éléments caractéristiques de l'environnement naturel, mégalithes, mais aussi versions orales de certains toponymes.

1.1.1 Le pays, *ar vro*². Transgressions marines et variations linguistiques.

Il fut un temps où le Golfe du Morbihan n'existait pas. L'espace qu'il occupe était une grande plaine basse, coupée de quelques monticules, limitée au Sud par les hauteurs de Rhuys et au Nord par celles d'Arradon.

Deux rivières presque parallèles, la rivière de Vannes et celle de Noyal, la parcouraient du Nord-Est au Sud-Ouest. Après avoir opéré leur jonction, elles allaient mêler leurs eaux à la rivière d'Auray qui se déversait dans l'océan par un goulet beaucoup plus long et plus resserré qu'aujourd'hui.

Entre les deux rivières s'étendait une longue bande de terre continue qui comprenait avec Séné, l'Île d'Arz et l'Île-aux-Moines.³

Ce récit, dont le début semble celui d'un conte, figure dans le bulletin communal d'Arradon d'avril 1976. L'article intitulé « La formation du golfe du Morbihan ou comment Arradon est devenu un pays maritime » reprend le texte d'un bulletin paroissial de septembre 1925. L'auteur s'applique à donner des preuves et des explications de ce phénomène de transgression marine et termine par l'évocation d'une légende locale sur la séparation des deux grandes îles du golfe.

Dès le XIX^e siècle, la découverte de monuments mégalithiques immergés, même à marée basse, attire l'attention des membres de la Société Polymathique du Morbihan⁴ sur l'évolution du niveau marin dans le golfe. L'article précédemment cité l'expose ainsi :

Il y a dans le Golfe une île qui s'appelle « ER-Lanic », la petite lande, Orlani, d'après la carte du Ministère de l'Intérieur ; on l'appelle aussi, parfois, « Inez-er-Teisser » (l'île du tisserand). Toute petite – sa superficie est de quatre-vingt-six ares – elle est située au sud de Gavrinis, dont la sépare le grand courant, et à l'Ouest d'« Er-Gazeck » (La Jument), à six cents mètres environ de l'une comme de l'autre. Elle fait partie de la commune d'Arzon.

En août 1866, M. le docteur de Closmadeuc, de Vannes, archéologue distingué, la visita à marée basse. Il y découvrit un Cromlech (...).

Par la suite, il visita à plusieurs reprises la petite île. Il y revint, en particulier, en octobre 1872, à la basse mer, par une marée de 114. Jamais, dit-il, la mer n'avait tant déchalé. Quelle ne fut pas sa surprise d'apercevoir plus bas que le cromlech découvert six ans auparavant, un deuxième cercle de pierres (...).

¹ Littéralement : premier de tout, en tout premier, au tout début.

² *Bro, ar vro* : pays, le pays. Le mot breton est féminin et la consonne initiale mutée après l'article. On note la parenté avec le gaulois *brogi* territoire, région, contrée, pays. (LAMBERT, 2003, p. 193 et DELAMARRE, 2008, p. 90-91). Le toponyme Brouel (présent à Séné, l'Île d'Arz et l'Île-aux-Moines) serait issu d'un dérivé *brogilos* comme son homologue Breuil et le nom de famille Broglie.

³ *Bulletin communal d'Arradon*, n° 38, avril 1976, p. 16. L'auteur de l'article est sans doute l'abbé Nicol, recteur de la paroisse en 1925 et précédemment professeur d'histoire au Petit séminaire.

⁴ Société savante créée en 1826 à Vannes sous l'impulsion de l'abbé Mahé, la Société Polymathique du Morbihan regroupe des archéologues, historiens et autres spécialistes des sciences et des arts et publie chaque année un bulletin exposant ses travaux.

Ce récit qui s'adresse aux lecteurs arradonnais, du bulletin paroissial en 1925 puis du bulletin communal en 1976, est intéressant à plus d'un titre. Au-delà de la relation qu'il fait des investigations de M. de Closmadeuc, il note la variété des appellations pour la petite île : *er Lanic*, *Orlani* sur la carte du Ministère de l'Intérieur, ou encore *Inez-er-Teisser*¹. Le texte original du bulletin paroissial de 1925 précise : « *Orlani*, d'après la carte du Ministère de l'Intérieur, qui estropie son nom, comme beaucoup d'autres noms bretons »². La dénomination *Inez-en-Teisser* (l'Île du Tisserand) rejoint le témoignage de Pierre, marin de Séné, qui commente dans l'extrait qui suit une carte du golfe dont il connaît les moindres recoins.

*Amañ, ma ... Gozhbiliz*³, Gavrinis, c'est là ... *Gozhbiliz*. L'île Longue, c'est *ar c'halvez*⁴ pour les Sinagots, *ar c'halvez*, c'est pas l'île Longue, hein ! *Amañ, ma*, « Er Lanic », c'est le ... *an deiserion*⁵, les tisserands, quoi ! y a une balise à côté qu'on appelle « les tisserands », ben pour les Sinagots, c'est pas « Er Lanic » c'est « *an deiserion* » (...).⁶

Ces variantes, dont l'écrit ne rend pas totalement compte⁷, montrent la complexité de l'emploi des noms de lieux selon les locuteurs et les interlocuteurs. Dans la phrase du bulletin « Jamais, dit-il, la mer n'avait tant déchalé. », « il » renvoie à M. de Closmadeuc dont on peut douter qu'il ait utilisé ce terme adressé aux Arradonnais. « Déchaler » en français local signifie « se retirer » en parlant de la mer. Il est perçu comme français par Louise, originaire du littoral arradonnais, qui dit en français « la mer déchale » et en breton *ar mor a ziskenn* (la mer descend)⁸.

Pour ce qui est de la variation du niveau marin en dehors du mouvement permanent des marées, les études scientifiques ont permis de décrire le phénomène qui a donné naissance au golfe du Morbihan et semble se poursuivre de nos jours⁹.

Le golfe du Morbihan se présente à l'heure actuelle comme une petite mer - c'est le sens de *mor bihan* - parsemée d'îles et d'îlots dont une légende dit qu'ils sont aussi nombreux que les jours de l'année. Renouvelé à chaque marée par des millions de mètres cubes d'eau, il est parcouru par de forts courants, parmi les plus violents d'Europe¹⁰. De nombreux ouvrages, à visée descriptive le plus souvent, lui ont été consacrés : des brochures aux accents lyriques de Michel de Galzain qui voit le golfe « comme une symphonie qui se développe sur trois ou quatre notes majeures, la lumière, le vent, la terre, les eaux »¹¹ aux livres plus récents richement illustrés et documentés¹².

¹ L'article du bulletin paroissial de 1925 donne la forme *Inez-en-Teisser*, le bulletin communal de 1976 note par erreur *Inez-er-Teisser*, peut-être à cause d'une méconnaissance du breton à cette date.

² *Bulletin paroissial d'Arradon*, septembre 1925, p. 2.

³ Ici, ben ... *Gozhbiliz* [gɔxilis] : la vieille église.

⁴ *Ar c'halvez* [œr alvi] : le charpentier.

⁵ *An deiserion* [œn dejsœrtjō] : les tisserands.

⁶ PM (1.33.56).

⁷ Pierre prononce Er Lanic (*ar lannig*, la petite lande) [er lanik] et non [œr lanœtʃ] comme en breton local.

⁸ LR 2-2 (1.04.30). Extrait non reproduit dans la thèse.

⁹ Joël Lecornec trace du golfe au début de la transgression flandrienne une image qui correspond bien à la description faite dans le bulletin paroissial d'Arradon : « une zone de prairies et collines de faible altitude parcourue par trois rivières au débit vraisemblablement modeste ». Il précise en chiffres l'ampleur du phénomène : « Des études réalisées sur les fluctuations des marées et l'impact sur les rivages ont démontré que vers -5000 avant J.-C. le niveau marin se trouvait encore entre -7 mètres et -10 mètres NGF sous le niveau actuel. (...) Enfin au premier siècle avant J.-C., le niveau marin atteignait la cote -2 mètres, et il nous a été rapporté qu'à la fin du XIX^e siècle ou au début du XX^e siècle, il était encore possible de passer, à l'étal de basse mer de fort coefficient, de la presqu'île de Rhuy à l'îlot d'Er Lannic avec de l'eau à mi-corps. » LECORNEC, 2001, p. 219 et 222.

¹⁰ Surtout entre Berder et la Jument, passage que Pierre nomme *Toull ar Gazeg* (la trouée de la Jument).

¹¹ De GALZAIN, 1957, p. 3.

¹² Par exemple GILLES, 2010. Ce livre décrit le golfe et les activités humaines qui s'y pratiquent ; il fournit aussi des données scientifiques sur les variations du niveau marin : graphique p. 18, cartes p. 28 et 36.

La situation d'Arradon sur le littoral du golfe est un élément déterminant pour ses habitants et certaines particularités linguistiques recueillies au XXe siècle en portent la trace.

Le mot breton *enez* [inis] désigne une île ou des îles car il est souvent pris dans un sens collectif, le mot dérivé *enezenn* s'employant pour le singulier. Le témoignage oral de Louise fournit une forme particulière de ce substantif au pluriel : *enezennegi*¹, comme dans ce récit.

Sant Yann, ni rae ur pezh tan àr ... àr ar roc'h. (A ya ! E Penboc'h ?) 'goueliadenn², goueliadenn. Ha lies be oa skolarion e retred e Penboc'h, kollejaded, hag ind a zae razh da glazh³ peb unan e fagodenn, hag ind a yae iwe àr ar roc'h da ... d'o loskiñ. Ben gwelet oa an tan a bartoud, *hein !* ha ni wele-ni, a pa d aemp da zan an aod, an tan partoud en ezezennegi. Gouel sant Yann, ni vourre c'hoazh ag an dra-se !⁴

A la Saint Jean, on faisait un grand feu sur ... sur le rocher. (Ah oui ! À Penboch ?) 'feu de joie, feu de joie. Et souvent, il y avait des élèves en retraite à Penboch, des collégiens, et ils venaient tous chercher chacun un fagot, et ils allaient aussi sur le rocher pour ... pour les brûler. Ben, on voyait le feu de partout, hein ! et nous, on voyait, quand on allait « sous la côte », le feu partout dans les îles. La fête de la Saint-Jean, on aimait encore ça !

Le pluriel *enezennegi* utilisé dans le témoignage de Louise, est formé à l'aide du suffixe breton *eg* indiquant comme le gaulois *-acos* une collection d'objets, de plantes, un lieu peuplé de tel ou tel élément. Ici, l'idée d'île semble donc comprise comme une essence : le pluriel *enezennegi* désigne un archipel, des endroits où l'on trouve de l'élément « île », comme la même locutrice emploie *fawegi* de *faw* (hêtre) pour une hêtraie, *figezegi* de *figez* (figue) pour des figuiers, au singulier *kaoleg* de *kaol* (chou) pour un champ de choux, *teileg* de *teil* (fumier) pour un tas de fumier, etc.

Pierre, natif de la presqu'île de Langle en Séné, utilise *aodegi* de *aod* (côte, rivage) avec la même formation et la même idée d'un élément essentiel que l'on trouve à profusion dans un endroit, comme lorsqu'il évoque le travail des pêcheurs qui placent leur senne près du rivage : *Ar gourlentarion, ind a g-yae d' edan an aodegi* (Les senneurs, ils allaient « sous les côtes »)⁵.

Louise et Pierre utilisent toujours pour dire « à la côte » une préposition qui se traduit par « sous » en français. L'acception étymologique de *aod*, en vieux breton *alt* apparenté au latin *altus*, semble ici conservée. Le rivage est perçu comme ce qui se situe en hauteur.

Le témoignage écrit du Père Joseph Le Treste, né à Arradon en 1861, confirme et souligne cette particularité.

Quand nous étions absents – ce qui arrivait à peu près tous les jours –, nos parents savaient où nous trouver : *i dan en nobuc*⁶ comme nous disions, c'est-à-dire « sous la côte », autrement dit : sur le bord de la mer. Là, affublés de nos petits caleçons de bain, nous nous amusions à saute-mouton ou à barboter dans l'eau salée, nous baignant à cœur joie. (...) Cependant, ce qui nous divertissait tant ne laissait pas que d'alarmer souvent nos parents. Mais quel moyen prendre pour nous empêcher de descendre « sous la côte » ?⁷

Les lieux semblent ainsi situés en fonction d'une frontière entre terre et mer, une frontière localisée dans l'espace et non seulement sur un plan, la dimension verticale étant signifiée par une

¹ [inizjœncædzij] Une forme « énézegi » est donnée dans ERNAULT, 2008, tome I, p. 448.

² [gurjæcæn].

³ *Klazh* [klax] : chercher, quérir, *keri'bad* et non *klask*. Voir FAVEREAU, 1992, p. 412.

⁴ LR 6-2 (52.57).

⁵ PM (22.32). Voir l'extrait cité en 3.1.1. Pierre utilise en français le terme « senneurs » pour désigner les pêcheurs qui pêchent avec une senne. Lui-même pratique la pêche au chalut.

⁶ Dans l'expression citée, *c* final à la place de *e* est une erreur de frappe ou de lecture du manuscrit. A un autre endroit, l'auteur écrit *en nobue* pour *an aod*. Dans cette graphie spontanée, on remarque la fausse coupe du nom, la chute du *d* final et la graphie *obue* pour transcrire la diphtongue.

⁷ LE TRESTE, 1997, p. 47-48.

préposition. A côté de *e-dan an aod*, sous la côte, on trouve aussi *ar an aod*, sur la côte. Le témoignage de Pierre utilise cette expression pour parler du littoral de Séné.

A, bugale ar vourc'h, o ma, lies mad oa ... oa galleg oa, o ya, lies mad, mes, e-mesk ar beskerion, beizanted, ar an aod amañ, oa kentoc'h ar bretoñ.¹

Ab, les enfants du bourg, eh bien, bien souvent c'était ... c'était le français, oh oui, bien souvent, mais, parmi les pêcheurs, les paysans, sur la côte ici, c'était plutôt le breton.

Le récit de Joseph Le Treste fournit un exemple de cette expression « sur la côte » qui ne manque pas de surprendre puisqu'il propose d'y voir l'étymologie du mot « Arradon », faisant grief aux Français d'avoir « maltraité » le nom véritable.

Arradon fut le pays de ma naissance. Le vrai nom serait *Ar en nobue* sur la côte ! Maltraité par les Français, il est devenu Arradon.²

Cette étymologie ne sera pas retenue par les spécialistes. Peut-être faut-il cependant accorder un peu d'attention au fait d'entendre la préposition celtique *ar* en début de ce mot, comme dans le gaulois *are-morica*. Albert Danet, natif de la commune, propose en 1954 dans sa *Monographie historique d'Arradon* deux étymologies bretonnes peu crédibles : *ar raden* (la fougère) ou *ar raz don* (la passe profonde) ; des travaux plus récents formulent l'hypothèse d'un gaulois *Ara-dunum* (lieu fortifié ou colline d'Ara)³.

Le nom d'Arradon remonte à une époque très ancienne et ne peut être interprété aujourd'hui avec certitude. Les formes anciennes recueillies ne remontent pas au-delà du XIII^e siècle et le toponyme, porté par une famille noble, présente peu de variantes : « Aradon » ou « Arradon ». Il est intéressant de mentionner une remarque orale de Bernard Tanguy⁴, spécialiste de toponymie, pointant l'ancienneté et la proximité, géographique et linguistique, des toponymes Arz, Arzon et Arradon. Les formes *Art insula* pour l'île d'Arz et *Ardon* pour Arzon peuvent être rapprochées du gaulois *artos* (ours ou peut-être pierre) à l'origine de plusieurs toponymes gaulois⁵. Tous ces éléments montrent la complexité de l'analyse de ces très anciens noms de lieux⁶.

Cette réflexion sur le nom Arradon est due au témoignage de Joseph Le Treste qui relit son enfance arradonnaise après des dizaines d'années passées comme missionnaire dans le nord-ouest canadien. Arradon est pour lui « sur la côte ». Cette localisation a profondément marqué l'histoire de la commune même si les Arradonnais habitant en retrait avaient peu l'occasion d'aller en bord de mer et ne possédaient pas la culture maritime des habitants du littoral.

La dénomination *mor biban* (petite mer) semble récente et pour Louise, paysanne du littoral arradonnais, le golfe, c'est simplement *ar mor* (la mer) tandis que pour Pierre, marin de Séné, le golfe est appelé en breton *ar rivier*⁷ (la rivière).

¹ PM (4.34). Voir 2.1.2.

² LE TRESTE, 1997, p. 45.

³ LE ROHELLEC, *Arradon*, 2008, p. 11.

⁴ Bernard Tanguy répondait en 1983 à une question que je lui avais posée sur l'étymologie d'Arradon.

⁵ Xavier Delamarre, dans son *Dictionnaire de la langue gauloise*, cite entre autres « Arthun » (Loire), de *Arto-dunum*, Artonne (Puy-de-Dôme) et Arthonne (Pas-de-Calais), de *Artona* et ajoute : « Il semble que le mot gaulois *artos* 'ours' ait eu un homonyme signifiant 'pierre' qui pourrait aussi expliquer une partie des toponymes français. On se reportera, pour un traitement détaillé de l'étymon gaulois *arto-*, à l'étude de Ch.-J. Guyonvarc'h « La 'pierre', l'ours' et le 'roi'. Gaulois *artos*, irl *art*, gall. *arth*, bret. *Arz̄h*. Le nom du roi Arthur » in *Celticum* 16 [1967], 215-238. » DELAMARRE, 2008, p. 56.

⁶ Il existe donc peut-être un lien entre les toponymes Arz, Arzon et Arradon ; peut-on proposer de voir ce dernier comme une évolution de « ar-Ardon » ?

⁷ [œr rœvir].

Le golfe du Morbihan ... (Ah oui, comment on disait « le golfe » ?) Hein ? (Comment on disait le golfe, comment vous disiez « le golfe » ?) Le golfe, c'est « ar rivier », rivier, rivier Gwened, rivière de Vannes ...

(Mais tout le golfe ?) Tout le golfe, c'était « ar rivier » oui, ben oui, « ar rivier », « e amp d'ar rivier ».

(Je croyais que c'était juste là, à partir de ...) Non, non, non, « e amp d'ar rivier » c'était quand ... on disait qu'on allait travailler dans le golfe : « E amp da labourad d'ar rivier¹ ».

(Oa ked laret « ar mor bihan » ?) Nann, oa ket lar' « ar mor bihan », « ar rivier » oa, evid ar Sinagoded oa ar rivier. Ha ... amañ, oa ar lein, c'est-à-dire en haut, hag ar dias pa g-aemp ... Porzh Naloù, toud ... ar dias. D'ar lun, pa bartemp avamañ, « O, ni g-ae à ar dias² ! », peotramant pa oa fall amzer, oa fall amzer ... mes « A ! 'ma red moned d'ar lein ! » hein !³

(début en français)

(On disait pas « le mor bihan » ?) Non, on disait pas « le mor bihan », c'était « la rivière », pour les Sinagots, c'était la rivière. Et ... ici, c'était le haut, c'est-à-dire en haut, et le bas quand on allait ... Port-Navalo, tout ... le bas. Le lundi, quand on parlait d'ici, « Oh, on va descendre ! », autrement quand il y avait du mauvais temps, il y avait du mauvais temps ... mais « Ah ! il faut remonter ! » hein !

Cet extrait montre la connivence entre le marin et son espace de travail, ainsi que l'importance accordée à la langue, aux mots qui nomment les réalités et les lieux : le territoire naturel devient culturel. Les expressions avec la préposition *edan* (sous)⁴ abondent dans les témoignages de Louise et Pierre sur le littoral. En français local, le bord de mer est souvent désigné ainsi au XX^e siècle : « sous Kérat » par exemple. Le recensement de 1872 à Arradon fait mention des villages côtiers Quirion et « Pen er Mène » mais aussi d'habitations « sous Quirion » et « sous Pen er Mène ». Le problème des maisons construites « sous la côte » est aujourd'hui d'une brûlante actualité pour certains propriétaires sommés de détruire leur résidence secondaire établie sur le domaine maritime⁵.

À ce contexte particulier d'un littoral en évolution où l'homme se situe par rapport à une frontière mouvante, qui l'est même en permanence par le jeu des marées, il faut ajouter le réseau hydrographique. Rivières et ruisseaux jouent un rôle évident dans les implantations humaines et les découpages territoriaux : la commune d'Arradon est limitée à l'est et à l'ouest par des rivières. Les bulletins paroissiaux qui relatent les visites épiscopales à Arradon et dans les paroisses avoisinantes ne manquent pas de noter que l'évêque est accueilli dès son entrée sur le territoire paroissial. Le bulletin d'avril 1908 raconte sa venue à Arradon et Baden pour la confirmation.

(...) Une estafette annonce que la voiture de Monseigneur a franchi le pont du Vincin.

(...) Un arméiad ronsed, ha pautred liand ar nehé, e ias én arben d'en eutru Eskob, hag ind e seblanté laret dehou : « Deit devat omb get hardehed ; amen é ma Baden ; amen é hès pautred yevank dégourdi, bugalé disket mat, tud hag e zou fier de vout krechan ; deit d'hum guélet, eutru Eskob, amen é ma parrez Baden ; ne gavehet ket guel én neb tu !⁶

Une armée de chevaux, montés par des garçons agiles, alla au-devant de Monsieur l'Evêque, et ils semblaient lui dire : « Venez vers nous hardiment ; ici c'est Baden ; ici il y a des jeunes garçons dégourdis, des enfants bien élevés, des gens qui sont fiers d'être chrétiens ; venez nous voir, Monsieur l'Evêque, ici c'est la paroisse de Baden ; vous ne trouverez mieux nulle part !

¹ *E amp d'ar rivier* : nous allons dans le golfe, littéralement « dans la rivière ». *E amp da labourad d'ar rivier* : nous allons travailler dans le golfe.

² [ar œr dʒas] : littéralement « sur le bas », peut-être « au Sud » ou « en aval ». La traduction de ce passage est malaisée, faute de connaître les termes qui auraient été employés en français : « aller vers le bas » ou « descendre », de même « aller en haut » ou « remonter ».

³ PM (1.18.20).

⁴ Et ses variantes *da zan*, *dre zan* (sous : lieu où l'on va et par où l'on passe).

⁵ De nombreux articles sont consacrés à ce problème dans les quotidiens locaux depuis 2010.

⁶ *Bulletin paroissial d'Arradon*, avril 1908, p. 3 et 5. L'article concernant Arradon est rédigé en français.

Dans le bulletin de mai 1912, des consignes pour l'accueil de l'évêque sont données aux jeunes gens de Baden invités *de saiennein ou ronsèd ha de vonnet betag Ponper*¹ (à monter leurs chevaux et à aller jusqu'à Pomper), c'est-à-dire jusqu'au pont qui marque la limite entre Arradon et Baden.

Dans le témoignage de Jeanne, née à l'Île-aux-Moines dans une famille de fermiers, la frontière est bien sûr maritime et la traversée de la Pointe du Trèh² sur l'île à son homonyme sur Arradon permet de gagner le continent. Son témoignage en français est émaillé de quelques mots et expressions en breton dont *paotr an aod* (le gars de la côte), dénomination d'un personnage fantastique qui embarque à bord des bateaux du golfe et les fait couler si l'on n'y prend garde³.

Le témoignage de Marie-Anne dont l'enfance se passe à Béléan, à la frontière entre Plœren et Plescop, fait peu référence au littoral mais elle raconte la légende qui attribue la fondation de la chapelle de ce village au comte du Garo revenu miraculeusement de Terre Sainte par la mer, enfermé dans une caisse en bois.

Eñv dewoa klewet ar c'hog é kaniñ ha eñv dewoa laret : « Saovet on, darriw on er ger ! » En amzer-se, ar mor a yae beteg ahont ! a oa laret mes ouian ket me 'am ! ya, ya ! Mes me oui ema ... evid trugarekaad ar Werc'hez hag en dewoa eñv gouarnet en deus gwraet sewel ur chapel e ... eñv deus gwraet sewel ur chapel en enor d'ar Werc'hez, ya !⁴

Il avait entendu le coq chanter et il avait dit : « Je suis sauvé, je suis arrivé à la maison ! » En ce temps-là, la mer allait jusque là-bas ! qu'on disait mais moi je sais pas 'ame ! oui, oui ! Mais je sais que c'est ... pour remercier la Vierge qui l'avait gardé qu'il a fait bâtir une chapelle ... il a fait bâtir une chapelle en l'honneur de la Vierge, oui !

Ce récit dans lequel la référence à la mer vient spontanément est intéressant. Marie-Anne raconte la légende en émettant un doute sur l'idée que la mer ait pu arriver jusque là et ramener le comte du Garo à l'endroit où il reconnaît le chant du coq de son village.

L'étude du réseau hydrographique montre que la chapelle de Béléan est située près d'un ruisseau confluent avec celui qui passe par le village du Garo, rejoignant ensuite le golfe et servant de frontière entre Arradon et Vannes. Tout dans cette légende semble donc connecté par voie maritime et fluviale. Le toponyme Béléan, *Belem* ou *Bellem* en breton, est interprété comme « Bethléem » et fait le lien avec la chapelle dédiée à la Vierge. Son origine est sans doute beaucoup plus ancienne, peut-être en lien avec le gaulois *Belisama*⁵. La rivière qui coule dans le village n'est pas très imposante mais la ferveur populaire accorde bien des vertus à la fontaine de la chapelle où viennent en pèlerinage, d'après le témoignage de Marie-Anne⁶, les proches des marins dont on est sans nouvelles ainsi que les mères dont les enfants tardent à marcher.

M. Dubuisson-Aubenay mentionne cette chapelle de Béléan dans son manuscrit de 1636 et consigne une inscription où apparaît le nom d'Arradon. Auparavant, il rapporte la légende attachée à la fondation de cette chapelle et montre son scepticisme, faisant preuve au passage de quelque mépris pour la population locale.

(...) Les plus avisés croyent que ce fut un sieur du Garo qui, retourné de la Terre Sainte, pour quelque vœu fait par luy, en quelque péril de mer ou de terre, auroit basti ceste chapelle ; que la superstition, qui est grande en ce pays et aisée à glisser dans les esprits grossiers et ravalés, fait

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, mai 1912, p. 8.

² *Trec'h* [trex] signifie « passage, traversée ».

³ Voir le récit de Jeanne en 3.2.2.

⁴ M-A (18.17).

⁵ Xavier Delamarre relie au nom « belisama, très puissante, Nom de la Minerve gauloise » « celui de plusieurs villages en France : *Blesmez* < *Belesma* (Marnes, Aisne), *Blismes* < *Belisma* (Nièvre), *Bellême* (Orne), (...) *Le Blima* une rivière dans le Tarn et *Belisama* NR en GB. » DELAMARRE, 2008, p. 71. (Dans cette citation NR est une abréviation pour « nom de rivière », GB sans doute pour Grande-Bretagne.) La forme *Bellem* pour Béléan permet peut-être d'ajouter ce toponyme à ceux qui sont cités par Xavier Delamarre.

⁶ Voir le récit de Marie-Anne en 2.3.1.

passer par ce compte qui rendit ce lieu comme miraculeux et fort hanté, comme il est encor (mais non pas tant), tous les samedys, jour dédié à Nostre Dame.

Sur l'architrave ou poutre qui porte sur la muraille du costé boréal, dans la nef par dedans, il y a cecy escrit en lettre de bois : « An mil IIIcXVII, Nicolas Gouserech de Aradon, procureur de la chapelle Nostre-Dame-de-Bethléhem, fait faire le bois de ceste chapelle, qui est de la forest de Treblimoel, par Jean Thébaud, etc. » Puisqu'il estoit procureur de la chapelle, il falloit qu'elle fust déjà en estre, auparavant qu'il y fait faire ceste charpente.

Ruisseau de Vinsen. Passé ceste chapelle et à la sortie de son enclos, le chemin est très ault élevé et pavé à la moderne, ayant, par dessous, une ouverture ou arcade, par où coule un ruisseau limpide qui costoye le village du Moustouër qui est là joignant ; et passant par devant ladite chapelle, ou plutost par derrière, s'en va, à ½ quart de lieue de Vennes, tomber dans le ruisseau du Garo, au moulin du Loyon ; et puis ensemble tombent dans l'estier ou bras de mer de Vinsen, à ½ lieue de Vennes, sur le chemin d'Aradon et d'Auray.

Cela fait, nostre voye, fort aulte et pierrée, range les hayes du hameau ou maisons du Moustouer, et puis, pliant insensiblement à droite, se rend aussy aus hayes de la maison de Kergrain, ayant, par-cy par-là, force pièces de chaucée moderne et peu de romaine, vient passer au bout de la chapelle de la Madelaine et entre dans la ville, par la porte de Saint-Salomon.¹

La qualité de l'observation de M. Dubuisson-Aubenay est remarquable, notamment pour ce qui a trait à l'hydrographie. L'évocation de la chapelle de Béléan aboutit par voie fluviale au « bras de mer de Vinsen », à la frontière entre Arradon et Vannes. Les transformations du réseau routier et du paysage, au cours du XXe siècle notamment, rendraient difficile un tel cheminement. La graphie « Vinsen » pour Vincin est instructive. Ce toponyme désigne aujourd'hui : une rivière, un pont, des bois, une chapelle et des quartiers de Vannes et d'Arradon de part et d'autre de la rivière. Sa prononciation locale en breton inclinerait à l'écrire *Vinsenn*. Le cadastre de 1809 donne la graphie « Vincein »² pour la propriété bâtie du Vincin, mais le pont est appelé « pont de Vencennes »³ sur ce même cadastre. Ce toponyme est sans doute à rapprocher de Vincennes⁴.

À cette description du cadre naturel d'Arradon et de ses environs, il faudrait ajouter les reliefs. La géologie explique leur positionnement et le découpage du littoral en îles, pointes et baies. Une large bande d'orthogneiss très ancien constitue « la colonne vertébrale »⁵ de la commune selon la direction du relief sud-armoricain NO-SE et se prolonge sur Séné par la presqu'île de Langle et les îles Boed et Boédic ; un filon de granite plus récent et de direction perpendiculaire forme l'épine dorsale de l'Île-aux-Moines et se poursuit par la Pointe d'Arradon. L'anse de Roguédas est le *locus typicus* d'une roche répertoriée par le comte de Limur en 1883 : la morbihannite⁶.

Une faille reprenant l'ancienne direction NO-SE traverse la commune de part en part⁷. Les rivières ont creusé leur lit dans cet environnement et la remontée du niveau marin a envahi les zones de faible altitude et de moindre résistance.

¹ DUBUISSON-AUBENAY, 2006, p. 408 et 410. « Moustouër » désigne ici un village de Plescop.

² Cadastre d'Arradon, 1851, Section A, Lignol, 1^{ère} feuille.

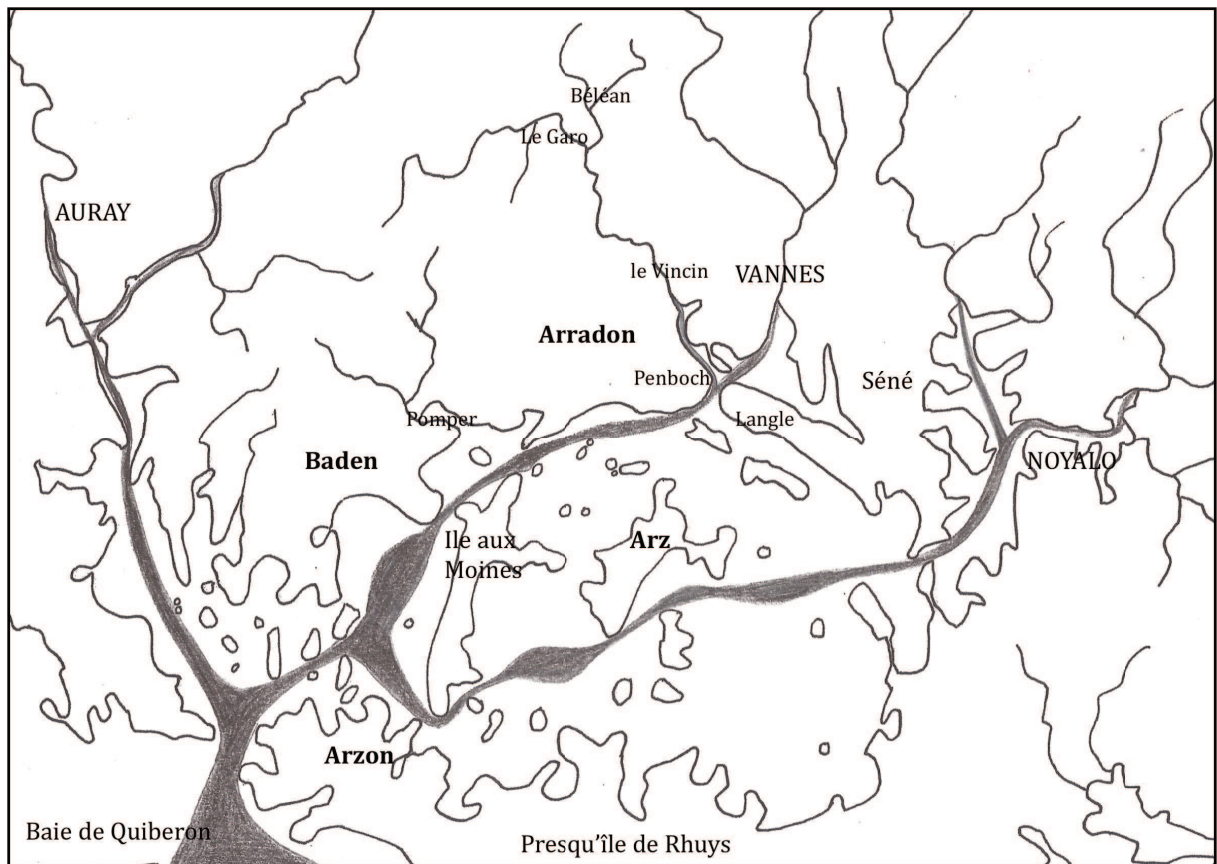
³ Cadastre d'Arradon, 1851, Section B, La Chênaie, 1^{ère} feuille.

⁴ Le *Dictionnaire topographique du département du Morbihan* consigne en 1870 le toponyme Vincennes (Bois de Vincennes) sur la commune de Réguiny suivi de celui du Vincin à Arradon. ROSENZWEIG, 1870, p. 294-295. Le toponyme semble plutôt connoté avec l'idée de bois.

⁵ L'expression est de Christophe Noblet, géologue, lors d'une visite guidée du patrimoine naturel à Roguédas (19 septembre 2010). L'orthogneiss local est daté de 463 millions d'années.

⁶ LIMUR, 1883. Christophe Noblet définit la morbihannite comme « un gneiss alumineux contenant des grenats et de la sillimanite ».

⁷ La faille d'Arradon « dont le modeste rejet de 20 mètres est à l'origine des séismes vannetais » fait partie d'un ensemble de fractures (dont la faille de Meucon au nord de Vannes, beaucoup plus importante) qui « ont donné à la topographie vannetaise cet aspect d'immense escalier descendant par paliers successifs vers la mer ». ROLLANDO, 1971, p.11.



Carte 2 - Golfe du Morbihan : les trois rivières d'Auray, Vannes et Noyal.

Tracé du littoral actuel et du réseau hydrographique, en sombre le niveau marin il y a 8000 ans. Principaux toponymes cités (en gras les toponymes protoceltiques).

Le pays se révèle finalement comme le mariage complexe, à la fois opposition et osmose, de deux éléments : la terre et l'eau. L'attention portée aux particularités linguistiques a montré combien les mots et expressions pouvaient être connotés différemment d'une langue à l'autre, et porteurs de sens au-delà de celui qui s'impose d'évidence. Se départir des divisions et appellations territoriales s'est révélé impossible. L'étymologie du mot *bro* renvoie à une idée de limite puisqu'il dérive d'un « vieux mot indo-européen de forme **morg-* désignant 'la frontière, la démarcation' passé à **mrog-* en celtique »¹ et à l'origine du latin *margo*, bord, marge. Le *pagus* latin dont est issu le mot « pays » a sensiblement la même acception étymologique puisqu'il désigne au départ une borne fichée en terre². Le pays est par essence une création humaine.

¹ DELAMARRE, 2008, p. 91.

² De *pangere* : enfoncer, ficher, planter.

1.1.2 Les gens, *an dud*¹. De la Préhistoire à la *Pax romana*.

Si la Bretagne a fourni peu de vestiges du Paléolithique ancien, la présence d'*Homo erectus* dès 700 000 avant J-C a cependant été établie à Saint-Malo-de-Phily en Ille-et-Vilaine. Concernant le Morbihan, le site de Saint-Colomban à Carnac est daté de 300 000 ou 350 000 avant J-C.

Durant les périodes de froid extrême du Paléolithique moyen et supérieur, de vastes étendues littorales sont exondées², découvrant des territoires aujourd'hui recouverts par la mer, dont la baie de Quiberon, en reliant d'autres devenus insulaires : Belle-Ile, Houat et Hoëdic par exemple.

Le réchauffement climatique du Mésolithique entraîne de profondes modifications de la flore et de la faune ainsi qu'une remontée du niveau marin. Quelques groupes humains commencent à se sédentariser comme l'attestent les fouilles sur l'île d'Hoëdic et sur l'îlot de Téviec, proche de la presqu'île de Quiberon³.

L'ère néolithique laisse en Bretagne, et spécialement dans la région du golfe du Morbihan, d'imposants vestiges mégalithiques qui interpellent le visiteur. La concentration de monuments y est tout à fait remarquable : alignements de milliers de menhirs à Carnac, double cromlech d'Er Lanic, tumulus d'Arzon, de Locmariaquer, de Gavrinis, etc. Le territoire actuel de la commune d'Arradon conserve quelques traces de cette période⁴.

En mars 1924, le bulletin paroissial d'Arradon dresse un inventaire des vestiges visibles à cette époque et précise les appellations données aux mégalithes ainsi que leur localisation.

Arradon est relativement pauvre en monuments mégalithiques ; on peut tout au plus en signaler deux groupes, situés l'un, dans le voisinage de Kervadec, l'autre, sur la Lande de la Pointe.

A gauche de la route de la Chesnaie à Bourgerel, presque à la hauteur du chemin du Ratz, on aperçoit un menhir appelé, du nom de la Lande où il se trouve *Rob er Lann vras*⁵. Il mesure 1^m,20 de hauteur, sur 1^m,40 de longueur et 0^m,60 d'épaisseur. Il est le centre d'un cercle de très petites fichades ou pierres plantées de quatre mètres environ de diamètre.

A 500 mètres au sud de Roh-er-Lann vras, dans la lande de Penpoul, se dresse un autre menhir auquel on a donné on ne sait pourquoi le nom de *Pier er Gadevès* ; hauteur, 1^m,40, longueur, 2^m,60, épaisseur, 0^m,90. Sur la lande, certains archéologues ont cru reconnaître des dolmens ruinés, dont les débris auraient été employés à renforcer un talus encore très visible, aujourd'hui. A l'entrée des champs voisins se voient de grandes pierres de forme oblongue qui auraient bien pu faire partie du même ensemble.

Enfin à 200m. à l'Est de la lande de Penpoul, on aperçoit le monument mégalithique le plus intéressant d'Arradon, *Er Rob* ou *Rob er Rekourer*⁶. *Er Rekourer* aujourd'hui est le nom de l'endroit où se trouve le monument ; Mais tout porte à croire que c'est le monument qui a donné son nom à l'emplacement. *Rekour*, en breton, signifie refuge, abri, et cette pierre offrait aux travailleurs et aux pâtreurs un excellent refuge en cas de mauvais temps.⁷

¹ *Tud, an dud* : gens, les gens. On note la parenté avec le gaulois *tenta, tauta* (tribu, peuple). Voir DELAMARRE, 2008, p. 294.

² GALLIOU, JONES, 1993, p. 20.

³ Voir LECORNEC, 2001, p. 222. Les fouilles de Téviec ont révélé « des sépultures où les squelettes saupoudrés d'ocre, porteurs d'une sorte de résille en coquillages, étaient inhumés en position fléchie sous des ramures de cerf ». Joël Lecornec précise que l'existence d'autres sites indiquant des points de passage de chasseurs-collecteurs du Mésolithique amène à s'interroger sur le processus local de néolithisation.

⁴ Les occupations humaines successives ont sans doute contribué à faire disparaître certains monuments mégalithiques, peut-être même récemment, comme le déplore la commission extra-municipale sur le patrimoine qui répertorie les sites de la commune. Voir *Ouest-France*, édition de Vannes, 09/07/2010.

⁵ *Rob er Lann vras* : le rocher de la grande lande.

⁶ *Er rob* : le rocher, *rob er rekourer* : le rocher du refuge.

⁷ *Bulletin Paroissial d'Arradon*, mars 1924, p. 3-4. La ponctuation a été reproduite telle qu'elle y figure.

L'article se poursuit avec la description du dolmen et se termine en mentionnant les ruines de deux autres dolmens englobés dans une propriété privée à la Pointe. Les dénominations locales mentionnées dans cet article de 1924 ne sont plus en usage : « le dolmen de Kerhenri »¹ a remplacé *Rob er Rekeur* ; dans la lande de *Penpoul* dont le nom même semble avoir disparu, *Rob er Lann vras* et *Pier er Gadevès* ont dû sombrer dans l'oubli.

Les mégalithes sont désignés en 1924 en breton par le mot *rob* (rocher). L'appellation *Pier er Gadevès* est plus originale et évoque peut-être un anthroponyme, le prénom « Pierre » peut-être choisi pour son sens en français et suivi d'un patronyme qui semble inconnu localement.

L'article du bulletin paroissial, intitulé « Arradon il y a 3000 ans. Les habitants », se poursuit le mois suivant, en avril 1924, évoquant cette fois les instruments utilisés au néolithique, notamment les objets découverts à Arradon, pour la plupart déposés au musée de la Société Polymathique, au Château-Gaillard à Vannes². La dernière partie de cet article, publié en mai 1924, s'interroge sur la fonction première de ces monuments que les anciens habitants « nous ont laissés ».

Les menhirs indiquent-ils des sépultures ? Les cromlechs édifés en circonférence ou en rectangle, et les alignements qui parfois, à Carnac par exemple, s'étendaient sur plus d'une lieue, sont-ils des cimetières ou des lieux de réunion ? Sont-ils l'un et l'autre ? On ne sait.

Quant aux dolmens, leur destination n'est pas douteuse : c'était des tombeaux.³

Si la fonction des monuments mégalithiques garde sa part de mystère, la situation des dolmens sur des hauteurs n'est sûrement pas un hasard⁴. Dans le cas d'Arradon, les dolmens de Kerhenri et de la Pointe semblent ancrés sur les arêtes géologiques du territoire.

Les monuments mégalithiques présents sur les communes avoisinantes sont très nombreux⁵ et il est intéressant de noter les dénominations de ces monuments ou des villages qui les abritent.

Le témoignage, déjà évoqué précédemment, de Pierre, marin de Séné, donne à l'île de Gavrinis le nom de *Gozhbiliz* c'est-à-dire « vieille église ». S'agit-il d'une confusion entre *imiz*, en breton local pour *enez* (île), et *iliz* (église) ou d'une dénomination en lien avec le superbe tumulus qui s'y trouve et donc d'une évocation d'un caractère sacré de ce lieu ? Sur l'île de Boéd à Séné, le dolmen de Gornevèze est situé dans un pré dit *Both-Ilis* (le bois ou la demeure de l'église)⁶.

¹ Le nom « Kerhenri » a été donné au village vers 1929 (Voir en 3.1.2). Un écriteau décrit le dolmen situé au milieu d'un champ : « Orienté Est-Ouest, il est en forme de U. La chambre mesure 1,80 m environ. La table qui la recouvre a basculé mais elle présente toujours sur sa face supérieure une série de signes formés de petites entailles semi-sphériques de 4 cm de diamètre. Ces entailles sont disposées en demi-cercle. L'exploitation du site a, lors des fouilles, permis de mettre à jour des fragments d'os humains, des outils de silex et divers débris de poteries. »

² *Bulletin Paroissial d'Arradon*, avril 1924, p. 3.

³ *Bulletin Paroissial d'Arradon*, mai 1924, p. 2.

⁴ Pierre-Jean Le Rohellec note pour celui de Kerhenri : « Situé sur un petit sommet, il dominait un panorama assez vaste et était donc repérable de loin. Une interprétation actuelle associe ces monuments à l'espace qu'une communauté humaine pouvait contrôler. L'habitat de ces petites sociétés sédentaires devait se trouver sinon à proximité, du moins dans son périmètre de visibilité. » (LE ROHELLEC, 2008, p. 5.) Le point de vue sur Vannes et le golfe est effectivement remarquable depuis ce dolmen.

⁵ Voir par exemple la carte de Joël Lecornec. LECORNEC, 2001, p. 223.

⁶ D'après Camille Rollando. « (...) le dolmen de Gornevèze situé dans le pré dit « Both-Ilis » (bois ou château de l'église) (...). Il s'agit d'une chambre carrée couverte par une seule dalle. Malheureusement, d'après les habitants du village, il aurait été occupé au début du 19^{ème} siècle par un pauvre tailleur étranger, qui a dû le vider de son contenu. Malgré cela, on a pu recueillir des fragments de briques et de poteries romaines et des morceaux de chaux... Comme on le voit, tous ces monuments d'origine néolithique ont été successivement utilisés à l'âge du bronze, du fer et à l'époque romaine. » ROLLANDO, 1996, p.12.

Une grotte de l'Île d'Arz « située à l'extrémité méridionale de l'île, et appelée Ilis Margo » figure dans un récit publié en 1859 de la plume de Mgr Le Joubioux¹, natif de cette île ; est-ce une anfractuosité rocheuse ou un dolmen ? Quoi qu'il en soit, l'appellation *Ilis Margo* (l'église de Margo) semble renvoyer à un être surnaturel ou à un culte secret : fée ou sorcière, Margo hante la grotte. Paul-Yves Sébillot note dans *Le folklore de la Bretagne*, à propos des fées :

Elles habitent toujours dans des endroits élevés, dans des bois, dans des grottes au bord de la mer, dans des dolmens ou sous de grosses roches naturelles (...).

(...) On ne leur donne pas de noms particuliers sauf dans la partie centrale de la Bretagne (Côtes-du-Nord et Pontivy), où elles portent le nom de *Margot la fée*, de *Commère Margot*, de *Femme Margot* et de *fée Morgant* (nom assez semblable à Margot), à Bécherel. (...)

D'après une légende localisée au Gouray (C.-du-N.), sur une haute colline couverte d'énormes blocs de pierres, à un endroit qu'on appelle *l'église de Margot*, les fées disaient leur messe à minuit.²

Si l'Île d'Arz ne correspond pas à la localisation géographique précisée par Paul-Yves Sébillot, le rapprochement est cependant intéressant. Sous le titre « L'homme d'Ilis Margo », Mgr Le Joubioux relate un épisode qui se déroule avant la Révolution : la grotte, ou le dolmen, est la demeure d'une sorte d'ermite, étranger à l'île, qui prophétise des temps de malheur³.

L'abbé Mahé, également originaire de l'Île d'Arz, donne pour les dolmens du sud de l'île l'appellation locale de « *Maison des Poulpiguets* ou *des Bolbignéandets* »⁴. Sur ce point, il rejoint Zacharie Le Rouzic qui inventorie les légendes et traditions de Carnac.

Les dolmens sont tous des maisons de Kerions ou Korrigans ; ils y viennent loger, et souvent on les voit danser autour. Malheur à ceux qui voudraient leur faire de la peine, ils mourraient immédiatement.⁵

Le dictionnaire d'Ogée mentionne à propos de l'Île-aux-Moines « le beau dolmen de Penhap, nommé aussi *men bouziquiannët* (pierre des Poulpiguets) »⁶.

Louise rapporte des histoires de *polikaned*, « poletchans » quand elle s'exprime en français. La « maison des poletchans » dont elle parle ne semble pas être un monument mégalithique mais une anfractuosité naturelle sur le littoral qui fournit un abri en cas d'intempérie. Elle la situe « sous le *Renioù*⁷ », toponyme oral désignant une partie rocheuse de la côte.

En 1847, l'inventaire de M. Cayot-Délandre déplore de récentes destructions de mégalithes à l'Île-aux-Moines. Certains propriétaires, qui ne semblent pas percevoir de caractère sacré dans ces monuments, utilisent les pierres selon leurs besoins. L'ouvrage mentionne également que le grand dolmen de Pen Hap a servi de refuge à une famille indigente⁸.

¹ LE JOUBIOUX, 1859, p. 47-49.

² SÉBILLOT, 1950, p. 58, 59, 61.

³ Jean Bulot, né en 1939 à l'Île-d'Arz, rapporte aussi une occupation humaine dans un dolmen du sud de l'île. « A la pointe Suroît, au lieu-dit « Pen-Léos », subsiste également une accumulation importante de mégalithes bouleversés. Des fouilles, en 1884, mirent à jour trois dolmens que réunissait un talus de grosses pierres et de pierrailles. Un des dolmens, violé depuis bien longtemps, servait d'habitation. Ils sont inclus dans les restes d'un talus appartenant à un enclos circulaire d'une surface d'environ un hectare et sans doute gaulois. L'enclos abritait selon toute vraisemblance un village. » BULOT, 1988, p. 17.

⁴ CAYOT-DÉLANDRE, 1847, p. 155, citant l'abbé Mahé.

⁵ LE ROUZIC, 1961, p. 24. (1^{ère} édition en 1909).

⁶ OGÉE, 1843, p. 372 (réimpression 1993).

⁷ [rɛniøœ] : *Renioù* ou *Runioù* ? Je n'ai pas trouvé de forme écrite de ce toponyme. Le lieu ainsi désigné surplombe l'estran près du Lodo et comporte des vestiges d'une importante villa gallo-romaine.

⁸ Dans le livre qu'il consacre en 1992 à l'Île-aux-Moines, Jean Bulot, qui ne cite pas ses sources, rapporte également cette occupation humaine et donne quelques appellations locales de mégalithes : *Rob-Vras* (grand rocher) pour un des dolmens de l'île, *Men-Colas* (la pierre de Colas) pour un menhir qui chuta lors de la construction d'une maison et fut englobé dans ses fondations. BULOT, 1992, p.14.

Il n'y a pas plus de vingt ans que, vers l'extrémité méridionale de l'île, au nord du village de Pen-Happ, on pouvait voir une file de tumulus dont le plus oriental était surmonté d'un menhir. Cette rangée de tombelles était précédée d'un beau dolmen dont la table de 4 mètres de longueur sur 5 mètres 50c. de largeur, repose sur des supports disposés circulairement et formant une chambre à laquelle on accède par une galerie couverte. L'ensemble de ces monuments placés sur un mamelon très-élevé, d'où l'on découvre à la fois l'entrée du Morbihan, les tumulus de Gavr'innis et de Tumiac et les principales îles de ce petit archipel, devrait offrir le coup-d'œil le plus curieux à la fois et le plus imposant. Aujourd'hui les tumulus sont rasés et le menhir est employé à fermer l'entrée d'un champ. Le dolmen seul est resté ; sa masse l'a fait respecter par le propriétaire (...).

Enfin au village de Kergonan se trouve le plus vaste cromlech que j'aie vu. Sa forme est irrégulièrement elliptique ; son diamètre est de 90 mètres ; les fichades qui le composent ont de deux à trois mètres de hauteur et ne sont pas contigües ; leur enceinte forme aujourd'hui un champ entouré d'un talus dans lequel elles sont engagées à leur base. Plusieurs d'entre elles sont renversées, et les autres ne tarderont guère peut-être à éprouver le même sort. Une partie des maisons du village sont assises sur l'une des extrémités de ce monument et nuisent à son effet. Quoiqu'il en soit, la perte de cet antique débris du culte druidique serait très regrettable ; M. Le maire de l'Île-aux-Moines emploie toute son influence pour en arrêter la destruction ; il rendra service à la science en déterminant le propriétaire du champ à replacer avec soin les fichades renversées.¹

Cet extrait affirme au XIX^e siècle la volonté des autorités de protéger les mégalithes, considérés comme vestiges du culte druidique².

Le guide édité par le Comité Régional du Tourisme en Bretagne note que l'Île-aux-Moines possède à Kergonan « le plus grand cromlech de France » et que « du dolmen de Brouel, très imposant, on profite d'une vue magnifique sur l'ensemble du Golfe »³. Une carte signale d'autres dolmens, à Pen-Hap et sur la pointe de Nioul⁴, cet inventaire étant loin d'être exhaustif.

Les différents regards portés sur ces mégalithes, des découvreurs du XIX^e siècle aux offices de tourisme contemporains, mériteraient plus ample réflexion. À travers ces témoignages, on devine aussi comment cet héritage de poids a été vécu par les populations locales : de façon matérielle, servant de refuge, voire d'habitation, ou de lieu de contemplation panoramique, mais aussi de façon immatérielle en étant réinvesti d'un caractère sacré, suscitant le développement d'un riche imaginaire sur les êtres et les pouvoirs attachés à ces pierres.

Les habitants du Néolithique ont ainsi durablement marqué les territoires où ils se sont établis et particulièrement cette région du Morbihan⁵. Leur connaissance de la nature, terre et mer, et des astres ne doit pas être sous-estimée et l'on reste encore aujourd'hui perplexe devant les techniques employées pour déplacer les énormes blocs des monuments mégalithiques⁶ qui ont défié les millénaires et dont la fonction garde en partie son secret.

¹ CAYOT-DÉLANDRE, 1847, p. 156-157.

² Cette idée d'un lien entre mégalithisme et culture celtique, communément admise au XIX^e siècle, fut abandonnée avec la théorie d'une arrivée massive des Celtes en provenance d'Europe centrale, théorie à son tour remise en cause par certains chercheurs. Voir infra.

³ *Le Golfe du Morbihan*, éditions Entre Terre et Mer, 2006, p. 15.

⁴ La pointe de Nioul est la pointe sud de l'île. Le nom « Nioul » vient sans doute de la prononciation locale de *an heol* (le soleil) avec une fausse coupe de l'article breton.

⁵ L'archéologue Yves Coppens - né à Vannes et dont la grand-mère maternelle était native de Carnac - évoque dans le cadre d'une émission de « La Carte aux Trésors » diffusée en 2004 le riche patrimoine mégalithique du Morbihan : « Il y a une richesse extraordinaire, c'est tous les mégalithes, c'est-à-dire les grosses pierres dressées par ces gens d'il y a 7 ou 8000 ans entre le golfe du Morbihan et la rivière d'Étel. Il y a là une telle accumulation de milliers de pierres, de menhirs et de dolmens, qu'il est certain qu'elle est sacrée, sacrée, je dis bien. », ponctuant son affirmation répétée d'un geste de l'index.

⁶ Pierre-Jean Le Rohellec évoque la possibilité d'une origine arradonnaise pour l'orthogneiss du grand menhir brisé de Locmariaquer (près de 280 tonnes). LE ROHELLEC, 2008, p. 3-4.

« Arradon à l'Age du Bronze » est le titre d'un article du bulletin paroissial de juin 1924, article assez court qui ne donne que des informations très générales sur la civilisation de cette époque. Concernant l'Age du Fer, un article paru en septembre 1924 est intitulé « Arradon à l'époque celtique (500-57 avant Jésus-Christ) » et se clôt par le récit de la découverte d'une sépulture circulaire au lieu-dit Saint-Galles, du nom des propriétaires¹.

Arradon a gardé un souvenir de l'époque celtique commençante, qui se confond chez nous avec le premier âge du fer ; c'est le monument funéraire de *saint Galles*. Il se composait primitivement d'un tumulus recouvrant, non plus un dolmen mais un muret circulaire dans l'enceinte duquel se trouvait soit une fosse soit une ou plusieurs urnes cinéraires. Car les Gaulois pratiquaient concurremment, l'inhumation et l'incinération.

Mais le monument était méconnaissable lorsque M. Louis Galles entreprit de le fouiller en 1857. Cependant parmi les débris de bois et d'ossements, on découvrit les objets suivants : une hache en diorite, une perle et un fragment de bracelet en lignite, un grain d'ambre, treize bracelets et de nombreux fragments de bracelets à pommettes de bronze ou de fer ; d'autres en forme de roue de pignon en bronze (Bull. de la Société polymathique, 1857).²

D'autres traces matérielles de l'époque protohistorique subsistent à Arradon. L'extraction du sel marin sur les côtes a laissé des vestiges de récipients en terre crue parfois appelés « briquetages ». Des fouilles ont été conduites en mai 2007 au Lodo avant la réfection du sentier piétonnier le long de la côte³. Des promontoires fortifiés le long de la côte bretonne sont mentionnés dans le récit des campagnes de César contre les Vénètes. Les sites de la Pointe du Bler à Baden et de la Pointe Saint-Nicolas à Arzon en sont des exemples avérés, le site de Pen er Men à Arradon peut également être un ancien éperon barré. Des monnaies vénètes ont été découvertes à Pondinan et déposées, comme les bijoux de Saint-Galles, au musée de Vannes. La prospérité économique et le rôle politique important de ce peuple armoricain se reflètent dans les statères en or qui sont parvenus jusqu'à nous.

Les vestiges les plus évidents de cette période sont cependant les stèles disséminées sur la commune : à Bourgerel, à Kerguen, au Petit Molac, au bourg, au Moustoir notamment où l'on en dénombre six autour de la chapelle Saint-Martin. Le bulletin communal d'Arradon relate parfois la découverte d'une nouvelle stèle, comme en juillet 1974⁴, sur un site entre le Herbon et le Moustoir, ou en juin 1991, à Kerran lors de travaux de modification d'un transformateur⁵.

Les récits antiques de Pythéas (IV^e siècle avant J-C), de Strabon (I^{er} siècle avant J-C) et surtout le *De Bello Gallico* de César nous renseignent aussi sur les peuples de la région, en particulier sur les Vénètes rendus célèbres par leur résistance face aux troupes romaines.

C'est donc ponctuellement que la langue gauloise apparaît dans les récits en latin ou en grec. Le terme « Aremorica », par exemple, du gaulois **are-mor* (« sur » ou « devant » – la mer), désigne par sa situation face à la mer une région incluant la péninsule armoricaine et le littoral normand.

¹ Ce nom est dû à un Monsieur Galles, de la famille des imprimeurs, époux d'une demoiselle « Saint ».

² *Bulletin paroissial d'Arradon*, septembre 1924, p. 4.

³ Pierre-Jean Le Rohellec mentionne d'autres sites de « fours à sel » à Moréac et Porcé ainsi que sur les îles Logoden et Irus. (LE ROHELLEC, 2008, p. 9.) L'autorisation des fouilles, menées par Alain Triste avant le bétonnage du site, illustre le dilemme des autorités municipales entre le désir de préservation du patrimoine, ici archéologique, et l'impératif d'assurer la continuité et la sécurité du sentier côtier. Un autre exemple en est fourni à Roguédas où le sentier n'a pas été prolongé pour préserver le site géologique.

⁴ *Bulletin communal d'Arradon*, n° 31, juillet 1974, p. 17. Joël Lecornec qui relate la découverte précise les dimensions de la stèle (environ un mètre) et son décor, « trois cupules que l'on rencontre également sur des monuments mégalithiques et sur des blocs rocheux isolés », qui reste énigmatique.

⁵ *Bulletin communal d'Arradon*, n° 92, juin 1991, p. 15.

A l'époque charnière entre préhistoire et histoire, la présence sur une vaste zone du continent européen d'une civilisation qualifiée de « celtique », utilisant une langue commune ou des langues voisines, est un point fondamental pour une réflexion sur le substrat linguistique en Europe.

Jusqu'à une époque récente, la théorie admise pour expliquer cette communauté linguistique ou, plus largement, culturelle était celle d'une arrivée massive de Celtes venus de l'est de l'Europe¹. Cette théorie est aujourd'hui remise en question et de nouvelles hypothèses se font jour. Des spécialistes de la période antique proposent de voir l'émergence des langues celtiques à partir d'un substrat indo-européen « par un processus de différenciation et de cristallisation », « un lent processus d'évolution culturelle et linguistique, à l'intérieur de communautés établies au même endroit depuis des millénaires »². Certains chercheurs évoquent aussi une possible origine atlantique pour la culture celtique et les découvertes récentes concernant d'anciennes langues de la péninsule ibérique, lusitanien et tartessien, renouvellent les données et les sources à ce sujet³.

Quels que soient leur origine et leur mode de diffusion, les langues celtiques ont marqué de leur empreinte le paysage linguistique européen dans les noms de lieux : rivières, montagnes, etc. Ardennes, Morvan, Vosges, Jura, Cévennes par exemple sont des noms d'origine gauloise⁴.

En France, la référence à « nos ancêtres, les Gaulois » est revendiquée au XIX^e siècle comme un pilier de la construction nationale. Le héros de bande dessinée Astérix créé en 1959 reflète cet héritage, mêlant joyeusement culture mégalithique et druidisme. Les études sur la langue et la civilisation gauloises, discréditées naguère par les dérives de la celtomanie, retrouvent un nouvel essor grâce à la rigueur scientifique des chercheurs et aux récentes découvertes d'inscriptions, celle de la tuile de Châteaubleau en 1997 par exemple. L'utilisation de moyens technologiques nouveaux permet de grands progrès dans la connaissance de la grammaire et du lexique gaulois⁵.

En l'absence de découverte d'inscriptions (sur une stèle ou un fragment de poterie par exemple), les traces de la langue gauloise à Arradon et dans les environs sont à rechercher dans la toponymie. Les noms les plus anciens - *Arradon* en fait partie comme *Baden* - ne sont pas clairement identifiés comme celtiques, on peut leur attribuer le qualificatif de « protoceltique », cette appellation conservant un certain flou sur leur origine antique. Le nom des Vénètes, apparenté à d'autres noms de peuples ou à des toponymes, reste également énigmatique⁶.

¹ Elle est relayée à l'échelle locale dans le bulletin paroissial d'Arradon par un article intitulé « Arradon à l'époque celtique (500-57 avant Jésus-Christ) ». *Bulletin Paroissial d'Arradon*, septembre 1924, p. 2.

² GALLIOU, JONES, 1993, p. 62 et 63. Patrick Galliou aborde cette question au début d'un chapitre intitulé « L'Armorique du Second Age du Fer : identité culturelle et politique ». Il reconnaît à cette théorie l'avantage « de réconcilier les données de la linguistique et de l'archéologie », l'analyse des restes humains infirmant « l'intrusion massive d'éléments allogènes dans l'Ouest avant le Haut Moyen-Age. »

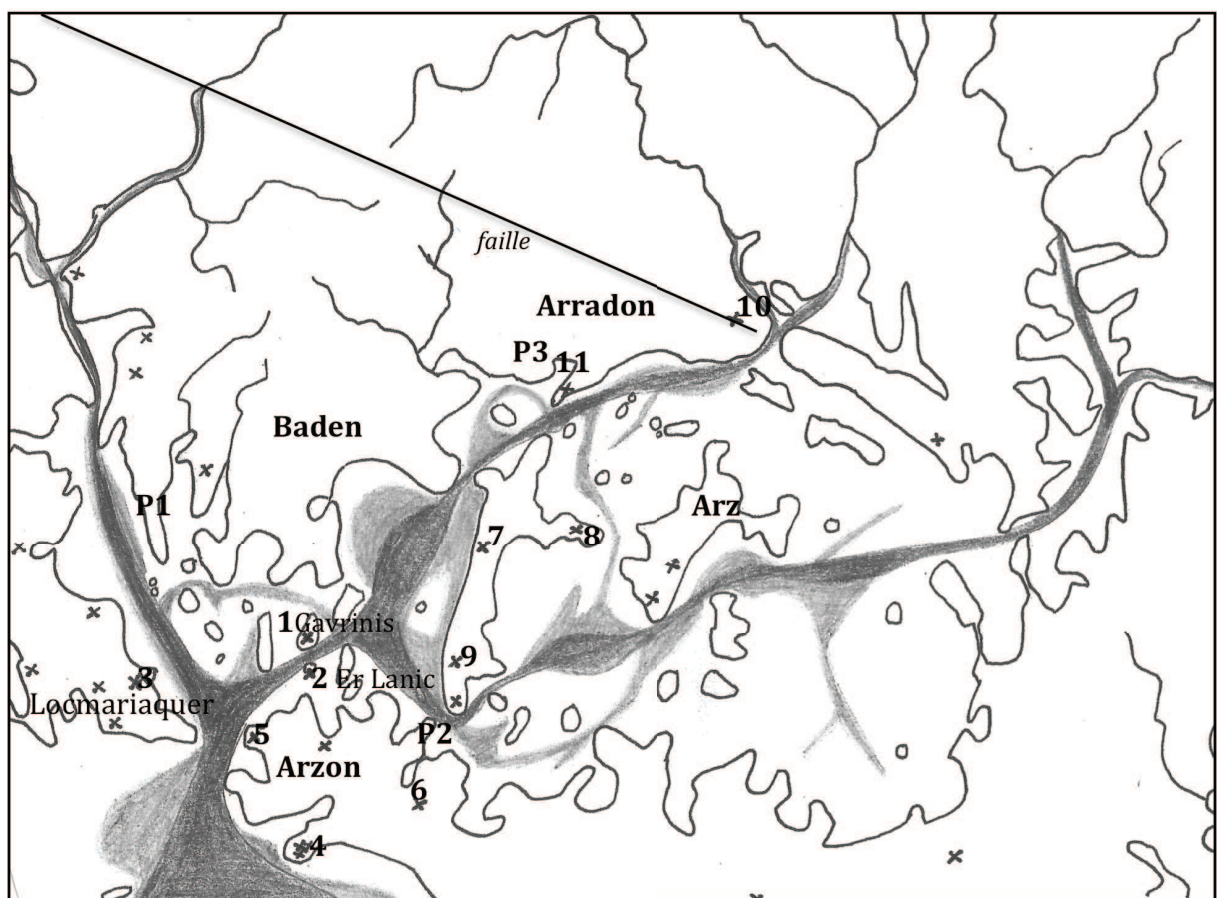
³ Voir les actes du colloque « Aires linguistiques, aires culturelles » qui s'est tenu à Brest les 9 et 10 juin 2011 et où se sont exprimés des linguistes, archéologues etc. (collectif CRBC, direction Le Bris, 2012).

⁴ Voir les nombreux travaux à ce sujet, notamment ceux de François Falc'hun et Bernard Tanguy : *Les noms de lieux celtiques*, en trois séries : FALC'HUN, 1982 (deuxième édition augmentée), 1970 et 1979. Voir aussi LACROIX, 2003, 2005, 2007, par exemple à propos du nom Cévennes : « à rapporter à un étymon gaulois : radical **cem-* « dos », d'origine celtique (à comparer avec le vieux-gallois *cemm*, le gallois *cefn*, « dos » et le breton *kein/kefn*, « dos », ancien **kebno*) » (LACROIX, 2003, p. 109).

⁵ Voir les travaux récents de Xavier Delamarre ou de Pierre-Yves Lambert. L'introduction de *La langue gauloise* souligne les images faussées véhiculées sur les Gaulois « systématiquement opposés aux Romains qui les ont vaincus, ou aux Gallo-Romains qui ont bénéficié des apports culturels romains, on en est venu à diffuser une fausse image de la civilisation celtique, comprise comme une culture archaïque, semi-barbare, sans écriture et dépourvue des raffinements de la culture gréco-latine ». LAMBERT, 2003, p. 7.

⁶ Malgré une abondante prose à son sujet. Voir par exemple : LOICQ, « Sur les peuples de nom 'Vénète' ou assimilé dans l'occident européen », *Etudes celtiques XXXV*, 2003, CNRS, p. 133-165.

Les toponymes de la commune ont été transmis par oral d'une part, parvenant parfois jusqu'à notre époque de bouche à oreille au sein de la population locale, par écrit d'autre part dans des récits ou des actes administratifs, l'un et l'autre modes de transmission n'étant pas toujours déconnectés. La parenté linguistique entre le gaulois et le celtique insulaire de l'île de Bretagne et d'Irlande est évidente et les liens entre ces régions périphériques de l'Europe avérés depuis l'Antiquité. La similitude ou la proximité de certains termes, de certains affixes, rend parfois difficile l'identification de l'origine, gauloise ou bretonne, des toponymes et l'interprétation des variantes : formes figées par une graphie à une époque donnée ou ayant continué à évoluer dans la transmission orale. Il est dès lors peu pertinent d'essayer de cartographier pour Arradon les toponymes gaulois antérieurs à la conquête romaine, celle-ci et les migrations bretonnes ayant complexifié à l'envi le paysage linguistique local.



Carte 3 - Golfe du Morbihan. Les principaux mégalithes.

1 – Gavrinis (tumulus) 2 – Er Lanic (double cromlech) 3 – Locmariaquer (grand menhir et Table des Marchand) 4-5-6 – Arzon (Grand Mont, Bilgroix, tumulus de Tumiac dit « Butte de César »)
 7-8-9 – Ile-aux-Moines (Kergonan, Brouel, Pen-Hap) 10-11 – Arradon (Kerhenri, La Pointe)
 P1, P2, P3 - éperons barrés : Baden (pointe du Blair), Arzon (pointe de Saint-Nicolas), Arradon (site présumé de Pen-er-Men)
 Tracé approximatif du niveau marin il y a 5000 ans. Les croix signalent les mégalithes figurant sur la brochure éditée par le Conseil Général du Morbihan, *Le Golfe du Morbihan*, Éditions Entre Terre et Mer, 2006, sauf le site 11 (la Pointe d'Arradon, dolmens ruinés) qui a été rajouté.

« Arradon à l'époque romaine ». Sous ce titre, le bulletin paroissial poursuit d'octobre 1924 à juillet 1925 ses leçons d'histoire antique. Le premier article consiste en un récit de la lutte de César contre les Vénètes en 56 avant J-C. Il présente d'abord les raisons de l'affrontement.

Au milieu du I^{er} siècle avant Jésus Christ, les Vénètes exerçaient une sorte de suprématie sur les tribus armoricaines ; leur puissance était fondée sur le grand nombre de leurs vaisseaux, leur commerce florissant, leur science de la navigation et la valeur de leurs ports.

C'est alors qu'apparurent les Romains avec Jules César. Venu en libérateur, César agit bientôt en conquérant et en maître.

En l'an 57 avant Jésus-Christ les Vénètes, ainsi que les autres tribus armoricaines, durent reconnaître la puissance romaine et livrer des otages.

Peu après ils désavouèrent ce geste de soumission et retinrent prisonniers les ambassadeurs envoyés par un lieutenant de César pour leur demander des grains.¹

Cette introduction met en valeur la prospérité vénète et relate l'affaire des otages et des ambassadeurs, point de départ du conflit armé. Concernant les alliés des Vénètes, *De Bello Gallico* indique que des secours sont demandés à la Bretagne (l'île de Bretagne), ce qui confirme les liens existant entre les peuples celtes des deux rives de la Manche : la demande de restitution des otages leur ayant été refusée, les Vénètes, Coriosolites et Ésuviens ...

(...) s'assurent pour cette guerre l'alliance des Osismes, des Lexoviens, des Namnètes, des Ambiliates, des Morins, des Diablinthes, des Ménapes ; ils demandent des secours à la Bretagne, située vis-à-vis de ces contrées².

Le récit de César rapporte ensuite les difficultés rencontrées face à une population qui joue de son environnement maritime pour résister aux assaillants.

Presque toutes les villes de cette côte étaient situées à l'extrémité de langues de terre et sur des promontoires, et n'offraient d'accès ni aux piétons, quand la mer était haute (ce qui se produit régulièrement deux fois en vingt-quatre heures), ni aux vaisseaux, parce qu'à marée basse les vaisseaux se seraient échoués sur des bas-fonds. C'était là double entrave au siège de ces places. Si par hasard, après des travaux considérables, on parvenait à contenir la mer par des digues et des terrassements et à élever ces ouvrages jusqu'à la hauteur des murs, les assiégés, lorsqu'ils désespéraient de leur fortune, rassemblaient de nombreux vaisseaux, dont ils avaient une grande quantité, y transportaient tous leurs biens et se retiraient dans des places voisines, où la nature leur offrait les mêmes commodités pour se défendre.³

La région du golfe apparaît ici comme essentiellement marquée par le découpage du littoral, « langues de terre » et « promontoires », et par le jeu des marées qui entrave l'accès aux piétons à marée haute et aux vaisseaux à marée basse.

La suite du récit raconte l'affrontement décisif en mer, probablement en baie de Quiberon, entre les galères romaines et les vaisseaux gaulois, au nombre de deux cent vingt environ selon le *De Bello Gallico*. Le stratagème des longues faux coupant les cordages des bateaux vénètes se révèle fatal pour ces derniers : le combat naval tourne à l'avantage des Romains et la chute du vent dans la soirée interdit toute retraite aux bateaux vénètes. César se met en scène comme spectateur de cette fameuse bataille, précisant que la bataille est livrée sous ses yeux⁴. Il conclut son récit en affirmant « la fin de la guerre des Vénètes et de tous les Etats maritimes de cette côte » et en justifiant sa sévérité par le rappel de l'affaire des ambassadeurs pris en otages.

¹ *Bulletin Paroissial d'Arradon*, octobre 1924, p. 2.

² CESAR, *De Bello Gallico*, III, 9. (RAT traducteur, 1964, p. 65.)

³ CESAR, *De Bello Gallico*, III, 12. (RAT traducteur, 1964, p. 66.)

⁴ CESAR, *De Bello Gallico*, III, 14. (RAT traducteur, 1964, p. 68.) Le tumulus de Tumiac en Arzon est appelé « Butte de César », dénomination en français sans doute à attribuer aux antiquaires du XIX^e siècle.

Cette bataille mit fin à la guerre des Vénètes et de tous les Etats maritimes de cette côte : car tous les hommes jeunes et même tous les hommes d'un âge mûr, distingués par leur rang ou leur sagesse, étaient réunis là, et ils avaient rassemblé en outre sur ce seul point tout ce qu'ils avaient de vaisseaux, et cette perte ne laissait aux autres nul moyen de se replier ou de défendre leurs places. Aussi se rendirent-ils corps et biens à César. César décida de faire un exemple sévère, qui apprit aux Barbares à mieux respecter à l'avenir le droit des ambassadeurs. Il fit donc mourir tout le Sénat et vendit le reste à l'encan.¹

La défaite de 56 n'annihile pourtant pas chez les Vénètes tout esprit de résistance puisqu'ils participent à d'autres combats mais ils doivent finalement se soumettre à l'ordre romain, non sans ressentiment comme en témoigne « la mutilation systématique de toutes les effigies impériales de l'enfouissement augustéen de Port-Haliguen en Quiberon (M.), daté de 8 av. »².

La civilisation romaine modifie profondément le paysage armoricain par la création ou le développement de villes, de domaines agricoles et d'un réseau routier efficace. L'organisation locale est présentée dans le bulletin paroissial de novembre 1924 :

Rome laissait aux pays conquis leur existence propre. Le territoire des Vénètes forma une *cité* romaine subdivisée en *pagi* ou pays et englobée dans une grande province, la *Lyonnaise* . Locmariaker demeura capitale et prit avec le temps le nom de *Vindana portus* .³

Le rédacteur de l'article présente Locmariaker comme capitale de la *civitas* des Vénètes sous le nom de *Vindana portus* , titre plutôt attribué à Vannes (*Darioritum* en gaulois). Le rôle essentiel de Locmariaker comme port à l'entrée du golfe, à une époque où le niveau marin est d'environ deux mètres inférieur au niveau actuel, est très crédible. Vannes et Locmariaker : les deux places vénètes, arrière-port et avant-port pourrait-on suggérer, rivalisent donc un moment, mais Vannes, située sur un grand axe de communication et rendue plus accessible aux gros bateaux par la montée du niveau marin, l'emporte dans le rôle de capitale locale.

Le bulletin paroissial cité détaille le tracé des voies romaines sur la commune.

Arradon ne possède pas sans doute de monuments grandioses de l'époque romaine ; mais on trouve des voies romaines, de nombreux débris romains jonchent le sol de Moréac à Penboch, et les ruines de trois établissements romains : *Le Lodo* , *Mané-Bourgerel* et *Kéran-Penarmen* .

Trois voies romaines traversaient le territoire d'Arradon. La première qui était la plus importante allait de Darioritum (Vannes), sur la grande route de Gésocribracte (Brest), à Locmariaker. Elle passait au sud du Pargo, à Tréornec au pont du Vincin. Puis elle montait la pente opposée, d'abord à droite, ensuite à gauche de la route actuelle, traversant le jardin de la première maison du Petit-Molac ou une croix marque encore son tracé. De là elle gagnait le Botkelen se confondait avec l'actuelle route de Baden jusqu'à Toulbadeu, puis s'en séparait et passait au nord de Locqueltas, d'où elle gagnait la Croix de Langat, le Herbon, le Moustoir, Grevardeu (Manéabos) et par la chaussée de l'étang de Pontper atteignait le territoire de Baden qu'elle traversait en passant par Kerisper, Trévret, Bocoan, Trévrat et aboutissait à la pointe du Couëdic ou de Seih-Inis, en face de Locmariaker.

Un premier embranchement se détachait de cette voie importante au Vincin et, par Poulindu (*Poul bent du le trou du chemin noir*), Kervadec, Tyingolec (*Ty bent goleit* , la maison du chemin couvert), desservait les établissements romains de Mané-Bourgerel et de Lodo.

De Locqueltas une autre route se dirigeait vers Baden par la lande de Lignol. Une troisième bifurquait au Herbon, montait vers Kerbelec où son tracé se confond un instant, entre deux coudes, avec la route nouvelle, et, avant d'atteindre le parc de Kéran, pénétrait dans le champ

¹ CESAR, *De Bello Gallico* , (III, 16). (RAT traducteur, 1964, p. 68.)

² GALLIOU, JONES, 1993, p. 72-73. L'abréviation (M.) désigne le Morbihan, av. « avant J-C ».

³ *Bulletin paroissial d'Arradon* , novembre 1924, p. 2.

labouré à droite, passait sous la vieille maison du Vilienne dont elle forme le courtil et aboutissait à Kériou ; elle desservait les villas de Kéran-Penarmen.¹

Les étymologies proposées pour Poulindu et Tyningolec sont discutables et les références à « la route actuelle » ou au « champ labouré à droite » ne sont pas atemporelles. Ce descriptif de 1924 éclaire néanmoins le tracé et le nom des villages situés le long de ces voies ainsi que les anciens carrefours au Vincin, à Toulbadeu, peut-être anciennement Toulbaden², et au Herbont. Les croix du Petit-Molac et de Langat sont citées comme repères³.

« Les établissements gallo-romains de Kéran et Pen er Men » et ceux « du Lodo et de Mané-Bourgerel » font l'objet de deux longs articles dans les bulletins paroissiaux de décembre 1924 et mars 1925. Un dernier article sur « Arradon à l'époque romaine » nomme d'autres sites moins connus le long du littoral et de la voie romaine qui traverse le nord de la commune actuelle.

En décrivant les ruines de Kéran-Penarmen, du Lodo et de Mané-Bourgerel, nous ne prétendons pas avoir épuisé la liste des établissements gallo-romains de la paroisse d'Arradon. Pour être complet, il faudrait signaler à Bourgerel même, sur la route du Lodo, *Hob-Ker* (le vieux village). A cet endroit s'élevait, il y a cinq ou six ans une maison menaçant ruine, aujourd'hui démolie. Elle appartenait et elle fut habitée jadis par la famille Le Treste : le R. P. Le Treste qui m'accompagnait quand j'en visitai l'emplacement m'assura qu'il y était né. (...)

Certains indices permettent de croire à l'existence d'établissements gallo-romains le long de la côte jusqu'à Moréac, en passant par Penboc'h, Kervoyer et Roguédas.

Il en était de même le long de la voie romaine de Darioritum (Vannes) à Portus-Vindana (Locmariaker), qui pénétrait sur le territoire d'Arradon après avoir traversé la rivière du Vincin au moyen d'un *gué pavé* formé de pierres plates reliées par du ciment et en sortait à Manéabus. On a découvert des débris romains, tuiles à rebord ou fragments de maçonnerie, au *Petit-Molac*, à la *Salette*, à *Brambouis*, dans les parcelles de terre de *Bois-Perno*, dépendant de Brangil, et de *Park-torb-Kerberu*. A *Loqueltas*, se trouvait une maison romaine le long d'un chemin se dirigeant vers le bourg et qui devait continuer vers l'est la vieille route qui allait à Baden à travers la lande de Lignol. Restes d'habitations aussi et débris romains aux environs du Moustoir, dans les parcelles désignées sous le nom de *Urangonerieu* dans les n^{os} 169 et 170 du plan cadastral, S^u h, dans les pièces de terre qui portent le nom de *Manéabus* et de *Doareu-Dibeur*.

Et si l'on songe que certains établissements ont dû disparaître sans laisser de traces, que les restes de certains autres demeurent enfouis sous le sol, il faut conclure que, à l'époque romaine, le territoire d'Arradon était relativement peuplé et prospère. Cette situation dut se prolonger jusqu'aux invasions des barbares qui, au début du V^e siècle ravagèrent et ruinèrent le pays.⁴

Cet inventaire des traces d'« Arradon à l'époque romaine », qui cite précisément les noms de parcelles, complète les descriptions des *villa* de Kerran, du Lodo et de Mané Bourgerel⁵ et montre le développement à cette époque antique de constructions d'habitations et de routes en matériaux solides, pierres et tuiles, qui ont traversé les siècles. Il fait également ressortir les limites actuelles de la commune : la rivière du Vincin à l'est franchie au moyen d'un « gué pavé formé de pierres plates reliées par du ciment » et Manéabus côté ouest. Le nom de parcelle *Urangonerieu* est sans doute due à une erreur de lecture pour *Mangouerien*, mot breton désignant des murailles et le plus souvent associé en toponymie à des vestiges gallo-romains. À la fin de son inventaire, l'auteur de

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, novembre 1924, p. 3-4. L'itinéraire de la principale voie romaine correspond à celui que décrit M. Cayot-Délandre (CAYOT-DÉLANDRE, 1847, p. 112.) pour la commune d'Arradon mais diffère pour celle de Baden : le trajet décrit dans le bulletin aboutit en face de Locmariaker.

² Ce nom, prononcé [tulbaœy] par Louise, est inscrit sous la forme Toulbaden sur le cadastre de 1851 (Section B, Boloré, 1^{ère} feuille), ce qui correspond mieux à sa situation ancienne, et peut-être oubliée, d'embranchement vers Baden, *Toul Baden* aurait alors le sens de « trouée vers Baden ». Dans le vocabulaire maritime de Pierre, le mot *toull* (trou) a également cette signification de « passe, passage, trouée ».

³ Ces croix sont notées sur le cadastre de 1851, section B, 2^{ème} feuille et section F, 2^{ème} feuille.

⁴ *Bulletin paroissial d'Arradon*, juillet 1925, p. 3-4. L'article mentionne la maison natale du Père Le Treste.

⁵ *Bulletin paroissial d'Arradon*, décembre 1924, p. 2-4, et *Bulletin paroissial d'Arradon*, mars 1925, p. 2-4.

l'article conclut à la relative prospérité du territoire d'Arradon à l'époque romaine¹, les somptueuses *villae* du Lodo, de Mané-Bourgerel et de Kerran en portant témoignage². Cette prospérité a cependant été limitée dans le temps. Vers la fin du III^e siècle ou au courant du IV^e siècle, les *villae* semblent avoir été désertées par leurs occupants³.

Si les traces de cette civilisation gallo-romaine des *villae* ne manquent pas, celles des ouvriers des grands domaines ou d'autres populations vivant « dans les interstices du maillage des *fundi* »⁴ font défaut. Ce phénomène du masquage des gens simples, de leur manque de visibilité, doit être pris en compte dans les études historiques, même lorsqu'il s'agit d'époques moins lointaines.

Les aspects matériels de la colonisation romaine, bien que très prégnants, ne sauraient faire conclure trop hâtivement à une complète acculturation des populations armoricaines. La question de l'éradication du gaulois liée au degré de romanisation se révèle très complexe. Le changement linguistique s'étale sur plusieurs siècles ; c'est un phénomène progressif, la situation géographique, le mode d'habitat et le niveau d'aisance étant des déterminants majeurs pour la propension au changement ou à la conservation linguistique⁵.

La situation linguistique de l'Armorique au IV^e siècle de notre ère est impossible à évaluer vraiment, sauf à la caricaturer. Les théories se succèdent : à l'idée d'une filiation directe entre gaulois et breton, succède la théorie de Joseph Loth d'une romanisation totale de l'Armorique, puis les thèses plus récentes de François Falc'hun et Léon Fleuriot qui reconnaissent, chacun à leur façon, les deux apports, continental et insulaire, dans la genèse de la langue bretonne.

Le débat n'est pas clos et les études spécialisées, en toponymie par exemple, font progresser la recherche. Celle de Bernard Tanguy⁶ sur les noms de lieux comportant le suffixe gaulois *-avos* permet de définir trois zones : une zone à l'ouest de la péninsule où les noms de lieux en *-ac* sont

¹ De nombreux travaux d'historiens, comme ceux de Louis Elegoët pour Saint-Méen, montrent combien l'empreinte romaine a été prégnante, même dans la partie occidentale de la région. (ELEGOËT, 1981, p. 27-59, notamment les cartes p. 36 et 49). Patrick Galliou note à l'échelle de la péninsule armoricaine les changements dus à la civilisation romaine : réseau routier dense et cohérent, villes créées *ex nihilo* ou à la place de « quelques noyaux proto-urbains » gaulois et *villae* à la campagne. Il souligne aussi le peu d'information concernant les habitats indigènes : « Il faut cependant admettre que nous ne savons presque rien des habitats indigènes, construits de matériaux moins aisément repérables en prospection, et qui devaient abonder dans les interstices du réseau des *villae* romanisées. » GALLIOU, JONES, 1993, p. 81.

² Un compte-rendu de fouilles récent note par exemple à propos de la *villa* de Kerran : « L'aspect global et le décor somptueux confortent donc l'hypothèse d'une grande villa d'agrément, exceptionnellement riche, raffinée, qui domine de près de vingt-cinq mètres le golfe du Morbihan dans l'anse de Pen-er-Men. » TRISTE, TAQUET, 2002, p. 35.

³ Voir LE ROHELLEC, 2008, p. 19.

⁴ GALLIOU, JONES, 1993, p. 87.

⁵ « Après la conquête romaine de la Cisalpine, puis de la Narbonnaise et enfin de la toute la Gaule Transalpine par César (52 av. J.-C.), le gaulois a dû peu à peu reculer devant la langue des nouveaux maîtres. L'attachement des druides à une transmission exclusivement orale de leurs traditions a été fatal à cette culture. Dès lors que les nouveaux maîtres instauraient tout un système nouveau (non seulement politique et social mais aussi linguistique et culturel), la langue gauloise était condamnée à disparaître. » LAMBERT, 2003, p. 9. La suite de ce passage est cité dans la synthèse finale.

⁶ « La thèse d'une totale romanisation des *civitates* armoricaines et donc d'une complète éradication de la langue gauloise, dont J. Loth se fit l'ardent défenseur au siècle dernier, ne saurait plus être prise en compte aujourd'hui. Notre ami et collègue B. Tanguy a en effet démontré que de nombreux toponymes gaulois comprenant le suffixe *-avos* avaient survécu aux progrès du latin puis de la langue bretonne (...). On a également supposé que le brittonique avait, lors de l'installation des émigrés venus de Grande Bretagne, subi l'influence des dialectes gaulois. Tout permet donc de penser que, si la population des villes et peut-être des *villae* parlait un latin mâtiné de celtique, le prolétariat rural continua jusqu'à la fin de l'Empire à s'exprimer en gaulois (...). » GALLIOU, JONES, 1993, p. 103.

peu nombreux, une zone centrale où ils sont fréquents et une zone à l'est où le suffixe a évolué en -é. L'étude des variations dialectales du breton, entre autres par le biais des atlas linguistiques, enrichit également la réflexion sans apporter toutefois de réponses simples ni définitives.

Au cœur de ce débat, la singularité du vannetais face aux parlers du reste de la Basse-Bretagne suscite interrogations et conjectures. Sur ce point, les études à l'échelle locale peuvent apporter des éléments instructifs et la prononciation des toponymes mérite l'attention des chercheurs.

En ce qui concerne Arradon, le bulletin paroissial de novembre 1926 présente aux lecteurs sous le titre « Les Bretons en Armorique (450-650), Arradon devient breton (IX^e siècle) » la confrontation des Gallo-romains aux immigrants Bretons et utilise l'argument des noms en -ac pour preuve de leur résistance.

(...) quelques îlots gallo-romains résistèrent longtemps à l'assimilation. Ces îlots de résistance nous les reconnaissons en certains villages dont les noms se terminèrent autrefois ou se terminent encore aujourd'hui en *ac* tel que le *Bignat*, anciennement *Buignac*, *Moréac*, peut-être *Petit-Molac* et, dans le voisinage d'Arradon, *Lobac* en Baden et *Assenac* en Plœren. On ne saurait toutefois en dire autant de Culéac dont le nom breton a toujours été et est encore aujourd'hui Kivelec, la Bécasse.¹

Sans discuter l'argument des toponymes en -ac comme marque de la résistance d'îlots gallo-romains, il est intéressant de noter les noms cités et l'ambiguïté involontairement soulignée par l'auteur de ces lignes : Culéac n'est pas logé à la même enseigne que les autres noms en -ac à cause de sa forme en breton local, « Kivelec, la bécasse ».

Le témoignage de Louise donne pour ce toponyme la prononciation [kyleak] en français et [tʃivœlek] en breton, sans préciser si elle lui donne une signification autre que la désignation du nom de lieu. Lohac et Assenac, villages situés sur les communes avoisinantes, ne sont pas cités dans son témoignage, mais les autres villages arradonnais sont prononcés de la façon suivante : le Bignat [lɔ biɲat] en français et [œr bæɲɑ] en breton, ce qui correspond à la forme phonologique normale du breton local pour Bignat et non Buignac², Moréac [moreak] en français et [morek] en breton, Petit-Molac [pøti mulak] en breton, [pøti mɔlak] en français. L'échantillon de mots est peu représentatif, il faut cependant noter que, sur les trois toponymes connus en français par Louise, seul Petit-Molac garde en breton la forme en -ac et même l'épithète « petit » dont l'emploi induit peut-être l'hésitation de l'auteur du bulletin à l'insérer dans son corpus.

Les deux toponymes Moréac³ et Culéac sont donc prononcés localement en breton avec la terminaison -eg ([ɛk] en finale absolue)⁴. L'article du bulletin l'atteste pour Culéac ; pour Moréac, le témoignage de Pierre, natif de Séné, le confirme. La finale -éac semble réduite à -ac dans la prononciation bretonne de ces deux toponymes par les sources citées : le bulletin de 1926, le témoignage de Louise et celui de Pierre. Le nom breton *Moreg* du village côtier Moréac signifie peut-être « un lieu où il y a de la mer ». D'autres exemples de suffixation en -eg précédemment cités incitent à le proposer. Quant à Culéac, la forme bretonne *Keveleg* pourrait, selon Bernard Tanguy⁵, autoriser à rapprocher ce toponyme de Queffléac, avec le sens de confluent. La situation du village de Culéac à Arradon entre deux ruisseaux correspondrait bien à cette étymologie et l'homophonie avec *keveleg* (bécasse) peut être purement fortuite⁶.

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, novembre 1926, p. 4-5.

² L'auteur ne cite pas sa source concernant un ancien Buignac.

³ Moréac est également le nom d'une commune du Morbihan située près de Locminé. Pour ce nom de commune, le dictionnaire de Francis Favereau donne en breton la forme *Mourieg* qui correspond bien à la phonologie locale. FAVEREAU, 1992, p. 1135.

⁴ La sonorité de la consonne finale n'est pas pertinente en breton : la consonne est assourdie en finale absolue et sonorisée en liaison intervocalique ou devant l, m, n r.

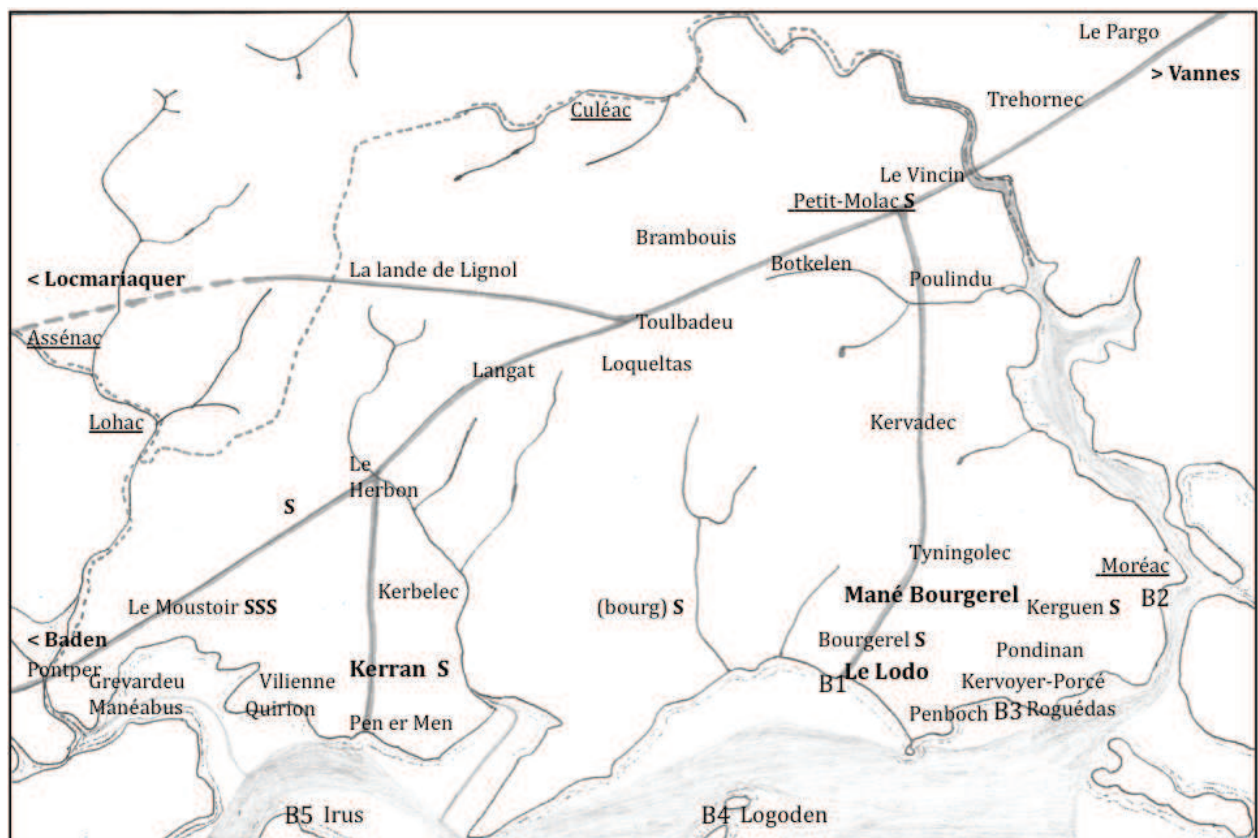
⁵ Bernard Tanguy répondait oralement à une de mes questions à propos de toponymes arradonnais.

⁶ Sauf si *keveleg* désigne un oiseau à longues pattes par un étymon signifiant « fourche, embranchement ».

L'attention portée aux deux formes des toponymes cités, l'une employée en français et fixée à l'écrit, l'autre utilisée à l'oral en breton, montre la complexité des phénomènes et renvoie à la confrontation de plusieurs langues, celtiques et latines, et de plusieurs époques.

Infiniment plus discrets que les vestiges imposants des mégalithes, moins prestigieux que ceux des somptueuses *villae* gallo-romaines, les toponymes anciens n'en sont pas moins des traces instructives des civilisations qui se succèdent dans la région vannetaise et du brassage culturel qui s'y opère au fil des siècles.

Confrontation des langues celtique et latine, opposition et osmose : la situation de l'Armorique romaine de la fin de l'Empire est complexe. Le type d'habitat urbain ou rural, la proximité des grandes voies de communication et des centres de production de sel ou de *garum*, le degré d'aisance et de mobilité des individus, tels sont sans doute les principaux facteurs géographiques et sociologiques à la source des clivages linguistiques. Entre survivance du gaulois et expansion du latin vulgaire, la société armoricaine doit connaître tout un éventail de situations particulières. Il faut aussi prendre en compte le bilinguisme, voire le multilinguisme, si l'on désigne par ce terme l'aptitude de certaines personnes ou composantes de la société, à parler plusieurs langues et à jouer un rôle d'interface entre des individus ou des groupes monolingues.



Carte 4 - Arradon. Sites antiques et voies romaines.

B1, B2, B3, B4, B5 - « briquetages » ou fours à sel (Le Lodo, Moréac, Porcé, Logoden et Irus)

S - stèles gauloises **Kerran, Le Lodo, Mané Bourgerel** : *villae* gallo-romaines

Toponymes cités - les toponymes gaulois en -ac sont soulignés.

Survenant dans ce contexte gallo-romain, les migrations bretonnes vont modifier profondément et durablement les données sociolinguistiques en Armorique et permettre la survivance d'une langue celtique sur le continent européen face aux langues romanes issues du latin, la région vannetaise prenant une place particulière dans cette histoire linguistique.

Depuis le jour funeste où le vent vint à calmir dans les voiles brunes des navires vénètes, cette péninsule n'a pas cessé d'être le champ clos de la confrontation entre la langue des Celtes et celle des Romains. C'est avec les soldats de César que le latin entra en Armorique et commença d'y faire reculer le gaulois.¹

Sous une forme grandiloquente, cette remarque d'Erwan Vallerie ne manque pas de pertinence, en particulier parce qu'elle pointe le fait que les changements linguistiques sont la conséquence de relations entre des groupes humains, souvent rapports de force et de domination militaire, politique, économique, culturelle, un peu tout cela à la fois.

1.1.3 Migrations bretonnes et christianisation. Les *Plou-* de la région vannetaise.

L'époque troublée et complexe qui articule fin de l'Antiquité et haut Moyen-Age voit l'arrivée massive de populations de l'île de Bretagne sur le continent et l'historien byzantin Procope, au milieu du VI^e siècle, est le premier à utiliser le nom de Bretagne pour désigner la péninsule armoricaine. La proximité culturelle des nouveaux arrivants avec les populations indigènes explique sans doute la réussite de l'implantation et la fusion linguistique qui fondera le breton.

Léon Fleuriot décrit une première vague de migrations bretonnes, dispersée dans l'espace et sans limites chronologiques précises, qui concerne des marchands, des marins, des artisans, des clercs, mais surtout des soldats qui assurent la défense de l'Empire. Il établit un lien entre la venue de *foederati* bretons² dans l'ouest de l'Armorique et la limite ultérieure du breton.

*La coïncidence extraordinaire entre la limite Est des Ossismes et des Vénètes et celle de la zone bretonne « pure » révèle sans aucun doute l'étendue de la zone confiée le plus anciennement aux Bretons, à une époque où le gaulois y restait bien vivant. Dans les zones que les Bretons ont plus tard dominées, le latin avait eu le temps de faire des progrès considérables. C'est seulement autour de Vannes que le latin était beaucoup parlé, semble-t-il, vers la fin du 4^e siècle. Là seulement, il y a une divergence sensible entre les deux limites précitées. Cette seule divergence minime de la zone Vannes-Redon-Malestroit est due au passage en ces lieux des grandes voies Rennes-Vannes et Nantes-Vannes, qui ont assuré au roman des positions anciennes et fortes. Les Francs réannexeront d'ailleurs cette région de 753 à 843.*³

La seconde vague de migration prolonge la première en l'intensifiant et en la concentrant sur la péninsule armoricaine ; elle débute après le traité de 497 entre les Francs de Clovis d'une part et les Armoricains et Bretons d'autre part. C'est une vague massive de « troupes avec femmes et enfants, chefs politiques et spirituels »⁴ s'installant le plus souvent pacifiquement.

La toponymie de l'émigration n'est pas guerrière ; les *plou*, *lann*, *tref*, *loc* l'attestent éloquemment. (...) Par contre, c'est bien par la force que fut pris le territoire autour et à l'est de Vannes et le pays à

¹ VALLERIE, 1995, tome III, p. 548. Erwan Vallerie commence ainsi la conclusion de son *Traité de toponymie historique de la Bretagne* qu'il intitule « Deux langues face à face pendant vingt siècles », gommant de ce fait la distinction entre gaulois et breton comme entre latin et français.

² « Les garnisons romaines de l'Armorique occidentale ont laissé le soin de la défense de cette péninsule exposée, mais importante pour le contrôle des routes de mer, à des *foederati* bretons. » FLEURIOT, 1980, p. 159. Cet ouvrage de Léon Fleuriot est essentiel pour la compréhension de cette période fondamentale.

³ FLEURIOT, 1980, p. 161. C'est l'auteur qui souligne en italique la première partie du paragraphe cité.

⁴ FLEURIOT, 1980, p. 207.

l'est de la Vilaine, mais seulement dans la seconde moitié du VI^e siècle, quand les bonnes relations avec les Francs cessèrent avec la mort de Childebert.¹

L'analyse de Léon Fleuriot renouvelle la vision classique de l'arrivée des Bretons en Armorique sous la pression des Anglo-Saxons² en la situant dans le cadre de la défense de l'empire romain dans un premier temps, puis, à la chute de celui-ci, dans celui d'une négociation avec les nouveaux pouvoirs qui se mettent en place, celui des Francs et celui de l'Église romaine³. Cet éclairage permet de mieux comprendre le lien entre migrations bretonnes et christianisation de l'Armorique et souligne la position cruciale de Vannes, lors de la première période zone sans doute assez fortement romanisée mais déjà concernée par la venue de troupes bretonnes, lors de la seconde période zone âprement disputée entre Francs et Bretons, conquise par la force par les uns et les autres.

L'histoire de la ville de Vannes porte les traces de ces époques successives. Repliée sur la colline du Mené et entourée d'un rempart dès la fin du III^e siècle, la ville est un élément du *litus saxonicum*, système de défense de l'Empire contre les invasions barbares. La première mention connue de *Venetis*, à la place de l'ancien nom *Darioritum*, se trouve dans la *Notitia Dignitatum*, rédigée sans doute au début du V^e siècle, qui recense les garnisons romaines : *Venetis* est le lieu de résidence d'un *praefectus militum* à la tête d'un régiment de *Maurorum Venetorum*⁴. La découverte de céramique « romano-britannique » importée de Grande-Bretagne à Saint-Pierre-Quiberon ainsi que dans la *villa* du Mane Bourgerel à Arradon semble indiquer la présence de contingents insulaires « installés dans des édifices peut-être abandonnés par leurs anciens propriétaires »⁵.

La période qui suit le traité de 497 voit la région vannetaise en proie à de violents combats entre chefs Francs et Bretons. À la limite des deux dominations, reprise tour à tour par les uns et les autres, Vannes joue le rôle de « verrou de la Marche de Bretagne »⁶.

Nominoé, qui apparaît dans les actes du cartulaire de Redon sous les titres d'« envoyé de l'empereur », « prince de la cité des Vénètes », « comte dans toute la Bretagne », s'oppose à Charles le Chauve après la mort de Louis Le Pieux et le partage de l'Empire à Verdun ; il bat les forces royales à Ballon en 845, assurant l'indépendance de la Bretagne mais aussi « la promotion du comté de Vannes »⁷. Ses successeurs Érispoé (851-857) et Salomon (857-875) étendent le territoire breton au-delà de Rennes et Nantes.

Léon Fleuriot note pour cette époque une nouvelle « coïncidence importante » :

La frontière de la Bretagne de 500 à 753 et même 840 est *la limite orientale des Coriosolites et des Vénètes*. Waroc, par exemple, s'engage à ne pas faire d'incursions chez les Redones et les Namnètes, et les pourparlers de paix ont lieu sur la frontière occidentale de ces cités vers 570-580. (...) En 753, les Francs annexent Vannes et donc la région Vannes-Redon-Malestroit à la « *Marca Britannia* ». Le grand bouleversement de 840-845 et l'offensive de Nominoe vont bouleverser toutes ces limites. La

¹ FLEURIOT, 1980, p. 206.

² Cette vision est aujourd'hui remise en cause. La question du peuplement de l'Angleterre et des rapports entre Celtes et Anglo-Saxons en Grande-Bretagne a été abordée, sous des angles très différents, par Stephen Oppenheimer et par Gary German lors du colloque « Aires linguistiques, aires culturelles ». Voir la publication de leurs communications dans : Collectif CRBC, directeur Le Bris, 2012.

³ Le baptême de Clovis apparaît comme un ajustement entre ces pouvoirs. Léon Fleuriot avance même que cette conversion était sans doute la condition la plus importante du traité de 497 qui mettait fin à la guerre entre Francs et Armorico-Bretons. Voir FLEURIOT, 1980, p. 181.

⁴ La mention de ces « Maures Vénètes » suscite de nombreuses interrogations.

⁵ ANDRÉ, collectif LEGUAY, 1988, p. 35.

⁶ L'expression « Vannes, verrou de la marche de Bretagne, fin V^e-X^e siècle » est le titre d'un chapitre de *l'Histoire de Vannes et de sa région*, LEGUAY, collectif LEGUAY, 1988, p. 38.

⁷ LEGUAY, collectif LEGUAY, 1988, p. 40.

zone mixte romano-bretonne s'étend alors sur une partie du territoire redon et namnète, mais l'implantation bretonne y fut toujours beaucoup moins dense que chez les Ossismes et Vénètes.¹

Cette remarque de Léon Fleuriot souligne le rôle clé de la région vannetaise dans le bras de fer entre Bretons et Francs. La démarcation qu'il note en italique constitue une deuxième frontière linguistique pour le breton englobant cette fois le territoire des Coriosolites.

Les conquêtes de Nominoé et de ses successeurs fragilisent le statut de la langue bretonne en déplaçant vers l'est le centre de gravité du territoire et les incursions scandinaves qui surviennent ensuite le font également en contraignant à l'exil hors de Bretagne les moines dont ceux de la grande abbaye Saint-Sauveur de Redon fondée en 832 par Saint Conwoion.

Parallèlement à ces luttes politiques, la diffusion du christianisme s'opère sans doute de façon complexe dans la région vannetaise située à la charnière de deux espaces : la péninsule à l'ouest et le bloc continental à l'est auquel elle est reliée par les bassins de la Vilaine et de la Loire. Cette situation explique la dualité des influences qui s'y ressentent dans tous les domaines : politique, économique, linguistique, culturel et religieux.

Le bulletin paroissial d'Arradon de janvier 1926 publie un article intitulé « L'introduction du christianisme à Arradon »². Le début du texte évoque la confusion des anciens dieux gaulois avec les dieux de Rome en un même culte païen et résume en quelques lignes la doctrine chrétienne et la mission de l'Eglise. La suite du texte s'interroge sur les vecteurs de la transmission du christianisme jusqu'à Arradon.

La prédication chrétienne fit des progrès rapides. A quelle époque parvint-elle jusqu'à nous ? nous ne le savons. Mais on peut conjecturer que parmi les marchands, fonctionnaires ou soldats que Rome envoya à la nouvelle capitale des Venètes, il y eut de bonne heure des chrétiens. Des missionnaires vinrent peut-être de Nantes qui eut ses premiers martyrs, les deux frères Donatien et Rogatien, dans le dernier quart du II^e siècle, et dont le premier évêque, saint Clair, serait mort et aurait été enterré à Réguiny. Il en vint sûrement de Tours, surtout à partir du temps de saint Martin, le grand apôtre de la Gaule centrale et occidentale (372-397). A la fin du IV^e siècle, il devait y avoir à Vannes une communauté chrétienne plus ou moins nombreuse, plus ou moins rayonnante.

Arradon profita-t-il de cette première apparition de la Foi dans votre pays ? nul ne le sait : les fouilles opérées à Penarmen, au Lodo et à Bourgerel n'ont rien révélé à ce sujet.³

L'article évoque ainsi un possible embryon de christianisation de la région vannetaise dans la mouvance romaine ou celle de l'évêché de Nantes. Il dépeint ensuite la ruée des Barbares sur l'Empire, Saxons et Alains « venus d'Outre-Mer ou d'Outre-Rhin », puis évoque les débuts officiels de l'Eglise à Vannes.

Dès 453, Vannes avait un évêque. Son nom, il est vrai, est incertain. Avait-il eu un ou plusieurs prédécesseurs ? Nous l'ignorons. Nous connaissons mieux son successeur élu et consacré pendant le concile de la province de Tours tenu à Vannes, en 1165⁴. C'est saint Patern qui fut ainsi, non le premier, mais l'un des premiers évêques de la cité des Venètes et, sans doute, le plus grand de la période des origines.

La première église de Vannes était située, non dans la ville close qui était très peu étendue, mais dans le faubourg du Nord-Est, qu'on appelle aujourd'hui le quartier Saint-Symphorien... Il y eut là jusqu'à la Révolution un prieuré, on y a découvert, joignant l'église même, une villa gallo-romaine et tout près un baptistère. Saint-Patern a été construit plus tard sur le tombeau de l'évêque de 465, et plus tard encore, dans la ville close, Saint-Pierre qui est devenue Cathédrale.

¹ FLEURIOT, 1980, p. 162.

² Il précise cette fois sa source « d'après M. de la Martinière, archiviste du Morbihan ».

³ *Bulletin paroissial d'Arradon*, janvier 1926, p. 2 et 3.

⁴ 1165 : erreur rectifiée dans la suite du texte en 465.

La première église était dédiée à l'illustre martyr d'Autun, saint Symphorien, et la fête du saint y attira des foules si considérables de pèlerins qu'aux solennités religieuses s'ajouta bientôt une foire fameuse qui se tient encore tous les ans, le même jour, 22 août, sur le même emplacement¹.

L'article se termine par l'évocation des missionnaires envoyés par saint Patern dans les campagnes vannetaises et la conclusion : « On peut croire sans témérité que c'est de l'époque de saint Patern que date la conversion en masse des Arradonnais au Christianisme ».

Un autre article paraît dans le bulletin paroissial de novembre 1926, intitulé « Les Bretons en Armorique (450-650). Arradon devient breton (IX^e siècle) ».

Vers le milieu du V^e siècle, commença sur le sol de l'Armorique la longue série des événements qui devaient aboutir à la fondation de la nation bretonne.

Les Bretons étaient une branche de la grande famille celtique. Ils habitaient la grande île que nous appelons aujourd'hui Angleterre ou Grande-Bretagne, et qu'on appelait alors simplement la Bretagne.

Beaucoup moins pénétrés par l'influence romaine que les populations gauloises du continent, les Bretons avaient conservé, avec la pureté de la race, leur langue et leurs institutions. Le christianisme introduit dans l'île dès le III^e siècle y avait fait de rapides progrès. Au V^e siècle la Bretagne possédaient [sic] de nombreux évêchés et plusieurs abbayes prospères et agissantes.²

Les Bretons sont ici présentés de façon positive : ils sont de la grande famille celtique, ils ont conservé « la pureté de leur race, leur langue et leurs institutions » et le christianisme a fait parmi eux de nombreux adeptes. La suite de l'article raconte les invasions des Saxons et des Angles dans l'île et la nécessité pour les Bretons de se réfugier « dans les presqu'îles de l'Ouest où vivent encore leurs descendants » ou d'aller chercher refuge au-delà des mers.

(...) La plupart abordèrent en Armorique où ils trouvaient des rivages hospitaliers et de vastes espaces presque vides d'habitants. L'émigration dura deux siècles, aussi longtemps que la guerre (450-650).

Ainsi dès le VI^e siècle, l'Armorique, asile du peuple breton qui la peupla de ses enfants, et lui donna sa langue, sa religion, ses institutions, prit un nom nouveau et devint la *Bretagne*.

Les Bretons étaient chrétiens et leur arrivée assura et hâta la conversion de l'Armorique encore en grande partie païenne. Ils érigèrent des évêchés, fondèrent des monastères ou lann, très différents des autres monastères de l'Occident, à la fois centres de civilisation matérielle et de propagande chrétienne.

Au point de vue civil, ils apportèrent dans leur nouvelle patrie la division en clans : mais ici le clan s'appelle *plou* ; à sa tête se trouvait un chef héréditaire appelé *machtiern*.

On retrouve ces mots de plou et lann dans les noms d'une foule de paroisses bretonnes, par exemple : Plêren, Plougoumelen, Pluvignier, Langoëlan, etc...

Des chefs surgirent qui rassemblèrent sous leur autorité un certain nombre de plous et constituèrent des principautés : au VI^e siècle on en comptait plusieurs dont les principales étaient la Domnonée, au nord, la Cornouaille, au sud-ouest et Broweroch qui s'étendait de l'Ellée à la banlieue de Vannes. Sous Clovis, les Bretons avaient reconnu la suprématie des Francs.³

Les Bretons sont toujours considérés avec empathie : leur arrivée en masse en Armorique est causée par la nécessité où ils se trouvent de fuir les ravages de leur île ; ils apportent avec eux leur langue, leurs institutions et leur religion chrétienne. L'article mentionne la trace de ce peuplement dans la toponymie locale et l'originalité des monastères fondés par les insulaires, « à la fois centres de civilisation matérielle et de propagande chrétienne ». La banlieue de Vannes est indiquée comme limite orientale de *Broweroch*, « le pays de Waroc », chef breton mort en 594 dont le père Conoo avait combattu Clotaire 1^{er}.

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, janvier 1926, p. 3. Le témoignage oral de Louise évoque cette foire.

² *Bulletin paroissial d'Arradon*, novembre 1926, p. 2-3.

³ *Bulletin paroissial d'Arradon*, novembre 1926, p. 3-4.

La suite de l'article relate les démêlés entre Bretons et Francs, et spécialement la position délicate de Vannes. Ici, le changement de regard de l'auteur est perceptible : les Francs ne sont pas considérés comme des Barbares, peut-être en raison du baptême de Clovis, et les Bretons, qui serrent la ville de près à l'Ouest et au Sud, occupant déjà la presqu'île de Rhuys, sont décrits comme d'« avides voisins » qui viennent y faire des razzias. En faisant quelques supputations, le rédacteur essaie d'imaginer la situation d'Arradon à cette époque. Après une réflexion sur les toponymes en -ac¹, que l'auteur tient pour preuve de la résistance d'îlots gallo-romains, l'article se termine par le constat du rattachement de la région vannetaise à la Bretagne de Nominoé :

Capitale d'un comté qui appartenait aux rois francs, la ville de Vannes ne faisait pas partie du Browéroch et n'était pas bretonne au VI^e siècle non plus que sa banlieue. Mais les Bretons la serraient de près à l'Ouest et au sud, ils occupaient déjà la presqu'île de Rhuys ; et sa richesse, développée par l'industrie du sel et la pêche, était une tentation irrésistible pour ses avides voisins qui y faisaient de fréquentes incursions et s'en retournaient chargés de butin. Arradon dut partager le sort de la ville dont il était si proche et souffrir comme elle des incursions bretonnes. Bien plus, des Bretons ses voisins durent peu à peu s'établir sur son territoire à côté de sa population gallo-romaine. A la longue, celle-ci fut submergée par l'affluence des nouveaux venus qui lui apportèrent leurs mœurs et leur langue. Toutefois quelques îlots gallo-romains résistèrent longtemps à l'assimilation. (...)

L'assimilation dut s'achever vers le milieu du IX^e siècle ; alors seulement, quand Nominoé eut proclamé l'indépendance de la Bretagne et réuni à ses Etats le comté gallo-franc de Vannes, la langue romaine céda complètement la place à la langue bretonne et disparut des environs de Vannes, sauf sans doute de Séné ou [sic] elle se maintint de longues années encore.

Donc avant la fin du IX^e siècle on peut considérer Arradon comme acquis à la race et à la langue bretonnes.²

Ce texte est à resituer d'une part dans le cadre d'un bulletin paroissial soucieux d'édification religieuse, d'autre part à une époque où prévaut la thèse de Loth d'une romanisation complète de l'Armorique du point de vue linguistique et d'une installation des Bretons par la force.

Si l'apport essentiel des insulaires pour la christianisation de la région est connoté très positivement dans l'article rapporté, la question linguistique est présentée comme une partition assez conflictuelle du terrain entre langue romaine et langue bretonne. Au sein de la population gallo-romaine « submergée par l'affluence des nouveaux-venus », « quelques îlots gallo-romains » résistent « longtemps à l'assimilation » qui ne s'achève que vers le milieu du IX^e siècle : « quand Nominoé eut proclamé l'indépendance de la Bretagne et réuni à ses Etats le comté gallo-franc de Vannes, la langue romaine céda complètement la place à la langue bretonne et disparut des environs de Vannes, sauf sans doute de Séné où elle se maintint de longues années encore. ». Le rôle de Nominoé est présenté ici de façon quelque peu inexacte³ mais il est intéressant de noter que c'est le fait politique de la proclamation de l'indépendance de la Bretagne qui est vu comme décisif pour le changement linguistique. Séné est présenté, sans doute en raison de l'évolution du toponyme **Senacum* (d'où dérive le nom des habitants : les Sinagots) en Séné, comme le dernier bastion de la langue romane aux environs de Vannes où la présence gallo-romaine précoce et tenace peut être liée à « l'industrie du sel et la pêche » mentionnées dans l'article.

La dernière phrase « avant la fin du IX^e siècle on peut considérer Arradon comme acquis à la race et à la langue bretonnes » affirme l'idée d'une assimilation culturelle, et d'abord linguistique, au sein d'un groupe ethnique. Quel qu'ait été le degré de diffusion du latin au sein de la population locale, il est indéniable que l'arrivée massive de Bretons est l'élément déterminant pour la particularité linguistique de la région : l'usage d'une langue celtique sur le continent.

¹ Ce passage, coupé dans l'extrait qui suit, a été retranscrit à propos des toponymes en -ac. Voir supra.

² *Bulletin paroissial d'Arradon*, novembre 1926, p. 4-5.

³ Il est fonctionnaire impérial et en charge du comté de Vannes avant de s'opposer à Charles Le Chauve.

La situation de la région de Vannes est sans doute la source de l'originalité de son dialecte : reliée aux bassins de Nantes, Redon et Rennes, elle est davantage romanisée que l'ouest de la péninsule, mais aussi concernée très tôt par l'arrivée des insulaires et convoitée pour l'industrie du sel notamment, c'est une zone âprement disputée aux Francs et acquise de haute lutte par les Bretons qui semblent s'être installés en nombre aux abords ouest de la ville¹.

De même, la christianisation de la région a pu s'amorcer par voie continentale, en lien avec les évêchés de Nantes et Tours, mais semble ne se développer vraiment qu'avec les migrants chrétiens de l'île de Bretagne.

L'*Histoire du diocèse de Vannes* du chanoine Le Mené apporte des indications à ce sujet, à prendre avec les réserves qu'imposent la critique des sources hagiographiques et l'apport des nouvelles études sur le sujet. La vie de saint Clair, premier évêque de Nantes, empruntée à Albert Le Grand, note, comme le reprend au conditionnel le bulletin paroissial d'Arradon précédemment cité, la mort et l'enterrement de saint Clair à Réguiny, paroisse des environs de Locminé. Elle insiste aussi sur l'étendue du diocèse que l'évêque se fait un devoir de visiter.

« S. Clair se résolut volontiers à ce voyage, et laissant Adéodatus à Nantes, visita tout son diocèse, qui s'étendoit depuis Nantes jusques au cap de Sizun et la grand' mer orientale, contenant les comtez de Nantes, Vennes et Cornouaille, faisant de grands miracles en confirmation de la vérité qu'il prêchoit. »²

Le chanoine Le Mené qui ne décèle pas de traces de christianisation dans la région vannetaise même après le baptême de l'empereur Constantin en 329 s'interroge :

La liberté rendue au Christianisme permit-elle à quelques missionnaires de pénétrer chez eux [chez les Vénètes], afin de raviver la foi prêchée par S. Clair, et de combattre le polythéisme romain et le druidisme indigène ? - On l'ignore. Mais s'il y eut des conversions partielles, la masse de la population resta fortement attachée à ses superstitions ; et il s'écoulera encore près de deux siècles avant la conversion complète des Vénètes.³

Le deuxième chapitre de l'*Histoire du diocèse de Vannes* du chanoine Le Mené est consacré à Saint Patern. La nomination d'un évêque de Vannes, portant le nom de Patern ou Tathée, par le personnage légendaire Conan Mériadec⁴ est réfutée par le chanoine Le Mené en même temps que l'existence même de ce dernier⁵.

Au concile de Vannes, daté par Le Mené de 465, paraît un évêque du nom de Patern.

Patern, comme l'indique son nom, est certainement gallo-romain, et nullement breton ; d'ailleurs, à l'époque de sa naissance, les Bretons n'avaient pas encore cherché un refuge en Armorique.⁶

Ces affirmations peuvent aujourd'hui être remises en question : les migrations bretonnes ont sans doute été plus précoces qu'on ne le pensait à l'époque où écrit l'auteur de ces lignes. Le nom de Patern, du latin *Paternus*, n'est pas forcément un gage de l'origine non-bretonne du personnage. Pour Léon Fleuriot, *Mansuetus*, évêque des Bretons en 461, désigne sans doute la même personne que *Cariatone*, présent au concile d'Angers en 453 et dont le nom pourrait être traduit par « charitable ». Il fait remarquer qu'aux 5^e et 6^e siècles, les noms bretons traduits en latin n'étaient

¹ Voir infra le relevé des *Plou-* aux environs d'Arradon.

² LE MENÉ, 1888, tome 1, p. 15. L'auteur cite Albert Le Grand, l'auteur de *Vies des Saints de la Bretagne-Armorique*, publié en 1680.

³ LE MENÉ, 1888, tome 1, p. 25.

⁴ Léon Fleuriot aborde les traditions galloises et bretonnes sur ce personnage. FLEURIOT, 1980, p. 122.

⁵ LE MENÉ, 1888, tome 1, p. 34.

⁶ LE MENÉ, 1888, tome 1, p. 38.

pas rares, par exemple *Pelagius* vraisemblablement pour **Morigenos* etc¹. Le saint Patern associé à la légende de Conan Mériadec était également appelé « Tathée », nom sans doute d'origine celtique et vraisemblablement apparenté au mot breton *tad* (père).

Bien des incertitudes subsistent donc autour de saint Patern, premier évêque de Vannes selon la tradition. Un quartier et une église de la ville portent ce vocable et la paroisse de Séné lui est dédiée. Le prénom Patern est porté dans la région jusqu'au XX^e siècle, parfois même au féminin, « Paterne ». Un vitrail de l'église actuelle d'Arradon, commandé en 1938, le représente.

Le chanoine Le Mené, qui suppose une récente installation de saint Patern comme évêque, précise les limites de son nouveau diocèse :

Les limites assignées au diocèse de Vannes furent naturellement celles du territoire civil des Vénètes : c'était un usage assez général, et conforme au récent décret du Concile œcuménique de Chalcédoine, de 451. Or les Vénètes étaient bornés au Sud par la mer, à l'Est par la Vilaine, à l'Ouest par l'Ellée, et au Nord par l'immense forêt qui occupait le centre de la Bretagne : telles ont été les limites du diocèse de Vannes jusqu'à la Révolution française, ou plutôt jusqu'au Concordat de 1801.²

Après avoir rapporté les actes du concile de Vannes³, Le Mené évoque l'organisation du diocèse et l'arrivée des Bretons en Armorique. Il cite quelques passages du *De excidio Britannia* de saint Gildas, « l'un des nombreux émigrés qui vinrent plus tard chercher un refuge parmi les Vénètes », et termine en insistant sur l'importance de l'immigration bretonne dans la région.

Si nous insistons sur l'émigration bretonne, c'est d'abord pour expliquer la dualité de race qui s'est perpétuée dans la Bretagne jusqu'à nos jours ; c'est ensuite pour comprendre la victoire définitive du christianisme, car les Bretons étaient chrétiens, et ils contribuèrent pour leur part à l'extinction de l'idolâtrie ; c'est enfin pour connaître les éléments du peuple mixte, soumis à la juridiction de saint Patern.⁴

Les expressions « dualité de race » et « peuple mixte » renvoient aux deux composantes gallo-romaine et bretonne de la population du diocèse. La fracture entre ces deux groupes n'était sans doute pas aussi importante que ne le pensait l'auteur de ces lignes écrites à l'époque où prévalait la thèse de la romanisation complète de l'Armorique. La situation n'en était pas plus simple néanmoins, ne se résolvant pas à un clivage entre latin et breton, mais consistant sans doute en une mosaïque linguistique juxtaposant latin ecclésiastique, latin vulgaire mâtiné de gaulois, gaulois teinté de latin et breton insulaire importé par les immigrés. À cet essai de déclinaison de la diversité linguistique, il faudrait encore ajouter le critère de parenté entre breton insulaire et gaulois, souligné à maintes reprises dans les écrits anciens, et la connaissance du latin qu'avait bon nombre de migrants bretons, les clercs du moins. Les unes et autres langues étaient, à l'exception du latin ecclésiastique figé par les canons de l'Église, en évolution et en ajustement permanents et la « dualité » ou plutôt la diversité du diocèse, entre les rives de la Vilaine et celles de l'Ellé, préfigurait sans doute la partition linguistique mouvante entre Haute et Basse-Bretagne.

Une liste incomplète des successeurs de saint Patern figure dans l'ouvrage de Le Mené ; elle est tirée du Cartulaire de Quimperlé puis « rectifiée d'après les monuments de l'histoire ». Les noms cités sont d'origine latine au départ, souvent d'origine bretonne par la suite : Modeste, Amant, Macliau, Eonius, Regalis, Guénin, Budoc, Hinguethen, Mériadec, Meldéoc, Morvan, Gobrien, Agus, Isaac, Winhaéloc, Raginaire, Susan, Courantgen, Dilès, Kenmonoc, Bili⁵.

¹ FLEURIOT, 1980, p. 145.

² LE MENÉ, 1888, tome 1, p. 40.

³ Dont l'article XIII recommandant aux clercs d'éviter l'ivresse, « la source et la mère de tous les vices ».

⁴ LE MENÉ, 1888, tome 1, p. 52.

⁵ LE MENÉ, 1888, tome 1, p. 58. Ces noms sont ceux de la liste dite « rectifiée ».

Aujourd'hui, on peut trouver trace de certains de ces noms aux environs de Vannes, par exemple Mériadec, nom d'une paroisse dédiée au saint du même nom et située entre Pluneret et Plumergat, et aussi d'un village de Baden et d'une chapelle placée sous le patronage de ce saint.

Un autre saint marque durablement la Bretagne : saint Gildas. Né vers 495 à Arecluta, aujourd'hui Dumbarton en Écosse, il fait sans doute partie des émigrés vers l'Armorique bien qu'aucune preuve historique ne permette de l'affirmer. Moine, historien et écrivain, il est l'auteur de *De excidio Britannia*, épopée éloquente aux accents lyriques. De nombreuses traces de saint Gildas, toponymiques ou autres, se retrouvent encore aujourd'hui dans la région vannetaise.

À l'île de Houat où le saint fonde, dit-on, d'abord son ermitage, presque tout est placé sous son patronage : l'église Saint-Gildas, l'école Saint-Gildas, le nouveau port Saint-Gildas construit après la destruction de l'ancien par une tempête en 1951 et même la coopérative Saint-Gildas¹.

Saint-Gildas-de-Rhuys est devenu le nom de la commune où se situe l'abbaye fondée vers 536, abbaye devenue aujourd'hui un centre culturel et spirituel².

Locqueltas, de *loc - gweltas* (lieu de Gildas), est le nom d'une commune du Morbihan, ancienne trêve de Plaudren sous le patronage de saint Gildas. Gueltas (forme bretonne de Gildas) est une autre commune du Morbihan. Ancienne trêve de Noyal-Pontivy, elle est également placée sous le patronage de saint Gildas.

Deux communes portant le nom de saint Gildas se trouvent à proximité du Morbihan : Saint-Gildas-des-Bois, à l'est, en Loire-Atlantique, souvenir d'une abbaye fondée au XI^e siècle par un abbé de Saint-Gildas-de-Rhuys, et Saint-Gildas dans les Côtes d'Armor, près de Quintin. Cette dernière commune partage avec Gueltas et Plaudren, paroisse dont dépendait autrefois Locqueltas, la particularité de se situer sur la frontière linguistique décrite par Sébillot en 1886³.

De nombreux villages portent le nom de Loqueltas. Le *Dictionnaire topographique du département du Morbihan* en signale à Arradon, Baden, Baud, Bubry, Crach, Groix, Locoal-Mendon, Plaudren, Plœmeur, Port-Philippe, Cléguérec, Inzinzac, Nostang, Sulniac⁴. À Baden, « selon toutes vraisemblances, le village de *Locqueltas* avait une chapelle dédiée à saint Gildas dont on ne garde plus le souvenir » indique Joseph Danigo qui rapporte également une tradition concernant saint Bieuzy, disciple de Gildas :

S'il faut en croire la tradition, saint Bieuzy, blessé à mort, se serait embarqué à Baden pour aller en terre de Rhuys recevoir la bénédiction de saint Gildas. On situe le point d'embarquement à Moustran, où se voyait [sic] autrefois les ruines d'une chapelle qui aurait été dédiée à saint Gildas. Ce pourrait être aussi bien, sinon mieux, Locqueltas, dans la baie de Cardelan où se conserve le nom du saint.⁵

¹ L'île était dirigée jusqu'à une époque récente par son « recteur » qui faisait office de commerçant et de secrétaire de mairie. Louise évoque dans son témoignage un ancien vicaire d'Arradon devenu recteur de Houat qui venait acheter du cidre chez eux : *Eñv zae da glazh sistr d'bon xi-ni g'e vag ! Eñv doa ur pezh bag ! kar eñv oa ... ar c'homersant a Houad, quoi ! Razh ... eñv gwerzhe razh an traoù, quoi ! ahont oa ar gomers !* [LR 1-2 (22.24)] (Il venait chercher du cidre chez nous avec son bateau ! Il avait un grand bateau ! car il était ... le commerçant de Houat, quoi ! Tout ... il vendait tout, quoi ! c'était là-bas le commerce !).

² Un colloque consacré à saint Gildas et à son abbaye s'y est tenu les 30 et 31 janvier 2009.

³ SÉBILLOT, 1886, carte p.16. Cet article signale que Saint-Gildas est une « commune bretonnante pour les deux tiers », Gueltas est « en pays français » alors que le reste de l'ancienne paroisse de Noyal-Pontivy, la plus étendue du diocèse de Vannes avant 1790, est pour l'essentiel bretonnante.

⁴ ROSENZWEIG, 1870, p. 167-168. Les toponymes figurent sous les graphies Locqueltas ou Loqueltas. Le même ouvrage renseigne (p. 218) sur le nom Port-Philippe : « PORT-PHILIPPE ou SAUZON, c^{on} de Belle-Ile-en-Mer ; port sur l'Océan, fanal et mⁱⁿ à vent dans la c^{ne}. - Le nom de Port-Philippe a été donné à Sauzon sous le gouvernement de Louis-Philippe. »

⁵ DANIGO, 1988, p. 75 et 51.

À Arradon, le village de Loqueltas, situé à la croisée des routes de Vannes à Baden d'une part et du bourg d'Arradon à celui de Plœren d'autre part, abritait aussi autrefois une chapelle¹.

En plus de ces villages, d'autres lieux perpétuent à leur manière le souvenir de saint Gildas. Sur le littoral d'Arradon, le village de Roguédas fait face à la presqu'île de Langle en Séné et à l'île Boédic. Ce toponyme breton qui signifie « rocher de Gildas » a deux formes concurrentes : Roguédas [rogedas] que l'on trouve dans les écrits anciens et *Roltas* ou *Roeltas* [røltas] ou [rweltas], utilisé en breton à l'oral par les bretonnants du littoral. On retrouve cette forme dans les témoignages oraux de Louise, née à Arradon, et de Pierre, né à Séné, mais aussi dans les bulletins paroissiaux d'Arradon quand les baptêmes, mariages et sépultures sont annoncés en breton. En novembre 1909 par exemple, dans la rubrique « *E zou deit de vout bugalé de Zoné* » (Sont devenus enfants de Dieu) figure « Jean-Marie Blévec, *a Roltas* » (de *Roltas*)². Jean-Marie Le Joubioux, né en 1806 à l'île d'Arz, utilise aussi cette forme dans un poème célèbre :

<i>Pegours enta é huélein-mé Roltas,</i>	Quand donc verrai-je Roguédas,
<i>Arh, Isenah, Sarah, er vro pinhuik ?</i>	L'Isle d'Arz, l'Isle-aux-Moines, Sarzeau le pays riche ?
<i>Pegours é bein de ilis Lokeltas,</i>	Quand verrai-je Saint-Gildas,
<i>Hag é ivein a huin gûen Ilurik ?</i>	Et boirai-je du vin de la petite Ilur ?
<i>Kaër-é gûelet er bâgheu a Visen ;</i>	Il fait beau voir les barques de Misène ;
<i>Maes kaërob hoah gûelet bâgheu Siné !</i>	Mais bien plus beau encore voir celles de Séné !
<i>- Ne garzen ket bout béët amen !</i>	- Je ne voudrais pas être enterré ici !
<i>Gûel vo me horv ém broïk, mem bubé !</i>	Mon corps sera mieux dans mon bien-aimé pays, ma vie ! ³

Ce poème cite sept toponymes du golfe. *Roltas* rime avec *Lokeltas*, employé en breton pour désigner Saint-Gildas-de-Rhuys. On ne sait si l'auteur connaissait l'étymologie de *Roltas* (rocher de Gildas), il ne pouvait en tout cas ignorer celle de *Lokeltas* (lieu consacré à Gildas). Ces témoignages du breton parlé aux XIX^e et XX^e siècles à l'île d'Arz, Arradon et Séné donnent donc unanimement une forme *Roltas* en face de la forme du toponyme breton passé en français Roguédas ; la forme pleine pour « rocher de Gildas » serait *roc'h Gweltas*. La graphie *Rohgueldas*, dans les notes du dictionnaire d'Ogée à propos du « Noms des îles du Morbihan » s'en approche :

La rivière de Vannes, navigable jusqu'à cette ville, à l'aide de la marée, fait sa jonction avec le Morbihan entre la pointe de *Rohgueldas* et l'île de Boédic. Elle se partage en trois branches : la première se rend au Vinsin ; la seconde à Vannes, et la troisième à Séné.⁴

Roguédas est donc situé à un endroit stratégique du point de vue maritime. Si ses rochers anonymes, où l'on découvre morbihannites, migmatites et autres pyroxénites, retiennent l'attention des géologues, l'un d'entre eux est *Roc'h Gweltas* (« le » rocher de Gildas) si l'on en croit la *Monographie historique d'Arradon* publiée en 1955 par Albert Danet.

Au sommet d'un grand rocher, à droite de la cale de Roguédas, on voit les empreintes de deux fers à cheval. La tradition locale veut que ce soient les traces des pieds postérieurs de la monture de saint Gildas, qui, de là, fit un bond à l'île Boédic en face, où l'on voit aussi sur un rocher l'empreinte des deux pieds de devant.⁵

Henri-François Buffet qui évoque les « coutumes et traditions du vannetais bretonnant au XIX^e siècle » souligne la popularité de saint Gildas et rapporte un exploit encore plus surprenant.

Gildas ou *Gweltas* est le saint breton le plus populaire du Vannetais. Dix-huit chapelles lui étaient dédiées et, comme l'a fait remarquer l'historien Largillière, elles correspondent généralement à d'anciens prieurés du XI^e siècle. Elles sont disséminées le long de la côte et dans la vallée du

¹ Voir au paragraphe 1.2.1 quelques précisions sur Loqueltas en Arradon.

² *Bulletin paroissial d'Arradon*, novembre 1909, p. 2.

³ LE JOUBIOUX, 1844, p. 54-55. La traduction en français est celle de l'auteur.

⁴ OGÉE, 1993, tome 1, p. 373 (réimpression de l'édition de 1845).

⁵ DANET, 1955, p. 26. Albert Danet est né le 15 septembre 1884 au village de Roguédas.

Blavet. Le centre de la dévotion est l'abbaye romane de Rhuis dont Gildas fut le premier abbé. On y conserve ses ossements dans de précieux reliquaires d'argent et, le dimanche le plus rapproché du 15 août, une procession s'avance en serpentant sur la falaise jusqu'à la roche où le saint a laissé des empreintes quand, sur la fin de sa vie, il s'élança de Rhuis à Houat, d'un formidable bond.¹

Un livret édité à Vannes en 1914 rapporte une autre tradition liée à saint Gildas.

À Larmor-Baden, près de la cale de Pen-Lannic, se trouve une pierre creusée en forme de siège, où, selon la tradition, saint Gildas se reposa, avant de s'élançer vers la presqu'île de Rhuis pour y fonder son monastère. Les jeunes mariées viennent s'asseoir sur cette pierre dans l'espoir d'une maternité plus prompte.²

En plus des nombreux toponymes et lieux de culte qui entretiennent la mémoire de saint Gildas en pays vannetais, la tradition populaire veut donc reconnaître jusque dans la pierre les empreintes de son passage en de nombreux endroits du littoral.

Si ce saint³ a marqué la région vannetaise en y fondant une abbaye dont le rayonnement, un moment compromis par les attaques des Vikings, reprend au XI^e siècle, d'autres, moins connus, sont à l'origine des paroisses primitives bretonnes, le plus souvent appelées *Plou*.

Les immigrants bretons, de la deuxième vague de migration selon l'analyse de Léon Fleuriot, arrivent en Armorique vers le VI^e siècle. Ce ne sont plus des marchands ou des militaires, mais des groupes organisés avec femmes et enfants, chefs politiques et religieux. Une place spéciale est tenue par le guide spirituel de la communauté, le saint.

Il est prêtre, moine, diplomate, organisateur. Sous sa direction, l'on achète la terre ; on négocie sa cession avec la lointaine autorité franque ; on défriche.⁴

Le résultat de cette installation est la création des paroisses primitives bretonnes, les *plou*, en vieux-breton *pluin*, du latin *plebs*. L'idée première est donc celle d'un peuple, groupé autour d'un chef spirituel qui se préoccupe de donner un territoire à la communauté. Cette structure originale qui perdure n'est pas calquée sur un modèle insulaire ni sur la *parochia* gallo-romaine, presque inexistante en Basse-Bretagne, « née d'un lieu pré-existant auquel elle emprunte son nom »⁵.

La cartographie des *Plou*- en Bretagne montre une répartition inégale : une forte densité sur le versant de la Manche, une décroissance d'ouest en est, une opposition entre la côte et l'intérieur ainsi qu'entre nord et sud de la Bretagne « exception faite des abords nord-ouest de Vannes »⁶.

Dans cette zone entre Vannes et Auray, se trouvent en effet les paroisses de Pluvigner, toujours sous le patronage de son saint éponyme saint Guigner, Plumergat dédiée à saint Thuriau et Pluneret, dont Sainte-Anne-d'Auray est un démembrement tardif, située entre les rivières d'Auray (le Loch) et du Bono (le Sal). Plus au sud, et plus près d'Arradon, se trouvent les paroisses de Plougoumelen, Plæren et Plescop.

¹ BUFFET, 1982, p. 207, 1^{ère} édition en 1947. Une note renvoie en bas de page à la liste des lieux de culte dédiés à saint Gildas.

² Cette citation, extraite d'un guide du Syndicat d'Initiative du Morbihan publié en 1914 à Vannes et assortie d'une photographie du « siège de saint Gildas », figure au dos de la couverture du livre *Les saints Bretons du Pays Vannetais*, publié par la Société Polymathique de Vannes en 2003.

³ Aucune source historique ne peut cependant affirmer avec certitude qu'il s'agit du moine-écrivain Gildas, auteur du *De excidio Britanniae*.

⁴ FLEURIOT, 1980, p. 207. L'auteur renvoie en note à CHADWICK, *Early Brittany*, p. 209.

⁵ TANGUY, 1981, p. 121. Cet article sur « Les paroisses primitives en *plou*- et leurs saints éponymes » souligne l'originalité de la structure paroissiale mise en place par les migrants bretons.

⁶ TANGUY, 1981, p. 130 et carte p. 154.

Plescop, de *Plo-escob* (la paroisse de l'évêque), située au nord-ouest de Vannes, est limitrophe de la paroisse Saint-Patern de cette ville et placée sous le patronage de Saint-Pierre-aux-Liens¹. Plougoumelen est placée sous le patronage de saint Philibert et Pløeren, limitrophe d'Arradon, dédiée à saint Martin de Tours. Ces paroisses primitives incluent peut-être respectivement celles de Baden et d'Arradon. Le territoire de Pløeren varie au cours des siècles, Arradon captant les villages de Culéac et du Vincin, et Vannes ceux de Kergrain, Keranguen et Le Pargo².

La frontière actuelle entre Pløeren et Arradon suit un ruisseau, affluent du Vincin, parfois dénommé « ruisseau de la fontaine de Ménaty », séparant Culéac et Pelven en Arradon de Plesterven et Ménaty en Pløeren. Ces toponymes sont tous quatre très intéressants à étudier.

Culéac, *Keveleg* en breton, est un toponyme en -ac dont les bretonnants reconnaissent la terminaison comme équivalente à -eg³. Le village est situé entre deux ruisseaux. La notice concernant ce village dans le dictionnaire de M. Rosenzweig le décrit ainsi :

CULÉAC, éc. et mⁱⁿ sur le Poul-Prinse, c^{ne} d'Arradon ; pont sur le ruiss. de la Fontaine-de-Ménaty, reliant Arradon et Pløeren. – Seigneurie ; manoir.⁴

Plesterven, plus au nord, est également situé entre deux cours d'eau mais dans un espace plus ouvert. Le dictionnaire de M. Rosenzweig en fait la présentation suivante :

PLESTERVEN, vill. c^{ne} de Pløeren ; pont sur le ruiss. de la Fontaine-de-Ménaty, reliant Pløeren et Arradon. – Seigneurie.⁵

Ce village serait-il un ancien *Plou* dont la proximité de Pløeren ou de Vannes aurait contrarié la pérennité ? C'est possible et même probable. Le toponyme, sans doute un ancien **Ploe-ster-ven* (le *Plou* de la rivière blanche), est prononcé en breton local [pløɛstørvjøɛn]. Le village se trouve sur un trajet pédestre pour se rendre de l'est d'Arradon à la chapelle de Béléan⁶. Ce toponyme a retenu l'attention de François Falc'hun qui le classe parmi les « Noms en Plou- du Morbihan, d'après le Dictionnaire de Rosenzweig, désignant des hameaux et non des paroisses », ajoutant :

Ce problème des noms en Plou- ne désignant pas des paroisses, alors que le mot *plou* n'avait pas d'autre sens que celui de « paroisse », devra faire l'objet d'une étude approfondie le jour où l'on disposera d'un répertoire toponymique complet pour l'ensemble de la Bretagne. Un tel travail nous révélera peut-être une phase encore mystérieuse des origines bretonnes.⁷

Pelven, petit hameau au sud-ouest de Culéac, est également répertorié par M. Rosenzweig :

PELVEN, éc. c^{ne} d'Arradon. – Seigneurie connue sous le nom de *Botpleven*.⁸

¹ Elle faisait partie des régaires de l'évêque de Vannes et n'a qu'une limite artificielle avec la paroisse Saint-Patern de Vannes », remarque Bernard Tanguy qui ajoute : « Rien ne s'oppose donc à la considérer comme la 'paroisse de l'évêque', peut-être en l'occurrence saint Patern, évêque de Vannes au V^e siècle. » TANGUY, 1981, p. 133.

² Erwan Vallerie, qui tente de reconstituer le puzzle des paroisses primitives en Bretagne et formule cette hypothèse concernant Plougoumelen et Pløeren, fait remarquer en note de bas de page les villages perdus par Pløeren. VALLERIE, 1986, p. 71 et carte p. 70. Quant à Joseph Danigo, il évoque la difficulté à situer le Vincin sur la paroisse de Pløeren ou celle d'Arradon. « La chapelle du Vincin a connu une histoire longue et tumultueuse. Située aux confins des paroisses de Pløeren et d'Arradon, on l'a attribuée tantôt à l'une, tantôt à l'autre. Luco se prononce en faveur de Pløeren parce que la procession de la paroisse s'y rendait, le lundi de Pâques mais il en était de même pour Arradon. En réalité, elle relevait d'un prieuré autonome. » DANIGO, 1988, p. 36.

³ Voir supra la remarque sur les noms en -ac de la commune.

⁴ ROSENZWEIG, 1870, p. 60.

⁵ ROSENZWEIG, 1870, p. 205.

⁶ Voir le témoignage de Louise en 2.3.1.

⁷ FALC'HUN, 1981, p. 67.

⁸ ROSENZWEIG, 1870, p. 197.

Le nom *Botpleven* (demeure noble de Pleven) est peut-être en lien avec Plesterven ou Plœren.

Ménaty, dont le nom signifie « maison des moines ou du moine », a sans doute désigné un ancien établissement monastique ou un ermitage ; mais le dictionnaire de Rosenzweig n'en fait pas mention alors qu'il rattache son homonyme de Plescop à l'abbaye de Lanvaux.

MÉNATY, h. et lande, c^{ne} de Plescop. – *Le Manachty*, 1475 (abb. de Lanvaux). – Seigneurie.

MENATY, f. et lande, c^{ne} de Plœren ; ruiss. *de la Fontaine-Menaty*, affl. du Langliron, qui arrose Plœren et Arradon.¹

Le zoom sur cette petite zone à la frontière des communes d'Arradon et de Plœren, et également proche de Vannes, suscite donc de nombreux questionnements et permet de poser l'hypothèse d'un ancien *Plou-* qui aurait disparu. La séparation de certains villages de Plœren au profit de Vannes évoquée par Erwan Vallerie, à savoir les villages de Kergrain, Keranguen et Le Pargo, est peut-être reliée à l'histoire de ce *Plou-* à la frontière immédiate de Vannes qui aurait subsisté en temps que hameau et dont l'ancien territoire aurait été d'abord rattaché à Plœren.

Plesterven apparaît au milieu du XX^e siècle comme un petit village agricole desservi par de très petites routes et relié à Pont-Ster en Arradon². Ce constat amène à réfléchir sur le nom de Plesterven ; dans Pont-Ster ou *Pont-er-Ster* (pont de la rivière), le mot *ster* désigne la rivière du Vincin. La situation de Plesterven entre deux affluents de celle-ci, tout près des confluent successifs qui les rassemblent puis les réunissent à la rivière, ne permet pas de savoir quel cours d'eau est désigné dans le toponyme *Ple-ster-ven*. La rivière aujourd'hui nommée « Vincin » comme les quartiers et bois qui s'étendent de part et d'autre sur les communes d'Arradon et de Vannes, est désignée par *ster* seulement dans Pont-Ster, peut-être par *ster-ven* dans Plesterven, la « rivière blanche » avec une connotation de pureté, de sacré.

Le dictionnaire de Rosenzweig cite d'autres toponymes de cette zone de Plœren : Ninize et Langliren³, désignant aussi le petit affluent de la rivière du Vincin de part et d'autre duquel ils sont situés, et Pliant, situé juste au nord de la rivière du Vincin :

PLIANT, vill. bois et lande, c^{ne} de Plœren. – *Pelan*, aliàs *Pelian*, 1402 (duché de Rohan-Chabot). – *Pellien*, 1404 (*ibid.*).⁴

Ces formes anciennes ne permettent pas de reconnaître dans ce toponyme un ancien *Plou*, ni cependant de l'exclure formellement. La consonne liquide [l] est en effet très mobile comme en témoignent les formes du XV^e siècle *Pelan*, *Pelian*, *Pellien* face à l'actuel Pliant et la difficulté à prononcer une forme **Ple-lian* aurait pu causer l'évolution du toponyme en *Pelian* ou Pliant. Il serait intéressant de connaître la prononciation locale ancienne de ce toponyme. À proximité immédiate du village de Pliant⁵, se trouve le petit hameau de Guignolay, qui évoque le nom de saint Guénolé. Sur le territoire de Plougoumelen, les villages de Locmaria (lieu consacré à Marie) et Loperhet (lieu consacré à Brigitte) semblent jalonner une route passant au nord du bourg de Plœren et reliant Pliant au bourg de Plougoumelen. Plus au sud, Lohenvén se situe sur la route de Plœren à Plougoumelen.

¹ ROSENZWEIG, 1870, p. 177.

² Dans ce village se trouvait encore au début du XX^e siècle un moulin en activité sur la rivière du Vincin. Le recensement de la commune d'Arradon indique en 1911 à Pont-Ster la présence d'un meunier et de sa famille : sa femme « meunière », leurs trois enfants, et un frère également meunier.

³ ROSENZWEIG, 1870, p. 155 et 189. Le toponyme Langliron pour M. Rosenzweig est plutôt connu sous la forme Langliren ou Langleren.

⁴ ROSENZWEIG, 1870, p. 205.

⁵ Un témoignage oral non enregistré d'une personne venue à Arradon pendant la seconde guerre mondiale évoque un trajet de pèlerinage de Penboch en Arradon vers Sainte-Anne d'Auray passant par Plesterven, Pliant et Mériadec. Cette information est à prendre avec réserves puisqu'en l'absence d'autre témoignage, on ne sait si ce parcours est dû à une initiative personnelle d'un adulte ou à une habitude locale.

Une étude plus approfondie des toponymes des paroisses primitives de Plescop, Plœren et Plougoumelen aiderait peut-être à mieux comprendre l'implantation des Bretons à l'ouest de Vannes. La constatation faite par Bernard Tanguy d'une concentration de *Plou* dans cette région est en tout cas plus que vérifiée et l'impression qui se dégage de cette première approche est celle d'une installation massive des Bretons dans cette zone, une position forte face à l'influence franque qui fait de Vannes un « verrou de la marche de Bretagne », pour reprendre l'expression de Jean-Pierre Leguay¹. La localisation habituelle des paroisses primitives un peu en retrait du littoral, constatée dans plusieurs études², se trouve également confirmée.

Concernant la christianisation d'Arradon, aucun indice probant n'existe avant le X^e siècle, sauf à prendre en compte la trace légendaire du passage de saint Gildas à Roguédas. Son territoire est-il d'abord englobé dans la paroisse primitive de Plœren comme le propose Erwan Vallerie ? Rien ne permet de l'affirmer ni de l'infirmer. Cette question est liée d'une part au rayonnement de Plœren et d'autre part à l'existence possible, et même probable, d'une autre paroisse en *Plou* aujourd'hui disparue, celle de Plesterven.

Carte 5 - Christianisation et bretonnisation de la région à l'ouest de Vannes.

Les toponymes en *Plou*- sont soulignés, y compris Plesterven et l'hypothétique Pliant.
En pointillé, figure le tracé des communes actuelles dont le nom est écrit en gras.



¹ Expression déjà citée. Voir supra et LEGUAY, collectif LEGUAY, 1988, p. 40.

² Noël-Yves Tonnerre constate : « Les régions littorales ont été les plus anciennement peuplées. Au IX^e siècle, elles continuent à être recherchées, avec la seule réserve que ce n'est jamais sur le littoral même que l'habitat s'établit, mais toujours à quelques centaines de mètres, voire à quelques kilomètres à l'intérieur. On remarque en effet qu'aucun centre paroissial ne s'est placé à proximité immédiate d'un rivage. C'est vrai pour les *plous* du Vannetais, qui se sont établies à l'intérieur des terres, comme pour les centres paroissiaux du pays de Retz. ». TONNERRE, 1997, p. 14. Michael Jones fait une remarque analogue pour la côte septentrionale. Voir GALLIOU, JONES, 1993, p. 124.

En conclusion, l'environnement naturel d'Arradon est principalement caractérisé par son littoral soumis à une montée progressive du niveau marin et par le réseau hydrographique qui délimite le territoire communal et le relie à l'arrière-pays. Les modestes vestiges de dolmens situés sur les reliefs de la Pointe et de Kerhenri constituent les premières traces d'occupation humaine et sont à replacer dans le contexte local des grands ensembles mégalithiques de la région du golfe. L'émergence de la civilisation celtique reste source de débats. Certaines études récentes émettent l'hypothèse d'une origine atlantique expliquant la coïncidence entre une « aire mégalithique » et une « aire celtique » en Europe occidentale¹. Les traces d'une langue indigène dans les toponymes les plus anciens sont souvent difficiles à interpréter.

La conquête romaine est un moment clé de l'histoire locale. Les récits en latin de César donnent quelques indications sur le gaulois, que les druides se refusent à écrire, et sur la façon dont les Vénètes habitent leur littoral. Le réseau routier efficace qui se crée ensuite modifie durablement les communications dans la péninsule² ; au niveau local, le tracé des voies romaines sur le territoire communal explique l'implantation de l'axe principal qui le traverse d'est en ouest et la localisation ultérieure de certains villages le long de voies secondaires.

Les impératifs de défense de l'empire romain puis la chute de celui-ci ont des incidences importantes sur la région en provoquant des vagues de migrations de l'île de Bretagne vers le continent. Dans la péninsule devenue « Bretagne », la région vannetaise, au carrefour de deux influences, a une place particulière : concernée précocément par le mouvement migratoire, elle est ensuite âprement disputée entre Bretons et Francs. La concentration des *Plou-* à l'ouest de Vannes tend à montrer une forte implantation insulaire dans cette zone.

Le recul du gaulois après la conquête romaine ne peut être quantifié ni localisé. Le nom de Séné, d'un **Senacum* que rappelle le nom des habitants « Sinagots », présente une évolution de la terminaison -ac en -é, signe d'une présence gallo-romaine tardive, peut-être en raison de l'importance du site pour la récolte de sel ; ce fait n'exclut pas pour autant totalement la possibilité du maintien du gaulois dans une partie de la population. Quelques toponymes en -ac à Arradon et dans les environs sont-ils à interpréter comme signe d'une résistance gallo-romaine ? Il est intéressant de noter que la plupart d'entre eux sont prononcés en -eg en breton par les locuteurs enregistrés. D'autres toponymes gaulois subsistent : en *Bran-* par exemple (Brangilles, Brambouis), Vincin (sans doute équivalent à Vincennes), etc.

La langue bretonne qui émerge de la fusion entre les langues des populations indigènes et insulaires est connue par les gloses des manuscrits en latin du Moyen-Âge³. Le « vieux breton » consigné par les lettrés est très proche du vieux gallois et ne comporte pas de marques dialectales. Il est parlé par toutes les couches de la société, y compris par les élites, et garde des liens avec l'île de Grande-Bretagne. Mais cette situation change après l'an Mil comme le précise Léon Fleuriot :

Brusquement, à partir du XI^e siècle, cette position favorable est battue en brèche. Jusque là tournée vers le Nord, la Bretagne continentale s'ouvre vers l'Est. Moins puissants, moins indépendants, les souverains se francisent par de nombreux mariages avec des familles d'Anjou, du Maine, et par la fixation de leur résidence à Nantes ou Rennes qui n'ont jamais cessé de parler le Roman puis le Français.

A partir du XII^e siècle, la noblesse de Basse-Bretagne commence à se romaniser, quoique lentement. En même temps commence à apparaître, puis, plus tard, à se préciser, la fragmentation dialectale. On peut considérer que c'est le XI^e siècle qui ouvre la période du Breton moyen.⁴

¹ Voir Collectif CRBC, directeur Le Bris, 2012, p. 57-76, la communication de Mario Alinei et Francesco Benozzo : « Les Celtes le long des côtes atlantiques : une présence ininterrompue depuis le paléolithique ».

² François Falc'hun insiste beaucoup dans ses études dialectologiques sur le rôle de Carhaix, nœud routier de voies romaines. Voir FALC'HUN, 1981, p. 75 et autres.

³ Voir le *Dictionnaire des gloses en vieux breton* de Léon Fleuriot (FLEURIOT, 1964).

⁴ FLEURIOT, 1964, p. 35.

1.2 La population arradonnaise jusqu'à la Révolution française.

Mettre en évidence, dans la toponymie principalement, les signes de l'organisation religieuse dans les environs d'Arradon avant même la mention de cette paroisse en 1387, rechercher dans les actes de baptêmes, mariages et sépultures les traces des Arradonnais et les indices ténus de la langue bretonne, essayer d'appréhender la composition de la société locale et s'interroger sur les pratiques linguistiques du XV^e au XVIII^e siècle, tel est le but de ce chapitre. Les registres, à partir de 1617, sont les principales sources de renseignements mais d'autres témoignages sont cités pour tel ou tel point particulier. Une étude plus poussée de mariages célébrés à Arradon durant deux périodes - cent mariages au milieu du XVII^e puis cent autres au milieu du XVIII^e siècle - permet de relever prénoms et patronymes mais aussi de déceler un léger changement dans l'aire de nuptialité, indice expliquant peut-être certaines partitions dialectologiques du vannetais¹.

1.2.1 L'organisation religieuse locale au fil des siècles.

Au point de vue politique, les règnes de Nominoé, Érispoé et Salomon au IX^e siècle semblent marquer l'apogée d'une Bretagne qui affirme son indépendance, conquiert de nouveaux territoires à l'est, du sud Loire au Cotentin, et tente de s'affranchir de la juridiction de l'archevêque de Tours en revendiquant un statut archiépiscopal pour l'évêché de Dol².

Le cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon contient « les copies de presque trois cents chartes relatives aux premiers temps de la fondation du monastère en 832, au confluent de la Vilaine et de l'Oust »³ et constitue une mine de renseignements pour l'histoire politique et sociale du IX^e siècle. Une de ces chartes concerne la donation faite par Érispoé à l'abbaye de Redon de la paroisse de *Chaer* et de l'Île-aux-Moines pour y cultiver des fèves pour le monastère.

*Dedit Erispoe illam plebem que vocatur Chaer cum massis et manentibus eis pertinentibus, id est Avaellon et Clides et Vilata cum vineis et pratis et insulam que vocatur Crialeis id est Enesmanac ad fabas.*⁴

L'Île-aux-Moines est ici appelée de son ancien nom *Crialeis* et également *Enes manac* (l'île du moine ou des moines) sans que l'on connaisse vraiment l'origine de cette dénomination. Il semble que l'île n'ait jamais abrité de monastère, peut-être a-t-elle été la demeure d'un ermite.

L'*Histoire du diocèse de Vannes* du chanoine Le Mené énumère les abbayes au IX^e siècle : « la jeune abbaye de Redon », « l'antique abbaye fondée au VI^e siècle par S. Gildas », celle de Locminé ou Moréac, et d'autres monastères plus ou moins importants à Plœmeur, Locoal, Sarzeau etc. Il y ajoute les nombreux *Moustoir*, dont celui d'Arradon, où il voit la trace d'établissements monastiques détruits, tous ou presque tous, par les Normands, ce qui est aujourd'hui sujet à caution⁵. Il dresse la liste des paroisses qui apparaissent nommément dans le cartulaire de Redon et celles dont le nom commence par *Plou-*. À cette cinquantaine de paroisses, il ajoute celles « dont l'immense étendue prouve l'ancienneté » et conclut :

¹ Sans tirer de conclusions hâtives d'une étude limitée, je soulignerai une constatation inattendue.

² L'archevêché de Dol fut éphémère : « Les autres évêques bretons, au bout de deux siècles, se détachèrent successivement de Dol, pour se soumettre à Tours, et les évêques de Dol, après une lutte de trois siècles, durent reconnaître de nouveau la suprématie du métropolitain de Tours. » LE MENÉ, 1888, p. 171.

³ GALLIOU, JONES, 1993, p. 144.

⁴ VALLERIE, 1986, p. 51, et p. 239 pour la traduction suivante : « Charte LXX : Erispoe donna cette paroisse que l'on appelle Chaer avec les plantations et les colons attachés à celles-ci, savoir Avaellon, Clides et Vilata avec leurs vignes et leurs prés, ainsi que l'île appelée Crialeis ou Enes Manac pour les fèves (la nourriture du monastère) ». La paroisse de *Chaer* est identifiée comme Locmariaquer.

⁵ Voir par la suite les remarques sur le Moustoir.

A part quelques paroisses de création postérieure, le diocèse de Vannes était donc constitué au IX^e siècle à peu près comme il l'a été jusqu'à la révolution de 1790.¹

Arradon n'apparaît pas dans cet inventaire où figurent Plescop, Plœren et Plougoumelen ainsi que Baden, rajoutée au titre de paroisse dont l'étendue « prouve l'ancienneté », cet argument n'étant pas vraiment convaincant. L'ajout de cette dernière catégorie, qui double le nombre des paroisses en *Plou-* ou citées dans le cartulaire de Redon, jette sur cet inventaire la suspicion d'une reconstruction a posteriori. Il semble difficile en effet de définir l'étendue des paroisses primitives que les Bretons choisissent d'installer en retrait du littoral et à proximité des fleuves et rivières².

L'organisation religieuse et sociale de la Bretagne est profondément bouleversée par les raids vikings de la fin du IX^e siècle et du début du X^e siècle. Le sac des abbayes entraîne la fuite des moines qui trouvent refuge dans l'intérieur de la France, à Déols dans le Berry pour le monastère de Rhuys, en Poitou pour celui de Redon³.

Les abbayes se relèvent ensuite tant bien que mal de leurs ruines. L'abbaye Saint-Sauveur de Redon reçoit de généreuses donations, dont celle de l'île de Guédél (Belle-Ile) vers 1004⁴ et retrouve une certaine prospérité. Les moines y commencent vers le milieu du XI^e siècle à compiler leur cartulaire mais le contexte sociolinguistique a évolué et « les copistes ne comprenaient plus les termes bretons des chartes carolingiennes »⁵. Le Breton Félix, moine à Fleury-sur-Loire, reçoit vers 1008 la charge de relever les abbayes de Saint-Gildas-de-Rhuys et de Locminé, abandonnées depuis 919.

Une période de renouveau religieux s'amorce donc au XI^e siècle mais la situation de la langue bretonne a profondément changé. Les élites civiles se tournent désormais vers les pays de Rennes et de Nantes, et les élites religieuses ont tissé des liens avec les abbayes de France⁶.

Le recul de la langue bretonne s'amorce dès cette époque et s'effectue différemment au nord et au sud de la péninsule. Au nord, il est rapide et la frontière linguistique est quasiment figée au XIII^e siècle. Au sud, le recul de la limite entre breton et langue romane se poursuit lentement au fil des siècles, la ville de Vannes restant un foyer de résistance et de diffusion du breton⁷. Cette dernière réflexion ne nie pas cependant la présence précoce au cœur de cette ville d'une élite francophone, sans doute d'abord confinée à l'intra-muros, ni le rayonnement du français à partir de ce pôle urbain, certains bretonnants devant apprendre le français pour servir d'interface entre les deux communautés linguistiques.

Le changement de l'an Mil en Bretagne affecte aussi les structures sociales : à l'ère des petits chefs locaux, succède celle d'un « régime féodal achevé » qui consacre la domination de grands et

¹ LE MENÉ, 1888, p. 162-3.

² Léon Fleuriot, à propos des toponymes « Guerches », parle des « vallées fluviales, voies traditionnelles d'invasion suivies par les Bretons ». FLEURIOT, 1980, p. 196.

³ Après « un périple prolongé et erratique qui les mena de leur retraite sylvestre de Plélan (M.) à Angers, Candé et Auxerre ». GALLIOU, JONES, 1993, p. 157.

⁴ LE MENÉ, 1888, p. 215. La possession de cette île sera en 1117 l'objet de graves conflits entre les abbayes de Redon et de Quimperlé. LE MENÉ, 1888, p. 263-266.

⁵ GALLIOU, JONES, 1993, p. 157.

⁶ Erwan Vallerie schématise la situation linguistique de l'an Mil : « (...) à la fin du IX^e s. le breton est au zénith, à la fin du X^e il entre déjà en déclin ; les ravages des Normands et plus encore sans doute les appétits territoriaux des rois bretons ont déstabilisé la société bretonnante qui dominait jusqu'alors sur l'ensemble de la Bretagne. En 850 la Bretagne est en passe de réaliser son unité linguistique ; en l'an Mil, c'est un pays écartelé entre deux langues et les premiers stigmates de la francisation apparaissent au XI^e siècle. » VALLERIE, tome III, 1995, p. 526.

⁷ Dans certains domaines jusqu'au milieu du XX^e siècle : les librairies vannetaises continuent jusqu'à cette époque à éditer des ouvrages en breton, notamment des catéchismes.

petits seigneurs¹. Le nom « Aradon » apparaît d'abord à l'écrit comme celui d'une famille noble². La paroisse d'Arradon, dont la date de fondation reste inconnue, est mentionnée, en 1387, aux Archives du chapitre de Vannes³.

Le village du Moustoir, situé sur la route actuelle de Vannes à Baden, est sans doute plus ancien que le bourg. La modeste chapelle actuelle date du XVI^e siècle mais le toponyme, la dédicace à Saint Martin, comme celle de la paroisse voisine de Plœren, et la présence autour de la chapelle de six stèles gauloises attestent l'antiquité du village.

Le toponyme *Moustoir* vient du latin *monasterium*. Deux formes sont utilisées au XX^e siècle à Arradon : *Moustoir* en français, *Mouster*, ar *Vouster*⁴ en breton. Les vocables *Mouster*, empruntés au roman dans le cours du X^e siècle, et *Moustoir*, entré dans la toponymie au XI^e siècle, sont peut-être des « chapelles » fondées à cette époque⁵.

Le Moustoir en Arradon serait alors une chapelle rurale, sans doute reliée à la paroisse de Plœren et placée comme elle sous le patronage de saint Martin de Tours. La forme bretonne *Mouster* incite à dater sa fondation du X^e siècle, la forme *Moustoir* en français serait une forme concurrente attribuée ensuite. Dans les paroisses environnantes, on note les toponymes *Moustran* en Baden et *Moustérian* en Séné, *Petit-Moustoir*, *Grand-Moustoir* et *Goab-Moustoir* à Plescop.

Les toponymes en *Loc-* désignent sans doute à l'origine des établissements d'origine monastique fondés à cette même époque de restauration religieuse, voire à une date antérieure⁶.

Loqueltas (lieu dédié à Gildas) en Arradon, à la croisée des routes de Vannes à Baden d'une part et du bourg d'Arradon à celui de Plœren d'autre part, possède une chapelle dédiée à son saint éponyme, chapelle que le recteur Cillart qualifie de « frairienne domestique »⁷ et dont l'auteur du bulletin paroissial d'Arradon veut en 1909 retrouver la trace :

La chapelle de Saint-Gildas à Locqueltas. Elle a disparu, mais on voyait naguère dans le village des pierres qui en auraient fait partie ; et un bon laboureur montrait volontiers l'endroit où elle s'élevait.⁸

Le territoire de l'ancienne paroisse d'Arradon englobe l'Île-aux-Moines et donc Locmiquel, ancien nom du bourg de l'île, dont Joseph Danigo évoque l'histoire.

Les liens avec Redon, qui s'étaient rompus à la suite des invasions normandes ne furent pas renoués lors de la restauration religieuse des XI^e et XII^e siècles. C'est alors que fut édifiée une

¹ « Lorsque nous redécouvrons la Bretagne des environs de 1050, son apparence ne rappelle plus du tout la Bretagne des machtiens et du cartulaire de Redon, telle que nous la connaissons à la fin du IX^e siècle. Les chartes des XI et XII^e siècles nous révèlent un régime féodal achevé, où une foule de seigneurs petits et grands dominait le pays ». Marcel Planiol, cité par GALLIOU, JONES, 1993, p. 153.

² Voir le sous-chapitre suivant sur la noblesse arradonnaise.

³ Voir infra la liste des paroisses du « territoire de Vannes » en 1387 citée par le chanoine Le Mené.

⁴ *Mouster* est féminin et subit une mutation après l'article : ar *Vouster* [œr vufter] (Le Moustoir). Erwan Vallerie consacre une douzaine de pages de son *Traité de toponymie historique de la Bretagne* à ce toponyme qu'il cartographie, distinguant les *Moustoir* et *Mouster* qui cohabitent dans le sud de la péninsule.

⁵ Erwan Vallerie soutient cette hypothèse. Pour l'étayer, il présente une carte des toponymes en Chapelle-dont la distribution est à peu près inverse des *Mouster-Moustoir* et analyse les indications du Littré pour ces deux mots. VALLERIE, 1995, p. 205 à 217.

⁶ Voir FLEURIOT, 1980, p. 80, et notamment la note 7 bis qui renvoie à deux articles de Paul Quentel.

⁷ Cillart de Kerampoul, par ailleurs auteur d'un *Dictionnaire français-breton du dialecte de Vannes*, fut recteur de la paroisse d'Arradon de 1711 à 1722. L'ouvrage de Joseph Danigo note : « Le village de Locqueltas a eu une chapelle de saint Gildas que Cillart qualifie curieusement de 'frairienne domestique' dont on ne sait rien de plus. » DANIGO, 1988, p. 49.

⁸ *Bulletin paroissial d'Arradon*, juillet 1909, p. 5.

chapelle dédiée à l'archange saint Michel, sur le versant exposé au soleil et abrité des vents dominants. Un bourg se forma dans son voisinage qui prit le nom de Locmiquel.¹

L'Île-aux-Moines obtient le statut de trêve à la suite d'une manifestation de paroissiens en juillet 1543 récriminant auprès du prêtre d'Arradon, venu célébrer la messe, contre l'obligation d'aller faire baptiser les nouveaux-nés à l'église paroissiale au péril de leur vie les jours de tempête. Les liens entre Arradon et sa trêve se maintiennent et les paroissiens continuent à fréquenter les pardons de l'île et de la paroisse-mère. Un tragique naufrage en témoigne, qui survient le 29 septembre 1694 au retour du pardon de la Saint-Michel². L'Île-aux-Moines devenue commune en 1790, sa paroisse s'émancipe de la tutelle d'Arradon.

L'Île d'Arz, voisine de l'Île-aux-Moines, a une histoire toute différente. Dès le début du XI^e siècle, elle est partagée entre deux prieurés : l'un, placé sous le vocable de Notre-Dame, relève de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys, l'autre de l'abbaye féminine de Saint-Georges de Rennes. Le prieur de Notre-Dame, d'abord recteur de l'île, se décharge ensuite de cette fonction sur un vicaire perpétuel. Les relations parfois difficiles entre les habitants de l'île et leurs « seigneurs ecclésiastiques » se traduisent par des conflits virulents dont l'un est même porté au XVII^e siècle jusqu'à Rome où le pape Innocent XII tranche en faveur des îliens³. À la Révolution, les biens des deux prieurés sont vendus et la paroisse est fondée en 1802 au moment du Concordat⁴.

La modeste île d'Ilur est une paroisse jusqu'en 1615, date de son rattachement à l'Île d'Arz. La reconstruction d'une chapelle en 1881 à la place de l'ancienne église a permis de mettre au jour deux sarcophages de granit dont l'un « comportait encore un couvercle prismatique semblable à ceux de saint Félix et de saint Rioc à Saint-Gildas-de-Rhuys »⁵. Le bulletin paroissial d'Arradon de septembre 1925 attribue la disparition de la paroisse d'Ilur à la montée des eaux du golfe :

Ilur était au moyen-âge le centre d'une paroisse, antérieure à celle de Sarzeau, qui s'étendait primitivement sur tout le nord-est de Rhuys ; le sol de cette paroisse a disparu sous les eaux et au XVII^e siècle Ilur a été réunie à l'Île-d'Arz.⁶

La paroisse de Baden se divise « en une dizaine de frairies dont plusieurs étaient dotées d'une chapelle : Penmern, Locmiquel, Mériadec, vraisemblablement Locqueltas, peut-être Trever dénommée au XV^e siècle Saint-Trémeur, et Saint-Julien à Lohac »⁷. Les chapelles Notre-Dame à Penmern et Saint-Julien à Lohac sont situées à proximité du Moustoir en Arradon.

La paroisse de Séné est dédiée à saint Patern et compte sur son territoire quelques chapelles dont celles de Saint-Laurent, de Saint-Sébastien et celle de l'île Boédic, en face de Roguédas. L'île de Boed avait également autrefois sa chapelle dédiée à Saint Vital⁸.

La paroisse de Plœren dont le nom atteste l'origine ancienne est placée sous le patronage de saint Martin depuis « une date inconnue mais ancienne »⁹. Sur le territoire de la paroisse actuelle, à la frontière avec Plescop, se trouve la chapelle de Béléan¹⁰.

¹ DANIGO, 1988, p. 87.

² Cet épisode est relaté par Albert Danet qui cite le rapport de l'Amirauté de Vannes conservé aux Archives du Morbihan. DANET, 1955, p. 40-41 et p. 169-171.

³ BULOT, 1988, p. 31-32.

⁴ DANIGO, 1988, p. 105.

⁵ DANIGO, 1988, p. 116.

⁶ *Bulletin paroissial d'Arradon*, septembre 1925, p. 4.

⁷ DANIGO, 1988, p. 52.

⁸ Un abbé de Saint-Gildas-de-Rhuys, mort en 1069, portait le nom de Vital. (LE MENÉ, 1870, p. 242).

⁹ DANIGO, 1988, p. 119.

¹⁰ La légende de cette chapelle a déjà été évoquée dans le premier chapitre, ainsi que l'inscription de 1467 sur une sablière mentionnant le nom de « Nicolas Gouzerech de Aradon, procureur de la chapelle ».

La chapelle Notre-Dame de Béléan s'élève au bord de la route qui conduit de Vannes à Sainte-Anne-d'Auray, laquelle suit le tracé d'une ancienne voie romaine.¹

Cette chapelle est l'objet d'une grande ferveur populaire, surtout de la part des familles de marins, peut-être en raison de la légende d'un périple maritime qui se termine miraculeusement par un retour au pays. Trois des témoignages oraux recueillis rapportent que l'on y vient en pèlerinage au XX^e siècle depuis Arradon, Séné et même les îles du golfe.

L'histoire des paroisses de la ville de Vannes est un peu confuse. Si l'on en croit le bulletin paroissial de janvier 1926, la première église de Vannes était dédiée à saint Symphorien et un prieuré aurait subsisté jusqu'à la Révolution dans ce quartier excentré. Saint-Patern serait alors la deuxième église de Vannes, construite au VI^e siècle pour recevoir les reliques du premier évêque connu de la cité, elle est également située hors les murs. La cathédrale Saint-Pierre règne sur l'intra-muros. Deux petites paroisses s'établissent près de la ville close aux XI^e et XII^e siècles : à l'Ouest, la paroisse Saint-Salomon et au nord, Notre-Dame du Mené (*Beata Maria de Monte*)². Toutes deux seront rattachées à la cathédrale en 1791.

Certains toponymes des faubourgs ou environs de Vannes font l'objet de controverses : Saint-Symphorien, Saint-Guen et Saint-Avé.

Saint Symphorien, dont une avenue de Vannes porte encore le nom, est-il le saint martyr d'Autun ou un saint celtique du nom de Ciférian ? Jean-Louis Debauve répond en 1955 à l'abbé Mesnard, qui soutient cette dernière hypothèse, et note que « dès 1476, la foire Symphorien existait déjà et était sans doute la plus importante de la cité »³. Le témoignage oral de Louise qui évoque cette « foire Symphorien » avec enjouement⁴, est équivoque : [sãforjen] en breton est-il pour *Sanforien* (Symphorien ?) ou *Sant Forien* (saint *Forien) ? Cet emploi est-il dû à une fausse coupe en raison de la première syllabe du nom assimilée à « saint » ? On notera que Jean-Louis Debauve aussi emploie l'expression « foire Symphorien » et non « foire Saint-Symphorien ».

Saint-Guen, autre quartier à la périphérie de Vannes qui abritait un prieuré, est prononcé en breton local [sœɲdʒuœn], qui ne correspond pas a priori au breton *Sant Guen* (Saint Guen). Cette particularité est soulignée en 1946 par le chanoine Davalan qui propose d'abord un pluriel *Sent Guen* en raison d'une forme en latin *Prioratus de Sanctis Albis*, puis, faute d'explication de ces saints pluriels, se tourne vers un toponyme en *sen-*, en citant d'autres toponymes Saint-Guen dont l'un est écrit Sen-Guen en 1460⁵.

Saint-Avé, sans doute autrefois intégrée à la paroisse primitive de Vannes, a une forme bretonne déroutante *Senteve*⁶, prononcé par Louise [sjœntœvi], qui n'est pas sans rappeler le nom breton *Lotevi* du village de Sainte-Avoye en Pluneret⁷.

Après la Révolution, un conflit opposera la paroisse de Pléren au nouvel acquéreur du domaine du Garo, un négociant de Vannes, qui prétend disposer de la chapelle et de son enclos, exigeant qu'on lui demande la permission d'y célébrer le pardon traditionnel. Un jugement du tribunal de Vannes, aggravé en appel par la Cour de Rennes, maintient la fabrique de la paroisse dans la possession et la jouissance de la chapelle et condamne même le nouvel acquéreur à payer des dommages et intérêts. DANIGO, 1988, p. 129.

¹ DANIGO, 1988, p. 125.

² VALLERIE, 1995, p. 321. Erwan Vallerie s'interroge sur la forme de ce toponyme et sur la date de fondation de cette paroisse.

³ DEBAUVE, 1955-56, p. 102.

⁴ Voir en 2.1.3.

⁵ DAVALAN, 1946-47, p. 73.

⁶ Saint-Nolff, commune voisine, est également désignée en breton par *Senolf*.

⁷ La chapelle possède un jubé en bois sculpté et abrite une pierre appelée « bateau de Sainte Avoye ». Le nom breton *Lotevi* (*Loc-Devi* ou *Loc-Tevi*) semble indiquer une fausse coupe en français. La légende de sainte Avoye en fait une compagne de sainte Ursule et la rattache donc aux légendes concernant les

Ce tour d'horizon des paroisses aux environs d'Arradon ne peut oublier Sainte-Anne-d'Auray, même s'il ne s'agit pas d'une paroisse limitrophe et si la date de fondation du sanctuaire ne lui confère pas l'estampille de l'antiquité. Le chanoine Le Mené raconte la naissance du pèlerinage au XVII^e siècle à la suite des visions d'Yves Nicolazic, laboureur de Pluneret.

(...) il vit, au milieu d'une clarté céleste, une dame vénérable, qui lui dit en breton : « Yves Nicolazic, ne crains point ; je suis Anne, mère de Marie. Dis à ton recteur que, dans cette pièce de terre que vous appelez le Bocenno, il y a eu autrefois, même avant qu'il y eut ici aucun village, une chapelle dédiée à mon nom. Il y a 624 ans et dix mois qu'elle a été ruinée. Je désire qu'elle soit rebâtie, et que tu en prennes soin, parce que Dieu veut que j'y sois honorée. » (...)

Dans le courant de mars 1625, Nicolazic fut averti par sainte Anne qu'il trouverait sa vieille statue dans l'emplacement de l'ancienne chapelle (...) Guidé par un flambeau céleste, il se rendit au champ du Bocenno, se fit accompagner par cinq hommes du voisinage, et y trouva effectivement, après quelques coups de bêche, une vieille statue en bois, longue de trois pieds et représentant sainte Anne. C'était dans la nuit du 7 au 8 mars. Dès le 12 de ce mois, il vint en ce lieu une affluence extraordinaire de pèlerins, accourus des quartiers les plus éloignés de la Bretagne ; ils furent ensuite suivis par beaucoup d'autres, et les offrandes commencèrent à se multiplier auprès de l'antique image.¹

La suite du récit rapporte que, rebuté par le clergé de Pluneret, Yves Nicolazic s'adresse aux Capucins d'Auray et est finalement reçu par l'évêque de Vannes qui donne la permission de dire la messe à Keranna le 26 juillet 1625 et d'y poser la première pierre d'une chapelle. Les Capucins s'occupent pendant deux ans des pèlerins, puis les Carmes réformés prennent possession du sanctuaire le 21 décembre 1627 par contrat avec l'évêque².

Concernant Sainte-Anne d'Auray, le récit de Dubuisson-Aubenay, qui parcourt la Bretagne en 1636, est plus que critique et son portrait d'Yves Nicolazic, encore vivant à cette époque, si acerbe qu'il disparaît ensuite de certaines éditions. Il décrit les aménagements déjà réalisés par les Carmes à cette époque, la chapelle et une fontaine :

Enfin, le concours a été si grand et la dévotion si prodigieuse, qu'aujourd'hui, 1636, au mois de novembre, les Carmes ont premièrement accomodé une fontaine, à cent pas prez, toute revestue de belle pierre, avec 2 réservoirs joignans qui en reçoivent l'eau, pour la commodité des habitans qui s'habituent audit village, qui s'accroist et fournit de bonnes hosteleries qui s'enrichissent a veue d'œil. Item il y a force boutiques de chapellets et médailles qui viennent de Saumur, de Paris et de Nostre-Dame-de-Liesse. Mais il n'y a point de médailles de sainte Anne.³

Le pèlerinage de Sainte-Anne-d'Auray prend son essor et concurrence celui de Notre-Dame du Roncier à Josselin, sanctuaire beaucoup plus ancien qui aurait été fondé à l'endroit de la découverte d'une statue de la Vierge Marie au milieu des ronces par un paysan. À ce pardon est attachée l'histoire étrange des aboyeuses de Josselin qui y viennent pour être guéries de leur mal⁴. Dans les deux sanctuaires, la découverte d'une ancienne statue fédère la dévotion à une figure tutélaire. La fondation de Sainte-Anne-d'Auray au XVII^e siècle est en lien avec le renouveau catholique mais répond peut-être aussi à un besoin des bretonnants de recourir à une protectrice

migrations bretonnes. Par ailleurs, un petit monastère de *Sent-Thovi* est mentionné dans une charte du cartulaire de Redon citée par le chanoine Le Mené sans indication de lieu. (LE MENÉ, 1888, p. 178).

¹ LE MENÉ, 1889, p. 59-60. Le toponyme *Bossenno* est typique d'un site antique, souvent gallo-romain.
² Cette période du XVII^e siècle voit l'éclosion de nombreux établissements religieux : les Ursulines fondent une maison à Ploërmel et une autre à Vannes, les Carmes déchaussés s'établissent à Vannes, alors que la vieille abbaye de Rhuys tombe en ruines. Voir LE MENÉ, 1889, tome 2, p. 61, 62, 63.

³ DUBUISSON-AUBENAY (manuscrit de 1636), 2006, p. 400. Les médailles de sainte Anne feront leur apparition ensuite et seront réputées miraculeuses comme les eaux de la fontaine. Le domaine du Vincin en Arradon accueille l'ancienne fontaine de Sainte-Anne-d'Auray lorsqu'une nouvelle la remplace en 1897.

⁴ Certains chercheurs ont relié la légende attachée à cette histoire étrange aux mythes de fondation de la Bretagne. Voir ABRAHAM, 1994.

ancienne et reconnue, Josselin faisant partie du domaine perdu par le breton : dès la fin du XVI^e siècle, la ville, résidence des ducs de Rohan, est en pays gallo¹.

Le succès populaire incontestable du pèlerinage de Sainte-Anne-d'Auray ne se dément pas ensuite². La figure de sainte Anne semble captée par les Bretons, surtout par les bretonnants, et la croyance populaire en fait une Bretonne, en dépit de toute vraisemblance puisqu'on reconnaît aussi en elle la grand-mère de Jésus. Le recteur de la Basilique de Sainte-Anne-d'Auray publie en 1993 un ouvrage de trente-deux pages sur le sanctuaire et trouve bon de préciser d'entrée dans la première partie intitulée « repères historiques » :

Sainte Anne, vénérée à Sainte-Anne-d'Auray, n'était pas une Bretonne. Elle n'a pas vécu ici ; son tombeau n'y est pas, son berceau non plus. Il ne faut pas la confondre avec la duchesse Anne de Bretagne, ni avec la reine Anne d'Autriche.

Sainte Anne était une Juive, de Palestine, peut-être de Jérusalem, peut-être de Galilée non loin de Nazareth. Epouse de saint Joachim, elle est la maman de la sainte Vierge Marie, l'aïeule de Jésus le Rédempteur.

Dans les Evangiles, on parle de Marie et de Joseph son époux, et de Jésus. On ne dit rien d'Anne ni de Joachim, même pas dans l'Ancien Testament. Leur existence nous est connue par des écrits dits « apocryphes », c'est-à-dire que l'Eglise n'a pas voulu reconnaître comme les sources pures de sa foi. Mais nous pouvons accueillir favorablement la tradition, datant des origines du christianisme, qui nommait Anne et Joachim les parents de Marie, grands-parents de Jésus.

Les premiers missionnaires qui évangélisèrent l'Armorique apportèrent une grande vénération pour la famille de Jésus, en particulier pour Anne, sainte Anne.³

La nécessité d'inclure dès la première ligne cette mise au point sur l'origine non-bretonne de sainte Anne en dit long sur la conviction répandue chez les pèlerins⁴. L'ouvrage cité ne fait aucune mention de la langue bretonne, ni dans les chants et prières, ni à propos d'Yves Nicolazic. Le seul indice, dans la notice biographique de celui-ci, est une phrase négative qui laisse deviner le breton sans le nommer : « Avisé, judicieux et intelligent, il ne voulut jamais apprendre le français, pour demeurer dans la simplicité. »⁵. Le breton, évoqué en creux sans qu'il émerge du texte, est relié à la simplicité et présenté comme un choix : malgré ses qualités intellectuelles, Yves Nicolazic ne veut pas apprendre le français par modestie. Les pèlerins de la fin du XX^e siècle sont francophones⁶ et le but de l'auteur est leur édification religieuse à travers la présentation du sanctuaire.

Tous les témoignages oraux recueillis confirment l'importance de Sainte-Anne-d'Auray au XX^e siècle dans la religion populaire.

¹ Collectif, *Parlons du breton*, 2001, p. 163. La carte de l'évolution de la frontière linguistique fait apparaître plusieurs lignes de démarcation dont celle de 1588, d'après Bernard d'Argentré.

² L'installation d'un petit séminaire à Sainte-Anne d'Auray en 1810 et celle du petit séminaire de Ploërmel en 1887 reflètent la partition linguistique du diocèse au XIX^e siècle. Sainte-Anne-d'Auray devient un centre religieux et culturel très actif. Le début du XX^e siècle, jusqu'à la guerre de 1914-1918, y voit l'essor d'un théâtre en breton sous l'impulsion de Joseph Le Bayon, auteur fécond de chansons sur des mélodies anciennes et de pièces de théâtre d'inspiration religieuse ou profane. En 1909, la pièce *Nicolazig* est jouée dans un théâtre en plein air de 2500 places assises, sur trois scènes couvertes d'une largeur totale de 24 mètres par des acteurs recrutés dans les paroisses environnantes. Collectif BELZ, 2000, p. 189-191.

³ LE DORZE, 1993, p. 4.

⁴ Une telle croyance en l'origine bretonne de sainte Anne est, ou était, également répandue dans le Finistère. Un prêtre accompagnant des pèlerins en Terre Sainte racontait récemment l'étonnement d'une personne âgée au cours d'une visite : « Alors, comme ça, sainte Anne est venue jusqu'ici, elle aussi ! ». (Anecdote recueillie personnellement vers 2002.)

⁵ LE DORZE, 1993, p. 18.

⁶ En visite à Sainte-Anne-d'Auray en 1997, le pape Jean-Paul II reprendra pourtant en breton les paroles prêtées à sainte Anne à l'adresse de Nicolazic : *Me zo Anna, mamm Mari* (Je suis Anne, la mère de Marie).

Au terme de cette réflexion sur les paroisses situées à l'ouest de Vannes, il apparaît comme très probable qu'Arradon n'était pas une paroisse primitive mais dépendait de Plœren ou même, dans un premier temps, d'une paroisse de Plesterven qui a sombré dans l'oubli. Dans ce dernier cas de figure, il n'est pas forcément exclu qu'une partie ouest du territoire de la paroisse actuelle ait fait partie de Plœren dès le départ. La fondation du Moustoir, sans doute relié à cette paroisse et placé comme elle sous le patronage de saint Martin de Tours, remonterait aux environs du X^e siècle. Le Moustoir est donc sans doute l'un des premiers pôles chrétiens du territoire d'Arradon. Loqueltas, fondation probablement monastique daterait à peu près de la même époque ainsi que Locmiquel sur l'Île-aux-Moines qui devient une trêve en 1543, puis une paroisse à part entière à la Révolution. La chapelle de Loqueltas dédiée à saint Gildas a disparu après avoir été vraisemblablement englobée dans une propriété seigneuriale, ce qui explique l'appellation « frairienne domestique » que Joseph Danigo relève comme curieuse chez Cillart : la chapelle était à la fois frairienne, servant de lieu de culte à un quartier, une « frairie », et domestique.

La première mention de la paroisse d'Arradon date de 1387. Elle figure dans une liste des paroisses qui paient au chapitre de la cathédrale des droits censaux ou questaux au synode de la Pentecôte alors qu'une liste plus restreinte concerne quatorze paroisses du diocèse qui paient en plus une pension au même chapitre.

Les paroisses soumises aux droits censaux et questaux étaient : I *Territoire de Vannes* : St-Pierre de Vannes 12 sous, St-Patern 40, St-Salomon 6, N-D du Mené 3, Arradon 15, Plœren 10, Baden 15, Pløgomelen 12, St-Gulstan 9, Plœneret 16, Plømergat 20, Landaul 10, Landévant 12, Languidic 30, St-Gilles 10, Pløvigner 40, Grand-Champ 45, Pløscop 8, Moncon 5, Sentevé 10, Plaudren 30, Elven 30, St-Maiol 10, Sulnuyac 21, Trevleyan 10, Theis 30, Surzur 25, Arzon 6, Arz 8, Séné 12.¹

Cette liste donne sans doute une idée de l'importance des paroisses à l'époque : Arradon est à égalité de traitement avec Baden mais devance Plœren, Plougoumelen et Plescop.

L'ancienne église bâtie en 1606, aujourd'hui « chapelle du bourg », remplace une première église paroissiale qui devait dater du XIII^e ou du XIV^e siècle². Ce noyau paroissial du bourg semble s'être développé sur le trajet vers la Pointe d'Arradon et l'Île-aux-Moines, peut-être au carrefour de cet axe Plœren-Locqueltas-Locmiquel avec un autre axe Le Moustoir-Roguédas. Le cadastre de 1851 indique en effet une voie nommée « chemin vicinal du Moustoir à Roguédas » qui existe peut-être depuis longtemps à l'état de chemin piétonnier. Le toponyme Roguédas, *Roeltas* en breton, doit être ancien. Il indique peut-être, en accord avec la légende attachée à saint Gildas³, un passage maritime vers Vannes, Séné et Boédic. Le village voisin de Moréac remplit une fonction analogue au XX^e siècle puisque les habitants du littoral d'Arradon font souvent appel aux services d'un passeur pour se rendre à pied à Vannes par Conleau⁴, ce dernier lieu-dit, autrefois une île, n'étant relié à Vannes par une digue que depuis la fin du XIX^e siècle.

¹ LE MENÉ, 1888, p. 378. On notera les graphies des toponymes et notamment Sentevé pour Saint-Avé. La liste continue avec le « *doyenné de Poubelz*. Auray 24 sous (...) », puis les autres doyennés de *Kemenet-Heboé*, *Guéméné-Guégant*, *Porboët*, *Carentoir*, *Rieux*, *Péaule* et le « *territoire de Redon* ». Dans la liste des paroisses qui paient une pension au chapitre, figure « St-Maiol ou St-Nolff », les deux appellations désignant cette paroisse dédiée à Saint Mayeux. Le recensement de 1911 note à Arradon Mayeul Le Coq, patron menuisier, né à Saint-Noff en 1870. Ce prénom est prononcé [majol] en breton et un témoignage non enregistré raconte que Louise nomme ainsi le coq de Penboch à cause du nom du menuisier.

² DANET, 1955, p. 75.

³ Voir en 1.1.3 le passage consacré à saint Gildas et à Roguédas. Dans un chapitre consacré aux marais salants de Séné, Camille Rollando indique que le chargement du sel à bord de navires caboteurs s'effectue à Roguédas au XVIII^e siècle. Voir ROLLANDO, 1996, p. 64 et carte p. 77.

⁴ Un passeur appelé « Petit Jean » remplissait encore cet office à la rame dans les années 1960-1970.

Si l'on en croit l'abbé Luco, qui publie de 1874 à 1883 dans le *Bulletin de la Société Polymathique de Vannes* une série d'articles sur les paroisses du diocèse de Vannes, une chapelle de la Sainte-Trinité aurait existé au bourg, près de l'église paroissiale et aurait disparu vers 1750¹.

Mathurin Questel, recteur d'Arradon de 1886 à 1917, qui procède en 1887 à l'installation de la nouvelle église, décrit dans un courrier daté de 1912 l'ancienne église paroissiale :

L'église paroissiale d'Arradon était jadis sous le vocable de la sainte Trinité et le maître-autel lui était dédié. Au fond du chœur on voit encore une peinture sur bois représentant ce mystère. (...)

Dans le transept nord se dressait l'autel de la sainte Vierge. J'ai conservé les pièces du rétable : vous les avez vues. De chaque côté de l'autel étaient deux niches, dont l'une contenait la statue de saint Joseph et l'autre la statue de sainte Anne. Au sommet du rétable il y avait une troisième niche renfermant une statue de la sainte Vierge, qui a disparu.²

La question de la dédicace de la paroisse, généralement attribuée à saint Pierre, se pose donc. Le chanoine Le Mené ne mentionne que deux fois la paroisse d'Arradon dans son *Histoire du diocèse de Vannes*, la seconde fois pour consigner la bénédiction de la nouvelle église le 15 août 1887³. L'abbé Luco mentionne à propos d'Arradon :

Cette paroisse, du territoire de Vannes et à l'alternative, avait l'apôtre saint Pierre pour patron et pour titulaire de son église paroissiale.⁴

Cette mention antérieure au changement d'église donne donc déjà saint Pierre comme saint patron de la paroisse et de l'église d'Arradon ; la dédicace du maître-autel à la Sainte-Trinité, comme l'affirme en 1912 le recteur Questel, ne peut donc être ni vérifiée ni datée.

La chapelle du Vincin⁵, située à la frontière entre Arradon et Plœren, attribuée autrefois à l'une ou l'autre paroisse, tirerait son titre *Beata Maria a Victoria*, Notre-Dame de Victoire, du nom Vincin « interprété comme une transposition du latin 'vincens', le vainqueur »⁶. Au XVIII^e siècle, les processions des deux paroisses continuent de s'y rendre le lundi de Pâques ; Cillart de Kerampoul, recteur d'Arradon de 1711 à 1722, estime qu'on devrait les interdire car elles sont « l'occasion de danses hautement tolérées »⁷.

La chapelle Sainte-Barbe, construite sur une petite butte en bordure de la route qui mène du bourg à la Pointe d'Arradon, daterait du XVII^e siècle. D'autres chapelles de la paroisse étaient des chapelles domestiques, encloses dans des propriétés seigneuriales, comme celle de Locqueltas le devint sans doute : la chapelle de Kervoyer (ou Porcé), la chapelle de Roguédas et son petit oratoire dit « de la Bonne Armelle »⁸, la chapelle du château de Kerran construite en 1730, celle de Langat « une extraordinaire chapelle néo-gothique » pour Joseph Danigo, « de construction récente » d'après Albert Danet. Une chapelle bâtie à Moréac en 1783 par les religieuses de la Retraite de Vannes a disparu. La grande chapelle de Penboch dédiée à saint Joseph a été construite en 1862-1864 par les Jésuites devenus en 1854 acquéreurs de ce domaine.

¹ LUCO, 1875, p. 136. (repris par Albert Danet : DANET, 1955, p. 80-81).

² LE GOUVELLO, 1913, p. 359. L'auteur publie une lettre que lui adresse l'abbé Questel en 1912.

³ LE MENÉ, 1889, p. 537. Pour la première mention d'Arradon, voir supra et LE MENÉ, 1888, p. 378.

⁴ LUCO, 1875, p. 135.

⁵ Cette chapelle est brièvement mentionnée par Dubuisson-Aubenay. Voir en 1.1.1.

⁶ DANIGO, 1988, p. 36. Selon cette source, le prieuré du Vincin serait de fondation ducal mais dès le XVI^e siècle, ses titulaires étaient désignés par l'évêque.

⁷ Ce reproche visait peut-être l'évêque. La citation du « sourcilleux Cillart » est rapportée par Joseph Danigo. (DANIGO, 1988, p. 36.) Vendu comme bien national en 1791, racheté en 1817 par le Grand Séminaire, confisqué à nouveau au moment de la Séparation de l'Église et de l'État et devenu propriété du département, le domaine du Vincin a été racheté une seconde fois par le diocèse en 1950.

⁸ Armelle Nicolas, dite la Bonne Armelle, servante au manoir de Roguédas de 1636 à 1671. Voir 1.2.2.

Assez étrangement les zones des anciennes *villae* de Kerran-Pen er Men et Le Lodo-Bourgerel desservies par des voies romaines ne semblent pas avoir abrité d'édifices religieux, exception faite de la chapelle construite en 1730 près du château de Kerran. Une grande croix de pierre se trouve cependant au village de Bougerel, elle daterait du XIII^e siècle.

Bien d'autres croix en pierre marquent l'empreinte chrétienne sur le territoire, le plus souvent situées aux carrefours ou aux frontières de quartiers. Les croix du Petit-Molac et de Langat ont été mentionnées à propos des voies romaines ; celle de Langat est assez originale et porte un Christ sculpté dans la masse de la pierre. La croix de Lann-er-Groéz (la Lande de la Croix) est toujours visible, près de Botumas, à l'embranchement des routes vers Brangilles et Le Ratz. Des croix existent également à Rosclédan, Kervéro, Truhélin¹...

Un vieux calvaire en bois près de l'ancienne église a été démoli en 1899 pour faire place au bureau de poste. Cette même année, un calvaire en granit de Kersanton en provenance d'un atelier de Lannion a été érigé près de la nouvelle église lors de la clôture de la Grande Mission².

La croix de Cadic, située près du pont du même nom, marque la frontière du quartier du Moustoir. Un témoignage oral précise qu'on entrait sur le territoire du Moustoir en venant du bourg par le pont de Cadic, en venant de Vannes par celui du Herbont, en venant de Baden par celui de Pomper et que les noces du Moustoir revenaient en chantant du bourg d'Arradon et devaient s'arrêter pour danser devant la croix de Cadic. Cette coutume devait porter bonheur aux mariés³. Albert Danet insiste aussi sur l'attention accordée à ces croix par les Arradonnais.

En passant devant elles, les habitants ne manquent pas de se signer et de faire une courte prière. Des mains pieuses y déposent parfois des petits bouquets de fleurs, et les cortèges funèbres y font une halte pour recommander à la miséricorde de Dieu le défunt que l'on porte à sa dernière demeure.⁴

Sur la route du bourg à la Pointe du Treh, passage vers l'Île-aux-Moines, une croix surmonte une pierre appelée autrefois *daoulin sant Rok* (les genoux de saint Roch) où la tradition voit la trace des genoux de saint Vincent-Ferrier, ou de saint Roch, et recommande de s'agenouiller dans ces empreintes⁵. Une deuxième pierre, située dans les environs et portant la trace de quatre genoux, « qui se voyait encore en 1938, a disparu à la suite de travaux de défrichage » ; une autre pierre aurait servi d'oreiller à saint Vincent-Ferrier : « Cette relique se trouve depuis 1900 dans l'ancienne église paroissiale »⁶. Le passage de saint Vincent-Ferrier à Arradon aurait donc été l'occasion de créer ou de recréer des pratiques populaires liées à des pierres. Le patronage de saint Roch, également invoqué, fait penser à une recherche de protection contre la peste⁷. Une statue de ce saint ornant l'ancienne église est transférée dans la nouvelle en 1887.

¹ La croix en place à Truhélin n'est pas la croix d'origine qui a disparu vers 1970.

² DANET, 1955, p. 106.

³ Témoignage non enregistré recueilli en 2009 auprès d'André, né en 1934 à Arradon, qui ajoute qu'il en était de même pour les autres quartiers et que le bruit courait dans la paroisse qu'un couple éprouvé par la naissance de plusieurs enfants handicapés ne s'était pas arrêté pour danser devant la croix de la Brèche.

⁴ DANET, 1955, p. 105-106. Enfant, j'ai souvent déposé avec Louise des fleurs sur la croix de Truhélin.

⁵ Cette pierre est évoquée dans le témoignage de Louise. Voir 3.3.2. L'habitude de s'y agenouiller s'est perpétuée jusqu'à ma génération, la tradition étant alors prise plutôt comme un jeu.

⁶ DANET, 1955, p. 28. Le passage de saint Vincent-Ferrier à Arradon est évoqué en 1.2.2.

⁷ Michael Jones note à propos de ces saints : « A Vannes, pour l'enquête de sanctification de Vincent Ferrier en 1455, des témoins décrivent les abcès caractéristiques de la forme bubonique de la peste. Les pèlerinages sur la tombe du saint eurent, par la suite, la réputation de prévenir la maladie, tandis qu'on dédiait des chapelles à Saint Roch et Saint Sébastien, intercesseurs efficaces pour obtenir du ciel une guérison. » GALLIOU, JONES, 1993, p. 223.

Ce passage en revue des édifices religieux de la paroisse : église et chapelles mais aussi pierres considérées comme des reliques¹ et croix qui jalonnent le territoire, ne serait pas complet sans mentionner le cimetière et l'ossuaire que décrit Albert Danet.

Suivant l'habitude communément usitée autrefois en Bretagne, le cimetière entourait l'église. Il avait une surface de 17 ares, 30 centiares, soit 1.730 mètres carrés.

Pendant très longtemps, tous les fidèles étaient inhumés dans l'église paroissiale. On assistait à la messe, non assis sur des chaises ou de jolis bancs comme aujourd'hui, mais agenouillé sur les tombes fraîches ou anciennes de ses défunts. On était très attaché à cette coutume. (...)

L'ancien ossuaire était remarquable par les vers suivants, en dialecte de Vannes, gravés sur l'une des pierres :

*« Amiet quach, eit ob a boël,
Dobemb ni, sellet, sellet guel.
Pedet eit omb en Eutru Doué,
D'hun délivrein ag en dristé ! »*

On les a traduits par ces deux vers français écrits en-dessous :

« Amis, en cet état, vous reconnaissez-vous ? Tel sera votre sort. Tremblez ! Priez pour nous ! »

C'est là une traduction fantaisiste qui ne traduit pas le texte breton, dont voici le sens littéral :

*« Pauvres amis, pour vous au moins,
Vers nous regardez, regardez mieux !
Priez pour nous Messire Dieu,
De nous délivrer de la tristesse ! »*

La traduction française ne rend, évidemment, ni la saveur, ni la beauté de ce quatrain breton.

Il est regrettable que cet ossuaire n'ait pas été rebâti dans le nouveau cimetière, où il n'aurait pas été trop déplacé parmi les belles tombes d'un cimetière moderne.²

Albert Danet note deux fois dans ce passage la difficulté du travail de traduction : trahison du texte, selon lui, dans le cas des vers français écrits sur l'ossuaire, insatisfaction concernant sa propre traduction qui « ne rend, évidemment, ni la saveur, ni la beauté de ce quatrain breton », remarque subjective d'un bretonnant à l'égard de ces vers écrits dans sa langue maternelle.

Ces vers constituent sans doute la première trace écrite du breton à Arradon, si l'on excepte les toponymes et anthroponymes qui figurent dans les actes rédigés par le clergé local.

À travers les traces matérielles des édifices religieux qui, comme ailleurs en Bretagne, surprennent le visiteur par leur densité, on peut percevoir l'enracinement de la religion chrétienne et deviner son impact sur la vie culturelle locale. Il ne s'agit pas d'une forme épurée de religion, mais d'une croyance populaire attachée à des rites, qu'un œil extérieur considérerait comme magiques ou superstitieux, et aux personnages des saints, médiateurs dont on recherche la trace corporelle à travers les statues ou dans les pierres, à défaut de reliques véritables réservées aux grands sanctuaires. Les « reliques de sainte Anne », à Sainte-Anne-d'Auray mais aussi à Arradon qui a, en 1893, l'insigne honneur d'en recevoir un petit fragment, ne seraient que des restes de l'ancienne statue découverte par Nicolazic. Elles suscitent cependant une grande ferveur³.

Les saints sont invoqués pour prévenir ou guérir les maladies, pour prodiguer récoltes ou pêches abondantes. Les invocations recueillies au XX^e siècle semblent en être un écho amusé, comme celle-ci, adressée en français à saint Gobrien :

Saint Gobrien, donnez-nous des guignes, guignes, et des bigarreaux !⁴

¹ C'est le terme employé par Albert Danet dans le passage cité.

² DANET, 1955, p. 78-79.

³ Un souvenir personnel s'y rattache : à l'issue de chaque célébration à l'église, notre grand-mère ou une grand-tante nous hissait sur les bras pour nous faire embrasser le verre qui protégeait la précieuse relique de sainte Anne dans l'église d'Arradon ; il en allait de même à Sainte-Anne-d'Auray les jours de pèlerinage.

⁴ Témoignage non enregistré de Louise. Le mot « guigne » est prononcé avec palatalisation du « g » initial. Le texte est récité avec énergie, scandé mais sans mélodie.

Une supplique est chantée sur un air de litanie à l'adresse de saint Julien à l'Île-aux-Moines :

Sant [?] sant Julien, kasit pesked en Derenn.
*Saint [?] saint Julien, envoyez des poissons au Derenn.*¹

Sur un mode humoristique, en français et s'embarrassant peu de déférence pour le saint, une autre invocation est destinée à saint Antoine de Padoue, imploré pour retrouver un objet perdu :

Saint Antoine de Padoue, vieux filou,
Rendez-moi ce qui n'est pas à vous !²

La religion populaire semble à la fois empreinte de gravité voire de tragique, la mort étant une compagne très présente jusqu'au milieu du XX^e siècle et le lien avec les défunts étant cultivé intensément, mais aussi paradoxalement d'une certaine forme de légèreté et de familiarité. Ces deux aspects se mêlent sans qu'il soit vraiment pertinent de chercher à tracer à tout prix une frontière entre profane et sacré, ni entre réel et imaginaire, ni entre foi chrétienne et héritage païen, distinctions posées a posteriori dans une optique rationaliste.

La gêne ou le rire, parfois les deux à la fois, traduisent souvent cet entre-deux où se situent les informateurs du XX^e siècle, entre croyance et scepticisme, fidélité à leurs aînés et volonté de ne pas être regardés comme retardés. Lors d'une soutenance de thèse récente, un membre du jury demanda à la doctorante si les gens interviewés croyaient vraiment en ces histoires étranges ; elle répondit que c'était difficile à savoir, qu'ils sont gênés si on le leur demande et disent parfois ne pas y croire mais semblent y croire un peu quand même³. Sommer quelqu'un de se prononcer sur la véracité d'une légende, sur le sens d'un rite, c'est méconnaître ou nier leur portée symbolique. Un exemple personnel me vient à l'esprit : Louise, née en 1891 à Arradon, racontait qu'autrefois, la veille du 1^{er} novembre, on laissait toujours des crêpes sur la table le soir « pour les morts de la famille ». Intriguée par le caractère à première vue insensé de ce geste mais ne sachant trop comment l'interroger, je lui ai demandé : « Mais ... qui mangeait les crêpes alors ? », question qui marquait mon incrédulité en même temps que ma curiosité. Elle a répondu simplement mais sur un ton qui coupait court à la conversation : « Nous, on mangeait le reste. »⁴. Tout était dit, tout était dans « le reste » : les défunts de la famille avaient eu d'abord leur part symbolique, les vivants mangeaient le reste ensuite.

Concernant la religion officielle, l'expression orale de la foi ne laisse, par essence, que peu de traces. Les cantiques bretons chantés au XX^e siècle sont pour la plupart des œuvres récentes d'auteurs comme Joseph Le Bayon, déjà cité à propos du théâtre en breton à Sainte-Anne-d'Auray, auteurs néanmoins nourris d'une culture plus ancienne : les airs sont souvent choisis parmi les mélodies traditionnelles et Joseph Le Bayon, enfant, avait joué avec des camarades le

¹ Témoignage non enregistré de Jeanne, née en 1907 à l'Île-aux-Moines, qui rapporte cette invocation sous une forme approximative ; elle ne sait pas expliquer le début, disant simplement que la prière s'adresse à saint Julien : la lacune notée entre crochets marque un passage peu compréhensible mais nécessaire pour le phrasé et l'intonation. L'invocation - dont on ne sait si elle était vraiment récitée lors des rogations, ce que semblait dire Jeanne, ou si c'était une parodie - est déclamée sur un air simple avec une césure [sâtesäzyljan kasœtpœskœdindœrjan]. Le Derenn est le nom de la grande plage de l'Île-aux-Moines, appelée également Dreheun, sans doute pour *an draezheun* : la plage.

² Témoignage oral recueilli à Arradon au fil d'une conversation mais non enregistré.

³ Soutenance de thèse de Suzanne Le Rouzic, le 18 décembre 2007 à la Faculté Victor Ségalen, Université de Bretagne Occidentale. *Matériaux ethnographiques et linguistiques pour la connaissance d'une population rurale de Basse-Bretagne : les riverains des forêts domaniales de Camors-Floranges-Lanvaux (Morbihan)*.

⁴ Cet échange avec Louise n'a pas été enregistré, mais je me souviens parfaitement d'avoir formulé ainsi la question (qui était délicate mais me tenait à cœur) et dans la réponse de Louise, l'expression « le reste » et le ton qui coupait court à mes investigations m'avaient frappée.

*Mystère des Trois Rois*¹, ancien mystère en breton joué dans la région vannetaise, y compris à Arradon, jusque dans la première moitié du XX^e siècle².

Un recueil de dix-sept cantiques de Noël trouvé à Colpo a été étudié et publié à Dublin en 1956 par Roparz Hémon sous le titre *Christmas Hymns in the Vannes dialect of breton*. La composition de ces cantiques recopiés vers 1680 daterait de la première partie du XVI^e siècle³. On peut y noter la terminaison en *ou* des prépositions à la troisième personne du masculin singulier utilisée également par les trois bretonnants enregistrés.

Les ouvrages en breton publiés à Vannes sont presque exclusivement des livres religieux dont certains paroissiens, ou paroissiennes, font l'acquisition, au fur et à mesure des progrès de l'alphabétisation. Parmi leurs auteurs se trouve l'abbé Jean Marion, né à Arradon en 1759⁴.

Il faut souligner enfin le rôle très ancien du clergé dans l'instruction des enfants, pour transmettre un enseignement religieux mais aussi apprendre le latin aux futurs prêtres. Pour le Moyen-Age, Léon Fleuriot parle de chapelles faisant office d'écoles où les règles de composition poétique sont enseignées⁵. Si l'on peut douter que ces règles aient été enseignées dans toutes les petites chapelles de campagne, le rôle d'école de ces dernières est tout à fait plausible.

L'empreinte de la religion chrétienne à Arradon et dans toute la région vannetaise est donc très forte et protéiforme : lieux de culte et toponymes, rites et pèlerinages, prières, cantiques et mystères. Elle reste très liée à la langue bretonne jusqu'au milieu du XX^e siècle.

1.2.2 Les « montres » de la noblesse arradonnaise.

Les premiers Arradonnais qui émergent de l'anonymat sont les nobles, et d'abord la famille « d'Aradon ». En 1288, Alain d'Aradon, qualifié de « seigneur du Huelcoat » figure dans le testament du duc Jean 1^{er} Le Roux⁶. Ce personnage est sans doute le père de Jean d'Aradon, émissaire du duc auprès du pape, et de Maurice d'Aradon, chevalier qui, en 1305, accompagne le duc Jean II en route pour la croisade quand ce dernier est tué à Lyon « par l'éboulement d'un mur alors qu'il tenait la bride du cheval du pape qui entraînait dans la ville »⁷.

Les montres, revues des effectifs armés, et les réformations, enquêtes pour établir la fiscalité en fonction du statut social (noble ou roturier), font apparaître les propriétaires de fiefs. La *Monographie historique d'Arradon* d'Albert Danet reproduit les listes des réformations ou montres de 1443, 1462, 1513 et 1536, ainsi que le rôle des maisons et terres nobles en 1600⁸ et présente ainsi les seigneurs « d'Aradon » :

¹ BELZ (collectif *Morbihan*), 2000, p. 189.

² Voir le témoignage de Marie-Anne rapporté en 3.2.1.

³ Georges Belz évoque, dans un article sur « La littérature bretonne vannetaise », le contenu et la forme de ces cantiques ainsi que leur postérité. « Les idées qui y sont exposées sont caractéristiques de la contre-réforme catholique. Les Noëls sont à une date charnière, ils comportent bien des traits du moyen breton dont les rimes internes qui tombent en désuétude à partir de la seconde moitié du XVI^e siècle. (...) Ces documents permettent la comparaison entre les chants du XVI^e siècle et le *Kanamb Noël* que l'on chantait de porte en porte le soir de Noël et qui a charmé l'enfance de bien des bretonnants. Cette coutume s'est généralement perdue pendant la Seconde guerre mondiale. » BELZ (collectif), 2000, p. 180-181.

⁴ Voir 1.3.1. Au XIX^e siècle, paraissent des versions vannetaises de *Bubé er sent* (La vie des saints), inspirées de M. Marigo. La lecture de cet ouvrage, mentionnée une fois dans le témoignage de Louise à propos de sa tante Anna, ne semble pas avoir connu le même succès durable que dans le Léon.

⁵ Collectif BALCOU, LE GALLO, tome I, 1987, p. 18.

⁶ Ce personnage de l'entourage ducal semble « relativement puissant car il reçut en 1300 174 livres du duc, somme tout à fait considérable pour l'époque ». LE ROHELLEC, 2008, p. 22.

⁷ LE ROHELLEC, 2008, p. 23.

⁸ DANET, 1955, p. 45 à 51. Les pages suivantes sont consacrées aux blasons des familles seigneuriales.

Arradon relevait jadis de la seigneurie de Largouët, en Elven, de la sénéchaussée de Vannes et de son territoire. Le principal château ou manoir, de la paroisse, était celui de Kerdréant, appelé aujourd'hui Kerran, berceau de la famille des seigneurs d'Aradon qui a jeté un certain lustre, à l'époque de La Ligue, de 1590 à 1598.¹

La lignée d'Aradon agrandit son patrimoine foncier au fil de ses unions matrimoniales. En 1513, Olivier d'Aradon est appelé « seigneur de Kerdréan, de Kerrat, du Ratz et du Pelven ». Son petit-fils, René d'Aradon est devenu « seigneur de Kerdréan, Quinipily, Camors, Kerrat, Botleven et Kerhervé ». Il assiste en 1569 aux États de Bretagne à Nantes et est fait « chevalier de l'Ordre du Roi » cette même année. Il est l'un des fondateurs du collège Saint-Yves de Vannes. Ses cinq fils joueront un rôle prépondérant dans les Guerres de la Ligue : Jérôme, René, Georges, Christophe et Louis. C'est à Jérôme d'Aradon, mort en 1606, que l'on peut attribuer la construction de la partie la plus ancienne du château de Kerran qui porte ses armoiries². Des héritiers de cette famille, seule la fille de René, Renée d'Aradon, épouse de Pierre de Lannion, a une descendance. Après la naissance de leurs filles jumelles le 19 mars 1623³, les Lannion quittent Kerran pour leur château de Quinipily à Baud. En 1643, ils sont en procès contre Jean de Rieux à propos du moulin du Paluden à Aradon⁴.

Anne-Bretagne de Lannion, arrière-petit-fils de Renée d'Aradon et Pierre de Lannion, porte le titre de comte et son frère Jean-Baptiste, marquis de Lannion, habite le château de Kerran. Le fils d'Anne-Bretagne est le dernier gouverneur de Vannes, charge qui s'était transmise de René d'Aradon à son gendre Pierre de Lannion puis de père en fils. La petite-fille d'Anne-Bretagne, épouse en secondes noces en 1766 Luc-Edmond de Stapleton, du comté de Richemont. Quand ce dernier meurt à Kerran en 1816 à l'âge de 84 ans, son fils est déjà décédé sans enfant et sa bru, Denise-Anne de Robien, marquise de Stapleton, hérite du château où elle rend l'âme le 8 janvier 1842, à l'âge de 74 ans. Albert Danet évoque son souvenir et un quatrain composé à son propos.

Elle légua, par testament, quatre mille francs à la Fabrique pour l'agrandissement de l'église paroissiale et six cents francs aux pauvres d'Arradon.

Elle était bien connue pour sa bonté et son originalité. Le dimanche, elle venait à l'église, à travers champs, dans un char traîné par deux bœufs. A son passage, les fermiers accouraient pour ouvrir les barrières. On ne sonnait les cloches, pour la grand' messe, qu'à l'arrivée de la marquise à la hauteur du village du Clayo.

On composa sur elle le quatrain breton suivant :

« *Er marquise de Stapleton
E zoug ar bi fen hun baillon.
Ag ar bi lerb, Eugéniën
E zoug hun baillon ar bi fen.* »

Voici la traduction littérale en français :

« *La marquise de Stapleton
Porte sur sa tête un chiffon.* (voile ou mantille)
Après elle, Eugénie (sa servante)
Porte un chiffon sur sa tête. »

Le jour de ses funérailles, son cercueil fut porté au bourg sur un char traîné par quatre bœufs.⁵

Au long de cette saga des familles d'Aradon, puis de Lannion et de Stapleton, l'histoire politique transparait en filigrane : le duché souverain et les États de Bretagne, les guerres de la

¹ DANET, 1955, p. 55.

² LE ROHELLEC, 2008, p. 25-28.

³ Etat civil, Arradon, baptêmes, 1617-1671, image 27/297.

⁴ LE ROHELLEC, 2008, p. 36.

⁵ DANET, 1955, p. 69-70. Albert Danet ne dit rien de sa source, écrite ou orale, concernant le quatrain.

Ligue où les frères d'Aradon s'illustrent aux côtés du duc de Mercœur¹, la fin de l'Ancien Régime et l'après Révolution française qui ne semble pas affecter la destinée des Stapleton.

La population arradonnaise apparaît juste au XIX^e siècle en toile de fond dans l'évocation d'Albert Danet, pour ouvrir les barrières des champs et saluer la marquise de Stapleton. Le quatrain cité souligne l'habitude populaire des rimes en breton composées à propos de choses et d'autres que l'on retrouve dans les témoignages, écrits et oraux, jusqu'au XX^e siècle². S'y devine également le maintien d'une hiérarchie sociale encore très prégnante à l'époque du décès de la dernière dame de Kerran, décès qui scelle le destin de la famille seigneuriale d'Arradon.

D'autres familles nobles d'Arradon apparaissent dans les montres et réformations : par exemple les Redoret, de Kerrat (Kergat en 1443, Kerhat en 1462) dont les biens vont grossir la fortune de la famille d'Aradon quand une héritière de la lignée épouse Jehan d'Aradon.

Les Lehen, de Truhélin (Thenouquelen en 1443, Treuhélin en 1513), possèdent un hôtel particulier à Vannes. Olivier Lehen est en 1407 « principal paroissien d'Arradon » et sa femme Marguerite est « dame de compagnie de la duchesse de Bretagne »³ ; c'est sans doute chez eux que le dominicain Vincent Ferrier est reçu en 1419. En 1513, François Le Hen possède le manoir et la métairie de Treuhélin, il n'a « pas de métayer, exploite lui-même »⁴. En 1536, la seigneurie appartient à Charles de la Forest et est cédée peu après à Guillaume Luco, marchand à Vannes.

La grande seigneurie de Roguédas, dont dépendent trois métairies et vingt-sept tenues, appartient à la fin du XV^e siècle à une puissante famille de Bretagne, les Malestroit, seigneurs de Largouet et suzerains des Aradon et autres familles nobles de la paroisse. En 1581, le manoir de Roguédas est cédé à un petit noble enrichi, Pierre Sorel, seigneur du Bois de la Salle. Une servante mystique de cette famille est connue sous le nom de la Bonne Armelle. À la Révolution, les seigneurs de Roguédas sont les Gibon du Grisso, d'une très ancienne famille de Bretagne⁵.

Loqueltas appartient en 1443 à Jehan de Cresoles, puis, de 1536 à 1643, à des négociants anoblis, les Guillo, ensuite à Pierre Aubin de la Fontaine. En 1690, Jean de Robien épouse Anne Aubin et devient seigneur de Loqueltas. En 1780, cette terre appartient encore aux Robien⁶.

La seigneurie de Kervoyer possède une chapelle où le clergé célèbre parfois baptêmes et mariages. Elle est, de 1624 à 1707, la demeure des Begaud, famille de notaires et de procureurs. À la fin du XVIII^e siècle, elle appartient à Sécillon de Sol⁷.

Le manoir de la Chesnaye apparaît en 1443 sous le nom de Jehan Guillot, puis sous celui de Jehan Guillemot en 1462. En 1513, le propriétaire est Gilles Gibon, mari de Jeanne Guillemot. Manoir et métairie de Brambouis sont en 1513 propriété de « Madame de la Chesnaye » et en 1536, Kerboloré est également « au sieur de la Chesnaye »⁸.

¹ L'histoire des cinq frères d'Aradon est cependant contrastée : Georges, évêque de Vannes en 1593, meurt en 1596, le benjamin Louis meurt très jeune au combat en 1597 et Christophe, « l'enfant terrible de la famille », change plusieurs fois de camp, tombe dans le banditisme avec la Fontenelle, puis succède à son frère Jérôme comme gouverneur d'Hennebont. Voir LE ROHELLEC, 2008, p. 26-28.

² Le témoignage écrit du Père Joseph Le Treste fournit quelques vers composés sur sa famille. Les récits oraux recueillis contiennent également de nombreux exemples de formules rimées d'origine locale.

³ LE ROHELLEC, 2008, p. 29.

⁴ DANET, 1955, p. 49.

⁵ Elle prétend descendre de Gurvand, successeur du roi Salomon III. (LE ROHELLEC, 2008, p. 40).

⁶ LE ROHELLEC, 2008, p. 39.

⁷ LE ROHELLEC, 2008, p. 30-31 et 39.

⁸ DANET, 1955, p. 46-49.

Le domaine du Vincin comporte en 1462 une chapelle, où demeure le prieur, et une métairie. Au Moustoir, Geoffroy Bodeven et Jehan Fontenment sont cités en 1443 ; en 1462, 1513, et 1536, figurent plusieurs métairies avec les noms des propriétaires et des métayers¹.

Il faudrait encore citer les seigneuries de Kerhern, Kerbelec, Kerdualic, Kerbilouet, Kervéro (Kermouraud en 1462), Moréac, Bourgerel, Langat, Pondinan, etc.²

Cet inventaire des familles et terres nobles d'Arradon n'est pas exhaustif³. Il donne néanmoins une idée de leur nombre et de l'éventail des situations : du petit propriétaire exploitant lui-même sa métairie au grand seigneur possédant d'autres terres dans le Morbihan, voire au-delà, en passant par la noblesse de robe et les négociants anoblis. Dans les différents domaines d'Arradon, plusieurs familles se succèdent sous l'Ancien Régime : par héritage, mariage ou rachat de propriété. Les noms des familles nobles semblent, pour la plupart, d'origine bretonne. Les noms des domaines cités sont presque tous d'origine bretonne, ou du moins celtique⁴. La toponymie apparaît ici comme une preuve évidente de la bretonnisation radicale du territoire.

Il est intéressant de noter pour Truhélin les graphies *Thenouquelen* en 1443 et *Trébouelen* en 1536⁵. Le témoignage de Louise donne, à côté de la forme standardisée à l'écrit Truhélin, une forme orale en breton *Trevelenn* [trævæljœn] plus proche de la forme *Trébouelen*⁶. La première partie du toponyme présente donc deux formes : *Tre* ou *Tru* d'une part et *Thenou* qui semble issu du vieux breton *tnou* (vallon), en parfait accord avec la situation du village dans une petite vallée où coule un ruisseau. Un autre toponyme des environs présente la même alternance *Tr-* et *Ten-*, c'est le village de Tringolec ou Teningolec, écrit encore au XX^e siècle sous l'une ou l'autre forme. Le bulletin paroissial de novembre 1924 le mentionne à propos des voies romaines : « *Tyningolec* (*Ty hent goleit*, la maison du chemin couvert) ». L'étymologie semble fantaisiste mais la forme du toponyme correspond à celle du témoignage de Louise [tœnœŋgœlœk]. Ces formes concurrentes en *Ten-* et *Treu-* traduisent peut-être une hésitation entre deux évolutions différentes d'un même terme ou une confusion entre deux mots anciens *Tenou-* (vallon) et *Treu-* (village).

La venue à Vannes, et sans doute à Truhélin, de Vincent Ferrier, né à Valence en 1350, est un événement marquant pour la région. À la demande du duc Jean V, le dominicain espagnol arrive en février 1418 pour prêcher en Bretagne et notamment à Vannes où résident le duc et la duchesse. Le chanoine Le Mené évoque ces prédications dans son *Histoire du diocèse de Vannes* :

Ce qui parut singulier, et ce que plusieurs regardaient comme un miracle, c'est que ce vieillard qui paraissait exténué et brisé, se redressait sur l'estrade, chantait d'une voix sonore et prêchait avec tant de force qu'on l'entendait jusqu'aux extrémités de l'assistance. Chose plus extraordinaire et vraiment merveilleuse, c'est que tous les auditeurs, soit français, soit bretons, soit anglais, soit italiens, comprenaient ses sermons, bien qu'il prêchât dans l'idiôme de Valence, sa langue maternelle.⁷

¹ DANET, 1955, p. 45-50.

² Pour Culéac, ne figure « aucun renseignement sur les détenteurs de cette seigneurie qui comptait cinq tenues paysannes » (LE ROHELLEC, 2008, p. 38.), ce fait tient peut-être à l'ancienne appartenance de ce village à Pléren.

³ Voir DANET, 1955, p. 45-55 et LE ROHELLEC, 2008, p. 29-31 et p. 30-40 pour plus de détails.

⁴ La « Chesnaye » fait figure d'exception. Encore peut-on rappeler que le mot français « chêne » dérive directement d'un gaulois *cassanos*, un des noms du chêne, « probablement, désignation métaphorique ou tabouée ». (DELAMARRE, 2003, p. 108.). Ce toponyme suit les règles phonologiques locales à l'oral en breton : Louise dit « la Chênaie » [la ʃœnæ] en français mais *ar Chene* [œr ʃini] en breton.

⁵ DANET, 1955, p. 45 et 50.

⁶ La prononciation de la syllabe finale est nettement [ljœn] (-lenn) et non [lœn] (-lin).

⁷ LE MENÉ, 1888, p. 399.

L'indication de la capacité de « tous les auditeurs », français, bretons, anglais ou italiens, à comprendre la parole prêchée par le dominicain de Valence dans son idiome natal rappelle bien sûr le texte du Nouveau Testament sur la prédication des premiers apôtres à la Pentecôte. L'intention de l'auteur de faire un récit édifiant et miraculeux est évidente, mais à travers cela, affleure la reconnaissance implicite de la diversité linguistique : à Vannes et aux alentours, les auditeurs de Vincent Ferrier parlent soit français, soit breton, anglais ou italien moins vraisemblablement. L'auteur qui veut rendre crédible l'impact des paroles du saint sur les populations locales réussit plutôt à souligner la difficulté pour le peuple bretonnant d'accéder au message linguistique dans une langue de grande diffusion.

Après un périple dans toute la Bretagne, Vincent Ferrier revient en février 1419 à Vannes où il meurt le 5 avril 1419. C'est sans doute à cette période qu'il vient faire un séjour à Arradon, au manoir de Truhélin, chez Olivier Lehen dont la femme est dame de compagnie de la duchesse¹. Cette anecdote éclaire un autre aspect sociolinguistique de cette époque : au XV^e siècle, les nobles aisés fréquentent Vannes, le seigneur de Truhélin et sa femme y possèdent un hôtel particulier, ils sont vraisemblablement francophones, peut-être bilingues².

La canonisation de Vincent Ferrier a lieu en 1455, au terme d'une procédure longue et coûteuse pour laquelle le duc Pierre II impose une taxe publique en 1453³. Le culte du saint se développe à Vannes, où la porte Saint-Vincent qui ouvre la ville sur le port arbore une statue du prédicateur, et dans toute la région. Le succès du prénom Vincent et de sa version féminine Vincente, en breton [vĩsã] et [vĩsãt], témoigne de la popularité du saint jusqu'au XX^e siècle. Une rue d'Arradon porte actuellement son nom et un vitrail de l'église le représente. Un missel, imprimé à Paris en 1530 puis en 1535 à l'usage de l'église de Vannes, comporte une liste de saints que le chanoine Mahé reproduit ainsi :

Voici la liste des saints, appartenant *spécialement* au diocèse de Vannes, et honorés en 1530.

- 29 janvier. - Mort de S. Gildas, abbé ; 9 leçons.
- 1^{er} mars. - S. Aubin, évêque d'Angers, 9 leçons.
- 5 avril. - S. Vincent Ferrier ; double.
- 16 avril. - Mort de S. Patern, évêque de Vannes, 3 leçons ; double.
- 11 mai. - Translation de S. Gildas, abbé ; 3 leçons.
- 21 mai. - Translation de S. Patern, év. ; semi-double.
- 6 juin. - S. Gudual, évêque d'Aleth.
- 7 juin. - S. Mériadec, évêque de Vannes ; 9 leçons.
- 23 juin. - S. Bili, évêque de Vannes, martyr ; 3 leçons.
- 25 juin. - S. Salomon, martyr ; 3 leçons.
- 26 juin. - S. Meldéoc, évêque de Vannes ; mémoire.
- 6 juillet. - Ste Noyale, vierge ; mémoire.
- 19 juillet. - S. Gonéri, ermite ; 9 leçons.
- 19 août. - S. Guénin, évêque de Vannes, mémoire.
- 13 septembre. - S. Amant, évêque de Vannes.
- 11 octobre. - S. Clair, évêque ; mémoire.
- 3 novembre. - S. Guénael, abbé ; 9 leçons.
- 5 novembre. - S. Gobrien, évêque de Vannes ; 9 leçons.
- 6 novembre. - S. Melaine, évêque de Rennes ; 9 leçons.
- 9 décembre. - S. Budoc, évêque de Vannes ; mémoire.
- 14 décembre. - S. Guigner, martyr ; 9 leçons.⁴

¹ Pour la tradition locale, saint Vincent Ferrier a gravé dans des pierres d'Arradon les traces de son passage : l'empreinte de ses genoux et de sa tête. Voir en 1.2.1.

² François Le Hen qui possède en 1513 le manoir de Truhélin exploite lui-même sa métairie. Voir supra.

³ « L'histoire nous dit que le bon peuple de Bretagne, par amour pour maître Vincent, s'empessa d'obéir aux ordres du prince, et que jamais impôt ne fut payé avec autant d'exactitude. » LE MENÉ, 1888, p. 443.

⁴ LE MENÉ, 1888, p. 515-516. Les mentions (leçons, double, semi-double ...) ne sont pas explicitées.

Saint Vincent-Ferrier a ici pris place parmi les saints bretons. Dans cette liste, saint Gildas et saint Patern figurent deux fois et sainte Noyale est la seule représentante féminine.

Au XVII^e siècle, c'est une servante du manoir de Roguédas qui est reconnue par les autorités ecclésiastiques locales comme un modèle de piété : Armelle Nicolas, dite « la Bonne Armelle »¹. Le chanoine Le Mené évoque cette personne pieuse qui se rend fréquemment à Vannes chez les Ursulines et les Jésuites et est connue de l'évêque Mgr de Rosmadec². Le vicomte Hippolyte Le Gouvello lui consacre en 1913 un long ouvrage : *Une mystique bretonne au XVII^e siècle, Armelle Nicolas dite la Bonne Armelle, Servante des Hommes et Amante du Christ, 1606-1671*³, en s'inspirant des biographies antérieures dont la première fut rédigée par une Ursuline dès 1672.

Sans s'attarder aux aspects mystiques, parfois plus terrifiants qu'édifiants⁴, de cette existence louée par ses biographes comme un exemple de piété et d'humilité, il est intéressant de retenir les indications sociolinguistiques que révèle le récit reconstitué par le vicomte Le Gouvello.

Armelle Nicolas est née le 19 septembre 1606 dans la paroisse de Campénéac, aux environs de Ploërmel. Elle est la fille aînée de paysans, Georges Nicolas et Françoise Néant, « noms obscurs s'il en fut » ajoute Hippolyte Le Gouvello ; sa mère lui apprend ses prières : « aussitôt qu'elle sut parler, elle lui fit bégayer le *Pater* et l'*Ave* »⁵ qu'elle récite plus tard en gardant son troupeau. À vingt ans, elle refuse le mariage que lui proposent ses parents et préfère aller travailler comme servante à Ploërmel où elle s'occupe des enfants d'une riche famille.

Chaque soir, avant la prière en commun, l'un des membres de la famille lisait aux domestiques quelques pages de la *Vie des saints*. Armelle goûtait cet aliment spirituel plus que la nourriture matérielle. Les vertus et les actes héroïques des saints la remplissaient d'un pieux enthousiasme : elle eût voulu les imiter tous. Elle demanda comme une faveur à l'une des jeunes filles, Renée, qui devait être un jour Ursuline et en obtint qu'elle lui fit, le matin, une autre lecture édifiante.⁶

Ce récit de la vie d'Armelle Nicolas laisse deviner une enfance paysanne dans les environs de Ploërmel - *Ploù* d'Armel, dont elle hérite le prénom - zone qui n'est plus bretonnante à cette époque. Sa langue maternelle doit donc être la langue romane parlée localement, le gallo. À l'âge adulte, elle choisit d'aller en ville, à Ploërmel comme « bonne d'enfants ». En plus de la lecture pieuse faite chaque soir aux domestiques, elle obtient la faveur d'en avoir une deuxième le matin. On peut en déduire qu'elle est analphabète, ce qui n'est en rien surprenant à cette époque.

La deuxième partie de sa vie se déroule à Arradon où, en 1636, elle suit comme servante Françoise Charpentier, l'aînée de la famille, qui épouse Gabriel du Bois de la Salle, écuyer, seigneur de Roguédas. Dans le récit du vicomte Le Gouvello, les pas de la Bonne Armelle la guide souvent vers Vannes pour faire des commissions et entretenir sa dévotion.

L'antique ville de Vannes, la ville de saint Patern et de saint Vincent Ferrier n'était pas loin de Roguédas : la bonne Armelle allait souvent y faire des commissions ; elle y trouvait, encore plus qu'à Ploërmel, de pieuses communautés et des cérémonies édifiantes pour entretenir sa dévotion. Les clochers des églises et les hautes façades des couvents surgissaient de toute part, au milieu de l'enceinte fortifiée, et à travers les rues étroites et sombres, bordées de maisons gothiques ; sans parler des anciens ordres religieux, il y avait alors toute une efflorescence nouvelle de communautés : le couvent des Capucins (1615), celui des Ursulines (1627), celui des Carmes

¹ Sa vie est résumée par A. Danet (DANET, 1955, p. 167-168). Voir aussi LE ROHELLEC, 2008, p. 40.

² LE MENÉ, 1889, p. 111-114.

³ LE GOUVELLO, 1913, 366 pages.

⁴ Le livre du vicomte Le Gouvello décrit les déchirements, crises mystiques, extases et mortifications d'une femme qui semble plus torturée que sereine.

⁵ LE GOUVELLO, 1913, p. 4 et 5.

⁶ LE GOUVELLO, 1913, p. 24.

déchaussés (1628), le collège des Pères Jésuites (1629), l'hospice des Dames de la Miséricorde de Jésus (1635), etc.¹

Armelle Nicolas fait durant un an et demi office de sœur tourière chez les Ursulines à Vannes, en raison de son état de santé et sur la proposition de son confesseur, le Père Huby, jésuite, puis retourne comme servante à Roguédas où elle est en butte aux railleries des autres domestiques. L'auteur cite ici une biographie publiée en 1843 par l'abbé Busson :

« Ils la couvraient d'injures et de moqueries, au sujet de sa dévotion, l'appelant bigote, hypocrite, fainéante qui faisait la malade de peur de travailler, qui voulait passer pour une sainte quoiqu'on sût qu'elle ne valait rien et ne servait qu'à donner de la peine aux autres ».²

La paroisse d'Arradon est mentionnée dans la vie de la Bonne Armelle à l'occasion d'une grande mission qu'Armelle appelle de ses prières et à laquelle elle participe à sa façon.

(...) C'est ainsi qu'elle persuada son maître et sa maîtresse de se charger des frais d'une grande mission, dans la paroisse d'Arradon, où ils reçurent les Pères et les hébergèrent tout le temps, au château de Roguédas. (...) D'une part, elle avertissait adroitement les Pères des scandales, des péchés publics et des abus dont elle avait entendu parler ; de l'autre elle suggérait aux gens de sa connaissance la bonne pensée de se confesser, et même de faire des confessions générales.³

Hippolyte Le Gouvello, après une digression sur la vie de deux autres mystiques de cette époque : Amice Picard « la martyre extatique de Saint-Pol-de-Léon » et Catherine Daniélou « la voyante et l'amie des saints, de Quimper », relate les dernières années d'Armelle Nicolas, gravement blessée à une jambe, et l'église d'Arradon semble alors devenir le lieu de ses dévotions.

On était toujours obligé de la transporter à l'église paroissiale les dimanches et fêtes. Celle-ci était située à trois quarts de lieue de Roguédas, et Armelle Nicolas n'aurait pu franchir cette distance.⁴

Sa prière de retrouver l'usage de ses jambes en continuant à souffrir autant est exaucée dans cette église. Plus tard, malade, elle est transportée à Vannes chez les Ursulines où elle meurt le 24 octobre 1671 ; selon son vœu, elle est enterrée le lendemain dans leur chapelle.

Hippolyte Le Gouvello termine son livre par la copie de lettres reçues en réponse à ses demandes de renseignements sur la Bonne Armelle ; parmi elles figurent celles de « Questel, recteur » - d'Arradon - confus de ne pouvoir collecter de faits précis sur la vie de la servante de Roguédas, mais évoquant « la tradition » qui garde « le souvenir de sa simplicité, de sa bonté et de sa grande piété » et de sa guérison miraculeuse⁵. La « tradition » invoquée est à prendre avec circonspection, la mémoire de la mystique ayant fait l'objet de plusieurs biographies.

Le récit de la longue période que la bonne Armelle passe à Roguédas ne montre, dans le récit d'Hippolyte Le Gouvello, que peu de liens de celle-ci avec la population arradonnaise. Le manoir de Roguédas semble davantage relié géographiquement et sociologiquement à Vannes. Les maîtres de maison reçoivent des membres du clergé, des Pères Jésuites notamment, qu'ils hébergent le temps d'une mission à la paroisse d'Arradon. La servante va à pied faire les commissions à Vannes. Elle fréquente le couvent des Ursulines, où elle passe même un an et demi pour se remettre de maladie. Son guide spirituel est le Père Huby, jésuite, qui prêche dans les missions en Bretagne. Elle meurt à Vannes et y est enterrée.

¹ LE GOUVELLO, 1913, p. 85-86.

² LE GOUVELLO, 1913, p. 119-120. L'auteur cite la *Vie d'Armelle Nicolas ou le Règne de l'Amour de Dieu dans une âme*, ouvrage publié par l'abbé Busson en 1843.

³ LE GOUVELLO, 1913, p. 151-152.

⁴ LE GOUVELLO, 1913, p. 295.

⁵ LE GOUVELLO, 1913, p. 357-358. Lettres datées du 10 mars 1911 et du 27 juillet 1912.

Armelle Nicolas semble donc beaucoup plus liée aux religieux de Vannes qu'à la paroisse d'Arradon, d'abord mentionnée à l'occasion d'une grande mission qu'Hippolyte Le Gouvello situe après le grand jubilé de 1652. L'église paroissiale n'est présentée qu'en fin d'ouvrage quand Armelle, ne pouvant plus se déplacer, y est transportée les dimanches et jours de fête.

Ces remarques conduisent à s'interroger, en lien avec les réseaux de relations mentionnés, sur la langue ou les langues employées au XVII^e siècle à Arradon.

La condition des nobles d'Arradon varie beaucoup d'une famille à l'autre, entre grands et petits seigneurs, d'origine urbaine ou rurale ; leurs habitudes linguistiques doivent également être différentes : usage du français ou du breton, ou des deux alternativement en fonction des interlocuteurs et des circonstances.

À Roguédas, la famille seigneuriale est sûrement francophone, Françoise Charpentier qui épouse le seigneur du Bois de la Salle vient de Ploërmel et emmène Armelle avec elle à Arradon. Pour le reste de la domesticité, la question est posée¹. L'incompréhension que rencontre « la Bonne Armelle » de la part des autres serviteurs est liée à son attitude dévote et sans doute à la considération dont elle jouit auprès de ses maîtres, peut-être est-elle accentuée par un décalage linguistique si les autres domestiques sont bretonnants, ou bilingues, alors que l'expression orale d'Armelle doit traduire son origine paysanne des environs de Ploërmel.

1.2.3 Les traces du commun des mortels.

Armelle Nicolas, née à Campénéac et décédée à Vannes, servante à Arradon de 1636 à 1671, ne semble laisser aucune trace sur les registres tenus par le clergé arradonnais².

Jusqu'à la Révolution française, les actes des Baptêmes, Mariages et Sépultures permettent de connaître les mouvements naturels de la population. En 1539, l'ordonnance de Villers-Cotterêts promulguée par François 1^{er} institue le français comme langue officielle du royaume de France, auquel la Bretagne vient d'être rattachée, et impose son usage exclusif dans tous les actes de la vie publique. Les registres, rédigés par le clergé et conservés à la paroisse puis tenus en double exemplaire à la suite d'une ordonnance de 1667³, sont aujourd'hui des archives publiques.

Les registres paroissiaux d'Arradon sont consultables sur Internet⁴. Les plus anciens sont ceux des Baptêmes (1617-1671), Mariages (1634-1669) et Sépultures (1645-1670). Les registres suivants regroupent Baptêmes, Mariages et Sépultures sur quatre périodes : 1672-1724, 1725-1761, 1762-1787, 1788-1792. Des lacunes définitives affectent les années de 1672 à 1677⁵.

Dans les premiers registres, les familles nobles occupent une place remarquable : les signatures s'étalent parfois sur une page entière, les noms sont accompagnés de leurs titres et d'épithètes ampoulées : « honorable homme », « haute et puissante dame » etc. Assez souvent, ils sont parrain ou marraine des enfants de leurs fermiers.

Le dix-septiesme Jour de May Mil Six Cent Vingt et
Un fut baptisée Claude Le godec fille legitime
de Pierre Legodec et Roberte Guillemot ses

¹ D'après les recensements des XIX^e et XX^e siècles, certains domestiques des familles aisées d'Arradon viennent de Haute-Bretagne, peut-être pour une question linguistique précisément, tandis que d'autres sont d'origine locale.

² Servante analphabète peu intégrée à la vie locale, elle ne semble pas avoir été choisie comme témoin ni marraine, ce qui est le cas de sa maîtresse, Françoise Carpentier. Voir infra.

³ LE ROHELLEC, 2008, p. 34. La tenue en double exemplaire limite les lacunes.

⁴ http://www.morbihan.fr/UserFile/media/AD56/consultation_application/index_etat_civil.htm

⁵ Seule l'année 1675 est conservée pour cette période : c'est l'année de la révolte du papier timbré et l'on peut penser que les lacunes sont en lien avec cet événement.

pere et mere Fut Compere haut et puissant
Claude d'Aradon baron de Camors ; la Maraine
Gabrielle Le douarain, Le dict baptistoir fait
Mre Jan KSuzan recteur de la paroisse
L'apres Midi du Jour en la présence des Soubs
Signants¹

Parmi les nombreuses signatures de cet acte de 1621, figure celle de Messire Jan Kersuzan, recteur d'Arradon de 1603 à 1634, signature toujours ornée d'étonnants paraphes. Dans un autre acte de baptême, signé par son successeur Messire Pierre Riguidel², les parrain et marraine sont le sieur de Roguédas et Françoise Charpentier, dame de Roguédas, chez qui vit la Bonne Armelle. L'enfant baptisé, François Lesno, est sans doute le fils d'un de leurs serviteurs ou fermiers³.

Mis à part ces cas particuliers où figure la noblesse locale, les actes sont laconiques en cette première période, notamment les actes de sépultures où le défunt reste parfois anonyme.

Le douziesme Jour de mars mil six cent quarante six
fut inhumée en l'eglise paroissiale d'Aradon
une servante demeurant chez Jacques le Barh boulanger

Le vingtiesme Jour d'avril mil six cent
quarante et six fut inhumé en l'eglise
paroissiale d'Aradon Alain Cato de Loqueltas
Riguidel

Veü au cours de la Visite Episcopale
A Baden le 9^{eme} avril 1646 ⁴

Des visas établis au cours des visites épiscopales jalonnent les registres ; celui-ci est établi à Baden où le clergé a dû se déplacer. Le visa est parfois rédigé en latin comme le 2 juin 1657 signé *Carolus Epus venetensis*⁵ par Charles de Rosmadec, évêque de Vannes de 1647 à 1671⁶.

Les habitants arradonnais qui sortent de l'anonymat sont désignés par leur prénom et nom de famille, ou le lien de famille avec une personne ainsi désignée, souvent accompagnés du nom du village où ils habitent. Quelquefois, un surnom est également mentionné comme à l'inhumation d' « Abel Marion dict Couaric »⁷, « Abel Marion du village de Lormouët » est enterré deux ans plus tard⁸ ; l'usage du surnom ou du nom de village est sans doute, dans ce cas, un moyen de distinguer deux homonymes ; un autre Abel Marion « du Moustoir »⁹ est enterré à quelques années de distance, ce qui porte à croire qu'il y avait précédemment au moins trois personnes nommées Abel Marion dans la paroisse. « Abel Cloerec dict Hodour » est inhumé en février 1647 et « Vincent Macé dict Fa... » en mars de la même année¹⁰. La signification de ces surnoms reste obscure et leur graphie souvent difficile à déchiffrer. Sur une même page de registre sont consignées les inhumations d' « Abel le Pouetevin l'aisné de Rosclédan » puis de sa femme

¹ Arradon, baptêmes, 1617-1671, image 18/297.

² Pierre Riguidel, à la tête de la paroisse d'Arradon de 1637 à sa mort en 1669, y fut inhumé. (Arradon, sépultures, 1645-1670, image 44/47).

³ Arradon, baptêmes, 1617-1671, image 115/297.

⁴ Arradon, sépultures, 1645-1670, image 5/47.

⁵ Arradon, mariages, 1634-1669, image 25/51.

⁶ LE MENÉ, tome 2, 1889, p. 90. Il s'agit de l'évêque en poste à l'époque de la Bonne Armelle.

⁷ Arradon, sépultures, 1645-1670, image 18/47. Acte du 10 mai 1653.

⁸ Arradon, sépultures, 1645-1670, image 20/47. Acte du 20 juillet 1655.

⁹ Arradon, sépultures, 1645-1670, image 34/47. Acte du 20 avril 1663.

¹⁰ Arradon, sépultures, 1645-1670, image 7/47. Actes des 14 février et 20 mars 1647. Le surnom de Vincent Macé est difficile à déchiffrer.

« Margueritte Garault femme d'Abel le pouetevin l'ainé »¹ ; cette mention récurrente, « l'ainé », laisse supposer que quelqu'un de plus jeune, un fils ou un frère, porte les mêmes nom et prénom. Les actes de sépultures cités soulignent la mode du prénom Abel dans la paroisse au XVII^e siècle.

Certaines pages des registres portent la trace de décès rapprochés, sans doute liés à une épidémie. Les enfants sont souvent touchés comme en témoigne cet exemple de février 1650 où « un enfant à patern marion » puis « un fils et une fille à patern marion » sont enterrés « dans le coeur de Nostredame de l'église paroissiale d'Arradon ». Ce même mois, « un enfant à Jan Selino appelé patern le Selino » et « un enfant au feu floch de la metairie de la Chesnay » sont inhumés « en l'église paroissiale » alors qu'« un enfant mort né à nicolas le franc » est enterré « sur le terrain du cymetiere » ; Isabelle Le douarain puis « un enfant au mettaier de langat » sont inhumés « au bas de l'église paroissiale » à la fin de ce même mois de février². Les actes sont signés de Messire Jan Lannouez³. La localisation précise de l'inhumation figure donc parfois dans les actes : « le coeur de nostre dame », « le bas de l'église », mais aussi « entre les quatre voutes », « pres des fons baptismaux » ou « dans la nef », sans que l'on sache si ces places sont attribuées avec une intention particulière ou simplement en fonction des contingences matérielles, deux sépultures successives ayant souvent la même localisation.

Le très petit nombre de signatures sur les registres montre le faible taux d'alphabétisation de la population arradonnaise⁴. Les nobles exceptés, les prêtres sont donc quasiment les seuls lettrés de la paroisse. Le « recteur » est secondé par deux vicaires qui rédigent aussi les registres. La paroisse d'Arradon, peu rentable, est desservie par des prêtres issus le plus souvent de la paysannerie aisée, seuls les recteurs Guillaume du Bot (de 1693 à 1702) et Claude-Vincent Cillart de Kerampoul (de 1711 à 1722) sont nobles. Les vicaires sont souvent originaires d'Arradon et choisis à partir de 1705 par le recteur qui peut également les renvoyer⁵.

Les actes de mariage sont plus complexes que ceux des baptêmes et sépultures : ils impliquent deux personnes et le prêtre est tenu de faire publier préalablement les bans dans la paroisse ou les paroisses des futurs époux. La formulation des actes évolue au fil du temps mais elle indique toujours l'identité des époux et leur paroisse d'origine, implicitement parfois s'il s'agit d'Arradon. C'est donc une source de renseignements très intéressante dès le XVII^e siècle.

Le nombre d'actes étant très conséquent, deux périodes au milieu des XVII^e et XVIII^e siècles ont été choisies ici comme objets d'une étude limitée intentionnellement à cent actes consécutifs pour chaque période. Les prénoms et noms des époux ainsi que leur paroisse d'origine ont été

¹ Arradon, sépultures, 1645-1670, image 7/47. Actes du 14 janvier et du 21 mars 1647.

² Arradon, sépultures, 1645-1670, image 13-14/47. Le mot « coeur » est-il pour « chœur » ? La graphie « coeur » est très claire dans un autre acte de décès daté du 15 mai 1650.

³ D'après un bulletin paroissial (*Bulletin paroissial d'Arradon*, novembre 1909, p.7) et Albert Danet (DANET, 1955, p.199), Jan Lannouez aurait été vicaire de la paroisse de 1636 à 1640 seulement, ce que semblent contredire ces actes.

⁴ « Le XVII^e siècle apparaît comme la période la moins favorisée. La fréquence des signatures reste constamment inférieure à une moyenne de 6%. Ce n'est qu'à partir de 1761 qu'une véritable amélioration se dessine. La fréquence des signatures est alors de 6% jusqu'en 1770, puis 11,5% de 1771 à 1780 et enfin 17,5% à la veille de la Révolution. Malgré ces progrès, Arradon est encore largement analphabète à cette époque. » LE ROHELLEC, 2008, p. 42.

⁵ Le profil sociologique du clergé d'Arradon est souligné par Pierre-Jean Le Rohellec qui note à propos de Cillart de Kerampoul : « Celui-ci, qui n'était encore que diacre, devint donc recteur d'Arradon en 1711. Plus tard en 1721, alors qu'il était également recteur de Noyal-Pontivy, il fut transféré à la cure de Grand-Champ pour avoir, dit-on, refusé d'encenser la duchesse de Rohan un jour qu'elle assistait aux offices divins dans l'église de cette paroisse. Le 8 janvier 1722, il donna procuration pour résigner à Rome en faveur de Mathurin Le Puillon en qualité de recteur d'Arradon. Par la suite, il devint chef des missions du diocèse de Vannes et mourut à Locminé en 1749. » LE ROHELLEC, 2008, p. 34.

saisis par informatique. Les noms des témoins n'ont pas été retenus : pour restreindre le champ de l'étude et parce que, écrits une seule fois à la fin des actes, ils sont souvent difficiles à déchiffrer. Les données recueillies fournissent de précieux renseignements sur l'anthroponymie et l'aire de nuptialité. Pour ces périodes, la profession des conjoints n'est pas indiquée, ni leur lieu de résidence, sauf exception. Les autres informations pertinentes sont le lieu de célébration parfois mentionné dans la première période, église ou chapelle, et la date des mariages qui suit un mouvement saisonnier : dépressions des temps clos, Avent et Carême, et de la période de moisson, maxima en février, juillet et novembre¹.

Le prêtre qui consigne les actes agrmente son écriture de paraphes qui gênent parfois la lisibilité ; il ne conserve pas toujours la même graphie pour les noms de famille, souvent écrits différemment d'un acte à l'autre ou même dans le corps du texte et en regard dans la marge : le Poitevin ou le Pouetevin, Maheo ou Maheu, Kneuer² ou Le Guerneué etc. La chapelle du Vincin est même notée parfois de façon fantaisiste « chapelle du vingt st »³.

La formulation des actes évolue au fil du temps en se complexifiant mais sans apporter d'autres données sociologiques. Les modifications portent par exemple sur la mention des dates de publication des bans ou sur des formules référant à « nostre mere la sainte Eglise » ou à « la bénédiction nuptiale durant le saint sacrifice ». La visite épiscopale du 21 juin 1656 en particulier semble être la cause d'un allongement significatif des actes de mariage : de sept à vingt lignes en moyenne, à quoi se rajoute une notification de six lignes supplémentaires en cas de publication des bans dans une autre paroisse⁴. Souvent l'identité des époux est recopiée dans la marge, celle de l'homme toujours indiquée en premier comme dans l'acte lui-même. Une fois cependant, la femme est notée d'abord, dans l'acte seulement : il s'agit de « Jacquette le Gohalen, veufve de feu jan le Iodo et de feu Robert le Creguer » qui épouse Pierre Quintin le 3 février 1650⁵.

Un même acte regroupe parfois deux mariages, souvent lorsque des frères ou sœurs ou frère et sœur convolent en même temps en justes noces. C'est le cas des « deux François les yondre et Janne et Michelle les pourchas » qui se marient en 1648.

Le vingt neuffiesme Jour de Septembre mil six
cent quarante huit furent espousés par moy
soubsigné rectr d'Aradon françois et autre
françois les yondre et janne et michelle
les pourchas de ploeren, appres les bans accoutumés
faicts sans oppoön en presence de Claude le yondre
Louis Jego julien le pouetevin et plusieurs autres (...) Riguidel⁶

Le fait que deux frères ou deux sœurs portent le même prénom n'est pas exceptionnel. L'acte de baptême de « deux filles nommés Jannes les selo » le 27 février 1647 concerne « Janne et autre Janne sœurs bessones, de Gregoire Selo et Olive le pluar, leurs pere et mere »⁷.

Les cent premiers actes retenus comme échantillon sont compris entre juillet 1647 et janvier 1660. Ce choix a été dicté par l'état du registre précédent (de 1617 à 1647) abimé et difficile à lire. Les actes sont signés du recteur Riguidel le plus souvent, mais également des vicaires Jégat,

¹ Ce mouvement saisonnier est analysé par Pierre-Jean Le Rohellec. LE ROHELLEC, 2008, p. 48-49.

² La lettre K, souvent barrée en bas à droite, désigne le breton *Ker-* très courant en toponymie.

³ Arradon, mariages, 1634-1669, image 35/51. Actes des 4 mars et 27 juillet 1658.

⁴ Arradon, mariages, 1634-1669, image 30/51.

⁵ Arradon, mariages, 1634-1669, image 22/51.

⁶ Arradon, mariages, 1634-1669, image 19/51. La mention « deux françois les yondre et Janne et Michelle les pourchas » figure dans la marge.

⁷ Arradon, baptêmes, 1617-1671, image 171/297. Ce fait étonnant existe encore au XX^e siècle comme en témoigne le cas de Pierre, né à Séné en 1907. Voir sa présentation dans l'introduction générale.

Lannouez, Morillon, Poitevin et Lollicart. Le lieu du mariage est mentionné 50 fois, donc dans la moitié des cas : 32 fois pour l'église paroissiale, 8 fois la chapelle du Moustoir, 7 fois celle du Vincin et 3 fois celle de Kervoyer. L'expression « église St Martin du Moustoir »¹, au lieu de « chapelle du Moustoir », est employée dans un acte de février 1647, précédant de peu la période retenue ; elle est révélatrice de l'importance de la chapelle de ce vieux quartier.

La paroisse d'origine des mariés est très souvent spécifiée, même lorsqu'ils sont « tous deux de cette paroisse » (d'Arradon). Dix mariages cependant ne portent pas cette indication précise mais selon toute vraisemblance se rattachent à ce cas de figure car les bans sont publiés à l'église paroissiale². Le cas de l'Île aux Moines, érigée en trêve en 1543, est plus épineux car il s'agit à la fois de la même paroisse mais d'une « église tréviale » différente avec ses propres registres. Dans un seul cas, la trêve de l'Île aux Moines est mentionnée comme lieu d'origine de la mariée. On ne peut exclure formellement que d'autres cas soient occultés sous le terme « de cette paroisse ». La consultation des registres de l'Île aux Moines serait instructive quant aux relations de l'île avec Arradon et le reste du continent mais dépasse le cadre de cette étude restreinte.

Un seul mariage concerne des nobles : dame Françoise Aubin, d'Arradon, et « escuyer le Gouvello de la paroisse Sainte Croix de Vannes » qui tous deux signent le registre en 1658³. L'acte de mariage de « maistre Abel le Berigaud » de Baden avec Janne Jégat d'Arradon donne le titre de « maistre » au marié et à un témoin mais ne comporte que la signature du célébrant⁴.

Les cent actes retenus pour la période suivante se situent entre janvier 1740 et juillet 1749, choix arbitraire d'une période en milieu de siècle⁵. L'état civil, terme quelque peu impropre puisqu'il s'agit toujours de cérémonies religieuses, revêt à cette époque un caractère plus officiel. Chaque année, un registre timbré, chiffré et millésimé par le « Président et Sénéchal du Siège présidial de Vannes », comme le spécifie l'en-tête dactylographié, est rempli en double exemplaire (grosse et minute). Souvent, l'un ou l'autre des époux est dit « decreté de justice », sans doute parce qu'il n'a pas atteint l'âge de la majorité à l'exemple de « Guillome Le Barz et Jaquette Brigent mineurs Lun et Lautre et Decrete de Justice par La Jurisdiction De Largoüet »⁶.

Si le lieu de célébration du mariage, église ou chapelle, ne figure plus dans les actes, la paroisse d'origine des conjoints est mentionnée pour la publication des bans ; parfois elle n'est pas attribuée explicitement à l'un ou l'autre⁷. L'Île aux Moines est citée deux fois pour cette période ; l'acte du 31 mai 1746 précise le village de Pramer pour l'origine de l'autre conjoint⁸.

La signature du célébrant est parfois accompagnée de celle d'un autre prêtre. Les conjoints et leurs témoins invités à signer sont consignés comme ne sachant pas le faire ; sur les cent mariages répertoriés, seul deux témoins, Louis Cloerec le 9 février 1740 et « Mr » Gilles Derobien le 11 février 1749, et un marié, Mathurin Josse le 11 février 1744, signent les registres⁹. D'autres

¹ Arradon, mariages, 1634-1669, image 16/51. Acte du 14 février 1647.

² Dans le relevé informatique, l'origine des mariés est dans ce cas notée « Arradon ? » mais ensuite assimilée à l'origine explicite « Arradon » pour le calcul statistique.

³ Arradon, mariages, 1634-1669, image 36/51. Le nom « Sainte-Croix » remplace « Saint-Pierre » pour désigner la paroisse de la cathédrale de Vannes entre 1624 et 1710, à la suite d'un différend entre le chapitre de la cathédrale et le vicaire de cette paroisse qui entendait prendre le titre de recteur. (<http://www.infobretagne.com/vannes-paroisse-fabrique.htm>).

⁴ Arradon, mariages, 1634-1669, image 19/51. Ce mariage est célébré en 1648.

⁵ Le premier recensement de la population arradonnaise datant de 1836, l'échantillon se situe donc à peu près à mi chemin entre cette date et la période 1657-1660 précédemment retenue.

⁶ Arradon, baptêmes, mariages, sépultures, 1725-1761, image 219/545.

⁷ Dans ce cas, le relevé informatique indique « Arradon ? » comme paroisse d'origine de la mariée et l'autre paroisse comme paroisse d'origine du marié (également notée avec un point d'interrogation).

⁸ Arradon, baptêmes, mariages, sépultures, 1725-1761, image 280/545.

⁹ Arradon, baptêmes, mariages, sépultures, 1725-1761, images 202, 321 et 255/545.

membres de la famille Derobien du château de Loqueltas signent également certains actes, alors même qu'ils ne sont pas choisis comme témoins¹.

Le relevé des données permet de dresser un tableau de l'aire de nuptialité.

	100 mariages célébrés à Arradon 1647-1660	100 mariages célébrés à Arradon 1740-1749
Arradon + Arradon	62	58
Baden + Arradon	7	9
Arradon + Baden	5	7
Plœren + Arradon	2	4
Arradon + Plœren	3	1
Plescop + Arradon	2	2
Arradon + Plescop	2	2
Plougoumelen + Arradon	2	2
Arradon + Plougoumelen	2	1
Séné + Arradon	2	-
Arradon + Séné	1	-
Arradon + Ile aux Moines	1	2
Ile d'Arz + Arradon	1	1
Saint-Patern + Arradon	1	2
Saint-Avé + Arradon	1	1
Carnac + Arradon	1	-
Crach + Arradon	1	-
Sarzeau + Arradon	1	-
Saint-Armel + Arradon	1	-
Saint-Salomon + Arradon	1	-
Sainte-Croix + Arradon	1	-
Grand-Champ + Arradon	-	4
Plumergat + Arradon	-	1
Treffléan + Arradon	-	1
Arradon + Pluneret	-	1
Plaudren + Saint-Patern	-	1
Total	100	100

Tableau 1 - Mariages à Arradon aux XVII^e et XVIII^e siècles. Origine des conjoints.

Paroisse d'origine des conjoints - (paroisse de l'époux + paroisse de l'épouse)

Saint-Patern, Saint-Salomon et Sainte-Croix sont trois paroisses de Vannes.

Pour la grande majorité des mariages, les deux conjoints sont originaires d'Arradon : 62% pour le milieu du XVII^e siècle et 58% pour le milieu du XVIII^e siècle.

Les paroisses de Baden (12% puis 16% des mariages), Plœren et Plescop (respectivement 5% et 4% pour chaque période) et Plougoumelen (4% puis 3%) fournissent l'essentiel des conjoints extérieurs à la paroisse avec une nette prédominance de Baden. Pour en tirer des conclusions pertinentes, il faudrait prendre en compte les populations respectives des différentes paroisses.

¹ Arradon, baptêmes, mariages, sépultures, 1725-1761, image 219 et 221/545. Ces signatures sont signalées dans le relevé informatique avec le nom du prêtre.

Quelques conjoints proviennent de l'Île aux Moines (1% puis 2%), l'Île d'Arz et Saint-Avé (1% pour chaque paroisse à chaque période) et Saint-Patern de Vannes (1% puis 2%).

Les paroisses mentionnées seulement pour la première période sont : Séné (3%), Carnac, Crach, Sarzeau et Saint-Armel (1% chacune) ainsi que les paroisses de Vannes Saint-Salomon (1%) et Sainte-Croix, paroisse de la cathédrale, (1%).

Les paroisses mentionnées seulement pour la deuxième période sont : Grand-Champ (4%), Plumergat, Pluneret et Treffléan (1% chacune).

L'observation de ces deux dernières catégories amène à réfléchir sur l'évolution des relations d'Arradon avec les environs. D'après les échantillons retenus, limités mais choisis arbitrairement et donc a priori représentatifs, il semble qu'au milieu du XVII^e siècle, la paroisse d'Arradon soit davantage tournée vers le littoral : Séné, Carnac, Crach, Sarzeau et Saint-Armel. Au milieu du XVIII^e siècle, au contraire, l'aire de nuptialité s'étend vers l'intérieur du Vannetais : Grand-Champ, Plumergat, Pluneret et Treffléan. L'amélioration des communications terrestres et le rayonnement du pèlerinage de Sainte-Anne-d'Auray peuvent être des éléments d'explication de ce changement. Les communications maritimes semblent plus utilisées auparavant, peut-être en raison du niveau marin moins élevé¹ et du réseau routier terrestre moins développé. Les paroisses littorales de Séné, Sarzeau et Saint-Armel, au sud-est de Vannes, sont assez proches d'Arradon par la mer ; Carnac se situe beaucoup plus loin à l'ouest mais pour se rendre à Crach depuis Baden, il suffit de traverser la rivière d'Auray. Pour la période retenue au XVIII^e siècle, l'absence de conjoints originaires de Séné, si proche d'Arradon par le rivage, est surprenante. Cette étude restreinte n'autorise pas à conclure à une dissension des liens entre les deux territoires littoraux de part et d'autre de Vannes mais permet cependant d'en formuler l'hypothèse.

Un seul mariage, célébré à Arradon le 28 novembre 1741, unit deux personnes originaires de deux autres paroisses : « François Conan originaire de Plaudren et domicilier de cette paroisse et Louise Giquel de Saint Patern et domicilier de cette paroisse a La Chesnaie »². Les bans ayant été publiés à Arradon seulement, on peut en déduire qu'avant leur mariage, les futurs conjoints y travaillaient tous deux, à la Chesnaie précisément pour ce qui concerne l'épouse.

Dans le cas de mariages entre une personne d'Arradon et quelqu'un venant d'une autre paroisse, le conjoint extérieur est plus souvent un homme : 24 pour 38 mariages pour chacune des périodes³. La paroisse où est célébré le mariage est donc plutôt celle de la femme sans que cette prédominance soit écrasante : deux tiers des cas environ.

Ces échantillons de mariages célébrés à Arradon aux XVII^e et XVIII^e siècles montrent donc une aire de nuptialité réduite : 60% des unions célébrées à Arradon concernent deux Arradonnais et les autres font intervenir majoritairement un conjoint de Baden (14%), Plœren, Plescop et Plougoumelen (près de 9%), Séné (pour la première période seulement) et les îles du golfe (3%), les paroisses vannetaises de Saint-Patern et Saint-Salomon (2%) et Saint-Avé (1%). La deuxième période voit une extension de l'ère de nuptialité vers l'intérieur du pays vannetais. L'ensemble des paroisses mentionnées fait partie du domaine vannetais bretonnant.

Les prénoms des conjoints sont une autre donnée fournie par les actes de mariage. Leur relevé pour chacune des périodes retenues permet d'analyser la fréquence des différents prénoms au milieu du XVII^e siècle puis au milieu du XVIII^e siècle⁴.

¹ Cette remarque concerne la partie est du golfe où la modeste île d'Ilur était une paroisse jusqu'en 1615.

² Arradon, baptêmes, mariages, sépultures, 1725-1761, image 226/545.

³ Pour la seconde période, on a déduit 3 mariages pour lesquels la paroisse est connue grâce à la publication des bans mais n'est pas explicitement attribuée à l'époux ou à l'épouse.

⁴ Il convient de rappeler que cette liste de prénoms concerne pour chaque période les époux au moment de leur mariage, soit à un âge moyen de 25 ans. Voir LE ROHELLEC, 2008, p. 50.

Prénoms masculins 100 mariages sur deux périodes :	1647 à 1660	1740 à 1749	Prénoms féminins 100 mariages sur deux périodes :	1647 à 1660	1740 à 1749
Jan / Jean	27	16	Jane/ Janne / Jeanne	28	10
Jullien / Julien	10	3	Perrine / Perrinne	10	3
Pierre	10	12	Jacquette	6	4
François	7	9	Julienne	6	9
Guillaume	5	8	Margueritte / Marguerite	5	4
Jacques	5	8	Françoise	4	12
Ollivier / Olivier	5	1	Michelle	4	-
Claude	4	-	Vincente	4	1
Abel	3	-	Yvone / Yvonne	4	6
Christophe	3	1	Gillette / Gillotte	3	-
Yves	3	3	Marie	3	17
Allain	2	-	Ollive / Olive	3	2
Charles	2	1	Renee	3	1
Gildas	2	-	Bertrande	2	-
Paterne / Patern	2	2	Catherine	2	-
René	2	3	Claude	2	-
Bertrand	1	1	Louyse / Louise	2	7
Laurant / Laurent	1	1	Ysabeau / Isabelle	2	1
Louis	1	2	Alanette	1	-
Lucas / Luc	1	1	Anne	1	6
Marc	1	-	Eliette	1	-
Nouel / Noel	1	1	Luce	1	-
Philippe	1	-	Magdaleine / Magdeleine	1	1
Thomas	1	1	Roberte	1	-
Vincent	-	6	Rollandine	1	-
Mathurin / Mathurin-Joseph	-	5	Guillemette	-	6
Joseph	-	4	Barbe	-	2
Philibert	-	3	Charlotte	-	2
Gregoire	-	2	Sebastienne	-	2
Armel	-	1	Josephine	-	1
Augustin	-	1	Laurence	-	1
Mathias	-	1	Mathurine	-	1
Michel	-	1	Philiberte	-	1
Nicolas	-	1			
Sebastien	-	1			
Total	100	100		100	100

Tableau 2 - Prénoms des conjoints à Arradon aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Les accents et trémas, le plus souvent omis, n'ont pas été retranscrits.

Les principales variantes orthographiques ont été indiquées. La première forme est généralement la plus ancienne mais assez souvent deux formes sont utilisées concurremment.

Parmi les prénoms masculins, le prénom Jean est de très loin le plus répandu pour la première période (27%), presque toujours écrit « Jan » à cette époque sans que l'on sache la prononciation en usage à Arradon. Il demeure en tête pour la deuxième période, écrit « Jean » cette fois, mais sa fréquence diminue beaucoup : de 27% à 16%. Les prénoms Pierre et Julien arrivent tous deux en

deuxième position au XVII^e siècle avec 10% chacun, chiffre qui croît ensuite pour Pierre (12%) et décline nettement pour Julien (3%). François, 7% au XVII^e siècle, devance ensuite Julien avec 9%. Guillaume et Jacques suivent des progressions identiques, passant de 5% à 8%¹ alors qu'Olivier décline de 5% à 1% et que Claude et Abel, respectivement 4% et 3% pour la première période, disparaissent ensuite. Christophe (3% puis 1%), Charles (2% puis 1%) et Alain (2% puis 0%) décroissent alors que René (2% puis 3%) et Louis (1% puis 2%) progressent un peu.

Yves se maintient à 3%. Les prénoms locaux Patern et Gildas représentent 2% des prénoms chacun pour la première période ; ensuite seul se maintient Patern (2%). Armel est représenté une seule fois dans la seconde période où Vincent (6%), Mathurin (5%), Joseph (4%), Philibert (3%) et Grégoire (2%) font leur apparition. Les autres prénoms mentionnés une fois sont Bertrand, Laurent, Lucas, Noël et Thomas (1% pour chaque période), Marc et Philippe (seulement pour la première époque), Augustin, Mathias, Michel, Nicolas et Sébastien (seulement pour la seconde).

Parmi les prénoms féminins, Jeanne est, comme son homologue masculin, de très loin le plus fréquent pour les conjointes de la première période. Il décroît de 28% à 10% pour la deuxième période, détrôné par Marie qui passe de 3% à 17% et suivi de Françoise qui passe de 4% à 12%. Julienne (6 puis 9%), Louise (2% puis 7%), Yvonne (4% puis 6%) et surtout Anne (1% puis 6%) sont en progression alors que Perrine, deuxième prénom féminin au départ, chute de 10% à 3%.

Jacquette (6% puis 4%), Marguerite (5% puis 4%), Olive (3% puis 2%), Renée (3% puis 1%), et Isabelle (2% puis 1%) décroissent doucement ; Michelle (4% puis 0%), Vincente (4% puis 1%), Gillette (3% puis 0%), Bertrande, Catherine et Claude (2% puis 0% pour chacun des prénoms) déclinent plus nettement. Le prénom Magdeleine est représenté une fois pour chaque période alors que Alanette, Eliette, Luce, Roberte et Rollandine, mentionnés une fois pour la première période, sont absents de la seconde. Guillemette (6%), Barbe et Charlotte (2%) apparaissent à la deuxième époque, comme Sébastienne², Joséphine, Laurence, Mathurine et Philiberte.

L'observation de ce tableau montre que les prénoms féminins apparaissent principalement comme la forme féminisée de leurs homologues masculins. Jean et Jeanne sont les plus courants : plus de 20% des conjoints ; suivent Pierre et Perrine (près de 9%), François et Françoise (8%), Julien et Julienne (7%), Jacques et Jacquette (près de 6%), Guillaume et Guillemette (près de 5%), Yves et Yvonne (4%) Louis et Louise (3%), Vincent et Vincente (près de 3%) etc.

Les prénoms Joseph, Marie et Anne connaissent un bel essor au XVIII^e siècle, peut-être en écho à la réforme tridentine³. Le prénom Mathurin, apparu parmi les prénoms de la deuxième époque, connaît une vogue grandissante à Arradon, devenant même le prénom le plus donné aux nouveaux-nés de 1742 à 1792 avec une fréquence de 10,5%⁴. Le succès du prénom biblique Abel dans la première période (3%) est étonnant.

Les prénoms Yves et Yvonne restent presque aussi fréquents au cours des deux périodes, entre 3 et 6% du total. Les prénoms locaux sont peu portés : Patern conserve un petit capital d'estime (2%), Armel apparaît une fois seulement et Gildas semble en recul. Un acte de sépulture de 1667 consigne deux formes « Gildas » en marge et « Guedas » dans l'acte, rappelant le toponyme Roguédas⁵. Le prénom Guenael absent de ce corpus apparaît dans d'autres actes¹.

¹ Pour Jacques, il convient de moduler ce chiffre de 8% pour la deuxième période car Jacques Paulic y figure deux fois en raison d'un veuvage et remariage.

² Sébastienne apparaît deux fois, mais il s'agit sans doute de la même Sébastienne Le Breh bien qu'il n'y ait pas trace de son veuvage, le décès du premier époux étant peut-être survenu dans une autre paroisse.

³ Cette réforme met en valeur « le culte des saints 'authentiques' par opposition aux saints légendaires ». LE ROHELLEC, 2008, p. 43.

⁴ LE ROHELLEC, 2008, p. 43.

⁵ Arradon, sépultures, 1645-1670, image 5/47.

L'inscription des prénoms dans les registres ne laisse pas paraître leur forme orale souvent bretonnisée comme le montre, jusqu'au XX^e siècle, l'emploi de *Jojob, Matao, Anna, Mari* [mari] etc. pour Joseph, Mathurin, Anne, Marie etc. Si les registres occultent l'usage quotidien de la langue bretonne à Arradon, une observation minutieuse en révèle parfois un maigre indice comme cette faute réitérée qui semble trahir un bretonnant : « deux dimanges consécutifs »².

Le relevé des noms de famille des conjoints fournit pour les deux périodes considérées un corpus de 400 noms. Leur lecture dans les registres est parfois difficile, surtout lors de la première période, et plusieurs graphies coexistent parfois pour un même patronyme. Malgré les réserves liées à ces difficultés, l'observation de ce double corpus permet de découvrir sous quel nom étaient inscrits les Arradonnais. Sauf exception, ils ne signent pas les registres ; ce fait qui souligne leur analphabétisme implique leur passivité face à la consignation de leurs noms : c'est l'officiant qui les écrit sans possibilité de contrôle des intéressés³.

D'un point de vue historique, l'usage du nom de famille s'installe progressivement comme le rappelle cet article du bulletin paroissial de septembre 1930.

D'OU VIENNENT NOS NOMS ?

Du onzième au quinzième siècle, le nom de baptême s'accompagne d'un surnom. Au quinzième siècle, les registres d'état-civil apparaissent et fixent les noms. En 1539, une ordonnance de François 1^{er} oblige les curés à tenir un registre d'état-civil. Bientôt, tout le monde eut et garda son nom de famille. Comment se forma-t-il ?

Le plus simple fut de donner à la famille le *nom du père*. De là tant de Martin, Arnault, Benoît, Clément, Germain, Mathieu, Thomas, Bonnet, Barthélémy, Béraud, Rolland. Certains prénoms ont introduit plusieurs variétés. Clément a donné Clémentel, Clémenceau, Clémencet ; Etienne est devenu Tiennot, Thenot, Thienard, Estève, Thévenin, Thévenet, Thouvenin. Geoffroy s'est changé en Joffre ou Jaufré ; Guillaume donna Guillot, Guilloteaux, Guillotin, Guillaumein, Guilemin, Guillemot, Guillemet. Jacques nous valut Jacquot, Jacotin, Cottet, Cottin, Jacquinet, Jacquet, Jacquoud, Jacquier, Jacquemart et Jacquemin.

Les *noms d'origine* ne sont pas les moins nombreux. La maison, selon qu'elle était vieille ou neuve, faisait attribuer au propriétaire le nom de Maisonneuve, Caseneuve, Casenave, Casevielle. L'hôpital, Loustallot possédaient une maison bourgeoise. Moulin, Dumoulin étaient meuniers ; les Dumas étaient possesseurs d'un mas, et les Hospital tenaient auberge.

Les *arbres* entourant la maison offrirent un thème très riche : Arbre, Boule, Delboulle, Besse, Besset, Bessière (bouleau) ; Châtaignier, Castagnier ; Pin, Dupin ; Duchesne, Duchêne ; Duffaux, Fayard, Lafayette (hêtre) ; Dubois, Dubost, Dubosq, Laforêt, Lasselve, Seuve, Pommier, Poirier, Buisson, Genestier (genêts).

Les *lieux d'origine* étaient un nom tout trouvé. Breton, Picard, Normand, Davignon, Langlois, Lallemand, Lombard, Lauvergnat, Clermont.

De même, les *noms de profession* : Leclerc, Boucher, Boulanger, Cordonnier, Bouvier, Mercier (colporteur), Tisserand, Vacher, Fabre (forgeron), ou Fèvre, Lefèvre, Faure ; Sabatier (savetier), Lemire (médecin), Parmentier (marchand de parements), Meunier, Mosnier, Charpentier, Taillandier, Merceron, Marchand, etc., etc...

Des *qualités* ou *défauts corporels* sont venus les noms de : Leblond, Brun, Roux, Lerouge, Rousseau, Roussel, Rougier, Gras, Legras, Gros, Legros, Lemaigre, Lesourd, Lebègue, Leborgne, Blanc, Leblanc, Blanchot, Blanchonnet, Chataing, Redon, Chauve.⁴

¹ En 1644, Guenhael Gaultier est parrain de Guenhael Maheo, et le 2 mai « mille six cent septante a été enterré Guenel Counan dans l'église paroissiale d'Aradon ». Arradon, baptêmes, 1617-1671, image 152/297 et Arradon, sépultures, 1645-1670, image 46/47.

² Arradon, baptêmes, mariages, sépultures, 1725-1761, image 219/545. La faute, qui semble liée aux règles phonologiques des liaisons en breton, se trouve dans deux actes consécutifs, elle est reproduite à la page 221/545 et corrigée à la page 223/545 (une rature l'atteste).

³ Au XIX^e siècle, certains actes mentionnent des rectifications de noms à la demande des intéressés.

⁴ *Bulletin Paroissial d'Arradon*, septembre 1930, p. 7.

Le rédacteur du bulletin n'indique pas la source dont il s'inspire pour cet article. Il est étonnant qu'il n'ait pas adapté les exemples à son lectorat d'Arradon en mettant en résonance l'anthroponymie arradonnaise avec le fond de l'article. Très peu des 132 patronymes cités dans l'article sont en usage localement : Guillo, Guillemot, Le Roux, Thomas.

Les noms relevés aux XVII^e et XVIII^e siècles éclairent un peu le fond patronymique local et son évolution. Une première remarque concerne le nombre de patronymes différents : 92 noms de famille apparaissent pour les 200 conjoints de la première période et 111 pour les 200 conjoints de la seconde. Pour le total des 400 personnes, environ 167 patronymes différents¹ ont été relevés dont 36 se retrouvent d'une période à l'autre. La prise en compte de ces chiffres appelle deux remarques : d'une part, les échantillons retenus ne font pas apparaître l'ensemble des patronymes comme le feront plus tard les recensements, d'autre part, les graphies assez libres des rédacteurs des actes créent des variantes pas toujours faciles à identifier ; faut-il considérer *Lesne* ou *Lesno* au XVII^e siècle et *Le Hene* ou *Le Heno* au XVIII^e siècle comme un même toponyme² ?

Le nom de famille le plus cité dans ces échantillons des XVII^e et XVIII^e siècles est : *Le Bihan* avec 21 occurrences (13 dans la première période et 8 dans la seconde). Suivent *Marion* cité 12 fois mais en régression (10 puis 2), *Le Barh*, également écrit *barch* ou *barz*, 11 fois (5 puis 6), *Tatibouet* (6 puis 4) et *Le Poitevin* (10 fois également mais au cours de la seule première période). *Le Treste* figure 9 fois, *Dano*, *Jego*, *Le Douarain*, *Le Yondre*, *Le Hene* ou *Le Heno*, 8 fois alors que *Lesne* ou *Lesno* sont cités 6 fois comme *Le Berigaud*, *Le Gobalen*, *Le Vigouroux* et *Riguidel*. *Jegat*, *Le Gal*, *Le Mero*, *Maheo*, *Robin* et *Youdo* figurent 5 fois dans le corpus.

Guyonvarb, *Le Godec*, *Le Louedec*, *Le Moel*, *Mace* et *Tanguy* sont cités 4 fois, *Cloerec*, *Colas*, *Jacob*, *Le Bourgeois*, *Le Bras*, *Le Breh*, *Le Franc*, *Le Gat*, *Le Lain*, *Le Leuic* (ou *Liuec*, *Liuiic*), *Le Morillon*, *Le Pourchas*, *Le Treuedic*, *Madec*, *Perenes* et *Rio* 3 fois, *Beuen*, *Bregent*, *Cadoret*, *Cario*, *Conan*, *Crequer*, *Eveno*, *Georges*, *Giquel*, *Goustic*, *Guillemot*, *Hemery*, *Herve*, *Laine*, *Le Drevo*, *Le Fourche*, *Le Guen*, *Le Marechal*, *Le Menach*, *Le Pan*, *Le Ray*, *Le Roux*, *Le Roy*, *Le Tiec*, *Oliero*, *Paulic* et *Roperb* 2 fois.

Les autres noms, majoritaires, ne figurent qu'une seule fois.

Le corpus patronymique recueilli suit globalement les règles énoncées dans l'article cité. Les noms de famille issus de prénoms sont nombreux : Colas, Jacob, Georges, Guillemot, Roperh, Robin, Macé ou Maheo (de Mathieu), Giquel (de Judicael), Conan, Hervé, Tanguy, Dano, Jego et Jegat, Oliero, Paulic etc. Alano et Arhuro en font également partie, mentionnés une seule fois. Il semble que les prénoms correspondants soient à la même époque souvent tombés en désuétude ou en régression. Arthur ne figure pas dans le corpus des prénoms de mariés mais est encore usité : « Artur Le Moël » et « Artur le Bihan » figurent dans plusieurs actes du XVII^e siècle³.

Les noms de famille indiquant une région, un métier, un lien de famille, une particularité physique ou un trait de caractère sont également représentés dans le corpus : Le Poitevin, Le Gal, Le Maréchal, Le Barh (barde), Le Menach (moine), Le Yondre (oncle), Le Douarain (petit-fils), Le Hene ou Heno (ancien), Le Bihan (petit), Le Bras (grand), Le Guen (blanc) etc.

Certains patronymes se retrouvent dans l'ensemble de la Basse-Bretagne et connaissent un succès constant au cours des siècles suivants, par exemple Le Bihan ou Le Gall. D'autres sont plus locaux comme Riguidel, Tatibouet ou Le Rohellec.

¹ Voir la liste de ces patronymes en annexe.

² L'hésitation finale *-e* ou *-o* transcrit sans doute la diphtongue du breton vannetais parfois notée *eu* dans d'autres actes : *Heneu*. Arradon, baptêmes, mariages, sépultures, 1788-1792, image 55/304.

³ Arradon, sépultures, 1645-1670, image 8 et 31/47. La graphie « Artur » est la plus fréquente, « Arthur » est cependant noté en marge pour la sépulture d'Arthur Le Bihan « du village de K/rat ». On peut noter que l'église actuelle de l'Île-aux-Moines possède un vitrail représentant *sanctus arturus*, « un étrange saint Arthur » selon Joseph Danigo (DANIGO, 1988, p. 96) qui date les vitraux de cette église du XIX^e siècle.

Les professions des Arradonnais n'apparaissent qu'exceptionnellement dans les actes de mariages¹ mais figurent généralement dans les autres actes à partir de 1695. À côté d'une grande majorité de paysans « laboureurs », on relève aussi des pêcheurs dits « poissonniers », des matelots, des tailleurs, tisserands, meuniers, boulangers, etc².

Les décès fréquents de nouveaux-nés mis en nourrice à Arradon mettent en évidence ces placements comme une activité d'appoint pour certaines Arradonnaises et une habitude pour nombre de Vannetais. C'est le cas d'« une petite fille au Sr de Cano de Vennes » inhumée à Arradon le 12 août 1648³ ou d'« un fils a mr petit de vanne agé de sept iours mort le iour precedant chez sa nourrice au vilage de K/at » inhumé « au cemitiere de cette eglise » le 14 novembre 1766 comme son frère « le second fils iumau de monsieur petit de vanne agé de sept iours mort chez sa nourrice a pramere du iour precedant »⁴. Ces jumeaux sont enterrés en présence de deux Arradonnais, Jean Riguidel et Vincent Gouastin pour le premier, Michel Ryo et Vincent Gouastin pour le second, peut-être dans chaque cas le mari de la nourrice et le sacristain.

Quelques indications sur la présence de mendiants ou de travailleurs saisonniers se trouvent incidemment dans certains actes. Par exemple, en octobre 1652 est enterré « un pauvre de guerande agé de quelques soixante et dix ans mort dans la metayrie de quergauat »⁵ et le 19 juillet 1781 est baptisée « une fille illégitime née [ce] même jour au moustoir ou anne guhur sa mere, pauvre journaliere, originaire de St jean est [venue] travailler a la Recolte »⁶.

Ces actes témoignent du séjour à Arradon de mendiants et de travailleurs saisonniers venant d'assez loin, dans ces deux cas de Guérande et Saint-Jean (Saint-Jean-Brévelay sans doute)⁷.

Il arrive parfois qu'un employé d'une riche demeure soit originaire de Haute-Bretagne, voire d'une autre région de France comme le montre le 18 janvier 1772 le mariage :

(...) entre Toussaint bougardier maieur d'age originaire de la paroisse de St martin houërville diocesse de chartre et domicilier depuis deux ans de celle daradon demeurant en qualité de iardinier chez monsieur le marquis de Stapleton dune part et demoiselle elisabet vincente yneto maieure d'age et originaire de St patern et aussi domicilier depuis long tems daradon demeurans chez madame la marquise de Stapleton en qualité de femme de chambre (...)⁸

¹ La profession de « charpentier calfat » est cependant mentionnée pour Guillaume Le Vigueroux du Moustoir en Arradon qui épouse Louise Le Gousse le 23 février 1745. Arradon, baptêmes, mariages, sépultures, 1725-1761, image 264/545.

² Voir LE ROHELLEC, 1986, p. 146. Pierre-Jean Le Rohellec a relevé les professions mentionnées de 1695 à 1708 et procédé à une reconstitution des familles pour éviter de comptabiliser plusieurs fois les mêmes personnes. Son étude recense 162 chefs de famille dont 14 de professions inconnues. La grande majorité des chefs de famille, 107, près de 64% du total, travaillent la terre. Les emplois liés à la mer, principalement la pêche, représentent plus de 13% des professions : 12 « poissonniers », 4 « matelots-poissonniers », 1 « maître de barque », 5 « matelots ». Le reste, 19 personnes, se répartit comme suit : 6 tailleurs et 4 tisserands (6%), 3 meuniers et 2 boulangers (3%), 4 « maréchal-grossier » (2,4%), 1 charpentier, 1 menuisier-charpentier et 1 maçon (1,8%), 2 cabaretiers (1,2%) et 1 mendiant (0,6%).

³ Arradon, sépultures, 1645-1670, image 10/47.

⁴ Arradon, baptêmes, mariages, sépultures, 1762-1787, image 85/498. Les deux actes sont séparés par un autre acte de sépulture daté du même jour.

⁵ Arradon, sépultures, 1645-1670, image 17/47. Le village de Kergavat, actuellement situé sur la commune de Plœren, semble faire partie de la paroisse d'Arradon.

⁶ Arradon, baptêmes, mariages, sépultures, 1762-1787, image 378/498.

⁷ Cette pratique est mentionnée par les informateurs pour la première moitié du XX^e siècle : une main d'œuvre saisonnière se déplace de l'intérieur vers le littoral, où la moisson est plus précoce, avant de retourner faire la récolte dans sa région d'origine. Voir 2.1.3.

⁸ Arradon, baptêmes, mariages, sépultures, 1762-1787, image 193/498.

À la suite de cet acte, les signatures de la mariée, du marié et de quatre témoins (chancel Joseph, Marie Rivier, Marguerite Livet et François Le Port) accompagnent celle du prêtre, ce qui est assez inhabituel. Il semble donc que les proches des époux, sans doute domestiques ou voisins de cette riche demeure arradonnaise, soient plus alphabétisés que le reste de la population¹.

Les actes de baptêmes, naissances et sépultures sont donc une source précieuse de renseignements sur la vie des Arradonnais, leurs activités et les relations qu'ils entretiennent avec la ville de Vannes et la région proche ou plus lointaine. La langue bretonne qui n'apparaît que dans les toponymes et anthroponymes semble cantonnée à l'oralité. À la fin du XVIII^e siècle cependant, un prêtre originaire d'Arradon publie des ouvrages d'édification religieuse en breton : il s'agit de Jean Marion dont l'acte de baptême situe la naissance au Bignat le 8 août 1759.

L'an de grace mil sept cent cinquante neuf le neuvieme jour du mois d'aout je soussigné ay baptise un fils ne d'hyer de Jean Marion et françoise selo mari et femme demeurant au village du Bignat. On luy a donne le nom de Jean. Parrain et marainne ont ete Jean Marion et Jeanne Hervé Lesquels interpellés de signer ont declarés ne savoir

V Le guernevé²

Pour conclure cette présentation de la population arradonnaise avant la Révolution, on peut souligner que l'organisation religieuse est un rouage essentiel de la société d'Ancien Régime. À l'ouest de Vannes, les paroisses primitives bretonnes de Plœren, Plescop, Pluneret et Plougoumelen, en retrait du littoral, côtoient les paroisses côtières de Baden et Arradon. L'Île-aux-Moines, d'abord possession monastique, apparaît ensuite sous le vocable Locmiquel comme rattachée à Arradon, devenant trève au milieu du XVI^e siècle puis paroisse à part entière à la Révolution. Le sanctuaire de Sainte-Anne-d'Auray fondé au XVII^e siècle prend une grande importance dans la religion populaire bretonne et la vie culturelle locale.

Sur Arradon, le Moustoir et l'ancienne chapelle de Loqueltas dédiée à saint Gildas sont des fondations religieuses anciennes, peut-être antérieures au centre paroissial dont l'origine reste ignorée³. Les autres chapelles et les croix qui parsèment le territoire communal montrent la forte empreinte de la religion catholique au fil des siècles, laissant deviner son impact sur les mentalités. La langue bretonne y apparaît comme une composante essentielle : la christianisation d'Arradon s'est très vraisemblablement faite dans cette langue qui reste celle de la population locale.

Les familles seigneuriales d'Arradon émergent dans l'histoire locale et se démarquent dans les registres paroissiaux par des signatures imposantes apposées près de celle du célébrant. Le reste de la population est presque toujours présenté comme dans l'impossibilité de signer. Au cours du XVIII^e siècle cependant, le nombre total de signatures dans les actes augmente sensiblement, passant de 6% au XVII^e siècle à 17,5% à la veille de la Révolution⁴.

Le relevé de cent mariages sur deux périodes, au milieu du XVII^e puis du XVIII^e siècle, fournit un échantillon de deux cents unions et quatre cents conjoints, permettant de tirer quelques conclusions sociolinguistiques.

¹ Le recensement de 1872 confirme cette impression. Voir en 1.4.2.

² Arradon, baptêmes, mariages, sépultures, 1725-1761, image 508/545.

³ Peut-être le centre paroissial est-il né dans la mouvance de la famille seigneuriale « d'Aradon ». L'hypothèse d'une ancienne paroisse gallo-romaine semble difficile à étayer. Il faut également rappeler la grande probabilité que Plesterven ait été une paroisse bretonne disparue prématurément.

⁴ D'après les travaux de Pierre-Jean Le Rohellec. (LE ROHELLEC, 2008, p. 42).

La majorité des prénoms, souvent déclinés en version masculine et féminine, diffèrent peu de ceux qui sont en usage hors de Basse-Bretagne ; le XVIII^e siècle marque un changement avec une très nette augmentation des Joseph, Marie et Anne, et l'apparition de Mathurin et Vincent¹. Les prénoms d'origine bretonne sont peu usités et semblent en régression.

Les noms de famille cités présentent une assez grande diversité et varient d'une période à l'autre : 36 des 167 noms différents relevés se retrouvent d'un siècle à l'autre, mais le corpus, limité aux patronymes des mariés pendant une dizaine d'années pour chaque période, ne s'étend donc pas à l'ensemble des noms de famille portés à Arradon durant ces deux périodes. Ces noms, souvent d'origine bretonne, sont connus à l'échelle régionale ou locale².

La consignation à l'écrit des prénoms et patronymes laissent peu percevoir l'usage quotidien qui en est fait : à l'oral, les prénoms sont adaptés à la phonologie du breton local et les patronymes eux-mêmes sont utilisés en breton avec l'article et la marque du féminin et du pluriel. Ce fait transparait partiellement à l'écrit dans l'emploi fréquent de l'article français « le »³, de rares fois par « les » comme dans le cas cité du double mariage entre « deux François les yondre et Janne et Michelle les pourchas » en 1648.

L'aire de nuptialité est réduite dans ces deux échantillons de cent mariages : 62% puis 58% d'entre eux unissent Arradonnais et Arradonnaises. Les autres conjoints viennent majoritairement des paroisses voisines : Baden, Plœren, Plescop et Plougoumelen. Le relevé des paroisses citées seulement pour l'une ou l'autre période apporte un enseignement inattendu : l'aire de nuptialité suit plutôt le littoral au milieu du XVII^e siècle, puis au milieu du XVIII^e siècle pénètre davantage dans les terres au détriment de la frange côtière. Cette indication, qui demande à être confirmée par une étude plus étendue, semble souligner des liens primitifs privilégiés entre paroisses de la côte, réseau qui peut être à l'origine de la partition dialectologique empirique du haut-vannetais entre une variété « maritime » ou « littorale » ou « de l'*arvor* » et une variété « intérieure » ou « de l'*argoad* ». L'amélioration du réseau routier et l'essor de Sainte-Anne d'Auray peuvent expliquer les liens qui se tissent ensuite entre la frange côtière et l'intérieur du vannetais.

Quelques indices permettent d'esquisser le profil sociologique de la population arradonnaise sous l'Ancien Régime : une noblesse locale hétéroclite sans doute de plus en plus liée à la ville de Vannes et de plus en plus francophone⁴, une majorité de personnes attachées au travail de la terre, une minorité vivant des métiers de la mer et quelques artisans et commerçants⁵.

Le Magasin spirituel er beurerion, en artisanet, er serviterion, hac en dud diar er mæzeu (Le magasin spirituel des pauvres, des artisans, des serviteurs, et des gens de la campagne), publié en 1790 par l'abbé Jean Marion, livre une peinture concrète de cette société rurale dans la région vannetaise à la veille de la Révolution. Cet ouvrage présente donc un double intérêt : sociologique mais aussi linguistique puisqu'il s'agit d'un écrivain arradonnais en langue bretonne.

¹ Ces prénoms auront une grande vogue à Arradon par la suite. Voir en 1.4.2.

² Le relevé des patronymes à Arradon en 1836, 1872 et 1911 mettra ce fait en évidence. Voir 1.4.2 et 2.2.1 et le tableau des patronymes en annexe.

³ L'article breton varie en fonction du contexte phonétique mais pas en fonction du genre et du nombre.

⁴ Les rachats de seigneuries arradonnaises par des négociants ou des hommes de loi vannetais ainsi que les anecdotes concernant saint Vincent-Ferrier et la Bonne Armelle en sont des indices probants.

⁵ Voir supra en note la référence à l'étude de Le Rohellec sur les professions à Arradon de 1695 à 1708.

1.3 La période révolutionnaire : une époque charnière.

Dégager du portrait que dresse Jean Marion les traits dominants de la société rurale des environs de Vannes à la fin de l'Ancien Régime et quelques indices concernant la vie culturelle locale à l'époque des Lumières, extraire des sources concernant la période révolutionnaire des enseignements sur la façon dont les Arradonnais sont impliqués dans les événements, notamment dans la chouannerie, observer dans les registres communaux la difficile instauration de l'état civil et les hésitations des bretonnants nouvellement promus rédacteurs des actes officiels en français, tels sont les objectifs de ce survol d'une époque très mouvementée dans la région vannetaise. Le breton paraît à l'écrit sous la plume de l'abbé Marion, fils d'un métayer arradonnais, qui destine son œuvre édifiante à ses contemporains ruraux de la fin du XVIII^e siècle. La Révolution qui bouleverse habitudes et rapports sociaux met fin au monopole local du clergé et, pour les républicains, l'émancipation populaire passe par l'accès au français, moyen de propagation des idées nouvelles et ciment de l'unité nationale.

1.3.1 Jean Marion. Un portrait de la campagne vannetaise à la fin de l'Ancien Régime.

Jean Marion naît le 8 août 1759 au village du Bignat en Arradon. La ferme de ses parents appartient au domaine de Kerran et c'est sans doute la châtelaine qui lui fait faire des études en vue de la prêtrise¹. Ordonné en 1786, Jean Marion est nommé recteur de Hoédic. Pendant la Révolution, il reste à son poste malgré son refus de prêter serment à la Constitution Civile du Clergé. Plus souvent sous domination anglaise que sous contrôle français, l'île se trouve assez à l'abri de l'agitation révolutionnaire. L'abbé Marion entretient de bonnes relations avec tous, recevant même sir Warren, général des troupes britanniques. Protégé par la population, qui le nomme *Tad er bobl* (le père du peuple), quand des émissaires républicains cherchent à l'arrêter², il démissionne ensuite en 1820, meurtri par des accusations de délation après l'exécution de Chouans, et il termine ses jours au château de Kerran où il meurt le 17 août 1824.

L'œuvre de Jean Marion comprend des ouvrages en breton à caractère religieux³, souvent traduits ou adaptés de livres en français, et un *Vocabulaire nouveau - Dialogues français et bretons*, colloque bilingue, genre très en vogue en Bretagne à cette époque ; le sous-titre « *Ouvrage très utile à tous ceux qui sont curieux d'apprendre l'une ou l'autre de ces deux langues* » montre que l'auteur veut s'adresser aux bretonnants comme aux francophones. Deux ouvrages d'édification religieuse et morale se distinguent des livres religieux habituels : *Voyage mistérius de inis er Vertu* (Voyage mystérieux à l'île de la Vertu) adaptation d'un livre français du XVII^e siècle, *Relation du Voyage mystérieux de l'Isle de la Vertu*, et *Magasin spirituel er beurerion, en artisanet, er serviterion, hac en dud diar er maezeu* (Le Magasin Spirituel des pauvres, des artisans, des serviteurs et des gens de la campagne),

¹ Voir DANET, 1955, p. 221.

² Les républicains le pourchassent parfois sans trop de conviction : un jour, le commandant d'une patrouille qui l'a aperçu dans un bateau, lui lance : « Cache-toi un peu mieux, sans cela tu vas m'obliger à t'arrêter ! » Anecdote citée par Albert Danet : DANET, 1955, p. 222.

L'abbé Marion semble avoir entretenu de bonnes relations avec beaucoup de monde : des Anglais et des émigrés, mais aussi des républicains, parfois même anticléricaux. Voir MORVANNOU, 1980, p. 329 : « le très anticléric Jullien se met à échanger des courriers tout à fait chaleureux avec le prêtre Marion ».

³ Voir la liste des ouvrages dans DANET, 195, p. 224-226. On peut citer : *Officenu eid er sulien ha gonilien principal ag er blai guet excelliseu ur brechén* (Offices pour les dimanches et les principales fêtes de l'année avec les exercices d'un chrétien), *Historien ag en en testamand, ancien, ha neué, guet explicationeu en Tadeu Santel ag en Ilis eit réglein erhad er vubé, é peb sort stad* (Histoires des deux testaments, Ancien, et Nouveau, avec les explications des Saints Pères de l'Eglise pour bien régler sa vie, quel que soit son état), *Instructioneu Santel ar er guirionneu principal ag er Religion* (Instructions saintes sur les principales vérités de la Religion) et *En or ag er vubé dévot, pé instructioneu forh pourfitable eit conduie ha sonnat en inean en dévotion* (La porte de la vie dévote ou instructions très profitables pour conduire et maintenir l'âme dans la dévotion), traduction en breton de *L'introduction à la vie dévote* de saint François de Sales.

adaptation de deux ouvrages de Madame de Beaumont *Magasin des pauvres, artisans, domestiques et gens de campagne*, publié en 1768, et *La dévotion éclairée ou Magasin des dévotes*, publié en 1779. Ces deux ouvrages de Jean Marion sont imprimés en 1790 à Vannes ; s'ils ne sont pas à proprement parler des œuvres originales, l'auteur fait preuve de talent dans sa réécriture¹ et adapte le récit à son public de la région vannetaise dans un breton vivant et naturel en donnant une couleur locale aux personnages et aux anecdotes.

L'œuvre de l'abbé Marion connaît un certain succès, durable pour certains ouvrages : ses dialogues français et breton sont réédités une dizaine de fois, jusqu'en 1911 ; *Inis er Vertu* est encore imprimé à Vannes en 1925. Albert Danet note à propos de celui-ci et du *Magasin Spirituel* :

Ces deux ouvrages, le « Magasin Spirituel » surtout, eurent une vogue extraordinaire dans nos campagnes vannetaises où on le trouvait dans toutes les maisons. Il semble bien que l'auteur ait su introduire dans son adaptation du livre de madame de Beaumont, les mœurs, croyances et coutumes de son époque. A ce point de vue, il constitue un véritable document sur la vie rurale bretonne à la veille de la Révolution française.

L'œuvre de l'abbé Marion mérite de retenir l'attention à un autre point de vue : ses dialogues sont pleins de naturel, son style coulant et riche de celticisms.²

La présence de l'ouvrage « dans toutes les maisons » au XIX^e siècle est un fait sujet à caution mais l'art de l'abbé Marion pour adapter son récit aux « mœurs, croyances et coutumes de son époque » fait du *Magasin spirituel* un document de choix sur la société rurale avant la Révolution.

L'ouvrage se présente sous forme de dialogues entre une « Bonne Sœur » et divers membres de la communauté paroissiale³. Dans la préface, Jean Marion annonce son objectif : présenter après les *Instructioneu Santel* (Instructions Saintes), « *er memb gurionnéu, hac er memb moyandeu a salvedigueah, el idan ur form nehué, péhani e scoei martezeñ sonnoh é spéret ul lod-vat, eit ne ra er Perdégneu hac en Instructioneu-aral* »⁴ (les mêmes vérités et les mêmes moyens de salut, sous une forme nouvelle, laquelle frappera peut-être plus fermement l'esprit d'un bon nombre, que ne le font les Prêches et les autres Instructions). Un court dialogue préliminaire *En or ag el livr-men* (La porte de ce livre) entre la Bonne Sœur et Jannic, une de ses interlocutrices, fait figure d'entrée en matière après une présentation rapide des vingt-quatre personnages qu'il est intéressant d'observer :

HANHUEU	NOMS
er-ré e interroge hac e rescond	<i>de ceux qui interrogent et répondent</i>
ÉL LIVR-MEN	DANS CE LIVRE
Er BONN-SEUR, péhani e instruge.	LA BONNE-SŒUR, <i>qui instruit.</i>
JANNIC, intanvès.	JANNIC, <i>veuve.</i>
MARI, matéh en Eutru ag er Barræs.	MARIE, <i>servante du Seigneur⁵ de la Paroisse.</i>
COLAS, meitour pihuiq.	COLAS, <i>riche métayer.</i>
PERROT, bugulès.	PERROTTE, <i>bergère.</i>
PIERR, goas gopraér, ivraign, touyouur ha brutal.	PIERRE, <i>domestique gagé, ivrogne, jureur et brutal.</i>
CHARLE, mab de Colas, é tisquein bout	CHARLES, <i>fils de Colas, apprenti</i>

¹ Yves Le Berre reconnaît la qualité de cette réécriture : « Marion, en effet, reprenait le fond des ouvrages dont il s'inspirait, tout en transformant la forme en fonction de son public bas-breton. Son *Voyage misterius de inis er vertu* (« Voyage mystérieux à l'île de la Vertu ») est un exemple parfait de cette réécriture : à partir d'un texte insipide il a su construire un récit vivant et structuré. » LE BERRE, 1994, volume II, p. 440.

² DANET, 1955, p. 226-227.

³ Yves Le Berre le qualifie de « prose morale en forme de dialogues destinés à être lus en famille ». LE BERRE, 1994, volume I, p. 181.

⁴ MARION, 1790, p. iij. (p. III, « Avis »).

⁵ Il est difficile de dire si le titre *Eutru* (Seigneur, Monsieur) renvoie ici au recteur de la paroisse ou au châtelain local.

queminér.
 CECIL, péhani e uêrh peb-sort distéragou.
 THOMAS, gounidec, hac ivraign pomèt.
 HERRI, goas un Eutru, nehué deit ar er
 mæzeu.
 PAUL, teissér, un tamiq fripon.
 ANDREU, melinnær.
 CATHELIN, dallès é clasq hé bouéd.
 ANNA, peurès péhani e oulèn en alézon én
 un néein hé heguilliad.
 MARION, mèrh de Jannic, péhani-zou é
 Kær é tésquein gouriad.
 THERÈS, ehue mèrh de Jannic, ha matéh
 én ur bouticl é Kær.
 FANCHON, bigott.
 CHARLOTTE, mæstrès a diegueah.
 AGATH, mèrh youanq.
 LOEISON, gounidiguès.
 AGNÈS, goué-Bonn-Seur.
 ÉZABÉL, lingeorès.
 JULITT, intanvès.
 CHRISTIN, matéh.
 Paud a Beisantèt-aral goassèt ha mèrhèt.³

tailleur.
 CÉCILE, qui vend toutes sortes de petites choses.
 THOMAS, journalier, et ivrogne (?¹).
 HENRI, domestique d'un Monsieur, nouvellement
 arrivé à le campagne.
 PAUL, tisserand, un peu fripon.
 ANDRÉ, meunier.
 CATHERINE, aveugle mendiant sa nourriture.
 ANNE, pauvre qui demande l'aumône en
 filant sa quenouille.
 MARION, fille de Jannic, qui est
 en Ville pour apprendre à coudre.
 THÉRÈSE, autre fille de Jannic, et servante
 dans une boutique en Ville.
 FANCHON, bigote.
 CHARLOTTE, maîtresse de maison.
 AGATHE, jeune fille.
 LOUISON, journalière.
 AGNÈS, Bonne Sœur (sauvage ?²)
 ISABELLE, couturière.
 JULITTE, veuve.
 CHRISTINE, servante.
 Beaucoup d'autres Paysans hommes et femmes⁴.

Les femmes sont majoritaires dans cette liste (17 personnages sur 24) : la « Bonne Sœur » qui instruit, deux veuves, deux servantes, une bergère, une marchande, deux mendiantes, trois jeunes filles dont deux habitent en ville (une servante et une apprentie couturière), une couturière, une maîtresse de maison, une journalière, une bigote et une bonne sœur.

La plupart des hommes sont décrits par des qualificatifs : un riche métayer, un domestique gagé, ivrogne, jureur et brutal, un journalier ivrogne, un apprenti tailleur, le domestique d'un Monsieur nouvellement arrivé à la campagne, un tisserand un peu fripon et un meunier.

Les personnes citées sont de condition modeste, voire indigente ; seul le métayer est qualifié de riche. Cet état de fait correspond du reste au titre de l'ouvrage *Magasin spirituel er beurerion, en artisanter, er serviterion, hac en dud diar er mæzeu* : Le magasin spirituel des pauvres, des artisans, des serviteurs, et des gens de la campagne. Dans la Basse-Bretagne de cette époque, le clivage est également linguistique : le breton est la langue de la population de la campagne et des quartiers populaires de la ville. Les deux personnes qualifiées de *Eutru* (Monsieur, Seigneur) sont *en Eutru ag er barræs* (le Seigneur de la paroisse) et *un Eutru nehué deit ar er mæzeu* (un Monsieur nouvellement venu à la campagne). Ils ne conversent pas avec la Bonne Sœur et sont seulement cités comme employeurs ; on devine qu'ils n'ont pas besoin d'instruction religieuse en breton, peut-être même le nouvel arrivant à la campagne ignore-t-il cette langue.

¹ *pomèt* : s'agit-il du mot *paodmad* (pas mal, passablement) ou d'un autre mot qui n'est plus en usage ? L'expression *paressus pomèt* est également employé dans le même ouvrage. (MARION, 1790, p. 158.)

² *goué* : s'agit-il du mot *gouez* (sauvage) ? Peut-être désigne-t-il une religieuse « de campagne » ne dépendant pas d'une communauté ?

³ MARION, 1790, p. v et vj. (p. V et VI). La traduction mise en regard est de ma main.

⁴ *goassèt ha mèrhèt* : littéralement « serviteurs et filles ». Le sens originel de *goas* (serviteur, « vassal »), généralement conservé en vannetais, semble ici, comme dans le reste du domaine bretonnant, évoluer vers celui d'« homme » au sens d'individu de sexe masculin, le mot français ayant sans doute connu le même glissement sémantique en même temps que le régime féodal évoluait.

Dans cette mise en scène de la société rurale, le monde agricole est représenté par le métayer mais aussi par des journaliers et journalières, bergères etc., les activités artisanales et commerciales par un tisserand, un apprenti tailleur, une couturière, un meunier, etc.

Aucun personnage n'appartient au monde maritime. Le métier de marin est seulement évoqué par la Bonne Sœur sous un jour peu flatteur pour décourager un jeune de s'y engager :

Ne uélan quet hoah paud a guêmb itré mechér ur féneant ha hani ur martelod. Mæs, m'ami, ha hui e ouair touièt, sacrein, corvadein, laireah, trompein, bragal ?... Ma ne ouièt quet quemènt-ce, ne rehait quet ur martelod mat. Ur martelod ér mor en dès misèr é oualh : quentéh èl ma laq é dreid én ur porh pé én ur guær, n'en dès quet brassoh Eutru eit-ou : a pe vai é-mésq é dud, é oahan mechér e zou pourmén, hoari ha monèt d'en davarn ; fache vehai guet-ou plæguein é gorgv de labourad.¹

Je ne vois pas encore beaucoup de différence entre le métier d'un fainéant et celui d'un marin. Mais, mon ami, est-ce que vous savez jurer, sacrer, vous remplir le ventre, voler, tromper, faire le fier ?... Si vous ne savez pas tout cela, vous ne ferez pas un bon marin. Un marin en mer a son compte de misère : aussitôt qu'il met le pied dans un port ou dans une ville, il n'y a pas plus grand Seigneur que lui : et quand il est parmi les siens, son pire métier est de se promener, jouer et aller à la taverne ; il serait fâché de contraindre son corps à travailler.

Cette description qui étonne un peu de la part du recteur de l'île de Hoedic, né à Arradon - en retrait du littoral il est vrai - marque la distance entre les travailleurs de la terre et ceux de la mer. Elle traduit sans doute le regard d'un fils de paysan, habitué au labeur patient de la terre, sur la condition un peu marginale des marins : leur travail en mer est reconnu comme très difficile mais leur comportement à terre est perçu comme inadapté, voire scandaleux. Les marins n'apparaissent pas d'emblée comme des personnages ni des destinataires du *Magasin spirituel*.

L'enseignement religieux de cet ouvrage est dispensé par le personnage de la Bonne Sœur au cours de quatorze dimanches après-midi qui correspondent aux chapitres du livre². Tout au long du *Magasin Spirituel*, la Bonne Sœur égrène des citations de la Bible, surtout des Évangiles. La parabole « du riche et du pauvre »³ y figure en entier pour illustrer cette thématique largement abordée au début de l'ouvrage. Une autre citation sur le même propos indique que le mot *kanval* désignant un chameau est connu ou porté à la connaissance de la population locale.

Rac-ce é lar Jesus-Chrouist é vehai æssoh d'hur hanval tremén dré hleuitèn un adoué, eit n'en dai d'un dén pihuiq antréin é Ranteleah en Nean. Ur hanval e zou neoah paud brassoh eid ur jau.⁴

À cause de cela Jésus-Christ dit qu'il serait plus facile à un chameau de passer par le chas d'une aiguille, qu'il ne l'est à un homme riche d'entrer dans le Royaume du Ciel. Un chameau est pourtant beaucoup plus grand qu'un cheval.

Des histoires moralisatrices trouvent également place dans le récit : celle du meurtrier d'un roi d'Angleterre qui s'étouffe après un faux serment, d'un fils ingrat qui laisse partir son père et reçoit une leçon de son propre fils, d'un condamné à mort qui reproche à sa mère de ne pas l'avoir mieux éduqué, d'un homme du Portugal qui marque une préférence pour un de ses enfants, etc.

Certaines de ces histoires sont encore racontées localement au XX^e siècle⁵.

¹ MARION, 1790, p. 328-329.

² Le premier chapitre s'intitule *Er guettan anderbuyad* (la première après-midi) et ainsi de suite. Au sein des dialogues, sont présentés et expliqués les commandements de Dieu (chapitres 3 à 8) et de l'Église (chapitres 8 et 9), les sept sacrements (chapitres 9 et 10), les principales prières : *Credo* (chapitres 1 et 2), *Pater* (évoqué seulement, chapitre 4) et *Me bou salud, Mari* (Je vous salue, Marie, chapitre 4). Le jugement dernier, le rôle du prêtre, la dévotion (vraie et fausse) font également l'objet de longs développements.

³ MARION, 1790, p. 50-51.

⁴ MARION, 1790, p. 66. *d'hur hanval* (à notre chameau) est une erreur pour *d'ur hanval* (à un chameau).

⁵ MARION, 1790, p. 106, 129, 177, 423-424. L'histoire du fils ingrat était-elle connue avant que Jean Marion ne l'écrive ou a-t-elle été transmise ensuite ? Elle m'a été rapportée en français dans une version un peu différente, de même pour l'histoire du condamné à mort qui en veut à sa mère.

Les modes de vie des populations rurales sont dépeints au fil des dialogues et jugés par la Bonne Sœur à l'aune des commandements enseignés. Ivrognerie, superstition, fréquentation des danses et filages sont des comportements particulièrement stigmatisés. Au fil des pages, Jean Marion brosse ainsi un tableau vivant de la société rurale de son époque.

Avant de présenter plus précisément cet ouvrage, quelques remarques s'imposent pour en éclairer la lecture. Dans la région vannetaise, les paysans, principale composante de la société d'Ancien Régime, ne sont que très rarement propriétaires de leurs terres. La quasi totalité d'entre eux sont « tenuyers », fermiers ou métayers comme les parents de Jean Marion.

L'une des caractéristiques du Vannetais bretonnant est la fréquence d'un mode de tenure particulier : le domaine congéable qui semble hérité du régime féodal et repose sur « une fiction légale »¹ distinguant les édifices, considérés comme propriété du « tenuyer » ou « domanier », généralement le paysan exploitant, du fonds, propriété d'un « foncier » ou « seigneur foncier » qui le loue au dit paysan. Ce système complexe est ambigu puisque le tenuyer est considéré comme propriétaire mais peut être expulsé à la fin du bail moyennant le rachat des édifices. Le domaine congéable est, de ce fait, peu propice à l'amélioration des exploitations et des habitations.

En 1790, les exploitations agricoles d'Arradon (au nombre de 110 environ) sont plutôt de petite taille. Un quart d'entre elles sont même très petites : moins de deux journaux de terres arables, soit moins d'un hectare ; ce type de domaine semble lié à la frange littorale : à Sarzeau par exemple, une écrasante majorité des exploitations rentre dans cette catégorie. Les exploitations moyennes, de 5 à 12 journaux soit de 2,5 à 6 hectares, forment un autre groupe important à Arradon, plus de la moitié du total. Elles correspondent au type très largement majoritaire dans les paroisses plus en retrait de la côte comme Saint-Avé ou Theix. Quelques domaines agricoles d'Arradon se placent entre ces deux catégories (une douzaine) ou légèrement au-dessus (une dizaine), mais seuls deux d'entre eux atteignent 20 journaux soit 10 hectares². Les deux types d'exploitations coexistent à Arradon : de taille moyenne d'une part et de très petite taille d'autre part ; au XX^e siècle, cette distinction se retrouve dans les termes employés par Louise : en français « une ferme » et « une petite tenue », en breton *un dachenn* et *ur c'houmanant*³.

Les chiffres de la capitation payée en 1779 à Arradon montrent, pour un total de 82 professions connues, une majorité de paysans : tenuyers (16), métayers (15) et quelques fermiers (3). Si l'on ajoute à ces 34 paysans, 8 journaliers et 1 jardinier, le travail de la terre concerne 43 foyers. Jardinier et journaliers sont les plus pauvres et paient moins de 2 livres de capitation ; ensuite viennent les métayers (2 d'entre eux paient également moins de 2 livres, 8 entre 2 et 10 livres, et 5 entre 10 et 20 livres) et les 3 fermiers (qui paient entre 2 et 10 livres pour 2 d'entre eux et entre 10 et 20 livres pour l'autre). La situation des 16 tenuyers semble plus favorable : tous paient plus de 2 livres de capitation (5 entre 2 et 10 livres, 9 entre 10 et 20 livres) et 2 d'entre eux dépassent même les 20 livres (ce sont les foyers les plus aisés parmi les professions connues).

À côté des 43 paysans et journaliers, figurent 1 meunier assez riche (il paie entre 10 et 20 livres de capitation), 11 matelots plutôt pauvres (entre 1 et 6 livres de capitation) et 27 artisans et boutiquiers. Cette dernière catégorie est assez hétéroclite : 6 tailleurs, 4 tisserands, 1 cordonnier, 2 menuisiers, 1 charpentier, 1 maçon, 2 cabaretiers, et 1 individu à la profession mal identifiée

¹ Expression de T.J.A. Le Goff. LE GOFF, 1989, p. 150.

² LE GOFF, 1989, graphiques p. 151-152. (D'après le document des Archives Départementales du Morbihan, L 1460, District de Vannes : Subsistances, 1790-4). T.J.A. Le Goff présente les graphiques de la superficie des terres arables par exploitation pour Theix, Arradon, Saint-Avé, Treffléan et Sarzeau.

³ [yn daʃjœn] et [yr humœnã], de *tachenn* : terrain, emplacement, ferme (emploi local) et *houmanant* : convenant, contrat, abonnement, petite exploitation (emploi local). Louise utilise aussi le terme *fonser* [fõsir] qu'un Arradonnais garde en surnom : le « fonsir », « On le tenait 'fonsir' », dit-elle en français.

(notée « cochr », peut-être pour « cocher »), tous payant moins de 6 livres de capitation, 2 maréchaux-ferrants, 1 forgeron et 1 boulanger mieux lotis (entre 10 et 20 livres de capitation) et 5 « poissonniers », c'est-à-dire marins pêcheurs, plus ou moins aisés (moins de 1 livre de capitation pour l'un d'eux mais plus de 10 livres pour le plus riche)¹.

Les chiffres de la capitation en 1779 permettent donc d'avoir une idée de la composition de la population arradonnaise et de son niveau de fortune : sur les 82 foyers dont la profession est connue, 43 travaillent la terre, 16 sont matelots ou marins pêcheurs, 11 exercent une profession concernant le tissu et l'habillement, 4 la construction, 3 le travail des métaux et 4 l'alimentation. Les niveaux de fortune montrent des variations significatives. 11 tenuyers, 5 métayers, 1 fermier, le meunier, le boulanger, les 3 maréchaux-ferrants et forgeron ainsi qu'un « poissonnier » (marin pêcheur) forment la catégorie des 23 foyers les plus favorisés qui paient plus de 10 livres de capitation. Au bas de l'échelle des revenus, 33 foyers paient moins de deux livres de capitation : 2 métayers, le jardinier et les 8 journaliers ainsi que quelques artisans et la plupart des matelots et pêcheurs. Entre ces deux catégories, 26 foyers paient entre 2 et 10 livres de capitation : ce sont des paysans, des artisans et quelques marins.

Le tableau qui se dégage de ces données est très incomplet puisque les catégories « inconnu » (79) et « veuve & mineur » (18) sont très conséquentes. Il laisse entrevoir néanmoins une société arradonnaise assez pauvre dans son ensemble mais loin d'être égalitaire. Les paysans vivent de terres qui ne leur appartiennent pas, certains parvenant cependant à une aisance relative, surtout les tenuyers qui accèdent à un statut, presque virtuel toutefois, de propriétaire des « édifices »².

L'image de la société arradonnaise qui transparait dans les documents chiffrés officiels (superficie des exploitations, taux de capitation) se reflète aussi dans les propos des interlocuteurs du *Magasin spirituel*. La référence à Dieu et à une morale chrétienne, objectif constant de cet ouvrage, n'empêche pas une certaine authenticité dans le discours des différents protagonistes, membres d'une société rurale que Jean Marion connaît de l'intérieur. Riche métayer, pauvre journalier, jeune bergère, servante, domestique, apprenti tailleur, couturière, meunier, tisserand, mendicante, etc., composent une galerie de portraits où se révèlent un peu la vie quotidienne et les préoccupations de chacun. Les matelots et pêcheurs ne font pas partie du tableau, peut-être parce qu'ils forment une population marginale dans le diocèse, cantonnée par leur métier sur la frange littorale. Il serait cependant exagéré de penser que c'est un monde tout à fait à part.

Le métayer du *Magasin Spirituel* est un des principaux personnages et ses propos reflètent les sentiments et ressentiments d'un paysan plutôt aisé : craintes des mauvaises conditions climatiques, frustration de ne pas être propriétaire et de devoir payer le fermage, envie d'acquérir quelques parcelles de terre, rivalité avec d'autres paysans. L'évocation de *Doué en Tad ol-buissant, Cronéour d'en Néan ha d'en doar* (Dieu le Père tout-puissant, Créateur du Ciel et de la terre) introduit ce dialogue entre la Bonne Sœur et le métayer :

Er Bonn-Seur. (...) En heaul péhani-zou quer caër, péhani e ra demb sclærdér ha tuemzér, péhani e ra d'er madeu ag en doar anehuein, Doué-è en dès ean crouéét eit hur chervige. Ean en dès ehue crouéét en doar, de béhani en en dès commandét douguein æd, guin, fréh, lezeu, hac ol en treu necessær eit hur bihuance. Ean en dès crouéét el lonnèt eit hur chervige, eit hur bihuance hac hur gusquemant... Pebèh trugairé e zeliamb-ni d'é vadeleah !

¹ Ces informations sont extraites du tableau de T.J.A. Le Goff : Catégories sociales et niveaux de fortune, Arradon (1779). LE GOFF, 1989, p. 171.

² T.J.A. Le Goff cite quelques transactions à Arradon. Le sieur Métilville de Talhouet, propriétaire à Arradon, désavouant son agent, interrompt en 1783 la procédure d'expulsion du tenuyer Sébastien Hulbron au profit de Jean Hervé, au motif que le nouvel occupant n'est pas en mesure de payer le rachat sans emprunt. Mathurin Coustic, laboureur à Arradon, rachète en 1775 le fonds d'une petite tenue à Toussaint de Francheville de Pellinec, habitant à Guérande. LE GOFF, 1989, p. 253-254 et p. 273.

Er Meitour. Ni e ouiehai hoah mui a hrad de Zoué, pe ne vehai na gresill, na tauleu ahuél péré e ravage er blaead, na reàu é mis Imbrill hac é mis Mai, a pe vai hur vergéyeu hac hur guniegui é bleu. Hac ean-zou Doué en dès ehue groeit er-ré-ze ?¹

La Bonne-Sœur. (...) *Le soleil qui est si beau, qui nous donne clarté et chaleur, qui fait mûrir les biens de la terre, c'est Dieu qui l'a créé pour notre service. Il a aussi créé la terre à qui il a commandé de porter du blé, du vin, des fruits, des herbes, et toutes les choses nécessaires à notre nourriture. Il a créé les animaux pour notre service, pour notre nourriture et notre habillement... Quelle gratitude devons-nous à sa bonté !*

Le Métayer. *Nous serions encore plus reconnaissants à Dieu, s'il n'y avait ni grêle, ni coups de vent qui ravagent la récolte, ni gelée au mois d'Avril et au mois de Mai, quand nos vergers et nos vignes sont en fleur. Est-ce que c'est Dieu aussi qui a fait ceux-là ?*

L'évocation des biens de la terre et des cultures est instructive : *ad*, *gùin*, *frèh ha lezeu* (blé, vin, fruits et herbes²), *er blaead* (la récolte ou moisson³), *hur vergéyeu hac hur guniegui* (nos vergers et nos vignes). Les fruits et même le vin tiennent une place importante. La frange littorale vannetaise semble être la limite septentrionale de la culture de la vigne. Dans les cadastres du XIX^e siècle, certaines parcelles d'Arradon sont appelées *Er Uinie*⁴ (la vigne) et la fabrication du vin au début du XX^e siècle à l'Île-aux-Moines est mentionnée dans les témoignages de Jeanne et Louise.

La condition de métayer, sur une terre qui ne lui appartient pas, est exprimée avec acrimonie :

Er Bonn-Seur. *Danné en dud pihuiq e-zou dehai, me heah Colas, èl m'en dai hou meiteri deoh.*

Er Meitour. *Bourdal e fal deoh, me hoær : ne mès quet trèz mem bott a zoar ér veiteri gaër e labouran : me Eutru e bieu tout. Ha ne mès-mé meid er péh e chom gueneign, goudé mem bai payét me ferm : mæs en duchentil n'ou dès nitra de bayein.*

Er Bonn-Seur. *Hum drompein e rét, m'ami : en dud pihuiq e zou meiterion d'en Eutru-Doué, hac e zeli payein ou ferm dehou.*⁵

La Bonne Sœur. *La fortune des gens riches est à eux, mon pauvre Colas, comme votre métairie est à vous.*

Le Métayer. *Vous voulez plaisanter, ma sœur : je n'ai pas la trace de ma chaussure de terre dans la belle métairie que je travaille : mon Seigneur possède tout. Et moi, je n'ai que ce qui me reste, après avoir payé mon fermage : mais les gentilshommes n'ont rien à payer.*

La Bonne Sœur. *Vous vous trompez, mon ami : les gens riches sont métayers du Seigneur-Dieu, et doivent lui payer leur fermage.*

L'expression mise dans la bouche du métayer est caractéristique du style breton populaire riche en images prégnantes : *ne mès quet trèz mem bott a zoar ér veiteri gaër e labouran* (je n'ai pas la trace de ma chaussure de terre dans la belle métairie que je travaille)⁶.

Les termes *Eutru* (Seigneur) et *tuchentil* (gentilshommes) désignent ici les propriétaires, très souvent des nobles même si un mouvement de rachat des terres par certains bourgeois s'amorce déjà avant la Révolution⁷. *Eutru* est employé comme le français Monsieur. Au début du XX^e siècle, il est encore réservé à certains personnages importants comme le recteur de la paroisse : *An Aotrou Person*, « Monsieur le Recteur » en français local. *Tuchentil* (de *tud-gentil*) est le calque

¹ MARION, 1790, p. 17-18.

² Généralement dans le sens de bonnes plantes, voire de remèdes.

³ En breton vannetais « année » et « récolte » sont désignés par ce même terme *blead*. Au XX^e siècle, le traditionnel souhait du Premier Jour de l'An en breton est « *Blead mad !* » [*bleamat*] « Bonne année ! » qui peut également signifier « bonne récolte ».

⁴ *Gwinieg, gwiniegi* est encore un exemple de suffixation en *-eg* avec pluriel en *-egi*. En 2010, il reste encore quelques plants de vigne à Arradon.

⁵ MARION, 1790, p. 65.

⁶ La traduction en français est maladroitement car la répétition de la préposition « de » dans deux acceptions un peu différentes semble difficile à éviter.

⁷ Voir LE GOFF, 1989, p. 272-281.

exact de gentilshommes ou *gentlemen*. Ce terme est encore très usité en région vannetaise, au XX^e siècle et même au XXI^e siècle, en breton et en français local¹.

Le métayer reconnaît avoir une certaine aisance, acquise au prix de sa sueur.

Allas ! mar e mès bermen ur blanq-benac, me mès huizét men goalh doh ou gounid. Me mès bet un amzér n'em boai quet attàu bara de zaibrein.²

Hélas ! si j'ai aujourd'hui quelques sous, j'ai sué mon compte pour les gagner. J'ai connu un temps où je n'avais pas toujours de pain à manger.

Plus tard dans le récit, il avoue avoir spolié les héritiers d'un « compère » qui lui avait prêté une somme de cinquante écus. Cet épisode relate des pratiques d'enrichissement peu louables au détriment d'autres paysans, pratiques que l'abbé Marion entend ainsi dénoncer. La Bonne Sœur tente d'inciter le métayer à se confesser et à réparer ses torts. Faute d'être entendue, elle le quitte en brandissant la menace de l'enfer :

Adieu, queah malhurus ; marhad-mataed é pernét-hui en ihuern ! Me bromètt deoh é hoarnein er segrèd ar hou ç'affær ; mæs hui e blantt donn er hloès em halon. Quenevou.³

Adieu, pauvre malheureux ; vous achetez l'enfer à bien bon marché ! Je vous promets que je garderai le secret concernant votre affaire ; mais vous me blessez profondément au cœur. Au revoir.

Le sort qui incombe aux paysans ruinés est évoqué par le métayer à propos des héritiers spoliés, contraints d'aller se louer : *obligét de monèt de opra*. Ils passent donc dans la catégorie des travailleurs les plus pauvres : celle des journaliers qui travaillent à la journée dans les fermes. Ils sont représentés dans le *Magasin Spirituel* par Thomas. À la Bonne Sœur qui affirme que les pauvres sont tout spécialement les amis du Seigneur Dieu, *Er beurerion e zou amièt spécial en Eutru-Doué*, Thomas réplique en exposant sa dure condition de journalier :

Thomas, gounidec. D'hou chonge-hui, me zelièhai enta trugairicad Doué ma mès ur voès ha deu a vugalé de vaguein guet eih-blanq a zéuéh e ounian ; ma mès ur goh saï lién ha bara segal ; ma hon obligét de labourad han ha gouyan, idan en tuemzér hac er fal amzér : hac é pèn quemènt-ce é vou requis teign monèt de glasq mem bouéd a pe vein coh, ma ne dorran men goug quènt en oaid-hont.⁴

Thomas, journalier. À votre avis, je devrais donc remercier Dieu si j'ai une femme et deux enfants à nourrir avec les huit sous que je gagne par journée ; si j'ai un vieux vêtement de toile et du pain de seigle ; si je suis obligé de travailler été comme hiver, sous la chaleur et le mauvais temps : et au bout de tout cela, il me faudra aller mendier ma nourriture quand je serai vieux, si je ne me casse pas le cou avant cet âge-là.

Le journalier est présenté dans la liste des personnages comme ivrogne, de même que le domestique agricole. En arrivant au rendez-vous de la Bonne Sœur le deuxième dimanche après-midi, il raconte qu'il a su résister à l'invitation d'un compère à aller boire du vin après les vèpres. À la Bonne Sœur qui lui demande s'il est content ou chagriné d'avoir résisté à cette tentation, le journalier répond :

Anquin ha joé e mès én un taul : haval gueneign é cleuan er gùin-hont doh men galhuein d'en ivèt : quer séh-è men goug, que ne vènnan taguein : ha chetui me chagrin. Ag en tu-aral, biscoah

¹ Ce terme est cité à maintes reprises dans les témoignages oraux. Il est parfois noté à l'écrit. Au lendemain des élections municipales de mars 2008, le quotidien régional *Ouest-France* titre un de ses articles locaux « La Trinité-sur-Mer : place aux 'Tud gentil' », reprenant l'expression désabusée d'un électeur : « Une page est tournée. Les 'tud gentil' sont arrivés plus tôt qu'attendu. » Le rédacteur de l'article explique ensuite : « Cette locution bretonne et familière dénomme les nouveaux venus sur la côte. » *Ouest-France (édition de Vannes)*, mardi 18 mars 2008, p. 10.

² MARION, 1790, p. 65-66.

³ MARION, 1790, p. 116. On note ici l'emploi du degré exclamatif de l'adjectif : *marhad-mataed*.

⁴ MARION, 1790, p. 3.

n'em boai santét ur joé èl en hani e mès bout deit amen. Me chonge opèn en em bou hineah ém poche hùéh-blanq e vehai oueit é hani en tavarnour. Me moès, péhani n'en dai quet acoursét d'em gùèlèt é retourn dichonge d'er guær d'er Sul, ne damallou quet deign hineah é hon ur pochard, ha mé n'hi foëttein quet, èl ma rèn peb-Sul. Arhoah vitin, n'em bou quet a zroug-pèn, ha me vou yah de ounid un déuéh, e gollèn a pe veàuèn d'er Sul. Eih-blanq e ouniein, ha hùéh e mès em poche, e rei puarze-blanq contét caër. Mar passan pemb pé huéh-Sul hemb monèt d'en davarn, me armerhou gùèrh ur botteu-lær. Er reflexioneu-ze e ra plijadur deign, en drespèt d'en anquin e mès bout passét hemb ivét. Èl-ce hui e uél é hon joyus hac anquinnét én un taul. Er requis en dès groeit teign bout deit hinihue quènd er-ré-ral ; rac pe vezèn chomét hoah ur momand, en tantation en devehai gouniét ar-n'an. Hinihue-è er guettan gùéh ém buhé ma mès refusét ivèt gùin. A dra sur, un neuetæd-vou quemènt-ce ér Barræs.¹

J'ai de la peine et de la joie à la fois : je crois entendre ce vin-là qui m'appelle à la boire : mon gosier est si sec, que je menace d'étouffer : et voilà mon chagrin. D'un autre côté, jamais je n'ai ressenti une joie comme celle que j'ai d'être venu ici. Je pense en plus que j'aurai ce soir dans ma poche six sous qui seraient allés dans celle du tavernier. Ma femme, qui n'est pas habituée à me voir revenir sans souci à la maison le Dimanche, ne me reprochera pas ce soir d'être un « pochard », et moi je ne la battrai pas, comme je le faisais chaque Dimanche. Demain matin, je n'aurai pas mal à la tête, et je serai en forme pour gagner ma journée, que je perdais quand je me saoulais le Dimanche. Je gagnerai huit sous, et j'en ai six dans ma poche, ce qui fera quatorze sous bien comptés. Si je passe cinq ou six Dimanches sans aller à la taverne, j'épargnerai le prix d'une paire de chaussures en cuir. Ces réflexions me font plaisir, en dépit de la peine que j'ai de m'être privé de boire. Ainsi vous voyez que je suis joyeux et peiné à la fois. C'est par nécessité que je suis venu ici avant les autres aujourd'hui ; car si j'étais resté encore un moment, la tentation l'aurait emporté sur moi. Aujourd'hui c'est la première fois de ma vie que j'ai refusé de boire du vin. Assurément, tout ça sera une nouveauté dans la Paroisse.

La Bonne Sœur amène Thomas à trouver de bonnes raisons de renoncer à son intempérance dominicale². Ici prévaut l'argument économique d'une dépense conséquente pour lui, doublée d'un manque à gagner car il n'est pas en état de travailler le lundi. La grande pauvreté des journaliers est soulignée concrètement : en une après-midi à la taverne, il dépense les trois-quarts d'un jour de travail et l'achat d'une paire de chaussures représente dix à douze journées.

L'ivrognerie est un thème récurrent dans le *Magasin Spirituel*. Pour convertir à la tempérance le métayer qui objecte : *diæz vou d'un dén e zou acourcèt de vout bibuét mat, passein guet bara séh ha deur bamnoz* (il sera difficile à un homme habitué à être bien nourri, de se contenter de pain sec et d'eau tous les soirs), la Bonne Sœur utilise l'argument de la santé³. Elle revient à de nombreuses reprises sur ce problème d'alcoolisme⁴ et en dénonce vigoureusement les méfaits.

Er Bonn-Sœur. Eit gùir larèt, en davarn e vou caus de zannation en hantér ag er beisantèt hac er vechérierion. De guettan tout, ur péhet bras-è meàuèin ; opèn n'en dès nitra horriplöh d'un dén, eit coll er ræson ha hum laquad é rang er-ré foll. Considéret un tamiq er malheureiu e arrihue diarbèn en ivage : monèt e rér amiét d'en davarn, ha quènd er fin é sàu dissancion ha foëttereah : revinnein e rér er yéhæd, ha hastein e rér er marhue. Clinhuædeu un ivraign e zou attàu dangerussoh eit ré un dén reglét-mat. (...) Dén honest er bet ne fi é dreu nac é labour én ur mechérour ivraign, hac èl-ce, ma ne ya quet ean de glasq é vouéd, é voès hac é vugalé e vai obligét d'astènn ou dourn ital en doreu. Tristæd ur vuhé ! Peèd gùéh é rei er vugalé-ze ou malloh d'en davarn ha d'en davarnierion, péré e vrag hac e vihue-caër guet er péh e zeliài chervige d'ou gusquein ha d'ou antretenein ? Chonjet erhad, me zud-vat : n'en dès quet a Varaouis eit pihue-benac ne hum gonvertiss quet, hac un ivraign ne hum gonvertissou quet, ma ne renonci d'en davarn.

¹ MARION, 1790, p. 32-33.

² Un peu plus loin, leur dialogue concerne la fête de Mardi-Gras, autre occasion de s'enivrer. Une scène de beuverie à la taverne est également décrite par le journalier. MARION, 1790, p. 53 et p. 243.

³ Voir MARION, 1790, p. 109.

⁴ Lors d'une autre après-midi, des femmes abordent aussi ce sujet et certains prêtres semblent concernés eux-mêmes par l'intempérance. La Bonne Sœur tente de les excuser voire de les disculper en citant l'exemple de Noé et en arguant de son ignorance des vertus du vin. MARION, 1790, p. 155-156.

Ur Voès. Me ya mé liès é perhindæd d'er Sulieu ha d'er Gouïlieu, guet men dén ha mem bugalé : ni e ya d'en davarn de bredein, hac ordinæremand é tamb gour-veàu d'er guær : mæs èl ma vèmb ol a diad, ne gavan quet é ramb droug er bet.

Er Bonn-Sœur. Hui e ra mui eit ne chongét, m'amiès : de guettan, er Sulieu hac er Gouïlieu e zou eit chervige Doué, ha non pas eit monèt é perhindæd de veàuein. En argand e zispignét èl-ce, e rehai vad d'ul lod-vad a beurerion. En trenoz, ne veoh quet é goust de labourad, rac ma veoh hoah fatiquét a hou voyage. Hui e zésq hou pugalé de monèt d'en davarn, ha de veàuein... Me zou hum gavét ur huèh-benac guet tud e zai a berhindæd, ha me uélai goassèt, merhèt, ha memb bugalé, eit péré ne oai quet frang erhoalh en hènd : unan e gouéhai d'un tu ; un aral e zisgarguai é govad d'er moh, én ur guir, un druhégueah oai ou guèlèt.¹

La Bonne Sœur. *À vrai dire, la taverne sera la cause de la damnation de la moitié des paysans et des ouvriers. Tout d'abord, c'est un grand péché de s'enivrer ; de plus il n'y a rien de plus horrible pour un homme, que de perdre la raison et de se mettre au rang des fous. Considérez un petit peu les malheurs qui arrivent à cause de la boisson : on va à la taverne en amis, et avant la fin s'élèvent des dissensions et des bagarres : on se ruine la santé, et on hâte sa mort. Les maladies d'un ivrogne sont toujours plus dangereuses que celles d'un homme raisonnable. (...) Personne d'honnête ne confie ses choses ni son travail à un ouvrier ivrogne, et ainsi, s'il ne va pas lui-même mendier sa nourriture, sa femme et ses enfants sont obligés de tendre la main aux portes. Quelle triste vie ! Combien de fois ces enfants-là doivent-ils leur malheur à la taverne et aux taverniers, lesquels font les fiers et vivent bien avec ce qui devrait servir à les habiller et les entretenir ? Réfléchissez bien, mes bonnes gens : il n'y a pas de Paradis pour qui ne se convertit pas, et un ivrogne ne se convertira pas, s'il ne renonce à la taverne.*

Une femme. *Moi, je vais souvent en pèlerinage les Dimanches et les Fêtes, avec mon mari et mes enfants : nous allons manger à la taverne, et ordinairement nous revenons complètement ivres à la maison : mais comme nous sommes toute la maisonnée, je trouve que nous ne faisons aucun mal.*

La Bonne Sœur. *Vous en faites plus que vous ne pensez, mon amie : d'abord, les Dimanches et les Fêtes sont faits pour servir Dieu, et non pas pour aller en pèlerinage s'enivrer. L'argent que vous dépensez ainsi ferait du bien à un bon nombre de pauvres. Le lendemain, vous ne serez pas en forme pour travailler, car vous serez encore fatigués de votre voyage. Vous apprenez à vos enfants à aller à la taverne, et à s'enivrer... J'ai rencontré une fois des gens qui revenaient de pèlerinage, et je voyais des hommes, des femmes et même des enfants, pour qui le chemin n'était pas assez large : l'un tombait d'un côté ; l'autre vidait le contenu de son ventre aux cochons, en un mot, c'était pitoyable à voir.*

Ce large extrait illustre la teneur du discours du *Magasin Spirituel* : l'ivrognerie est désignée comme un fléau majeur, responsable de beaucoup de décès prématurés et d'enfances miséreuses, causant « la damnation de la moitié des paysans et ouvriers ». Même les pèlerinages apparaissent dans ce dernier extrait comme des occasions de s'enivrer.

Comme l'ivrognerie, certaines habitudes et croyances sont la cible des reproches de la Bonne Sœur : la superstition et le recours aux guérisseurs, les veillées d'hiver (filages), les danses, etc. Le littoral n'apparaît qu'incidemment dans les dialogues comme dans le passage relatif à la pudeur. À la Bonne Sœur s'offusquant des tenues légères des paysannes durant les travaux d'été, du sans-gêne des nourrices qui allaitent en public, même à l'église, ou du fait que les petits sortent dévêtus de la maison, Jannic rapporte que certains se baignent et courent tous nus près de l'eau.

Jannic. Hui e zelièhai enta crial ar er-ré e ya de hronquéd, hac e rid nuah-glan ital en deur : creinein e ra en dud é cass ou mèrhèt d'obér en distèrran labour tost d'er léh ma vai ag er sort canaill-ze.²

Jannic. *Vous devriez donc crier sur ceux qui vont se baigner, et qui courent tout nus près de l'eau : les gens tremblent à l'idée d'envoyer leurs filles faire le moindre travail près de l'endroit où il y a des canailles de cette sorte.*

¹ MARION, 1790, p. 244-246.

² MARION, 1790, 201.

Les personnages du livre apportent ainsi au fil des dialogues leur lot d'images et d'anecdotes pittoresques et, au-delà du discours moralisateur, l'auteur brosse, par petites touches, un tableau vivant de ses contemporains. Ainsi, en réponse à la Bonne Sœur qui lui demande comment elle demande l'aumône, une mendicante aveugle raconte son existence misérable.

Me lar tout er péh e za ém speret, eid el laquad de guemér truhé doheign. Me lar é hon ur beurès affligét, péhani n'hi dès na quærent, nac amièt, na forh liès bara de zaibrein ; é cousquan ar en doar èl ur hi, ha ne mès d'em golein, meid er pilloteu e zou ar me hain. Mar bèn refusét, me hum laqua de ouilein, de hum inzrouguein, ha de rein me malloh d'en dud pihuiq, péré-zou cri doh er peur ; hac anfin en nan em hontraign de néhancein tud-aral, beèd que ne rant teign un dra-benac. Ah ! tristæd ur vechér !¹

Je dis tout ce qui me vient à l'esprit, pour l'amener à me prendre en pitié. Je dis que je suis une pauvre affligée, qui n'a ni parents, ni amis, ni de pain à manger bien souvent ; que je dors sur la terre comme un chien, et que je n'ai pour me couvrir, que les baillons sur mon dos. Si j'ai été repoussée, je me mets à pleurer, à me fâcher, à jeter ma malédiction aux gens riches, qui sont cruels envers les pauvres ; et enfin la faim me contraint à importuner d'autres gens, jusqu'à ce qu'ils me donnent quelque chose. Ah ! quel triste métier !

Le sort de certains personnages est moins tragique et les répliques sont parfois empreintes d'un certain humour comme celles que la Bonne Sœur adresse au meunier.

Er Bonn-Sœur. (...) Ne gavehait quet un dén charitaploh eid ur melinnær. Mar chomét én é di de hortoz ma vou malét deoh, ean hou pihuou mat ; mæs hou sahad e bayou, ean e rei deoh crampoah ha quïn-pod² guet hou ç'hani.

Er Melinnær. Hola, me hoær ; hum laqueit én hul léh : rét-mad-è de bep-unan bihuein doh é vechér. Ur melinnær ne lairehai quet, e uélehai quêt peëll é dreu é monèt de-dal er Groès.

Er Bonn-Sœur. Me ouair assès n'en dai quet quemènd ag er velinnærion é ta en droug, èl ag en Duchentil, péré e ferm raï quir ou melinnieu : mæs gùel vehai deoh bout peur, eit hum laquad èl-ce ér riscl a hum zannein.³

La Bonne Sœur. (...) *Vous ne trouverez pas homme plus charitable que le meunier. Si vous restez chez lui en attendant votre farine, il vous nourrira bien ; mais c'est votre sac qui paiera, il vous fera des crêpes et du gâteau avec le vôtre.*

Le Meunier. *Hola, ma sœur ; mettez-vous à notre place : il faut bien que chacun vive de son métier. Un meunier qui ne volerait pas, verrait avant longtemps ses affaires périliter⁴.*

La Bonne Sœur. *Je sais bien que le mal ne vient pas tant des meuniers, que des Gentilshommes, qui afferment trop cher leurs moulins : mais il vaudrait mieux pour vous être pauvre, que de risquer ainsi de vous damner.*

Par ses remarques acerbes, l'auteur entend dénoncer les travers de ses contemporains. Les propriétaires, nobles ou bourgeois, sont ici mis en cause : ils afferment trop cher leurs moulins. Aucun personnage n'est épargné par les critiques et la Bonne Sœur du *Magasin Spirituel* dresse un portrait caustique, mais savoureux, de la plupart des bonnes sœurs, *en darn-muyân ag er Bonn-Sœurèt*, à l'adresse d'Agnès, *goué Bonn-Sœur* (bonne sœur « sauvage »).

Er-ré-ze e zou forh tinèr ; n'en dai quet rét goasquein dihue-uéh ar ou zreid, eit ou laquad de drepiqueal. En damage e rant d'en nissan, e zou perpet ur bagatèll ; ne tall quet er boén conz a nehou : mæs en hani e rér dehai, e zou attau a gonsequance. (...)

Ne yant jamæs de di ou amision, hemb changein a gouiff hac a zantér. Mui a amzér e rinquant peb-mintin de hum alége, eit ne laquant de larèt ou fedèn. Réd-è mou devou mouchædeu caër, couiffeu moursein, dillad brahue : ne faut quet ma vou én ou gusquemand ur plæg brassoh na

¹ MARION, 1790, p. 70.

² *Kouign-pod* : pâte cuite dans un pot au feu. (HERRIEU, 2011, p. 132.) Ce gâteau est mentionné dans plusieurs témoignages oraux et écrits. Voir par exemple 3.2.1 et MILLOT, 2006, p. 148-149.

³ MARION, 1790, p. 212.

⁴ Littéralement : aller en face de la Croix. La traduction est donnée sous toutes réserves, cette expression en breton étant difficile à interpréter.

bihannoh eid en-aral, nag ur spillèn é raug un-aral. Fache vehai guet-t'ai pe uéléhènt ur vèrh youanq é clasq hé chanche, é vragal mui eit-ai. Mar cleuant é vou deit ér hartér unan-benac a galité guet péhani é veint ingorto a vout visitét, quentéh hui e uélou changein ol el liénage én tiegeah : digueorét vou er glouéstreu, a pe zeï én ti, é sigur clasq un duèll de laquad ar en daul, eit ma vou guélét hac admirét en dillad e vou paquétt hac arranquétt én-ai, hac arlerh é vou groeit dehou ur stèd-complimandeu.

N'en dai quet hoah erhoalh : a pe hum gav tair pé pedair ag er Bonn-Seurèt-ce assambl, beaih ingorto é vou groeit a-hont examèn a gouciance ol en dud ag er hartér. (...)

Ah, ah, m'amiès ! hoand e hoès, me grèd, de hum inzrouguein ag er péh a laran. Hui e santt merhad en e mès taulét mein én hou caulèq. (...)¹

Celles-là sont bien délicates ; il n'est pas nécessaire de leur écraser deux fois les pieds, pour les faire trépigner. Le dommage qu'elles font à leur prochain, est toujours une bagatelle ; cela ne vaut pas la peine d'en parler : mais celui qu'on leur fait, porte toujours à conséquence. (...)

Elles ne vont jamais chez leurs amis, sans changer de coiffe et de tablier. Il leur faut plus de temps chaque matin pour se préparer, qu'elles n'en mettent pour dire leur prière. Il faut qu'elles aient de beaux châles, des coiffes de mousseline, de beaux habits : il ne doit pas y avoir dans leur vêtement un pli plus grand ni plus petit qu'un autre, ni une épingle devant l'autre. Elles seraient fâchées de voir une jeune fille à la recherche d'un parti se pavaner plus qu'elles. Quand elles entendent dire que quelqu'un de qualité va venir dans le quartier, de qui elles attendent une visite sans tarder, aussitôt vous les voyez changer tout le linge de la maisonnée : les meubles sont ouverts, quand il rentre dans la maison, sous prétexte d'aller chercher une nappe pour mettre sur la table, pour que l'on voit et admire les habits qui y sont empilés et arrangés, et qu'ensuite on leur fasse un tas de compliments.

Ce n'est pas encore assez : quand trois ou quatre de ces Bonnes Sœurs se retrouvent ensemble, soyez sûrs qu'il sera fait là-bas l'examen de conscience de tous les gens du quartier. (...)

Ah, ah, mon amie ! vous avez envie, je crois, de vous fâcher de ce que je dis. Vous sentez que j'ai lancé des pierres dans votre jardin². (...)

Le Recteur de la paroisse est, par contre, considéré avec déférence par la Bonne Sœur, soucieuse de valoriser son rôle et de justifier le paiement de la dîme.

Er Bonn-Seur. (...) Hui e hum glêm ma hoh obligét de bayein en deaugueu ; mæs hou Person hac ean e hum glêm ag er boén en dès é perdeg teoh ha doh hou ç'instrujein ? A pe vai rét dehou rideq idan en ærh, er glàu, pé en tuemzér, de govessad pé de sacremandein unan-benac ér horn peëllan ag er Barræs, hac ean e demall deoh er fatiq en dés ? Peèd-gùéh é ma rét dehou sehuel de noz, eit monèt ardro en dud clan ?

Er Meitour. Oh ! ni hun nès cant-gùéh mui a boén eit hur Person. Maguét mad-è, gusquét mat, logét mat : ne mès quet a druhé doh-t'ou.

Er Bonn-Seur. A dra sur, ha n'en devehai quin misèr, meit bihuein guet tud ingrad ha goah eid el lonnèt, treu erhoalh vehai, d'em change. Pe rehèn vat d'ur hi pé d'ul lon-aral, ean em chérisschai, em héliehai, hac em dihuènnhai.

Er Meitour. Ne fachtet quet, me hoær ; n'en dès quet a valice ér pèh e laran. Bout-ç'ou sur Personèt péré e oui er bara e zaibrant. En hani hun nès bermen, ne hum blige meit guet er beurerion ; mæs en hani hur boai én é raug, ne brezai quet diusq é doq d'en dud izelleq, deusto ma hoai mab d'ur peisant èl omb.

Er Bonn-Seur. N'en domb quet amen eit goal-gonz a hun nissan, drès peb-tra ag er-ré e zeliamb respettein. (...)³

La Bonne Sœur. (...) *Vous vous plaignez d'être obligés de payer la dîme ; mais est-ce que votre recteur se plaint, lui, de la peine qu'il met à prêcher et à vous instruire ? Quand il lui faut courir sous la neige, la pluie, ou la chaleur, pour confesser ou porter les sacrements à quelqu'un au coin le plus éloigné de la Paroisse, est-ce qu'il se plaint auprès de vous de sa fatigue ? Combien de fois doit-il se lever la nuit, pour aller au chevet des malades ?*

Le Métayer. Oh ! nous avons cent fois plus de peine que notre Recteur. Il est bien nourri, bien habillé, bien logé : je n'ai pas pitié de lui.

¹ MARION, 1790, p. 363-366.

² Littéralement : dans votre champ de choux.

³ MARION, 1790, p. 38.

La Bonne Sœur. C'est sûr, et il n'aurait que la misère de vivre avec des gens ingrats et pire que les animaux, que ce serait assez, à mon avis. Si je faisais du bien à un chien ou à un autre animal, il me chérirait, me suivrait, et me défendrait.

Le Métayer. Ne vous fâchez pas, ma sœur; il n'y a pas de malice dans ce que je dis. Il y a sûrement des Recteurs qui gagnent le pain qu'ils mangent. Celui que nous avons maintenant, ne se plaît qu'avec les pauvres; mais celui que nous avions avant lui, ne daignait pas enlever son chapeau devant les petites gens, bien qu'il soit le fils d'un paysan comme nous.

La Bonne Sœur. Nous ne sommes pas là pour mal parler de notre prochain, surtout de ceux que nous devons respecter. (...)

Malgré cette dernière réflexion qui coupe court aux critiques, l'auteur adresse, par la bouche du métayer, un reproche voilé aux prêtres qui préfèrent la compagnie des riches à celle des pauvres. L'ouvrage dans son ensemble met en valeur ces derniers, à qui il s'adresse. La teneur du discours est toujours cependant de les inviter à se satisfaire de leur sort : *Ne larét-hui bamdé, coutantemand e zou gùel eit madeu ?*¹ (Ne dites-vous pas chaque jour : le contentement vaut mieux que les biens ?) et à respecter l'ordre social au nom du commandement : *Tad ha mam a galon vad car, a veit bibuein peël ar en doar*² (Aime de bon cœur père et mère, pour vivre longtemps sur la terre), la relation entre supérieurs et subordonnés étant assimilée à celle entre parents et enfants.

Er Bonn-Sœur. (...) Me zeli hoah désquein deoh er péh e ordren demb en Eutru-Doué dré er bedairvèt gourhæmèn a zivoud er-ré en dès berh ar-n'amb revè er horv, pé revè en inean, èl mei er Roué, er Brincèt, en Duchentil, en Éscob, er Bersonèt... Ean hun oblige d'ou respettein, d'aboeissein dehai, d'ou harein.³

La Bonne Sœur. (...) Je dois encore vous apprendre ce que nous ordonne le Seigneur-Dieu par le quatrième commandement au sujet de ceux qui ont pouvoir sur nous selon le corps, ou selon l'âme, comme le Roi, les Princes, les Gentilshommes, l'Évêque, les Recteurs... Il nous oblige à les respecter, à leur obéir, à les aimer.

La société rurale du XVIII^e siècle que Jean Marion dévoile est très hiérarchisée. Le prêtre, que sa fonction place au rang des détenteurs d'un pouvoir, est généralement issu du monde paysan et paraît servir d'interface entre peuple et privilégiés, d'interprète linguistique sans doute également entre breton et français. C'est un rouage essentiel de la société d'Ancien Régime.

Si le clergé rural a une place importante et reconnue dans la communauté, on peut déceler cependant les limites de son pouvoir dans l'insistance de Jean Marion à prêcher aux paroissiens le respect et l'obéissance. Il semble à maintes reprises dans le *Magasin Spirituel* que le prêtre ne soit pas à l'abri des critiques de ses ouailles et que ses paroles n'aient pas toujours l'efficacité escomptée, à propos de la danse par exemple⁴.

Vue de l'extérieur, la campagne vannetaise apparaît à la fin du XVIII^e siècle plutôt pauvre et figée dans une structure sociale rigide, hiérarchisée, liée à un système quasi féodal de propriété de la terre. En donnant la parole à différents acteurs, les dialogues du *Magasin Spirituel* offrent, de cette société traditionnelle qui n'a rien de monolithique, une vue de l'intérieur, une image vivante et contrastée, même si tout passe par le filtre de l'auteur et son objectif d'édification religieuse.

¹ MARION, 1790, p. 142. Le dicton est mis en italique dans le texte original.

² MARION, 1790, p. 126.

³ MARION, 1790, p. 150.

⁴ T.J.A. Le Goff exprime aussi « un certain scepticisme à l'égard des affirmations péremptoires selon lesquelles les Vannetais n'auraient été que les instruments passifs d'un clergé local tout-puissant ». Il cite des exemples de conflits et même d'altercations entre recteurs et paroissiens à propos de la danse ou de représentations théâtrales (à Grand-Champ et Plaudren) ou encore le refus de plusieurs habitants de Saint-Avé de payer « les prémices de la dîme de 1771 ». LE GOFF, 1989, p. 235.

Quelles Lumières dans la campagne vannetaise au XVIII^e siècle ?

La grande majorité de la population rurale est, à cette époque, analphabète. Cet état de fait est souligné à maintes reprises par les personnages du *Magasin Spirituel*. L'auteur lui-même, dans l'*Avis* qui introduit son ouvrage, espère que l'envie de découvrir le contenu d'un nouveau livre poussera certains à apprendre à lire :

Ur-ré-benac e vou marteze gredussoh de zésquein leine, eit goud petra-zou én ul Livr nehué. ¹

Quelques uns seront peut-être plus décidés à apprendre à lire, pour savoir ce qu'il y a dans un Livre nouveau.

Dès le prologue, c'est une mère de famille qui se plaint de son ignorance :

Jannic. (...) Rac, allas ! queih tud èl ma hamb-ni, caër hun nès hur bout hoand de chervige Doué, ne ouïamb quet penaus é ma rét hum guemér eit quemènt-ce. Pe ouiehèmb leine èl er-ré-zou ér Hærieu, ni e eèllehai hum instrugein ha désquein hur bugalé ; mæs aveid-on-mé é spécial, èl ne hanàuan meit guèn ha du él Livreu, ne mès quet eèllet désquein calz a dra d'em ré. Me mès neoah gourhæmenét-mad dehai bout parfæt, ha dihoal a obér gueu doh dén.

Er Bonn-Seur. Hennéh-è er pèn, m'amiès : chervige Doué a greis er galon, hemb gobér gueu doh dén, e zou er moyand de ounid er Baraouis.

Jannic. Me gomprèn assès é heèll en dud pihuiq hac er-ré e ouair leine, chervige en Eutru-Doué : mæs eid-omb-ni queih peurerion, péré zou obligét de labourad eit bihuein, a boén en hun nès-ni ouar de larèt ur *Pater* hac un *Ave Maria* de vitin ha de noz, ha de monèt d'en Ilis d'er Sul.²

Jannic. (...) *Car, hélas ! pauvres gens que nous sommes, nous avons beau avoir envie de servir Dieu, nous ne savons pas comment il faut s'y prendre. Si nous savions lire comme ceux qui sont dans les Villes, nous pourrions nous instruire et apprendre à nos enfants ; mais pour ma part en particulier, comme je ne reconnais que du blanc et du noir dans les Livres, je n'ai pas pu apprendre grand-chose aux miens. Je leur ai pourtant recommandé d'être parfaits, et de faire attention de ne faire de tort à personne.*

La Bonne Sœur. *C'est là le principal, mon amie : servir Dieu du fond du cœur, sans faire de tort à personne, est le moyen de gagner le Paradis.*

Jannic. *Je comprends bien que les gens riches et ceux qui savent lire, peuvent servir le Seigneur Dieu : mais nous, pauvres sans argent, qui sommes obligés de travailler pour vivre, à peine avons-nous le loisir de dire un Pater et un Ave Maria le matin et le soir, et d'aller à l'Église le Dimanche.*

Jannic regrette de ne pas savoir lire, de ne distinguer que du blanc et du noir dans les livres, et s'apitoie sur sa condition : *queih tud èl ma hamb-ni* (pauvres gens que nous sommes) et *ni queih peurerion* (nous pauvres pauvres), les mots *queih* et *peurerion* signifiant respectivement « pauvres » d'un point de vue moral (malheureux, misérable) et d'un point de vue financier (sans argent).

Dans ce passage, les mots bretons pour « villes » et « livres » sont dotés d'une majuscule et le fait de savoir lire est lié à la ville. L'expression *er-ré-zou ér Hærieu* (ceux qui sont dans les Villes) et non *tud er Hærieu* (les gens des Villes) semble désigner la ville comme une localisation différente mais non comme un monde à part ; les deux filles de Jannic, qui s'exprime ici, travaillent en ville comme servante dans une boutique et apprentie couturière. Dans le cas de Vannes, les liens sont solides entre la ville et la campagne environnante. La grande paroisse rurale de Saint-Patern en particulier est une zone tampon soumise à cette époque d'importants flux migratoires³.

Au tout début du premier chapitre, la question de l'instruction est abordée à nouveau.

Er Bonn-Seur. Ya, en hènd d'en Nean e zou forh stréh eid en dud pihuiq : mæs franq hac æz-è eid-oh-hui, me zud vat.

Er Meitour. Poén e mès doh hou credein, me hoær. En dud pihuiq en dès amzér de bedein Doué, en dès er moyand de rein alézon, ha de hum instrugein guet ou livreu. Mæs ni n'eèllamb quet

¹ MARION, 1790, p. iij (*Avis*).

² MARION, 1790, p. vij-vijj (prologue).

³ C'est aussi un quartier pauvre qui connaît à cette époque un excédent de morts sur les naissances. Voir LE GOFF, 1989, p 65 et 96.

gobér quemènt-ce : ag un tu el labour e brèss ; ag en tu-aral réd-è chongéal penaus bihuein, ha payein é ferm d'en Eutru : goulèn e rér glàu én ur sasun ; en dougein e rér én ur sasun-aral ; én ur guir, quer forbét vér que ne vai quet a ouar de bedein Doué.¹

La Bonne Sœur. *Oui, le chemin du Ciel est fort étroit pour les gens riches : mais il est dégagé et facile pour vous, mes bonnes gens.*

Le Métayer. *J'ai peine à vous croire, ma sœur. Les gens riches ont le temps de prier Dieu, ils ont le moyen de faire l'aumône, et de s'instruire par leurs livres. Mais nous ne pouvons pas en faire autant : d'un côté le travail presse ; d'un autre côté il faut songer au moyen de vivre, et de payer le fermage au Seigneur : on demande de la pluie une saison ; on la redoute une autre saison ; en un mot, on est si fourbus qu'il n'y a pas de loisir pour prier Dieu.*

Le clivage ici mis en exergue est celui de l'argent : les gens riches ont le moyen et le temps de prier Dieu, faire l'aumône et s'instruire *guet ou livreu* (avec leurs livres, sans majuscule cette fois). Le métayer, au contraire, est constamment préoccupé par son travail, doit assurer son existence et le paiement de son fermage en vivant dans la crainte des aléas climatiques. Comme Jannic, le métayer souligne que les gens qui travaillent dur pour vivre n'ont pas le loisir de faire autre chose.

La considération dont jouissent les gens qui savent lire est exprimée par une jeune bergère qui avoue peiner à apprendre son catéchisme.

Perrot, bugulès. *Oh ! pardon, me hoær ; goud e ran é hoh abil-bras, rac hui e leine ur yoh livreu bamdé. Eid-on-mé, me mès ur pèn quer calét, que ne mès quet eëllét désquein me Hatechén. Èl-ce, deusto ma mès huézec-vlæ, ne mès quet hoah groeit me hettan Communion.²*

Perrotte, bergère. *Oh ! pardon, ma sœur ; je sais que vous êtes très savante, car vous lisez un tas de livres chaque jour. Pour ma part, j'ai une tête si dure, que je n'ai pas pu apprendre mon Catéchisme. À cause de cela, bien que j'aie seize ans, je n'ai pas encore fait ma première Communion.*

La déférence par rapport aux savants qui lisent beaucoup de livres s'accompagne ici d'un sentiment de dévalorisation personnelle. La suite du dialogue fait intervenir Jannic qui se plaint de l'exigence du recteur actuel et laisse penser que l'apprentissage du catéchisme se fait par oral :

(...) chetui imbèrr tri-blæ a pe zalh hennéh hur bugalé guet-ou un ær pé dihue bamdé, èl pe n'ou dehai quin d'obér meit-er cheleuèt.³

(...) voilà bientôt trois ans que celui-là garde nos enfants avec lui une heure ou deux chaque jour, comme s'ils n'avaient pas plus à faire que de l'écouter.

Dans un autre passage, une marchande se plaint de recevoir parmi les gens qui fréquentent sa boutique un client un peu instruit qui tient des propos hostiles à la Religion.

Donnèt e ra é special unan doh péhani ne mès quet paud a joé, deusto ma pay mad er péh e bern ; mæs un dra-benac en devai attàu de larèt inemb d'er Religion. Èl m'en dai bet scoleit un tamiq, er hredein e rér gùel eid un-aral, ha ne ouiér quet petra rescond dehou. Ean e lar penaus er papér e souffr tout er péh e garér laquad ar nehous ; ha, revè er hleuèt, en Aviél n'en dai meid un histoër groeit eit divertissein en dud. Petre e zelian-mé larèt d'en dén-ze ?

Er Bonn-Sœur. *N'en doh quet carguét a rescond d'en dén-ze ; mæs groeit dehou chairrein é vêg, a pe gonzou inemb d'er Religion. Gùel vehai deoh ne uerheheoh nitra de zén, eit ma vehai couciét hou ti dré ziscourieu ampouisonét èl-ce. Laret dehou enta guet honestiss : M'ami, coutant-on a zaccor chervige deoh ; mæs a pe zehait d'em zi, ne gonzet jamæs inemb d'er Religion, nac inemb d'en dud a Ilis. N'en don quet mé ér stad de rescond deoh ; mæs bout-ç'ou cant ha cant-mil abiloh eid-oh, péré e grèd en Aviél, ha péré n'er hredehènt quet quenevè m'ou dès ræsonieu a gonsequence d'er hredein.*

Dalhet erhad change a guemènt-ce, me zud vat : n'eëllét quet bout scoleit èl en Doctorèt ; n'en dai quet memb requis ma vehait. Mæs en Doctorèt, tud abil péré en dès studiét durand ou buhé,

¹ MARION, 1790, p. 2.

² MARION, 1790, p. 7.

³ MARION, 1790, p. 8.

Princèt, Rouanné, Tuchentil vras, e grèd er pèh-zou merchèt én Aviél ; hui e eëll goud assès n'en dai quet èl sodèt en er hredant, de larèt-è, hemb n'ou dès ean éxaminét a dost. Queméramb scuir ar nehai.¹

Il en vient un en particulier dont la visite ne me réjouit pas beaucoup, bien qu'il paie bien ce qu'il achète ; mais il a toujours quelque chose à dire contre la Religion. Comme il a été un petit peu à l'école, on le croit plus qu'un autre, et on ne sait que lui répondre. Il dit que le papier supporte tout ce qu'on veut y mettre ; et, à l'entendre, l'Évangile n'est qu'une histoire faite pour divertir les gens. Qu'est-ce que je dois dire à cet homme ?

La Bonne Sœur. Vous n'êtes pas chargée de répondre à cet homme ; mais faites-le taire, quand il parle contre la Religion. Il vaudrait mieux pour vous que vous ne vendiez rien à personne, plutôt que votre maison ne soit sâlie par des discours empoisonnés comme cela. Dites-lui donc honnêtement : Mon ami, je suis contente de vous rendre service ; mais quand vous venez chez moi, ne parlez jamais contre la Religion, ni contre les gens d'Église. Je ne suis pas en mesure de vous répondre ; mais il y a des gens cent et cent mille fois plus savants que vous, qui croient à l'Évangile et qui n'y croiraient pas s'ils n'avaient des raisons solides de le croire.

Souvenez-vous bien de tout cela, mes bonnes gens : vous ne pouvez pas être instruits comme les Docteurs ; il n'est même pas nécessaire que vous le soyez. Mais les Docteurs, des gens savants qui ont étudié toute leur vie, des Princes, des Rois, de grands Seigneurs, croient ce qui est marqué dans l'Évangile ; vous pouvez bien savoir que ce n'est pas comme des sots qu'ils le croient, c'est-à-dire, sans l'avoir examiné de près. Prenez exemple sur eux.

Dans le débat à propos de la religion, c'est le poids symbolique de l'instruction qui apparaît ici. Le client qui tient des propos anti-religieux a un certain capital de crédibilité car il est quelque peu instruit : *Èl m'en dai bet scoleit un tamiq, er bredein e rer gùel eid un-aral* (Comme il a été scolarisé un petit peu, on le croit plus qu'un autre). Son argument est révélateur : *Ean e lar penaus er papér e souffr tout er pèh e garér laquad ar nehou* (Il dit comment le papier supporte tout ce qu'on veut mettre dessus) ; cette démystification de l'écrit, du livre, s'adresse à des gens analphabètes. Au-delà de la question religieuse, le débat porte donc sur l'autorité de la parole et de l'écrit.

L'argumentation de l'auteur par le truchement de la Bonne Sœur se place sur ce même terrain de la légitimité que donne la connaissance. Au contestataire *scoleit un tamiq* (instruit un petit peu) sont opposés des gens *cant ha cant-mil abiloh* (cent et cent mille fois plus savants), des Docteurs qui ont étudié toute leur vie et qui apportent leur caution à la Religion.

La question de l'analphabétisme apparaît à nouveau à la fin de l'ouvrage quand il est question de la « vraie dévotion ».

Christin, matèb. Ne ouian quet mèn en en dès me mæstrès cavèt é hon devod. Ne ouian na scrihue na leine : a boén é houzan a fæçon er pèh e zeli goud ur vatéh : ne yan d'en Officeu d'er Sulieu ha d'er Gouilieu, nameit quasi dré scrapp : rét vai deign armèrh erhad en amzér eit mem boud ouar de larèt me fedènneu de noz ha de vitin ; ha hoah pèh pedèn e laran-mé ? Pe ouiehèn leine èl ul lod-vat, me gavehai él livreu treu caër péré em secourehai de rein lusq d'em halon trema Doué, ha d'er pedein èl ma faut.²

Chrsitine, servante. Je ne sais pas où ma maîtresse a trouvé que je suis dévote. Je ne sais ni écrire ni lire : c'est à peine si je sais bien ce que doit savoir une servante : je ne vais aux Offices les Dimanches et les Fêtes qu'à la dérobee quasiment : je dois bien économiser mon temps pour avoir le loisir de dire mes prières le soir et le matin ; et encore quelle prière dis-je, moi ? Si je savais lire comme un bon nombre, je trouverais dans les livres de belles choses qui m'aideraient à élaner mon cœur vers Dieu, et à le prier comme il faut.

Ne ouian na scrihue na leine (je ne sais ni écrire ni lire). Alors que l'expression en français serait plutôt « je ne sais ni lire ni écrire », les témoignages oraux enregistrés au XX^e siècle aux environs d'Arradon reprennent tous cette même formulation. Peut-être peut-on y déceler l'idée que le fait d'écrire est premier, on lit ce qui a d'abord été écrit, ou plutôt que la première sollicitation est celle d'écrire, son nom dans les registres paroissiaux par exemple. La fin du texte laisse entendre

¹ MARION, 1790, p. 44-45.

² MARION, 1790, p. 376.

que bon nombre de gens savent lire et trouvent ainsi de quoi nourrir leur dévotion. Dans la suite du dialogue, la Bonne Sœur interroge la servante qui a quelques connaissances sur la vie de Jésus.

Er Bonn-Sœur. Mæs, Christin, hui e lar ne ouzoh quet leine : mèn enta e hoès-hui désquét er péh e larét a-ze ?

Christin. Doué en dès reit deign ur mimoër mat, ha ne gollan quet ur guir ag en instructionneu e gleuan. Opèn quemènt-ce, me hum gav liès ém labour guet ur vugulès péhani e ouair hé livr, ha m'hé fèd de leine deign un dra-benac durand ma vèn é labourad (...).¹

La Bonne Sœur. Mais, Christine, vous dites que vous ne savez pas lire : où donc avez-vous appris ce que vous dites là ?

Christine. Dieu m'a donné une bonne mémoire, et je ne perds pas un mot des instructions que j'entends. En plus de cela, je me trouve souvent dans mon travail avec une bergère qui sait son livre, et je la prie de me lire quelque chose pendant que je travaille (...).

La mémoire et l'apprentissage oral sont ici soulignés. La jeune bergère mentionnée « sait son livre ». L'expression ambiguë est peut-être révélatrice. Il est sûrement question d'un livre religieux et il se peut que la capacité de lectrice de la bergère se limite à cet ouvrage, peut-être étudié au catéchisme. Les autres cas de lecture évoqués à la fin du *Magasin Spirituel* concernent également des femmes, « bigotes et bonnes sœurs », envers qui la Bonne Sœur se montre assez dure.

Me remerq un defaut bras én darn-muyan ag er-ré e ra profession a zevotion : er ré e ouair leine e hum abus guet ou Livreu, hemb laquad poén d'ou homprenein na de jaugein er circonstanceu particulièr ag ou buhé guet en instructioneu caër e leinant. Er-ré ne ouiant quet leine, e hum regl én ou devotion ar er-ré-ral, hac e glasq magadur d'en amour-propr, é léh clasq er barfætion. Haval gueneign n'en dai quet requis troein na distroein quemènt-ce eid cavouét er guir hènd ag er barfætion a Grechéneah. Bout-zou ul Livr e eèll en ol leine, hac e ansaign, hemb paud a langage, er veritabl parfætion : me gonz a vuhé Jesus-Chrouist, doh péhani é teli clasq havalein quemènt hannii e zesir bout Crechéen parfæt.²

Je remarque un gros défaut chez la plupart de ceux (ou : celles³) qui font profession de dévotion : ceux qui savent lire perdent leur temps avec leurs Livres, sans se donner la peine de les comprendre ni de jauger les circonstances particulières de leur vie avec les belles instructions qu'ils lisent. Ceux qui ne savent pas lire, règlent leur dévotion sur les autres, et cherchent à nourrir leur amour-propre, au lieu de chercher la perfection. À mon avis il n'est pas besoin de faire des tours et des détours ainsi pour trouver le vrai chemin de la perfection Chrétienne. Il y a un Livre que tous peuvent lire, et qui enseigne, en peu de mots, la véritable perfection : je parle de la vie de Jésus-Christ, à qui doit chercher à ressembler quiconque désire être un parfait Chrétien.

On remarque dans ce passage l'abondance du vocabulaire abstrait emprunté au français⁴ : défaut, profession, dévotion, instruction, amour-propre, perfection etc. Les pieuses lectures ne sont pas valorisées ici par la Bonne Sœur qui critique durement la « fausse dévotion ».

À travers le *Magasin Spirituel*, transparait l'image d'une campagne vannetaise globalement analphabète mais où l'instruction religieuse amène certains, plus souvent certaines, à se tourner vers l'écrit, vers « les Livres ». L'édition locale en breton, à cette époque l'imprimerie Galles à Vannes, concerne presque exclusivement des ouvrages religieux.

La langue de la population rurale est le breton et, nulle part dans l'ouvrage, il n'est question du français ; lorsque la Bonne Sœur cite comme ouvrage de référence *En Or ag er Vuhé devod* (*Introduction à la Vie dévote*) de saint François de Sales, elle emploie le titre que l'auteur donnera à sa

¹ MARION, 1790, p. 379-380.

² MARION, 1790, p. 355.

³ Le terme breton n'indique pas le genre au pluriel. La tirade entière peut être comprise au féminin. Il semble même que ce soit des femmes qui soient visées par ce discours : la compagnie de cette douzième après-midi est exclusivement féminine si l'on en juge par les prénoms des personnes qui dialoguent avec la Bonne Sœur : *Charlott, Agnès, Loeïson, Julitt, Christin, Agath* et *Ézabèl*.

⁴ Ce fait est caractéristique du *brezhoneg beleg* (breton de prêtre) des écrits religieux en breton.

traduction de l'œuvre¹. Lire et apprendre à lire se font vraisemblablement à cette époque en breton, le latin et le français venant ensuite pour ceux qui se destinent à une carrière sacerdotale. Les prières sont également apprises en breton comme le souligne la Bonne Sœur :

Hui e lar bamdê hou *Pater* é Breton : mæs quer clous vehai m'hé lareoh é Latin ; rac ne rét quet attantion petra e larét. A pe larét, *Pardonet temb hun offanceu, èl ma pardonamb d'er-ré en dès hun offancét*, quemènt-ce e zou just èl pe lareheoh : Hac èl ne vennan quet pardonein d'en dén-hont, me hou pèd ne bardonehait deign.²

Vous dites chaque jour votre Pater en breton : mais ce serait pareil si vous le disiez en Latin ; car vous ne faites pas attention à ce que vous dites. Quand vous dites, Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensé, tout cela est juste comme si vous disiez : Et comme je ne veux pas pardonner à cet homme-là, je vous prie de ne pas me pardonner.

Le français est exclu de cette représentation de la campagne vannetaise à la fin XVIII^e siècle sans que l'on puisse déterminer s'il s'agit du reflet d'une situation effective de monolinguisme ou d'une intention délibérée de l'auteur. L'auteur choisit en tout cas de s'adresser par écrit en breton aux destinataires de son *Magasin Spirituel* : pauvres, serviteurs, artisans et gens de la campagne.

Cet ouvrage encourage une aspiration populaire à accéder à l'écrit, il suggère aussi le rapport que la société rurale entretient avec l'extérieur, notamment avec la ville, à la fois proche et différente, et relève les questionnements ainsi suscités. Les conflits entre croyances traditionnelles et idées nouvelles sont également soulignés. La question peut donc être posée de la place d'un mouvement des Lumières dans la campagne vannetaise à la fin du XVIII^e siècle, question qui se double d'une interrogation sur l'utilisation et le rôle du breton, obstacle linguistique à l'échange d'idées ou possible vecteur d'émancipation populaire.

À côté des instructions religieuses, des conseils pratiques trouvent place au fil des dialogues, parfois des idées novatrices comme celle de renoncer à l'emmaillotage des nourrissons.

Er Bonne-Seur. Ol er vugalé e zou èl-ce : er momand heurussan eit-t'ai, e zou en hani m'ou dihronnér, ha pe bermettehai er modesti ou lausquein nuah, ne vehènt meid yahoh ha nærhussoh. Bout-ç'ou én Angletærr ur mod de zessàu er vugalé, hemb ou mailhurein èl ma rét-hui. Lausquein e réér attàu hou [sic] divréh hac ou divarr libr guet-t'ai, ha n'ou gronnér meid dré ou hreis, ha hoah n'ou sterdér quet : a pe vai quèstion a hou [sic] changein, én un taul é ma groeit en affær, hac eëllein e réér er gobér quel liès èl ma carér én dé, hemb ou dihronnein. É contrél, ér mod ma rét-hui, réd-è ou divaillhurein aquèrh eit ou honestad, hac er parèss e ra liès ou lausquein tair pé pedair-ær én hou [sic] lusteri : er péh-zou caus de baud a vugalé bout mahaignét, pé boud ur jamæs quènt ma quèrhant ou hunan.³

La Bonne Sœur. Tous les enfants sont ainsi : le moment le plus heureux pour eux, est celui où on les démaillote, et si la pudeur permettait de les laisser nus, ils n'en seraient que plus sains et plus vigoureux. Il y a en Angleterre une façon d'élever les enfants, sans les emmailloter comme vous le faites. On leur laisse toujours les bras et les jambes libres, et on ne les entoure que par le milieu du corps, et encore on ne les serre pas : quand il est question de les changer, en un coup l'affaire est faite, et on peut le faire aussi souvent qu'on le veut par jour, sans les démailloter. Au contraire, de la façon dont vous faites, il faut les démailloter entièrement pour les nettoyer, et la paresse fait qu'on les laisse souvent trois ou quatre heures dans leur saleté : ce qui fait que beaucoup d'enfants sont estropiés, ou sont un⁴ jamais avant qu'ils ne marchent seuls.

¹ MARION, 1790, p. 446. *En Or ag er Vubez devod* signifie littéralement : La Porte de la Vie dévote. L'abbé Marion a dû lire au séminaire l'ouvrage en français de saint François de Sales publié en 1609.

² MARION, 1790, p. 91.

³ MARION, 1790, p. 184.

⁴ La fin de la dernière phrase est difficile à comprendre : peut-être manque-t-il un mot. D'autre part, l'auteur se trompe par trois fois entre *ou* (leur, leurs, les) et *hou* (votre, vos, vous), ce qu'il faudrait traduire par « on laisse toujours vos bras libres », « quand il est question de vous changer », « dans votre saleté », simple cacographie ou lapsus calami ?

Le souci de transmettre à ses lecteurs de nouvelles idées et façons d'agir, ici de soigner les nourrissons, montre la préoccupation de l'auteur d'être un vecteur de progrès. Peut-être Jean Marion tient-il sa connaissance des modes anglaises en matière de puériculture de la fréquentation des Stapleton au château de Kerran, des Anglais qui abordent à l'île de Hoëdic, ou bien par des lectures ou des conversations. En tout cas, il s'en fait l'écho dans son livre. Bien d'autres passages le montre soucieux de la santé de ses lecteurs : à propos de l'alcoolisme, mais aussi du jeûne, que l'on ne doit pas imposer aux gens qui travaillent dur, ni aux femmes enceintes ou allaitantes, ni aux jeunes qui n'ont pas terminé leur croissance¹.

L'abbé Marion part également en croisade contre la superstition, le recours aux sorciers, guérisseurs, diseurs de bonne aventure et même contre certaines pratiques populaires de dévotion comme les neuvaines². Le recours aux saints et aux processions est cependant justifié par la Bonne Sœur comme une demande d'intercession.

Er Maitour. Perac enta é ramb-ni Prehecioneu eit hur bout glàu pé amzér gaër a pe vai dobér ? Ni e béd ehue S. Roch eit boud preservét ag er vocèn, ha Santès Apollin eit bout guèlleit ag en droug-dèntt.

Er Bonn-Seur. (...) Ne laramb quet dehai : *Accordét temb er græcen a béré en hun nès d'obér* ; mæs ni e lar : *Goulennet aveid-omb guet Doué er græcen a béré en hun nès dobér*. Rac-cè, ne bedamb quet S. Roch d'hur preservein ag er vocèn, na Santès Apollin d'hur guèllad ag en droug-dèntt ; n'ou dès quet er bouvoër-ze anehai : mæs ni ou fèd de oulèn er græceu-ze aveit-omb ; ha n'en dès quet a zroug é quemènt-ce.³

Le Métayer. *Pourquoi donc faisons-nous des Processions pour avoir de la pluie ou du beau temps quand il y en a besoin ? Nous prions aussi S. Roch pour être préservés de la peste, et Sainte Apolline pour être guéris du mal de dents.*

La Bonne Sœur. (...) *Nous ne leur disons pas : Accordez-nous les grâces dont nous avons besoin ; mais nous disons : Demandez pour nous à Dieu les grâces dont nous avons besoin. Ainsi, nous ne prions pas S. Roch de nous préserver de la peste, ni Sainte Apolline de nous guérir du mal de dents ; ils n'ont pas ce pouvoir : mais nous les prions de demander ces grâces pour nous ; il n'y a pas de mal à tout cela.*

Le discours de l'abbé Marion, empreint de rationalisme, attaque vigoureusement certaines croyances et rites populaires⁴. La Bonne Sœur utilise parfois la moquerie comme dans ce passage où elle répond à une mère dont la fille subit l'influence d'une belle-mère un peu sorcière.

Ne faut quet, é-mé hui, gusquein d'ur broaidur dibue-lor parès, pé ré-è ma vou unan én bé garinèmb, guet eun ag er goal-lagad : ha pihue-è, d'hou change, en dud en dès goal-zeulegad ? Er-ré borin, pé terlouis merhad ? E gurionné, réd-è bout sotoh eit sod eit cheleuèt er forh sorhèneu-ze, ha ne gredan quet é vou diæz deoh distroein hou mèth, mar hi dès ur seblanidiq a Religion, a sèntein doh avizeu dall hé mamêq.⁵

Il ne faut pas, dites-vous, habiller un enfant avec deux chaussettes pareilles, ou bien il faut qu'il y en ait une sur l'envers, de peur du mauvais œil : et qui sont, à votre avis, les gens qui ont de mauvais yeux ? Les borgnes, ou ceux qui louchent sans doute ? En vérité, il faut être plus que sot pour écouter ces histoires, et je ne crois pas qu'il vous sera difficile de détourner votre fille, si elle a un petit semblant de Religion, de l'obéissance aux conseils obtus de sa belle-mère.

¹ *Contraignein tud yaouanq de yun durand ma vènt é crésquein, e zou gobér guen doh ou yébad* (Contraire des jeunes à jeûner pendant qu'ils sont en croissance, c'est faire tort à leur santé). MARION, 1790, p. 279. L'auteur est également très critique vis à vis des mortifications et des pénitences trop dures. MARION, 1790, p. 415-416.

² *En nombr-ze a nàu-dé e zou ut sotiss ...* (Ce nombre de neuf jours est une sottise ...) MARION, 1790, p. 97.

³ MARION, 1790, p. 94-95. Dans le passage non cité, la Bonne Sœur fait remarquer au métayer que son Seigneur ne pourrait le sauver de la potence qui est du ressort du Roi sans aller à Paris intercéder pour lui. Elle établit ensuite une analogie avec Dieu et les saints.

⁴ Voir MARION, 1790, p. 124-125 et 333-350.

⁵ MARION, 1790, p. 335. La première phrase est en italique dans le texte original.

La Bonne Sœur met aussi en évidence l'ignorance qui amène à voir de la sorcellerie partout.

Quentéh èl ma huélér tud pé lonnèt é languissal guet ur hlinhuæd-benac ne hanàuer quet, pé doh péhani ne gavér quet a remæd, é larér bean é vai bet taulét ur sorcereah-benac ar-nehai. Boud e vehai moyand d'écusein er sort credènneu-ze, pe ne vehai quet hanàuet é ma teichét en dud hac el lonnèt de guemènd a glinhuedeu hac a viserieu : mæs en expérience pamdièq e uélér ag er hrontrél, e zelièhai laquad de zisprisein ur superstition quen divalàu. D'em chonge, réd-è boud amouèd eit déviz er sort lorbage-ce èl treu e veritt bout credét.¹

Aussitôt que l'on voit des gens ou des bêtes dépérir à cause de quelque maladie que l'on ne connaît pas, ou contre laquelle on ne trouve pas de remède, on dit vite qu'un sort quelconque leur a été jeté. Il y aurait moyen d'excuser les croyances de cette sorte, si l'on ne savait que les gens et les bêtes sont enclines à toutes sortes de maladies et de misères : mais on voit l'expérience quotidienne du contraire, ce qui devrait amener à mépriser une superstition si vilaine. À mon avis, il faut être sot pour rapporter cette sorte de tromperie comme des choses qui méritent d'être crues.

L'abbé Marion veut rationaliser la pensée et le comportement de ses contemporains, rejoignant par ces aspects le mouvement des Lumières. Il oppose la connaissance et l'expérience quotidienne à la superstition et attaque une certaine vision du monde, des croyances et rites qui perdurent². Il engage un dialogue qui peut se poursuivre aux siècles suivants ; un exemple insolite en est fourni dans l'exemplaire consulté : à la suite d'une tirade dénonçant les croyances aux présages funèbres, une mention manuscrite est rajoutée à l'adresse de la Bonne Sœur :

Dioalet doh ho komzeu me hoér ! Er chevèche e gri a pe sant er marù : blaz un dén é veruèl e hell en dedennein.³

Faites attention à vos paroles ma sœur ! La chevèche crie quand elle sent la mort : l'odeur d'un homme en train de mourir peut l'attirer.

L'auteur se trouve ici pris à parti. Il n'est pas toujours évident de démêler le vrai du faux, de reconnaître les limites de la science humaine. Le danger de balayer trop vite des intuitions et des savoirs empiriques existe également. La phrase souvent brocardée⁴ : « Les paysans bretons sont si ignorants qu'ils croient en l'influence de la lune sur les marées » montre que les Lumières de la ville peuvent aussi être aveuglantes et les savoirs populaires trop vite méprisés.

Sans entrer dans un débat sur la postérité du mouvement des Lumières, il faut reconnaître dans l'œuvre de Jean Marion le souci d'éclairer ses lecteurs bretonnants en leur apportant d'autres points de vue et façons de faire, ainsi que la volonté de les éveiller à une réflexion sur leurs propres croyances et comportements. La langue bretonne est alors le véhicule d'idées nouvelles, par exemple sur l'emmaillotage des nourrissons, et porte le souci d'une émancipation populaire.

Il serait cependant partial de conclure cet aperçu du *Magasin Spirituel* de l'abbé Jean Marion en soulignant ce côté novateur qui en appelle à la raison du lecteur sans donner en contrepartie un exemple de l'autre versant qui s'adresse aux sensations et sentiments de celui-ci : une description terrifiante de l'Enfer propre à susciter la conversion des fidèles par l'effroi qu'elle inspire. La Bonne Sœur répond ici au métayer qui parle d'une rage de dents, *un droug-dèntt arragét*.

Laqueit guet en droug-dèntt-hont, en droug-pèn, en droug-scoharn, er gùendr, er holiq, er pistigeadur, er hloès ma ra ur mambr diléhét, en nan, er séhæd ; laqueit opèn é ma brein hou corv dohoh, hac e tivirér én hou c'ouliou gùin-aigr, pé plomm taiét ; én ur guir, chonget gueneoh é handurét en ol drougueu én un taul : ur bagatèll vehai hoah quemènt-ce ital poénieu ag en ihuern.

(...) Er-ré n'ou dou quet acomplissét gourhæmeneu Doué, e vou abimét durand ol en amzér-ze é rivièreu a dan hac a chouffr, flastrét idan en ol poénieu ha drougueu e fehai bout, hemb éspérance

¹ MARION, 1790, p. 337.

² On en trouve encore au XX^e siècle des exemples dans les histoires de revenants, rites populaires, etc.

³ MARION, 1790, p. 345. Note manuscrite rajoutée dans l'exemplaire photocopié à la bibliothèque du Centre de Recherche Bretonne et Celtique à Brest, portant la cote C 6675.

⁴ Attribuée à Francisque Sarcey, XIX^e siècle, critique dramatique issu de l'École Normale Supérieure.

er bet, a gonsolation nac a soulagement. Rostét veint én un taul guet en tan, ha sclassét guet en aneouid. En ur guir, n'en dès droug ne gouéhou ar nehai. Hac eit petra é handureint-int tourmanteu quen horribl ? Eit n'ou dou quet prezet hum geinein un tamiq ér vuhé-men : un ivraign, eit n'en dou quet vennét renoncein d'en davarn : ur vèrh youanq, eit hi dout hantét er horolleu, er fal gompagnoneaheu, er filageu : ur peur eit en dout murmurét inemb d'é beuranté, eit en dout bet caz hac ivi doh en dud pihuiq : er-ré pihuiq, eit ou dout dispignét é vragal, é hobér chérvad, doh hum zivertissein, en argand e zeliènt implécin d'assistein er peur : un tad hac ur vam, eit ou dout fal-zessàuéit ou bugalé : er vugalé, eit ou dout dissentét doh ou zud : er serviterion, eit ou dout manquéit a vout fidel d'ou méstr : er véstr¹ eit ou dout scandaliséit ou serviterion : er varhadision, eit ou dout reit fal bouis ha fal-vusul : er ounidion, eit ou dout lairét en amzér ha groeit gueu doh ou méstr : ol, en ur guir, eit n'ou dout quet chongét ne oènt ér béd meid eit carein ha chervigein Doué ; eit ou dout manquéit d'ou deværieu ; eit ou dout groeit Covezioneu ha Communioneu sacrilege.²

Mettez avec ce mal de dents-là, le mal de tête, le mal d'oreille, la goutte, la colique, les élancements, la blessure que fait un membre démis, la faim, la soif ; ajoutez que votre corps est pourri, et que l'on verse sur vos plaies du vinaigre, ou du plomb fondu ; en un mot, pensez que vous endurez tous ces maux à la fois : tout cela ne serait encore qu'une bagatelle à côté des peines de l'enfer.

(...) Ceux qui n'auront pas accompli les commandements de Dieu, seront abîmés durant tout ce temps-là dans des rivières de feu et de soufre, écrasés sous toutes les peines et maux qui peuvent exister, sans aucune espérance, de consolation ni de soulagement. Ils seront à la fois rôtis par le feu, et glacés par le froid³. En un mot, il n'y a pas de mal qui ne tombera sur eux. Et pour quoi endureront-ils des tourments si horribles ? Pour ne pas avoir daigné plier un petit peu l'échine dans cette vie-ci : un ivrogne, pour n'avoir pas voulu renoncer à la taverne : une jeune fille, pour avoir fréquenté les danses, les mauvaises compagnies, les veillées : un pauvre pour avoir murmuré contre sa pauvreté, pour avoir eu de la haine et de l'envie contre les gens riches : les riches, pour avoir dépensé en se pavanant, en faisant bonne chère, en se divertissant, l'argent qu'ils devaient employer à assister les pauvres : un père et une mère, pour avoir mal élevé leurs enfants : les enfants, pour avoir désobéi à leurs parents : les serviteurs, pour avoir manqué de fidélité à leurs maîtres : les maîtres pour avoir scandalisé leurs serviteurs : les marchands, pour avoir donné faux poids et fausse mesure : les journaliers, pour avoir volé le temps et fait tort à leurs maîtres : tous, en un mot, pour ne pas avoir pensé qu'ils n'étaient au monde que pour aimer et servir Dieu ; pour avoir manqué à leurs devoirs ; pour avoir fait des Confessions et des Communions sacrilèges.

La crainte de l'enfer, présentée pourtant dans l'ouvrage comme un pis aller pour adhérer à la Religion⁴, est ici attisée par des images saisissantes rappelant celles des tableaux utilisés pour les Missions instaurées en Bretagne au XVII^e siècle et qui perdurent jusqu'au milieu du XX^e siècle.

1.3.2 La tourmente révolutionnaire.

Le *Magasin spirituel* de l'abbé Marion est publié en 1790 à Vannes, c'est-à-dire au début d'une période très mouvementée dans la région vannetaise durant laquelle le clergé va perdre la position hégémonique qui était la sienne dans la société d'Ancien Régime.

Quelques notes historiques préalables sont nécessaires pour appréhender la situation locale et suivre le déroulement des événements aux environs du golfe.

À la veille de la Révolution de 1789, Vannes est une ville assez peuplée (10 000 habitants). Son activité portuaire concerne essentiellement les exportations de grain, froment et seigle, pour lesquelles elle occupe la deuxième place en Bretagne derrière Nantes⁵. Ce commerce est réglementé par le pouvoir monarchique soucieux d'éviter disettes et révoltes. L'industrie textile

¹ Le mot *méstr* est ici au pluriel comme l'indique la suite de la phrase, ce qui explique la mutation.

² MARION, 1790, p. 237-238. Le passage supprimé concerne la notion d'éternité.

³ On retrouve peut-être ici mention d'un enfer froid parfois évoqué dans d'autres traditions celtiques.

⁴ MARION, 1790, p. 87.

⁵ Les quantités exportées sont conséquentes : « en 1765-66, sur une période de 18 mois, 24.660 quintaux de froment et 14.840 quintaux de seigle », soit la moitié du volume exporté à Nantes, mais largement plus que celui des autres ports bretons. LE GOFF, 1989, p. 31.

est peu développée dans la proche région vannetaise : mis à part quelques ateliers à Theix, Noyal et Surzur, la production des toiles par les tisserands se réduit aux besoins locaux. La pêche est une ressource locale importante, notamment la pêche à la sardine au large de Belle-Ile qui connaît un grand développement au XVIII^e siècle. Les officiers et matelots représentent également une partie non négligeable de la population du littoral¹.

La relation de la ville avec la campagne environnante est principalement liée à la production agricole. Les négociants vannetais sont assez souvent propriétaires de métairies ou de fonds de tenues sous domaine congéable, remplaçant dans ce rôle une noblesse clairsemée qui réside de moins en moins sur ses terres². Des liens de solidarité, entretenus par la crainte de la disette, existent entre la campagne et le petit peuple de la ville, habitant surtout la paroisse Saint-Patern.

Dès le mois d'avril 1789, courent, à Vannes et dans sa région, des rumeurs de famine et d'accaparement des grains. Des émeutes surviennent. Le 6 avril, la foule envahit la cour de la mairie pour dénoncer un impôt sur les boissons et réclamer la suspension des exportations de grains. Dans la nuit du dimanche 11 avril, elle fait le siège de la mairie aux cris de « Vive le roi, vive la noblesse, au diable le Tiers ! » et se bat dans l'obscurité contre les forces de l'ordre. À Arzon, en mai 1789, une émeute empêche le receveur du domaine royal d'embarquer des grains³. En mars 1790, à la Trinité-Surzur, une foule composée principalement de journaliers bloque le passage de trois revendeurs de grains qui se dirigent vers Vannes. D'autres émeutes frumentaires se produisent ainsi en 1789, 1790 et 1791.

La représentation aux États généraux est boycottée dans toute la Bretagne par la noblesse et le haut clergé qui veulent que la désignation des députés incombe aux États de Bretagne. Ce sont donc les représentants du bas clergé et du Tiers de la sénéchaussée de Vannes qui désignent 12 électeurs dont 8 hommes de loi vannetais. Les cahiers de doléances de la sénéchaussée de Vannes réclament essentiellement des réformes constitutionnelles et administratives⁴. Peu de place est faite aux problèmes de la campagne ; quelques amendements sont proposés pour le domaine congéable mais sans véritable remise en question du statut.

Les patriotes qui soutiennent la Révolution sont confrontés d'une part à l'opposition de la noblesse et du haut clergé et d'autre part au mécontentement du petit peuple. Les jeunes gens issus de la paysannerie aisée, dont certains, comme Georges Cadoudal, poursuivent leurs études au collège de Vannes, sont d'abord de fervents partisans de la Révolution en 1789 et 1790. Mais les attentes des paysans sont déçues, notamment à propos du domaine congéable⁵. Dans la région vannetaise, peu de gens restent du côté des patriotes : essentiellement les élites bourgeoises de la ville, négociants et hommes de loi, et quelques capitaines de navires qui détiennent le pouvoir dans les assemblées locales à l'Île-d'Arz et l'Île-aux-Moines.

¹ « Avec leurs familles, c'étaient peut-être 3.500 personnes, concentrées surtout à Vannes et à Séné, dans les îles du golfe, à Arradon et, surtout, dans la presqu'île de Rhuy. On trouvait aussi 96 maîtres et ouvriers dans la construction navale à Vannes. » LE GOFF, 1989, p. 34.

² 6 familles nobles pour 10 000 ruraux en moyenne autour de Vannes. LE GOFF, 1989, p. 247.

³ « Les prix avaient atteint des records, la disette menaçait, la rumeur s'accrédita selon laquelle on allait transférer des grains sur un bâtiment anglais caché derrière Hoedic. Le recteur d'Arzon et les agents des devoirs en station à Arzon soutinrent la foule, mais les officiers du Présidial de Vannes, qui comptaient des patriotes dans leurs rangs, se crurent tenus de trouver les coupables et de les punir, sans d'ailleurs beaucoup de succès. » LE GOFF, 1989, p. 304.

⁴ Les cahiers de doléances des paroisses ont été perdus, seuls les cahiers généraux des sénéchaussées de Vannes et de Rhuy ont été conservés.

⁵ Voir LE GOFF, 1989, p. 307-309 et 313-314. « Au fond, la loi du 6 août 1791 fut la victoire des propriétaires fonciers. Pour l'essentiel le domaine congéable restait inchangé : on ne prêta aucune attention à la demande des paysans de pouvoir convertir le bail à convenant en rente foncière fixe et remboursable. La révolution des paysans aisés fut ainsi bloquée. » LE GOFF, 1989, p. 314.

La nouvelle organisation administrative se met en place : le découpage en départements est négocié et adopté le 30 janvier 1790. Le nom de Morbihan est préféré à Côtes-du-Midi et Redon qui appartient à l'ancien diocèse de Vannes est cédée à l'Ille-et-Vilaine.

La Constitution civile du Clergé est refusée par le clergé local à la quasi-unanimité : un seul des 67 recteurs et vicaires du District de Vannes l'accepte¹. Le 5 février 1791, des paysans réunis à Sainte-Anne d'Auray signent une pétition réclamant la suppression du domaine congéable et du serment exigé des prêtres. Le 14 février 1791, de nombreux habitants des communes rurales du nord-est de Vannes marchent sur la ville pour se porter au secours de l'évêque qu'ils croient menacé. Ils sont dispersés à l'aide de renforts de troupes venus de Lorient.

Dès juillet 1791, le recrutement de volontaires pour la Garde nationale commence, sans aucun succès dans la région. Même la marine, désorganisée, peine à recruter. L'avènement de la guerre révolutionnaire et la levée en masse en mars 1793 déclenchent la révolte ouverte et quinze jours d'affrontements et de pillages.

L'instauration de mesures autoritaires heurte également les habitudes : on fait arrêter des mendiants, supprimer les foires qui se tiennent néanmoins. La répression contre le clergé réfractaire commence dès l'automne 1792. Le calendrier républicain imposé en octobre 1793 bouleverse les repères de toute une civilisation paysanne.

L'hiver 1793-94 voit le début de la Chouannerie proprement dite, caractérisée par l'action de petites bandes armées. En raison de l'importance stratégique des côtes bretonnes, la présence de soldats républicains est importante et les affrontements se multiplient. Les principaux chefs chouans du Morbihan refusent les négociations avec la Convention en décembre 1794 puis en avril 1795. Le 27 juin 1795, 12000 émigrés débarquent à Quiberon, bientôt rejoints par des milliers de chouans. Cantonnés par les troupes de Hoche dans la presqu'île de Quiberon, ils doivent se rendre fin juillet. Certains insurgés rejoignent l'escadre anglaise qui avait escorté les bateaux des émigrés, les autres sont faits prisonniers et jugés ; 800 d'entre eux sont exécutés, les autres incarcérés. Plus de 2000 chouans sont relâchés, en échange de grains fournis par leurs communes ; 2800 autres sont enrôlés dans les armées de la République².

La Convention qui avait accordé la liberté des cultes revient sur sa décision et les prêtres réfractaires sont de nouveau condamnés à la clandestinité. Les exécutions de prêtres à Vannes, comme celle de Pierre-René Rogue en mars 1796, ne font que renforcer la ferveur des fidèles et le sentiment anti républicain³. Lors des élections législatives d'avril 1797, les patriotes sont minoritaires et partout des royalistes sont élus. Le coup d'état de fructidor annule les élections. La chouannerie reprend de plus belle. En octobre puis en novembre 1799, les troupes de Cadoudal sont aux portes de Vannes. Après le coup d'état de Bonaparte, l'ordre est donné d'en finir avec l'insurrection. Les troupes républicaines bloquées dans Vannes font une percée pour s'approvisionner en grain. L'affrontement avec les troupes chouannes le 25 janvier 1800 est très meurtrier (900 morts côté républicain, 600 parmi les chouans) mais les Bleus parviennent à ramener leur convoi à Vannes. L'arrivée de renforts transforme Vannes en une immense caserne et incite Cadoudal à accepter la pacification le 2 février 1800⁴.

¹ Voir LE GOFF, 1989, p. 311-312.

² Voir DUPUY, collectif LEGUAY, 1988, p. 197.

³ Hoche déplore cette frénésie anti cléricale : « On guillotine des prêtres à Vannes tous les jours ! Tous les jours aussi les vieilles femmes et les jeunes garçons viennent tremper leurs mouchoirs dans le sang de ces malheureux, et bientôt ces monuments d'horreur servent de drapeau aux fanatiques habitants des campagnes, qui se font égorger, afin d'aller plus vite au paradis. » Cité par DUPUY, collectif LEGUAY, 1988, p. 197-198.

⁴ Voir DUPUY, collectif LEGUAY, 1988, p. 199.

La chouannerie se poursuit cependant sporadiquement. L'abdication de Napoléon inverse la donne et la Restauration fait craindre des représailles contre les républicains : on commémore la mort de Louis XVI et de Marie-Antoinette, on exalte les martyrs de Quiberon, on parle de restitution des biens nationaux. Le retour de l'Empereur amène les chouans à reprendre les armes. Ces derniers repoussent les Bleus à Sainte-Anne d'Auray mais sont ensuite vaincus à Auray. La fin des Cent Jours fait espérer une réconciliation entre Blancs et Bleus.

Le 30 juillet 1815, Mgr de Bausset, pour célébrer la paix, chante un Te Deum sur la promenade de la Rabine en présence des jeunes fédérés et des collégiens chouans rangés sur deux longues files parallèles. Image symbolique d'un clivage exaspéré par plus de dix années de guerre civile et qui rejoue dramatiquement à chaque oscillation de la vie politique.¹

Ces événements de la période révolutionnaire sont connus pour Arradon à travers quelques épisodes qui ont laissé des traces écrites.

La nationalisation des biens du clergé votée par la Constituante en novembre 1789 oblige le recteur Mathurin Le Galliot à déclarer ses sources de revenus et les charges qui lui incombent. Une affiche à la porte de l'église paroissiale le dimanche 17 janvier 1790 répertorie les dîmes perçues pour les trois frairies du bourg, de Pondinan et du Moustoir, ainsi que les propriétés dont dispose le recteur et les frais à sa charge : la rémunération de deux curés, l'un pour la mère église, l'autre pour l'église « tréviale » de l'Ile-aux-Moines et de deux prêtres desservants².

L'organisation communale, prévue par le décret du 14 décembre 1789, dote Arradon d'un comité de dix officiers publics. Parmi eux, le citoyen Le Délaizir remplit aussi les fonctions de commissaire de la police municipale et d'« instituteur de langue française »³.

Une réunion cantonale se tient à Arradon le 5 décembre 1790 pour élire le juge de paix du canton. Rapportée dans le bulletin paroissial de mars 1926⁴, elle y est présentée comme l'occasion de poser la question du serment civique et les problèmes de conscience qu'il pose. Les prêtres de la paroisse sont parmi les 200 électeurs réunis dans l'église d'Arradon, devenue chef-lieu de canton. Julien Le Labousse⁵ est élu juge de paix et des assesseurs nommés pour chaque commune. Plœren refuse « obstinément » d'en nommer un, sans que la raison de cette attitude soit précisée. Une mention de fidélité à la religion catholique est rajoutée au serment civique et la réunion se termine « dans une vive agitation ». C'est dans l'église que se passe cette réunion qui peut être vue comme un moment du difficile transfert de l'autorité du clergé, encore présent, en direction de « citoyens » de la commune et du canton qui doivent désormais assumer des tâches de conciliation, d'état civil et de représentation au niveau du district de Vannes.

Les Arradonnais, peu empressés de remplir leurs obligations, sont sommés par le directoire du département de nommer les électeurs du canton avant les élections législatives de 1792⁶.

La vente des biens d'Église nationalisés a commencé dès 1791 : le 26 septembre, le citoyen Luco, maire de l'Ile-aux-Moines, acquiert une tenue au village du Moustoir, autrefois propriété

¹ DUPUY, collectif LEGUAY, 1988, p. 202.

² Pour le détail de cette déclaration, voir LE ROHELLEC, 2008, p. 74.

³ Voir LE ROHELLEC, 2008, p. 73-74.

⁴ *Bulletin paroissial d'Arradon*, mars 1926, p. 2-4. Voir en annexe le texte intégral de cet article. Les expressions entre guillemets sont extraites de ce texte sur la réunion cantonale du 5 décembre 1790.

⁵ Le nom Le Labousse, de *labous* (oiseau), est parfois transformé en La Bousse dans certains documents. Voir DUPUY, collectif LEGUAY, 1988, p. 184 : « La Bousse (laboureur du canton d'Arradon) ».

⁶ Les réunions qui suivent ce rappel à l'ordre se tiennent encore à l'église paroissiale et regroupent seulement 36, puis 59 Arradonnais. Voir LE ROHELLEC, 2008, p. 76.

des carmélites de Vannes. D'autres terres et manoirs sont vendus les années suivantes, souvent au profit de bourgeois vannetais¹.

Les prêtres d'Arradon qui refusent de prêter serment à la Constitution doivent quitter leur poste pour échapper aux représailles. Les registres portant la mention de leurs dernières signatures sur les actes datent de septembre 1792².

Après la Constitution civile du clergé, l'exécution de Louis XVI et la levée en masse achèvent sans doute de dresser la grande majorité des Arradonnais contre le nouveau pouvoir : d'abord opposition sourde et gestes de mauvaise volonté, puis engagement résolu dans la chouannerie. L'armée des Côtes opère dans la commune des réquisitions de toutes sortes auxquelles la population se soumet de fort mauvais gré³.

Des descentes de l'armée débusquent parfois des déserteurs comme l'indique un rapport qui relate des arrestations à Arradon le 28 floréal de l'an II (17 mai 1794)⁴. Les interrogatoires ont lieu ce même jour au bourg d'Arradon chez « le citoyen Delaizir » instituteur-commissaire ; celui-ci a porté à la connaissance des autorités à Vannes les agissements d'un dénommé Le Bris « déguisé en paysan » qui a tué un homme et blessé d'autres personnes. On ignore si ce dernier est déserteur comme Julien Joli, autre jeune homme arrêté avec Hyacinthe Emeri qui l'hébergeait. La fin du rapport précise que Le Bris se jette du pont du Vincin lors de son transfert à Vannes en compagnie des deux autres prisonniers et qu'il est retrouvé noyé le lendemain.

Un bon nombre d'Arradonnais sont impliqués l'année suivante dans l'épisode qui suit le débarquement des émigrés⁵. Une liste établie par Pierre-Jean Le Rohellec d'après la « déclaration des biens des individus qui réclament la liberté des cultivateurs détenus depuis le débarquement de Quiberon » et d'après le « registre pour servir à l'inscription des anciens militaires des armées royales grièvement blessés et des veuves ou orphelins de ceux tués ou mis à mort dans les guerres civiles » compte plus de 140 noms⁶. Ces Arradonnais sont parfois signalés comme ayant pris part « à deux guerres » ou « aux trois guerres », les plus jeunes « à la dernière guerre » seulement. Certains ont été blessés ou tués dans les combats à Quiberon, Josselin, Muzillac, Pont-Sal, Sarzeau, d'autres sont morts du typhus dans les prisons de Vannes ou ont été exécutés. Pour les prisonniers, il est fait mention d'une demande de libération par leur femme (37 cas), mère (7), sœur (2), père, parents, belle-mère, beau-père, oncle, voisin ou autre.

Cette liste impressionnante, et peut-être incomplète, montre l'implication des Arradonnais dans le mouvement de rébellion, adhésion durable puisque bon nombre d'entre eux participent à deux voire trois « guerres » et que les fils prennent parfois le relais de leurs pères. L'expression « les trois guerres » désignent sans doute les affrontements majeurs en 1795, 1799-1800 et 1815, alors que des actes de guérilla ponctuent la vie locale tout au long de la période.

Le 8 Germinal de l'an V (28 mars 1797), l'état civil arradonnais consigne, avec près de deux ans de retard, l'assassinat d'un douanier par trois chouans à Arradon, le 21 floréal de l'an III.

¹ Voir DANET, 1955, p. 208-209, LE ROHELLEC, 2008, p. 75, et LE ROHELLEC, 1988, p. 206-210 (liste des biens nationaux de première et de deuxième origine : biens ecclésiastiques et biens des émigrés).

² Voir en 1.3.3.

³ P.-J. Le Rohellec cite l'exemple d'une réquisition de chevaux : au lieu de sept chevaux repérés par le commissaire du district, la commune en fournit deux : « une jument rousse hors d'âge d'une valeur de 400 livres et un cheval noir de luxe d'une valeur de 150 livres, les deux appartenant à Robien ex-noble ». LE ROHELLEC, 2008, p. 77.

⁴ Ce rapport est cité par LE ROHELLEC, 2008, p. 79-80. Voir une copie en annexe.

⁵ A. Danet cite une « Liste des soldats des Armées Royales, blessés, tués au combat, mis à mort pendant les guerres civiles de l'Ouest (Commune d'Arradon) » où figurent 34 noms. DANET, 1955, p. 203-205.

⁶ LE ROHELLEC, 1988, p. 197-205. Voir une liste simplifiée figure en annexe.

Ce jour, huit germinal de l'an Cinquième de la République française, une et indivisible, sur la déclaration qui nous a été faite par Julien Corffmat, chef de chouans, Commandant dans Baden, par Jean le Maitour, faisant parti des chouans, ce dernier de la Commune d'Arradon, et par Pierre le Rohellec, de la commune de Baden, tous les trois de la faction des chouans, et témoins du Supplice de Gille-Etienne Robin, préposé aux Douanes, fils de feu François Robin et de feu Marie Querino, que ce dernier avait été assassiné par les Chouans, le vingt-un floréal, an trois de la République, lequel âgé de trente-six ans et époux de Françoise Le Douarin, je soussigné faisant les fonctions d'officier public du Canton d'Arradon, après avoir reçu le témoignage des dits déposans, qui, tous présents, ont déclaré ne savoir signer, de ce interpellés, ai formé le présent acte, que l'épouse également présente a déclaré ne le savoir faire. Vannes sous notre seing, les dits jour, mois et an que dessus. Le Delaizir off. public.¹

Le décès de Gilles-Étienne Robin « assassiné par les Chouans » est attesté en présence de sa femme par trois chouans désignés expressément par leur appartenance à ce groupe, ainsi que par leur prénom, nom et domicile, et qualifiés de « témoins du supplice ». Aucun d'entre eux ne sait signer. L'officier public Le Delaizir remplit une formalité administrative d'enregistrement du décès qui remonte à près de deux ans. On ne sait si des poursuites sont engagées contre les auteurs du meurtre. La signature de l'acte est précédée de la mention « Vannes sous notre seing ... » comme les autres actes de décès signés du même Le Délaizir. Les autres officiers publics ou les agents municipaux portent à la même époque la mention « Arradon » ou « en la maison commune d'Arradon ». La commune d'Arradon faisant partie du district de Vannes, les deux formules sont peut-être admises, ce fait mérite cependant d'être souligné. Le Délaizir consigne aussi tous les actes de l'état civil de Baden, naissances, mariages et décès, durant une certaine période, toujours avec cette même mention².

Les deux grandes îles du golfe sont aussi le théâtre d'exactions. L'île d'Arz qui a pour maire Touzé du Guernic, issu d'une famille vannetaise et zélé républicain, reçoit souvent la visite de chouans du continent. Le 7 mars 1795, 150 d'entre eux débarquent nuitamment dans l'île, font irruption dans le manoir de Kernoël où réside le maire, brisent l'arbre de la liberté et saisissent quelques armes. D'autres incursions se produisent, allant jusqu'à l'assassinat du maire en 1800³.

L'île-aux-Moines, nouvellement émancipée de la tutelle d'Arradon et promue commune, a pour maire le capitaine armateur Paul Luco⁴. Les chouans y multiplient leurs incursions comme à l'île d'Arz pour tenter de trouver de nouvelles recrues, des armes, des fonds. Le maire se plaint aux autorités de Vannes qui adressent en relai un message à Paris :

« Aucune partie de l'intérieur du golfe du Morbihan n'est infestée de Chouans, d'Emigrés et autres coquins de cette sorte comme les communes de Baden, d'Arradon, de Plougoumen et de Plœren ; c'est là leurs quartiers généraux d'où ils se répandent soit dans les îles soit sur le continent pour piller ou combiner leurs projets perfides avec leurs complices. Il serait très essentiel de purger cette partie de la côte des scélérats qui y abondent. »⁵

¹ Arradon, baptêmes, mariages, sépultures, 1788-1792, image 244/304.

² Voir l'état-civil de Baden. Naissances, mariages, décès. 1793-1796, image 68/90 et suivantes. 1796-1817, images 1 à 32/556. L'image 68/90 en particulier comprend une note manuscrite de Le Délaizir mentionnant l'autorisation qui lui est faite par l'administration du département de prendre en charge les registres de la commune de Baden, ce qu'il fait du 8 ventôse de l'an IV au 6 prairial de l'an V.

³ Voir BULOT, 1988, p. 79-101. Son récit fourmille d'anecdotes, montrant la complexité de la situation locale et des situations individuelles.

⁴ « La commune se trouva ainsi sous le commandement du capitaine-armateur Paul Luco qui connaissait à la perfection l'art de louvoyer tout en restant fidèle à son cap ». BULOT, 1992, p. 48. Paul Luco est aussi l'un des premiers acquéreurs de biens nationaux à Arradon. LE ROHELLEC, 2008, p. 75.

⁵ Cité par Jean Bulot : BULOT, 1992, p. 54. Voir également l'ensemble du chapitre sur la Révolution française : pages 46 à 54.

Les chouans de la région sont commandés par Vincent Hervé, dit La Joie, né à Plougoumelen et résidant tantôt à Assenac en Baden à la frontière d'Arradon et de Plœren, tantôt au Hallate en Plougoumelen. Quelques actions des chouans sont couronnées de succès comme la prise du gros bourg de Sarzeau le 30 octobre 1799 au petit matin, sous les ordres supérieurs de Georges Cadoudal. L'exécution du maire de l'Île d'Arz qui renseignait les autorités sur les activités des chouans au début de 1800 est perpétrée sur les ordres de Vincent Hervé semble-t-il¹. Le 6 juin 1800 a lieu un débarquement anglais sur les deux grandes îles du golfe ; les chouans d'Arradon, dont un nommé « le grand Marion », y participent. Cette attaque est vite repoussée par les soldats républicains et dès le 7 juin, le général Bernadotte est à Vannes avec une force de 4000 hommes. Arradon est, durant l'été 1800, le théâtre de nombreuses expéditions de troupes républicaines à la recherche de chefs chouans et de prêtres réfractaires. La tradition rapporte que l'un d'eux se cache au Mané Bourgerel et célèbre des messes clandestines pour la population qui n'a plus de prêtre officiel, aucun assermenté n'ayant remplacé le clergé qui a dû partir à la fin de 1792².

Il semble donc que dans les îles du golfe une partie de la population soit plutôt favorable au nouveau pouvoir républicain alors que la population du continent y est opposée dans sa grande majorité. Le monde particulier des îles compte beaucoup de capitaines de la Royale ou de la marine marchande. L'un d'eux, Joachim Allanioux, capitaine du chasse-marée *La Loi* veut en 1793 « tester la ferveur républicaine » des habitants de Carnac et de la Trinité en entonnant en plein bourg avec une trentaine d'hommes les hymnes de la République dont la Marseillaise. Très déçu de voir les portes se fermer, il doit conclure que « le citoyen commis des Douanes est le seul, brave et bon citoyen de la paroisse »³. Les habitants de Carnac, sans doute hostiles aux républicains, sont surtout surpris de l'initiative de Joachim Allanioux et de ses acolytes marins. On peut également s'interroger sur ce que peut représenter pour eux le chant d'hymnes patriotiques dans une langue quasiment étrangère pour la plupart d'entre eux.

Un mur d'incompréhension semble donc exister entre les deux camps, incompréhension sociologique et politique, souvent linguistique également. Le sieur Lauzer, homme de loi, enlevé par les chouans au manoir du Guéric à l'Île-aux-Moines, et libéré contre la promesse d'une caution qu'il ne versera pas, dit avoir entendu ses ravisseurs exprimer l'intention d'aller chercher querelle « aux patauds des îles »⁴. L'expression rapportée semble obscure ; « aux pitauds des îles » serait sans doute plus compréhensible, *pitaod*⁵ désignant en breton local quelqu'un de riche. Le sieur Lauzer a peut-être mal saisi les propos des chouans. Tout laisse penser que les chouans de la région s'expriment entre eux en breton ; les chefs, notamment Georges Cadoudal qui a fréquenté le collège de Vannes, parlent sans doute également le français. Les tractations avec Lauzer pour sa libération se font sûrement dans cette langue : l'otage se fait passer pour chouan pour avoir la vie sauve mais s'empresse ensuite de faire un rapport aux autorités et ne paie pas la rançon promise, sans se soucier du sort de deux chouans qui se sont portés garants pour lui et sont menacés d'être fusillés à sa place. Lauzer ne comprend sans doute pas toutes les conversations de ses ravisseurs et interprète peut-être le terme *pitaod* comme « pataud ».

¹ LE ROHELLEC, 2008, p. 83. Vincent Hervé épousera ensuite une fille de l'Île d'Arz et s'y établira, quittera l'île en raison des reproches des îliens mais y reviendra à la fin de sa vie. (BULOT, 1988, p. 93-95.)

² LE ROHELLEC, 2008, p. 82-84. La commune d'Arradon fait toujours preuve par ailleurs d'une mauvaise volonté évidente à appliquer les directives officielles : par exemple, elle ne trouve pas de fonds pour planter l'arbre de la liberté, ce qui lui vaut une lettre d'admonestation des autorités en l'an VI.

³ Anecdote et citation rapportées par Jean Bulot. BULOT, 1992, p. 50.

⁴ BULOT, 1988, p. 87. Le récit détaillé de l'enlèvement et de la libération du sieur Lauzer figure dans le livre de Jean Bulot consacré à l'Île-aux-Moines. BULOT, 1992, p. 54-57.

⁵ Ce mot avait-il déjà ce sens au XVIII^e siècle ? Il n'apparaît pas dans le dictionnaire de Châlons (1723) mais figure dans ceux d'Ernault (1904) et de Mériadeg Herriou (richard, riche, dans les deux dictionnaires).

La région vannetaise connaît donc durant toute la période révolutionnaire une situation très conflictuelle, déchirée entre deux blocs qui communiquent très mal. Les individus d'un côté et de l'autre sont parfois tirillés : certains capitaines républicains prennent par exemple le risque de transporter des prêtres réfractaires pour les soustraire aux exécutions¹.

La guerre civile entre chouans et Bleus se déroule sur toile de fond linguistique : les élites sont francophones ou francisées, en tout cas ont accès au français, les révolutionnaires n'ont souvent pas accès au breton. Les décrets qui viennent de Paris ignorent souvent les réalités locales. La révolte des chouans, trop vite présentée comme un attachement rétrograde à une situation figée ou une soumission docile à un clergé tout-puissant², est aussi une réaction populaire contre l'accaparement des biens et des terres, ainsi que du pouvoir, par les élites de la ville, et de la côte serait-on tenté d'ajouter, contre des directives autoritaires qui bouleversent les habitudes de la vie et de la sociabilité locales. En un certain sens, c'est une tentative d'émancipation et une affirmation de liberté. Même les gens de mer se rebellent parfois contre les nouvelles exigences républicaines comme en témoigne cette lettre de démission d'un syndic des gens de mer de Locmariaquer, écrite en décembre 1791 dans un français approximatif :

Mais à mis

je suis né françois : sugete du fils ainé : de ligils catolique apostolique et Rommen je suis libre : jeme ma liberté : et pour en donnere une preuve palpable jabdique la plasse de Caindicte de jans de mere de Lomariaquer : je ne pui en meme temps oublier que je suis Chretien : je Cherise ma Religion. C'Est Celle de mes pere C'est la seule veritable je n'en veux point dunotre ; je suis né dans le sein de cette Eglise Catolique apostolique Et Romenne Et paisen que je suis je veux vivre Et mourire avecque la grasse de dieu.

Jean Philiberte commis³

1.3.3 La difficile naissance de l'état civil.

Un français approximatif se retrouve parfois également dans les premiers registres d'état civil quand des habitants de la commune promus « officier public » ou « agent municipal » rédigent les actes à la place du clergé qui a dû quitter son poste. Bien que la codification laisse peu place à l'expression personnelle du rédacteur, quelques maladresses ou erreurs transparissent. Les variations dans la transcription des toponymes sont également intéressantes à noter.

Les actes de 1789, 1790, 1791 et de 1792 sont, dans la continuité de l'Ancien Régime, des enregistrements de « Baptêmes », « Mariages » et « Sépultures ». Seule la destination du double des registres « au greffe de la sénéchaussée de Vannes » qui devient dès 1790 « au greffe du tribunal du district de Vannes »⁴, montre qu'une nouvelle administration se met en place.

1792 est l'année décisive pour l'établissement de l'état « civil ». Jusqu'au 11 septembre, les actes sont signés par Mathurin Le Galliot, recteur d'Arradon, ou par l'un des « curés » : Julien Le Priellec ou Joseph Le Galliot, frère du recteur. L'acte de baptême de Joseph Pléar né le 11 septembre « à Lormoët chez joseph pourchasse du Légitime mariage de feu joseph Le plear et perine paulic mendiante, de La paroisse de St patern » est signé « Le Galliot, curé d'Arradon ».

Les quatre actes suivants, tous datés du 20 octobre et signés de « joseph le leuch pretre », enregistrent les baptêmes de Marie Le Douarin « née ce jour au gréo », Jean-Marie Le Gal « né le trois d'octobre de lannée précédente a quanpen de St paterne », Sébastien Dano « né le cinq

¹ Voir BULOT, 1988, p. 88.

² Les limites du pouvoir du clergé ont déjà été évoquées précédemment. La difficulté qu'il rencontrait pour contrôler différentes formes de sociabilité populaire, danse, théâtre, foires, pardons, etc. en témoigne éloquemment. Voir LE GOFF, 1989, p. 201-209 et 234-235.

³ Cité par LE GOFF, 1989, p. 319.

⁴ Arradon, baptêmes, mariages, sépultures, 1788-1792, images 45-46 et 58/304.

novembre a bernusse sur St paterne » et Anne Maheo « née le quinze septembre à pollindu sur cette paroisse ». Ces quatre baptêmes concernent deux enfants d'Arradon et deux enfants de la paroisse Saint-Patern de Vannes originaires de quartiers proches d'Arradon : Campen et Bernus.

Les six actes qui suivent terminent le registre ; cinq d'entre eux sont datés du 11 décembre et le dernier est rédigé le 15 décembre 1792. Ils sont tous signés de « Mathurin le pléar maire ». Étrangement, la formulation reste la même que celle utilisée par les prêtres « j'ai baptisé ».

Lanné de grace mil sept cent quatre vingt douze le onze décembre j ai baptisé un garçon né le trente novembre de la meme année au bourg d'arradon du légitime Mariage de guillaume le tanguis laboureur et guillemet rigidel parain yve Maury maraine françois le vaillant on a donné a le enfant le nom de yves le per present a declare ne savoir signé de ce interpellé le parain signe avec nous yve maury (joseph le leuch pretre) Mathurin le pléar, maire¹

Une mention barrée « joseph le leuch prêtre » figure à la fin des deux premiers actes, mention de la main de Mathurin Le Pléar. Les actes gardent la formulation « j'ai baptisé » et concernent, outre le baptême de Yve Tanguis, celui de Mathurin Le Bihan « né le vingt huit novembre de la meme anné au palute sur aradon », Julien Le Bagousse « né le cinq du meme mois au bourg d'arradon », Louis Le Vigoullousse « né le six decembre au herbon sur arradon », Beltran Treguerre « né hier soir au normoit sur aradon » et Louison Dannet « né au bourg d'aradon ».

Les graphies « palute » pour le village du Palud et « normoit » pour celui de Lormoet révèlent dans le premier cas un assourdissement de la consonne finale, typique de la phonologie du breton, et dans le cas du deuxième toponyme qui signifie « l'ormaie », la trace de l'article breton *an* à la place de l'article français l². Les graphies « Beltrand » pour Bertrand et « Le Vigoullousse » sans doute pour Le Vigueroux montrent que la distinction entre les consonnes l et r (sans doute r roulé) n'est pas évidente pour les personnes en présence.

Le registre des « Sépultures de la paroisse d'Arradon » pour 1792 est également d'abord tenu par le clergé. Le 9 août, Julien Le Priellec signe un dernier acte. Ensuite, c'est « Mathurin le pléar maire » qui consigne les actes, les premiers de sa main, dont la rédaction semble laborieuse.

L'An De grace mil Sept cent quatre Vingt Douze le neuvieme jour D'aoust, a été inhumé Dans le cimetiére de cette Eglise Le corps De rené paulic, fils De guillaume et Jaquette Dréano agé D'environ quatorze ans, trouvé noyé sur Le bord de la mer, cote D'arradon près le moulin de campen ce jour neuf aoust mil Sept cent quatre Vingt Douze selon le rapport de Julien Le Labousse, juge de paix Du canton D'arradon lequel a permit De l'inhumer ont assisté au convoi Son pere, mathurin Le roux Et autres qui interpellés De signer ont Déclaré ne savoir

Jul : Le priellec curé.

lan de grace mil sept cent quatre Vingt douz le dishuite octobre a été inhumé dans le cimitiere de cette eglise le Corps de mathurine hervieu veuve de sebastien tatibouet agée danviron soixante et six ans du village de Kerguen ont assisté au convoi vincent arhuro yve le guernehué ~~jochi~~ pierre cloerec jullien arhuero et autre qui interpellés de signer ont déclaré ne savoir

Mathurin le pléar maire

Lan de grace mil sept cent quatre vint douz le vint deux octobre a été inhumé dans le cimitier de cette eglise le corps de marie jego (...)

Lan de grace mil cept cent qua vint doux le ~~vint~~ deux novembre aete inhumé dans le cimitier de cette eglise le corps de ivonne le douarin (...)³

1793 marque une nouvelle étape dans la consignation des actes comme le montre l'en-tête du registre : il ne s'agit plus d'enregistrer des baptêmes mais des naissances. 1793 devient l'an II de la

¹ Arradon, baptêmes, mariages, sépultures, 1788-1792, image 102/304. Les autres actes mentionnés figurent images 101 et 103/304.

² Le toponyme Lormoet est écrit « Loulmouit » dans un acte du premier mars 1791, signé du vicaire Julien Le Priellec. Il est prononcé par Louise au XX^e siècle [œn urmwi] en breton et [lœmwit] en français.

³ Arradon, baptêmes, mariages, sépultures, 1788-1792, image 108/304. Deux mots rayés dans les actes.

République. Le dénommé Du Blot qui officie une bonne partie de l'année « a deffaut d'officier public » note cependant sur les premiers actes « l'an premier de la République »¹. D'autres officiers publics prennent ensuite le relais : Le Rohellec, Le Bart, Le Plear, etc. Leur écriture est courante mais certaines erreurs trahissent un manque de maîtrise du français.

Ce jour le un decembre Mille Sept cent quatre vingt treize le cecond de la République francois une et indivisible de vant nous faisant fonction de officier public en la comun d aradon comparu le nommé bassille le josse du village de penerrabin en cette comun Epoux de Magdelain Rouzo domicillie de cette comun le quel nous a déclaré quil lui en né de légitime de mariage en sa demeure ordinaire un fille environ le sept heur du soir le trent novembre quil veu lui donné le prenom louison le josse la quel declaration il nous fait enpresence de Mathurin le josse du village de penerrabin paroisse de aradon et louison le brasse du mem village de cette comun attendu quil nous a declara ne savoir Ecrire n'y signé exception josse pere du enfant qui signe le presence avec nous ainsisi signé fait a la maison comun de aradon ce dit jour mois et an que dessus le rohellec faisant fonction de officier public Basil le josse²

Dans l'exemple cité, le père signe l'acte, ce qui est rare, mais de façon très maladroite. La tenue des registres impose de véritables corvées d'écriture aux officiers publics qui acquièrent plus d'aisance au fil des actes. Mais les formules officielles s'allongent comme en témoigne le début de cet acte de naissance :

Aujourd'hui, douze thermidor, l'an cinquième de la République française, à quatre heures après midi, par-devant moi, Jean Cario, « agent municipal de la commune d'arradon », et comme tel fait pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des Citoyens est comparu en la Salle de la maison commune (...) ³

Les actes de mariage sont encore plus longs et précédés d'une déclaration préalable rédigée et publiée « à haute voix devant la porte de la maison commune ».

Le calendrier républicain s'impose difficilement à la charnière des années 1793 et 1794, années confuses pour l'état civil arradonnais puisqu'un registre supplémentaire est ajouté à chacun des registres de naissances et de décès, ainsi que trois registres supplémentaires à celui des mariages. L'an V de la République, de nouvelles inscriptions supplémentaires sont nécessaires⁴.

L'an V est aussi celui de la consignation, le 8 germinal, de l'assassinat d'un douanier par les chouans de la région deux ans auparavant (le 21 floréal de l'an III)⁵ et voit la promulgation, le 23 floréal, d'un arrêté obligeant les habitants à demander un passeport pour voyager. Tirillée entre chouans et soldats républicains, la population arradonnaise, très surveillée depuis l'affaire de Quiberon, semble remplir difficilement ou de mauvaise grâce les formalités d'état civil.

Les années suivantes, l'état civil est tenu plus régulièrement et des tables récapitulatives prennent place à la fin des registres.

Certains actes de mariage rapportent les paroles d'échanges du consentement des époux ; en l'an VII, François Drévo, « président de l'administration municipale du canton d'Arradon », après la présentation des deux parties et de leurs témoins et la notification de la publication du mariage, consigne dans l'acte :

¹ Voir Arradon, baptêmes, mariages, sépultures, 1788-1792, images 110/304.

² Arradon, baptêmes, mariages, sépultures, 1788-1792, image 116/304. Le rédacteur de cet acte commet souvent beaucoup d'erreurs de français : l'acte de décès de Jean Perneux (image 201/304) par exemple note la déclaration faite « par Catherin Celino Epoux de defeu jean perneux ainsi par Mathurin Celino Baut frere de defeu ainsi par plusieurs parant voissein et voixsin de defeu jean perneux a été decedès dhÿer vers le huis heur du matin (...) ».

³ Arradon, baptêmes, mariages, sépultures, 1788-1792, image 222/304.

⁴ Arradon, baptêmes, mariages, sépultures, 1788-1792, image 225/304.

⁵ Voir en 1.3.2.

(...) après aussi que les dits pierre Le godec & vincente le Bihan ont eu déclaré, à haute et intelligible voix, Se prendre mutuellement pour époux ainsi qu'il Suit : moi Pierre Le godec je prends pour mon épouse vincente le Bihan, & moi Vincente le Bihan je prends pour mon époux Pierre Le godec (...)¹

Seul Yves Maury, âgé de 56 ans, tisserand, signe cet acte avec l'officiant. Les mariés, un marin de 30 ans et une lingère de 34 ans ainsi que les autres témoins, boulanger (52 ans), menuisier (64 ans) et paysan (35 ans), tous du bourg d'Arradon, ne savent le faire. L'acte marque ici l'obligation pour les époux d'exprimer leur consentement « à haute et intelligible voix » selon les formules requises. Peut-on en déduire une nouvelle étape de l'imposition du français comme langue officielle, à l'oral cette fois ? Rien ne permet d'affirmer que les formules aient été exprimées telles quelles par les mariés, peut-être ont-elles été prononcées en breton, la mention « ainsi qu'il suit » dans l'acte étant alors trompeuse. Qu'il s'agisse de formules en français prononcées par des bretonnants ou de traduction non signalée, le jeu entre les deux langues est ici masqué à l'écrit².

Le 11 messidor de l'an XIII « premier de l'empire français », est consigné le décès de Marie-Anne de Lannion, épouse de Luc Edmond de Stapleton « en sa maison d'arradon ». Il n'est fait aucune mention de son statut de châtelaine de Kerran, les témoins sont « les fermiers » François Le Drévo et Alexis Caillaud qui signent tous deux le registre : « drévo » et « alexis calo »³.

Un acte de cette même année consigne le décès de « Marc hervé, dit Lauret age de cinquante deux ans (...) noyé dans la rivière de bordeau, Selon une déclaration, par le Sieur cheveneau, cap. du chasse maré la championette de vanes Le huit messidor an treize »⁴. Désormais les décès survenus à distance de la commune et même à l'étranger sont notés dans les registres d'état civil.

L'année suivante voit le rétablissement du calendrier grégorien par Napoléon 1^{er}. Le premier acte consigné le 1^{er} janvier de l'an 1806 en face du timbre de la République est celui du décès du « recteur » Mathurin Le Galliot qui, rentré d'exil, a repris ses fonctions de « desservant ».

L'an Mil huit Cent six Le premier Janvier par devant nous Maire de la Commune d'arradon, Canton ouest de vanes département du Morbihan, officier de L'Etat Civil, ont comparu guillaume tanguy, âgé d'environ Cinquante ans Et Jean Le touzo âgé de quarante Cinq ans Les deux Laboureur demeurant au Chef Lieu de la Commune Lesquels nous ont déclarés qu'hier a quatre heures du Matin est decedé En la maison presbiterale Monsieur Mathurin Legalliot desservant de cette succursale âgé de Environ soixante neuf ans, né a Meriadec En plumergat, le trois Mars Mil sept cent trente Sept, fils de feus sebastien Legalliot Et marie hémon Et ont, après Lecture du present acte les comparants declarés ne Savoir Signer de ce interpellés.

Constaté par nous mathurin Cloérec, maire de la Commune d'arradon faisant les fonctions d'officier public de l'Etat Civil. cloérec. maire⁵

La réapparition du calendrier grégorien en 1806 et ce premier acte qui souligne à Arradon à la fois le retour et le décès du vieux recteur marquent symboliquement le rétablissement officiel des repères temporels traditionnels et la fin d'une parenthèse tumultueuse dans la région. L'ancien

¹ Arradon, naissances, mariages, décès, 1793-1799, image 13/22.

² Des ratures traduisent parfois l'hésitation d'un bretonnant à transcrire une mutation en breton comme dans l'acte de décès de Marie-Vincente Ars, fille du meunier du Paluden, le 12 brumaire de l'an VIII, le toponyme est par deux fois corrigé de « paluden » en « Baluden » par l'officier public Le Godec. Arradon, naissances, mariages, décès, 1800-1817, image 24/554.

³ Arradon, naissances, mariages, décès, 1800-1817, image 143/554. L'état civil de la défunte et celui de son conjoint vivant sont indiqués comme celui des autres personnes de la commune : « fille légitime de jean baptiste, pierre, joseph de lanion et marthe de quersulien de la boissière » et « fils légitime de defuncts jean de Stapleton et anne oshiel ».

⁴ Arradon, naissances, mariages, décès, 1800-1817, image 148/554.

⁵ Arradon, naissances, mariages, décès, 1800-1817, image 157/554.

vicair Julien Le Priellec succède à Mathurin Le Galliot comme « desservant » de la paroisse. Mais une page est tournée. L'état « civil » a pris définitivement ses marques.

On peut conclure ce regard sur la période révolutionnaire en rappelant qu'elle se déroule aux environs de Vannes dans un climat tendu et violent. L'ordre établi de l'Ancien Régime, à bien des égards plutôt un désordre maintenu, laissait place à une certaine fantaisie locale. Les mesures autoritaires des nouvelles assemblées concernent dès décembre 1789 l'échelon communal et bouleversent les modes de vie. Le départ des prêtres, élites culturelles paysannes, laisse à la fin de 1792 la population rurale dans le désarroi. Beaucoup d'hommes rejoignent la chouannerie. Le cantonnement de troupes importantes à Vannes, les réquisitions qui s'en suivent et les incursions de soldats républicains dans les environs donnent l'impression d'une occupation armée. Le golfe et ses abords deviennent des lieux stratégiques où se déplacent et s'affrontent, sur terre et sur mer, troupes républicaines et bandes de chouans, patrouilles maritimes et bâtiments anglais.

Au point de vue administratif, les « citoyens » qui assument les responsabilités locales ne bénéficient pas d'emblée de la confiance accordée au clergé. L'état civil peine à se mettre en place et des ajouts sont nécessaires. Les erreurs des « officiants » témoignent parfois d'un manque d'aisance en français¹. L'écriture des noms propres bretons pose également problème et des rectifications figurent parfois ensuite².

Si la rédaction des actes est parfois un casse-tête pour les officiants, le français s'impose de plus en plus comme langue officielle, peut-être même à l'oral pour la lecture des actes et l'échange des consentements de mariage. Il est néanmoins probable qu'une traduction en breton s'impose souvent, la plupart des conjoints étant bretonnants monolingues.

Autre nouveauté administrative instaurée par Lucien Bonaparte, le « dénombrement de la population » en l'an VIII permet de dresser le tableau suivant³.

	Hommes Mariés ou Veufs.	Femmes Mariées ou veuves.	Garçons de tout âge.	Filles de tout âge.	Défenseurs de la Patrie vivants.	TOTAL
vannes	1169	1875	2032	3750	306	9132
aradon	200	200	400	400	12	1212
plerain	189	251	218	262	12	932
île d'arz	151	198	240	260	36	885
isle aux moines	200	264	304	282	24	1014
Baden	303	315	634	806	19	2077
baden [manuscrit]	400	400	500	563	200	2063

Tableau 3 - Dénombrement de la population en l'an VIII. Vannes et canton Ouest.

¹ Certains actes rédigés d'une écriture très lisible contiennent des erreurs sans doute imputables à ce fait. Voir par exemple Arradon, baptêmes, mariages, sépultures, 1788-1792, image 117/304.

² En marge d'un acte du 24 février 1793, une mention datée du 14 octobre 1823 change le patronyme Galiotte en Caillo. Arradon, baptêmes, mariages, sépultures, 1788-1792, image 112/304. On note au XIX^e siècle d'autres rectifications de patronymes : Le Leuoh en Le Leuch, Perennès en Pernès, Berrigot en Périchot, etc. (Arradon, naissances, mariages, décès, 1842-1867, images 101, 388, 435, 437, 597/665 et 1868-1881, images 213, 215/ 479).

³ Tableau réalisé d'après le document 6M1 des Archives Départementales du Morbihan. Arradon fait preuve de légèreté ou de mauvaise volonté pour remplir le formulaire. De même, Baden semble fournir deux documents dont l'un entièrement manuscrit aux données suspectes.

Ce premier dénombrement montre la volonté d'instaurer une administration locale efficace. D'autres nouveautés traduisent les impératifs d'une politique linguistique qui se met en place au niveau national en l'an II de la République. Barère fait voter le 8 pluviôse la nomination d'un instituteur de langue française dans les communes où « les habitants parlent un idiome étranger » (breton, allemand, italien et basque), instituteur chargé d'enseigner le français aux enfants mais aussi de « donner lecture au peuple et de traduire vocalement les lois de la République »¹. L'abbé Grégoire présente à la Convention le 16 prairial son *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française*. Le décret du 2 thermidor interdit l'emploi d'une autre langue que le français dans tous les actes à caractère officiel.

Les élites révolutionnaires se heurtent en effet au problème de la diversité linguistique qui apparaît vite comme ennemie de la République « française, une et indivisible » et obstacle à la recherche d'une adhésion populaire aux idées nouvelles. Le français, connu des élites, est largement ignoré d'une bonne part de la population², d'autant plus probablement que l'idiome local en est plus éloigné, comme c'est le cas du breton, du basque, de l'alsacien, du flamand etc.

La présence d'un instituteur de langue française à Arradon découle donc de cet arsenal de mesures. On ne sait si le citoyen Le Délaizir a beaucoup d'élèves dans l'école qu'il tient avec sa femme, ni s'il entretient de bonnes relations avec la population. Il déploie en tout cas beaucoup de zèle républicain dans ses autres activités, de commissaire et d'officier public du canton d'Arradon, jusqu'à la fin de l'an VII où il décède semble-t-il. L'ouverture, très éphémère, d'une école publique à Arradon constitue un embryon de scolarisation « en langue française ».

Le breton demeure cependant la langue quotidienne de la population arradonnaise et véhicule une riche culture orale : contes, chants, proverbes, dictons, etc. Dans une vaste région autour de Vannes et Auray, se répandent aussi à cette époque les étranges prophéties en vers d'un mendiant de la région, le *Roue Stevan* (le roi Stévan)³.

De nombreux chants populaires en breton déplorent les malheurs de la Révolution dont une *Canenn neué* (Chanson nouvelle) de 87 couplets retrouvée « sur un manuscrit ayant appartenu à Marie-Julien Barre d'Arradon et vraisemblablement composée par Yvon Fardel d'Arzon »⁴.

Le *Magasin spirituel* de Jean Marion édité en 1790 est un témoignage à la fois linguistique et sociologique sur la société de cette époque. La galerie de portraits qu'il dresse révèle un peu la campagne vannetaise de la fin du XVIII^e siècle. En plus de l'instruction religieuse distillée au long des chapitres, l'abbé Marion veut aussi propager des idées nouvelles, rationalistes et hygiénistes. Cet ouvrage à destination d'une mince frange de la population rurale semble attester un premier mouvement d'alphabétisation, en breton, antérieur à la Révolution. Le français n'est pas même mentionné dans cette œuvre où le rôle d'élite intellectuelle est dévolu au clergé.

La Révolution bouleverse la donne : ce sont désormais des civils qui doivent prendre en main la rédaction en français des actes de naissances, mariages et décès ainsi que la gestion de la vie locale dans le nouveau cadre administratif qui s'est mis en place. La paroisse d'Arradon est devenue une commune du canton ouest de Vannes dans le département du Morbihan.

¹ DE CERTEAU, 2002, p. 13.

² Le rapport de l'abbé Grégoire qui fait suite à une large enquête de terrain est révélateur à cet égard.

³ Ses dictons et prophéties parviennent jusqu'au XX^e siècle. Voir en 3.2.2. Ce personnage étonnant, né semble-t-il au début du XVIII^e siècle dans la région de Grand-Champ et qu'une tradition fait mourir à Baden au village de Langario, a laissé une moisson de rimes interprétées à toutes les époques, et sans doute déjà au moment de la Révolution, comme des visions prophétiques.

⁴ BELZ, collectif *Morbihan*, 2000, p. 185. Y figure un extrait de ce chant aux accents lyriques composé vers 1791.

1.4 L'inventaire officiel de la commune au XIX^e siècle.

La commune d'Arradon se dévoile à l'époque moderne grâce aux nouveaux outils mis en place par les gouvernements successifs. Les cadastres napoléoniens dressent en 1809, puis en 1851, le relevé des parcelles, bâtiments et voies de communication. Les recensements de la population offrent régulièrement depuis 1836 la liste nominative des Arradonnais avec leur profession et leur lieu d'habitation. L'observation de ces deux sources d'information donne donc une vision générale d'Arradon : le pays et les gens, *ar vro hag an dud*. Le breton y apparaît seulement dans les toponymes et patronymes. Le recensement de 1872 comporte une mention quasi systématique de la capacité des individus à lire et écrire, ou à lire seulement, et permet ainsi de mesurer le degré d'alphabétisation de la population arradonnaise. Après l'observation des cadastres de 1809 et 1851 puis des recensements de 1836 et 1872, une troisième partie dresse le constat des changements de la commune à la fin du XIX^e siècle : progrès de la scolarisation et construction d'une nouvelle église qui change la stature du bourg, mais aussi mobilisation des hommes en 1870 et discrète progression du français.

1.4.1 Le paysage arradonnais dans les cadastres napoléoniens.

Le premier cadastre de la commune est établi en 1809 comme en témoigne la mention figurant sur le tableau d'assemblage dans un médaillon surplombé par l'aigle impérial.

Tableau D'Assemblage Du plan parcellaire de la Commune D'Arradon,
Département du Morbihan, Arrondissement communal de Vannes, Canton de Vannes (ouest).
Terminé Sur le Terrain 17 Juin 1809 et au Cabinet Le 14 Novembre 1809.
Levé en Exécution de l'Arrêté du Gouvernement Du 12 Brumaire an 11
Sous M^r Delavau Ingénieur Vérificateur Par M^r Dreuslin Géomètre de 1^{ere} Classe
Cloerec maire¹

Ce tableau présente le découpage du territoire communal en sections répertoriées de A à G : A Lignole (2 feuilles), B La Chesnaie (2 feuilles), C Kervadec (1 feuille), D Bourgerel (2 feuilles), E le Bourg (2 feuilles), F Loqueltas (2 feuilles), G le Moustoir (2 feuilles). Le littoral est peint en bleu ainsi que les rivières. Les sections sont séparées par un trait de couleur. Les feuilles qui donnent le détail de chaque section de la commune sont peintes selon un code de couleurs et motifs détaillé sur la première feuille : « Maisons, fours, airs² ; Jardins ; Terres Labourables ; Vergers ; Chateignerai ; Landes et Vagues ; Patures ; Marais ; Etangs et Ruisseaux ; Bois Taillis et Futaies ; Prés ». Ces couleurs donnent un aspect très esthétique aux planches du cadastre ; la consultation sur Internet³ permet d'accéder facilement à l'ensemble et de visualiser le moindre détail, y compris l'écriture des toponymes.

La section A, « de Lignole », délimite une vaste zone au nord de la commune séparée de Plœren par la rivière du Vincin. Deux ponts sont signalés sur cette frontière « Pont Culeac » (pont de Culéac) et « Pont En Nazen » (pont de l'âne) ; deux moulins, l'un à eau et l'autre à vent, sont nommés « Moulin de Ponstère ». Outre Lignol, huit villages sont signalés : « Culéac, Pelvin, Le Champ Neuf, Bolauré, Boquelenne, Brambois, Bratellin, La Sellette, Le Vincein ». La grande route qui traverse Arradon du nord-est au sud-ouest et celle qui rejoint le bourg d'Arradon à celui de Plœren passent respectivement au sud et à l'ouest de cette section découpée en 434 parcelles. C'est une zone assez boisée et peu habitée. Les domaines du Vincin et de Lignol sont agrémentés de jardins. Aux confins de la commune, le village de Culéac qui regroupe quelques habitations

¹ Cadastre, Arradon, Plans primitifs, Plans par masse de culture, Tableau d'assemblage, Image 1/1.

² Il s'agit ici des aires à battre.

³ http://www.morbihan.fr/UserFile/media/AD56/consultation_application/index_cadastre.htm

entourées de terres labourables est traversé par une petite route qui relie les deux ponts précédemment nommés pour aller à Plœren, notamment au village de Plesterven¹ tout proche.

La section B, « de La Chesnaie », située au sud de la précédente, est limitrophe de Vannes. La grande route qui vient de Vannes en franchissant le « pont de Vencennes » (du Vincin) la délimite au Nord, l'estuaire du Vincin la borde à l'Est. Le moulin à eau « de Campen en La Commune de Vannes » est signalé sur l'autre rive. Le « Château de La Chesnay » se trouve aussi au bord de la rivière, près d'un étang. Les autres lieux mentionnés sont : « Petit molac, Polindu, K/doualic, Le Raz, le Pont nué, quatre vents, K/hère, Brangilles, Parc er Bourinn, Manéhuily, la Maison de la lande de Lormouet ». L'ensemble de cette section découpée en 487 parcelles est assez boisé, surtout le long de la rivière et aux abords du Poulindu, du Ratz et de Brangilles. Pâtures et landes couvrent une bonne partie des sections A et B.

La section C, « de Kervadec », qui tient sur une seule feuille mais se découpe en 499 parcelles, mentionne outre Kervadec, « Le Guer Gouel, K/avélo, Le Mané, la Maison du Bois de Sapin, Le Raz » ; une partie de ce dernier village figure sur la section précédente. Cette zone est constituée principalement de terres labourables sauf dans les environs de « Guer Gouel » (Guéhuel en 1851) où dominant bois et landes.

La section D, « de Bourgerel », représente la zone littorale de l'est de la commune, de Moréac à Nosillen. Outre le village de Bourgerel, assez important, le cadastre mentionne « le Château de K/voyer, Penboch, K/Guafrée, Nosillen, Lormouet, Pondinan, K/venic, le Château de Roguédas, le Château de Moréac, Aliguène, le hameau de K/guene ». La section est découpée en 593 parcelles très variées : bois, landes, terres labourables, pâtures, vergers, châtaigneraies et jardins aux abords des châteaux.

La section E, « du Bourg », est découpée en 949 parcelles et concerne la partie médiane du littoral arradonnais et le bourg situé un peu en retrait. Les lieux mentionnés sur la première feuille sont : « le Chef lieu, le Mingleyeux (carières de pierre), Larmoite, Ste Barbe, K/leran, Olmeneux, Cramère, le Palude, K/verraud, Roscledan ». Sur la deuxième feuille qui dessine le littoral, apparaît d'emblée la pointe d'Arradon traversée par une petite route qui se poursuit au-delà du cadre de la carte par une cale ; à la jonction de la route et de la cale se trouve la « Maison du Passage » sur une petite parcelle ; les villages de « Penmeil, le Reste, Petit ...allé et K/ralic (*alias* K/ratte)² » se situent au départ de la Pointe. L'autre partie de cette feuille concerne le « Château d'Aradon » et les villages qui l'entourent « Quillion, Lenermine (*alias* Pen er Mine³), Lallée, Pen er Rabinée (*alias* Pen er rabin), le Sravellic (*alias* le Gravellic⁴), le Paluden et son Moulin ». Le village de « K/horr » noté sur le plan d'assemblage n'est pas inscrit sur le plan détaillé.

La section « du Bourg » a un aspect très varié : la Pointe d'Arradon est entièrement couverte de « landes et vagues », le château « d'Aradon » à Kerran est entouré de jardins soignés, de bois et de prés. Le reste, peu boisé, compte des parcelles de terres labourables, pâtures, vergers, ainsi qu'une zone de marais aux abords de Penmeil. Le bourg se présente comme une agglomération assez réduite à la jonction de plusieurs routes de taille moyenne ; il semble que le chemin vers Bourgerel et Roguédas traverse une zone vague à la hauteur du village « le Mingleyeux ».

La section F, « de Loqueltas », au centre et à l'ouest de la commune, est limitrophe de Plœren et découpée en quelques 592 parcelles⁵. Outre la demeure de Loqueltas, sont mentionnés les

¹ Voir en 1.1.3 le développement sur les *Plou-* des environs d'Arradon et la carte associée.

² Le premier nom est difficile à interpréter, il s'agit sans doute du Petit Kerat. Kerat est noté « K/ralic » sur cette feuille mais « K/ratte » sur le plan d'assemblage.

³ La notation Lenermine est sûrement erronée ; « Pen er Mine » figure sur le plan d'assemblage.

⁴ Cette planche du cadastre comportant de nombreuses erreurs de transcription des toponymes, les noms du plan d'assemblage sont cités entre parenthèses.

⁵ Le décompte est inexact car il n'existe pas de parcelles de 250 à 255.

villages de « Beignat, Trévière, Poulfan, K/belec, gras revellin » ; ce dernier nom qu'accompagne la mention « Vieux Moulin d'aradon » est en fait Gras er velin (la butte du moulin). « Maison de la lande » et « Château de Langate » figurent également dans cette section qui comporte beaucoup de terres labourables, vergers, landes, pâtures, quelques bois et des jardins à Loqueltas et Langat.

La section G, « du Moustoir », est découpée en 1057 parcelles sur deux feuilles très différentes. La seconde concerne la partie littorale : à l'ouest, les « Maisons de Greverden », au bord d'une petite route menant à Baden par le « Chemin du Moulin de Pomper » indiqué sur le plan d'assemblage, au sud l'« Isle d'Irus »¹, à l'est le « hameau du Gréau », les « Maisons de Béguénivère » et les « Maisons du Prad Bihan ». La première feuille couvre une zone beaucoup plus étendue. Le village du Moustoir s'y présente comme une agglomération importante groupée autour de sa chapelle et accédant à la mer par une petite frange littorale au sud. La « Maison du lanique » est isolée au nord de cette zone, le seul autre village mentionné est « le hameau du Treurvelen » près du « Pont de Kbeourvelen » (Pont de Treurvelen sur le plan d'assemblage) qui enjambe la rivière en amont de l'étang de Pomper et rejoint le village de « K/Bourleven »² en Baden. La section est constituée de terres labourables et de quelques prés, pâtures et landes.

De cette première image d'Arradon, émergent l'agglomération du Bourg et celle du Moustoir qui semble la plus importante. Les autres bâtiments qui se détachent sont les châteaux et manoirs et leurs jardins d'agrément, celui de Kerran surtout. Les moulins sont également notés, pour la plupart à la périphérie de la commune, sur les rivières et le littoral. Les planches colorées du cadastre laissent entrevoir la végétation : les zones boisées le long des rivières, les étendues de landes, les prés et pâtures, les terres labourables ou plantées d'arbres fruitiers.

Les liens avec les communes voisines sont seulement suggérés par la mention des ponts et le tracé des routes. La consultation des cadastres de Baden et Plœren permet d'avoir une meilleure idée des axes de communication. La voie qui traverse la commune du pont du Vincin au Moustoir n'est prolongée jusqu'à la chaussée du moulin de Pomper que par une toute petite route, « le chemin de Vannes à Baden » passant plus au nord par Lohac et Saint-Julien. Une étude des zones frontalières des différentes communes permettrait de mieux comprendre les voies de communication à cette époque et d'expliquer peut-être le toponyme « Le Croissen » (la croisée des chemins) en Plœren aux confins des trois communes. Le passage maritime vers l'Île-aux-Moines est suggéré par l'appellation « Maison du Passage » à l'extrémité de la pointe d'Arradon.

Les planches du cadastre de 1809 esquissent ainsi le paysage communal et tracent les réseaux de sociabilité, laissant deviner les modes de vie de la société arradonnaise à cette époque.

Un nouveau cadastre de la commune est réalisé en 1851 comme le précise une vignette sur le plan d'assemblage : « Plan général de la commune d'Arradon, Canton de Vannes, arrondissement de Vannes, Département du Morbihan, terminé sur le terrain le 20 oct^{bre} 1851, sous l'administration de M^r Boulage, Préfet ; M^r Le Gouguec, Maire & sous la direction de M^r Pontallié, Directeur des contributions directes ; M^r Tanguy, Géomètre en Chef ; par MM Bassac et Coinden, Géomètres. Echelle : 0, 00005 »³.

Le nouveau cadastre n'a pas les belles couleurs de l'ancien. Plus sobre, il a davantage le souci des détails, et la précision du dessin est tout à fait saisissante, mettant particulièrement en valeur l'environnement des riches demeures : jardins d'agrément et tracé des allées, pièces d'eau, etc.

¹ Les îles Logoden ne figurent pas sur le cadastre, peut-être en raison de leur moindre superficie.

² Voir le cadastre de Baden, plans primitifs, section D de Saint-Jullien, 2^{ème} feuille. Le plan d'assemblage de Baden montre qu'à cette époque le chemin de Vannes à Baden passe par Lohac et Saint-Julien.

³ Ce cadastre est également consultable par Internet, sur le même site que précédemment.

Quelques couleurs pastel rehaussent par endroits le dessin, soulignant le littoral ainsi que les cours d'eau, fontaines et « douets » (lavoirs) en bleu, les bâtiments et murs en rose, etc.

La précision du nouveau cadastre s'étend également à la notation des toponymes puisque parcelles et lieux-dits sont souvent nommés : *Lann vras*, *Doareu Goarem*, *Goah en amenen*, *Lann Pelven*, *Doareu Rohic*, *Parc Bras* etc.¹. De vastes zones sont indiquées comme « Dépendances de Culéac », « de Lignol » ou autre village. Les aires à battre sont mentionnées près des fermes, parfois également la destination particulière de certaines parcelles : « vigne » par exemple.

Les sections du précédent cadastre ont été modifiées : section A « de Lignol » (2 feuilles, 354 parcelles), section B « de Boloré » (3 feuilles, 530 parcelles), section C « de La Chenaie » (2 feuilles, 407 parcelles), section D « de Pondinan » (3 feuilles, 987 parcelles), section E « du Bourg » (2 feuilles, 628 parcelles), section F « de Loqueltas » (2 feuilles, 533 parcelles), section G « de Kerran » (1 feuille, 218 parcelles), section H « du Moustoir » (6 feuilles, 978 parcelles). Le parcellaire de la commune s'est donc complexifié. La section du Moustoir est dessinée à une échelle différente : 1/1000 au lieu de 1/2000 pour les autres. Plusieurs feuilles du cadastre sont orientées en fonction de leur forme et non des repères cardinaux habituels, ce qui gêne leur lisibilité : il faut choisir de repositionner le Nord vers le haut ou de consulter aisément les écrits.

Le grand apport de ce cadastre par rapport à celui de 1809 est son tracé précis accompagné d'une dénomination des cours d'eau ainsi que des routes et chemins.

Le long du littoral sont mentionnés, d'ouest en est, la « chaussée du moulin de pomper », le « Moulin du Paluden », la « Maison du Passage » près de la cale à l'extrémité de la Pointe, les pointes « de Penboch », « de Roguédas » et « de Moréac », l'« étang de la Chenaie », le « Moulin à eau de Campen », l'« étang du moulin de Campen », l'« étang de Campen » et le « pont du Vincein ». Les îles de la commune, « Ile d'Irus » et « Ile des Souris », figurent sur les plans parcellaires. Seule Irus porte une habitation, comme en 1809 du reste.

Les principaux cours d'eau sont nommés. Le « ruisseau du pont de Lohac » sert de frontière avec Baden et rejoint l'étang de Pomper ; avant d'aboutir au Paluden, le « ruisseau de Loqueltas » reçoit les eaux du « ruisseau du Herbont » lui-même résultant de la jonction des ruisseaux « de la Lande de Lignol » et « de Langatte », les ponts du Herbont et de Cadic franchissent ces cours d'eau ; le « ruisseau de Keraudran » passe sous le « pont verh » et rejoint le golfe au « Grézic » ; le « ruisseau de Toul Badeu » passe sous les ponts du Rohic et du Poulindu avant de rejoindre l'étang de la Chenaie ; enfin, au nord de la commune, le « ruisseau qui descend de la fontaine de Ménaty » reçoit les ruisseaux « de Lignol » puis « de Poul Prinse » et « de la Salette », rejoint les eaux du « ruisseau de Luscanen » qui reçoit aussi celles du « ruisseau de Kergouyan », se jette dans l'« Etang du Ster », alimentant le « Moulin à eau du Pont Ster », et suit son cours vers le golfe en passant sous le « pont du Vincein » et en formant l'« Etang du Moulin de Campen »².

Les noms donnés aux ruisseaux sur le cadastre reprennent ceux des villages d'où ils viennent et peuvent découler de la nécessité de les inscrire. Leur dénomination en breton n'est pas notée, si tant est qu'elle existe : peut-être disait-on simplement *ster* (rivière) comme dans Pont Ster. Certains toponymes dont « Pont verh » et « Goverich » un lieu-dit voisin, semblent provenir d'un substantif *gover* ou *gwazh* et de son diminutif *goveric* désignant un ruisseau³. D'autres noms de parcelles, « goah en amenen », entre Lignol et Trévière, « Doareu Goah-verh », près de Pont Cadic, « goheiu » près du ruisseau de la Salette, ont sans doute la même origine.

¹ Une commission s'est constituée en 2006 à Arradon pour étudier ces noms de lieux. Voir en 3.3.4.

² Cette dernière rivière est parfois appelée le Vincin comme le village voisin et les bois qui l'entourent. Le Vincin, *Vinsenn* [vinsjœn] ou [visjœn] en breton, est peut-être à rapprocher de Vincennes. (Voir en 1.1.1). L'étymologie de ce mot a peut-être un rapport avec la notion d'endroit boisé.

³ Ce mot serait apparenté ou issu du gaulois *uobera*. Voir DELAMARRE, 2008, p. 324.

Les voies de communication sont toutes nommées sur ce cadastre et les plus importantes sont numérotées de 1 à 5 : le « chemin vicinal n°1 de Vannes à Arradon, le « chemin vicinal de grande communication de Vannes à Baden », également appelé « chemin vicinal n°2 du Moustoir à Bocquelen », le « chemin vicinal n°3 d'Arradon à l'Île-aux-Moines », le « chemin vicinal n°4 de Vannes à Roguédas » et le « chemin vicinal n°5, de Roguédas au Moustoir ». Les dénominations des autres voies de communication sont variées et précises : « ancien chemin de Vannes à Roguédas », « chemin de traverse de Vannes à l'Île-aux-Moines », « chemin de pied d'Arradon à Vannes », « chemin dit *en hent biban* » (le petit chemin), « chemin dit *yvarh lannégueu* » (le sentier des landes), « chemin du Moustoir à Kerjégo »¹, etc.

En plus des moulins à eau déjà cités, Pomper sur Baden, Campen sur Vannes, Paluden et Pont-Ster sur Arradon, apparaissent les moulins à vent : « moulin de Kerbélec » (peut-être récent car il n'est pas noté en 1809), « moulin à vent du Pont Ster », « moulin à vent du Bourg » près de Gras er velin. Un « ancien moulin de Culéac » est signalé près d'un ruisseau de ce village.

Par le soin apporté au tracé des cours d'eau, avec indication des fontaines, lavoirs et pièces d'eau, et aussi des voies de communication avec les croix de Cadic, Langatte et Petit Molac, le cadastre de 1851 met en évidence leur lien avec les habitations et activités humaines.

La consultation et la comparaison des deux cadastres de 1809 et 1851 permettent aussi d'évaluer l'importance des villages et leur évolution.

En 1809, le Moustoir semble plus important que le Bourg, peut-être en raison du nombre et de la taille des exploitations agricoles qui y sont groupées. Cette constatation conforte l'idée de l'ancienneté de ce village et de sa petite chapelle².

Le Bourg s'est sans doute développé plus tard comme noyau paroissial à un carrefour routier, peut-être sous l'influence de la famille « d'Aradon » établie au château de Kerran. Il semble se densifier entre 1809 et 1851, de même que certains villages environnants, Sainte-Barbe et Pramer sur la route de la Pointe par exemple. L'église paroissiale, d'une taille assez conséquente au regard de la chapelle du Moustoir, est entourée du cimetière.

Des villages groupant plusieurs fermes se signalent par leur importance, comme Bourgerel et Kerguen côté littoral ou, plus en retrait, Brangilles et le Bignat où naît Jean Marion en 1759³. Le village du Gréo se distingue dès 1809 par ses nombreuses petites habitations. Sa situation littorale laisse deviner que c'est un village de pêcheurs. D'autres hameaux restent très discrets sur le cadastre car ils n'abritent que des petites maisons.

Par contre, les villages qui retiennent d'emblée l'attention sont ceux où est implantée une riche demeure, parfois qualifiée de « château », entourée de jardins et murs de clôture. Pour certains châteaux et manoirs d'Arradon, souvent consignés comme résidences nobles dès le XV^e siècle, le XIX^e siècle est un âge d'or si l'on en juge par l'aménagement de leurs abords.

Le cadastre de 1809 fait déjà ressortir ces riches demeures et leurs jardins d'agrément : le « chateau d'Aradon » à Kerran en premier lieu, mais aussi ceux de la Chesnay, Moréac, Roguédas, Kervoyer, le long du littoral, et celui de Langat pour ne citer que ceux qui ont droit au titre de « chateau ». Le cadastre de 1851 accentue très nettement le caractère recherché de l'environnement de ces demeures inégalement réparties sur le territoire de la commune.

¹ Kerjégo est un village de Pløeren, situé à peu près à mi chemin entre le bourg et Plesterven. Cette dénomination met en évidence les liens entre le Moustoir et Pløeren.

² La chapelle est figurée en bleu sombre sur le cadastre du 1809 (Section G du Moustoir, 1^{ère} feuille) et figure sur le cadastre de 1851 sous le numéro de parcelle 523 (Section H du Moustoir, 5^{ème} feuille).

³ Voir 1.3.1.

La section du Bourg ne présente pas de grands domaines : en 1851 apparaissent cependant quelques jardins au cœur de l'agglomération. La section du Moustoir n'en compte aucun.

La section de Kerran est pour une bonne part occupée par le château et ses dépendances, des jardins mais aussi des bois, « la grande prairie du château », « les fermes du château » : La Cour, L'Allée, Kerhore. Un « pont de la chaussée du château »¹ relie cette zone au moulin du Paluden.

Les sections de Lignol et Boloré, au nord de la commune, font apparaître les domaines de Lignol, Culéac, Le Vincin et Boloré. Le Lignol, en particulier, se distingue en 1851 avec ses somptueux jardins aux allées baptisées « avenue gabriel, avenue fanny, avenue antoinette, avenue hermanche, adèle, élisa, du pont », ses pièces d'eau, et même son labyrinthe². Le domaine de la Chenaie se situe dans la section du même nom à l'est de la commune, comme celui du Ratz.

Sur la section de Loqueltas, au cœur de la commune, apparaissent les domaines de Loqueltas et de Langat. Tous deux sont situés près d'un ruisseau et des fontaines sont mentionnées à proximité. Comme les murs de clôture de la propriété, la chapelle de Langat est de construction récente : elle figure sur le cadastre de 1851 à l'emplacement d'une prairie en 1809. La chapelle de Loqueltas, dédiée à saint Gildas et tombée en désuétude, n'apparaît pas sur les cadastres.

C'est dans la section de Pondinan qui couvre le littoral sud-est de la commune que les châteaux et demeures cossues sont les plus nombreux : Moréac, Roguédas, Kervoyer (Porcé), Penboch, Le Lodo, Bourgerel, « Trevelin » (Truhélin), « Gramillard », Lourmouet. Certains de ces villages côtiers ont déjà à l'époque antique abrité des *villa* gallo-romaines³.

À côté ou à distance de ces riches demeures, les exploitations agricoles se signalent par la taille et la forme des bâtiments et souvent par la mention d'une aire à battre. D'anciennes demeures nobles sont devenues des exploitations agricoles : les manoirs de Kerat, Kerbilouet, Kerdoualic, etc. Les terres labourables, prés, vergers, landes ont perdu leurs couleurs sur le nouveau cadastre mais portent parfois leur appellation locale en breton.

Cette juxtaposition sur le papier de riches demeures agrémentées de jardins à la française et de bâtiments de fermes entourés de champs, prés et landes laisse deviner la disparité des milieux socioculturels des personnes qui habitent ou fréquentent Arradon. Le clivage est sans nul doute de différente nature : économique assurément mais également culturel et linguistique.

Les habitants des maisons sont originaires de la commune ou des environs. La population qui fréquente les châteaux l'est rarement. Dans les champs et les prés, on parle breton, dans les allées des jardins, on parle français. Les mentions du cadastre le trahissent : *doaren Goab-verb* (les terres du ruisseau) avoisine « la grande prairie du château », les « avenues » de Lignol jouxtent les dépendances de Ménaty et de *Parv Nebué* (Champ neuf). Sur le papier, les deux langues comme le tracé des champs et jardins semblent en 1851 marquer le territoire de deux populations. À l'oral, elles s'approprient un peu. Les témoignages du XX^e siècle montrent que les noms français adoptés en breton sont traités selon la phonologie locale : L'Allée devient *Lale* [lale], la Chenaie *ar Chene* [ær ʃini]. Inversement, les toponymes bretons officialisés par l'écrit changent de prononciation en français : *Penboc'h* [pjœn bœx] (tête de bouc) devient Penboch [penbœk].

Les châteaux, qui s'ornent au XIX^e siècle de somptueux jardins et s'entourent de murs de clôture⁴, occupent une grande place sur le cadastre de 1851 où les fermes sont plus discrètes. Les petites maisons des pêcheurs et ouvriers y laissent une trace encore plus ténue. Il faut attendre le premier recensement pour que se révèle la physionomie de la population arradonnaise.

¹ Cette mention figure sur la 1^{ère} feuille de la section E du Bourg, à la limite de la section de Kerran.

² Un autre endroit du domaine en bordure des pièces d'eau est appelé « la chine ».

³ C'est également le cas du château de Kerran.

⁴ Une comparaison précise des deux cadastres de 1809 et 1851 attesterait ce fait qui apparaît d'évidence.

1.4.2 La population arradonnaise dans les recensements de 1836 et 1872.

Le premier recensement disponible pour la commune d'Arradon est celui de 1836. D'autres suivent, effectués tous les cinq ans : 1841, 1846, 1851, 1856, 1861, 1866, 1872 (à cause de la guerre l'année précédente), 1876, 1881, 1886, 1891 et 1896 pour ce qui concerne le XIX^e siècle.

Un récapitulatif accompagne l'état nominatif des habitants de la commune ; il distingue la population agglomérée au chef-lieu de la population éparse avant de les additionner ; il comptabilise également les habitants selon le sexe : masculin « garçons, hommes mariés, veufs » et féminin « filles, femmes mariées, veuves ». Dès 1846, apparaît également une « récapitulation par quartier, village, hameau ou rue ». Parfois, comme en 1861, les hameaux sont regroupés en trois zones « quartier du Bourg », « du Moustoir » et « de Pondinan »¹ ou selon les sections du cadastre (en 1866). Tantôt les hameaux se suivent selon leur proximité géographique, tantôt ils sont présentés par ordre alphabétique sans tenir compte de leur localisation.

Le recensement de 1846 offre la particularité de dénombrer les animaux domestiques. Sur la première feuille figure donc après la « récapitulation » des 1404 habitants, celle des animaux domestiques : 65 taureaux, 204 bœufs, 746 vaches, 5 veaux, 168 génisses, 4 béliers, 30 moutons, 9 brebis, 6 agneaux, 127 porcs, 4 chèvres ou chevreaux, 6 chevaux, 24 juments, 2 poulains et pouliches, 353 poules et poulets, 41 oies, 70 ruches à miel. Cet inventaire montre une forte prédominance des bovins (1020 têtes) devant les porcs (127), ovins (49) et caprins (4). Les chevaux et juments sont peu nombreux (32), ce qui laisse penser qu'à cette époque ce sont principalement des bœufs qui servent de bêtes de trait. La basse-cour compte 394 poules et oies et les 70 ruches indiquent une petite activité apicole.

Le recensement de 1851 présente une première récapitulation des professions.

Les recensements de 1866 et 1872 s'intéressent à l'alphabétisation de la population. En 1866, les mentions « sait lire et écrire » ou « lire » figurent parfois à la suite des autres informations concernant les individus dans une colonne intitulée « observations ». En 1872, ces indications deviennent systématiques, sauf pour les marins souvent déclarés « absents », ce qui fait de ce recensement un objet d'étude particulièrement intéressant pour ce qui concerne l'accès à l'écrit, c'est-à-dire vraisemblablement à l'école, et la familiarisation avec la langue française.

Le récapitulatif du premier recensement de la population arradonnaise en 1836 fait apparaître un total de 1503 individus mais le détail de la liste nominative montre que 1473 habitants ont été effectivement recensés². Cette liste commence par les 194 habitants du Bourg, puis suit un itinéraire cohérent à travers la commune :

Le Bourg, le Cléio, K/leran³, hent bihan, le herbon, Trévier, lande du Lignol, Le Parc neuf, le Lignol, Le Bignat, Langat, Loqueltas, Le Pelven, Culéac, moulin de Pont de Ster, le vincin, La

¹ Ce sont aussi les noms des trois « frairies » mentionnées en 1790 dans la déclaration des revenus du clergé arradonnais. Voir en 1.3.2.

² Les recensements de 1836 à 1901 sont consultables sur microfilm (Archives Départementales du Morbihan, 1 MI 17 R1). Pour celui de 1836, à la feuille de récapitulation succèdent 50 pages de 30 noms (sauf la 47^{ème} qui n'en compte que 29) mais la 14^{ème} page reprend la 13^{ème} en y rajoutant un nom oublié (Joachim Rohellec, 4 ans) ; la fin est confuse : au bas de la 50^{ème} page, 4 noms de nouveaux-nés âgés de 11 à 26 jours sont rajoutés, une 51^{ème} page ne découvre que les 3 derniers noms du bas de la 49^{ème} page et une dernière page agencée différemment comporte une liste de 22 nouveaux-nés dont la naissance semble postérieure au recensement. Le nombre de 1503 habitants semble ne pas tenir compte de ces derniers mais inclure les 30 noms de la 13^{ème} page recopiée et rectifiée ensuite. La saisie des données par informatique permet de retenir 1473 individus (soit 48 pages de 30 noms, 1 page de 29 noms et un ajout de 4 naissances intervenues avant la fin du recensement).

³ K/, parfois appelé « K barré », lettre K dont la barre oblique du bas est barrée, est une graphie parfois usitée pour *Ker* (village, chez soi). Cette notation particulière est liée à la fréquence des toponymes en *Ker*.

Salette, Petit molac, K/herne, Botloré, Branbouis, Le Botquellenne, maison neuve, Pratellenne, K/audran, Lannigieu, K/bileuet, Truélin, Bois de Sapins, Lormouit, Lannigieu, mané hury, Parc au Borgne, Le Rat, Branjille, Pont neuf, K/dualic, Bourgerel, K/jafré, Lozillenne, K/vadec, Poulindu, La Chênaie, moréac, K/guen, K/venic, Pontdinan, Roguédas, K/voyé, Penboh, Bourgerel, Lormouit, Le Grezit, le Grand K/rat, le Petit K/rat, le Passage D'arradon, Penmeil, Prاتمère, Le Reste, K/moro, Le Palud, Paludène, Rosclédan, Bout de la Rabine, Lalé, K/hor, Le Gravellic, Penerima, Quirion, Pradello, Le Villienne, K/belec, Isle d'Irus, Moustoir, Treuervelin, mané abuse, Moustoir, Lannic, Le Gréo, Pradic bihan, Le Chateau de K/ran, Ste Barbe, Poulermarh, le moulin du Bourg.¹

Le travail de recensement sur le terrain n'est pas précisé davantage, la consignation des informations semble l'œuvre d'une seule personne car la même écriture soignée se retrouve du début à la fin et le maire Le Rohellec signe la page récapitulative.

Les 50 feuillets du recensement² comportent un tableau imprimé avec en-tête explicatif et pied de page comptabilisant seulement les informations sur le sexe et l'état de célibat, mariage ou veuvage. Après un numéro d'ordre attribué à chaque individu (de 1 à 30 sur chaque page), les colonnes recueillent les informations suivantes : « numéro d'ordre des maisons » puis « des ménages », « nom distinctif des rues ou places, des villages ou habitations isolées », « nom de famille des habitants », « prénoms », « titre, qualifications, état ou profession et fonctions », les données sur le sexe et la situation maritale (1 case cochée sur les 6 proposées), l'âge et enfin un espace réservé aux « observations » occupé par la mention « chef de ménage » ou celle du lien avec la personne qui précède, généralement un lien de parenté ou « domestique ».

Les patronymes relevés dans ce premier recensement de la commune concernent 1459 des 1473 individus recensés car pour 14 personnes, cette case n'est pas complétée. Le patronyme des femmes mariées est indiqué, sauf exception. Les 14 individus désignés par leur seul prénom sont : 7 domestiques agricoles (2 hommes et 4 femmes) ou autre (1 femme), 3 épouses de journaliers (2) ou de cultivateur (1), 1 journalière veuve de 63 ans, 1 journalier de 45 ans et ses 2 enfants³. Ces anonymes sont donc majoritairement des femmes (9 sur 14), ils sont tous de condition modeste voire très modeste, et habitent les villages de Trévière, Le Ratz, Kerjaffré, Pramer, Kervéro, Le Palud, Rosclédan et Sainte Barbe.

Les patronymes les plus répandus à cette époque à Arradon se dégagent du décompte de leurs occurrences. Pour 1459 individus nommés, 248 noms différents sont recensés dont 46 portés par au moins 10 personnes. Le recensement de 1836 dénombre ainsi :

71 (Le) Rohellec – 53 Créquer – 36 Cloerec – 35 Riguidel – 34 Le Treste – 29 Rio – 25 Le Porh – 24 Le Barh (ou Le Barre), (Le) Bihan – 21 Le Brech, Tatibouet – 18 Bainvel, Dano, Le Guen, Le Pautremat – 17 Le Godec, Hervé, Le Ludec – 15 Ardeven(ne), Josse, Mahéo, Le Meitour, Talec – 14 (Le) Douar(a)in, Pourchasse – 13 Le Guével – 12 Arz, Céline, Madec, Marion, Morgand, 11 Gillet, Jégo, Pérennès – 10 Cario, Cato, Crénéguy, (Le) Drévo, Le Gad, Martin, Morillon, Morio, Le Pan, Le Pelvé, Pléard, Tanguy – (...)⁴

¹ Noms des villages arradonnais avec l'ordre d'apparition et la graphie utilisée dans le recensement de 1836. Certains noms figurent deux fois, le recenseur y revenant pour une nouvelle étape de son périple.

² La dernière feuille reproduit cette mise en page à la main. Il n'est pas tenu compte d'un 51^{ème} feuillet ajouté sur un modèle différent portant les noms de 22 enfants nés ultérieurement.

³ Dans ce dernier cas, seule l'épouse est nommée : Magdeleine Le Brech. Cette famille constitue les seuls habitants du village de Kerjaffré avec une femme de 60 ans. Une mention « indigente », répétée par un signe manuscrit, concerne cette dernière ainsi que deux femmes de 72 et 75 ans du village de Bourgerel notées juste avant sur la même page et semble englober cette famille de journaliers.

⁴ Les parenthèses indiquent des variantes. Voir en annexe le tableau des patronymes les plus fréquents.

Les patronymes ont à cette époque une forme plus figée que sous l’Ancien Régime. Quelques variantes demeurent pourtant et l’emploi de « Le » devant certains noms n’est pas systématique¹. D’autres patronymes pourraient être rajoutés à cette liste : Mahé (8 occurrences) comme Maheo (15) forme bretonne de Matthieu, Allano (7) Allanic (6) et Allanioux (9) du nom Alain, Daniel (7) et Danet (7) à côté de Dano (18), Jégat (7) à rapprocher de Jégo (11) etc.

Les noms Le Gallo (7 occurrences) et Le Gal (6) sont à souligner car ils révèlent sans doute un phénomène géolinguistique et renvoient à une origine ou un lien avec la France, la « Gaule », ou le français, *galleg* en breton².

Les prénoms sont une autre donnée du recensement. Leur comptage permet de dresser un tableau de ceux qui sont les plus fréquents à Arradon en 1836.

Joseph	91	Marie	116
Pierre	73	Anne	85
Mathurin	68	Jeanne	53
Jean	43	Mathurine	48
Jean-Marie	43	Perrine	48
Julien	36	Françoise	43
Vincent	36	Julienne	39
Joachim	26	Louise	38
François	20	Marie-Josèphe	33
Louis	20	Marie-Anne	28
Pierre-Marie	20	Marie-Vincente	26
Guillaume	16	Marie-Jeanne	23
Yves	14	Margueritte	20
Jean-Pierre	13	Vincente	15
Jean-François	11	Marie-Louise	13
Jacques	9	Yvonne	13
Nicolas	8	Barbe	11
Charles	7	Jacquette	11
Henry	7	Marie-Françoise	7
Marc	7	Olive	7
20 prénoms	568	20 prénoms	677
total : 81 prénoms	705	total : 61 prénoms	768

Tableau 4 - Prénoms masculins et féminins les plus répandus en 1836 à Arradon³

Les prénoms masculins sont plus variés : 81 pour 705 hommes contre 61 pour 768 femmes.

Pour chacun des sexes, 20 prénoms sont portés par plus de six individus.

Par rapport aux prénoms relevés à Arradon aux XVII^e et XVIII^e siècles, Jean et Jeanne, qui étaient de loin les plus courants à cette époque, 20% du total⁴, sont en nette régression. La mode nouvelle des prénoms composés permet à Jean d’être toujours très présent, notamment dans Jean-Marie (43 occurrences), Jean-Pierre (13) et Jean-François (11), mais aussi Jean-Vincent (5), Jean-Mathurin (4), Jean-Joseph et Jean-Louis (3 chacun), Jean-Jacques et Jean-René (1) : au total

¹ L’utilisation de l’article devant les noms de famille, en breton et en français ainsi que l’existence d’un féminin et d’un pluriel des patronymes en breton mériteraient un long développement. Ces aspects seront rapidement évoqués ultérieurement à l’occasion de leur emploi dans les témoignages.

² Au XX^e siècle, Le Gall est le patronyme le plus répandu à l’échelle de la Bretagne.

³ D’après le recensement de la commune en 1836.

⁴ Voir en 1.2.3 le tableau sur les prénoms des conjoints aux XVII^e et XVIII^e siècles.

127 individus si l'on y ajoute 43 « Jean » simplement. Jeanne a moins de succès : Jeanne-Marie (5) et Jeanne-Louise (2) sont les deux seules formes relevées à côté de Jeanne (53).

Le prénom Marie, dont on décelait déjà la progression entre le XVII^e et le XVIII^e siècle (de 3% à 17%), domine en 1836 de façon écrasante avec 116 femmes (15%) qui portent le prénom seul et 142 un prénom composé commençant par Marie. Sans compter les 5 Jeanne-Marie, ce sont 258 femmes (plus de 34%) qui portent ce prénom ; 71 hommes (10%) l'ont également en deuxième partie d'un prénom composé : Jean-Marie (43) ou Pierre-Marie (20) principalement.

Joseph est le prénom masculin le plus porté avec 91 occurrences (près de 13%) et Joachim connaît une certaine vogue (26 individus, près de 4%). Anne (85 femmes, 11%) est le second prénom féminin. Au final, les prénoms Marie (258 en comptant les prénoms commençant par Marie), Joseph (95 en ajoutant 3 Joseph-Marie et 1 Joseph-Toussaint), Anne (85) et Joachim (26) sont portés par 464 des 1473 Arradonnais et Arradonnaises. Cet engouement pour les prénoms de la Sainte Famille, déjà amorcé au XVIII^e siècle, s'amplifie donc de façon considérable. Le succès du prénom Anne et, à un moindre degré, celui de Joachim sont sans doute liés au rayonnement de Sainte-Anne d'Auray, à une quinzaine de kilomètres d'Arradon.

Pierre (73) et Pierre-Marie (20) représentent plus de 13% des prénoms masculins et Perrine (48) plus de 6% des prénoms féminins, succès sans doute dû au vocable de l'église paroissiale.

Mathurin (68) et Mathurine (48) affichent un bel essor depuis leur apparition dans les prénoms relevés au XVIII^e siècle. Julien (36) et Julienne (39), Vincent (36) et Vincente (15), que l'on retrouve aussi dans certains prénoms composés, gardent une certaine vogue locale.

Les autres prénoms assez courants sont François (20) et Louis (20), et plus encore Françoise (43) et Louise (38), Guillaume (16), Jacques (9) et Jacqueline (11), Nicolas (8), Charles, Henri, Marc (7 occurrences chacun), Marguerite (20), Barbe (11) et Olive (7 occurrences contre 6 pour Olivier qui régresse davantage).

Yves (14) et Yvonne (13), communs en Bretagne, restent assez fréquents. Patern est porté par 3 hommes seulement. Méliau et Mériadec, avec une occurrence chacun, sont les seuls représentants des anciens prénoms bretons. Arthur, Armel, Cado, Gildas et Guenael que l'on rencontre dans les actes d'état civil des siècles précédents sont absents de ce recensement. Armel est toutefois inscrit comme patronyme d'une journalière de 65 ans habitant Sainte-Barbe. Il faut aussi rappeler que le prénom officiel est le plus souvent réservé aux actes administratifs et que dans la vie courante, les individus sont appelés par l'équivalent en breton, *Matao* pour Mathurin par exemple, ou parfois par un autre prénom, un diminutif ou un surnom.

Le recensement de 1836 débute au bourg par la maison du « desservant » où réside celui-ci, Joseph Le Brun, 66 ans, en compagnie de deux nièces de 30 et 26 ans, Marie et Louise Hervio, qualifiées de « domestiques »¹. Un « vicaire » est recensé dans une autre maison du bourg (maison 31) : Olivier Gicquello, 48 ans, y habite avec deux nièces de 10 et 8 ans, Marie-Julienne et Marie-Anne Gicquello, et une domestique Jeanne Guernevé, 62 ans².

Le bourg compte à cette époque 194 habitants qui exercent des professions variées³. 62 personnes y vivent dans 9 exploitations agricoles, 25 dans 9 foyers d'ouvriers (11 journaliers, 2 lingères, 2 chiffonniers) et 14 dans 9 foyers de marins. Les commerces (2 boulangeries, 1 épicerie,

¹ A. Danet indique que Joseph Le Brun, né le 17 décembre 1770 à Vannes, est décédé le 14 juin 1836 à Arradon où il a exercé tout son ministère : 6 ans vicaire et 25 ans recteur. DANET, 1955, p. 196.

² Olivier Gicquello, né à Kervignac, est mort à Arradon le 22 septembre 1850. DANET, 1955, p. 200.

³ Les remarques concernant les activités sont tirées des données du recensement. La profession du chef de famille est la seule retenue pour la classification (marin ou journalier par exemple). Si la profession du « chef de ménage » n'est pas mentionnée, la profession d'un autre membre de la famille est prise comme référence. Parfois un acte d'état civil permet de préciser une profession non indiquée.

1 boucherie, 3 cabarets) et ateliers d'artisan (1 menuisier, 1 cordonnier, 2 tisserands) regroupent 50 personnes. 43 habitants du bourg ne rentrent pas dans ces catégories : en plus du clergé (desservant, vicaire, nièces et domestique, ainsi qu'une « bonne sœur », en tout 8 personnes), quelques retraités et militaires (20 personnes), 4 douaniers et leur famille (15 personnes).

La physionomie du bourg apparaît à travers cet inventaire de la population comme un centre paroissial et commercial, avec une activité agricole assez importante (9 exploitations), hébergeant quelques foyers d'ouvriers, de marins et de retraités. Hyacinthe Rio, 28 ans, qui vit chez un tisserand dont il est le gendre, exerce la fonction de « facteur rural ». Pierre Le Guen, 32 ans, épiciers, est qualifié d' « adjoint au maire » dans le recensement¹.

Au Moustoir, on dénombre 184 habitants dont plus de la moitié (96 personnes) vivent sur 16 exploitations agricoles. Les douaniers et leur famille représentent 26 personnes, les activités commerciales et artisanales 22 personnes (1 tisserand, 1 menuisier, 1 moulageur, 1 forgeron, 1 cabaretière et 1 cordonnier), les ménages ouvriers et marins respectivement 25 et 15 personnes.

Le Moustoir se présente donc comme une agglomération à vocation principalement agricole où se sont développées quelques activités annexes. Les cadastres en donnent une image plus précise en montrant l'agencement des exploitations autour de la chapelle et des terres agricoles à la périphérie. La combinaison de ces deux sources d'information conforte l'idée d'un noyau ancien regroupant des habitations autour d'un lieu consacré.

Des douaniers sont présents dans ces deux pôles de la commune : 7 au Moustoir, 4 au bourg, 1 à Lormouit et 1 à Sainte-Barbe, au total, 13 douaniers, 51 personnes en incluant leur famille.

Clément Drouin, « Douanier », 35 ans, époux de Jeanne Guilloux et père de Ferdinand, Bélizaire, Estelle, Eudoxie et Mélanie Drouin ; le Bourg.

Pierre Couanon, « Douanier », 49 ans, époux de Marie-Louise Gouteverguou ; le Bourg.

Louis Salmon, « Brigadier des douanes », 45 ans, époux de Joséphine Mahé, père de Joséphine et Flavie, fils ou gendre de Flavie Noblet « grand-mère » des enfants ; le Bourg.

Joseph Frénay, « Douanier », 45 ans ; le Bourg.

Guillaume Riguidel, « Sous brigadier des Douanes », 60 ans, époux de Louise Gillet, père de Marie-Louise (blanchisseuse) et Marie-Julienne Riguidel ; Lormouit.

Mathurin Le Gal, « Préposé des Douanes », 53 ans ; le Moustoir.

Henry Despré, « Brigadier des Douanes », 45 ans, époux de Julienne Thomas, père de Henry-Marie, Firmin, Jean-Marie et Alexandre Despré ; le Moustoir.

Jean-Jacques Le Sueur, « Douanier en Retraite », 62 ans, époux de Marie Ropert, père de Henry (marin), Prospère et Marie-Vincente ; le Moustoir.

Julien ange Evéno, « Préposé des Douanes », 55 ans, époux de Anne Largemont, père de Jean-Louis et Mathurin Evéno (et aussi de Marc Evéno, 15 ans, qui habite une maison voisine chez Jacques Direach, « tisserant ») ; le Moustoir.

(prénom?) Dusser, « S. Brigadier des Douanes », 38 ans, époux de Jeanne Loget ; le Moustoir.

Frédéric Villemot, « Préposé des Douanes », 36 ans, époux de Marie Bouchir, père de Julien-Marie Villemot ; le Moustoir.

Mathurin Corvec, « Préposé des Douanes », 34 ans, époux de Olive Loiseau, père de Françoise et Joseph Corvec, employeur de Georgette Bouchir (11 ans, domestique) ; le Moustoir.

Mathurin Daniel, « Préposé des Douanes », 34 ans, époux de Perrine Hervé, père de Marie-Anne, Eulalie, Jean-Marie et Joséphine Daniel ; Sainte-Barbe.²

Les différentes appellations « brigadier », « sous-brigadier », « douanier », « préposé des douanes » renvoient sûrement à une position hiérarchique. Beaucoup d'entre eux, notamment les

¹ Pierre Le Guen est présenté seulement comme « adjoint au maire » dans le recensement mais la profession de « marchand épiciers » est mentionnée dans certains actes d'état civil, comme pour le décès de Jean Guillemot le 23 mai 1836. Arradon, naissances, mariages, décès, 1818-1841, image 370/473.

² Cette liste est établie d'après la saisie informatique du recensement de 1836.

plus gradés, portent un patronyme inconnu localement à cette époque : Drouin, Couanon, Salmon, Frénay, Despré, Le Sueur, Dusser, Villemot. Certains ont épousé des filles d'Arradon ou des environs ; les prénoms de leurs enfants font souvent preuve d'une originalité qui les distingue du reste de la population. Guillaume Riguidel, sous-brigadier habitant Lormouit, fait exception : époux de Louise Gillet, père de Marie-Louise et Marie-Julienne, il se fonde dans le paysage local.

Le recensement de 1836 indique donc la présence de douaniers, sûrement affectés à la surveillance du littoral et répartis en deux brigades, l'une au bourg sous la direction de Louis Salmon et l'autre au Moustoir sous celle de Henry Despré, chacune d'elles comprenant outre le brigadier, un sous-brigadier et quatre douaniers ou préposés aux douanes. Jean-Jacques Le Sueur, 62 ans, est « en retraite » au Moustoir. Guillaume Riguidel, à Lormouit, et Mathurin Daniel, à Sainte-Barbe, sont sans doute rattachés à la brigade du bourg¹.

Cette population particulière, qui attire d'emblée l'attention dans le recensement de 1836 par l'originalité de certains patronymes et prénoms, semble majoritairement exogène et très vraisemblablement francophone. La présence de ces fonctionnaires parmi la population locale, à Arradon dans les deux principaux pôles que sont le Moustoir et le bourg, est un des éléments qui peut expliquer la diffusion plus précoce du français dans les communes littorales.

Le village du Gréo, près du Moustoir, présente une physionomie très différente de celui-ci : aucune exploitation agricole, mais 88 habitants, essentiellement des familles de marins (64 personnes), d'ouvriers (12 personnes) et artisans : 2 tisserands et 1 cordonnier (12 personnes). Pradic bihan, tout proche, compte 3 familles de marins, soit 12 habitants. De l'autre côté du Moustoir, à la frontière de Baden, Mané Abuse (11 habitants) et Treu er velin (30 habitants) sont également des villages peuplés de familles d'ouvriers (23 personnes) et de marins (18 personnes). La ferme isolée du Lanic compte 4 habitants. Le Moustoir et les villages environnants regroupent 329 habitants en 1836.

Les villages de Poul er marh et Sainte-Barbe, qui prolongent le bourg en direction de la Pointe, comptent respectivement 14 et 27 habitants, essentiellement des ouvriers, quelques marins, 1 douanier et 1 forgeron. Mathurin Guénédal, 22 ans, exerce la profession de « voilier »². Sur la route du Moustoir, le petit hameau du Cléio abrite une famille de journaliers (5 personnes) dont un fils de 25 ans « marin au service ». Plus au nord, « le moulin du bourg » abrite les 5 personnes de la famille du meunier. Le bourg et ses abords regroupent 245 habitants.

Bourgerel, entre le bourg et Roguédas, est un gros village de 60 habitants, à vocation principalement agricole (41 personnes sur 6 exploitations) qui compte également 1 tisserand, quelques familles de journaliers et 2 personnes présentées comme « indigentes ». Le petit hameau de Kerjafré (5 habitants) abrite une « indigente » et la famille d'un journalier, Kervenec (10 habitants) et Bois de Sapins (2 habitants) des familles de journaliers.

Les villages des environs de Bourgerel ont aussi une vocation agricole : Lormouit, 35 habitants (5 exploitations, 1 forgeron, 1 douanier et quelques foyers d'ouvriers), Kerbilleuet, Lozillenne et Truélin (8, 4 et 10 habitants, 1 exploitation par village) ; plus à l'est Penboh, 12 personnes, (dont Pierre Le Rohellec, 43 ans, « maire de la commune ») sur 1 exploitation, Kervoyé, 22 habitants (1 exploitation et les familles d'1 jardinier et d'1 sabotier), Roguédas, 17

¹ Plus tard dans le courant du XIX^e siècle, les douaniers sont logés à Pen er Men et à Sainte-Barbe, où le nom « caserne » subsiste pour désigner un alignement de petites maisons. « Les douaniers durent quitter le pays vers 1870. On voit encore à Pen-er-Men et à Sainte-Barbe, leurs anciennes casernes occupées aujourd'hui par des ménages d'ouvriers. Le nom de 'casernes' leur est resté. » DANET, 1955, p. 21.

² Le terme de « voilier » n'est pas très explicite : il peut s'agir de la confection de voiles pour les bateaux ou bien de navigation, peut-être en lien avec « le passage d'Arradon » vers l'Ile-aux-Moines.

habitants (dont 14 sur 2 exploitations), Pontdinan, 9 habitants (dont 7 sur 1 exploitation), Kerguen, 31 habitants sur 4 exploitations et Moréac, 14 habitants sur 2 exploitations.

Dans cette zone, très prisée dès l'Antiquité, où les cadastres situent de nombreux « châteaux », seule la mention de jardiniers apparaît comme un indice de leur présence. La population recensée est constituée en grande majorité d'agriculteurs et de journaliers, s'y ajoutent les familles d'un tisserand à Bourgerel, un sabotier à Kervoyé, un forgeron et un douanier à Lormouit.

De l'autre côté du littoral, au « Passage d'Arradon », de la Pointe vers l'Île-aux-Moines, est mentionné le passeur : Jean-Pierre Le Vigouroux, 23 ans, « passager », « seul à son ménage ». Les villages du Grand Kerrat et du Petit Kerrat comptent 7 et 5 habitants sur 3 exploitations. À Penmeil, vivent 18 personnes : 12 sur 2 exploitations, 1 journalier et une famille de marin. Kermoro compte 8 habitants sur 1 exploitation, Rosclédan 22 habitants : 18 sur 3 exploitations et un « capitaine de chasse-marée » et sa famille. Le Palud (18 habitants) abrite des journaliers, marins et 1 charpentier alors qu'au Paludène (10 habitants), vivent les familles du meunier et d'un journalier. La famille d'un tisserand (3 personnes) est établie au Reste. Plus proche du bourg, Pratmère compte 46 habitants, uniquement des ménages de marins (29 personnes) et d'ouvriers (17 personnes parmi lesquelles 8 « lingères »), de même que le Grézit, 23 habitants, qui abrite les familles de 3 journaliers, 1 jardinier, 1 marin et 1 charpentier.

Plus à l'ouest, au château de Kerran vivent 16 personnes : Adélaïde de Robien, Comtesse de Stapleton, 65 ans, et ses nombreux domestiques dont 1 menuisier et 1 jardinier. Les villages de L'Allée (9 habitants), le bout de la Rabine (7) et l'île d'Irus (6) comportent chacun 1 exploitation agricole. Kerhor compte 20 habitants sur 3 exploitations agricoles et 1 blanchisseuse. Les villages de Pen er Mène (12 habitants), Quirion (12 habitants) et Kerbelec (15 habitants) comprennent une exploitation et un ou deux autres foyers, principalement de marins. Deux autres petits villages abritent une habitation de marin : le Pradello (6 personnes) et le Vilienne (4 personnes). Le Gravellic compte 23 habitants répartis dans 2 familles de journaliers et 4 familles de marins.

Cette zone ouest du littoral, de la Pointe à Kerran, montre donc une vocation agricole mais abrite aussi d'autres familles, de marins principalement, et les 16 habitants du château de Kerran dont la comtesse de Stapleton, dernière héritière des seigneurs d'Aradon.

La partie de la commune en retrait de la côte comporte beaucoup d'exploitations agricoles, surtout à l'ouest et au nord : près du bourg, les villages de Kerleran (20 habitants pour 2 exploitations) et Hent Bihan (6 habitants sur 1 exploitation), à la frontière du quartier du Moustoir, Trévier (17 personnes sur 3 exploitations) et le Herbon (8 habitants, 1 exploitation et une famille de marins), plus au nord, la Lande de Lignol (11 personnes sur 3 exploitations), le Parc neuf (4 personnes sur 1 exploitation), le Lignol (6 personnes : ouvriers et domestiques), le Pelven (10 habitants dont 7 sur 1 exploitation), Culéac (16 habitants dont François-Théodore de la Moussay, propriétaire, et 15 personnes sur 3 exploitations), le « moulin de Pont de Ster » (3 personnes : la famille du meunier), le Vincin (11 personnes sur 1 exploitation), la Salette (5 personnes sur 1 exploitation), Botloré (10 personnes sur 1 exploitation), Branbouis (12 personnes sur 1 exploitation), Prateleine (3 personnes d'une famille de journalier), Le Bignat (23 personnes sur 3 exploitations), Langat (5 personnes sur 1 exploitation) et Loqueltas (12 personnes sur 2 exploitations). Au total cette zone au nord et à l'ouest de la route d'Arradon à Vannes compte 182 habitants dont 161 sur 25 exploitations.

La partie est de la commune, au sud de cette route, compte également plusieurs fermes : Kerherne (10 personnes sur 1 exploitation), Branjille (10 personnes sur 2 exploitations), le Pont neuf (8 personnes sur 1 exploitation), Kerdualic (6 personnes sur 1 exploitation), Mané hury (11 habitants dont 9 sur 1 exploitation) et Botquelenne (14 habitants dont 4 sur 1 exploitation, les 10 autres étant des familles d'ouvrier, de tailleur, et de cabaretier). Le Petit molac (5 personnes : 1 cabaretier et sa famille), la « maison neuve » (5 habitants), Keraudran (3 habitants), Lannigieu (4 habitants dont 1 tisserand) et le « Parc au borgne » (4 personnes : 1 tisserand et sa famille) sont de

petits villages d'ouvriers et artisans. Le domaine de la Chênaie compte 5 habitants (1 « garde forestier » et sa famille). Kervadec avec 49 habitants (familles d'ouvriers, 41 personnes et de marins, 8 personnes) et Poulindu avec 24 habitants (familles d'ouvriers et d'1 tisserand) montrent une concentration de petites habitations établies le long de l'ancienne voie romaine à l'est de la commune. Cette zone compte 186 habitants dont 66 sur 9 exploitations.

Au final, si l'on observe la répartition des 1473 habitants sur le territoire de la commune d'après le recensement de 1836, deux pôles, le Bourg au centre et le Moustoir à l'ouest, s'imposent d'emblée. Deux critères semblent se croiser ensuite : la distinction entre un littoral assez peuplé et une partie intérieure¹ où les villages sont plus clairsemés, et une différence entre l'est de la commune d'une part, l'ouest et le nord d'autre part, la route du pont du Vincin au bourg d'Arradon servant de frontière, laissant Loqueltas côté ouest. Sur le littoral, la Pointe avec « le Passage d'Arradon » et son unique habitant apparaît d'emblée comme une zone particulière, couverte de « landes et vagues » d'après le cadastre de 1809, quasi déserte mais néanmoins très importante en raison de la route maritime vers l'Île-aux-Moines ; elle partage le littoral en deux zones est et ouest qui se révèlent différentes au niveau de la population.

L'agriculture est de loin la principale activité des habitants de la commune : 680 personnes vivent sur les 103 exploitations de la commune. La catégorie des « ouvriers » compte 322 personnes : des journaliers, le plus souvent employés par les fermiers, des jardiniers, un « garde forestier » et quelques domestiques des châteaux. Les journaliers habitent principalement le bourg (25 personnes) ou le Moustoir (25 personnes), mais aussi les gros villages de Poulindu et Kervadec à l'est de la commune.

Les marins, 230 personnes avec leurs familles, habitent pour certains le bourg (14 personnes) et le Moustoir (15 personnes) mais sont très nettement regroupés dans la partie ouest du littoral de la commune : au Gréo (64 des 88 habitants), à Pradic Bihan (les 12 habitants), au Gravellic (14 des 23 habitants) et à Pradmère au sud du bourg (29 des 46 habitants). Quelquefois le recensement spécifie « marin pêcheur » ou « marin au service », mais note le plus souvent « marin » simplement. 3 capitaines de chasse-marée sont mentionnés, à Rosclédan et au Gravellic.

Les commerçants et artisans, 160 personnes avec leurs familles, habitent principalement le bourg et le Moustoir mais 6 tisserands, 1 tailleur, 1 sabotier (à Kervoyer), 1 cordonnier (au Gréo), 2 charpentiers, 1 maçon, 2 cabaretiers et 2 forgerons sont établis dans d'autres villages, sans oublier les 3 meuniers en activité : au moulin du Bourg², au Paluden et à Pont Ster.

Les 13 douaniers et leurs familles (51 personnes en tout) ont déjà été évoqués ainsi que le clergé et les retraités du Bourg (28 personnes). Deux autres personnes se distinguent de la population locale : Adélaïde Derobien, comtesse de Stapleton, au château de Kerran et François-Théodore de la Moussaye, propriétaire à Culéac. Ce sont les seuls habitants des « châteaux » mentionnés dans ce recensement. Dans d'autres villages, la présence de « jardiniers » laisse deviner celle des jardins autour des riches demeures, indice discret dans le recensement qui contraste avec la place imposante sur les cadastres de 1809 et plus encore de 1851.

Le recensement de 1836 souligne ainsi que les « propriétaires » de riches demeures ne sont pas des résidents permanents, à l'exception des deux personnes citées. Presque rien n'est donc dévoilé du monde des châteaux. Seules paraissent les personnes qui vivent à Arradon, du travail de la terre pour la plupart, de la pêche pour certains ou d'activités artisanales pour quelques uns.

¹ *Armor* et *argoat* sont employés en breton pour rendre compte de cette distinction.

² Ce moulin, qui a disparu ensuite, était situé à distance du bourg, au nord de celui-ci. Il apparaît sur les deux cadastres avec le nom du lieu-dit *Gras Revellen* en 1809, *Gras er velin* en 1851, (la butte du moulin). Le moulin est qualifié en 1809 de « vieux moulin d'Aradon » et en 1851 de « moulin à vent du Bourg ».

Si la langue parlée à Arradon n'est pas évoquée dans le recensement, les patronymes les plus représentés sont tous d'origine bretonne : Le Rohellec, Créquer, Cloerec, Riguidel, Le Treste, Rio, etc. Les toponymes aussi sont éloquents. Certains noms de village sont donnés en version française : Bout de la Rabine pour *Pen er Rabine*, « maison neuve » (difficile à situer a posteriori), le Parc neuf, le Pont neuf, Parc au Borgne et le Passage d'Arradon (*Le Trel*). Si « la Chênaie » est reconnu comme français, « Lalé » ne semble pas identifié à « l'allée » en français¹.

La composition de la population au regard des activités socioprofessionnelles permet aussi de poser quelques hypothèses concernant l'usage de la langue bretonne. Les douaniers apportent un élément exogène, vraisemblablement francophone, dans la commune, au Moustoir et au Bourg du moins, ceux de Lormouit et Sainte Barbe semblant plus intégrés à la population locale. Au bourg résident également quelques personnes susceptibles de parler français : les prêtres en raison de leurs études, un officier en retraite, etc. Les trois « capitaines de chasse marée », qui habitent à Rosclédan et au Gravellic, sont vraisemblablement bilingues. Les deux châtelains mentionnés à Kerran et Culéac ignorent sans doute le breton et on ne sait quelle langue de communication est utilisée dans leur entourage, parmi les serviteurs, par exemple.

Rien n'autorise à penser que le français soit beaucoup utilisé ni diffusé à Arradon. Après la présence éphémère d'un « instituteur de langue française » pendant la Révolution, la scolarisation marque le pas. Albert Danet note à ce propos :

En 1833, M. François Guizot, ministre de Louis-Philippe, fit voter une loi qui obligeait chaque commune à avoir une école publique. Il est probable qu'Arradon eut la sienne entre 1840 et 1845.

Il est à croire que son premier instituteur fut M. Le Quéven. Le 13 mai 1847, l'Inspecteur primaire de Josselin informe M. le Préfet « que M. Le Quéven, instituteur à Arradon, vient d'être appelé à la direction de l'école provisoire de Riantec et que M. Durif de Viollard, ancien instituteur à Riantec, a été chargé, en qualité d'intérimaire, de la classe publique de la commune d'Arradon. »

(...) Adrien-Gilles-Joachim du Rif de Viollard naquit le 5 juillet 1779 à Auray. Soldat du Consulat, il servit en Italie de 1804 à 1815. Il entra dans l'enseignement libre en 1826. Il obtint son brevet élémentaire le 3 septembre 1838 et passa à l'enseignement public.

Comme ses émoluments n'étaient pas très élevés, il fut autorisé par le Conseil Académique, le 15 novembre 1850, à annexer à son école, un débit de tabac et une recette buraliste.²

Il semble donc qu'en 1836 la commune ne possède pas d'école. Le clergé doit enseigner le catéchisme aux enfants, sans doute le seul enseignement reçu pour la plupart d'entre eux.

La situation linguistique et l'accès à la culture écrite ne ressortent pas de l'étude de ce recensement qui permet simplement de faire quelques conjectures. Celui de 1866 apporte quelques éléments en notant parfois que l'individu « sait lire et écrire » ou « lire » ; ces mentions deviennent systématiques dans celui de 1872 qui permet ainsi d'évaluer le degré d'alphabétisation des Arradonnais à cette époque.

Le recensement de 1872. Niveau d'alphabétisation à Arradon.

Pour cause de guerre, le recensement a lieu en 1872 au lieu de 1871. Il dénombre 1470 habitants à Arradon dont 207 considérés comme « population agglomérée » au bourg et 1263 comme « population éparsée ». Le nombre d'habitants par village figure sur la page récapitulative. Comme dans la liste nominative, les villages y sont classés par ordre alphabétique.

La première des 49 pages de cette liste est incomplète, déchirée en diagonale et amputée de sa moitié inférieure. 12 noms ont disparu et 19 mentions sur la partie droite de la feuille. Les numéros d'ordre s'interrompent à la maison 2, individu 18, et reprennent à la maison 6, individu

¹ La prononciation de ces toponymes au XX^e siècle a déjà été évoquée : la Chênaie [la sɛnɛ] en français, mais [œr fini] en breton ; l'Allée [lale] en breton comme en français local pour les bretonnants.

² DANET, 1955, p. 113.

22¹, toujours au bourg : « Tanguy, Jean-Louis, cultivateur, fils du précédent, garçon, 21 ans, Arradon, sait lire et écrire ». Comme dans cet exemple, pour chaque individu est indiqué le patronyme, le prénom, sa profession, le lien de famille avec le chef de ménage, un signe dans l'une des six cases « garçon, homme marié, veuf, fille, femme mariée, veuve », l'âge, le lieu de naissance et la mention concernant le degré d'alphabétisation.

La perte due à cette page déchirée est dommageable pour le traitement du recensement, le seul qui comporte de telles indications systématiques sur la capacité à lire et écrire. Il manque au bourg les habitants des maisons 3, 4 et 5, sans doute parmi eux les membres du clergé qui n'apparaissent nulle part, ainsi que le chef de ménage de la maison 6, père de Jean-Louis Tanguy.

Jean-Louis Tanguy, cultivateur célibataire de 21 ans, qui vit chez son père et « sait lire et écrire », est en 1876 le modèle d'un peintre nantais, Jules-Élie Delaunay, pour une toile exposée au Musée des Beaux-Arts de Nantes sous le titre « Le paysan à la houe » dont le sous-titre précise « Johan-Loïs Tanguy, cultivateur au bourg d'Arradon »². Cette huile sur toile représente le jeune paysan en habit de travail, coiffé d'un chapeau en paille à guides, campé fermement sur ses pieds nus et tenant le manche de son outil posé à terre.

L'acte de naissance de cet Arradonnais figure à l'état civil en date du neuf février 1851.

L'An Mil huit cent cinquante et un, le neuf février à une heure du soir, pardevant nous soussigné Le Gouguec Pierre Marie, Maire de la commune d'Arradon, canton ouest de Vannes, Département du Morbihan, est comparu Jean François Tanguy, laboureur, âgé de trente sept ans, Demeurant au bourg d'Arradon, Lequel nous a présenté un enfant du Sexe Masculin, né ce jour à une heure du matin, de son légitime Mariage avec Marie vincente le Rohellec, âgée de trente un ans, et auquel il a déclaré donner les prénoms de Jean Louis. Les dites déclaration et présentation faites en présence de Jean Louis le Rohellec, laboureur, âgé de vingt deux ans, demeurant au village de bourgerel en arradon, et Jean François le Maréchal, aubergiste, âgé de soixante onze ans, demeurant audit bourg d'Arradon, Lecture faite du présent acte, les témoins ont signé avec nous, et le déclarant a dit ne savoir. Le Rouhellec Le maréchal P M Le Gouguec³

Les signatures qui suivent l'acte sont un peu hésitante pour la première, celle de Jean Louis Le Rohellec, 22 ans, cultivateur à Bourgerel, sans doute parrain du nouveau-né, plus habile pour la deuxième, celle de l'aubergiste du bourg pris comme témoin, très assurée pour celle du maire coutumier de la rédaction des registres. La graphie « Le Rouhellec » de la première signature peut être une indication de la prononciation du patronyme, souvent [rwalek] à Arradon au XX^e siècle.

Le prénom « Jean-Louis » à l'état civil est « Johan-Loïs » dans le sous-titre du tableau, peut-être également en raison de la prononciation recueillie à Arradon par le peintre⁴.

La consultation de l'état civil permet de retrouver la trace du mariage, le 10 février 1844 de Jean-François Tanguy, cultivateur, né à Arradon le 18 février 1814, fils de Joseph Tanguy et de

¹ Recensement consultable sur microfilm (Archives Départementales du Morbihan, 1 MI 17 R1). L'incohérence entre le nombre de lignes manquantes et la numérotation des individus tient au fait qu'après les habitants de l'Allée, numérotés de 1 à 9, ceux du Bourg portent les numéros de 10 à 18, jusqu'à la lacune, alors qu'ils auraient dû être inscrits de 1 à 9, et de 10 à 21 pour les lignes manquantes.

² FRÉLAUT, 2004, p. 63. L'auteur donne quelques indications sur le peintre, « artiste nantais qui a sillonné la Bretagne pendant plusieurs années, a fait une brillante carrière parisienne » et souligne que dans ce tableau « il dépasse les clichés folkloriques pour camper un jeune paysan une main sur la hanche, l'autre tenant une binette, manches relevées, pantalon fripé, chapeau de travers, chemise ouverte sur la poitrine : bref, un travailleur et non un costume pittoresque, l'observation sociale l'emportant sur l'esthétique ».

³ Arradon, naissances, mariages, décès, 1842-1867, image 233/665. Par ailleurs, une tombe du cimetière d'Arradon porte la mention du décès de Jean-Louis Tanguy en décembre 1910 à l'âge de 59 ans.

⁴ Les enregistrements effectués au XX^e siècle ne comportent pas de prononciation de Jean autre que celle du français ; pour Louis, [lowi] ou [lɔwɛj] est rapporté dans le témoignage de Louise.

Françoise Le Pautremat, avec Marie-Vincente Le Rohellec, cultivatrice, née à Arradon le 26 novembre 1820, fille de feu François Le Rohellec et de Marie Le Ret¹. Les deux époux figurent dans le recensement de 1836 sans leur prénom composé : Jean Tanguy 21 ans au bourg, et Vincente Le Rohellec 15 ans à Penboch².

Le recensement de 1872 fait apparaître à la suite de Jean-Louis Tanguy, son frère François, 18 ans, et ses sœurs Marie et Marie-Françoise, 23 et 15 ans, qui tous savent lire et écrire ; pour sa tante Antoinette Tanguy, 49 ans, « sœur du chef de ménage », la mention est « lire » seulement. Le père, que la lacune du recensement ne fait pas apparaître, déclare en 1851 « ne savoir » signer l'acte de naissance de son fils. En 1872, il doit être âgé de 58 ans.

Le regard sur cette famille de paysans du bourg d'Arradon offre un exemple d'évolution de l'alphabétisation d'une génération à l'autre décelable dans le recensement. Le tableau peint en 1876 par Jules-Élie Delaunay lègue à la postérité le portrait de Jean-Louis Tanguy qui « sait lire et écrire » alors que son père, né au bourg d'Arradon, n'a pas su signer son acte de naissance.

Des 1470 habitants recensés, 12 ont disparu totalement de la liste nominative et pour 7 autres les données sont incomplètes. Malgré cette regrettable lacune, il est possible de dresser un tableau de la société arradonnaise de 1872 en compilant les renseignements recueillis.

Les 49 pages de 30 noms chacune auraient dû indiquer 1470 patronymes, en fait on en dénombre 1445 : 13 manquent à cause de la première page incomplète et 12 ne sont pas indiqués. Ces individus recensés sans nom de famille sont principalement des femmes (9 sur 12) et, à l'exception de l'épouse d'un journalier de Guéuhel (36 ans, originaire de Theix) et d'une enfant en nourrice au Moustoir (6 mois, originaire de Vannes), tous sont des domestiques agricoles célibataires (en y incluant une « bergère ») de 15 à 32 ans. Cet anonymat correspond donc à un statut social subalterne et également à une condition d'illettré : seule Mathurine X., 25 ans, née à Saint-Avé et domestique agricole à Trévier, est déclarée comme sachant « lire ».

Les patronymes les plus répandus en 1872 sont à peu près les mêmes que ceux de 1836, avec quelques variations dans l'ordre de fréquence.

71 Le Rohellec – 44 Cloerec – 36 Rio – 32 Créquer – 26 Riguidel – 25 Le Bihan, Le Meitour, Tatibouet – 20 Hervé, Le Tallec, Le Treste – 19 Le Port – 18 Josse – 17 Crénéguy, Le Ludec, Oliviero – 16 Le Barh (ou Le Barre), Morgan – 15 Allano, Jégo, Pourchasse – 14 Cario, Le Guen, Le Guével – 13 Ardeven, Bainvel, Le Brech, Le Pelvé – 12 Guillouzac, Le Brun, Le Morillon, Madec – 11 Le Blévec, Le Gad, Mahé, Mahéo – 10 Cadoret, Cato, Fravallo, Le Clainche, Le Douarin – 9 Allanic, Danet, Dano, Guéguen, Izan – (...) ³

Presque tous les patronymes des douaniers, relevés comme originaux en 1836, (Drouin, Couanon, Salmon, Frénay, Despré, Le Sueur, Dusser) ont disparu ; seul fait exception Vilmot : Frédéric Vilmot, ex-douanier (veuf, 72 ans, né à Malestroït) habite Pramer avec sa fille célibataire de 32 ans née à Baden ; tous deux savent « lire et écrire ». Par contre, deux anciens « préposés aux douanes » sont recensés au bourg : Jean-Marie Rolland, 63 ans, né à Mesquer en Loire-Inférieure, vit avec sa femme native d'Arradon et leur fils marin qui sait « lire et écrire » contrairement à ses parents ; Jacques Le Floch, 52 ans, né à Auray, est recensé avec son épouse originaire de Vannes, leur fils de 14 ans, leur fille de 29 ans, leur gendre, instituteur, et leurs deux petits-enfants ; tous les membres de cette famille savent « lire et écrire ».

Les prénoms semblent se diversifier un peu par rapport à 1836 ; par exemple, 7 Philomène, âgées de 4 à 28 ans et toutes originaires d'Arradon ou de Baden, ont fait leur apparition dans la

¹ Arradon, naissances, mariages, décès, 1842-1867, image 104/665.

² Le nom de leurs parents permet de les identifier avec certitude. Jean-Louis Le Rohellec, sans doute le parrain de Jean-Louis Tanguy, est également recensé en 1836 à Bourgerel, à l'âge de 7 ans.

³ Voir en annexe le tableau des patronymes d'Arradon (comparatif 4 époques).

commune. À côté des prénoms simples et répandus (Marie, Anne, Jeanne, Joseph, Jean, Pierre), les prénoms composés sont très prisés ; on relève même à Pramer un « Jules-César » Le Tallec, pêcheur de 31 ans qui ne sait ni lire ni écrire. Mathurin (52 personnes) et Mathurine (42), Vincent (34) et Marie-Vincente (44), Julien (23) et Julienne (25) ont toujours une bonne cote alors que Yves (5) et Yvonne (7) déclinent nettement. Patern est porté par deux hommes et une femme (Paterne), Bily par une femme originaire de Plaudren.

Au Bourg, une famille retient l'attention à cause des prénoms Fanny et Éliisa, peu courants, qui rappellent les noms de deux allées du domaine du Lignol sur le cadastre de 1851.

Le Barbier V^{ve} Corvec, Marie-Vincente, Rentière, veuve, 80 ans, Hennebont, lire et écrire
Le Barbier, Fanny, rentière, sa cousine, « fille », 69 ans, Hennebont, lire et écrire
Le Barbier, Elisa, rentière, leur cousine, « fille », 70 ans, Hennebont, lire et écrire
Motel, Henri, étudiant, leur neveu, « garçon », 18 ans, Vannes, lire et écrire
Maded, Jeanne-Marie, leur nièce, « fille », 19 ans, Ambon, lire et écrire
Guyot, Jean-Marie, domestique, jardinier, « garçon », 42 ans, Josselin, lire et écrire
Le Clair, Marie-Jeanne, domestique, cuisinière, « fille », 40 ans, Buléon, lire.¹

Fanny et Éliisa Le Barbier, qui fréquentaient sans doute le domaine de Lignol, sont nées à Hennebont et habitent le bourg avec leurs cousine, neveu, nièce et deux domestiques, originaires de Haute-Bretagne (Josselin et Buléon). Elles sont « rentières » et toute la maisonnée sait « lire et écrire » sauf la cuisinière de 40 ans qui sait « lire » seulement.

La présence de deux Abel Orjubin, tous deux nés à Arradon, âgés de 13 et 14 ans, l'un sachant « lire » et l'autre non, l'un berger à Kerléran et l'autre domestique agricole au bourg, pose question. L'état civil d'Arradon consigne la naissance d'un seul Abel Orjubin, le 27 septembre 1859. On peut penser que le même individu a donc été recensé deux fois.

Ce jeune Abel Orjubin est le fils de François Orjubin, cabaretier, décédé le 8 janvier 1870², et de Vincente Dano, « débitante de boissons, veuve, 39 ans » recensé au Bourg. Il a deux sœurs qui travaillent également dans des fermes arradonnaises : Marie-Vincente, 17 ans, domestique chez Joseph Jégat à Kerléran et Marie-Joseph, 11 ans, bergère chez Jean-François Le Ret à Kerhors, présentées comme illettrées. Les autres frères et sœur sont recensés avec la mère : Marie-Perrine, 20 ans, François, 19 ans, marin « en voyage » et Pierre-Marie, 10 ans. La mère et le plus jeune garçon sont notés comme « illettrés », les deux aînés comme sachant « lire et écrire »³.

Cet exemple montre à la fois la complexité des situations face à l'écrit au sein d'une même famille et les incohérences du recensement puisqu'il fait apparaître deux fois Abel Orjubin avec deux appréciations divergentes de sa capacité à « lire ».

¹ Extrait du recensement d'Arradon en 1872.

² Arradon, naissances, mariages, décès, 1868-1881, image 87/479.

³ Les actes d'état civil concernant la famille Orjubin sont nombreux : François Orjubin, né à Sulniac en février 1809, est déclaré « sans profession » quand il épouse à Arradon le 31 mai 1847 Anne Le Roy, domestique, née à Grand-Champ, qui décède en décembre 1850 après avoir eu quatre enfants, dont trois décédés avant elle. Le second mariage de François Orjubin avec Vincente Dano, qui ne figure pas dans l'état civil d'Arradon, est suivi de la naissance de nombreux enfants : Marie-Perrine en 1852, François-Marie en 1853, Julien-Marie en 1854, Marie-Vincente en 1855, Mathurine en 1856, Angèle-Marie en 1858 (décédé à l'âge d'un mois chez sa nourrice au Reste), Abel en 1859, Marie-Joseph en 1861 et Pierre-Marie en 1862. Ni François Orjubin, qualifié d'« aubergiste » ou « cabaretier », ni son frère Gabriel, boulanger à Arradon, ne signent les registres. En mars 1848, les actes de naissance de Anne-Gabrielle (fille de Gabriel) et Marie-Mathurine (fille de François) et l'acte de décès de cette dernière figurent tous trois sur la même page. Seul Gabriel Orjubin, oncle des deux pères et boulanger également, signe les actes. (Arradon, naissances, mariages, décès, 1842-1867, image 162/665.) Les boulangers Orjubin, oncle et neveu, originaires de Sulniac et présents au recensement de 1836, ne figurent plus dans celui de 1872.

La mention concernant le niveau d'instruction de chaque individu est notée dans la dernière colonne du recensement nommée « Observations » ; elle peut être « lire et écrire », « lire », souvent « id » utilisé pour éviter de répéter l'une ou l'autre ou « » qui équivaut à « ni lire ni écrire ». Parfois la case reste vide, parfois une autre observation remplace la mention relative à l'instruction : très souvent « en voyage » pour les marins, mais aussi « pied bot », « boîteuse », « borgne », « protestante » (cette dernière pour Mme veuve Mac Grath à Culéac).

Aucune indication ne permet de savoir comment est évaluée la capacité à « lire et écrire » ou à « lire » seulement¹. 10 marins « en voyage » et 1 mousse « absent » sont notés comme sachant « lire et écrire » alors qu'aucune mention ne figure pour 33 autres marins en voyage et 2 soldats absents. Les renseignements sur l'alphabétisation fournis par le recensement de 1872 méritent cependant d'être analysés, même si les conditions du recueil de données ne sont pas connues et si la fiabilité des notations n'est pas garantie.

Concernant l'importance des villages de la commune, la comparaison des deux recensements de 1836 et 1872 n'est pas toujours aisée car les noms ne concordent pas complètement. Par exemple, Kervadec passe de 49 habitants en 1836 à 27 en 1872, mais un village voisin, Guéhuel (12 habitants) apparaît : la baisse de population à Kervadec est donc moins importante que de prime abord². Certains villages de 1836 sont absents du recensement de 1872 (Kervenic ou « maison neuve » par exemple), d'autres figurent sur la page récapitulative comme inhabités (Kerjaffré, le Bratellen³) ; d'autres sont inscrits en breton en 1872 alors qu'ils étaient notés en français en 1836 : « Bout de la rabine » devient « Pen er rabin », « le Parc neuf » et « le Pont neuf » « Parc Nehué » et « Pont Nehué », « le Passage d'Arradon » « Pointe du Trèh ». Quelques villages sont difficiles à localiser comme « Goah en Herven »⁴ rajouté en fin de recensement.

L'île d'Irus comporte une exploitation agricole qui apparaît déjà sur le cadastre de 1809 ; l'île « Logodec »⁵ n'est pas mentionnée en 1836 mais compte 2 habitants en 1872 : Basile Riguidel, 61 ans, marin et « garde », et sa fille Philomène, 19 ans, qui sait « lire et écrire ».

Sans entrer dans les détails, on peut noter quelques évolutions à l'échelle de la commune. Le bourg s'étoffe un peu, de 194 à 207 habitants, et plus encore son faubourg de Sainte Barbe, de 27 à 56 habitants ; le Moustoir semble régresser, de 184 à 151 personnes, alors que le Gréo progresse de 88 à 109 habitants. Les villages de Petit Molac et Botquelen, en bordure de la grande route vers le pont du Vincin et Vannes, passent respectivement de 5 à 16 et de 14 à 24 habitants. Le nombre d'exploitations agricoles varie peu entre 1836 et 1872, augmentant légèrement de 103 à 107 unités, et le profil sociologique des villages semble conservé dans l'ensemble.

Si les notations concernant l'alphabétisation doivent faire l'objet de réserves, il est néanmoins très intéressant d'observer finement les données recueillies sur l'ensemble de la commune.

Sur l'ensemble des 1470 habitants de la commune, 80 mentions du niveau d'instruction manquent : 19 à cause de la lacune de la première page, le reste à cause d'une autre mention, généralement « absent » ou « en voyage », le plus souvent pour des marins. Les enfants de moins de 10 ans notés comme illettrés ont été soustraits de l'analyse des données⁶. Au final, 1137 Arradonnais en âge de savoir lire ont été répertoriés avec leur niveau d'instruction.

¹ Le cas d'Abel Orjubin laisse perplexe puisqu'il apparaît à deux endroits comme sachant « lire » ou illettré ; il figure donc deux fois dans le traitement des données du recensement.

² De même pour Treu er Velin (30 habitants en 1836, 16 en 1872) et Trihornec (8 habitants en 1872).

³ Ce nom répertorié à la lettre B équivaut à Pratelenn précédemment ; cette variation est due à la notation de la mutation initiale du nom féminin après l'article.

⁴ Sans doute « le ruisseau du chêne ». De même « Grafetan » : la colline de la fontaine.

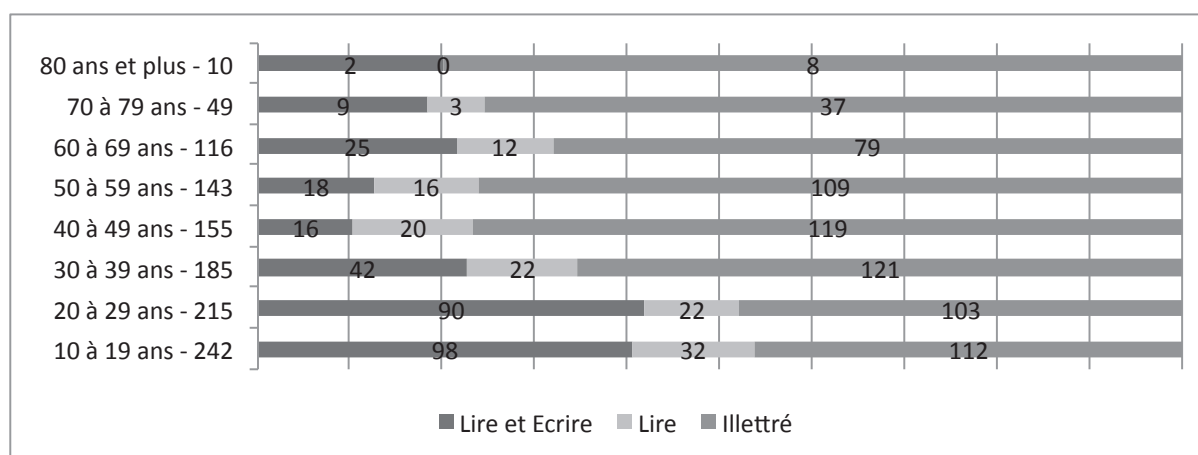
⁵ Cette appellation Logodec (endroit où il y a des souris) rejoint les témoignages oraux de Louise et Pierre au XX^e siècle : [lɔgɔæc] en breton alors que le nom adopté officiellement est Logoden (la souris).

⁶ Sauf 22 enfants de 6 à 9 ans recensés comme sachant « lire et écrire » ou « lire » seulement.

Les résultats globaux au niveau de la commune montrent, pour ces 1137 habitants, 688 illettrés et 308 personnes sachant « lire et écrire » ; entre ces deux groupes, 141 individus savent « lire » seulement. Une bonne majorité des Arradonnais, 60,5%, apparaît donc comme illettrée en 1872, 27,1% comme sachant « lire et écrire » et 12,4% sachant « lire » seulement.

Les renseignements fournis en matière d’instruction peuvent être corrélés à d’autres données du recensement : âge, localisation dans la commune, sexe et profession (du chef de famille).

L’âge est un facteur important : les jeunes sont dans l’ensemble plus alphabétisés que leurs aînés. La tranche des plus jeunes compte cependant 112 illettrés à côté de 98 individus sachant « lire et écrire » et 32 sachant « lire » seulement ; 27 de ces derniers, âgés de moins de 12 ans, peuvent être considérés comme en cours d’apprentissage. La proportion d’illettrés croît ensuite avec l’âge jusqu’à 50 ans pour se stabiliser, et même diminuer pour les personnes de 60 à 69 ans. Cet état de fait peut être lié à l’espérance de vie plus grande de la frange plus alphabétisée, et plus aisée, de la population ; on ne peut exclure cependant un effet de l’instauration éphémère d’une école pendant la période révolutionnaire ou même un lien avec un mouvement antérieur vers l’alphabétisation. La question d’une régression vis à vis de l’accès à l’écrit reste posée¹.

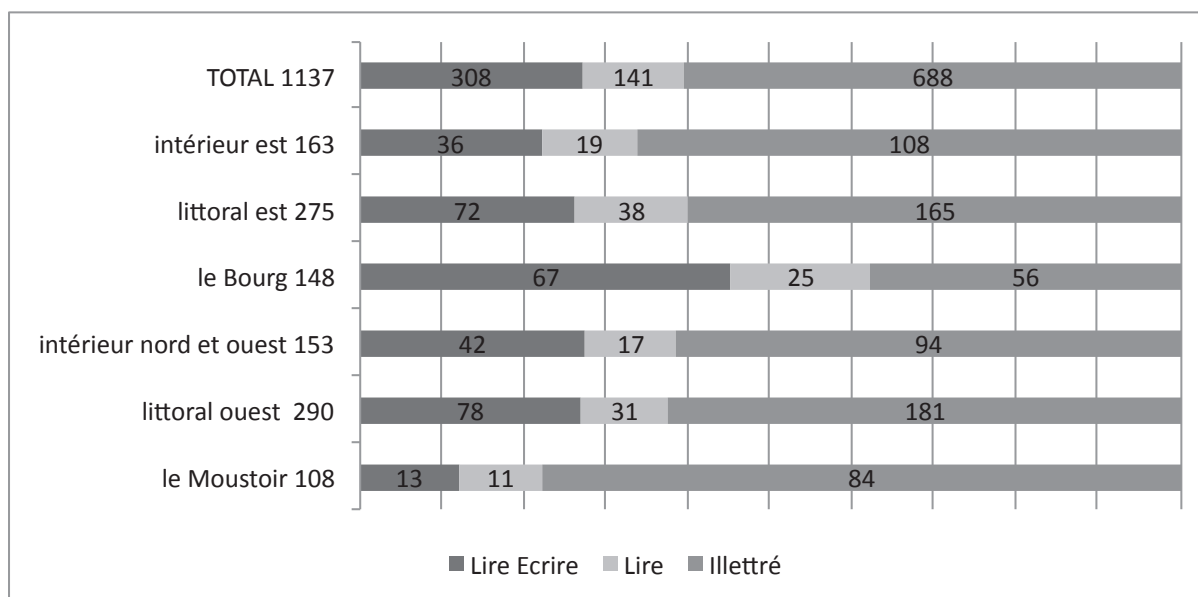


Graphique 1 - Arradon. Recensement de 1872. Age et niveau d’instruction.

Le relevé par villages des professions et des niveaux d’instruction fait apparaître de grandes disparités au sein de la commune : d’emblée ressortent des villages où toute la population est quasiment illettrée, d’autres où bon nombre d’habitants ont accès à l’écrit.

Un graphique regroupant les villages par agglomérations et quartiers montrent une nette opposition entre le Bourg plutôt alphabétisé et le Moustoir, largement analphabète. Pour le reste de la commune, la distinction est beaucoup moins nette : les zones littorales est et ouest, assez peuplées, montrent des proportions comparables au regard du niveau d’instruction et du même ordre que la zone intérieure, sensiblement moins alphabétisée cependant à l’est. Le gros déséquilibre entre le Bourg et le Moustoir ne se prolonge donc pas en une opposition est - ouest au niveau des quartiers.

¹ Ce sujet serait à approfondir et à élargir à d’autres communes.



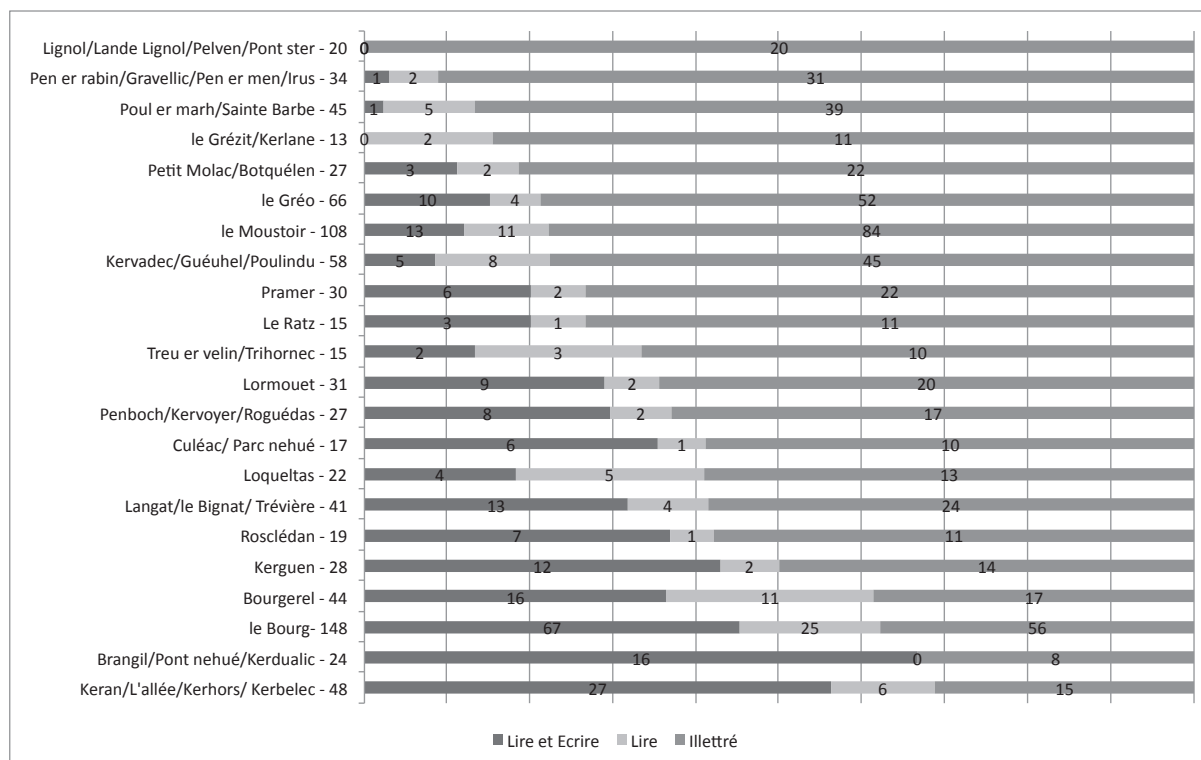
Graphique 2 - Arradon. 1872. Niveau d'instruction par zones d'habitation.

Un autre graphique permet d'affiner l'analyse. Cette fois certains villages n'ont pas été pris en compte parce que trop petits ou présentant des caractéristiques contradictoires bien que voisins et habités par le même genre de population¹. Les villages pris en compte représentent 880 des 1137 habitants de la commune en âge de savoir lire et ont été regroupés en fonction de leur proximité géographique et de la similarité de leur population.

Ce graphique ordonnant les groupements de villages en fonction du nombre d'illettrés donne un résultat assez surprenant. Le quartier regroupant le château de Kerran et les six fermes environnantes arrive en tête², suivi du quartier agricole de Brangil, Pont nehué, Kerdualic. Le bourg et sa population variée devance ensuite Bourgerel et Kerguen, villages agricoles du littoral est, et d'autres villages agricoles : Langat, Le Bignat et Trévière, Loqueltas, Culéac et Parc nehué, Penboch, Kervoyer, Roguédas et Lormouet. Seul le village de Rosclédan et sa population variée, dont deux anciens maîtres au cabotage, s'insère dans le groupe des quartiers les mieux lotis pour le niveau d'instruction. La moitié supérieure du tableau met en évidence les quartiers les plus analphabètes : les villages agricoles du Ratz et du Moustoir y prennent place, mais le reste concerne les villages d'ouvriers et de marins de Treu er Velin, Trihornec et le Gréo (près du Moustoir), Pramer (sur la route de la Pointe), Kervadec, Guéhuel et Poulindu (sur l'ancienne voie romaine à l'est de la commune), Petit Molac et Botquélen (villages en expansion sur la route de Vannes), Poul er marh et Sainte Barbe (aux portes du bourg), les villages littoraux du Grézit et des environs de Pen er men, Lignol et ses environs, aux confins de Plœren au nord de la commune, où aucun des 20 habitants en âge de savoir lire ne sait le faire.

¹ Ont été écartés les villages isolés (moins de 10 habitants en âge de savoir lire et une population différente des villages voisins) et certains autres comme Botloré et Brambouis, villages agricoles voisins très différents au regard du niveau d'instruction. Si l'on y regarde de plus près, à Brambouis il s'agit d'une famille : les parents originaires d'Arradon sont illettrés mais tous les enfants (de 39 à 15 ans) savent lire et écrire ; à Botloré, au contraire, le jeune François Talbot né à Plougoumelen est propriétaire de son exploitation et sait lire et écrire mais tous ses domestiques sont illettrés.

² Déjà en l'an XIII de la République, les fermiers François Le Drévo et Alexis Caillaud signent l'acte de décès de la comtesse de Stapleton. Voir 1.3.3.



Graphique 3 - Arradon. 1872. Niveau d'instruction par villages ou groupes de villages (880 habitants).

Le graphique met donc en évidence une différence sensible entre les villages agricoles, plus alphabétisés, et les autres. Le pôle agricole du Moustoir constitue une exception remarquable.

La corrélation du degré d'alphabétisation avec le sexe des individus et la profession du chef de famille est un autre moyen d'affiner la perception des disparités au niveau de la commune.

Le niveau d'instruction est précisé pour 639 femmes et 498 hommes en âge de savoir lire. 160 hommes (32%) savent « lire et écrire », 46 (9%) « lire » et 292 sont illettrés, soit 59% du total des hommes. Pour les femmes, 148 (23%) savent « lire et « écrire », 95 (15%) « lire » et 396 sont illettrées, 62% du total des femmes. Une différence sensible, mais non écrasante, se remarque donc en faveur des hommes mais une proportion plus importante de femmes se trouvent dans la catégorie intermédiaire des personnes qui savent « lire » seulement.

La profession du chef de famille est l'élément le mieux corrélé avec l'alphabétisation. Si l'observation par villages laisse penser que le niveau d'instruction dépend plutôt du type de population que de la distance du centre communal¹, le graphique par professions le confirme.

Les individus les plus familiers de l'écrit sont ceux dont les professions sont regroupées sous l'appellation « divers » et notées dans le recensement comme rentiers, ex-douaniers, propriétaires, etc. Ils sont peu nombreux : 40 personnes en âge de savoir lire (dont 30 savent effectivement « lire et écrire ») et habitent le bourg à quelques exceptions près.

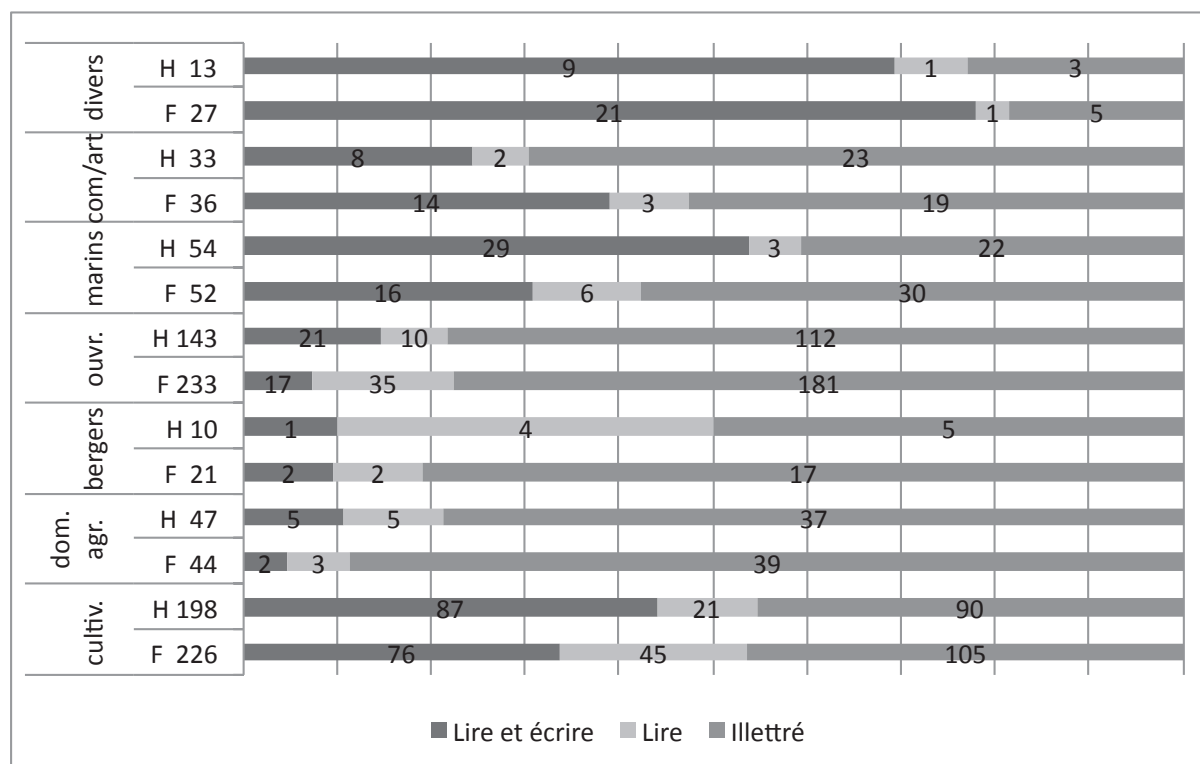
La catégorie des commerçants et artisans, 69 personnes en âge de savoir lire, est peu alphabétisée : 22 individus seulement savent lire et écrire. Un déséquilibre apparaît en faveur des femmes, généralement plus instruites dans l'échantillon considéré. Une étude plus approfondie dissocierait les commerçants, généralement installés au bourg et plus alphabétisés, des artisans : forgerons, tisserands, meuniers, moulageur, cordonniers et sabotier.

¹ Poul er marh et Sainte-Barbe, aux portes du bourg, sont, par exemple, très peu alphabétisés.

Les marins et leurs familles, 106 personnes en âge de savoir lire, semblent assez alphabétisés, les hommes nettement plus que les femmes (29 hommes sur 54 savent lire et écrire contre 16 femmes sur 52) mais cet échantillon est très incomplet car la mention manque pour une trentaine de marins. Le recensement est souvent très laconique sur la profession de « marin » sauf pour un « marin pêcheur » de 31 ans illettré, cinq « maîtres au cabotage » (4 notés comme sachant « lire et écrire » et 1 pour lequel la mention n'apparaît pas) et deux « marins au commerce » (l'un sait « lire et écrire », pour l'autre ne figure aucune mention). Le terme « marin » recouvre donc des réalités diverses et le niveau d'instruction variable est sans doute en relation avec cette disparité.

Les ouvriers (en majorité des journaliers, mais aussi des jardiniers, cantonniers, menuisiers, maçons, tailleurs de pierre et scieurs de long) sont très peu alphabétisés : 21 des 143 hommes et 17 des 233 femmes savent « lire et écrire ». Le nombre d'illettrés est donc de 293 individus (78% du total), alors que 10 hommes et 35 femmes sont notés comme sachant « lire » seulement.

Les habitants des exploitations agricoles sont classés en trois catégories très inégales : à la grande masse des « cultivateurs » et de leurs familles s'ajoutent les « domestiques agricoles » et les « bergers » et « bergères ». Une grande disparité apparaît d'emblée entre les premiers dont une minorité seulement est illettrée (90 hommes sur 198 et 105 femmes sur 226) et les autres très largement analphabètes. Les domestiques agricoles, tous célibataires à l'exception d'une veuve et d'une femme mariée, ne sont que 7 (5 hommes et 2 femmes) à savoir « lire et écrire », et 8 (5 hommes et 3 femmes) à savoir « lire » alors que la très grande majorité, 37 hommes et 39 femmes, sont illettrés. Les progrès de l'alphabétisation sont peu sensibles pour les plus jeunes employés des fermes, davantage cependant pour les garçons que pour les filles : sur 10 bergers de 11 à 16 ans, 5 sont illettrés, 1 sait « lire et écrire » et 4 « lire » alors que si 4 bergères savent « lire et écrire » ou « lire » seulement, 17 autres, soit la grande majorité de ces jeunes filles de 10 à 18 ans, ne savent ni lire ni écrire.



Graphique 4 - Arradon. 1872. Milieu socio-professionnel, sexe et niveau d'instruction.

Le recensement de 1872 dessine à propos du niveau d'instruction un tableau d'ensemble de la population arradonnaise assez cohérent même si des réserves peuvent être émises concernant la méthode d'évaluation et la possibilité d'erreurs ponctuelles. Le cas du maire de la commune étonne : Michel Cloerec, cultivateur célibataire de 61 ans demeurant à Kerguen, est noté comme ne sachant ni lire ni écrire alors que ses deux sœurs plus jeunes savent « lire » et que ses neveu et nièces sont gratifiés de la mention « lire et écrire ». Les actes d'état civil de l'époque portent cependant sa signature et semblent complétés de sa main¹. L'adjoint au maire, par contre, est recensé comme sachant « lire et écrire » : il s'agit de Jean-Louis Le Rohellec, cultivateur marié de 43 ans demeurant à Bourgerel².

L'observation des données du recensement de 1872 montre donc de grandes disparités en terme d'alphabétisation, principalement en corrélation avec le milieu socioprofessionnel.

Une frange instruite de la population, assez restreinte (40 personnes en âge de savoir lire), est constituée d'éléments exogènes habitant le bourg généralement : « rentiers », « propriétaires » ou occupant des fonctions particulières comme le clergé, les religieuses infirmières et institutrice, l'instituteur public, etc.

La grande majorité de la population est constituée par les cultivateurs et leurs familles (424 personnes en âge de savoir lire). Maire et adjoint sont issus de cette catégorie. Même s'ils sont le plus souvent fermiers ou métayers³, les cultivateurs ont un statut social reconnu et semblent valoriser l'accès des jeunes générations à l'écrit. L'exception de l'agglomération du Moustoir, à vocation principalement agricole, est remarquable : rivalité entre les deux pôles importants de la commune ou simple fait de l'éloignement géographique, les enfants du Moustoir sont très peu alphabétisés. Il faut attendre 1912 pour qu'une école mixte de hameau soit ouverte, d'abord au Gréo puis en 1922 au Moustoir, après maintes injonctions de la Préfecture dès 1881 et maints refus de la municipalité arradonnaise⁴. Un autre point remarquable à propos de l'alphabétisation chez les cultivateurs est la dynamique qui se manifeste autour du château de Kerran⁵ et dans certains quartiers agricoles où l'émulation semble jouer un rôle important.

Les marins, et leurs familles dans une moindre mesure, sont assez souvent alphabétisés. Ils représentent une part non négligeable de la population arradonnaise (106 personnes en âge de savoir lire) mais forment une catégorie hétéroclite : du marin pêcheur au « maître au cabotage ».

Les commerçants et artisans (69 personnes en âge de savoir lire) sont à distinguer : les premiers (boulangers, marchands, cabaretiers, boucher) et leurs familles sont généralement alphabétisés, les seconds (meuniers, cordonniers, tisserands, forgerons, sabotier) souvent illettrés.

Les ouvriers et leurs familles (276 personnes en âge de savoir de lire) et les employés agricoles (122 personnes en ajoutant aux domestiques agricoles les jeunes bergers et bergères) sont ceux qui accèdent le moins à l'instruction⁶. Artisans et marins pêcheurs pourraient sans doute être inclus dans cette catégorie ainsi que la population du Moustoir dans son ensemble.

La physionomie de la commune au regard de l'alphabétisation se dessine donc assez nettement. La Révolution française avait pour un temps imposé un « instituteur de langue

¹ Les registres d'état civil de cette époque sont des imprimés à compléter.

² Jean-Louis Le Rohellec est sans doute le parrain de Jean-Louis Tanguy, cultivateur au bourg, dont le peintre Delaunay a fait le portrait en 1876 (voir supra).

³ Voir à la fin de 2.1.1 le graphique montrant le petit nombre de cultivateurs propriétaires en 1891.

⁴ Voir le récit que fait de cette lutte Albert Danet. DANET, 1955, p. 124 à 127.

⁵ Au XVIII^e siècle, il semble que ce soit les châtelains de Kerran qui encouragent le jeune Jean Marion, fils d'un de leurs fermiers, à faire des études. Voir 1.3.1.

⁶ Le jeune Jean-Marie Cato, 9 ans, né à Vannes et berger au Haliguen, ne rentre pas dans cette statistique en raison de son âge mais semble ne pas être sur la voie de l'alphabétisation.

française » à Arradon ; de nouvelles lois au XIX^e siècle obligent les communes à se doter d'une école publique. Albert Danet, qui consacre un chapitre entier de sa monographie historique d'Arradon aux écoles, fournit quelques éléments très intéressants. Après avoir évoqué les débuts de l'instruction publique dans la commune, il relate les problèmes que pose la scolarisation des jeunes Arradonnais : locaux, frais, accessibilité aux moins favorisés, choix des enseignants, etc. La citation qui suit est longue mais éclaire bien les difficultés pratiques d'accès à l'instruction.

En 1851, il y avait, à l'école, pendant l'hiver, 30 élèves, dont 14 payants et 16 gratuits ; pendant l'été, il en restait seulement 18 dont 8 payants et 10 gratuits.

En vue du remplacement de M. du Rif de Viollard, vieux et infirme, M. Le Gouguec, maire, demande au Préfet, le 29 septembre 1851, de l'autoriser à prendre pour instituteur le sieur Séveno, précepteur des enfants de M. Jollivet-Castello, à Kerran.

La demande n'eut pas de suite favorable et M. du Rif de Viollard resta encore dans ses fonctions pendant trois ans.

Le 10 mai 1854, M. Le Gouguec Pierre, maire, expose « que l'école, sous les différents instituteurs qui l'ont tenue, n'a pas répondu à ce qu'on avait espéré ; qu'il serait préférable de la transformer en école-mixte et d'en confier la direction à des religieuses qui instruiraient les garçons et les filles, et, de plus, soigneraient les malades »...

« Une fois de plus, le Conseil constate que l'école a été très peu fréquentée ; que les enfants des familles qui possèdent quelque chose, vont à Vannes ou en pension à l'école des Frères de Questembert, afin de mieux apprendre le français ; que les autres ne vont pas à l'école ou qu'ils en sortent dès qu'ils sont de quelque utilité à leurs parents. De plus, le petit nombre, qui fréquente l'école, n'en retire qu'un avantage insignifiant. »

Les conseillers sont unanimes à approuver les déclarations du Maire, et votent, séance tenante, la transformation de l'école communale de garçons en école-mixte, qui sera confiée aux religieuses, dites Filles du Saint-Esprit. M. du Rif de Viollard cessa ses fonctions d'instituteur communal le 1^{er} décembre 1854. Il était âgé de 75 ans et 5 mois.

La nouvelle école fonctionna pendant 7 ans, décembre 1855 à fin décembre 1862, sous la direction de madame Tabary, en religion Sœur Sainte-Philomène.

Le 14 décembre 1862, M. le Préfet voulant rétablir un instituteur dans la commune, demande au Conseil Municipal s'il veut un laïque ou un Frère.

Le Maire, Michel Cloërec, répondit : « Il importe peu que l'instituteur soit laïque ou religieux, pourvu qu'il soit bon ». C'est cependant avec regret qu'il voit retirer l'enseignement des garçons aux religieuses qui n'auront plus qu'à s'occuper des filles.

Le 2 janvier 1863, M. Pautrel Armand-Gilles, né le 16 juillet 1833 à Saint-Ouen (Ille-et-Vilaine), fut nommé instituteur communal à Arradon. C'est un célibataire âgé de 36 ans, qui a, avec lui, ses vieux parents qu'il doit entretenir. Son traitement annuel est de 600 francs seulement et il n'a aucun jardin où il pourrait cultiver des légumes.

Le 10 juin 1863, son école comptait 45 garçons. Il mourut, à Arradon, le 1^{er} janvier 1869, à 8 heures du soir, à l'âge de 36 ans. Son frère, Jacques Pautrel, instituteur à Port-Philippe (Sauzon), demande à lui succéder. Il est seulement autorisé à faire l'intérim.

Le sieur Rio Jean-Marie, qui succéda à Pautrel, en 1869, fut révoqué pour je ne sais quelle raison. Par avis du 28 février 1870, le ministre de l'Instruction publique approuva cette révocation.

M. Le Boler Joachim, né en 1808, est nommé instituteur à Arradon, en 1870, où il remplace M. Rio. Il est âgé de 62 ans.

Il a comme successeur, le 29 décembre 1873, M. Gault Auguste, né à Baud, le 29 septembre 1845. Ancien élève de l'École Normale de Rennes, il avait enseigné pendant 20 mois à Guéhenno ; 8 mois à Séglien ; 22 mois à Noyal-Muzillac ; 16 mois à Penvins, près Sarzeau. Il se maria le 1^{er} avril 1882, à l'âge de 37 ans.¹

La scolarisation des jeunes Arradonnais, quand elle existe, se fait selon différentes modalités. Une famille très aisée a recours à un précepteur particulier, « les enfants des familles qui

¹ DANET, 1955, p. 114-117. Le recensement de 1872 semble contredire l'auteur à propos du dernier instituteur : à cette époque, Auguste Gault est déjà à Arradon, marié et père d'un garçon né à Sarzeau.

possèdent quelque chose vont à Vannes ou en pension à l'école des Frères de Questembert, afin de mieux apprendre le français », et le petit nombre d'enfants scolarisés à Arradon « n'en retire qu'un avantage insignifiant »¹ si l'on en croit le constat du conseil municipal. La corrélation entre l'aisance des parents et l'accès à la scolarisation se double d'un autre paramètre qui, bien que seulement évoqué, est essentiel : l'école permet l'accès à l'écrit mais aussi, et peut-être même avant tout, l'accès au français. La scolarisation à Arradon connaît donc des débuts difficiles. Elle n'atteint ni toutes les couches de la société ni tous les quartiers. L'école que met en place la municipalité concerne d'abord, semble-t-il, les enfants, garçons et filles, des cultivateurs. On lui demande de l'efficacité : « Il importe peu que l'instituteur soit laïque ou religieux, pourvu qu'il soit bon », affirme le maire Michel Cloerec en 1862.

Le recensement de 1872 précise aussi le lieu de naissance de chaque individu, permettant de connaître la proportion des habitants nés dans la commune et l'origine des nouveaux venus. La corrélation du niveau d'instruction avec le lieu de naissance demanderait une étude très fine tant les situations sont diverses. On peut cependant noter que sur 358 personnes nées hors de la commune, on en relève 80 sachant « lire et écrire », 26 « lire » seulement, 238 illettrées et 14 sans mention explicite, résultats qui rejoignent à peu près les statistiques globales de la commune².

1073 des 1470 personnes recensées en 1872 à Arradon y sont nées, soit 73%, près des trois-quarts du total des habitants. Les autres lieux de naissance mentionnés sont tout d'abord Baden (62 personnes), Vannes (56) et Plœren (54). Les Arradonnais nés à Arradon ou dans ces trois communes limitrophes représentent 85% de l'ensemble de la population.

Viennent ensuite Plougoumelen (21), Plescop (15), Grand-Champ (11), Pluneret (11), Séné (10), Saint-Avé (9), l'Île-aux-Moines (8), Sarzeau (7), Treffléan (7), Pontivy (6), Saint-Armel (5), Theix (5), Plaudren (4) et Surzur (4). Le pourcentage des Arradonnais originaires de l'ensemble des communes citées, qui font toutes partie du Vannetais bretonnant, s'élève alors à 93% du total des habitants de la commune et même à 95,6% de ceux dont le lieu de naissance est indiqué sans équivoque³. Les villages où habitent les individus originaires de ces communes montrent que, pour beaucoup, il s'agit de ruraux : aucune des personnes nées à Plougoumelen, Plescop, Grand-Champ, Pluneret n'est établie au bourg.

Une trentaine de communes du Morbihan sont citées comme lieu de naissance pour 1, 2 ou 3 habitants, une dizaine sont situées en pays gallo ou sur la limite linguistique : Elven, Josselin, Béganne, Buléon, Caden, Larré, Malansac, Malestroit, Noyal-Muzillac et Taupont. Larré ne semble pas très familier pour le recenseur qui ajoute la mention « Morbihan ». 9 personnes sont originaires d'autres départements bretons : 4 de Loire-Inférieure (Mesquer, Paimbeuf et non précisé), 3 des Côtes-du-Nord (Matignon et non précisé) et 2 d'Ille-et-Vilaine (Redon et Saint-Malo). Toulouse (Haute-Garonne) apparaît une fois ainsi que La Rochelle mentionnée. Deux personnes non-françaises habitent également Arradon : il s'agit de « Mme Vve Mc Grath Catherine », 85 ans, Anglaise et protestante, et de sa fille « Marie-Anne Mac Grath », 62 ans, Irlandaise, épouse de François-Théodore de la Moussaye, propriétaire à Culéac⁴.

¹ Des témoignages recueillis au XX^e siècle corroborent ce fait : l'instruction donnée à l'école d'Arradon, au moins jusqu'en 1872, ne permet qu'une connaissance réduite du français. Voir en 1.4.3 le témoignage écrit de Joseph Le Treste, né en 1861, et le témoignage oral de Louise sur la famille de son père.

² 238 des 358 personnes nées hors d'Arradon sont notées comme ne sachant ni lire ni écrire, ce qui avoisine la proportion de 60,5% d'illettrés sur l'ensemble de la commune, si l'on décompte du total ceux pour lesquels ne figure aucune mention et de l'effectif des illettrés les enfants de moins de 10 ans.

³ Pour 39 habitants en effet, le lieu de naissance n'est pas indiqué ; en plus de la lacune de la première page, 22 cases ne sont pas remplies ou ont été effacées. Elles concernent 8 habitants du bourg, 9 de Botquelen, 1 de Kerlane, 1 du Moustoir, 1 de Pen er men et 2 de la Chesnaie. Ces dernières, Mmes de Langle et de la Bigottière, propriétaires, sont déclarées « absentes, en voyage ».

⁴ Ce dernier est déjà recensé à Culéac en 1836.

Commune	nbre	profession	village	lire&écrire	lire	illettré	?
Arradon	1073	div	villages divers				
Baden	62	div	bourg 8 et div	8	5	43	6
Vannes	56	div	bourg 10 et div	16	3	36	1
Plœren	54	div	bourg 6 et div	2	4	47	1
Plougoumelen	21	div	div	3	3	15	
Plescop	15	div	div	2		13	
Grand-Champ	11	div	div			11	
Pluneret	11	div	div	2	1	8	
Séné	10	div	bourg 2 et div	3	2	4	1
Saint-Avé	9	div	bourg 2 et div	1	1	5	2
Ile-aux-Moines	8	div	bourg 4 Treh 2 div	6		2	
Sarzeau	7	div	bourg 3 et div	1		6	
Treffléan	7	cult et f	loqueltas/pen rabin			7	
Pontivy	6	journ, garde et f	bourg/ kerran		1	5	
Saint-Armel	5	dom agr, bergère	5 villages div	2		3	
Theix	5	div	bourg 1 et div		2	3	
Plaudren	4	div	div	1		3	
Surzur	4	div	bourg 2 et div	3		1	
Ambon	3	maître cabotage	bourg	3			
Elven	3	cuis/dom/cult	culéac/pen rabin			3	
Hennebont	3	rentières	bourg	3			
Locminé	3	div	div	3			
Meucon	3	cult et f, dom agr	pondinan	1	1	1	
Arzon	2	cult/ f journ	moustoir	1		1	
Auray	2	ex-douan/ cuis	bourg/boloré	1	1		
Bignan	2	tisserand et f	petit Kerhern			2	
Colpo	2	ménagère/berger	bourg/moustoir	1	1		
Crach	2	journ et f	oulmeneuh				2
Josselin	2	jard/dom agr	bourg/le ratz	1		1	
Saint-Nolff	2	dom/ cult	culéac/keravelo			2	
Baud	1	instituteur	bourg	1			
Béganne	1	dom agr	botloré			1	
Brech	1	meunier	pont ster			1	
Buléon	1	dom cuis	bourg		1		
Caden	1	f tailleur pierre	bourg			1	
Carnac	1	religieuse infirm	bourg	1			
Damgan/Pénerf	2	cabaretier et f	bourg	2			
Groix	1	religieuse infirm	bourg	1			
Ile d'Arz	1	f journ	teningolec			1	
Inzinzac	1	f ruraliste	bourg			1	
Languidic	1	buraliste	bourg	1			
Larré Morbihan	1	dom agr	le ratz			1	
Malansac	1	f cult	keravelo			1	
Malestroit	1	ex douanier	pramer	1			
Malguénac	1	f ménagère	bourg	1			
Monterblanc	1	berger	le ratz			1	
Moustoir Ac	1	journ	pramer			1	
Noyal Muzillac	1	journ	bourg	1			
Pluvigner	1	dom agr	moustoir			1	
Taupont	1	dom agr	kerbélec			1	
Matignon (CdN)	1	propriétaire	culéac	1			
Côtes du Nord	2	rlgs-instit/scieur lg	bourg/pt molac	1		1	
Loire Inférieure	1	rentière	bourg	1			
Mesquer (L Inf)	1	exposé douanes	bourg			1	
Paimbeuf (L Inf)	2	famille propriétaire	kermorique	2			
Redon (I et V)	1	famille rentière	kermorique	1			
Saint-Malo(Iet V)	1	cult	rosclédan			1	
La Rochelle	1	garde marin	le grézit			1	
Toulouse (Hte G)	1	propriétaire	villa blanche			1	
anglaise	1	f propriétaire	culéac				1
irlandaise	1	f propriétaire	culéac	1			
lacune et ?	39	div	div				
Total	1470			80	26	238	14

Tableau 5 - Arradon. Recensement de 1872. Lieu de naissance des habitants.

Sauf exception¹, les personnes nées dans d'autres départements ont une situation aisée ou une fonction particulière : « propriétaire », « rentière » ou « institutrice », « ex-préposé aux douanes ». La présence à Culéac d'une Irlandaise et d'une Anglaise² invite à rappeler qu'un des derniers héritiers du château de Kerran était Luc-Edmond de Stapleton, fils de Jean et Agnès (ou Anne) O'Shiell, « Comte de Trèves » selon son acte de décès³. Il semble donc qu'au XIX^e siècle les rares propriétaires recensés dans leurs « châteaux » arradonnais aient des liens privilégiés avec les habitants des îles britanniques et que la résidence à Arradon soit appréciée de ceux-ci.

À côté du cas particulier de ces châtelains, la plupart des Arradonnais, nés dans la commune ou ses environs immédiats, semblent enracinés localement et peu mobiles. Cette impression est un peu trompeuse. Il est au moins une partie de la population qui se déplace fréquemment : les marins. Le recensement de 1872 fait état de 44 marins « en voyage ». L'état civil montre aussi, tout au long du XIX^e siècle, de nombreux décès en mer et dans les ports français ou à l'étranger.

Des extraits d'état civil ou de « rôle des équipages » sont retranscrits dans les registres arradonnais pour prendre acte des décès survenus hors de la commune. Ainsi la commune de Pouillac dans la Gironde enregistre le 24 octobre 1834 le décès de François Le Bihan :

Acte de Décès de Le Bihan François Philippe Décédé hier a quatre heures après midi, a Bord du Chassemarée le Jeune Henry, capitaine Ludec, en Rade de Pouillac, matelot a Bord du dit navire, âgé de quarante trois ans natif D'Arradon, Département du Morbihan, fils Légitime de feus Christophe le Bihan et de françoise Guerranne, époux d'Anne Ardevenne, domiciliée a Arradon. Sur la déclaration a nous faite par le sieur Gilles Ludec, capitaine du navire le Jeune Henry, âgé de trente-deux ans et Julien le Rohellec, marin a Bord du dit navire âgé de vingt un an Témoins requis et a le sieur Ludec signé le présent acte, non le sieur Le Rohellec, qui a déclaré ne savoir signer, de ce par nous interpellé après lecture faite (...)⁴

Trois marins du chasse marée « le Jeune Henry » sont cités dans l'acte : le défunt François Le Bihan, 43 ans, natif d'Arradon, le capitaine Gilles Ludec, 32 ans, qui signe l'acte, et le second témoin Julien Le Rohellec, 21 ans, qui déclare « ne savoir signer ». On trouve dans le recensement de 1836 la trace de Gilles Ludec, « capitaine marin » habitant le Gréo, et de Anne Ardevenne, 46 ans, veuve, au village de Kerbelec. Julien Le Rohellec n'y figure pas mais son patronyme laisse penser qu'il est originaire des environs. On imagine que ces marins doivent connaître, au moins un peu, le français, on peut penser qu'ils utilisent le breton, leur langue maternelle, entre eux.

Un autre acte enregistre le décès en septembre 1834 de Jean Le Brech, matelot, 38 ans, à bord du chasse marée « L'aimable mere, de Vannes, capitaine Joseph Charita ». L'information est transmise par l'état civil de Blaye en Gironde ; les témoins sont cette fois deux cordonniers de cette commune⁵. En 1839, l'état civil de Fort Royal en Martinique enregistre et transmet le décès

¹ Au Petit Molac, Joseph Guéguen, 57 ans, scieur de long, époux d'Anne Le Pléart de Plescop, est né dans les Côtes-du-Nord. Au Grézit, Charles Ménière, 32 ans, garde et marin, époux de Marie-Anne Hémon de Sarzeau, est né à La Rochelle. À Rosclédan, Jean-Marie Mahé, 42 ans, cultivateur, est né à Saint-Malo. Sa femme, Marie-Vincente Chapon, est originaire de Séné.

² L'acte de décès (Arradon, naissances, mariages, décès, 1868-1881, image 168/479) de Catherine Moore, veuve Mac Grath, à l'âge de 85 ans, stipule qu'elle est née à l'Île de Saint-Eustache des Antilles anglaises et fille de feu Thomas Moore et feue Elisabeth Duport.

³ Arradon, naissances, mariages, décès, 1800-1817, image 350/554. Luc-Edmond de Stapleton, veuf de Marie-Anne de Lannion, meurt à Kerran le 18 décembre 1816. Seule sa bru lui survit : Adélaïde de Robien, comtesse de Stapleton qui figure dans le recensement de 1836 et meurt en 1842.

⁴ Arradon, naissances, mariages, décès, 1818-1841, image 356/473.

⁵ Arradon, naissances, mariages, décès, 1818-1841, image 366/473.

à l'hôpital maritime de Mathurin Le Rohellec, né le 1^{er} mai 1815 à Arradon, « matelot de 3^{ème} classe de la 80^{ème} Compagnie permanente à Bord du Brigk le Peisson »¹.

En 1845, un « Jugement qui constate le Décès de René Lainé et autres marins » est transcrit sur le registre d'Arradon, faisant suite à une demande du tribunal d'enquêter sur leur naufrage « attendu que les héritiers des quatre individus sont indigens » :

(...) Après avoir entendu séparément à la présente audience du vingt huit janvier les nommés Thomas Roger et Jean Madec, témoins produits Par le ministère public (...)

Considérant que de l'enquête édifiée à cette audience résulte la preuve que ces deux témoins étaient matelots à bord du chasse marée l'Aimable Marie de Vannes lorsque, dans une violente tempête, ce navire a fait naufrage à l'entrée de la rivière de Bordeaux, près la barre Anglaise, Dans la soirée du sept novembre dernier, et qu'ils ont vu périr sous leurs yeux, Savoir :

Primo René Lainé, capitaine, commandant le dit chasse-marée, âgé de trente sept ans, natif de Locmiquel, en la commune de Baden, veuf d'une femme dont ils n'ont pu indiquer que le prénom d'Adèle, lequel avait pour père et mère légitime Jean Lainé, qui était marin, et une femme qu'ils n'ont connu que sous les prénoms de Marie-Anne ;

Secundo Pierre Tatibouet matelot, à bord du même chasse marée, âgé d'environ cinquante ans, domicilié au village de Céline, commune de Baden, lequel avait pour épouse Marie Lainé, sœur du capitaine de ce nom, laquelle habite le sus dit village de Céline ;

Tertio Pierre Robin, novice au même bord, âgé de dix huit ans, domicilié de la commune d'Arradon, dont le père est décédé au village de Manabus, même commune, et dont la mère qu'ils ne connaissent que de vue, se nommerait, croient-ils, Marie le Floch, demeurant au dit Manabus ;

Quarto Eugène Denis, mousse sur le même chasse marée, âgé de seize ans, domicilié de la commune de Baden, dont les père et mère qui leur sont inconnus, habitent le village de Locmiquel Baden. (...) ²

L'épisode tragique relaté par le tribunal permet de deviner la composition de l'équipage : le chasse marée l'Aimable Marie, armé à Vannes, a pour commandant René Lainé, 37 ans, de Locmiquel en Baden ; les matelots sont Pierre Tatibouet, beau-frère du précédent, 50 ans environ, du Céline en Baden, et les deux rescapés qui témoignent, Thomas Roger et Jean Madec ; Pierre Robin, 18 ans, de Manéabus en Arradon, est « novice » et Eugène Denis, 16 ans, de Locmiquel comme le capitaine, « mousse ». On ne sait si l'équipage est au complet ou s'il y a d'autres rescapés ; ceux qui témoignent déclarent ne pas être « parents, alliés, serviteurs ou domestiques des parties si ce n'est Roger qui a dit être parent très éloigné de René Lainé ».

Pierre Robin, dont le décès est ici rapporté, apparaît dans le recensement de 1836 à « Mané abuse », c'est le fils de Joseph Robin, capitaine marin, et Marguerite le Floch ; il a « 11 » ans et est déjà « marin » comme son frère Vincent « 14 » ans. Les deux matelots rescapés, dont le tribunal indique seulement les noms et prénoms, ne figurent pas dans le recensement d'Arradon. L'équipage semble graviter autour du commandant : beau-frère, cousin éloigné, voisins ; Pierre Robin habite Arradon, à la frontière de Baden, et les témoins connaissent sa mère « de vue ».

Le chasse marée l'Aimable Marie regroupe donc des marins de Baden et des environs. On peut, comme pour le décès de François Le Bihan en rade de Pouillac, supposer que les marins utilisent le breton de manière naturelle entre eux et en famille mais sont amenés par leur métier et leurs déplacements à se familiariser avec le français oral, et écrit sans doute pour le capitaine.

D'autres avis de décès concernent des soldats de l'armée d'Afrique³, d'Orient¹ ou autres², mais les décès de marins sont beaucoup plus nombreux et leur relevé pour le seul XIX^e siècle serait

¹ Arradon, naissances, mariages, décès, 1818-1841, image 433-4/473. Le directeur de l'hôpital maritime et un autre habitant de Fort Royal sont pris comme témoins par l'officier de l'état civil. L'infortuné Mathurin Le Rohellec décède le 26 mars 1839 à l'hôpital « où il était entré le sept février ».

² Arradon, naissances, mariages, décès, 1842-1867, images 86-7/665.

³ Arradon, naissances, mariages, décès, 1842-1867, images 221 et 378/665.

éloquent. Vincent Robin, né le 18 février 1821 à Arradon, frère de Joseph Robin dont le naufrage est rapporté précédemment, décède à son tour le 21 octobre 1859 à bord de « la ville d'Agen », armé à Bordeaux et commandé par M. de Foursan, qui navigue « par le travers de Gibraltar »³. Bien des noms de lieux émaillent ces macabres litanies : « au mouillage de Gallipoli dans les Dardanelles », « en station à Fort de France, Ile Martinique », « à Saint-Denis de la Réunion »⁴, par exemple, pour les destinations exotiques mais aussi Saint-Nazaire, Nantes, La Rochelle, Rochefort, Bordeaux, Cherbourg, Lorient, etc.

Les navigations ne sont pas toujours des trajets au long cours ; parfois elles sont indiquées, comme pour le décès de Simon-Basile Josse dont un jugement établit le décès à bord de la chaloupe la Joséphine d'Auray, partie de Pénérf pour l'Île-aux-Moines le 23 octobre 1850⁵.

Un autre jugement constate la disparition de la goélette La Marie, partie d'Adra en Espagne pour le Havre en novembre 1853 dont on retrouve des débris sur le littoral des communes de Plougasnou et Locquirec (Finistère), et énumère l'équipage : Adrien-Joseph Le Nindre, capitaine au cabotage, de l'Île d'Arz, Louis Le Blay de Vannes, François Riguidel de l'Île d'Arz et trois Arradonnais : Jean-Marie Le Meitour, né le 14 juillet 1814, fils naturel de Julitte Le Meitour, Joseph-Marie Le Brech, né le 12 janvier 1835, fils de Joseph et Marie-Joseph Riguidel et Gilles Maury, né le 9 mai 1836, fils naturel de Julienne Maury, ces derniers étant consignés comme « novices »⁶. Le jugement qui conclut au décès des six membres d'équipage dans le courant de décembre 1853 donne ainsi des indications sur les activités de cabotage des marins de la région.

Le naufrage de « La Ville de Castillon » en 1867 est cité à plusieurs reprises dans les registres arradonnais. D'abord, le décès de Jean-Joseph Marion est reconnu le 13 janvier 1870 à la demande de sa femme Julienne Le Douarin ; ensuite, le 18 octobre 1877, à la demande de son père, celui de Joseph Le Treste est établi : né le 10 juin 1842 à Arradon, fils de Joseph et Anne Le Rohellec et maître au cabotage comme son père, il commande le navire depuis le 14 septembre 1866 et disparaît avec tous les hommes d'équipage dans un naufrage sur les côtes d'Angleterre en janvier 1867 ; enfin, à la demande de sa femme Marie-Anne Le Rohellec, le décès de Pierre Perennès, né à Baden et domicilié à Arradon, est reconnu dans ce même naufrage, le navire « venant de Penzance et se rendant à Cardiff » précise ce jugement du 24 décembre 1878⁷. Un jeune commandant et deux matelots arradonnais ont donc péri dans le naufrage de « La ville de Castillon » près de la Grande-Bretagne en 1867.

Un jugement de trois pages concerne le naufrage du brick-goélette Marie-Thérèse en 1879.

A messieurs les présidents, chevalier de la Légion d'honneur et juges, composant le tribunal civil de première instance de Vannes, ont l'honneur d'exposer 1° Michel Marie Le Maréchal et dame Marie Perrine Rio, son épouse qu'il autorise, débitants de boissons ; 2° Gildas Michel Le Maréchal, capitaine au cabotage ; 3° Joseph Guillouzic, matelot en retraite et dame Prudence Le Brise, son épouse qu'il autorise, tous demeurant au bourg d'Arradon, agissant sous la constitution de maître Morand, avoué à Vannes, que le brick-goélette Marie-Thérèse, capitaine Ferdinand Le Maréchal, attaché au port de Brest, se rendant de Santander à Newport avec son chargement de

¹ Arradon, naissances, mariages, décès, 1842-1867, images 351 et 343/665. Jean-Mathurin Le Mouel, dragon, (né à Baden, décédé le 5 août 1854 à Varna en Turquie). Jean-Vincent Le Garff, fusilier, (12 mai 1831 Arradon - Sébastopol 1^{er} février 1856) et Joachim Le Corvec, cavalier, (24 janvier 1831 Arradon - 2 février 1856 Constantinople). Jean-Louis Maheo (Arradon 12 février 1831 - 16 septembre 1855 à bord du Jupiter dans la baie de Kamiesch, Crimée). Ces décès semblent liés à la guerre de Crimée.

² Arradon, naissances, mariages, décès, 1842-1867, images 329, 347, 417, 418/665.

³ Arradon, naissances, mariages, décès, 1842-1867, image 420/665.

⁴ Arradon, naissances, mariages, décès, 1842-1867, images 433, 463, 479/665.

⁵ Arradon, naissances, mariages, décès, 1842-1867, image 306/665.

⁶ Arradon, naissances, mariages, décès, 1842-1867, image 311/665.

⁷ Arradon, naissances, mariages, décès, 1842-1867, images 87-8, 330-1-2, 372-3/665.

minerai, a fait naufrage le vingt-sept octobre mil huit cent soixante-dix-neuf à six heures du matin à un mille et demi environ de Stévenec (Ratz de Seins), que dans ce naufrage ont péri le capitaine, sa femme, leur enfant âgé de deux ans et demi ; trois matelots et un mousse ; que seul le nommé Philip, Arthur-Marie-Désiré a été assez heureux pour échapper à la mort ; que comme tous les autres il fut précipité à la mer mais qu'il put s'emparer d'abord d'une planche, puis d'un des débris du navire sur lequel il resta six heures et qu'il fut pris par un bateau de l'île des Seins. Que le décès du capitaine, de sa femme et de leur enfant est certain (...)¹

Ce jugement constate le décès du capitaine arradonnais Ferdinand Le Maréchal, de son épouse Marie Guillouzic et de leur fille Marie Le Maréchal. La navigation de la « Marie-Thérèse » de Santander à Newport s'interrompt tragiquement dans le Raz de Sein et seul un matelot en réchappe. Les parents des disparus qui demandent ce constat de décès sont recensés en 1872 au bourg d'Arradon : Joseph Guillouzic, marin « en voyage » et sa femme Prudence Le Brix qui ne sait ni lire ni écrire, Michel Le Maréchal, cabaretier, sa femme Perrine Rio et leurs fils, Jean-Marie, 28 ans, marin au commerce, et Michel, 22 ans, étudiant marin, tous sachant « lire et écrire ». Les disparus, Ferdinand Le Maréchal et Marie Guillouzic, ne figurent pas dans le recensement alors qu'on les dit domiciliés à Arradon. L'explication la plus plausible est la lacune de la première page déchirée qui fait disparaître entre Jean-Jacques Rio et Jean-Louis Tanguy certains membres de leurs familles et les maisonnées 3, 4 et 5 du recensement : parmi elles le clergé et peut-être les infortunés Ferdinand Le Maréchal et Marie Guillouzic, disparus tragiquement dans le raz de Sein en 1879 et étrangement absents de ce recensement des Arradonnais en 1872.

Ces récits de naufrages révèlent que certains marins d'Arradon pratiquent le cabotage ou la navigation au long cours, que les Arradonnaises s'aventurent parfois sur les mers, comme le révèle le décès de Marie Guillouzic ou encore celui de Marie-Louise Le Rohellec, née le 22 juillet 1820 à Arradon, mariée à un sergent major et domiciliée à Brest, qui décède le 26 janvier 1845 à bord de la corvette L'Allier où elle était passagère pour Cayenne².

D'autres décès qui surviennent à terre et beaucoup plus près d'Arradon sont également consignés. Le 31 juillet 1850, Vincent Le Rohellec, 25 ans, laboureur, décède à onze heures du soir, place du marché à Vannes³. Marie Guyot, née à Arradon le 23 mai 1830, épouse de Julien Le Guével, meurt le 27 février 1867 au retour d'une noce à Grand-Champ « en arrivant dans la lande dite de K/anguen située sur la commune de Vannes »⁴.

Les pérégrinations terrestres et les traversées maritimes que révèle l'état civil renseignent sur les modes de vie des Arradonnais. La fréquentation des ports français et étrangers explique sans doute que les marins soient plus alphabétisés que leurs femmes. Outre la scolarisation, un autre mode d'accès au français apparaît donc, qui peut, avec la présence des douaniers, expliquer la progression de cette langue dans la population des îles du golfe, d'abord à l'île d'Arz surnommée « île des capitaines » puis à l'île aux Moines, et également à Arradon dans les familles de marins de commerce, la Révolution industrielle entraînant l'essor du transport de minerais.

¹ Arradon, naissances, mariages, décès, 1868-1881, image 434/479.

² Arradon, naissances, mariages, décès, 1842-1867, image 93/665. L'acte indique que la corvette L'Allier a été mise en quarantaine à Cayenne jusqu'au 20 février 1845.

³ Arradon, naissances, mariages, décès, 1842-1867, image 227/665.

⁴ Arradon, naissances, mariages, décès, 1842-1867, image 662/665.

1.4.3 Arradon à la fin du XIX^e siècle.

Le recensement de 1872 dessine une image contrastée de la société arradonnaise au regard de l’alphabétisation : majoritairement illettrée mais manifestant, chez les cultivateurs principalement semble-t-il, une volonté d’accès à l’écrit. Les renseignements collectés par Albert Danet sur les nominations d’instituteurs et l’installation d’écoles à Arradon¹ complètent ce tableau et révèlent que le but de la scolarisation est d’apprendre à « lire et écrire » mais aussi d’apprendre le français.

Ce point crucial est souligné dans ses mémoires par le Père Joseph Le Treste né en 1861 à Bourgerel dans une famille de paysans aisés. Comme les autres membres de sa famille en âge de savoir lire, son père Henri Le Treste, cultivateur, 59 ans, né à Plougoumelen, sa mère Marie-Anne Le Ray, 40 ans, née à Plœren, et sa sœur aînée Marie-Louise, née à Arradon, il est consigné dans le recensement de 1872 comme sachant « lire et écrire ». Dans le chapitre consacré à son enfance, il évoque sa scolarisation à Arradon.

C’était une école de jour, à environ dix minutes de marche de chez nous. L’instituteur était un très digne homme, prenant son métier à cœur et sachant se faire obéir. Malheureusement, il souffrait d’une phtisie très avancée, et mourut bientôt après qu’il eut démissionné. J’avais eu le temps d’apprendre une bonne partie de mes lettres, et si je me souviens bien j’étais rendu au doubles [sic] F.F. du tableau, grande curiosité pour moi ! Le français, en effet, en ce temps-là, m’était une langue tout à fait étrangère ou plutôt une langue barbare que j’imaginai ne pouvoir jamais comprendre.

L’instituteur qui bientôt remplaça le premier était un veuf et un ex-séminariste, paraît-il. Il avait trois enfants : deux garçonnetts et une fille déjà assez grande pour tenir le ménage de son père.

Il aurait pu être bon maître d’école. Malheureusement, son école devint vite un peu trop démocratique, pour ne pas dire anarchique. Nous y jouissions du *self control* comme de vrais petits Américains ! Il aimait nous faire chanter cantiques ou chansons, je ne saurais trop le dire, ne comprenant pas alors le sens des mots. Tout ce que je me rappelle, c’étaient des airs bien éveillés que nous goûtions beaucoup. Quand le bruit n’était pas assez fort, l’instituteur nous disait : « Faites un roulement ! » À peine le signal donné, vous auriez entendu tous les sabots entrer en jeu : c’était à défoncer le plancher !... Les passants dans la rue devaient se demander ce que pouvait être cette nouvelle méthode pédagogique. Quelquefois nous lui demandions de nous donner une promenade, ce qu’il accordait assez facilement pour aller dans les bois chasser les écureuils. Au retour, s’il y avait quelque auberge sur le chemin, il nous payait généreusement un verre de cidre. Inutile d’ajouter que nous aimions beaucoup notre maître d’école.

Un jour, ses deux garçonnetts s’évadèrent de la maison paternelle et ne revinrent pas la nuit. Cela nous valut un bon congé, le lendemain, pour aller à la recherche. Comme nous nous y attendions, nous les trouvâmes au bord de la mer, occupés à manger des coquillages. Nous les ramenâmes en triomphe. Cependant il semble que l’inspecteur finit par avoir vent des irrégularités de l’école, et probablement du ménage. À notre sincère et grand regret, notre brave instituteur perdit sa place !...

Bientôt, hélas dans toute la France, il y eut un roulement, non plus de sabots, mais de tambours, appelant les Français aux armes ! C’était la guerre, la guerre de 1870, la guerre de l’année terrible !²

Le récit de Joseph Le Treste se situe avant 1870 et les instituteurs dont il parle sont sûrement Armand-Gilles Pautrel, décédé en 1869, et son successeur Jean-Marie Rio, rapidement révoqué³.

Le breton, langue maternelle de l’auteur, n’est pas mentionné dans ce passage mais se laisse deviner en creux. À l’école, seul semble exister le français. L’apprentissage de la lecture se fait lettre par lettre et l’auteur corrèle cette approche de l’écrit avec le français seulement, pour lui à

¹ Voir DANET, 1955, p. 114-117, dont l’extrait cité en 1.4.2.

² LE TRESTE, 1997, p. 49-50.

³ Voir DANET, 1955, p. 116 et l’extrait cité en 1.4.2.

l'époque « une langue tout à fait étrangère ou plutôt une langue barbare [qu'il imagine] ne pouvoir jamais comprendre ». Les chansons que le nouvel instituteur apprend à ses élèves ont « des airs bien éveillés » que les jeunes Arradonnais apprécient mais dont l'auteur ne peut dire si ce sont des chants ou des cantiques, « ne comprenant pas alors le sens des mots ».

Joseph Le Treste intitule le chapitre suivant de ses mémoires « Le séminaire – 1871-1883 ». Ses parents l'envoient en effet poursuivre ses études au Petit Séminaire de Vannes « qui ne différait guère, dans ce temps, d'un collège ordinaire où vivaient des jeunes laïques appliqués aux études classiques, en vue de leur avenir, soit dans le monde, soit, si le cœur en disait, dans l'état ecclésiastique »¹. L'auteur évoque sa difficulté à s'habituer à sa nouvelle vie et le peu de connaissance qu'il a du français à son arrivée à Vannes.

Naturellement, je commençai par le commencement, c'est-à-dire par la huitième. Les débuts furent bien pénibles : je connaissais très peu la langue française, et le changement de vie était trop brusque et trop considérable. À la liberté de l'hirondelle qui vole ici et là, où le cœur me disait, succédait une terrible détention qui paraissait devoir être perpétuelle. (...)

Cependant, à mesure que j'avanciais en âge et dans les classes, je devenais un peu plus sérieux et prenais goût aux études, d'autant plus que, n'étant plus embarrassé maintenant dans la langue française, je réussissais assez bien et sans grands efforts. De cette façon, sans trop m'en apercevoir, j'arrivai enfin à cette fameuse classe quatrième que, dès le commencement, j'avais établie comme limite de mes études et de mon savoir !²

La langue bretonne n'affleure pas dans ce deuxième extrait des mémoires de Joseph Le Treste mais, comme dans le précédent, se devine en négatif : langue maternelle de l'auteur associée à sa vie insouciant d'enfant à Arradon, libre comme « l'hirondelle qui vole ici et là ». L'apprentissage laborieux du français se fait en deux étapes : à l'école d'Arradon de façon sommaire, puis à Vannes où s'acquiert l'aisance dans cette langue.

La scolarisation à Vannes est soulignée plusieurs fois dans un autre témoignage, oral celui-là : Louise ne manque pas une occasion de souligner que son père, né en 1841 à Arradon, a été scolarisé à Vannes. Dans l'extrait qui suit, l'évocation des prières en breton amène Louise à parler de la fréquentation de l'école dans sa famille paternelle.

(Te oui kanennoù e breton, pe pedennoù ?)

Pedennoù, o, me oui pedennoù e breton ataw ! kar e breton e laremp razh hon fedennoù gwezharall, *hein*, mamm, ha razh ! ha ma zad ! ha neoazh ind a ouie mad ar galleg !

Ma zad a oa bet e Gwened e skol, ha oa ket ket 'maetou-eñv hag a oa bet skolaet e mod-se, ar re all oa ket bet skolaet kement, *hein* ! kar ar voereb Anna a oa bet e skol e-lec'h ma oa Mari-Jojeb C. ! e-lec'h ma oa ar re C., aze oa ar skol ! Mes dam, oa ket bet gwall bell anehi e skol moarvad ! mes hi a ouie mad ar galleg ur sort !³

(Tu sais des chants en breton, ou des prières ?)

Des prières, oh, je sais des prières en breton toujours ! car c'est en breton que nous disions toutes nos prières autrefois, hein, maman, et tous ! et mon père ! et pourtant ils savaient bien le français !

Mon père avait été à Vannes à l'école, et il n'y avait que lui qui avait été scolarisé comme cela, les autres n'avaient pas été autant scolarisés, hein ! car la tante Anna avait été à l'école là où était Marie-Joseph C. ! là où étaient les C., c'était là l'école ! Mais dame, elle n'avait pas été bien longtemps à l'école sans doute ! mais elle savait bien le français quand même !

La corrélation entre connaissance du français et scolarisation semble évidente pour Louise. Le fait que son père, Pierre, ait été davantage scolarisé que ses frères et sœurs semble apparaître dans le recensement de 1872 : dans la famille recensée à Bourgerel, il est l'aîné de la fratrie et le seul consigné comme sachant « lire et écrire ».

¹ LE TRESTE, 1997, p. 53.

² LE TRESTE, 1997, p. 54-56.

³ LR K2 (0.42).

Le Marhollec Françoise	cultivatrice, veuve,	50 ans, née à Arradon,	ni lire ni écrire
Le Rohellec Pierre	cultivateur, célibataire,	31 ans, né à Arradon,	lire et écrire
Le Rohellec Joachim	cultivateur, célibataire,	29 ans, né à Arradon,	lire
Le Rohellec Joseph	cultivateur, célibataire,	27 ans, né à Arradon,	lire
Le Rohellec Louis	cultivateur, célibataire,	26 ans, né à Arradon,	lire
Le Rohellec Mathurin	cultivateur, célibataire,	20 ans, né à Arradon,	lire
Le Rohellec Anne	cultivateur, célibataire,	19 ans, née à Arradon,	lire. ¹

Louise rappelle à plusieurs reprises que son père a fréquenté « l'école » à Vannes, sans plus de précisions. Elle le considère comme très instruit et rapporte qu'il lit le journal ; en 1914, il annonce à ses voisins que la guerre va éclater, ce qui fait dire à l'un d'eux que c'est un savant : « *Un atant eo !* »². Dans un contexte où l'analphabétisme est courant, où l'accès au français et à la culture écrite est peu répandu, l'instruction, notamment la scolarisation à Vannes, est valorisée, voire survalorisée dans le témoignage de Louise.

Ces témoignages révèlent donc, dans cette deuxième moitié du XIX^e siècle, une instruction à deux vitesses : à Arradon pour la plupart des enfants scolarisés et à Vannes pour quelques individus souvent destinés à une carrière ecclésiastique ; le degré de connaissance du français et d'aisance dans cette langue semble étroitement lié à ces niveaux d'instruction. Le recensement de 1872, dont les indications paraissent assez pertinentes dans le cas de la famille de Louise, met également en évidence un bon nombre de jeunes analphabètes : il semble que l'on puisse en déduire que, dans leur très grande majorité, ces derniers sont des bretonnants monolingues qui ne fréquentent pas ou n'ont pas fréquenté l'école et n'ont donc accès ni à l'écrit ni au français.

La guerre de 1870 est évoquée par Joseph Le Treste comme un événement majeur qui vient troubler son enfance arradonnaise. Il évoque la mobilisation des hommes.

Après le départ immédiat des jeunes recrues, les hommes qui devaient former la garde mobile, les « moblots » comme on les appelait, s'assemblaient, leur journée finie, pour faire les exercices militaires au clair de la lune, n'ayant généralement pour armes que des triques de bois. Ils étaient dirigés par quelque vieux briscard de la guerre de Crimée, d'Italie ou du Mexique. J'aimais à marcher auprès d'eux et j'aurais voulu être plus grand ! Mais bientôt on les réunit à Lorient, pour y être habillés, armés et pour recevoir un peu de tournure militaire ; après quoi, à pleins trains on les envoya vers les champs de carnage ...

(...) Heureusement, j'avais des occupations de nature à me détourner de ces sujets de tristesse. L'hiver de 1870 fut très dur en France, comme du reste dans tout le nord de l'Europe. Même par chez nous, et dans tout l'entour du golfe, il tomba, à un certain moment, près d'un pied de neige.³

L'auteur raconte ensuite comment il profite du gel pour poser des lacets et prendre du gibier dont il vend une partie à un voisin, « le richissime Panckoucke ». Il évoque aussi le survol de la commune par un ballon dirigeable le mois de mars suivant, peu avant la signature de l'armistice.

La *Monographie historique d'Arradon* d'Albert Danet précise le rôle de la Garde Mobile Nationale et évoque l'appel sous les drapeaux en 1870.

Après quelques semaines d'exercices et de manœuvres militaires, exécutés la plupart du temps sur la place du bourg, ils rejoignirent le camp de Conlie, non loin du Mans, pour faire partie de l'Armée de la Loire, commandée par le général Chanzy. Mal armés et peu aguerris, ils ne purent rendre les services qu'on attendait d'eux.

La Garde Nationale Mobile était ainsi appelée parce qu'on pouvait l'envoyer faire campagne hors du pays, par opposition à la Garde Nationale Sédentaire qui restait dans la commune.

Les mobilisés choisissaient eux-mêmes leur cadre, c'est-à-dire leurs chefs.

¹ D'après le recensement de la population d'Arradon en 1872.

² Voir l'extrait en question en 2.3.1 à propos de l'annonce de la guerre 1914-1918.

³ LE TRESTE, 1997, p. 50-51.

En 1870, il y avait, à Arradon, 346 hommes de 20 à 60 ans. Les premières élections du Cadre eurent lieu, à la mairie, le 25 septembre 1870 ; votants 100.

Maurizo O., capitaine.	99 voix
Le Maréchal Michel, lieutenant, aubergiste, 55 ans, au Bourg	98 voix
Le Guen Mathurin, sous-lieutenant, 28 ans, marchand, au Bourg	100 voix
Jollivet Mathurin, sergent-major, 31 ans, Haliguen	100 voix

(...) Ne figurent sur ces listes que les noms des officiers, sous-officiers et caporaux originaires d'Arradon ou y résidant.¹

Cette première liste de 17 noms est suivie d'une autre qui en compte 11, puis d'une troisième qui en compte 8, résultant respectivement de nouvelles élections les 16 et 23 octobre 1870 après le regroupement de plusieurs compagnies. Sur la deuxième liste, figure le caporal « Le Rohellec Pierre, 29 ans, de Bourgerel », le père de Louise, recensé en 1872 à l'âge de 31 ans.

S'il est difficile de savoir combien d'hommes ont été mobilisés au total à Arradon et combien d'entre eux ont connu le camp de Conlie qu'évoque Albert Danet, le témoignage oral de Louise est assez précis quant à la famille de son père.

(Ha dad oa ... oa waet d'ar brezel ?)

O ya, e oant pewar breur er brezel ! oa ket ket 'maed ma eontr Matao hag a oa par... stropiet hag oa chomet er ger g' ar voereb Anna !

(E pezh ble ?) *Soixante-dix, la guerre soixante-dix.*

(E breton, penaoz vez laret ?) Deg ha tri-ugent, er ble deg ha tri-ugent, er brezel ar ble deg ha tri-ugent, *mais alors* oa ... 'n hani oa, sed ! Ind a skorne, razh o zreid oa razh skornet ! ha ! oa ket c'hoazh evel ar brezel diwezañ, ind doa ket dilhad, *quoi !* skornet oa razh o zreid ! b' oa ur yoc'h hag a varwe g' an anoued ! Daet oant ind 'ta d'ar ger o fewar, mes ...²

(Ton père était ... était allé à la guerre ?)

Oh oui, ils étaient quatre frères à la guerre ! y avait que mon oncle Matao qui était par... estropié qui était resté à la maison avec la tante Anna !

(En quelle année ?) *Soixante-dix, la guerre soixante-dix*³.

(En breton, comment on dit ?) *Soixante-dix, l'année soixante-dix, à la guerre l'année soixante-dix, mais alors c'était ... c'était « machine »⁴, tiens ! Ils gelaient, tous leurs pieds étaient tout gelés ! ah ! c'était pas comme la dernière guerre, ils n'avaient pas d'habits, quoi ! leurs pieds étaient tout gelés ! il y en avait beaucoup qui mouraient de froid ! Ils étaient quand même revenus à la maison tous les quatre, mais ...*

Cet extrait mérite d'abord quelques remarques sur l'utilisation du breton et du français. Les formes bretonnes des prénoms Matao et Anna, officiellement Mathurin et Anne, sont utilisées ici par Louise comme à son habitude, qu'elle s'exprime en français ou en breton : « l'oncle Matao » et « la tante Anna » ; s'y ajoute « l'oncle Job » pour Joseph alors que « l'oncle Joachim » et « l'oncle Louis » sont appelés ainsi en français, les formes bretonnes [zwaʃim] et [lowi] étant utilisées par Louise en breton de même que [pijer] pour Pierre, son père. La réponse à la question en breton sur la date de la guerre est donnée spontanément en français : « soixante-dix ». Ce fait qui se reproduit à propos d'autres dates, même des dates de naissance ou de décès, mérite réflexion : peut-être le caractère officiel de la datation induit-il spontanément le français.

Le témoignage de Louise éclaire ici un point oublié dans l'histoire d'Arradon : la mobilisation massive des hommes en 1870. Les seules mentions écrites concernent les cadres de cette « Garde Nationale Mobile ». Louise insiste, pour sa part, sur le fait que seul Matao qui est handicapé reste à la maison ; les quatre autres frères : Pierre, Joachim, Joseph et Louis sont mobilisés.

¹ DANET, 1955, p. 212-213.

² Transcription de LR 10-2, (1.34.10).

³ En français dans le témoignage.

⁴ Le terme breton *an beni* est utilisé par Louise quand elle n'arrive pas à trouver le mot juste. En français, elle utilise « machine » de la même façon.

Son récit rapporte aussi les conditions difficiles dans lesquels ils vivent cette guerre : il n'est pas question de combats, mais de dénuement et de froid. Le cantonnement à Conlie des troupes bretonnes mobilisées est évoqué par Albert Danet qui conclut : « Mal armés et peu aguerris, ils ne purent rendre les services qu'on attendait d'eux »¹. La réalité historique est plus dure : il semble que les élites politiques françaises, Gambetta notamment, par peur que ces soldats bretons ne se retournent contre la République, les aient laissés délibérément sans armes dans un camp bâti à la hâte, les conditions d'hygiène déplorables et le froid qui sévit cet hiver-là causant le décès d'un certain nombre d'entre eux.

La guerre de 1870 a sans doute un impact local plus important qu'il n'y paraît. Une étude de François Ars sur « Les conséquences de la guerre de 1870 à Vannes », publiée en 1995 dans le *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan* constate le peu d'ouvrages consacrés au sujet :

Deux raisons principales m'invitaient à choisir un tel sujet d'étude. La guerre de 1870 semble oubliée de nos contemporains ou au mieux méconnue parce que bien souvent ignorée des programmes scolaires et des enseignants. Les ouvrages qui traitent de la question sont en général des études anciennes et artisanes. Partant de ces constatations, on ne doit pas s'étonner qu'aucun travail n'ait été réalisé sur la région vannetaise.²

La suite de cet article de six pages décrit le contexte européen à cette époque, l'évolution politique à Vannes et le poids financier du conflit pour une ville déjà confrontée aux problèmes générés par une immigration rurale croissante.

L'arrivée et l'installation des blessés d'une part, « plusieurs centaines de blessés rapatriés du front », et le cantonnement de mobilisés d'autre part posent à Vannes de graves problèmes d'approvisionnement et de salubrité. La situation est surtout préoccupante à partir de janvier 1871 « après la désastreuse bataille du Mans » entraînant l'afflux de « milliers de mobilisés finistériens » qui quittent la ville en février. Après le conflit, le conseil municipal de la ville répond à l'appel de candidature du Ministère de la Guerre en 1872 et Vannes est dotée en moins de dix ans de « trois casernes, un parc à fourrage, des ateliers et un hôtel particulier pour le général »³. La guerre de 1870 a donc des répercussions importantes au niveau local et Vannes qui a déjà abrité de nombreux soldats dans le passé⁴ accentue ce rôle de ville de garnison.

Moins spectaculaire que l'installation des casernes à Vannes, l'impact sur les mentalités ne doit pas être sous-estimé. Contrairement à la levée en masse de 1793 qui avait suscité la révolte populaire, l'ordre de mobilisation semble avoir été exécuté sans opposition particulière et la crainte des autorités de voir les soldats se retourner contre la République était sans doute infondée. L'intégration des Bretons à la patrie française semble passer aussi par cet exercice de mobilisation réussie même si l'enlèvement au camp de Conlie révèle le climat de défiance qui perdure à Paris à l'égard d'une région réputée peu docile.

Les décès d'Arradonnais liés à la guerre de 1870 ne semblent pas très nombreux si l'on s'en tient aux mentions de l'état civil d'Arradon. Le décès de Vincent-Mathurin Le Barbier, vingt-et-un ans, « Garde nationale mobile », est consigné comme survenu à l'hôpital civil de Vannes le 29 septembre 1870. En marge de cet acte, un autre décès est mentionné :

¹ DANET, 1955, p. 212. Voir l'extrait cité supra.

² ARS, 1995, p.115.

³ ARS, 1995, p. 120. Arradon est mentionnée à deux reprises dans l'étude de François Ars : d'une part, les Jésuites mettent à la disposition du Préfet du Morbihan leur maison de campagne à Penboch pour y accueillir des blessés, d'autre part l'entraînement au tir effectué au Vincin est cause d'insécurité sur la route de Vannes à Arradon. « Des balles coniques » sont ramassées sur la route et le maire signale aux autorités militaires qu'« un cheval a été blessé ».

⁴ Sans remonter au *limes* de l'époque gallo-romaine, on peut rappeler les forces républicaines importantes en casernement à Vannes à l'époque révolutionnaire. Voir supra.

Par jugement du deux Mars mil huit cent quatre vingt quatorze, le Tribunal a déclaré constant comme étant survenu pendant la guerre de 1870-1871 le décès de Ars Vincent, né à Arradon le 11 Novembre 1836 fils légitime de Sébastien arz et de Perrine Le Laurec.¹

Le décès de Vincent Ars « pendant la guerre de 1870-1871 » est consigné tardivement, en 1894 ; il ne comporte pas d'autre précision : ni lieu, ni date. Sans doute est-il survenu à bonne distance d'Arradon. Il est possible que d'autres décès aient échappé à l'état civil de la commune.

Un autre aspect de cette guerre de 1870 est d'avoir contraint les Arradonnais à sortir de leur environnement familial. D'abord réunis aux compagnies des environs, ils sont ensuite regroupés avec les autres troupes de Bretagne, au camp de Conlie pour la plupart. La présence attestée de milliers de Finistériens à Vannes en janvier 1871 montre l'ampleur du brassage qui s'opère. Au niveau linguistique, il est probable que les échanges aient été parfois difficiles entre bretonnants de terroirs différents, habitants de Haute-Bretagne et citadins francophones à une époque où la scolarisation n'a pas encore fait la preuve de son efficacité à instaurer la langue de l'État français.

D'autres événements surviennent à Arradon. En quelques années à la fin du XIX^e siècle, le bourg d'Arradon va changer d'allure sous l'impulsion d'un nouveau recteur : Louis Quilleré. Albert Danet dresse le parcours de ce « recteur-bâtitseur », né le 23 octobre 1833 à Pluméliau².

M. l'abbé Louis Quilleré, vicaire à Saint-Patern de Vannes et ancien aumônier des Mobiles, fut nommé recteur de la nouvelle paroisse de Saint-Barthélémy, près de Baud, le 1^{er} novembre 1871, où il fallut tout créer. (...)

Son évêque, Monseigneur Bécél, qui le tenait en particulière estime, le nomma, le 16 juin 1876, recteur d'Arradon. (...) Le nouveau recteur était intelligent et actif. (...)

Il fit construire le presbytère actuel en 1876.

L'école des filles, tenue par les Filles du Saint-Esprit, située près de l'église paroissiale, était sombre et insuffisante. Le recteur la fit transférer dans le local actuel³, qui fut inauguré en 1879.

Arradon ne possédait pas encore d'école chrétienne de garçons. M. l'abbé Quilleré résolut d'en faire construire une. Il sut heureusement intéresser à ce grand projet, un important négociant parisien, M. Hector Bouruet-Aubertot, propriétaire de Kerjaffré, qui lui fournit tous les fonds nécessaires à la construction de la belle école Saint-Jean-Baptiste.

L'ancienne église, qui datait, en partie, du XVII^e siècle, était dans un état misérable et insuffisant pendant l'été. Mieux valait construire que restaurer. (...) ⁴

Dans cet extrait, Albert Danet mentionne d'abord le rôle d'« aumônier des Mobiles » que tient le jeune abbé à Vannes pendant la guerre de 1870. Après avoir fait ses armes de « bâtisseur » à Saint-Barthélémy, Louis Quilleré est nommé recteur d'Arradon en 1876 et déploie beaucoup de zèle pour construire un presbytère dès 1876, l'école Saint-Jean-Baptiste⁵ pour les garçons, aménager une nouvelle école de filles en 1879, entreprendre enfin le chantier de la nouvelle église dont la première pierre est posée le 2 août 1885.

Albert Danet poursuit en déplorant la mort de Louis Quilleré le 29 juillet 1886. C'est son successeur, Mathurin Questel, né le 18 septembre 1845 à Theix, qui voit la bénédiction de la nouvelle église le 15 août 1887 et le transfert des reliques de l'ancien cimetière autour de

¹ Arradon, naissances, mariages, décès, 1868-1881, image102/479. Les deux décès figurent donc sur la même page. La mention du décès de Vincent Ars est également retranscrite en marge de son acte de naissance où il apparaît comme fils de « Sébastien arze, meunier, âgé d'environ quarante trois ans, demeurant au Baluden ». Arradon, naissances, mariages, décès, 1818-1841, image 375/473.

² Pluméliau se situe à une cinquantaine de kilomètres au nord d'Arradon, vers Pontivy.

³ Aujourd'hui mairie d'Arradon. L'école Sainte-Marie a rejoint en 1988 le collège Saint-Jean-Baptiste.

⁴ DANET, 1955, p. 89-90.

⁵ Inaugurée en septembre 1880, l'école Saint-Jean-Baptiste est confiée aux Frères des Écoles Chrétiennes et comporte un pensionnat.

l'ancienne église au nouveau, un peu en retrait. Le rôle prépondérant de M. Bouruet-Aubertot est souligné à maintes reprises dans la monographie d'Albert Danet :

Vers 1872, M. Jean-Hector Bouruet-Aubertot, propriétaire des grands magasins « Au Gagne-Petit », Avenue de l'Opéra, à Paris, fit l'acquisition de la propriété de Kerjaffré et de deux fermes, à Bourgerel, commune d'Arradon.

M. l'abbé Louis Quilleré, recteur, se lia d'amitié avec ce paroissien de marque à qui les Arradonnais doivent beaucoup de reconnaissance. Il établit un fourneau économique pour les pauvres et aida, de ses générosités, à la construction de l'école des Sœurs et de l'église actuelle.

M. l'abbé Quilleré, le grand recteur-bâisseur, qui avait déjà fondé la paroisse de Saint-Barthélémy, désirait avoir une école chrétienne de garçons. Grâce à M. Bouruet-Aubertot, son bailleur de fonds, son désir ne tarda pas à se réaliser. Le généreux paroissien offrit, à cet effet, une partie du grand champ qu'il possédait à la Brèche. (...) ¹

Abert Danet note ici la relation « d'amitié » entre le recteur et son « paroissien de marque » et les libéralités dont fait preuve ce dernier. Si d'autres donateurs sont évoqués à l'occasion, c'est bien M. Bouruet-Aubertot le principal pourvoyeur de fonds de la paroisse. Arrivé à Arradon vers 1872, il est devenu grand propriétaire foncier dans la commune où il a acquis le grand domaine de Kerjaffré et Truhélin, des fermes à Bourgerel et des terrains entre le bourg et la Brèche.

Les nouvelles constructions imposantes qui surgissent de cette synergie entre recteur et riche paroissien changent radicalement la physionomie du bourg : le presbytère, les écoles chrétiennes et surtout la nouvelle église. Il faut attendre cependant 1900 pour que la flèche termine l'édifice. Ces derniers travaux ne se déroulent pas sans problèmes :

L'église était belle et sa tour imposante, mais sans flèche. Cette situation humiliante ne pouvait pas durer. On résolut de dresser au plus tôt dans l'azur la grande aiguille de granit et de la surmonter d'un coq, qui dirait, à tous les horizons, la fierté des habitants. Le plan de travail existait déjà dans les cartons d'ensemble de l'architecte Mainguy. L'entreprise fut confiée à M. Normand.

Les travaux commencèrent le 4 juin 1900. Ils durèrent un an. Il y eut incidents et accidents : une grève provoquée par la dureté de la pierre qui se laissait difficilement entamer ; une grande tempête qui ébranla la charpente ; un ouvrier, de Vannes, se tua en tombant d'une hauteur de vingt mètres ; la foudre frappa la flèche commencée, électrocutant au passage deux ouvriers qui restèrent évanouis pendant de longues minutes angoissantes. On fit un vœu à Sainte Anne pour leur salut, et ils reprirent vie. Enfin, la dernière pierre fut posée le 11 juin 1901.

Pendant que la flèche s'élevait, une double souscription avait été faite dans la paroisse : souscription parmi les enfants pour payer le coq du clocher. (Le maximum de l'offrande, par enfant, fut fixé à deux sous). Souscription parmi les adultes pour payer la croix de fer du clocher. L'inauguration de la flèche eut lieu le dimanche 23 juin 1901. De la base de la tour au sommet, ce n'étaient que guirlandes, drapeaux, oriflammes. (...) ²

Les différents épisodes relatés par Albert Danet trouvent écho dans le témoignage oral de Louise qui se souvient des événements tragiques comme de la fierté lors de l'inauguration.

(T'eus soñj a pa oa bet lakaet ar ... ar c'hog àr ... tour an iliz ?)

O ya ! be oa daet ur yoc'h tud, ur yoc'h ! N' am boa invitet ni ar re a ... machin ... a-menn ... a ... (A Voeneg ?) A Voeneg ha m'eus soñj e oant daet. Kanet oa bet ur yoc'h ! ha gwraet oa bet ur gouel bras, *quoi !* a pa oa bet lakaet ar ... ar c'hog. Oa ket 'ta rekis er lekel ker braz ... ken hir-se naket an tour, *hein !* kar be oa unan, ur mason, un *ouvrier* hag en doa kouezet ! o o o ! lakaet oa bet er chapel da ortoz ma vehe bet daet d'er c'hlahzh e dud, *quoi !* O ! rae ket vad din-me neuse sell douzh an tour ! m' am boa euzh a weled unan bennag c'hoazh, *quoi !*

(Ha petra oa kanet evid ar gouel ?) « O, tour sawet uhel ... O, kog sawet uhel àr lein tour an iliz, Da Zoue perpet fidel gouarnit Arradoniz ! ».

(Ha pegours oa ? E pezh ble ?)

¹ DANET, 1955, p. 129.

² DANET, 1955, p. 98-99.

O dam, m'eus ket me soñj e pezh ble oa 'ta ! kar ... dam nann, ouian ket *sûrement* ma ... o geo, me yae me 'ta d'ar skol ! keneve-se, m'am behe ket gwel' ; mes, m'am boa me kazimant, m'am boa 'ta ouzhpenn evid seizh ble a pa yaemp d'ar skol, oa red deomp gouarn ar saout e-raog, *hein !*

(Tu te rappelles quand le ... le coq avait été mis sur ... la tour de l'église ?)

Oh oui ! il était venu beaucoup de monde, beaucoup ! Nous, on avait invité ceux de ... machin ... d'où ... de ...

(De Boennec ?) De Boennec et je me rappelle qu'ils étaient venus. On avait beaucoup chanté ! et on avait fait une grande fête, quoi ! quand le ... le coq avait été mis. C'était toujours pas nécessaire de la mettre si grande ... si haute que ça non plus, la tour, hein ! car il y en avait un, un maçon, un ouvrier qui était tombé ! oh oh oh ! il avait été mis dans la chapelle pour attendre que ses parents viennent le chercher, quoi ! Oh ! ça ne me faisait pas de bien à moi alors de regarder la tour ! j'avais peur de voir quelqu'un encore, quoi !

(Et qu'est-ce qu'on chantait pour la fête ?) « O, tour élevée haut ... O, coq élevé haut au sommet de la tour de l'église, A Dieu toujours fidèles gardez les Arradonnais ! »

(Et c'était quand ? En quelle année ?) Oh dame, je ne me rappelle plus en quelle année c'était toujours ! car ... dame non, je ne sais pas seulement si ... oh si, j'allais toujours à l'école ! sans ça, j'aurais pas vu ; mais j'avais presque ... j'avais toujours plus de sept ans quand on allait à l'école, on devait garder les vaches avant, hein !

Le chant composé pour la circonstance dont Louise rappelle le refrain est retranscrit avec ses quatorze couplets par Albert Danet qui précise qu'il se chante sur l'air du cantique à Sainte Anne bien connu : *Intron Santéz Anna* (Madame Sainte Anne). Louise hésite au début : elle apostrophe la tour, puis le coq ; d'après Albert Danet, l'invocation du refrain est faite à la croix mais le coq trouve aussi sa place dans les couplets 2 et 11, comme la cloche et l'horloge aux couplets 9 et 10.

DISKAN	O kroéz saùet ihuel Ar lein tour hun ilis De Zoue, perpet fidèl Goarnet Arradonis.	<i>O croix élevée haut Au sommet de la tour de notre église, A Dieu, toujours fidèles, Gardez les Arradonnais.</i>
1.	Pobl ag en Arradon Chetu arriù en dé Da zigor hou kalon D'er joé ha leuiné.	<i>Peuple d'Arradon Voici arrivé le jour D'ouvrir votre cœur A la joie et à la paix.</i>
2.	Achiù é er labour A huersou kommanset Hiniù, ar lein en tour, Kroéz ha koq vous saùet.	<i>Terminé est le travail Depuis longtemps commencé. Aujourd'hui, au sommet de la tour, Croix et coq sont élevés.</i>
(...)		
5.	En Tour hag en Ilis, Mar karamb ou cheleù, E ra d'emb é peb kis Er héran avizeù.	<i>La Tour de l'église, Si nous voulons l'écouter, Nous donne, à chaque instant, Les plus beaux avis.</i>
6.	En Ilis, ti hun Doué, E lar : Amén prézant E kavèr noz à dé, Jésus er Sakremant.	<i>L'église, maison de notre Dieu, Dit : Ici, présent, On trouve, nuit et jour, Jésus dans le Sacrement.</i>
7.	En Tour, én èbr, e lar : Hou péet chonjeu ihuél, Hum saùet drest en doar, Biùet pur ha santel.	<i>La tour, dans le firmament, dit : Vous aurez des pensées élevées ; Elevez-vous au-dessus de terre, En vivant purs et saints.</i>
8.	Er Hloh a pe gannou, Kannamb get hou joius. Ouilamb, a pe houilou Get dinseu glaharus.	<i>La cloche, quand elle chantera, Chantons avec elle, joyeux. Pleurons quand elle pleurera Avec des tintements tristes.</i>
9.	En Horloj, de bèp ér, Hun avertis bamdé	<i>L'horloge, à chaque heure, Nous avertit chaque jour,</i>

¹ LR K5 (46.06).

	De chonjal én amzér Ag en éternité.	<i>De penser au temps De l'éternité.</i>
10.	Ar lein en tour er Groéz E zisk de bép unan, E ma dré boén ha gloéz, E hounier en Ean.	<i>Au sommet de la tour, la croix Apprend à chacun Que c'est par la peine et la sueur Qu'on gagne son ciel.</i>
11.	Er hoq e gan, anfin : Péhour kèh, dihunet ! Dihoalet a chom kin Kousket én hou péhed !	<i>Le coq chante, enfin : Pauvre pécheur, réveillez-vous ! Prenez garde de ne plus rester Couché dans votre péché ! (...)¹</i>

Dans sa traduction du texte, Albert Danet, dont le breton est la langue maternelle, commet quelques inexactitudes. Au couplet 10, il traduit *gloéz* (douleur, souffrance) par « sueur » (*hwéž*) et, au couplet 5, *En Tour hag en Ilis* par « la Tour de l'église » au lieu de « la tour et l'église », à cause de l'homophonie en vannetais entre *an tour hag an ilis* et *an tour ag (eus) an ilis*, ce qui l'amène à changer le pluriel du vers suivant en singulier : « l'écouter » au lieu de « les écouter » pour *ou cheleñ*.

La teneur du chant, dont l'auteur reste inconnu, est bien restituée néanmoins ; l'intention évidente est de fédérer les Arradonnais autour de leur nouveau clocher, ferment de cohésion paroissiale, et de rappeler la fonction symbolique religieuse du bâtiment. Ce thème est développé dans les différentes strophes concernant l'église, la tour, la cloche, l'horloge, la croix et le coq, « *en Ilis, en Tour, er Hloh, en Horloj, er Groéz, er hoq* » : en breton, seul le mot « coq » n'est pas doté d'une majuscule mais est cependant associé à une notion religieuse.

La fonction de la cloche - terme à prendre ici comme : les cloches, la sonnerie de cloche - est, à mon goût, bien décrite et en adéquation avec l'importance qu'elle joue : ponctuant les heures, appelant à la prière de l'*Angelus*, mais aussi annonçant les décès, les mariages, les incendies, c'est un véritable lien social. Chaque cloche, ici prise dans sa singularité, est baptisée et Louise se souvient aussi d'une chanson en français apprise à l'école : « La marraine de la cloche »². L'esprit « de clocher » et même « les querelles de clocher » ne sont pas de vains mots et plusieurs collecteurs ont relevé les dictons qui brocardent telle ou telle paroisse³. Concernant Arradon et les environs, Pierre Le Goff en cite un, bien connu localement :

Penneu bras a Vaden, Foèuerion en Arradon, Ha leueged Pleren.	<i>Grosses têtes de Baden, Fanfarons d'Arradon Et pouilleux de Plæren.</i> ⁴
---	---

Le terme *foèuerion* (*foeñvourion*) désigne étymologiquement ceux qui s'enflent, se donnent de l'importance. L'imposante église d'Arradon semble s'accorder au dicton en donnant au bourg une autre dimension : ce n'est plus le petit chef-lieu discret qui, sur le cadastre de 1809, rivalise à peine avec le Moustoir. Ce dernier village par contre, blotti autour de sa petite chapelle, reste à l'écart du mouvement de renouveau architectural comme de celui d'alphabétisation. De même, l'église de Plæren, paroisse voisine, paraît désormais bien modeste à côté de celle qui fait la fierté des Arradonnais et dont le coq surplombe le bourg, perché à plus de 45 mètres⁵.

1887 est l'année de l'inauguration de la nouvelle église. C'est aussi l'année de la première mention de catéchisme en français. Le cahier qui, depuis 1851, enregistre les noms et prénoms des communiant, garçons et filles, ainsi que le village où ils habitent, consigne pour 1887, 22 garçons et 26 filles. Pour la première fois, le « Catéchisme français » concerne 5 garçons habitant

¹ DANET, p. 100-101. La traduction mise en regard est celle d'Albert Danet.

² Voir en 3.2.2.

³ Pour ne citer qu'un ouvrage, voir GIRAUDON, 2006.

⁴ LE GOFF, 1986, p. 158. Voir aussi en 3.2.2.

⁵ « (...) ce qui donne, avec le coq, une hauteur totale de 45 m. 65. » DANET, 1955, p. 99.

le bourg pour 2 d'entre eux, Botloré, la Chesnaie et Kéran. Pour les filles, aucune mention ne figure. L'année suivante, 8 des 33 garçons et 2 des 17 filles suivent le catéchisme français.

La concomitance entre la nouvelle église et la mention des premiers enfants catéchisés en français est sans doute plus qu'une coïncidence. Cette distinction entre les communiant qui suivent le catéchisme en breton ou en français est révélatrice de l'arrivée de francophones dans la paroisse et du changement de langue qui s'opère dans certaines familles. En 1889, et cette année seulement, une autre distinction apparaît ; les 16 garçons se répartissent comme suit : 10 de l'« École congréganiste », 3 « Français » (de Vannes, Arzon et Kéran) et 3 de l'« École laïque » ; pour les 22 filles, seule figure la mention « Française » pour « Marie-Charlotte P. de Kéran ». Ensuite, les termes « Français » et « Françaises » désignent les enfants francophones. Le clivage linguistique apparaît donc explicitement dans le registre des communiant¹.

La présence à Arradon de riches propriétaires francophones, dont certains ont largement contribué à doter la paroisse de bâtiments religieux et d'écoles chrétiennes, est assurément un vecteur de développement du français dans l'espace paroissial et plus largement dans la commune. Déjà avant la Révolution, Jean Marion évoque dans son *Magasin Spirituel* un gentilhomme de la ville nouvellement installé à la campagne ; au XIX^e siècle, il est notoire qu'Arradon devient un lieu de villégiature privilégié, notamment pour de riches Vannetais².

Le cadastre de 1851 fait apparaître les embellissements des riches demeures, les constructions de murs de clôture, les jardins à la française. Y figure aussi une première « villa », construite pour M. Galles, de la famille des imprimeurs vannetais ; en raison de son mariage avec une demoiselle Saint, le nom « Saint-Galles », que le cadastre écrit « St Galles », est donné à cette propriété³.

La villa Saint-Galles est bâtie d'après les plans de l'architecte Marius Charier ; appelé à Vannes pour rénover la ville, celui-ci fait construire à Arradon pour son propre usage et celui de sa famille la Villa Sainte-Barbe, près de la chapelle du même nom, et la Villa Betsy du nom de sa petite fille. Ces deux demeures, dotées de fioritures d'inspiration orientales (balcons en bois et moucharabieh), suscitent l'étonnement, voire la méfiance des voisins. Louise l'évoque ainsi :

« ti an diaoul » a lare Jeanne ... a-gaos ma 'd eo drol an ti-se. Gwraet eo drol iwe, ' ket braw, *quoi !* an all a zo brawoc'h ! ti an diaoul !⁴

« la maison du diable », elle disait Jeanne ... parce qu'elle est drôle, cette maison-là. Elle est faite drôlement aussi, pas belle, quoi ! les autres sont plus belles ! la maison du diable !

L'appellation *ti an diaoul* que donne Jeanne, la sœur de Louise, à la Villa Betsy, rejoint un autre témoignage recueilli récemment indiquant que le passage entre les deux villas à côté de la chapelle Sainte-Barbe était appelé par une personne du quartier « le saut du diable ». On peut penser que ces villas étaient perçues comme étranges, voire surnaturelles, par les habitants du quartier peu sensibles à leur esthétisme exotique. Loin d'être anecdotique, ces termes montrent le fossé qui sépare la population locale des nouveaux venus à Arradon⁵.

Les résidences secondaires se multiplient à Arradon à partir du milieu du XIX^e siècle, spécialement sur le littoral de la commune où la vogue de la médecine balnéaire attire les

¹ Ce clivage consigné dans le registre jusqu'en 1930 fait l'objet d'une analyse en 3.2.3.

² Bernard André le souligne dans un article intitulé « Vannes à l'apogée de sa bourgeoisie » : « Ultime usage du capital, qui se développe à partir des années 1880, préférentiellement dans la bourgeoisie enrichie : la propriété de jouissance, à Arradon, entre autres ». ANDRE, 1987, p. 33.

³ Une sépulture gauloise s'y trouve. Voir 1.1.2. et Cadastre, Arradon, 1851, section D, 1^{ère} feuille.

⁴ LR 5-2 (11.54).

⁵ L'appellation « le saut du diable » a été notée à la suite des journées du patrimoine 2011 (la Villa Betsy a suscité l'admiration des promeneurs) auprès d'un ancien habitant de Poulmarh qui cite sa mère.

personnes fortunées qui peuvent s'offrir une villa au bord de l'eau¹. Parmi les *tudgentil* (littéralement « gentilhommes », riches notables) propriétaires d'une résidence à Arradon qu'ils ne fréquentent généralement qu'à la belle saison, se trouve le graveur Panckoucke qui acquiert Roguédas en 1867 et possède également l'île Drennec aux dires de Joseph Le Treste :

(...) une île située à plus de deux kilomètres du rivage, et qui, en breton s'appelait *dreineg vras*, c'est-à-dire la grande île des ronces. Elle appartenait à un grand richard, nommé Panckoucke devenu millionnaire dans la célèbre édition des œuvres de Cicéron.²

Auparavant, Roguédas et Kervoyer appartenaient à M. Avroin, receveur général à Vannes, notaire selon Joseph Le Treste qui raconte la faillite de ce personnage et la méfiance salutaire de sa tante, Marie Le Treste, soucieuse de faire fructifier les affaires de la famille.

(...) Sa méfiance fut encore très augmentée par une gigantesque faillite d'un certain Avroin, notaire venu s'établir dans la commune, ayant la réputation d'être très habile financier. (...)

Cependant la débâcle finit par arriver, ruinant complètement de nombreuses familles et gens qui hier encore étaient dans l'abondance. À cette occasion, une vieille Bretonne, sans éducation, et qui ne paraissait avoir rien de poétique dans sa personne, se crut inspirée d'enfourcher Pégase. Ayant été fort échaudée par cette banqueroute imprévue, elle se permit de faire une chanson dont je me rappelle que le commencement : *En Drested en dud fein/ Nen des ket reit bou argan d'Avroin/ Mès men dén mi, er Leoc'h/ En des reit Dehou ur yoc'h*. Ce qui revient à dire en français : Les Le Treste, gens avisés, n'ont point donné leur argent à Avroin, mais mon homme à moi, Le Leoc'h lui en a donné un tas !... »³

Le témoignage de Joseph Le Treste est celui d'un fils de paysans aisés, propriétaires de leurs terres⁴. L'auteur regarde avec un peu de condescendance la « vieille Bretonne, sans éducation » qui compose la chanson sur sa famille. Les vers rapportés démontrent, une fois encore, le goût populaire, de gens « sans éducation », pour la composition rimée⁵.

Les rimes *fein/Avroin* montrent que la finale « in » d'Avroin est prononcée en breton [œn] comme le mot *fin* transcrit *fein* par l'auteur, de même pour la rime en [ɔx] : *yoc'h/Le Leoc'h* qui indique sans doute la prononciation du nom de famille généralement écrit « Le Leuch »⁶. La forme du nom de famille « Le Treste », en *Drested* dans le quatrain cité, est traduite en français par « Les Le Treste ». On remarque en breton le pluriel du patronyme⁷ et la mutation T/D après l'article. Dans les vers cités et traduits, les patronymes Avroin, Le Treste et Le Leuch montrent la complexité du jeu entre deux langues aux règles phonologiques et morphologiques différentes.

Dès la seconde moitié du XIX^e siècle, Arradon est donc fréquentée par une population aisée qui acquiert des « propriétés » dans la commune. Ces *tudgentil* ne résident pas souvent à Arradon et ont peu de contact avec la population locale, ils démontrent cependant l'hégémonie des francophones : les élites citadines parlent français.

¹ Voir LE ROHELLEC, 2008, p. 95.

² LE TRESTE, 1997, p. 48. La distance de deux kilomètres reste à vérifier.

³ LE TRESTE, 1997, p. 45.

⁴ Albert Danet indique qu'à la fin du XIX^e siècle, les paysans « propriétaires-fonciers » étaient environ une douzaine et cite leurs noms. DANET, 1955, p. 136.

⁵ Des vers consacrés à la marquise de Stapleton, décédée en 1842, et rapportés par Albert Danet (DANET, 1955, p. 70) ont été cités en 1.2.2. D'autres exemples sont rapportés par Louise. Voir en 3.2.2.

⁶ Une rectification de Leuoh en Leuch est mentionnée à deux reprises dans les registres d'état civil arradonnais. Arradon, naissances, mariages, décès, 1842-1867, images101 et 597/665.

⁷ Les variations des patronymes bretons selon le genre et le nombre sont souvent utilisées à Arradon.

Ce regard sur Arradon au XIX^e siècle, a mis en évidence par l'observation des cadastres de 1809 et 1851 la présence sur le territoire arradonnais de riches propriétés ornées de jardins d'agrément et entourées de murs. La seconde moitié du XIX^e siècle voit en outre la construction de villas de plaisance dont les habitants apparaissent très peu dans les recensements. Leurs riches demeures transforment pourtant le paysage communal, surtout dans sa frange littorale.

En 1872, la plupart des habitants recensés sont originaires d'Arradon ou des environs immédiats : près des trois-quarts sont nés dans la commune, proportion qui passe à 85% si l'on inclut les communes limitrophes (Baden, Vannes et Pléren) et à 95% l'ensemble du Vannetais bretonnant. Le taux d'alphabétisation de la population est faible : 27,1 % des habitants sont présentés comme sachant « lire et écrire », 12,4 % comme sachant « lire » seulement, 60,5% comme illettrés. Les disparités entre le bourg et le Moustoir, comme entre les villages agricoles et les quartiers ouvriers sont très sensibles, le niveau d'instruction étant fortement corrélé au milieu socioprofessionnel et aussi, semble-t-il, à la proximité des « châteaux ».

L'apprentissage du français apparaît comme un but essentiel de l'école mais la scolarisation à Arradon semble encore peu efficace avant la fin du XIX^e siècle. À cette époque, de riches propriétaires aident la paroisse à se doter d'un pensionnat pour garçons en 1880 et d'une nouvelle église qui donne en 1887 au bourg d'Arradon une autre dimension. Ce changement s'accompagne d'une nouveauté plus discrète mais révélatrice de l'amorce d'une évolution sociolinguistique : le français apparaît, à côté du breton, comme langue du catéchisme. Les jeunes bretonnants scolarisés ont l'occasion de se familiariser avec le français. La mobilisation de 1870 contraint un bon nombre de leurs aînés à quitter leur environnement familial et bretonnant.



< Nord

Cadastré de 1851. Le château de Keran et ses dépendances. (orientation : Nord à gauche).

Fermes de la cour et Kerhore. Le Gravellic et Pen er men.

Jardins à la française et bocage : le choc des cultures.

Synthèse 1 - Un domaine congéable

Le cadre géographique d'Arradon, qui peut être représentatif du Vannetais ou de la Bretagne dans son ensemble¹, est caractérisé d'abord par sa situation littorale qui détermine des espaces et des voies de communication. La frange côtière se distingue de la partie intérieure : en breton, elles sont nommées *arvor* et *argoad*². Le réseau hydrographique revêt aussi beaucoup d'importance dans les implantations humaines et la délimitation des territoires. Relations maritimes et terrestres sont essentielles pour l'histoire régionale : influences continentales et insulaires se conjuguent, les réseaux de sociabilité se tissent et déterminent la culture locale, notamment la langue. Ainsi s'explique le maintien de langues celtiques à la périphérie du continent européen, survivance d'une civilisation largement diffusée dans l'Antiquité.

Des bâtisseurs de mégalithes à la population indigène du XIX^e siècle, depuis l'ère néolithique qui donne naissance à la civilisation paysanne jusqu'à l'ère industrielle qui marque son déclin, les sociétés humaines qui habitent la région l'habillent de leur culture.

Dans les mouvements à long terme de l'histoire, certains épisodes décisifs installent de nouveaux pouvoirs et causent des ruptures linguistiques. La conquête romaine entraîne le déclin du gaulois et l'expansion du latin ; les migrations de Bretons insulaires qui christianisent la péninsule armoricaine expliquent les origines du breton et son maintien face aux langues romanes issues du latin ; l'expansion territoriale des rois bretons au IX^e siècle puis les raids vikings modifient les données sociolinguistiques en Bretagne en créant une double scission : entre Haute et Basse-Bretagne, et, en Basse-Bretagne, entre le peuple et des élites désormais francophones. Après l'union politique du duché de Bretagne au royaume de France, c'est surtout la Révolution française qui bouleverse l'organisation sociale et met fin à l'hégémonie du clergé sur la vie locale. L'instauration de la « République française, une et indivisible » et la création de « l'état civil » marquent une nouvelle époque où la langue française s'impose de plus en plus.

Les traces locales de ces événements se trouvent d'abord dans la toponymie : noms de lieux gaulois et densité des *Plou-* bretons dans la région à l'ouest de Vannes, anciennes possessions monastiques et nombreuses chapelles disséminées dans la campagne ; elles se décèlent ensuite dans les actes officiels : relevé des petites et grandes seigneuries, registres de Baptêmes, Mariages et Sépultures où apparaissent prénoms, patronymes et aire de sociabilité, actes d'état civil ensuite, mention des arrestations de chouans, cadastres et recensements, etc.

La population arradonnaise se dévoile au XIX^e siècle à travers ces sources qui révèlent la structure hiérarchisée et la dualité linguistique de la société locale : les propriétaires fonciers sont le plus souvent des *tudgentil* (gentilshommes) citadins francophones, la population bretonnante est majoritairement constituée de paysans travaillant une terre qui ne leur appartient pas, comme Jean Marion le souligne déjà en breton avant la Révolution. La structure sociale évolue peu ou très lentement : la campagne vannetaise reste, pour l'essentiel, le domaine du « congéable ».

Le français, depuis longtemps imposé dans les actes officiels, se diffuse un peu grâce au progrès de la scolarisation. L'essor de la marine de commerce et la fréquentation d'Arradon par une population citadine aisée et francophone contribuent à en donner une image prestigieuse alors que le breton, parlé par la quasi totalité de la population, apparaît comme une langue de second rang. La mobilisation de 1870 force les hommes à sortir en masse de leur environnement familial et sans doute à prendre conscience de la diversité linguistique. Le domaine du breton à Arradon à la fin du XIX^e siècle est vaste mais menacé : c'est aussi un domaine congéable.

¹ Et, au-delà du cadre régional, de beaucoup de réalités humaines dans le monde.

² De *mor* (mer) et *koad* (bois). Ces termes sont employés localement. Larmor Baden, en breton *an Arvor Baden*, doit son nom à sa situation littorale ; Pierre rapporte qu'à Séné les locuteurs qui parlent un breton différent sont perçus comme originaires de l'intérieur : *unan ag an argoad* ! (quelqu'un de l'*argoad*).

2. GENESE ET ENFANCE.

L'exploration du « domaine », du contexte géographique, historique et sociolinguistique de la proche région vannetaise, permet de mieux appréhender les réalités humaines qui s'y font jour et donc les quatre récits de vie recueillis en 1982 et 1983. Ces témoignages oraux singuliers, différents, complémentaires, donnent à voir, et d'abord à entendre, un peu de leur vécu personnel et dessinent ensemble une image sensible des habitants et du domaine.

La genèse et l'enfance de Louise, Pierre, Jeanne et Marie-Anne y sont évoquées : les racines familiales, la vie à la maison mais aussi l'école, les relations sociales, etc. Des sources écrites, principalement le recensement de la population en 1911 et les bulletins paroissiaux de 1908 à 1916, complètent ce tableau par des données objectives¹. Les récits des quatre témoins, nés entre 1891 et 1908, concernent ici leur enfance et la guerre 1914-1918 qui vient brutalement troubler la quiétude de leur jeune âge ; ils éclairent de façon pertinente le début du XX^e siècle à Arradon et dans les environs, notamment son aspect linguistique. Quelle place occupe le breton au sein des familles et dans les relations sociales ? Quelle place tient le français ? Telles sont les interrogations qui sous-tendent la présentation de ces documents et la réflexion qui en découle.

Un premier chapitre est consacré aux récits d'enfance de Louise à Arradon, Pierre à Séné, Jeanne à l'Île-aux-Moines et Marie-Anne à Plescop, côté *arvor* (littoral) pour les premiers, côté *argoad* (intérieur) pour la dernière. La famille de Louise, examinée avec minutie, est représentative de la condition la plus répandue, celle des paysans fermiers, comme le sont les parents de Jeanne. Pierre est fils d'un marin pêcheur et Marie-Anne fille d'un journalier et d'une couturière. Cette diversité se retrouve aussi dans les usages linguistiques au sein des familles : du monolinguisme breton chez Marie-Anne à la prédominance du français chez Jeanne, où le breton n'est parlé que par les parents et grands-parents. Le témoignage de Louise renseigne également sur les réseaux de sociabilité à Arradon : le bourg et ses commerces, les échanges avec l'extérieur, etc.

Le recensement de 1911 permet ensuite de dresser un tableau précis de l'ensemble de la population communale au début du siècle : 1839 habitants dont 280 groupés au bourg. La répartition par villages, les activités professionnelles, le lieu de naissance des résidents et les patronymes sont autant d'indications précieuses pour la compréhension du contexte sociologique arradonnais à cette époque. Le bulletin paroissial est une source écrite contemporaine : il paraît de 1908 à 1916, s'adressant au départ aux paroissiens d'Arradon, Baden et Plescop, puis aux seuls Arradonnais ; rédigé en breton, et en français pour certains articles, il aborde, avec parti pris, problèmes de société et questions politiques. Par sa forme et son contenu, c'est un document de choix sur la place du breton dans la vie locale ; les conférences de Loeiz Herrieu, rédacteur de la revue *Dibunamb* (Réveillons-nous), y trouvent parfois écho.

La « guerre quatorze », *ar brezel pendarzeg* pour les locuteurs bretonnants, fait l'objet du troisième chapitre. Cet événement majeur qui ébranle la vie de toutes les familles est évoqué spontanément dans les témoignages oraux. Le bulletin paroissial qui cesse de paraître en septembre 1916, publie des lettres de soldats et des avis mortuaires, des récits édifiants mais aussi de virulents articles en français contre la Prusse et un appel vibrant du pape à l'arrêt des combats, relayé en breton cette fois. Le lourd bilan est difficile à évaluer : nombreux décès, déficit de natalité, la démographie marque le pas et d'importants changements culturels, linguistiques notamment, surviennent à cette époque et se révèlent décisifs a posteriori.

¹ Moins objectives parfois : le bulletin paroissial n'est pas, loin s'en faut, exempt de préjugés idéologiques.

Arbre généalogique de Louise Le Rohellec

A : Arradon, I-M : Ile-aux-Moines, PG : Plougoumelen, PL : Pleren, Pp : Plescop, V : Vannes.
 1- habite au Grand Conleau, père originaire d'Arradon. ² - divers métiers, peut-être parti en Amérique.

Le Rohellec BADEN	Le Veu ARRADON	Tatibouet ARRADON	Bilion ARRADON	Le Marhollec Pløeren	Le Trionnaire Pløeren	Crénéguy ARRADON	Madec ARRADON	Le Bihan Plougoumelen	Guillevic Plougoumelen	Olliero ARRADON	Joanno PLCEREN	Célibert V St Salomon	Le Brech V St Patern	Pocquart V St Pierre	Madec V St Patern ¹
26 jan 1758 - A	15 fev 1757 - A	10 fev 1767 - PL	19 juil 1774 - A	17 fev 1756 - PG	12 jan 1779 - A	18 brum an 5 - V	18 brum an 5 - V								
Le Rohellec A Le Ratz	Tatibouet A Roguédas	Le Marhollec PL Langliren	Crénéguy A Kerdalic	Le Bihan PG Bodenengo	Olliero A Moustoir	Célibert V rue neuve	Pocquart V Cliscouet								
14 juin 1790 - A			8 fev 1820 - A		20 plu an 13 - PG		27 juil 1830 - V								
Joachim Le Rohellec 1812-1852 A Bourgerel lab.	Françoise Le Marhollec 1820-1881 A Bourgerel lab.			Bonaventure Le Bihan 1819-1898 PG Hallat- V Bohennec jard.			Marie-Vincente Célibert 1836-1870 V Trussac-St Guen jard.								
	13 juin 1840 - A						7 sep 1857 - V								
Pierre 1841 agr A	Joachim 1843 garde A	Joseph 1845 agr A	Louis 1848 agr I-M	Mathurin 1851 sp A	Anna 1853 sp A			Françoise 1859 agr A	J-Marie 1862 ?	M-Vincte 1863 agr A	François 1867 ds Am? ²	Mathurin 1869 agr V	Louise 1870 agr Pp		
Pierre Le Rohellec (A 1841 - A 1917)					Françoise Le Bihan (V 1859 - A 1937)										
						4 juin 1883 - Vannes									
	Pierre 1885 1918 prêtre	Perrine 1886 1924 agr	Henri 1887 1887 .	Jeanne 1888 1899 .	Joseph 1889 1934 agr-ostr	Louise 1891 1984 agr	Céline 1893 1922 .	Anne-Mie 1894 1910 .	Françoise 1895 1940 servte	Jeanne 1900 1975 servte					
		mariée			marié										
		MCartron			JBouleis										
		3 enfts			3 enfts										
	François	Anne-Mie	Céline		Joseph	Anne	Pierre								

2.1 1891 - 1914. Récits d'enfance dans la région vannetaise.

Une plongée dans les souvenirs d'enfance de Louise, Pierre, Marie-Anne et Jeanne, dans l'univers particulier de chacune de leurs familles et aussi de l'école, à Arradon, Séné, Plescop ou l'Île-aux-Moines, tel est le voyage auquel invitent leurs récits, retranscrits ici dans le but de mieux appréhender la situation sociolinguistique aux environs de Vannes il y a une centaine d'années. Le réseau familial de Louise et les occasions de déplacements et de rencontres qu'elle rapporte avec précision mettent en évidence les modes de sociabilité dans la région d'Arradon à la charnière des XIX^e et XX^e siècles.

2.1.1 Portrait d'une famille arradonnaise. *Kerentaj ha tiegezh*¹.

La famille de Louise, née à Arradon en 1891, fait d'abord l'objet d'une description minutieuse dans le but d'éclairer son témoignage représentatif de la condition des fermiers.

Le mariage des parents de Louise, Pierre Le Rohellec et Françoise Le Bihan, est célébré à Vannes le 4 juin 1883, avec celui de Joseph Le Rohellec et Marie-Vincente Le Bihan.

Les deux épouses, Françoise et Marie-Vincente, sont nées à Vannes en 1859 et 1863, dans la paroisse Saint-Patern, quartier Saint-Symphorien, où leur père Bonaventure Le Bihan, né en 1819 dans une ferme du Hallat en Plougoumelen, est venu s'installer comme jardinier après son mariage avec Marie-Vincente Célibert née en 1836 à Vannes dans le quartier de Trussac. La branche Le Bihan plonge ses racines à Plougoumelen, mais également à Arradon et Plœren. La famille Célibert est ancrée à Vannes, dans la partie rurale² : Saint-Patern, Trussac, Clisouet. Au mariage de Bonaventure Le Bihan et Marie-Vincente Célibert le 7 septembre 1857, la mariée vannetaise signe le registre ; le marié et sa mère déclarent « ne savoir signer »³.

Les frères Le Rohellec, Pierre et Joseph, nés à Bourgerel à Arradon en 1841 et 1845, ont déjà été mentionnés à propos de leur scolarisation et de leur participation à la guerre de 1870 ; ils sont recensés à Arradon en 1872. Leurs parents Joachim Le Rohellec et Françoise Le Marhollec, 28 et 20 ans à leur mariage en 1840, sont tous deux nés à Arradon, au Roch et à Bourgerel. Le père de Françoise Le Marhollec est originaire de Langliren en Plœren et sa mère, Mathurine Crénéguay, de Kerdalic en Arradon. Julien le Rohellec, père de Joachim est cultivateur au Ratz en Arradon ; son père, Thomas Le Rohellec, originaire de Baden, est sans doute venu s'établir chez son épouse Barbe Le Veu, née au Ratz. La femme de Julien Le Rohellec est Marie Tatibouet, née à Roguédas.

L'ascendance paternelle de Louise est donc majoritairement arradonnaise, avec quelques apports des communes limitrophes, Plœren et Baden. Son ascendance maternelle est originaire pour moitié de Vannes, partie rurale, et pour l'autre moitié de Plougoumelen, Arradon et Plœren.

Les deux actes qui consignent en 1883 les mariages de Pierre et Joseph Le Rohellec avec Françoise et Marie-Vincente Le Bihan sont suivis de leurs signatures et de celles des quatre témoins : Jean-Louis Le Rohellec, 54 ans, « propriétaire », et Joseph Le Rohellec, 26 ans, cultivateur, domiciliés à Arradon, Joseph Le Brun, 32 ans, garde-champêtre et Jean-Mathurin Le Jallé, 54 ans, maître boulanger, domiciliés à Vannes. Bonaventure Le Bihan, père des mariées, signe également d'un discret « Lebihan » alors qu'il n'a pas signé lors de son propre mariage. De même, il a signé l'acte de naissance de Françoise en 1859 mais pas celui de Marie-Vincente en 1863. Sa femme, Marie-Vincente Célibert, est morte prématurément le 30 août 1870, de la variole.

¹ Parenté et maisonnée. *Kerentaj*, de *kerent* (parents), désigne le réseau familial : oncles et tantes, cousins et cousines même éloignés. *Tiegezh*, de *ti* (maison), désigne la cellule familiale qui vit sous le même toit.

² La seule exception concerne Olivier Pocart, grand-père de Marie-Vincente Célibert, né le 21 septembre 1774 à Vannes, paroisse Saint-Pierre, époux de Perrine Madec et disparu de son domicile vers 1811, selon l'acte de mariage de sa fille le 27 juillet 1830 (commune de Vannes, mariages, 1830, image 27/43).

³ État civil, Commune de Vannes, mariages, 1857, image 27/40.

Louise rapporte une anecdote de l'enfance de sa mère qui a peu fréquenté l'école :

Ha mamm oa ket bet gwall bell [er skol] naket kar hi doa ket ket 'maed unneg vle a p'oa marw he mamm ha oa red dehi chom er ger, *bein!* Hag a pa yae d'ar skol, he mamm a oa ... ind doa ur jardrin, jardrinour oa ... ar pepe, tad mamm a oa jardrinour, ha neuse ind doa saout! ha hi a gase laezh geti da Wened pa yae da werzhiñ he legum. Hag ... mamm neuse yae bem..., peb mitin a base etal he ... etaldi : « Mamm, m'eus ket c'hoazh drebet dejun hiniw ! ». Hag ar vamm rae daou vlank, daou vlank, *deux sous*, dehi da breññ un tasad kafe ha neuse ... *fouace, tu connais ... la fouace!* ? Ha hi a yae da glazh, hi oa anawet er lec'h ma yae da glazh, e oa rae dehi, *quoi!* bemdez, bemdez, (*rire*) hi da oueled d'he mamm : « Mamm, m'eus ket me c'hoazh drebet dejun hiniw ! » (*rire*).²

*Et maman n'avait pas été bien longtemps [à l'école] non plus car elle n'avait que onze ans quand sa mère est morte et elle avait dû rester à la maison, bein! Et quand elle allait à l'école, sa mère était ... ils avaient un jardin, il était jardinier ... le pépé, le père de maman était jardinier, et puis ils avaient des vaches! et elle apportait du lait avec elle à Vannes quand elle allait vendre ses légumes. Et ... maman alors allait tous les j..., chaque matin elle passait près de sa ... près d'elle : « Maman, j'ai pas encore déjeuné aujourd'hui ! ». Et la mère lui donnait deux sous, deux sous, deux sous³, pour acheter une tasse de café et puis ... fouace, tu connais ... la fouace? et elle allait chercher, elle était connue là où elle allait chercher, on lui donnait, quoi! chaque jour, chaque jour, (*rire*) elle allait pleurer à sa mère : « Maman, moi j'ai pas encore déjeuné aujourd'hui ! » (*rire*).*

Cette scène se déroule à Vannes avant 1870, de façon récurrente si l'on en croit Louise, ou plutôt sa mère qui a plaisir sans doute à rappeler ce souvenir antérieur au décès de sa propre mère : le petit déjeuner à deux sous dans un café de Vannes avant d'aller à l'école. L'intérêt de ce récit tient aussi au témoignage des pratiques linguistiques : la langue maternelle de Françoise Le Bihan, la mère de Louise, née à Vannes en 1859, est le breton et c'est dans cette langue qu'elle s'adresse à sa propre mère pour réclamer à déjeuner. Les parents cultivent des légumes et élèvent des vaches. Louise les dit « jardiniers », l'acte de décès de la mère⁴ les consigne comme « fermiers » demeurant à Saint Guen. Peut-être ont-ils déménagé peu auparavant car l'acte de naissance de leur dernier enfant indique également « Saint Guen » pour la demeure familiale alors que celui du précédent en 1869, note « Saint Symphorien ».

Louise évoque le souvenir de cette grand-mère vannetaise qu'elle n'a pas connue et qui est morte de la variole. Dans l'extrait qui suit, elle ne parvient pas à trouver ce mot en breton ; elle s'en souvient ensuite, hors micro : *ar vrec'h* [œr vrex].

Mamm gozh oa marw e kours, mamm ... mamm en doa ket ket 'maed unneg vle p' oa marw he mamm ... ha e oa hi oa c'hoazh ar gozhañ! Ur voereb a oa waet devate ahont d'o ... e lec'h ... é rañplasiñ o mamm *quoi!* (*toux*) Ar voereb Louis a Deis a oa bet kaset g' ur gouzin a p'oa marw he mamm kar bihan netra oa p' oa marw ar vamm, ha oa g'ar ... an heni ... oa marw, an diwezañ ma oa marw g'ar ... get ur c'hleñved dañjerus ... petra oa lar' d'an dra-ze ? B' oa bet ur yoc'h marw mes hi oa ar marw an diwezañ razh g' ar c'hleñved hont.

(Ha petra rae ha dad-kozh?) Ma zad-kozh rae ket ken netra. Eñv doa prenet un dachenn e-kostez Gwened hag ar veme en deus ket james vennet mond, ha eñv doa waet en-dro da vout jardrinour, *quoi!* (Ya, *ben* eñv oa jardrinour?) Ya, eñv oa jardrinour. Faote ket dehi-hi⁵ mond ataw d'an dachenn hont! Ha me oui me e-menn eo ... ema, àr an hent da zond d'an Arradon, mes pa zalc'h dre ar Vadalen⁶. Faote ket dehi james mond ahont ataw !¹

¹ « fouace » est prononcé [fwes].

² LR K2 (42.41). Cet épisode est raconté à trois reprises par Louise (K2, 1-1 et 3-1).

³ Ici, Louise répète *daou vlank* pour s'assurer de la compréhension puis donne l'équivalent en français.

⁴ Commune de Vannes, décès, 1870, image 64/93. « (...) Marie-Vincente Célibert, âgée de trente-quatre ans, fermière, née et domiciliée à Vannes, fille de défunts Vincent et Jeanne Pocquart, son épouse, jardiniers, épouse de bonaventure Le Bihan, fermier, domicilié et demeurant à Vannes, est décédée en sa demeure de St Guen (...) » L'état civil de Vannes montre une surmortalité pour les années 1870 et 1871.

⁵ *Faote ket dehi-hi* [fotse diji]. La négation se place à l'oral entre radical du verbe et terminaison du passé.

⁶ Ar Vadalen [œr valen] : la Madeleine, une avenue à l'ouest de Vannes.

Grand-mère était morte de bonne heure, maman n'avait que onze ans quand sa mère est morte ... et c'était elle qui était encore la plus vieille ! Une tante était allée avec eux là-bas pour les ... à la place ... pour remplacer leur mère, quoi ! (toux) La tante Louise de Theix avait été envoyée chez une cousine quand sa mère est morte car elle était toute petite quand sa mère est morte, et c'était avec la ... le machin ... qu'elle était morte, la dernière qui était morte avec ... avec une maladie dangereuse ... comment ça se disait, ça ? Il y avait eu beaucoup de morts mais elle était morte tout en dernier de cette maladie-là.

(Et que faisait ton grand-père ?) Mon grand-père faisait plus rien. Il avait acheté une ferme à côté de Vannes et la mémé n'a jamais voulu y aller, et il était redevenu jardinier, quoi ! (Oui, ben, il était jardinier ?) Oui, il était jardinier. Elle voulait toujours pas aller dans cette ferme là-bas ! Et moi, je sais où c'est ... se trouve, sur la route pour venir à Arradon, mais quand on continue par la Madeleine. Elle voulait jamais aller là-bas toujours !

Le souvenir de cette ferme que Louise pense savoir situer laisse planer un doute sur un changement de demeure des grands-parents. Dans cet extrait, la grand-mère est appelée *ar veme* (la mémé), avec la mutation au féminin. Autre remarque linguistique, Louise utilise successivement deux formes du verbe « être », la deuxième (forme de situation) corrigeant la première (forme d'état) : *ha me ouez-me e-menn eo ... ema* (et moi je sais où elle est ... elle se trouve)².

Quant aux grands-parents arradonnais, Louise ne les a pas connus mais a entendu parler d'eux. Elle répond ici à une question sur son grand-père paternel.

Joachim oa, hañval genin, e anw³. (Joachim ?) Joachim oa e anw, hañval genin, ya ! (Hag e vaouez ?) M'eus ket jamez gouiet, neoazh m'eus klewet komz anehi lies ! mes m'eus ket soñj ma m'eus gouiet he anw ... kar ar re Marholleg oa laret dehe, *hein* ! (Marholleg ?) Kar *soit* ar vamm peotramant unan bennag anehe oa Marholleg, *Marhollec*, e anw ; ha oa Job ar Marholleg oa dalbezh lar' da ma eontr ... a Vourjeall, Job ar Marholleg, dam ya, dalbezh, ha pas neoazh da ma zad, oa ket lar', mes da ma eontr dalbezh Job ar Marholleg ... p'oa komz anehou, oa dalbezh Job ar Marholleg a oa lar' dehou, anehou, mes pas a ma zad.⁴

C'était Joachim, d'après moi, son nom. (Joachim ?) Joachim, c'était son nom, d'après moi, oui ! (Et sa femme ?) J'ai jamais su, pourtant j'ai souvent entendu parler d'elle ! mais je me rappelle pas si j'ai su son nom ... car on les appelait les Marhollec, hein ! (Marhollec ?) Car soit la mère ou bien quelqu'un d'entre eux s'appelait Marhollec, Marhollec ; et c'était Job Le Marhollec qu'on disait tout le temps à mon oncle ... de Bourgerel, Job Le Marhollec, dame oui, tout le temps, et pas pourtant à mon père, on disait pas, mais à mon oncle, tout le temps Job Le Marhollec ... quand on parlait de lui, c'était tout le temps Job Le Marhollec qu'on lui disait, de lui, mais pas de mon père ...

Si Louise connaît le prénom de son grand-père, pourtant décédé prématurément, elle ignore celui de sa grand-mère dont le nom de famille, Le Marhollec, reste étrangement attaché à l'oncle Job et non au père de Louise, alors qu'après leur mariage, les deux frères habitent le même village de Bourgerel. On peut avancer l'hypothèse que Job travaille peut-être la ferme où étaient ses grands-parents Marhollec alors que Pierre en exploite une autre.

La façon dont les frères Le Rohellec d'Arradon rencontrent les sœurs Le Bihan de Vannes est précisée par Louise : des couturières ont joué le rôle d'entremetteuses.

Ma zad doa anawet mamm ged linjerezed a zae da wriad d'hon zi-ni, hag ind a yae da wriad o-diw iwe d'o zi-ind e Bourjeall hag e oa o-diw-se oa, ar re-se doa komzet da ma zad ha neuse da ma eondr *quoi* ! anehe. Ind doa daet ha ma moereb a Vourjeall a lare : « M'am bo-me 'ta Job ! » ... *Elle voulait toujours de Job, elle ! ben, ma mère avait bien fait d'avoir toujours Pierre car ... Pier*⁵ 'ta oa paodmad ... Oa ket fall anehou, ma eondr, mes riboter oa *un peu, quoi* ! rigoler, ha ma zad oa serius, serius !

Eurusamant, kar mamm en doa toud pezh a faote dehi getou, *hein* ! kar e oa bet klañv, klañv anehi, klañv bras ha eñv yae àr-droad da Blerenn da gavoud ur leanez hag a oa abil bras, ken abil

¹ LR 2-1 (18.59).

² La distinction est comparable à l'emploi en espagnol de *ser* et *estar*.

³ Ce mot est prononcé par Louise et les autres locuteurs avec un [m] en finale : [alm] semble-t-il.

⁴ LR 2-1 (20.53). Louise prononce le nom Marhollec [marwɔlək] en breton local ou [marɔlək].

⁵ Pierre [pjɛr] et Pier [pɛjɛr], selon que Louise s'exprime en français ou en breton.

evel vern ket pezh medisinour ! Ha hi doa lar' dehou ma faote ket dehou¹ ... ma eñv doa ket euzh a fondiñ argant ha neuse ouian ket petra c'hoazh. « Dam nann, emeañ, m'am boa ket sur euzh a fondiñ ma argant evid he soagnñ ! » *quoi ! Ben hi doa daet endro da voud yac'h, sed, mon vieux !*

Ha oa ket soagnet tamm erbed ar voereb, oa ket soagnet, hi doa ket netra, ar gaezh mechant ! Hag ar *Parisien* ... meur a wezh, da vitin, e oa he bolad kafe à an daol, hag a pa yae ar *Parisien* ahont, eñv eve c'hoazh he bolad kafe ! M' behe ket me 'ta ... eñv dehe ket 'ta gwraet an dra-ze din-me kar m' behe eñv bet boutet e-tal an nor a-benn ! Oa ket tamm degourdi anehi, *quoi !?*

Mon père avait connu maman avec les couturières qui venaient coudre chez nous, et elles allaient coudre toutes les deux aussi chez eux à Bourgerel et c'était ces deux-là, celles-là avaient parlé à mon père et puis à mon oncle, quoi ! d'elles. Ils étaient venus - ou Elles étaient venues -³ et ma tante de Bourgerel disait : « Moi, j'aurai toujours Job ! » ... Elle voulait toujours de Job, elle ! ben, ma mère avait bien fait d'avoir toujours Pierre car ... Pierre toujours était beaucoup plus ... Il était pas méchant, mon oncle, mais il était fétard un peu, quoi ! rigolard, et mon père était sérieux, sérieux !

Heureusement, car maman avait tout ce qu'il lui fallait avec lui, hein ! car elle avait été malade, malade, elle, bien malade et il allait à pied à Plœren trouver une religieuse qui était très savante, aussi savante que n'importe quel médecin ! Et elle lui avait dit s'il voulait pas s'il avait pas peur de dépenser son argent et je sais pas quoi encore. « Dame non, qu'il dit, j'ai sûrement pas peur de dépenser mon argent pour la soigner ! » quoi ! Ben, elle était revenue en bonne santé, voilà, mon vieux !

Et elle était pas soignée du tout, la tante, elle était pas soignée, elle avait rien, la pauvre malheureuse ! Et le Parisien⁴ ... quelquefois, le matin, son bol de café était sur la table, et quand le Parisien allait là, il buvait encore son bol de café ! Moi, j'aurais toujours pas ... il m'aurait toujours pas fait ça à moi car je l'aurais envoyé près de la porte tout de suite ! Elle était pas du tout dégourdie, quoi !

La mise en relation des futurs époux se fait donc par l'intermédiaire de deux couturières⁵. Les jeunes filles ont 23 et 20 ans au moment du mariage ; leurs époux sont plus âgés : 41 et 37 ans. Louise, qui ne tarit jamais d'éloges sur son père, oppose les deux frères : Pierre, l'aîné, sérieux, prenant soin de sa femme, Job, plus jeune, plus drôle, assumant moins bien les charges familiales.

Les paroles rapportées sont en breton : la réflexion de la jeune tante après la rencontre des prétendants et la réponse du père à la religieuse infirmière consultée à Plœren, ce qui confirme que le breton est la langue quotidienne, même pour ces jeunes filles dans le quartier de Saint-Patern. La famille vannetaise semble cependant plus coutumière de l'écrit que la famille arradonnaise, du moins si l'on s'en tient aux signatures sur les registres : dès l'an V, les deux grands-pères de la mère de Louise signent leur acte de mariage d'une plume assurée⁶.

Les deux couples mariés en juin 1883 sont fermiers à Bourgerel. Les maisons d'habitation sont très vieilles aux dires de Louise qui parle de la venue des deux sœurs à Arradon :

Dimezet oant ar mem deiz, daet ... daet oant d'ar mem ker o-diw. (Da Vourjeall ...) Da Vourjeall o-diw. Mes kozh tier ! M'eus soñj just, o, m'eus ket soñj ma oamp-ni é chom ahont, m'eus soñj just ag an tier kar b'oa ar re all hag a oa waet d'hon rañplas sur-walc'h. M'eus soñj just ag an tier kar an tier a zo bet taolet p'en doa prenet G. an dachenn. Eñv doa eñv saw' e di en tu 'rall, hein ! ha taolet razh ar c'hozh ... an tier ma oa douzh an tu-se, dam ya, kozh tier, quoi !

Elles s'étaient mariées le même jour, venues ... elles étaient venues dans le même village toutes les deux. (À Bourgerel ...) À Bourgerel toutes les deux. Mais de vieilles maisons ! Je me rappelle juste, oh, je me rappelle pas qu'on y habitait, nous, là-bas, je me rappelle juste des maisons car d'autres étaient venus nous remplacer sûrement. Je

¹ ma faote ket dehou [ma fowtʃe du]. Voir supra la note sur la place de la négation à l'oral.

² LR 5-2 (17.05).

³ Le pronom breton ne permet pas de savoir s'il s'agit d'un masculin ou d'un féminin pluriel.

⁴ Surnom d'un voisin de Bourgerel qui était allé à Paris.

⁵ Louise parle plus longuement de ces couturières à d'autres occasions. Voir 2.1.3.

⁶ Les deux mariages sont consignés le même jour, 18 Brumaire de l'an V, sur deux pages en regard. Commune de Vannes, mariages, 1796-1797, image 18/98.

⁷ LR 2-1 (24.14).

me rappelle juste les maisons car les maisons ont été détruites quand G. a acheté la ferme. Lui, il a construit sa maison de l'autre côté, hein ! et détruit toutes les vieilles ... les maisons qui étaient de ce côté-là, dame oui, de vieilles maisons¹, quoi !

Les autres frères et sœurs de la famille vannetaise sont ensuite évoqués.

Ben b'oa unan hag a oa Louis oa he anw. Honhont oa bihan p'oa marw he mamm, honhont oa bet kaset g'ur gousin dehi da voud desawet. Honnezh a zo e Teis ... a oa. Dimezet oa da mond da Deis.

*(Ha piw c'hoazh ?) Ha neuse be oa c'hoazh neuse paotred : b'oa neuse ma eondr ... ma eondr a Voeneg. Be oa c'hoazh ar eondr a oa Franses, henhont oa ket james er ger ! ha ma zad a vourboute getou kar e oa dalbezhe é chañjiñ micher ! Eñv a oa bet boser, ha eñv a brene loened hag a yae d'o lazhiñ da Voeneg ! hag o gwerzhe *quoi* ! Ha ma zad a vourboute getou ! a-gaos ma oa dalbezhe é chañjiñ. Eñv deus ket james daet goude ! Parti oa d'an Amerik, e larant. Eñv zae meur a wezh c'hoazh da Voeneg mes pas james d'hon gwel ni, a ma ! Hon eondr Franses a laremp ni.²*

Ben, il y en avait une qui s'appelait Louise. Celle-là était petite quand sa mère est morte, celle-là avait été emmenée chez une cousine à elle pour être élevée. Celle-là³ est à Theix ... était. Elle s'était mariée pour aller à Theix.

(Et qui encore ?) Et alors il y avait encore alors des garçons : il y avait alors mon oncle de Boennec. Il y avait encore l'oncle qui s'appelait François, celui-là n'était jamais à la maison ! et mon père le grondait car il était toujours en train de changer de métier ! Il avait été boucher, et il achetait des bêtes et allait les tuer à Boennec ! et les vendait, quoi ! Et mon père le grondait ! parce qu'il était toujours en train de changer. Il n'est jamais venu ensuite ! Il était parti en Amérique, qu'ils disent. Il venait quelquefois encore à Boennec mais jamais nous voir nous, ah ben ! Notre oncle François, qu'on disait, nous.

La jeune sœur de la mère de Louise, Louise aussi, née le 18 mai 1870, épouse en 1889 Joseph Mahuas, né à Plescop ; ils s'établissent dans une ferme à Theix. Mathurin, né le 25 janvier 1869, épouse en 1892 une Arradonnaise du village de Kerhern, Perrine Le Rohellec ; ils tiennent une ferme à l'ouest de Vannes, à Boennec, Bohennec ou Bodéhanec dans les actes d'état civil⁴. C'est chez lui que se retire le grand-père Bonaventure. François, né le 6 mars 1867, exerce plusieurs métiers puis quitte la région, semble-t-il, peut-être pour l'Amérique, précise Louise. L'état civil de Vannes consigne la naissance de deux autres frère et sœur : Jean-Marie en novembre 1858 et Marie-Louise en janvier 1861, tous deux décédés en bas âge (en 1860 et 1863) ; un troisième, Jean-Marie également, né le 17 janvier 1862, est sans doute décédé jeune car Louise n'en parle pas. Leur père, Bonaventure Le Bihan, meurt en 1898 à Boennec⁵.

Louise évoque le souvenir de « pépé Bonaventure » qui vient les voir à Arradon et leur donne un sou à chacun, à la demande de la belle-fille chez qui il vit.

*Ma zad kozh 'm eus anawet, m'eus ket james anawet heni arall ! kar ma zad kozh en doa raet peb unan e ... e vlank deomp, (*rire*) o dam, oamp dalbezhe é chiniñ *hein* ! ha m'am boa me koll' ma re etal ar vur a jardrin Emil ... un tammig pelous a oa ahont, ni yae dalbezhe da c'hoari ahont en waskedenn⁶, ha m'am boa me koll' ma re ahont, m'am boa bet pell pell d'o c'hlazh, m'eus k' ind jamez kavet !*

*Kar, a pa yae ... e oa e Boeneg oa e oa e zemeurans. (A ya !) Hag ar voereb a Voeneg a lare dehou : « Ra b' a vlank dehe, pepe ! (*rire*) Ra b'a vlank dehe, pepe ! » ... Ur pezh maouez oa iwe, ar*

¹ *Kozh tier* (de vieilles maisons) a une connotation péjorative que n'a pas *tier kozh* (des maisons vieilles).

² LR 2-1 (25.17).

³ Le pronom démonstratif breton diffère ici : *bonhont* « celle-là » (là-bas), degré maximum d'éloignement pour la tante quand elle est petite, *bonnezh* « celle-là » pour la tante adulte.

⁴ Louise nomme le village « Boennec » [bwenək] en français et [bwenæk] en breton. Les actes de naissance des enfants de Mathurin Le Bihan le disent cultivateur à Bohennec.

⁵ État civil, commune de Vannes, décès 1898, image 64/69.

⁶ En waskedenn : [in waʃkajœn] (à l'ombre).

voereb-hont ! (Pepe Bonavañtur oa ?) Pepe Bonavañtur, kar ar voereb Anna, marw oa he zad araog ma oa ganet hi.¹

J'ai connu mon grand-père, je n'ai jamais connu personne d'autre ! car mon grand-père nous avait donné à chacun un sou, (rire), oh dame, on était toujours en train de chiner, hein ! et moi, j'avais perdu les miens près du mur du jardin d'Émile ... il y avait une petite pelouse là-bas, on allait toujours jouer là-bas à l'ombre, et moi j'avais perdu les miens là-bas, j'avais été longtemps longtemps à les chercher, je les ai jamais trouvés !

Car, quand il allait ... c'était à Boennec qu'il habitait. (Ah oui !) Et la tante de Boennec lui disait : « Donne-leur un sou à chacun, pépé ! (rire) Donne-leur un sou à chacun, pépé ! » ... C'était une brave femme aussi, cette tante-là ! (C'était Pépé Bonaventure ?) Pépé Bonaventure, car la tante Anna, son père était mort avant qu'elle soit née.

Le grand-père est ici appelé *pepe* (pépé) par sa belle-fille qui s'adresse à lui en breton.

Les oncles et la tante de Louise du côté paternel ont déjà été évoqués à propos de la scolarisation et de la guerre de 1870. En 1872, ils habitent tous une ferme de Bourgerel avec leur mère, Françoise Le Marhollec, veuve depuis longtemps.

Ma zad en doa ... E oa ma zad, e oa ma eondr Job, e oa ma eondr Joachim, e oa me eondr Louis ag an Izenac'h, e oa ma eondr Matao, ha neuse ar voereb Anna, *quoi !* e oant c'hwec'h.²

Mon père avait ... il y avait mon père, il y avait mon oncle Job, il y avait mon oncle Joachim, il y avait mon oncle Louis de l'Ile-aux-Moines, il y avait mon oncle Matao, et puis la tante Anne, quoi ! ils étaient six.

Le décès de leur mère en 1881 semble pousser les frères Le Rohellec à se marier : en 1882, Louis épouse Vincente Le Bérigot de l'Ile-aux-Moines et s'y établit dans une ferme à Kergonan. Les autres frères et leur sœur restent à Arradon : Pierre et Job, mariés en 1883, sont fermiers à Bourgerel³, Joachim, marié en 1884 à Louise Morio du village de Lormouët, est garde ostréicole à Penboch, Matao et Anna, célibataires, habitent aussi Penboch.

Tous se retrouvent quand on tue le cochon : c'est *fest an hoc'h* (la fête du cochon).

Dam, ar re ag an Izenac'h a zae 'ta, ha ni vourre ag ar re-se ! ha neuse re a Deis, ar verc'h ha neuse an tad a zae ! mes oa red dehe dond àr droad a zu-hont, *hein !* re a Voeneg ! ha neuse re a Vourjeall ha neuse meur a wezh voazined, pas kalz, kar a p'oa neuse, pa lazhe pas G., oa ket 'ta G. mes neuse oa C. oa e Bourjeall, e oamp-ni klask' iwe kar oa ma zad a oa *tuteur* a p'oa marw ar boulom C., ma zad oa *tuteur* ar merc'hed ; oamp dalbez klasket da mond da fest an hoc'h ha ind a zae ind da fest an hoc'h d'hon zi-ni iwe. Hag a p'oa un dra bennag da werzhiñ, e oa dalbez ma zad oa a oa red mond. M'eus soñj ar bounfam a ouele, a ouele a pa zae ahont ! da lared da ma zad mond da werzhiñ an ec'hen, peotramant un dra bennag. Hi a ouele a gaos ma oa marw he den, dam !⁴

Dame, ceux de l'Ile-aux-Moines venaient toujours, et on aimait ceux-là ! et puis ceux de Theix, la fille et puis le père venaient ! mais ils devaient venir à pied de là-bas, hein ! ceux de Boennec ! et puis ceux de Bourgerel et puis quelquefois des voisins, pas beaucoup, car quand c'était alors ... quand on tuait chez ... pas G., c'était toujours pas G. mais alors c'était C. qui était à Bourgerel, on était invités nous aussi car c'était mon père qui était tuteur quand le bonhomme C. était mort, mon père était tuteur des filles ; on était tout le temps invités à aller à « fest an hoc'h »⁵ et eux, ils venaient à « fest an hoc'h » chez nous aussi. Et quand il y avait quelque chose à vendre, c'était tout le temps mon père qui devait aller. Je me souviens que la bonne femme pleurait, elle pleurait quand elle venait là-bas ! dire à mon père d'aller vendre les bœufs, ou bien quelque chose. Elle pleurait parce que son mari était mort, dame !

Les cousins de l'Ile-aux-Moines viennent aussi à *fest an hoc'h* chez l'oncle Joachim à Penboch, et Louise en garde de très bons souvenirs, surtout à cause du cousin Georges.

Jorj oa rigolo, *quoi !* me vourre me, gwell oa genin-me Jorj evid *Louis* kar rigolotoc'h oa, hon lakae da c'hoari ha neuse eñv hon lakae da redeg *quoi !* da c'hoari. Pa oa fest an hoc'h e ti ma eondr

¹ LR 2-1 (17.29).

² LR 2-1 (26.43).

³ Voir supra. Ensuite, Pierre doit quitter Bourgerel pour Saint-Guen, puis revient à Arradon à Penboch.

⁴ LR 2-2 (56.43).

⁵ [fɛstœnx]. L'expression est utilisée en français local.

Joachim, eñv hon roule en ur c'harr bihan ag ar benn d'an all ag ar prad, ha neuse en-dro d'an *enclos* en ur c'harr bihan, *quoi !* A pa zae da lojin foenn, eñv rae toullou er foenneg hag a lakae ur yoc'h foenn arnamp en toull ! *Albert* oa ket ker ... naket. *Albert* chome da labourad er ger, eñv oa é labourad en dachenn.¹

Georges était rigolo, quoi ! moi, j'aimais bien, je préférais Georges que Louis car il était plus rigolo, il nous faisait jouer et puis il nous faisait courir, quoi ! jouer. Quand il y avait « fest an hoc'h » chez mon oncle Joachim, il nous roulait dans une petite voiture d'un bout à l'autre du pré, et puis autour de l'enclos dans une petite voiture, quoi ! Quand il venait rentrer le foin, il faisait des trous dans le tas de foin et mettait plein de foin sur nous dans le trou ! Albert n'était pas si ... non plus. Albert restait travailler à la maison, il travaillait dans la ferme.

Les mariages rassemblent encore plus largement cousins et voisins. Plus régulièrement, les pardons ou « assemblées » sont des occasions festives pour inviter ou recevoir les cousins. L'assemblée Saint-Michel à l'Ile-aux-Moines est particulièrement appréciée de Louise.

Ni vouurre mond d'an Izenac'h, d'an *assemblée, assemblée Saint-Michel*, o o o o ! ni vouurre mond !

(Pegours oa ?) *Le dimanche de la Saint-Michel ! Et quelquefois, on allait avec le bateau à mon oncle, mais d'autres fois alors, on venait par la route chercher le ... par la Pointe, alors on allait avec un bateau, un passeur, quoi ! Alors, oh ... on courait avant les parents, on allait se cacher et on allait toujours chez un qui était parent à ... à ma tante de l'Ile-aux-Moines, c'était son frère, il était parent à mémé² aussi.*

Alors ... car ils nous mettaient toujours du far, ils faisaient beaucoup de far, hein ! sur la table mais y avait pas de plat en dessous ni rien ; le far était à « terumialer »³ d'un côté de l'autre avec celui qui prenait ; puis ils faisaient du vin, ils avaient des vignes, ils faisaient du vin et puis elle disait à son gars « Va chercher du vin, Todore ! ». C'est Théodore qu'il s'appelait. Todore mettait sa bouteille en dessous la barrique et puis dame, il venait nous voir et puis, la bouteille était remplie et puis le vin coulait tout par terre. Il était pas si bon que ça, dame, leur vin ! mais on allait après qu'on avait mangé, on allait dans leurs vignes encore manger !

(Ind a gomze galleg pe breton, en Izenac'h ?) *Oh ben, ni gomze galleg douzhte-ind mes ind a ouie ar breton kement evel ma ouiemp-ni ... (En Izenac'h, petra oa komzet ?) O dam ! En Izenac'h, ind a gomze breton iwe ! Be oa ur yoc'h hag a gomze breton en Izenac'h ataw ! O ya !*

(Pa oa meme bihan, oa ket breton ?) *A pa oa bihan ar veme, he mamm a oa breton a gomze iwe ! liesañ ataw, mes hi a ouie un tammig galleg ur sort ! me gomze me 'ta breton douzhti, hi ... ha hi douzhomp iwe. Ar voereb iwe, ar voereb ag an Izenac'h oa breton ...⁴*

Ma eondr ag an Izenac'h a ouie breton iwe evelomp-ni, quoi ! pendeogwir oa ag an Arradon. Ar vamm, ma moereb, ne ouie ket kalz a galleg naket moarvad, hi a hache 'ta, elle barbotait toujours le français, mais ... elle parlait mal le français aussi, quoi ! Ar vugale a gomze evel di iwe, quoi !

Georges ... une fois c'était l'assemblée et puis on était allés et puis Georges était tard ! tard à venir à la maison, alors, dame, on le grondait : « E-menn ous-te chomet, Jorj ? », « Ben, chom' on da droiñ ar bibi ! »⁵. Il y avait des jeux, quoi, qui venaient d'ailleurs là, vendre aussi, des jouets ... « Chom' on da droiñ ar bibi ! ». Il était resté tourner le « bibi » pour gagner quelque chose, quoi ! On le grondait le pauvre Georges ! C'est celui-là que moi, j'aimais le mieux ! quand il venait travailler chez nous, il venait souvent travailler chez nous car Louis n'était pas du tout, du tout, il était beaucoup plus sérieux, Louis. Louis était marin, hein ! ben Georges aussi pourtant après, mais ... il était souvent à la maison, Georges, car Albert, non, il était toujours à la maison, lui ; c'est lui qui travaillait la ferme ! avec son père.⁶

On aimait aller à l'Ile-aux-Moines, à l'assemblée Saint-Michel, oh oh oh oh ! on aimait aller !

(C'était quand ?) (suite en français : Le dimanche de la Saint-Michel ...)

(Ils parlaient breton ou français, à l'Ile-aux-Moines ?) Oh ben, on leur parlait français à eux mais ils savaient le breton autant que nous ... (À l'Ile-aux-Moines, qu'est-ce qu'on parlait ?) Oh dame ! À l'Ile-aux-Moines, ils parlaient breton aussi ! Il y en avait beaucoup qui parlaient breton à l'Ile-aux-Moines toujours ! Oh oui !

¹ LR K5 (26.04).

² « Mémé » désigne ici Jeanne, la belle-sœur de Louise, ma grand-mère.

³ Emploi en français d'un mot breton vannetais. « *a-dorimel*, par culbutes ; *torimellat*, *-llein*, rouler, tomber à terre, se rouler, gambiller, se vautrer, se précipiter (..) » ERNAULT, 1919, rééd. 1983 p. 227.

⁴ Interruption à cause de la fin de la bande magnétique et reprise sur l'autre face.

⁵ « Où tu es resté, Georges ? » « Ben, je suis resté tourner le bibi ! » (terme peu explicite).

⁶ LR 2-1 (30.14) et 2-2 (0.00). Interruption en fin de face 1 et reprise en début de face 2.

(Quand mémé était petite, c'était pas le breton ?) Quand la mémé était petite, c'était en breton que sa mère parlait aussi ! le plus souvent toujours, mais elle savait quand même un petit peu de français ! moi, je lui parlais toujours en breton, elle ... et elle aussi. La tante aussi, la tante de l'Ile-aux-Moines c'était en breton ...

Mon oncle de l'Ile-aux-Moines savait le breton aussi comme nous, quoi ! puisqu'il était d'Arradon. La mère, ma tante, ne savait pas beaucoup de français non plus sans doute, elle babillait toujours, elle barbotait toujours le français, mais ... elle parlait mal le français aussi, quoi ! Les enfants parlaient comme elle aussi, quoi !

Georges ... (suite en français).

Le récit de Louise passe du breton au français, ce qui semble correspondre à la situation linguistique de l'île à cette époque. Pour éclairer ce point, il est important de présenter les personnes dont il est question et d'essayer de situer chronologiquement les épisodes rapportés. L'oncle Louis, né à Arradon en 1848 et marié en 1882 à une Iloise¹, a quatre fils : Louis, né en 1885, Joseph-Ange en 1886, Georges en 1889 et Albert en 1891². La famille de Louise se rend chez les cousins de l'Ile-aux-Moines pour « l'assemblée Saint-Michel » fin septembre et visite aussi la famille de la tante où on leur offre du far et du vin.

L'injonction en français « Va chercher du vin, Todore ! » s'adresse à Théodore Le B. né à l'Ile-aux-Moines en 1895³ ; il est sans doute enfant lorsqu'il laisse couler le vin de la barrique. Lorsque Louise fait le même récit en breton⁴, l'ordre reste exprimé en français. Le dialogue en breton - *E-menn ous-te chomet, Jorj ? - Ben chom' on da droiñ ar bibi !* (Où es-tu resté, Georges ? Ben, je suis resté tourner le bibi !) met en scène Georges, né en 1889, et ses parents. Il est dans ce cas manifeste que le breton est utilisé par des enfants de l'île, du moins dans cette famille d'agriculteurs dont le père est originaire d'Arradon. L'anecdote concernant Théodore, sans doute plus tardive, montre l'utilisation du français dans le cadre familial. Ces témoignages illustrent la situation linguistique de l'île à une époque de transition. Dans la famille des cousins de Louise, le breton est la langue de la vie quotidienne ; dans l'autre famille visitée, c'est le français.

Ce que dit Louise de l'utilisation du français et du breton à l'Ile-aux-Moines est également intéressant. Certains propos sont surprenants : à propos de la visite chez Théodore, elle affirme que le français est la langue de la conversation : « on leur parlait en français », mais soutient pourtant qu'ils savent le breton, « autant que nous ». Pour Louise, il semble évident qu'à Arradon, le breton est la langue employée naturellement : son oncle Louis parle breton comme eux « puisqu'il était d'Arradon ». Elle trouve que sa tante, originaire de l'Ile-aux-Moines, ne parle pas bien français : « elle barbotait toujours le français ». Elle souligne à d'autres moments que cette tante îloise parle breton d'une manière qu'elle juge peu académique :

(Ind a gomze drol ?) Dam ya, ind a gomze drol, ar re ag an Izenac'h !⁵ « Ta ta ta ! », elle disait à mon oncle quand mon oncle, dame, il disait des drôles ... des histoires drôlement aussi, quoi ! « Ta ta ta, Loiz, petra te lar ! »⁶, qu'elle disait. Et puis, quand on allait chez eux, quand elle nous donnait quelques sous, elle, et puis elle nous disait : « Faot ket lared d'ha eondr kar eñv ray dis iwe ! »⁷. Il fallait pas dire à mon oncle car il nous aurait encore donné ! dame non, oh dame ! j'ai pas jamais eu grand chose avec lui, c'était lui mon parrain ; le plus que j'ai eu avec lui, c'était une pièce de cinquante centimes maintenant, quoi ! Mais on était bien reçus quand on allait chez eux et c'était elle ma tante qui avait montré à ma mère pour faire cuire du far sur le foyer.⁸

¹ Ilois, Iloise, est le terme utilisé localement pour désigner les habitants de l'Ile-aux-Moines. Jean Bulot l'emploie ainsi et utilisant Iledarais pour les habitants de l'Ile d'Arz. BULOT, 1988 et 1992.

² Albert reste tenir la ferme de l'Ile-aux-Moines, ses trois frères deviennent marins. Voir en fin de 2.1.2.

³ Jeanne, née à l'Ile-aux-Moines en 1907, parle aussi de Théodore, apparenté à sa grand-mère paternelle et parrain de sa sœur née en 1910. Il s'agit de Théodore Le Bérigot, né le 1^{er} mai 1895 à l'Ile-aux-Moines.

⁴ LR 10-1. Extrait non transcrit.

⁵ (Ils parlaient drôlement ?) Dame oui, ils parlaient drôlement, ceux de l'Ile-aux-Moines !

⁶ [tatata löwej pœtra ti lar] « Ta ta ta, Louis, qu'est-ce que tu dis ! ».

⁷ « Il ne faut pas dire à ton oncle car il te donnera aussi ! ».

⁸ LR K5 (24.00). Ce passage fait suite à une autre citation de la tante. Voir en 2.1.2.

Les paroles de la tante originaire de l'Île-aux-Moines sont toujours rapportées en breton et la première exclamation : *Ta ta ta, Loeiz, petra te lar !* est jugée incorrecte par Louise¹.

L'ensemble de la « parenté », *ar gerentaj*, se fréquente donc beaucoup : lors des événements familiaux sans doute mais plus régulièrement pour les assemblées et les invitations quasi rituelles à *fest an hoc'h*. Tous sont agriculteurs sauf l'oncle Joachim, garde ostréicole à Penboch dont le bateau sert aux traversées vers l'Île-aux-Moines et qui élève néanmoins un cochon. Même les cousins de Theix viennent à pied à Arradon et s'en retournent de même à ces occasions. Le réseau familial est donc cultivé soigneusement et les mariages le soulignent à une échelle élargie². Au point de vue sociolinguistique, il apparaît que tous, même les cousins de l'Île-aux-Moines, s'expriment en breton. La seule exception notée (« Va chercher du vin, Todore ! ») est sans doute plus tardive et concerne une famille par alliance, celle de la tante de l'Île-aux-Moines³.

Les parents de Louise, comme ses oncles et tantes, ne sont pas propriétaires de leurs exploitations. La ferme de l'oncle Job appartient à un autre paysan de la commune.

Ma eondr a oa e tachenn ... un dachenn d'Herri an T. d'Henri an T., du père de Marie-Louise L., la ferme-là, mais elle était pas si agréable que ça la ferme ! ils avaient gardé le meilleur avec eux ! contre la leur ! le meilleur terrain ! et puis ils récoltaient pas beaucoup, dame non ! Ils étaient pauvres, les pauvres ! et quand la tante ... ma tante de Bourgerel venait chez nous, quand elle allait chercher quelque chose dans l'armoire : « O ! honnezh a zo un armener goarniset ! », « C'est celle-ci qui est une armoire bien garnie ! », qu'elle disait. Dame oui ! et ma mère lui donnait souvent des morceaux de beurre, hein ! elle avait pas, quoi ! dame non ! Ils avaient pas de bonnes pâtures, quoi, alors ma mère lui donnait souvent car elle avait pitié d'elle.

(Pegement a vugale oa ?) *Hi doa hi bet pewarzeg ... re oa iwe ... marw oa arlerc'h an heni diwezañ, quoi ! (Agnès oa ?) Agnès oa an heni diwezañ ... ben ya, Agnès oa an diwezañ, bihan oa an heni ma oa marw ... hi a ouele, ar gaezh Agnès ! (Angèle a oa ...) Angèle oa ar mem oad genin me, daou pe tri ... pemp pe c'hwec'h miz e ma raog, ha neuse Joseph ma oa waet da Lairmarh oa ar marlerc'h. Mes be oa c'hoazh ur paotr hag a oa Henri ... Pier hag a oa dalbezh klañv, dalbezh dalbezh dalbezh klañv ! B oa unan hag a oa André. Hennezh oa mignon, eñv zae g' e dad meur a wezh da Benboc'h. Ha neuse ar Pered er c'have braw abominabl ! Iñv zae da labourad meur a wezh da di ma contr Joachim, ha, dam, an tammig paotr hont a zae getou iwe.*⁴

Mon oncle était dans la ferme ... une ferme à Henri Le T. (suite en français)

(Combien d'enfants il y avait ?) Elle en avait eu quatorze ... c'était trop aussi ... elle était morte après le dernier, quoi ! (C'était Agnès ?) Agnès était la dernière ... ben oui, Agnès était la dernière, il était petit, celui qui était mort ... elle pleurait, la pauvre Agnès ! (Angèle était ...) Angèle était du même âge que moi, deux ou trois ... cinq ou six mois avant moi, et puis Joseph qui était allé à Lairmarh était après moi. Mais y avait encore un garçon qui s'appelait Henri ... Pierre qui était tout le temps malade, tout le temps, tout le temps, tout le temps malade ! Il y en avait un qui s'appelait André. Celui-là était mignon, il venait avec son père quelquefois à Penboch. Et puis les Pères le trouvaient très beau ! Il venait travailler quelquefois chez mon oncle Joachim, et, dame, ce petit garçon-là venait avec lui aussi.

Louise passe du breton au français au début de cet extrait, sans doute pour s'assurer d'être bien comprise quand elle donne en breton les prénom et nom d'une personne en breton. L'exclamation de la tante devant l'armoire bien remplie : *Honnezh a zo un armener goarniset !* est par contre rapportée en breton et traduite par ses soins. Il est intéressant de noter que Louise utilise en français la tournure « C'est celle-ci qui est ... » pour traduire *Honnezh a zo* qui met en exergue le pronom démonstratif *bonnezh* (celle-là). L'intérêt est syntaxique, importance du premier terme de la phrase en breton, et sémantique : il semble que Louise regarde l'armoire comme « celle-ci »,

¹ La formulation en breton n'est pas habituelle : *petra te lar* au lieu de *petra lares-te* que Louise donne à un autre moment comme la forme correcte.

² Voir en 3.1.2.

³ Les cousins de l'Île-aux-Moines seront sans doute les premiers à passer au français.

⁴ LR 2-1 (22.00).

appartenant à sa propre famille, alors que la tante la voit comme « celle-là », celle de la maison de sa sœur mieux lotie¹. Louise présente ensuite quelques uns des nombreux cousins de Bourgerel.

Elle rapporte aussi que son oncle, s'il est pauvre et peine à nourrir sa grande famille, est très généreux et met un point d'honneur à régaler ses invités à *fest an hoc'h*.

« Evit mad, debrit mad, kar e oc'h e ti ur pitaod mad ! »

(Ha eondr Job a lare pa oa fest an hoc'h e Bourjeall ...)

« Debrit mad kar e oc'h e ti ur pitaod mad amañ ! »². *Il était pas bien riche mais il avait de quoi à manger ce jour-là ; quand on faisait fest an hoc'h, hein ! quand on tuait le cochon, y a toujours de quoi à manger. Il était généreux comme tout ! trop ! dame oui, car il invitait tous ses voisins pour aller chez lui et puis ma tante alors n'avait rien.*³

Louise note aussi que son oncle Job travaille toujours pieds nus :

C'était toujours des sabots de bois qu'on avait, nous, tous les jours et même pour aller à l'école en hiver et pour travailler la terre. Et mon oncle Job était toujours pieds nus à travailler sa terre et puis il allait même faire la litière dans son écurie sur la lande sans mettre de chaussures ni rien. Il avait ses pieds tout tortus [sic], tout déformés !⁴

C'est avec rancœur que Louise raconte le renvoi de sa famille de la ferme de Bourgerel.

C'était B. qui avait vendu ce terrain-là pour bâtir ... l'école. Il faisait du bien ! et pour tout la terre ... razh an douaroù ewid an iliz, eñv eo deus eñv razh er gwraet iwe, hein ! ha neuse, ur wezh, e oan me é komz ag an dra-ze, m'eus ket me soñj da biw, « Eñv rae vad ! » « Oui, mais il faisait du mal aussi car ils avaient mis les R. de leur ferme de Bourgerel ! » C'était son gérant qui avait fait ça, hein ! et il disait qu'il aurait ... eñv devehe bet [ouzhpenn ?] benefis é ouarn e dachenn da lekel⁵ loened evid er feurmiñ. A ya mes ! eñv doa gwraet mes oa razh e loened é kreviñ getou ! Debret oa razh ar gwez a Drevelenn, a zan ar c'hoad a Drevelenn, razh ! d'ar saout !

(Peseurt gwez ? ...) Dam, be oa kemend sort plant, sovaj, *quoi !* ha e oant razh debret. (Oa ket koad ivin ?) O dam, oa ket koad 'n heni, o nann, koad sovaj a oa hag e oa razh e loened é kreviñ gete ! Ha m'anawe ur boufam ma oa d'o gouarn, mes 'alle ket reiñ boued dehe pa hi doa ket, *hein !*⁶

C'était B. qui avait vendu ce terrain-là pour bâtir ... l'école. Il faisait du bien ! et pour tout la terre ... toutes les terres pour l'église, c'est lui qui a tout fait aussi, hein ! et puis, une fois, j'étais en train de parler de ça, je ne me rappelle pas à qui, « Il faisait du bien ! » « Oui, mais il faisait du mal aussi car ils avaient mis les R. de leur ferme de Bourgerel ! » C'était son gérant qui avait fait ça, hein ! et il disait qu'il aurait ... il aurait eu plus de bénéfice à garder sa ferme pour mettre des bêtes qu'à la mettre en fermage. Ah oui mais ! il avait fait mais toutes ses bêtes étaient en train de crever ! Tous les arbres de Truhélin étaient mangés, sous le bois de Truhélin, tout ! par les vaches !

(Quelle sorte d'arbres ?) Dame, il y avait de toutes sortes de plants, sauvages, *quoi !* et ils étaient tous mangés. (C'était pas du bois d'if ?) Oh dame, c'était pas du bois de machin, oh non, c'était du bois sauvage et toutes ses bêtes étaient en train de crever avec eux ! Et je connaissais une bonne femme qui était en train de les garder, mais elle pouvait pas leur donner de la nourriture quand elle en avait pas, *hein !*

La ferme de Truhélin appartient au même propriétaire. Louise affirme que les ouvertures de la maison des fermiers, qui donnaient au sud du côté du manoir, ont été bouchées.

¹ Cette réflexion de la tante est citée à plusieurs reprises dans le témoignage de Louise qui y voit sans doute pour sa part l'idée reconfortante que l'armoire de sa propre maison est bien remplie.

² « Buvez bien, mangez bien, car vous êtes chez un bon richard ! » (Ton oncle Job disait quand il y avait *fest an hoc'h* à Bourgerel ...) « Mangez bien car vous êtes chez un bon richard ! ».

Le terme *pitaod* a cependant une connotation un peu différente de « richard ».

³ LR K5 (5.49).

⁴ LR K5 (7.50). Le paysan du bourg peint en 1876 par Delaunay est aussi représenté pieds nus. (1.4.3).

⁵ lekel [lækjœl] : lakaad.

⁶ LR 8-2 (56.09) La dernière réponse éclaircit la cause de la mort du bétail : faim et non empoisonnement.

‘d eo ket bourrabl naket boud dalbezh en un ti ma d eus ket heol, *hein !* Mes e-raog, douzh tu douzh ar *propriété*, be oa fenestri ! ha neuse dorioù ! Mes dam, an dudgentil en doa stank’ razh an dra-ze, *quoi !* faote ket boud gwel’, *hein !* Ha neuse ind doa plantet gwez.¹

C’est pas agréable non plus d’être tout le temps dans une maison où y a pas de soleil, hein ! Mais avant, du côté de la propriété, il y avait des fenêtres ! et puis des portes ! Mais dame, les propriétaires² avaient bouché tout ça, quoi ! ils voulaient pas être vus, hein ! Et puis ils avaient planté des arbres.

La famille de Louise, chassée de Bourgerel, s’installe pour un temps dans une ferme à Saint-Guen à Vannes où naît leur huitième enfant, Anne-Marie, le 21 mai 1894. Le père de Louise est alors contacté par les Jésuites pour venir tenir la ferme de leur propriété de Penboch, à la place d’autres fermiers, chassés car ils ne paient pas leur fermage selon Louise.

Ma zad a oa bet e skol e Gwened, ma zad, o dam ya ! Skolaet mad oa !

A-gaos d’an dra-ze, a p’ oa e Bourjeall, eñv zae da Benboc’h ur sort g’ar Pered pa oant er bin, *hein !* A-gaos d’an dra-ze, ar Pered en anawe mad ; a-gaos d’an dra-ze, oa skriwet dehou bemdez a p’oa e Sengwenn³ dond da Benboc’h ! kar ar re a oa en dachenn e Penboc’h, e aent da barti, kar boutet oant bet e-raog kar baent ket ! Ind a lare oa d’ar Pered o faeñ ind (*rire*) d’ ober ar labour ha oa ind oa a rekolte an traou ! Mes dam, ouient ket, ind a zebre razh ar frouezh brawañ ma ind doa, ar per brawañ, razh an traou brawañ, ind o debre ! mes ma zad a werzhe razh an dra, difenn’ oamp-ni, *hein !* ni boa hon gwalc’h da zebriñ mes pas ag ar re vrawañ !

Ha ma zad, dam, ma zad en doa euzh iwe ! eñv dehe ket gallet disoc’h ha neuse ... pepe G. a oa ar boulom C. oa lar’ dehou a lare da ma zad : « Geo, geo, geo, geo, Pier, te zisoc’ho-te ! ».

Ha mamm a gave kaer dond kar he doa lar’ dehou a pa oa parti a Vourjeall, « T’az poa lar’ din neoazh a pa t’az behe bet kav’ un dachenn en Arradon, t’az behe bet daet en-dro ! ».

Ma, ne oa ket ket ‘maed tri ble, ma ! eñv gave diaes razh dirañj’ e draou en-dro *hein !*

Ha neuse eñv doa kavet unan da mond en e lec’h a-benn, keneve an dra-ze ‘ vehe red bet dehou⁴ chom durant c’hwec’h vle. Eñv doa kavet unan da mond en e lec’h a-benn. (E Penboc’h e oa ?) Ya. E Sengwenn, ha eñv doa kavet Penboc’h neuse, eñv deus ket keuz, eñv doa ket keuz dehou dond da Benboc’h kar mam faote ket dehi ‘ta chom e Sengwenn ! o dam nann !

(...) Pier, ar beleg, *quoi !* james eñv doa ket kuitaet Bourj... Penboc’h, eñv doa ket james kuitaet. A pa oa er skol e ti ar Frered, da greisteiz eñv zae da zebriñ da di ma eondr da Vourjeall, da di ma eondr Job g’*Henri*, *Henri* oa ur c’hamarad dehou, ha neuse ur c’houzin, ha neuse ar mem ble getou, ha eñv zae da zebriñ da greisteiz ahont, da noz ha neuse eñv zae d’ar ger. Ar voereb Anna a oa g’ar re all e Penboc’h, ha neuse ma eondr, ma eondr Matao oa ket dimezet naket, e oa chomet dalbezh ged ma zad ha neuse geneomp-ni e Penboc’h, ha oa eñv oa ha neuse ar voereb Anna a gonduie an dachenn e Penboc’h. Ma zad a zae iwe da labourad *sans doute, hein !*⁵

Mon père avait été à l’école à Vannes, mon père, oh dame oui ! Il était bien instruit !

*À cause de ça, quand il était à Bourgerel, il venait quand même à Penboch avec les Pères quand ils étaient au bain, hein ! À cause de ça, les Pères le connaissaient bien, à cause de ça, on lui écrivait tous les jours quand il était à Saint-Guen pour venir à Penboch ! car ceux qui étaient dans la ferme de Penboch allaient partir, car ils avaient été renvoyés car ils payaient pas ! Ils disaient que c’était aux Pères de les payer (*rire*) pour faire le travail et c’était eux qui récoltaient les choses ! Mais dame, ils savaient pas, ils mangeaient tous les plus beaux fruits, les plus belles poires, toutes les plus belles choses, ils les mangeaient ! mais mon père vendait tout ça, on nous défendait, hein ! on avait notre compte à manger mais pas des plus beaux !*

Et mon père, dame, mon père avait peur aussi ! de pas pouvoir réussir et puis ... pépé G. qu’on appelait le bonhomme C. disait à mon père : « Si, si, si, si, Pierre, toi, tu réussiras ! ».

Et maman était contente de venir là car elle lui avait dit quand elle était partie de Bourgerel, « Tu m’avais dit pourtant, que quand tu aurais trouvé une ferme à Arradon, tu serais revenu ! ».

¹ LR 8-1 (22.10).

² Le terme employé en breton est *tudgentil* [tyʃcɛ̃til] (littéralement gentilshommes) que Louise garderait sûrement dans une conversation en français.

³ Saint-Guen est prononcé en français [sɛ̃gʁɛ̃] par Louise mais en breton c’est toujours [sœ̃dʒɥœ̃].

⁴ [vertœ̃bœ̃tu] pour « e vehe bet red dehou » : il lui aurait fallu, il aurait dû. Voir remarque en introduction.

⁵ LR K2 (5.17).

Mais, il y avait que trois ans, tiens ! il trouvait dur de déranger toutes ses affaires à nouveau, hein !

Et puis il avait trouvé quelqu'un pour le remplacer, sans ça il aurait dû rester six ans. Il avait trouvé quelqu'un pour le remplacer tout de suite. (C'était à Penboch ?) Oui. À Saint-Guen, et il avait trouvé Penboch alors, il avait du regret, il avait du regret pour venir à Penboch car maman voulait pas rester à Saint-Guen ! oh dame non !

(...) Pierre, le prêtre, quoi ! avait jamais quitté Bourj... Penboch, il avait jamais quitté. Quand il était à l'école chez les Frères, à midi il venait manger chez mon oncle à Bourgerel, chez mon oncle Job avec Henri, Henri était un camarade à lui, et puis un cousin, et puis de la même année que lui, et il venait manger là-bas à midi, le soir alors il venait à la maison. La tante Anna était avec les autres à Penboch, et puis mon oncle, mon oncle Matao qui n'était pas marié non plus, était resté tout le temps avec mon père et puis avec nous à Penboch, et c'était lui et puis la tante Anna qui s'occupaient de la ferme de Penboch. Mon père venait aussi travailler sans doute, hein !

Si la fin de ce récit semble un peu confuse, ce n'est pas sans raison. La famille expulsée de Bourgerel s'installe dans une ferme à Saint-Guen. L'aîné des enfants, Pierre, reste scolarisé chez les Frères à Arradon ; il revient à midi chez son oncle Job à Bourgerel et le soir chez ses oncles Joachim et Matao et sa tante Anna à Penboch. De son côté, la mère de Louise a fait promettre à son mari de revenir à Arradon dès que possible. Elle ne se plaît pas trop à Saint-Guen, à cause de la proximité des casernes de Vannes, précise Louise dans un autre passage¹. Le père qui a été scolarisé à Vannes connaît les Jésuites et surveille leurs bains de mer à Penboch, quand il est fermier à Bourgerel comme il le fera par la suite². Ceux-ci lui demandent de reprendre la ferme de Penboch à la place de précédents fermiers qui ne paient pas leur fermage. Louise exagère sans doute leur empressement à prier son père de venir à Penboch : il reçoit des lettres chaque jour à Saint-Guen ! Sa femme le prie aussi avec insistance mais il hésite car il doit trouver quelqu'un pour le remplacer à Saint-Guen et déplacer toutes ses affaires au bout de trois ans. Entre temps, Matao et Anna qui sont célibataires s'occupent de la ferme de Penboch.

Le récit de Louise met en évidence la difficulté pour une famille de changer de ferme. Les baux sont généralement de neuf ans, avec possibilité de changer au bout de trois ans si un remplaçant est trouvé. Cela explique que la famille soit partagée pendant un ou deux ans entre la ferme de Saint-Guen à Vannes et celle de Penboch à Arradon où Marie-Françoise naît le 25 septembre 1895, le père devant continuer à tenir celle de Saint-Guen pendant un an encore.

Cet épisode du changement de ferme et de la venue à Penboch semble fondamental pour Louise qui le raconte sept fois, reprenant à chaque fois la phrase d'encouragement du voisin de Bourgerel : « *Geo geo geo geo, Pier, te z'isoc'ho-te !* » (Si, si, si, si, Pierre, toi, tu réussiras !)³.

Les péripéties matérielles du retour à Arradon sont évoquées une fois par Louise qui rappelle encore les liens de son père avec les Jésuites de Penboch.

Hag a p'oa bet boutet ma zad a Vourjeall, dam ind doa keuz dehou hag ... ha bemdez, bemdez, b'oa lizherioù ewid lared dehou mond da Benboch' ! Ha eñv doa euzh, « Marse reusizin ket me naket ! » eñv lare d'ur voasin. « Geo, geo, geo, geo, Pier, te reusizo-te ! ». Mamm a oa gwella geti dond d'an Arradon kar hi a lare « Te lare neoazh din a pa t'az behe bet kav' un dachenn en Arradon en-dro, t'az behe bet daet ! ». Ha ni oa daet !

Ha n'am boa ur vuoc'h, kar ni boa degas' ar saout e mod-se razh ! é boud staget d'un all ha neuse ... daet oant dre Boulindu, hag ur vuoc'h antronoz oa parti en-dro dre Boulindu ha ... ha « Mari ar yer » en doa he arrestet hag hi doa he lakaet er c'hraou hag hi doa bet 'ta laezh geti, sed !

¹ *Kar e oamp e-tal ar gasern ha faote ket debi ma vebe bet chomet about* (LR K2. Extrait non retranscrit.) : car nous étions près de la caserne et elle voulait pas rester là-bas.

² Voir en 2.1.3 le récit des bains de mer avec les élèves du collège de Vannes.

³ Cet épisode est raconté sept fois en tout (LR K2 - 2 fois -, LR K3, LR 2-1, LR 2-2, LR 9-2, LR 10-2) et tous les récits reprennent cette phrase du voisin ; l'extrait cité est le premier récit enregistré sur cassette. Les deux premières citations de la phrase du voisin utilisent le verbe breton *disoc'h*, les autres le verbe français conjugué en breton : *te reusizo-te*, avec lequel Louise s'empêtre parfois (LR 2-1).

Ni boa he kavet neuse antronoz. « Mari ar yer » oa ... an heni ma oa bet Jojob geti da voud desawet *quoi ! e nourrice*.¹

Et quand mon père avait été chassé de Bourgerel, dame, ils le regrettaient et ... et chaque jour, chaque jour, il y avait des lettres pour lui dire d'aller à Penboch ! Et il avait peur, « Peut-être que je réussirai pas, moi non plus ! », qu'il disait à un voisin. « Si, si, si, si, Pierre, toi, tu réussiras ! ». Maman préférait venir à Arradon car elle disait « Tu me disais pourtant que quand tu aurais trouvé une ferme à Arradon, tu serais revenu ! ». Et on était venus !

Et on avait une vache, car on avait ramené les vaches comme ça toutes ! attachées à une autre et puis ... elles étaient venues par Poulindu, et une vache le lendemain était repartie par Poulindu et ... et « Marie les poules » l'avait arrêtée et elle l'avait mise dans son étable et elle avait toujours eu du lait avec elle, tiens ! On l'avait trouvée alors le lendemain. « Marie les poules » ... était ... celle avec qui Joseph avait été élevée, quoi ! en nourrice.

Le retour des bêtes de Vannes à Penboch se fait donc à pied par Poulindu. La scène dépeinte permet d'imaginer le déménagement et de comprendre la réticence du père de famille à déranger à nouveau ses affaires ainsi que son besoin d'être rassuré sur la réussite de sa nouvelle entreprise. La femme qui récupère la vache en vagabondage est désignée par son surnom : *Mari ar yer* (Marie les poules) et Louise précise qu'elle a été la nourrice de son frère Joseph².

La vie de la famille se déroule donc désormais à Penboch, dans la ferme appartenant aux Jésuites, à côté de la propriété où les collégiens de Vannes viennent en retraite et aux bains de mer, à proximité de la chapelle Saint-Joseph.

Le témoignage de Louise recèle de nombreux autres exemples d'expulsions de fermiers d'Arradon³, parfois signalés incidemment comme à propos de la femme qui peine à nourrir les bêtes du gérant de leur ancienne ferme de Bourgerel :

Mari-Anna a Drevelenn qu'on l'appelait toujours ... ils étaient ... les bêtes étaient à Truhélin dans la ferme ! ben, ceux de Truhélin avaient été mis en dehors aussi !⁴

Un autre exemple concerne des cousins de Louise qui quittent successivement deux fermes d'Arradon. Le début du récit raconte leur visite à Penboch où ils découvrent la mer.

Daet oant d'hon zi, ni boa ind invitet ha neuse e oamp é pourmen en douarou, hag a p'ind doa gwel' ar mor : « Hañ ! Na pezh ur lenn vras ! », *ils avaient jamais vu la mer !*

(E-menn oa ... oant é chom ?) E Botlore, a gentañ e oant e Brambouis mes ar re a Vrambouis, ar B. a faote dehou derc'hel e da... e ziw dachenn, hag ind oa ind waet da Votlore, e lec'h ma 'd eo an heni bremañ, petra vez laret ... ma ya ar vugale da c'hoari, Kastell Solere, ahont e oant.

Ha e oan-me bet ur wezh ahont gete a p'oa fest Agnes, kar ahont, konduiour Jojob a oa a Votlore kar kerent oant, *hein !* Ha neuse e oan waet gete ahont, *quoi !* Braw ased oa dam, bourrabl ased oa ahont, mes dam, eñv doa displijet d'an Aotrou ! Eñv doa ket laret, eñv doa laret un dra bennag d'an Aotrou hag en doa ket plijet dehou ha e oa bet bout' e-raog, *quoi !* A-oude, 'd eus ket ken tachenn erbed.⁵

Ils étaient venus chez nous, on les avait invités et puis on était en train de se promener dans les champs, et quand ils ont vu la mer : « Han ! Quel grand lac ! », ils avaient jamais vu la mer !

(Où est-ce qu'il ... qu'ils habitaient ?) *À Botloré, d'abord ils étaient à Brambouis mais ceux de Brambouis, le B. voulait tenir sa ... ses deux fermes, et ils étaient allés à Botloré, là où est le machin maintenant, qu'est-ce qu'on dit ... où les enfants vont jouer, Castel Solère, ils étaient là-bas.*

¹ LR K3 (19.53).

² Louise rapporte que son frère s'arrête chez elle pour lui apporter quelque chose quand il va à Vannes. Tous les enfants de la famille ont été ainsi mis en nourrice, d'après Louise en raison de la maladie de la mère après la naissance de l'aîné.

³ Tous ne peuvent être signalés ici. Certains départs de fermiers sont beaucoup plus tardifs, durant la deuxième moitié du XX^e siècle quand Arradon devient un lieu de résidence prisé.

⁴ LR 2-1 (2.01). *Mari-Anna a Drevelenn* : Marie-Anne de Truhélin.

⁵ LR 9-1 (21.50). Noter la prononciation *lenn* [lijœn] (plan d'eau) qui diffère de *lenn* (lire) [len].

Et moi, j'étais allée là-bas une fois quand c'était la noce d'Agnès, car là-bas, le garçon d'honneur de Joseph était de Botloré car ils étaient parents, hein ! Et puis j'étais allée avec eux là-bas, quoi ! C'était assez beau dame, c'était assez agréable là-bas, mais dame, il avait déplu au Monsieur ! Il avait pas dit, il avait dit quelque chose au Monsieur qui lui avait pas plu et il avait été chassé, quoi ! Depuis, y a plus aucune ferme.

Louise rapporte les deux expulsions et leurs raisons. Les noces évoquées, celle d'Agnès, sa cousine, et celle de Joseph, en 1929, permettent de savoir qu'à cette date, la famille en question habite Botloré. En 1911, elle est recensée à Brambouis. Ces expulsions ont donc lieu dans la première moitié du XX^e siècle. Elles constituent un témoignage sur une pratique qui perdure et rend précaire, au XX^e siècle comme aux siècles précédents, la condition des fermiers.

Un autre exemple concerne des fermiers de Bénalo *boutet er-maes* (littéralement : boutés en dehors) qui doivent partir à Saint-Avé. Louise rapporte aussi que l'exploitant d'« une petite tenue » à Kerat demande conseil à son père avant de partir s'installer à Noyal¹.

La mobilité des fermiers d'une exploitation à l'autre sur le territoire de la commune et dans les environs est donc soulignée à maintes reprises dans le témoignage de Louise. Les termes employés pour les expulsions sont durs : *boutet ag o zachenn*, *boutet er-maes*, *boutet e-raog* (littéralement : boutés de leur ferme, boutés en dehors, boutés en avant) ; le terme « faillite » est parfois utilisé en français comme en breton : *ind doa gwraet faillite* (ils avaient fait faillite). Les motifs d'expulsion sont variés selon Louise : les fermiers ne peuvent ou ne veulent acquitter leur fermage, le propriétaire ou le gérant reprend l'exploitation lui-même, ou bien la décision du propriétaire fait suite à des propos qui lui ont déplu. Quoi qu'il en soit, la situation de fermier est loin d'être confortable ; cette précarité est la condition d'un grand nombre de paysans ; elle a sans doute peu d'influence sur les pratiques linguistiques car les déménagements s'effectuent dans un périmètre assez restreint et toujours dans la zone bretonnante.

Le recensement de 1891, année de naissance de Louise, permet d'avoir une idée du nombre de paysans arradonnais et de la proportion de propriétaires et de fermiers.

Le document des archives municipales d'Arradon pour le recensement de 1891 ne comporte pas de liste nominative mais note un total de 1765 habitants qui se retrouve à la répartition par sexes et tranches d'âge (818 de sexe masculin et 947 de sexe féminin), par lieu de naissance (1714 individus nés dans le Morbihan, dont 1228 dans la commune, 51 dans un autre département²) et par professions. Cette comptabilisation ne donne pas toujours des informations très cohérentes : 50 individus recensés dans la catégorie enseignants comme « employés » semblent constituer la population « comptée à part » aux Archives départementales, d'autre part, les totaux présentés dans la colonne de droite ne sont pas toujours en accord avec le détail des colonnes précédentes mais donnent néanmoins un total général de 1765 habitants.

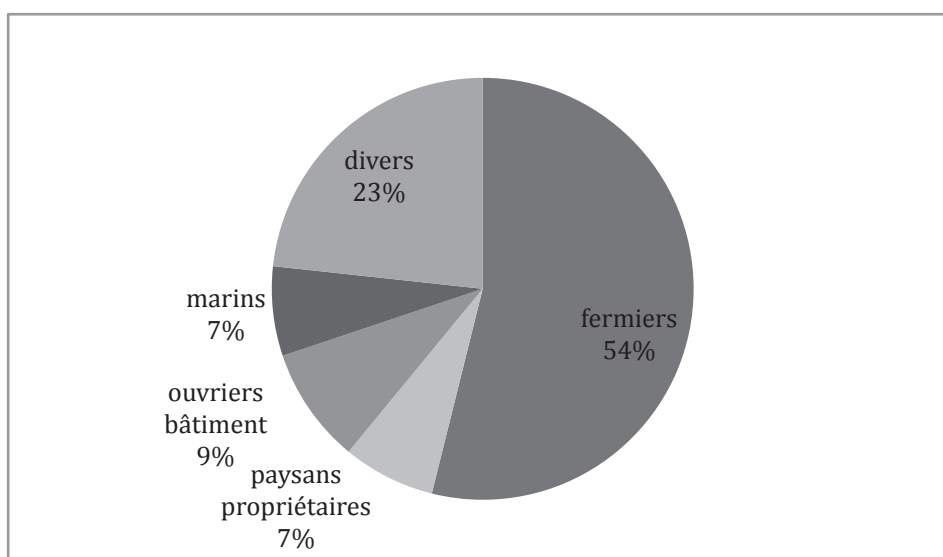
Malgré ces incertitudes, la répartition par professions est instructive. 1124 personnes sont comptabilisées pour l'agriculture : 125 dans la catégorie « propriétaires » (y compris les familles et ouvriers), 951 dans celle des « fermiers, métayers et colons », 31 « horticulteurs, pépiniéristes et maraîchers » et 17 « bûcherons, charbonniers, scieurs de long ». Les professions regroupées sous le terme « industrie » comptent 303 personnes, la moitié pour les métiers du bâtiment et le quart pour ceux de l'alimentation, le reste concernant les carriers et tailleurs de pierre, forgerons, cordonniers, tisserands et couturières. Le « commerce » regroupe 65 personnes : cafetiers et marchands divers, les « transports » 124 personnes, la quasi-totalité pour des activités maritimes (cabotage, long cours et pêche : 121 personnes, 1 voiturier et sa femme, 1 facteur). Sous la dénomination « professions libérales », sont regroupés le clergé (3 prêtres et 3 domestiques), 1

¹ Ces exemples se trouvent en LR 7-1, 9-2 et 1-2, extraits non cités.

² Les départements concernés sont : la Loire-Inférieure (13), le Finistère (8), la Mayenne (7), les Côtes-du-Nord (5), la Seine (4), la Vendée (3), l'Ille-et-Vilaine (2), le Pas-de-Calais (2), la Charente-Inférieure, l'Oise, les Pyrénées-Orientales, le Rhône, la Sarthe, la Haute-Savoie et le Tarn-et-Garonne (1 chacun).

« pharmacien herboriste » et 1 employé, et les enseignants (60 personnes dont 50 dans la colonne « employés », sûrement les pensionnaires de l'école Saint-Jean-Baptiste). 68 personnes entrent dans la catégorie « rentiers ou pensionnaires » qui englobe 19 domestiques. Enfin 5 « sans profession » (vagabonds) et 8 enfants en nourrice sont comptabilisés à Arradon en 1891.

Concernant les exploitations agricoles, le recensement dénombre 125 personnes vivant sur des domaines dont le patron est propriétaire et 951 sur des domaines dont le patron est fermier. Cette proportion donne une indication valable sur le statut majoritaire à Arradon : les paysans fermiers avec leur famille et leurs ouvriers agricoles. La population des ouvriers du bâtiment (157 personnes) devance ensuite celle des paysans propriétaires (125) et des marins (121). Ces quatre catégories rassemblent 1354 des 1765 habitants comptabilisés. Ces données permettent de tracer un graphique approximatif de la composition de la société arradonnaise en 1891.



Graphique 5 - Recensement de 1891. Arradon. Profession du chef de famille.

La famille de Louise se situe donc dans la catégorie socio-professionnelle la plus représentée à Arradon. L'ancrage local et le maillage du réseau familial sur la commune et les environs, les pérégrinations de la maisonnée de ferme en ferme jusqu'à l'installation à Penboch et son intégration au réseau de voisinage de Bourgerel font que le témoignage de Louise, bien que singulier, est instructif et représentatif d'une bonne partie de la population arradonnaise. Les pratiques linguistiques qui en ressortent montrent, pour la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e, l'emploi exclusif du breton dans tout le réseau familial et avec le voisinage à Arradon.

2.1.2 Quatre récits d'enfance : à Arradon, Séné, Plescop et l'Ile-aux-Moines.

Louise, fille de fermiers à Arradon.

La famille de Louise a été longuement présentée : l'ascendance, arradonnaise du côté du père, vannetaise du côté de la mère¹, le réseau d'oncles et tantes presque tous fermiers dans les environs. De Bourgerel où ils s'installent à leur mariage en 1883 et où naissent leurs sept premiers enfants, les parents de Louise doivent partir pour Saint-Guen à Vannes où naît la huitième en 1894, avant de revenir à Arradon, à Penboch où les deux plus jeunes voient le jour en 1895 et 1900. Les souvenirs regroupés ici ont trait à l'enfance de Louise à Penboch et à sa fréquentation de l'école Sainte-Marie au bourg d'Arradon.

¹ Pour moitié du moins : si la grand-mère maternelle de Louise est originaire de la paroisse Saint-Patern, son grand-père, Bonaventure Le Bihan est originaire de Plougoumen. Voir 2.1.1.

Louise est née à Bourgerel en Arradon le 22 novembre 1891. Son père Pierre Le Rohellec, 50 ans, et ses oncles Louis Le Rohellec, 43 ans, cultivateur à l'Île-aux-Moines, et Joseph Le Rohellec, 45 ans, cultivateur à Arradon, signent l'acte de naissance¹. Sa mère, Marie-Françoise Le Bihan, est âgée de 31 ans. Dans l'extrait qui suit, Louise aborde les relations entre parents et enfants.

(Petra larec'h c'hwi d'ho mamm ?) Mamm. (Ha c'hwi lare « te » ?)

Dam, ni lare dalbez h « te », « te » da mamm ha « c'hwi » da ma zad.

(Ha « ma zad » pa gomzec'h c'hwi ...) Pa gomzemp da unan bennag a ma zad ... (Ya.) Ben, me lare « ma zad » *quoi !* ma zad, « ma zad-me » *qu'on disait*, ma zad-me, ben « Ha dad-te, 'd eus ket 'maedous ? », ma zad-me, *mon père à moi, ben, y a que toi ici ? c'est ... ton père à toi ... le père des autres comme le père à toi !*

(On disait « ma zad-me » pas « ma zad din-me » ?)

« Ma zad-me » peotramant « hon zad-ni », *on aurait dû dire quoi !* « hon zad-ni » pas « ma zad-me » *mais* « hon zad-ni » *car on était une bande car* « hon zad-ni » *qu'on aurait dû dire*, « hon mamm-ni », pas « ma mamm-me », « hon mamm-ni » *qu'on aurait dû dire aussi, quoi ! pour bien faire.*

(Hag e Bourjeall, petra ... lare ar vugale ...) Ar vugale lare dalbez h « c'hwi » d'o zad, mes gomzent ket gwall vraw douzhtou, o dam nann ! oa ket respettet anehou tamm erbed, ma eondr. Ha ma zad oa respettet da toud, d'ar re a Voeneg, d'ar re ag an Izenac'h, dam ya ! Mes ar voereb ag an Izenac'h a lare ha razh, *quoi !* : « O, ar eondr a Benboc'h, hennezh zo ur pezh den ! ».²

(*Qu'est-ce que vous disiez à votre mère ?*) Maman³. (*Et vous disiez « tu » ?*)

Dame, on disait tout le temps « tu », « tu » à maman et « vous » à mon père.

(*Et « mon père » quand vous parliez ...*) *Quand on parlait à quelqu'un de mon père ... (Oui.) Ben, je disais « mon père » quoi ! mon père, « mon père à moi » qu'on disait, mon père à moi, ben « Ton père à toi, il n'y a que toi ? », mon père à moi, ben, y a que toi ici ? c'est ... ton père à toi ... le père des autres comme le père à toi !*

(On disait « mon père à moi » ou bien « mon père à moi à moi »⁴ ?)

« Mon père à moi » ou bien « notre père à nous », *on aurait dû dire quoi !* « notre père à nous » pas « mon père à moi » *mais* « notre père à nous » *car on était une bande car* « notre père à nous » *qu'on aurait dû dire*, « notre mère à nous », pas « ma mère à moi », « notre mère à nous » *qu'on aurait dû dire aussi, quoi ! pour bien faire.*

(*Et à Bourgerel, que ... disaient les enfants ...*) *Les enfants disaient tout le temps « vous » à leur père, mais ils ne lui parlaient pas bien beau, oh dame non ! il n'était pas du tout respecté, mon oncle. Et mon père était respecté de tous, de ceux de Boennec, de ceux de l'Île-aux-Moines, dame oui ! Mais la tante de l'Île-aux-Moines disait et tous, quoi ! : « Oh, l'oncle de Penboch, celui-là est un homme bien⁵ ! ».*

Des bribes de français sont insérées dans ce passage qui souligne encore l'admiration de Louise pour son père et met en évidence la différence de relation des enfants avec leur père d'une part et leur mère d'autre part. Celle-ci semble plus proche, on la tutoie, on l'appelle *mamm* ; le père est traité avec déférence, on le vouvoie, on parle de lui en disant *ma zad* (mon père). Cette distinction s'exprime nettement dans la phrase : *ni lare dalbez h « te », « te » da mamm ha « c'hwi » da ma zad* (on disait tout le temps « tu », « tu » à maman et « vous » à mon père).

Louise indique en outre que l'un ou l'autre parent, qui devrait être désigné par rapport à la fratrie : *hon zad-ni* (notre père à nous) ou *hon mamm-ni* (notre mère à nous), est généralement vu par rapport au seul individu : *ma zad-me* (mon père à moi) ou *ma mamm-me* (ma mère à moi). Cette formulation, qui fait l'objet de remarques « *Ha dad-te, 'd eus ket 'maedous ?* » (Ton père à toi, il n'y a que toi ?), connote une relation singulière de chaque enfant avec ses parents là où d'autres personnes, non précisées, rappellent la dimension collective et l'insertion dans la fratrie.

¹ Etat civil, Arradon, naissances, 1888-1894, image 62/116.

² LR K-5 (9.15).

³ Le terme en breton est *mamm* (mère) mais lorsqu'elle parle en français, Louise emploie « maman ».

⁴ Louise utilise de façon presque constante un pronom personnel redondant à la suite d'un nom déterminé par un adjectif possessif : ici *ma zad-me* (littéralement : mon père-moi), la forme d'insistance attendue en breton serait plutôt *ma zad din-me* (littéralement : mon père à moi-moi).

⁵ L'expression *ur pezh den* est difficile à traduire en français : un grand homme, quelqu'un de bien. Louise emploie aussi *ur pezh maouez* pour une femme remarquable, *pezhion loened* pour de belles bêtes, etc.

Famille de Louise en 1903 ou 1904. de gauche à droite, debout : Anne-Marie, Louise (en habit de communiant), Perrine, Céline, l'oncle Matao, Joseph ; assis : Pierre, le père, Jeanne, la mère, Françoise.



Louise note que les cousins de Bourgerel vouvoient leur père sans lui porter, selon elle, autant de respect qu'au sien. Quelques autres témoignages montrent la prédominance du tutoiement des parents¹. On ne saurait donc tirer de règle générale du cas de celle de Louise où le père est nettement plus âgé que la mère, tutoyé par celle-ci mais vouvoyé par ses enfants.

Louise est la sixième des dix enfants ; elle présente ainsi ses frères et sœurs :

(Pegement a vugale oa en ti ?) *Ben* m'eus me anawet eizh ... naw, naw, m'eus anawet naw ! kar an heni bihan 'n eus ket james anawet, 'd eo ket bet pell ... mes n'eus anawet naw.

(Piw oa an heni kozhañ ?) *Pier*, mam breur, *Perrine* ... *Jeanne* ma oa marw deiz Nendeleg ... oa àrlerc'h, hañval ganin oa *Jojob* oa àrlerc'h, me, *Céline*, *Anne-Marie*, Fransoaz ha *Jeanne*.

Lak' oa bet he anw *Jeanne* a-gaos ma oa marw an all e-raog. Kar he maeren a faote dehi he lekel *Philomène*, mes mamm faot ket dehi : « Pas, pas, pas, lare mamm, *Jeanne* a vo ... he anw. »²

¹ Voici quelques témoignages recueillis dans le cadre de ma première enquête ethnologique : Anne-Marie G., née en 1917 à Arradon, tutoie ses parents ; Louise G., née à Plæren en 1911, tutoie ses parents ; Henriette B., née en 1910 à Plescop, tutoie ses parents ; Marie-Anne B., née en 1908 à Plescop, tutoie ses parents ; Henriette J., née à Arradon en 1908, vouvoit ses parents, vouvoiment imposé par ces derniers à la suite, raconte-t-elle, de la réflexion du propriétaire qu'un des enfants avait tutoyé.

² LR 2-1 (0.11).

(Combien d'enfants il y avait à la maison ?) Moi, j'ai connu huit ... neuf, neuf, j'ai connu neuf ! car le petit, on l'a jamais connu, il n'a pas été longtemps ... mais on a connu neuf.

(Qui était le plus vieux ?) Pierre, mon frère, Perrine ... Jeanne qui était morte le jour de Noël ... était ensuite, je crois que c'était Joseph ensuite, moi, Céline, Anne-Marie, Françoise et Jeanne.

On l'avait appelé Jeanne parce que l'autre était morte avant. Car sa marraine voulait l'appeler Philomène, mais maman voulait pas : « Non, non, non, disait maman, ce sera Jeanne ... son nom. »

L'énumération par Louise des enfants de sa famille ne comporte pas *an heni biban* (le petit), Henri, décédé peu après sa naissance en 1887. Les prénoms Pierre, Joseph et Françoise¹ sont donnés sous une forme différente en breton, les autres sont prononcés de la même manière en breton et en français. C'est la mère qui impose à la marraine le prénom de la plus jeune, Jeanne, comme sa sœur aînée morte peu auparavant à l'âge de onze ans. Louise a huit ans lorsque sa sœur décède de la tuberculose ; elle évoque ce souvenir à propos de Noël et de la messe de minuit.

Beteg n'am boa gwraet hon c'hentañ komunioñ, oa ket droed da mond ; oa red gober ar c'hentañ komunion evid mond d'an overenn greiznoz. Ha neuse ma c'hoar vihan ma oa marw deiz Nedeleg en doa laret « Me chomo-me amañ, e-tal an tan evid ... », kar i a yae ... ar re a yae d'an overenn greiznoz, i a yae da gousked e-raog mond, « evid huchal àrnehe da sawiñ da mond d'an overenn. » Mes oa ket bet laosket. Faote ket ma vehe bet chomet !

Ha ma zad ha mamm ha me 'ta oa waet d'an overenn-bred ha mamm a chome da zebriñ er vourc'h da greisteiz kar b'oa dalbezh gosperoù, *hein !* Hag an deiz-se, e oa daet ma zad en-dro da lared dehi dond d'ar ger kar ... « O ! marw eo *Jeanne !* » hi doa laret, hi doa à *peu près* gouiet !

Hag e oa ma eondr Matao a oa é lenn e journal er gambr ha eñv doa he gwel'. Hi doa rebours' he gwad, *quoi !* Hag eñv doa laret ha neuse oa *Perrine* ataw oa ahont he neuse ur vatezh, n'am boa ur vatezh neuse. Ha e oant waet da lared d'ar voereb Anna *sans doute*. Ar voereb Anna ha neuse ar voereb *Louise* oa daet ha neuse oa waet da *Vourjeall* da lared ... d'ur vaouez dond d'he gwiskñ *quoi !* ha neuse da *Marie-Anne* a Bondinan. Ar re-se oa a zae dalbezh ; *Marie-Anne* a Bondinan iwe a oa ur pezh maouez, ni vourre anehi ! ... ha *Jeanne* ar C. iwe, ar bounfam ... *la grand-mère ... mémé G. quoi !*²

Jusqu'à ce qu'on ait fait notre première communion, on n'avait pas le droit d'aller ; on devait faire la première communion pour aller à la messe de minuit. Et puis ma petite sœur qui était morte le jour de Noël avait dit « Moi, je resterai ici, près du feu pour ... », car ils allaient ... ceux qui allaient à la messe de minuit, ils allaient dormir avant d'aller, « pour leur dire de se lever pour aller à la messe. » Mais on l'avait pas laissée. Il fallait pas qu'elle reste !

Et mon père et ma mère et moi on était toujours allés à la grand-messe et maman restait manger au bourg le midi car il y avait toujours des vêpres, hein ! Et ce jour-là, mon père était revenu lui dire de venir à la maison car ... « Oh ! Jeanne est morte ! » elle avait dit, elle avait su à peu près !

Et c'était mon oncle Matao qui était en train de lire son journal dans la chambre et il l'avait vue. Elle avait vomi son sang, quoi ! Et il l'avait dit et puis Perrine était là toujours et puis une servante, on avait une servante alors. Et elles étaient allées dire à la tante Anna sans doute. La tante Anna et puis la tante Louise étaient venues et puis elles étaient allées à Bourgerel dire ... à une femme de venir l'habiller, quoi ! et puis à Marie-Anne de Pondinan. C'étaient celles-là qui venaient tout le temps ; Marie-Anne de Pondinan aussi était une brave femme, on l'aimait bien ! et Jeanne Le C. aussi, la bonne femme ... la grand-mère ... mémé G. quoi !

Le récit de ce Noël 1899 dépeint la façon dont la famille s'organise, avant et après le décès : certains vont à la messe de minuit, d'autres à la grand-messe, la mère doit rester au bourg pour les vêpres, l'oncle lit le journal au chevet de la petite malade, la grande sœur et la servante alertent les tantes, celles-ci s'empressent d'aller à Bourgerel et à Pondinan chercher des voisines pour habiller la défunte. La cohésion de la famille et du voisinage est ainsi mise en lumière.

Louise raconte à nouveau cet événement tragique, cette fois au sujet des vêtements de deuil, la mort de sa sœur survenant juste un an après celle du grand-père Bonaventure.

¹ Pier [píjɛr], Jojeb [ʒɔʒjɛp] et Fransoaz [frãsqɛs].

² LR 6-2 (38.06).

Lakaet oa bet ur servij ble getou just an deizioù Nendeleg hag e oa ... ha m'am boa-me taolet mam begin ! m'am boa-me lakaet dilhad liwaj ! hag e oa marw neuse, an deiz-se, oa marw ma c'hoar Jeanne, deiz Nendeleg. (...)

Lakaet oa bet àr ur gofr evel ma 'd eo e Poulmarc'h, er c'h/couloir, ur gofr e mod-se, e oa bet lakaet ha neuse lakaet oa bet linselioù ha neuse ur yoc'h delioù e kroaz ; braw oa, dam, àr he gwele ! Ha neuse d'ar lun, razh ar vugale ag ar skol oa daet d'he gwel', ha b'oa unan ag an Arzh ... ha ind doa razh boket dehi, b'oa unan ag an Arzh er skol en Arradon, ha faote ket dehi boket dehi kar « *Moi, je la connais pas !* », « 'he anawan ket me ! » hi a lare. Mes forset oa bet da voked dehi ur sort evid lared kenavo dehi, *quoi !* Kar hi a yae d'ar skol durant ma oa yac'h, *hein !* hag ar beleg a zae lies lies d'he gwel' ! ar c'hure oa, a yae lies d'he gwel'. Ha neuse oa gwraet *pot au feu* dehi hag ur yoc'h karot ha hi a eve hi ar *bouillon* ha n'am boa ni ar legum.

(...) Perag e oa hi klañv ? Dam *poitrinaire* oa sed ! hi doa serret anoued, *'m ouais !* Kar hi a yae d'ar skol, *hein !* hi doa just gwraet he c'hentañ komunion, *quoi !* m'am boa me bet razh he dilhad kentañ komunion, *toujours* e oant razh ahont, e oant bet an heniet ... lakaet ket 'maed an deiz-se, ha m'am boa me bet razh he dilhad kentañ komunion, *quoi !* mem he botoù, botoù ler ! Ha me yae me, p'oa àr he gwele, p'oa marw, me yae me lies d'he gwel' evid goud ma hi dehe bet digoret he daoulagad (*rire*) ; « marse tuchant hi a zigorhe hi daoulagad hag hi a zahe da voud bew en-dro ! »¹

Un service anniversaire avait été mis pour lui juste les jours de Noël et ... j'avais quitté mon deuil ! j'avais mis des habits de couleur ! et elle était morte alors, ce jour-là, ma sœur Jeanne était morte, le jour de Noël. (...)

*Elle avait été mise sur un coffre comme il y en a à Poulmarc'h, dans le couloir, un coffre comme ça, on l'avait mise et puis on avait mis des draps et puis un tas de feuilles en croix ; elle était belle, dame, sur son lit ! Et puis, le lundi, tous les enfants de l'école étaient venus la voir, et y en avait une de l'Île d'Arz ... et ils l'avaient tous embrassée, y en avait une de l'Île d'Arz à l'école à Arradon, et elle ne voulait pas l'embrasser car « *Moi, je la connais pas !* », « *Moi, je ne la connais pas !* » qu'elle disait. Mais elle avait été forcée de l'embrasser quand même pour lui dire au revoir, *quoi !* Car elle allait à l'école quand elle était en bonne santé, *hein !* et le prêtre venait souvent souvent la voir, c'était le vicaire qui venait souvent la voir. Et puis on lui faisait du *pot au feu* et beaucoup de carottes et elle buvait le *bouillon* et nous on avait les légumes.*

(...) *Pourquoi elle était malade ? Dame, elle était poitrinaire, tiens ! elle avait attrapé froid, 'm ouais ! Car elle allait à l'école, hein ! elle avait juste fait sa première communion, quoi ! moi, j'avais eu tous ses habits de première communion, toujours ils étaient là, ils avaient été machinés ... mis que ce jour-là, et moi, j'avais eu tous ses habits de première communion, quoi ! même ses chaussures, des chaussures en cuir ! Et moi, j'allais, quand elle était sur son lit, quand elle était morte, moi j'allais souvent la voir pour savoir si elle aurait eu ouvert les yeux (rire) ; « peut-être qu'elle ouvrirait les yeux et qu'elle redeviendrait vivante ! »*

Ce deuxième récit apporte un éclairage différent. Les vêtements y tiennent une place importante : vêtements de deuil que Louise quitte pour des habits de couleur le jour de Noël où sa sœur décède, habits de première communion que Louise hérite de celle-ci.

L'exposition du corps recouvert de draps² ornés d'une croix en feuillage³ est soulignée par l'hommage de Louise à sa sœur *braw oa, dam, àr he gwele !* (elle était belle, dame, sur son lit !) et la visite des camarades d'école invitées à l'embrasser *evid lared kenavo dehi* (pour lui dire au-revoir). Après le rappel des visites du prêtre pendant la maladie, des soins culinaires prodigués par la famille, Louise répond brièvement à la question sur la cause de la maladie : « *Poitrinaire oa, hi doa serret anoued* » (elle était *poitrinaire* - en français dans l'expression de Louise - elle avait attrapé froid) et évoque la première communion de Jeanne. Le récit se termine par un souvenir émouvant de Louise, petite fille, face au cadavre de sa sœur : ses visites fréquentes avec l'espoir que la morte ouvre les yeux et revienne à la vie ; la dernière phrase est exprimée en breton au conditionnel présent : Louise semble revivre la scène et dire à haute voix ses pensées de l'époque.

¹ LR 9-2 (37.25). L'extrait a été amputé d'un passage, assez semblable au précédent extrait cité, sur le déroulement de cette journée de Noël : le père va rechercher au bourg la mère qui devine ce qui se passe, l'oncle est au chevet de la malade qui a « versé » son sang (*skuilhet he gwad*), la sœur et la servante préviennent les tantes qui vont chercher les voisines chargées d'habiller la défunte.

² En breton *linselioù*, de « linceul ».

³ C'est l'hiver et il n'y a pas de fleurs au-dehors.

La réflexion de la camarade de l'Île d'Arz qui montre sa réticence à embrasser la défunte est rapportée par Louise en français « Moi, je la connais pas ! » puis traduite en breton. Ce détail peut indiquer que la fillette originaire de l'Île d'Arz parle français ou que la visite a lieu dans le cadre scolaire où le français est la seule langue autorisée ; peut-être est-ce un mélange des deux hypothèses dans ce déplacement hors de l'école où s'exerce l'autorité de l'enseignante, une religieuse sans doute, puisque la fillette est forcée de s'exécuter.

La langue de la famille de Louise est le breton, ce qui est clairement affirmé dans l'extrait suivant qui souligne aussi le peu de personnes utilisant le français à cette époque à Arradon.

Pa oamp bihan, ni a gomze razh ar breton, toud ! ma zad, mamm ha razh. Neoazh ma zad oa instrujet mad kar e oa bet e Gwened er skol. (...)

(Hag ar Pères à Penboch là, ind a gomze galleg ?) Ar Pered. Dam ya, e oant dalbezh geneomp pa oamp é 'ouarn ar saout en douarou ; ind a zae kentoc'h en douarou ewid ma chomemp e ... er *propriété*, *hein !* Ind a rae an dro ha neuse ind a zae da gomz douzhomp. B' oa dalbezh unan hag a oa azezet àr ur maen en un tammig korn, edan ur wezenn sapin ... ha neuse « *Bonjour*, ma beleg ! », *la tante Françoise* dehou : « *Bonjour*, ma beleg ! » (*rire*). *Enfin !*

(Hag er skol ?) Er skol ... faote ket ma n'am behe bet komzet breton, *hein !* dam nann ! Faote ket ma n'am behe bet komzet breton !

(Piw a gomze ... piw a gomze galleg, pa oas bihan en Arradon ?)

O dam, oa ket kalz hag a gomze galleg neuse 'ta ! kar ar H., *les ...*, bugale ar H., a p'oant daet d'an Arradon, oant ket dalbezh ag an Arradon, daet oant a Senolf, *les Le C., quoi ! les menuisiers, alors, ils leur parlaient le français*. Ind a gomze galleg douzhte mes pas ni. (...)

(An dudgentil marse a gomze galleg, an dudgentil ?) O dam ya, an dudgentil a gomze galleg, dam ya, an *dame B.* ma oa er Lodoù oa dalbezh galleg a zivize douzhomp a pa zae, *hein !* ni a reskonde ur sort, ni a ouie ur *mot* bennag ur sort, *hein !* Me vourre me ag an *dame B.* iwe kar hi a zae lies, hi a gemere o laezh en hon zi-ni ha neuse o amonenn *hein !* ha hi a gave mad an amonenn, abominabl abominabl.¹

Quand on était petit, on parlait tous breton, tout ! mon père, maman et tous. Pourtant mon père était bien instruit car il avait été à Vannes à l'école. (...)

(Et les Pères à Penboch, ils parlaient français ?)

*Les Pères. Dame oui, ils étaient toujours avec nous quand on était en train de garder les vaches dans les champs ; ils venaient dans les champs plutôt que de rester dans ... dans la propriété, hein ! Ils faisaient le tour et puis ils venaient nous parler. Il y en avait tout le temps un qui était assis sur une pierre dans un petit coin, sous un sapin ... et alors « Bonjour, ma beleg ! »² la tante Françoise à lui : « Bonjour, ma beleg ! » (*rire*) Enfin !*

(Et à l'école ?) À l'école ... fallait pas qu'on parle breton, dame non ! fallait pas qu'on parle breton, dame non !

(Qui parlait ... qui parlait français, quand tu étais petite à Arradon ?)

Oh dame, y en avait pas beaucoup qui parlaient français alors toujours ! car le C., les ..., les enfants Le C., quand ils étaient venus à Arradon, ils n'étaient pas de tout temps à Arradon, ils étaient venus de Saint-Nolff, Les Le C., quoi, les menuisiers, alors, ils leur parlaient le français. Ils leur parlaient français à eux, mais pas nous. (...)

(Les « tudgentil » peut-être parlaient français, les tudgentil ?) Oh dame oui, les tudgentil parlaient français, dame oui, la dame B. qui était au Lodo, c'était toujours en français qu'elle nous causait quand elle venait, hein ! on répondait quand même, on savait quelques mots quand même, hein ! Moi, j'aimais bien la dame B. aussi car elle venait souvent, elle prenait leur lait chez nous et puis leur beurre, hein ! et elle trouvait bon le beurre, très très bon !

Cet échange avec Louise sur les langues parlées à Arradon à l'époque de son enfance permet de deviner la fracture linguistique de la commune entre la population bretonnante très majoritaire et une population francophone exogène ou marginale : les Pères Jésuites de Penboch, les *tudgentil*

¹ LR 2-1 (7.46). Les deux passages supprimés sont évoqués à d'autres reprises : d'une part, la scolarisation du père qui connaît davantage le français que ses frères et sœur : *Ar re all, ind a ouie ur sort galleg, mes pas evel ma ouie ma zad, sed !* (Les autres, ils savaient quand même le français, mais pas comme mon père savait, tiens !), d'autre part une anecdote bien ultérieure : « C'est ma première langue ! » (voir en 3.3.2).

² « Bonjour, mon prêtre ». La sœur de Louise s'adresse au Jésuite dans un mélange de français et breton.

comme la voisine du Lodo qui vient à la ferme chercher du lait et du beurre, la famille de menuisiers nouvellement arrivés de Saint-Nolff, pourtant commune bretonnante.

La communication entre les deux groupes se fait en français : *ni a reskonde ur sort, ni a ouie ur mot bennag ur sort* (on répondait quand même, on savait quelques mots quand même) ; parfois l'expression maladroite fait sourire : « Bonjour, *ma beleg* ! » dit la petite Françoise à un Jésuite de Penboch. Entre le français « bonjour » et le breton *beleg*, l'adjectif possessif « ma » est utilisé de façon erronée dans l'une et l'autre langues ; il aurait été, en français, accordé en genre : « mon prêtre », et en breton local modifié selon des règles phonologiques : *mam beleg*.

L'interdiction de parler breton à l'école est répétée par Louise : *Er skol ... faote ket ma n'am behe bet komzet breton !* (Littéralement : à l'école ... fallait pas que nous aurions eu parlé breton !), interdiction que Louise précise à un autre moment :

Diwennet oamp a gomz nag ar galleg, dam, e skol ! keneve an dra-ze, n'am behe bet dalc'het ! Be oa ur leanez hon secoue p' hon c'hlewe é komz ar breton, *hein* ! dam ya, ar leanez superiozez, *mon vieux* ! ha faote ket dehi ma n'am behe bet lakaet *des corsages* ! Hi a lare oamp « marchand sardrined » ! O dam, fall oant anehe ! kar ker propr oamp g' ur c'horsaj, ur c'harako evel vern ket penaoz *hein* ! ha b oa daet neuse re ... da Gibias, e lec'h ma deo ar *mairie* breman, da voud jardrinizion, hag ar re-hont en dewoa karakoioù ha e oant bet laosket kar paour oant anehe, ar geizh ! M. oa appelet. O, me vourre me anehe, M., dam ya, tud vad kar ind doa ur paotr oa er skol e Santez Anna hag a pa daemp ni get ar charabañ, ind a zae genimp ni iwe, da wel' ar paotr, *hein* ! Lazh' eo bet er brezel ! (Er brezel kentañ ?) Ya, er brezel kentañ. *Louis M.* Ema e anw douzh ar ... *tableau* iwe ha neuse douzh ar monumant.¹

*On nous défendait de parler sauf en français, dame, à l'école ! sans ça, on aurait continué ! Il y avait une religieuse qui nous secouait quand elle nous entendait parler le breton, hein ! dame oui, la sœur supérieure, mon vieux ! et elle voulait pas qu'on mette des corsages. Elle disait qu'on était des « marchandes de sardines » ! O dame, elles étaient mauvaises ! car on était aussi propres avec un corsage, un caraco que n'importe comment, hein ! et des gens étaient venus alors ... à Quibias, là où c'est la mairie maintenant, pour être jardiniers, et celles-là avaient des caracos et elles avaient été laissées car ils étaient pauvres, les pauvres² ; M. qu'ils s'appelaient. Oh, moi je les aimais bien, M., dame oui, c'était de bonnes gens car ils avaient un garçon à l'école à Sainte-Anne et quand on allait avec le char-à-bancs, ils venaient avec nous aussi, voir le garçon, hein ! Il a été tué à la guerre ! (À la première guerre ?) Oui, à la première guerre. *Louis M.* Son nom est sur le ... *tableau* aussi et puis sur le monument.*

Dans la première phrase de ce passage relatif à l'école, il n'est pas fait mention du breton pourtant présent en creux comme dans le témoignage de Joseph Le Treste³ : *Diwennet oamp a gomz nag ar galleg, dam, er skol ! keneve an dra-ze, n'am behe bet dalc'het* (littéralement : « Défendus étions-nous de parler que le français, dame, à l'école ! si-ce-n'est cette chose-là, nous aurions eu continué ») ; l'interdiction de parler breton est signifiée en négatif : c'est une défense de parler sauf en français. La méthode est efficace pour empêcher les enfants d'utiliser leur langue maternelle : sinon nous aurions eu continué, dit Louise, sous-entendu « à parler breton ». La seconde phrase, par contre, mentionne explicitement le fait de parler breton et la méthode coercitive pour appliquer son interdiction à l'école : une religieuse, la supérieure, secoue les élèves quand elle les entend parler breton.

La suite du témoignage porte sur l'interdiction de porter « des corsages ». Le mot est d'abord inclus en français avec l'article dans le récit en breton, puis bretonnisé : *ur c'horsaj* avec mutation initiale, avant d'être remplacé par « caraco » également assimilé en breton : *ur c'harako* et *karakoioù* avec mutation initiale et suffixe du pluriel. Les religieuses sont jugées durement, *O dam, fall oant*

¹ LR 2-1 (15.36). La famille en question est originaire du pays gallo comme l'indique son nom : Mayeux.

² En breton, il s'agit de deux mots différents : *paour* (pauvres, sans argent) et *keizh* (pauvres, à plaindre).

³ Voir en 1.4.3.

anebe ! (Oh dame, elles étaient mauvaises !), remarque qui fait suite à l'argument de la sœur supérieure contre le corsage : les filles ainsi vêtues sont traitées de marchandes de sardines¹.

La fin de l'extrait présente une famille de jardiniers autorisée à déroger à la règle en raison de leur pauvreté. Louise les tient en estime car ils ont un fils à l'école à Sainte-Anne d'Auray, au petit Séminaire, comme son propre frère Pierre dont elle raconte les visites à Penboch.

(Ha Pier ?) O dam, oa ket kalz geneomp er ger ! Ind a yae, ind a zae, eñv oa dalbez h er prespitoer, e ti an Aotrou person ha be oa belean arall gete. O, e oant ur yoc'h, pemp pe c'hwec'h e Santez Anna ha e oant razh *ensemble* d'ar vakañs, *quoi* ! Ha ind a yae da bourmen àr ar mor, ur wezh ind doa mank ' a veuziñ. Lar' oa bet deomp kar ind doa k' ind lar' mes unan bennag doa lar' deomp. (...) Ha ni yae ... a p'oa ar vakañs, ind doa ket kalz a vakañs, *hein* ! a p'oant e Santez Anna neuse, ha ni yae àrbenn dehou kar n'am boa hiraezh ma vehe bet daet kar n' er gwelemp ket gwall lies, ha ni yae àrbenn dehou pell ! beteg mag er c'havemp, *quoi* ! (...)

Mes n'am boa hiraezh, n'am boa hiraezh ma vehe bet daet ! Ha eñv rae balañsòu deomp ged gwez, ged barroù gwez, ha neuse eñv lakae ... (*rire*) eñv lare deomp oa an diaoul oa o gwrae. (An diaoul ?) « An diaoul eo en deus gwraet ar balañsòu-se ! » (*rire*) Ya, eñv oa mes eñv lare deomp, *quoi* ! « An diaoul eo o gwra ! », ma, *une fois toujours*, ur wezh 'ta m' am boa me waet e unan hag en doa krevet genin, m' am boa kouezhet. « Ben, an diaoul en deus ma lakaet da gouezh ! », me lare c'hoazh dehou ; mmm (*rire*). Ha ni yae lies d'er gwel' e Santez Anna, *hein* ! dam ya, ni yae lies lies !²

(Et Pierre ?) *Oh dame, il n'était pas beaucoup avec nous à la maison ! Ils allaient, ils venaient, il était toujours au presbytère, chez Monsieur le Recteur et il y avait d'autres prêtres avec eux. Oh, ils étaient beaucoup, cinq ou six à Sainte-Anne et ils étaient tous ensemble aux vacances, quoi ! Et ils allaient se promener en mer, une fois ils avaient manqué de se noyer. On nous l'avait dit car eux n'avaient pas dit mais quelqu'un nous avait dit. (...) Et on allait ... quand c'était les vacances, ils n'avaient pas beaucoup de vacances, hein ! quand ils étaient à Sainte-Anne alors, et on allait au-devant de lui car on avait hâte qu'il vienne car on ne le voyait pas bien souvent, et on allait au-devant de lui loin ! jusqu'à ce qu'on le trouve, quoi ! (...)*

Mais on avait hâte, on avait hâte qu'il soit venu ! Et il nous faisait des balançoires avec des arbres, avec des branches d'arbres, et puis il mettait ... (rire) il nous disait que c'était le diable qui les faisait. (Le diable ?) « C'est le diable qui a fait ces balançoires-là ! » (rire) Oni, c'était lui mais il nous disait, quoi ! « C'est le diable qui les fait ! », ben, une fois toujours, une fois toujours j'étais allée sur une qui avait cassé, j'étais tombée. « Ben, le diable m'a fait tomber ! », je lui disais encore ; mmm (rire). Et on allait souvent le voir à Sainte-Anne, hein ! dame oui, on allait souvent souvent !

Ce récit montre un grand frère peu présent à la ferme : même ses vacances se passent avec les autres séminaristes d'Arradon, cinq ou six selon Louise. Son retour est attendu : on va à sa rencontre, *en àrbenn dehou*, on a hâte, *hiraezh*, qu'il revienne. Quand il est là, il amuse ses sœurs en fabriquant des balançoires et en leur disant que le diable en est l'auteur : *An diaoul eo o gwra* ! Louise apprécie beaucoup et rentre dans le jeu : *An diaoul en deus ma lakaet da gouezh* ! (C'est le diable qui m'a fait tomber !). Ce passage qui dépeint les relations rares mais complices entre frère et sœur est intéressant du point de vue ethnologique : le recours au diable, ici sur un mode facétieux, renvoie à un puissant imaginaire collectif qui s'exprime à maintes occasions.

Louise évoque aussi des jeux, *lost ar louarn* (la queue du renard) par exemple.

Lost ar louarn a ra gin gin !³ que l'on disait, et puis y avait un qui faisait le renard et puis il courait d'un côté de l'autre, et puis dame, ceux qui étaient derrière couraient aussi d'un côté de l'autre, et puis quand il attrapait quelqu'un, dame celle-là était mis dehors du jeu ; dame, on riait, quoi ! on était ... et y avait aucun des voisins, y avait que nous, quoi, de Penboch, les autres de Bourgerel venaient presque jamais chez nous jouer ! Oh dame non, on les laissait pas, hein !⁴

¹ Cette remarque montre aussi quelle estime porte la religieuse aux marchandes de sardines.

² LR K2 (30.34).

³ La queue du renard fait « gin gin » [dʒœŋdʒœŋ].

⁴ LR 7-1 (1.05).

« Lost ar louarn » a zo ... ni a groge razh peb unan àr-dreñv an all en hon brozhioù ; ha neuse be oa unan hag a oa ar louarn hag a zae ... hag a yae hag a zae, hag ar louarn a yae hag a zae evid atrap unan bennag ; a pa 'alle atrap unan bennag, eñv lakae a-gostez, honhont c'hoarie ket ken ! (Eñv atrape an heni diwezañ ?) Ya, an heni diwezañ. A ! ni c'hoarzhe, m' c'haezh verc'h, ni c'hoarzhe !

(Ha petra oa c'hoazh ... « koukou mod re all » ?) « Koukou mod re all », *ben* ni yae ... be oa unan hag a goache e mod-se, ha neuse ar re all a yae da goach àr-dreñv ur bod bennag, peotramant àr-dreñv ur roc'h ; ha neuse « hou hou ! », ha neuse ind a zae da glask [??] ha pa gave unan bennag ha neuse eñv atrape hag hi yae ... c'hoarie ket ken honhont, *quoi !* hag e oa hi neuse ar wezh àr-lerc'h a goache evid mond da glazh ar re all. (Petra eo « mod re all » ?) Koukou mod re all ... *moi je sais pas*, petra eo « mod re all », koukou mod re all : *à la mode quoi ! à la mode des autres*, koukou mod re all, *à la mode des autres, quoi !*

Et quand on était à l'école, on jouait ça aussi. Ni c'hoarie an dra-ze a p'oamp er skol. (A ya ?) B' oa bodoù a-dal da ... *réfectoire* ar leanezi ha neuse ni yae da goach àr-dreñv ar bodoù-hont ha ni c'hoarie, *quoi !* er c'hraou, er c'hraoucier kar ind doa diw vuoc'h ha neuse dam, un hoc'h. ' vourren ket me ma oa lazh' an hoc'h, o o o ! Ha me ouie an deiz ma oa lazh'et kar me wele an tan, ha dour àr an tan e lein ar c'hour. O ! me vourre ket 'elkent 'elkent 'elkent ! ' vourren ket me klewed an hoc'h é krial, m'am boa euzh ! Ha neuse an hoc'h ... ind a rae ur pezh piligad *ragoût* deomp, *hein !* a p'oa lazh'et an hoc'h, kig fresk, mad oa ! Mes faote ket deomp c'hoazh ... oamp boutet a pa yaemp, mes ni yae ur sort ! Mad oa *vraiment* mes vourren ket *quoi !* pa welemp ar bosser trous' e vañchoù, o o o ! Mem en hon zi-ni, a p'oa lazh' an hoc'h, me yae dalbezh da di ... me chome da gousked teir noz e ti ar voereb Anna ! O ! m'am boa euzh ! m'am boa euzh ! é weled ar boser é tond !¹

« La queue du renard », c'est ... on se tenait par nos robes toutes l'une derrière l'autre ; et puis il y en avait une qui était le renard et qui venait ... et qui allait et qui venait, et le renard allait et venait pour attraper quelqu'un ; quand il pouvait attraper quelqu'un, il le laissait de côté, celle-là jouait plus ! (Il attrapait la dernière ?) Oui, la dernière. Ah ! on riait, ma pauvre fille, on riait !

(*Et quoi encore ... « koukou 'mod re all' » ?*) « *Coucou à la mode des autres* », *ben*, on allait ... y en avait un qui se cachait comme ça, et puis les autres allaient se cacher derrière un buisson quelconque, ou bien derrière un rocher ; et puis « *hou hou !* », et puis il venait chercher [??] et quand il trouvait quelqu'un et puis il attrapait et elle allait ... celle-là ne jouait plus, *quoi !* et c'était elle alors ... la fois suivante qui se cachait pour aller chercher les autres. (*Qu'est-ce que c'est « mod re all » ?*) « *Coucou à la mode des autres* » ... *moi je sais pas*, *qu'est-ce que c'est « mod re all », coucou à la mode des autres : à la mode, quoi ! à la mode des autres, « coucou à la mode des autres », à la mode des autres, quoi ?*

Et quand on allait à l'école, on jouait à ça aussi. On jouait à ça quand on était à l'école. (Ah oui ?) Il y avait des buissons en face de ... du réfectoire des religieuses et puis on allait se cacher derrière ces buissons-là et on jouait, quoi ! dans l'étable, dans les étables car elles avaient deux vaches et puis dame, un cochon. Moi j'aimais pas quand le cochon était tué, oh oh oh ! Et je savais le jour où il était tué car je voyais le feu, et de l'eau sur le feu en haut de la cour. Oh ! j'aimais pas tout de même, tout de même, tout de même ! j'aimais pas entendre le cochon crier, j'avais peur ! Et puis le cochon ... elles nous faisaient une grande marmite de ragoût, hein ! quand le cochon était tué, de la viande fraîche, c'était bon ! Mais il fallait pas encore ... on était renvoyés quand on allait, mais on allait quand même ! C'était bon, vraiment, mais j'aimais pas, quoi ! quand on voyait le boucher, les manches retroussées, oh oh oh ! Même chez nous, quand on tuait le cochon, j'allais toujours chez ... je restais dormir trois nuits chez la tante Anna ! Oh ! j'avais peur ! j'avais peur ! en voyant le boucher arriver !

Après *lost ar louarn* (la queue du renard), le second jeu évoqué est un jeu de cache-cache qui se pratique à la maison et dans la cour de l'école. Le nom que Louise lui donne est *Koukou mod re all* [tʃʊtʃu mɔrjal] « coucou à la mode des autres » avec palatalisation du [k] ; cette appellation laisse penser que le jeu est d'introduction récente ou, du moins, perçu comme venant « des autres ».

Le dernier souvenir renvoie à la journée où l'on tue le cochon à l'école ; il n'est pas question de festivité comme pour *fest an hoc'h* ; c'est l'aspect violent de la mise à mort qui est décrit : les préparatifs dans la cour et l'arrivée du boucher, manches retroussées, les cris de l'animal et

¹ LR K5 (29.00).

² La traduction est délicate car Louise alterne breton et français pour se faire bien comprendre.

l'effroi¹ qu'ils engendrent. Les exclamations *o o o !* et les répétitions : *elkent, elkent, elkent !* (tout de même ...), *m'am boa euzh !* (j'avais peur !) par trois fois, traduisent l'intensité du sentiment éprouvé.

Des comptines figurent aussi dans le témoignage de Louise² qui évoque également une distraction interdite aux enfants : aller voir les danses lors des noces.

Pezh droug a raemp-ni 'ta é mond da weled ur fest ? dam, be oa re hag a oa er fest hag a rapporte d'ar leanezi hag e oamp lakaet er penijenn, *quoi !* evid ket³ 'ta netra ! Hag a p'oa dimezet ... m'eus ket soñj ma oa Louise a Gerskornet kar maeron Jeanne oa, maeron la tante Jeanne, hag hi doa goulennet g'ar person mond d'ar fest : « Kae, ma merc'h, ha koroll ar pezh a gari ! ». Ar velean oa ket ker 'n heni evel ar leanezi ! ker serius evel ar leanezi. « Kae, ma merc'h, ha dañs ar pezh a gari ! ha koroll ar pezh a gari ! » *qu'on lui avait dit, elle était encore contente !* « Kae, ma merc'h, ha koroll ar pezh a gari ! » (...)

Oamp diwennet a mond da wel' ar festoù ha raemp ket 'ta sûrement droug erbed ! Kar be oa ur fest e Kersplann ha n'am boa daet dre an hent braz ur sort ; hag é pasiñ e-tal ar portail a Gersplann, n'am boa 'ta bout' hon fenn da sell ar fest, sed ! oa ket heni doa lar' netra deomp neoazh, oamp ket bet gwel'. E douarou ar Lodoù, be oa ur fest iwe ha n'am boa ket daet kar dre douarou ar Lodoù ni a zae d'ar ger, *hein !* ag ar skol, a goude ... ha neuse àr ar Runioù ha n'am boa ket daet dre hont an dez-se kar ni base e-mesk ar fest ha be vehe bet re hag en devehe bet hon gwel' ...⁴

Quel mal on faisait toujours en allant voir une noce ? dame, y en avait qui étaient à la noce et qui rapportaient aux religieuses et on était mis en pénitence, quoi ! pour rien toujours ! rien ! Et quand c'était le mariage ... je me rappelle pas si c'était Louise de Kerskornet, car c'était la marraine de Jeanne, la marraine de la tante Jeanne, et elle avait demandé au recteur d'aller à la fête : « Va, ma fille, et danse tant que tu voudras ! ». Les prêtres n'étaient pas aussi machin que les religieuses ! aussi sérieux que les religieuses. « Va, ma fille, et danse tant que tu voudras ! et danse tant que tu voudras ! »⁵ qu'on lui avait dit, elle était encore contente ! « Va, ma fille, et danse tant que tu voudras ! ». (...)

On nous défendait d'aller voir les noces et on faisait toujours sûrement aucun mal ! Car il y avait une noce à Kersplann et on était venus quand même par la grande route ; et en passant près du portail de Kersplann, on avait toujours passé notre tête pour voir la noce, tiens ! personne nous avait rien dit pourtant, on n'avait pas été vus. Dans les champs du Lodo, y avait une noce aussi et on n'était pas venus car on revenait à la maison par les champs du Lodo, hein ! de l'école, et après ... et puis sur le Runioù et on n'était pas venus par là ce jour-là car on serait passés au milieu de la fête et il y en a qui nous auraient vus ...

Dans ce passage où Louise se rebiffe contre l'interdiction d'aller voir les noces et la sévérité des religieuses, la réponse du prêtre à la demande de Jeanne est citée plusieurs fois : *Kae, ma merc'h, ha koroll ar pezh a gari !* (Va, ma fille, et danse autant que tu voudras !). Le breton est donc la langue utilisée dans ce dialogue entre la fillette née en 1900 et le recteur de la paroisse.

Les itinéraires de Penboch vers l'école sont évoqués par Louise à un autre moment.

Ni yae ni en hon ... *razh ensemble quoi !* Ni yae lies dre zan an aod ! ha neuse, p'oamp ... dalbezh oamp diwezdad, te oui erwalc'h, ha ni rede, ha neuse e oa ar paotr ma oa get ... g'ar voerebed en enclos, Wisant O. oa ... dam, henhont oa soagnet ! e oa tabletoù chokolad dehou ha neuse eñv doa sistr en ur voutuilh, hag e voutuilhad sistr en doa dibouchonet, eñv doa gwlebet ar chokolad, eñv doa eñv taolet e Pont ar Ver ! e Pont Lijer ! O, m'am behe ket me heni ... *razh taol' e mod-se 'ta !* Soagnet oa anehou ! Ar voereb Anna, henhont oa ket kerent d'ar voereb Anna kar niz ar voereb Louise oa, mes ar voereb Anna, oa c'hoazh gwell geti henhont evidomp-ni ! Eñv zae da labourad, eñv zae da droc'hiñ gwinizh davedomp, ya ! eñv labouré gwell e lec'h arall evid gete-ind en enclos, labouré ket. Eñv jiboese ! eñv yae peb ... marse diw wezh peb sizhun g' e jibier d'ar marc'had. Ha e

¹ Louise emploie ici *euzh* [jax] (crainte, peur, épouvante, effroi), terme qu'elle utilise couramment. Elle connaît aussi le mot *aon* [øn] (crainte, peur) mais ne l'emploie que rarement : *aon rag an tan* (peur du feu).

² Voir en 3.2.2.

³ Le mot *ket* [tʃjæ] est ici employé seul comme adverbe, avec le sens de « rien ».

⁴ LR 5-2 (fin de bande non numérisée).

⁵ Louise a changé le mot *koroll* (danse) par *dañs*, puis elle répète en revenant à l'expression première.

oa 'em fout' anehou kar eñv lakae ... gwezharall ar wased, a pa oant gwisket en o sulioù, evid gober ... stagiñ ar jaw, ind a lakae blouzeioù glaz, ha eñv lakae c'hoazh unan e mod-se da moned da Wened iwe ! 'em fout' e oa anehou, ha eñv doa ur jilet, *un gilet, quoi !* ur jilet tri pe pewart liw ha neuse e oa lar' dehou « *Oh ben ! a pa rae re vihan, te ray unan deomp !* ». Rae ket kaz anehou ! Lazh' eo bet er brezel iwe ! N' eus ket bet gouiet doar' erbed anehou.

(Ha piw yae genes-te d'ar skol ? *Ben, Vincent O.*) Ha neuse Jojob, ha neuse ... dam a gentañ oa ket ket 'maedon-me e ma unan, ha gete-ind, g'ar baotred, *quoi !* Meur a wezh neuse ni yae dre an hent braz, ni gave re all, re a Vourjeall, mes ... ni yae liesañ dre zan an aod, ha meur a wezh ni gave ar vamm a Gerbilleuet, hi a zae g'ur pladad avaloù ag ar fourn ag ar vourc'h, hi gase da bobad da zi ar boulañjer, hag hi a rae razh b'a unan pe daou aval deomp ; parti oa razh *à peu près* he fladad, *hein !*

Oh, on allait tout s... tous ensemble, quoi ! On allait souvent par la côte ! et puis, quand on était ... on était tout le temps en retard, tu sais bien, et on courait, et puis il y avait le garçon qui était avec ... avec les tantes dans l'enclos, c'était Vincent O. ; dame, celui-là était gâté ! il avait des tablettes de chocolat et puis il avait du cidre dans une bouteille, et sa bouteille de cidre s'était débouchée, avait mouillé le chocolat, il l'avait jeté à Pont Vert ! à Pont Lijer ! Oh, moi j'aurais toujours pas machiné ... tout jeté comme ça, toujours ! Il était gâté ! La tante Anna, celui-là n'était pas parent à la tante Anna car c'était le neveu de la tante Louise, mais la tante Anna, celui-là était encore mieux avec elle que nous. Il venait travailler, il venait couper le blé chez nous, oui ! il travaillait plus ailleurs qu'avec eux dans l'enclos, il ne travaillait pas. Il chassait ! il allait chaque ... peut-être deux fois par semaine avec son gibier au marché. Et il s'en foutait car il mettait ... autrefois les hommes, quand ils avaient leurs habits de dimanche, pour faire ... attacher le cheval, ils mettaient des blouses grises² et il mettait encore une comme ça pour aller à Vannes aussi ! Il s'en foutait, et il avait un gilet, un gilet³, quoi ! un gilet de trois ou quatre couleurs et puis on lui disait : « Oh ben, quand il fera des petits, tu nous en donnera un ! ». Il faisait pas cas ! Il a été tué à la guerre aussi ! On n'a eu aucune nouvelle de lui.

(*Et qui allait avec toi à l'école ? Ben, Vincent O.*) *Et puis Joseph, et puis ... dame au début y avait que moi seule, et avec eux, avec les garçons, quoi ! Quelquefois alors, on allait par la grande route, on retrouvait les autres, ceux de Bourgerel, mais ... on allait le plus souvent par la côte, et quelquefois on rencontrait la mère de Kerbilouet, elle venait avec un plat de pommes du four du bourg, elle l'apportait chez le boulanger pour cuire, et elle nous donnait à tous ... à chacun une ou deux pommes ; son plat était à peu près vidé, hein !*

Les relations de voisinage ressortent de cet extrait. Louise évoque avec un brin de jalousie le neveu de sa tante, Vincent O., et ne se prive pas de rapporter les railleries sur son habillement.

Un dernier extrait sur les relations entre enfants concerne cette fois les jeunes voisins du château de Porcé, autrefois Kervoyer. La conversation dans les champs entre paysans et *tudgentil* souligne une fois encore le clivage sociolinguistique dans la commune.

R., ouian ket ma ouie ar breton mes ... ma komprene, mes (*toux*) bugale R. a zae davedomp-ni a p'oamp é ouarn ar saout ; ha neuse, dam, n'am boa ni tammouà bara, *on nous donnait des gros bouts de pain, quoi, à nous ; alors on leur donnait chacun un morceau : « Oh, chez nous, on donne pas de si gros que ça ! » qu'ils disaient.*

(Ind a gomze galleg ?) Ya. (Ne gomprenant ket breton ?) Gomprene ket ar breton ar re-se, o nann. (Ha c'hwi a gomze galleg ?) Ni gomze ni galleg hachet douzhte iwe, *quoi !* dam ya ! kar *Jean, le comte* oa henhont, oa gwell geneomp ewid *Marc. Marc* oa ket kalz geneomp, mes *Jean* ... Ha neuse ind doa ur yoc'h roñsed a zae devad ... d'hon ... en hon frad-ni. N'am boa euzh aneche, m' c'haezh verc'h, n'am boa euzh aneche ! kar fond' oa bet ar ... ar hae, *la haie avait été défaite, quoi !* (Ar garzh ?) Ar garzh a oa bet fondet etre Porse ha neuse an heni ni ; dam, ar roñsed a zae. Ind doa ur yoc'h roñsed ! ur yoc'h boaturioù ! Ind doa neuse ur ... un hoche, *un cocher*, un hoche evid touchiñ ar roñsed, *quoi !* Ha oa H. oae anw, H., ha m'eus anawet ar verc'h a oa Marthe H. kar ... ha neuse ur jardrinour oa iwe, ar jardrinour ahont a rae jardrinioù braw ! ag ar lein ag an hent braz da zond a-zouzh Pondinam, razh beteg ar mor, ag an naou du ag an hent, b' oa bokedoù roz, kement sort a liw a oa ! kement sort a liw a oa ! Braw oa, o dam ya ! Mes arlerc'h ma oa partiet, oa ket ken e mod-

¹ LR 3-1 (21.17). La suite du texte concerne les quêtes pour les prêtres. Voir en 3.2.1.

² *Glaz* peut signifier bleu, vert ou gris. Ici je pense que ce sont plutôt des blouses grises.

³ Le mot « gilet » est donné sous sa forme adaptée au breton local [ziljat] puis répété en français [zilê].

se. Be oa c'hoazh B., ni ga... ar re-hont oa c'hoazh mad ! ni vourre aneche, ar re B. ! dam ya ! mes oa ket ur sort, *quoi* ! oa ket jardrinour evel ma oa ... oa ket ur *vrai* jardrinour oa evel ma oa H.¹

R., je sais pas s'ils savaient le breton mais ... s'ils comprenaient, mais (toux) les enfants R. venaient vers nous quand on gardait les vaches ; et puis, dame, nous, on avait des morceaux de pain, (en français : on nous donnait ...)

(Ils parlaient français ?) Oui. (Ils ne comprennent pas le français ?) Ils comprenaient pas le breton, ceux-là, oh non. (Et vous parliez français ?) Nous, on leur parlait en français haché aussi, quoi ! dame oui ! car Jean, c'était « le comte » celui-là, était encore mieux avec nous que Marc. Marc n'était pas beaucoup avec nous, mais Jean ... Et puis ils avaient beaucoup de chevaux qui venaient vers ... dans notre pré. On avait peur d'eux, ma pauvre fille, on avait peur d'eux ! car la ... la haie avait été détruite, la haie avait été défaits, quoi ! (La haie ?) La haie avait été détruite entre Porcé et puis notre machin ; dame, les chevaux venaient. Ils avaient un tas de chevaux ! un tas de voitures ! Ils avaient alors un cocher, un cocher, un cocher pour conduire les chevaux, quoi ! Et il s'appelait H., H. et j'ai connu sa fille Marthe H. car ... et puis y avait un jardinier aussi ... le jardinier là-bas faisait de beaux jardins ! du haut de la grand route depuis Pondinan, tout jusqu'à la mer, des deux côtés du chemin, il y avait des roses, de toutes sortes de couleurs ! de toutes sortes de couleurs ! C'était beau ! oh dame oui ! Mais après qu'il était parti, c'était plus comme ça. Il y avait encore B., on trou... ceux-là étaient encore bien ! on les aimait, les B. ! dame oui ! mais c'était pas pareil, quoi ! c'était pas un jardinier comme ... C'était pas un vrai jardinier comme H.

La barrière linguistique entre les enfants qui gardent les vaches et leurs jeunes voisins est précisée : *Gomprenne ket ar breton ar re-se, o nann. Ni gompe ni galleg hachet douzhte ive, quoi* ! (Ils ne comprenaient pas le breton, ceux-là. On leur parlait en français haché aussi, quoi !). Louise et ses frères et sœurs savent assez de français pour échanger avec leurs voisins mais l'expression *galleg hachet* (français haché) marque le manque d'aisance ressenti.

Les anecdotes citées esquissent en quelques touches le tableau d'une enfance arradonnaise aux alentours de 1900 : les relations au sein d'une famille de paysans, le réseau familial, les jeux, l'école. Le breton est la langue quotidienne, le français est réservé à l'école et aux conversations avec les rares interlocuteurs non bretonnants.

Pierre, fils de pêcheurs à Séné.

Pierre est né le 19 mars 1907 sur la presqu'île de Langle en Séné dans une famille de pêcheurs. Son acte de naissance² suit celui de son frère jumeau, pour l'état civil Joseph Marie et Joseph Pierre Marie. Le père Vincent Miran, 33 ans, marin pêcheur, et les deux témoins signent le registre. La mère, Marie-Louise Le Barro, 27 ans, marchande de poissons, décède après la naissance des jumeaux. Sa jeune sœur qui s'occupe des enfants épouse le veuf en 1910. Pierre est donc élevé par son père et sa tante devenue sa belle-mère.

Pierre livre devant le micro quelques souvenirs de son enfance.

(Ganet oc'h e Sene ?) E on ganet e Sene e ... en un ti³, en un ti bihan, ha james ne oa tamm ... ne oa ket a heol, an heol zae ket james en ti ; un ti bihan, oamp ... pewar a vugale ... ha, àrlerc'h e oamp daet da chom tostoc'h amañ, un tammig tostoc'h mes pas pell.

(A-menn⁴ oa ho tud ?) Hein ? (A-menn oa ho tud ? a ... a Sene ive ?)

A Sene ! ya, toud ! e omp toud ganet e Sene !

(Petra vez laret d'an dud a Sene ?) Oh ben Sinagoded, Sinagoded !

(Hag evid ar maouezed ?) Ar maouezed oa ur Sinagodenn, quoi ! ur Sinagodenn !

(C'hwi zo waet d'ar skol d'ar vourc'h pe ...) M' eus komañset ... e skol er Belvu amañ, ihueloc'h, mes ... oa laret deomp oa skol an diaoul e oa, ha 'ma red boud waet d'ar skol d'ar vourc'h, er skol kristen⁵, kar ... er skol kristen oa desket deomp ar c'hatechen ; amañ, ar vugale, oa red mond d' an

¹ LR 2-2 (35.04).

² Etat civil, Séné, naissances, 1903-1908, image 97/131.

³ *Un ti* [un tij]. Pierre prononce toujours l'article défini *ur, un* avec le son [u], Louise et Marie-Anne [y].

⁴ Pierre ne comprend pas ma question. Le terme *a-menn* [amjœn] (d'où) est cependant utilisé par Louise.

⁵ *Kristen* [krœʃen] : chrétien, chrétienne. *Katechen* [katœʃen] : catéchisme.

eur a greisteiz d'ar vourc'h, da vourc'h Sene, oa red ... oa red dehent¹ redeg ... ind a g-yae, avamañ da unneg eur ... ar c'hatechen, dond en-dro, *alors* ar re ma g-yae d'ar skol kristen, *eh ben*, ind doa o c'hatechen, oa anehe kuit a redeg kement !²

(Vous êtes né à Séné ?) Je suis né à Séné dans ... dans une maison, dans une petite maison, et jamais il n'y avait ... il n'y avait pas de soleil, le soleil ne venait jamais dans la maison ; une petite maison, nous étions ... quatre enfants ... et, ensuite, nous sommes venus habiter plus près ici, un petit peu plus près, mais pas loin.

(D'où étaient vos parents ?) Hein ? (D'où étaient vos parents ? de ... de Séné aussi ?)

De Séné ! oui, tous ! on est tous nés à Séné !

(Comment appelle-t-on les gens de Séné ?) Oh ben, des Sinagots, des Sinagots !

(Et pour les femmes ?) Les femmes, c'était une Sinagote, quoi ! une Sinagote !

(Vous êtes allé à l'école au bourg ou ...) J'ai commencé ... à l'école à Bellevue ici, plus haut, mais ... on nous disait que c'était l'école du diable, et il a fallu aller à l'école au bourg, à l'école chrétienne, car ... à l'école chrétienne on nous apprenait le catéchisme ; ici, les enfants, il fallait aller à l'heure de midi au bourg, au bourg de Séné, il fallait ... ils devaient courir ... ils allaient, d'ici à onze heures ... le catéchisme, revenir, alors ceux qui allaient à l'école chrétienne, eh ben, ils avaient leur catéchisme, ils étaient quittes de courir autant !

Ce début d'enregistrement présente succinctement l'enfance de Pierre : l'ancrage de la famille à Séné, une petite maison natale sans soleil, la scolarisation à l'école publique de quartier puis à l'école chrétienne du bourg, ce qui évite aux enfants de courir à l'heure de midi pour suivre le catéchisme. La question de la langue utilisée à la maison est abordée ensuite.

(Er ger, komzet oa breton pe galleg ?) A ... ni gomze³ ... breton ... « brezoneg » ! (rire)

(« Brehoneg » ?) Br'oneg, br'oneg ! (rire) ni gomze ... mes, beteg ... àrlerc'h ar brezel, neuse ... e kement familh a oa, ind deus chañjet ! hein ! En hon zi ... an tri aze kentañ, ni gomze breton, ar bewarved neuse, eh ben, hi deus desket ar galleg ! Mes, lies mad, ni gomze galleg pe breton, ben, ni gomprens ur sort ! ' heni ma deus ... heni ma deus ket desket ar breton, ... oa diaesoc'h dehou ... diaesoc'h dehou reskond, mes eñv gomprens ur sort hein ! et lies mad, e on bet, pa oan yaouank, en ur gompagnunezh, oamp seizh pe eizh a dud, ben, lies mad, an hanter ahanamp a gomze galleg, an hanter ahanamp breton, mes ni gomprens ur sort ! Ni gomze, ni⁴, ni gomze e breton ha an all a reskonde e galleg, evel se !

(Ha bugale ar vourc'h, petra oa komzet gete ?) Hein ? (Bugale ar vourc'h ?)

A, bugale ar vourc'h, o ma, lies mad oa ... oa galleg oa, o ya, lies mad, mes, e-mesk ar beskerion, beizanted, àr an aod amañ, oa kentoc'h ar breton.

(Breton pe « brehoneg », petra vez laret ?) Ben, ni, ni lare breton, mes kentoc'h 'ma « brezoneg », 'd eus ket 'maed ... m' eus klewet re kozh, sur, ma zad-kozh a lare « brezoneg ».

(Brezoneg ?) Brezoneg, ya, brezoneg !

(Brezoneg pe brehoneg ?) Ben brezoneg ... mes ni, ni lare breton, an hanter ag an amzer e oa, hanter galleg, hanter breton oa.⁵

(À la maison, on parlait breton ou français ?) Ah ... on parlait ... breton ... « brezoneg »⁶ ! (rire)

(« Brehoneg » ?) « Br'oneg, br'oneg » ! (rire) on parlait ... mais, jusqu'à ... après la guerre, alors ... dans toutes les familles, ils ont changé ! hein ! Chez nous ... les trois premiers, on parlait breton, la quatrième alors, eh ben, elle a appris le français ! Mais, bien souvent, on parlait français ou breton, ben, on comprenait quand même ! celui qui a ... celui qui n'a pas appris le breton, ... c'était plus difficile pour lui de répondre, mais il comprenait quand même, hein ! et bien souvent, j'ai été, quand j'étais jeune, en compagnie, on était sept ou huit personnes, ben, bien souvent, la moitié d'entre nous parlait français, la moitié d'entre nous breton, mais on se comprenait quand même ! On parlait, nous, on parlait breton et l'autre répondait en français, comme ça !

¹ La transcription de ce passage est incertaine : *oa red* [wɔrtjœ] ou plutôt *oa red dehent* [wɔrtjœn].

² PM (0.0).

³ *Ni gomze* [nœ gɔzjœ]. Pierre prononce toujours [jœ] la terminaison -e de l'imparfait.

⁴ Ici, *ni* est prononcé [nœj] comme à Baden, forme que Marie-Anne utilise parfois, mais Louise jamais.

⁵ PM (02.36).

⁶ Pierre veut ici utiliser le mot *brezhoneg* et il le fait avec une prononciation non vannetaise de ce mot [brɛzɔnœk]. La suite du dialogue porte sur l'usage des mots pour désigner la langue bretonne : *breton*, mot français utilisé en breton, et *brezhoneg*, terme breton.

(Et les enfants du bourg, qu'est-ce qu'ils parlaient ?) Hein ? (Les enfants du bourg ?)
 Ah, les enfants du bourg, oh ben, bien souvent, c'était français, oh oui, bien souvent, mais, parmi les pêcheurs, les paysans, sur la côte ici, c'était plutôt le breton.
 (Breton ou « brehoneg », qu'est-ce qu'on dit ?) Ben, on disait breton, mais c'est plutôt « brezoneg », y a rien que ... j'ai entendu des vieux, sûrement, mon grand-père disait « brezoneg ».
 (« Brezoneg » ?) « Brezoneg », oui, « brezoneg » !
 (« Brezoneg » ou « brehoneg » ?) Ben, « brezoneg » ... mais nous, on disait « breton », la moitié du temps c'était moitié français, moitié breton.

La question sur les pratiques linguistiques à la maison propose un choix : *breton pe galleg* (breton ou français). Une première particularité de la réponse de Pierre est d'introduire une variante pour le terme désignant la langue bretonne : il met un point d'honneur à utiliser le mot breton *brezhoneg* au lieu de *breton*, pourtant d'usage courant.

Les termes employés pour désigner les langues ne sont donc pas sans intérêt. *Galleg* est le mot breton pour la langue française ; son étymologie renvoie davantage au gaulois qu'au latin ou au roman¹. *Breton* et *brezhoneg* sont employés pour la langue bretonne : le premier est reconnu comme un emprunt au français par Pierre qui se fait fort de savoir employer le terme breton ; il le fait sciemment, avec un rire de connivence, peut-être en référence aux émissions en breton à la télévision à l'époque de l'enregistrement ; il utilise d'abord la forme non vannetaise de ce mot, *brezoneg*, alors que la forme locale serait *brehoneg*. Interrogé sur ce point, il dit avoir entendu les anciens, dont son grand-père, employer le mot breton. Par la suite, dans le cours de la conversation, il emploiera *breton* ou parfois *brezhoneg* dans sa forme vannetaise cette fois.

Une deuxième particularité de la réponse de Pierre est de réfuter l'exclusive ; s'il répond d'emblée *breton* et rectifie en riant *brezoneg*, il poursuit par *mes* (mais) qui introduit un moment de rupture, la guerre, et un changement général : *e kement familh a oa, ind deus chañjet !* (dans toutes les familles, ils ont changé !). Pierre donne l'exemple de sa propre famille où le quatrième enfant² a appris le français contrairement aux trois aînés qui ont été élevés en breton. Dès lors, il n'y a plus une seule langue en usage dans la famille, mais deux : *lies mad, ni gomze galleg pe breton, ben, ni gomprens ur sort !* (bien souvent, on parlait français ou breton, on comprenait quand-même !). Pierre relève la difficulté pour le plus jeune de parler breton : *oa diaesoc'h debou reskond* (il lui était plus difficile de répondre). Il élargit cette réflexion sur la cohabitation des deux langues avec l'exemple des rencontres amicales du temps de sa jeunesse : dans un groupe de sept à huit personnes, la moitié s'exprime en français, l'autre en breton, et l'on se comprend ainsi. Pierre se place dans ceux qui parlent en breton : *ni, ni gomze breton ha an all a reskonde e galleg, evel se !* (nous, on parlait breton et l'autre répondait en français, comme ça !). L'emploi des deux langues dans une même conversation révèle que, si chacun s'exprime dans la langue qui lui est plus familière, tous ont au minimum une connaissance passive de l'autre langue : ceux qui ne la parlent pas comprennent leurs camarades. Ce genre de dialogue semble se faire naturellement et ne pas poser problème aux interlocuteurs. Le clivage linguistique entre le bourg et la côte ou la campagne est reconnu comme plutôt pertinent mais n'est pas perçu comme discriminatoire.

La situation sociolinguistique au début du XX^e siècle à Séné se révèle donc dans le témoignage de Pierre. La guerre « quatorze » est évoquée d'emblée comme moment d'un changement linguistique et le bouleversement décisif qui s'opère dans la famille concernant la transmission du breton crée une scission au sein même de la fratrie.

La question des langues en usage à l'école est évoquée ensuite.

(Hag er skol ?) A, er skol ... (... oa komzet galleg ?)

¹ *Lingua gallica*.

² Il s'agit d'une fille, Marie-Anne. Pierre n'évoque pas le plus jeune fils peut-être parce que les cinq enfants n'ont pas cohabité ; dans l'extrait précédent, il parle de quatre enfants dans la maison familiale.

A ya, mes ar c'hatechen oa laret e breton, hag ... an traoù arall oa e galleg oa, mes ar c'hatechen oa e breton. N'eus james ... m'eus klewet komz ag ar machin ... ar *symbole*, m'eus klewet ma zad é komz, en e amzer-eñv, be oa ar *symbole*, 'el ma gomzhe brehoneg¹ er machin ... er skol, *ben* eñv devo ar *symbole* ha ... ha g' ar *symbole* eñv devo ... (*rire*) eñv devo bunision. Mes n'eus ket ni, n'eus ket ni anawet an traoù-se, ni gomze etrezomp e ... er skol, ni gomze breton etrezomp. Ar re ma oa galleg, ind a gomze galleg, ar re all e breton.

(Ha oa ket laret netra deoc'h ?) A, netra, netra. D'rant ar brezel oa, d'rant ar brezel *quatorze* oa. Ar mestr skol, e oa 'nehou ... Frer *quoi* ! oa 'nehou e ... mobilizet ha ni boa ur ... vestrez. Hi doa gwraet skol, skol publik e kostez an *Normandie et ...* hag hon deske mad ! mes, da vitin, pa ' rekis lared ar bater, a ! e breton (*rire*), *bon*, ouie ket 'nehi ! *Alors* oa red ... oa red unan komañs *quoi* ! unan ag ar vugale é komañs ha neuse ni gontinue, evel se oa, ya !²

(*Et à l'école ?*) *Ab, à l'école ... (on parlait français ?)*

Ab oui, mais le catéchisme était dit en breton, et ... les autres choses c'était en français, mais le catéchisme était en breton. On n'a jamais ... j'ai entendu parler du machin ... du symbole, j'ai entendu mon père raconter, dans son temps à lui, il y avait le symbole, celui qui parlerait breton au machin ... à l'école, ben, il aura le symbole et ... et avec le symbole, il aura ... (rire) il aura une punition. Mais nous, on n'a pas, nous on n'a pas connu ces choses-là, on parlait entre nous à ... à l'école, on parlait breton entre nous. Ceux pour qui c'était le français, ils parlaient français, les autres en breton.

(*Et on ne vous disait rien ?*) *Ab, rien, rien. C'était pendant la guerre, c'était pendant la guerre quatorze. Le maître d'école, il était ... Frère quoi ! il était à ... mobilisé et on avait une maîtresse. Elle avait fait l'école, école publique du côté de la Normandie et ... elle nous enseignait bien ! mais, le matin, quand il fallait dire la prière, ah ! en breton (rire), bon, elle ne savait pas ! Alors il fallait ... il fallait qu'un commence quoi ! un des enfants commence et puis on continuait, c'était comme ça, oui !*

À l'école chrétienne, la langue d'enseignement est le français mais le catéchisme est en breton. Pierre évoque spontanément le sujet de l'interdiction du breton à l'école et l'utilisation du « symbole » à l'époque de la scolarité de son père. Pour ce qui le concerne, la liberté est laissée aux enfants de parler leur langue maternelle. Pendant la guerre, l'institutrice qui remplace le maître mobilisé vient de Normandie et Pierre s'amuse de son ignorance du breton.

Deux langues ont donc à cette époque droit de cité à l'école chrétienne du bourg de Séné : le breton pour le catéchisme et les prières, le français pour le reste. L'interdiction faite aux enfants de parler breton entre eux est une pratique révolue et l'institutrice non bretonnante s'adapte aux pratiques linguistiques de ses élèves avec tact et respect des habitudes.

Pierre fait partie d'une famille de marins pêcheurs, *peskerion*. Son acte de naissance le 19 mars 1907 le souligne bien : son père est « marin pêcheur » et sa mère « marchande de poissons », les témoins sont un « marin passeur » demeurant à Canivarc'h en Séné et une « pêcheuse ». L'acte de mariage de ses parents le 15 octobre 1901 est également remarquable : le marié, dont les parents sont décédés à Séné, est « pêcheur » ; la mariée est « pêcheuse » et ses parents « pêcheur » et « ménagère » à Séné ; les quatre témoins sont « marins pêcheurs ». Tous signent le registre sauf la mère de la mariée³. Dès l'âge de dix ans, Pierre s'inscrit dans cette lignée et s'initie au métier de pêcheur pendant les vacances.

(B' oa bugale hag a yae àr ar bagoù iwe ? Pas ?)

A ... d'rant ar machin, d'rant ar vakañs ... m'eus soñj, o, m'am boa marse deg vle, en ur zond ... en ur zond ag ar skol, an deiz ag ar vakañs, àr an hent e oa ar sindik⁴, ar sindik dewoa e vurew e Kadouarn, n'arreste aze : « *Monsieur le syndic, j'veux aller à la pêche !* ». Eñv deus raet ur paper deomp :

¹ Le mot est orthographié ainsi pour souligner que c'est la forme vannetaise que Pierre utilise ici.

² PM (05.24).

³ Etat civil, Séné, mariages, 1896-1909, image 88/210. Ce 15 octobre 1901 voit trois mariages dans la fratrie Miran : Joseph, 33 ans, Vincent, 28 ans, et Marie-Josèphe, 21 ans. Tous les conjoints et témoins sont notés comme « marin pêcheur », « pêcheuse » ou « marchande de poissons ».

⁴ Pierre prononce ce mot [sinik].

« Allez, ben, t'iras à la pêche ! ». Bremañ 'd eo ket evel-se, bremañ 'ma red pasiñ ... g' o zud, 'ma red gober toud ... mes, ar momant-se, d'rant ar vakañs, ni g-yae da ... g' hon zad, g' hon zud, d'ar mor ; evel-se ni ... ni gomañse deskiñ ar vicher.¹

(Il y avait des enfants qui allaient sur les bateaux aussi ? Non ?)

Ab ... pendant les vacances, pendant les vacances ... je me rappelle, oh, j'avais peut-être dix ans, en revenant ... en revenant de l'école, le jour des vacances, le syndic était sur le chemin, le syndic avait son bureau à Cadouarn, on s'arrêtait là : « Monsieur le syndic, j' veux aller à la pêche ! ». Il nous a donné un papier : « Allez, ben, t'iras à la pêche ! ». Maintenant c'est pas comme ça, maintenant il faut passer ... avec leurs parents, il faut faire tout ... mais, à ce moment-là, pendant les vacances, on allait à ... avec notre père, avec nos parents, à la mer ; comme ça, on ... on commençait à apprendre le métier.

L'échange entre le syndic maritime et les enfants le jour des vacances se fait en français et les formalités sont sommaires. Dès l'âge de dix ans, les enfants partent à la pêche avec leurs parents. Dans quelques cas, c'est toute la famille qui embarque comme le raconte Pierre.

Toud ar familh, lies, pas toud, mes be oa diw pe teir familh a g-yae evel se d'an hañv, d'an hañv, ar vaouez añbarke, ar vugale, *alors* ind a chome aze er vag, ar baotred a laboure da noz, ar familh, ar vaouez hag ar vugale a gouske en toull, er « bez » a oa laret, ar bez oa ar machin ... ar bez, ar bez ! (*rire*) ha neuse ar vaouez hag ar vugale a gouske er bez hag ar baotred a laboure da noz. Achiw an noz, ind a zae d'ar *mouillage*, Porzh Nalou², an Arvor ... e-lec'h ma oa moian da werzhiñ ar pesked. Ar vaouez neuse a yae da werzhiñ ar pesked, evel-se, d'rant an hañv ... d'rant an hañv ... mes oa ket nehe dalbez er vag ! Be oa unan ... [trament ?], g-yae ket mui er maez, eñv chome er river amañ, eñv ... eñv laboure g' e zrag, ha neuse eñv a zrage ... pistonked, hennezh dewoa e ziw verc'h getou evel martolod ... Mes en amzer gwezharall, a-gent m'eus me komañset, *eh ben* lies mad oa ur vaouez evel martolod g' ar patron, lies mad.

(Ben laret eo e breton : « Sinago, botoù plad, lak e verc'hed da roeñvad » ...)

« Sinago, botoù plad, a lak e vaouez da roeñvad, e roched da voud koban ... » *ah ben*, m'eus ankouaet !

(Ma moereb a lare ... penaoz ... « Sinago, botoù plad, lak e skudell da voud bag, e loa da voud roeñv, korn e roched da voud koban ». Ha petra eo koban ?)

A ... une tente, koban ! koban, c'est la tente ! (Ya, mes oa ket koban erbed !)

Ben ar c'hoban, sed boud ... pa oa glaw, pa oa fall amzer, *hein, eh ben*, pa wraemp³ ar gaot'riad, ni ' ober ar gaot'riad, sed darriw ober glaw ha ni wrae ur goban, ar goban, ni lakae ... (*Pierre se déplace*) ... ni gemere ur roeñv, amañ ema ar roeñv, ha ar *misaine* oa à *plat*, oa ket ... an naou ouel oa à *plat*, ni lakae ar roeñv avamañ ' aze, hag ar gouel àrnehou d'ober ur c'hoban, aze oamp en abri.⁴

*Toute la famille, souvent, pas tous, mais il y avait deux ou trois familles qui allaient comme ça l'été, l'été la femme embarquait, les enfants, alors ils restaient là dans le bateau, les garçons travaillaient de nuit, la famille, la femme et les enfants dormaient dans le trou, dans le « bi » qu'on disait, le « bi » est le machin ... le « bi », le « bi » ! (*rire*) et puis la femme et les enfants dormaient dans le « bi » et les garçons travaillaient la nuit. La nuit finie, ils venaient au mouillage, Port-Navalo, Larmor ... là où il y avait moyen de vendre le poisson. La femme alors allait vendre le poisson, comme ça, pendant l'été ... pendant l'été ... mais ils n'étaient pas tout le temps en bateau ! Il y en avait un [autrement ?] qui ne sortait plus, il restait dans la rivière⁵ ici, il ... il travaillait avec sa drague, et puis il draguait ... des pétoncles, celui-là avait ses deux filles avec lui comme matelots ... Mais autrefois, avant que moi j'ai commencé, *eh ben* souvent c'était une femme comme matelot avec le patron, bien souvent.*

(Ben, on dit en breton : « Sinagot, sabots plats, met ses filles à ramer » ...)

« Sinagot, sabots plats, met sa femme à ramer, sa chemise pour faire une tente ... » *ah ben*, j'ai oublié !

(Ma tante disait ... comment ... « Sinagot, sabots plats, prend son écuelle comme bateau, sa cuillère comme rame, le coin de sa chemise comme tente ». Et qu'est-ce que c'est « koban » ?)

Ab ... une tente, « koban » ! « koban », c'est la tente ! (Oui, mais il n'y avait aucune tente ?)

¹ PM (37.00).

² [pɔrnalo] Port-Navalo à l'entrée du golfe.

³ [wurjœm], de même *ni wrae* [nœ wurjœ]. Parfois Pierre dit *ni obere* [nœ wubirjœ].

⁴ PM (38.30).

⁵ Il faut comprendre : il ne sortait plus du golfe, il restait dans le golfe. Voir 1.1.1.

Ben, la tente, voilà ... quand il y avait de la pluie, quand il y avait du mauvais temps, bein, eh ben, quand on faisait la « cotriade », en train de faire la cotriade, voilà qu'il vient à pleuvoir et nous de faire une tente, une tente, on mettait (Pierre se déplace) ... on prenait une rame, la rame est ici, et la misaine est à plat, c'était pas ... les deux voiles étaient à plat, on mettait la rame d'ici jusque là, et la voile par-dessus pour faire une tente, là on était à l'abri.

Pierre accompagne sa description de gestes pour expliquer comment les marins se protègent de la pluie pour préparer leur repas. Le petit abri à l'avant du bateau où deux ou trois personnes peuvent se serrer pour dormir est appelé le « bi »² en français local, peut-être du breton *bez* (tombe). Les précisions de Pierre font suite à une interrogation sur les familles qui embarquent à bord des bateaux de pêche l'été³. Pierre souligne que c'est une pratique marginale à son époque mais qu'autrefois des femmes étaient souvent embarquées comme matelots⁴. Le dicton cité s'en fait l'écho ; il est bien connu localement :

<i>Sinago, boteu plat</i>	<i>Sinagot, les sabots plats,</i>
<i>E lak é verb de ruañnat,</i>	<i>Fait servir sa fille de rameur ;</i>
<i>E chudel de vout bag,</i>	<i>Son écuelle de bateau,</i>
<i>E loé de vout ruan,</i>	<i>Sa cuiller d'aviron,</i>
<i>Korn é roched de vout koban.</i>	<i>Et un pan de sa chemise de tente à cabaret.⁵</i>

Cette version est consignée par Pierre Le Goff en 1912 et traduite par ses soins. Louise et Jeanne citent également ces vers qui lient toute la vie du Sinagot à son activité maritime : il porte des sabots plats pour marcher sur les vasières, femme ou filles lui servent de rameurs et tout lui est bon pour naviguer, ce qui a trait à la nourriture et au vêtement n'ayant pas ici d'autre fonction.

La première comptine que Pierre apprend de ses parents se rapporte également à cette activité de pêcheur, plus exactement à la vente du poisson à Vannes.

Ab ! la première comptine !

Waet eo Jañ da Wened
Da werzhiñ pistronged
Eñv deus ind gwerzhed mad
Pemp plank ar skudellad
Kalmont ar luez, Kalmont ar dias,
Sant Wisant, Sant Nikulas !⁶

(rire) La première comptine qu'on m'a appris avec les parents, quand on est tout ... tout bébé !

(Petra sinifi « Kanmontrelu » ?) Kalmoñt 'r lu' : Calmont, Calmont haut, Calmont bas, c'est Vannes, ça, ça fait partie de Vannes, ça ! (Calmont ?) Calmont, oui, Calmont, c'est le cimetière là ! Calmont haut. Kalmoñt 'r lu', on dit « Kalmoñt 'r lu' » mais vraiment, quand on ... Kalmoñt ar lu' normalement, mais c'est toujours une prononciation-là ... pour faciliter quoi ! pour que ça rime mieux !⁷

¹ La « cotriade », du breton *kaoteriad* (marmite), est un plat à base de poissons préparé par les pêcheurs.

² Voir par exemple la description de Gilles Millot. MILLOT, 2003, p. 111.

³ La question est posée à partir du témoignage de Louise qui affirme que toute la famille de Rosalie, une Sinagote mariée au forgeron d'Arradon, allait autrefois en mer en famille et dormait dans le bateau.

⁴ Le rôle des femmes de Séné est souligné par Gilles Millot : « Les Sinagots représentent quant à eux une des rares communautés maritimes en Bretagne - avec les Kerhors de la rade de Brest - où les femmes participent activement à la pêche. Leur présence à bord des bateaux n'est pas sans poser quelques problèmes à l'autorité maritime qui veut favoriser l'embarquement des mousses afin de maintenir le système des classes. En août 1868, le commissaire de l'Inscription maritime de Vannes écrit : 'Les bateaux appartenant à la commune de séné ont habituellement des femmes à bord, ces femmes tiennent en réalité la place des matelots dont elles remplissent les fonctions.' » MILLOT, 2003, p. 113.

⁵ LE GOFF, 1986, p. 158. Voir aussi en 3.2.2.

⁶ « Jean est allé à Vannes, Pour vendre des pétoncles Il les a bien vendus, Cinq sous l'écuellée, Calmont d'en haut, Calmont d'en bas, Saint Vincent, Saint Nicolas ! » Les pétoncles sont appelés en français local « pichtronquettes », du nom breton. Voir aussi en 3.2.2 une chansonnette citée par Jeanne.

⁷ PM (1.19.50).

La comptine surgit à l'esprit de Pierre : « La première, ah ! la première comptine ! » et est déclamée lentement sur un rythme régulier et bien appuyé : *Waet eo Janñ da Wened* (...) qui suggère le balancement d'une berceuse. Les lieux cités sont situés à l'entrée de Vannes en venant de Séné. Les noms Saint Vincent et Saint Nicolas renvoient peut-être à la rue Saint-Vincent qui débouche sur le port de Vannes par la porte du même nom et à la rue Saint-Nicolas dans le quartier Saint-Patern ; leur intérêt est aussi d'ordre esthétique : rime finale avec *ar dias* (en bas) et répétition de la syllabe *sant* : *Sant Wisant, Sant Nikulas* ! Le thème de la vente de coquillages occupe les quatre premiers vers pourvus de rimes finales : *da Wened* rime avec *pistronged*, *gwerzhet mad* avec *skudellad*. Cette comptine donne un exemple de création locale en breton. Il serait intéressant de savoir si d'autres familles de Séné ont gardé des souvenirs analogues.

Les pêcheurs sinagots forment une communauté importante qui fréquente peu les paysans sauf à l'occasion de fêtes, sous le mode de la compétition se souvient Pierre.

(Ar besketerion yae ket kalz get ... g' ar beizanted pe ... ?)

Ben nann, frekañte ked 'nehe, mes pa oa ... pa oa an asañble, an asañble, ar foire par exemple, b' e oa ur machin ... etre ar beizanted hag ar ... ar voraizion, tenniñ àr ar gordenn aze ! (rire) Mes lies mad oa, lies mad oa ar beizanted a ounide, ben oa 'nehe lourtoc'h ! (rire) oa 'nehe lourtoc'h ... (rire)'

(*Les pêcheurs n'allaient pas beaucoup avec ... avec les paysans ou ... ?*)

Ben non, ils ne se fréquentaient pas, mais quand c'était ... quand c'était l'assemblée, l'assemblée, la foire par exemple, il y avait un machin ... entre les paysans et les ... les marins, tirer sur la corde, là ! (rire) Mais bien souvent ... bien souvent c'était les paysans qui gagnaient, ben, ils étaient plus lourds ! (rire) ils étaient plus lourds... (rire)

La commune de Séné compte également des paludiers et des douaniers, que Pierre appelle « gabelous » en français, chargés de la surveillance du sel et du trafic maritime.

(Be oa paludoù halen e Sene ?)

Ya, be oa paludoù halen e Sene ha be oa ... maltotizion, gabelous, hein ! en bret... ur maltoter, 'ma ... toud maltoter, tri pe pewar maltoter é ouarn du-hont. Amañ, oa ket halen mes evid gouarn ar bagoù, toud, be oa pewar maltoter. Ha m'eus klewet komz pa oa ... pa oa serret an halen, oa 'nehe lakaet àr ar ... àr ar paludoù aze, hein, be oa yoc'hoù halen, a-gent ma oa gwerzhet an halen, eh ben, ar vugale pa g-ae 'nehe d' ar skol, ind dewoa ur baner, ind a garge ar baner hag a zegase 'n halen d'ar ger, pa oa ket ... pa oa ket ar maltoter aze, te 'all boud sur que ind a zae toud g' halen !

(Da biw oa gwerzhet an halen ?)

O, m'eus ket anawet an traoù-se, m'eus gwel' neoazh, m'eus gwel' mes ... ind o gwerzhe da ... ouian ked piw hag o frene ... re a ... komersañded a Wened peotramant ... marchands sardrin ha toud-se. Ar momant-ze oa salet ar sardrin, sardrin fresk, oa ked kalz, sardrin salet oa dalbezhet gwerzhet.

(Ar beizanted evid salin an hoc'h ?)

Evid salin an hoc'h, ya ... mes kentoc'h oa gwerzhet d'ar c'homersañded a Wened, quoi !²

(*Il y avait des marais salants à Séné ?*)

Oui, il y avait des marais salants à Séné et il y avait ... des douaniers, gabelous, hein ! en bre... un douanier, ben ... tout douanier, il y avait trois ou quatre douaniers qui surveillaient par là. Ici, y avait pas de sel mais pour garder les bateaux, tout, il y avait quatre douaniers. Et j'ai entendu raconter quand ... quand le sel était ramassé, il était mis sur des ... sur des marais là, hein, il y avait des tas de sel, avant que le sel soit vendu, eh ben, les enfants quand ils allaient à l'école, ils avaient un panier, ils chargeaient le panier et ramenaient le sel à la maison, quand y avait pas ... quand le douanier était pas là, tu peux être sûr qu'ils revenaient tous avec du sel !

(*À qui était vendu le sel ?*)

Oh, j'ai pas connu ça, j'ai vu pourtant, j'ai vu mais ... ils le vendaient à ... je sais pas qui les achetait ... ceux de ... des commerçants de Vannes ou bien ... des marchands de sardine et tout ça ... À ce moment-là, on salait la sardine, la sardine fraîche, y en avait pas beaucoup, c'était tout le temps de la sardine salée qu'on vendait.

(*Les paysans pour saler le cochon ?*)

Pour saler le cochon, oui ... mais c'était plutôt vendu aux commerçants de Vannes, quoi !

¹ PM (59.05).

² PM (1.15.13).

Le chapardage de sel par les enfants sur le chemin de l'école en l'absence des « gabelous » est raconté par Pierre comme anecdote d'une époque révolue¹ mais l'activité des marais salants de Séné se poursuit au début du XX^e siècle comme l'atteste Louise : d'Arradon, on va acheter du sel à Séné pour saler le cochon.

Be oa paludoù ... halen, gwraet oa halen, *hein*, kar ar mor, g'ar mor e vez gwraet halen, *hein* ! ha e oa gwraet. E Sene, be zo ur yoc'h ! Ha dalbezh ni yae ni da glazh halen a pa lazhep an hoc'h ged unan a Sene, kar an halen a oa gwell a p' oa sal' an hoc'h evid halen arall, *quoi* ! halen mor ! Hag ind a rae dalbezh deomp, ni gemere ur pezh sac'had ! Ni rae durant ar ble getou, kar be oa ur yoc'h paludoù e Sene, *quoi* !²

Il y avait des marais salants, on faisait du sel, hein, car la mer, avec la mer on fait du sel, hein ! et on faisait. À Séné, il y en a beaucoup ! Et on allait tout le temps chercher du sel quand on tuait le cochon, avec quelqu'un de Séné, car le sel était meilleur, quand le cochon était salé, que d'autre sel, quoi ! du sel de mer ! Et ils nous donnaient tout le temps, on prenait un grand sac ! On faisait toute l'année avec lui, car il y avait beaucoup de marais à Séné, quoi !

Un lien se dévoile ainsi entre Arradon et Séné, communes littorales situées de part et d'autre de Vannes avec des vocations bien différentes. D'autres occasions d'échanges existent : les Sinagots doivent venir chercher à Arradon le bois qui leur manque³ et leur activité maritime les amène parfois sur le littoral de cette commune ; le goulet entre Arradon et Séné est un point de passage essentiel vers le port de Vannes et des passeurs officient, reliant l'une et l'autre commune à Conleau sur Vannes.

Les souvenirs d'enfance de Pierre comportent encore bien d'autres anecdotes, sur les fêtes calendaires par exemple. Quelques bribes de comptines figurent aussi dans son témoignage ainsi que des histoires fabuleuses et un conte de tradition orale en breton qu'il tient d'une voisine⁴.

Le récit de Pierre dépeint une enfance sereine au sein d'une communauté maritime très organisée, où hommes, femmes, et enfants dès qu'ils le peuvent, participent à l'activité de pêche et de vente du poisson⁵. La rupture de la guerre « quatorze », qui survient quand Pierre a 7 ans, introduit l'usage du français pour les plus jeunes ; la coexistence des deux langues, breton et français, semble se faire à cette époque dans la tolérance, même à l'école.

Marie-Anne, fille d'un journalier et d'une couturière à Plescop et Plœren.

Marie-Anne est née le 27 avril 1908 au bourg de Plescop où ses parents louent « une pièce dans un café »⁶. Son père, Joseph Le Bohellec, est un journalier de 26 ans, sa mère, Marie-Anne Le Corf, 31 ans, est couturière. Le père de Marie-Anne, né au Guern à Plœren, et les deux témoins, Gustave Kermorvan, 41 ans, agriculteur au bourg, et Mathurine Garrec, 39 ans, cabaretière au bourg, déclarent ne savoir signer⁷. Ces deux témoins sont les parrain et marraine de Marie-Anne comme le consigne le bulletin paroissial d'Arradon de mai 1908⁸.

¹ 13 postes de douaniers sont installés au XIX^e siècle sur le territoire de Séné. Pour l'histoire des marais salants de Séné, notamment les liens entre paludiers sinagots et guérandais ainsi que le rôle de Roguédas en Arradon pour le chargement du sel, voir ROLLANDO, 1996, p. 61 à 84, et carte p. 77.

² LR 8-2 (50.53).

³ Voir le témoignage de Louise en 2.1.3.

⁴ Voir 3.2.2.

⁵ Ce qui ressortira encore plus explicitement de son récit sur le métier de marin pêcheur. Voir 3.1.1.

⁶ Cette information a été consignée lors d'une première entrevue lors de l'enquête ethnologique.

⁷ Etat civil, Plescop, naissances, 1895-1908, image 132/137. En marge de l'acte figurent la mention de son statut de pupille de la nation reconnu en 1919 et du mariage de Marie-Anne en 1929.

⁸ *Bulletin paroissial d'Arradon*, mai 1908, p. 8. « *Parrez Plescop. Er ré badéet. Marie-Anne Le Robellec, ag er vorb ; pèrèn ha mèrèn : Gustave Kermorvant ha Maturine Garrec.* » (Paroisse de Plescop. Les baptisés. Marie-Anne Le Rohellec, du bourg ; parrain et marraine : Gustave Kermorvant et Mathurine Garrec). Le nom de famille a été noté par erreur Rohellec, patronyme peut-être plus connu du rédacteur.

Marie-Anne évoque brièvement sa naissance et le métier ses parents.

(E-menn ous te ganet ?) Me zo me ganet e Pleskop.
(Etre Pleskop ha Plerenn ?) E bourc'h Pleskop. (E bourc'h Pleskop ?) E bourc'h Pleskop, ya.
(Me grede me e oa e ... e Bellem ...) E Bellem, pas. M'am boa daou v'le pa oamp daet da chom da Vellem. (A ya, Bellem vez laret ?) Belem a vez laret, ya. (Belem ?) Belem. (Belem ?) Belem.
(A ya. Petra rae ha vamm ?) Ma mamm a oa linjerez. Hi a yae da wriad àr ar maezoù ha neuse hi a wrie er ger iwe da ... d'ar re zegase traoù dehi da ober.
(Hi a zae d'ar ger bemdez ... bemnoz ?)
Meur a wezh hi a yae evid ur sizhun, hi a yae evid durant ur sizhun, daet e oa d' he c'hlahz g' ar charabañ, hi a lakae he mekanik da wriad er charabañ ha hi a chome durant ar sizhun.
(A ya !) *Oui*. Hi a yae d'an tachennoù !
(Mes piw ... piw ' em okupe ag ar vugale ?)
Mes e oa meme geneomp, mamm ma mamm. Hi oa geneomp hag hi ' em okupe ahanamp.
(Hag ha dad ?)
Ma zad a oa ... en amzer-se oa ket ... an dud dewoa ket toud micherioù ! Ind a labouré àr ar maezoù ! en tachennoù ! (A ya.) Ya, gounideg peizant ! Ya.
(Ha marw eo d'ar brezel ?)
Marwet oa ma zad er brezel¹, ya, er brezel pewarzeg. Marwet oa ar ble kentañ ag ar brezel. Marwet oa d'ar seiteg ag an Avent, er ble pewarzeg. Ya. Ha oamp tri a vugale ... ha ... ma mamm a oa marwet neuse triwec'h miz àrlerc'h. Ha ma meme en dewoa hun dessawet ! Ya.²

(Où es-tu née ?) Moi, je suis née à Plescop.
(Entre Plescop et Plerenn ?) Au bourg de Plescop. (Au bourg de Plescop ?) Au bourg de Plescop, oui.
(Je croyais que c'était à ... à Béléan ...) À Béléan, non. J'avais deux ans quand on est venus habiter à Béléan.
(Ah oui, on disait « Bellem » ?) On disait Belem, oui. (Belem ?) Belem. (Belem ?) Belem.
(Ah oui. Que faisait ta mère ?) Ma mère était couturière. Elle allait coudre à la campagne et puis elle cousait à la maison aussi pour ... pour ceux qui lui apportaient des choses à faire.
(Elle revenait à la maison tous les jours, tous les soirs ?)
Quelquefois elle allait pour une semaine, elle allait pour une semaine, on venait la chercher avec le char-à-bancs, elle mettait sa machine à coudre dans le char-à-bancs et elle restait durant la semaine.
(Ah oui !) Oui. Elle allait dans les fermes !
(Mais qui ... qui s'occupait des enfants ?)
Mais mémé était avec nous, la mère de ma mère. Elle était avec nous et elle s'occupait de nous.
(Et ton père ?)
Mon père était ... dans ce temps-là c'était pas ... les gens n'avaient pas tous des métiers ! Ils travaillaient à la campagne ! dans les fermes ! (Ah oui.) Oui, journalier paysan ! Oui.
(Et il est mort à la guerre ?)
Mon père était mort à la guerre, oui, à la guerre quatorze. Il était mort la première année de la guerre. Il était mort le dix-sept décembre, l'année quatorze. Oui. Et on était trois enfants ... et ... ma mère était morte alors dix-huit mois après lui. Et c'est ma mémé qui nous avait élevés ! Oui.

L'enfance de Marie-Anne se passe au village de Béléan où ses parents s'installent deux ans après sa naissance. L'insistance sur la prononciation du toponyme en breton est due à l'utilisation par les locuteurs de deux formes différentes : Bellem [bjaljøm] et Belem [beljøm]³. Marie-Anne est l'aînée de trois enfants ; elle a un frère, de deux ans son cadet, et une petite sœur qui décède à l'âge de deux ans⁴. Sa mère est couturière et se déplace dans les fermes des environs, parfois pour une semaine entière. La grand-mère maternelle, *meme* (mémé), habite avec eux. Quant au père, il est *gounideg peizant* (journalier paysan). Marie-Anne présente ce statut comme une absence de métier : *an dud dewoa ket toud micherioù ! Ind a labouré àr ar maezoù ! en tachennoù !* (les gens n'avaient pas tous des métiers ! Ils travaillaient à la campagne ! dans les fermes !). Le père meurt dès le

¹ [brinzel]. De même *seiteg* [sejntœk].

² M-A (0.0).

³ Louise et Pierre utilisent toujours Bellem [bjaljøm]. Marie-Anne emploie les deux formes.

⁴ Ces précisions ont été notées lors de la première entrevue mais non enregistrées.

début de la guerre, la mère dix-huit mois plus tard ; Marie-Anne est orpheline à huit ans, élevée désormais par sa grand-mère, toujours à Béléan dans une petite maison qu'elle décrit ainsi :

(A pa oas e chom e Bellem, e oa en un ti bihan ?)
A dam ya, un tammig ti bihan ! oa ket ket namaed ur pezh, hag un tammig fenestr ha neuse un nor koad ... hag ... oa ket ket namaed ur pezh ha neuse douar e oa, *quoi !*
(Ha goloaet ged plous ?) Goloaet ged plous, dam ya, o ya !
(Hag an ti-se oa d' ho ...) Oa ket 'nehi ... oa da ma zud e oa an ti-se, e oamp ahont just evel feurmizion, feurmet oa, ni a feurme an ti, *quoi !* ya !¹
(Quand tu habitais à Béléan, c'était dans une petite maison ?)
Oh dame oui, une toute petite maison ? y avait qu'une pièce, et une petite fenêtre et puis une porte en bois ... et ... y avait qu'une pièce et puis c'était de la terre, quoi !
(Et couverte de chaume ?) Couverte de chaume, dame oui, oh oui !
(Et cette maison-là était à vos ...) Elle était pas ... c'était pas à mes parents cette maison-là, ils étaient juste là comme locataires, c'était loué, on louait la maison, quoi ! oui !

Lors d'une enquête précédente, Marie-Anne précise l'ameublement : un grand foyer, une table en face de la fenêtre, deux « lits de coin » et un lit-clos pour les parents, ainsi que les matériaux : murs en pierre apparente, plafond en « barrasseaux »³ qui délimite un petit grenier.

Si Marie-Anne ne s'attarde pas sur sa petite enfance vite endeuillée, elle rapporte cependant un souvenir heureux : une poupée que sa mère lui ramène de Sainte-Anne d'Auray.

(C'hwi yae lies da Santez-Anna ?)
A ya ! Oa red mond ur wezh peb ble ! e perc'hinded !
(B' oa un deiz evid tud a Blerenn ?) M' eus ket ... o, àr an achimant, mes da gomañs, pa oan me merc'hig, m'eus ket soñj, me oui ma mamm a yae peb ble da Santez-Anna, ya !
Ha neuse, pa oa gouel Santez Anna, ind a yae ! d'an c'hwec'h àr-n-ugent a Ourhelen ! mes da ... an noz ag ar bemp àr-n-ugent e oa pas' an noz en iliz a Santez-Anna, an dud yae e prehesion da Santez-Anna hag a chome durant an noz da baterad er chapel ... en iliz. *Ben* ya, mes ma o dewoa pas' an noz en iliz, oa ket rekis dehe chom d'an c'hwec'h àr-n-ugent ! Ar prehesion a goñte, ind a c'halle doned d'ar ger, dam ya ; oa waet ma mamm a-benn ... d'ar bemb àr-n-ugent da basiñ an noz da Santez-Anna ha hi dewoa lar' din hi devehe bet degaset ur bepinell din, ouian ket ma m'am boa bet james hani e-raog, dam sur ataw oan ket gwall verc'hig. M' c'haezh *Armelle*, antronoz vitin, m'am boa me hiraezh da sewel ha e oan me e kostez an hent bras beteg ma m'am boa me gwel' ma mamm é tond d'ar ger, e oan me ... me chome me e kost' an hent bras da selled ! m'am boa hiraezh marse da wel' ma mamm mes surtout da wel' ma pepinell, (*rire*) a dam ya !
(Ha t'eus bet ...) Ha m'am boa bet ur bepinell ! dam ya ! En amzer-se, laren ket *sûrement* « ur bepinell », me lare « ur beponell, ar beponell », hag en Arradon, ind a lar « ur bepinell », be zo lod a lar « ur beponell » iwe. (Ya, *tante Louise* a lare « ur beponell ».) Ur beponell, ya.⁴

(Vous alliez souvent à Sainte-Anne ?)
Ah oui ! Il fallait aller une fois par an ! en pèlerinage !
(Il y avait un jour pour les gens de Pléren ?) Je ne ... oh, à la fin, mais pour commencer, quand j'étais petite fille, je ne me rappelle pas, je sais que ma mère allait chaque année à Sainte Anne, oui !
Et puis, quand c'était la fête de Sainte Anne, ils allaient ! le 26 juillet ! mais le ... le soir du 25 on passait la nuit dans l'église de Sainte-Anne, les gens allaient en procession à Sainte-Anne et restaient toute la nuit prier dans la chapelle ... dans l'église. Ben oui, mais ceux qui avaient passé la nuit dans l'église n'étaient pas obligés de rester le 26 ! La procession comptait, ils pouvaient revenir à la maison, dame oui ; ma mère était allée dès le 25 passer la nuit à Sainte-Anne et elle m'avait dit qu'elle m'aurait ramenée une poupée, je ne sais pas si j'en avais jamais eu avant, dame je n'étais sûrement pas bien vieille. Ma pauvre Armelle, le lendemain matin, j'avais hâte de me lever et j'étais

¹ M-A (0.31).

² *Un tammig ti bihan*, littéralement : un petit-bout de maison petite.

³ De *barrason* (palaçons). Le terme est utilisé en français local pour parler des plafonds en torchis.

⁴ M-A (18.58). Noter *an c'hwec'h àr-n-ugent* [œn ʁex amʁœdʒœn] : le vingt-six, avec l'article *an*.

au bord de la grande route jusqu'à ce que je vois ma mère revenir à la maison, j'étais... je restais au bord de la grande route pour regarder ! j'avais hâte peut-être de voir ma mère mais surtout de voir ma poupée, (rire) ah dame oui !

(Et tu as eu ...) Et j'avais eu une poupée ! dame oui ! Dans ce temps-là, je ne disais pas sûrement « ur bepinell », je disais « ur beponell, ar beponnell », et à Arradon, ils disent « ur bepinell », il y en a qui disent « ur beponell » aussi. (Oui, tante Louise disait « ur beponell ».) « Ur beponell », oui.

Le pèlerinage à Sainte-Anne d'Auray est présenté comme une obligation à remplir chaque année. Marie-Anne se montre ici impatiente de voir revenir sa mère avec la poupée promise. À la fin de son récit, elle distingue deux formes pour le mot « poupée » : *pepinell* ou *peponell*¹.

La scolarisation est abordée à un autre moment du témoignage.

(Te zo waet d'ar skol e ...) Me zo waet d'ar skol da Bleskop. Mes e oamp é chom e Bellem, ha Bellem ... be' zo un hent bras, hag un tu ag an hent bras a zo douzh Pleskop hag an tu 'rall a zo douzh Plerenn. Ha douzh an tu ma oamp ni é chom, an ti a oa douzh Plerenn mes tostoc'h oa mond d'ar skol da Bleskop ha me yae d'ar skol da Bleskop. Be oa daou gilometr hanter. Me yae bemdez àr droad hag a zae àr droad d'ar ger, ya ! oan bet er skol beteg trizeg vle.

*(Hag àrlerc'h, t'eus ...) Àrlerc'h, me oa waet da di ma eontr evid boud bugulez, evid gouarn ar saout, beteg ... beteg pemzeg ble, pewarzeg ble hanter. Hag àrlerc'h neuse, me oa daet amañ d'an Arradon da zeskiñ boud linjerez. Me oa chomet daou vle, ha ... neuse oa ket ... oa ket dober a CAP nag a netra, oa ket goulennet *certificat* erbed g' an dud ! ha me oa waet neuse da labourad da ... da Lesveleg, da ... d' an *asile*, ha me oa chomet ahont pemp ple ! mes me laboure àr ma micher, e *pavillon* ma oan, e oa gwraet ... be oa *atelier couture* ! (A ya ?) Ya !*

*(Evid gober petra ?) Evid gober ... ben ... evid gober ... neuse e oa gwisket ar re a oa *employ*-et e Lesveleg neuse a oa toud gwisket ! Bewet ha gwisket oamp, ni a gouske ahont ha neuse ... gwisket oamp. Ha ni rae hun dilhad ! (A ya ?) Ya, ni a rae, gwraet ... er servij e lec'h ma oan me, e oa an *atelier* evid gober an dilhad ! Mes gwraet e oa evid toud an dud hag o oa en *établissement* ! razh evid an ... an *employé*-ed ha neuse evid ar re klañv, ar re *intern*-et, oa razh gwraet, ya !*

*(Ha pesort dilhad ?) O dam, pas re ag ar vod ! o dam, (rire) da re deverrus, mes ' vern ket ... oa red deomp ... oa red deomp *suiivre ar règlement*, a dam ya ! Mes an traoù en deus chañjet goude, bremañ peb unan a zo libr ! Ha neuse, a pa oamp waet ahont, ma n'am boa hun blew, meur a wezh un andenn e-kreiz, n'am boa ket dober a chañjiñ hag he lekel àr ar c'hostez ! peotramant oa punision e oa evidomp, dam ya ! Ni am boa un deiz da sorti peb sizhun, mes, ma n'am boa ur punision, oa *supprim*-et hun deiz da sorti deomp ! hag an dra-ze oa tra er-walc'h, ma chañjemp mod ar blew. *Sévère* e oa, dam ! Leanezi a oa geneomp ahont ! leanezi ... ag ar *Sagesse*, just evel ma oant ... man d eus er *Chartreuse*. Ya.²*

(Tu es allée à l'école à ...) Je suis allée à l'école à Plescop. Mais on habitait à Béléan, et Béléan ... il y a une grande route, et un côté de la grande route est sur Plescop et l'autre côté est sur Pleren. Et du côté où on habitait, la maison était sur Pleren mais c'était plus près d'aller à l'école à Plescop et j'allais à l'école à Plescop. Il y avait deux kilomètres et demi. J'allais chaque jour à pied et je revenais à pied à la maison, oui ! Je suis allée à l'école jusqu'à treize ans.

(Et après, tu as ...) Après, je suis allée chez mon oncle pour être « bugules », pour garder les vaches, jusqu'à ... jusqu'à quinze ans, quinze ans et demi. Et après alors, je suis venue ici à Arradon apprendre à être couturière. Je suis restée deux ans, et ... alors y avait pas ... y avait pas besoin de CAP ni de rien, on ne demandait aucun certificat aux gens ! et je suis allée alors travailler à ... à Lesvellec, à ... à l'asile, et je suis restée cinq ans là-bas ! mais je travaillais sur mon métier, dans le pavillon où j'étais, on faisait ... y avait un atelier couture ! (Ah oui ?) Oui !

(Pour faire quoi ?) Pour faire ... ben ... pour faire ... alors on était habillés, ceux qui étaient employés à Lesvellec étaient tous habillés ! On était nourris et habillés, on dormait là et puis ... on était habillés. Et on faisait nos habits ! (Ah oui ?) Oui, on faisait ... c'était fait dans le service où j'étais, c'était l'atelier pour faire les habits ! Mais on faisait pour tous les gens qui étaient dans l'établissement ! pour tous les ... les employés et puis pour les malades, les gens internés, on faisait tout, oui !

(Et quel genre d'habits ?) Oh dame, pas des habits à la mode ! oh dame, (rire) des drôles d'habits, mais ça fait rien ... on devait ... on devait suivre le règlement, ah dame oui ! Mais les choses ont changé ensuite, maintenant

¹ [pepinjal] et [pœpunjal], pour : poupée, poupon. Marie-Anne dit *ur bepinell*, *ma pepinell*, et non *ma fepinell*.

² M-A (2.24).

chacun est libre ! Et puis, quand on était là-bas, si on avait les cheveux, quelquefois une raie au milieu, on n'avait pas besoin de changer et de la mettre sur le côté ! ou bien on avait une punition, dame oui ! On avait un jour de sortie par semaine, mais, si on avait une punition, on nous supprimait notre jour de sortie ! et ça suffisait, si on changeait de coiffure. C'était sévère, dame ! Il y avait des religieuses avec nous là-bas ! les religieuses ... de la Sagesse, juste comme ... comme il y en a à la Chartreuse. Oui.

Marie-Anne précise que la maison où ils habitent à Béléan est située sur Plœren, comme la chapelle du village ; elle fréquente cependant l'école de Plescop, plus proche, jusqu'à l'âge de treize ans. C'est contre son gré, confie-t-elle hors micro, qu'elle doit quitter l'école à trois semaines du certificat d'études¹. Pendant deux ans, elle garde les vaches chez son oncle et tuteur à Plœren, puis elle vient à Arradon, au Moustoir, pendant deux ans également, apprendre le métier de couturière, grâce à une bourse qui lui est octroyée en tant que « pupille de la nation »².

Le premier emploi de couturière de Marie-Anne³ l'amène à l'asile de Lesvellec en Saint-Avé, univers clos soumis à un règlement très strict : pension, uniforme, punitions, encadrement sévère par des religieuses. L'abondance de mots français dans cet extrait, inhabituel dans le discours de Marie-Anne en breton, semble indiquer que, comme l'école, l'asile est régi en français.

Une question sur l'habillement des enfants ramène Marie-Anne à des souvenirs plus anciens, quand sa mère couturière lui confectionne sa première robe⁴.

(A pa oas bihan, e oas gwisket ... get dilhad ...)

Get dilhad, dam, beteg ... beteg an oad ... beteg m' am boa eizh vle merhad, e oan gwisket, dam, deverrus er-walc'h 'ta ! m'am boa merhad ur vrozh ha neuse un tammig *sarrau* àr ar lein, m'eus ket re a soñj. Hag àrlerc'h neuse, *ben* e oa mall mond d'an overenn ha oa bet gwraet ur vrozh din get voulous, pas voulous d'ar sol, mes voulous àr ar manchoù, un tammig voulous marse g' an digor neuse (*geste*). Mes d'ar merc'hed vihan, oa ket gwraet brozhioù du, gwraet e oa brozhioù liwaj ha me oa me fier, *Armelle*, da mond d'an overenn get mam brozh, unan hag a denne un tammig àr ar gwer ! O, me oa ur vraw ataw sur ! (*rire*) hag ur jobelin hag a zariwe marse me da man diwskouarn, (*rire*) dam ya ! An traoù en deus chañjet goude eurusamant !

(Ha ... hag ar baotred bihan ?) Ar baotred bihan, ur wezh ma o dewoa, ouian ket me, eizh pe deg ble iwe, *ben* e oa gwraet un tammig jilet-e voulous dehe iwe, ya ! M'eus ket me soñj petra oa àr o fennoù, o dam, b' e oa un dra bennag ataw sur, oa ket ataw sur laosket da moned àr o blew e mod-se kar oa ket braw mond d'an overenn e mod-se.⁵

(Quand tu étais petite, tu étais habillée ... avec des vêtements ...)

Avec des vêtements, dame, jusque ... jusqu'à l'âge ... jusqu'à mes huit ans peut-être, j'étais habillée, dame, assez drôlement toujours ! j'avais sans doute une robe et puis un petit sarrau par-dessus, je me rappelle pas trop. Et après alors, ben, il était temps d'aller à la messe et on m'avait fait une robe avec du velours, pas du velours en bas, mais du velours sur les manches, un petit peu de velours peut-être à l'encolure alors (geste). Mais aux petites filles, on faisait pas des robes noires, on faisait des robes de couleur et moi, j'étais fière, Armelle, d'aller à la messe avec ma robe, une qui tirait un peu sur le vert ! Oh, moi, j'étais une belle toujours sûrement ! (rire) et une coiffe « jobeline » qui m'arrivait peut-être aux épaules, (rire) dame oui ! Les choses ont changé ensuite heureusement !

(Et ... et les petits garçons ?) Les petits garçons, une fois qu'ils avaient, je sais pas, huit ou dix ans aussi, *ben*, on leur faisait un petit gilet en velours aussi, oui ! Je me rappelle pas ce qu'ils avaient sur la tête, oh dame, ils avaient

¹ Lors de la première enquête ethnologique, Marie-Anne confie qu'elle rêvait d'être institutrice. Malgré ses supplications, elle doit quitter l'école pour aller garder les vaches chez son oncle à Plœren.

² Cette précision a été recueillie également dans le cadre de la première enquête non enregistrée. Marie-Anne parle d'une somme de 800 F pour l'apprentissage d'un métier. Elle signale aussi qu'elle voit la mer pour la première fois en arrivant au Moustoir.

³ Elle y reste du 2 janvier 1925 au mois de juillet 1929 où elle se marie.

⁴ Dans l'extrait qui suit, Marie-Anne ne précise pas que c'est sa mère qui confectionne sa première robe mais elle l'a raconté lors de l'enquête ethnologique.

⁵ M-A (5.23).

quelque chose toujours sûrement, on les laissait toujours sûrement pas aller tête nue¹ comme ça car c'était pas beau d'aller à la messe comme ça.

Ce court extrait montre l'importance du costume : Marie-Anne se souvient de sa première vraie robe, avec un peu de velours² aux manches et à l'encolure, et de sa coiffe, sans doute un peu trop grande. Véritable rite de passage, le moment d'aller à la messe est celui de porter le costume : *e oa mall mond d'an overenn hag e oa bet gwraet ur vrozh din* (littéralement : il était temps d'aller à la messe et il avait été fait une robe à moi), et Marie-Anne arbore fièrement sa tenue.

La question linguistique est abordée à la suite de ces remarques sur l'habillement.

(Hag an dud a gomze breton ?)

O ya ! (E Plerenn ?) E Plerenn, e Pleskop, breton oa partout. (A ya.) A ya, m'eus ket soñj ma mamm a ouie lenn ... pas ! *hein ?* m'eus ket soñj, geo ! marse ma mamm a ouie lenn mes ma zad ouie ket na skriw na lenn, nann ! ma zad d'eo ket james bet e skol mes hañval genin ma mamm a ouie lenn, ya ! M'am boa ... m' am boa eizh ble a p' oa marw ma mamm, ya, mes m'eus ket soñj ma ouie lenn, nann. En amzer-se, toud an dud dae ket d'ar skol, *hein !* pas surtout e ... e-mesk ar ounidizion, e-mesk an *ouvriers*, an dud dae ket ... oa ket kaset kalz ar vugale d'ar skol. Mes pa oan me waet d'ar skol, ouien ket ket namaed breton, m' boa ket james komzet ger galleg erbed. Ouian ket penaos m' eus darriwet da zeskiñ galleg ! kar me 'm eus desket ma c'hatechen e breton, ma fater e breton, m'eus gwraet ma c'hentañ komunio e breton, ya !

(Hag er skol e oa ket komzet breton ?)

Geo, geo, geo, ni a gomze breton ! Breton a oa er skol ! ya, ni a lenne e breton !

(Er skol ?) Dam ya ! (Evid ar c'hatechen ...) evid ar c'hatechen ! mes evid ... ar libroù arall, e oa desket deomp e galleg. Ha ni a lare ar bater, da vitin e-raog komañs ar skol, ha honhont a oa laret e breton hag an hani ag an noz, a pa oa achiw ar skol, a oa laret e galleg. Hag a mod-se m'am eus daet a-benn da zeskiñ bre ... galleg *quoi !* ya !

(Hag en Arradon, e oa komzet breton, oa ket ar mem tra peotramant ...)

Oa ket *tout à fait* ar mem breton mes en Arradon ind a gomze paodmad muioc'h galleg evid e Plerenn hag e Pleskop. Pitaotoc'h oa en Arradon ! laret e oa « ar bitaoded ag an Arradon » ! mes dam, ni a oa ni paourizion, ouiemp ket kalz a galleg !

(A ya ! Ha petra oa ... oa dishañval ?)

Petra oa ... oa ket *pareil* ? Oh *ben* lod kaer a dra oa ket *pareil*, *hein !* o ya, peb parrez en dewoa he abitudioù *quoi !* a ya !

(Ha bremañ, pa ... pa gomzes ar breton, te gomz te evel e Plerenn peotramant ...) Pas, evel en Arradon. A ya ! Evel en Arradon, mes me gompren mad ur sort ar breton arall ! A ya ! me gompren mad ar breton arall ! ya !

(A pa oas bihan, t'eus desket traouigoù : « Bim bañ bañ » ... ?) O dam ya ! dam [???] oa razh desket d'ar vugale. « Bim bañ bañ, marw eo Konan » (*rire*), ya, ya !

(Petra c'hoazh ?) O dam, m'am eus ankouaet, *Armelle* !³

(*Et les gens parlaient breton ?*)

Oh oui ! (À Plerenn ?) À Plerenn, à Plescop, le breton était partout. (Ah oui.) Ah oui, je me rappelle pas si ma mère savait lire ... non ! hein ? je ne sais pas, si ! peut-être que ma mère savait lire mais mon père ne savait ni écrire ni lire, non ! mon père n'a jamais été à l'école mais, d'après moi, ma mère savait lire, oui ! J'avais ... j'avais huit ans quand ma mère est morte, oui, mais je me rappelle pas si elle savait lire, non. En ce temps-là, tous les gens n'allaient pas à l'école, hein ! pas surtout ... parmi les journaliers, parmi les ouvriers, les gens n'allaient pas ... on n'envoyait pas beaucoup les enfants à l'école. Mais quand j'étais allée à l'école, je savais que le breton, j'avais jamais dit un seul mot de français. Je sais pas comment j'ai réussi à parler français ! car j'ai appris mon catéchisme en breton, mes prières en breton, j'ai fait ma première communion en breton, oui !

(*Et à l'école, on parlait pas breton ?*)

Si, si, si, on parlait breton ! Il y avait du breton à l'école ! oui, on lisait en breton !

¹ Littéralement « sur leurs cheveux », *àr o blew*.

² L'importance du velours dans la robe marque l'aisance sociale.

³ M-A (6.52).

(À l'école ?) Dame oui ! (Pour le catéchisme ...) pour le catéchisme ! mais pour ... les autres livres, on nous apprenait en français. Et on disait la prière, le matin avant de commencer l'école, et celle-là était dite en breton et celle du soir, quand l'école était finie, était dite en français. Et comme ça j'ai réussi à apprendre le bre... le français, quoi ! oui !

(Et à Arradon, on parlait breton, c'était pas la même chose ou bien ...)

C'était pas tout à fait la même chose ; mais à Arradon ils parlaient beaucoup plus français qu'à Plæren et à Plescop. C'était plus riche à Arradon ! on disait « les riches d'Arradon » ! mais dame, nous, on était pauvres, on savait pas beaucoup de français !

(Ah oui ! Et qu'est-ce qui était ... était différent ?)

Qu'est-ce qui ... qui était pas pareil ? Oh ben, un bon nombre de choses étaient pas pareilles, hein ! oh oui, chaque paroisse avait ses habitudes quoi ! ah oui !

(Et maintenant, quand ... quand tu parles le breton, toi, tu parles comme à Plæren ou bien ...) Non, comme à Arradon. Ah oui ! Comme à Arradon, mais je comprends bien quand même l'autre breton ! Ah oui ! je comprends bien l'autre breton ! oui !

(Quand tu étais petite, tu as appris des petites choses : Bim ban ban ... ?) Oh dame oui ! dame, [??] tout ça était appris aux enfants. « Bim ban ban, Conan est mort » (rire), oui, oui !

(Quoi encore ?) Oh dame, j'ai oublié, Armelle !

Cet échange sur les pratiques linguistiques mérite d'être étudié attentivement. Marie-Anne affirme d'abord avec force l'omniprésence du breton à Plæren et Plescop. Elle enchaîne en se demandant si sa mère savait lire ou non et doit reconnaître qu'elle l'ignore mais affirme que son père était analphabète et n'avait jamais été à l'école. Le fait de savoir lire est donc la première chose qu'elle corrèle avec la question sur l'usage du breton, corrélation qui tend à présenter encore une fois le breton en négatif : c'est une langue par défaut, on la parle d'autant plus qu'on n'a pas accès à l'école, donc au français ; et dans le milieu des journaliers, des ouvriers, les enfants n'étaient pas beaucoup scolarisés, précise-t-elle.

Puis Marie-Anne raconte sa propre expérience, s'étonnant encore d'avoir réussi à apprendre le français. Le catéchisme est appris en breton, le reste, *ar livrouñ arall* (les autres livres) en français. La prière du matin est dite en breton et celle du soir en français. Les deux langues ont ainsi leur place à l'école chrétienne de Plescop¹ et Marie-Anne conclut : *a mod-se m'am eus daet a-benn da zeskiñ bre... galleg quoi !* (ainsi je suis venue à bout de l'apprentissage du bre... du français quoi !).

La conversation porte ensuite sur le breton à Arradon et les variations linguistiques d'une commune à l'autre. Arradon est perçue comme plus riche et on y parle davantage français. Le breton est ici corrélé avec la pauvreté : *ni a oa ni paourizion, ouiemp ket kalz a galleg !* (nous, on était pauvres, on ne savait pas beaucoup de français !). Marie-Anne reconnaît les variations du breton d'une paroisse à l'autre ; elle affirme d'un ton péremptoire qu'elle parle maintenant comme à Arradon mais ajoute qu'elle comprend bien « l'autre breton » : *Me gompren mad ar breton arall*.

L'échange se termine par l'évocation d'une comptine en breton ; Marie-Anne la connaît et déclare que tous les enfants apprenaient ce genre de choses mais ne peut donner d'autres exemples : *m'am eus ankouaet !* (j'ai oublié). L'oubli de ces comptines est peut-être lié aux deuils successifs qui ont jeté un voile noir sur les jeunes années de Marie-Anne. Bien qu'elle ne s'attarde pas sur ces événements tragiques, son récit brosse un tableau plutôt sombre d'une enfance marquée par la pauvreté et le malheur. Seule la grand-mère maternelle reste pour prendre soin d'elle et de son frère, près de la chapelle de Béléan également confiée à ses soins.

Issue du milieu social le plus défavorisé, celui des journaliers, Marie-Anne doit quitter l'école à treize ans pour aller garder les vaches ; son statut de « pupille de la nation » la sort de sa condition de domestique agricole en lui offrant un apprentissage de couturière au Moustoir à

¹ Marie-Anne raconte, lors de l'enquête ethnologique, qu'il n'y a pas d'école publique et que l'institutrice est une religieuse en civil : « Mademoiselle Marie ».

Arradon, mais son premier emploi à l'asile de Lesvellec en Saint-Avé la plonge dans un univers presque carcéral jusqu'à son mariage en 1929 où elle revient à Arradon.

Au fil de ces années, le breton apparaît comme la langue presque exclusive de Marie-Anne : elle ne connaît pas un mot de français avant l'école et la suite de son témoignage montre qu'elle parle breton au Moustoir lors de son apprentissage¹ ; par contre, aucune indication n'est donnée concernant les langues utilisées à Lesvellec. Marie-Anne décrit les communes de Plœren et Plescop, dont elle est originaire, comme pauvres et bretonnantes, Arradon, où elle vient ensuite, comme plus riche et plus « francisante », ce terme désignant ici le fait de s'exprimer en français, fait qui suppose d'en avoir la capacité d'une part, la volonté ou la nécessité d'autre part.

Jeanne, fille de fermiers à l'Ile-aux-Moines.

Le témoignage de Jeanne, née le 23 septembre 1907 à l'Ile-aux-Moines, est en français car elle ne parle pas le breton qu'elle comprend bien cependant.

Son acte de naissance la présente comme née à Locmiquel², commune de l'Ile aux Moines, fille de Jean Marie Auguste Bouleis, 32 ans, cultivateur, et Marie-Louise Le Vu, 36 ans, cultivatrice. Le père et les deux témoins, Jean Daniel, 40 ans, boulanger, et François Pironnet, 61 ans, capitaine marin, signent le registre³.

(Bon, tu es née en 1907 à l'Ile-aux-Moines ?)

Oui, à l'Ile-aux-Moines, le vingt-trois septembre, non, tu mets pas ? (Non.) C'est pas la peine.

(Ton père était d'où ?) De l'Ile-aux-Moines.

(Tes grands-parents ?) Mes grands-parents étaient de l'Ile-aux-Moines.

(D'où ?) Ben, du bourg, du bourg, enfin ...

(Je croyais que c'était à Penhap ?) Non, enfin, c'est-à-dire, c'est mon oncle Pierre qui était allé à Penhap, chez sa femme si tu veux, quoi !

(Ah ! je croyais qu'ils étaient de Penhap ?)

Non, non, non, non, c'était du bourg, c'est toujours là que je les ai connus, que j'ai entendu parler d'eux, quoi ! (Ah oui ?) Ben, c'est-à-dire, ils habitaient le bourg, mais un petit peu retiré, quand même, parce qu'ils avaient une ferme, y avait une ferme là (rire) (...) Et puis après alors, quand mon père s'est marié, il est venu là où je suis née ... (C'était pas le même endroit ?) C'était pas le même endroit, non. (Comment ça s'appelle déjà ?) Le Rest. (Kergantelec ?) Kergantelec, oui, oui. (Et puis tes grands-parents ?) Mes grands-parents habitaient là aussi, enfin derrière, c'est-à-dire mes grands-parents habitaient juste auprès du presbytère, de l'autre côté du presbytère, là où je vous avais montré, quoi, hein.

(Ah oui. Et ta mère ?)

Ma mère était de Baden. Et ma mère devait être venue chez des *tudgenti*⁴ à l'Ile-aux-Moines, chez des bourgeois à l'Ile-aux-Moines et c'est comme ça qu'elle avait dû connaître mon père, quoi ! et puis qu'elle s'était mariée, quoi !

(Ah oui ? Ils s'étaient mariés jeunes, tu sais pas ?) Oh ben, je sais pas, je me rappelle pas.

(Y avait beaucoup ...) Je crois qu'il y avait cinq ans entre mon père et ma mère, alors, je peux pas dire à quel âge à peu près ils se sont mariés.

(Est-ce que vous parliez breton chez vous ?)

Euh, ben, mes parents parlaient le breton, surtout quand on voulait pas que nous comprenions, puis on comprenait quand même parce qu'à force de les entendre parler ... (Oui.)

Et puis on avait des personnes qui venaient chercher du lait et qui parlaient toujours en breton, c'était des vieilles personnes qui parlaient toujours en breton. (...)

(Mais, tes grands-parents ... on a regardé un peu la généalogie du côté Bouleis, ils étaient quand même de l'Ile-aux-Moines ?) De l'Ile-aux-Moines, oui, oui, oui, oui, ils étaient de l'Ile-aux-Moines.

¹ Voir en 3.1.1.

² C'est-à-dire au bourg, près de l'église, autrefois chapelle, dédiée à Saint-Michel.

³ Etat civil, Ile-aux-Moines, naissances, 1902-1910, image 44/66.

⁴ [tyſœntil] littéralement « gentilshommes », personnes riches, bourgeois.

(Tes grands-parents, ils parlaient le breton entre eux ?) Ah ben oui, c'est ça, entre eux, quoi !
(C'était leur langue de tous les jours ?) Oh ben oui, mais pour nous par exemple, ils parlaient toujours en français. Ils connaissaient le français, oui. (Oui.) Oui.¹

Le début de l'enregistrement montre quelques hésitations et rires dus à la gêne de la situation d'interview, gêne qui se dissipe par la suite mais laisse Jeanne néanmoins très vigilante quant à sa façon de s'exprimer. Ses propos situent d'abord sa famille paternelle, ses grands-parents originaires de l'Île-aux-Moines et fermiers au bourg, comme ses parents, un de ses oncles fermier à Penhap, au sud de l'Île. La mère de Jeanne, originaire de Baden, est venue travailler chez des *tudgentil* à l'Île-aux-Moines où elle a rencontré son futur mari.

La question de la langue parlée à la maison est posée par rapport au breton « Est-ce que vous parliez breton chez vous ? ». Jeanne répond que ses parents l'utilisent entre eux, surtout pour ne pas être compris des enfants. À cause de la forme de la question, c'est le français qui se révèle ici en négatif comme la langue parlée principalement à la maison. Les parents font usage du breton plutôt dans une fonction cryptique et les grands-parents originaires de l'Île-aux-Moines parlent breton entre eux mais français à leurs petits enfants. Un exemple de ces emplois des deux langues est donné par Jeanne quand elle raconte la naissance de son petit frère.

Quand mon petit frère est né, ben ma mère ... je savais pas que je devais avoir un petit frère forcément, ni une petite sœur, ni rien du tout, mais mon père ... mais ma mère avait dit à mon père : « Envoie-les vite chez ta ... chez la grand-mère, chez mémé. », c'est chez mémé qu'on disait, et puis alors, on nous avait donné du pain, du beurre et puis avec du sucre dessus. Alors : « *Kae buan², kae buan ... kae buan*, quoi ! », euh, l'air de dire « Allez vite, renvoie-les vite » parce qu'elle devait être dans les douleurs, maintenant je sais bien, quoi ! c'est ça aussi, et puis alors, mon frère gardait les vaches. (Ton grand frère ?) Mon grand frère, oui, car il y avait une sœur entre moi et puis mon frère, alors y avait onze ans entre mon frère et moi, quoi, mon grand frère. (Onze ans !) Oui, oui, y avait onze ans, parce que y en avait alors une sœur qui était morte à trois ans et demi ... c'est pas onze ans ... ben si, va. (Elle était morte de la coqueluche ?) Oui, une méningite, suite de coqueluche.

Et puis après alors, quand mon petit frère est né, alors ma grand-mère, ma mémé avait dit à mon pépé : « *E an da weled³, e an da weled !* » Mon frère était venu dire que, pendant qu'il était à garder les vaches à la maison, ben, quand il était venu conduire les vaches à la maison, ben le petit garçon était né, quoi, si tu veux, et puis il était venu nous dire, dame, que il y avait eu un petit frère, comme c'était lui l'aîné des garçons et puis le dernier, c'était un petit frère aussi, on était trois filles entre eux quoi ! Ben, c'est-à-dire qu'y avait peut-être pas onze ans entre nous quand même parce que mon frère est né en 1902 et moi en 1907, ça faisait que cinq ans quand même ! hein, c'est ça, y a que cinq ans. (Il avait onze ans à la naissance d'Eugène.) Oui, oui, je dis pas ça bien ! (*rire*)

(Mais si ! Et elle disait « *da weled* » par exemple ?)

« *E an da weled penaoz e ya !* » alors, j'avais bien compris : « Je vais aller voir comment ça va ! ». Alors mon grand-père nous chantait : « La chèvre qui était dessus le mur à brouter de l'herbe fine », alors quand il nous chantait ça, je me rappelle ce jour-là, c'était ça qu'il nous chantait, comment ... « Quand j'allais à la messe du curé, la chèvre était chez le boucher ... » ... non ...

« Quand j'allais à la messe du curé, la chèvre était de sur le mur à brouter de l'herbe fine,
Quand je revenais de la messe du curé, la chèvre était chez le boucher, on allait la tuer. »
Et ... et comment ? ... et la ...

« Et la chèvre disait au boucher qui l'a tuée

'Laissez-moi-z-en encore un moment pour faire mon testament ...
laissez-moi-z-en encore ...

Ne jetez pas ma viande au chien, gardez-le, salez-le par morceaux,
il sera bon, bon, bon pour l'hiver pour donner au tailleur !' »

Alors, tu vois, c'était des trucs comme ça, quoi !

¹ JB (0.00). « Oui » est prononcé à la fin de ce passage en aspiration par Jeanne et par moi.

² [tʃi bjä] *kae buan* : va vite.

³ [jã dœ ɥijald] *e an da weled* : je vais voir.

(Et où est-ce qu'il apprenait ces chansons-là ?)
Oh ben, je sais pas, j'ai toujours entendu parler de ces chansons-là, c'est des vieilles chansons que ... puisqu'il est mort en 17, hein !¹

L'épisode raconté concerne la naissance du jeune frère de Jeanne et peut donc être daté précisément du 12 juillet 1913. Jeanne n'est pas préparée à cet événement. Elle se souvient de la scène et des échanges de paroles en breton entre adultes. Son grand frère Jean garde les vaches, sa sœur et elle sont emmenées par leur père chez la « mémé » voisine avec un petit goûter. Le grand frère vient annoncer la naissance et la grand-mère va prendre des nouvelles de la mère et du nouveau-né tandis que le grand-père garde ses petites filles, âgées de 6 et 3 ans, en leur chantant une chanson dont Jeanne rapporte les paroles.

L'expression des parents et grands-parents en breton et en français montre qu'ils utilisent couramment l'une et l'autre langue ; les enfants à qui l'on s'adresse en français comprennent néanmoins le breton car ils l'entendent parler en situation par les générations précédentes.

La chanson du grand-père peut être rapprochée du chant en breton *Testament ar c'havr* (Le testament de la chèvre) collecté par Luzel au Prat en 1868 et figurant dans son recueil de *Soniou*². Si le sujet est le même, le traitement en est cependant très différent et seule la traduction du sixième vers « Donnez-moi un peu de temps, que je fasse mon testament » est presque identique à la version de Jeanne. Dans celle-ci, l'idée de réserver la viande au tailleur rappelle divers dictons et histoires au sujet de cette corporation : les tailleurs nourris dans les fermes où ils venaient travailler étaient parfois raillés pour leur appétit³.

Le récit de Jeanne se poursuit à propos des grands-parents et de la famille îloise ; on y retrouve des familles citées par Louise : les sœurs de la grand-mère de Jeanne, Vincente mariée à Louis, oncle de Louise⁴, et Thomasine « tante Mazine » qui élève son neveu Théodore et tient un petit commerce à Kergonan. Jeanne se rappelle la fabrication du vin chez ses parents.

On avait une vigne chez nous, dans la ferme du bourg, là, on avait une vigne, oui, et puis on faisait du vin. Je crois voir encore mes parents faire du vin, avec un pilon tu sais, ils pilaient le raisin dans une bassine et puis alors on retirait du vin, c'était du vin blanc. On retirait du vin, je sais pas s'il était très bon, je me rappelle pas si je l'ai jamais goûté, mais enfin, c'était comme ça, quoi !⁵

Le sujet de la scolarisation est abordé ensuite mais assez vite esquivé.

(Est-ce que tes parents par exemple avaient été à l'école ou ...)

Ben oui, mais ... ma mère avait été un peu à l'école et mon père aussi sûrement, ils ont été à l'école aussi, mais dame, je sais pas, on restait pas très très longtemps à l'école. J'ai pas su réellement. (Toi ...) Moi, j'ai pas été beaucoup à l'école ; j'allais à quatre ans à l'école mais j'allais à la garderie ... c'était la garderie où ... à quatre ans, on n'étudiait pas beaucoup et puis alors je me rappelle que quand j'étais à l'école, y a mon père qui venait tuer le cochon des religieuses, des bonnes sœurs, et puis nous alors, on était invités, les enfants P. et puis moi, on était invités à aller manger en même temps que mon père parce qu'on avait tué le cochon.⁶

Jeanne fréquente la garderie dès l'âge de quatre ans. Le seul souvenir qu'elle évoque ici est le repas servi quand son père vient tuer le cochon des religieuses. Cette scolarisation précoce sera de courte durée car elle a sept ans lorsque la guerre éclate et ne va quasiment plus à l'école.

Dame, j'allais presque plus à l'école. J'allais deux ou trois mois, après sept ans, j'allais plus énormément à l'école. J'allais par exemple depuis le mois de décembre, janvier et puis février ; et

¹ JB (5.08).

² LUZEL, réimp. 1971, tome II, p. 94-97.

³ Voir *Tri kemener a vour'h Plergad* en 3.2.2 et *Krampoueb, kab ha kemener* (HENEU, 1932, p. 71-83).

⁴ Ce sont les parents de Georges dont Louise et Jeanne parlent à plusieurs reprises.

⁵ JB (10.00).

⁶ JB (10.52).

puis il fallait que je reste à la maison pour garder les vaches et aider à la ferme parce que mon frère était encore ... comment ... infirme ; il était resté infirme ... convulsions qu'on disait ou enfin ... je sais pas ce qu'il a eu comme ça ... il avait treize mois, alors il était infirme du bras droit, alors ... ça fait que ... alors la tante Mimi alors allait toucher les bœufs avec lui quand on mettait le blé ou bien quand on faisait du travail parce qu'il pouvait pas tenir sa charrue et puis tenir le fouet en même temps ; alors la tante Mimi allait toucher les bœufs avec lui et puis en ce moment-là, elle avait justement la coqueluche et elle s'asseyait sur le sillon pour tousser, elle était obligée de s'arrêter pour tousser. Et moi, j'ai travaillé beaucoup à la ferme aussi, j'avais beaucoup de goût à la ferme, à travailler à la ferme.¹

La conversation aborde aussi les métiers des gens de l'île et le déclin du breton, plus précoce qu'ailleurs, mais le dialogue est faussé par des questions trop directives. Les relations, à l'intérieur de l'île et avec le continent, ressortent aussi de cette discussion :

Y avait des voisins qui étaient très gentils, y avait beaucoup de marins à l'Île-aux-Moines, alors ils venaient chercher du lait chez nous, alors c'était des voisins qu'on aimait beaucoup.

(Et comment ça se fait à ton avis que le breton a ... enfin je sais pas ... s'est éteint un peu ?)

Ben, c'est-à-dire que ... (à l'Île-aux-Moines) ... ben oui parce que les vieilles personnes sont mortes, ils sont morts les vieux et puis alors les jeunes parlaient pas beaucoup le breton, quoi !

(Mais pourquoi moins que sur le continent ?) Ben, je sais pas, je sais pas du tout.

(Parce que, quand tu es venue à Arradon, tu as trouvé une différence quand même ?) Ben oui, c'est ça quoi ! je comprenais d'ailleurs, on m'aurait pas vendue en breton, je connaissais ! je savais quoi ! (Je vois bien que, quand tu écoutes tante Louise, tu comprends tout.) Oh je comprends, c'est vrai, oui, oui, je comprends le breton, mais pour le parler, je sais pas parce que j'ai jamais parlé pour ainsi dire, quoi ! j'ai pas parlé. (...)

(Est-ce que vous alliez souvent sur le continent ?) Ben, on allait chez une tante, une sœur à ma mère qui était à Baden et puis alors on avait des *pelors* là-bas, on allait chercher des paniers de *pelors*.

(...) (Est-ce que ... vous alliez par exemple au marché ...) Ben, c'est-à-dire que ... non, on vendait pas beaucoup nos affaires, on vendait du lait, on vendait du lait, c'est tout, on faisait du beurre pour nous, mais on vendait pas, on vendait les œufs par exemple, que le lait et les œufs, et puis alors, les pommes de terre, c'était aux voisins, comme c'était des maisons ... comme c'était des marins, par exemple, alors les femmes, ils avaient un petit jardin et puis enfin ...

(Dans quelles familles on parlait plutôt le breton ? Les marins, ils parlaient plus tellement parce qu'ils avaient été dans d'autres pays ?) C'est ça, oui, oui. (C'est peut-être les marins qui ont amené...) Moi, je crois, dame, c'est les marins, oui, oui. Et puis il y avait aussi des machins, on les appelait des gabelous, c'était des ... ah, qu'est-ce que je dirais maintenant, je saurais plus ...

(Des douaniers ?) Les douaniers, c'est ça, alors ils avaient leur machine à la côte, ils avaient des bancs de pierre si tu veux où les vieux marins quand ils revenaient de la pêche, parce qu'ils faisaient beaucoup la pêche au thon et puis alors quand ils venaient comme ça, eh ben, ils se réunissaient, on disait : « Tiens, les vieux chiqueurs ! » parce qu'ils chiquaient ce moment-là ; ils fumaient pas beaucoup quand ils étaient ... ils fumaient pas beaucoup ou bien ils fumaient la pipe mais c'était plutôt chiquer qu'ils faisaient. Alors ils allaient se réunir comme ça ou bien jouer aux cartes ou bien ... ils allaient voir la mer au Derenn là.²

Ces deux extraits montrent la diversité de la population îloise : les fermiers comme les parents de Jeanne, les marins qui viennent leur acheter lait, œufs et pommes de terre, les douaniers aussi, appelés « gabelous », à qui les vieux marins disputent les bancs face à la mer. Les paysans écoulent l'essentiel de leur production sur l'île et fréquentent peu le continent et le marché de Vannes.

Interrogée à propos du déclin du breton sur l'île, Jeanne pointe le fait que les vieilles personnes meurent et que les jeunes ne parlent plus beaucoup le breton. Elle évoque sa difficulté à parler une langue dans laquelle on ne lui a pas adressé la parole ; elle souligne qu'elle comprend bien et qu'« on ne [l]'aurait pas vendue en breton ».

¹ JB (14.39).

² JB (12.03). Les *pelors* sont des prunes sauvages, le Derenn est le nom de la grande plage de l'île.

Jeanne se souvient aussi de vieilles personnes de l'île qui ne parlent pas bien le français.

Nous avons une vieille personne qui venait chercher du lait, et puis elle comprenait pas du tout du tout le breton, le français, ou elle parlait pas beaucoup. Alors, elle disait ... elle avait sa petite fille avec elle qui s'appelait Colette. Et puis alors elle disait à Gègène : « Colette à nous, il est mignon, dame, Colette à nous il est mignon ! », « Colette à nous, elle a pas peur, elle a pas peur ! », des trucs comme ça quoi, parce qu'elle ne comprenait pas le ... le machin quoi, elle savait pas le français.¹

La vieille îloise qui vient chercher du lait à la ferme ne s'exprime pas bien en français mais s'efforce pourtant d'utiliser cette langue pour s'adresser à Eugène, né en 1913.

Jeanne a mentionné spontanément à propos de sa mère la présence de *tudgentil* à l'Île-aux-Moines. Une question ramène la conversation sur ce sujet :

(Je voulais demander s'il y avait beaucoup de *tudgentil* ?)

Tudgentil ... y en avait, oui, et moi, j'allais justement apporter du lait chez une *tudgentil*², du côté du Bindo, là où est la tante Mimi et puis alors elle m'avait promis une ... c'est-à-dire qu'on avait eu au moment de Noël ou du premier de l'an, on avait eu chacune une poupée, ma sœur et moi, et puis alors ... y avait une rose et puis alors une autre bleue, une avec une robe bleue et puis une autre rose et puis alors, il fallait que je choisisse, quoi ! Alors, je me rappelle pas si c'est la bleue ou bien la rose que j'avais, mais enfin, de toutes façons, on la voyait ... parce qu'elle était ... dans l'armoire et puis quand on ouvrait l'armoire, on les voyait mais on ne voulait pas nous la donner de crainte que c'était cassé parce que la tête était en porcelaine quand même, quoi, hein !

(Vous pouviez pas jouer avec, quoi !) Ben, c'est ça, il fallait pas qu'on joue avec ! on n'était pas trop riches, ma pauvre !³

Ce récit montre le décalage entre le monde des *tudgentil* et celui de la ferme : les poupées gentiment offertes sont placées dans l'armoire où Jeanne et Mimi ne peuvent que les contempler.

Les paysans sont assez nombreux dans l'île comme le montre l'inventaire des fermes que Jeanne dresse pour l'époque de son enfance.

(Y avait beaucoup de fermes à l'Île-aux-Moines ?)

Ben, moi j'ai connu seize, seize et dix-sept même avec le Guéric où c'était très, très grand et puis y avait une ferme si tu veux, y avait de belles, belles vaches au Guéric, alors ça fait dix-sept, moi j'ai connu ... (Maintenant, y a plus beaucoup ?) Maintenant, il doit y avoir trois peut-être en tout, je sais même pas si y a trois !⁴

Jeanne énumère ensuite les dix-sept fermes, dont quatre au bourg de l'île et la ferme de l'oncle Louis au Toulkeù. Les paysans sont donc une composante non négligeable de la population de l'île⁵. L'ascendance paternelle de Jeanne y est ancrée de longue date, ce qui contredit un peu la vision de M. Mauricet qui distingue en 1877 « quatre classes » d'habitants à l'Île-aux-Moines et écarte les paysans de la population autochtone.

Les habitants pouvaient se partager autrefois en quatre classes, et maintenant encore, c'est à peine si elles sont mélangées.

1° Au rang inférieur, une agglomération de travailleurs dédaigneusement appelés paysans par les marins, d'ouvriers menuisiers, maçons, carriers, etc... en grande partie originaire du continent.

2° Les matelots, presque tous clients des familles de capitaines dont ils étaient les subordonnés pendant les traversées, et dont ils acceptaient volontiers le patronage au retour dans leurs foyers.

3° Les maîtres, aujourd'hui les capitaines au cabotage ; jadis cette classe se partageait en deux, suivant qu'elle s'appliquait au grand ou au petit cabotage.

¹ JB (57.38).

² Jeanne utilise ici le mot *tudgentil* en français au féminin singulier.

³ JB (26.08).

⁴ JB (20.15). « Maintenant » renvoie à l'époque de l'enregistrement, en 1983 ou 1984.

⁵ La population de l'île a atteint son maximum, 1714 habitants, en 1861.

4° Enfin, l'aristocratie des capitaines au long-cours, constituée par quelques familles peu nombreuses, possédant une partie notable du territoire de l'île. Ces distinctions se sont effacées en partie, et les familles des capitaines se sont alliées entre elles sans toutefois se confondre avec celles des matelots.

Il est impossible qu'une population aussi agglomérée ne présente pas des traits caractéristiques ; elle est toute maritime, car j'élague comme étranger l'élément agricole.¹

M. Mauricet « élague » d'un trait de plume l'« agglomération de laboureurs » ou « élément agricole » comme « étranger » à l'île pour ne conserver que la composante maritime dont il souligne la hiérarchie.

La marine, principalement de commerce mais aussi d'état, a pris à l'Île-aux-Moines, comme à l'Île d'Arz sa voisine, une place considérable et sans doute instauré, en même temps qu'une certaine hiérarchie, une sorte d'émancipation par rapport à la société traditionnelle de l'île qui est aussi le port d'attache de quelques thoniers. La langue française, devenue familière aux marins, trouve un terreau favorable dans les deux grandes îles du golfe où elle tend à se substituer au fil du temps au breton. Le « français de l'Île-aux-Moines » garde néanmoins un style original, truffé de mots bretons et d'expressions propres aux marins, et une intonation chantante particulière.

Le regard dédaigneux porté sur les paysans selon M. Mauricet ne semble pas perçu ainsi par Jeanne qui apprécie ses voisins marins : « des voisins qui étaient très gentils », « des voisins qu'on aimait beaucoup ». Les deux mondes ne sont d'ailleurs pas étanches : la marine attire aussi les jeunes paysans de l'île ; des quatre fils de Louis Le Rohellec et Vincente Le Bérigot, fermiers à Kergonan, seul Albert, le plus jeune, reste à la ferme, les trois aînés Louis, Joseph-Ange et Georges deviennent marins. Louise raconte les accidents survenus à ces cousins :

*Louis oa marin, hein ! dam ya, e oa en ur vag hag a oa bet losket ! Titanic ... ouian ket ma oa Titanic peotramant Iéna, dam ya, eñv doa bet boneur ! Ha Jorj iwe a oa àr unan ma oa bet incendiet iwe, ha Joseph-Ange a oa en ur vag iwe, hag ... e oa canonnier ; hag e lec'h an tenn a sortie dre an heni, eñv doa sortiet dre ... e lec'h ma oa eñv hag eñv lazhet. (A !) Eñv oa bet degaset ... degaset oa bet d'an Izenac'h, marse eñv, marse un all, hein ! mes oant razh d'er gortoz 'ta er poent, hag a p'oa daet ... ha neuse ar voereb a ouele ! « Ma faotr Joseph-Ange, m'az kwel é toned ! m'az kwel é toned ! qu'elle disait, m'az kwel é toned ! ».*²

Louis était marin, hein ! dame oui, il était dans un bateau qui avait été brûlé ! Titanic ... je sais pas si c'était Titanic ou bien Iéna, dame oui, il avait eu de la chance ! Et Georges aussi était sur un qui avait été incendié aussi, et Joseph-Ange était dans un bateau aussi, et ... il était canonnier ; et au lieu que le coup sorte par le machin, il était sorti par ... là où il était et l'avait tué. (Ah !) Il avait été ramené ... il avait été ramené à l'Île-aux-Moines, peut-être lui, peut-être un autre, hein ! mais ils étaient tous à l'attendre toujours à la pointe, et quand il était venu ... et puis la tante pleurait ! « Mon garçon Joseph-Ange, je te vois venir ! je te vois venir ! qu'elle disait, je te vois venir ! ».

Cet extrait se termine sur la désolation de la tante qui voit arriver la dépouille de son fils. Louise répète ses paroles, pour leur caractère poignant sans doute mais aussi pour souligner que le breton de la tante îloise lui semble étrange. C'est la finale de l'infinitif *é toned* [i tunir] qui détone pour une oreille arradonnaise ; peut-être est-elle due à une particularité du breton de l'Île-aux-Moines que Joseph Loth souligne en 1893³ : le *d* intervocalique ou final est changé en un son intermédiaire entre *r* et *l* ; parmi les exemples cités, *hoerezir* pour *c'hoarezed* et *uèlir* pour *oaled* semblent analogues à la prononciation de la tante *tounir* pour *toned*.

En plus des naufrages, les accidents à bord des bateaux sont donc très fréquents et le bulletin paroissial d'Arradon publie en novembre 1911 un article sur les drames survenus entre 1905 et

¹ MAURICET, 1877. À la fin de son article intitulé « L'Isle-aux-Moines, Ses Mœurs et Ses Habitants », l'auteur évoque la fête de la Saint-Michel et aussi les crêpes laissées sur la table à la Toussaint.

² LR K-5 (23.05). *M'az kwel é toned* [ma tʃɥil i tunir].

³ LOTH, 1893. L'article de Joseph Loth relève quelques traits particuliers au dialecte de l'Île-aux-Moines.

1911, commençant par cette exclamation : « Qu'elle s'allonge triste et lugubre la liste des défaites de la science et surtout celle de ses victimes ! ». La liste qui suit est effectivement très impressionnante ; on y trouve mention à plusieurs reprises du vaisseau « la Couronne » à bord duquel était embarqué Joseph-Ange et aussi de « Iéna » mentionnée par Louise :

(...) 20 avril 1906 – Explosion à bord de la Couronne, 3 tués, 28 blessés.

(...) 12 mars 1907 – Explosion de l'Iéna à Toulon, 118 morts.

3 août 1907 – Explosion d'un canon, à bord de la Couronne : 3 morts, 6 blessés.

(...) 12 août 1908 – Explosion d'un canon à bord de la Couronne, 6 tués, 13 blessés. (...)¹

Les marins, de commerce ou militaires, exercent donc un métier très dangereux mais jouissent d'un statut social et d'une aisance financière supérieures à celles des paysans de l'île.

Les fermiers connaissent, comme ailleurs, une situation précaire. Les parents de Jeanne doivent quitter leur ferme du bourg quand Jeanne a dix-huit ans car la propriétaire, Mme L., vend ses biens à M. P., avocat à Paris². Le nouveau régisseur venant s'installer au bourg, la famille de Jeanne doit quitter l'exploitation pour une autre à Brouel, appartenant au même propriétaire.

Le récit que fait Jeanne de sa petite enfance dépeint une vie pauvre et laborieuse mais paisible dans l'univers rassurant de l'île. Le français parlé à l'Île-aux-Moines³ est sa langue maternelle ; elle comprend bien cependant le breton que parlent ses parents et grands-parents.

2.1.3 Relations sociales à Arradon et liens avec l'extérieur.

Le témoignage de Louise est le seul qui concerne Arradon au début du XXe siècle. Les relations sociales dans la commune et avec les environs y sont souvent évoqués. Le bourg, où elle se rend pour l'école, les courses et les offices religieux, est bien sûr le noyau de la commune et de la paroisse. Dans l'extrait suivant, elle explique comment sont placés les fidèles à l'église.

Ar baotred oa razh douzh an tu-se, e pankigoù bihan lod anehe, b' oa re all oa e kadoerioù ; ind doa razh o anwoù *hein !* àr ar gadoerioù ; hag ur wezh, oa mamm é lenn ur gadoer « P D V, man Doue, petra eo an dra-ze, P D V ? » Ha e oa *Pied de Vache*, oa un aotrou, b' oa tudgentil a oa *Pied de Vache* oa o anw, « P D V, *qu'est-ce que ça signifie ?* petra sinifi an dra-ze ? » Ha hi doa gouiet neuse oa *Pied de Vache* oa, quoi ! Eñv yae bemdez, bemdez, d'ober un dro da Gerguen.

(Hag ar maouez...) Ar maouezed neuse oa ... b' oa ur rankl a mod-se ha neuse un alle e kreiz ha neuse ur rankl arall, ha neuse be oa peder ... pewar ... peder plas e peb pank, ha neuse peb familh ... peotramant, kar e oa an niw voereb, ar voereb Anna hag ar voereb Louis ha neuse mamm ha neuse ma moereb a Vourjeall en ur mem pank geneomp-ni, mes n'am boa ni lec'h neuse pa oamp lam' ag ar skol, yaemp ket ni ken get ... e pankigoù ar leanezi, *hein !* faot ket deomp-ni ken mond ; ha neuse dam, a p'oa marw ar voereb a ... a Vourjeall, oa hi oa marw kentañ, dam n'am boa dalc'h' he flas, p'oa marw an niw arall, n' boa dalc'h' iwe ; hag ar re a Vourjeall doa kemeret ur pank arall, ur plas arall *quoi !* Ha *Hélène* a zae c'hoazh en hon fank-ni iwe, ha lies, lies hi a droñpe a bank, *Hélène, enfin !* Ha neuse b'oa re Isidor oa ardreñv hon c'hein, o dam, me skont dis, b'oa unan anehe oa ket a-feson hag hi a zalc'he da radotad, da radotad durant an overenn, o la la ! dam ya, ' gaezh *Anne-Marie !*

(Hag ar vugale ?) Ar vugale neuse a oa e pankoù bihan d'an tu douzh ar skol, e pankoù bihan, neuse ar re all oa é kaniñ a oa e kreiz, e pankoù e kreiz.

(Red oa paeñ ...) O, oa ket paeet evid ar bankoù vihan-se ; oa ket paeet ket maed evid ar ... peb unan a bae e blas, *quoi !* ugent real oa [??], *cinq francs*. Ha oa ma zad oa a serre an argant hag ur wezh ar boulom ar G. en doa em ankaouet da gousked hag e oa diwezad da mond. Eñv doa vourboutet get ma zad « Perag t'eus ket daet da huchal din ? ». Dam, ma zad faote ket dehou mond *sans doute* ; hag a p'oa marw ar boulom er G., e oa, haval genin, e oa ar boulom C. oa a yae da serrin

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, novembre 1911, p. 15-16. L'article se termine par « les éloquentes paroles de M^{gr} l'évêque de Vannes » qui souligne que « la Bretagne a la plus large part dans cette catastrophe. (...) ».

² Ces indications ont été recueillies auprès de Jeanne lors de l'enquête ethnologique.

³ Voir dans Collectif Ile-aux-Moines, 2008, p. 299-309, quelques expressions et toponymes de l'île.

an argant ged ma zad, *quoi!* Ind yae, a lakae razh o anwoù àr ar pankoù, an numero a oa àr ar pankoù, *quoi!* peb unan en doa e numero.¹

Les hommes étaient tous de ce côté-là, certains dans de petits bancs, il y en avait d'autres qui étaient sur des chaises ; ils avaient tous leurs noms, hein ! sur les chaises ; et une fois, maman était en train de lire une chaise « P D V, mon Dieu, qu'est-ce que c'est ça, P D V ? » Et c'était Pied de Vache, c'était un monsieur, il y avait des tudgetil qui s'appelaient Pied de Vache, « P D V, qu'est-ce que ça signifie ? qu'est-ce que ça signifie ? » Et elle avait su alors que c'était Pied de Vache, quoi ! Il allait tous les jours, tous les jours, faire un tour à Kerguen.

(Et les femm...) Les femmes alors étaient ... il y avait un rang comme ça et puis une allée au milieu et puis un autre rang, et puis il y avait quatre ... quatre ... quatre places dans chaque banc, et puis chaque famille ... ou bien, car il y avait les deux tantes, la tante Anna et la tante Louise, et puis maman et puis ma tante de Bourgerel dans le même banc que nous, mais on n'avait pas de place alors quand on était retirées de l'école, on n'allait plus avec ... dans les petits bancs des religieuses, hein ! on ne voulait plus aller ; et puis dame, quand la tante de ... de Bourgerel était morte, c'est elle qui était morte la première, dame on avait gardé sa place, quand les deux autres étaient mortes, on avait gardé aussi ; et celles de Bourgerel avaient pris un autre banc, une autre place, quoi ! Et Hélène venait encore dans notre banc à nous aussi, et souvent, souvent elle se trompait de banc, Hélène, enfin ! Et puis il y avait les « Isidore » qui étaient derrière notre dos, oh dame, je te raconte, y avait une d'elles qui n'était pas comme il faut, et elle continuait à radoter, à radoter pendant la messe, oh la la ! dame oui, la pauvre Anne-Marie !

(Et les enfants ?) Les enfants alors étaient dans des petits bancs du côté vers l'école, dans des petits bancs, alors les autres, ceux qui chantaient étaient au milieu, dans des bancs au milieu.

(Il fallait payer ?) Oh, on payait pas pour ces petits bancs-là ; on payait que pour les ... chacun payait sa place, quoi ! c'était vingt réaux [??], cinq francs. Et c'était mon père qui récoltait l'argent et une fois le bonhomme C. s'était oublié à dormir et il était tard à aller. Il avait rouspété mon père : « Pourquoi tu n'es pas venu m'appeler ? ». Dame, mon père ne voulait pas aller sans doute ; et quand le bonhomme Le G. était mort, c'était, d'après moi, c'était le bonhomme C. qui allait récolter l'argent avec mon père, quoi ! Ils allaient, ils mettaient tous leurs noms sur les bancs, il y avait un numéro sur les bancs, quoi ! chacun avait son numéro.

La disposition des bancs dans l'église sépare nettement hommes et femmes³ : les hommes sont placés sur les bas-côtés et certains, les *tudgetil*, ont des chaises marquées à leur nom. L'anecdote concernant M. Pied de Vache montre que la mère de Louise lit avec curiosité les inscriptions sur les chaises. Les femmes, sans doute plus nombreuses que les hommes, prennent place au milieu sur de grands bancs pour quatre personnes. Louise hésite pour le genre du mot « place » en breton : *peder ... pewart ... peder plas* et opte finalement pour le genre du mot français⁴. La façon de désigner les familles est à souligner : l'expression *ar re a Vourjeall* (ceux, ou celles, de Bourgerel) est souvent employée par Louise et fait référence au lieu d'habitation de ses oncle et tante ; *re Isidor* (des Isidore) désigne une partie d'une autre famille de cousins éloignés, le prénom du père, Isidore⁵, servant à nommer l'ensemble de la maisonnée.

Chaque banc est attribué à une famille et son usage donne lieu au paiement d'une somme annuelle que le père de Louise est chargé de collecter avec un autre homme (*boulom*, bonhomme) de la paroisse. Le prix par place est de *ugent real* (vingt réaux) que Louise traduit par « cinq francs ». Cet emploi de deux systèmes monétaires différents, l'un exprimé en breton et l'autre en français, est complexe. Louise le manie aisément et essaie d'expliquer les correspondances dans le long extrait suivant qui concerne la foire d'Arradon.

B'oa foar en Arradon, ha be oa mened iwe, ar mened oa e-tal ar skol, skol ar merc'hed, ha neuse ar moc'h a oa e-tal ar gozh vened, ni lare, e lec'h ma d eo ar post bremañ. Ha ma condr Joachim a brene dalbez un hoc'h an deiz-se en Arradon er foar.

¹ LR 10-1 (14.53).

² La question est ici rapportée en version bilingue : français puis breton.

³ Cette séparation entre hommes et femmes à l'église se maintiendra très longtemps. Pol F., originaire des Vosges, dit avoir été le premier à se placer à la messe à côté de sa femme après son mariage en 1953.

⁴ La « place » est également utilisée par Louise en breton et en français pour désigner le sol de la maison : « j'ai balayé ma place » disait-elle à propos du sol de sa cuisine.

⁵ Isidore est prononcé en breton local [izjor] ou [izjol].

(Penaoz oa anwet etal ar post ...) E-tal ar post, ahont oa foar ar moc'h, « ar gozh vened », kar ahont oa, e-tal ar ... en-dro d'ar chapel, t'oui ased, be zo ur chapel *hein ! ben*, en-dro d'ar chapel, oa ur vened e-raog ! hag ar vened neuse oa bet gwraet ...

(Ha peb ble e oa ur foar ?) Dam ya, ni vourre, m' c'haezh verc'h, dam ya ! kar n'am boa un tammig koñje ouzhpenn an deiz-se, *quoi !* evid gwel' ar boutikloù ha neuse gwel' razh an dud, gwel' ar foar ! (Petra oa ?) Petra oa ? (*Ben ya ...*) Be zae re a Santez Anna da werzhiñ bonbon *quoi !* Be oa fars. Emil a lare kentañ tra a brene eñv oa 'ta un tamm fars a oa, kar eñv gave mad ; ar fars a oa mad mes oa ket uioù e-barzh *quoi !* gwenn oa, mes vern ket, mad oa ur sort ! Emil en doa ket gwall lies, *m'ouais !* Hag a pa yae da Santez Anna, e oa un tamm fars a gemere 'ta iwe, dalbez.

(Pezh deiz ?) *Le douze mai*. (Lar e breton.) An naouzeg a viz Mae, an naouzeg a viz Mae. Be zae re ag an Arh iwe d'ar foar, m m, ag an Izenac'h ; a-gaos d'an dra-ze, ni vourre gober un dro evid gwel' ma ne vehe bet kavet unan bennag ma n'am behe bet ur blank pe daou evid preniñ bonbon, *quoi ! (rire)*

(Penaoz oa kontet an argant ?) Dam ur blank oa unan bihan, daou vlank oa un tammig brasoc'h, ha tri blank, pemp plank, deg blank oa *une pièce de cinquante centimes maintenant*, deg blank ha neuse ugent vlank, ha neuse *un franc* bremañ a oa ugent vlank, *quoi !*

(Ha petra c'hoazh ? Ur skoued ?) *Ah ben*, ur skoued oa tri ... tri ... pewar ugent blank, ur skoued, ya ! ugent real ha neuse ur pezh a *cinq francs* bremañ, *quoi !* ur pezh a ugent real, dam oa ket gwel' kalz a gant livroù neuse, *hein !*

(Ha petra oa ur livr ?) Kant livr oa ur pezh a gant ... *une pièce de cent francs, quoi ! car, quand la dame de C. venait à Penboch, on nettoyait, hein ! on coupait les ronces et puis on nettoyait le mieux possible et puis elle donnait toujours chacune une pièce de dix francs à mon père et à ma mère, et puis il donnait aussi pour nous, les enfants, quoi ! une pièce en or aussi, alors ma mère les partageait, elle mettait tout dans la même bourse et puis, après le Premier de l'An aussi, et puis on avait, quand on vendait des légumes pour mon oncle Joachim, on avait deux francs, deux sous par franc et puis elle les mettait tout dans la même bourse, et puis elle les partageait tout alors après, quoi ! tout pareil.*

(Ha komz iwe ag ar vinourez a gant mil livr. Piw oa ?) A ! Mari C. oa he anw, dam ya, kar deus ket ket maeti-hi a vugale hag hi oa ar vrasañ pitaodez ! Oa ket heni hag en doa kant mil livroù neuse. (E-menn oa he zi ?) He zi oa en heni ... Trevier hag, dam, fall gwisket oa, ar gaezh mechant, ha neuse hi oa waet da breññ ur *manteau* ... ha neuse oa ket gwall vraw dam, *quand* « a pa vehe kousk ar ar yoc'h charbon » *qu'on lui avait dit, on avait dit à ceux-là qu'elle dormait sur le tas de charbon !* « a pa vehe kousk ar ar yoc'h charbon, e vehc'h du evel ar charbon ! » (*rire*) *Mais c'est elle qui avait donné à des sous à ... qui avait mis ça sur le compte de Monsieur Recteur pour faire le fonts baptismaux, hein ! Dame, elle donnait à ses serviteurs pour aller à sa place à un mariage, elle voulait pas aller alors elle payait ses serviteurs pour aller quoi ! à leur place, (rire), pauvre Marie !* (Hi doa ket james dimezet ?) Nann. (Oa ket prop ?) O nann, oa ket heni en devehe bet faotet dehi ... faotet dehou anehi, oa ket prop er-walc'h.¹

Il y avait la foire à Arradon, et il y avait des moutons aussi, les moutons étaient près de l'école, l'école des filles, et puis les cochons étaient près du vieux cimetière, qu'on disait, là où est la poste maintenant. Et mon oncle Joachim achetait tout le temps un cochon ce jour-là à Arradon à la foire.

(*Comment c'était appelé près de la poste ...*) Près de la poste, c'était là-bas la foire aux cochons, « le vieux cimetière », car c'était là-bas, près de la chapelle, autour de la chapelle, tu sais bien, il y a une chapelle *hein, ben*, autour de la chapelle, il y avait un cimetière avant et le cimetière alors a été fait ...

(*Et chaque année il y avait une foire ?*) Dame oui, on aimait, ma pauvre fille, dame oui ! car on avait un petit congé supplémentaire ce jour-là, *quoi !* pour voir les boutiques et puis voir tous les gens, voir la foire ! (*Qu'est-ce qu'il y avait ?*) *Qu'est-ce qu'il y avait ? (Ben oui.)* Il venait des gens de Sainte-Anne pour vendre des bonbons, *quoi !* Il y avait du far. *Émile* disait que la première chose qu'il achetait lui, c'était toujours un morceau de far, car il trouvait bon ; le far était bon mais il n'y avait pas d'œufs dedans, *quoi !* il était blanc, mais ça fait rien, il était bon quand même ! *Émile* n'avait pas bien souvent, *m'ouais !* Et quand il allait à Sainte-Anne, c'était un morceau de far qu'il prenait toujours aussi, tout le temps.

(*Quel jour ?*) *Le douze mai*. (Dis en breton.) *Le douze mai, le douze mai*. Il venait des gens de l'Île d'Arz aussi à la foire, m m, de l'Île-aux-Moines ; à cause de ça, on aimait faire un tour pour voir si on n'aurait pas trouvé quelqu'un pour avoir un sou ou deux pour acheter des bonbons, *quoi ! (rire) oh ...*

¹ LR 10-1 (18.13).

(Comment on comptait l'argent ?) Dame, un sou, c'est un petit, deux sous c'est un petit peu plus grand, et trois sous, cinq sous, dix sous, c'était une pièce de cinquante centimes maintenant, dix sous et puis vingt sous, et puis un franc maintenant c'était vingt sous, quoi !

(Et quoi encore ? Un écu ?) Ah ben, un écu, c'était trois ... trois ... quatre-vingts sous, un écu, oui ! vingt réaux et puis une pièce de cinq francs maintenant, quoi ! une pièce de vingt réaux, dame on voyait pas beaucoup de cent livres alors, hein !

(Et qu'est-ce que c'était, une livre ?) Cent livres, c'était une pièce de cent ... (suite en français)

(Et parle aussi de la « minourez »¹ de cent mille livres) Ah ! Elle s'appelait Marie C., dame oui, car il n'y avait qu'elle comme enfants et elle était la plus riche ! Il n'y avait personne qui avait cent mille livres alors. (Où était sa maison ?) Sa maison était à machin ... Trévières et dame, elle était mal habillée, la pauvre, et puis elle était allée acheter un manteau et puis elle n'était pas bien belle, dame, quand « si on dormait sur le tas de charbon » qu'on lui avait dit, on avait dit à ceux-là qu'elle dormait sur le tas de charbon ! « si on dormait sur le tas de charbon, vous seriez noir comme le charbon ! » (rire) (suite en français)

(Elle s'était jamais mariée ?) Non. (Elle n'était pas propre ?) Oh non, il n'y avait personne qu'elle aurait voulu ... qui aurait voulu d'elle, elle était pas assez propre.

La description que Louise fait de la foire d'Arradon qui se tient chaque année le 12 mai montre qu'elle en garde un souvenir précis : les moutons près de l'école des filles, les cochons à la place du vieux cimetière, *ar gozh vened*, les boutiques de bonbons venues de Sainte-Anne, le congé supplémentaire, la foule où elle espère rencontrer quelque parent pour recevoir un sou ou deux.

L'explication concernant la monnaie éclaire un peu la correspondance entre les francs et centimes qu'elle emploie toujours en français et un ancien système qu'elle exprime en breton ; il est question d'abord de sous : *ur blank*, *daou vrank*, *tri blank*, *pemp plank* (un sou, deux sous, trois sous, cinq sous), *deg blank* (dix sous) « une pièce de cinquante centimes maintenant », *ugent blank* (vingt sous)² « un franc *bremañ* » (maintenant) ; Louise parle ensuite d'écus, de réaux et de livres : *Ur skoued oa tri ... tri ... pewart ugent blank*, *ur skoued*, *ugent real ha neuse ur pezh a cinq francs bremañ*, *quoi ! ur pezh a ugent real*, *dam oa ket gwel' kalz a gant livrou neuse*, hein ! (Un écu, c'était trois ... trois ... quatre-vingts sous, un écu, vingt réaux et puis une pièce de « cinq francs » maintenant, « quoi ! » une pièce de vingt réaux, dame, on ne voyait pas beaucoup de cent livres alors, « hein ! »). Cette dernière phrase met bien en évidence l'utilisation de deux langues et de deux systèmes monétaires parallèles, scission qui pourrait paraître schizophrénique sans l'aptitude à identifier et relier les deux logiques de calcul. Louise est assez à l'aise dans cette gymnastique intellectuelle, nécessité oblige³, mais elle n'emploie jamais le mot « franc » quand elle parle en breton : « *Kant livr oa ur pezh a gant ...* une pièce de cent francs, quoi ! » (Cent livres, c'était une pièce de cent ... - suite en français) ; de même, elle n'emploie jamais la traduction des mots *skoued*, *real* et *livr* (écu, réal, livre) en français. Les deux systèmes restent cantonnés dans des langues différentes alors que la monnaie utilisée concrètement est la même.

Louise poursuit son récit en évoquant en français « la dame de C. », déclarée comme propriétaire de Penboch au moment de la Séparation de l'Église et de l'État.

La conversation reprend en breton au sujet de la *minourez a gant mil livr* (héritière de cent mille livres) que Louise dépeint comme *ar vrasañ pitaodez*, (littéralement : la plus grande riche)⁴. L'héritière en question habite Trévière, à la frontière de Plæren, a des serviteurs, dote l'église de nouveaux fonts baptismaux⁵ mais paraît peu soucieuse de sa toilette, peu encline à fréquenter les

¹ Les termes *minour* et *minourez* sont employés en français local pour désigner un héritier ou une héritière.

² L'expression « vingt sous » pour un franc est restée longtemps en usage.

³ Le maniement de la monnaie est presque une obligation vitale pour chacun et Louise cite une servante chez eux entre les deux guerres qui ne sait ni lire ni écrire mais qui sait compter sa paye. Voir 3.1.1.

⁴ Le terme *pitaod* s'applique plutôt aux riches paysans, les *tudgentil* étant considérés à part.

⁵ « En 1924, l'antique fontaine baptismale en granit, qui avait vu naître tant de générations à la vie surnaturelle, fut reléguée dans la cour du presbytère et remplacée par une cuve de marbre rouge, plus riche peut-être mais pas plus noble. » (DANIGO, 1988, p. 33-34).

noces et reste célibataire. Son surnom montre que son statut est de notoriété publique mais l'héritière fait l'objet de railleries dans la commune.

Dans cet extrait, on peut noter en breton une particularité linguistique subtile qui apparaît a priori comme une erreur ; dans la phrase *oa ket gwel' kalz a gant livroù neuse* (on ne voyait pas beaucoup de cent livres alors), le pluriel *livroù* derrière un adjectif numéral semble erroné de la part de Louise qui emploie pourtant la forme normale *kant livr* dans la phrase suivante. La marque du pluriel révèle donc un sens différent : *kant livr* (cent livres) est pris dans ce cas comme une entité, peut-être une pièce de cent livres, la marque du pluriel pouvant alors s'appliquer à celle-ci : *kant-livr/où* (« des » cent-livres). La phrase *oa ket beni hag en doa kant mil livroù neuse* (personne n'avait « des » cent mille livres alors) reprend cette forme syntaxique. De même, Louise emploie *eizh deizjoù* (« des » sept-jours) en parlant de Charlotte, la femme de son cousin Louis, qui vient de temps en temps passer une semaine avec eux à Penboch¹.



Carte postale. La foire d'Arradon le douze mai. (fin du XIX^e ou début du XX^e siècle)

Les cafés et commerces du bourg sont énumérés par Louise à propos de l'évocation des dévotions de sa mère et de la tante Anna.

Ar voereb Anna a yae bemdez, pas bemdez mes hi a yae d'an overenn diw pe teir gwezh peb sizhun, mamm a yae geti iwe meur a wezh ! hag hi a brepare he zamm bara, lakae amonenn, hag a yae da glazh o c'hafe da di Anna ag ar Vilienn, e lec'h ma 'd eo C. bremañ. *C'était là qu'ils étaient, et on allait à jeun au bourg, à la communion, quoi ! et on déjeunait chez elle, et ils avaient toujours du bon café et elle nous donnait de grandes tasses de café, et puis elle nous disait de surveiller bien ! les autres et de leur donner du café quand*

¹ *Hi a base eizh deizjoù geneomp abont, dam ya !* LR K5 (25.49) (Elle passait la semaine - des sept-jours - avec nous là-bas, dame oui !) L'emploi de *eizh deizjoù* est très subtil et rend la traduction délicate : il ne s'agit pas d'une seule semaine, ni de plusieurs semaines à la suite, ni de la semaine par opposition au dimanche, mais de périodes de sept jours qui se reproduisent. Cette forme syntaxique se révèle recherchée, riche de sens et bien employée. Louise emploie également *sizhuniad* [syynja] (« semainée ») pour la durée d'une semaine.

quelqu'un serait venu ; car y avait encore une autre avec elle qui s'appelait Mari-Wisant an avaloù-douar, qu'on l'appelait. C'était une vieille aussi, Mari-Wisant an avaloù-douar¹, elles s'accordaient toutes les deux, quoi !

(Peseurt komers e oa er vourc'h pa oas bihan ?) E oa ... Jeanne R. a oa *charcutier*... hi a zalc'he ur *charcuterie*, o dam, e ti ... a-dal d'an iliz, en un ti bihan ahont, e oa *charcuterie*, hi a rae *charcuterie* mad ! ha ni werzhe ni hon moc'h. Dimezet oa d'ur breur d'*Alice R.* hag a oa ur gensortez din-me, *Alice R.*, hag ind a rae *charcuterie* mad !

Ha neuse e oa *charcuterie R.*, *bureau de tabac* ha neuse *charcuterie R.*, oa *M. R.* a oa dimezet da, d'ur *R.*, mes, ouian ket, gavemp ket ker mad ; ha neuse keijet oa razh ar legum, frouezh, *tout*, be oa ur fall c'houst *quoi !* kar e ti *Jeanne R.* a laremp, oa ket ket 'maed *charcuterie*, mad oa ! ha neuse hi a werzhe ognon glaz, paketoù, me yae mi da glazh evid debriñ ged ma zamm baramonenn, me gave mad !

Ha neuse oa ur *bureau* ... b' oa ar voulanjerezh, b' oa diw voulanjerezh, unan e-tal an all, *M.*, b' oa unan hag a oa *Albert*, an all oa *Jules*, mes *Jules* oa ket chomet gwall bell. (...)

Àrlerc'h, e oa *bureau de tabac*, be oa diw vaouez, a oa *bureau de tabac* hag ind a rae kafe iwe ... *les deux machins* ... *comment qu'elles s'appelaient ? elles étaient de vers la mairie là-bas toujours, leur frère était là-bas ! C'était à eux cette propriété-là alors, S., les demoiselles S. qui étaient buralistes, quoi ! et puis ils vendaient aussi beaucoup de café ! surtout pour la première communion, y avait beaucoup qui allait déjeuner là, hein ! (...)*

Evid klazh ar bara, dam, meur a wezh, ni a yae g'ar garrikell ! peotramant pa n'am boa kemeret ... ma c'hallemp kondui ar jao, ni yae g'ar charabañ, sed ! (Bemdez ?) Ur wezh peb sizhun ; bobent ket bara ket 'maed ur wezh peb sizhun, a pa oa bara torzh ... barennoù, ni zegase evid mamm ha neuse ma zad ur varenn a c'hwec'h livr, ha p'oa achiw unan, ni gase un all, *quoi !* pa zaemp ag ar skol ; ha meur a wezh, ni bigose c'hoazh enne (*rire*) ... añfin, man Doue, man Doue !²

La tante Anna allait tous les jours, pas tous les jours mais elle allait à la messe deux ou trois fois par semaine, maman allait avec elle quelquefois ! et elle préparait son morceau de pain, mettait du beurre, et allait chercher leur café chez Anna du Vilienn, là où est C. maintenant. (suite en français)

(Quel commerce il y avait au bourg quand tu étais petite ?) Il y avait ... Jeanne R. qui était charcutier... elle tenait une charcuterie, oh dame, chez ... en face de l'église, dans une petite maison là-bas, c'était une charcuterie, elle faisait de la bonne charcuterie et on lui vendait nos cochons. Elle était mariée à un frère d'Alice R. qui était une camarade à moi, Alice R., et ils faisaient de la bonne charcuterie !

Et puis il y avait la charcuterie R, le bureau de tabac et la charcuterie R., c'était M.R. qui était mariée à, à un R., mais, je sais pas, on trouvait pas aussi bon ; et puis tout était mélangé, les légumes, les fruits, tout, y avait un mauvais goût, quoi ! car chez Jeanne R. qu'on disait, il y avait que de la charcuterie, c'était bon ! et puis elle vendait des oignons verts, des paquets, moi, j'allais acheter pour manger avec mon morceau de pain beurré, je trouvais bon !

Et puis il y avait un bureau ... il y avait la boulangerie, il y avait deux boulangeries, l'une à côté de l'autre, M., il y avait un qui s'appelait Albert, l'autre Jules, mais Jules était pas resté bien longtemps. (...)

Après, il y avait un bureau de tabac, il y a avait deux femmes qui tenaient un bureau de tabac et elles faisaient du café aussi ... (suite en français : les deux machins ...)

*Pour aller chercher le pain, dame, quelquefois, on allait avec la brouette ou bien quand on avait pris ... si on pouvait conduire le cheval, on allait avec le char à bancs, voilà ! (Chaque jour ?) Une fois par semaine ; ils ne cuisaient du pain qu'une fois par semaine, quand c'était des miches de pain ... des pains, on ramenait pour maman et puis mon père un pain de six livres, et quand l'un était fini, on amenait un autre, quoi ! quand on revenait de l'école ; et quelquefois, on picorait encore dedans (*rire*) ... enfin, mon Dieu, mon Dieu !*

Sans faire un inventaire exhaustif des commerces du bourg, cet extrait évoque le café que la famille de Louise fréquente après la messe pour rompre le jeûne avec les tartines apportées de la maison, puis les charcuteries, bureaux de tabac et boulangeries le long de la rue principale. Pour ce qui est du pain, Louise semble distinguer celui qui est cuit à la demande une fois par semaine, peut-être avec la farine de la ferme, et les « barres » de six livres qu'ils ramènent de l'école.

Dans un autre extrait, l'évocation d'une famille amène Louise à parler encore des boulangeries et fournit l'occasion d'aborder la question des langues parlées dans les commerces du bourg.

B' oa unan ag ar merc'hed a oa dimezet d'ar boulañjer ma oa daet da zerc'hel boulañjerezh da di M., mes ind doa ket gwraet ... oa bet red ... ind doa gwraet *faillite*, *quoi !* A pa dae an dud da baeñ

¹ Marie-Vincente les pommes de terre.

² LR 4-1 (23.50).

o bara, hi a chome hi da gousked. « *Ben, vous viendrez demain !* » hi a lare « *C’hwi a zay àrc’hoazh !* », *ben oui*, mes ar re-se zae ket àrc’hoazh, ind deus ind laosket, hag ... oa bet red dehe laoskiñ boulañjer.

(Komzet oa breton pe galleg e ti ar boulañjer ?) O *ben*, komz’ oa ag an naou, breton ha galleg. O, ar boulañjer, *Albert*, a ouie mad, tad Mari M. *quoi !* a ouie mad ar breton ! hag e vaouez ha razh ! Mari, e vaouez, oa a Bleskop, Mari. Mad oa, ha kement gwezh ma man gwele me, hi a lare din : « O la la, a pa lazhec’h an hoc’h e Penboc’h, e oamp dalbezh pedet da fest an hoc’h ! » *Ils venaient, dame !* kar ni gase hon formaj da bobad da di ar boulañjer ; n’am boa ket fourn erbed ! ha n’o c’hase da di ar boulañjer ha neuse ur pezh pladad ki-rost ! ha ni lare dehe dond, koutant oant, m’ c’haezh verc’h, ha kement gwezh mag he gwelen, Mari a gomze ag an dra-ze din.¹

Il y avait une des filles qui était mariée au boulanger qui était venu tenir la boulangerie chez M., mais ils n’avaient pas fait ... ils avaient dû ... ils avaient fait faillite, quoi ! Quand les gens venaient payer leur pain, elle restait dormir. « Ben, vous viendrez demain ! », elle disait, « Vous viendrez demain ! » ben oui, mais ceux-là ne revenaient pas le lendemain, ils ont laissés, et ... ils ont dû laisser la boulangerie.

(On parlait breton ou français à la boulangerie ?) *Oh ben, on parlait des deux, breton et français. Oh, le boulanger, Albert, savait bien, le père de Marie M., quoi ! savait bien le breton ! et sa femme et tous ! Marie, sa femme, était de Plescop, Marie. Elle était bonne, et chaque fois qu’elle me voyait, elle me disait : « Oh la la, quand vous tuez le cochon à Penboch, on était toujours invités à fest an hoc’h ! » Ils venaient, dame ! car on apportait notre pâté à cuire chez le boulanger ; on n’avait pas de four ! et on les apportait chez le boulanger et puis un grand plat de rôti ! et on leur disait de venir, ils étaient contents, ma pauvre fille, et à chaque fois que je la voyais, Marie me parlait de ça.*

Cet extrait met d’abord en scène une boulangère qui ne s’empresse pas de recevoir les clients et dont l’affaire périlcite. Louise la cite d’abord en français : « *Ben, vous viendrez demain !* » puis traduit ou cite en breton : *C’hwi a zay àrc’hoazh !* ce qui induit la question sur la langue parlée à la boulangerie. La réponse de Louise : *Komzet oa ag an naou, breton ha galleg* (on parlait des deux, breton et français) est explicite.

Les commerçants sont vraisemblablement bilingues, à l’image des boulangers qui viennent à *fest an hoc’h* chez Louise ; breton et français sont employés concurremment au bourg d’Arradon, en fonction des interlocuteurs, ce que confirme le témoignage du fils d’un autre boulanger².

Quelques personnes étrangères au domaine bretonnant habitent la commune. Louise y fait parfois allusion ; elle parle ainsi de deux Gallèses, servantes au village de Moréac.

Moreg eo an diwezañ ker a zo douzh an tu-se, *quoi !* ag an Arradon.

(C’hwi yae lies da Voreg ?) O dam, pas gwall lies, dam pas, m’ c’haezh verc’h, kar ...

(Piw a chome du-hont ?) *Ben*, re ar B., Le B., *ben ya*, mes a pa oa bet gwerzhet Moreg, e oa red ... e oant oblijet da guitaad iwe, mes re A. en doa kav’ un dachenn dehe, ouian ket ma oa e Badenn pe Plerenn, Plerenn pe Plougoulen. Hag ind a zae a zu-hont d’ar sadorn da wel’ ar re A. ha me yae me iwe d’o gwel’ ! mes e oant en un ti hag ... b’oa diw vatezh gete, diw Gallez, ind doa bonetoù gallez *quoi !* Hag ... n’o anawe razh kar ind a zae lies ha ni yae ni lies iwe kar an heni oamp douzhte *hein !* ind a rae ‘n heni deomp abominabl ! Eñv surtout, an Aotrou A., ar boulom, a zae lies da breniñ prun evid reiñ d’ar re paour kar e oant bet e chom un nebeudig er Villa *Sainte-Anne*.

(A beseurt bro oa ar Gallez-se ?) O dam, ouian ket me a bezh bro oant ind ! a Bleuiner, a Bleu... a machin ... ouian ket me pezh bro ‘ma ar Gallaoued ... kar tud den *Monique* a Wened a oa ur Gallez iwe, ahont oa he fest ... pas he fest-hi kar e Santez-Anna e oa, mes fest *Anne*, kar e oan me bet e fest *Anne* hag e oamp bet ahont. Ha b’oa ur yoc’h kisten ! n’am boa kemeret ... prenet kisten du-hont, degas’ geneomp. E oamp bet ur wezh é klazh ur vatezh oa e Moreg hag a oa daet d’hon zi-ni.³

¹ LR 7-2 (38.28).

² Il s’agit d’Albert B., né en 1900, neveu des boulangers M. et dont le père, oncle de Jeanne, tient un moment une boulangerie au bourg d’Arradon en 1911. Son témoignage recueilli lors de l’enquête ethnologique déjà citée n’a pas été enregistré. Albert se souvient que l’on parlait breton et français à la boulangerie, les clients s’adressant dans l’une ou l’autre langue à la boulangère qui répondait de même.

³ LR 8-1 (0.06).

Moréac, c'est le dernier village de ce côté-là, quoi, d'Arradon.

(Vous alliez souvent à Moréac ?) Oh dame, pas bien souvent, dame non, ma pauvre fille, car ...

(Qui habitait là-bas ?) Ben, les Le B., Le B., ben oui, mais quand Moréac avait été vendu, ils avaient dû ... ils étaient obligés de quitter aussi, mais les A. leur avaient trouvé une ferme, je ne sais pas si c'était à Baden ou Plæren, Plæren ou Plougoumelen. Et ils venaient de là-bas le samedi voir les A. et moi, j'allais aussi les voir ! mais ils étaient dans une maison et ... il y avait deux servantes avec eux, deux Gallèses, elles avaient des bonnets de Gallèses quoi, et on les connaissait tous car ils venaient souvent et on allait souvent aussi car on était machins avec eux, hein ! ils faisaient machin de nous abominable ! Lui surtout, Monsieur A., le bonhomme, il venait souvent acheter des prunes pour donner aux pauvres car ils avaient habité un petit moment à la Villa Sainte-Anne.

(De quel pays était cette Gallèse ?) Oh dame, moi, je sais pas de quel pays elles étaient ! de Pluvigner, de Pleu... de machin ... moi je sais pas de quel pays sont les Gallos ... car les parents du mari de Monique de Vannes était une Gallèse aussi, c'était là-bas sa noce ... pas sa noce à elle car c'était à sainte-Anne, mais la noce d'Anne, car moi j'étais allée à la noce d'Anne et on était allés là-bas. Et il y avait beaucoup de châtaignes ! on avait pris ... achetés des châtaignes là-bas, rapporté avec nous. On était allés une fois chercher une servante qui était à Moréac et qui était venue chez nous.

Plusieurs familles et plusieurs époques sont ici évoquées. Louise cite d'abord une famille de cultivateurs qui doivent quitter Arradon et s'établir dans une ferme des environs¹. Elle parle ensuite de gens aisés habitant d'abord la Villa Sainte-Anne puis Moréac ; elle donne au mari le titre *an Aotrou* (le monsieur) tout en le désignant aussi par *ar boulom* (le bonhomme, le mari) ; elle souligne la présence de deux servantes gallèses reconnaissables à leur coiffe. Le pays gallo est pour Louise difficile à situer : *ouïan ket me pezh bro 'ma ar Gallaoued'* (moi, je sais pas dans quel pays se trouvent les Gallos). Le mariage évoqué ensuite a lieu dans les années 1950³.

Le récit de Louise à propos de Moréac continue en rapportant différentes anecdotes sur le passage maritime de Conleau pour se rendre d'Arradon à Vannes ou à Séné.

M'eus ket soñj ma oa ur feuntan, o, be ze le boud, o ya ! kar etre Moreg ha neuse Kergwenn, b' oa 'ta unan kar re J. a yae da walc'hiñ da zal ar feuntan-hont ! Ha mam breur pa oa er Seminer, eñv dreuze dre-hont evid dond d'ar ger ! Ha eñv a gomze dalbezh douzhte, ha Stéphanie a lare din-me dalbezh : « Eñv gomze douzhomp dalbezh dalbezh ! Ha mamm en doa lar' a pa vez bet chomet bew, e vehe bet eñv vehe bet en dehe bet hon dimezet ni ! », e devehe bet dimezet Stéphanie d'ar B. dam geo ! kar ind a gave mam breur oa ket fier na netra, eñv gomze razh douzh an dud, quoi ! « Dam ya, me lare, eñv gomze razh douzh an dud sans doute ! ».

(Pezh breur ?) Mam breur Pier, ar beleg, quoi ! Eñv zae ag ar Seminer hag a dreuze dre Voreg quoi ! dre ... dreuze Koulew hag a zae dre Kergwenn ha neuse ... (Eñv base dre Sene ?) Pas, yae ket dre Sene 'am ! dre Koulew ! Be oa neuse ur boulom, 'd eus ket gwerso ma d eo beuzet ar boulom hag hon fase, mes ur verc'h oa hag hon fase ni g' he flat, ha ni anawe kar hi a zae da labourad davedomp ! da Benhoc'h da denniñ avaloù douar. Ha me yae me lies dre-ze da Wened, me gave tostoc'h quoi ! ha neuse gavemp ket heni kar ne vourren ket me mond da Wened p'oañ àr-droad kar razh re a basent etaldomp g' o charabantoù hon selle, dam ! (rire) Ha be oa un dame neuse hag en doa ma c'hemeret en he boatur ha neuse : « Oh, je prends toutes les femmes de Séné ! », elle ... hi doa lar' din. « O ya, mes on ket me a Sene ! », m'am boa me lar' dehi. Mes vern ket, hag hi doa man diskennet ur sort e-lec'h ma faote din, quoi !

(Hi a gomze breton ?) O pas, hi a gomze galleg, mes vern ket, ha neuse n'anawe ar re oa ... kar be oa un ... un tammig restaurant e Koulew, ha n' anawe ar re oa waet da zerc'hel ar restaurant-hont kar hi oa bet matezh geneomp, Louise, merc'h Mathurin ag ar Votenn, Louise, hag ... n' he anawe ! Hag hi a zae da Wened d'ober he c'homisionoù sans doute, hein ! Mes oamp ket pell, baemp ket ket 'maed ur blank pasiñ ! Dam, oa ket hir naket, ar pasaj !

Ha meur a wezh ni oa bet, ur sul pe daou, e oamp bet diw wezh merhad, é wel' ur vaouez hag a oa ur gensortez da mamm ! e Sene ! ha ni a base, ar re B. a oa geneomp iwe, Madame B. ha neuse

¹ Cette famille est recensée à Moréac en 1911.

² Gallaoued [galœtjœ]. Louise désigne ainsi les Gallos qui ne parlent pas breton. La langue marque ici une frontière avec un pays mal défini, une sorte de *terra incognita*.

³ Les maris de Monique et Anne, filles d'une de ses cousines, sont en fait originaires de Plumelec.

Monique, ha neuse pa zariwemp, ouiemp ket re e-menn oa hi é chom mes ni oulenne ! Ha neuse hi doa 'ta ur paotr iwe, ha ni gase avaloù dehi, d'ar bounfam-hont kar paour oant, ha neuse sistr, ha ni lare dehi pas diskoueziñ he sistr d'he faotr kar eñv dehe eñv razh bet evet ! Hag a pa zaemp d'ar ger en-dro, ni gase bara geneomp *sans doute* da zebriñ en hent, n'am boa arrest' e Kergwenn hag e oamp krevet g' ar sec'hed, m' c'haezh verc'h, ha n'am boa kaset *Monique B.* ha neuse dam *Nane* oa merhad, da glazh dour deomp da di *Pierre B.* e Kergwenn hag e oa e vaouez eñv ahont. « Dam pas, hi a lare, rain ket me 'ta dour deoc'h, lar dehe dond da glazh d'an ti, me ray sistr, n'eus evet dour er-walc'h durant ar blez !, hi doa lar', rain ket me 'ta sur dour, lar dehe dond en ti, me ray sistr dehe ! ». N'am boa waet d'an ti, n'am boa bet sistr ged *Mari*.¹

Je me rappelle pas s'il y avait une fontaine, oh, il doit y en avoir, oh oui ! car entre Moréac et Kerguen, il y en a toujours une, car les J. allaient laver près de cette fontaine-là-bas ! et mon frère, quand il était au Séminaire, traversait par là-bas pour venir à la maison ! Et il leur parlait tout le temps, et Stéphanie me disait tout le temps « Il nous parlait tout le temps, tout le temps ! Et maman avait dit que s'il était resté vivant, ce serait lui qui nous aurait mariés ! » il aurait marié Stéphanie au B., dame si ! car ils trouvaient que mon frère n'était pas fier ni rien, il parlait à tout le monde, quoi ! « Dame oui, je disais, il parlait à tout le monde sans doute ! ».

(Quel frère ?) Mon frère Pierre, le prêtre, quoi ! Il venait du Séminaire et traversait par Moréac, quoi ! par ... traversait Conleau et venait par Kerguen et puis ... (Il passait par Séné ?) Non. Il n'allait pas par Séné, dame ! par Conleau ! Il y avait alors un bonhomme, il n'y a pas longtemps qu'il s'est noyé, le bonhomme qui nous passait, mais c'était une fille qui nous passait avec sa plate, et on la connaissait car elle venait travailler chez nous ! à Penboch pour tirer les pommes de terre. Et moi, j'allais souvent comme ça à Vannes, je trouvais plus près, quoi ! et puis on rencontrait personne car moi, j'aimais pas aller à Vannes quand j'étais à pied car tous ceux qui passaient près de nous avec leurs chars-à-bancs nous regardaient, dame ! (rire) Et il y avait une dame alors qui m'avait prise dans sa voiture et puis : « Oh, je prends toutes les femmes de Séné ! », elle ... elle m'avait dit. « Oh oui, mais moi, je ne suis pas de Séné ! », je lui avais dit. Mais ça fait rien, et elle m'avait quand même descendue où je voulais, quoi !

(Elle parlait breton ?) Oh non, elle parlait français, mais ça fait rien, et puis on connaissait ceux qui ... car il y avait un ... un petit restaurant à Conleau, et on connaissait ceux qui étaient allés tenir ce restaurant-là-bas car elle avait été servante avec nous, Louise, la fille de Mathurin du « Motenn », Louise, et on la connaissait ! Et elle venait à Vannes faire ses commissions à Vannes sans doute, hein ! Mais on n'était pas longtemps, on ne payait qu'un sou pour passer ! Dame, c'était pas long non plus, le passage !

Et quelquefois on était allées, un dimanche ou deux, on était allées deux fois sans doute, voir une femme qui était une camarade de maman ! à Séné ! et on passait, les B. étaient avec nous aussi, Madame B. et puis Monique, et puis quand on arrivait, on ne savait pas trop où elle habitait mais on demandait ! Et puis elle avait aussi un garçon, et on lui apportait des pommes, à cette bonne femme-là-bas car ils étaient pauvres, et puis du cidre, et on lui disait de ne pas montrer le cidre à son garçon car lui, il aurait tout bu ! Et quand on revenait à la maison, on apportait du pain avec nous sans doute pour manger en route, on s'était arrêtées à Kerguen et on était mortes de soif, ma pauvre fille, et on avait envoyé Monique B. et puis dame, c'était Nane sans doute, nous chercher de l'eau chez Pierre B., à Kerguen et c'était sa femme qui était là-bas. « Dame non, elle disait, je ne vous donnerai toujours pas de l'eau, dis-leur de venir à la maison, je donnerai du cidre, on a bu assez d'eau pendant l'année ! elle avait dit, je ne donnerai sûrement pas de l'eau toujours, dis leur de venir chercher à la maison, je leur donnerai du cidre ! ». On était allées dans la maison, on avait eu du cidre avec Marie.

Cet extrait est riche d'enseignements sur les déplacements depuis le littoral est de la commune vers Vannes et Séné ainsi que sur les relations entre les habitants des villages de ce secteur. Les habitudes de la communauté se dévoilent à travers des anecdotes d'apparence anodine.

La fontaine entre Moréac et Kerguen est un lieu d'échange entre la famille J. qui y fait la lessive et le frère de Louise qui revient du grand Séminaire de Vannes par la côte ; la scène a donc lieu avant l'ordination de ce dernier en 1909 et Louise aime rappeler que son frère était apprécié.

Le passage maritime de Moréac vers Conleau est assuré à la rame par un passeur, homme ou femme, avec sa « plate », petit bateau à fond plat utilisé dans le golfe. La traversée n'est pas longue, remarque Louise qui indique le prix modique du passage et montre sa préférence pour le chemin côtier pour se rendre à pied à Vannes, plus court et plus discret.

¹ LR 8-1 (2.37).

La fin du récit relate un passage vers Séné. Louise est accompagnée par sa nièce Anne et par Mme B. et sa fille, réfugiées à Arradon pendant la seconde guerre mondiale, ce qui situe à cette période les faits rapportés. Au retour, la soif amène les marcheuses à faire halte à Kerguen pour demander de l'eau. Les paroles sont ici rapportées en breton alors qu'elles ont sûrement été adressées en français aux fillettes ; elles montrent les règles d'hospitalité en usage : *Dam pas, hi a lare, rain ket me 'ta dour deoc'h, lar debe dond da glazh d'an ti, me ray sistr !* (Dame non, elle disait, je ne vous donnerai toujours pas de l'eau, dis-leur de venir chercher à la maison, je donnerai du cidre !).

Le témoignage de Louise éclaire ainsi le mode de relations dans cette zone littorale où les gens sont familiers : la femme qui assure la traversée de Conleau vient parfois travailler à Penboch et la fille de Mathurin *ag ar votenn*¹, autrefois servante à Penboch, tient un restaurant à Conleau.

La nomination du frère de Louise comme vicaire à Étel amène la famille à des échanges avec cette paroisse assez éloignée d'Arradon². La réticence du départ face à ce monde de marins fait bientôt place à des liens chaleureux.

An Intel, ob ! on connaît bien Intel, c'était bien, Intel, ha ! (Piw oa en Intel ?) Eh ben, mam breur Pier, e gentañ plas ma oa viker oa en Intel oa. Vourremp ket kar oa ket 'n heni an Intel, kav' oa oa ket mad quoi ! Lar' oa ur yoc'h pesketerion oa ; mes eñv vourre hag e oa, me skont dis oa un den mad razh gete, eñv yae gete da besketa ! ha eñv o degaset getou !

Ur wezh e oant daet razh get ... be oa unan hag en doa boaturioù ha neuse roñsed, ha e oant razh daet getou, ind doa debret en hon zi-ni e Penboch ! Eñv doa degaset panerioù sardrined getou ... gete, ha neuse n'am boa fritet dehe hag ind doa debret geneomp ; ind doa c'hoariet ! ur yoc'h ! piesoù quoi ! en ti. Dam ya !

Hag a pand aemp ni du-hont, dam, e oamp daet mad razh gete, hein ! Eñv hon c'hase da wel' razh an dud, quoi ! E berson a oa mad ! D. oa e anw, a Blougoulen oa ... a Blaodren³, hag e oa degaset sistr dehe a zu-hont, dehou d'an Intel. Ni yae g' ar vatezh ha neuse d'an heni da glazh pesked. Me vourre mond ! Me vourre me gwel ar pesked, o o o !⁴

Étel, ob ! on connaît bien Étel, c'était bien, Étel, ha ! (Qui était à Étel ?) Eh ben, mon frère Pierre, sa première place de vicaire c'était à Étel. On n'aimait pas car c'était pas machin, Étel, on trouvait que c'était pas bien, quoi ! On disait que c'était beaucoup de pêcheurs ; mais il aimait, et il était, je t'assure qu'il était un homme bon pour tous, il allait avec eux pêcher et il en rapportait avec lui !

Une fois, ils étaient tous venus avec ... il y en avait un qui avait des voitures et puis des chevaux, et ils étaient tous venus avec lui, ils avaient mangé chez nous à Penboch ! Il avait apporté des paniers de sardines avec lui ... avec eux, et puis on leur avait frit et ils avaient mangé avec nous ; ils avaient joué ! beaucoup ! des pièces, quoi ! dans la maison. Dame oui !

Et quand nous, on allait là-bas, dame, on était bien reçus avec tous, hein ! Il nous emmenait voir tout le monde, quoi ! Don recteur était bon ! Il s'appelait D., il était de Plougoumelen ... de Plaudren, et on leur envoyait du cidre de là-bas, à lui à Étel. On allait avec la servante et puis au machin chercher du poisson. J'aimais aller ! Moi, j'aimais voir les poissons, ob ob ob !

La venue d'Étellois à Arradon et les visites familiales à Étel sont appréciées de Louise qui souligne dans ce passage les aspects de la convivialité : les repas de sardines frites et les pièces de théâtre jouées dans la maison, le marché au poisson d'Étel et le cidre en provenance de Plaudren d'où vient le recteur. La langue utilisée dans ces échanges n'est pas précisée mais, à cette époque qui précède la première guerre mondiale, tous ces bretonnants doivent parler breton entre eux.

D'autres pêcheurs débarquent régulièrement à Penboch, par mer et pour leur travail cette fois : des Sinagots mais aussi des Gâvrais qui viennent pêcher dans le golfe en hiver et ont pris l'habitude de fréquenter la ferme et d'y acheter du cidre.

¹ *Ar votenn* (la motte, la butte), nom de lieu en breton qui désigne la butte entre Bourgerel et Teningolec.

² Étel est une commune littorale située à environ 35 kilomètres à l'ouest d'Arradon.

³ [a bloren] a *Blaodren* : de Plaudren.

⁴ LR 1-2 (16.36).



Carte postale. La côte de Penboch vers 1910. Pêcheurs gâvrais au repos. Sur le mur de la propriété, la famille de Louise, ses tantes, des cousines de Bourgerel et de l'Île-aux-Moines.

Ar Sinagoded a zae da glazh gwez sapin evid gober gwerni d'o bagoù. (Ind a choaje ...) ar re dretañ, *les plus droits, quoi, et puis les plus ... les meilleurs aussi sans doute ; fallait pas qu'ils soient secs non plus sans ça ils auraient cassé de suite.*

(Petra larent ind ?) ... ha neuse evid liwiñ o gouelioù, ind a gemere ... *peau ...* an heni ag ar gwez ... pas ar gwriad¹ mes ar glorenn ag ar wezenn hag a oa liwet e ruz. Hag ind a lakae an dra-ze da zarew en dour evid lekel gouelioù a-barzh, *quoi !* ha neuse a p'oa darew, oa ruz an dour, ind a lakae gouelioù a-barzh d'o liwiñ hag o lakae da sec'hiñ neuse, *quoi !*

(Petra larent ind pa zaent e mod-se e Penboch ?) Dam, ind a ... kar ma eondr Joachim oa ' em velle ag an dra-ze, ag ar gwez. (Gwez ag an *enclos* pe ... ?) Ma ya, kar ar c'hoad *sensément* oa douzh ar *propriété*, *hein !* mes n' heni ni ur sort, ni gemere del ha koad sec'h avahont, del, ni yae da rastellad del, ha neuse oa daet da glazh g'ar c'harr² ha n'o lakae en ur loj, « loj del » oa lar' dehou.³

Les Sinagots venaient chercher des sapins pour faire des mâts à leurs bateaux. (Ils choisissaient ...) les plus droits, (suite en français : les plus droits ...)

(Qu'est-ce qu'ils disaient ?) ... et puis pour colorer leurs voiles, ils prenaient ... la peau ... le machin des arbres ... pas les racines mais l'écorce des arbres qui est colorée en rouge. Et ils mettaient ça à cuire dans l'eau pour mettre les voiles dedans, quoi ! et puis quand c'était cuit, l'eau était rouge, ils mettaient les voiles dedans pour les colorer et les mettaient à sécher, quoi !

(Qu'est-ce qu'ils disaient quand ils venaient comme ça à Penboch ?) Dame, ils ... car c'était mon oncle Joachim qui s'occupait de ça, des arbres. (Des arbres de l'enclos ou ... ?) Ben oui, car le bois était sensément à la propriété, hein ! mais on machinait quand même, on prenait des aiguilles de pin et du bois sec de là-bas, des aiguilles de pin, on allait les râtisser et puis on venait chercher avec la charrette et on les mettait dans un abri, « lôj-dil » qu'on l'appelait.

¹ [gurja] *gwriad* : les racines.

² *Ar c'harr* [œr har].

³ LR K-5 (36.05).

À plusieurs reprises, Louise parle des Sinagots ; dans ce passage, il est question du bois dont ils ont besoin pour leurs mâts et la teinture de leurs voiles. La négociation pour le choix des arbres revient à l'oncle Joachim qui habite dans « l'enclos » de la propriété de Penboch où la famille de Louise vient râtisser du *dil*, terme conservé en français pour désigner les aiguilles de pin, combustible apprécié pour le feu vif qu'il génère. La suite de ce passage met en scène d'autres pêcheurs qui arrivent par la côte également depuis Gâvres, presqu'île en face de Lorient.

(Be oa c'hoazh Gavriz a zae da besketa e Penboc'h ?)

O ya, be oa, ha ni vourre ma taent ! ha neuse ind a zae da ober o c'haoteriad d'hon zi ! ha ind a zebre er maez ... er blazenn e lec'h ma oa geot, ind a zebre ahont hag a gakete, me skont dis !

(C'hwi a brene pesked ?) O *ben*, ni yae da glazh àr-o-lerc'h. Ind a lare deomp mond da glazh ar pezh a chome àr-o-lerc'h, *quoi* ! Ind o diforc'he ind ar re gwellañ *sans doute* evid kas gete d'o werzhiñ, ha neuse ind a rae deomp, ha neuse ar c'haoteriad, ind a rae kaoteriad mad ! lakae pesked, lakae legum, dam ya, mad oa o c'haoteriad ! Ha neuse ind a brene sistr *quoi* ! kar ind a gave mad sistr ! Ur wezh n'am boa ankouaet an alc'hwez douzh ar c'haw da noz hag ind doa pas' ahont ha doa laosk' ar barrikad sistr da redeg ! Ha ni glewe 'r c'hi é harzhal, gwell vehe bet deomp mond da sell a-benn, *hein* ! kar ar c'hi harzhe, harzhe ! mes oan ket waet da sell, mes p'oamp sawet da vitin, ni wele an nor ag ar c'haw digor ha neus' ar sistr é redeg. Ind doa ev' o gwalc'h, *quoi* ! (*rire*)

(Peseurt pesked oa kavet e Penboc'h ?) Meilhi rew ha neuse kement sort pesked oa, *quoi* ! razh pezh a attrapent. B' oa 'ta ur yoc'h meilhi rew hag ind a choaje ar re vrasañ, b' oa re vraz, dam ! (*geste*) kar b' oa re vihan iwe, ni gemere ni re vihan evid gober soubenn, mad oa !

(C'hwi a rae pesked da ... da zebriñ ?) Ya, ind a rae pesked deomp da zebriñ, pesked braw, 'am, a-gaoz ma raent o c'haoteriad en hon zi *quoi* ! ha n'o anawe razh ag ur wezh d'an all, ha ni ouie da bezh kours e taent, hag ind a zegase o bagoù gete, ind doa bagoù braz, *quoi* !

(Pezh kours ?) Pa gomañse ar gouiañw, pa gomañse ar yenion, ind a zae, *de décembre, quoi* ! ya ! *janvier, février, mars* meur a wezh e oant ... kar ur wezh, ind doa hon sekouret da lekel hon avaloù douar. Mes gwell vehe bet geneomp ma ind dehe ket ! kar ind doa razh machinet an douar ... pastellet an douar hag an avaloù douar zae ket er-maez a-feson ! n'am boa ket bet kalz avaloù douar e lec'h ma ind doa hon sekouret. Mes ind ... faote dehe rañtiñ servij deomp *sans doute*.

Hag a pa daemp ni du-hont, da ... da *Saint-Cado*, i hon anawe razh, e oant razh e-tal o dorioù é arrañj o rou... o fileioù. Ha ma c'hensortez oa dimezet da unan a Giberen hag hi a lare hi doa labour er-walc'h é wriad o ... o rouedoù hag hi yae e-tal an nor iwe da ober an dra-ze. Marw eo 'ta du-hont anehi ! Dimezet oa da unan a zu-hont hag he bugale oa du-hont, mes, heñvel genin-me, hi deus bet degas' unan bennag ag he bugale da voud interet d'an Arradon.

(A bezh bro oant ind ?) ... Ma c'hensortez ? (Pas ... ar Gavriz ?) *Saint-Cado*, Gavr ... *ben* oa ket 'ta pell a-zouzh an Intel, *hein* ! Ni yae ni du-hont g'ur vaouez, oa ket a *Saint-Cado* oa hi, mes hi a zae ur sort, hi doa ur charabant ha neus' ur jao hag hi hon c'hase geti da bourmen.

(C'hwi a zebre pesked peb sizhun ?) O, peb mitin, d'hon dejun kar ni zebre er prespitoer hag a gouske er prespitoer, *hein* ! Ha neuse peb mitin, be' oa un asietad pesked, sardrined da zebriñ g' hon c'hafe ma faote deomp, baramonenn neuse kar ni gase, a pa daemp du-hont, ni gase amonenn geneomp evid reiñ dehe iwe, ni gase ur pezh ...

(Ya, mes e Penboc'h, c'hwi a zebre pesked peb sizhun ?) O ya ! (D'ar gwener ?) O ma, ar Sinagoded a zegase re a yoc'h deomp ! ha liesañ oa d'ar sadorn oa ha me lare me dehe : « Perag e tegasit c'hwi deomp d'ar sadorn ? » kar Jojob a yae da Wened ha eñv zegase kig getou a Wened. « Ben, zamp ket d'ar ger ket 'maed d'ar sadorn ! » ind a lare. Dam ... e oant ag ar lun, durant ar sizhun, é pesketa.¹

(*Il y avait encore des Gâvrais qui venaient pêcher à Penboch ?*)

Oh oui, il y en avait, et on aimait qu'ils viennent ! et puis ils venaient faire leur « cotriade » chez nous ! et ils mangeaient dehors ... là où il y avait de l'herbe, ils mangeaient et caquetaient, je te dis !

(*Vous achetez du poisson ?*) *Oh ben, on allait chercher après eux. Ils nous disaient d'aller chercher ce qui restait après eux, quoi ! Eux, ils triaient les meilleurs sans doute pour les emporter et les vendre, et puis ils nous donnaient, et puis la cotriade, ils faisaient de la bonne cotriade ! ils mettaient des poissons, mettaient des légumes, dame oui, leur cotriade était bonne ! et puis ils achetaient du cidre, quoi ! car ils trouvaient bon le cidre ! Une fois, on*

¹ LR K-5 (37.48).

avait oublié la clé sur la cave la nuit et ils étaient passés là-bas et avaient laissé couler la barrique de cidre ! Et on entendait le chien aboyer, on aurait dû aller regarder tout de suite, hein, car le chien aboyait, aboyait ! mais on n'était pas allés regarder, mais quand on s'était levés le matin, on voyait la porte de la cave ouverte et puis le cidre en train de couler. Ils avaient bu leur compte, quoi ! (rire)

(Quelle sorte de poissons on trouvait à Penboch ?) Des mulets¹ et puis toutes sortes de poissons, quoi ! tout ce qu'ils attrapaient. Il y avait toujours beaucoup de mulets et ils choisissaient les plus gros, il y en avait des gros, dame ! (geste) car il y en avait des petits aussi, nous on prenait les petits pour faire de la soupe, c'était bon !

(Vous faisiez du poisson ... à manger ?) Oui, ils nous donnaient du poisson à manger, de beaux poissons, dame, parce qu'ils faisaient leur cotriade chez nous, quoi ! et on les connaissait tous d'une fois sur l'autre, et on savait à quel moment ils venaient, et ils venaient en bateau, ils avaient de grands bateaux, quoi !

(À quel moment ?) Quand l'hiver commençait, quand le froid commençait, ils venaient, de décembre, quoi ! oui ! janvier, février, mars quelquefois ils étaient ... car une fois, ils nous avaient aidés à mettre nos pommes de terre. Mais il aurait mieux valu pour nous qu'ils ne l'aient pas fait ! car ils avaient tout machiné la terre ... piétin² la terre et les pommes de terre sortaient pas comme il faut ! on n'avait pas eu beaucoup de pommes de terre là où ils nous avaient aidés. Mais ils ... ils voulaient nous rendre service sans doute.

Et quand on allait là-bas, à ... à Saint-Cado, ils nous connaissaient tous, ils étaient tous près de leurs portes à arranger leurs ... leurs filets. Et ma camarade était mariée à quelqu'un de Quiberon et elle disait qu'elle avait assez de travail à coudre ses ... ses filets et elle allait aussi près de la porte pour faire ça. Elle est morte là-bas. Elle était mariée à quelqu'un de là-bas et ses enfants étaient là-bas, mais, d'après moi, elle avait ramené un de ses enfants pour être enterré à Arradon.

(De quel pays ils étaient ?) Ma camarade ? (Non ... les Gâvrais ?) Saint-Cado, Gâvres ... ben, c'est toujours pas loin d'Étel, hein ! Nous, on allait là-bas avec une femme, c'était pas de Saint-Cado qu'elle était, mais elle allait quand même, elle avait un char-à-bancs et puis un cheval et elle nous amenait avec elle en promenade.

(Vous mangiez du poisson chaque semaine ?) Oh, chaque matin, au petit déjeuner, car on mangeait au presbytère et on dormait au presbytère, hein ! et puis chaque matin, il y avait une assiettée de poissons, des sardines à manger avec notre café si on voulait, du pain beurré alors car on apportait, quand on allait là-bas, on apportait du beurre avec nous pour leur donner aussi, on apportait un gros ...

(Oui, mais à Penboch, vous mangiez du poisson chaque semaine ?) Oh oui ! (Le vendredi ?) Oh ben, les Sinagots nous en apportait trop ! et le plus souvent c'était le samedi et moi, je leur disais : « Pourquoi que vous nous apportez le samedi ? » car Joseph allait à Vannes et il rapportait de la viande avec lui de Vannes. « Ben, on ne vient à la maison que le samedi ! » ils disaient. Dame ... ils étaient depuis le lundi, toute la semaine, à la pêche.

Ce passage donne une idée de la dynamique des relations maritimes dans la région : Gâvres se situe à une cinquantaine de kilomètres d'Arradon par la terre, plus loin encore en bateau car il faut contourner la presqu'île de Quiberon. Penboch est, selon le témoignage de Louise, une escale appréciée par les marins qui viennent régulièrement pêcher dans le golfe en hiver. Les relations entre paysans du bord de mer et marins pêcheurs sont chaleureuses et les échanges cordiaux : même l'anecdote du cidre bu la nuit dans la cave³ sans reboucher la barrique est rapportée en riant et le manque de savoir-faire agricole, qui porte pourtant à conséquence, est excusé en raison de la bonne volonté des marins.

La venue de pêcheurs gâvrais à Penboch n'est pas située dans le temps, une carte postale qui illustre bien les propos de Louise peut être datée du début du XX^e siècle. Rien dans ce long extrait ne permet de savoir quelle langue est employée entre Arradonnais et Gâvrais, sans doute le breton car les uns et les autres s'expriment dans cette langue. Les pêcheurs qui mangent leur cotriade sur l'herbe près de la ferme sont présentés comme très volubiles : *ind a zebre abont hag a gaketete, me skont dis !* (ils mangeaient là-bas et ils caquetaient, je te dis !).

¹ Littéralement « des mulets de gelée », peut-être parce qu'ils venaient près de la côte en hiver.

² *Pastellet* [pa'stjalɛ]. Le sens est confus : *pastell* désigne habituellement la basque d'un vêtement, ou le pan d'une coiffe ; ici on peut penser que Louise trouve la terre mal arrangée, partant de chaque côté du sillon.

³ Les bâtiments de ferme n'ont pas de sous-sol. La « cave » est un petit bâtiment indépendant où se trouvent le pressoir, les barriques et quelques petits outils.

Quand Louise se rend à Saint-Cado et Gâvres, c'est sans doute à partir d'Étel ; elle décrit les pêcheurs préparant leurs filets près de leurs portes et parle d'une camarade arradonnaise mariée à un Quiberonnais. Le poisson constitue bien sûr l'essentiel du menu des pêcheurs et même au petit déjeuner des sardines sont proposées au presbytère d'Étel. À Penboch également, le poisson n'est pas rare, souvent apporté le samedi par les Sinagots qui reviennent à la maison.

Louise parle aussi des bains de mer comme dans l'extrait suivant où elle évoque le bateau de son oncle Joachim et les élèves des Jésuites qui viennent se baigner à Penboch.

(C'hwi yae àr ar mor er vag ?) Er vag ... *à voile*, get bag ma eondr. Ma eondr en doa ur vag evid ... kar a pa oa an eleved ... ar skolarion ag ar *collège* ir bin, eñv yae, *hein !* g' ur vag evid o farrad mond re bell, get euzh ma vehe bet darriwet droug da unan bennag anehe, ma devehe bet beuzet, *quoi !* ha eñv o 'n henie. Ha ni yae ni, a p'oa an asañble sant Mikel, sant Mikel en Izenac'h, ni yae peb ble ha ni yae g'ar vag ! Me voure mond ! (*soupir*) M m m, ha ma zad a yae iwe d'ar bin *sans doute* mes eñv yae eñv e lec'h ma oa dañjerusañ, *hein !* da Roeltas g'ar re vraz, eñv yae meur a wezh teir gwezh bemdez d'ar bin gete ! (...)

(C'hwi a ouie neuial ? *nager* ?) O pas, ouiemp ket. (Penaos vez lar' neuial ... *nager* ?) C'hwi a ouie ... neuñval¹ ... neuñval. Jojob a ... (a ouie ?) Ya, ha neuse Jo ... *de Brest, quoi*, a oa bamet ma ouiemp ket ni 'n heniñ ker lies evel ma yae ma zad, ma eñv doa ket desket deomp ; eñv doa ket amzer da ziskoueziñ deomp, m' c'haezh verc'h ! (*toux*) Ni yae g'ar voereb Anna.

(Ha dad ... *comment* ... ha dad a ouie mad ...) O ya ! eñv ouie neuñval *sans doute*, mes eñv doa ket amzer d'hon deskiñ ni ! a pa zae a-benn ag ar mor, e oa red mond da serr foenn ! peotramant d'ober e labour, *quoi !* Eñv doa just e goan da noz peotramant da greisteiz e Penboc'h g'ar Pered, àrlerc'h oa ret dehou dond d'ar ger d' ober e labour ! Añfin ! (Ha breudeur a ouie ?) Mam breur Jojob, ya. (Ha Pier ?) O dam, oa ket kalz geneomp er ger.²

(*Vous alliez en mer en bateau ?*) En bateau ... *à voile*, avec le bateau de mon oncle. Mon oncle avait un bateau pour ... car quand les élèves ... les élèves du collège étaient au bain, il allait, *hein*, avec le bateau pour les empêcher d'aller trop loin, de peur qu'il arrive du mal à quelqu'un, qu'il se noie, *quoi !* et il les machinait. Et nous on allait, quand c'était l'assemblée saint Michel, saint Michel à l'Île-aux-Moines, on allait chaque année et on allait en bateau ! J'aimais aller ! (*soupir*) M m m, et mon père allait aussi au bain sans doute mais lui, il allait là où c'était le plus dangereux, *hein !* à Roquédas, avec les grands, il allait quelquefois trois fois par jour au bain avec eux ! (...)

(*Vous saviez nager ?*) Oh non, on savait pas. (*Comment on dit « nager » ?*) Vous saviez ... *nager* ... *nager*. Joseph ... (*savait ?*) Oui, et puis Jo ... *de Brest, quoi*, était étonné que nous, on sache pas machiner alors que mon père allait si souvent, mais il nous avait pas appris ; il avait pas le temps de nous montrer, ma pauvre fille ! (*toux*) On allait avec la tante Anna.

(Ton père ... *comment* ... ton père savait bien ...) Oh oui ! il savait *nager* sans doute, mais il avait pas le temps de nous apprendre à nous ! quand il venait de la mer, tout de suite il devait aller ramasser du foin ! ou bien faire son travail, *quoi !* Il avait juste son repas le soir ou bien à midi à Penboch avec les Pères, après il devait revenir à la maison faire son travail ! Enfin ! (*Tes frères savaient ?*) Mon frère Joseph, oui. (*Et Pierre ?*) Oh dame, il était pas beaucoup avec nous à la maison.

Dans un autre passage, Louise précise les jours où son père surveille le bain des collégiens :

Eñv yae diw wezh peb sizhun d'ar bin get ... g'ar skolarion. Ind a zae d'ar merc'her ... d'ar meurzh ha neuse d'ar yaou. Ha eñv yae, *quoi !*

(Eñv ouie neuñval ?) O ya ! Eñv yae da Roeltas, ahont oa dañjeruz abominabl ! ha ahont eñv yae d'ar lec'h ma oa dañjerusañ kar eñv ouie ! Ma eondr Joachim en doa ur vag ha eñv a rae an dro get euzh ma vehe bet unan bennag é klazh beuziñ. Eñv rae an dro d'ar mor g'e vag, *quoi !* Mes, ma zad ... dam geo ! Ind doa o c'hoan, *quoi !* o c'hoan peotramant o merenn.

Mes mamm en doa euzh kar meur a wezh oa é serr foenn, *hein !* c'hwez brein ... *ben*, é mond c'hwez brein er mor e mod-se ! Eñv grene ... wou w w ... *il était, quand il ...* a p'oa darriw er ger ... wou w w ... *il tremblait, le pauvre* !³

¹ [njānal].

² LR K-2-1 (25.25).

³ LR 2-1 +++

Il allait deux fois par semaine au bain avec ... avec les élèves. Ils venaient le mercredi ... le mardi et puis le jeudi. Et il allait, quoi !

(Il savait nager ?) Oh oui ! Il allait à Roguédas, là-bas c'était terriblement dangereux ! et là-bas, il allait là où c'était le plus dangereux car il savait ! Mon oncle Joachim avait un bateau et il faisait le tour de peur que quelqu'un manque de se noyer. Il tournait en mer avec son bateau, quoi ! mais mon père, dame si ! ils avaient leur repas du soir, quoi ! leur repas du soir ou bien du midi.

Mais maman avait peur car quelquefois il était en train de ramasser du foin, hein ! tout en sueur ... ben, aller tout en sueur dans la mer comme ça ! il tremblait ... wou w w ... il était, quand il ... quand il arrivait à la maison ... wou w w ... il tremblait, le pauvre !

Il semble que ce soit le mardi et le jeudi que les élèves des Jésuites viennent à Penboch pour se baigner en fin d'année scolaire, à l'époque des foins. Le père et l'oncle Joachim de Louise assurent la surveillance, l'un dans l'eau, l'autre en bateau ; ils communiquent peut-être en breton entre eux de temps à autre mais les autres échanges se font sûrement en français.

Un autre enseignement de ce récit concerne l'apprentissage de la natation qui, dans la famille de Louise, mais peut-être plus largement dans la population littorale, concerne davantage les garçons que les filles. Louise et ses sœurs vont se baigner avec leur tante Anna mais ne savent pas nager¹. Pierre, le pêcheur de Séné, sait nager mais note que ce n'est pas le cas de tous les marins sinagots et remarque que ceux qui n'ont pas appris à nager dans leur enfance le font rarement ensuite sauf quelques uns pendant leur service militaire². Joseph Le Treste, né en 1861, signale qu'il fréquente la côte arradonnaise avec d'autres enfants, « affublés de nos petits caleçons de bain » précise-t-il, et indique que le fait d'avoir appris à nager lui est utile ensuite au Canada³. Déjà, dans le *Magasin spirituel* de l'abbé Marion publié à la fin du XVIII^e siècle, il est question de garçons qui courent tout nus sur la plage après leur bain⁴. Ces remarques montrent que les baignades dans le golfe sont une habitude locale.

Louise évoque le littoral à d'autres reprises, à propos du goémon que les agriculteurs viennent y récolter pour protéger et fertiliser leurs cultures, à propos des noyés que l'on y retrouve parfois, à propos encore de récits semi-légendaires qui se transmettent dans la population locale⁵.

Les déplacements terrestres hors de la commune sont aussi évoqués par Louise, principalement vers Vannes où la famille va écouler la majeure partie de sa production agricole. Les parents de Louise ne manquent pas de ramener quelque chose du marché pour les enfants qui attendent leur retour avec impatience, comme le récit suivant en français le rapporte.

Oh, je me rappelle, quand on était gosse aussi, on allait voir, quand ma mère et puis mon père allaient à Vannes, quoi ! On allait jusqu'à machine ... à Bénalo voir si ils venaient, et puis quand on entendait le cheval trotter sur la route et puis le char-à-banc, on était tout⁶ à attendre et puis on allait sur le marche-pied ! une partie allait dans la voiture mais y avait pas de place à nous tout ! et puis on allait sur le marche-pied, quoi, les entendre (toux) les accompagner pour venir. On avait hâte qu'ils viennent ! et on avait toujours, toujours, ils nous envoyaient toujours quelque chose, quoi ! quand même qu'il y avait que mon père, c'était des brioches qu'il nous envoyait toujours, mon père.

(Et ils allaient souvent au marché ?) Dame, ma pauvre fille, oui, ils allaient souvent ! oh ben, tous les samedis et puis quand on avait des fruits, il fallait aller tous les jours, hein ! Han ! Moi, j'étais lassée toujours, moi, pendant la guerre, il fallait que moi, j'aïlle, hein, y avait personne autrement ; je me levais de très bonne heure, de trois heures du matin pour donner à manger au cheval avant d'aller et puis je m'habillais, je prenais toujours un peu de café avant d'aller et puis je mettais ... j'attelais le cheval, allez, partir en route ! Mais tous les jours, il fallait aller avec des

¹ Cela surprend Jo, le neveu de Louise qui habite Brest à l'époque de l'enregistrement.

² Pierre donne ces indications lors d'une autre enquête (témoignage peut-être non enregistré).

³ Voir LE TRESTE, 1997, p. 47.

⁴ Voir en 1.3.1.

⁵ Voir en 3.2.2.

⁶ Le mot « tout » est invariable dans le français de Louise.

fruits, hein ! car on avait des fraises, et puis des prunes, des cerises, on en avait, oh oh oh, qu'on en avait ! ... et puis on avait encore ceux de mon oncle Joachim à envoyer, hein, ils mettaient aussi leurs légumes et puis leurs fruits dans notre char-à-banc. Dame, moi j'avais bâte toujours que ça finisse, hein !

Pendant la guerre 1914-1918, Louise a une vingtaine d'années et c'est elle qui doit aller au marché car son père et son oncle sont trop vieux et ses frères sont au front. Son récit fait suite à l'enregistrement de trois contes en breton que Louise connaît depuis son enfance. C'est une couturière de Vannes qui les lui a transmis comme elle l'indique ensuite.

(Get piw t'eus te desket ar sorbiennou ?) *Ab ben ya, get piw, ben g'ar linjerez a zae da wriad d'hon zi ! hi a chome durant ar sizhun, ind a zae d'ar lun ha d'ar sadorn ind a yae ged ma zad er charabañ da Wened, quoi ! d'ar ger. Hag a p'oa gouelioù ... quand y avait la foire Symphorien (...)*

(Hi a ouie sorbiennou ?) *Dam ya, kar unan anehe lare ket jamez sorbienn erbed, mes honhont a zae geneomp pa daemp d'ar bin ; mes an all yae ket jamez, asmatik oa ha yae ket jamez, mes hi a lare deomp sorbiennou, sed ! gwel oa c'hoazh geneomp sorbiennou ! Añfin ! Terez, Thérèse oa he anw, an all oa Jeanne, Jeanne ha neuse Terez. (...)*

(Hag ar linjerez-se, get piw hi doa hi desket ar sorbiennou ?) *Ouian ket, m' c'haezh verc'h, dam ouian ket me get piw, dam nann, kar hi deus ind gouiet get unan bennag arall moarvad, ouian ket.²*

(Avec qui tu as appris ces contes ?) *Ab ben oui, avec qui, hein ? Avec la couturière qui venait coudre chez nous ! elle restait toute la semaine, elles venaient le lundi et le samedi elles repartaient avec mon père en char-à-bancs à Vannes, quoi ! à la maison. (...)*

(Elle savait des contes ?) *Dame oui, car une d'elles ne disait jamais de conte, mais celle-là venait avec nous quand on allait se baigner ; mais l'autre n'allait jamais, elle était asthmatique et elle n'allait jamais, mais elle nous disait des contes, tiens ! on préfèrait encore des contes ! Enfin ! Thérèse, elle s'appelait Thérèse, l'autre, c'était Jeanne, Jeanne et puis Thérèse. (...)*

(Et cette couturière-là, avec qui elle avait appris les contes ?) *Dame, je sais pas ... dame, ma pauvre fille, moi, je sais pas avec qui, dame non ... car elle les a sus avec quelqu'un d'autre sans doute, je sais pas ...*

Les deux couturières dont parle Louise ont été à l'origine du mariage de ses parents et continuent à fréquenter la famille à Penboch, invitant parfois les fillettes chez elles à Vannes.

Ha ni yae ni iwe d'o zi a pa oa foar Sant Forien, b'oa ur yoc'h manej, ur yoc'h c'hoarioù ; ha ni yae gete iwe ha ni chome iwe durant ar sizhun ! da wel' ha ni yae er manej iwe, *quoi !* dam ya, *vraiment !* (E-menn oa o zemeurañs ? ...) E-menn, o dam, e-menn e faot dis larehen-me ? E ru Sant Forien oa, hañval genin, ha razh an c'hoarioù a base e-tal o zi *quoi !* ni wele ag ar fenestr ha neuse, m'eus soñj, b'oa un c'hoar da unan anehe ha me gred-me e oa àr ar porzh oa ; allan ket parrad soñjal oa e ti e lec'h ma d eo ar re A. oa. Ni wele razh ar mor ha neuse hi oa ahont, *Martine* oa he anw, un c'hoar da *Jeanne* oa, *Martine*, e oa ged tudgentil ahont, *quoi !* hag ... ni yae d'he gwel iwe sans doute, ni hi c'hemere evid hon moereb iwe, neoazh oa ket hon moereb a oa, mes vern ket !

Ha ni yae da Voenneg neuse a p'oa sant ... sul sant Padern, ni yae da Voenneg d'hon merenn ; ni yae da Wened d'an overenn ha neus' ur wezh (*rire*) e oamp é mond àr droad, ar re a Vourjeall ha neuse *Jeanne* a oa genin moarvad, peotramant *Céline*, m'eus ket soñj, unan anehe oa 'ta, ha b'oa ur charabañ, eñv doa hon faset ha eñv doa lar' deomp krapañ er charabañ ha neuse (*rire*) oan me waet ar-dreñv er charabañ, neuse *Céline* oa merhad a oa waet e lec'h ... e-tal an hocher (*rire*). « Ho poa c'hwi ma laosket me da mond e-tal an hocher ! » hi a lare. « *Ben* Петра rae 'ta ! » me lare dehi.

Ha neuse ni yae da Sant Padern d'an overenn, hag avahont, ni yae da Voenneg d'hon merenn ; ar voereb a Voenneg hon c'hemere, hañ ! hi doa soagn ac'hanamp ! Hi a lare deomp taoliñ hon danterioù ha neuse hi a rae danterioù deomp evid lekel, *quoi !* e lec'h hon ri prop, ha neuse tenniñ hon fennoù mañch a oa, *des bouts de manche qu'on disait*, pennou mañch, hag hi o lame deomp iwe, hag o lakae en he armener beteg ma tarriwemp er ger, *quoi* ^B

¹ LR 1-1 (10.30). Ce récit en français fait suite au troisième conte en breton que Louise rapporte : une fillette menacée par des voleurs attend le retour de ses parents. Voir *Pichonig d'ar luez* en 3.2.2 et en annexe.

² LR 1-1 (19.28).

³ LR 7-1 (8.00).

Et on allait nous aussi chez elles quand c'était la foire Saint-Forien, il y avait beaucoup de manèges, beaucoup de jeux ; et on allait avec elles aussi et on restait aussi toute la semaine ! pour voir et on allait aussi dans les manèges, quoi ! dame oui, vraiment ! (Où est-ce qu'elles habitaient ? ...) Où, oh dame, où veux-tu que je te dise ? C'était dans la rue Saint-Forien, d'après moi, et tous les jeux passaient près de leur maison, quoi ! on voyait de la fenêtre et puis, je me rappelle, il y avait la sœur de l'une d'elles et je crois que c'était sur le port ; je ne peux pas m'empêcher de penser que c'était dans la maison où sont les A. On voyait bien la mer ... et puis elle était là-bas, Martine qu'elle s'appelait, c'était une sœur de Jeanne, Martine, elle était avec des « tudgentil » là-bas, quoi ! et on allait la voir aussi sans doute, on la prenait pour notre tante aussi, pourtant c'était pas notre tante, mais ça fait rien !

Et on allait à Boennec quand c'était la saint ... le dimanche de saint Patern, on allait à Boennec manger le midi ; on allait à Vannes à la messe et puis une fois (rire) on allait à pied, ceux de Bourgerel et puis Jeanne était avec moi sans doute, ou bien Céline, je me rappelle pas, c'était l'une d'elles toujours, et il y avait un char-à-bancs, il nous avait dépassées et il nous avait dit de monter et puis (rire) moi j'étais allée à l'arrière dans le char-à-bancs, alors c'était Céline sans doute qui était allée à l'endroit ... près du cocher (rire). « Vous m'aviez laissée aller près du cocher ! », elle disait. « Ben, qu'est-ce que ça faisait toujours ! », je lui disais.

Et puis on allait à Saint-Patern à la messe, et puis de là-bas, on allait à Boennec pour notre repas de midi ; la tante de Boennec nous prenait, han ! elle avait soin de nous ! Elle nous disait de retirer nos tabliers et puis elle nous donnait des tabliers pour mettre, quoi ! à la place des nôtres propres, et puis de retirer nos bouts de manche, des bouts de manche qu'on disait¹, des bouts de manche, et elle nous les enlevait aussi et les mettait dans son armoire jusqu'à ce qu'on arrive à la maison, quoi !

Les couturières habitent le quartier rural de Saint-Symphorien qui dépend de la paroisse Saint-Patern. Louise et ses sœurs sont invitées chez elles lors de la foire « Saint Forien »². Elles visitent aussi la cousine de l'une d'elles qui travaille dans une maison du port.

La fête de saint Patern est une autre occasion de se rendre à Vannes, à pied sauf lorsqu'un char-à-bancs s'arrête pour faire monter les marcheuses. Après la messe à Saint-Patern, Louise et ses sœurs sont reçues à Boennec où la tante prend grand soin de leur habillement.

Louise évoque encore à un autre moment la compagnie des couturières qui viennent leur rendre visite à Noël et à Pâques et apporter des friandises.

Ha neuse da Nendeleg, ind a zae dalbez h ag ind a zegase bonbonoù sukr deomp, ha da Bask ind a zegase wioù, wioù Pask, *des auufs de Pâques, quoi !* da Nendeleg ... da Nendeleg ind a zegase *enfant Jésus* sukr, peotramant botigoù bihan, ha da Bask, ind a zegase wioù Pak, dalbez h *bonbons*, o, ni vourre aneche neuse !

(Hag hi a ouie sorbiennoù ?) Dam ya ! honhont lare ket ket 'maed sorbiennoù deomp ! ha neus' hi a wrie *sans doute* mes ind a wrie, oa ket machinioù da wriad, g' an adoez ! ha ni yae gete hag ind a zeske deomp gwriad, ind a dailhe deomp ha ni wrie ni *quoi !* m'eus me gwraet lies ... *combinaisons* e mod-se ha me dailhe douzh ar re ma oa diskouezet din ha m' o gwrie. Kar a p'oamp e Penboc'h, p'oamp razh e Penboc'h ged mamm, ni chome d'an hañv p'oa toemm, ni chome d'ober diahoë³, ni chome en abri, in waskedenn beteg pewar eur d'enderw, *ben* ni chome beteg naw eur ha neuse da labourad er-maez, mes kaeroc'h oa evid edan an heol, *hein !* Kaled oa labourad edan an heol ! Mamm a rae 'r labour en ti ! (Hi a zeske sorbiennoù ?) Ya. O ! mamm a ouie ur yoc'h sor... sonennoù ! Hi a brene, be oa re e Gwened pa yae é werzhiñ sonennoù ! hag hi a brene dalbez h, hag hi a lare deomp a pa oa geneomp é labourad en douaroù, hi a lare razh ar sonennoù-ze deomp, hi a ouie sonennoù braw !

(Pesort sonenn ?) Penaoz ... o la la ! (Gresoù mad Pier ?) (*rire*) O ya, mes pas ! (*rire*) Penaos oa ... *c'était* un ... un den yaouank a faote dehou dimeziñ d'ur verc'h youank hag he zud faot ket dehe ! ha penaos oa ... hag hi oa bet lakaet er c'houvant, serr' oa bet er c'houvant, he zud faot ket dehe, ha eñv doa waet d'he c'hlazh d'ar c'houvant. Mes me ouie he sonenn, m'eus ket ken soñj, neozh er gouien pell pell, me ouie *vraiment*. Hi a lare sonennoù braw, *quoi ! et puis* c'hoazh an heni ... *Henriette*

¹ Louise introduit ici une traduction en français « des bouts de manche qu'on disait ».

² « Saint Forien » pour « Saint-Symphorien », sans doute en raison d'une fausse coupe. Voir en 1.2.1.

³ [djawe] ou [jawe]. Ce mot qui désigne la sieste est utilisé aussi en français par Louise « faire *diaboé* ».

et Damon (Louise essaie de chanter) c'était Henriette et Damon ... je la dis souvent comme ça quand je suis seule, quoi ! mais pas en parlant, mais en machinant, et puis d'autres encore.¹

Et puis à Noël, elles venaient tout le temps et elles nous apportaient des bonbons en sucre, et à Pâques elles apportaient des œufs, des œufs de Pâques, des œufs de Pâques, quoi ! à Noël ... à Noël elles apportaient des enfants Jésus en sucre, ou bien des petits sabots, et à Pâques, elles apportaient des œufs de Pâques, tout le temps des bonbons, oh, on les aimait alors !

(Et elle savait des histoires ?) Dame oui ! celle-là nous disait que des histoires ! et puis elle cousait sans doute ; mais elles cousaient, y avait pas de machine à coudre, avec l'aiguille ! et on allait avec elles et elles nous apprenaient à coudre, elles taillaient pour nous et on cousait, quoi ! Moi, j'ai souvent fait ... des combinaisons comme ça, et je taillais d'après celles qu'on me montrait et je les cousais. Car quand on était à Penboch, quand on était tous à Penboch avec maman, on restait l'été quand il faisait chaud, on restait faire la sieste, on restait à l'abri, à l'ombre, jusqu'à quatre heures de l'après-midi, ben on restait alors jusqu'à neuf heures travailler dehors, mais c'était mieux que sous le soleil, hein ! C'était dur de travailler sous le soleil ! Maman faisait le travail dans la maison ! (Elle apprenait des histoires ?) Oui. Oh ! maman savait beaucoup d'his... de chansons ! Elle achetait, il y en avait à Vannes, quand elle allait, en train de vendre des chansons ! et elle achetait tout le temps, et elle nous disait quand elle était avec nous à travailler dans les champs, elle nous disait toutes ces chansons-là, elle savait de belles chansons !

(Quelle sorte de chansons ?) Comment ... oh la la ! (A ta santé, Pierre ?) (rire) Oh oui, mais non ! (rire) Comment c'était ... un jeune homme qui voulait épouser une jeune fille et ses parents à elle² ne voulaient pas ! et comment que c'était ... et elle avait été mise au couvent, elle avait été enfermée au couvent, ses parents ne voulaient pas, et il était allé la chercher au couvent. Mais je savais sa chanson, je me rappelle plus, pourtant je le savais longtemps longtemps, je savais vraiment. Elle disait de belles chansons et puis encore machin ... (fin en français : Henriette et Damon ...)

Cet extrait aborde des aspects matériels de la vie à la ferme : les travaux de couture à l'aiguille avec les couturières, la sieste à l'ombre l'été et le labeur tardif ensuite, les histoires et chansons partagées en travaillant. Le thème des amours contrariées est courant, comme dans « Henriette et Damon »³. *Gresoù mad Pier*, chanson joyeuse chantée lors des noces n'est pas du même registre que les plaintes achetées au marché, et son évocation fait rire Louise.

Louise cite à d'autres moments la complainte de *Yannig ar bon-garçon* (Yannig, le bon-garçon) bien connue localement et des bribes d'autres chants comme *Edan ur bod sperm gvenn* (Sous un buisson d'aubépine). Son répertoire⁴ comporte des contes, comptines et fragments de chansons en breton, transmis par tradition orale le plus souvent, mais aussi des comptines et chants en français appris à l'école ou ramenés du marché de Vannes comme celle du Dixmude :

M'he gouie razh mes he gouian ket ken, hein ! Ha m'am boa he goarnet pell en armenner ; a pa 'd eo bet debaraset an armennerioù a Benboc'h, razh eo bet taol' an dra-ze ! Me vourre kar braw oa ! dam ya ! an heni ma oa é werhziñ, é kaniñ, a gane an dra-ze edan ar ger a Wened, quoi ! dam ya ! *Le Dixmude au type géant ... et y avait , y avait ... comment ? ils allaient faire ... oh ! me ouie lod aneche, gwir ! Mes m'eus keuz dehi abominabl kar braw oa !*⁵

Je la savais toute mais je ne la sais plus, hein ! Et je l'avais gardée longtemps dans l'armoire ; quand les armoires de Penboch ont été débarrassées, tout ça a été jeté ! J'aimais car c'était beau ! dame oui ! celui qui était en train de vendre, de chanter, chantait ça dans la ville de Vannes, quoi ! dame oui ! Le Dixmude au type géant ... et y avait , y avait ... comment ? ils allaient faire ... oh ! je savais une partie, vraiment ! Mais je la regrette beaucoup car elle était belle !

¹ LR K-2 (18.34). L'évocation des chansons continue après cet extrait avec d'autres chants en français.

² La mutation permet de distinguer à l'oral [i dy] *e dud*, ses parents à lui, de [i zy] *he zud* ses parents à elle.

³ Louise cite à un autre moment ce couplet : « Henriette et Damon, un dimanche matin (...) ayant ouï la messe d'un père capucin, s'en vont chez le baron, d'un air sévère et tendre, je m'appelle Damon, acceptez-moi pour gendre ... mais il voulait pas et on avait mis la fille, alors il avait envoyé sa fille dans un couvent ! fermé ! mais dame, les jours après, la fille a sauté par la fenêtre, elle voulait pas, elle voulait se marier, quoi ! elle a sauté par la fenêtre toujours, tiens ! et elle est allée chez Damon. » (LR 3-1 17.09).

⁴ Voir 3.2.2.

⁵ LR 3-1 (15.38). Louise prononce [dizmyt]. La chanson a trait à la catastrophe d'un dirigeable en 1923.

Le témoignage de Louise atteste que le marché de Vannes est fréquenté par des vendeurs de chansons sur feuilles volantes, sans doute de plus en plus souvent en français au fil des années. Louise précise : *an heni ma oa é werzhiñ, é kaniñ, a gane an dra-ze edan ar ger a Wened, quoi !* (celui qui était en train de vendre, de chanter, chantait ça « sous la ville de Vannes », quoi !). L'emploi de la proposition *edan* donne à l'expression en breton une connotation particulière (*edan ag ger a Wened* : sous la ville de Vannes). Dans la version de *Yannig ar bon-garçon* (Yannick le bon-garçon) rapportée par Louise, une autre expression est également remarquable : *ar pawez Gwened* (sur le pavé de Vannes). Ces façons de dire traduisent sans doute un rapport avec la ville qui n'est pas celui des habitants mais celui de gens qui fréquentent les rues et les places : « sous la ville » et « sur le pavé » rapporte Louise en breton, expressions dont la connotation verticale est plus chargée de sens et évocatrice de sensations que « en ville » ou « dans les rues ».

Si les déplacements à Vannes¹ sont les plus fréquents, d'autres destinations sont signalées par Louise ; dans l'extrait qui suit, il est question d'un retour de la foire d'Auray.

Be oa neoazh ur gwas e ti ma eondr Job hag a oa a Bont-Sal hag a lare deomp, eñv rae euzh deomp iwe pa zae da skarz ar c'hraou, kar eñv lare sorbiennoù euzhus deomp ; eñv lare Pont-Sal oa un toul laeron ha neuse un toul *voyoued* e Pont-sal. Ur wezh, ma zad (a zae ag ar foar ...) ya, ha eñv doa arrestet da gemer ur wezh, mes eñv wele tud ahont douzh sell ha neus' é komz etreze, ha eñv laosket ar pezh m'en doa goulennet à an daol ha partiet, sed ! g' e argant d'ar ger ; eñv doa euzh a voud laeret, *hein !* dam ya, henhont a lare deomp 'ta : an toul divourraplañ, un toul laeron, *ben*, Pont-Sal !²

Il y avait pourtant un domestique chez mon Job qui était de Pont-Sal et qui nous disait, il nous faisait peur aussi quand il venait vider l'étable, car il nous disait des histoires effrayantes, il disait que Pont-Sal était un trou de brigands et puis un trou de voyous à Pont-Sal. Une fois, mon père (revenait de la foire ...) oui, et il s'était arrêté pour boire un coup, mais il voyait des gens là-bas le regarder et puis parler entre eux, et il avait laissé ce qu'il avait demandé sur la table et était parti, tiens ! avec son argent à la maison ; il avait peur d'être volé, hein ! dame oui, celui-là nous disait toujours : le trou le plus désagréable, un trou de brigands, ben, Pont-Sal !

Pont-Sal, sur la route d'Auray à Vannes, souffre d'une bien mauvaise réputation selon Louise ; l'attaque d'une diligence à cet endroit en 1847³ n'est sans doute pas étrangère à ce fait.

Les pèlerinages sont également des occasions de déplacement, principalement à Sainte-Anne-d'Auray. Pendant son enfance, c'est en char à bancs que Louise s'y rend.

(C'hwi a yae lies da Santez Anna ?) Dam ya, surtout a p'oa Jo ...
 (Ha pa oas bihan ?) *Ob ben* pas, yaemp ket gwall lies, peb unan e dro d'ar prehesion ! hag an heni yae ket d'ar prehesion a yae neuse ur sul arall, *quoi !* er charabañ.
 (Petra oa ar prehesion ?) *Ben*, la procession de Sainte-Anne, y avait toujours un jour pour nous.
 (Evid tud an Arradon ?) Ya, hag ar c'hloc'h braz a oa lakaet da soniñ kar an Arradon oa en doa paet ar c'hloc'h. Ha neuse, a pa zae ... ar re ag an Izenac'h iwe a yae, ind doa o deiz iwe hag ind a zae ... ma zad meur a wezh a yae d'o c'hondui ; hag ur wezh oa Jorj oa en doa daet da glazh ar jao, ha kas' ar jao getou da Santez Anna, *quoi !* ha daet en-dro g'ar charabañ hag ar jao ; ind a zae dre hon zi-ni, *hein !*

¹ Concernant Vannes encore, le souvenir d'une exécution capitale à laquelle a assisté le père de Louise s'est transmis dans la famille. Louise n'y fait pas allusion dans les enregistrements mais racontait que son père en parlait à ses enfants comme d'un souvenir traumatisant.

² LR 7-1 (14.47). Le père de Louise a vendu une paire de bœufs à la foire d'Auray.

³ Le 3 novembre 1847, une diligence reliant Nantes à Brest et transportant 70 000 francs est attaquée à Pont-Sal. Cette affaire non élucidée est encore présente dans les mémoires aujourd'hui. Voir GUILLOT, 2009. Ce récit resitue le cadre de l'affaire et présente les procès-verbaux de l'enquête qui laissent deviner les rapports souvent difficiles entre les autorités et une population encore marquée par la chouannerie. La question linguistique est évoquée dans les échanges verbaux, parfois en présence d'interprètes.

Hag a pa gase ar veme ag an Izenac'h ... pa gasent o ec'hen d'ar foar, ind a zae dalbezh d'an deiz kent, hag o lakae en hon zi-ni, dam ! kar a p'oa rekis dehe kav' ur vag, *hein !* Ind doa ec'hen braz, man Doue, man Doue ! dam ya ! ind oa marse pemp pe c'hwec'h ble ! é labourad. Labourad get ec'hen a raent-ind, *hein !* kar oa ket jao erbed en Izenac'h neuse ! dam nann !¹

(Vous alliez souvent à Sainte-Anne ?) Dame oui, surtout quand Jo était ...

(Et quand tu étais petite ?) Oh ben non, on n'allait pas bien souvent, chacun à son tour à la procession ! et celui qui n'allait pas à la procession allait alors un autre dimanche, quoi ! en char à bancs.

(Qu'est-ce que c'était, la procession ?) Ben, la procession de Sainte-Anne, y avait toujours un jour pour nous.

(Pour les gens d'Arradon ?) Oui, et on faisait sonner la grande cloche car c'était Arradon qui avait payé la cloche. Et puis, quand ils venaient ... ceux de l'Ile-aux-Moines allaient aussi, ils avaient leur jour aussi et ils venaient ... mon père allait quelquefois les conduire en char à bancs ; et une fois, c'était Georges qui était venu chercher le cheval, et avait emmené le cheval avec lui à Sainte-Anne, quoi ! et revenu avec le char-à-bancs et le cheval ; ils venaient par chez nous, hein !

Et quand la mémé de l'Ile-aux-Moines emmenait ... quand ils emmenaient leurs bœufs à la foire, ils venaient toujours la veille, et les mettaient chez nous, dame ! car il leur fallait trouver un bateau, hein ! Ils avaient de grands bœufs, mon Dieu, mon Dieu ! dame oui ! ils étaient peut-être cinq ou six ans ! à travailler. Ils travaillaient avec des bœufs, hein ! car il n'y avait aucun cheval à l'Ile-aux-Moines alors ! dame non !

L'évocation de Sainte-Anne rappelle d'abord à Louise des souvenirs de l'époque où son neveu est marin. Une question ramène son récit à la période de son enfance. Louise souligne que la grande cloche de la basilique sonne le jour du pèlerinage d'Arradon qui s'enorgueillit de l'avoir payée². Elle parle également de ses cousins îlois qui passent par Penboch pour aller à Sainte-Anne. L'extrait se termine par une remarque concernant les bœufs de l'Ile-aux-Moines³.

Le pèlerinage à Josselin, en pays gallo, est également évoqué, en français.

Moi, j'ai été deux fois à Josselin ; y avait eu une fois une procession, un pèlerinage, c'était pendant la guerre probablement. (Quelle guerre ?) Oh dame, je sais pas si c'était la guerre, on était tout à aller, y avait un car, quoi ! d'Arradon, qui allait, ceux qui voulaient mettre leurs noms ; je sais pas si c'était la tante Céline qui était avec moi, et puis y avait toujours une de Pondinan aussi, Jeanne qui était mariée avec F. qui était venue aussi là-bas. Et puis, oh ben, c'était pas encore pendant la guerre car Joseph, mon frère, était à faire son service à Pontivy, et puis il était venu nous voir là-bas ! de Pontivy, oui, à Josselin.⁴

L'un des pèlerinages à Josselin, situé à une soixantaine de kilomètres d'Arradon, est antérieur à la guerre de 1914-1918 car Louise précise que son frère fait son service militaire à Pontivy.

Louise aime aussi rappeler que son père a fait un pèlerinage à Rome en 1891.

Ma zad a oa bet e Rom, ar ble ma oan me ganet, ouian ket me, mes be oa un dra bennag ha be oa c'hoazh ur plas, hag e oa bet ... eñv oa waet, *quoi !* (...)

Kar ar person N. a pa oa amañ en Arradon, oa ket bet gwall bell person, oa ket bourret anehou, oa ket evid boud person, *quoi !* e oa dalbezh er skolioù, oa ket ... rae ket evel ur person, *quoi !* parrez, hag eñv lare eñv doa ... kar ind doa saout er respitoer, ha eñv doa gwerzh' e saout evid mond da Rom ! « O dam, m'am boa me laret, ma zad-me a zo bet e Rom ha eñv deus ket gwerzh' e saout ataw ! »⁵

¹ LR K-3 (43.03).

² Ce gros bourdon ne sonne que deux fois par an, pour la Sainte Anne et le jour du pèlerinage d'Arradon, car il est si lourd qu'il risque d'endommager la tour.

³ Louise use ici d'une forme syntaxique spéciale : *Labourad get ec'hen a raent-ind !* (littéralement : Travailler avec des bœufs ils faisaient-eux !). Louise, qui emploie très rarement la conjugaison avec l'auxiliaire *gober* (faire), l'utilise ici spontanément en incorporant même un complément entre verbe et auxiliaire.

⁴ LR 1-2 (13.40).

⁵ LR 10-2 (1.31.29). Dans le passage manquant, Louise raconte qu'un des vicaires aurait voulu lui donner « un nom romain » et décrit les conditions matérielles du voyage à Rome, en train, sans commodités.

Mon père avait été à Rome, l'année où j'étais née, je sais pas moi, il y avait quelque chose et y avait encore une place, et il avait été ... il était allé, quoi ! (...)

Car le recteur N. quand il était ici à Arradon, il avait pas été bien longtemps recteur, il était pas aimé, il était pas pour être recteur, il était tout le temps dans les écoles, quoi ! il était pas ... il faisait pas comme un recteur, quoi ! de paroisse, et il disait qu'il avait ... car ils avaient des vaches au presbytère, et il avait vendu ses vaches pour aller à Rome ! « Oh dame, j'avais dit, mon père à moi a été à Rome et il a pas vendu ses vaches toujours ! »

Dans le passage transcrit ici, Louise manifeste sa fierté et son admiration pour son père, mais a contrario son esprit critique vis à vis de l'abbé N., recteur d'Arradon¹ qui, selon elle, s'occupe plus des écoles que de la paroisse et qui a vendu les vaches du presbytère pour aller à Rome.

Le voyage du père de Louise, modeste fermier chargé de famille, paraît surprenant. Une autre personne d'Arradon cite le cas d'une de ses tantes, surnommée « tante Jérusalem » qui avait effectué au début du XX^e siècle plusieurs pèlerinages dans cette ville².

Entre ces voyages exotiques qui restent exceptionnels ou réservés à certains métiers et les déplacements courants que l'on fait le plus souvent à pied ou en char à bancs, Louise indique quelques autres destinations comme Paris, où s'est rendu un voisin de Bourgerel surnommé « Parisien », ou encore Nantes où travaille la mère de Vincent O. élevé chez sa tante à Penboch.

(...) Vincent O. qui était un petit neveu à la tante Louise, il était pas parent à nous, c'était un fils à sa sœur qui était ... sa sœur était à Nantes. Sa sœur était (*à mi-voix, ton de la confidence*) une ivrognesse, si tu l'avais vue quand elle venait ! elle venait quelquefois chez eux, hein ! et la tante Louise lui achetait des habits chez les Le Guen pour qu'elle soit propre aussi ! quand elle venait, elle les mettait jamais, ma pauvre fille, oh dame oui dame ! C'était une laveuse, elle était à laver dans des bateaux ! et moi, quand j'étais à ... quand je passais, quand on allait à Nantes, quand on passait, on voyait les laveuses, les lavandières, quoi ! dans les bateaux ! Celle-là était aussi, puis dame, quand elle était morte, Joseph, ton grand-père était allé avec ma tante Louise là-bas chercher ses affaires ! elle voulait pas aller seule ; elle n'aurait pas su non plus aller seule, elle n'allait jamais nulle part non plus, rien qu'au bourg, quoi ! et puis à Vannes quelquefois sans doute.³

Louise dépeint la mère de Vincent O. comme une pauvre femme qui travaille à Nantes comme lavandière : « elle était à laver dans des bateaux ». L'état civil de Vannes révèle que cette Arradonnaise, Jeanne M. née en 1863 d'un père jardinier, est « domestique » à Vannes en 1887 au moment de son mariage avec Louis O., né à Plœren en 1864 et « journalier » à Vannes ; elle est « ménagère » au moment de la naissance de leur fils Vincent en 1889⁴. Elle signe son acte de mariage d'une écriture ferme et appliquée alors que le marié déclare « ne savoir signer ». Ce dernier disparaît sans doute prématurément puisqu'elle travaille ensuite à Nantes, laissant son fils Vincent à Penboch, à la garde de sa sœur. La détresse de sa situation apparaît dans les propos de Louise : elle est alcoolique et sa sœur achète pour elle des habits chez les Le Guen, commerçants au bourg d'Arradon, lorsqu'elle vient à Penboch en visite.

Au-delà du caractère tragique de cette existence difficile, les déplacements sont intéressants à noter. Jeanne M. quitte d'abord Arradon pour être domestique à Vannes, elle y épouse un journalier de Plœren et donne naissance à un fils ; puis elle quitte Vannes pour Nantes où elle est lavandière dans des bateaux. Elle revient de temps en temps à Arradon voir sa sœur et son fils, sans doute en train. Quand elle meurt, sa sœur doit aller à Nantes « chercher ses affaires » avec Joseph, né en 1889 comme Vincent O. ; Louise précise que sa tante, sœur de la défunte, ne saurait pas aller à Nantes toute seule car « elle n'allait jamais nulle part non plus, rien qu'au bourg,

¹ Contrairement aux dires de Louise, ce recteur demeure assez longtemps à Arradon, de 1917 à 1933. Il est sans doute l'auteur des articles sur l'histoire d'Arradon parus dans le bulletin paroissial.

² Cette information concerne une personne d'un paysan propriétaire au bourg d'Arradon.

³ LR 1-1 (17.57).

⁴ Etat civil, Vannes, mariages, 1887, image 19/56 et naissances, 1889, image 33/81.

quoi ! et puis à Vannes quelquefois sans doute ». Quant aux lavandières dans les bateaux, Louise ajoute qu'elle en a vu : « et moi, quand j'ai été, quand je passais, quand on allait à Nantes, quand on passait, on voyait les laveuses, les lavandières, quoi ! dans les bateaux ! ». Cette réflexion de Louise fait sans doute allusion à une époque plus tardive, après la première guerre, quand sa sœur Françoise est servante à Nantes¹ après avoir d'abord travaillé à Vannes.

D'autres déplacements, vers Arradon cette fois, concernent des travailleurs saisonniers qui viennent de l'intérieur du département pour la moisson, plus précoce sur le littoral. Louise évoque la venue à Penboch de moissonneurs originaires de Moustoir Ac, près de Locminé.

Moustoir Ac (...) Oh ben, il venait des bonhommes et des bonnes femmes de là-bas couper le blé chez nous, hein ! et on les connaissait, il venait presque tous les ans les mêmes ... (Perag ?) Perag ... ind a vouurre, quoi ! ha neuse ni vouurre ni aneche iwe, ha neuse bewet mad oant, hein ! Ind a zebre razh er maez, àr ar pelouz ma oa etre an ti ha neuse ar ler ; ni rae ... kar ar liesañ e oa gwraet ragou dehe ha neuse kig, ki' hoc'h quoi ! du lard, je t'assure qu'ils mangeaient et qu'ils buvaient ! Dame oui ! Ils dormaient dans le grenier.²

(début en français) ... (Pourquoi ?) Pourquoi ... ils aimaient, quoi ! et puis on les aimait aussi, et puis ils étaient bien nourris, hein ! Ils mangeaient tous dehors sur la pelouse entre la maison et puis l'aire à battre ; on faisait ... car le plus souvent on leur faisait du ragoût et puis de la viande, de la viande de porc, quoi ! (fin en français : du lard ...)

Les moissonneurs de Moustoir Ac, à une trentaine de kilomètres au nord d'Arradon, sont donc des hommes et des femmes, souvent des habitués qui viennent à la ferme d'une année sur l'autre. D'autres moissonneurs viennent du pays gallo.

Bro galloñ.³ (Vous connaissiez des gens du pays gallo ?) Y avait quelques uns qui venaient chez nous aussi, oui, mais pas beaucoup. (On disait « les Gallèses » ?) Ar Gallaoued ... car ils venaient, ceux qui venaient comme ça pour le blé, pour la moisson, y avait une foire pour eux à Vannes, et puis ceux qui voulaient les prendre allaient, quoi ! puis dame, celui qui donnait le bon ... le meilleur prix, c'était ceux-là qui les avaient pour aller travailler, hein ! (...)

On les aimait bien, y avait une fois toujours ... car la moisson, on était encore ... c'était la fête à Sainte Anne et ma mère voulait aller à Sainte-Anne aussi, c'était ce jour-là qu'on allait chercher Pierre, mon frère, pour le départ du séminaire, quoi ! Et puis y avait une bonne femme toujours qui était venue pour la moisson : « Moi, je vais ... je tirerai les vaches, moi, je vais traire les vaches ! » qu'elle disait. Elle avait trait les vaches mais elle avait trait une qu'il aurait pas fallu, elle avait fait veau le lendemain, son lait n'était pas bon !

(Et ils venaient d'où, ces gens-là ?) Dame, moi, je sais toujours pas, du pays gallo, qu'on disait, moi je sais pas où est le pays gallo toujours, tiens !

(...)(An dud-ze ne gomzant ket breton ?) Ne gomzant ket breton, nann, mes ind a gomz drol ar galleg, galleg hachet, quoi ! drol !⁴

Une question sur le nom breton donné au « pays gallo » fait surgir les souvenirs de Louise qui mentionne une foire à Vannes pour permettre aux paysans et aux moissonneurs de faire affaire. Un souvenir précis évoque la fête de Sainte Anne, le 26 juillet, et une femme qui propose de « tirer » les vaches pour permettre à la mère de Louise de se rendre à Sainte-Anne mais commet l'erreur de traire une vache sur le point de vèler. Cette anecdote qui fait suite à une remarque positive « On les aimait bien » montre les bonnes relations qui se tissent ; au point de vue linguistique, les échanges se font en français par la force des choses et la phrase rapportée par Louise « Moi, je vais ... je tirerai ... moi, je vais traire les vaches ! » révèle l'emploi de deux verbes pour désigner une même action : « tirer » les vaches pour les Gallos, les « traire » dans le français de Louise qui cite sans doute le mot employé par la Gallèse puis le traduit en français standard.

¹ Voir 3.1.1.

² LR 1-2 (14.53).

³ *Bro galloñ* [bro galœŋ] (le pays gallo) ; *ar Gallaoued* [œr galœujœ] (sans mutation initiale du g) : les Gallos.

⁴ LR 1-2 (32.37) (Ces gens-là ne parlent pas breton ?) Ils ne parlent pas breton, non, mais ils parlent drôlement le français, du français haché, quoi ! drôle !

L'échange concernant « le pays gallo » montre la distance que crée la différence de langue ; le pays gallo apparaît comme un bloc indifférencié, impossible à situer, défini par des critères linguistiques et non géographiques. Louise ignore où se trouve le pays gallo mais elle sait que les Gallos ne parlent pas breton et parle un drôle de français : *galleg hachet* (du français haché).

Jeanne aussi signale la venue de travailleurs saisonniers à l'Île-aux-Moines :

(Est-ce que vous aviez des relations avec les gens de l'extérieur ? par exemple pour faire la moisson ?) Ah ben, c'est-à-dire que, avant la guerre, moi je sais qu'il y avait des gens qui venaient justement ... qui se ... ah, comment te dirais-je ... (qui se louaient ...) qui se louaient, oui, c'est ça, qui se louaient et qui venaient pour une semaine, pour une somme dans une ferme, une semaine dans l'autre et puis ainsi de suite, quoi ! Alors on les appelait « les boyaux », maintenant je ne sais pas d'où ils venaient, c'était des terres, sans doute. (C'était pas du pays gallo ?) Oh, moi je crois que c'était ça. (Parce que tante Louise disait ça.) Oh oui, c'était plutôt du pays gallo, oui. (Qu'est-ce qu'ils faisaient le reste de l'année ?) Oh ben, moi je sais pas, ils venaient que pour les moissons, ils faisaient peut-être autre chose ailleurs, quoi, oui. Mais ils avaient de grandes, grandes faucilles !¹

Les « boyaux » dont parle Jeanne sont sans doute des *Boio*, personnes originaires du pays de Saint-Jean Brévelay, ce surnom les désignant ainsi à cause de la prononciation locale de *beʒ oa* (il y avait)². La question qui a trait au pays gallo induit donc Jeanne en erreur. Cet extrait indique que les moissonneurs arrivent avec leurs propres outils et qu'ils passent d'une ferme de l'île à l'autre.

La question de la langue de communication entre employeurs et moissonneurs se pose pour Arradon : la communication avec les Gallos ne peut se faire qu'en français mais qu'en est-il des bretonnants ? En l'absence de témoignage précis, on peut penser que le breton est la langue utilisée avec moissonneurs de Moustoir Ac comme précédemment avec les pêcheurs de Gâvres.

Des mendiants sont également accueillis dans la famille de Louise et logés dans l'étable :

(Be oa klaskerion hag a zae e Penboc'h ?)

Ya, be oa unan hag a zae dalbezh hag ... ma zud en anawe ha eñv a rae machinioù ... ouian ket me ma oa get paper pe get petra oa, ha mamm, a pa doa gwel' an ... an avionoù, hi doa laret : « *Ben an dra-ze oa a rae ar boulom-ze, ar c'haskour-ze ! An dra-ze oa an heni, an desinioù-se a rae !* »

B' oa re all neuse hag a rakoñte ... Jañ kamm, b' oa unan a oa kozh ha oa Jañ kamm oa lar' dehou, me vourre-me ag henhont ! Henhont a gouske lies iwe, mes hon saout-ni oa ket habituet da ... d'ar glaskerion kar er c'hraou faote dehe kousked, *hein ! a-gaos ma oa kaer ! ha oa lakaet plouz dehe iwe, mes hon saout-ni doa euzh anehe !*

Ha be oa neuse un all a oa Jañ kamm a oa lar' dehou, ha eñv gerzhe get diw vekilh, ha p'oa ket heni d' er sell, eñv lakae e ziw vekilh edan e ziwskoaz hag a yae, la ! hemb bekih erbed ! Ha eñv a lare deomp ur wezh : « Me ... oan b' é e Seizh Sant ha m'eus gwel' ho paotr ! eñv oa doa laret an overenn ! ». Ha n'am boa goulennet espres get mam breur ha eñv doa laret ya, oa eñv oa, eñv doa laret an overenn e Seizh Sant. Seizh Sant oa ket tamm pell a-zouzh an Intel iwe, *quoi !* mem evel ma oa ar chapel ... evel ma vehe bet Penboc'h, Penboc'h d'ar vourc'h, *quoi !*

(Pegours t'eus-te gwel' un oto ar wezh kentañ ?) O, e oamp er Balvraz g' ar saout ha n'am boa he klewet é pasiñ à an hent braz, n'am boa bet euzh ! kar ouiemp ket petra oa, kar ind a gorne evel ... ma vehe bet an diaoul vehe bet, *quoi !* N'am boa euzh, n'am boa euzh ! Alafin e oamp duac'h douzhte ! Ha neuse douzh ar bagoù, douzh ar vateur ! Ar vateur en doa ur siminal kar g'ar charbon e oa lakaet da gerzhed ar vateur iwe ! Hag a pa zarrive en Arzh, ind a gorne ha ni ouie an eur ! ha neuse da unneg eur da vitin hi base ha ni voute ar saout d'ar ger neuse, ha neuse d'enderw oa da c'hwec'h eur oa.³

(*Il y avait des mendiants qui venaient à Penboch ?*)

¹ JB (23.52).

² Voir FAVEREAU, 1992, p. 75.

³ LR K-5 (43.42).

Oui, il y en avait un qui venait tout le temps et ... mes parents le connaissaient et il faisait des machins ... je sais pas si c'était avec du papier ou avec quoi, et maman, quand elle avait vu les ... les avions, elle avait dit : « Ben, c'était ça que faisait ce bonhomme-là, ce mendiant-là ! C'était ça le machin, ces dessins-là qu'il faisait. »

Il y en avait d'autres alors qui racontaient ... Jean le boiteux, y en avait un qui était vieux et qu'on appelait Jean le boiteux, moi, j'aimais bien celui-là ! Celui-là dormait souvent aussi, mais nos vaches à nous n'étaient pas habituées à ... aux mendiants car ils voulaient dormir dans l'étable, hein ! parce que c'était agréable ! et on leur mettait de la paille aussi, mais nos vaches à nous avaient peur d'eux !

Et y avait alors un autre qu'on appelait Jean le boiteux, et il marchait avec deux béquilles, et quand y avait personne pour le regarder, il mettait ses deux béquilles sous ses épaules [sic] et il allait, là ! sans aucune béquille ! Et il nous disait une fois : « Je ... j'ai été aux Sept-Saints et j'ai vu votre gars ! C'était lui qui avait dit la messe ! ». Et on avait demandé exprès à mon frère, et il avait dit oui, c'était lui, il avait dit la messe aux Sept-Saints. Les Sept-Saints c'est pas loin du tout d'Étel aussi, quoi ! même comme si c'était la chapelle ... comme si c'était Penboch, de Penboch au bourg, quoi !

(Quand est-ce que tu as vu une voiture pour la première fois ?) Oh, on était au Balvraz avec les vaches et on l'avait entendue passer sur la grande route, on avait eu peur ! car on savait pas ce que c'était, car elles cornaient comme ... si ça avait été le diable, quoi ! On avait peur, on avait peur ! À la fin, on y était habitués ! Et puis aux bateaux, au vapeur ! Le vapeur avait une cheminée car c'était au charbon qu'on faisait marcher le vapeur aussi ! Et quand il arrivait à l'Île d'Arz, ils cornaient et on savait l'heure ! et puis à onze heures du matin il passait et on rentrait les vaches à la maison alors, et puis l'après-midi, c'était à six heures.

Alors que le breton utilise normalement *klasker bara* (chercheur de pain) pour désigner les mendiants, le terme local est *klaskour*, *klaskerion*¹ (chercheur-s) sans précision sur l'objet de la quête. La traduction en français par « mendiant » ou « vagabond » ne rend donc pas compte de la tonalité du mot breton que Louise utilise aussi en français : « un *klaskour* ».

Les mendiants sont présentés dans ce passage comme familiers : les parents de Louise connaissent celui qui leur fait des dessins ou des maquettes d'avions. Cette anecdote montre le vagabond comme un précurseur, savant ou prophète, qui connaît quelque chose que les autres ignorent encore. Le deuxième mendiant, *Jañ kamm* (Jean le boiteux), est aussi un habitué de la famille ; son utilisation des béquilles laisse planer un doute sur son infirmité mais Louise l'aime bien, il est hébergé régulièrement à Penboch, dans l'étable ; il fréquente le pardon des Sept-Saints en Erdeven² où il reconnaît Pierre, le fils de la maison. Louise évalue très justement la distance d'Étel aux Sept-Saints, qu'elle compare à celle de Penboch au bourg, environ trois kilomètres.

La fin de ce passage est consacré aux nouveaux modes de transport qui deviennent peu à peu familiers. Les automobiles dont le bruit est perçu comme diabolique provoquent au début l'effroi des gardeuses de vaches alors que le son de la corne du « vapeur » qui sillonne le golfe devient bientôt un repère en fin de matinée et d'après-midi.

Au terme de ce tour d'horizon centré sur Arradon, et plus précisément sur Penboch, la mention des déplacements terrestres et maritimes donne une idée des échanges qui s'y font avant la première guerre mondiale. L'impression générale qui se dégage est celle d'une relative mobilité : certaines personnes se contentent sans doute d'aller au bourg d'Arradon et à Vannes, mais d'autres se déplacent plus loin, pour le travail, les foires, les pardons, les pèlerinages, les échanges familiaux ou amicaux. Les possibilités de séjour entrent aussi en ligne de compte : la famille de Louise est hébergée à Vannes chez les couturières, elle est accueillie au presbytère d'Étel par le fils aîné ; elle loge travailleurs et visiteurs dans le grenier, ou dans l'étable pour les mendiants. Les marins de passage en hiver viennent cuisiner leur cotriade dans la maison et mangent dehors ensuite ; à la belle saison, les moissonneurs s'installent sur l'herbe près de l'aire à battre où leur est servi le repas. Le breton est la langue principalement utilisée dans ces échanges. Le français est néanmoins employé, avec les Gallos par exemple.

¹ [klaʃkur] et [klaʃkœrjō].

² Plusieurs lieux de culte en Bretagne sont ainsi dédiés aux sept saints fondateurs des évêchés bretons.

Les récits d'enfance des quatre témoins enregistrés présentent d'Arradon et de ses environs une image intimiste qui renseigne sur les modes de relations dans la famille et à l'école, et notamment sur les langues utilisées.

À l'Île-aux-Moines, dans la famille de Jeanne, le français est parlé aux enfants alors que la génération précédente utilise le breton ; à Séné, toute la famille de Pierre parle breton avant la guerre de 1914-1918, le français commençant alors à prendre le relai ; à Plescop, chez Marie-Anne, le breton est la seule langue connue avant l'entrée à l'école. Ces trois personnes sont nées en 1907 ou 1908. Pour Louise, née en 1891 à Arradon, le breton est pratiqué en famille mais le français est connu, même de la génération des parents. Ces éléments renforcent l'idée que les îles du golfe d'abord, puis le littoral à l'est de Vannes se tournent plus précocément vers le français.

Le critère sociologique est également un élément important : Marie-Anne ne se souvient plus si sa mère savait lire mais assure que son père, journalier né à Plœren, était illettré et n'a jamais fréquenté l'école. Les parents des autres informateurs ont été scolarisés, au moins un peu et peuvent parler français. Pierre rappelle un souvenir d'école de son père : le « symbole » pour punir les enfants qui parlent breton. La famille maternelle de Louise, originaire de Vannes, quartier de Saint-Patern, connaît le français mais le breton reste sa langue usuelle. De même, les couturières vannetaises qui se déplacent à Arradon parlent breton et elles apprennent contes, comptines et chansons aux enfants.

Concernant l'école, Louise, plus âgée, a connu elle-même l'interdiction de parler breton à l'école d'Arradon¹. Le témoignage non enregistré d'Albert, né en 1900, fils de boulangers du bourg d'Arradon, parle aussi de punitions à l'école Saint-Jean-Baptiste pour les élèves qui parlent breton : des lignes à copier pendant la récréation². Pierre affirme qu'à Séné la tolérance règne concernant les langues utilisées entre enfants : breton ou français au gré de chacun. Marie-Anne à Plescop rappelle sa crainte de ne pas réussir à apprendre le français mais ne parle pas d'interdiction concernant le fait de parler breton³. Tous fréquentent une école chrétienne et indiquent que le catéchisme est appris en breton et les autres matières en français. À l'Île-aux-Moines, Jeanne a peu fréquenté l'école en raison de la guerre qui l'oblige prématurément à prendre part aux travaux de la ferme. Elle n'évoque pas le catéchisme, sans doute en français à son époque pour tous les enfants de l'île.

Le réseau familial de Louise, centré sur Arradon, s'étend à l'Île-aux-Moines pour le côté paternel, à Vannes et Theix pour le côté maternel. Les déplacements se font surtout dans ce périmètre mais la foire d'Auray, les échanges avec Étel où son frère Pierre est nommé vicaire, les pèlerinages à Sainte-Anne, les traversées vers Conleau et Séné, la venue de mendiants ou d'autres visiteurs montrent un rayon relationnel assez large où le breton est pratiqué naturellement.

Le domaine gallésant, *bro gallo*, *bro ar Gallaoued*⁴, semble *terra incognita* pour Louise qui ne sait pas le situer géographiquement. Des servantes gallèses en place à Arradon se signalent par leur coiffe et des moissonneurs viennent parfois du pays gallo pour la moisson.

Les remarques de Louise concernant le bourg d'Arradon dépeignent un monde en mutation où breton et français sont parlés dans les commerces, où la place de chacun semble fixée, à l'image de l'assemblée dominicale à l'église. Le breton est employé couramment à la paroisse mais la présence de paroissiens francophones laisse présager un changement.

¹ Louise G., née au bourg de Plœren en 1911, raconte aussi qu'il y était interdit de parler breton à l'école sous peine de punition : on leur mettait les sabots sur les épaules. (Témoignage non enregistré).

² Témoignage recueilli comme celui de Louise G. lors de l'enquête ethnologique.

³ Elle se souvient par contre d'être restée en pénitence pour avoir écrit « 60 chevaux » au lieu de « 60 chevaux » dans un problème. (Anecdote recueillie mais non enregistrée lors de l'enquête ethnologique).

⁴ « Le pays gallo », « le pays des Gallos », dans l'expression de Louise.

2.2 Arradon au début du XX^e siècle.

Les récits de Louise concernant son enfance peuvent être étayés par des données objectives. Le recensement de 1911 offre une vision complète de la population au début du XX^e siècle : habitants du bourg ou de la campagne, paysans, ouvriers, marins et autres, originaires d'Arradon ou non. Le bulletin paroissial, publié de 1908 à 1916, est une autre source de renseignements où apparaissent, outre les nouvelles paroissiales d'Arradon et des environs, les préoccupations du moment : problèmes de société et questions politiques, sur fond de crise entre Église et État, mouvement en faveur de la langue bretonne, etc. Rédigé en breton et en français, le bulletin est un témoignage sociolinguistique de choix : par l'emploi de l'une ou l'autre langue en fonction des rubriques et articles, et par son contenu, les récits d'un congrès à la paroisse en 1910 par exemple.

2.2.1 Le recensement de la population en 1911.

La physionomie de la population arradonnaise avant la saignée de la première guerre mondiale se dessine précisément à travers le recensement de 1911. Arradon atteint alors 1839 habitants, contre 1740 vingt ans plus tôt en 1891, répartis en 401 maisons abritant 448 ménages. Les exploitations agricoles sont au nombre de 92 et font vivre 598 personnes. Les ouvriers et leurs familles représentent 675 personnes, les foyers de marins 100 personnes et ceux des commerçants 114 personnes. 315 habitants vivent dans des foyers dont le chef de famille est déclaré « sans profession » ou « en retraite » ; cette catégorie est hétéroclite car elle englobe les personnes âgées de la commune qui ont cessé leur activité, de journalier bien souvent, comme les rentiers aisés ou les officiers en retraite et leur domesticité. Une dernière catégorie a été définie pour 31 personnes du bourg employées à la poste et dans les écoles ou membres du clergé.

Le bourg totalise 280 habitants. Les 31 habitants qui y remplissent ces fonctions spéciales ne sont pas natifs de la commune sauf le plus jeune fils du facteur et l'un des « instituteurs », Albert Danet. L'acte de naissance de celui-ci précise qu'il voit le jour le 15 septembre 1884 au Palud et que ses parents sont Yves Danet, 39 ans, marin, et Louise Le Corre, 33 ans, ménagère¹. En 1911, le Frère Albert Danet est âgé de 27 ans et enseignant à l'école Saint-Jean-Baptiste².

11 personnes sont comptabilisées en 1911 pour l'école des Frères (maison 2) : le directeur, Hervé Derrien, né en 1867 à Logonna, 7 « instituteurs », un cuisinier né à Plogonnec et deux domestiques, l'un né à Daoulas et l'autre dont le lieu de naissance n'est pas précisé³. Au total, 6 des 11 personnes du collège viennent du Finistère, 3 du Morbihan, 1 des Côtes-du-Nord et un lieu n'est pas précisé. 50 pensionnaires sont comptabilisés dans la « population comptée à part ».

Deux institutrices privées, sans doute des religieuses, sont répertoriées pour l'école des filles : Joséphine Le Verger née en 1882⁴ et son adjointe Marie-Anne Kermorvant, née en 1887 à Mendon. Elles occupent la maison 15. Aucune religieuse infirmière n'apparaît en 1911.

Une institutrice publique, Claire Le Garrec, née à Lizio en 1872, est recensée à la maison 48 et un instituteur public à la maison 49 : Louis Dalarun, né en 1859 à Locmariaquer, vit avec son épouse et son fils, tous deux nés à Landaul.

Le facteur, Étienne Fournard, est né en 1861 à Sérent d'où est natif également son fils Pierre, marin, né en 1892. Sa femme est originaire de Marzan comme Louis et Jean-François nés en 1904

¹ Etat civil, Arradon, naissances, 1882-1887, image 40/91. L'acte est signé par le père et les deux témoins : Mathurin Rio, un marin de 37 ans, et un « instituteur », Louis Gourvenec, 43 ans.

² Albert Danet [danet] est l'auteur de la *Monographie historique d'Arradon*, premier ouvrage entièrement consacré à l'histoire de la commune, publié en 1955.

³ Cette personne ne semble pas originaire d'Arradon car le patronyme Jaillé n'apparaît pas dans les tables décennales de la commune pour les époques concernées.

⁴ Le lieu de naissance est difficile à déchiffrer : Grad-Uzel, Grand-Mzel ?

et 1905, le plus jeune, Henri, est né à Arradon en 1907. Tous sont recensés à la maison 13. Julie Fournard, née en 1897 à Marzan, est recensée à Keravelo comme domestique agricole.

Le bureau de Poste est tenu par Louise Le Dange, née en 1858 à Lorient et Marie-Françoise Olivon, née en 1891 à Guémené, qui partagent la maison 63.

Le presbytère (maison 65) est occupé par le « recteur » Mathurin Questel, né en 1845 à Theix, et deux « vicaires » Jean-Louis Cadudal, né en 1871 à Brech, et Léon Le Corre, né en 1879 à Baud. Deux femmes et un homme, d'Ambon, Grand-Champ et Moréac y sont « domestiques ».

L'observation de cette catégorie de personnes, venues à Arradon pour y remplir des fonctions particulières, amène à quelques réflexions sociolinguistiques.

Concernant le clergé et les écoles chrétiennes, l'ensemble des prêtres, enseignants et domestiques est originaire de la Bretagne bretonnante, les seules réserves concernant un lieu de naissance non mentionné et un autre peu lisible. Le breton est largement utilisé à la paroisse à cette époque¹, le français étant nécessaire avec certains paroissiens, les *tudgentil* par exemple. Les écoles, pour leur part, doivent amener les élèves à la connaissance du français. La question se pose de savoir quelle langue ou quelles langues utilisent les prêtres, enseignants et domestiques entre eux, notamment à l'école des Frères qui montre une nette prédominance de Finistériens. Il est probable que breton et français, aient leur place au presbytère et à l'école des Frères. Pour cette dernière, il serait intéressant de trouver des documents, du courrier personnel par exemple, pour éclairer la façon dont la diversité linguistique est vécue ; des questions surgissent : les Finistériens utilisent-ils « leur » breton entre eux ? comment perçoivent-ils le dialecte vannetais ? enseignants et domestiques adoptent-ils généralement le français comme langue de communication ? Faute de témoignages, elles restent sans réponse.

Concernant les institutions laïques, école publique et service postal, certaines personnes sont originaires de Haute-Bretagne : le facteur et sa famille (Sérent et Marzan) et l'institutrice (Lizio) ; d'autres viennent de Basse-Bretagne : l'instituteur et sa famille (Locmariaquer et Landaul), les employées des postes (Lorient² et Guémené). Cette remarque suscite des interrogations : quelle langue est utilisée au foyer de l'instituteur ? les personnes originaires de Haute-Bretagne sont-elles amenées à utiliser un tant soit peu le breton ? C'est sans doute le cas du facteur dans sa tournée et de ses enfants, notamment sa fille de quatorze ans, domestique agricole à Keravelo.

Les commerçants et leurs familles forment la catégorie la plus importante du bourg : 75 personnes dont 47 nées à Arradon. Dix-neuf commerces sont répertoriés : 7 débits de boissons, 2 boucheries (Jean-François Peltier, né à Plumergat, et Louis Jouan d'Arradon), 3 boulangeries (Albert Maréchal d'Arradon, François Bouleis de l'Île-aux-Moines et Mathurine Orjubin de Baden), 7 autres commerces (Perrine et Émilie Scourzic de Séné et Surzur, Julien Rio, Basile Riguidel, Gabriel Jouan, Céline Josse, Anna Riguidel et Mathurin Le Guen, tous d'Arradon) auxquels s'ajoute un agent d'assurances (Albert Billaud, de Châteaubriant).

Louise évoque dans les extraits précédemment cités quelques uns de ces commerces : celui d'Anna Riguidel³, la charcuterie de Julien et Jeanne Rio, la charcuterie, épicerie et bureau de tabac de Basile Riguidel⁴, le bureau de tabac des demoiselles Scourzic et la boulangerie d'Albert Maréchal. La seconde boulangerie mentionnée dans le recensement est tenue par François

¹ Voir infra les développements sur le bulletin paroissial et les registres du catéchisme.

² Il n'est pas sûr néanmoins que la personne née à Lorient connaisse le breton.

³ Aux noms donnés par Louise, *Anna ag ar Vilienn* et *Mari-Wisant an avaloù douar*, correspondent dans le recensement Anna Riguidel et Marie-Vincente Le Godec nées à Arradon en 1848 et 1846.

⁴ Ce commerce prendra le nom de « caveau Riguidel ».

Bouleis¹. La troisième boulangerie est tenue par Mathurine Orjubin originaire de Baden qui a épousé en 1881 Joseph-Marie Orjubin « boulanger au bourg d'Arradon »². D'autres commerces sont cités dans les témoignages. Marie-Anne indique que la vaisselle de son mariage a été louée chez Le Guen. Mathurin Le Guen, né à Arradon en 1842, s'occupe avec le père de Louise de la quête pour les places à l'église. Il est déjà « marchand » au bourg en 1872³.

D'après les témoignages recueillis, breton et français sont utilisés dans les commerces, ce qui est plausible au regard du recensement. Seul l'agent d'assurances, né à Châteaubriant, ne semble pas en mesure de parler breton ; il s'adresse sans doute à une frange de la population à même de parler français, recourant au besoin à des personnes bilingues comme interprètes.

41 personnes, dont 34 natifs d'Arradon, vivent sur les 6 exploitations agricoles du bourg : les familles Le Barh, Danet et Madec et trois familles Guillo : les chefs de famille, Jean-Marie, François et Joseph Guillo, sont tous nés à Saint-Avé (en 1881, 1879 et 1874) et mariés à des Arradonnaises. Un autre agriculteur, Julien Guillo né en 1876 à Saint-Avé, est recensé à Bourgerel. La consultation de l'état civil de Saint-Avé montre qu'il s'agit de quatre frères nés à « Coëdigo mal enfant » en 1874, 1876, 1879 et 1881 qui épousent des Arradonnaises en 1902, 1903, 1907 et 1910⁴. Trois d'entre eux au moins deviennent propriétaires de leurs exploitations et s'installent donc durablement comme agriculteurs sur la commune.

Les familles d'ouvriers résidant au bourg représentent 71 personnes, dont 49 natifs de la commune. Les 34 actifs se répartissent comme suit : 11 journaliers, 5 lingères, 3 repasseuses, 3 tisserands, 4 menuisiers, 3 maçons, 2 couvreurs, 2 jardiniers et 1 terrassier. Les familles de marins sont peu nombreuses au bourg : 5 personnes seulement dont 3 natifs d'Arradon.

57 personnes, dont 28 natifs d'Arradon sont recensées dans des foyers dont le chef de famille, souvent âgé, est déclaré « sans profession ». Dans cette catégorie, les *tudgentil* se démarquent par leur origine exogène et leur domesticité : ces foyers comptent 22 personnes dont 9 domestiques.

À l'issue de cet inventaire, le bourg d'Arradon apparaît comme un lieu mixte où se maintiennent les composantes bretonnantes de la société traditionnelle : 6 exploitations agricoles (contre 9 en 1836 et 8 en 1872), des foyers d'ouvriers et de marins, des personnes âgées, des commerçants et le clergé, et où s'installent de nouvelles populations, d'origine extérieure à la proche région vannetaise : personnel des écoles et de la poste, nouveaux arrivants aisés.

Les langues parlées au bourg reflètent sûrement cette dualité sociologique et linguistique. Le breton garde une place très importante mais le français commence à se faire entendre. Les commerçants utilisent l'une ou l'autre langue en fonction des interlocuteurs. Les écoles s'efforcent d'amener les enfants à la pratique du français, parfois par des méthodes coercitives⁵. Dans la plupart des foyers dont les parents sont originaires de Basse-Bretagne, le breton est sans doute la langue utilisée à la maison. La question se pose cependant pour certains cas particuliers comme chez l'instituteur public et sa femme, originaires de Landaul et Locmariaquer.

¹ C'est un oncle de Jeanne. Apprenti dans la boulangerie des parents Maréchal, il épouse leur fille Lucie contre leur gré à Paris où naissent leur deux premiers enfants, Albert et Lucien. Le couple revient tenir une boulangerie à Arradon, deux autres enfants naissent mais Lucie décède. En février 1911, François se remarie sous la pression de son entourage puis il décède aussi. Les enfants seront élevés par leur oncle, Albert Maréchal, et son épouse. Les garçons embarquent comme mousses dès l'âge de 12 ou 13 ans.

² Le mariage de Mathurine Le Bihan et Joseph-Marie Orjubin, fils de Gabriel Orjubin, boulanger, et de Jeanne Jubin, est célébré à Baden le 26 juin 1881. (Etat civil, Baden, naissances, mariages, décès, 1872-1882, image 521/588.) Les Orjubin sont absents du recensement de 1872, sans doute à cause de la lacune.

³ Son fils, Jean Le Guen né à Arradon en 1877, est photographe et éditeur de cartes postales.

⁴ Etat civil, Saint-Avé, naissances, 1872-1878, images 44, 77/114, et 1879-1887, images 6, 42/136. Les mentions des mariages à Arradon figurent en marge des extraits de naissance.

⁵ Voir supra.

À côté du bourg, noyau paroissial traditionnel et centre communal en développement, le reste de la commune offre dans le recensement de 1911 une image variée : les agglomérations du Moustoir et du Gréo demeurent importantes, les faubourgs de Poulmarh et Sainte-Barbe se développent comme les quartiers du Vincin et du Petit Molac aux abords de Vannes, les autres villages ou groupes de villages confirment leur vocation agricole ou ouvrière, quelques hameaux et « villas » habitées toute l'année apparaissent. Au total, 93 villages figurent dans le recensement dont 43 atteignent ou dépassent 10 habitants.

Le Moustoir compte 167 habitants, dont 128 natifs de la commune, et il conserve une activité agricole importante : 67 personnes y vivent sur 12 exploitations (contre 16 en 1836 et 1872). Les autres habitants appartiennent à des familles d'ouvriers (50 personnes), de marins (10 personnes), de personnes âgées (32 personnes) et de deux « débitants » (Pierre Morgant originaire de Saint-Nolff et Jean-Marie Lamoureux de Pluvigner).

Le Gréo regroupe 109 habitants dont 93 sont nés à Arradon ; les familles d'ouvriers sont les plus nombreuses : 51 personnes contre 37 pour celles des marins ; 15 personnes vivent dans un foyer dont le chef de famille est « sans profession » et 6 constituent la famille d'un « débitant » : Mathurin Guillerme de Saint-Avé, époux de Mathurine Le Ludec d'Arradon.

À l'ouest du Moustoir, les villages de Treu er velin (22 habitants) et Triornec (14 habitants) sont également peuplés d'ouvriers (18 personnes), de marins (8 personnes) et de personnes âgées. Celui de Mané Habus compte 1 cultivateur seul à son ménage et un foyer d'ouvrier (6 personnes).

Au sud du bourg, Sainte-Barbe et surtout Poulmarh sont en expansion et rassemblent 110 personnes dont 81 natifs de la commune : 83 personnes dans des foyers ouvriers, 21 dont le chef de famille est déclaré « sans profession », aucune exploitation agricole mais un débit de boissons tenu par Marie-Vincente Thomas, appelée « la *Gadenn* » [gajœn], de son nom de jeune fille « Le Gad » avec le suffixe breton du féminin. La population de ces quartiers aux abords immédiats du bourg est essentiellement ouvrière ; la seule exception concerne les habitants de la Villa Sainte-Barbe : 5 personnes originaires de Vannes et une domestique de Grand-Champ. À Poulmarh, on note la présence d'un forgeron, Louis Séveno, né à Grand-Champ, et aussi de Mayeul Le Coq, patron menuisier originaire de Saint-Nolff ; tous deux ont épousé des Arradonnaises.

Plus au sud et proche du littoral, le Grézit compte 22 habitants, tous des foyers d'ouvriers à l'exception de M. Charrier, né à Vannes en 1840 qui emploie une domestique de Sérent.

Les villages de Pramer, Quibias et le Clayo, à l'ouest du bourg, totalisent 66 habitants dont 50 pour le seul village de Pramer qui compte 14 personnes dans 4 foyers de marins. Le reste des habitants se répartit entre foyers d'ouvriers (37 personnes) et d'individus « sans profession » (15).

Au nord du bourg, apparaissent 4 hameaux absents du recensement de 1872 : Kerihuel (6 habitants), Kerahuil (5), Kerglas (4) et Kermorique (3). Ce dernier abrite une famille de jardiniers, les autres des gens aisés originaires de régions éloignées : un officier en retraite de Lyon et deux domestiques, un inspecteur en retraite de Châlons-sur-Marne, sa femme du « Bas-Rhyn » et une domestique d'Arradon à Kerihuel ; un couple originaire de Saint-Malo et Nantes, leur fille née à Arradon et une domestique à Kerglas, et à Kermorique, M. Rouquès, « chimiste » né en 1838 à Saint-Cloud et sa femme originaire du Nord, et aussi Mme Piédevache, née à Paris en 1835, son fils né en 1857 à Morieux et une domestique d'Arradon. Ces nouveaux villages abritent donc une population aisée nouvellement arrivée à Arradon.

Sur la route du bourg à Vannes, la Lande du bourg (14 habitants), Pracelleu (12 habitants) et Toul Baden (5 habitants) sont exclusivement peuplés d'ouvriers. Botquelen, 27 habitants, au carrefour de cette route avec celle de Baden à Vannes, abrite aussi des familles d'ouvriers et celle des « débitants » Pierre et Désirée Baucher, nés à Séné et Locmariaquer. Plus proche de Vannes, le Petit Molac voit sa population passer de 16 habitants en 1872 à 57 en 1911, principalement des ouvriers (43 personnes), quelques marins (9 personnes) et « sans profession » (5 personnes). Le

Vincin, à la lisière de Vannes, passe dans le même temps de 7 à 30 habitants. À l'exploitation agricole (8 personnes) s'ajoutent maintenant des foyers d'ouvriers.

Sur la route, modeste mais ancienne, qui relie l'axe précédent au littoral est de la commune, les villages de Poulindu et Kervadec, déjà importants en 1836 et 1872¹, voient leur population augmenter encore : 41 et 48 habitants, essentiellement des familles d'ouvriers et un foyer de « courtiers à bestiaux » nés à Arradon, Vincent et Alfred Le Guével, père et fils.

Plus éloigné des routes importantes, Mané Huiry (en forte progression, 35 habitants contre 12 en 1872) est également un village d'ouvriers (19 personnes) et de marins (9 habitants), les autres chefs de famille étant notés « sans profession ».

À l'ouest de la Pointe, dans le groupe de villages côtiers Pen er Men (25 habitants), Gravellic (15 habitants), l'île d'Irus (8 habitants) et la « Villa Blanche » (3 habitants), se côtoient deux types de population : des familles d'ouvriers (27 personnes) et d'autres foyers (24 personnes), majoritairement des personnes aisées comme à Pen er Men, M. de Vaulserre et sa famille originaire d'Isère, Troyes et « Alsace-Lorraine » (et 3 domestiques de Plumélia, Arradon et Treffléan), à Irus, M. Auboin, sa femme et leurs enfants, nés à Paris et Bruxelles, (3 domestiques également), à la Villa Blanche, Jean-François Le Treste, né à Arradon en 1853 et son épouse née en Suisse. Un représentant de commerce de Redon et sa femme de Josselin habitent le Gravellic.

La plupart des autres groupes de villages d'Arradon ont une vocation agricole.

Au nord-est de la commune, Culéac, Pont er Stér, Brambouis, Poul er prince, Botloré, Pelven et Pratelenn comptabilisent 74 habitants dont 56 personnes vivant sur 7 exploitations. Le hameau de Pont er Stér, aux confins d'Arradon, Vannes et Plœren est habité par le meunier (6 personnes). À Culéac et Botloré, sont recensées des familles d'agriculteurs et des personnes « sans profession » : M. et Mme Plumey, nés à Louviers et Perret, leurs jeunes enfants nés à Arradon, et une domestique originaire du Finistère, M. et Mme de Guerrif et leurs enfants, tous nés à Paris, et un couple de domestiques originaires de Loire-Inférieure.

Sur la route d'Arradon à Plœren, Lignol, Parc neuf et Loqueltas sont des villages agricoles qui comptent aussi quelques personnes âgées, la Lande de Lignol et Coluret abritent des familles d'ouvriers. L'ensemble de ces villages regroupent 55 habitants dont 37 vivant de l'agriculture.

À l'ouest de la commune, les villages du Bignat, de Langat, Trévière, le Lanic, le Herbont et Kerbélec, ainsi que ceux de Kerlérans et Hent bihan plus proches du bourg sont exclusivement agricoles et comptent 80 habitants dont 58 natifs d'Arradon.

Au château de Kéran, aucun résident permanent n'est recensé, L'Allée abrite une famille d'agriculteurs, Quirion, Vilienne, Kéran, Kerhor et Pen Rabine ont principalement une vocation agricole mais comptent aussi quelques foyers d'ouvriers. À Quirion, vivent M. Gravouil « sans profession », sa femme et leur jeune fils, nés à Machecoul, Mayenne et Vannes. Au total, 72 personnes dont 48 natifs d'Arradon habitent ce groupe de villages.

Entre cette zone et les quartiers ouvriers de Quibias, Pramer et le Grézit, les villages de Rosclédan, Parc Madame, Kervéro, Palud et Paluden ont une population diversifiée. Rosclédan, par exemple, compte 17 personnes sur 3 exploitations agricoles et 6 dans une famille de marins, un couple de personnes âgées d'Arradon et un prêtre, Joseph Jacob né à Surzur, qui emploie deux domestiques originaires du Finistère et de Trédion. Au Paluden, on trouve une exploitation agricole et un foyer d'ouvriers, à Parc Madame, des ouvriers seulement, au Palud des foyers d'ouvriers et de personnes âgées. À Kervéro, autrefois manoir de Kermouraud, vivent M. Grand,

¹ Situés en bordure d'un ancien tronçon de voie romaine, les villages ouvriers de Poulindu et Kervadec comptaient déjà en 1836 : 33 et 49 habitants, et en 1872 : 34 et 39 habitants. (Pour Kervadec, le deuxième chiffre comptabilise le hameau voisin de Guéhuél qui s'y ajoute en 1872).

né en 1862 dans la Vienne, sa femme originaire d'Angoulême et deux domestiques de Muzillac et Arradon. Une seconde maison abrite un « chef de culture », sa sœur et sa cousine, nés à Ambon et Muzillac. M. Roger Grand, déclaré « sans profession » dans le recensement, est un universitaire de renom¹. Au total, l'ensemble de ces villages compte 50 natifs d'Arradon pour 65 habitants, proportion qui passe à 50 sur 58 personnes sans tenir compte du manoir de Kervéro.

Sur la portion médiane du littoral arradonnais, se trouvent les villages agricoles de Pen-Meil, Kérat, Petit-Kérat et Kerbilouet. Le village du Trèh [trex] sur le site particulier de la Pointe est habité par 6 personnes, un couple de journalier et la famille d'un garde ostréicole, originaire de Surzur (avec sa femme de Saint-Armel et leurs enfants nés à l'Île d'Arz et Arradon). À « Villa les Grèves », sont recensés M. Le Montagner né à Châteaulin, sa femme originaire du Pas-de-Calais, un cocher de Grand-Champ et une cuisinière de Vannes.

Un peu plus en retrait de la côte, le village de Lormouet au sud-ouest du bourg compte 27 habitants dont 18 vivent sur 3 exploitations agricoles. À « Bois-Pins »², habite la famille de M. Pacoret-de-Saint-Bon (né en Savoie comme ses enfants alors que sa femme est originaire de Caudan) et deux domestiques nées à Theix et Arradon. À Kersplane est recensée une famille de jardiniers originaires de Loire-Atlantique. Truhélin compte une exploitation agricole où vivent 10 personnes et une famille de journaliers. Pour cette dernière, l'employeur mentionné est « Bouruet » comme pour le jardinier recensé à Kerjaffré avec sa femme. L'ensemble de ces villages compte 56 habitants dont 33 originaires de la commune.

Le gros village de Bourgerel (65 habitants) est en majorité agricole, 5 exploitations où vivent 40 personnes, le reste de la population étant constitué de familles de journaliers, jardiniers, manœuvre, terrassier.

Le littoral est de la commune a aussi une vocation agricole : Bénalo (8 habitants), Pondinan (6 habitants), Haliguen (5 habitants), Keravélo (5 habitants), Moréac (8 des 10 habitants), Penboch (7 des 12 habitants, la famille de Louise), Roguédas (7 des 12 habitants) et Kerguen (23 des 41 habitants vivant sur 3 exploitations). Les autres habitants sont souvent des familles d'ouvriers ; à Penboch, il s'agit de Joachim Le Rohellec, l'oncle de Louise, recensé comme « ostréiculteur ». À Kerguen cependant, sont consignés Mme Flye-Sainte-Marie et son fils, officier en retraite, tous deux nés à Toulon, et leurs 3 domestiques de Pluvigner, Plaudren et Loqueltas, ainsi que Mme de Passillé, né dans le Finistère, son fils de Mayenne, sa belle-fille d'Amiens et leurs domestiques d'Ernée, de Baud et d'Auray. Dans les villages de Porcé, anciennement Kervoyer, et Bagatelle, habitent la famille de Paul Morel, jardinier originaire de Nantes, et un « garde » de Baden et son épouse arradonnaise. Leurs employeurs, MM. de La Réveillère et Blondel, ne sont pas recensés à Arradon. L'ensemble de ces villages regroupe 116 personnes dont 61 natifs d'Arradon.

En retrait de la côte, les villages de la Chênaie (2 exploitations), Kerdualic, Kerhern, Brangil (2 exploitations), le Pont-Neuf et Laniguen sont entièrement agricoles. Petit-Kerhern abrite deux familles d'ouvriers. Le Ratz compte deux exploitations agricoles mais aussi un manoir, où demeurent M. Théven de Guéléran, colonel en retraite né en Seine-Inférieure, son épouse arradonnaise et 3 domestiques : une cuisinière de Plumelec, un cocher et une femme de chambre nés à Arradon. Ce groupe de villages représente 86 habitants dont 79 nés à Arradon.

Les petits villages voisins de Botumas et Tal-er-groës abritent des personnes âgées. À Parc-Borgne vivent Joseph Guillo, né en 1845 à Saint-Avé, sa femme Marie-Vincente, originaire de Grand-Champ et leur fille Marie-Anne, née à Saint-Avé ; ce sont les parents des frères Guillo qui tiennent des exploitations agricoles au bourg et à Bourgerel.

¹ Professeur au collège de France. Il préface en 1955 la *Monographie historique d'Arradon*, d'Albert Danet.

² Parfois « Bois-de-Pins », ce nom apparaît déjà dans le recensement de 1836 mais a disparu des toponymes de la commune. On peut penser qu'il est lié à une plantation de pins au début du XIX^e siècle.

Dans le recensement de 1911, apparaissent donc les parents Guillo, deux filles : Marie-Anne (recensée avec les parents) et Marie-Vincente (recensée avec son frère Jean-Marie), et quatre fils : Jean-Marie, François, Julien et Joseph. Tous ont quitté Saint-Avé où ils étaient cultivateurs à « Coëdigo malenfant » pour s'établir à Arradon, au fur et à mesure de leurs mariages avec des Arradonnaises, les parents venant ensuite se retirer dans la commune.

Une autre fratrie, de Saint-Nolff cette fois, s'est établie à Arradon et apparaît dans la liste d'habitants de la commune en 1911 : les trois frères Le Coq, recensés comme menuisiers. Au bourg, Joseph Le Coq, né en 1863, est déclaré « menuisier » et « patron », et Mathurin Le Coq, né en 1878 et marié à une Arradonnaise, est « menuisier » et « associé à Le Coq Joseph ». À Poulmarh, Mayeul Le Coq, né en 1870 et également marié à une Arradonnaise, est aussi « menuisier » et « patron ». En 1911, François Le Coq, le père, apparaît aussi au bourg d'Arradon. Les mentions « Le Coq » comme employeur qui abondent se rapportent sans doute à Mayeul, le prénom Joseph étant spécifié deux fois seulement. Mayeul Le Coq est donc à la tête d'une entreprise de bâtiment importante : 44 ouvriers habitant les différents villages d'Arradon (19 maçons, 10 menuisiers, 8 journaliers, 3 carriers, 3 manœuvres et 1 terrassier).

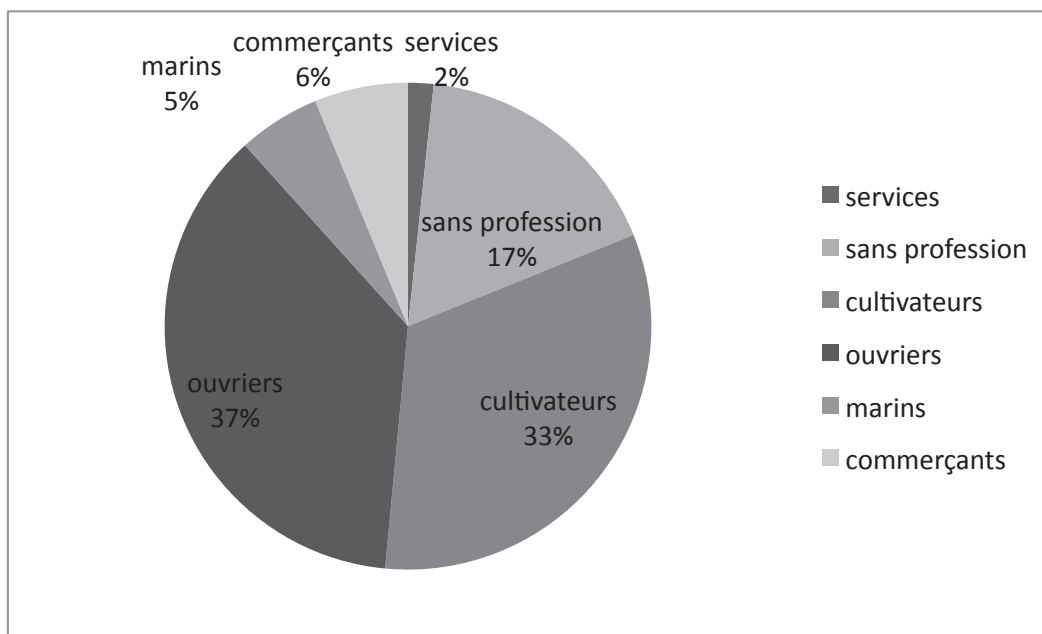
Le recensement de 1911 met donc en évidence à Arradon plusieurs types de population.

Une forte proportion de familles de cultivateurs, 32,5% de la population totale, 598 personnes dont 400 actifs, vit sur les 92 exploitations agricoles qui occupent la majeure partie du territoire arradonnais. Une majorité de familles d'ouvriers, 36,7% de la population, 675 personnes dont 275 actifs, se concentrent principalement dans les villages au sud du bourg, à l'ouest et au sud du Moustoir mais aussi le long de la route du bourg à Vannes et de l'ancienne portion de voie romaine à l'est de la commune. Les familles de marins représentent 5,4% des Arradonnais, soit 100 personnes dont 51 actifs ; ils vivent principalement au Gréo (37 personnes), à Pramer (14 personnes) et dans quelques autres villages.

Les commerçants et leurs foyers comptent 114 personnes (dont 62 actifs), soit 6,2% de la population totale, pour la plupart habitants du bourg (75 personnes), les autres étant « débitants » au Moustoir, au Gréo, à Poulmarh, Petit Molac et Botquelen ; le meunier de Pont-Ster, deux courtiers à bestiaux à Kervadec et un représentant de commerce au Gravellic ont été comptabilisés dans la catégorie des commerçants. Au chef-lieu communal, 31 personnes, soit 1,7% de la population totale, sont comptabilisées dans une catégorie « services » : enseignants, clergé, employés des postes ; cette population est presque entièrement exogène.

Une dernière catégorie importante (315 personnes, 17,1% du total) constituée par les foyers de personnes déclarées « sans profession » ou « en retraite » cache deux réalités très différentes : d'une part une population âgée d'origine modeste, native d'Arradon ou des environs, habitant les villages ouvriers, d'autre part une population presque exclusivement exogène, souvent âgée, pourvue d'un, deux ou trois domestiques, résidant dans les manoirs anciens ou les villas récentes. Au nord du bourg, par exemple, les villages de Kermorique, Kerahuil, Kerglas et Kerihuel, absents du recensement de 1872, sont habités par des *tudgentil* selon l'appellation locale¹.

¹ On trouve par exemple à Kerahuil la famille Piédevache dont parle Louise à propos des bancs à l'église.



Graphique 6 - Arradon, recensement de 1911. Catégories socio-professionnelles.

Le tableau de la population arradonnaise que dresse le recensement de 1911 montre 75% d'ouvriers, marins et paysans ; leur ancrage local permet de penser qu'ils sont en grande majorité bretonnants. Les commerces et services du bourg représentent environ 8% de la population ; la plupart de ces personnes sont bilingues ; les écoles et la poste sont des outils de propagation du français alors que la paroisse, notamment par le catéchisme, tend à la conservation du breton. La catégorie « sans profession », 17% du total, se scinde en deux parties, le lieu de naissance des individus étant le critère discriminant entre la population âgée locale et celle des nouveaux venus.

Le recensement de 1911 consigne aussi le lieu de naissance des individus : 133 mentions différentes dont quelques unes difficiles à identifier ; le plus souvent une commune est indiquée, rarement un département ou un pays. Ce manque d'homogénéité gêne l'analyse : par exemple, la mention « Finistère » est indiquée pour 3 personnes mais d'autres individus sont recensés comme nés à Brest, Daoulas, Logonna, Pouldergat, Plogonnec, etc.

1250 des 1839 habitants d'Arradon sont originaires de la commune, soit 68% du total ; 216 personnes sont natives des communes limitrophes : Baden (91), Vannes (66) et Plœren (59). Ensuite, viennent les communes de Grand-Champ (30 personnes), Plescop (17), Plougoumelen (16), Plumergat (15), Saint-Avé (15) et Theix (11).

15 personnes sont nées à Paris, dont Albert et Lucien B. fils d'un boulanger du bourg pour lesquels il est spécifié « Paris 6 » et « Paris 8 » ; ces mentions spéciales semblent souligner le caractère particulier de leur naissance à Paris de parents nés à Arradon et l'Île-aux-Moines. Pour les autres personnes, « Paris » seulement est mentionné.

Les communes de Séné (9 personnes), l'Île-aux-Moines (8), Saint-Armel (8), Ambon (7), Berric (7), Loqueltas (7), Pluvigner (7), Locmariaquer (6) et Monterblanc (6) sont mentionnées plus de cinq fois. Ensuite viennent Lorient, Nantes, Pluneret et Saint-Nolff (5 personnes pour chaque commune), puis Le Hézo, Marzan, Muzillac, Plaudren et Surzur (4 personnes), Baud, Brech, Châteaubriant, l'Île d'Arz, Plumelec, Saint-Jean-Brévelay, Sérent et Treffléan (3 personnes). Arzon, Billio, Brandivy, Carquefou (près de Nantes), Caudan, Crach, Landaul, Lauzach, Meucon, Moréac, Ploërmel, Pluméliau, Pontivy, Quiberon, Saint-Pol-de-Léon, Sarzeau, Sulniac, Toulon et Troyes sont mentionnés comme lieu de naissance de 2 personnes.

6 personnes sont originaires de « Loire-Inférieure », 3 personnes, d'une même famille, de « Savoie », 3 du « Finistère » et 2 « Mayenne ».

Les autres lieux de naissance sont mentionnés une seule fois, parmi lesquels Auray (un domestique à Kerguen), Redon (un représentant de commerce), Brest (un « instituteur » de l'école des Frères), mais aussi Bruxelles, « Canterbury Angleterre », « Espagne » et « Suisse ».

Des liens évidents existent entre catégories socio-professionnelles et lieux de naissance : les personnes originaires d'autres régions françaises sont généralement des gens aisés au foyer desquels vivent des domestiques. Cependant, 11 des 13 individus recensés comme nés en « Loire Inférieure », à « Nantes » ou « Carquefou », sont jardinier, cultivateur ou domestique employés dans les domaines de Botloré, Kersplann, Kerjaffré et Porcé.

Au XIX^e siècle, les propriétaires des « châteaux » et manoirs des cadastres ne figuraient que très peu dans les recensements de 1836 et 1872. 24 familles aisées paraissent dans celui de 1911, originaires de diverses régions françaises ; « Paris » est cité 15 fois.

De nombreux propriétaires de terres ou résidences à Arradon n'apparaissent pas dans les listes du recensement ; pourtant, ils contribuent largement à changer le paysage arradonnais, surtout sa partie littorale, et leur aisance financière en font parfois des acteurs importants de la vie locale. Ils sont parfois cités comme employeurs : « Bouruet », par exemple.

Au final, les Arradonnais nés dans la commune (68% du total) ou dans les trois communes limitrophes de Baden, Vannes et Plœren représentent 80% de l'ensemble des habitants de la commune. En 1872, ces chiffres étaient de 73% et 85%. Plus qu'un élargissement du rayon de l'ère de nuptialité, c'est sans doute un apport de population exogène qui explique ce fait.

La population indigène garde une ère de nuptialité réduite ; une étude plus précise mettrait en évidence une proportion de natifs d'Arradon plus élevée dans les villages de l'intérieur de la commune et un plus grand nombre de natifs de Baden à l'ouest de la commune par exemple.

Des disparités apparaissent également entre les différentes professions ; les communes littorales sont souvent citées comme lieux de naissance des marins qui ne sont pas nés à Arradon : Ile-aux-Moines (Vincent Guéguen et Ange Guégan au bourg, Hervé Thomas au Petit-Molac), Baden (Jean-Mathurin Le Berrigaud, Jean-Marie et Théophile Thomas au Moustoir, Joseph Le Port et son épouse, François Béan et Joseph Pédron au Gréo, Joseph Binvel à Triornec et Sébastien Jégo à Treu er velin), Arzon (Joachim Marot et son épouse au Moustoir), Plougoumelen¹ (Jean Le Guen au Petit-Molac). Des communes côtières du fond du golfe, Surzur, Saint-Armel et le Hézo sont également citées, plutôt comme lieux de naissance d'ouvriers. Au Trèh, Georges Pédron né à Surzur est « garde », ostréicole, chez « Dalido », sa femme est de Saint-Armel, un de leurs enfants est né à l'Île d'Arz en 1903, l'autre à Arradon en 1905.

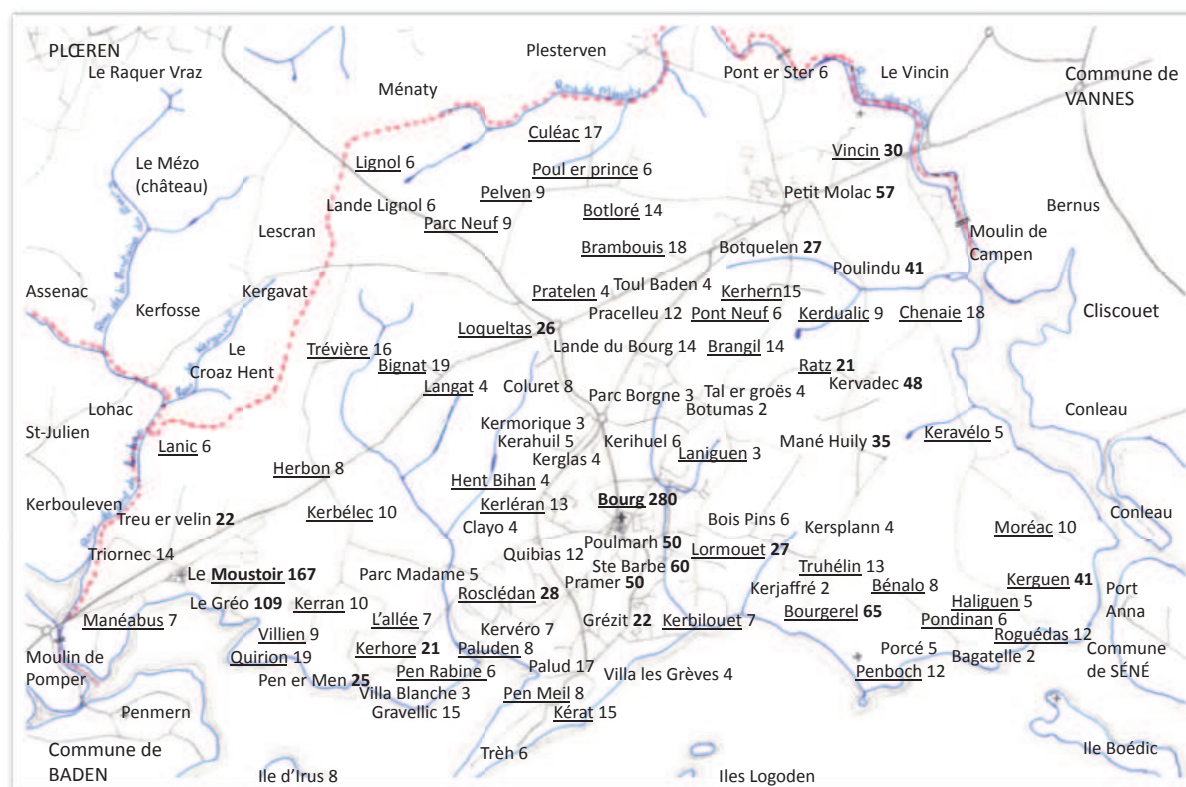
L'observation du recensement a permis de mettre en évidence la venue à Arradon de deux fratries dynamiques venues de communes en retrait de la côte : quatre frères Guillo nés à Saint-Avé qui épousent des Arradonnaises en 1902, 1903, 1907, 1910 et acquièrent des fermes au bourg et à Bourgerel, ainsi que trois frères Le Coq nés à Saint-Nolff établis comme menuisiers au bourg et à Poulmarh ; Mayeul Le Coq, marié en 1898 à Marie-Perrine Oliviero de Mané huiry, se distingue par la taille de son entreprise de bâtiment : 44 ouvriers sont recensés à Arradon.

Le relevé des patronymes² est un indicateur de stabilité ou de renouvellement de la population arradonnaise. En 1911, 317 noms différents sont répertoriés.

¹ La commune de Plougoumelen comprenait à l'époque le village maritime du Bono.

² Les patronymes des femmes mariées ne figurent pas dans le recensement de 1911. Voir en annexe le tableau des patronymes les plus courants.

Carte 7. Arradon. 1911. Répartition de la population. Les noms soulignés sont ceux des villages comportant au moins une exploitation agricole. Le tracé des routes est celui de la fin du XX^e siècle.



Le patronyme le plus représenté est toujours Le Rohellec (65 personnes) suivi de Le Bihan (47), Hervé (44), Cloërec (41), Rio (38), Le Port (37), Riguidel (35), Le Meitour (33), Le Barh et Le Gal (27), Crénéguy, Le Ludec et Séveno (25), Allano, Cadoret, Le Coq et Créquer (23), Guillo et Le Tallec (22), Tabart (20). La plupart de ces noms étaient déjà très courants à Arradon en 1836 et 1872, certains ont régressé (Créquer, 53 en 1836), d'autres ont progressé (Hervé, 17 en 1836) ; certains se sont hissés parmi les plus courants : Le Gal (6 en 1836, 8 en 1872, 27 en 1911), Cadoret (absent en 1836, 10 en 1872, 23 en 1911). Les noms Le Coq et Guillo ne figurent pas à Arradon en 1836 ; 23 et 22 individus portent ces patronymes en 1911, tous membres de deux fratries établies à Arradon, en provenance de Saint-Nolff et Saint-Avé, de même pour les Tabart, une autre fratrie venue de Berric (deux agriculteurs à Loqueltas et La Chênaie, une lingère).

Au regard de ces différents éléments, le recensement de 1911 laisse deviner les contours de la situation linguistique à Arradon à la veille de la Grande Guerre. Une très grande majorité de la population, native d'Arradon ou des environs, est bretonnante ; les mariages se font dans une aire restreinte qui ne déborde pas sur le domaine gallo. La commune connaît cependant un apport de population exogène et francophone : pour la plupart, des gens aisés employant une domesticité souvent d'origine locale, et aussi quelques employés, jardiniers, gardes, « chef de culture » etc., souvent originaires de l'est du département ou de Loire-Inférieure.

Fréquentée par ces deux populations, la zone d'échange du bourg est bilingue : commerçants et artisans parlent breton ou français à leurs clients, le clergé fait de même pour les paroissiens. En 1911, le registre paroissial consigne 26 communicants dont 4 « français » et 21 communicantes dont 3 « françaises », faisant ressortir la prédominance du breton : 40 des 47 enfants, nés en 1900¹, ont suivi le catéchisme en breton, soit une proportion de 85% de bretonnants.

¹ Jeanne, la sœur de Louise, apparaît sur la liste des communicantes catéchisées en breton.

2.2.2 Le bulletin paroissial. *Parréx Arradon hag ar parrezien tro ha tro*¹.

Un bulletin paroissial mensuel paraît à Arradon en 1908, sous l'impulsion du recteur de la paroisse mentionné dans le recensement : Mathurin Questel, né à Theix en 1845 et nommé à Arradon en 1886, année de l'inauguration de la nouvelle église. La revue cesse de paraître à la fin de l'année 1916 et Mathurin Questel démissionne en 1917 pour raison de santé². Quand le nouveau recteur, Pierre Nicol, reprend en 1923 la rédaction de cette revue, il commence par rendre hommage à son prédécesseur qu'il désigne explicitement comme fondateur du bulletin.

« Mes chers paroissiens,

Il y a six ans, M. Questel, gravement malade, se vit contraint d'interrompre la publication du *Bulletin paroissial* qu'il avait fondé.

Je sais que beaucoup d'entre vous regrettaient la disparition de cette petite revue où ils trouvaient périodiquement, avec le résumé de la vie paroissiale du mois écoulé, des lectures intéressantes et bienfaitantes, des directions sûres et de bons conseils. (...) »³

Le contenu et les objectifs du bulletin paroissial sont ainsi rappelés : d'une part « le résumé de la vie paroissiale du mois écoulé », d'autre part « des lectures intéressantes et bienfaitantes, des directions sûres et de bons conseils ». La teneur des bulletins parus durant la première période est bien celle d'une revue paroissiale à vocation de communication des événements locaux et d'édification morale et religieuse. L'originalité de celui d'Arradon est de concerner au départ les paroisses environnantes et d'utiliser breton ou français au fil des articles.

Le premier bulletin consultable⁴ est celui de mars 1908. Aucun avertissement au lecteur ne précisant qu'il s'agit du premier numéro, il est probable que la publication ait commencé en janvier de cette « 1^{re} année » que mentionne l'en-tête de la première page.

L'illustration de couverture reste quasiment identique de mars 1908 à avril 1911 : quelques rameaux d'ajonc en fleur, une statue de Sainte Anne avec Marie, le blason de Vannes et son hermine. Les inscriptions « Diocèse de Vannes », « Bulletin mensuel » et la date – mois et année – y figurent et ce jusqu'à la fin de la parution du bulletin. Le titre change : « Bulletin Régional du canton ouest de Vannes – Arradon, Baden, Plescop » pour le numéro de mars 1908, il devient *Parréx Arradon - hag ar parrezien tro ha tro* (La paroisse d'Arradon - et les paroisses des alentours) dès avril 1908 et jusqu'en avril 1911. Le titre, désormais en breton, met beaucoup plus en valeur la paroisse d'Arradon dont le nom figure en très gros caractères.

La page de couverture change ensuite radicalement en mai 1911 et restera identique jusqu'à la fin de la parution d'une deuxième série de bulletins en 1933. Le titre en français « Bulletin paroissial d'Arradon » se déroule au-dessus d'une gravure représentant l'église d'Arradon et son placître avec le calvaire érigé à la suite de la grande Mission de 1899. Deux petites silhouettes, masculine et féminine, sont figurées en bas du dessin, appuyées contre le muret d'enceinte.

Pour les premiers bulletins qui associent à Arradon les paroisses avoisinantes, les annonces se succèdent dans l'ordre : *Parréx Arradon*, *Parréx Baden*, *Parréx Plescop* (Paroisse d'Arradon, Paroisse de Baden, Paroisse de Plescop). Quelques informations concernant d'autres paroisses voisines y trouvent place assez souvent : *Doérierien a Huéned*, *Doérierien Plougoulén*, *Doérierien Pléren*, *Doérierien en Arvor* (Nouvelles de Vannes, Nouvelles de Plougoumelen, Nouvelles de Pléren, Nouvelles de Larmor -

¹ La paroisse d'Arradon et les paroisses des alentours.

² Le bulletin d' « Août et septembre 1916 » semble être le dernier publié.

³ *Bulletin paroissial d'Arradon*, janvier 1923, p. 2.

⁴ La collection consultée, celle des Archives Départementales du Morbihan, Vannes, cote IB 400-1, comporte des lacunes, notamment pour les premières années. Une collection d'anciens bulletins a malheureusement disparu du presbytère d'Arradon. À ma connaissance, elle n'était pas répertoriée mais la personne qui m'a permis d'accéder aux archives paroissiales affirme qu'elle était encore présente dans le grenier du presbytère au moment de l'exposition sur le centenaire de l'inauguration du clocher, en 2001.

pour Larmor-Baden). Les annonces paroissiales sont presque toujours entièrement rédigées en breton, nettement moins cependant pour Arradon où, dès mars 1908, certains articles sont en français ; dans ce numéro par exemple, la liste des baptisés, *Ar ré badéet*, et des trépassés, *Ar ré treménet*, est suivie d'articles en breton *Groët hou Pask*, *ha groët éan mad* et *Gouil ar Gongrégation* (Faites vos Pâques, et faites-les bien et La fête de la Congrégation) puis en français « Inspection des écoles libres » et « Matinées récréatives ». La seconde partie de ce bulletin comporte, à la suite des annonces paroissiales de Baden et Plescop, deux articles en breton *Leson katechim kouh* et *Diu barrés ag en eskobti* (Leçon de vieux catéchisme - ou Vieille leçon de catéchisme - et Deux paroisses du diocèse) et quatre articles en français « J'agis comme je crois », « Vieilles balançoires », « L'Eglise, ... de quoi se mêle-t-elle ? », « Je n'ai ni tué, ni volé ». Le bulletin se termine par : « Le Gérant : F. Chevalier. Vannes - Imprimerie LAFOLYÉ Frères, 2, place des Lices ».

Au fil du temps, le bulletin évolue. Les lacunes de la collection des Archives Départementales ne permettent pas de dire à quel moment la paroisse de Plescop disparaît de la revue : en juillet 1908, trois des seize pages du bulletin lui sont consacrées, en juillet 1909, il n'y en a plus aucune trace. Baden continue de figurer dans le bulletin jusqu'en mars 1914 : trois ou quatre pages d'informations, quasiment toujours rédigées entièrement en breton. La paroisse d'Arradon seule garde sa tribune à partir d'avril 1914 et les articles en breton se font plus rares. Les listes *Badienteu*, *Diméenneu*, *Marñeu* (baptêmes, mariages et morts) sont toujours dans cette langue jusqu'en 1916.

Ce regard global montre donc une évolution du bulletin, de plus en plus centré sur la paroisse d'Arradon et incluant de moins en moins d'articles en breton.

Le premier article de mars 1908 concerne les baptêmes et sépultures à Arradon ; des nouveaux-nés jumeaux sont malheureusement cités dans les deux rubriques et la liste des personnes enterrées est complétée par la mention de trois disparus en mer.

Er ré treménet.

Albert-Pierre-Marie Le Douarin (2 zé). – René-Louis-Marie Le Douarin (2 zé). – Bernadette Créquer (10 vlé). – Pierre Le Portz (52 vlé). – Pierre-Marie Allano (33 vlé).

Kredein e hrér é ma béet en tri martelot ag er Voustoér. Er Sineg e zou bet é avertis ou zud. Loéis Pallec e oé oédet à 48 vlé, Joachim Pallec (18 vlé) ; Joachim Berrigaut (16 vlé). Er mor bras en dès lonket ou horv ; ou zud n'ou devou ket memb er gonsolation de zeulinein ar ou bé én doar santél. Plijet get Doué rein peah ha repos d'en ineaneu treménet, hag konfortans d'ou zud glaharet.¹

Les trépassés.

Albert-Pierre-Marie Le Douarin (2 jours). – René-Louis-Marie Le Douarin (2 jours). – Bernadette Créquer (10 ans). – Pierre Le Portz (52 ans). – Pierre-Marie Allano (33 ans).

On pense que trois marins du Moustoir sont noyés. Le syndic est allé avertir leurs parents. Louis Pallec était âgé de 48 ans, Joachim Pallec (18 ans) ; Joachim Berrigaut (16 ans). La haute mer a englouti leurs corps ; leurs parents n'auront même pas la consolation de s'agenouiller sur leur tombe en terre bénie. Qu'il plaise à Dieu de donner paix et repos aux âmes trépassées, et réconfort à leurs parents dans la peine.

Les naufrages sont fréquents et le mois suivant, c'est la paroisse de Baden qui est endeuillée.

DOÉRIEUE TRIST

Ur goaleur bras e zou kouéhet ar parréz Baden, d'er puar-ar-nuigent a imbril, en noz-sé é péhani i oé kement a hoal amzér. Ur vag e zou bet kollet er Groezig ; ha tri den e zou bet béet : Célibert Corvec, Louis Er Rohellec ha Joseph En Thiec.

Unan a nehé Louis Er Rohellec e zou kavet, hag interret é bet é Baden. En neu aral e zou chomet ér mor.

Pédamb Doué aveit é, hag aveit ou zud péré en hum gav én ankin brassan.

Larein e rér, eùé, penaus ur vag ag er Bonneu e zou bet kollet er memb noz, ha puar dén béet geti.²

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, mars 1908, p. 2.

² *Bulletin paroissial d'Arradon*, avril 1908, p. 6-7.

DE TRISTES NOUVELLES

Un grand malheur s'est abattu sur la paroisse de Baden, le vingt-quatre avril, cette nuit où il y a eu tant de mauvais temps. Un bateau a été perdu au Croizic ; et trois hommes ont été noyés : Célibert Corvec, Louis Le Robellec et Joseph Le Thiec.

L'un d'eux Louis Le Robellec a été retrouvé et il a été enterré à Baden. Les deux autres sont restés dans la mer. Prions Dieu pour eux, et pour leurs parents qui se trouvent dans le plus grand chagrin.

On dit aussi qu'un bateau du Bono a été perdu la même nuit, et que quatre hommes ont été noyés à son bord.

L'écriture des noms de famille fait apparaître ici l'article en breton : *Er Robellec* et *En Thiec* contrairement à l'extrait précédent : Le Douarin et Le Portz. Les différences de formulation laissent penser qu'il y a plusieurs rédacteurs pour ce bulletin englobant des nouvelles de différentes paroisses ; pour Baden, les titres répertoriant les cérémonies sont concis : *Badienteu Diméenneu Marneu* (Baptêmes, Mariages, Morts) ou *Interremanteu Erréden* (Enterrements, Noce) ; pour Plescop, une prière suit parfois ces rubriques : *Pédamb ma veint krechénion vad devébatoh* (Prions pour qu'ils soient de bons chrétiens plus tard), *Pédamb ma belleint fonabl disob ér baraouis* (Prions pour qu'ils puissent vite gagner le paradis), *Pédamb ma vièint get en egile ér péab hag eurusted¹* (Prions pour qu'ils vivent ensemble dans la paix et le bonheur). Pour ce qui est des prénoms et patronymes, le bulletin hésite entre français et breton au départ pour Arradon mais la forme bretonne s'impose à partir de juillet 1908 pour toutes les paroisses.

PARREZ ARRADON

E zou deit devout bugalé de Zoué.

Mari-Uisant Picaud, ag er *Gréu* ; pèren : Jean-Uisant Ludec ; mèren : Mari-Léontine Josse. – Henri Portz, a *Boulindu* ; pèren : Jojob Portz ; mèren : Jeanne-Mari Portz. – Mari-Louiz Dano, a *Kirion* ; pèren : Franséz de Bouard ; mèren : Germe Dano.²

PAROISSE D'ARRADON

Sont devenus enfants de Dieu.

Marie-Vincente Picaud, du Gréo ; parrain : Jean-Vincent Ludec ; marraine : Marie-Léontine Josse. – Henri Le Port, de Poulindu ; parrain : Joseph Le Port ; marraine : Jeanne-Marie Le Port. – Marie-Louise Dano, de Quirion ; parrain : François de Bouard ; marraine : Germaine Dano.

Cette façon d'inscrire noms et prénoms, village, etc., reste identique jusqu'en 1916, année où les rubriques sont quelquefois en français : Baptêmes, Mariages, Enterrements.

Le décès en Amérique d'un missionnaire né à Plœren est signalé dans le bulletin d'avril 1908.

Jojob Rieu e zou marù én Amérik. Oeit e oé, chetu trizeg vlé bermen, get en eutru Kor ha get en eutru Guen ag en Arradon, de vout missionnér. Revé er lihér e zou bet skrivet d'é dud, Jojob Rieu e oé karet bras ér vro pèl-sé : perpet é oé a volanté vad, perpet sentus, hag atàù én imur vad. Ké bras ha diovér, em'ind hi en des bet er vissionerion de baur Plèren.³

Joseph Rio est mort en Amérique. Il était allé, voilà treize ans maintenant, avec monsieur Corre et avec monsieur Guen d'Arradon, pour être missionnaire. Selon la lettre écrite à ses parents, Joseph Rio était très aimé dans ce pays lointain : il était tout le temps de bonne volonté, tout le temps obéissant, et toujours de bonne humeur. Les missionnaires ont eu beaucoup de chagrin et de regret, disent-ils, de ce garçon de Plœren.

En juillet 1908, c'est la mort tragique d'un enfant de trois ans à Béléan qui est relaté.

Chetu penaus é ma arriù er marù get er hroédur men. – Er sul vitin, ne oé ket é vam én ti ; hag er pautr bihan e vennas tennéin, get ul lué, oignon e oé ér gastrolen ar en tañ. Més, allas ! en tan e vour loskein, ha kenteh ma hel krogein én un dra, éan e grog.

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, mars 1908, p. 6.

² *Bulletin paroissial d'Arradon*, juillet 1908, p. 2. Le « e » final du français est parfois conservé dans cette graphie ; ici : Josse, Léontine, Jeanne.

³ *Bulletin paroissial d'Arradon*, avril 1908, p. 4.

En ur huélet er hroédur é dostat dehon, en tan e astennas e astennas, hag e grogas en é vlous. Chetu er héh hroédur é vleijal, loskein e ré é vambrigeu tinér ! Diskoharn ur vam e zou spis : hi e ridas aveit gout petra e hollé doh hé mab ; hag er skrapas itré hi divreh aveit mougein en tan. Més en tan e zou fal ; ne houï ket arrest a nehou, betag ke nen dés groeit é zroug : éan e loskas enta er hroédur, hag e loskas hoah open divreh é vam. Er héh mechandig, é ma bermen get en Eutru Doué : més passet en dés dré en tan, kent dissoh ér baraouis.¹

Voilà comment la mort est arrivée à cet enfant. – Le dimanche matin, sa mère n'était pas dans la maison ; et le petit garçon voulut retirer, avec une cuillère, de l'oignon qui était dans la casserole sur le feu. Mais, hélas ! le feu aime brûler, et aussitôt qu'il peut saisir quelque chose, il le fait.

En voyant l'enfant s'approcher de lui, le feu s'étendit, s'étendit, et se saisit de sa blouse. Voilà le pauvre enfant en train de hurler, ses petits membres tendres brûlaient ! Les oreilles d'une mère sont affûtées : elle court pour savoir ce qui recouvrait - ? traduction incertaine - son fils ; et elle l'empoigna dans ses bras pour étouffer le feu. Mais le feu est mauvais ; il ne sait pas s'arrêter, jusqu'à ce qu'il n'ait fait ses dégâts : il brûla donc l'enfant, et brûla encore en plus les bras de sa mère. Le pauvre petit malheureux, il est maintenant avec le Seigneur Dieu : mais il est passé par le feu, avant d'atteindre le paradis.

Des particularités stylistiques caractérisent ce récit : l'utilisation du passé simple, assez fréquent néanmoins dans les articles du bulletin, et la personnification du feu qui donne de l'intensité à la narration. Le drame est ainsi relaté de façon poignante dans un but de compassion, peut-être aussi de sensibilisation et de prévention d'autres accidents.

Les pages consacrées à Plescop dans ce numéro de juillet 1908 contiennent aussi un texte en français, à propos de la visite de l'Évêque dans cette paroisse.

PARRÉZ PLESCOP

En eutru Escob e zou deit de huélet er barréz, ha de gonfirmein er vugalé, er 16 a viz méhévein. Chetu penaus é ma bet divizet en doéré-sen, é galleg, nen dés chet guerso.

Un superbe peloton de 34 chevaux est allé au-devant de l'Évêque jusqu'au pont de Kerluhern. (...) ²

PAROISSE DE PLESCOP

Monsieur l'Évêque est venu voir la paroisse, et confirmer les enfants, le 16 juin. Voilà comment a été relatée cette nouvelle, en français, il y a peu de temps. (suite en français : Un superbe peloton de 34 chevaux ...)

Le récit se poursuit dans un style recherché. Les articles en français concernant Plescop sont très rares et celui-ci est annoncé en breton. Cette paroisse ne figure plus en juillet 1909 dans le bulletin d'Arradon et des paroisses environnantes ; peut-être peine-t-elle à trouver un nombre suffisant de lecteurs comme le souligne l'article suivant.

ER JOURNAL A BLESCOP

Più e hrei un digemér mat d'er journal-men, péhani e zigassou d'oh, bep miz, doérieu er barrez hag en doérieu a dro ha tro ?

Kant hantér hant en dés éan goulennet : nen dé ket treu arhoal : deu gant e zou rekis dehon kavet, d'er bihannan, eit ma hellou biùein ! Volanté vad, enta, mar plij genoh ! Ne sellér ket doh ur blank, ur blank ér miz, memb a pe vér peur ! Parrézig Plèrén, revé ma larant, e gemér open tri hant bep miz ! É kav genin ne vér ket kalz habiloh na pinuikoh é parréz Plescop eit é kani Plèren ! ³

LE JOURNAL DE PLESCOP

Qui fera bon accueil à ce journal qui vous apportera, chaque mois, les nouvelles de la paroisse et des environs ? Cent cinquante l'ont demandé : ce n'est pas assez : il est nécessaire d'en trouver deux cents, au moins, pour qu'il puisse vivre ! De la bonne volonté, donc, s'il vous plaît ! On ne se soucie pas d'un sou, un sou par mois, même quand on est pauvre ! La petite paroisse de Plèren, à ce qu'on dit, en prend plus de trois cents chaque mois ! Il me semble qu'on n'est pas plus savant ni plus riche dans la paroisse de Plescop que dans celle de Plèren !

¹ Bulletin paroissial d'Arradon, juillet 1908, p. 9.

² Bulletin paroissial d'Arradon, juillet 1908, p. 7-8.

³ Bulletin paroissial d'Arradon, avril 1908, p. 9.

Le rédacteur qui exhorte les paroissiens de Plescop à s'abonner cite la « petite » paroisse voisine de Plæren, *parrézig Plèren*, dont la revue aurait plus de trois cents abonnés ; sans doute s'agit-il de *Boeh-San-Martin* (la Voix de Saint Martin), citée dans le bulletin arradonnais.

Lenet em és en doéré-men, é Boeh-San-Martin :

- Ur martelod a Vaden e zou bet é kas trouz é iliz Plèren, hag én tavarneu, d'er 17 a viz Mé. – A veit deu vrank ar un tam papér, é vehé parreit mat dohtou a hobér kin é ardeu.¹

J'ai lu cette nouvelle, dans la Voix de Saint-Martin :

- Un marin de Baden est venu faire du tapage dans l'église de Plæren, et dans les cafés, le 17 mai. – Pour deux sous sur un morceau de papier, il serait bien empêché de recommencer ses bêtises.

Boeh-San-Martin, du nom du patron de la paroisse de Plæren, réprouve ici les agissements tapageurs d'un marin de Baden. La mention de deux sous sur un morceau de papier, sans doute une amende infligée au perturbateur de l'ordre public, doit être parlante pour les lecteurs de 1908.

La tribune de la paroisse de Plescop dans le bulletin arradonnais est limitée aux premiers numéros de la revue et rédigée en breton. L'article qui suit donne une idée du ton vivant et des descriptions pittoresques qu'on y trouve parfois.

EN ADORASION

En hani e gav er Vretoned é torimellat ar en henteu, en déieu foér hag en déieu fest, petremant é huchal én tavarneu, men Doué ! el ur vandennat tud fol, e gredehé forh éz nen dès chet mui kreden na lézen erbet, ér vro-men.

Mès, é kontrél, en nemb ou guélehé, a pe vé mission pé adoration geté, e larehé kasimant nen dé ket dud el er ral e zou dré-men, mès kentoh sent hag éled... Men Doué, na drolet dud elken é er Vretoned ! Ur blijadur é ou guélet tolpet indro d'er gaduér a bénijen, pé ar benneu ou deuhlin, hed ha hed d'en daul Vask.

Kourajamb, mem bredér, kourajamb, me gred ni e ici d'er baraouis, rag Hun Salvér Jésus hag er Huérhiez Vari nen dint ket karet én nemb tu, kement el ma'n dint genem-ni.

En eutru Larboulette en dès predéget aveit en Adorasion. Ean e zei hoah épád er hoareis ; hag éan e bredégou bep sul, én overen vitin hag én overen bred.²

L'ADORATION

Celui qui rencontre les Bretons culbutant sur les chemins, les jours de foire et les jours de noces, ou bien criant dans les tavernes, mon Dieu ! tels une bande de fous, croirait fort aisément qu'il n'y a plus ni foi ni loi dans ce pays.

Mais, au contraire, qui les verrait, quand il y a mission ou adoration, dirait presque que ce ne sont pas ici des gens comme les autres, mais plutôt des saints et des anges... Mon Dieu, comme les Bretons sont de drôles de gens tout de même ! C'est un plaisir de les voir assemblés autour du confessionnal, ou agenouillés, le long de la table pascalle.

Tenons bon, mes frères, tenons bon, je crois que nous irons au paradis, car Notre Sauveur Jésus et la Vierge Marie ne sont aimés nulle part autant qu'ils le sont par nous.

Monsieur Larboulette a prêché pour l'Adoration. Il viendra encore pendant le carême ; et il prêchera chaque dimanche, à la messe du matin et à la grand-messe.

L'annonce des prédications du père Larboulette est précédée par les encouragements du rédacteur, peut-être le recteur de Plescop : *Kourajamb, mem bredér, kourajamb*³. L'article qui suit cet extrait évoque les deux foires de Plescop et fait preuve du même regard plutôt bienveillant⁴.

Des nouvelles de Vannes, *Doérien a Huéned*, sont données de temps en temps dans le bulletin : en mai 1908, avant la mention en français de quatre mariages à Vannes¹, figure un article en breton sur la fête de saint Isidore.

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, juillet 1908, p. 7.

² *Bulletin paroissial d'Arradon*, mars 1908, p. 7.

³ (Tenons bon, mes frères, tenons bon) Le dictionnaire de Mériadeg Herriou indique les deux formes *kourajet* ! bon courage ! et *kourajam* ! (pop.) tenons bon ! HERRIEU, 2011, p. 127.

⁴ *Bulletin paroissial d'Arradon*, mars 1908, p. 7-8. L'article consiste en un dialogue fictif entre un cousin François, *kanderñ Franséz*, qui déplore la déchristianisation des mœurs et le rédacteur résolument optimiste.

DOÉRÉIEU A HUÉNED

Gouil sant Isidor.

En dé-sen dé ket emkin gouil ur sant, mès kentoh gouil er baysanted. Peb mecher en dè un dé aveit inourein é stad hag é labour ; er baysanted en dè ou hani eùé, a houdé guerso. Mès allas ! hanval e vehé é ta meh dehé bremen hag ou stad ; petremant ataù un dra benag e zou kaus : rag, én ur lod vras a barrézieu, é ma ankouheit er gouil-sé get en dud. Guélet e hrér hoah limaj sant Isidor én iliz ; mès ne vé ket mui groeit sublant erbet a nehou.

É Guénèd nen dé ket elsé.

É Guénèd é hès diù barréz ; ha peb parréz en dè, a pe vé gouil sant Isidor, overen bred ha gospereu, predèg ha préhession, just el gouil Maria Kreiz-Est.

Arlerh kreisté, é raug ar gospereu, en dud ag en niù barréz en dè hum dolpet én théâtr ; hag ino er bautred iouank en dè groeit un hoari kaer, el ér gouh-vod ; hoariet ou dè en trajeris ha soñet sonnenneu. Bourabl e oé.

Dihousket, paysanted ; hou stad hui nen dé ket izelloh eit kani en duchentil. Saùet hou pen, hui é er vestr.²

DES NOUVELLES DE VANNES

La fête de saint Isidore.

Ce jour-là n'est pas seulement la fête d'un saint, mais plutôt la fête des paysans. Chaque métier a un jour pour honorer son état et son travail ; les paysans ont le leur aussi, depuis longtemps. Mais hélas ! il semblerait qu'ils deviennent maintenant honteux de leur état ; ou bien toujours quelque chose est en cause : car, dans un bon nombre de paroisses, les gens oublient cette fête. On voit encore la statue de saint Isidore dans l'église ; mais on n'en fait plus aucun cas.

À Vannes, il n'en est pas ainsi.

À Vannes, il y a deux paroisses ; et chaque paroisse a, quand c'est la fête de saint Isidore, grand-messe et vêpres, prêche et procession, tout comme pour la fête de l'Assomption.

Après midi, avant les vêpres, les gens des deux paroisses se sont rassemblés dans le théâtre ; et là, les jeunes gens ont joué une belle pièce, à l'ancienne mode ; ils ont joué la tragédie et chanté des chansons. C'était bien.

Réveillez-vous, paysans ; votre état n'est pas inférieur à celui des gentilshommes. Relevez la tête, vous êtes le maître !

L'importance de la fête de saint Isidore³, patron des paysans, est soulignée dans cet article à propos des deux paroisses vannetaises qui la célèbrent dignement : grand-messe et vêpres, prêche et procession. L'après-midi, une représentation théâtrale *el ér gouh-vod*⁴ (comme à l'ancienne mode) par *er bautred iouank* (les jeunes gens, les jeunes garçons) allie *trajeris* (tragédie) et *sonnenneu* (chansons gaies) et réjouit tout le monde : *Bourabl e oé* (C'était bien ! festif, agréable, on y a pris du plaisir, on a beaucoup aimé). En conclusion, l'article exhorte les paysans à se réveiller et à relever la tête, affirmant que leur état n'est pas inférieur à celui des gentilshommes, « *tuchentil* ».

Il peut sembler étonnant que ce soit à Vannes qu'aient lieu ces festivités autour de la figure de saint Isidore et ces représentations de pièces de théâtre très probablement en breton : la paroisse semi-rurale de Saint-Patern et même celle de la cathédrale sont concernées par la fête du patron des paysans. Sans doute est-ce la preuve de la vitalité de la culture populaire et bretonnante dans la ville épiscopale qui conserve, et veut conserver, un rôle de diffusion culturelle en breton.

La paroisse de Baden a une tribune à part entière dans le bulletin arradonnais jusqu'en mars 1914. Les articles sont rédigés en breton sauf de rares exceptions⁵. Concernant la première communion des enfants, le bulletin d'avril 1908 signale pour Arradon deux retraites, l'une *retred er Vretoned* (la retraite des Bretons) et l'autre *kani er ré gallek* (celle des francophones), mettant ainsi

¹ Ces mariages concernent les communes de Séné et Saint-Avé, les villages vannetais de Kercado et Bernus, proches d'Arradon, et celui de Kereniaul (aujourd'hui Kerniol).

² *Bulletin paroissial d'Arradon*, mai 1908, p. 4-5.

³ Une statue de ce saint est transférée dans la nouvelle église d'Arradon en 1887. DANIGO, 1988, p. 28.

⁴ Voir en 3.2.1 le récit de Marie-Anne sur les représentations de mystères à Arradon.

⁵ En mars 1908, une courte annonce en français déplore le décès de M. Tanguy, recteur de Larmor-Baden, et la nomination de M. Le Rouzic (...) *Bulletin paroissial d'Arradon*, mars 1908, p. 6.

en évidence les deux langues parlées à Arradon ; pour la paroisse de Baden, aucune mention de cette sorte n'est faite et on peut penser que tous les enfants sont catéchisés en breton.

PARRÉZ ARRADON (...)

En eutru Baron, kuré en Arh, en dès predéget retrét er Vretoned ; hag en eutru Mahé kani er ré gallek. (...)¹

PAROISSE D'ARRADON (...)

Monsieur Baron, vicaire de l'Île d'Arz, a prêché la retraite des Bretons ; et Monsieur Mabé celle des francophones.

PARREZ BADEN – Er getan Kommunion.

En devéhan dé a imbril, é oé dé er getan Kommunion.

Er vugalé, disket mat épad tri dé retret, dré en eutru Gras kuré Landévant, hag en eutru Guillas kuré Pléheneg, e oé hanval d'oh Eled. (...)²

PAROISSE DE BADEN - *La première Communion.*

Le dernier jour d'avril, c'était le jour de la première Communion.

Les enfants, bien instruits pendant trois jours de retraite, par Monsieur Gras, vicaire de Landévant, et Monsieur Guillas, vicaire de Ploubinec, étaient pareils à des Anges. (...)

La visite de l'évêque pour la confirmation est également relatée dans ce bulletin, en français pour la paroisse d'Arradon³, en breton pour celle de Baden :

En trenom, ketan dé a viz mé, é oé er Gonfirmation.

Na braüet en « arc a driomph » ; en hent bras e oé troeit de vout un alé sapineg glas. Boketteu ag er ré kaeran e hoarnissé en autér ; guirlandenneu e ridé a bilér de bilér ; en iliz abeh, get hé bragerisseu, e oé ur baraouis. (...)

Arlerh en eutru Eskob e zou oeit de Dy-Skol Sant-Piér ; hag inou er vugalé en dès ean trugèrikeit, lod é galleg, lod é breton. Azé en dès konzet d'en tadeu ha d'er mameu, ag ou devéré kevéer er skolaj krechén : « A ne vehé deliet t'ein, emé ean, choéj étré seüel un ty skol krechen ha seuel un ilis, me saüehé en ty-skol a getan rah. »

De ziù ér hantér, é ma partiet en eutru Eskob, ha seblant e oé getou bou koutant bras ag er barréz.⁴

Le lendemain, premier mai, c'était la Confirmation.

Comme il était beau, l'« arc de triomphe » ; la grande route était devenue une allée de sapins verts. Des fleurs parmi les plus belles garnissaient l'autel ; des guirlandes couraient de pilier en pilier ; l'église tout entière, avec ses parures, était un paradis. (...)

Ensuite, Monsieur l'Évêque est allé à l'École Saint-Pierre ; et là les enfants l'ont remercié, certains en français, d'autres en breton. Là il a parlé aux pères et aux mères, de leur devoir envers l'école chrétienne : « Si je devais, dit-il, choisir entre bâtir une école chrétienne et bâtir une église, je bâtirais l'école tout d'abord. »

À deux heures et demie, Monsieur l'Évêque est parti, et il semblait très content de la paroisse.

Ce récit est écourté de la partie concernant l'accueil de l'évêque par une cavalcade de chevaux⁵ et la cérémonie proprement dite. La visite s'achève par la visite de l'école Saint-Pierre où les enfants remercient l'évêque de sa visite, *lod é galleg, lod é breton* (certains en français, certains en breton). Les propos de l'évêque, en chaire comme à l'école, sont rapportés en breton.

Le numéro de janvier 1910 permet de comparer rapidement les paroisses d'Arradon et de Baden. Le bilan de 1909 fait état de 44 baptêmes, 10 mariages, 23 décès pour la première et de 56 baptêmes, 14 mariages et 46 décès pour la seconde. C'est en français que sont rédigés les articles destinés à la paroisse d'Arradon sauf les avis de baptêmes et de décès ainsi que le bilan de l'année passée, *Er blé treménet*. Les cinq pages consacrées à la paroisse de Baden sont entièrement en

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, avril 1908, p. 2.

² *Bulletin paroissial d'Arradon*, avril 1908, p. 5.

³ *Bulletin paroissial d'Arradon*, avril 1908, p. 2-4.

⁴ *Bulletin paroissial d'Arradon*, avril 1908, p. 5-6. Dans la dernière phrase, l'expression de l'heure est au féminin : *de zjù ér hantér*, alors que c'est généralement le masculin qui est employé localement.

⁵ Ce passage a été cité en 1.1.1.

breton. Aux avis de cérémonies et au bilan de l'année 1909, s'ajoute une réflexion sur *Gouil en Adorasion* (la Fête de l'Adoration), le récit d'un fait divers tragique *Ur marù spontus* (Une mort terrible)¹, des souhaits pour l'année nouvelle *Bléad mad!* (Bonne année!) et deux articles à connotation politique : *Un dén mad* (Un homme bon) et *En octroi é Guéned* (L'octroi à Vannes)².

Les vœux destinés aux Arradonnais en janvier 1910 font l'objet d'un article en français, concis et centré sur le jeune Bulletin à qui l'auteur prête des sentiments humains. Les souhaits eux-mêmes, bien qu'« empruntant la vieille formule de nos pères », sont exprimés en français :

SOUHAITS DE NOUVEL AN

Le Bulletin paroissial voit arriver avec plaisir une nouvelle année. Il est encore bien jeune ; son passé ne compte guère : il n'a vécu encore que deux ans, mais il a le désir de continuer à vivre pour faire un peu de bien. Sa confiance dans l'avenir est grande. Une pensée surtout l'encourage, c'est l'accueil sympathique qui lui est fait partout. Il a commencé par un tirage de cinquante exemplaires. Aujourd'hui il atteint le chiffre de deux cents. Le progrès est sensible, c'est une preuve qu'on le lit et qu'on le goûte. A l'avenir nous tâcherons de le rendre encore plus intéressant.

Merci à ses lecteurs et à ses lectrices. Empruntant la vieille formule de nos pères, il leur dit simplement et de tout cœur : Sainte année, bonne santé et le paradis à la fin de votre vie.³

Pour Baden, le rédacteur de *Bléad mad!* (Bonne année!), article qui occupe plus d'une page, interpelle le bulletin et le charge de formuler des vœux différenciés pour chaque membre de la famille, père, mère, jeune, enfant, communiant de l'année s'il s'en trouve un :

BLÉAD MAD

Chetu ur blé neùé, hag é hes, Journal bihan, de rideg a zor de zor, dré er barréz.

Pegement a dyér e huélei-té ? Deu gant hantérhant d'er bihannan.

Petra e larei-té d'en dud ? Cheleu : te gleoù peb unan é laret : « Bléad mad, yehed, eurusted, er baraouiz én achimant ag hou puhé. »

Hama te larou kement el d'é : « Bléad mad ! »

- Te ya de gavet en tad : de haneh é labourat, gounid biùans d'er voéz ha d'er vugalé. Sel petra e vehé ag é dud, a pe iehé a chemel klan ! Nag a dud ér boén, hag é beuranté marsen ! ma nen dé ket hoah en dén-se ér vrediah péhani e zou bet saùet genemb arlanné, brediah péhani e zeli rein bara d'en dud a p'en dé klan er mestr. Te larou dehon : « Bléad mad ! me houlen aveit oh yehed ha buhé hir, eit ma hellehet magein hou tud hag eùé diskoein skuir vad dehé. »

- Te yei eùé de gavet er vam : honneh e zeli desau er vugalé. Sel peh ken diskonfort e vehé d'er vugalé-se a p'en dehé ou mam chom klan pé meruél ! Hañni mui eit ou hampen, hañni mui eit ou harein ; en ty, hanval e vehé ha ne vé ket mui abarh na tuemzér na karanté.

Te larou dehi : « Bléad mad ! Aveit oh me houlen yehed, buhé hir, nerh eit diskein peden ha katechim d'er vugalé. »

- Te gavou marsen tud yevand [sic], tud kriù. Dehé te larou eùé : « Bléad mad ; dihollet doh er fahantis ; deit abred d'er gér, ne chomet ket deùéhat én tavarneu d'er sul d'en nos. »

Te gavou marsen bugalé dister el ous. Petra e hès té ? Ne t'es chet hoah nameit deu vlé. Pa ne gavehès chet Maturin, Joachim pé Grégoér d'ha kass ha d'ha tégas, ne rehès vad erbet. Te larou dehé : « Bléad mad ; kresket, bugalé, el er Hroaidur Jézus ; hag, el d'hon, sentet d'oh hou tud. »

Ho ! mar kavès ur hroèdur benag hag e zeli gobér é getan kommunion, te larou dehou penaus er blé-men e zou ur blé bras, rak er getan kommunion e zou ur vamen a eurustet a pen dé groeit mad ; te larou dehon diskein é gatechim, goarn é galon divlam eit gobér ur gommunion vad, hag elsé ean e vou eurus épard er blé, eurus héd é vuhé, eurus é baraouis eit berhuiken.⁴

¹ L'article relate la découverte du cadavre d'une inconnue contre une haie. L'information est transmise à un journal de Rennes et alors que le corps allait être enterré, il est identifié par deux religieuses comme celui d'une jeune fille de vingt-deux ans originaire de Quiberon qui s'est enfuie de l'hôpital de Vannes. L'enterrement est reporté au lendemain pour que les parents puissent y assister.

² Voir infra le passage consacré aux questions politiques.

³ *Bulletin paroissial d'Arradon*, janvier 1910, p. 3. La formule de vœux est bien connue en breton.

⁴ *Bulletin paroissial d'Arradon*, janvier 1910, p. 7-8.

BONNE ANNÉE

Voilà une nouvelle année, et tu vas, petit Journal, courir de porte en porte, à travers la paroisse.

Combien de maisons verras-tu ? Deux cent cinquante au moins.

Que diras-tu aux gens ? Écoute : tu entendras chacun dire : « Bonne année, santé, bonheur, le paradis à la fin de votre vie. »

Eh bien, tu diras tout comme eux : « Bonne année ! »

- Tu vas trouver le père : à lui revient de travailler, de gagner la nourriture pour la femme et les enfants. Regarde ce qu'il en serait des siens, s'il venait à tomber malade ! Que de gens dans la peine, et dans la pauvreté peut-être ! si cet homme-là n'est pas encore dans la confrérie que nous avons fondée l'an passé, confrérie qui doit donner du pain aux gens quand le maître est malade. Tu lui diras : « Bonne année ! je demande pour vous santé et longue vie, pour que vous puissiez nourrir les vôtres et aussi leur montrer le bon exemple. »

- Tu iras aussi trouver la mère : c'est elle qui doit élever les enfants. Regarde dans quel abandon seraient ces enfants-là si leur mère devait rester malade ou mourir ! Plus personne pour s'occuper d'eux, plus personne pour les aimer ; dans la maison, il semblerait qu'il n'y ait plus ni chaleur, ni amour.

Tu lui diras : « Bonne année ! Pour vous je demande santé, longue vie, force pour apprendre prière et catéchisme aux enfants. »

- Tu trouveras peut-être des jeunes gens, des gens forts. À eux tu diras aussi : « Bonne année ; gardez-vous du mal ; rentrez tôt à la maison, ne restez pas tard dans les cafés le dimanche soir. »

Tu trouveras peut-être des enfants, fragiles comme toi. Qu'est-ce que tu es, toi ? Tu n'as encore que deux ans. Si tu ne trouvais pas Mathurin, Joachim ou Grégoire pour t'apporter et te rapporter, tu ne ferais aucun bien. Tu leur diras : « Bonne année ; grandissez, comme l'Enfant Jésus ; et, comme lui, obéissez à vos parents. »

Oh ! si tu rencontres un enfant qui doit faire sa première communion, tu lui diras combien cette année sera une grande année, car la première communion est une source de bonheur quand elle est bien faite ; tu lui diras d'apprendre son catéchisme, de garder son cœur pur pour faire une bonne communion, et ainsi il sera heureux pendant l'année, heureux tout au long de sa vie, heureux au paradis pour toujours.

Le contenu moral et religieux de cet article est amené par l'auteur de façon pédagogique, distillé au fil du texte, modulé selon les destinataires, véhiculé dans un discours au style vivant, au rythme ponctué d'interrogations, d'exclamations et de passages au style direct. Le bulletin y devient un personnage : bien jeune encore, fragile (*dister*), mais très actif ; il « court » de porte en porte, « voit » au moins deux cent cinquante maisons, « entend » les vœux de bonne année, « va trouver » les uns et les autres et leur « dit » des paroles bienveillantes. Le journal paroissial est ainsi présenté comme un compagnon familier en interaction avec les paroissiens à qui il doit « faire du bien » et dont il dépend pour sa distribution : *Petra e hès té ? Ne t'es chet hoah nameit deu vlé. Pa ne gavehès chet Maturin, Joachim pé Grégoir d'ha kass ha d'ha tégas, ne rehès vad erbet.* (Qu'est-ce que tu es, toi ? Tu n'as encore que deux ans. Si tu ne trouvais pas Mathurin, Joachim ou Grégoire pour t'apporter et te rapporter, tu ne ferais aucun bien.) Les verbes bretons *kas* et *degas* sont difficiles à traduire en français¹ : la nuance subtile réside dans le mouvement qui emporte avec soi ou loin de soi d'une part et rapporte à soi ou à quelqu'un d'autre d'autre part, ou plutôt dans le regard sur ce mouvement vu du point de départ ou du point d'arrivée, un peu comme la différence entre « aller » et « venir » ; ici, on peut percevoir l'idée que Mathurin, Joachim ou Grégoire apportent le bulletin aux autres et le rapportent aussi chez eux, vont et viennent pour le distribuer.

Quelques variations linguistiques locales apparaissent dans le texte, révélant une hésitation ou un défaut d'harmonisation. Le bulletin utilise généralement la terminaison en *-ou* pour les finales des prépositions conjuguées à la troisième personne du singulier ; c'est la forme utilisée à Arradon et aux environs de Vannes, déjà consignée au XVIII^e siècle par Jean Marion. Dans cet article, et dans quelques autres, des finales en *-on* sont notées, correspondant à la prononciation de Baden et des environs d'Auray : *dehon* (à lui) est noté deux fois contre une fois *dehou, él d'hon* (comme lui) est employé également. On trouverait dans les bulletins d'autres exemples de variations qui peuvent être imputables à plusieurs facteurs : l'influence de la commune de

¹ Généralement, « envoyer » est employé spontanément par les bretonnants pour traduire l'un et l'autre. La distinction entre « envoyer », « apporter », « emmener », est très difficile à saisir en Basse-Bretagne.

naissance du rédacteur, le souci d'employer les formes micro-dialectales des destinataires, un défaut d'harmonisation au moment de la mise en forme avant l'édition, la volonté de conserver des variantes connues des lecteurs ou le peu d'importance accordée à celles-ci.

La différence de teneur et de style entre les deux articles du Nouvel An 1910 paraît évidente : le premier, en français, plus concis, plus technique, insiste néanmoins sur l'accueil sympathique fait au bulletin et sur la confiance en son avenir ; le second, en breton, plus prolixe, utilise le style direct, multiplie interrogations et exclamations, adopte un ton familier et développe des thèmes qui se veulent proches des préoccupations populaires.

Le bulletin paroissial connaît un succès notable puisque la paroisse d'Arradon parle d'un tirage de deux cents exemplaires et celle de Baden de deux cent cinquante au moins ; le contexte de ces affirmations laisse penser qu'il s'agit du nombre de journaux distribués dans chacune des deux paroisses. Le recensement d'Arradon de 1911 comptabilise 1839 habitants et 401 maisons, le chiffre de deux cents abonnés est donc tout à fait conséquent.

La plupart des lecteurs sont bilingues, capables donc de lire les articles rédigés en français comme en breton. On peut douter qu'il y ait beaucoup de bretonnants monolingues alphabétisés par le catéchisme, donc capables de lire seulement les articles en breton. À Arradon, il se trouve un nombre assez important de nouveaux-venus francophones, souvent aisés, qui n'ont accès qu'aux articles en français. Le contenu et le style de ceux-ci semblent souvent les destiner aux lecteurs dotés d'une culture plus classique que populaire.

2.2.3 Problèmes concrets et questions politiques dans le bulletin paroissial.

Dans le bulletin de janvier 1910 déjà cité, un article de deux pages consacré à la fabrication du beurre est pourtant rédigé en français. Il se présente comme un exposé didactique qui constate l'inégalité de la production, met en relief les deux causes principales de cet état de fait et prodigue des conseils pratiques pour que le beurre soit meilleur, se conserve mieux et se vende plus cher :

BON BEURRE

Il était question, l'autre jour, du cidre et de sa fabrication. (...)

Mais il est un autre produit de nos fermes qui a également son importance, aussi commune et aussi étendue : c'est le beurre, dont la qualité est si variable dans notre pays, où il jouit pourtant d'une certaine réputation. (...) A quoi faut-il attribuer les différences qui font que les mêmes animaux ne donnent pas dans toutes les maisons le même beurre.

A deux causes principales.

1° A la façon dont sont nourries et soignées les vaches laitières. On fait tout pour les bœufs qui travaillent, et sont destinés à donner, une fois engraisés, un gros bénéfice que le cultivateur palpe en espèces sonnantes, et qu'il rapporte heureux et fier au logis. Mais aux pauvres vaches qui fournissent le lait de tous les jours, on ne donne, en hiver, surtout, dans bien des maisons que juste la nourriture nécessaire pour qu'elles ne crèvent pas (...).

2° A la façon dont est traité le lait et fabriqué le beurre.

Certes nos fermières sont propres et même un peu coquettes ; on voit bien cela, surtout le dimanche, et les jours de fête, et je ne leur en fais pas reproche. Il est inutile de rappeler avec quel soin méticuleux doivent être tenus tous les vases destinés à la laiterie ; mais combien peu de fermes sont bien outillées pour bien faire le beurre ? (...)

Ayons une écrémeuse, nous aurons un quart de crème en plus. - Avec une baratte à cylindre on fait le beurre en 35 minutes, deux ou trois fois par semaine. - Le beurre fait avec de la crème fraîche sera beaucoup plus fin, se conservera, se vendra plus cher, et nous permettra de dire avec raison à Arradon : Vive le beurre de Bretagne !¹

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, janvier 1910, p. 3-5. La citation présentée ici se limite à quelques extraits.

Cet exposé commence par faire référence à un article précédent sur le cidre. En décembre 1909, deux pages sont en effet consacrées à la fabrication de cette boisson et rédigées en breton comme l'ensemble des articles qui le précèdent ce mois-là pour la paroisse d'Arradon¹.

CHISTR MAT

Disul, arlerh an overen vitin, deu baysan e ié d'er gér. Pièr ha Job e oé amizion. Ur blijadur é diviz get en égilé, a p'hum gleuér erhat. Mes a betra é konzér ér hours-men ag er blé, meit ag er yeinnion, ag en hadereah pé ag er chistr ?

P. - Job, te hrei-té kalz a chistr ?

J. - Pas : un douséniad parrekieu embkin. Na té, Pièr ?

- Me hrei mé ardro ur pemzékiad.

- Hama, te zou té digoéhet mat ; rag kir e vou er chistr er blé-men. Red e vehé d'ein-mé arriù én taul-sen eué, eit gobér inour d'em afférieu. Ha chistr-té e zou perpet huég, Pièr.

- Éz é goud perag : mé hum soursi a nehon. Bezou ur féson de hobér chistr el man des ur féson de hobér peb tra. (...) ²

DU BON CIDRE

Dimanche, après la messe du matin, deux paysans s'en allaient à la maison. Pierre et Joseph étaient voisins. C'est un plaisir de converser l'un avec l'autre, quand on s'entend bien du moins. Mais de quoi parle-t-on à ce moment de l'année, si ce n'est du froid, des semailles ou du cidre ?

P. - Job, tu fais beaucoup de cidre, toi ?

J. - Non : une douzaine de barriques seulement. Et toi, Pierre ?

- Moi, j'en fais environ une quinzaine.

- Eh bien, tu as de la chance ; car le cidre sera cher cette année. Il me faudrait arriver à cela aussi, pour faire bonneur à mes affaires. Ton cidre à toi est toujours savoureux, Pierre.

- C'est facile de savoir pourquoi : j'en prends soin. Il y a une façon de faire du cidre comme il y a une façon de faire chaque chose. (...)

Le dialogue se poursuit, l'un prodiguant à l'autre des conseils pour la fabrication du cidre : bien laisser mûrir les pommes, mélanger pommes douces et acides selon le résultat souhaité, attendre neuf ou dix heures avant de les presser, ne pas ajouter trop d'eau sous prétexte de rincer le pressoir et les récipients, avant de conclure :

- (...) ér féson-zé, ha chistr e vou mat ; éan hum hoarnou ; hag arlerh Pask, é gré en Est, té er guerhou paumad kirroh.

Én ur ziviz-elsé, en neu gansort en doa groeit ou hent. Ind e hra un dornat karanté d'en égilé, hag hum zisparti én ur laret : Kenavou Pièr ; kenavou Job ; betag er hetan guélet.³

- (...) de cette façon, ton cidre sera bon ; il se gardera ; et après Pâques, au moment de la moisson, tu le vendras beaucoup plus cher.

En parlant ainsi, les deux camarades avaient fait leur chemin. Ils se donnent une poignée de main cordiale et se séparent en disant : Kenavo⁴ Pierre ; kenavo Job ; au revoir.

Les deux articles qui paraissent à un mois d'intervalle et dont figurent ici quelques extraits ont pour vocation de donner des conseils pratiques aux lecteurs du bulletin. La forme et la langue employée diffèrent de l'un à l'autre et amènent à s'interroger. Est-ce le même rédacteur ? Le choix du breton et de la forme dialoguée pour l'article sur le cidre qui met en scène deux paysans est-il lié au public masculin à qui il est destiné en priorité ? Le français et le ton plus didactique

¹ Les annonces paroissiales en breton sont suivies des articles *Gouil en dud tréménet* (La fête des trépassés), *Gouil Maria en Avént* (La fête de Marie de Décembre), *En Nandelek* (Noël) et *Chistr mat* (Du bon cidre).

² *Bulletin paroissial d'Arradon*, décembre 1909, p. 4-5.

³ *Bulletin paroissial d'Arradon*, décembre 1909, p. 5.

⁴ Le terme *Kenavo* (littéralement : jusqu'à ce que ce sera) est généralement traduit par « au revoir ». Ici c'est la formule *betag er hetan guélet* (jusqu'à la prochaine rencontre) qui se rapproche le plus de l'expression en français. La graphie du bulletin *Kenavou* correspond bien à la prononciation [kænavu] que j'ai entendue à Arradon vers 1960, à l'adresse du facteur par exemple. D'autres formules courantes à cette époque étaient *'tag an distro !* (jusqu'au retour !), « au revoir » ou même « à la revoyure ! ».

utilisé pour l'article sur le beurre s'adressent-ils davantage aux femmes ? L'auteur y insère du reste un compliment sur leur tenue soignée : « Certes nos fermières sont propres et même un peu coquettes ; on voit bien cela, surtout le dimanche, et les jours de fête, et je ne leur en fais pas reproche. » Les nouvelles techniques prônées dans l'article, sont l'écrémeuse et la baratte à cylindre et on peut se demander comment elles auraient été nommées en breton : emprunt, néologisme ou doublet ? Une étude approfondie de toute la collection de bulletins apporterait peut-être des éléments de réponse à ces interrogations.

En mars 1911, un article en breton de plus d'une page est consacré aux méfaits des alcools forts ; il suit immédiatement les annonces de baptêmes, mariages et sépultures à Arradon.

EN IVAJ KRIU

Nen des ket ur hlinùed ar en doar hag e hra muioh a zroug eit en ivaj kriù. Er ré e iv bamdé ha liés én dé, deustou n'ou guélér jaméz mèu-dal é hrehé mat sellet doh e péh é ha er Bulletin de zeviz, rak guir é.

Er lagoutaj, emé er vedésinerion, e zichen ar galon un dén èl un ampouizon huék ; un ampouizon hag e hra é labour a zidan, a nebedigeu, hemb gouiet d'en hani er hemér... Sel mui m'er hemérer, sel mui en hoantér. De vitin red e lahein er prèu ; kent er pred red é gobér un toul eit bout hoant de zèbrein. Étré er prèdeu, mar des glaù pé brumen, red é skarhein er goug. Mar dé iein en amzér, red é tuemmet er galon. Mar hum gavér tost d'un davarn, red é monet abarh.

- Petra hou pou hui, me handeru ? – Glaù iein e hra hiniù : deu vlankad ! – Hag en neu vlankad e zou skarhet, ha monet e hrér d'un davarn aral d'hobér ur sort. – Petra hou pou hui, moéreb ? – Kafé tuemb ; aneouit em es. – Leah hou pou abarh ? – Nepas ché. Ra d'ein me lommig, ha deu vlankad deur venerer goudé ; hemb haneh n'hellan ket biùein. Arlerh é hér d'un davarn aral. Er forn e zou tuemmet, ha ne vennér ket en distañnein get deur mamen. Goudé bout soulajet er galon elsé, é hér d'er gér liant ha joéius.

Mes puar, eih, dek vlé ag er vuhé sé, petra e zigoéh goudé ? (...)¹

LES BOISSONS FORTES

Il n'y a pas de maladie sur terre qui fasse plus de mal que les boissons fortes. Ceux qui en boivent chaque jour et plusieurs fois par jour, même si on ne les voit jamais ivre-mort seraient bien de regarder ce que va expliquer le Bulletin, car c'est vrai.

L'eau-de-vie, disent les médecins, descend dans les entrailles de l'homme comme un poison savoureux ; un poison qui fait son travail par en-dessous, petit à petit, sans que celui qui le prend ne s'en rende compte... Plus on en prend, plus on en a envie. Le matin il faut tuer les vers ; avant le repas il faut faire un trou pour ouvrir l'appétit. Entre les repas, s'il y a de la pluie ou de la brume, il faut nettoyer la gorge. Si le temps est froid, il faut réchauffer le cœur. Si on se trouve près d'un café, il faut y entrer.

- Qu'est-ce que vous prendrez, mon cousin ? - Il y a de la pluie froide aujourd'hui : pour deux sous ! Et les deux sous sont vidés, et on va dans un autre café faire de même. - Qu'est-ce que vous prendrez, tante ? Du café chaud ; j'ai froid. - Vous prendrez du lait dedans ? - Oh non, tiens. Donne-moi ma petite goutte, et pour deux sous d'eau [venerer ?] ensuite ; je ne peux pas vivre sans celle-ci. Ensuite on va dans un autre café. Le four est chauffé, et on ne veut pas le refroidir avec de l'eau de source. Après avoir ainsi soulagé son cœur, on s'en va à la maison leste et joyeux.

Mais quatre, huit, dix ans de cette vie-là, qu'est-ce qui arrive ensuite ? (...)

La suite du texte décrit les ravages des alcools forts sur la santé mentale et physique et l'incidence sur l'entourage et les enfants. Les deux sexes sont concernés par ce problème : l'extrait cité met en scène un homme, puis une femme, appelés *me handeru* (mon cousin) et *moereb* (tante) au café. Le cas de la femme alcoolique, *en iveréz* (la buveuse), est jugé encore plus grave : la maison devient un enfer, elle-même *un diauléz* (une diablesse) qui finit parfois ses jours à Lesvellec, hôpital psychiatrique proche de Vannes, ou meurt de tuberculose.

Tout le texte est construit pour interpeller les lecteurs et frapper les esprits : dialogues et expressions imagées, énumération des calamités qui s'abattent sur les buveurs et leur entourage ; l'auteur évoque insomnies, cauchemars, brûlures d'estomac, changement d'humeur, vie de famille

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, mars 1911, p. 2-3. L'expression *deur venerer* reste obscure.

infernale, internement, tuberculose, enfants attardés et maladifs, problèmes financiers. Les termes employés sont ceux du langage populaire : *er blinùet séh* (la maladie « sèche ») pour la tuberculose, *poul er galon e losk hag e bra droug* (le creux de l'estomac¹ brûle et fait mal) pour les brûlures d'estomac ; on peut se demander quels termes sont employés à cette époque par les médecins qui utilisent parfois des colloques français-breton pour communiquer avec leurs patients ruraux².

Dans le bulletin de février 1913, un article milite pour le commerce de proximité ; après une brève introduction, il se déroule sous forme d'un dialogue argumentatif.

Prénet hou marhadoureh ér vro.

Pièr ha Mari e zé ar droed a Huined ur sadorn ketan a vis. Um gavet ou devoé é krappein motenn er Vinsin. Pièr e zou ur labourér krechen ha douget d'hobér vad d'é vrois. Samet e oé er voéz get en treu hé doé prénet é kér. Chetu en diviz saüet geté.

Pièr. – Hama, Mari, mad é bet er marhad hiniù ?

Mari. – Nen dé ket bet fal, Pièr, guerhet mad e mes me uieu ha me zameu amonen, nen des chet d'hum glem, en treu hum huerh mad.

Pièr. – Guel arsé, moéz ker, muioh a gouraj e zou de labourat ; mes samet mad oh, me gred ; hui e zeli bout chuèh.

Mari. – Afé, ia, n'en don ket dichuèh, sur ; samet é monet, samet é tonet ; hag en hent e zou hir.

Pièr. – Ur ioh treu, enta, e hues prénet é Guined ?

Mari. – Peb tra faut, Pièr, é leh mar en des ur vanden tud.

Pièr. – Ia, Mari ; mes perak eùé ne brenet hui hou marhadoureh én Arradon ? Kavet hrér ér vorh rah er péh e faut : liénaj, kotonnaj, mihér, benéger, sukr, halen, kafé, ha me hou mé petra hoah !

Mari. – Guir erhoalh é, Pièr ; mès, e kav genein é hès guel marhadoureh é Guened, ha marhamatoh eué. (...)

Pierre. – (...) Faut hum sekour étre zomb : kerent, amied, tud ag ur memb bro ; rah hun es afér unan ag en al ; faut, enta, étre zomb, hum sekour de viüein.

Mari. – Guir é, Pièr, ha mad é kavan hou résonieu. Azal hiniù, ta, ne me haveet ket muih samet, é tonnet a Huened. Mé brenou rah me marhadoureh én Arradon.³

Achetez vos marchandises au pays.

Pierre et Marie venaient à pied de Vannes un premier samedi du mois. Ils se sont retrouvés en grim pant la côte du Vincin. Pierre est un laboureur chrétien et porté à faire du bien à ses compatriotes. La femme est chargée des affaires qu'elle a achetées en ville. Voici leur conversation.

Pierre. – Eh bien, Marie, le marché a été bon aujourd'hui ?

Marie. – Il n'a pas été mauvais, Pierre, j'ai bien vendu mes œufs et mes mottes de beurre, il n'y a pas à se plaindre, ça se vend bien.

Pierre. – Tant mieux, chère madame, on a plus de courage pour travailler ; mais vous êtes bien chargée, je crois ; vous devez être fatiguée.

Marie. – Ma foi oui, je ne suis pas en repos, c'est sûr ; chargée à l'aller, chargée au retour ; et le chemin est long.

Pierre. – Vous avez donc acheté un tas de choses à Vannes ?

Marie. – Tout ce qu'il faut, Pierre, là où il y a beaucoup de monde.

Pierre. – Oui, Marie ; mais pourquoi aussi n'achetez-vous pas vos marchandises à Arradon ? On trouve au bourg tout ce qu'il faut : toile, coton, drap, outils, sucre, sel, café, et je ne sais quoi encore !

Marie. – C'est bien vrai, Pierre ; mais, je trouve qu'il y a de meilleures marchandises à Vannes, et à meilleur marché aussi. (...)

Pierre. – (...) Il faut nous secourir entre nous : parents, amis, gens d'un même pays ; tous nous avons besoin les uns des autres ; il faut donc, entre nous, nous secourir pour vivre.

Marie. – C'est vrai, Pierre, et je trouve que vos raisons sont bonnes. À partir d'aujourd'hui, donc, vous ne me trouverez plus chargée, en venant de Vannes. J'achèterai toutes mes marchandises à Arradon.

¹ *Poul er galon* : littéralement, le creux du cœur ; *kalon* (cœur) désigne aussi les organes comme l'estomac. En français, des expressions comme « avoir mal au cœur » pour les nausées sont un peu similaires.

² J'ai moi-même reçu en cadeau quelques ouvrages ayant appartenu à un médecin de Vannes.

³ *Bulletin paroissial d'Arradon*, février 1913, p. 2-3.

La totalité de l'article occupe près de deux pages du bulletin ; le corps du texte où Pierre défend le commerce local n'est pas cité ici. Dès la présentation des protagonistes, l'auteur laisse deviner que c'est Pierre qui portera le message positif : c'est un laboureur chrétien et porté à faire du bien à ses compatriotes. Le mot *bro* (pays) revient à maintes reprises : *ér vro, é vrois, tud ag ur memb bro* (au pays, ses compatriotes, les gens d'un même pays) pour désigner Arradon.

La façon dont s'engage la conversation est celle d'un échange courant entre personnes qui se connaissent un peu ; pas de salutation explicite, mais l'emploi du prénom et un jeu de questions-réponses où les litotes sont attendues : *Hama, Mari, mad é bet er marhad hiniù ? - Nen dé ket bet fal, Pièr* (Eh bien, Marie, le marché a été bon aujourd'hui ? - Il n'a pas été mauvais, Pierre) ; *mes samet mad ob, me gred ; hui e zeli bout chuéh. - Afé, ia, n'en don ket dichuéh, sur ; samet é monnet, samet é tonet ; bag en hent e zou hir* (mais vous êtes bien chargée, je crois ; vous devez être fatiguée. - Ma foi, oui, je ne suis pas sans fatigue, sûrement ; chargée en allant, chargée en venant ; et le chemin est long).

La suite du texte donne surtout la parole à Pierre qui développe son argumentation et amène son interlocutrice à se ranger à son avis. Le contenu de l'article est consacré à des préoccupations matérielles, les achats de denrées courantes, mais concerne, au-delà de celles-ci, la défense d'un mode de vie local et de relations presque claniques (parents, amis, gens du même pays). C'est ici un homme qui rappelle ces valeurs rurales à une femme tentée par l'abondance de la ville.

En plus des informations sur les événements religieux à Arradon et dans les paroisses des environs, le bulletin contient donc de longs articles, presque toujours rédigés en breton¹, abordant des questions pratiques et des problèmes de société.

Les articles concernant les rapports entre religion et politique sont très nombreux dans le bulletin, pour la plupart situés dans la seconde moitié de la revue, les uns rédigés en breton, les autres en français. La période conflictuelle qui suit la promulgation des lois de séparation de l'Église et de l'État explique l'ardeur des débats. Dans le numéro de mars 1908, deux articles en breton *Leson katechim kouh* (Vieille leçon de catéchisme) et *Diu barréz ag en eskobti* (Deux paroisses de l'évêché), deux pages en tout, sont suivis de trois articles en français « J'agis ... comme je crois », « Vieilles balançoires » et « L'Église, ... de quoi se mêle-t-elle ? », six pages au total. La moitié du bulletin est donc consacré ce mois-là aux rapports tendus entre l'Église et l'État. Pour avoir une idée de la teneur de cette revue, voici le premier article en breton.

LESON KATECHIM KOUH

Er vugalé nou dèz chet hoah dobér a ziskein er leson-men ; er merhied iouank naket. Mès er vestrez ag en tiegeh e hrei mat lén en dra-men, aveit digas chonj anehou d'er bautred, a pe vou rekis.

- Petra e zeli ur hrechén gobér é kever lézen er gouvenemant ?

- Ur hrechén e zeli sentein de lézen er gouvenemant, kéhet ma ne ia ket gronz er lézen-men éneb de lézen Doué.

- Ha ne gav ket genoh é iehé guel en treu, a pe vehé kristenion, pé ahoel tud a lézen, ér pen ag en afférieu ?

- Giou, paumat guel ? : [sic]

- Petra gobér enta aveit ma vehé tud a féson ér pen ketan ag er vro ?

- Petra gobér ? Boéhein aveit é.

Goulennet é vé bermen aviz get peb unan, aveit goud più e fautehou ma vou ér conseil ag er barréz, petremant ér conseil jeneral ag en départemant, petremant é kambr en députeed.

A pe vé tud fal duhont é hobér lezenneu fal, più e zou kaus ? Er ré en dèz boéhiet aveit é, kar en dèz ind kasset duhont.

En députeed ne hréent ket jaméz nitra fal, a pe ne vehé ket tud diaviz erhoalh aveit boéhein aveit é.

¹ L'article en français consacré au « bon beurre » fait figure d'exception.

- Mad é monnet de voéhicin, a pe vé boèherch ?
 - Ne laran ket é ma mad, me lar é ma rekis boéhicin.
 - Ur péhèd é boéhicin aveit unan fal ?
 - Ia, ur péhed bras ; rag mar kasset un dén de hobér lézenneu fal, hui e reskondou dirag Doué ag en ol droug e hrei en dén-se.

Sellet :

Pièr en doé kasset Jacq de lahein unan : più a nehé ou deu e zou kablussan ?

Unan kerkous el en al.

Pièr en dès boéhiet aveit Jacq, ha lakeit en dès éan de vout mér. Nesen en eutru Jacq en dès boutet er person ér méz ag er porh ; più e zou er pen-kaus ag en dra divalabl-sé, Pièr petremant Jacq ? – Ou deu er meméz tra.

Pièr en doé boéhiet aveit Jacq, ha kasset en doé ean de vout député. Nesen en eutru Jacq en dès groeit lézenneu éneb d'en Iliz. Più e zou er pen-kaus ag er fal dreu-se, Jacq petremant Pièr ? – Ou deu er meméz tra.

Hama, pautred, groeit hou chonj bermen, a pe zeï en dé bras. Mès chonjet erhad : en dén e estou er pé e hadou.¹

VIEILLE LEÇON DE CATÉCHISME

Les enfants n'auront pas encore besoin d'apprendre cette leçon-ci ; les jeunes filles non plus. Mais les maîtresses de maison feraient bien de lire ceci, pour les rappeler aux garçons, quand ce sera nécessaire.

- *Que doit faire un chrétien à l'égard de la loi du gouvernement ?*

- *Un chrétien doit obéir à la loi du gouvernement, tant que cette loi ne s'oppose pas nettement à la loi de Dieu.*

- *Et vous ne trouvez pas que les choses iraient mieux si des chrétiens, ou au moins des gens de loi, étaient à la tête des affaires ?*

- *Si, beaucoup mieux.*

- *Que faire donc pour que des gens bien soient à la tête du pays ?*

- *Que faire ? Voter pour eux.*

On demande maintenant l'avis de chacun, pour savoir qui il veut qui soit au conseil de la paroisse, ou bien au conseil général du département, ou bien à la chambre des députés.

Et s'il y a là-bas de mauvaises gens qui font de mauvaises lois, qui en est la cause ? Ceux qui ont voté pour eux, car ils les ont envoyés là-bas.

Les députés ne feraient jamais rien de mal, s'il n'y avait pas de gens assez irréfléchis pour voter pour eux.

- *Est-ce bien d'aller voter, quand il y a un vote ?*

- *Je ne dis pas que c'est bien, je dis qu'il faut voter.*

- *Est-ce que c'est un péché de voter pour quelqu'un de mauvais ?*

- *Oui, un grand péché ; car si vous envoyez quelqu'un faire de mauvaises lois, vous répondrez devant Dieu de tout le mal que fera cet homme-là.*

Regardez :

Pierre a envoyé Jacques tuer quelqu'un : lequel des deux est le plus coupable ?

L'un autant que l'autre.

Pierre a voté pour Jacques, et l'a amené à être maire. Alors monsieur Jacques a chassé le recteur de la cour ; qui est cause de cette mauvaise chose, Pierre ou bien Jacques ? - Tous deux de la même façon.

Pierre a voté pour Jacques, et l'a envoyé comme député. Alors monsieur Jacques a fait des lois contre l'Église. Qui est cause de ces mauvaises choses, Jacques ou bien Pierre ? Tous deux de la même façon.

Eh bien, les gars, décidez maintenant, quand viendra le grand jour. Mais songez bien : on récolte ce que l'on sème.

Cet article est suivi d'un autre relatant que deux paroisses, Tréhorenteuc et une paroisse plus proche d'Arradon non citée, ont été privées de recteur par la faute du maire et des habitants.

Le texte ici rapporté a une portée générale. La consigne globale est : il faut voter et bien voter. L'auteur insiste sur la responsabilité de chaque électeur et stigmatise comme un grave péché le fait de voter pour quelqu'un de mauvais (*unan fal*).

Le point de départ est à remarquer : les destinataires de cet article sont principalement les maîtresses de maison, ce qui surprend car le scrutin dit universel est, pour plusieurs décennies

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, mars 1908, p. 8-9.

encore, réservé aux hommes. L'auteur de l'article compte ici sur les femmes pour rappeler leur devoir aux gars (*pautred*) le moment venu. Doit-on en déduire que la gent féminine est dotée d'une influence certaine auprès des hommes, qu'elle est plus attentive aux conseils du clergé ou plus portée à la lecture du bulletin ? Peut-être un peu de tout cela. Un autre détail est intéressant : le statut d'élu est souligné deux fois par le passage de *Jacq* (Jacques) à *en eutru Jacq* (monsieur Jacques) avec un brin d'ironie de la part du rédacteur sans doute.

Les articles sur ce thème reviennent périodiquement, à l'approche d'élections sans doute, plus virulents parfois : en mai 1912, « Un devoir important. Voter et bien voter » incite en français les lecteurs à « écartier du pouvoir les semeurs de désordres, les révolutionnaires, ceux qui veulent s'emparer du bien des autres », à « refuser leurs votes aux sectaires enragés qui veulent détruire la religion, aux candidats qui tout en affichant des idées modérées, se font par peur, ou par intérêt de parti, les complices des sectaires, ou laissent accomplir le mal sans s'y opposer »¹.

En avril 1914, un article en breton paraît, qui dit reprendre les bons conseils de *klob bras Gregam* (la grande cloche de Grand-Champ) à propos de l'élection prochaine des députés.

Er votaj.

Lénein e rerd é kloh bras Gregam aviseu fur à zivout er votaj. Mad é ou stréuéh ; rak er votereah, en tremén men, zou un dra à gonsékans : lodek e vert ir vad pè in drouk e ra en député zou bet choézet. Pé dostèih en dé merchet eit er votereah, 26 imbril guilet e vou ur vanden renavié a ger é ridek ar er méjeu aveit anséh gouné er labourizion ag er vechirion. Redé ur zefi anehé. Lausket ind de bassin emb gober tu anehe. Péet ind eit ou lorbein. Dispriset ou geuhiùr hag ou amoédaj. Dé er votereah ind e béou chistr a leih eit prénein ou poéh. Diskoet dehé nen doh ket de huerhein el ur lon. Chonjet erhat penaus en tassadeu Chistr ne hollehent ket er pèhed e hréet e senteïn dohtë... Redé eué monnet de voéhein. En amzer men, monnet de voéhein e zou un dever ag er ré vrassan. Sellet mad, er ré ne venant ket a relijion e ia rah ; hanni ne chom ardran. E kontrel, ur lovad a grechenion e chom ér ger, disourhi kaer. Dihunamb enta, mal brasé. Bout e vou de choéj étre deu zen. Unan e zeï a berh er franmasoned ; choéjet ou dés ean aveit rein dorn dehé devehatoh er bresel e hrant d'en ilis. En aral e vou en Eutru Lestourbeillon. Un douzéniad tud vras, krechenion gredus a eskopti Guéné, en des hum dolpet aveit hum houlen più e vehé bet hur guellan député ni. Hani aral n'ou dès kavet é stad de zihuen er religion ha de gonz aveit omb er ganbr guel eit en Eutru Lestourbeillon. Pédet ou dés ean enta de chom, ha mad ou dés groeit, rak bezou hoah ir vro men guir grechenion ha ne rei james dorn dér franmasoned, tré ma veint ar en doar. Mes neoah red vou difeïn, rak er ré ru ne chomou ket de boez. Goudé en devout goleit en Eutru Lestourbeillon, ag er pen bet en treid, get ou geuiér ha ou goal gonzereaheu, el m'er gouïamb, ind e hratou d'emb ur ioh treu kaer aveit ur lakat a du geté. Mes nepas ; er vro zou chuéh get ou zroïeu kam. Chuéh é péein kement a dauseu, hag e gresk atau blé a blé. Chuéh é huélet er ré ru, el tud fol, ardro er hovanteu ag er skolieu krechen. Goulen e hra mann devou er grechenion e Frans kemen a liberté el mann dès er réral ; ma vou chervijet er grechenion get er memb musul ma chervijér er franmasonnet ; ma vou bihannet en tauseu é leh ou hreskat, el me ma chonj gober en ur gas postelliged de huélet ha de furjol è peb ti pegement a vadeu e zou abarh ; ma vou en tadeu ha mameu er vistr a zivout en diskemand de hreïn d'ou bugalé ; ma vou er skolieu krechen ha digrechen rah ur sort, péet get argant er hontribusioneu ; ma vou disket e peb skol d'er vugalé ou devérieu é kever en Eutru Doué ; ma vou lakeit a retorn bro Frans, en drespet d'er franmassoned, é karanté get un tad santel er pap el mé ma rah er broïeu aral. En Eutru Lestourbeillon, ar un dro get er ré vad aral e vou er ganbr e houlemou [sic] rah kement sé. En eutru aral n'hellou ket er gober, rak mé ma doh en tu kontrel. Damb enta de voéhéïn, ha bohiamb aveit en Eutru Lestourbeillon, rak ma doh er religion.²

Le vote.

On lit dans la grande cloche de Grand-Champ de sages conseils à propos du vote. Il est bon de les répandre ; car le scrutin, en ce moment-ci, portera à conséquence : on est responsable du bien ou du mal que fait le député qui a été

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, mai 1912, p. 11.

² *Bulletin paroissial d'Arradon*, avril 1914, p. 2-3.

choisi. Quand approchera le jour fixé pour le scrutin, le 26 avril on verra une bande de renégats de la ville courir dans les campagne pour essayer de gagner les laboureurs et les ouvriers. Il faut s'en défier. Laissez-les passer sans faire cas d'eux. Ils sont payés pour vous tromper. Méprisez leurs mensonges et leurs sottises. Le jour du scrutin ils paieront du cidre en quantité pour acheter votre voix. Montrez-leur que vous n'êtes pas à vendre comme un animal. Pensez bien que les bolées de Cidre ne masqueront pas le péché que vous ferez en leur obéissant... Il faut aussi aller voter. En ce temps-ci, aller voter est un devoir des plus importants. Regardez bien, ceux qui ne veulent pas de religion y vont tous ; personne ne reste en retrait. Au contraire, un bon nombre de chrétiens restent à la maison, bien insouciant. Réveillons-nous donc, il est grand temps. Il y aura à choisir entre deux hommes. L'un vient de la part des francs-maçons ; ils l'ont choisi pour les aider plus tard dans la guerre qu'ils font à l'église. L'autre sera Monsieur Lestourbeillon. Une douzaine de gens importants, chrétiens convaincus de l'évêché de Vannes, se sont rassemblés pour se demander qui serait notre meilleur député. Ils n'ont trouvé personne capable de défendre la religion et de parler pour nous à la chambre mieux que Monsieur Lestourbeillon. Ils l'ont donc prié de rester, et ils ont bien fait, car il y a encore dans ce pays de vrais chrétiens qui ne prêteront jamais main forte aux francs-maçons, tant qu'ils seront sur terre. Mais il faut cependant se méfier, car les rouges ne resteront pas en repos. Après avoir couvert Monsieur Lestourbeillon, de la tête aux pieds, de leurs mensonges et de leurs médisances, comme nous le savons, ils nous promettent un tas de belles choses pour nous mettre de leur côté. Mais non ; le pays est fatigué de leurs coups tordus. Fatigué de payer autant de taxes, qui augmentent d'année en année. Fatigué de voir les rouges, comme des fous, autour des couvents et des écoles chrétiennes. Il demande que les chrétiens de France aient autant de liberté que les autres ; que les chrétiens soient servis avec la même mesure que les francs-maçons ; que les taxes soient diminuées au lieu d'augmenter, comme il est question de le faire en envoyant des petits préposés fouiller dans chaque maison pour évaluer les biens qui s'y trouvent ; que les pères et les mères soient maîtres de l'éducation à donner à leurs enfants ; que les écoles chrétiennes ou non chrétiennes soient de la même manière payées par l'argent des contributions ; que l'on apprenne dans chaque école aux enfants leurs devoirs envers le Seigneur Dieu ; que le pays de France revienne, en dépit des francs-maçons, en bons termes avec le saint père le pape comme c'est le cas dans tous les autres pays. Monsieur Lestourbeillon, en accord avec les autres bonnes gens qui seront à la chambre demandera tout cela. L'autre monsieur ne pourra pas le faire, car il est du parti opposé. Allons donc voter, et votons pour Monsieur Lestourbeillon, car il est pour la religion.

L'article qui occupe presque une page et demi du bulletin est cité ici in extenso pour ne pas tronquer le discours politique destiné aux lecteurs. L'auteur est-il un rédacteur habituel de la revue arradonnaise ? La question mérite d'être posée ; d'une part, le bulletin paroissial de Grand-Champ, *Klob bras Gregam*¹, est présenté comme la source des « sages conseils à propos du vote » que l'on y trouve et d'autre part, quelques traits linguistiques le démarquent des textes habituels du bulletin d'Arradon : des finales de verbes particulières - *lénein e rerd, lodek e vert, pé dosteib en dé* -, des agglomérations de mots - *Redé, ur lovad, mal brasé, bezou* -, une forme spéciale du pluriel *er méjeu* (les campagnes), etc.². Quoi qu'il en soit, le ton est virulent, le propos sans détours et la consigne de vote explicite dans la dernière phrase qui synthétise le message : *Damb enta de voébéin, ha boehiamb aveit en Eutru Lestourbeillon, rak ma doh er religion* (Allons donc voter, et votons pour Monsieur Lestourbeillon, car il est pour la religion). La traduction littérale de la fin de cette phrase serait un contresens : « car il est contre la religion », *ma* pour *ema* (il est, il se trouve) est la forme locative du verbe être et *doh* indique la proximité, l'adhésion au sens physique du terme.

La campagne de 1914 pour la réélection de M. l'Estourbeillon est donc menée de façon très énergique à Grand-Champ et le bulletin arradonnais relaie *Klob bras Gregam* pour apporter son soutien au député sortant. Les visites de celui-ci sont, depuis des années, rapportées dans le bulletin arradonnais comme en janvier 1910 sa venue à Baden en novembre précédent.

¹ *Klob Bras Gregam* est le bulletin paroissial de Grand-Champ. Il fait aujourd'hui l'objet d'une traduction : « Loeiz Le Bras a présenté le mercredi 6 la traduction en français du bulletin paroissial écrit en breton par le père Maurice Gouron, un Groisillon qui fut curé de Grand-Champ au début du siècle dernier. Pour l'instant, seule la période de 1906 à 1909 a été traduite. À partir de 1916, le bulletin avait évolué en faisant une place au français. (...) » (Le Klob Bras Gregam en cours de traduction, *Ouest-France*, 11 avril 2011).

² On est tenté de rajouter : l'écriture fantaisiste d'un même mot - *geuhiür, geniér* (mensonges) mais peut-être l'auteur fait-il une distinction entre les deux (« menterie » et mensonges, par exemple).

Un dén mad.

En Eutru Lestourbeillon, député, e zou deit de Vaden en devéhan sul a galan-gouian. Ol er vechérizion e zou bet tolpet eit en digemér. Deit é eit laret d'en dud-men penaus ind e hra mad hum dolpein hag hum gleùet eit hum sekour itré z'hé éneb d'er hlinued. Ur villetten a hantér hant livr en des reit d'er vechérizion.

Trugéré dehon ; ha plijet get Doué en derhel pél amzér député, rag nen des chet kalz hag e gar er Vretoned kement el hanei.

En octroi é Guéned.

È ma er Gonseil ru a Huéned e klah lakat ur briz dirézon ar en uiyeu, er yér, en amonen, ar gemen tra e zou.

Mès, er suhun passet, er Gonseil jénéral en dès parreit doh t'é : « Ne pas, emé éan, n'en dès chet kér erbet ér vro, nag é Kempér, nag é Naonet, nag é neb leh, hag e vé lakeit ur briz ker ponnér ar en treu e gassér a ziar er mézeu ! »

Un dra vad é, elken, lakat tud a féson de gondui en afférieu : hag eureus omb-ni d'en devout en eutru Buguel.¹

Un homme bon.

Monsieur Lestourbeillon, député, est venu à Baden le dernier dimanche de novembre. Tous les ouvriers ont été rassemblés pour l'accueillir. Il est venu dire à ces gens comme ils font bien de se grouper et de s'entendre pour se secourir entre eux contre la maladie. Il a donné aux ouvriers un billet de cinquante livres.

Merci à lui ; et qu'il plaise à Dieu de le conserver longtemps comme député, car il n'y en a pas beaucoup qui aiment les Bretons comme lui.

L'octroi à Vannes.

Le Conseil rouge de Vannes cherche à mettre un prix déraisonnable pour les œufs, les poules, le beurre et toute chose.

Mais, la semaine passée, le Conseil général l'en a empêché : « Non, dit-il, il n'y a aucune ville dans le pays, ni à Quimper, ni à Nantes, ni nulle part, où l'on mette un prix si élevé pour les choses qu'on importe des campagnes ! »

C'est une bonne chose, quand même, de mettre des gens bien pour conduire les affaires : et nous sommes heureux d'avoir monsieur Buguel.

Ces courts articles se suivent dans les pages consacrées à Baden et montrent l'opposition politique de l'époque entre la campagne vannetaise où M. de l'Estourbeillon, député, vient à la rencontre des ouvriers (*mechérizion*), qui ont été rassemblés pour l'accueillir, et la ville de Vannes dont le Conseil rouge (*er Gonseil ru*) taxe lourdement les denrées agricoles. Le rédacteur se réjouit de la venue du député et de l'intervention du Conseil général pour faire baisser le prix de l'octroi à Vannes comparé à celui des autres villes, Quimper et Nantes en particulier.

En avril 1910, c'est un article de plus d'une page qui relate la venue du député à Arradon :

UN TOLP BRAS

Sul er Bassion, en Eutru Lestourbeillon e zou bet é hobér ur parland én Arradon. Un nivér bras a dud e oé deit d'er cheleu. É raug ind ou devoé assistet ér gospereu. Mar a unan e oé soéhet ma ne ou ket arriù en député d'en ér merchet. Plérénez en devoé ean goarnet ré bél amzér geté.

Èn ti-skol neùé é oé en tolp. Tro ha tro de buar-hant dén hum gavé inou. En eutru Kolonel ag er Ratz e zigor er parlant. Ean e zigas chonj ag en dé kaer ma oé bet béniget en diù sklask dré en Eutru Eskob ; éan e ra mélasion d'en tadeu ha mameu e ra un diskeman krechén d'ou bugalé ; éan e gouvri er bobl de cheleu get attansion en député péhani en dès klasket perpet gobér vad d'en dud ag er vro.

Kentéh en Eutru Lestourbeillon e daule ur sel a vras ar labour en députeed a houdé puar vlé zou. Allas ! meh en dès un dén é chonjal ér pé ou dès groeit : ne gavér geté nameit treu éneb d'er justis, éneb de zobérieu ha de inour er vro Frans. Dihuenet e zou bet d'er fréréd ha ér [sic] léañézi instrujein er vugalé. Skarhet ind bet ag ou zi ; ou hovandeu e zou bet lèret ha guerhet ; en argant e zou bet partajet dré er léroñ. En déieu-men devéhan é ma bet taulet d'er prizon unan ag e oé a du get er gouverneman, hag en dès lèret deg million ; ur somme, me zud vad, get péhani é vehé gellet prénein ol en tachenneu vraüan ag en Arradon hag a Vaden. Ha neoah ne vou ket kondamnet de galz a dra ... Aselfein diskar ha mougein er relijion é ma bet votet en disparti étre en Iliz hag er

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, janvier 1910, p. 9.

gouvernement : l'eret é bet madeu en Iliz, ha memb er fondasioneu groeit dré er grechénion eit ou zud treménet. (...)

Dirag konzeu ker splan ha ker nerhus, er bobl e grias a voéh ihuél : vive en eutru Lestourbeillon ! vive député er Vretoned !¹

UN GRAND RASSEMBLEMENT

Le jeudi de la Passion, Monsieur Lestourbeillon est venu faire une conférence à Arradon. Un grand nombre de personnes étaient venues d'écouter. Auparavant ils avaient assisté aux vêpres. Plus d'un avait été surpris que le député ne soit pas arrivé à l'heure prévue². Les Plérinois l'avaient gardé trop longtemps avec eux.

Dans la nouvelle école avait lieu le rassemblement. Environ quatre cents personnes se trouvaient là. Monsieur le Colonel du Ratz ouvre la causerie. Il rappelle le beau jour où ont été bénies les deux classes par Monsieur l'Évêque ; il loue les pères et les mères qui donnent une instruction chrétienne à leurs enfants ; il convie le peuple à écouter avec attention le député qui a toujours cherché à faire du bien aux gens du pays.

Monsieur Lestourbeillon jette d'abord un regard global sur le travail des députés depuis quatre ans. Hélas ! on a honte à la pensée de ce qu'ils ont fait : on n'y trouve que des choses contre la justice, contre les œuvres et l'honneur de la France. Il a été interdit aux frères et aux religieuses d'instruire les enfants. Ils ont été chassés de leurs maisons ; leurs couvents ont été volés et vendus ; l'argent a été partagé entre les voleurs. Ces jours derniers, a été jeté en prison quelqu'un qui était d'accord avec le gouvernement, et qui avait volé dix millions ; une somme, mes bonnes gens, avec laquelle on aurait pu acheter toutes les plus belles fermes d'Arradon et de Baden. Et pourtant il ne sera pas condamné à grand chose ... Afin de détruire et d'étouffer la religion, a été votée la séparation entre l'Église et le gouvernement : les biens de l'Église ont été volés, et même les fondations faites par les chrétiens pour leurs défunts. (...)

Face à des paroles si claires et si vigoureuses, le peuple cria à voix haute : vive monsieur Lestourbeillon ! vive le député des Bretons !

Cette réunion politique a lieu un jeudi saint, après les vêpres, dans la nouvelle école récemment bénie. Le député, retenu à Pléren, arrive en retard. Un auditoire de quatre cents personnes écoute d'abord un colonel résidant au Ratz, puis M. de l'Estourbeillon qui fustige l'action du gouvernement contre les congrégations religieuses et les biens de l'Église. Le député qui affiche sa détermination à poursuivre son rôle d'opposant est acclamé aux cris de *vive en eutru Lestourbeillon ! vive député er Vretoned !* (vive monsieur Lestourbeillon ! vive le député des Bretons !).

Le récit de la réunion est fait en breton. Les acclamations de l'assistance sont rapportées au style direct mais ce n'est pas le cas des discours des orateurs, très vraisemblablement tenus en français. L'objectif principal de ce texte est d'informer les lecteurs du contenu de la réunion, mais aussi sans doute de rappeler, voire de clarifier pour certaines personnes, les propos en français de M. Théven de Guéléran³, colonel en retraite au village du Ratz, et de M. de l'Estourbeillon, député, et créateur en 1898 de l'Union Régionaliste Bretonne.

Le mois précédent, en mars 1910, un article de plus de deux pages est consacré aux démêlés judiciaires entre l'Église et l'État ; il est signé J. Guénédaour (J. Vannetais) et commence ainsi :

BEZOU LÉZEN HA LÉZEN !

Lézenneu e zou a bep sort : lod e zou mad, ha red é plégein dehé ; lod e zou fal, ha d'er ré-men é ma red disentein. Bezou tud ha ne gomprenant ket neoah kemen-sé ; hag ind e lar ataù : « Dam ! rekis mat é gobér elsen, er lézen é ! »

Me hansort Job, a Gér-pen skan, e oé tregas bras ar é spered, er sul aral ma oé deit d'em havouit. (...)⁴

IL Y A LOI ET LOI !

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, avril 1910, p. 4-5.

² *d'en ér merchet* : littéralement « à l'heure marquée », ce qui suggère une annonce écrite de la réunion, une affiche peut-être.

³ Dans le recensement de 1911, figurent Gustave Théven de Guéléran, colonel en retraite, né en 1845 en Seine-Inférieure et son épouse née à Arradon en 1848, habitant au Ratz avec trois domestiques.

⁴ *Bulletin paroissial d'Arradon*, mars 1910, p. 9-11.

Il y a des lois de toutes sortes : certaines sont bonnes, et il faut s'y plier ; d'autres sont mauvaises, et à celles-ci il faut désobéir. Il y a des gens qui ne comprennent pourtant pas tout cela ; et ils disent toujours : « Dame ! il faut bien faire ainsi, c'est la loi ! »

Mon camarade Job, de Ker-pen skan¹, avait l'esprit bien tracassé, l'autre dimanche quand il est venu me trouver. (...)

L'article se déroule ensuite sous forme d'un dialogue : le dit Job s'interroge sur l'assignation en justice des Évêques, son interlocuteur Pierre lui explique que ces derniers ont protesté contre le contenu athée de certains livres scolaires ; il évoque au passage « la grande Révolution » (*er Révolusion vraz*) et l'attitude de « nos ancêtres » (*hun zud koub*), poursuit avec le devoir de protéger les enfants et de les envoyer à l'école chrétienne, termine avec la résolution d'acheter *Buhé er Sent* (la Vie des Saints) à Vannes et d'en lire un passage après une leçon de catéchisme chaque soir.

Le dialogue est une forme souvent utilisée dans le bulletin et le ton est simple et vivant : beaucoup d'interjections, d'apostrophes entre les interlocuteurs, d'images et de comparaisons².

Les ennemis stigmatisés dans ces articles politiques en breton sont *er franmasoned* (les francs-maçons), *er ré ru* (les rouges) ou *er Gonseil ru a Huened* (le conseil rouge de Vannes).

Le bulletin paroissial d'Arradon insiste aussi dans de nombreux articles sur la confiscation des biens de l'Église³, l'interdiction d'acquérir des biens confisqués, la nécessité de voter et de bien voter, etc. Celui de Grand-Champ, *Klob bras Gregam*, voit le jour en 1906. La parution de bon nombre de ces revues paroissiales paraît donc liée aux attaques contre les institutions religieuses à cette époque, ce que note Pierre Le Goff dans sa *Petite histoire littéraire du dialecte vannetais* :

Bulletins paroissiaux

Avant la Séparation, il n'y avait pas de bulletins paroissiaux que ceux de Vannes, Lorient et Hennebont, rédigés en français, et un autre, moitié breton, moitié français, fondé en 1904 par M. Buléon, alors curé de Bignan : La Clochette de Bignan. L'émoi causé par la loi de 1905 suscita une levée de bulletins paroissiaux, dont plusieurs en breton ou insérant des articles bretons.

Avant la guerre, on citait parmi les plus intéressants ceux de Grand-Champ, d'Arradon, de Plæren, de Nostang, de Crach : les rédacteurs s'appelaient Gouron, J. Buléon, Falquerho, Danigo, Le Drogo, etc...⁴

Parmi les bulletins « les plus intéressants », Pierre Le Goff cite en second lieu celui d'Arradon, entre ceux de Grand-Champ (*Klob bras Gregam*) et de Plæren (*Boéh Sant Martin*) dont la revue arradonnaise se fait parfois l'écho. C'est donc un réseau d'information locale, et de réaction politique, qui se met en place sous la direction des recteurs de paroisses.

Deux des quatre témoignages recueillis rapportent des faits relatifs aux conflits politiques de cette époque. Louise évoque à trois reprises les disputes à Bourgerel au moment des élections, comme dans ce premier récit en français, sauf une citation en breton, transcrit ici intégralement :

On entendait ceux de Bourgerel, ma pauvre fille, se disputer de chez nous, hein ! Un soir, on était à rentrer des pommes de terre assez tard, on les entendait ! ils se disputaient, car y avait ... quand y a des élections, hein ! Ils se disputaient car le Parisien, les Parisien étaient du côté gauche aussi et puis G., dame, était du bon côté, ils se disputaient, ils se disputaient ! on les entendait ! et

¹ *Ker-pen skan* : nom de village fictif, littéralement « le village de la tête légère », ou le village de l'écervelé.

² On note dans ce texte l'exclamation locale *chè, chè, chè ! (sed : voilà, tiens !)*. Les évêques qui se doivent de réagir sont comparés à des chiens de garde : *Ur bi ma ne barb ket éneb d'er laerron ne bra ket é vechér ; un Eskob er meméz tra* (Un chien qui n'aboie pas contre les voleurs ne fait pas son métier ; un Évêque, c'est pareil) dit Pierre ; *Harbet ou dès, emé Job, éneb d'er Franmasoned e oé é klah laerréah inéaneu er grechénon !* (Ils ont aboyé, dit Job, contre les Francs-maçons qui cherchaient à voler les âmes des chrétiens !).

³ Voir par exemple l'article « Voleur volé » suivi de « Un devoir important. Voter et bien voter. » (*Bulletin paroissial d'Arradon*, avril 1910, p. 12-13) et notamment les phrases imprimées en caractère gras.

⁴ LE GOFF, 1986 (réédition), p. 269.

puis de mon oncle Job aussi, ils lui disaient « Bidou ». Ils l'ont nommé « Bidou » à cause qu'il chantait, on leur disait quelquefois quand ils étaient en réunion de dire une chanson, alors il disait toujours, mon oncle, « Rabidbidou, j'ai mal au ventre » (*rire*) et puis ils l'ont appelé ça.

Et puis une fois, y avait ma tante Anna qui revenait de la messe et puis il avait ... elle avait trouvé les filles Parisien ; les filles Parisien ont commencé à l'engueuler et puis elle a dit ça à mon père. Mon père alors a dit ... au père Parisien. Il avait été envoyé au justice de paix pour ça ! Et puis y avait les voisins qui disaient à mon père : « Oh ben, *Pier*, t'en fais pas, *ni sawo ni a-du genes-te ! Ni anaw ased ar Parisien !* »¹ On le connaissait même au ... à la justice de paix, il était souvent. Alors, on l'avait demandé avec mon père, il avait demandé vingt-cinq francs, alors : « Vous êtes content de lui donner ? », « Oh oui oui oui oui, disait mon père, je lui donnerai les vingt-cinq francs s'il veut ! » Alors après, ils avaient eu des tabliers neufs, les Parisien, et puis tout le monde leur disait : « C'est avec les sous de Pierre de Penboch qu'ils ont acheté ces tabliers-là ! » Oh, dame !²

Le gros village agricole de Bourgerel connaît donc un surcroît d'animation au moment des élections et le bruit des disputes parvient jusqu'à Penboch ; les principaux antagonistes sont ici le « Parisien » qui est « du côté gauche » et G. qui est « du bon côté ». Dans un deuxième récit, Louise décrit différemment ce clivage, toujours en français :

Car y avait le père G. qui était du bon côté aussi, et puis dame les Parisien étaient du côté ... sensément, c'était les francs-maçons qu'on disait, c'était pas des communistes hein, c'était des francs-maçons qui étaient alors, ils se disputaient pour ça, ah ! (*Ha perag e oant anwet les Parisien ?*) « Parisien » à cause qu'il avait été à Paris, lui ! y avait personne qui allait encore ! dame non, alors on le nommait « le Parisien », quoi !³

L'opposition est ici marquée entre le « bon côté » et « sensément » « les francs-maçons ». Louise ne sait pas vraiment ce que recouvre le terme mais les reconnaît comme les adversaires à cette époque ; elle précise, en réponse à une question, la raison du surnom « Parisien ».

Le troisième récit présente un « côté gauche » et un « côté droit », ce dernier suivi d'une référence au fait d'être « un bon catholique » en dépit d'un penchant excessif pour la boisson :

Y avait les Parisien et puis G. qui se disputaient, surtout au moment des élections, hein ! car Parisien était du côté gauche et G. était du côté droit, il était un bon catholique sinon qu'il buvait, il était embêtant car il buvait, sans ça, c'était un bon bonhomme ! Alors ils se disputaient, han ! on les entendait ! (...)⁴

Dans les trois récits, Louise met ensuite en scène sa tante Anna en butte aux remarques des filles « Parisien » alors qu'elle revient de la messe, puis son père convoqué devant le juge de paix par le « Parisien ». Louise évoque le soutien des voisins de Bourgerel à son père, l'amende de vingt-cinq francs et les remarques concernant les tabliers neufs des filles « Parisien ».

Ur wezh, e verc'hed 'ta en doa añgelet ar voereb Anna a oa é tond ag an overenn da vitin, d'ar pemdez, diàr ar sizhun, hag ar merc'hed en doa komañset da radotad geti, ha ma zad en doa lar' dehou ! kar ma zad oa waet da di ar *bourrelier* da glazh ... 'n akipaj ar jaw a oa e ti ar *bourrelier*, hag ar *bourrelier* dewoa lar' dehou ar *Parisien* a zelee ur yoc'h argant dehou. (*rire*) Hag ... ma zad doa laret an dra-ze dehou : « Gwell vehe bet dis paeñ ha ze ! » ha ... *il l'avait envoyé au tribunal, hein ! Et tous les voisins disaient : « Si nous, on est machinés pour ça, on se lèvera tout de ton côté à toi, Pierre ! », qu'on disait à mon père. Et on connaissait bien le Parisien au tribunal, souvent il allait comme ça pour des choses ou l'autre. Et alors, on lui avait demandé à mon père s'il n'était pas contente de lui donner vingt-cinq francs. « Oh, dame si, dame ! », que mon père avait dit.*⁵

¹ « Oh ben, Pierre, t'en fais pas, nous, on se mettra de ton côté ! On connaît assez le Parisien ! »

² LR 2-2 (42.32).

³ LR 3-2 (48.20).

⁴ LR 9-2 (59.40)

⁵ LR 3-2 (48.59).

Traduction du passage en breton : Une fois, ses filles avaient toujours engueulé la tante Anna qui revenait de la messe du matin, de chaque jour, en semaine, et les filles avaient commencé à radoter avec elle, et mon père lui avait dit ! car mon père était allé chez le bourrelier ... le harnais du cheval était chez le bourrelier, et le bourrelier lui avait dit que le Parisien lui devait un tas d'argent. (rire) Et ... mon père lui avait dit ça : « Tu ferais mieux de payer tes dettes ! » et ... (suite en français : il l'avait envoyé au tribunal ...)

Dans ce récit, Louise traduit littéralement l'expression déjà citée en breton dans le premier : *Ni savo ni a-du genes-te !* par « on se lèvera tout de ton côté à toi ! ». La troisième version rapporte en français la réaction des voisins puis termine en breton, rapportant même dans cette langue le dialogue avec le juge de paix.

(...) et puis une fois, ils avaient engueulé ma tante Anna, elle venait de la messe sur la semaine et puis les filles Parisien l'avait trouvée, et puis ils ont commencé à lui dire plein de choses ! Alors, mon père avait dit ... mon père avait été chez le bourrelier chercher les harnais du cheval, et puis le bourrelier lui avait dit que le Parisien avait beaucoup de dettes chez lui ! et puis, dame, mon père avait dit ça : « Tu ferais mieux de payer tes dettes ! », il avait dit ça au Parisien. Il avait eu un papier pour aller au justice de paix alors, hein ! avec lui ! et puis tous les voisins de Bourgerel lui disaient : « Nous, on sera de ton côté à toi, toujours ! » Et on le connaissait bien, le Parisien, à chaque instant, il était ... e oa é mond d'ar justis ged unan bennag ! ar Parisien, dalbezh, dalbezh ! Ha neuse oa bet goulennet get ma zad ahont : « Koutant oc'h a reiñ pemp livr àrn ugent dehou ? », « O, ya ya ya ! » doa laret ma zad. Ma zad doa raet pemp livr àrn ugent dehou evid boud kuit douzhtou, quoi ! Ha e oant tamallet ar merc'hed, ind doa danterioù nevez. « Ben ya, an danterioù-se zo bet prenet g'argant Pier a Benboc'h ! » qu'on leur disait. Ils étaient ... oblijet oant bet iwe, les Parisien, da guit... da laoskiñ o zachenn kar ind doa gwraet faillite iwe quoi ! hag an N. en doa prenet an dachenn. Ema ... Jo J. a zo aze breman, e tachenn ar Parisien e Bourjeall.¹

Traduction du passage en breton : ... il était en train d'aller en justice avec quelqu'un ! le Parisien, tout le temps, tout le temps ! Et alors là-bas on avait demandé à mon père : « Etes-vous d'accord de lui donner vingt-cinq livres ? », « Oh oui oui oui ! » il avait dit, mon père. Mon père lui avait donné vingt-cinq livres pour être quitte de lui, quoi ! Et on faisait des reproches aux filles, elles avaient des tabliers neufs. « Ben oui, ces tabliers-là ont été achetés avec l'argent de Pierre de Penboch ! » qu'on leur disait. Ils étaient ... ils avaient été obligés aussi, les Parisien, de quit... de laisser leur ferme car ils avaient fait faillite aussi, quoi ! et le N. avait acheté la ferme. Elle se trouve ... c'est Jo J. qui est là maintenant, dans la ferme du Parisien à Bourgerel.

Les récits de Louise consacrés aux tensions en période électorale qui débouchent sur une comparution en justice locale sont tous trois en français avec des citations ou épisodes rapportés en breton. Les domaines politique et judiciaire se situent donc ici à la lisière des deux langues. Le « Parisien » a gagné ce surnom à la suite d'un voyage à Paris ; il semble bien isolé dans ses choix politiques et n'hésite pas à saisir le juge de paix contre ses voisins. Il surnomme l'oncle de Louise « Bidou » en raison d'une comptine en français chantonnée lors de réunions, entre paysans du quartier sans doute, « Rabidibidou, j'ai mal au ventre ! »². Les récits de Louise dévoilent une hésitation entre les deux langues ; les conversations entre Arradonnais sont parfois traduites en français : « *Ni savo ni a-du genes-te !* » (récit 1), « on se lèvera tout de ton côté à toi ! » (récit 2) et « Nous, on sera de ton côté à toi, toujours ! » (récit 3) ; le dialogue avec le juge de paix est exprimé par Louise en français local ou traduit en breton : « Vous êtes content de lui donner ? » « Oh oui oui oui, disait mon père, je lui donnerai les vingt-cinq francs s'il veut ! » (récit 1), « *Koutant oc'h a reiñ pemp livr àrn ugent dehou ?* » « O, ya ya ya ! » *doa laret ma zad.* (récit 3). Les paysans qui s'affrontent dans cet épisode sont tous bretonnants, ont appris le français à l'école et l'utilisent sûrement devant le juge de paix³.

Les lois dites de « séparation de l'Église et de l'État » portent un rude coup à la domination écrasante de l'Église catholique dans la région et sont à l'origine de ce regain des luttes politiques.

¹ LR 9-2 (1.00.36).

² Elle a été transmise à ma génération : « Rabidibidou, j'ai mal au ventre, Rabidibidou, j'ai mal partout ! ».

³ J'ai cherché sans succès la trace de cette confrontation dans les archives de la juridiction de paix locale.

Ressenties localement comme une spoliation de la part d'un pouvoir central lointain, elles donnent lieu à des mouvements de résistance, au moment de l'inventaire des églises en particulier. Pierre M. en parle à propos de Séné, l'évoquant dans un entretien un peu décousu.

T'eus ket james klewet komz ag ar garew ? (Ag ar ... ?) ... garew ... (Nann.) *Le loup-garou ... (A !)* *Le loup-garou ... A ! m'eus klewet ma zad é komz ... pa oa trankil ... trankil an tier er vro ... unan faote amoedal, faote dejanal, ha eñv g-yaé, eñv sortie, eñv lâre : « Sed darriw ar garew ! »* Toud 'n dud dewoa euzh ag ar garew, ar garew oa an diaoul oa, ha toud an dud choment ket 'nehe en o zi, ind a g-yaé da goach da ... da zan an aod, edan an aod evid ma vehent bet protejet, ma (*rîre*) an aod hag o ... ind dewoa euzh ag ar garew, ind a g-yaé da goach da zan an aod ... ha ... pa devehe karet fouilhñ an tier, ind devehe gallet laerad toud, mes oa ket kalz a dra, oa ket kalz a dra da laerad ar momant-se, a ...

Pa zae ... ur wezh sed bet daet ur ... *un régiment* a Wened, be oa soudarded e Gwened en amzer gwezharall *hein !* ind a zae da ober un *exercice* dre amañ, han ! pa welent ar rejimant soudarded ... *allez !* ouh ! toud 'n dud da goach da zan an aod, in dewoa euzh anehe ! An traoù-se merhad, an traoù-se a zo bet daet a-goude ar *Révolution*, hm ! toud 'n dud dewoa euzh ag ar soudarded hag ind deus ... ind deus ket ankouaet an traoù-se, *hein ! Ben*, da ma soñj-me, 'ma evel-se ... g' an euzh, ind a g-yaé da goach da zan an aod !

(Be oa bet Chouaned e Sene gwezharall ?)

O ya, mes m'eus ket james klewet komz ... D'rant machin ... *dix-neuf cent cinq ... ar séparation de l'Ilis ... (hag ar Stad ?)* Ya ... m'eus klewet komz toud ar maouezed aze toud, ind a g-yaé da ... da ouarn an ilis ... (A ya ?) A ya ! ind dewoa ... m' eus klewet komz *hein !* ind a g-yaé da ouarn an ilis get euzh ma vehe bet sakajet, laeret toud *quoi !* M'eus klewet komz ag an traoù-se mes ... mes a du 'rall, m'eus ket klewet komz ag ar Chouanañ, geo, ar Chouanañ, mes en hon bro, pas en hon bro, m'eus ket gwel' *quoi !*

Tu n'as jamais entendu parler du loup-garou ? (du ... ?) loup-garou ... (Non.) le loup-garou ... (Ah !) *le loup-garou² ... Ah ! j'ai entendu mon père parler ... quand c'était tranquille ... tranquilles les maisons du pays ... quelqu'un voulait faire une farce, voulait plaisanter, et il allait, il sortait, il disait : « Voilà le loup-garou qui arrive ! »* Tous les gens avaient peur du loup-garou, le loup-garou c'était le diable, et tous les gens quittaient leur maison³, ils allaient se cacher à ... sous la côte, sous la côte pour être protégés, pour (*rîre*) que la côte les ... ils avaient peur du loup-garou, ils allaient se cacher sous la côte ... si on avait voulu fouiller les maisons, ils auraient tout volé, mais il n'y avait pas grand chose, y avait pas grand chose à voler à ce moment-là ...

Quand il venait ... une fois voilà qu'il était venu un régiment de Vannes, il y avait des soldats à Vannes autrefois, hein ! ils venaient faire un exercice par ici, han ! quand ils voyaient le régiment de soldats ... allez ! ouh ! tous les gens de se cacher sous la côte, ils avaient peur d'eux ! Ces choses-là sans doute, ces choses-là sont venues après la Révolution, hmm ! tous les gens avaient peur des soldats et ils ont ... ils n'ont pas oublié ces choses-là, hein ! Ben, à mon avis, c'est comme ça ... effrayés⁴, ils allaient se cacher sous la côte !

(Il y avait eu des Chouans à Séné autrefois ?) Oh oui, mais j'ai jamais entendu parler ... Pendant la machine ... dix-neuf cent cinq ... la séparation de l'Église ... (et de l'État ?) Oui ... j'ai entendu dire que toutes les femmes là, toutes, elles allaient pour ... pour garder l'église ... (Ah oui ?) Ah oui ! elles avaient ... j'ai entendu parler, hein ! elles allaient garder l'église de peur qu'elle soit saccagée, que tout soit volé quoi ! J'ai entendu parler de ces choses-là mais ... mais autrement, je n'ai pas entendu parler de chouannerie, si, la chouannerie, mais dans notre pays, pas dans notre pays, j'ai pas vu, quoi !

Dans ce passage, Pierre évoque spontanément une histoire de loup-garou racontée par son père : le cri d'un plaisantin suffit pour que les marins de Séné désertent leurs maisons et se réfugient « sous » la côte. Cette anecdote a trait à des croyances dont on ne peut définir la part d'adhésion concrète et de jeu symbolique ; elle est suivie par l'évocation plus rationnelle de fuite par crainte des soldats de Vannes en manœuvre. Pierre relie cette peur panique à la Révolution qui aurait laissé des traces dans les mémoires : *ind deus ket ankouaet an traoù-se, hein !*

¹ PM (1.05.28).

² Le mot breton *garew* [garjaw] est employé deux fois puis traduits deux fois en français « loup-garou ».

³ Littéralement : tous les gens ne restaient pas dans leurs maisons.

⁴ Littéralement : avec la peur, la frayeur, l'épouvante.

Ben, da ma soñj-me, 'ma evel-se ... g' an euzh, ind a g-yae da goach da zan an aod ! (ils n'ont pas oublié ces choses-là, hein ! Ben, à mon avis, c'est comme ça ... la frayeur les amenait à se cacher sous la côte !). L'interrogation sur la présence de Chouans à Séné ne suscite pas de réponse précise mais Pierre fait le lien avec l'épisode de l'inventaire des biens de l'église de Séné qui a provoqué la mobilisation de toutes les femmes *da ouarn an ilis get euzh ma vehe bet sakajet, laeret toud quoi !* (pour garder l'église de peur qu'elle soit saccagée, que tout soit volé, quoi !).

Dans le récit de Pierre, les termes en français sont révélateurs ; en plus des habituelles interjection et de « loup-garou » pour traduire *garem*, il emploie « un régiment », « exercice », « Révolution », « dix-neuf cent cinq », « ar Séparation de l'Iliż » (Église) que Pierre veut poursuivre en breton bien qu'il peine à trouver *Stad* (État). La séparation de l'Église et de l'État est présentée dans la foulée de la Révolution comme un épisode violent qui impose des décisions politiques par la force armée. Le mot *chouanaj* pour « chouannerie » est employé spontanément par Pierre.

Les autres témoignages oraux ne font pas mention de l'inventaire des églises mais Louise évoque, à plusieurs reprises, la séparation de l'Église et de l'État car le domaine de Penboch qui appartient aux Pères jésuites passe officiellement à cette époque sous le nom de Madame de C. et c'est en cachette que son père rencontre le Père supérieur et qu'elle-même va livrer les fruits et légumes de Penboch et de la Villa Sainte-Anne toute proche.

Ar Per B. a oa bet pell é komand àr Penboc'h. Henhont oa ur pezh den iwe ! Razh *renvoyés* oant bet a pa oa bet razh *renvoyés* ar Pered, *hein !* Ha eñv a skriwe, a pa zae da Wened, eñv skriwe da ma zad : « Te zay da ma c'havoud da *tel et tel restaurant !* » Faote ket goud ... faote ket ma vehe bet gouiet e vehe bet daet, *hein !* Ha ma zad a ouie er-walc'h e-menn oa, hag àrlerc'h, a p' oa ... e lec'h ma oa daet, peb sadorn, peb sadorn, ni gase ar legum ag ar *Villa Sainte-Anne* ha neuse ar frouezh d'e di, ha me oa 'ta a yae ar liesañ, ha dalbezh oa raet ... eñv lare d'e ... d'ar vatezh hag a oa *Marie* he anw : « *Donnez une tasse de café à Louise !* ». Henhont oa ar Per B. anehou oa hag a oa mad iwe !¹

Le Père B. avait été longtemps à la tête de Penboch. Celui-là était un homme bien aussi ! Ils avaient été tous renvoyés quand les Pères avaient été tous renvoyés, hein ! Et il écrivait, quand il venait à Vannes, il écrivait à mon père : « Tu viendras me trouver dans tel et tel restaurant ! » Fallait pas savoir ... fallait pas qu'on sache qu'il venait, hein ! Et mon père savait bien où c'était, et après, quand il était ... à l'endroit où il était venu, chaque samedi, chaque samedi, on apportait des légumes de la Villa Sainte-Anne et puis des fruits dans sa maison, et c'était moi toujours qui allait le plus souvent, et tout le temps on me donnait ... il disait à sa ... à la servante qui s'appelait Marie : « Donnez une tasse de café à Louise ! ». Celui-là était le Père B. et il était bon aussi !

Ni lakae c'hoazh ar saout er *Villa Sainte-Anne* da vouetad, ha b' oa ur yoc'h avaloù ha ni serre ni an avaloù hag a rae ar sistr d'ar Pered en hon fresouer ! Ha ma zad a oulenne genin lies nag ar Per B. oulenne ket doare ag e sistr. A pa oa gwraet deomp ar sistr, n' er c'hase dehe da Wened ha neuse n'am boa ni an achimant, *quoi !* ni rae ni sistr g'an achimant ... Ha neuse ni gase peb sadorn, ind doa ur jardrin ahont iwe, ha oa Wisant ag ar Menez oa a labourer ar jardrin, ha eñv a brepare dalbezh legum deomp d'ar sadorn evid kas da di ar Per B. kar e oa er *Résidence* ahont, oa ket ken er c'hollej, faote ket ma vehe bet, *hein !* faote ket ma vehe bet gouiet ! Kar, a p'oant bet bout' er-maez a Frañs, eñv a skriwe da ma zad mond d'er c'havoud da *tel et tel hôtel*. Ha ma zad a ouie er-walc'h e-menn oa, ha oa er *Résidence* oa, mes faote ket ma vehe bet gouiet e vehe bet daet, *quoi !* Eñv zae meur a wezh neuse dre goach d'hon gwel da Benboc'h. Hag an *dame* iwe, en *dame* C. iwe a zae, hag a p'ouiemp e tae, ni bropae, ni droc'he razh ar geot ha neuse *ronces*, hag hi a rae dalbezh argant da ma zad ha neuse da mamm, ha neuse evidomp-ni iwe, hi a rae dehe evid reiñ deomp-ni iwe, *quoi !*²

On mettait aussi les vaches à paître à la Villa Sainte-Anne, et il y avait beaucoup de pommes et nous, on les ramassait et on faisait le cidre pour les Pères dans notre pressoir. Et mon père me demandait souvent si le Père B. demandait pas de nouvelles de son cidre. Quand on avait fait le cidre, on le leur apportait à Vannes et alors, nous, on avait le reste, quoi ! nous, on faisait du cidre avec le reste ... Et puis on apportait chaque samedi, ils avaient un jardin là-bas aussi, et c'était Vincent du Mané qui labourait le jardin, et il nous préparait toujours des légumes le

¹ LR 2-1 (5.29).

² LR 8-2 (59.40).

samedi pour les apporter chez le Père B. car il était dans la Résidence là-bas, il était plus au collège, il fallait pas, hein ! il fallait pas que ce soit su ! Car, quand ils avaient été chassés de France, il écrivait à mon père d'aller le retrouver dans tel et tel hôtel. Et mon père savait bien où c'était, et c'était dans la Résidence, mais il fallait pas qu'on sache qu'il était venu, quoi ! Il venait quelquefois alors en cachette nous voir à Penboch. Et la dame aussi, la dame C. aussi venait, et quand on savait qu'elle venait, on nettoyait, on coupait toute l'herbe et puis les ronces, et elle donnait tout le temps de l'argent à mon père et à maman, et puis pour nous aussi, elle leur donnait pour nous donner à nous aussi, quoi !

Les deux extraits présentés montrent que les Jésuites continuent clandestinement à gérer leurs propriétés à Arradon. Les termes employés pour l'expulsion des religieux sont : « renvoyés » dans le premier récit, *bout' er-maez a Frañs* (boutés en dehors de France) dans le deuxième ; la France, dans ce cas, semble désigner une entité administrative presque virtuelle plutôt qu'un territoire géographique réel car les religieux expulsés restent dans la région. Louise insiste beaucoup sur le secret requis pour les rencontres : *faote ket ma vehe bet gouiet !* (Littéralement : fallait pas que ça-aurait été su !), la « Résidence » n'est pas localisée et dans le premier extrait, Louise utilise une formulation sybilline : *a p' oa ... e lec'h ma oa daet* (quand il était ... à l'endroit où il était venu) pour ne pas révéler l'endroit où elle va porter fruits et légumes chaque samedi. Dans ce récit, le contenu de la lettre du Père B. est traduit en breton : « Te zay da ma c'havoud da tel et tel restaurant. » (« Tu viendras me trouver dans tel et tel restaurant. ») mais les paroles adressées à la servante en présence de Louise sont citées en français : « Donnez une tasse de café à Louise ! ».

À un autre moment de son témoignage, Louise indique que son frère Pierre, né en 1885, doit aussi quitter le grand séminaire de Vannes à cette époque.

Plouharnel (...) C'était un grand couvent ou bien ... c'était là que mon frère était au séminaire, quand ils ont été chassés du grand séminaire de Vannes ; y avait une partie qui était venue à Penboch, et puis l'autre, une autre partie était allée là-bas.¹

La famille de Louise est donc impliquée de diverses manières dans cet épisode conflictuel entre Église catholique et État français. Son père devient même propriétaire fictif pour un temps d'une petite ferme à Arradon, propriété du séminaire de Vannes.

Talfetan. Chez Phine de Kérat, Talfetan. (*Etal ar feutan ?*) *Etal ar feutan*². Car si on avait voulu, on aurait eu ça aussi ... c'était mis sur le nom à mon père, car c'était contre le séminaire, et quand on avait retiré les biens du séminaire, on voulait pas qu'on retire cette petite tenue-là ! et on l'avait mis sur le nom de mon père. Alors, si mon père avait voulu, il l'aurait eue. D. souvent venait chez nous pour demander à mon père de l'acheter, quoi ! Alors ... et ceux de Bourgerel étaient encore jalouses ! « Oh oui, qu'elles nous disaient encore, 'h eus c'hwi bet traoù ... traoù ha ti Jann ar Feuntan, 'h eus c'hwi bet he zi ha neuse he c'houmanant, ha ti Jann ar Feuntan ! »³. À cause qu'on avait mis ça sur le nom de mon père, ils croyaient que c'était à mon père, quoi ! S'il avait voulu, il l'aurait eu aussi, mais on était sûr de mon père, hein ! qu'il l'aurait ... (rendu ...) qu'il l'aurait pas laissé aller avec le gouvernement !⁴

Dans le récit en français, seules les paroles des cousines de Bourgerel sont rapportées en breton. Leurs réactions de jalousie et les approches d'un cultivateur d'Arradon pour acheter ce bien montrent l'envie et la compétition entre paysans pour le statut de propriétaire. Louise met en avant la loyauté de son père et la confiance qu'il suscite.

Le contexte conflictuel de cette époque qui fait l'objet de nombreux articles dans le bulletin paroissial se fait ainsi jour dans les témoignages recueillis.

¹ LR 1-2 (3.06).

² Près de la fontaine. Étymologie du toponyme.

³ « ... vous avez eu les choses et la maison de Jeanne de la Fontaine, vous avez eu sa maison et puis sa « tenue » - petite ferme, de « tenure » - et la maison de Jeanne de la Fontaine ! ».

⁴ LR 1-1 (46.24).

2.2.4 Breton et français à la paroisse. Un congrès à Arradon en 1910.

Un autre enjeu du conflit concerne les écoles chrétiennes, souvent à l'honneur dans le bulletin paroissial¹ : en mars 1908, une « Inspection des écoles libres » est relatée et l'article en français souligne la qualité du travail de certains élèves ; il est suivi de « Matinées récréatives », texte consacré aux « projections lumineuses » qui ont eu un vif succès auprès des jeunes Arradonnais. En septembre 1909, c'est l'inauguration de l'école des filles qui est racontée en breton :

TI-SKOL ER MERHIED

Bugalé, na pé un ti franc e zou bet saùet d'oh : sklaseu fournis, fenestri ledan, ur houred digeor eid hoari, nitra ne vank. Più d'ès reit en treu kaer-zé d'oh ? ol en dud ag er barréz, ha drest peb tra hou tad hag hou mam. En dud pinhuek d'ès groeit proveu get argant : er ré peur d'ès reit sommeu vihan, mès reit ou des ind a galon vad. Bugalégeu, pé gomprenneoh pegement é karér hou s'inean, hui e lakehé poén de studial ha de ziskoein grat der ré e ra vat d'oh ... En ti-skol zou bet beniget disul get er lid vrassan. En ilis e oa goarniset el d'er goulieu miret. (...)²

ÉCOLE DES FILLES

Enfants, quelle vaste maison vous a été bâtie : classes spacieuses, larges fenêtres, une cour ouverte pour jouer, rien ne manque. Qui vous a donné ces belles choses ? tous les gens de la paroisse, et en premier lieu votre père et votre mère. Les gens riches ont fait des dons en argent : les pauvres ont donné de petites sommes, mais ils l'ont fait de bon cœur. Petits enfants, quand vous comprendrez combien on aime vos âmes, vous vous donnerez de la peine pour étudier et montrer de la reconnaissance à ceux qui vous font du bien ... Ce bâtiment d'école a été béni dimanche avec la plus grande solennité. L'église était comble comme pour les fêtes d'obligation. (...)

La suite du texte raconte la cérémonie imposante, *Biskoah nen d'ès guélet kement a dud ér préhésion* (Jamais on n'avait vu autant de monde à la procession), et indique que l'évêque de Vannes a assisté aux vêpres et prêché en français aux pères et mères l'obligation de donner à leurs enfants une instruction chrétienne : *Ean en d'ès assistet ér gospéreu, prédéget é gallek d'en tadeu ha mameu en obligasion de rein d'ou bugalé un diskemant krechén*. L'article précise donc la langue de prédication, *é gallek* (en français), soulignant ainsi un fait sans doute peu ordinaire à la paroisse, et rappelle la teneur des propos de l'évêque qui est alors Alcime Gouraud originaire de Nantes.

Sauf mention contraire, les prédications se font habituellement en breton à la paroisse et la venue de prêtres d'autres paroisses est parfois signalée comme en mars 1908 dans l'article *Gouil er Gongrégasion* (la fête de la Congrégation) : *En Eutru Bellégo, person Siné, en des kanet en overen ha groeit ur predég kaer³* (Monsieur Bellégo, recteur de Séné, a chanté la messe et fait un beau prêché).

Les pèlerinages à Sainte-Anne apparaissent dans le bulletin sous forme d'annonces et de comptes-rendus qui soulignent le succès et la ferveur de ces manifestations, ainsi qu'une certaine compétition entre les paroisses. En mai 1908 par exemple, celui de la paroisse d'Arradon est relaté en breton, puis brièvement résumé en français, l'ensemble occupant une page entière.

DAMB DE SANTÉZ-ANNA

Er barréz e zou bet é Santéz-Anna, er merh arlerh gouil en Ascension, en 2 a viz Méhévein.

Er bléieu aral, ne oé liésan nameid omb. Er blé-men, be oé diù barrez aral hoah ar un dro genemb : kani inizen Groéz, ha kani en Ambon. A vostad é ha berpet en dud de santéz Anna. Dobér hun ès ol, chetu, a vout karet ha goarnet geti. Er blé passet, be oé open 500 ag en Arradon ha drest peb tra, paumad a bautred. Dimerh devéhan er perhinded e zou bet groeit get er memb fé : 600 e oemb. (...)

Un chœur de petites filles, renforcé par quelques congréganistes de la Sainte Vierge, chantait avec entrain les cantiques populaires de sainte Anne. Entre les rangs des hommes, un groupe d'élèves de l'école Saint-Jean leur répondait d'une voix claire et vibrante. - Mais voici une réflexion qui ne serait pas à l'avantage des Arradonnais. Le

¹ A contrario, le bulletin s'élève vivement contre un projet d'école publique au Gréo pour le quartier du Moustoir dans un article intitulé *Ur foleah* (Une folie). *Bulletin paroissial d'Arradon*, décembre 1911, p. 2-3.

² *Bulletin paroissial d'Arradon*, septembre 1909, p. 3-4.

³ *Bulletin paroissial d'Arradon*, mars 1908, p. 3.

matin ils ont vu défiler la procession de Groix : hommes et femmes, tous chantaient à plein gosier. On ne pourrait pas dire autant des hommes d'Arradon. - Notre pèlerinage a été pieux. Le chiffre des communions a été considérable.¹

ALLONS À SAINTE-ANNE

La paroisse a été à Sainte-Anne, le mardi après la fête de l'Ascension, le 2 juin.

Les autres années, il n'y avait souvent que nous. Cette année, il y avait deux autres paroisses en plus en même temps que nous : celle de l'île de Groix, et celle d'Ambon. Les gens vont toujours en foule à sainte Anne. Nous avons tous besoin, voilà, d'être aimés et gardés par elle. L'an passé, il y en avait plus de 500 d'Arradon et surtout, beaucoup d'hommes. Mardi dernier le pèlerinage a été fait avec la même foi : nous étions 600. (...) (suite en français)

La langue du pèlerinage n'est pas évoquée mais est assurément le breton. Le succès de la mobilisation des Arradonnais est important : 600 personnes se déplacent à Sainte-Anne ce mardi 2 juin 1908. Le seul reproche concerne l'attitude réservée des hommes quand il s'agit de chanter.

Le bulletin de mai 1910 consacre plus de quatre pages à l'annonce d'un « Congrès régional Eucharistique, St-Pierre de Vannes, Plœren, Baden, Plougoumelen, Arradon » le 1^{er} mai. Entre l'ouverture solennelle la veille au soir et la procession du Très Saint-Sacrement avec allocution de M^{sr} Gouraud le dimanche après-midi, se succèdent « messe de communion », « grand'messe pontificale », « messe basse », « heures saintes » et « réunions » dont les horaires sont précisés :

10h.1/2, heure sainte pour les femmes, à l'église paroissiale.

Réunion des hommes, dans la nouvelle école des filles.

Réunion des jeunes gens, à la chapelle de congrégation.

(...)

1h.1/2, heure sainte pour les hommes et les jeunes gens.

- Réunion des femmes, dans la nouvelle école des filles.

- Réunion des jeunes filles, à la chapelle de congrégation.

- Réunion française dans l'ancienne école des filles.

Elle sera présidée par Monseigneur l'Evêque de Vannes.²

Cette annonce montre que quatre réunions se déroulent en breton et une en français ; cette « réunion française », destinée aux francophones hommes et femmes, doit se tenir dans « l'ancienne école des filles », local beaucoup plus petit que la nouvelle école, c'est dire que la population concernée en 1910 par la prédication en français n'est pas très conséquente.

Le programme du congrès est suivi dans le bulletin par un court texte sur les « Indulgences du Congrès » et deux longs articles - une page et demi chacun -, l'un en français, l'autre en breton, pour exhorter les lecteurs du bulletin à participer à cette manifestation. Le contenu et le style de ces derniers diffèrent : plus pompeux et guindé en français, plus direct et vivant en breton. Les informations consacrées à la paroisse de Baden relaient également l'invitation au congrès en une dizaine de lignes. Des extraits de ces trois textes illustrent cette différence de style et de contenu :

LE MOT DU PASTEUR

Nous engageons vivement tous nos paroissiens à prendre une part active à la fête du premier dimanche de mai. Il s'agit de rendre à Notre Seigneur Jésus-Christ un hommage public et une gloire particulière. Il faut que la manifestation soit imposante et belle. Les paroisses voisines rivaliseront avec nous de foi, de piété, de saint enthousiasme. Nous adressons un pressant appel à tout le monde, aux dames, aux demoiselles, aux enfants et surtout aux hommes.

Cette nouvelle fête est entièrement consacrée au culte Eucharistique : l'éclat de la messe pontificale, la solennité de la procession, les séances d'études ont pour unique objet d'honorer Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le sacrement de son amour. – La sainte Eucharistie (...)³

ÉN INOUR D'ER SAKREMANT AG EN AUTER

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, mai 1908, p. 3.

² *Bulletin paroissial d'Arradon*, mai 1910, p. 2.

³ *Bulletin paroissial d'Arradon*, mai 1910, p. 3-4.

Arradonis, er Spered Santél e lar : Én ou mesk é hès unan ha ne hanaùet ket. Ean e gonz ag hun Salvér Jézus-Krouist. Jézus e zou genemb ér barréz ; ean e chom noz ha dé én iliz. Ha paumad a grechénion ne chonjant ket.

Perag é chom ean elsé genemb ? De getan eit hum offrein de Zoué é dad. Dobér e zou ; rag stang ha bras é péhèdeu en dud. (...)¹

EN L'HONNEUR DU SACREMENT DE L'AUTEL

Arradonnais, l'Esprit Saint dit : Parmi vous il y a quelqu'un que vous ne connaissez pas. Il parle de notre Sauveur Jésus-Christ. Jésus est avec nous dans la paroisse ; il reste nuit et jour à l'église. Et beaucoup de chrétiens n'y pensent pas.

Pourquoi reste-t-il ainsi avec nous ? D'abord pour s'offrir à Dieu son père. Il y en a besoin ; car les péchés des gens sont nombreux et grands. (...)

PARRÉZ BADEN - AVIZEU EN EUTRU PERSON

Ileh a zoéérieu em ès de laret d'oh : bèr e vein enta get peb unan ; més groeit hui atansion mat ar nehé rah : ind e dal er boén :

1° Damb d'en Arradon disul ; er pardon-sé nen dé ket embkin aveit en Aradonis, mès, kerklous aveit omb-ni el aveit é, aveit ol en dud a dro ha tro !

Damb enta d'ino d'adorein er sakremant ag en Auter, ha de ziskein peh devérieu hun ès é kevér Hun Salvér Jézus-Krouist, peh gréseu bras e hellamb reseu geton.

En dé-sen bevou un overen én Arradon de huinég ér hantér, aveit er ré n'ou devou ket bet overen ér raug, nag én Arradon nag é Baden.

Affér en [sic] bautred é vou kentoh de vitin eit d'anderù.²

PAROISSE DE BADEN - AVIS DU RECTEUR

J'ai beaucoup de nouvelles à vous dire : je serai donc bref pour chacune ; mais faites bien attention à toutes : elles le méritent :

1° Allons à Arradon dimanche ; ce pardon n'est pas seulement pour les Arradonnais, mais, tout aussi bien pour nous que pour eux, pour tous les gens des environs !

Allons-y donc pour adorer le sacrement de l'Autel, et pour apprendre quels devoirs nous avons envers Notre Sauveur Jésus-Christ, quelles grandes grâces nous pouvons recevoir de lui.

Ce jour-là il y aura une messe à Arradon à onze heures et demi, pour ceux qui n'auront pas eu la messe auparavant, ni à Arradon ni à Baden.

Ce qui concerne les hommes aura lieu plutôt le matin que l'après-midi.

En juin 1910, le bulletin se fait l'écho des manifestations paroissiales du mois de mai à Arradon dans un article en breton qui fait ressortir le succès du congrès, rappelle les paroles de l'évêque et souligne l'émulation entre les paroisses. Un texte en français est consacré à la réunion française présidée par M^{gr} Gouraud. La différence de ton entre ces deux articles est encore plus marquée que dans les textes précédents et souligne nettement le clivage sociolinguistique entre la population locale bretonnante et une minorité francophone de personnes aisées.

MIZ MÉ

Un dra vat é turel, tré en niù hueh, ur sel en amzér treménet. Épad mis mé, get a dreu e arriué ér barréz ! er hongrès, er retrèt, gouil Jeann d'Ark, perhindet Santéz-Anna.

Bras e oé en tolp er hetan sul a vé. Un nivér a dud ag er parézieu tro ha tro e oé deit d'inourien genemb Hun Salvér Jézus-Krouist ér Sakremant ag en Autér. Ou fé biù hag ou dévosion bèruident en dès sekouret mat rantein er gouil kaeroh. Bours e oé guélet en iliz lan a fidéled, bours e oé kleùet er bautred é kanein én overen hag ér gospéreu ; bours e oé assistein ér préhesion.

(...) Er repositoér neùé e luéhé, drès peb tra, idan er gué hag er boketteu. Konzeu en eutru Eskob e zassonné ag ur pen d'er pen aral ag er blasen. - « Hun Salvér Jézus-Krouist, e laras ean, e zou er vameu a vuhé. Er Sakremant ag en Autér e zou guir confortans ha joé en ineanu. (...) » A pé zistroas er béleg get en héaul béniget eit rein bénédiction er Sakremant d'er noble deulinet, hanval e oé genemb guélet en néan digor ha Doué é streüein get larganté é hréseu kaeran ar é vugalé karet.

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, mai 1910, p. 5-6.

² *Bulletin paroissial d'Arradon*, mai 1910, p. 7.

Get a réflexioneu e hellehemb-ni gobér ar er parlant e oé bet én ti-skol hag ér chapél. En eutru vikél jeneral hag en eutru person a Sant-Piér e zou gol-abil. Kavet ou devoé en tu de lakat er fidéled de bredeg kerclous el er véléan. Bourabl e oé kleüet mar a unan é tispilé er pratekeu santél, er gustumen mad ha fal e oé én ou farréz. Nen dès parréz erbet parfèt. Kavein a hrér é peb léh un défaut benag ; mès bezou tachadeu guel eit er réral. Én ur barréz é assistein get dévosion én overen d'er sul hag eüé ar gorf er suhun. Bezou un nevér a dud ér gospereu ... En un aral é ma stang er gomunioneu d'er gouilieu miret, er hetan sul pé er hetan guiné ag er miz, ha memb bamdé. (...)¹

LE MOIS DE MAI

Il est bon de jeter, une fois ou l'autre, un regard sur le temps écoulé. Pendant le mois de mai, que de choses sont arrivées à la paroisse ! le congrès, la retraite, la fête de Jeanne d'Arc, le pèlerinage à Sainte-Anne.

Le rassemblement était important le premier dimanche de mai. Nombre de personnes des paroisses environnantes étaient venues honorer avec nous Notre Sauveur Jésus-Christ dans le Sacrement de l'Autel. Leur foi vivante et leur dévotion bouillante ont bien aidé à rendre la fête plus belle. C'était un plaisir de voir l'église pleine de fidèles, c'était un plaisir d'entendre les hommes chanter à la messe et aux vêpres ; c'était un plaisir d'assister à la procession.

(...) Le reposoir neuf brillait, par-dessus tout, sous les arbres et les fleurs. Les paroles de monsieur l'Évêque résonnaient d'un bout à l'autre de la place. – « Notre Sauveur Jésus-Christ, dit-il, est source de vie. Le Sacrement de l'Autel est vrai réconfort et joie des âmes. (...) » Quand le prêtre se retourna avec le soleil béni pour donner la bénédiction du Sacrement au peuple agenouillé, il nous semblait voir le ciel ouvert et Dieu répandre avec largesse ses plus belles grâces sur ses enfants chéris.

Que de réflexions pourrions-nous faire sur la causerie qui a eu lieu dans l'école et dans la chapelle. Monsieur le vicaire général et monsieur le recteur de Saint-Pierre sont bien habiles. Ils ont trouvé la manière de faire parler les fidèles aussi bien que les prêtres. C'était un plaisir d'entendre quelques uns expliquer les pratiques saintes, les habitudes bonnes ou mauvaises dans leur paroisse. Il n'y a pas de paroisse parfaite. On trouve partout un défaut quelconque ; mais il y a des domaines mieux que les autres. Dans une paroisse, on assiste avec dévotion à la messe le dimanche et aussi en cours de semaine. Il y a nombre de gens aux vêpres ... Dans une autre, les communions sont nombreuses aux fêtes d'obligation, le premier dimanche ou le premier vendredi du mois, et même chaque jour. (...)

Ce début d'article consacré au mois de mai 1910 à la paroisse a trait au congrès annoncé. Le rédacteur insiste sur sa réussite et la satisfaction qui en découle : plaisir de voir l'église comble, d'entendre les hommes chanter, d'assister à la procession, d'entendre les uns ou les autres s'exprimer lors des réunions ; le mot *bourus* est utilisé trois fois et une fois sa variante *bourabl*, les deux termes étant employés pour signifier « agréable, qui procure de la joie, du plaisir ».

Les propos épiscopaux qui résonnent sur la place sont rapportés au style direct et en breton ! Peut-être l'évêque a-t-il fait l'effort de parler dans cette langue à la foule, à moins qu'il ne s'agisse d'une traduction pour les lecteurs bretonnants. La bénédiction donnée à la foule agenouillée par le prêtre qui se retourne *get en héaul béniget* (avec le soleil béni) est relatée de façon prégnante par l'auteur de l'article qui compare cette vision à celle du ciel ouvert répandant les bienfaits divins.

Les réunions à l'école et à la chapelle sont abordées ensuite ; le vicaire général et le recteur de Saint-Pierre² animent les débats sur les pratiques religieuses dans les différentes paroisses, causerie en breton vraisemblablement puisqu'une réunion « française » a lieu à l'ancienne école.

La teneur générale du texte en breton est très concrète et remplie d'images, de sons, de sensations. Celle de l'article qui rapporte la « réunion française » est toute différente :

LE CONGRÈS

La réunion présidée par M^{sr} Gouraud fut très intéressante. M. Lesain lut un rapport sur le culte Eucharistique dans la paroisse. Il parla au nom des hommes. M^{me} la comtesse de Saint-Bon se fit l'interprète des dames. L'un et l'autre étaient qualifiés pour bien remplir cette tâche. Les comptes-rendus, où l'élevation des pensées s'alliait à l'élégance du style, ne pouvaient être que très sommaires. Certes le sujet était vaste. Il embrassait le Saint Sacrifice de

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, juin 1910, p. 2-4. L'article qui occupe un peu plus de deux pages du bulletin est ici amputé de la description du bourg fleuri pour l'occasion, de la suite des propos de l'évêque (six phrases en breton) et de l'invitation faite aux paroissiens de venir davantage à la messe en semaine.

² Saint-Pierre, « de Vannes » précise le programme du mois précédent, est la paroisse de la cathédrale.

la messe et la sainte communion. C'est le cadre tracé pour tout Congrès Eucharistique, mais le temps ne permettait pas de le traiter avec ampleur. Toutefois Monseigneur l'évêque de Vannes, dans une causerie simple et charmante, sut mettre en relief certaines questions pratiques. Les réflexions naturelles et pleines d'à-propos de quelques interlocuteurs eurent l'avantage de les rendre plus explicites. Ainsi Sa Grandeur insista sur la formation eucharistique de l'enfant. Au père et surtout à la mère incombe cette douce mission. Et elle doit être commencée dès le plus bas âge. La préparation à la première communion exige une sollicitude particulière.

C'est une touchante coutume, dans cette circonstance solennelle de la vie, de venir en aide aux personnes indigentes. Elle porte bonheur aux personnes riches. Mais il faut se garantir contre l'exploitation de certains parents trop peu délicats... (...)

Dans cette paroisse, les hommes assistent généralement à la messe, le dimanche. Et tous gardent une attitude digne et même religieuse. Mais les jours sur semaine, les assistants sont rares. Quelle en est la raison ? La distance de l'église, l'indifférence... Ce n'est pas l'habitude, répliqua un interlocuteur. Il faut tâcher de la réformer, ajouta Monseigneur.

La plupart des hommes communient aux grandes fêtes. Avec une foi ardente, ils le feraient plus souvent. (...)

De cette [sic] échange d'idées devait jaillir une lumière plus éclatante sur les devoirs de chacun. M^{sr} Gouraud clôt la séance en adressant aux uns ses félicitations, aux autres des encouragements. Il exprima le vœu, bien sincère, de voir cette paroisse, déjà bonne, devenir encore meilleure. Et Dieu la bénirait entre toutes.¹

Le style du texte, comme celui de la réunion sans doute, est convenu et guindé. Le rédacteur nomme les rapporteurs : M. Lesain² pour les hommes, la comtesse de Saint-Bon³ pour les femmes, « qualifiés pour bien remplir cette tâche » et dont les comptes-rendus allient « l'élévation des pensées » à « l'élégance du style ». La forme revêt donc une importance particulière dans le milieu francophone, aisé très majoritairement, concerné par cette réunion.

L'article évoque la première communion des enfants, et la « touchante coutume, dans cette circonstance solennelle de la vie, de venir en aide aux familles indigentes », coutume qui « porte bonheur aux personnes riches » mais doit « se prévenir contre l'exploitation de certains parents trop peu délicats ». Les pratiques religieuses des hommes sont ensuite pointées du doigt et Monseigneur exhorte les assistants à réformer « l'habitude » dans ce domaine. Ces remarques confirment le profil sociologique de l'assistance à cette réunion « française » : pour la plupart, des personnes aisées soucieuses de bonnes œuvres, que l'on encourage et met en garde, une élite proche de l'Église sur qui l'on compte pour donner l'exemple d'une pratique religieuse assidue.

Dans les pages réservées à la paroisse de Baden du même bulletin de juin 1910, on trouve un dernier écho du congrès à Arradon : *Kongrès en Arradon* qui prend place après deux articles sur la première communion⁴ et la procession à Sainte-Anne. L'ensemble des pages destinées à Baden est en breton et le texte en question est structuré et vivant : deux points clairement précisés et émaillés de citations, descriptions, détails concrets, interrogations et exclamations.

KONGRÈS EN ARRAHON

En tolpereah-tud én Arrahon e zou bet biskoah kaerroh : dé a labour, dé a béden.

1° Dé a labour. – Petra e vé groeit é peb parréz eit kleuet en Overen hag eit kommunicin ?

Kleuet en Overen ! - Nitra guel eit en Overen a p'en dé guir é ma er sakrefis ag er Groéz é, offret a neüé. Rah en dud e hanaù en dra-men : petra e hrant ind eit hi hleuet enta ?

En dud ag er vorh hag ind e za stank, ar gorf er suhun, d'en iliz ? Ileh muioh e zehé a p'hum lakehent ; mès, e lar un dén get ur vign hoarh : ind e gar ré hou gulé !

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, juin 1910, p. 6-7. L'article entier occupe une page et demi du bulletin.

² Dans le recensement de 1911, Octave Lesain, né en 1838 à Argentan ou Argenton, sans profession, habite le bourg d'Arradon avec une domestique née à Arradon en 1883.

³ Le recensement de 1911 consigne la famille Pacoret de Saint-Bon au lieu-dit « Bois-Pins » en Arradon.

⁴ *Bulletin paroissial d'Arradon*, juin 1910, p. 9-10. L'article *Er getan komunion* insiste sur la beauté de la cérémonie et l'attendrissement des parents : *er vam e daul ur sel ar hé broaidur, un dra benag e dinéra hé halon, hag en dareu, dareu a joé, e strimp ag hé deulegad* (la mère jette un regard sur son enfant, quelque chose attendrit son cœur, et les larmes, des larmes de joie, jaillissent de ses yeux) et *En tad ean memb, suébet, e sel get karanté : e galon e sail* (Le père lui-même, émerveillé, regarde avec amour : son cœur tressaille).

En dud a ziar er mézeu n'hellant ket donnet, rag ré a labour e zou ; mès marsen ind e hellehé, ur hueh pé diu peb suhun, kas unan benag ag en tyegèh de gleùet en Overen, hag hanen e vehé karget de bédein eit er ré e chom er gér. (...)

2° Dé a beden. – En eutru Eskob en dès kañnet en overen bred, get ur bern béléan gusket é guen tro ha tro dehon. En ilis, kampennet get boketteu ha sei, e oé karget a grechénion péré e gañné hag e bedé. (...) ¹

CONGRÈS À ARRADON

Le rassemblement de gens à Arradon n'a jamais été aussi beau : jour de travail, jour de prière.

1° Jour de travail. - Que fait-on dans chaque paroisse pour entendre la Messe et pour communier ?

Entendre la Messe ! – Rien de mieux que la Messe puisque c'est le sacrifice de la Croix, offert à nouveau. Tous les gens savent ceci : que font-ils pour l'entendre donc ?

Les gens du bourg, est-ce qu'ils viennent, nombreux, en semaine, à l'église ? Beaucoup plus viendraient s'ils s'y mettaient ; mais, dit un homme dans un sourire : ils aiment trop leur lit !

Les gens de la campagne ne peuvent pas venir, car il y a trop de travail ; mais ils pourraient peut-être, une ou deux fois par semaine, envoyer quelqu'un de la maisonnée entendre la Messe, et celui-ci serait chargé de prier pour ceux qui restent à la maison. (...)

2° Jour de prière. – Monsieur l'Évêque a chanté la grand-messe, entouré d'un tas de prêtres habillés en blanc. L'église, parée de fleurs et de rubans de soie, était remplie de chrétiens lesquels chantaient et priaient. (...)

Les textes concernant le congrès de mai 1910 à Arradon, comme les autres annonces ou comptes-rendus de missions, retraites ou réunions paroissiales, mettent en évidence l'utilisation massive du breton à la paroisse à cette époque, le français étant réservé à un public restreint.

En septembre 1909, le bulletin commence comme à l'accoutumée par les annonces de baptêmes et décès, suivies d'un court article sur le frère de Louise, Pierre, ordonné prêtre récemment et nommé vicaire à Étel : *En eutru Robellec, a Benboch, en des kanet é getan overen d'en 25 a viz gourbelin (...)* (Monsieur Rohellec, de Penboch, a chanté sa première messe le 25 juillet).

L'article suivant est consacré à une conférence donnée à Arradon par Loeiz Herrieu, cofondateur en 1905 de la revue en breton vannetais *Dihunamb* (Réveillons-nous).

Dihunamb !

Loeiz Herrieu e zou ur paysant a barréz Caudan. É labour ne bara ket dohton studial er brezonek. Pé un diviz kaer en des groeit d'en Arradonis édan er gué zou én dro d'en iliz. Pé ker bours e oé er hleuet é soñein. Goarnet, e laré ean hou lavar brezonek. N'hou pé ket méh jamés hun chervij anehon. Ur lod vad e garehé er hompren, ha nen dint ket katabl [sic] d'en diskein. Mad é gouiet er gallek eit gobér en afférieu ; mes sellet èl un inour diviz breton. Én ur hoarn hun lavar, ni e hoarnou un fé... Béah staget eué doh hou kuskemant. Ean e zou braù ha modest. A ziarbel é tér d'er guélet. É peb bro é kavér tokeu pothir ha séieu pastellek, mes ne gavér meit é Breiz dantérieu seih, koinfeu sklér ha jiletteu brouet... Goarnet eùé hou sonenneu hag hou kroleu. Er ré mod-kér e zoug d'er falanté. Get er ré a ziar er mézeu é hellér hum zivertis hemb offansein Doué.

Divizeu en Eutru Herrieu zou bet mollet é gallek eit er lénerion ne ouiant ket er breton.²

Réveillons-nous !

Loeiz Herrieu est un paysan de la paroisse de Caudan. Son travail ne l'empêche pas d'étudier le breton. Quel beau discours il a fait aux Arradonnais sous les arbres autour de l'église. Quel plaisir c'était de l'entendre chanter. Gardez, disait-il, votre parler breton. N'ayez jamais honte de vous en servir. Bon nombre de gens aimeraient le comprendre, et ils ne sont pas capables de l'apprendre. Il est bon de savoir le français pour faire les affaires ; mais regardez comme un honneur le fait de parler breton. En gardant notre parler, nous garderons notre foi... Soyez attachés aussi à votre costume. Il est beau et modeste. De loin on vient pour le voir. Dans chaque pays, on trouve des chapeaux [pothir ?] et des rubans de soie qui retombent, mais on ne trouve qu'en Bretagne des tabliers de soie, des coiffes claires et des gilets brodés... Gardez aussi vos chansons et vos danses. Celles à la mode de la ville portent au mal. Avec celles de la campagne, on peut se divertir sans offenser Dieu.

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, juin 1910, p. 11-12.

² *Bulletin paroissial d'Arradon*, septembre 1909, p. 2-3.

Les paroles de Monsieur Herrieu ont été imprimées en français pour les lecteurs qui ne savent pas le breton.

Cet article évoque le plaisir pris à la causerie et aux chants et rappelle l'essentiel du message délivré : garder la langue, les costumes, les chants et les danses bretonnes. Toute cette culture est valorisée dans les propos de Loeiz Herrieu : les costumes beaux et modestes, les chants et danses qui sont de sains divertissements, la langue que d'autres peinent à apprendre. L'empressement à défendre la culture bretonne et à en donner une image positive montre, en 1909, la conscience de la menace qui pèse, sur la langue en particulier. *Goarnet, e laré ean hou lavar brezonek. N'hou pé ket méh jamés hun chervij anebon.* (Gardez, dit-il, votre parler breton. N'ayez jamais honte de vous en servir.) Le mot *méh* (honte) est prononcé et l'orateur lui oppose le mot *inour* (honneur) : *Mad é gouiet er gallek eit gobér en afférien ; mes sellet èl un inour diviz breton.* (Il est bon de savoir le français pour les affaires, mais considérez comme un honneur de parler breton.) La foi est liée à la langue : *Én ur boarn hun lavar, ni e boarnou un fé...* - avec une graphie discordante pour *hun fé* - (En gardant notre parler, nous garderons notre foi...) et la culture rurale opposée à celle des villes.

Les termes employés pour parler des langues sont à noter, *gallek* pour désigner le français, *brezonek* et *breton* pour le breton : *studial er brezonek* (étudier le breton), *hou lavar brezonek* (votre parler breton), *diviz breton* (parler breton), les mots *lavar* et *diviz* étant l'un d'origine celtique, l'autre issu de « deviser ». Dans la langue orale à Arradon, la forme *breton* est couramment utilisée, de même que *lar-* (dire, parler) et parfois *diviz* (causer, bavarder) ; *brezonek* - notée ici avec la graphie en *z* - et *lavar* sont compris mais appartiennent à un autre registre de la langue. La dernière phrase qui annonce l'article en français utilise *gallek* et *breton* comme dans l'usage courant.

Le texte en français qui suit occupe deux pages entières :

CONFÉRENCE BRETONNE de LOEIZ HERRIEU

Le dimanche 8 août, Arradon reçut la visite d'un conférencier comme on n'en voit malheureusement pas souvent dans nos campagnes.

Celui-ci ne venait parler ni de politique, ni de religion proprement dite, ni de questions sociales, ni même d'agriculture, ou plutôt il venait parler de tout cela ensemble, en traitant un sujet qui devient, hélas ! de moins en moins familier, même en notre Bretagne bretonnante : la conservation de l'esprit breton par le maintien de la langue et des traditions bretonnes.

Chose plus rare encore : cette conférence fut faite en breton et par un maître de notre vieille langue, par Loeiz Herrieu, « er barh labourer », de Lanester-Caudan, près Lorient.

Accompagné d'André Mellac, son fidèle compagnon de luttes, L. Herrieu, qui, depuis le samedi soir, avait pris contact avec la population arradonnaise et constaté, chez un grand nombre d'habitants, la persistante vitalité du sentiment breton, s'installait, après vêpres, à l'ombre des tilleuls qui entourent l'église, devant un auditoire d'au moins 300 personnes, dont plus de 100 hommes. Encore la chaleur excessive et la fatigue des grands travaux de la moisson retinrent-elles à la maison beaucoup de cultivateurs.

Dès l'abord, l'orateur conquiert les esprits en chantant, d'une belle voix au timbre chaud et caressant, quelques chansons bretonnes sur de vieux airs familiers : chansons gaies, d'ironie saine et de moralité plaisante, ou chansons graves et nobles, en l'honneur du pays.

Il en profita pour exhorter ses auditeurs à préférer ces chants aux refrains presque toujours fades, parfois stupides et souvent obscènes, rapportés du régiment.

Puis, partant de ce fait que la chanson bretonne doit son empire sur l'âme bretonne à ce qu'elle est l'expression même du génie de sa race, il éleva son sujet et montra qu'il en est de même de la langue.

La langue d'un peuple est un instrument façonné par les siècles pour s'adapter exactement à la mentalité et aux besoins de ce peuple. C'est la forme que revêt sa pensée.

Si, brusquement, on lui impose un autre outil, fait à la convenance du voisin, si on force sa pensée à se couler dans une forme qui n'est pas la sienne, on arrive à fausser le travail et à déformer cette pensée.

Le Breton qui perd sa langue, perd sa culture bretonne, sans acquérir la culture française, car il faut des générations pour refaire la mentalité d'un peuple. Avec sa culture bretonne il perd sa foi, ses traditions, son amour de la famille, du clocher, du pays qui l'a vu naître, en un mot, la plus

grande partie de ce qui fait son équilibre moral. C'est un « déraciné » par l'esprit, en attendant – ce qui n'est souvent pas long – que le goût des aventures et des plaisirs faciles le jette aux faubourgs de la grande ville et en fasse un déraciné par le corps.

Avec une éloquence entraînante, qui tient rivés à sa figure expressive les yeux de tous les assistants, L. Herrieu adjure donc les Arradonnais de continuer à parler entre eux la langue bretonne, de l'enseigner à leurs enfants et de tâcher qu'ils apprennent à la lire et à l'écrire, sans pour cela négliger l'étude du français.

Il faut apprendre les deux langues l'une par l'autre. C'est le moyen de bien les connaître l'une et l'autre. On a démontré que l'homme qui sait deux langues est, par le fait même de la gymnastique imposée à son esprit, intellectuellement supérieur à celui qui n'en possède qu'une.

Le Breton ne doit pas rougir de sa langue, qui n'est pas un patois ; mais, au contraire, en être fier, puisqu'elle dérive de la plus ancienne langue connue parlée en Gaule. Il se produit, du reste, partout un mouvement de renaissance en sa faveur. Les classes lettrées la parlent ou l'apprennent avec plus d'ardeur qu'elles ne l'ont jamais fait. Les publications populaires en breton se multiplient, donnant aux esprits de bonne volonté le moyen facile et peu onéreux de perfectionner leur savoir, tout en lisant des nouvelles, des contes, des poésies, des chansons, des articles agricoles, d'utiles recettes ; le tout accessible aux esprits bretons parce que conçu et présenté selon la tournure qui leur est familière de père en fils.

Le pays de Vannes possède en particulier la très intéressante petite revue mensuelle « Dihunamb » [en note : En dépôt, à Arradon, chez M^{lles} Leguen ; 0fr. 10 le n° ; abonnement ; 1 fr. par an.] et le journal régionaliste « Le Pays Breton », précisément fondés et dirigés par MM. Loeiz Herrieu et A. Mellac.

Le conférencier avait tout à fait « empoigné » son auditoire. Après quelques nouvelles chansons, chacun rentra chez soi, animé d'un amour plus raisonné pour son pays, pour sa foi, pour ses traditions, pour son costume et pour sa langue, gardienne de tout cela. De semblables causeries vont au cœur du peuple. Souhaitons qu'une occasion permette à l'éloquent « laboureur » de revenir sans tarder développer aux Arradonnais quelque sujet, agricole ou autre, avec son éloquence persuasive et sa parfaite compréhension de la mentalité bretonne.¹

Le long rapport en français qui est fait de la « conférence bretonne » donne des détails sur la façon dont procède Loeiz Herrieu : arrivé dès le samedi soir à Arradon pour prendre contact avec la population, il s'installe le dimanche après les vêpres près de l'église, accompagné d'André Mellac, « son fidèle compagnon de luttes ». Après quelques chansons, il développe en breton son argumentaire pour la défense de cette langue, « instrument façonné par les siècles pour s'adapter exactement à la mentalité et aux besoins de ce peuple », dont la perte entraîne celle des autres repères qui fondent l'équilibre moral - foi, traditions, amour de la famille, du clocher, du pays - et un déracinement « par l'esprit » souvent suivi d'un exil vers les « faubourgs de la grande ville ». Loeiz Herrieu exhorte son auditoire à continuer à parler breton et à l'enseigner aux enfants, à être fier de sa langue « qui n'est pas un patois » mais « dérive de la plus ancienne langue parlée en Gaule » et que « les classes lettrées » parlent ou « apprennent avec plus d'ardeur qu'elles ne l'ont jamais fait » ; il conseille la lecture des « publications populaires en breton » qui contiennent « des nouvelles, des contes, des poésies, des chansons, des articles agricoles, d'utiles recettes », notamment pour le pays vannetais la revue *Dihunamb* qu'il dirige avec André Mellac, « en dépôt à Arradon chez M^{lles} Leguen » précise le rédacteur du bulletin.

La réunion arradonnaise du 8 août 1909 est également relatée dans la revue *Dihunamb*.

- ARRADON e zou unan ag er parrézieu a gosté Guéned e zou chomet stagetan doh iéh ha kustumeu er vro. Un inour bras é kement-sé. D'en 8 a viz est e oé oeit Loeiz d'ino neoah, kouviet get deu Vreihad mat : en E. R. Grand hag en E. person. Deustou d'en arnan, d'en amzér pouk, arriü e oé open 300 a dud arlerh er gospereu éndro d'en devizour ar dachen en iliz. Perak derhel d'er brehoneg, de gustumeu ha de huskemanteu er vro ? Petra e hellamb-ni tennéin ag en treu-sé ? Reskondet en des Loeiz d'er goulenneu-sé, reih ha splann, ha peb unan e zou oeit d'er gér én ur

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, septembre 1909, p. 5-6.

chonjal ne oé ket geu rah er péh en doé kleuet. Èl berpet, er soñnenneu en des groeit plijadur bras. Più nen dehé ket plijadur é kleuet treu ker kaer, saùet ar donieu er vro get tud e zou bar ou kalon get karanté Breih ?¹

- ARRADON est une des paroisses à côté de Vannes qui est restée le plus attaché à la langue et aux coutumes du pays. Tout cela est un grand bonheur. Le 8 août, Loeiz y est allé cependant, convié par deux bons Bretons : M. R. Grand et M. le recteur. Malgré l'orage, le temps lourd, plus de 300 personnes sont arrivés après les vêpres autour du conférencier sur le terrain de l'église. Pourquoi tenir au breton, aux coutumes et costumes du pays ? Que pouvons-nous en tirer ? Loeiz a répondu à ces questions, justement et clairement, et chacun est allé à la maison en pensant que ce n'était pas des mensonges, tout ce qu'il avait entendu. Comme toujours, les chansons ont fait grand plaisir. Qui n'aurait pas plaisir à entendre de si belles choses, composées sur les airs du pays par des gens dont le cœur est plein d'amour de la Bretagne ?

Le mot employé dans *Dihunamb* pour désigner la langue bretonne est *brehoneg*, forme dialectale vannetaise alors que le bulletin paroissial emploie l'emprunt *breton* ou la forme *brezoneg*². Les prénom et nom « Loeiz Herrieu » sont écrits selon la norme vannetaise de l'époque ; la graphie française, Louis Henrio, est très peu employée, même en français, tant l'homme est lié à son œuvre pour la promotion du breton.

Arradon est présentée comme restant très attachée à la langue et aux coutumes du pays et les personnes à l'origine de la venue de Loeiz Herrieu sont nommées : M. R. Grand et M. le recteur. M. Roger Grand, né dans la Vienne en 1871, est recensé à Arradon en 1911 à Kervéro, avec sa femme, née à Angoulême, et plusieurs domestiques dont un « chef de culture » né à Ambon. Le sentiment d'attachement à la langue et aux coutumes du pays semble lié à une conscience, au départ extérieure aux bretonnants locaux, du danger de leur disparition.

La conférence elle-même est évoquée rapidement en se félicitant des 300 assistants et en rappelant les sujets abordés et l'impact espéré : *peb unan e zou oeit d'er gér en ur chonjal ne oé ket geu rah er péh en doé kleuet*. (chacun est allé à la maison en pensant que ce n'était pas des mensonges tout ce qu'il avait entendu.), litote qui confirme la force de conviction de l'orateur. Les chants sont soulignés enfin comme un élément important du rassemblement.

En novembre 1911, c'est la paroisse de Baden qui reçoit la visite de Loeiz Herrieu et le bulletin de décembre 1911 se fait l'écho de ce rassemblement.

UN TOLP

Er sul ketan a Galan-Gouian é ès bet un tolp bras en ty neué, puar hant den benak attaù.

En eutru Loeis Herrieu, hanaùet mat er barréz, rak on e hra en Dihunamb péhani e zou lénet get ileh a dud, e zou deit de ziviz d'en dud a Vahen.

Bourabl e oé, kañnet e zou bet lod ag er soñnenneu e gavér en Dihunamb.

Mad é er chistr, pautred, mes gouiamb en ivet, soñnen en tèt saien, soñnen er Flaouit hag ileh aral.

Nesen Loeis Herrieu en des konzet ha bammet e oé rah en dud é kleuet ur péizant é konz, é tiviz ker splann ha ken distag.

Hum dolpet, Bretonned, hum dolpet étré z'oh. Tri e dalv guel eit unan, kant e dalv guel eit tri. Bezou Syndikat, bezou Mutualité ; kerhet én-hé.

Deit liès amen, d'en ty-men péhani e hellan galhuein ty er bobl ; amen hui e ziskei labourat guel hou parkeu, hadein gran mat. Amen hui e hanaùei guel hou relijion, hag e ziskei hi diùen, ne vehé ket hanval d'oh ileh a dud péré, krechénion vat ér gér, e ankoéha rah ou devérieu a p'en dant d'er hérieu vras.

Goarnet hou modeu, goarnet hou langaj, e lare hoah Loeis Herrieu.

Goarnet hou modeu, hag aveit diskein d'emb penaus ou goarn ou des kañnet kañnen er ré treménet péhani e vé laret étal en norieu gouil en ol sent de noz.

¹ *Dihunamb*, 1908-1909, p. 330. La famille de Louise a conservé deux exemplaires reliés de la revue *Dihunamb* (années 1908-1909 et 1910-1911). Voir aussi CARRÉ, 1987 et 1999.

² L'emploi de ces trois formes se retrouve aussi dans le témoignage de Pierre. Voir en 2.1.2.

Chetu, ur mod mat ha santél, hag er mod sen e zeliéhé bout dalhet non pas dré er ré devéhan mès dré er ré ketan ag er barréz ; hag en argant tolpet en noz sen ne zeliéhé ket bout dismantet én tavarneu, é hobér cher vad, mes lakeit de bedein en Eutru Doué.

Goarnet hou modeu, Bretonned, el hou huskemant. N'hum laket ket èl er strakaj a gér, péré en des guerhet ou braùité, ou inour, ol er péh ou doé a vad ; lakeit dañné mat, mes pas diffornis.

Goarnet hou langaj. Ne laran ket d'oh pas diskein er galleg ; disket er galleg eit gober hou marhadeu, eit skriù hou lihérieu, mes n'ankoéet ket hou Preton. Ne veh ket hanval d'oh iled, mirhed yevank a drest en ol, péré hum gav abiloh, ihuélou rak ne houiant ket ou breton. – Ah ! ma chère, je ne sais pas le breton. – Péh follèh !

Mé, me houi er breton, kement-sen ne barra ket d'ohein a gonz er galleg. Sellet hou péléan, ind e houi er breton. Kement-sen ne barra ket doh té a houiet er galleg ; n'en dint ket sotoh eit kement-sen.

É kontrel, rak perpet é vou guir laret ; en hani e houi deu langaj e zou abiloh eit en hani ne houi meit unan.

Mammeu, disket er breton d'hou pugalé.

Ne hret ket èl ileh péré ne ziskant meit er galleg d'ou bugalé, ha petra e huéler ?

Ur vam goh pehani n'hell mui konz doh hi doaran. Laret e vehé penaus n'en dint ket ag er mem bro, ag er mem goed ; er liam pehani e zeli derhel en dud ag er mem ty e zou toret.

Ha hoah pe vehé disket galleg mat ! met un dristé kleuet mar a vugalé é konz hantér galleg, hantér breton. « Té zigassei ton cheval ici, viens manger ton chuellad. »

Chetu petra e hran mé, e lar hoah Loeiz Herrieu. E mes ur mab, ur blé en des. Ne vou konzet meit breton dirak zon ; ne ziskei meit er breton. A p'en devou seih vlé m'er hassei d'er skol ha mé larei d'er mestr skol : Chetu me mab, ne houi meit er breton ; er hassein e hran d'oh eit diskein er galleg hag eit kement sen hui hum chervijou ag er breton.

Elsen on e ziskei en deu langaj.

En ur achiu e zou bet hoah kañnet.

Rah en dud, koutant hag eurus, eit trugérikat en eutru Loeiz Herrieu, en des kriet a voéh ihuél : Non pas kenavo, mes betag an distro.¹

UN RASSEMBLEMENT

Le premier dimanche de novembre il y a eu un grand rassemblement dans la maison neuve, quelques quatre cents personnes toujours.

Monsieur Loeiz Herrieu, bien connu dans la paroisse car il fait le Dibunamb qui est lu par beaucoup de gens, est venu parler aux gens de Baden.

C'était plaisant, on a chanté une partie des chansons que l'on trouve dans Dibunamb.

Le cidre est bon, les gars, mais sachons le boire, la chanson des trois rubans de soie, la chanson de la flûte et beaucoup d'autres.

Alors Loeiz Herrieu a parlé et tous les gens étaient émerveillés d'entendre un paysan parler, s'exprimer si clairement et distinctement.

Rassemblez-vous, Bretons, rassemblez-vous entre vous. Trois valent mieux qu'un, cent valent mieux que trois. Il y a un Syndicat, il y a une Mutualité ; allez-y.

Venez souvent ici, dans cette maison qu'on peut appeler la maison du peuple : ici vous apprendrez à mieux travailler vos champs, à semer du bon grain. Ici vous connaîtrez mieux votre religion, et vous apprendrez à la défendre, ce n'est pas comme beaucoup de gens qui, bons chrétiens à la maison, oublient tous leurs devoirs quand ils vont dans les grandes villes.

Gardez vos coutumes, gardez votre langue, disait encore Loeiz Herrieu.

Gardez vos coutumes, et pour nous montrer comment les garder ils ont chanté le chant des trépassés que l'on dit près des portes le soir de la fête de la Toussaint.

Voilà une coutume bonne et sainte, et cette coutume devrait être gardée non pas par les derniers mais par les premiers de la paroisse ; et l'argent rassemblé cette nuit-là ne devrait pas être dépensé dans les tavernes, à faire bonne chère, mais mis pour prier le Seigneur Dieu.

Gardez vos coutumes, Bretons, comme votre habillement. Ne vous mettez pas comme les souillures de la ville, qui ont perdu leur beauté, leur honneur, tout ce qu'ils avaient de bien ; mettez de la belle étoffe, mais pas dégarnie.

¹ Bulletin paroissial d'Arradon, décembre 1911, p. 9-11.

Gardez votre langue. Je ne vous dis pas de ne pas apprendre le français ; apprenez le français pour faire vos marchés, pour écrire vos lettres, mais n'oubliez pas votre Breton. Ne soyez pas comme beaucoup, des jeunes filles surtout, qui se trouvent plus savants, supérieurs car ils ne savent pas leur breton. – Ah ! ma chère, je ne sais pas le breton¹. – Quelle folie !

Moi, je sais le breton, cela ne m'empêche pas de parler le français. Regardez vos prêtres, ils savent le breton. Cela ne les empêche pas de savoir le français ; ils ne sont pas plus sots pour cela.

Au contraire, car on dira en vérité ; celui qui sait deux langues est plus savant que celui qui n'en sait qu'une.

Mères, apprenez le breton à vos enfants.

Ne faites pas comme beaucoup qui n'apprennent que le français à leurs enfants, et que voit-on ?

Une grand-mère qui ne peut plus parler à son petit-fils. On dirait qu'ils ne sont pas du même pays, du même sang ; le lien qui doit maintenir les gens de la même maison est brisé.

Et encore si l'on apprenait du bon français ! mais c'est une misère d'entendre certains enfants parler moitié français, moitié breton. « Té zīgassei [tu ramèneras] ton cheval ici, viens manger ton chuellad [écuellée]. »

Voilà ce que je fais, moi, dit encore Loeiz Herrieu. J'ai un fils, il a un an. On ne parlera que breton devant lui ; il n'apprendra que le breton. Quand il aura sept ans, je l'enverrai à l'école et je dirai au maître d'école : Voilà mon fils, il ne sait que le breton ; je vous l'envoie pour apprendre le français et pour cela, vous vous servirez du breton.

Ainsi il apprendra deux langues.

En terminant on a encore chanté.

Tous les gens, contents et heureux, pour remercier monsieur Loeiz Herrieu, ont crié à voix haute : Non pas au revoir, mais à la prochaine².

Quatre cents personnes environ ont assisté à la conférence de Loeiz Herrieu à Baden le premier dimanche de novembre 1911. Le déroulement de la réunion et le message de l'orateur sont assez semblables à ce qui a été décrit précédemment pour Arradon. Quelques points diffèrent cependant : des titres de chansons sont cités, la coutume des chants pour les trépassés est encouragée - la réunion a lieu en novembre -, et les consignes sont plus précises.

Une première exhortation de l'orateur est un appel au rassemblement : *Hum dolpet, Bretonned, hum dolpet étre z'ob*. (Rassemblez-vous, Bretons, rassemblez-vous entre vous.) ; la maison où se tient le rassemblement, *ty neué* (maison neuve) est désignée comme *ty er bobl* (la maison du peuple) et les participants invités à rejoindre *Syndikat* ou *Mutualité*.

Concernant la langue, Loeiz Herrieu se moque de la sottise de ceux, et surtout celles, qui s'enorgueillissent de ne pas savoir le breton : « Ah ! ma chère, je ne sais pas le breton. ». Il valorise le fait de savoir deux langues, cite l'exemple des prêtres, encourage les mères à apprendre le breton à leurs enfants pour ne pas rompre le lien avec les grands-parents, pour éviter le mélange des deux langues, français et breton, donnant des exemples concrets : « *Té zīgassei* ton cheval ici, viens manger ton *chuellad*. ». Il évoque sa propre expérience de père qui élève son fils de un an en breton et priera son futur instituteur de lui apprendre le français quand il aura sept ans. Le rédacteur termine en soulignant le lien qui s'est créé entre le conférencier et son auditoire.

Le témoignage de Louise est sollicité à propos de *Dihunamb* car sa famille y a été abonnée.

(C'hwi a resewe Dihunamb ?) Ya. (Peb sizhun ?) M'eus ket soñj ma oa peb sizhun peotramant peb miz oa, ouian ket. (Peb miz, ya.) Peb miz oa, me gred me, kar liesañ e oa peb miz e resewamp, *hein* ! Dom Bosco ema peb miz m'am bez eñv.

(Piw lenne Dihunamb ?) *Ob ben*, Jojob, ha bepe, ha neuse eñv rae deomp ni iwe, ni lenne, me vourre me lenn, dam ya, me vourre lenn Dihunamb !

(Pettra oa e-barzh ?) Dam, eñv gomze ag ur yoc'h traoù ag ar vro, ha peotremant a [??], eñv gomze ur yoc'h ag an dra-ze, ha neuse Andre Mellak.

(Be' oa sorbiennoù ?) M m, sorbiennoù ...

¹ En français dans le texte.

² En breton, *kenavo* renvoie à un futur indéfini, *betag an distro* (jusqu'au retour) à un prochain retour.

(Jannig er Beboer ?) Jannig er Beboer. (Piw oa ?) Dam, ouian ket me piw oa Jannig er Beboér, unan hag ind anawe, merhad 'ta ! sur-walc'h, mes n' anawemp ket ni, *m ouais !* anawemp ket ni kalz a dud ket 'maed en Arradon, *quoi !* ha neuse e kostez Gwened.¹

(Vous receviez Dibunamb ?) Oui. (Chaque semaine ?) Je me rappelle pas si c'était chaque semaine ou bien chaque mois, je sais pas. (Chaque mois, oui.) C'était chaque mois, je crois, car le plus souvent, c'était chaque mois qu'on reçoit, hein ! Dom Bosco, c'est tous les mois que je l'ai.

(Qui lisait Dibunamb ?) Oh ben, Joseph, ton pépé, et puis il nous le donnait à nous, et on lisait, moi, j'aimais bien lire, dame oui, j'aimais lire Dibunamb.

(Qu'est-ce qu'il y avait dedans ?) Dame, il parlait de tas de choses du pays, et autrement de [??], il parlait beaucoup de ça, et puis André Mellac.

(Il y avait des histoires ?) M m, des histoires.

(« Jannig er Beboér » ?) « Jannig er Beboér », dame, je sais pas qui était « Jannig er Beboér », une qu'ils connaissaient, sans doute toujours ! sûrement, mais nous, on ne connaissait pas, 'm ouais, on connaissait pas beaucoup de gens que à Arradon, quoi ! et puis à côté de Vannes.

Louise essaie de se souvenir de la revue qu'ils recevaient à Penboch. C'est son frère Joseph qui la lisait d'abord. Elle-même dit qu'elle aimait bien lire *Dibunamb* mais est assez évasive sur le contenu. L'histoire proposée « Jannig er Beboér » ne lui laisse pas de souvenir précis mais elle pense qu'il s'agit d'une personne connue des auteurs et non d'un personnage de fiction². Louise, à l'époque de l'enregistrement comme auparavant sans doute, lit peu : le journal un peu chaque jour chez sa nièce, souvent à haute voix, et quelques revues chrétiennes, notamment le bulletin de Dom Bosco dont son père a eu connaissance lors de son voyage à Rome.

Dans tous les articles qui défendent langue bretonne, religion et mode de vie local, la ville est présentée comme le lieu de tous les dangers, où l'on perd ses liens, ses repères, son costume, son identité et son âme. Ceux qui quittent la paroisse sont donc l'objet d'attentions particulières.

Le départ et le retour des conscrits sont signalés dans le bulletin paroissial : leurs noms sont cités quand ils partent, une retraite leur est proposée quand ils reviennent.

DISPARTIEU

Arriuet ind é gér er sudarded en dès achiuet ou chervij. Trizek e oent partiet, trizek e zou deit indro. Doué en dès ind goarnet ; trugéré e zeliand rah dehou. Ur retret e zigeorou aveit é d'er lun 11 a houil mikél, ardro pomb ér d'anderù. Hi e badou tré dé, hag e achiùou d'er gunér vitin.

Er bautred iouank deit ag er chervij e zou kouviet ol d'er retret-zé : aveit é emb-kin é ma groeit : ne veint ket keijet er hueh-men get er ré iouank. Arlerh deu vlé passet ér gazern, é kompagnoneh tud emb honestis na lézen, dobér e zou ag ur bugad bras, eit golhein erhad en inean. Goudé nesen peb unan hum gavou nerhussoh eit konduih, en é vechér, ur vuhé inourabl ha krechén.

Er bautred en dès tennet er blé-mem, e ici d'er gazern er suhun ketan a houil-mikel. Er sadorn kent, de laret é, d'en 3 a vis guénolon, é vou laret un overen aveit é in iliz parréz. Ni e bédou Doué de hoarn ou buhé, d'ou goarantein doh peb sort drougeu, ha drest peb tra de rein dehé en nerh d'hum gomportein el guir grechénion.

Chetu ou hanueu : (...).³

SÉPARATIONS

Ils sont arrivés à la maison, les soldats qui ont terminé leur service. Treize étaient partis, treize sont revenus. Dieu les a gardés ; ils doivent tous le remercier. Une retraite s'ouvrira pour eux le lundi 11 octobre, aux environs de cinq heures de l'après-midi. Elle durera trois jours, et se terminera le vendredi matin.

Les jeunes garçons revenus du service sont tous conviés à cette retraite : c'est pour eux seulement qu'elle est faite : ils ne seront pas mêlés cette fois-ci aux jeunes. Après deux ans passés à la caserne, en compagnie de gens sans honnêteté ni loi, il y a besoin d'une grande lessive, pour bien nettoyer l'âme. Après cela, chacun se trouvera plus fort pour mener, dans son métier, une vie honorable et chrétienne.

¹ LR 6-1 (19.44).

² Cette réaction est révélatrice de la perception de la littérature écrite, et même orale.

³ *Bulletin paroissial d'Arradon*, octobre 1909, p. 3-4.

Les garçons qui ont tiré¹ cette année iront à la caserne la première semaine d'octobre. Le samedi précédent, c'est-à-dire le 3 septembre, une messe sera dite pour eux dans l'église paroissiale. Nous prions Dieu de les garder en vie, de les protéger de toutes sortes de maux, et surtout de leur donner la force de se comporter en vrais chrétiens. Voici leurs noms : (...).

Une liste de dix-huit conscrits termine cet article qui montre le désir du clergé de réintégrer au sein de la communauté paroissiale les jeunes gens qui ont fini leur service. Le départ et le retour des soldats sont toujours des moments importants, souvent cités dans les chansons populaires.

L'émigration vers les grandes villes, notamment vers Paris, est aussi une préoccupation du clergé paroissial. Le bulletin de novembre 1909 consacre un article aux Bretons de Paris.

BRETONED PARIS

Un nivér a Vretoned e guita bremen ou faréz, hag e ia de véz-bro ; ne huéler ket kemensé emb poén. Ur lihér e lar d'emb é kavér, é Paris ha tro ha tro, open kant puar uignet mil breton (180.000). Guir é, hum dolpein e hra ér gér-zé deùéherion a bep kornad a Frans ; mès el ma n'ou deschet a relijion, ne sellér ket doh t'é. Er Vretoned e bas eit bout tud a fé. Er brud vad-sé e zou strèuet é peb léh. Eùé ou homportemant fal e skandalis er réral : ind e labour d'er sul, ne dostant ket d'en iliz, ind hum daul d'en técheu goahan. Er vertu a garanté en dès douget hileh a duchentil de hobér vad dehé. Ind ou dès établisset, idan bili en arherskob a Baris, ur vrediah karget embkin ag Vretoned. Ér pen a nehi é ma er jénéral Kerdrel, sénateur er Morbihan. Krechénon largantéus aral en dès hum joentet doh t'ou. Pedér léané z a eur sant Visant a Paul e ia bamdé d'ou visitein ha de gas sekour dehé. Er sakremanteu e zou reit dré zeu veleg a eskobty Guéned, en eutru Questel hag en eutru Cadic, ha dré ur beleg a eskobty Quimper, en eutru Kervénic.

Peb sul é hant d'un iliz benag eit kovessat, overennein, kañein er gospereu, ha predég é breton. Mès, én drespét d'ou guellan volanté, ne hellant gobér er vad e zezirant. Petra e spér tri béleg missionnér é mesk ur vanden ker-bras. Paris a vezur diù léù hantér a hirdet, ha kemen aral e zigordet. Tolpet e zou én tachat-sé open deu vilion puemb kant mil a dud.

Bezou mechérizion ag er baréz-men ital Paris, ha memb é kreiz kér. Lod a nehé n'ou dès chet jamés kleùet konz marsé ag er vrediah-sé. Réral, emb doutans, n'ou dès chet jamés klasket hi hanaouit. Ou zud e hrehé er charité vrassan én ur gas kemen dehé. Ni ou fédé de rein ou adress d'er véléan ag er parréz ; ha get plijadur nie skriueih dehé. Laret vou dehé é pé Ilis e hès offiseu breton peb sul : ha mar ou dès volanté d'assistein in é, ind e gavou broizion, eurus de ziviz ou lavar ha de laret dehé doérieu ou bro.²

LES BRETONS DE PARIS

Nombre de Bretons quittent maintenant leur paroisse, et s'en vont au loin ; on ne voit pas tout cela sans peine. Une lettre nous dit qu'on trouve, à Paris et alentour, plus de cent quatre-vingt mille bretons (180.000). C'est vrai, dans cette ville-là se retrouvent des journaliers de chaque coin de France ; mais, comme ils n'ont pas de religion, on ne se soucie pas d'eux. Les Bretons passent pour être des gens de foi. Cette bonne renommée est répandue partout. Aussi leur mauvais comportement scandalise-t-il les autres : ils travaillent le dimanche, ne s'approchent pas de l'église, ils s'adonnent aux pires vices. La vertu d'amour a porté beaucoup de gentilshommes à leur faire du bien. Ils ont institué, sous l'autorité de l'archevêque de Paris, une confrérie chargée seulement des Bretons. À sa tête se trouve le général Kerdrel, sénateur du Morbihan. D'autres chrétiens généreux se sont joints à lui. Quatre religieuses de l'ordre de saint Vincent de Paul vont chaque jour les visiter et leur apporter de l'aide. Les sacrements sont donnés par deux prêtres de l'évêché de Vannes, monsieur Questel et monsieur Cadic, et par un prêtre de l'évêché de Quimper, monsieur Kervénic.

Chaque dimanche ils vont dans une église pour confesser, dire la messe, chanter les vêpres, et prêcher en breton. Mais, en dépit de leur meilleure volonté, ils ne peuvent faire le bien qu'ils désirent. Que représente trois prêtres missionnaires parmi une foule si grande. Paris mesure deux lieues et demi de long, et autant de large. Dans cet espace sont rassemblés plus de deux millions cinq cent mille personnes.

¹ Depuis l'époque où un tirage au sort désignait les soldats, le verbe *tennein* (tirer) reste employé pour la conscription. Les listes de conscrits sont parfois publiées sous le titre *Pautred ag en tennaj* (Littéralement : les garçons du tirage) dans le bulletin, par exemple : *Bulletin paroissial d'Arradon*, mars 1910, p. 8.

² *Bulletin paroissial d'Arradon*, novembre 1909, p. 5-6.

Il y a des ouvriers de cette paroisse-ci près de Paris, et même en centre ville. Une partie d'entre eux n'ont peut-être jamais entendu parler de cette confrérie-là. D'autres, sans doute, n'ont jamais cherché à la connaître. Leurs parents feraient preuve de la plus grande charité en les en informant. Nous les prions de donner leur adresse aux prêtres de la paroisse ; et nous leur écrirons avec plaisir. On leur dira dans quelle Église il y a des offices bretons chaque dimanche : et s'ils ont la volonté d'y assister, ils trouveront des gens du pays, heureux de parler leur langue et de leur dire des nouvelles de leur pays.

L'exode rural est ici évoqué : nombreux sont ceux qui partent *de véz-bro* (littéralement : vers un pays du dehors ou en dehors du pays, à l'étranger). L'image de la ville, Paris en l'occurrence, est négative ; on fait peu de cas des journaliers qui y affluent, même les Bretons réputés gens de foi s'y comportent mal. Une confrérie (*bredialh*) a été instituée pour eux. Trois prêtres, dont les abbés Questel et Cadic¹ du diocèse de Vannes, sont chargés de cette mission.

Le dernier paragraphe concerne de plus près les Arradonnais, des ouvriers de la paroisse étant partis travailler à Paris. Le rédacteur de l'article encourage leurs parents à les informer de cette confrérie : *ind e gavou broiñion, eurur de ziviz ou lavar ha de laret debé doérien ou bro* (ils rencontreront des gens du pays, heureux de parler leur langue et de leur dire des nouvelles de leur pays).

Si des Arradonnais partent travailler à Paris, la période estivale amène aussi à Arradon des « étrangers » - *dianvezzerion* - comme le rapporte un article du bulletin de septembre 1910.

DIANVEZERION

Kalz a zianvezzerion zou deit d'er barréz er blé-men. Bezou a bep bro ; ha poen ou dés bet kavet lojeris. Ol er hambreu ag er vorh hag er hérieu tro a tro zou fermet. Lod ag en dud-sé zou guir grechenion : ind e za d'en overen bamdé, e ra visit d'anderu d'er Sakremant ag en autér, hag e dosta liez d'en daul vask. Paumad a vorrizion e gav en tu de gemér skuir vad geté. Ur vanden bugalé zou deit a Baris. Ou dés lojet ha prédet in ti-skol. Ol é mant skolarion, hag édan goarnasion deu velek iouank. Ou zud zou bet chansus é kavet amen er huréion-zé eit ou goarn hag ou hondui. Péh ker bourus é biuein ar er mézeu eit er vugalé a ger. Paumad ag er ré-men n'en devoé james kuitteit Paris. Kloseu ha pradeu n'ou devoé ket kalz guélet. Peh ur blijadur bout libr de valé a gleih hag a zéeu, de ridek én ivarheu ha de saillen er hléieu. Peb tra ou lak suéhet : lavar ha gueskemant er Vretoned. Ind cheleu ou divis ha ne gomprenant nitra. Més n'arsauant a sellet er mor bras. Biskoah n'ou dès guélet kement a zeur : hoari het-a-het d'en aud, pourmén én ur vark tro a tro d'en inizenneu, chetu ou eurusted vrassan. Cheleuet réflexion ur hroédur. Ean devoé remerket ér gohu é Paris kangret ; doh ou guélet é kerret ér mor, ean lar : « Er ré mès mé débret oé ru, hag er ré-men zou glaz, nen dint ket enta er memb espess ». Kéah kroédur, ean gredé é oé er hangret ru ér mor, èl a pen dind chervijet dariu ar en daul.²

DES ÉTRANGERS

Beaucoup d'étrangers sont venus à la paroisse cette année. Il y en a de tous pays ; et ils ont eu de la peine à trouver un logement. Toutes les chambres du bourg et des villages environnants sont louées. Une partie de ces gens sont de vrais chrétiens : ils viennent à la messe chaque jour, font une visite l'après-midi au Sacrement de l'autel, et s'approchent souvent de la table pascale. Beaucoup de marins trouvent l'occasion de prendre bon exemple sur eux. Une bande d'enfants est venue de Paris. Ils ont été logés et ont pris leurs repas à l'école. Tous sont des écoliers, et sous la garde de deux jeunes prêtres. Leurs parents ont eu de la chance de trouver ici ces vicaires-là pour les garder et les conduire. Que c'est agréable de vivre à la campagne pour les enfants de la ville. Beaucoup de ceux-ci n'avaient jamais quitté Paris. Ils n'avaient pas beaucoup vu d'enclos ni de prés. Quel plaisir d'être libre de se promener à gauche et à droite, de courir dans les chemins creux et de sauter les talus. Tout les étonne : la langue et l'habillement des Bretons. Ils écoutent leur conversation et ne comprennent rien. Mais ils ne cessent de regarder la grande mer. Jamais ils n'ont vu autant d'eau : jouer le long de la côte, se promener dans une barque autour des îles, voilà leur plus grand plaisir. Écoutez la réflexion d'un enfant. Il avait remarqué des crabes aux balles à Paris ; en les voyant marcher dans la mer, il dit : « Ceux que j'ai mangé étaient rouges, et ceux-ci sont verts, ils ne sont donc pas de la même espèce ». Pauvre enfant, il croyait que les crabes étaient rouges dans la mer, comme quand ils sont servis cuits sur la table.

¹ François Cadic, de la paroisse bretonne de Paris, est connu pour ses collectes de contes et légendes.

² *Bulletin paroissial d'Arradon*, septembre 1910, p. 3-4.

Le début du texte montre que, dès 1910, Arradon est un lieu de vacances prisé où l'on vient *a bep bro* (de tout pays) et dont la capacité d'accueil sature. Le rédacteur s'empresse de souligner que certains estivants sont de bons chrétiens sur qui bien des marins pourraient prendre exemple.

La majeure partie de l'article est consacrée aux enfants venus de Paris, logés et nourris à l'école, encadrés par deux jeunes prêtres dont on peut penser qu'ils sont de Bretagne : *Ou zud zou bet chansus é kavet amen er buréion-zé eit ou goarn hag ou bondui*. (Leurs parents ont eu de la chance de trouver ici ces vicaires-là pour les garder et les conduire). Le rédacteur de l'article se réjouit du bonheur des petits Parisiens qui profitent de la campagne et encore plus volontiers de la mer. L'étonnement de l'un d'eux devant la couleur des crabes vivants est même rapporté en breton. La différence linguistique est soulignée dans le texte : *Peb tra ou lak suébet : lavar ha gueskemant er Vretoned. Ind cheleu ou divis ha ne gomprenant nitra*. (Chaque chose les laisse étonnés : la langue et l'habillement des Bretons. Ils écoutent leur conversation et ne comprennent rien). Le sentiment d'étrangeté domine dans cette rencontre : en 1910, les petits Parisiens sont des étrangers, *dianvézerion*, qui découvrent la vie à la campagne et le bord de mer mais s'étonnent aussi d'entendre parler breton et de voir les costumes locaux.

Le même bulletin rappelle aux parents que les vacances sont finies pour les petits Arradonnais qui doivent retourner à l'école dès le jour de la rentrée, le 12 septembre :

Er skol, eit er bautred hag er merhet e gommansou en 12 a vis guenholon. En eil trenoù vou laret en overen eit en ol skolarion. Hir erhoal é bet er vakans. Mal bras é lauskein de studi. Davéet ou pugalé d'er skol kentéh ma zigeorou ; rak épad en déieu ketan é vé reit dehé livreu ha peb tra ; ind vé ranjet ér sklass revé er péh ma ouiant hag aben é kommans er labour. Er vugalé, e za divéhatoh, en dès poén é arriu én taul get er réral : n'ou dès chet disket er memb lesonieu, n'ou dès chet groeit er memb devérieu, n'ou dès chet kleuet er memb explikasioneu ; ol en treu-zé hou zaul ardran hag e hra gueu d'ou studi.¹

L'école, pour les garçons et les filles commencera le 12 septembre. Le surlendemain la messe sera dite pour tous les écoliers. Les vacances ont été assez longues. Il est grand temps de les laisser étudier. Conduisez vos enfants à l'école dès qu'elle ouvrira ; car pendant les premiers jours on leur donne les livres et tout le reste ; ils sont rangés en classe selon ce qu'ils savent et tout de suite commence le travail. Les enfants qui viennent plus tard ont du mal à rattraper les autres : ils n'ont pas appris les mêmes leçons, ils n'ont pas fait les mêmes devoirs, ils n'ont pas entendu les mêmes explications ; tout cela les met en retard et fait du tort à leurs études.

L'importance de la scolarisation des enfants dès les premiers jours de classe est ici soulignée.

Les nombreux extraits du bulletin paroissial qui ont été cités ne rendent évidemment pas compte de l'ensemble des articles mais donnent cependant une idée de la langue employée, de la teneur des propos et du ton parfois belliqueux que l'on y trouve : défense de la religion et des écoles chrétiennes, en cette période qui suit la séparation de l'Église et de l'État, mais aussi du mode de vie local et de la langue bretonne. En février 1914, le bulletin commence à citer des proverbes bretons² et valorise aussi la culture des anciens, différente de celle de l'école.

Bourrus é divis get en dud koh. Diskein e rér hilèh a dreu get é. Ne houiant ket marcé kemen a sorbienneu el er vugalé e ia bremen d'er skolieu. Mes ou spéréd a zou diaséetoh ; ou des muih a furnez hag a avisted. (...) ³

C'est agréable de parler avec les gens âgés. On apprend beaucoup de choses avec eux. Ils ne savent peut-être pas autant d'histoires que les enfants qui vont maintenant à l'école. Mais leur esprit est plus posé ; ils ont plus de sagesse et de clairvoyance. (...)

Le bulletin paroissial veut ainsi se faire le défenseur d'une culture populaire en breton¹.

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, septembre 1910, p. 3.

² De nombreux proverbes sont cités également dans la revue *Dibunamb* de Loeiz Herrieu et Pierre Le Goff publiée à partir de 1909 dans la *Revue Morbihannaise* des « Proverbes bretons du Haut-Vannetais ».

³ *Bulletin paroissial d'Arradon*, février 1914, p. 2.

À travers les articles du bulletin paroissial d'Arradon, et des paroisses avoisinantes, se dévoile un peu l'atmosphère du début du XX^e siècle dans la région vannetaise : vives tensions politiques à l'époque de la promulgation des lois de séparation de l'Église et de l'État, importance de la religion dans la vie locale, préoccupations concrètes de la population rurale, etc.

La place du breton dans les articles est révélatrice : dans les pages consacrées aux paroisses de Plescop et de Baden, le breton est pratiquement la seule langue utilisée. Pour Arradon, les articles sont tantôt en breton, tantôt en français ; la différence se remarque aussi le plus souvent dans la teneur et le style des textes. Ce fait traduit sans doute la présence de nouveaux paroissiens francophones, encore peu nombreux mais très influents. Les articles consacrés à un congrès en mai 1910 sont instructifs à ce sujet et soulignent le clivage sociolinguistique dans la commune.

Le breton, langue quotidienne de la grande majorité des Arradonnais, est donc employé à l'écrit, à destination des paroissiens, de 1908 à 1916. Le bulletin est distribué à deux cents exemplaires à Arradon en janvier 1910. Il se fait parfois l'écho des conférences de Loeiz Herrieu qui s'efforce de sensibiliser les bretonnants aux menaces qui pèsent sur leur langue.

Le bulletin apparaît comme tiraillé entre deux cultures : la culture francophone d'une élite nouvellement arrivée et la culture locale bretonnante. Le breton peut aussi être perçu comme un moyen de préserver la population rurale des idées subversives souvent associées à la ville.

Une dichotomie existe en effet à cette époque, comme déjà à la Révolution, entre Vannes et sa campagne : clivage social, politique et culturel, notamment linguistique. Les élites citadines voient peut-être le breton comme un obstacle à l'émancipation du peuple des campagnes mais, plus vraisemblablement, ne se soucient de ce fait qu'en période électorale. Le breton est, à leurs yeux, indéfectiblement lié au mode de vie rural, à la religion catholique, à une organisation sociale ancienne, jugé comme intrinsèquement rétrograde et cantonné à la ruralité.

L'octroi, évoqué dans le bulletin paroissial, est une réalité concrète qui traduit le rapport ambigu de dépendance et de force entre ville et campagne. Il se double d'un versant linguistique : le français aussi est une porte d'accès au monde de la ville et des affaires, son acquisition, et à terme l'abandon du breton, est le prix à payer pour l'intégration à une nouvelle organisation sociale dominée par la ville.

À cette époque, le français gagne rapidement du terrain en ville et sur le littoral : effet de la scolarisation obligatoire - exclusivement en français -, essor de la marine de commerce et des relations ferroviaires etc. amènent les quartiers périphériques de la ville comme les îles du golfe à délaisser peu à peu le breton.

À Arradon, le recensement de 1911 fait apparaître une nouvelle frange de la population, aisée et francophone. Au bourg se côtoient deux langues. Le français, enseigné à l'école et parlé par les gens aisés, les paroissiens des premiers rangs, jouit d'une image prestigieuse. Le breton reste pourtant la langue de la très grande majorité de la population et une certaine harmonie paisible perdure dans le réseau de sociabilité local, un « entre soi » brutalement rompu en août 1914.

¹ En juillet 1908, il cite un dicton attribué au *Roné Stevan*, mendiant prophète du XVIII^e siècle : *En bani ne lar ket trugéré, E gavou é chuel gouli de gresté* (Celui qui ne dit pas merci, Trouvera son écuelle vide à midi).

2.3 1914-1918. Un coup de tabac.

Heol miz Eost a entane dir luemm ar filzier
É torniñ 'oamp d'ar mare ma tintas ar c'hleier
N' c'halvent ket anezhe d'ar pardon na muioc'h d'ar gouelioù
D'an tangwall 'oant é soniñ, ken trist 'oa o bouezhiou.
(Tan ar brezel)¹

*Le soleil du mois d'août enflammait l'acier aiguisé des faux
Nous étions en plein battage au moment où tintèrent les cloches
Elles n'appelaient pas au pardon pas plus qu'aux fêtes
C'est l'incendie qu'elles sonnaient, si tristes étaient leurs voix.
(Le feu de la guerre)*

L'été 1914 est marqué, à Arradon comme ailleurs, par la déclaration de guerre et la mobilisation générale fait l'effet d'un coup de tonnerre dans un ciel presque serein : en pleine période de moisson, les hommes doivent quitter femmes, enfants, parents âgés et travaux en cours pour devenir soldats de l'armée française, bien loin de leur région natale. Événement majeur du début du XX^e siècle, la « Grande Guerre » marque un tournant dans l'histoire de la France et, peut-être davantage encore, dans l'histoire régionale : l'intégration des Bretons dans la patrie française passe par la descente dans les tranchées dont même les survivants ne reviennent pas indemnes. C'est aussi dans un creuset linguistique que sont plongés les bretonnants, souvent encore malhabiles en français. L'enfer se passe de mots et ceux qui reviennent taisent l'indicible. Pourtant la guerre arrive spontanément dans les témoignages recueillis, vue d'Arradon ou des environs, vue du dehors par ceux qui sont restés et ont vécu l'absence, la crainte des mauvaises nouvelles, parfois le deuil ou les difficultés pour assumer le quotidien. La vision de la guerre dans le bulletin paroissial, jusqu'en septembre 1916 où il cesse de paraître, est autre : empathie avec les soldats et les familles éprouvées mais aussi exaltation de sentiments patriotiques et parfois présentation caricaturale de l'ennemi. Les articles en breton et en français expriment souvent des regards différents sur la guerre et sur la vie qui continue, tant bien que mal, à Arradon.

2.3.1 La guerre dans les témoignages oraux.

Les témoignages enregistrés en 1983 et 1984, bien longtemps après les événements rapportés, fournissent pour « la guerre quatorze » quatre récits très différents, laconiques ou détaillés, empreints d'émotion très souvent. Ils sont ici présentés successivement, sans transition, comme une juxtaposition de quatre expériences singulières. Quelques digressions, par exemple sur la chapelle de Béléan très fréquentée à cette période, s'insèrent dans les récits.

Marie-Anne à Béléan. Une tragédie.

Marwet oa ma zad er brezel, ya, er brezel pewarzeg. Marwet oa ar ble kentañ ag ar brezel.
Marwet oa d'ar seiteg ag an Avent, er ble pewarzeg. Ya. Ha oamp tri a vugale ... ha ... ma mamm a
oa marwet neuse triwec'h miz àrlerc'h. Ha ma meme en dewoa hun dessawet ! Ya.²

Mon père était mort à la guerre, oui, à la guerre quatorze. Il était mort la première année de la guerre. Il était mort le dix-sept décembre, en quatorze. Oui. Et on était trois enfants ... et ... ma mère était morte alors dix-huit mois après. Et ma mémé nous avait élevés ! Oui.

Le témoignage de Marie-Anne qui a six ans en 1914 est tragiquement concis concernant la guerre quatorze, *ar brezel pewarzeg* : dès le 17 décembre 1914, son père est tué, laissant une veuve qui décède dix-huit mois plus tard et des orphelins qui seront élevés par leur grand-mère.

¹ Début de la chanson 11, *Tan ar brezel*, de l'album *Distaol bras* du groupe Arvest. Le livret précise pour le texte de cette chanson : « Trad. D'après Coll. J.Y. Leroux ».

² M-A (2.52).

Pour parler de la mort de ses parents, Marie-Anne emploie par quatre fois le mot *marwet* (mort, participe passé du verbe mourir) et non *marw* (mort, adjectif qualificatif), distinction qui ne peut se traduire en français mais marque le fait de mourir plus que l'état qui en résulte.

Pierre à Séné. Pardons et croyances à la chapelle de Béléan.

Pierre parle peu de la première guerre qui survient lorsqu'il a sept ans. Incidemment, il évoque la mobilisation de leur maître d'école remplacé par une institutrice de Normandie¹ et, à propos d'une croyance liée à la chapelle de Béléan, le décès d'un de ses oncles.

A ! Bellem ! a ! *justement*, Lun Vask, 'ma an asañble e Bellem, ha *justement*, ar Sinagoded, an deiz-se a g-yae ket 'nehent, re yaouank surtout, g-yae ket 'nehent d'ar mor an deiz-se, ha, an asañble oa e Bellem ha ni g-yae àr droad, ha ni g-yae àr droad a Sene da Vellem ! o ya, oan bet ur wezh, mes lies mad re yaouank da ... da Lun Vask, e oa red mond da ... da Vellem.

Ha e Bellem ... mes ... toud 'n dud g-yae ket, oa ket 'maed re yaouank ha *justement* ar patron doa soagn da lared dis, *hein* : « Ma faot dis ... ma faot dis mond, ma faot dis mond da bromen Lun Vask, zae ket da ma c'haved kar ma zes da ma c'haved, e vimp forset mad da mond d'ar mor kar ar vaouez a zo aze. » Oa red mond d'ar mor, *voilà* !

Bellem, a ! E Bellem be' zo ur chapel, ar chapel-se ... *ben* pa zo unan bennag ... 'd eus ket a zoere, den ne ouie petra, *ben*, 'ma red mond da soniñ ar c'hloc'h, *suivant* pezh ma lar ar c'hloc'h, hi a reskond ma 'd eo bew pe marw.

(Penaos ?) *Ben*, é tenniñ àrnehou. D'rant ar brezel, ar brezel ...

(Petra lar ar c'hloc'h ?) « Marw ! Marw ! » pe « Bew ! Bew ! » *suivant*, *suivant* an neb 'ma é tenn àr ... àr ar gordenn. D'rant ar brezel *quatorze* neuse ... *justement* ne oa ket ... ind doa ket a zoere ag o ... ag o zud *quoi* ! Sed waet diw vaouez ... sed waet diw vaouez da Vellem, *alors*, ind g-yae da denniñ àr ar ... àr ar c'hloc'h. S' ind waet en davarn neuse àrlerc'h *quoi* ! O dam ... [??] ma oa en davarn ar vaouez ... « A dam, unan aneche vo ket ... kar 'ma marw, ar c'hloc'h deus lar' : Marw ». *Et c'est vrai (rire) une tante, elle avait été là-bas et son mari est resté, l'pauv' vieux, hein ! (rire)*²

Ab ! Béléan ! ah ! justement, le lundi de Pâques, il y a l'assemblée à Béléan, et justement, les Sinagots, ce jour-là, ils allaient, les jeunes surtout, ils n'allaient pas en mer ce jour-là, et l'assemblée était à Béléan et on allait à pied, et on allait à pied de Séné à Béléan ! oh oui, j'ai été une fois mais bien souvent les jeunes le ... le lundi de Pâques, il fallait aller à ... à Béléan.

Et à Béléan ... mais ... tous les gens n'allaient pas, y avait que les jeunes et justement le patron avait soin de te dire, hein : « Si tu veux ... si tu veux aller, si tu veux aller te promener le lundi de Pâques, ne viens pas me trouver car si tu viens me trouver, on sera bien forcé d'aller en mer car la femme est là. » Il fallait aller en mer, voilà !

Béléan, ah ! À Béléan il y a une chapelle, cette chapelle-là ... ben quand il y a quelqu'un ... on n'a pas de nouvelles, personne ne sait quoi, ben, il faut aller sonner la cloche, suivant ce que dit la cloche, elle répond s'il est vivant ou mort.

(Comment ?) *Ben*, en tirant dessus. Pendant la guerre, la guerre ...

(Que dit la cloche ?) « Mort ! Mort ! » ou « Vif ! Vif ! » *suivant*, *suivant* celui qui tire sur ... sur la corde. Pendant la guerre *quatorze* alors ... *justement* il n'y avait pas ... ils n'avaient pas de nouvelles de leurs ... de leurs parents, *quoi* ! *Voilà* deux femmes qui sont allées ... *voilà* deux femmes qui sont allées à Béléan, alors, elles allaient tirer sur la ... sur la cloche. Les *voilà* qui sont allées dans la taverne alors, *quoi* ! Ob dame ... [??] qui était dans la taverne la femme ... « Ab dame, l'un d'eux ne sera pas ... car il est mort, la cloche a dit : Mort ». *Et c'est vrai (rire) une tante, elle avait été là-bas et son mari est resté, l'pauv' vieux ! (rire)*

Dans ce témoignage, sont évoqués le pèlerinage à la chapelle de Béléan et une croyance qui s'y rattache : la cloche qui tinte de façon joyeuse ou lugubre selon le destin de la personne dont on est sans nouvelles. Le pèlerinage à pied des jeunes Sinagots à Béléan le lundi de Pâques est une tradition qui donne un jour de repos aux marins plus âgés.

Marie-Anne qui a passé son enfance à Béléan se rappelle bien des pardons et des croyances attachées à cette chapelle, mais n'a pas connaissance de celle qui est liée au son de la cloche :

¹ Voir en 2.1.2.

² PM (1.24).

(Ha be oa an asañble e Bellem ?) A ya ! be oa ... teir gwezh 'r ble ! Be oa lun Vask, dalbezh, pep ble lun Vask, mes lun Vask e oa un asañble evid re yaouank, evid 'em zivertisiñ, be oa koroll, be oa ... be oa *marchands* bonbonoù, be oa ... asañble ar re yaouank e oa.

Ha neuse d'an eilved sul a Vae, be oa overenn-bred ha gosperoù. Ha neuse d'an eilved sul a sañtañbr, overenn-bred ha gosperoù iwe, mes, d'an naou sul-se, be oa ... be oa amusemant evid re yaouank ur sort ! a ya ! Be oa ... an dud a gorolle, ind a sone ha neuse be oa boutikoù *berlingots*, traouigoù e mod-se *quoi ! ya !*

(Ha unan a Sene en deus laret din hag e ... eñv yae da Vellem, mes ouian ket me da bezh deiz evid un asañble, mes evid ar martoloded, oa ket ... sul an Asañsion peotramant ...)

'r yaou hemblid kentoc'h, pas ? (O, ouian ket.) Me oui er-walc'h ataw be oa ur bochad tud hag en doa martoloded hag a yae da Vellem a pa choment hemb doere. A pa choment hemb doere, be oa ur feuntan hag e oa laret e oa feuntan ar chapel, feuntan an Itron Varia a Vellem. Hag ... be yae ur bochad tud a-zouzh an Izenac'h hag a-gostez Porzh-Naloù, ind a yae da Vellem ... ar re ag an Izenac'h oa red dehe 'ta treuziñ evid doned d'ar Porzhig Gwenn, mes avaze, ind a yae àr droad, ha be oa re ... laret e oa bet din-me mes me 'm eus gwel' *par exemple*, merc'hig e oan, be oa re gase gete un tamm bara segal, ma oant pell e-raog ind devoud bet doere ag o martoloded, ind a gase un tamm bara segal gete, ind ... ind a batere er chapel hag a rae ar prehesion beteg ar feuntan, hag ahont ind a daole an tamm bara segal er feuntan ha ma yae an tamm bara segal d' ar feuntan, e oa beuzet ar martolod, ma yae da sol ar feuntan ; ha ma tae d'ar lein, e oa e buhez, ya, an dra-ze a oa ur ... penaos ... un istor e-mesk an dud, *quoi !* mes ind a grede ferm an dra-ze, *hein !*

(*Ben*, ar Sinago-se a lare din iwe ind a denne àr ar gordenn ...)

Ar ar c'hloc'h, ind a sone ar c'hloc'h er chapel.

(Hag ar c'hloc'h a lare « Bew ! Bew ! » pe « Marw ! Marw ! ») A ya ! *Ben* an dra-ze 'm eus ket gouiet. Mes an dud en dewoa konfians ! ar re a yae e mod-se e Bellem, han ! Ind a yae, ma keres, ind a yae a Sene àr droad ! ha ind a batere penn d'ar benn d'an hent g' o chapelet ! A dam ya ! Be oa konfians, an dud en doa muioc'h a gonfians neuse evel bremañ, o ya !

Ha neuse skubet¹ oa chapel Bellem, ar re en dewoa bugale vihan, ar mammoù hag en doa bugale vihan evid ma yahe ar vugale en o unan, ind a zae da ... da baterad g' ar paotrig pe g' ar verc'hig, ind a zae d'ar chapel ha neuse ... lakae da gerzhed er chapel, hañval genin, ind a rae teir gwezh an dro d'ar chapel c'hoazh, evid lekel ar poupon da gerzhed². Ha neuse oa red skubiñ ar chapel teir gwezh ! evid ma vehe bet waet ar poupon en e unan.

Ha m'eus me soñj m' am boa meme ha ni a chome, o, oa ket pell a-zouzh ar chapel, ha be oa tud hag a oulenne ged meme skubiñ ar chapel evite, ya ! Hag hi a skube ar chapel mes, ma ... hi er skube, ma hi doa skubet evid ur poupon ur wezh ha ma oa c'hoazh goulennet geti skubiñ evid ur poupon arall, ha hi a chañje skubelenn ! Mes oa ket skubelennoù just evel man deus bremañ, skubelennoù banal, hi a yae da glazh skubelennoù banal, hag a rae ur skubelenn newez ma oa goulennet geti skubiñ ar chapel !

(Ha petra oa raet dehi ?) A, netra, o dam nann, peotramant ar re dewoa volonteiz vad a rae marse un draig bennag dehi, mes petra, pas ket kalz a dra ataw sur ! o nann !³

(*Et il y avait un pardon à Béléan ?*) *Ab oui ! y avait ... trois fois dans l'année ! Il y avait le lundi de Pâques, tout le temps, chaque année le lundi de Pâques, mais le lundi de Pâques c'était un pardon pour les jeunes, pour se divertir, y avait des danses, y avait ... y avait des marchands de bonbons, y avait ... c'était le pardon des jeunes.*

Et puis le deuxième dimanche de mai, y avait grand-messe et vêpres. Et puis le deuxième dimanche de septembre, grand-messe et vêpres aussi, mais, ces deux dimanches-là, y avait ... y avait de l'amusement pour les jeunes quand-même ! ah oui ! Y avait ... les gens dansaient, ils chantaient et puis y avait des boutiques de berlingots, des petites choses comme ça quoi ! oui !

(*Et un S... quelqu'un de Séné m'a dit que ... il allait à Béléan, mais je sais pas quel jour, pour un pardon, mais pour les marins, c'était pas ... le jendi de l'Ascension ou bien ...*)

Le jendi saint plutôt, non ? (Je sais pas.) Je sais bien toujours qu'il y avait un tas de gens qui avaient des marins et qui allaient à Béléan quand ils restaient sans nouvelle. Quand ils restaient sans nouvelle, y avait une fontaine qui était appelée la fontaine de la chapelle, la fontaine de Dame Marie de Béléan. Et il venait un tas de gens de l'île-

¹ Marie-Anne prononce *skubiñ* [ʃypœŋ] (balayer) mais *skubelenn* [ʃybœljœn] (balai).

² *Da gerzhed* [dœ dʒɑ:rjœ] (à marcher). L'accent semble mis sur le [ɑ:] ; de même pour *bugale* [bœgɑ:le].

³ M-A (0.12).

aux-Moines et du côté de Port-Navalo, ils allaient à Béléan ... ceux de l'Île-aux-Moines, il leur fallait toujours traverser pour venir au Port-Blanc, mais de là, ils allaient à pied, et il y en avait ... on me l'a dit mais moi j'ai vu par exemple, j'étais petite fille, il y en avait qui apportaient un morceau de pain de seigle, ils ... ils priaient dans la chapelle et ils faisaient la procession jusqu'à la fontaine, et là-bas ils jetaient le morceau de pain de seigle dans la fontaine et si le morceau de pain de seigle allait dans la fontaine, le marin était noyé, s'il allait au fond de la fontaine ; et s'il venait en haut, il était en vie, oui, c'était une ... comment ... une histoire parmi les gens, quoi ! mais ils croyaient ferme à ça, hein !

(Ben, ce Sinagot me disait aussi qu'ils tiraient sur la corde ...)

Sur la corde, ils sonnaient la cloche dans la chapelle.

(Et la cloche disait « vif ! vif ! » ou « mort ! mort ! »)

Ah oui ! Ben ça, je l'ai pas su. Mais les gens avaient confiance ! ceux qui allaient comme ça à Béléan, han ! Ils allaient, si tu veux, ils allaient de Séné à pied ! et ils priaient tout le long du chemin avec leur chapelet ! oh dame oui ! Il y avait de la confiance, les gens avaient plus de confiance alors que maintenant, oh oui !

Et puis la chapelle de Béléan était balayée, ceux qui avaient des petits enfants, les mères qui avaient des petits enfants, pour que les enfants aillent seuls, elles venaient ... prier avec le petit garçon ou la petite fille, elles allaient à la chapelle et puis ... faisaient marcher dans la chapelle, il me semble, ils faisaient trois fois le tour de la chapelle encore, pour faire marcher le poupon. Et puis il fallait balayer la chapelle trois fois ! pour que le poupon marche seul.

Et je me souviens, j'avais mémé et on habitait, on n'était pas loin de la chapelle, et y avait des gens qui demandaient à mémé de balayer la chapelle pour eux, oui ! Et elle balayait la chapelle, mais, si ... elle la balayait, si elle avait balayé pour un poupon une fois et si on lui demandait encore de balayer pour un autre poupon, elle changeait de balai ! Mais c'était pas des balais comme y en a maintenant, des balais de genêt, elle allait chercher des balais de genêt, et elle faisait un balai neuf si on lui demandait de balayer la chapelle !

(Et qu'est-ce qu'on lui donnait ?) Ah, rien, oh dame non, ou bien ceux qui étaient de bonne volonté donnaient peut-être un petit quelque chose, mais quoi, pas grand chose toujours sûrement ! oh non !

Le rôle dévolu à la « mémé » de Marie-Anne est de balayer la chapelle à la place des mères qui ne peuvent le faire elles-mêmes pour que les « poupons » se mettent à marcher seuls¹. Les trois pardons de Béléan sont évoqués, notamment celui du lundi de Pâques destiné aux jeunes et auquel Pierre fait allusion. Marie-Anne énumère, à un autre moment de son témoignage, les commerces du bourg de Pléren et du village de Béléan :

E bourc'h Plerenn, en amzer-se, be oa daou volañjerezh ... daou volañjer. Ha neuse ... oa ket sûrement boser erbed, mes be oa ur charkuteri ur sort, ya, mes oa ket kalz ... a dier komers, quoi ! nann. E Bellem, be oa, en amzer-se, be oa teir tavarn, be oa tavarnoù, oa ket gwall vraz ar ger mes be oa teir tavarn hag ur volañjerezh. Ya, be oa teir tavarn, ur volañjerezh ha neuse ur gov hag a houarne roñsed, quoi ! mes a du 'rall oa ket komers erbed, be oa ... be oa diw dachenn.²

Au bourg de Pléren, en ce temps-là, y avait deux boulangeries, deux boulangers. Et puis ... y avait sûrement aucun boucher, mais y avait une charcuterie quand même, oui, mais y avait pas beaucoup ... de commerces, quoi ! non. A Béléan, y avait, en ce temps-là, y avait trois tavernes, y avait des tavernes, le village n'était pas bien grand mais y avait trois tavernes et une boulangerie. Oui, y avait trois tavernes, une boulangerie et puis un forgeron qui ferrait les chevaux, quoi ! mais autrement y avait aucun commerce, y avait ... y avait deux fermes.

Louise aussi évoque le pèlerinage à Béléan.

Er Vinsenn, be oa ur chapel, an abeed a yae ! an abeed, ahont, ind a yae e lec'h ... àrlerc'h, pa daent ket ken, oa da Benboc'h e taent ! dam ya, ha n'o c'have pa daemp da Wened, n'o c'have é tond. D'ar sul, ni yae meur a wezh da Vellem, durant ar brezel surtout, ha neuse a p'oa fall amzer, a p'oa Jo é ... àr ar mor, pa oa fall amzer, ni yae da Vellem, kar obtenet oa, tri gres ma oulennemp, ni obtene unan ! Ha ni yae ha n'o c'have, ha ind a zae, ar re hon anawe a zae da reiñ dornadioù, da lared boñjour deomp, mes ahont be oa ur chapel, quoi ! ahont oa, àrlerc'h oa da Benboc'h ind a zae.

¹ D'autres chapelles ont également des vertus pour faire marcher ou parler les enfants. Janine B. a entendu dire dans sa famille que le chanoine Buléon était allé ainsi avec sa mère faire un pèlerinage car il tardait à parler ; les dévotions accomplies, il aurait dit : *Mamm, damp d'ar ger !* (Maman, rentrons à la maison !) et s'est révélé par la suite un excellent orateur. (témoignage recueilli oralement et non enregistré).

² M-A (32.32).

(...) Ur wezh oan b' e *Béléan*, e Bellem, ha ouien ket tre-menn dond d'ar ger, m'am boa daet dre ur lanneg ihuel, lann ihuel, m'am boa euzh, m' c'haezh verc'h, kar me lare pa zahe unan bennag amañ da ma lazhiñ, heni ouiehe ket ! Ha me heulie 'ta ha m'am boa gwel' ur siminal. « A, me lare, e an mond dret d'ar siminal-se ! ». P' oan darriw g'ar siminal, m'am boa gwel' an ti ha neuse m'am boa goulennet g' ur verc'h a oa ahont e-menn e oan-me. « *Ben*, e Plestervenn ! ». (Plestervenn zo e Plerenn ?) Ya. A Blestervenn ema maouez Pier ag en Alé. (Evid mond da Vellem pe da Santez Anna ?) Da Vellem. Ni yae lies da Vellem, b' oa ur chapel ahont, ha tri gres ma oulennemp, ni obtene ur gres a unan aneche. Ni yae meur a wezh get *Anais* ha neuse *Stéphanie B.*, re-se anawe razh an dra-ze kar e oant trema du-hont, *hein*, Brambouis e zou trema du-hont, *hein* ! ha neuse ind anawe razh an dra-ze, ni voure boud gete ! Ni rigole, ar baotred a zae geneomp iwe meur a wezh, *Pierre* ha neuse *André*, ha neuse ind a rede en hon raog hag a yae da goach douzhomp.¹

Au Vincin, il y avait une chapelle, les abbés y allaient, les abbés, là-bas, ils allaient au lieu ... après, quand ils n'allaient plus, c'était à Penboch qu'ils venaient, dame oui, et on les rencontrait quand on allait à Vannes, on les rencontrait qui venaient. Le dimanche, on allait quelquefois à Béléan, pendant la guerre surtout, et puis quand il y avait du mauvais temps, quand Jo était à ... en mer, on allait à Béléan, car on obtenait, si on demandait trois grâces, on en obtenait une. Et on allait et on les rencontrait, et ils venaient, ceux qui nous connaissaient venaient nous donner des poignées de main, pour nous dire bonjour, mais là-bas y avait une chapelle, quoi ! c'était là-bas, après c'était à Penboch qu'ils venaient.

(...) *Une fois j'étais allée à Béléan, à Béléan, et je ne savais pas par où venir à la maison, j'étais venue par un landier haut, de la lande haute, j'avais peur, ma pauvre fille, car je me disais que si quelqu'un venait ici me tuer, personne n'en saurait rien ! Et je suivais toujours et j'avais vu une cheminée. « Ah, je disais, je vais aller droit vers cette cheminée-là ! ». Quand j'étais arrivée à la cheminée, j'avais vu la maison et alors j'avais demandé à une fille qui était là-bas où je me trouvais. « Ben, à Plesterven ! » (Plesterven est à Plerenn ?) Oui. C'est de Plesterven qu'est la femme de Pierre de l'Allée. (Pour aller à Béléan ou à Sainte-Anne d'Auray ?) À Béléan. On allait souvent à Béléan, y avait une chapelle là-bas, et sur trois grâces qu'on demandait, on obtenait une d'elles. On allait quelquefois avec Anais et puis Stéphanie B., celles-là connaissaient tout ça car elles étaient de vers là-bas, hein, Brambouis est vers là-bas, hein ! et puis elles connaissaient tout ça, on aimait être avec elles ! On rigolait, les garçons venaient avec nous aussi quelquefois, Pierre et puis André, et puis ils couraient devant nous et allaient se cacher de nous.*

Le récit de Louise montre qu'elle fréquente la chapelle de Béléan à différentes époques et diverses occasions. C'est l'évocation du Vincin qui fait surgir ses souvenirs : les « abbés »² ont l'habitude de venir du grand séminaire à la chapelle du Vincin, puis plus tard à celle de Penboch, et croisent la route de Louise qui va à Vannes, ou à Béléan parfois le dimanche. Cette indication montre que Louise s'y rend avant la Séparation de l'Église et de l'État puisque la chapelle du Vincin est alors confisquée avec l'ensemble du domaine. Elle s'y rend aussi pendant la guerre, sans préciser s'il s'agit de la première guerre mondiale, de la deuxième ou des deux ; elle s'y rend encore plus tard, quand il y a du mauvais temps, lorsque son neveu Jo navigue, c'est-à-dire après 1950. Elle fait le pèlerinage seule, et se perd une fois dans un landier près de Plesterven, ou en groupe, avec des amis habitant Brambouis précédemment.

L'évocation de ces pèlerinages à Béléan montre une habitude bien ancrée dans la population et un regain de ferveur dans les moments difficiles : guerres, tempêtes, etc.

Jeanne à l'Île-aux-Moines : plus de quatre ans sans le père de famille.

Jeanne n'a pas encore sept ans lorsque la guerre éclate. Elle se souvient du départ et du retour de son père, évoque spontanément à plusieurs reprises la vie sans lui sur l'île, les courriers échangés quand il est prisonnier, les responsabilités qui lui sont confiées malgré son jeune âge.

J'avais sept ans quand mon père était allé à la guerre, et je me rappelle le jour qu'il est parti, j'avais eu le Noël avant, c'était au mois d'août qu'il était parti, j'avais eu un petit porte-monnaie dans mon ... dans mon sabot, j'étais heureuse terriblement, avec deux sous dedans ! Et puis le jour que

¹ LR 7-1 (25.29).

² Louise appelle « abbés » ceux qui ne sont pas encore prêtres, peut-être les diacres ou sous-diacres. Ainsi elle parle d'un abbé tué à la guerre : « il était pas encore prêtre encore mais il était abbé » (LR 1-1).

mon père est allé, je lui avais donné mon porte-monnaie et puis alors la tante Mimi, ma sœur, avait donné une médaille de sainte Anne. Et il a toujours dit, il avait ramené son petit porte-monnaie et puis sa sainte Anne dedans et il a dit que c'était toujours sainte Anne qui l'avait gardé pendant la guerre, quoi !

Alors j'avais donc douze ans quand il est revenu de la guerre. Il est parti au mois d'août en 1914 et revenu le 8 décembre 1918. Alors pendant toute la guerre, alors ... la première année de la guerre, ben, j'avais fait ma communion sans lui, il n'était pas arrivé, quoi, il n'était pas arrivé puisque j'avais douze ans ... alors on eu de la misère pendant la guerre.

(T'allais plus à l'école ?) Dame non, j'allais presque plus à l'école. ¹

Alors moi, je me rappelle que, quand j'avais commencé à couper le blé, y avait une dame de l'Île-aux-Moines qui venait toujours aussi nous aider à couper du blé hein, mais je pense ça c'était pendant la guerre, quoi ! Alors, c'était la femme d'un menuisier, et puis alors elle me disait : « Tu viendras auprès de moi, hein, Jeanne, je vais te montrer comment qu'on coupe le blé ! ». Alors elle coupait une partie de mon sillon, puis moi j'allais toujours au bout alors, mais elle faisait deux sillons, dis donc ! pendant que l'autre ... pendant que les autres faisaient qu'un sillon et elle était payée moitié plus cher que les autres, parce qu'elle allait beaucoup plus vite, quoi !²

Le départ du père, avec les cadeaux de ses filles, et sa longue absence ressortent de ces extraits, ainsi que les changements dans la vie de Jeanne : elle ne va presque plus à l'école et aide son frère à la ferme³. Pour la moisson, c'est une femme de l'île qui la prend près d'elle pour lui apprendre le geste technique.

Les extraits suivants concernent des déplacements de Jeanne à Vannes et Arradon.

(Vous n'alliez pas au marché par exemple comme ceux de Penboch ?)

Non, non, non, on n'allait pas. On allait à Vannes quand même pour acheter des affaires, quoi ! car je me rappelle quand j'étais ... dame, c'était pendant la guerre que j'allais, que j'allais à Vannes par exemple, c'est moi qui allais payer le fermage à Vannes chez le notaire. Et je me rappelle que ma mère m'avait dit de lui acheter ... de lui acheter un caraco ou je sais pas quoi en même temps, ah bien, toujours j'avais oublié d'acheter son caraco, j'avais dit que j'avais pas trouvé parce que je voulais pas ... (*rire*) c'est vrai, j'avais fait d'autres commissions si tu veux mais j'avais oublié.

Alors, une autre fois, je me rappelle, je suis allée avec ma mère envoyer des colis à mon père à la gare, fallait qu'on envoie des colis à mon père à la gare et j'aurais tellement voulu aller dans la voiture, tu sais bien, c'était des chevaux qui conduisaient les voitures comme ça, c'était « le courrier » qu'on appelait ça, hein ! Alors j'aurais voulu terriblement mais ma mère apparemment voulait pas dépenser ses sous, on avait été obligées de marcher, mais regarde, marcher du port pour aller là-bas à la gare, ça faisait, moi je trouve que ça faisait loin et j'aurais été tellement heureuse d'aller par le ... enfin la voiture, la voiture à cheval !

(Tu étais petite pourtant pendant la guerre pour aller toute seule à Vannes !)

Ben, j'ai été pourtant, j'ai été comme ça, j'ai été à Arradon, à Arradon aussi, ben oui, alors je sais pas exactement quel âge j'avais, hein, puisque la guerre ... j'ai commencé à sept ans, la guerre, c'était commencé quand j'avais sept ans et puis ça avait fini quand j'avais douze ans si tu veux, hein ! eh ben, c'était entre sept et douze ans que je venais chercher de la viande, la viande de porc, parce qu' y en avait pas, on en vendait pas à l'Île-aux-Moines de porc comme ça, à moins que quand on tuait notre cochon par exemple.⁴

(Les passeurs, à l'Île-aux-Moines, pour venir, vous passiez de la pointe du Treh ...) À la pointe d'Arradon, oui. Alors c'était un bateau à voiles. (Ah, c'est ça, c'était pas un bateau à moteur ?) Non, mais alors je me rappelle de ceux qui passaient, c'était un monsieur qui s'appelait P. et qui était comme passeur et puis y avait aussi un Monsieur Le D. alors, je crois que c'était le père de la tante Charlotte qui faisait le passage aussi, mais moi, je l'ai pas beaucoup connu, c'était plutôt un peu

¹ JB (13.40) La suite du passage sur l'école de l'île est citée en 2.1.2.

² JB (24.41).

³ Un Ilois, trop vieux pour aller à la guerre, vient parfois donner un coup de main. JB (22.49).

⁴ JB (18.33).

avant. Mais, je me rappelle que, quand je venais pendant la guerre, je venais chercher du ... enfin du lard à Arradon et puis alors, je disais toujours au passeur de ne pas me laisser l'autre côté. Alors souvent, quand y avait personne pour le passage, il venait au-devant de moi chercher mon panier. Mais je me rappelle qu'une fois, c'est ma tante Dédée qui était venue la première fois avec moi pour me montrer le chemin mais comme on était venues en allant par la grande route depuis la pointe d'Arradon jusqu'au bourg, on était venues par la grande route et en retournant on était revenues par Pramer, et la première fois alors que je suis venue toute seule je me suis ... je me suis trompée quoi ! j'ai été jusqu'à ... la croix de Cadic, non pas Cadic, c'est Rosclédan. (...) Mais c'est la croix là où étaient les C. autrefois, comment ça s'appelait ? Kervéraud, j'étais allée jusqu'à Kervéraud et j'ai bien su que je m'étais trompée, je suis revenue alors sur mon passage de façon à ... à trouver la route, puis alors, c'était très bien.

Alors, en passant là où habite maintenant ... comment ... Annick C., alors y avait toujours une repasseuse, elle s'appelait Cécile et souvent on lui apportait ... je lui apportais des coiffes à ma mère pour repasser à Arradon puis alors je les prenais la fois après, quand je revenais quoi, de retour. ¹

Ces deux extraits montrent les responsabilités confiées à Jeanne qui a entre sept et douze ans : elle va seule à Vannes payer le fermage chez le notaire et faire des achats pour la famille, elle se rend seule au bourg d'Arradon acheter du lard pour faire des colis à son père et apporter les coiffes de sa mère, originaire de Baden², chez une repasseuse à Pramer. Ces trajets imposent de prendre le bateau pour le port de Vannes ou le passeur de la pointe du Treh à l'Île-aux-Moines à celle d'Arradon. Le chemin à pied est alors assez long : du bourg de l'île à la Pointe du Trèh, puis de la Pointe d'Arradon jusqu'au bourg, une dizaine de kilomètres pour l'aller-retour. Jeanne prend l'habitude de ce trajet effectué avec une tante la première fois et elle demande au passeur, qui vient parfois à sa rencontre pour porter son panier, de ne pas la laisser « de l'autre côté ».

Jeanne rapporte aussi plusieurs décès dans sa famille à cette époque difficile : un oncle Joseph, revenu malade de la guerre, puis ses grands-parents paternels en 1916 et en 1917.

Je me rappelle d'un oncle Joseph aussi qui était mort ... de tuberculose je crois, c'était en passant ... il faisait son service probablement et puis alors ... c'était pendant la guerre ça sûrement et il avait attrapé une pleurésie, c'est ça, une pleurésie qu'on dit, alors il était mort de tuberculose quoi, tuberculose. Et je me rappelle ... de sa mort si tu veux, on était venu chercher ma mère parce qu'il était sur le point de mourir si tu veux, et puis y avait Henri E. (...) moi, je gardais mes vaches au Prado et il venait garder les vaches, chercher les vaches avec moi parce qu'il m'avait dit que mon oncle Joseph était mort, c'est tout ...

Et puis je me rappelle aussi de mon grand-père pendant la guerre qui était mort, et puis ma grand-mère. Ma grand-mère était morte en 16, en 1916, et puis mon grand-père en 17, c'est moi qui allais lui chauffer son café.³

Le père de Jeanne, prisonnier en Allemagne, ne reverra donc pas ses parents. Jeanne se souvient des courriers qu'il adresse à la maison et de son retour en décembre 1918.

Alors mon père, quand il écrivait, il écrivait quand il était en Allemagne, parce qu'il avait été en Allemagne pendant toute la guerre, alors il écrivait en breton ; alors il disait : *Fall bewet, fall lojet, ha beteg pegours*⁴ ? alors, tu comprends, hein ? ce que ça veut dire. Et puis alors, une autre fois, il disait : « Nous sommes bien, nous sommes très très bien, nous sommes ... comment ... nous sommes comme à l'hôtel Maroteau. » Alors, l'hôtel Maroteau, c'était ... des cochons, une maison de cochons qu'y avait à Vannes qui s'appelait Maroteau. Alors, comme ça ... sans ça, quand les lettres arrivaient, elles étaient toutes ... (barrées) barrées (censurées) censurées, c'est ça. Alors on comprenait pas tout quand-même, quoi ! Alors, je me rappelle, c'était le jour du battage, on avait reçu sa lettre, alors c'était ça : *Fall bewet, fall lojet, ha beteg ... et beteg pegours* ? qu'il disait.

¹ JB (36.40).

² La mère de Jeanne, originaire de Baden, porte la coiffe dite « d'Auray » comme à Arradon. Jeanne portera la coiffe de l'Île-aux-Moines, à partir de l'âge de seize ans environ selon l'habitude de l'île.

³ JB (32.41).

⁴ [fal biqœ fal lojœ a pœtak pœgurs]. Il serait intéressant de voir comment le père de Jeanne avait écrit cela.

Et puis alors, oh ben, il a été dans les mines, il a été ... malheureux hein, c'est dommage que j'ai pas de photos par exemple de lui quand il était dans les fermes, il était maigre, maigre ! Autrement il était beau, dame, quand il était jeune aussi, quoi ! Mais alors peut-être que la tante Mimi a des photos, je sais pas, c'était resté avec ma mère et peut-être qu'elle a gardé les photos, je sais pas.

Alors, quand il est arrivé, c'était le 8 décembre, alors on était venu dire à ma mère ... ma mère savait pas, hein, qu'il était venu, c'était un dimanche, et puis alors, on était venu : « Jean est arrivé, Jean est arrivé ! ». Alors moi, j'avais été par exemple au-devant de lui, on avait été jusqu'au Toulpri, j'avais été au Toulpri, mais il me connaissait pas, ni moi non plus hein, penses-tu, tu parles, j'avais changé quand même ! « Tiens, voilà Jeanne ! », qu'on lui avait dit, y avait quelqu'un qui venait ensemble que lui, « Tiens, voilà Jeanne ! » ; et puis ma mère était arrivée là aussi, et puis y avait les boulangers qui étaient très amis avec nous aussi, et puis y avait mon père, et puis alors, on avait été voir le boulanger en passant, qui était sur la route quoi ! Et puis : « T'as eu de la misère, mon camarade ! », qu'il lui disait Jean, Jean D. quoi aussi. « Oh ben, il faut plus parler de ça, disait ma mère, maintenant il est revenu quand même ! », mais enfin ...¹

Les courriers du père disent, à mots couverts, les conditions difficiles de sa détention en Allemagne où il travaille dans des mines ou des fermes. Les photos qu'il envoie le montre amaigri et il écrit en breton pour se plaindre d'une situation dont il ne connaît pas la durée : *Fall bewet, fall lojet, ha beteg pegours ?* (Mal nourri, mal logé, et jusqu'à quand ?). Originaire de l'Île-aux-Moines, il utilise ici sa langue maternelle dans une fonction cryptique, pour déjouer la censure, comme il emploie une autre fois la comparaison avec « l'hôtel Maroteau ». Jeanne ne sait pas si ces courriers ont été conservés et garde seulement le souvenir de leur contenu, notamment de la phrase en breton qu'elle répète en rappelant que la lettre était arrivée un jour de battage.

Le retour du père, le 8 décembre 1918, est un moment marquant pour Jeanne qui le décrit avec retenue et émaille son récit de citations : l'annonce du retour « Jean est arrivé ! », la rencontre au Toulpri où quelqu'un la présente à son père qui ne la reconnaît pas « Tiens, voilà Jeanne ! », l'arrivée de sa mère, la visite au passage chez l'ami boulanger qui compatit « T'as eu de la misère, mon camarade ! », la réflexion de la mère qui veut clore cet épisode douloureux « Oh ben, il faut plus parler de ça, maintenant il est revenu quand-même ! ». Les sentiments exprimés ne sont pas une joie exubérante mais du soulagement et un bonheur en demi-teinte, assombri par les deuils et les changements survenus pendant une trop longue séparation.

Après la parenthèse de la guerre, la vie reprend. Beaucoup de choses ont changé pour Jeanne : les grands-parents ne sont plus là et elle a dû s'éloigner de l'école pour prendre une part active aux travaux de la ferme et faire les commissions de la famille. Concernant la réadaptation de son père à la vie locale, Jeanne rapporte qu'il n'a pas la notion des prix pratiqués à l'époque et est « attrapé » lors d'une vente de bœufs.

Je me rappelle que la première année, la première fois que mon père était venu, il avait été attrapé pour ses bêtes parce qu'il savait pas que ça avait augmenté pendant la guerre, hein ! Il les avait vendues trois cent cinquante francs la paire de bœufs ! Alors, c'était pas cher du tout, du tout, hein, trois cent cinquante francs, d'alors mais enfin ... mais, ça fait rien, il aurait dû vendre ça, je sais pas, au moins sept ou huit cents francs, quoi, si tu veux, mais il savait pas les prix, quoi ! Alors il avait été ... alors on avait profité de lui parce qu'il connaissait pas les prix ! et puis alors autrement, il fallait aller à la foire avec les bœufs ... fallait aller à la foire avec les bœufs, on avait des chalands qui venaient chercher les bœufs à la pointe du Treh pour traverser à Arradon ... par Arradon, quoi !²

Jeanne, consciente de l'économie familiale, a perdu avec la guerre l'insouciance de l'enfance.

¹ JB (26.59).

² JB (31.37).

Louise à Arradon. Deux frères sur le front.

Louise a près de vingt-trois ans en août 1914. Elle évoque à plusieurs reprises la période qui précède l'entrée en guerre. L'extrait qui suit commence par un rappel de la guerre de 1870 à laquelle son père et trois de ses oncles ont participé¹.

Ha e oant razh er brezel ket 'maed ma eontr Matao kar ma eontr Matao oa paralisi ! ha oa ket waet. Oant razh er brezel aneche, dam, ind deus gwel' miser ! er brezel *soixante-dix, quoi !* ind deus gwel' miser miser ! Lod aneche oa razh skorn' o zreid ! (Ha dad oa waet d'ar brezel ...)

Hag a p'oa daet ar brezel arall, eñv ouie, *hein !* e vehe bet brezel ! é lenn ar journal, eñv ouie ! ha eñv lare da Jojob ha neuse da Fransez G. hon voazin « O, ni ' bo brezel ! » « O ya, o ya, a lare Fransez, eñv oui 'ta ! ». Mes, a p'oa daet ar brezel : « *Ben, Pier a ouie, sed ! Pier a ouie e vehe bet brezel !* » eñv lare neuse.

Hé hé ! ... Il avait tous les jours son journal, hein, mon père ! (Tous les jours ?) Ben... En premier il était abonné chez les Le Guen et il fallait qu'on l'envoie le samedi ! Il avait deux ; et puis dame, quand on oubliait, il n'était pas contente, hein ! Il nous disait le samedi matin : « Celle qui enverra mon journal aura un sou ! ». Quelquefois, on arrivait presque à la maison, on allait de retour chercher son journal ! Et puis, pendant la guerre, y avait un qui passait sur la route, on l'entendait de Penboch crier pour les journaux qui passaient, dame, il fallait aller en toute vitesse à Bénalo chercher le journal, hein ! pour mon père, il lisait le journal, quoi !

(C'était en français le journal ?) Oh oui, je me rappelle pas quel nom qu'il avait, le journal-là, mais ...

(Eñv ouie lenn galleg ?) O ya ! Hag ar voereb Anna a ouie lenn ar breton ! Hi a lenne lies « Buhez ar Sent », dam ya, hi a vourre lenn « Buhez ar Sent », hi a ouie, quoi !²

Et ils étaient tous à la guerre sauf mon oncle Matao car mon oncle Matao était paralysé ! et il était pas allé. Ils étaient tous à la guerre, dame, ils ont vu de la misère ! à la guerre soixante-dix, quoi ! ils ont vu de la misère, de la misère ! Certains avaient les pieds tout gelés !

Et quand l'autre guerre est arrivée, il savait, hein ! qu'il y aurait eu la guerre ! en lisant le journal, il savait et il disait à Joseph et puis à François G. notre voisin « Oh, on aura la guerre ! » « Oh oui, oh oui, disait François, il sait toujours ! ». Mais, quand la guerre est arrivée : « Ben, Pierre savait, tiens ! Pierre savait qu'il y aurait eu la guerre ! », il disait alors. (suite en français : Hé hé ! ...)

(Il savait lire en français ?) Oh oui ! et la tante Anna savait lire le breton ! Elle lisait souvent « La Vie des Saints », dame oui, elle aimait lire « La Vie des Saints », elle savait, quoi !

Louise rapporte les échanges entre son père et un voisin qui ne le croit pas quand il annonce l'imminence de la guerre. Le fait de savoir lire, en français ou en breton, est ici valorisé et plus encore la lecture du journal : le père de Louise y accorde beaucoup d'importance, il en reçoit deux chaque samedi au bourg d'Arradon et, pendant la guerre, quelqu'un va en acheter pour lui à un marchand ambulant qui passe sur la grande route.

À un autre moment du témoignage, Louise rappelle cet échange entre son père et le voisin puis enchaîne sur la guerre elle-même, le moment où elle est déclarée, le nombre conséquent de décès d'Arradonnais. Le récit commence en breton, Louise affirmant une fois encore le bon niveau d'instruction de son père, et se poursuit en français.

Ha dad a grede ma zad ne ouie ket galleg ! Ma zad oa instrujet, m' c'haezh verc'h ! Ma zad oa b' e skol e Gwened, *hein !* dam ya, instrujet oa ! Ha ! Eñv ouie tout, eñv doa bem... eñv doa e journal, kement sadorn a oa ni yae da glazh e journal dehou, abonnet oa e ti er G., hag a pa vankemp a zegas ar journal, dam oa ket koutant ! « An heni a zegaso ma journal, me ray ur blank dehou ! »³.

¹ Voir aussi en 1.4.3..

² LR 2-1 (26.57).

³ Traduction : Ton père croyait que mon père ne savait pas le français ! Mon père était instruit, ma pauvre fille ! Mon père avait été à l'école à Vannes, hein ! dame oui, il était instruit ! Han ! Il savait tout, il avait chaque j..., il avait son journal, chaque samedi on allait lui chercher son journal, il était abonné chez les Le G., et quand on oubliait de rapporter son journal, dame, il était pas content ! « Celui qui me rapportera mon journal, je lui donnerai un sou ! ».

Quelquefois on arrivait presque à la maison, on allait de retour chercher son journal. Et puis, pendant la guerre, on entendait de Penboch un passer sur la route en criant avec les journaux, il vendait, dame, on allait le chercher. Mais il savait bien, il disait souvent à Joseph, mon frère, et puis à François G. « On aura la guerre, on aura la guerre, vous verrez ! » « Oh oui, dame, Pierre, il radote, il sait pas toujours, celui-là ! si y aura la guerre. » Mais il savait bien, tiens, mon père, il lisait le journal, il savait tout, hein ! Alors, quand la guerre est déclarée, il disait alors, François : « O, Pier a ouie er-walc'h, sed, eñv ! Un atant eo ! Eñv ouie er-walc'h penaoz e kerzhehe an traou, eñv ouie er-walc'h, eñv doa reson da lared e vehe bet brezel ! »¹.

Et Joseph disait « Je préfère encore aller que de voir mes enfants aller à la guerre ! » qu'il disait. Ils avaient eu la misère à la première guerre, hein ! car la dernière guerre, ils n'ont pas eu de misère ! ils étaient tout machinés, ils avaient été tout prisonniers, ils n'avaient pas eu de machine, ils n'avaient pas fait de guerre. Mais la première guerre !

Il avait été un an juste avant de venir à la maison et puis moi, je venais une fois de Vannes, d'envoyer mes légumes, et puis j'avais trouvé un que je connaissais, et puis je lui avais dit de monter avec moi dans la charrette, dans le char-à-bancs. « Mon Dieu, je dis, comment que t'as pu venir de là-bas ? », c'était un qui venait de la guerre. « Oh si ! si Joseph voulait, il pourrait venir aussi, dame ! » qu'il m'avait dit. Oh, mon Dieu, pourtant c'était dur, mais si, et il était arrivé, moi, je venais avec une charretée de blé du Balvraz, il arrivait là, j'avais commencé à pleurer quand je l'ai vu. « Pourquoi que tu pleures ? », qu'il me disait. Dame, je sais pas pourquoi je pleurais, mais je pleurais toujours, tiens !

Et je t'assure que tout le monde pleurait quand ... le dimanche qu'on avait entendu dire que la guerre était déclarée, quoi ! qu'on aurait eu. Et on était allés à Sainte-Anne, c'était la fête de sainte Anne, la tante Perrine, et puis moi, et puis Louise G., et puis on était venus nous chercher, et puis toute la journée, à Sainte-Anne, on faisait que parler de la guerre ; c'était pas intéressant ! Et puis Louise avait rêvé, elle avait dit même en rêvant « Il paraît que les soldats n'auront plus le droit de boire du vin ! ». Et quand on était venus nous chercher, on nous avait dit, dame oui, que la guerre était déclarée, mais on savait toujours.

Moi, j'étais venue déjeuner au bourg, et puis j'avais été chercher un bout de pain chez le boulanger et puis mon oncle Job était là. Alors j'avais dit au boulanger « Je veux pour un sou de pain. », « Un sou, disait mon oncle, qu'est-ce que t'auras pour un sou ? », « Mais si je veux lui donner un morceau assez gros ! » que le boulanger avait dit. C'était le père à Marie D. qui était boulanger, Albert. « Si moi, je veux lui donner un morceau assez gros ! ». « Oh si si si j'aurai assez ».

Enfin, tout ça est passé, et nous ...

Oh mais, on nous avait dit encore une fois, quelqu'un avait dit que Joseph était tué et ma tante Anna était allée à confesse et puis le recteur lui avait demandé ; « Moi, j'ai rien entendu toujours ! » qu'elle disait, la tante. Mais il était dans un trou et la terre avait tout éboulé, mais il était sorti avant quand-même, mais on croyait que c'était ... alors, quoi, qu'il avait ...

Car y avait beaucoup qui avaient été tués alors, à la première guerre. Han ! Y avait même deux de chaque maison souvent. Deux, y avait deux de chez J. et le dernier avait été tué juste le dernier jour de la guerre ... y avait un qui était abbé, il était pas prêtre encore mais il était abbé mais il avait été tué, les premiers jours de la guerre, et l'autre juste les derniers jours.³

Dans ce long extrait où Louise évoque pêle-mêle ses souvenirs, le récit en français comporte une citation en breton, lorsque le voisin admet que le père de Louise avait raison concernant la guerre et le considère comme un savant : *Un atant eo !* On mesure ici le prestige dont jouit celui qui lit des journaux et a ainsi accès à une information plus large que celle de l'échelon local.

Dans la suite du récit, Louise entremêle les époques : une réflexion a posteriori de son frère Joseph : « Je préfère encore aller que de voir mes enfants aller à la guerre ! », une comparaison avec la seconde guerre mondiale, le souvenir d'une permission de Joseph après un an au front, un retour sur la période où la guerre se déclare, les rumeurs et nouvelles des soldats et le lourd bilan.

Louise aborde rarement la première guerre dans son témoignage et ce sont ici des bribes de souvenirs qui surgissent comme le retour de Joseph en permission au bout d'un an, qu'elle situe dans un contexte très concret : elle revient avec une charretée de foin d'un pré et fond en larmes.

¹ Traduction : « O, Pierre savait bien, tiens, lui ! C'est un savant ! Il savait bien comment tourneraient les choses, il savait bien, il avait raison de dire qu'il y aurait eu la guerre ! »

² Louise prononce [ozizizi] car elle sonorise la consonne à l'intervocalique.

³ LR 1-1 (24.16)

Cette émotion qui s'épanche lui rappelle le dimanche 26 juillet 1914, fête de sainte Anne, où « on avait entendu dire que la guerre était déclarée, quoi, qu'on aurait eu ». Ce jour-là, elle est à Sainte-Anne avec sa sœur Perrine¹ et Louise G., une voisine ; sans doute ont-elles fait le pèlerinage à pied puisqu'on vient les y rechercher. Tout le monde ne parle que de guerre, le sentiment général est la désolation : « je t'assure que tout le monde pleurait ».

Après le récit d'une anecdote chez le boulanger, Louise fait une pause et se situe par rapport à ce passé qu'elle évoque : « Enfin, tout ça est passé, et nous ... », avant de poursuivre en évoquant le moment éprouvant où le bruit court que Joseph a été tué. Finalement, les nouvelles ne sont pas si tragiques et Louise évoque le sort de son frère avec des ellipses : « Mais il était dans un trou et la terre avait tout éboulé, mais il était sorti avant quand-même, mais on croyait que c'était ... alors, quoi, qu'il avait ... », ne se résolvant pas à exprimer ce qui aurait pu se produire. Louise termine par le deuil des familles arradonnaises : « Y avait même deux de chaque maison souvent ».

Le témoignage de Louise est confus et elliptique, insistant cependant sur certains moments dramatiques. Il fait ressentir comment les familles d'Arradon vivent à distance la première guerre mondiale, des premières rumeurs au bilan final. Pour ce qui concerne sa famille, Louise ne parle pas de courrier échangé avec ses frères, ni de la blessure de Joseph soigné à l'hôpital de Saint-Dié. Le décès de son frère aîné Pierre est évoqué à propos de Guidel d'où il part pour la guerre.

C'était à Guidel qu'il avait été après, quand on lui avait changé de place. C'était à cause que c'était une paroisse beaucoup plus grande, quoi ! dame oui, ils étaient ... je sais pas si c'était trois vicaires, je crois, c'est de là qu'il était parti à la guerre, quoi !

Et on avait mis une messe d'enterrement avec lui, là-bas après, hein ! Il paraît que c'était bien ! Ma mère était allée et puis une ou deux de mes sœurs. (Comment vous alliez là-bas ?) Avec le train. Et puis on était allés, moi, j'étais allée avec ma mère pour chercher son mobilier : « Comment voulez-vous qu'on les envoie ? ». Et mon oncle Job était content d'aller les chercher avec sa charrette. Mon Dieu, quand c'est qu'il serait allé ? À la fin, on avait trouvé une bonne occasion car y avait un autre vicaire qui était à Séné, qui avait été nommé là-bas, et celui qui avait envoyé les affaires de celui de Séné avait envoyé aussi les nôtres à la gare de Vannes, quoi ! c'est là qu'on était allés les chercher.²

Louise mentionne la messe « d'enterrement » célébrée à Guidel où sa mère se rend en train. Des problèmes matériels sont évoqués : le déménagement du mobilier et le devenir de l'« autel portatif », finalement attribué à un vicaire d'Arradon devenu recteur de l'île de Hædic.

E Hedig, oa ur ... ur c'hure hag a oa amañ hag a oa waet da voud person du-hont, hag hon anawe kar eñv en doa bet *autel portatif* mam breur, kar ind doa razh o *autel portatif* gete er brezel, *hein !* hag ... mamm en doa eñv kaset d'an eskopti *sans doute*, petra hi dehe hi gwraet ag an dra-ze ? Ha oa hennezh en doa eñv bet, ha eñv oa daet d'hon remersiñ ! ha eñv zae lies, lies, lies da Benboch ! Eñv vourre ! hag eñv doa waet, ha neuse eñv oa waet da Hedig, da voud person, mes bihan eo, bihan eo Hedig. Houat a zo brasoc'h.³

À Hædic, y avait un ... un vicaire qui était ici qui était allé comme recteur là-bas et il nous connaissait car il avait eu l'autel portatif de mon frère, car ils avaient tous leur autel portatif avec eux à la guerre, et ... maman l'avait envoyé à l'évêché sans doute, qu'est-ce qu'elle aurait fait de ça ? Et c'était celui-là qui l'avait eu, et il était venu nous remercier ! et il venait souvent, souvent, souvent à Penboch ! Il aimait ! et puis il était allé à Hædic, comme recteur, mais c'est petit, c'est petit Hædic. Houat, c'est plus grand.

La famille de Louise est donc éprouvée : Pierre, revenu malade de la guerre, meurt à Kermaria, maison de repos pour les prêtres, le 3 février 1918, à l'âge de 33 ans. Leur père s'est éteint peu auparavant, le 23 décembre 1917. Joseph revient à la ferme après trois ans de service

¹ Elle la nomme « tante Perrine » lorsqu'elle s'adresse à ses neveux et petits-neveux.

² LR 1-2 (19.08).

³ LR 1-2 (21.36).

militaire et quatre ans de guerre. L'oncle Matao, de plus en plus handicapé, est décédé dès 1913 et le neveu de la tante Louise, Vincent O., n'est pas revenu de la guerre : *Lazh' eo bet er brezel ive, n' eus ket bet goniët doar' erbed anebou*. (Il a été tué à la guerre aussi, on n'a jamais su de nouvelles de lui.) ; Louise évoque parfois incidemment d'autres décès, comme celui de Louis M. : *Lazh' eo bet er bresel, Louis M. Ema e anv douz'h ar ... tableau ive ha neuse douz'h ar monumant*. (Il a été tué à la guerre, Louis M. Son nom se trouve sur le ... tableau aussi et sur le monument)¹.

L'inscription des noms des soldats décédés à la guerre sur un tableau dans l'église et sur le monument aux morts à Arradon, comme plus tard sur le mur à Sainte-Anne d'Auray, revêt une grande importance pour Louise.

Les témoignages cités abordent de façon différente les souvenirs de cette sombre période. Celui de Louise, plus âgée, prend davantage en compte la dimension collective des malheurs de la guerre ; ceux des plus jeunes sont centrés sur les événements qui affectent leur enfance. Marie-Anne voit, à six ans, sa vie bouleversée par le décès de son père et acquiert en 1919 le statut de « pupille de la Nation ». Pierre évoque presque incidemment le décès d'un oncle et le remplacement de l'instituteur mobilisé par une institutrice. Jeanne raconte qu'elle quitte l'école à sept ans pour pallier l'absence de son père et se voit confier de lourdes responsabilités.

Le bulletin paroissial d'Arradon qui continue à paraître jusqu'en septembre 1916 livre un écho contemporain de la guerre avec son flot de mauvaises nouvelles et de messages patriotiques.

2.3.2 Le bulletin paroissial et la guerre. (août 1914 – septembre 1916)

Le bulletin paroissial qui racontait en septembre 1913 l'émerveillement des petits Parisiens en vacances à Arradon a perdu ce ton léger l'été suivant avec l'irruption de la guerre. Avant l'arrêt de sa parution en septembre 1916, la revue, désormais dédiée à la seule paroisse d'Arradon, fait largement place aux angoisses et aux drames des familles arradonnaises et de leurs soldats ; on y trouve aussi des articles, en français ou en breton, sur les raisons et les méfaits de la guerre et sur les comportements des uns et des autres en cette période d'adversité.

Le mot d'excuse du recteur dans le dernier numéro d'août-septembre 1916 laisse entendre que le bulletin est parfois expédié aux soldats : « Une absence pour cause de santé m'a empêché de rédiger le *Bulletin paroissial* du mois d'août. – Je le regrette, surtout pour nos militaires qui sont si désireux de recevoir des nouvelles du pays. ».

La collection des bulletins paroissiaux arradonnais aux archives départementales du Morbihan est incomplète ; pour la période concernée, il manque les numéros d'août, septembre et novembre 1914 et de janvier et février 1915².

Le numéro d'octobre 1914 déplore déjà le décès d'un soldat arradonnais. Cité en breton dans la rubrique *Marïeù* (Morts) : *Fransez Yondre, ag er Vinsin, 30 vlé* (François le Yondre, du Vincin, 30 ans), il apparaît aussi dans une rubrique en français « Militaires » qui fait suite à un article en breton de près d'une page consacré à l'élection du nouveau pape, Benoît XV.

Militaires.

Les terribles conséquences de la guerre se font sentir. Nous avons quelques blessés. Les parents en ont été informés par lettres particulières. Mais hâtons-nous d'ajouter : les blessures ne sont pas graves. Et tout fait espérer une prompte guérison. Ce qui est plus douloureux : il faut enregistrer un mort : François-Marie Le Yondre, du Vincin, est décédé à l'hôpital de Chartres. M. le maire en a été avisé dans la soirée du dimanche 13 septembre. La dépêche officielle était très laconique. Elle annonçait seulement son décès, sans spécifier s'il avait succombé à une maladie ou à une blessure.

¹ Ces exemples ont déjà été cités à propos de l'école. Voir en 2.1.2.

² Pour juin 1916, la collection compte deux exemplaires censurés : l'un raturé à la page 6 (les désignations des régiments ont été barrés), dans l'autre, les chiffres barrés ont disparu ainsi que le nom Verdun.

Des renseignements plus détaillés ont été demandés. C'est la première victime de la guerre. Nous prenons part à la douleur de sa femme et de sa famille. En priant Dieu pour le repos de l'âme du regretté défunt, nous demandons à Dieu de consoler les parents.

Correspondances.

Les correspondances postales sont rares, ni les parents, ni les soldats ne reçoivent de lettres. Il y a là une cause d'anxiété profonde. Et les intéressés s'en plaignent avec raison. (...)

M. l'abbé Cadudal.

M. l'abbé Cadudal avait reçu ordre de se rendre à Nantes. Il était versé dans la section des infirmiers militaires. Après y avoir passé une douzaine de jours, il a été dirigé sur Brest. (...)

Réfugiés.

Plusieurs familles, fuyant devant les Allemands, se sont réfugiées à Arradon. Environ deux cents personnes ont été hospitalisées. Elles venaient de différents départements, principalement du Nord et de l'Est de la France. Les unes, douées d'une certaine aisance, ont pu se procurer des villas. Les autres n'avaient guère de ressources. La population s'est empressée de leur venir en aide. Des maisons inoccupées ont été mises à leur disposition. (...) Le sort de ces exilés est digne de pitié. Il y a des épouses et des mères qui ont leurs maris à la guerre et n'en reçoivent aucune nouvelle. Dans leur départ précipité, elles ont tout abandonné. (...)

Choral.

Le chapelet a été récité matin et soir à l'église paroissiale. (...)

Classe 1915.

La défense nationale impose de lourds sacrifices. Elle est obligée de faire appel aux jeunes gens de la classe 1915. C'est une mesure exceptionnelle et préventive. Il s'agit de montrer à un ennemi orgueilleux et barbare que la France ne manque pas de vaillants défenseurs. Voici le nom des conscrits. (...)¹

Le contenu de ces articles qui se succèdent dans le bulletin d'octobre 1914 montre les bouleversements ressentis à Arradon : les premières victimes, les correspondances rares avec les soldats, le départ du vicaire, l'arrivée de réfugiés en provenance du Nord et de l'Est de la France, une ferveur accrue pour la récitation du chapelet et l'enrôlement de jeunes conscrits. Ces articles sont tous rédigés en français, contrairement à l'article sur Benoît XV qui les précède.

Le bulletin de décembre 1914 déplore deux nouvelles victimes de guerre, signalées dans la rubrique *Mariéu* (Morts) : *Visant Pan, ag er Voustoer, maru er brésel, 31 vlé. Théophile Bihan, a Kerguen, maru er brésel, 27 vlé.* (Vincent Pan, du Moustoir, mort à la guerre, 31 ans. Théophile Bihan, de Kerguen, mort à la guerre, 27 ans). Un article en français d'une page environ est consacré à chacun d'eux, louant leurs qualités et appelant sur leurs proches une consolation divine.

Vincent Le Pan.

(...) Vincent Le Pan avait une consuite irréprochable. Il exerçait le métier de maçon. C'était un ouvrier honnête et laborieux. Aussi jouissait-il de l'estime et de la confiance de ses patrons.

Il remettait fidèlement son salaire à sa vénérable mère. Elle le pleure aujourd'hui amèrement. Que Dieu la console et donne le repos éternel à l'âme de ce jeune homme mort pour son pays.

Théophile Le Bihan.

Théophile Le Bihan est mort au champ d'honneur. (...) Théophile Le Bihan était intelligent, actif et pieux. J'ai lu plusieurs des lettres qu'il a adressées à ses parents. Par le style et la pensée, on ne soupçonnerait pas un jeune homme n'ayant reçu qu'une simple instruction primaire. Toutes sont remplies des plus beaux sentiments. Le plus pur patriotisme s'unit aux idées les plus chrétiennes. Ses parents le pleurent ; et ils ont raison ; car c'était un fils obéissant et dévoué (...) ²

Ces extraits illustrent la teneur des articles consacrés aux deux jeunes soldats. Pour le second, le rédacteur souligne « le style et la pensée » des lettres adressées à ses parents qui étonnent de la part d' « un jeune homme n'ayant reçu qu'une simple instruction primaire ».

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, octobre 1914, p. 3-5. Une liste de 13 noms complète le dernier article.

² *Bulletin paroissial d'Arradon*, décembre 1914, p. 3-5.

Le bulletin prend ainsi la triste habitude de dédier un article à chacun des Arradonnais morts à la guerre. En mars 1915, il donne aussi une liste des mobilisés qui s'étale sur plus de deux pages.

Mobilisés.

Voici, par villages, la liste des mobilisés. Autant de prénoms autant d'individus.

Bourg : Abbé Cadudal, Eugène Dagaut, Maturin et Joseph Le Coq, Joseph et François Guillo, Joachim, Jules et Pierre Danet, Pierre Drévo, Albert Maréchal, Vincent, Joseph et Jean Meitour, François Peltier, Louis Pédrion, François Treussard, Maturin et François Penven, François Le Roux, Jean et Maturin Rio, Ange Studer, Joseph Pelvé, Joseph Margarit, Jean Cadoret, Ernest Jouan, Henri et Bertrand Dunebrouk, Eugène Caillo, Pierre Touzo, Albert, Charles et Yves Billaut. – Poulmark (...)¹

237 mobilisés figurent dans cette liste ; les 34 noms pour le bourg sont suivis de ceux des autres villages. Pour Penboch, sont nommés « Joseph Rohellec et Vincent Oillic ».

En avril 1915, le bulletin annonce le retour des mobilisés qui sont pères de famille de six enfants. Il évoque aussi le sort d'Albert Tatibouët, du Petit Molac, disparu depuis plusieurs mois, dont les parents viennent d'apprendre la libération et l'hospitalisation à Lyon dans le cadre d'un échange de « civils prisonniers et soldats blessés inaptes à reprendre les armes ».

Le bulletin de mai 1915 déplore deux nouveaux décès de soldats, François Drévo et Vincent Meitour, et donne les noms des 26 conscrits de la « classe 1917 » qui viennent d'être recensés.

En août 1915, un autre Vincent Meitour a le triste privilège d'avoir droit à un éloge funèbre dans la revue paroissiale, en même temps que Joseph Margarit, âgé de 22 ans.

En octobre 1915, le décès d'Ange Fily est annoncé dans le bulletin où figure aussi une liste de soldats décorés - Émile Muiron, lieutenant aviateur, Louis Muiron, lieutenant aérostier, André Muiron, enseigne de vaisseau, Eugène Paul, adjudant au 219^e régiment d'infanterie et Jean Le Pan, mineur du génie - et un article sur le retour de permissionnaires qui ont pu « constater qu'ils ne sont pas oubliés au pays »².

Le numéro de novembre 1915 se désole de devoir consigner le décès de 5 soldats - Joseph Riguidel, Vincent Oillic, Joseph Paul, Joseph Fanen et Jean-Marie Thabart - : « Ce *Bulletin* devrait paraître encadré de noir ; car il a mission de publier cinq décès militaires. Que de familles en deuil ; que de cœurs angoissés. »³. Comme d'habitude, des articles sont consacrés aux disparus, dont un à Vincent Oillic, voisin de Louise à Penboch.

Vincent Oillic.

Vincent Oillic devait lui survivre [à Joseph Riguidel] quelques heures seulement. Au moment de la déclaration de guerre, son service militaire était terminé. Il aurait pu passer sa vie à Penboch dans l'entretien du parc et l'exploitation des huîtres. Dans cette charmante oasis l'existence eût été agréable et facile. Mais la France est en danger. Elle fait appel au dévouement de ses fils. Vincent se rend joyeusement à Nantes où était son dépôt. Il savait manier un fusil, avait du vif argent dans les veines et du courage dans le cœur. Il est affecté d'abord à la garde des prisonniers prussiens internés aux Coits. Il ne fit que passer dans ce poste. Trois lettres, datées de Choisy-le-Sec, Charleroi et Soude, marquent ses étapes militaires. Toutes reflètent une foi profonde et une entière soumission à la volonté divine. Il sollicitait des prières ; on les lui donnait nombreuses et ferventes. A la bataille de la Marne, il est au milieu du feu. Son régiment fait sans doute partie de la 4^e armée commandée par le général de Langle de Cary, dans les plaines de la Fère-Champenoise. La matinée du 8 septembre commence par une violente attaque. Vers 10 heures la mêlée est générale. A midi on a l'impression d'équilibre entre les forces opposées. Mais vers deux heures de relevée la situation se dessine. Les Allemands se bornent à une attitude défensive. Les ailes fléchissent et semblent

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, mars 1915, p. 6-8.

² *Bulletin paroissial d'Arradon*, octobre 1915, p. 6-7.

³ *Bulletin paroissial d'Arradon*, novembre 1915, p. 4.

préparer une retraite. Que devint Vincent Oillic ? On est porté à croire qu'il succomba le 8 septembre. Mais le combat dura encore quatre jours ; et pendant ce temps il était impossible d'enterrer les morts. Toujours est-il que le silence le plus absolu a plané sur lui pendant plus d'un an. Pour avoir quelque renseignement, on s'est adressé à diverses agences et sociétés. Toutes les démarches aboutissaient à la même cruelle expression : disparu. Cependant ses parents conservaient toujours une lueur d'espoir. Il est si dur de se résigner à la triste réalité de la mort ! Enfin à la date du 30 septembre dernier un vague communiqué officiel est venu les aviser de son inhumation à la Fère-Champenoise en septembre 1914.... Vincent Oillic a vécu dans une atmosphère de piété rare. Il a été élevé par un oncle et des tantes, chez qui cette vertu est traditionnelle. (...)¹

Comme les autres éloges funèbres, celui-ci rappelle, d'une part, la vie paisible et pieuse à Arradon, d'autre part, la dureté de l'engagement militaire et des combats. Les notes biographiques concernant Vincent Oillic rejoignent le témoignage de Louise ; né en 1889 comme le frère de cette dernière, il vient, comme lui de terminer son service militaire quand la guerre éclate.

Ce bulletin de novembre 1915 publie aussi la lettre d'un soldat arradonnais qui décrit la dure bataille des tranchées.

Lettre d'un Arradonnais.

Dans la brillante offensive en Champagne, à la fin du mois de septembre dernier, ce fut un régiment Breton qui pénétra le plus avant dans les lignes ennemies. La plupart de ces vaillants étaient des Morbihannais de Vannes. Dix-sept croix de guerre ont été demandées pour eux. On lit avec un vif intérêt une de ces attaques décrites par un jeune militaire d'Arradon.

« Nous avons attaqué le 25 à 9h.15 du matin. Nous avons pris les tranchées boches qui étaient devant nous ; elles avaient eu beaucoup de mal avec notre artillerie, mais il restait des cagnacs, et les boches savent les installer, - c'est vrai qu'ils étaient là depuis plus d'un an. Ils y étaient cachés pendant le bombardement mais avaient réapparus dans les tranchées quand ils s'étaient aperçus que nous arrivions sur eux. La tranchée de première ligne fut franchie d'un seul bond ; elle était inoccupée. Mon régiment qui n'était que la quatrième vague n'avait donc rien à craindre de la première ligne ; mais les boches de deuxième ligne tiraient sur ceux qui allaient à l'assaut, ils réussirent ainsi à nous blesser et à nous tuer un assez grand nombre d'hommes. A un moment donné ma compagnie se trouva engagée comme dans un fer à cheval, heureusement que le fond du fer à cheval vers lequel nous nous dirigeons était occupé par les première et deuxième vagues, car, de flanc, les boches tiraient sur nous. Ce fut le moment où nous avons perdu le plus de monde. Notre capitaine nous entraîna alors à l'assaut de cette tranchée, il fut blessé, en ce moment, alors nous nous couchâmes en tirailleur, le sac devant la tête et nous nous mettons à faire feu sur les casques à pointe qui dépassaient le parapet de leur tranchée.

« Leur nombre diminuait assez rapidement ; nous n'étions éloignés d'eux que de 40 à 50 mètres. Nous étions encore là, lorsque nous voyons apparaître de l'autre côté de la tranchée des casques sans pointe, ce sont les casques dont nous sommes maintenant tous dotés (un beau casque peint en bleu), aussitôt nous cessons le feu et en avant à la fourchette sur la tranchée boche pour achever ceux qui restaient, ils n'étaient pas bien nombreux, mais malgré leurs cris de « Kamarade, Kamarade » ils allèrent rejoindre leurs frères dans le fond de la tranchée, une balle dans le corps. Nous étions en colère contre eux : la veille, en effet, ils nous avaient envoyé dans notre cantonnement des obus à gaz asphyxiant. Aussi « pas de quartier » c'étaient les mots, les cris que nous poussions tous. Pourtant en troisième ligne nous fîmes prisonniers environ 450 qui étaient cachés dans leurs cagnacs ; il y en avait de tout âge mais surtout des jeunes de 17, 18 ans.

« Nous avons continué notre poursuite dans la plaine qui s'étendait devant nous ; elle était déjà conquise, on la voyait sillonnée par des troupes françaises qui s'en allaient l'arme à la bretelle mais l'œil au guet. Pendant que nous autres étions à faire le grand nettoyage des boyaux, les autres avaient toujours foncé de l'avant ; nous étions fatigués, car il avait plu et la terre se collait à nos souliers ; pour mon compte, j'emportais pour le moins 2 kilos à chaque soulier.

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, novembre 1915, p. 5-7.

« Si notre artillerie avait bien marché, nous serions maintenant bien plus avancés : à cause de la pluie et du mauvais temps elle ne voyait pas les signaux, et n'allongeait pas son tir suffisamment. Cette erreur nous a obligés à nous arrêter. Les boches se sont creusé une nouvelle tranchée, qui ne les garantira pas longtemps, car on ne les laissera pas un moment tranquilles.

« Hier soir nous avons encore progressé un bon bout de chemin mais ce n'est plus notre division qui est en première ligne ; nous autres sommes comme soutien de l'artillerie ; nous sommes un peu plus tranquilles et ne craignons guère les obus dont un grand nombre n'éclatent pas.

« Et puis nous sommes tous cachés dans des boyaux ; - c'est dans un boayu boche qu'est ma compagnie. – Je ne sais pas quand ma lettre vous parviendra, si même elle vous parvient ; mais à la grâce de Dieu. Priez toujours pour moi, une balle va si vite, l'obus va encore plus vite. Remerciez pour moi la très Sainte Vierge et sainte Anne ... elles ont dû me protéger. »¹

L'« Arradonnais » qui rapporte ces combats n'est pas nommé et on peut penser que sa lettre a été retouchée par le rédacteur du bulletin qui s'enorgueillit en préambule de la vaillance d'« un régiment Breton » composé en grande partie de « Morbihannais de Vannes ». L'ensemble de la lettre a d'ailleurs une très nette connotation propagandiste.

L'ennemi est appelé « les boches » et ceux de la deuxième ligne sont traités sans pitié lors de la prise des tranchées malgré leurs supplications « Kamarade, Kamarade » ; les « obus à gaz asphyxiant » reçus la veille justifient la « colère » des soldats et leur mot d'ordre « pas de quartier » ; pourtant 450 ennemis en troisième ligne sont faits prisonniers et l'auteur de la lettre laisse entrevoir un sentiment de compassion pour leur jeunesse. Un appel aux prières de ses proches clôt sa lettre, accompagné de questionnements sur l'arrivée de ce courrier à destination et de remerciements à « la très Sainte Vierge et sainte Anne » qui ont dû le protéger.

Le bulletin de janvier 1916 est l'occasion de faire le triste bilan de l'année passée et le décompte impressionnant des victimes de guerre. Des articles en français font mesurer l'impact de la guerre à Arradon. Dans la commune elle-même, la vie tourne au ralenti : peu de naissances, aucun mariage. 26 jeunes gens de 18 ou 19 ans sont « appelés sous les drapeaux » dès le 5 janvier et le rédacteur note : « Leur départ crée un vide parmi nous. Bientôt il ne restera plus que des imberbes et des vieillards à cheveux blancs ou aux crânes dégarnis. » Un article est consacré à Théophile Luhern, 22 ans, broyé par un obus à Mesnil-les-Hurlus en Champagne. Il est suivi d'une liste des 22 militaires défunts de la paroisse, précisant lieu et date du décès. 10 « disparus » sont ensuite nommés ainsi que 13 « prisonniers de guerre ».

Le bulletin de février 1916 comporte les éloges funèbres de Pierre-Marie Le Pol et Jules-Marie Le Bihan. Celui de mars 1916 publie deux lettres de prêtres originaires d'Arradon : l'abbé P. Le Bihan et l'abbé P. Le Rohellec, le frère de Louise. Le ton de la lettre de celui-ci contraste avec celle du soldat qui décrit, en bannissant les états d'âme, l'âpreté des combats. L'humanité retrouve un peu ses droits dans les centres de soins aux blessés.

Lettre de M. l'abbé P. Le Rohellec.

« Je suis actuellement dans une ambulance de la Haute-Alsace. La salle, à laquelle je suis affecté, est appelé [sic] salle des morituri. Les blessés, qu'on y amène sont en effet gravement atteints. Ils ne sont pas tous moribonds ; mais la science des chirurgiens est trop souvent impuissante à leur conserver la vie. Pauvres soldats, horriblement mutilés, qu'ils sont dignes de pitié. Les infirmières se multiplient pour les soulager. La place du prêtre est bien à leur chevet pour les encourager et les aider à sauver leurs âmes. Je ne vous dirai pas combien j'en ai vu succomber. Le nombre est trop considérable. Mais je me hâte d'ajouter que j'ai été le témoin de nombreuses grâces reçues et de morts vraiment édifiantes. C'est la grande consolation du prêtre. La loi, qui l'a envoyé à l'armée, avait un autre but. Le démon a été pris dans ses propres filets... Notre travail à l'ambulance est beaucoup accru par le bombardement des boches. Le concert ne dure guère qu'une demi-heure.

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, novembre 1915, p. 9-11.

Mais cette dangereuse musique doit être évitée à nos blessés. Aussitôt que les marmites commencent à siffler, la consigne est de les descendre à la cave. Après l'orage, on les remonte. Le jour, passe encore. Mais la nuit, la besogne est plus compliquée. Le transport des blessés exige les plus grandes précautions. Nous y mettons le plus d'attention et de douceur possible. Dans la soirée de Noël, le salut du Très Saint-Sacrement était commencé à la chapelle. Les malades, qui avaient pu se traîner, y assistaient. Soudain retentit, d'une façon effroyable, le bruit du canon. Tout l'édifice tremble. Il fallut enfermer promptement le Saint ciboire dans le tabernacle et courir au secours des blessés... L'ambulance est desservie par des religieuses. Toutes sont Alsaciennes ou Allemandes. Elles savent peu le français. Il est parfois difficile de se comprendre. Alors on parle par des signes. Leur conduite est admirable. Elles soignent avec un égal dévouement les Français et les Allemands. La charité chrétienne n'établit pas de distinction entre les peuples. Elle ne fait acception [sic] de personne. Pour elle tout militaire blessé est un membre souffrant de Notre-Seigneur Jésus-Christ... Priez pour moi et pour nos chers soldats. »¹

Le frère de Louise relate son apostolat « dans une ambulance en Haute-Alsace » où le travail est « beaucoup accru par le bombardement des boches ». Sa lettre rend hommage aux religieuses infirmières, Alsaciennes ou Allemandes qui « soignent avec un égal dévouement les Français et les Allemands ». Pierre note qu'elles « savent peu le français » et que c'est par des signes que se fait parfois la communication. Les clivages sont abolis ou modifiés : les blessés sont traités avec les mêmes égards et la barrière linguistique ne correspond pas à celle de la nationalité.

Une autre lettre en français est publiée dans ce bulletin, celle d'un soldat, « un jeune paysan de la paroisse sorti depuis peu d'années de l'école primaire » qui répète son attachement à Arradon :

« Merci du Bulletin paroissial. Je suis bien aise de le recevoir, et je le lis toujours avec intérêt. Le pays natal me tient au cœur. Sans cesse je pense à mes parents, à mon village, aux travaux de la ferme. Breton je suis, et breton je resterai. Notre pays n'est pas le plus mal partagé. Ses plaines d'ajoncs, ses petits bois, et surtout son mor-bihan ont un charme particulier. J'ai parcouru plusieurs départements. Il y en a de très beaux : le site et la culture sont superbes. Mais je vous avoue que notre Bretagne leur est supérieure. (...) Samedi j'irai aux tranchées et y passerai quelques jours. Le secteur est assez tranquille ; et si je ne commets pas d'imprudence, j'espère revenir encore sain et sauf... Le temps a subitement changé. Les jours derniers étaient très beaux. Le soleil chauffait ; on eut dit le printemps, mais l'hiver recommence. Depuis deux jours la neige tombe à gros flocons. Heureusement nous sommes bien vêtus ; le froid ne nous gêne guère. Au revoir, après la victoire définitive, dans le beau pays d'Arradon. »²

En juin 1916, un article censuré annonce que quatre Arradonnais ont été faits prisonniers et une autre lettre de soldat³ est publiée, toujours en français.

Le bulletin de juillet 1916 déplore le décès dans la Somme de Joseph Le Rohellec, de Rosclédan, dont le frère Louis est porté disparu depuis le début des hostilités. Une nouvelle lettre de soldat est publiée, qui relate la dureté des combats : « la bataille est aussi acharnée que jamais. L'artillerie, de part et d'autre, continue sans trêve son œuvre de destruction et de carnage. »⁴

Le dernier bulletin paraît en septembre 1916. Deux baptêmes, deux mariages et quatre enterrements sont signalés, en français contrairement à l'habitude ; l'une des unions concernant « Joseph Le Roy, *Belgique*, et Marie-Anne Carnac, *Bourg* » est sans doute consécutive au brassage de population dû à la guerre. Un article fait état de trois soldats arradonnais désormais déclarés officiellement comme « disparus » ; un autre est consacré à Patern Morio, natif de Séné, tué dans la Somme, qui laisse une jeune veuve et deux enfants en bas-âge. Une lettre de soldat, « Lettre de J.-L. M. », est publiée, ce sera la dernière puisque le bulletin s'arrête de paraître avec ce numéro.

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, mars 1916, p. 5-6.

² *Bulletin paroissial d'Arradon*, mars 1916, p. 7.

³ Il s'agit d'une « Lettre militaire », « de Joseph M. ». *Bulletin paroissial d'Arradon*, juin 1916, p. 6-7.

⁴ Cette lettre est intitulée « Lettre militaire de A.B. ». *Bulletin paroissial d'Arradon*, juillet 1916, p. 7.

À côté des lettres du front et des nouvelles, souvent mauvaises, concernant les Arradonnais, d'autres articles ont une portée plus générale. La plupart sont en français et situés plutôt en fin de revue, certains sont en breton et placés alors dans les premières pages.

En mars 1915, le bulletin publie sous le titre « La Prusse apostate » un texte virulent qu'il introduit ainsi : « On lira avec intérêt et profit le jugement que M^{sr} Freppel portait sur la Prusse ». M^{sr} Freppel¹ a sans doute écrit vers 1870 ces propos rapportés dans le bulletin arradonnais :

« Une puissance, née de l'apostasie, enrichie des dépouilles sanglantes de la Pologne, de l'Allemagne, de l'Autriche et du Danemark est arrivée, de spoliations en spoliations, à constituer au cœur de l'Europe une menace permanente pour le repos et l'indépendance des peuples. Un jour, profitant de nos malheurs publics, elle a poussé au-delà du Rhin les convoitises d'une ambition qui ne connaît pas de bornes. Plus tard, un accident heureux lui a permis d'effacer avec la pointe de son épée et de confisquer à son profit l'autonomie des États secondaires de l'Allemagne. Et le [sic] voilà qui, aujourd'hui, dépassant la sphère légitime de son influence et de sa domination, étend jusqu'au trône de Ferdinand le Catholique et de Charles-Quint les visées de son orgueil surexcité par le succès. De telles audaces ne révoltent pas moins notre foi qu'elles n'indignent notre patriotisme. Car, la Prusse prépondérante en Europe, ce serait le saint Empire romain retourné contre la France et contre l'Église. Dieu ne le permettra pas ! nous avons pour garant de sa protection la justice de notre cause et les vœux de tous les cœurs catholiques. La France qui ne menace la liberté d'aucun peuple, ne ceint l'épée de Tolbiac et de Bouvines que pour refouler dans leurs limites naturelles ceux qui essayent d'en sortir par la ruse et par la violence. »²

Cet article en appelle à la « foi » et au « patriotisme » et utilise des références historiques et géographiques qui ne semblent accessibles qu'à une frange de la population dotée d'une culture scolaire assez poussée. Publié en page 9 du bulletin, il n'est séparé de la liste des 237 mobilisés d'Arradon à cette date que par un article d'une demi-page intitulé « Plaies de Jésus-Christ ». Le rédacteur du bulletin semble ainsi tenter de justifier la guerre et la mobilisation des Arradonnais.

Le mois suivant, en avril 1915, un très long article occupe les quatre dernières pages du bulletin arradonnais. Intitulé « Petite histoire de la Prusse », il est introduit ainsi : « Les Prussiens, dans toute cette dernière guerre de 1914, se sont conduits en véritables Vandales. Ecoutez leur histoire, et vous comprendrez pourquoi il en devait être ainsi. »

Une première partie historique se développe en quatre sous-parties : « Prussiens et Vandales » - où l'étymologie du mot « Vandalisme » est rapportée -, « Leur conversion au christianisme », « La Prusse et l'Ordre Teutonique » et « La Prusse devient Luthérienne ». Une deuxième partie décrit les « deux tares indélébiles » que porte la Prusse moderne :

UNE PREMIÈRE TARE de la Prusse et des Prussiens, c'est leur descendance des cruels Vandales. (...)
UNE DEUXIÈME TARE, C'EST L'ACTE DE VOL ET D'APOSTASIE QUI A PRÉSIDÉ A LA CRÉATION DE LA PRUSSE MODERNE. (...)³

La troisième partie, plus courte, fait office de conclusion. Revenant à l'actualité de « cette guerre de 1914 », l'auteur de l'article souligne en italique : « *Dans ces cruautés, c'est le vieux sang des Vandales païens qui se réveille.* » et se termine par une exhortation : « Français, en luttant jusqu'à la mort, pour débarrasser le monde de l'hégémonie prussienne, c'est pour la foi et la civilisation chrétienne que vous luttez. »

Ces deux articles sont particulièrement virulents. En septembre 1915, un article en breton évoque également la « Prusse ».

¹ Charles-Émile Freppel est né en 1827 en Alsace et mort en 1891 à Angers où il était évêque et avait fondé l'Université Catholique de cette ville. Il a également été député de Brest à l'assemblée nationale.

² *Bulletin paroissial d'Arradon*, mars 1915, p. 9.

³ *Bulletin paroissial d'Arradon*, mars 1915, p. 15-16. L'article, dans son entier, occupe les pages 13 à 16.

Prisonnerion ér Pruss.

Ur lézen reseuet get ol er ranteleahu e zihuenn, é pad er brezél, kemér ha derhel prisonnerion er vésinerion ag en dud karget de soignein er ri klan pé maheniet. Er Prussénet nen dechet miret er hourmen zé. Kaset ou dès ind, emb truhé, d'en Allemagne. Tro ha tro de uinek miz é mant bet goarnet inou. Nechoah én tremen devehan men, tri mil, e zou bet digasset éndro de Frans. Én ou misk hum gavé tud ag hum bro, ha memb tuchentil béléan. Aterset ind bet eit gond penaus é pass en treu ér Pruss a zivout er prisonnerion. Chetu er péh ou dès laret : tristedegeah bras e zou é peb tachad, rak ma vert forbannet pel a zoh er vro. Nechoah er brisonnerion n'en dint ket diskonfortet ; sur ind e vou douget er victoér é cours pé devéhat ; hag er greden zé ou honsol hag ou dalh nerhus. Lauket ind libr de pratékein ou religion, el ma karant. Bezou béléan get é, ha ind e ia d'ou havet pé venant, eit divis pé kovésat. É mar a léh en overen vé laret pamdé. Kobanieu pé tiir planche goleit get papér goudronet e chervij de lojeris. It kousket peb unan en dès ur longiren hag ur hohlet lan a blous pé goémon. Er labour, d'en nan, nen déket kaletoh eit kani er labourizioñ. Kaset vert de ziskar guih, de dennein mein, de auzein en henteu, de foanat pé de véein. Nechoah fatékus e er gobér, en arben ma ne vert ket gol vaget. Er helennadur e zou rust ; redé senteïn, ha kerret déan¹, mès d'en ordinér er hoardet ne skoant biskoah hani. Er ri klan pé blesset nen déket goal gasset. Liésan é mand soignet get douster ; mes er barberion e zou gol téchet de drohein er mambreu gouliet, hag ind er groa get rustoni. Er biuans é er falan tra zou, er bara e zou groeit get bled ségal ha bled aveleu doar ; 250 gramm em kin de peb unan pamdé. De vitin ur baneg kafé, ha pé sort kafé ; de greisté souben, ha mar a huéh un tamig kig ; de noz légumaj. Eit ivag nen des kalz meid deur ; hellein a rerd prénein biér. Mad é kas treu d'er brisonnerion, meit ma vou treu ag um hoarn hir amzér. Er bara e luém, ha nen dé mui débrabl. Nitra guél eit biskui. Mar a dra vé kolet in hent, mès pas kalz, reit e vé de peb prisonner er peh e gas é dud dehon... guir é, ol en tachadeu nen dint ket hanval en eil déguilé. Bezou mar a gani guel aveit er réral...²

Une loi reconnue par tous les royaumes défend, pendant la guerre, de faire et garder prisonniers les médecins et les gens chargés de soigner les malades ou estropiés. Les Prussiens n'ont pas observé ce commandement. Ils les ont envoyés, sans pitié, en Allemagne. Ils y ont été gardés environ onze mois. Pourtant, ces derniers temps, trois mille ont été ramenés en France. Parmi eux se trouvent des gens de notre pays, et même des gentilshommes prêtres. Ils ont été interrogés pour raconter comment ça se passe en Prusse au sujet des prisonniers. Voilà ce qu'ils ont dit : c'est une grande tristesse partout, car on est exilés loin du pays. Pourtant les prisonniers ne sont pas découragés ; ils sont sûrs que la victoire sera emportée tôt ou tard ; et cette conviction les console et les fortifie. Ils sont libres de pratiquer leur religion, s'ils le veulent. Il y a des prêtres avec eux, et ils vont les trouver quand ils veulent, pour parler ou se confesser. Dans certains endroits, la messe est dite chaque jour. Des cabanes ou des maisons en planche couvertes de papier goudronné leur servent de logement. Pour dormir, chacun a une couverture et un matelas rempli de paille ou de goémon. Le travail, l'été, n'est pas plus dur que celui des travailleurs. On est envoyés abattre des arbres, extraire des pierres, arranger les routes, faire les foins ou la moisson. Pourtant c'est fatigant de le faire, parce qu'on n'est pas bien nourris. Les instructions sont rudes ; il faut obéir, et marcher vite³, mais d'ordinaire, les gardes ne frappent jamais personne. Les malades ou blessés ne sont pas maltraités. Le plus souvent ils sont soignés avec douceur ; mais les chirurgiens sont bien enclins à couper les membres blessés, et ils le font avec rudesse. La nourriture est la pire chose qui soit, le pain est fait avec de la farine de seigle et de la farine de pommes de terre ; 250 grammes seulement à chacun chaque jour. Le matin une goutte de café, et quelle sorte de café ; à midi de la soupe, et quelquefois un petit morceau de viande ; le soir des légumes. Pour boisson il n'y a que de l'eau ; on peut acheter de la bière. Il est bon d'envoyer des choses aux prisonniers, seulement s'il s'agit de choses qui se gardent longtemps. Le pain moisit, et il n'est plus mangeable. Rien de mieux que les biscuits. Certaines choses sont perdues en chemin, mais pas beaucoup, on donne à chaque prisonnier ce que lui envoient ses parents ... c'est vrai, tous les endroits ne sont pas pareils de l'un à l'autre. Il y en a plusieurs qui sont meilleurs que les autres...

Ce texte, qui accuse au départ les « Prussiens » de ne pas avoir respecté les accords internationaux sur les prisonniers de guerre, décrit ensuite les conditions de vie de ces derniers en « Allemagne », situation psychologique d'abord et liberté de culte, situation matérielle ensuite : logement, travail, soins aux blessés et nourriture ; l'article se termine par un encouragement aux

¹ Peut-être pour *bean, buan* (vite).

² *Bulletin paroissial d'Arradon*, septembre 1915, p. 2-3.

³ Traduction incertaine pour *kerret déan*.

familles à leur envoyer des colis. Les détails sont précis et parlants pour les lecteurs arradonnais ; on peut cependant se demander s'ils correspondent toujours à la réalité, par exemple quand l'auteur parle de *ur hoblet lan a blous pé goëmon* (un matelas rempli de paille ou de goémon)¹.

À cette même période, d'autres articles en breton concernant la guerre paraissent, comme en juin 1915 *Béleg ér brézel* (Prêtre à la guerre) ou en août 1915 *Ur vam a Frans* (Une mère de France). Le premier rapporte la lettre d'un prêtre, le second raconte l'histoire d'une pauvre veuve qui perd son fils unique à la guerre et donne à un soldat blessé qui retourne au front les lainages qu'elle avait préparés avec ses dernières économies. À celui-ci qui la remercie et lui demande son nom, elle répond : *me zou ur vam béet get é dareu, ur Vam a Frans*. (je suis une mère noyée par ses larmes, une Mère de France). Leur conversation précédente emploie aussi le terme *Prussiénet* (Prussiens) : la mère meurtrie, sans argent et sur le point de tomber malade se résout à revendre ce qu'elle avait tricoté pour son fils quand elle rencontre le soldat qui, comme elle, marche avec peine.

(...) Monnet e hra a hers, en ur harpein doh er mangoerieu, a pé remerk ur soudard é tremen trema zi. Ean eue e gèr get poen ; e ma bet ar en tachad tan, ha blesset é bet. Oh ! e chonj er geh vam, maset ean dès hanauet me mab. Cheleuet, men dén mad, un dra e mès de houlennet neoh. Intron, e reskond er soudard, petra zeziret. Mes en é glahar, perderi é dés hanuein é mab karet, é het de barti... ia, e hon de gemer en trein. Retornein e ret d'en tachat tan ?... ia, ha me skoeih steard ar er Prussiénet... Amantoh a kerh ahuel ?... A gemen ma hellan bout. Poen e mes oah é kerret, mes er major en dès laret get kass ha digass men divarr e lianteih... Ou pès ahuel ol er pé ou pès d'ober... Hum ! n'en don ket pinheg, mès aved er momant en treu e ia ... ou pès chonjet ér gouyan. Ne faut ket m'ou pou haneout... Mé ou ped, kemiret er gleuan men ; hag en ur laret er honzeu sé, hi lak e dan kasal er soudard ur loreu, ur gilet, hag ur gravatéen... Eit me mab m'em boé ou brochénet, mes nen de chet muih d'hober anehé. Doué en dès ean galuet devat on ; hui e gompren !... ha me vou konfortet é chonjeal penaus ur soudard e vou goarantet mat er gouyan men dré en arben a me mad. (...)²

(...) Elle se traîne, en s'appuyant contre les murs, quand elle remarque un soldat qui passe, venant vers elle. Lui aussi marche avec peine ; il a été au front, et il a été blessé. Oh ! pense la pauvre femme, peut-être a-t-il connu mon fils. Écoutez, mon bon monsieur, j'ai quelque chose à vous demander. Madame, répond le soldat, que désirez-vous. Mais dans son chagrin, elle craint de nommer son fils chéri, vous allez partir... oui, je vais prendre le train. Vous retournez au feu ?... oui, et je frapperai fermement sur les Prussiens... Vous êtes à même de marcher au moins ? Du mieux que je peux.³ J'ai encore de la peine à marcher, mais le major a dit que mes jambes se dégoudiront en allant et venant... Vous avez au moins tout ce dont vous avez besoin... Hum ! je ne suis pas riche, mais pour le moment ça va... vous avez pensé à l'hiver. Il ne faut pas que vous ayez froid... Je vous prie, prenez ces lainages ; et en disant ces paroles, elle glisse sous le bras du soldat des chaussettes, un gilet et une écharpe... C'est pour mon fils que je les avais tricotés, mais il n'en a plus besoin. Dieu l'a appelé à lui ; vous comprenez !... et je serai réconfortée de penser qu'un soldat sera bien protégé cet hiver grâce à moi. (...)

Cet extrait qui constitue la partie centrale du texte donne une idée du ton pathétique de l'ensemble et du style de dialogue, présenté de façon informelle au sein du récit mais proche des formes orales utilisées couramment : *é bet de barti ... ia, e hon de gemer en trein ... etc* (vous allez partir ... oui, je vais prendre le train ... etc.). Le rédacteur du bulletin ne dit pas d'où vient cette histoire, peut-être publiée dans une autre revue, en breton ou en français.

Dans ce numéro d'août 1915, deux articles en français « L'hermine » et « Deux frères »⁴ se suivent, racontant d'une part la légende de l'hermine qui, face au roi Conan Mériadec, préfère la mort à la souillure, d'autre part la solidarité fraternelle de deux soldats au front.

¹ Le goémon, ou plutôt le *behin* (nom local du zostère), rincé à l'eau douce et séché est utilisé sur le littoral du golfe pour divers usages : toiture des appentis, garnissage des matelas. Voir en 3.1.1.

² *Bulletin paroissial d'Arradon*, août 1915, p. 2-3.

³ Traduction incertaine de *Amantoh a kerh ahuel ? A gemen ma hellan bout*.

⁴ *Bulletin paroissial d'Arradon*, août 1915, p. 10-11 et 12-16. Le second texte est signé « René Bazin ».

En septembre 1915, « Le miracle de la Marne » est consacré au récit de la bataille dont c'est l'anniversaire. Ce même numéro revient longuement - cinq pages du bulletin ! - sur une pièce de théâtre « Cœurs Français » jouée par des écolières et jeunes filles de la paroisse.

Un drame a été joué à l'école Sainte-Marie le 25 juillet par les élèves et quelques jeunes filles de la paroisse. Cœurs Français est une [sic] épisode de la guerre franco-allemande de 1870. L'actualité était frappante. Ce sont des pages chaudes et patriotiques. La femme française apparaît dans son auréole de vaillance et de charité. La prussienne se montre aussi avec toute sa jactance et sa dureté. (...)¹

Le reste du texte est à l'avenant : ennemies et Françaises sont présentées tout au long du texte de façon caricaturale et les actrices arradonnaises sont nommées au fil du texte :

Le premier acte s'ouvre dans la grande salle du château de Werthe. La comtesse, Anna Le Guen, tient bien son rôle. C'est une vraie Allemande, froide, hautaine, remplie de morgue. (...) Entre en scène Frédérika, sa fille aînée, Léonie Boleis. Elle tient en main un télégramme énumérant les victoires remportées et la déroute complète des Français. La jeune Prussienne exulte ; elle entrevoit l'écrasement prochain de la France, et dans sa joie elle prodigue l'ironie et l'insulte. Thécla, sa petite sœur, prend une leçon de français. Gabrielle Jouan est une gentille enfant, quoique Allemande. Elle est docile, affectueuse ; elle s'intéresse aux affaires de France ; elle aime surtout son institutrice, Paule de Fresle, Marie Jégat. (...)

Le deuxième acte se passe en France dans le beau salon du château-ambulance de Fresle. Héliette, Marie Maréchal, un petit tablier blanc devant elle, et au bras un brassard d'infirmière, roule des bandes de toile. La table est chargée d'onguent, de flacon, de charpie. Elle chante de sa jolie voix. Manette, Lucie Le Guen, est le modèle des servantes françaises ; elle aime ses maîtres, et elle déteste les Allemands. Elle travaille jour et nuit pour faire son service et soigner les blessés : mais sa charité va de préférence aux Français. On cause des malades. Brusquement la porte s'ouvre : Paule de Fresle en costume de voyageuse apparaît. Grande surprise. Héliette reconnaît sa sœur aînée et se précipite à son cou. Bientôt entre la comtesse de Fresle, Stéphanie Jollivet, avec sa seconde fille Jeanne, Thérèse Dagaut. Alors se déroule une scène de famille vraiment touchante. Stéphanie Jollivet est une véritable comtesse. Elle en a la dignité et la noblesse. Son attitude, sa physionomie, son langage, tout trahit son origine de grande et charitable châtelaine. (...)

Au troisième acte, Paule et Jeanne chantent en faisant de la charpie. Héliette entre un doigt sur la bouche : chut, chut, mes grandes sœurs. Le malade est là. On vient d'apporter un officier supérieur gravement blessé. Il est maussade, bourru. C'est un Allemand. Manette l'a en horreur. Paule sort pour porter secours au nouvel arrivé. Soudain une dame avec ses deux filles fait irruption dans le salon. Elle a appris par dépêche que son mari, blessé à Longwy, est soigné dans les environs. Manette flairant des Prussiennes, est disposée à les flanquer à la porte. (...) Dernier tableau. D'un côté une famille Française, de l'autre une famille Prussienne. Ce sont deux types essentiellement différents : là la grandeur et la bonté, ici la raideur et l'orgueil humilié. La comtesse de Werthe tend la main pour remercier la comtesse de Fresle. Celle-ci hésite. Mais sa fille, la douce et tendre Paule, est là. Elle insiste, elle implore au souvenir de la petite Thécla, qui fut dans l'exil sa consolation et sa joie. La religion l'emporte. (...)

Rendons un juste hommage aux actrices. Elles ont rempli leur rôle avec un naturel et une vérité surprenante : Pendant que se déroulaient les péripéties de ce drame émouvant, bien des larmes ont coulé. Dans un entr'acte M^{lle} Caillet a fait un monologue très touchant. Le concours empressé des chanteuses n'a pas peu contribué au succès général. La voix superbe de M^{lle} Marty a rendu, avec une maestria parfaite, la marche du généralissime Joffre. Il n'est pas jusqu'au [sic] deux petites quêteuses, costumées en Alsaciennes, qui n'aient ravi l'assistance, aussi tout le monde a voulu jeter une offrande dans leurs bourses. Elles ont recueilli la jolie somme de 132 fr.50. Les blessés militaires s'en réjouiront.²

L'article se termine ainsi, se félicitant du succès de la pièce et de la quête faite par deux petites filles « costumées en Alsaciennes », soulignant aussi la qualité du jeu des actrices. Le texte

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, septembre 1915, p. 8.

² *Bulletin paroissial d'Arradon*, septembre 1915, p. 8-12.

confond parfois celles-ci avec leur personnage ; ainsi « *Gabrielle Jouan* est une gentille enfant, quoique Allemande » et dans un passage non cité sur Frédérika : « Son ton impératif et ses gestes cassants n'expriment que trop la bassesse de ses sentiments. Et cette attitude, elle la soutient jusqu'à la fin de la pièce. Quels efforts a dû faire cette aimable et bonne jeune fille pour se transformer ici en méchante teutonne » ; le rédacteur de l'article reconnaît ailleurs que « Marie Jégat a le beau rôle. C'est la Française au cœur si noble et si élevée. » Le relevé des qualificatifs attribués aux personnages montrerait à l'évidence les portraits stéréotypés qui sont dressés des Allemandes, « Prussiennes » ou « teutonne » d'une part et des Françaises de l'autre.

Les différences sociales sont également représentées, de façon méliorative concernant la comtesse française, digne et noble : « Son attitude, sa physionomie, son langage, tout trahit son origine de grande et charitable châtelaine », de façon plutôt péjorative concernant Manette qui pourtant « est le modèle des servantes françaises ; elle aime ses maîtres, et elle déteste les Allemands », elle « a en horreur » le blessé allemand, et, lorsque la comtesse allemande arrive avec ses filles, « Manette flairant des Prussiennes, est disposée à les flanquer à la porte ».

En octobre 1915, ce sont des tirailleurs sénégalais qui sont victimes de représentations stéréotypées dans un article intitulé « Sénégalais à la corvée ». Le regard condescendant de l'auteur de ce texte se traduit en termes difficilement compréhensibles un siècle plus tard.

Je garderai longtemps le souvenir de la première corvée de Sénégalais qui me fut envoyée au service des farines dont j'assurais la répartition.

Le travail était simple : retirer des piles les balles de cent kilos et les transporter au pied de chaque pétrin, de façon à ménager la peine des boulangers et aussi leur temps.

En deux mots, la théorie fut faite :

- Sénégal, toi prendre sac sur ton dos et toi porter là-bas chez boulanger.

- Sac là ! de s'exclamer avec une moue légère le premier tirailleur du rang.

- Oui ! Oui !

- Oh ! y a pas bon pour Sénégal ça. Y a pas moyen moi prendre ça.

- Toi y a prendre tout de même.

Une pierre dans une mare aux grenouilles n'eût pas fait d'autre effet que ce mot. Se regardant les uns les autres, la mine allongée et boudeuse, mes Sénégalais se mettent à croasser dans leur idiome rauque. C'est une cacophonie parfaite, et nul ne se décide à s'approcher de la pile.

La situation ne peut se prolonger. Je m'adresse à leur sergent :

- Sergent, toi y a faire travailler les hommes.

- Les hommes pas vouloir, explique-t-il. Le gouvernement y a demandé Sénégal pour guerre. Y a pas bon pour lui ça.

- Ya bon quand-même ! Capitaine vouloir, lui, Sénégal travailler farine.

Le sergent, le premier, charge une balle sur son dos et la porte avec des facilités de fort de la Halle. Lorsqu'il revient, la figure et l'échine blanchies, il est accueilli par les rires aigus des tirailleurs qui s'amusent comme des enfants.

- Sergent, y a toi tout blanc !

Et le fait est qu'il est drôle, ainsi transformé en Pierrot à la toison poudrée.

... Les quarante hommes travaillent maintenant avec ardeur. Les boulangers les reçoivent avec joie et se font un jeu d'imiter leur langage simplifié. En moins de trois heures le ravitaillement des vingt fours est assuré. Un quart de « boule » et vingt minutes de repos récompensent ces grands enfants qui, enfin, reconnaissent que la tâche n'est pas trop lourde :

- Sénégal y a gagné pain. Y a bon ici travail farine. Y a bien bon !¹

Cet article, intégralement reproduit ici, présente les Sénégalais comme des enfants : « les rires aigus des tirailleurs qui s'amusent comme des enfants » et « vingt minutes de repos récompensent ces grands enfants » ; leur expression est décrite également comme enfantine : « avec une moue légère », « la mine allongée et boudeuse ». Mais le texte met surtout en évidence leur façon de

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, octobre 1915, p. 8.

parler français que leurs interlocuteurs emploient aussi pour s'adresser à eux, les boulangers se faisant « un jeu d'imiter leur langage simplifié ». Lorsqu'ils parlent une langue africaine, celle-ci est présentée de façon très péjorative : « Se regardant les uns les autres, la mine allongée et boudeuse, mes Sénégalais se mettent à croasser dans leur idiome rauque. C'est une cacophonie parfaite ».

Ce texte, qui choque aujourd'hui, dénote l'état d'esprit de certaines personnes à l'époque et aussi leur suffisance de locuteurs qui manient la langue française avec aisance.

Le même bulletin d'octobre 1915 publie en breton, dans les premières pages de la revue, une lettre du pape Benoît XV exhortant les belligérants à faire la paix.

Lihér Benet XV.

Un Tad Santél er Pab, Benet XV, poéniet é huilet er bresél é terhel atau, arlerh ur blé, en des skriuet ul lihér d'er grechéneah. Er pab en ur raug, e lar ean, e zou maruet get ankin pe oé disklériet er bresel. Kentéh mar d'omb bet laket de gonduih en Ilis, hum halon zou-bet tréset get ur glan e chonjeal é never a gréchenion lahet. Get a vameu, get a voézed, get a vugalé in tristedegeah vrassan. Er garg, en dès Doué reit d'emb, e zou ur garg a beah hag a garanté. Eué kemiret ur boé er ferm résolution de labourat ar ur nearh eit tremen er bresel. Er hetan tra n'es grueit e zou bet konvi er ranteleahu ag er ré zou er pen anehé d'arsau a vresélat, ha d'hum gleuet en eil é guilé. Dispriset é bet hum aviseu. Kemen sé hra poén d'emb. Mes er memb resolution e verhue atau en hum halon. N'es sauet hun deulegad tréma Doué, mestr er rouiet ag ou sujeti ; goulennet hum n'es get ol er fidélet joentein ou fédenneu doh ur ri. Hiniu, arlerh ur blé, tan er bresel zou atau allumet, hag er goed red a boulat. Eué vennein e hramb oah turel un taul kri, ha ni e saue hum boéh drest dasson er hañnoneu eit ma vou kleuet get er bobleu zou d'ur foatal ha mar hum tretteint get madeleah ha caranté. E hañ en Eutru Doué, roué en ean hag en doar, dré er goed en dès skuillet ur Salvér eit prenein er bed, suppliein e hram er ranteleahu zou e bresélat de lakat termen d'er lahereah hirrissus e zizinour en Europ agren. Er goed skuillet e zou goed Breder. Er broieu braouan ag en Europ, jardrin er bed, e zou revinet. En tachadeu, guharal tranquil, ne gleuent meit tenneu kannon, en ilisieu zou diskaret, er hérieu zou dismantet. E peb leh ne huilert meit tud varue. Hui, piri zou karget get Doué de hrein demb er peah hag er bresel, cheleuet hum péden, cheleuet boeh hun tad, vikel Jésus-Chrouist ar en doar. Dehon e ranteoh un dé kont ag ou s'évreu. Péh ur foleah derhel hum lahein elsé. Chonjet er had : er ranteleahu ne varuan ket. Er ri zou bet goal gasset ne glask meit en tu d'ihum vanjein ; hag elsé pass a rum de rum er hass hag er maliss. Perak pas hum gleuet revé er justis ha droed peb unan. Revou beniget er hetan astennou dorn d'en aral eit sinein er peah. En drazé e houlennamb get er hireah vrassan. Ni bed Doué, dré intersession er Huiriez glorius Vari, de dinérat kalon er rouiet ha de hrein er peah d'ou sujéti. Guilet vou oah, ol guharal, dieu à leuhuiné e splannein ar hum bro.¹

La lettre de Benoît XV.

Notre Saint Père le Pape, Benoît XV, peiné de voir la guerre continuer toujours, après une année, a écrit une lettre à la chrétienté. Le pape précédent, dit-il, est mort de chagrin quand la guerre a été déclarée. Dès que nous avons été placé à la tête de l'Église, notre cœur a été traversé par un glaive en pensant au nombre de chrétiens tués. Que de mères, que de femmes, que d'enfants dans la plus grande tristesse. La charge, que Dieu nous a donnée, est une charge de paix et d'amour. Aussi nous avons pris la ferme résolution de travailler avec force pour arrêter la guerre. La première chose que nous avons faite est de convier les royaumes et ceux qui sont à leur tête à cesser de faire la guerre, et à s'entendre l'un avec l'autre. Nos avis ont été méprisés. Cela nous fait de la peine. Mais la même résolution bouillait toujours dans notre cœur. Nous avons levé les yeux vers Dieu, maître des rois et de leurs sujets ; nous avons demandé à tous les fidèles de joindre leurs prières aux nôtres. Aujourd'hui, après une année, le feu de la guerre est toujours allumé, et le sang coule à flots. Aussi nous voulons encore jeter un cri, et nous élevons la voix par-dessus l'écho des canons pour qu'elle soit entendue par les peuples qui se combattent et qu'ils se traitent avec bonté et amour. Au nom du Seigneur Dieu, roi du ciel et de la terre, par le sang qu'a versé notre Sauveur pour racheter le monde, nous supplions les royaumes qui se font la guerre de mettre un terme à la tuerie épouvantable qui déshonore l'Europe entière. Le sang versé est le sang de Frères. Les plus beaux pays d'Europe, le jardin du monde, sont ruinés. Les pays, autrefois tranquilles, n'entendent plus que les coups de canon, les églises sont abatues, les villes sont détruites. Partout on ne voit que des gens morts. Vous, qui êtes chargés par Dieu de nous donner la paix et la guerre, écoutez notre

¹ Bulletin paroissial d'Arradon, octobre 1915, p. 2-3.

prière, écoutez la voix de notre père, le vicaire de Jésus-Christ sur la terre. À lui vous rendrez compte un jour de vos œuvres. Quelle folie de continuer à s'entretuer ainsi. Songez bien : les royaumes ne meurent pas. Ceux qui ont été maltraités ne cherchent que le moyen de se venger ; et ainsi passe de génération en génération la haine et la colère. Pourquoi ne pas s'entendre selon la justice et le droit de chacun. Que soit béni le premier qui tendra la main à l'autre pour signer la paix. Nous demandons cela avec la plus grande hâte. Nous prions Dieu, par l'intercession de la glorieuse Vierge Marie, d'attendrir le cœur des rois et de donner la paix à leurs sujets. On verra encore, comme autrefois, des jours de bonheur rayonner sur notre pays.

Le texte semble, à l'exception de la première phrase, rapporter les propos du pape, même si la mention *cheleuet boeh hun tad, vikel Jésus-Christ ar en doar* (écoutez la voix de notre père, le vicaire de Jésus-Christ sur la terre) trahit l'expression de celui qui relaie ce discours.

L'ensemble de la lettre est un appel pressant à l'arrêt des combats sans prise de partie pour l'un ou l'autre des belligérants. Après avoir rappelé les démarches entreprises sans succès dès le début du conflit, le pape demande à tous les fidèles d'unir leurs prières aux siennes pour obtenir la paix. Les mots employés sont très forts : *er labereah hirrisus e zjzjinour en Europ agren. Er goed skuillet e zou goed Breder* (la tuerie épouvantable qui déshonore l'Europe entière. Le sang versé est le sang de Frères). L'appel à la réconciliation est pressant et l'initiative de l'une ou l'autre des parties vivement encouragée : *Perak pas hum glnet revé er justis ha droed peb unan. Revou beniget er hetan astennou dorn d'en aral eit sinein er peab* (Pourquoi ne pas s'entendre selon la justice et le droit de chacun. Que soit béni le premier qui tendra la main à l'autre pour signer la paix).

Le ton humaniste de cette lettre tranche avec celui de précédents articles virulents à l'égard des ennemis. Une étude exhaustive serait nécessaire pour l'affirmer mais il semble que de tels propos belliqueux et caricaturaux ne soient plus de mise dans le bulletin arradonnais après la publication de la lettre pontificale.

En décembre 1915, un texte signé « R. Bazin » et intitulé « Les bœufs d'Alsace »¹ avec un sous-titre « Souvenir de 1870 » raconte l'histoire d'un paysan qui inverse ses bœufs sous le joug pour qu'ils refusent de tirer les canons de la Prusse. Un autre article évoque « La fabrication des bagues »² par les soldats avec l'aluminium des obus qu'ils reçoivent. D'autres articles en français sont consacrés à la vie des prisonniers ou à des faits de guerre, comme en mars 1916 un texte de trois pages intitulé « Épisode de combat naval »³.

Les textes en breton consacrés à la guerre se présentent différemment : situés en première partie du bulletin, ils sont peu travaillés au niveau de la mise en page. Les thèmes sont souvent religieux : à plusieurs reprises une rubrique *Burbuden er brézel* (les miracles de la guerre) rapporte des communions, confessions, élan de générosité des prêtres, etc.⁴, d'autres articles ont des titres évocateurs : *Overen én tachad brézel* (Messe au front), *Ofisour anglez distroet d'ob er guir religion*⁵ (Un officier anglais revenu à la vraie religion), ou encore *Soudarded breton goarnet dré santez Anna* (Soldats bretons gardés par sainte Anne) publié en mai 1916 :

Ur béleg iouank a gornad bro-Kimperlé e skriù :

Dré-men, e karer santez Anna. Chetu perak em és chonjet é ma mad rein de hanaouit un dra hag e greskou hoah konfians er Vretoned é santez Anna, hou Mamgouh. En dra men e zou guir pen d'er ben. Devizet é bet d'ur béleg, en un trein soudarded bleset, dré er hapiten e zou bet goarnet dré santez Anna ; ha chetu amen petra en des laret er béleg sé.

« Béh e oé pad en devéhan foéterèheu e zou bet er Champagn, ha chetu petra zou digoéhet get ur réjimant Bretoned lojet tost de Gimperlé éraug er brezel. Ni e hel laret penaus er Vretoned en

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, décembre 1915, p. 12-13. L'auteur est sans doute René Bazin.

² *Bulletin paroissial d'Arradon*, décembre 1915, p. 8.

³ *Bulletin paroissial d'Arradon*, mars 1916, p. 14-16.

⁴ Voir par exemple *Bulletin paroissial d'Arradon*, décembre 1915, p. 2-3 et janvier 1916, p. 2.

⁵ *Bulletin paroissial d'Arradon*, mars 1916, p. 2.

⁶ *Bulletin paroissial d'Arradon*, juin 1916, p. 2-3.

dès sekouret, ha sekouret bras, doug viktoer er Champagn. Peh ur vailhantiz ! Peh un hêr eit fardein ar en anemized ! Epad ma ridé er Fransizion trema er goaremmeu boch, ur gompagnoneh ag en .. réjmant hum gavas édan tan mitrailleuzed en Allemanded. Er hapiten e lar d'é soudarded hum asten a blad ar en doar, hag ean e hra el dé. Nezé ean e gemer é livr overen, hag e lar a voeh ihuel Litanieu santez Anna. Ol er soudarded e reskondé : Pedet aveit omb. Pe oé achiù el Litanieu, er hapiten e laras d'é soudarded : « Mem bugalé n'hellamb ket mui harz amen. Ret é d'emb monet en ur ridek d'er hoed bihan e huélamb azé, deugant paz a vamen. Me saùou er hetan, hui e zeï ar me lerh. »

Groecit e oé bet el ma laré. En despet d'en tan ihuern e goéh ar en dachen, er gompagnoneh e hellas monet betag er hoed. Den ne oé bet lahet. Pemb pe hueh hembkin e oé bléset.

« Santez Anna é, emé er hapiten, en des hur goarnet. Kenteh ma hellein, mé iei ar droed é perhinded ag en Oriant de Santez-Anna Alré eit hé zrugèrikat. Revou karet, inouret ha pedet muioh mui Mam Santel er Huirhiès Glorius Vari.¹

Un jeune prêtre du pays de Quimperlé écrit :

Par ici, on aime sainte Anne. Voilà pourquoi j'ai pensé qu'il est bon de faire savoir une chose qui augmentera encore la confiance des Bretons en sainte Anne, votre Grand-mère. Ceci est vrai de bout en bout. Cela a été raconté à un prêtre, dans un train de soldats blessés, par le capitaine qui a été protégé par sainte Anne ; et voici ce qu'a dit ce prêtre.

« Il y avait de l'âpreté dans les derniers combats qui ont eu lieu en Champagne, et voilà ce qui est arrivé à un régiment de Bretons cantonnés près de Quimperlé avant la guerre. Nous pouvons dire que les Bretons ont aidé, et grandement aidé, à remporter la victoire en Champagne. Quelle vaillance ! Quel empressement à foncer sur les ennemis ! Pendant que les Français couraient vers les tranchées boches, une compagnie du .. régiment se trouva sous le feu des mitrailleuses des Allemands. Le capitaine dit à ses soldats de s'étendre à plat par terre, et il fait comme eux. Alors il prend son livre de messe, et dit à voix haute les Litanies de sainte Anne. Tous les soldats répondaient : Priez pour nous. Quand les Litanies ont été terminées, le capitaine dit à ses soldats : « Mes enfants, nous ne pouvons plus résister ici. Il nous faut aller en courant au petit bois que nous voyons là, à deux cents pas d'ici. Je me lèverai le premier, vous viendrez derrière moi. »

Il a été fait comme il disait. En dépit du feu d'enfer qui tombe sur le terrain, la compagnie put aller jusqu'au bois. Personne n'avait été tué. Cinq ou six seulement étaient blessés.

« C'est sainte Anne, dit le capitaine, qui nous a gardés. Dès que je pourrai, j'irai à pied en pèlerinage de Lorient à Sainte-Anne d'Auray pour la remercier. Que soit chérie, honorée et priée de plus en plus la Sainte Mère de la Glorieuse Vierge Marie.

La dévotion à sainte Anne est manifeste dans ce récit dont le but annoncé est d'accroître encore *konfians er Vretoned é santez Anna, hou Mamgoub* (la confiance des Bretons en sainte Anne, votre grand-mère), peut-être pour *hur* ou *hon Mamgoub*² (notre grand-mère). L'image tutélaire en tout cas est celle de la grand-mère.

La gratitude du capitaine envers sainte Anne lui fait promettre un pèlerinage à pied depuis Lorient. Ses propos sont rapportés en breton dans ce récit et l'on peut penser que cette langue est utilisée dans un régiment cantonné à Quimperlé avant la guerre, et précisément dans cette compagnie dont le capitaine semble originaire de la région de Lorient.

La mention *Santez-Anna Alré* (Sainte-Anne d'Auray) est peu employée à Arradon et dans la région de Vannes où l'on dit simplement *Santez-Anna* (Sainte-Anne) ; les témoignages oraux recueillis en témoignent comme ils font également apparaître la dévotion à sainte Anne.

Un autre texte en breton publié en mars 1916 est intitulé *Bugalégu kourajus* (des petits enfants courageux). Cette fois le propos n'est pas religieux mais patriotique : trente soldats se reposent dans la cave d'une ferme avant de repartir dans les tranchées quand arrivent des Prussiens. Pour les sauver, la mère enjoint à ses deux enfants de ne parler que la langue du pays : *langaj er vro*.

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, mai 1916, p. 2-3.

² Cela semble plus logique. Peut-être y a-t-il une cacographie, ou un *lapsus calami*, et l'auteur voulait alors écrire « notre grand-mère » ou bien est-ce une volonté du prêtre de se placer à distance face aux fidèles.

(...) En nor hum zigor, a chetu er Prussiened en ti. Ind e aters, mès ne gomprenant ket gir ag er peh e lar er vam. « Guilam er vugalé, ind e zeli diskein galleg er skol, a lar unan ag en ofiserion ag e houié ur gir benak a gallek. »

Unan ag er soudarded e grog é Lise, un aral é Loeis.

« Emen é ma hou tad e lar ean get ur voeh rust. Emen é mant er Fransizion en dès passet amen ? »

Lise e saù hé deulagad glas trema er soudard dianvézour ag e reskond é langaj er vro. Loeis e ra er sort. (...)

A chetu penaus deu kroédur, en dès dré aboeisans d'oh hou mam a dré hou gouraj, pareit d'oh tregond soudard a Frans a vou lahet.¹

(...) *La porte s'ouvre, et voilà les Prussiens dans la maison. Ils questionnent, mais ne comprennent mot de ce que dit la mère.*

« Voyons les enfants, ils doivent apprendre le français à l'école, dit un des officiers qui savait quelques mots de français. »

Un des soldats attrape Lise, un autre Louis.

« Où est votre père, dit-il d'une voix rude. Où sont les Français qui sont passés ici ?

Lise lève ses yeux bleus vers le soldat étranger et répond en langage du pays. Louis fait de même. (...)

Et voilà comment deux enfants ont, par leur obéissance à leur mère et par leur courage, évité à trente soldats de France d'être tués.

Le texte intégral de l'article montre les enfants poursuivant leur résistance linguistique même lorsque les Prussiens profèrent des menaces contre leur mère et eux-mêmes.

La question de la nature de ce *langaj er vro* (langage du pays), différent du français et inaccessible aux Prussiens, peut être posée, sans réponse d'ailleurs. Le message est sans doute pertinent pour des Arradonnais qui transposent la situation en Bretagne ; la réflexion sur les enfants qui doivent apprendre le français à l'école est éloquente à ce propos.

Dans le bulletin paroissial des années de guerre, des remarques linguistiques apparaissent ainsi parfois au hasard de certains textes, comme dans la lettre de Pierre qui signale la communication difficile avec les infirmières alsaciennes ou allemandes dans une ambulance en Alsace.

Les articles en français semblent assez souvent différents de ceux rédigés en breton. Ces derniers trouvent place au début du bulletin, au plus proche des préoccupations des Arradonnais, après les annonces de baptêmes, mariages et décès. Les textes en français sont de deux types ; les uns, assez semblables dans leur présentation à leurs homologues en breton, concernent les lettres de soldats et les nouvelles du front ainsi que la vie paroissiale, les autres situés dans la deuxième moitié de la revue réservée aux articles de fond sont souvent mis en page de façon plus élégante : titres en majuscules, alinéas, fioritures, etc. Le lectorat hétérogène du bulletin est sans doute un élément explicatif de cette diversité. Une étude plus approfondie permettrait peut-être de confirmer l'intuition que les contenus aussi diffèrent de l'une à l'autre langue².

Si le bulletin paroissial, qui s'arrête de paraître en septembre 1916, consacre en ces temps de guerre une très large part au conflit, quelques autres articles méritent d'être signalés.

En juin 1916, la « Retraite des enfants » est annoncée ainsi :

La retraite des enfants s'ouvrira le 2 juin à quatre heures et demie. Elle sera prêchée par le R. P. Guilloux et le clergé local. Les bretons se réuniront à l'église, et les français à la chapelle. Les instructions pendant les trois jours, auront lieu simultanément. (...)

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, mars 1916, p. 2-3.

² Je n'ai pas retrouvé dans les textes en breton la virulence outrancière de certains propos en français.

A deux heures de l'après-midi, rénovation des promesses du baptême selon la formule nouvelle ; puis procession autour du bourg. Après la rentrée à l'église, sermon français sur la consécration de la sainte Vierge, salut solennel du Saint-Sacrement. (...)¹

Les extraits cités montre l'utilisation des deux langues, breton et français, à la paroisse. Le breton est encore nettement majoritaire chez les enfants puisque, pour les trois jours de retraite, « les bretons » se réunissent à l'église alors que « les français » se retrouvent à la chapelle. Ces termes sont utilisés dans les cahiers de la paroisse consignants les communiantes et communiantes ; leur emploi, sans majuscule, montre qu'ils diffèrent sans doute de « Français » et « Bretons » mais expriment un clivage linguistique ainsi de façon concise et que pourraient traduire les termes « bretonnants » et « francophones ». La mention d'un « sermon français sur la consécration de la sainte Vierge » l'après-midi laisse penser qu'homélie et prône sont en breton généralement.

Le mois suivant, en juillet 1916, un article annonce l'adoption de l'« Heure légale » à Arradon.

Nous avons adopté l'heure légale pour des raisons administratives. Il y aurait eu certains inconvénients à ne pas le faire. Mais elle ne procurera aucun avantage à nos campagnes. Elle pourrait plutôt troubler leurs habitudes. Les laboureurs se conforment généralement à l'heure solaire. Ils se lèvent de bon matin et se couchent tard. Ils travaillent tant qu'il fait jour. Jadis les montres et les pendules étaient rares. Il n'y avait pas d'horloge dans nos clochers. Tout au plus voyait-on un cadran fixé à la tour ou à la maison principale du bourg. Le plus souvent c'était une plaque d'ardoise grise sur laquelle un artiste rural avait gravé en chiffres romains la division du jour. Une tige, par son ombre, marquait la marche du soleil. (...) L'horloge se trouvant avancée de soixante minutes, nous ne modifierons en rien les heures de nos offices religieux. La première messe restera donc à six heures du matin pendant l'été. (Heure nouvelle)²

Cette annonce de l'adoption de « l'heure légale » en juillet 1916 par la paroisse d'Arradon n'est pas anodine car elle marque un pas vers une uniformisation à l'échelle de la France. L'article précise qu'« il y aurait eu certains inconvénients à ne pas le faire », sans plus de précision. Par contre, il reconnaît que cette mesure « ne procurera aucun avantage à nos campagnes », les paysans se conformant à l'heure solaire. Un long passage, ici écourté, est consacré aux cadrans solaires. L'annonce de l'incidence concrète sur la vie des paroissiens est faite dans les dernières phrases : les offices sont avancés d'une heure par rapport à l'heure solaire. La dernière précision entre parenthèses n'est pas inutile et on peut penser que la mise en application de cette disposition nouvelle a pu entraîner des erreurs ainsi que des réactions. Les paroissiens ont dû cependant, bon gré, mal gré, s'adapter au changement mais on ne sait dans quelle mesure cette « heure légale » a été adoptée dans les foyers arradonnais³.

Un autre article retient l'attention : il est consacré au sacristain qui vient de décéder.

François Rio n'a jamais lu un journal. Il n'a jamais, non plus, suivant son langage pittoresque, aboyé sur le parchemin. De son temps, aimait-il à répéter, on n'allait guère à l'école ; et à l'église on chantait par cœur. Personne ne s'en portait plus mal. Sur ses lèvres la réflexion ne manquait pas de saveur. Il me permettra bien cependant d'inscrire son nom sur le Bulletin paroissial. Ce souvenir lui est dû. Il a travaillé si longtemps pour la paroisse. Son champ d'action a été l'église. Et sa charge il l'aimait et la prisait à sa juste valeur.

J'ai connu un enfant appartenant à une riche famille de laboureur. A l'âge de sept ans il accompagnait son père à la grand'messe. Il admirait à l'autel le prêtre paré des ornements sacrés. Il observait avec attention le sacristain qui allumait les cierges et accomplissait dignement dans le chœur ses graves et multiples fonctions.

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, juin 1916, p. 3. L'article évoque aussi le problème des cierges qui souvent gênent les communiantes et constituent même un danger lorsqu'ils sont allumés.

² *Bulletin paroissial d'Arradon*, juillet 1916, p. 4-5.

³ Un témoignage oral non enregistré (André B.) affirme que pendant la seconde guerre mondiale, on vivait toujours à l'heure solaire au Moustoir. Voir en 3.3.1.

Ce culte extérieur de la religion lui plaisait. Et un jour il déclara naïvement à sa mère qu'il voulait être recteur ou sacristain.

Le ciel a exaucé ses vœux, du moins en partie. Il est mort à trente-trois ans, prêtre intelligent et distingué. François Rio n'a été qu'un bedeau, mais un bedeau modèle sous plusieurs rapports. Quelle exactitude dans son emploi ! On l'eût dit suspendu jour et nuit à sa cloche pour sonner à l'heure précise. Les gens, qui aiment le réveil matinal, en étaient enchantés. Tant pis pour les paresseux ! Il ne leur aurait pas accordé une minute de répit. Il a passé soixante ans au service de l'église. Il a pris part aux joies et aux deuils de la plupart des familles. Il a sonné les baptêmes et les mariages. Et il était passé maître dans cet art. Chaque cloche, disait-il, doit faire entendre distinctement sa voix sans nuire à sa voisine. Pour cela il faut du nerf et des oreilles. Et François en avait. Quand ses aides ne travaillaient pas en cadence, il haussait les épaules et branlait la tête. Ce sont des lourdauds, pensait-il. Ils ne comprennent rien à notre belle sonnerie. François a partagé aussi tous les deuils. Personne mieux que lui ne savait rendre un glas plus expressif et plus triste. Ajoutez à ces qualités professionnelles, une probité inaltérable, un grand respect pour les choses saintes, une foi profonde, vous aurez une idée de ce dévoué serviteur de l'église. S'il n'a pas toujours échappé au défaut du breton, il l'a racheté sur son lit de mort par une patience admirable et une entière soumission à la volonté de Dieu. Les paroissiens ne l'oublieront pas dans leurs prières.¹

Le recteur consacre ici plus d'une page du bulletin au sacristain qui a passé « soixante ans au service de l'église » et « pris part aux joies et aux deuils de la plupart des familles ». Le début du texte le décrit comme peu coutumier de l'écrit, vraisemblablement analphabète.

Le recensement de 1872 présente au bourg d'Arradon Hyacinthe Rio, tisserand, 64 ans, sachant lire et écrire, et ses enfants célibataires François, 35 ans et Marie, 30 ans, ne sachant ni lire ni écrire l'un et l'autre. Tous les membres de la famille sont natifs d'Arradon. En 1911, François Rio est recensé, toujours au bourg d'Arradon, comme né en 1837, exerçant la profession de « tisserand » comme « patron », vivant avec sa femme, née en 1840 à Pluneret, et ses deux enfants Jean-Louis « tisserand » et Marguerite « lingère », nés en 1881 et 1887.

François Rio est donc tisserand, fils de tisserand et père de tisserand ; il est présenté en 1872 comme analphabète alors que son père Hyacinthe y est noté comme sachant « lire et écrire »². Au mariage de Hyacinthe Rio et Marie Allanioux le 19 mai 1829³, une belle signature « Rio » est apposée sur le registre mais il peut s'agir de celle du premier témoin, « Jean Rio, boulanger âgé de vingt-trois ans demeurant à vannes, frère de l'époux » ; le deuxième témoin « Pierre Le Guen, cordonnier âgé de vingt-cinq ans demeurant au bourg d'arradon ami de l'époux » signe également d'une écriture ferme. Toutes ces personnes sont originaires d'Arradon ; Hyacinthe Rio y est né le 29 mars 1808, son frère Jean le 18 Thermidor de l'an XVIII⁴. Le 20 octobre 1874, au mariage de François Rio, tisserand, et Anne Conan, originaire de Pluneret et cuisinière à Boloré, les témoins signent mais les époux et leurs pères et mères « ont déclaré ne le savoir faire »⁵.

En 1872, François Rio est recensé comme illettré ; il semble le revendiquer, si l'on en croit l'éloge funèbre du bulletin paroissial : « François Rio n'a jamais lu un journal. Il n'a jamais, non plus, suivant son langage pittoresque, aboyé sur le parchemin. »

Que signifie l'expression « aboyer sur le parchemin » attribuée au « langage pittoresque » du sacristain ? Sans doute est-il question de lecture à voix haute. L'association des deux termes

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, août 1915, p. 3-4.

² Pourtant Hyacinthe Rio ne signe pas l'acte de naissance de son fils le 26 mars 1837 (État civil, Arradon, naissances, mariages, décès, 1818-1841, Image 386/473). Le recensement de 1836 le consigne au bourg : il a 28 ans, vit chez son oncle tisserand et remplit la fonction de « facteur rural » (voir 1.4.2).

³ État civil, Arradon, naissances, mariages, décès, 1818-1841, Image 228/473.

⁴ État civil, Arradon, naissances, mariages, décès, 1800-1817, Images 196 et 145/554.

⁵ État civil, Arradon, naissances, mariages, décès, 1868-1881, Image 224/479. L'un des témoins est Jean-Louis Tanguy, vingt-trois ans, cultivateur, déjà évoqué précédemment.

« aboyer » et « parchemin » résonne un peu comme un oxymore, reliant un cri animal au support de l'écriture, au réceptacle du langage humain dans une forme codifiée et savante. Le regard ironique de François Rio sur le fait de lire ne choque pas le recteur qui fait ici écho à ses propos : « De son temps, aimait-il à répéter, on n'allait guère à l'école ; et à l'église on chantait par cœur. Personne ne s'en portait plus mal. » Le recteur apprécie même la « saveur » de cette réflexion sur les lèvres du bedeau : « Sur ses lèvres la réflexion ne manquait pas de saveur. »

On ne sait quelle langue utilise François Rio pour parler au recteur ; habitant le bourg depuis sa naissance, il connaît sans doute un tant soit peu le français, même sans avoir fréquenté l'école. Le breton est sûrement sa langue maternelle : sa mère Marie Allanioux est « cultivatrice » et « native et domiciliée de cette commune village du bourg » lors de son mariage à Arradon avec Hyacinthe Rio en 1829. L'habitude d'entendre d'autres langues, le français, ou le latin à l'église, doit les rendre presque familières puisque liées à des pratiques ou des rites quotidiens au bourg.

Une partie de l'article est consacrée à la vocation d'un jeune Arradonnais de devenir « recteur ou sacristain » et à l'emploi, subalterne, de « bedeau » qu'a consciencieusement rempli le défunt : « François Rio n'a été qu'un bedeau, mais un bedeau modèle sous plusieurs rapports. ». L'éloge funèbre vante alors les compétences professionnelles de François Rio : l'exactitude et l'art de faire sonner les cloches qui requiert « du nerf et des oreilles », ainsi que ses autres qualités qui en font « un dévoué serviteur de l'église ». L'article se termine en avouant que le sacristain « n'a pas toujours échappé au défaut du breton » mais qu'« il l'a racheté sur son lit de mort par une patience admirable et une entière soumission à la volonté de Dieu » et en assurant que « les paroissiens ne l'oublieront pas dans leurs prières ». Le « défaut du breton » évoqué à mi-mot par le recteur est assurément le penchant pour l'alcool, l'intempérance en la matière qui conduit à des ivresses répétées ; il faudrait peut-être aussi gloser l'emploi du mot « breton » sans majuscule dans le texte : cacographie ou *lapsus calami* associant le Breton bretonnant à l'alcoolisme ?

L'éloge funèbre du bedeau par le recteur de la paroisse donne un texte haut en couleurs et riche en enseignement. Il semble tenir en balance et relier deux cultures : l'une orale qui fait sonner les mots en images pittoresques aussi bien que les cloches avec nerf et expressivité, l'autre écrite et savante, portée par l'école, le journal et le parchemin. L'expression orale imagée « aboyer sur le parchemin » est ici transmise par l'écrit et saisit le regard distancié et ironique d'un tenant de la première culture, ou de la culture première, sur la seconde. À Arradon, la mort de François Rio qui remplissait la fonction de bedeau depuis soixante ans semble sonner le glas d'une époque. Elle coïncide avec le moment crucial de la guerre « quatorze », ou *pewarzeg* en breton¹.

Le témoignage de Louise aussi évoque François Rio, tisserand et bedeau. C'est le nom d'une mare pour rouir le chanvre qui lui rappelle ces souvenirs.

Ar Balvraz, be oa lod anehou a oa d'ar Benalo, b' oa un tamm hag a oa d'ar Benalo ha neuse ar re all oa deomp-ni ; ha neuse b' oa ur lanneg ha neuse un toul, ha ni lare dehou « an toul kouarc'h ». (*ton de la confidence et gestes*) Ahont e kasent ... kar faote glubiñ ar c'houarc'h ive e-raog ... ouian ket me 'ta, ha neuse ind a skoe, ind doa machined evid skoiñ àr ... àr ar c'houarc'h hag ind a gase o c'houarc'h d'an « toul kouarc'h » a laremp-ni dehou dalbezh bremañ ha neuse ...

(Hag an toull kouarc'h oa er Balvraz ?) Er Balvraz, ya, en hon lanneg-ni e oa hag ... re ar *Parisien* a lakae c'hoazh kouarc'h ive ha n'o gwele é labourad ar c'houarc'h, ind a droc'he ar c'houarc'h ha neuse oa red dehe o labourad, ind doa traou ispres, *quoi !* evid o labourad, ind a [??] ha neuse a denne e mod-se evid lemel ar *peau, la peau*, evid lemel ar *groc'henn a-ziarnehe quoi !* ma vehe bet flour ive peotramant vehe bet *dur*, vehe bet kal' ar linseliou, *hein !* pa oant kaset d'an *tisserand*. An *tisserand* oa er vourc'h, an *tisserand* oa breur, tad ha breur *Marguerite R.*, an *tisserand*.

Ha neuse ind oa a sone ar c'hloc'h ive, ar c'hleier ! Ind a yae en tour hag a denne àr ar g... kerdad evid son ar c'hleier neuse, *quoi !* Ha me skont dis, vankent ket, *hein !* O dam, ind a rae labour

¹ Cette désignation, constante dans les témoignages oraux, relaie sans doute la dénomination employée durant ces années qui n'en finissent pas d'espérer la fin d'un conflit très meurtrier.

vad ! Ha neuse a p'oa unan bennag marw, ind a zae mem', oa sonet an taoloù d'ar marw ha ni gonte an taoloù ha ni ouie ma oa ur verc'h, un den pe ur vaouez oa, *hein !* ha neuse e oa sonet, sonet oa neuse c'hoazh da greiz enderw, da dri eur, e oa c'hoazh sonet ; ha neuse d'an Angelus da noz, d'an Angelus da vitin. Ha neuse d'un interemant, er *bedeau* a zae da glazh an interemant e lec'h ma oa an heni marw, ha neuse oa daou gloc'h getou (*Louise se lève et fait les gestes avec ses deux mains*) « ding ! ding ! » *de temps en temps*, beb a daol a sone « ding ! ding ! ». Breman ind deus ket labour, ar c'hloc'h a son en e unan ! A-gaoz d'an dra-ze vez ket ken sonet, sed !

(Perag e oa sonet da dri eur ?) Dam, evid lared, *quoi !* àrc'hoazh e vo interemant hennañ hag hennañ, an heni ma oa marw, *quoi !* ha ni ouie, ha neuse ar c'hloc'h a sone c'hoazh a p'oa an interemant é mond en douar. Ha n'er c'hlewe, a Benboc'h ni glewe toud ha ni lare « Ben, 'ma an interemant é mond en douar. » Breman vez ket ken sonet ; lies vez ket *seulement* gouiet piw e vez marw na netra, dam nann, vez ket gouiet, pa vehe ket sell' àr ar journal, ouihemp ket ket, mes agent oa ket lakaet àr ar journal, *hein !*¹

Le Balvraz, y avait une partie qui était à Bénalo, y avait un morceau qui était à Bénalo et puis les autres étaient à nous ; et puis y avait un landier et puis une mare, et on l'appelait « le Toull-kouarc'h »². (ton de la confiance et gestes) Là-bas, ils apportaient ... car il fallait mouiller le chanvre aussi avant ... je sais pas moi toujours, et puis ils frappaient, ils avaient des machines pour frapper sur ... sur le chanvre et ils apportaient leur chanvre au « Toull kouarc'h » qu'on l'appelait tout le temps maintenant et puis ...

(*Et le Toull kouarc'h était au Balvraz ?*) *Au Balvraz, oui, c'était dans notre landier à nous et ... les Parisiens mettaient encore du chanvre aussi et on les voyait travailler le chanvre, ils coupaient le chanvre et puis il leur fallait le travailler, ils avaient des choses exprès, quoi ! pour les travailler, ils [??] et puis ils tiraient comme ça pour enlever la peau, la peau, pour arracher la peau quoi ! pour que ce soit doux, autrement ça aurait été dur, ils auraient été durs, les draps, hein ! quand ils étaient envoyés au tisserand. Le tisserand était au bourg, le tisserand, c'était le frère, le père et le frère de Marguerite R., le tisserand.*

Et puis ils sonnaient la cloche aussi, les cloches ! Ils allaient dans la tour et tiraient sur la c... les cordes pour sonner les cloches alors, quoi ! Et je te dis qu'ils manquaient pas de la faire, hein ! Oh dame, ils faisaient du bon travail ! Et puis quand y avait quelqu'un de mort, ils venaient même, le glas était sonné et on comptait les coups et on savait si c'était une fille, un homme ou une femme, hein ! et puis ça sonnait, ça sonnait alors encore au milieu de l'après-midi, à trois heures, ça sonnait encore ; et puis l'Angelus du soir, l'Angelus du matin. Et puis à un enterrement, le bedeau venait chercher l'enterrement où était le mort, et puis y avait deux cloches avec lui (Louise se lève et fait les gestes avec ses deux mains) « ding ! ding ! » de temps en temps, chaque coup sonnait « ding ! ding ! ». Maintenant ils n'ont plus de travail, la cloche sonne toute seule ! À cause de ça, on sonne plus, tiens !

(*Pourquoi ça sonnait à trois heures ?*) *Dame, pour dire, quoi ! demain ce sera l'enterrement de tel ou tel, celui qui était mort, quoi ! et on savait, et puis la cloche sonnait encore quand l'enterrement allait en terre. Et on l'entendait, de Penboch on entendait tout et on disait « Ben, l'enterrement est en train d'aller en terre. » Maintenant on sonne plus ; souvent on sait pas seulement qui est mort ni rien, dame non, on sait pas, si on regardait pas sur le journal, on saurait pas, mais avant, c'était pas mis sur le journal, hein !*

Le témoignage de Louise confirme l'importance des cloches pour la vie de la communauté et donc le rôle reconnu du bedeau : *ind a rae labour vad !* (ils faisaient du bon travail !) ; le pluriel désigne ici François Rio et son fils qui assure la relève comme tisserand et comme sacristain. Louise donne des précisions sur les sonneries : le glas que l'on écoute attentivement depuis Penboch ou les deux cloches que le bedeau emporte pour accompagner la procession funèbre. Ce témoignage affine la perception de ce moyen de communication que Louise évoque à d'autres reprises, comme dans cet autre extrait qui parle du tocsin et du glas :

Ur wezh, e oan me daet, e oa an *tonton* é labourad aman, Jojob, ha m'am boa me daet da zegas merenn dehou, oa ket heni ! Ar jao a oa staget douzh ur wezenn. « Nag e-menn ema eñv waet ! ».³ Je

¹ LR 9-1 (15.58).

² *An toull kouarc'h* : le trou au chanvre, la mare au chanvre.

³ Traduction : Une fois, j'étais venue, le tonton était en train de travailler ici, Joseph, et moi, j'étais venue lui apporter son repas de midi, y avait personne ! Le cheval était attaché à un arbre. « Mais où il est allé ! » (suite en français).

sais pas s'il était revenu avant que je suis partie. Il était allé à Kérat, y avait le feu, dans le pailler. Il voyait, hein, d'ici, tout le monde aller, et puis il avait entendu car la machine sonnait au bourg d'Arradon quand y avait le feu. (Penaoz vez laret e breton ?) Ar c'hoc'h e son d'an tan. O, trist eo ! C'est triste, ça, oh, oh, oh ! mais ça sonne plus, hein, on téléphone. (Penaoz ra ar c'hloc'h ?) Oh, ça sonne : Bom, bom, bom ! On sait bien quand c'est le tocsin à quelqu'un de mort. (Le glas ?) Le glas. (Ha penaoz vez laret e breton ?) Dame, on dit « ar c'hloc'h d'an tan », c'est comme ça qu'on dit, autrement « ar c'hloc'h d'ar marw », « Oh ben, be zo unan bennag marw ! », mais ça sonne plus, on sait plus quand y a des morts. Il y a beaucoup qui sont enterrés avant qu'on sache qu'ils sont morts ! Y avait des coups, je sais pas si c'était pas onze pour un homme, et huit pour une femme. Et pour un petit, c'était cinq.¹

Dans cet extrait bilingue, Louise met en évidence d'une part le rôle du clocher pour répandre les informations et faire jouer les solidarités, d'autre part les changements intervenus par la suite : le téléphone a remplacé le tocsin en cas d'incendie et le journal est chargé des annonces de décès.

Si le glas n'a pas sonné en temps et en heure pour les victimes de la guerre « quatorze », Albert Danet, dans sa monographie d'Arradon, énumère tous les « Soldats morts pour la France, 1914-1918 » en indiquant pour chacun nom et prénom, village arradonnais, lieu et date du décès.

Pour 1914, 18 noms sont indiqués ; les premiers décédés sont « Crénéguy Frédéric, de Poulindu », « Rio Léon, de Botquelen » et « Le Glouhanec François, de Locqueltas », tous trois morts à Messain en Belgique le 22 août 1914, « Le Clainche Joachim, du Moustoir, Ardennes, 26 août », « Le Bihan Jules, du Vincin », « Riguidel Joseph, de Paluden », « Vincent Oillic, de Penboch » et « Paul Joseph, de Trévières », tous quatre tués le 8 septembre 1914 dans la Marne².

Pour les années suivantes, le bilan est de 13 morts en 1915, 10 en 1916, 6 en 1917, 8 en 1918 et 2 en 1919 : « Jégat Joseph, de Kerlérans, Wiesbaden (Allemagne), 28 février » et « Le Port Louis, de Poulindu, Constantinople (Turquie), 25 mars ». 5 noms sont ajoutés ensuite comme « décédés des suites de blessures de guerre ou de maladie contractée au service ».

Au total, 62 soldats arradonnais ont perdu la vie du fait de la guerre. Rares sont les familles qui ne sont pas endeuillées. Pour rendre hommage aux défunts, un monument aux morts est érigé près de l'église en 1922 ; dès le 9 novembre 1919, le conseil municipal approuve cette idée ; les subventions et quêtes réunissent la somme de 7274 francs et les travaux sont confiés à Mathurin Le Coq, entrepreneur à Arradon. Le dimanche 23 juillet 1922, a lieu l'inauguration du monument aux morts, comme le rapporte Albert Danet³ : la bénédiction le matin après la messe, puis la cérémonie officielle l'après-midi.

(...) Monseigneur Gouraud, M. le chanoine Guillevic, vicaire général, le clergé et les notabilités ont pris place sur l'estrade. L'évêque de Vannes prend le premier la parole pour dire avec une éloquence pénétrante le testament des morts avec ses legs de gloire et ses obligations d'honneur.

Après la bénédiction du monument, les Clissons entonnent le chant funèbre du Libéra, tandis que les glas tombent du clocher sur la foule recueillie et émue.

L'inauguration officielle eut lieu dans l'après-midi. Après le chant des vêpres, la fanfare des Clissons se rend à l'école privée de filles, chercher les invités de M. Jégat, Maire, pour les conduire au monument. Là, le premier magistrat de la commune prend la parole. L'émotion l'étreint à la pensée de deux de ses fils dont les noms sont inscrits sur le cénotaphe, et pour lesquels, il répondra, tout à l'heure, comme pour les autres, quand on fera l'appel : « Mort au Champ d'Honneur ! ».

¹ LR 3-1 (30.31). Traduction du breton : (Penaoz vez laret e breton ?) Ar c'hloc'h a son d'an tan. O, trist eo ! (Comment on dit en breton ? - La cloche sonne au feu. Oh, c'est triste !). Penaoz ra ar c'hloc'h ? (Comment fait la cloche ?) Ar c'hloc'h d'an tan : la cloche au feu, le tocsin. Ar c'hloc'h d'ar marw : la cloche à la mort, le glas. « Oh ben, be zo unan bennag marw ! » : « Oh ben, y a quelqu'un de mort ! »

² Voir DANET, 1955, p. 214-217, pour la liste complète des soldats morts durant la guerre 1914-1918.

³ Un article de Jean-Yves Coulon est également consacré au monument aux morts d'Arradon : « Les monuments de la mémoire », *Bulletin municipal d'Arradon*, n° 96, octobre 1992, p. 43.

Après lui M. le marquis Jean de La Réveillère ; M. le docteur Augé, de Lorient, président de l'Union des Anciens Combattants ; M. le docteur Letoux, de Vannes ; M. Maurice Marchais, député, Maire de Vannes ; M. M. Guillois et de Lamarzelle, sénateurs du Morbihan ; M. Proteau, célèbrent éloquemment l'héroïsme du « Poilu » et expriment leur confiance dans l'avenir de la France. La « Marseillaise », écoutée debout, têtes découvertes, dans le silence et le respect, clôture l'émouvante Journée en honneur des Morts d'Arradon.¹

Le récit d'Albert Danet précise le nom des personnalités religieuses et politiques présentes, parmi elles l'évêque et Maurice Marchais, député². Le patronage de Vannes « les Clissons » chante le *Libera* après la bénédiction et sa fanfare escorte les officiels. Le maire, M. Jégat, a perdu deux fils à la guerre et l'auteur de l'article souligne son émotion.

Dans la foule de 1922 groupée autour du monument aux morts, certains personnes ne comprennent sans doute pas bien le français, mais l'impact de la guerre fédère la ferveur des assistants autour de la mémoire de ceux qui ne sont pas revenus, qui sont « morts pour la France » et les discours ainsi que l'écoute de l'hymne national contribuent sans doute à créer ou renforcer un sentiment d'appartenance à la nation française.

Le bilan humain de la guerre 1914-1918 est bien lourd, à Arradon comme ailleurs. L'impact du conflit sur les pratiques linguistiques est difficile à évaluer. Le bulletin paroissial comporte une majorité d'articles en français, surtout pour ce qui a trait à la guerre. Pierre, à Séné, décrit un changement de langue à cette époque. Concernant Arradon, c'est a posteriori que se révèle le retentissement de la guerre, sur le nombre de naissances et sur les pratiques linguistiques.

L'impact de la guerre sur les mentalités est difficile à appréhender mais ne doit pas être sous-estimé. Le départ de tous les hommes valides a marqué les esprits et sans doute changé l'image des femmes qui ont dû assumer les travaux agricoles. Le service militaire obligatoire avait, depuis 1905, remplacé le tirage au sort des conscrits ; le conflit a donné la mesure de ce qui pouvait être demandé aux jeunes appelés. Une réflexion rapportée par Louise est instructive à cet égard :

Er Petit-Molak, b' oa un davarnourez, *hein ! dam ya ! ha n'he anawe, dimezet oa d'ur P., Magzim ar P., hag e oa beuzet he den ha neuse he faotr ; o bag a oa dalbezh edan Kerbilleuet aze, razh demantibulet, quoi ! razh difoñset, vourren ket me gwel ar vag-se ! an dra-ze a zi... a rappele din ag ar re beuzet, quoi ! Hag he doa ur vostad bugale hag hi a lare da mamm : « Dam, m'eus me ur vostad bugale, ur vostad paotred, ur vostad soudarded, ma ! ».* Une A. *qu'elle s'appelait, Anne A.*³

Au Petit-Molac, y avait une tavernière, hein ! dame oui ! et on la connaissait, elle était mariée à un P., Maxime Le P., et ils avaient été noyés, son mari et puis son fils ; leur bateau était tout le temps sous Kerbilouet là, tout démantibulé, quoi ! tout défoncé, moi, j'aimais pas voir ce bateau-là ! ça r... me rappelait les noyés, quoi ! Et elle avait une bande d'enfants et elle disait à maman : « Dame, moi, j'ai une bande d'enfants, une bande de garçons, une bande de soldats, quoi ! ». Une A. *qu'elle s'appelait, Anne A.*

Anne A. dont parle Louise est née en 1899, si l'on se réfère au recensement de 1911 où elle apparaît comme fille d'une « débitante » du Petit-Molac ; son futur conjoint, Maxime Le P., né en 1892, est recensé chez son père, maçon, à Kervadec. La réflexion rapportée à la fin de cet extrait est antérieure au décès de la mère de Louise en mai 1937. Anne A. s'exprime en breton : *Dam, m'eus me ur vostad bugale, ur vostad paotred, ur vostad soudarded, ma !* (Dame, moi, j'ai une bande d'enfants, une bande de garçons, une bande de soldats, quoi !). Cette réflexion spontanée semble traduire la fierté un peu naïve d'une femme qui a bien répondu aux injonctions tacites de la société après la guerre de 1914 : faire des enfants, des garçons de préférence, de futurs soldats ...

¹ DANET, 1955, p. 157.

² Maurice Marchais a remporté les élections législatives en 1919 face aux conservateurs et aux socialistes. Il fait partie de la gauche républicaine démocratique, puis de la gauche radicale après sa réélection en 1924.

³ LR 7-2 (36.44).

Synthèse 2 - Une société bretonnante à l'aube du XX^e siècle.

Les récits d'enfance de Louise, Pierre, Marie-Anne et Jeanne composent une présentation à quatre voix de la vie au début du XX^e siècle dans la campagne aux portes de Vannes : quatre expériences singulières, sur le littoral ou en retrait, dans des familles de fermiers, de pêcheurs ou d'ouvriers, quatre modes de pratiques linguistiques. Pour Marie-Anne, à Plescop, le breton est la seule langue connue avant l'école ; pour Jeanne, à l'Île-aux-Moines, c'est une langue familière, celle des parents et grands-parents, mais elle ne la parle pas. Pour Louise et Pierre, à Arradon et Séné, c'est la langue maternelle mais le français est présent également : chez Pierre, les plus jeunes de la fratrie sont élevés en français ; chez Louise, le bilinguisme est déjà une réalité chez sa mère à la fin du XIX^e siècle dans les quartiers périphériques de Vannes, le breton est néanmoins la seule langue de la maisonnée et de l'ensemble du réseau familial, *tiegezh ha kerentaj*, le français étant appris à l'école et utilisé seulement avec les personnes francophones.

Le réseau de relations évoqué au fil du témoignage de Louise met en évidence un rayon assez large de déplacements, maritimes et terrestres, dans le Haut-Vannetais bretonnant et même au-delà, vers Nantes par exemple. Par contre le pays gallo, *bro ar Gallaoued*, est, pour Louise, défini seulement par un parler français étrange, *galleg hachet*, mais non situé géographiquement.

Le recensement de 1911 fournit une image détaillée de la population arradonnaise. Le bourg apparaît comme un lieu de mixité sociolinguistique : une population exogène, francophone le plus souvent, assure les services de l'enseignement, de la poste et du culte ; aux commerçants bilingues, s'ajoutent paysans et ouvriers, bretonnants, et « sans profession », catégorie regroupant les personnes âgées de la commune et de nouveaux-venus aisés, souvent originaires d'autres régions de France. De nouveaux résidents, *tudgentil* et francophones, se retrouvent également dans certains villages, le reste de la population, très majoritairement bretonnante, étant constitué de paysans, journaliers, ouvriers, artisans et marins. Le lieu de naissance des individus est, sauf de rares exceptions, corrélé à leur position sociale et à la langue utilisée. Très peu de personnes sont originaires de Haute-Bretagne. Le breton est donc majoritaire à cette époque à Arradon, le bourg apparaissant comme un pôle de francisation, avec l'école et la poste notamment.

Le bulletin paroissial relaie, de 1908 à 1916, les nouvelles d'Arradon et des environs, et affiche des positions tranchées sur les problèmes de société et les questions politiques ; il est rédigé en breton pour une bonne part, témoignant ainsi de la capacité de son lectorat à lire cette langue. La dualité sociolinguistique s'y reflète également puisque de nombreux articles en français y trouvent place, dont la teneur révèle souvent la destination à un public différent, en priorité les nouveaux paroissiens aisés. La culture bretonnante est aussi valorisée dans ce bulletin qui relate par exemple les conférences de Loëiz Herrieu, fondateur de *Dibunamb* et défenseur de la langue bretonne.

La guerre « de quatorze » est l'événement majeur qui marque le début du XX^e siècle. Elle fait irruption dans la vie des quatre témoins dont elle modifie profondément le cours : Marie-Anne devient orpheline et « pupille de la Nation », Jeanne quitte prématurément l'école, Pierre note que le français apparaît alors au sein de sa famille et Louise, plus âgée, rapporte les angoisses et les deuils de la population arradonnaise. Le bulletin paroissial ne manque pas de consacrer aux soldats défunts de longs éloges en breton. Les articles en français y deviennent plus nombreux, porteurs de messages patriotiques et parfois xénophobes. Les nouvelles locales révèlent aussi des changements symboliques : l'heure légale est adoptée en juillet 1916 à la paroisse et le décès du bedeau analphabète semble sonner le glas d'une culture de tradition orale.

La fin de la guerre marque le retour au pays de ceux qui ont survécu et la communauté panse ses plaies en gravant le nom des victimes dans la pierre des monuments du souvenir. Mais quelque chose d'essentiel a changé : l'incorporation à la nation française a franchi une nouvelle étape, les hommes ont quitté l'« entre soi » du pays pour une confrontation avec l'ennemi mais aussi avec le français. Comme le père de Marie-Anne, monolingue et analphabète, à 32 ans « mort pour la France », beaucoup de bretonnants n'y ont pas survécu.

3 MATURITE ET DECLIN.

Après la saignée de 1914-1918, la vie reprend son cours dans la région vannetaise. Louise seconde son frère Joseph qui tient désormais la ferme de Penboch à la suite de son père décédé en 1917. Marie-Anne, reconnue en 1919 « pupille de la nation », obtient une bourse d'apprentissage et quitte la ferme de Plœren où elle est bergère pour venir à Arradon chez une couturière. Pierre commence sa vie de marin pêcheur à Séné. Jeanne est employée dans une maison de l'Île-aux-Moines avant de retrouver la vie de la ferme à Penboch en 1929, date de son mariage avec Joseph. Les quatre témoignages évoquent leurs différents métiers, les mariages et les fêtes qui animent la vie locale, les contes, chants et autres rimes en breton qui se transmettent. La guerre de 1939-1945 marque un nouveau bouleversement et la seconde moitié du XX^e siècle une véritable révolution culturelle à Arradon : remembrement, modernisation, rurbanisation, explosion démographique, mais aussi abandon progressif de la langue bretonne.

Les récits de Louise, qui ne quitte pas Arradon, de Marie-Anne et Jeanne qui viennent s'y établir à leur mariage en 1929, et de Pierre qui y séjourne pendant plus de vingt ans éclairent ainsi le déroulement du XX^e siècle dans la commune et ses environs. Des sources écrites et des données statistiques complètent leurs témoignages pour fournir des éléments de réponse à la question centrale : pourquoi et comment le breton cède-t-il la place au français au cours du XX^e siècle à Arradon ? y a-t-il des domaines où il s'efface d'abord, d'autres où il se maintient encore ?

Les métiers de paysanne, marin pêcheur, couturière ou servante sont d'abord évoqués par les témoins qui rappellent leurs souvenirs d'apprentissage et d'activité professionnelle. Les mariages sont bien sûr des étapes essentielles pour chaque individu mais aussi pour la communauté qui s'y implique, depuis les premiers projets d'union jusqu'aux jours de noces. Un premier chapitre aborde ces aspects pratiques et relationnels de la vie locale et souligne la place qu'y tient le breton jusqu'en 1939 à travers l'expérience des informateurs, jeunes adultes à cette époque.

La moisson de contes, légendes, comptines, chants et dictons recueillis montre que tous ont hérité d'une culture en breton dont ils sont la dernière génération dépositaire par tradition orale. Un chapitre est consacré à cette collecte de « littérature orale » et aux fêtes calendaires ou autres qui rythment l'existence et où le breton tient une place prépondérante jusqu'à la seconde guerre mondiale. Cette transmission culturelle est liée à la transmission de la langue aux enfants et l'observation des sources paroissiales, bulletin qui paraît à nouveau de 1923 à 1933 et registre des communiants, permet de mettre en évidence une évolution très rapide sur ce point.

La seconde guerre mondiale est un moment clé du XX^e siècle. Le témoignage de Louise apporte quelques éclairages sur la façon dont elle est vécue sur le littoral arradonnais, à Penboch : présence de réfugiés et occupation allemande, difficultés quotidiennes et péripéties parfois dramatiques. Le reflux qui suit cette période troublée est accompagné des progrès de la modernisation. Au calme des années cinquante et soixante, succède le bond démographique des années soixante-dix qui voient se multiplier lotissements et nouveaux arrivants. La commune change de dimension et de visage. Les bretonnants vieillissent et c'est à cette époque que j'enregistre les témoignages de Louise, Marie-Anne et Jeanne à Arradon, de Pierre à Séné. Quelques réflexions recueillies, souvent hors micro, auprès d'eux ou d'autres personnes, fournissent des indices sur la façon dont sont perçus les changements de cette fin de siècle, notamment ceux qui concernent les pratiques linguistiques. Un dernier regard sur la commune, à travers les revues municipales et les pages locales d'un quotidien, tente de saisir la physionomie d'Arradon au début du XXI^e siècle, après le décès des précieux témoins, et d'y percevoir les traces du breton aujourd'hui : quelles permanences ou quelles résurgences peut-on déceler ?

3.1 1919-1939. Un entre-deux.

La période 1919-1939 est communément appelée « entre-deux guerres », dénomination bien sûr donnée a posteriori. Dans la campagne vannetaise, c'est aussi une période de transition entre deux modes de vie : civilisation rurale traditionnelle d'une part, influence grandissante de la ville et modernité d'autre part¹, transition entre deux langues aussi. Cette mutation ne se perçoit pas d'emblée et c'est encore nettement la culture première qui baigne les débuts dans la vie professionnelle des témoins enregistrés. Les mariages se concluent et se célèbrent selon les coutumes locales et leurs récits sont révélateurs à ce propos. La langue bretonne est très présente, dans l'exercice des métiers comme dans les relations sociales au quotidien.

3.1.1 Activités économiques et métiers.

C'est vers l'âge de douze ou treize ans que tous commencent à exercer des professions qui diffèrent selon leur milieu d'origine : Marie-Anne, d'abord *bugulez*² à Plœren, vient ensuite apprendre le métier de couturière à Arradon, près du Moustoir ; Pierre, comme son père et son grand-père, est marin pêcheur à Séné jusqu'à son service militaire avant d'embarquer ensuite sur des chalutiers ; Louise continue à travailler à la ferme de Penboch avec Joseph, son frère. Elle évoque aussi d'autres métiers pratiqués à Arradon et le départ de sa sœur Françoise comme servante à Vannes puis à Nantes. Sauf à l'Ile-aux-Moines où Jeanne reste jusqu'à son mariage en 1929, la langue parlée quotidiennement au travail est le breton et les différents témoignages qui dépeignent la société de l'époque le laissent deviner quand ils ne le soulignent pas explicitement.

Marie-Anne : *bugulez* (bergère) à Plœren puis apprentie couturière à Arradon.

Marie-Anne doit quitter l'école à treize ans, à trois semaines du certificat d'études, pour aller travailler chez un oncle à Plœren, comme *bugulez*, c'est-à-dire pour garder le troupeau de vaches. Dans l'extrait qui suit, elle dépeint la société rurale à Plœren : propriétaires, fermiers et serviteurs.

(Be oa tudgentil e Plerenn ?) Ya, be oa ... be oa ur *château* e Plerenn, er Mezoù, hag a pa oa komzet ag an dud-se oa laret « an dudgentil ag ar Mezoù », mes oa ket ket namaed ur *château*, m' eus ket me anawet *château* erbed a du 'rall e Plerenn. ' oa ket pitaod an dud just evel en Arradon ! en Arradon, be oa ur yoc'h tudgentil ! mes m' eus ket james anawet ket namaed hennezh.

(Hag ar beizanted a biaoù pe a viaoù o zachennoù e Plerenn ?) *Ab ben*, be oa re hag a viaoù o zachennoù mes be oa ur yoc'h feurmizion ! o ya ! ha neuse an tachennoù oa ket gwall vraz, nann !

(Mes da biw oa an tachennoù ?) *Ben*, an tachennoù oa ... gwezhavez da tudgentil, mes an tudgentil-se oa ket gwezhavez é chom e Plerenn, mes an Aotrou ag ar Mezoù en dewoa tachennoù e Plerenn ... mes be oa re a lec'h 'rall hag en doa tachennoù e Plerenn iwe, mem tudgentil ag an Arradon. (A ya ?) A ya ! (Hag a Wened ?) A Wened, ya, ya ! M' eus me soñj, a pa oan e ti me contr, m'am boa trizeg ... ble a pa oan waet ha ma ... e dachenn oa ket dehou. Feurmour e oa hag an dachenn-se a zo bet dalbezhet beteg ar bleioù passet, e oa d'ar familh medisinour ar F., ag ur *génération* da *génération*, *quoi* ! mes hañval genin, ar bleioù paset, ouian ket ... unan bennag ag ar vugale en dewoa bet an dra-ze d' e lod ha ouian ket ma oa ket bet gwerzhzet, ya, hañval genin.

(Ha petra rae an dud a du 'rall, b' oa peizanted, be oa ... *des ouvriers*, petra oa laret ?)

Ab ben, be oa peizanted hag a lakae gounidizion ! be oa gounidizion gete a zewezh, peotramant be oa re hag a lakae ur gwas pe ur vatezh ! da sekour gober ar labour kar e meur a dachenn e oant ket tud er-walc'h. Ha neuse pa gomañse ar vugale brasaad, *ab ben* dam, oa ket mui dober a was nag a vatezh hag e oa ar vugale a sekoure g' o zud gober ar labour er ger, ya.

' oa ket desket micherioù d'ar vugale ag an dachenn, ar vugale ag an tachennoù a chome àr ar maezoù, yaent ket da labourad da ger, nann.³

¹ Un fait historique majeur, dont l'importance est rarement soulignée, est le basculement numérique en faveur de la population urbaine qui se produit en France au moment de la seconde guerre mondiale.

² Bugulez [bœdʒylys] : gardienne de vaches, bergère.

³ M-A (36.57).

(Il y avait des *tudgentil* à Plæren ?) Oui, y avait ... y avait un château à Plæren, le Mézo, et quand on parlait de ces gens-là, on disait « les *tudgentil* du Mézo », mais y avait qu'un château, je n'ai connu aucun autre château à Plæren. Les gens n'étaient pas riches comme à Arradon ! à Arradon, y avait beaucoup de *tudgentil* ! mais moi je n'ai jamais connu que celui-là.

(Et les paysans possédaient ... possédaient leurs fermes à Plæren ?) Ah ben, y en avait qui possédaient leurs fermes mais y avait beaucoup de fermiers, oh oui ! et puis les fermes n'étaient pas bien grandes, non !

(Mais à qui étaient les fermes ?) Ben, les fermes étaient ... quelquefois à des *tudgentil*, mais ces *tudgentil*-là n'habitaient pas Plæren quelquefois, mais le Monsieur du Mézo avait des fermes à Plæren ... mais y en avait d'autres ailleurs qui avaient des fermes à Plæren aussi, même des *tudgentil* d'Arradon. (Ah oui ?) Ah oui ! (Et de Vannes ?) De Vannes, oui, oui ! Je me souviens, quand j'étais chez mon oncle, j'avais treize ... ans quand j'étais allée et mon ... sa ferme n'était pas à lui. Il était fermier et cette exploitation-là a tout le temps été jusqu'aux années passées, c'était à la famille du médecin le F., de génération en génération, quoi ! mais, il me semble que les années passées, je sais pas ... l'un des enfants avait eu ça pour sa part et je sais pas si ça n'a pas été vendu, oui, il me semble.

(Et que faisaient les gens autrement, y avait des paysans, y avait ... des ouvriers, qu'est-ce qu'on disait ?)

Ah ben, y avait des paysans et ils prenaient des journaliers ! Y avait des journaliers avec eux à la journée, ou bien y en avait qui prenaient un valet ou une servante ! pour les aider à faire le travail car dans plus d'une ferme, les gens n'étaient pas assez. Et alors quand les enfants commençaient à grandir, ah ben dame, y avait plus besoin de valet ni de servante et c'était les enfants qui aidaient leurs parents à faire le travail à la maison, oui.

On n'apprenait pas de métiers aux enfants des fermes, les enfants des fermes restaient à la campagne, ils n'allaient pas travailler en ville, non.

La description que fait Marie-Anne de Plæren vers 1920 montre une seule famille de *tudgentil* (gentilhommes) au château du Mézo, ce qu'elle oppose à Arradon où les gens étaient plus riches, où il y avait beaucoup de *tudgentil*, dit-elle. Ce terme n'a pas d'équivalent en français : sa traduction littérale « gentilshommes » n'est pas d'un emploi courant à l'époque contemporaine et « bourgeois » a une connotation trop étroite sociologiquement, *tudgentil* désignant les notables de la ville et ceux des campagnes, nobles et bourgeois indistinctement. Le terme *an Aotrou* (Seigneur, Monsieur) est utilisé ici pour le singulier : *an Aotrou ag ar Mezoù* (le Seigneur du Mézo)¹.

Marie-Anne note qu'il y a beaucoup de fermiers, *feurmizjion*, et que les fermes ne sont pas bien grandes. Les propriétaires sont des *tudgentil* des environs : de Plæren, le Seigneur du Mézo, mais aussi de Vannes, d'Arradon ou d'ailleurs. Les paysans emploient des journaliers et parfois un valet ou une servante quand leurs enfants sont trop jeunes pour aider à la ferme. Marie-Anne indique que ceux-ci n'apprennent pas d'autre métier et sont destinés à rester travailler à la campagne.

Marie-Anne ne garde pas un très bon souvenir des deux années passées chez son oncle où elle a souvent faim². Dans l'extrait suivant, elle détaille le menu à la ferme.

(Ha Petra oa debret da ... da vitin ?) O ! Ben, da vitin ... (Pa oas bihan ...) Pa oan me bihan, m'am boa me dalbez ur bannig kafe ur sort ! da bugale, *hein*, mes en tachennoù e oa soubenn e oa lies ! peotramant youd toemm, marse pas tante Louise, mes ind dewoa kafe kentoc'h ... (Kafe, mes soubenn iwe, peotramant ... youd, youd kerc'h toemmet pa oa gwraet ...) Gwraet e oa youd kerc'h pa oan me e ti ma eontr, d'ar gwener da noz e oa gwraet youd kerc'h ! hag e oa toemmet an achumant d'ar sadorn vitin mes neuse n'am boa ket kafe, ! Armelle, oa ket ket namaed youd kerc'h ! oa ket mad toemmet ! geo, pa oa toemmet ged laezh dous ! mes vehe ket bet james toemmet ged laezh dous *parce que* ma moereb a lare oa fondiñ ar laezh e oa ! Ha oa toemmet deomp ged laezh ... ged laezh tew *quoi* ! O, oa ket mad ! Dam, oa red debriñ peotramant pasiñ, an hani zebre ket *ben* dewoa ket netra beteg kreisteiz !

(Ha Petra oa debret da greisteiz ?) O dam, en amzer-se oa ket ket namaed soubenn ki-hoc'h, geneomp-ni e Plerenn ataw ! e ti ar beizanted, dam ya ! Lazhet oa un hoc'h lard pep ble, henhont oa ur pezh loen ! Darew e oa un tamm bemdez durant ma pade, be oa soubenn kig-hoc'h da greisteiz ha soubenn kig-hoc'h da noz, toemmet, ha neuse kig-hoc'h yen da zebriñ àrlerc'h ma faote dis g'

¹ Les prêtres ont droit au même terme de déférence : *an Aotrou person* (Monsieur le recteur). Les autres gens sont désignés par leur nom, prénom ou surnom, souvent accompagné du village où ils habitent.

² Marie-Anne avoue, hors micro, avoir parfois pris du pain en cachette avant d'aller garder les vaches.

avalou-douar, ya. Ha d'ar gwener, d'ar gwener e oa dalbezh gwraet vijil, o ya ! vehe ket bet debret kig d'ar gwener mes, e-lec'h ma oan me e oa ket james debret amonenn kar ma moereb a werzhe an amonenn hag ... faote ket debriñ amonenn, dam ... pa oa an hañv, pa oa kours an avalou, ni am boa avalou darew da zebriñ, peotramant da ouiañv, ni am boa ... lakaet e oa bloneg ar hun bara, an dra-ze just evel kig ! bloneg e oa ! mes dam pas, an dra-ze oa sañset ... treut *quoi !* oa ket sañset lard ...

(Ha petra oa debret d'ar gwener, pesk, pesked ?) O pas, pas, pas, d' ar gwener n'am boa chaodell dour ! ya, ha neuse darew e oa avalou douar ha neuse n'am behe bet debret un tamm bara hag ar bloneg *quoi !* peotramant un tamm bara hag un aval pob', *quoi !* ya.

(' oa ket debret pesked ?) oa ket, base ket pesked neuse, a nann ! o dam nann ! Mes d'ar sul, be oa gwraet soubenn kig-bewin ! ya, d'ar sul da noz, e oa toemmet soubenn kig-bewin, mes e-lec'h ma oan me, mes e stank a lec'hioù, e oa gwell evid an dra-se ur sort, dam, o ya !

(Ha da bewar eur d' enderw, oa ...) A, n'am boa ket netra. (Netra ?) Nann, n'am boa ket netra, ket namaed d'an hañv, pa oa ar labourioù kaled, *ah ben* ni zebre un tamm bara dalbezh ged kig-hoc'h *quoi !* dam ya, mes a du 'rall, dam nann, oa ket james kafe d' enderw na netra, be oa sistr, an hani faote dehou eve sistr, *quoi !*

(Petra oa evet er ger, sistr ?) Sistr, sistr pe dour, dour ag ar puns.¹

(Et qu'est-ce qu'on mangeait le matin ?) Oh ! Ben, le matin ... (Quand tu étais petite ...) Quand j'étais petite, j'avais tout le temps une goutte de café quand-même ! aux enfants, bein, mais dans les fermes c'était souvent de la soupe ! ou bien de la bouillie chaude, peut-être pas tante Louise, mais ils avaient du café plutôt ... (Du café, mais de la soupe aussi, ou bien ... de la bouillie, de la bouillie d'avoine chauffée quand on faisait ...) On faisait de la bouillie d'avoine quand j'étais chez mon oncle, le vendredi soir on faisait de la bouillie d'avoine et le reste était chauffé le samedi matin mais alors, on n'avait pas de café ! Armelle, y avait que de la bouillie d'avoine, c'était pas bon réchauffé ! si, quand c'est réchauffé avec du lait doux ! mais c'était jamais été réchauffé avec du lait doux parce que ma tante disait que c'était dépenser le lait ! Et c'était réchauffé pour nous avec du lait ... avec du lait caillé, quoi ! Oh, c'était pas bon ! dame, il fallait manger ou bien s'en passer, celui qui mangeait pas n'avait rien jusqu'à midi !

(Et qu'est-ce qu'on mangeait à midi ?) Oh dame, en ce temps-là y avait que de la soupe au lard, chez nous à Plæren toujours ! chez les paysans, dame oui ! On tuait un cochon gras chaque année, ça, c'était une belle bête ! On cuisait un morceau chaque jour tant qu'il durait, y avait de la soupe au lard le midi et de la soupe au lard le soir, réchauffée, et puis du lard froid à manger ensuite si tu voulais avec des pommes de terre, oui. Et le vendredi, le vendredi, on faisait toujours maigre, oh oui, on n'aurait pas mangé de la viande le vendredi, mais, là où j'étais on ne mangeait jamais de beurre car ma tante vendait le beurre et ... il fallait pas manger de beurre, dame ... quand c'était l'été, quand c'était l'époque des pommes, on avait des pommes cuites à manger ou bien l'hiver on avait ... on mettait du saindoux sur notre pain, c'était comme de la viande ! c'était du saindoux ! mais dame non, c'était sensé ... maigre, quoi ! c'était pas gras sensément ...

(Et qu'est-ce qu'on mangeait le vendredi, du poisson, des poissons ?) Oh non, non, non, le vendredi on avait de la soupe à l'eau ! oui, et puis on cuisait des pommes de terre et puis on aurait eu un morceau de pain et du saindoux, quoi ! ou bien un morceau de pain et une pomme cuite, quoi ! oui.

(On mangeait pas de poissons ?) Y avait pas, les poissons passaient pas, alors, oh non ! Mais le dimanche, on faisait de la soupe de bœuf ! oui, le dimanche soir, on réchauffait la soupe de bœuf, mais là où j'étais, moi, mais dans beaucoup d'autres endroits, c'était mieux que ça quand-même, dame, oh oui !

(Et à quatre heures l'après-midi, y avait ...) Ah, on avait rien. (Rien ?) Non, on avait rien, sauf en été, quand c'était les travaux durs, ah ben, on mangeait un morceau de pain avec du lard, quoi ! dame oui, mais autrement, dame non, y avait jamais de café l'après-midi ni rien, y avait du cidre, celui qui voulait buvait du cidre, quoi !

(Qu'est-ce qu'on buvait à la maison, du cidre ?) Du cidre, du cidre ou de l'eau, de l'eau du puits.

Marie-Anne décrit le menu habituel chez les paysans de la région : de la soupe de lard midi et soir sauf le vendredi où l'on se passe de viande et le dimanche où le menu est amélioré par du bœuf ou de la volaille. Dans beaucoup de fermes cependant, des fruits et légumes, du beurre, du lait doux améliorent le quotidien et l'on prend un *merenn enderw* (goûter, repas de l'après-midi) même en dehors de l'époque des gros travaux.

¹ M-A (24.36).

Après la période difficile que Marie-Anne passe chez son oncle, marquant la fin de son enfance et la séparation avec sa grand-mère, celle de son apprentissage apparaît comme plus heureuse. Elle l'évoque à la suite d'un chant qu'elle accepte de confier au magnétophone.

(E-menn t'eus te desket ar sonenn-mañ ?) Han ! (T'eus ket soñj ?)

Geo ! A pa oan é teskiñ boud linjerez. (A ya ?) A ya ! *Parce que* ar vestrez ma ... ma oamp geti a sone ur yoc'h, hi a sone ha hi a lare deomp soniñ, hi a zeske deomp soniñ e mod-se ; ni a sone é labou ... é wriad, ni a sone.

(Petra oa he anw ?) Mari-Wissant. (Mari-Wissant ?) Mari-Wissant, hag he den a oa Bastien. (A oa ?) Bastien, *Sébastien*. (A ya ?) Ya, Bastien. (...)

(E pezh ble ous te daet d'an Arradon ?) Er ble daou àr-n-ugent, ya. Ha me oa partiet er ble pewar àr-n-ugent. Ha neuse m'am eus labouret hag àrlerc'h m'eus dimezet ha me zo daet amañ er ble naw àr-n-ugent.

(Ha penaos e oa desket ... ar vicher g' an dud gwezharall ?)

Penaos e oa desket ar vicher ? (Ya.) E lec'h ma oan e wriad ? (Ya.) *Ben* hi a zeske deomp gwriad !

(Mes ... b' oa ... penaos vez laret « *une apprentie* », petra oa laret d'an dra-se ?) ...

(Mes ... Be oa diw é teskiñ ?) Be oa diw é teskiñ, hi a gemere diw, durant bleioù, àrlerc'h neuse p' he doa komañset kozhiñ, gemere ket namaed unan, mes a pa oan me, be oa diw, unan hag a oa avañsetoc'h evidon ha neuse me oa me é komañs, *quoi* ! ... *Ben* laret e oa : « Daet a zo ur verc'hig aze da zeskiñ boud linjerez, ya ! »

(Ha c'hwi a gomze breton ?) O dam ya, ket namaed breton ! ket namaed breton, *quoi*, ya !

(E oa hi ag an Arradon ?) Pas, hi a oa ganet e Baden, hi a oa dimezet d'ur paotr a Blougoulen hag a oa marin, ha ind a oa daet amañ da chom, o doa ket james bet a vugale, nann, mes ... *agréable* e oa ... oa ket ... ya, hi a zeske pep tra, hi a zeske din gwriad ha neuse hi dewoa desket din iwe reprisiñ ha neuse hi deus man desket un tammig ... dam, ur verc'hig e oan ! M'am boa dober c'hoazh a voud desket ! Ha hi man deske evid gober ar menaj, evid gober un tammig ar gegin.

(Ha te gouske en ti ?) Ya, me gouske me en ti-tan, ind doa kambr ha ti-tan, ya ! ha neuse e gwleoù (Kloz ?) Pas, pas, pas, gwleoù mod-ker e oa laret anehe, gwleoù ha neuse be oa *ridean-*ioù e mod-se hag a ziskenne ... (*rire*) E oan just evel en ur chapel, ya !¹

(*Où est-ce que tu as appris cette chanson ?*) Han ! (*Tu ne t'en rappelles pas ?*)

Si ! Quand j'apprenais à être couturière. (Ah oui ?) Ah oui ! Parce que la maîtresse qui ... chez qui on était chantait beaucoup, elle chantait et elle nous disait de chanter, elle nous apprenait à chanter comme ça ; on chantait en trava... en cousant, on chantait.

(*Comment elle s'appelait ?*) Marie-Vincente. (Marie-Vincente ?) Marie-Vincente, et son mari c'était Bastien. (*C'était ?*) Bastien, *Sébastien*. (*Ah oui ?*) Oui, Bastien. (...)

(*En quelle année tu es venue à Arradon ?*) En 1922, oui. Et je suis partie en 1924. Et alors j'ai travaillé et ensuite je me suis mariée et je suis venue ici en 1929².

(*Comment est-ce qu'on apprenait ... le métier chez les gens autrefois ?*)

Comment on apprenait le métier ? (Oui.) Là où j'étais pour coudre ? (Oui.) Ben, elle nous apprenait à coudre !

(*Mais ... y avait ... comment on dit « une apprentie », comment on dit ça ?*) ... (*Y avait deux apprenties ?*)

Y avait deux apprenties, elle en prenait deux, pendant des années, ensuite alors quand elle a commencé à vieillir, elle n'en prenait qu'une, mais quand moi, j'étais là, y avait deux, une qui était plus avancée que moi et puis moi qui commençait, quoi ! ... Ben, on disait : « Une fillette est venue là pour apprendre à être couturière, oui ! »

(*Et vous parliez breton ?*) Oh dame oui, rien que breton ! rien que breton, *quoi*, oui !

(*Elle était d'Arradon ?*) Non, elle était née à Baden, elle était mariée à un gars de Plougoumelen qui était marin, et ils étaient venus habiter ici, ils n'avaient jamais eu d'enfants, non, mais ... elle était agréable ... elle était pas ... elle apprenait tout, elle m'apprenait à coudre et puis elle m'avait appris aussi à repriser et puis elle m'avait éduquée un peu ... dame, j'étais une fillette ! J'avais encore besoin d'être éduquée ! Et elle m'avait éduquée pour faire le ménage, pour faire un petit peu la cuisine.

(*Et tu dormais dans la maison ?*) Oui, moi je dormais dans la pièce principale, ils avaient une chambre et une pièce principale, oui ! et puis dans des lits ... (*Clos ?*) Non, non, non, des lits à la mode de la ville qu'on les appelait, des lits et puis y avait des rideaux comme ça qui descendaient ... (*rire*) J'étais comme dans une chapelle, oui !

¹ M-A (50.38). Voir en 3.2.2 un passage non retranscrit ici : des remarques sur sa voix et une chanson.

² Littéralement : « l'année vingt-deux », « l'année vingt-quatre », « l'année vingt-neuf ».

L'interrogation sur la provenance d'une chanson en breton qu'elle interprète amène Marie-Anne à rappeler la période où elle est apprentie couturière au Moustoir : de 1922 à 1924. Elle loge chez sa maîtresse d'apprentissage, Marie-Vincente, dont le mari, Bastien, est marin. Elle dort dans la pièce de vie où se trouve la cheminée, le *ti-tan* (littéralement : maison-feu), non pas dans un lit clos, mais dans un lit *mod-ker* (à la mode de la ville) avec des rideaux tombants.

Marie-Anne pense que la commune de naissance de sa patronne est Baden mais les seules personnes du quartier du Moustoir correspondant aux métiers et prénoms qu'elle indique sont : Sébastien Jégo, marin, né à Plougoumelen le 25 avril 1865, et Marie-Vincente Pasco, née à Arradon le 10 mai 1872, dont le mariage est consigné le 2 septembre 1894 à Plœren¹, où Marie-Vincente est « lingère ». En 1911, le couple est recensé à Arradon à Treu er velin² et en 1872, Marie-Vincente Pasco apparaît déjà, âgée de 15 jours, dans le recensement d'Arradon, au Gréo, comme fille de Joseph Pasco, maçon né à Baden et de Louise Daniel née à Plougoumelen.

Le breton est la seule langue parlée chez la couturière, selon Marie-Anne qui affirme : *O dam ya, ket namaed breton ! ket namaed breton, quoi, ya !* (Oh dame oui, rien que du breton ! rien que du breton, quoi, oui !). Le répertoire de chants de la patronne est également en breton et Marie-Anne apprend ainsi un bon nombre de chansons à danser et de plaintes ; elle en confie quelques unes au magnétophone : *Un deiz oan é foennad* (Un jour j'étais en train de faire les foins), *Ha ma zad ha ma mamm en deus man dimezet* (Et mon père et ma mère m'ont mariée), *Ha ma zad ha ma mamm en deus man desawet* (Et mon père et ma mère m'ont élevé), *Barzh an devalennig-bont* (Dans cette petite vallée là-bas), *'d eo ket 'n ho ti, tavarnourez* (Ce n'est pas dans votre maison, tavernière) et *Hiniw enta* (Aujourd'hui donc) ou « la chanson de la mariée »³.

La plupart de ces chants sont longs : 8 à 12 couplets avec de nombreuses reprises. Une remarque à ce sujet amène Marie-Anne à parler de la façon dont débute la journée de travail :

(Hir oa ar sonennoù !) A, hir e oa ar sonennoù neuse ! O dam ya !

A pa oan é teskiñ boud liñjerez aze, ya, oa ur vestrez ha neuse e oamp diw *quoi !* é teskiñ, ha hi a lare deomp ... ni gomañse ... me oa me en ti mes an all a zae a-benn naw eur da vitin hag a pa oa komañset an dewezh, ar vestrez a lare deomp : « *Allez, vo red soniñ evid ma kerzho an traoù ! Allez ! Petra vo sonet ?* » Hag an heni oa é teskiñ genin-me oa *Madeleine* ha hi a lare dehi : « *Allez, Madeleine, t'eus ket ur sonenn ar mitin-mañ ?* » « *Ah ben nann, Mari-Wissant, t'eus ket te 'maed komañs !* »

Gae e oa a galon anehi⁴ ha hi hun deske da soniñ, hi a gave kaer ma oa sonet *quoi !* dam ya !

Mes gae oa an dud en amzer-se ! ha neuse an dud ... an dud a sone mes ind a gave an dra-se ordiner ma oa ... ma sonent *quoi !* Bremañ, pa vehe gwel' an dud é soniñ peotramant un dra bennag, e vehe komz' anehe, laret e vehe : « 'd eo ket a-feson anehe ! » (*rire*)

Pa daemp d'ar festoù e mod-se, ni a sailhe ! ni a sone ! Bourrabl e oa neuse, *quoi, ya* !⁵

(*Les chansons étaient longues !*) *Ah, les chansons étaient longues alors ! Oh dame oui !*

Quand j'étais en apprentissage pour être couturière là, oui, il y avait une maîtresse et puis on était deux, quoi ! en apprentissage, et elle nous disait ... on commençait ... moi, j'étais dans la maison mais l'autre venait pour neuf heures du matin et quand on commençait la journée, la maîtresse nous disait : « Allez, il faudra chanter pour que ça marche bien ! Allez ! Qu'est-ce qu'on va chanter ? » Et celle qui était en apprentissage avec moi s'appelaient Madeleine et elle disait : « Allez, Madeleine, tu n'as pas une chanson ce matin ? » « Ah ben non, Marie-Vincente, toi, tu n'as qu'à commencer ! »

Elle avait le cœur gai et elle nous apprenait à chanter, elle aimait bien quand on chantait, quoi ! dame oui !

¹ État civil, Plœren, mariages, 1870-1894, image 155-157. Les mariés signent, un peu maladroitement.

² Sébastien Jégo est recensé en 1911 comme né en 1864 à Baden mais sa naissance comme fils de Sébastien Jégo, couvreur en paille, et Mathurine Le Belzac, est consignée le 26 avril 1865 à Plougoumelen.

³ Voir le texte des chansons en 3.1.2 et 3.2.2.

⁴ Anehi [anej]. Marie-Anne utilise une variante de prononciation, [ej] comme à Baden ou Plougoumelen.

⁵ M-A (1.12.56).

Mais les gens étaient gais en ce temps-là ! et puis les gens ... les gens chantaient mais ils trouvaient cela ordinaire de ... de chanter, quoi ! Maintenant, si on voyait les gens chanter ou bien quelque chose, on parlerait d'eux, on dirait : « Ils sont pas bien ! » (rire)

Quand on allait aux noces comme ça, on sautait ! on chantait ! C'était agréable alors, quoi, oui !

Cet extrait permet d'imaginer un peu l'ambiance dans la maison de la couturière en début de matinée. Marie-Anne dort sur place, l'autre apprentie arrive pour neuf heures et la patronne les encourage à chanter *evid ma kerzho an traoù* (pour que marchent les choses). Un petit dialogue s'instaure, de façon habituelle semble-t-il, selon des modalités coutumières en breton : la patronne sollicite Madeleine qui, en retour, la prie de commencer à chanter. Marie-Anne quitte alors la description de la scène pour des considérations plus générales, soulignant que sa patronne a le cœur gai et aime chanter mais que c'est une attitude répandue : *gae oa an dud en amzer-se !* (les gens étaient gais en ce temps-là !), *an dud a sone mes ind a gave an dra-se ordiner* (les gens chantaient mais ils trouvaient ça ordinaire). Elle compare avec l'époque actuelle - en 1983 - où le même comportement serait interprété comme le signe d'un dérangement mental : *laret e vebe : « d'eo ket a-feson anebe ! »* (on dirait : « ils ne sont pas bien ! »). Cette remarque la fait rire et elle évoque alors le souvenir des noces autrefois : les danses, les chants et le plaisir qu'on y prend.

Marie-Anne ne donne pas d'autres précisions sur cette période. Son témoignage montre qu'elle apprécie sa « maîtresse » qui lui apprend beaucoup de choses et qui est « agréable » et gaie. Cet apprentissage à Treu er velin, près du Moustoir, lui apporte, en plus d'un métier, une provision de chansons et de bonne humeur et ces deux années sont déterminantes pour son avenir : alors qu'elle travaille comme couturière à l'asile de Lesvellec à Saint-Avé, elle est demandée en mariage et revient s'établir alors à Arradon, en 1929, au village de Treu er velin.

Pierre : marin pêcheur à bord d'un sinagot.

Pierre embarque à l'âge de douze ans à bord d'un sinagot, bateau de pêche de Séné. Il décrit la vie de marin-pêcheur qui a été la sienne de 1919 à 1927, jusqu'à son service militaire.

(Petra rae an dud e Sene ? Be oa kalz a ... a besketerion, pas ?)

A amañ, ya, àr an aod amañ, toud pesketerion, pesketerion e bourzh ar Sinago, sed boud ! Ma ... ni gomañse ... ni gomañse d'ar lun, ni brepare toud evid ... evid moned d'ar mor d'rant ar sizhun. Ni gase un dorzh bara geneomp, c'hwec'h livr, daouzeg livr, evid ar sizhun, ur werennad amonenn, un tamm soaw¹ evid gober ar soubenn.

(Petra eo soaw ?) Un tamm soaw ... gres, gres bewin, soaw bewin.

(Lard dous ?) O, lard dous, o pas ! Rar oa ar lard dous. [??]² da noz, be oa daou sort a vicher, ar re ma obere³ an driv, *chalut*, hag ar re all neuse, gourlentarion, *les sennours, quoi, voilà !* Ni ... m'eus me gwraet dalbezh ar machin, an driv. Ha ni laboure da noz, d'rant an noz, da vitin neuse, n' akoste d'an aod evid gwerzhiñ ar pesked peotramant o c'has da Wened. E Gwened neuse, ar vaouez hag o gwerzhe er besketeri ! Mes, lies mad, pa oa ... e korf sizhun meur a wezh, ni ... ni werzhe ar pesked a sizhun. Mes, ni g-yae en aod, *allez*, ni base àr ar ru, ni oulenn : « *Pas d' poisson ? Pas d' poisson ?* » Te ' boa kangred peotramant pesked en ha baner, dalbezh : « *Pas d' poisson ?* » (rire) Mes lies mad neuse, ni ... oa kaset ... ni laboure d'rant an noz ha ni zae d'an aod neuse, evid kas ar pesked da Wened, mes oa red darriw abr' ased evid kemer an tren e Sarzhaw peotramant e Lokeltas, Lokeltas, *Saint-Gildas, quoi !* Ha ni boute an traoù-se en tren, ha neuse ar maouezed er gar a ortoe an tren evid kas o fesked d'ar besketeri, *voilà !* Ni ... [??] ni boa kaot'riad, kaot'riad ... dalbezh mem traoù *quoi !* pesked, avaloù douar, soubenn ! ha ur repas bemdez ! ur repas bemdez, bara, un tammig ... amonenn pa oa, pa oa skarzh' ar werenn amonenn, oa ket mui netra, bara sec'h ! Lies mad neuse, ni g-yae d'an aod, ni g-yae da serr bernik ha zebre ... (Da serr petra ?) Bernik, bernik ! (A, bernik !) *Des berniques ...*

¹ soaw [sjaw] : du suif.

² Passage difficile à comprendre, signifiant sans doute : on levait l'ancre, on partait.

³ Ar re ma obere [œr ri ma wubirjœ] : ceux qui faisaient.

(Pelured, pas ?) Belured, pas, ni ... ni g-yaec meur a wezh da serr belured mes ... ni base mui a amzer, ha g' ur gaoteriad bernik evid debriñ, *ben*, aesoc'h oa pesketa bernik !¹

(Que faisaient les gens à Séné ? Y avait beaucoup de ... de marins, non ?)

Ab, ici, oui, sur la côte ici, tous des pêcheurs, pêcheurs à bord des sinagots, voilà ! Bon ... on commençait ... on commençait le lundi, on préparait tout pour ... pour aller en mer pendant la semaine. On prenait une miché de pain avec nous, six livres, douze livres, pour la semaine, un verre rempli de beurre, un morceau de suif pour faire la soupe.

(Qu'est-ce que c'est du suif ?) Un morceau de suif ... de la graisse, de la graisse de bœuf, du suif de bœuf.

(Du lard doux ?) Oh, du lard doux, oh non ! C'était rare, le lard doux. [??] le soir, y avait deux sortes de métier, ceux qui faisaient le chalut, chalut, et les autres alors, les senneurs, les senneurs quoi, voilà ! Nous ... moi, j'ai toujours fait le machin, le chalut. Et on travaillait de nuit, toute la nuit, le matin alors, on accostait au rivage pour vendre les poissons ou bien les apporter à Vannes. À Vannes alors, la femme qui les vendait à la poissonnerie ! Mais, bien souvent, quand c'était ... en milieu de semaine quelquefois, on ... on vendait les poissons en semaine. Mais, on allait à la côte, allez, on passait sur la rue, on demandait : « Pas d' poisson ? Pas d' poisson ? » Tu avais des crabes ou bien des poissons dans ton panier, tout le temps : « Pas d' poisson ? » (rire) Mais, bien souvent alors, on ... on apportait ... on travaillait durant la nuit et on venait à la côte alors, pour apporter les poissons à Vannes, mais il fallait arriver assez tôt pour prendre le train à Sarzeau ou bien à Loqueltas, Loqueltas, Saint-Gildas, quoi ! Et on mettait ça dans le train, et alors les femmes à la gare attendaient le train pour apporter leurs poissons à la poissonnerie, voilà ! Nous ... [??] on avait la cotriade, la cotriade ... tout le temps les mêmes choses, quoi ! des poissons, des pommes de terre, de la soupe ! et un repas par jour ! un repas par jour, du pain, un petit peu ... de beurre quand y en avait, quand le verre de beurre était vidé, y avait plus rien, du pain sec ! Bien souvent alors, on allait à la côte, on allait ramasser des berniques et on mangeait ... (Ramasser quoi !) Des berniques, des berniques ! (Ab, des berniques !) Des berniques ...

(Des palourdes, non ?) Des palourdes, non, on ... on allait quelquefois ramasser des palourdes mais ... on passait plus de temps, et avec une cotriade de berniques pour manger, ben, c'était plus facile de pêcher des berniques !

La description de la vie du pêcheur sinagot commence par la présentation des provisions faites le lundi pour la semaine en mer et des deux sortes de pêche pratiquées par les Sinagots. La pêche au chalut a lieu de nuit et au matin, le poisson est débarqué pour être vendu dans les villages ou bien apporté à Vannes, en bateau ou en train, et les femmes vont le vendre à la poissonnerie. Pierre indique que les Sinagots crient « Pas d' poisson ? », pour vendre leur pêche ; c'est donc en français qu'ils interpellent les acheteurs potentiels².

Pierre poursuit en précisant le rythme de travail en été, en hiver, ainsi que les zones de pêche.

(Pegement a amzer chomec'h-c'hwi ... er ... àr ar mor ? Petra vez laret ... àr ar mor ?)

*Àr ar mor, mes ... peotramant er mor quoi ! mes, d'an hañv, d'an hañv, ni g-yaec evid ... ni sortie lies mad evid pemzeg deiz, mes, bemdez, bemdez, ni zae en aod ! evid gwerzhiñ ar pesked, peotramant evid o degas da Wened. Mes ni chome hemb dond d'ar ger d'rant pemzeg deiz. Ha d'ar gouiañv, d'ar gouiañv, ni chome eizh deiz ! mes e korf sizhun, b' oa ur marc'had e Gwened d'ar merc'her, d'ar gwener ha d'ar sadorn, ha d'ar gouiañv, g-aemp ket ker pell da labourad, ni chome tostoc'h da labourad, ha ni ... ur wezh ma oa paset un noz, diw noz, da vitin neuse, ni zae ... ni zegase hon fesked amañ hag ur ... ur pasajer añbarke toud an traou-se evid kas da Wened. Ar momant-se, ur vag oa da ouel, oa ket moteur erbed ar momant-se. Alors, lies mad, oa karget ar vag a besked, pa oa ket awel, *eb ben*, ar paotr-hont oa forset mad da roeñvad, *hein, oui* ! mes, darriw e Pointe, er Pont Glas là, e Gwened, avañse ket 'nehou mui ! oa ket moian d'avañs ! ar mare *en face* dehou, ha gallet ket 'nehou avañs ! Mes, ar momant-se, pa oa ket awel, oa ar maouezed d' er gortañ aze er Pont Glas, ind a gemere ur machin, ur penn ... penn fard, ha ind a strene ar vag 'teg ... 'teg lein ar porzh a Wened ! evel se ! *hein ! comme les bateliers de la Volga* ! (rire) evel se oa ! Pa oa ... pa oa awel vad, ma, eñv g-yaec *vent arrière* 'teg lein ar porzh ! Mes, lies mad, pa oa kalm en ur zariw er porzh aze, *ben*, oa ket awel ! An hanter ag an amzer, oa kalmouch, *alors* ur vaouez a strene ar vag !*

(E-menn yaec'h c'hwi da besketa ?)

¹ PM ((7.23).

² Dans une enquête sur les termes relatifs à la pêche, Pierre a indiqué d'autres cris à propos de la sardine : À la fraîche ! Qui n'aime pas, la laisse ! *Ra g an argant t'o sardrin* ! [compréhension incertaine] (Avec - ou « donne » - de l'argent, t'auras des sardines).

Ni g-yae ... *eb ben* d'an hañv ... e bae Kiberen ... edan Sarzhaw aze, « en tu d'ar maez » vez laret, mes ni, laremp ket « edan Sarzhaw » mes « er c'hastell » pa g-yaemp d'ar maez, er c'hastell ... *Suscínio, hein, ben, le château de Suscinio, ben* ni a lare an traoù-se « ar c'hastell ». *Ben* edan ar c'hastell e labourem, etre Penvis ha Sant Jak, er maez 'el se, *l'Île Dumet, l'Île Dumet*, Penvis, Sant Jak, ar Mor Bras, toud an traoù-se e labourem, ha edan Kiberen, er bae, en tu-mañ neuse, aze e labourem.

Pa oa ... d' ar gouiañv neuse, oa ket a voian da mond d' ar ... d' ar maez, a-gaos d'ar fall amzer, *ben*, ni chome er revier, er revier ... ni laboure e bae 'n Ours, edan n' Izenac'h aze, e bae Kerdelan, edan Vreder, aze ... aze, an abri oa, edan Vreder, ni ... ni laboure da noz aze, *bon*, achiw an noz, d'ar gouiañv oa hir an noz, ma neuse, d'an abri aze, da zan Vreder ... (E-menn 'ma ?) *Berder*, edan Vreder ha ... a pa g-yaemp (*rire*) ar Sinagoed da ... ar Sinagoed a gane neuse :

« O, mamm karet, hun gwarantit, edan Vreder, e peb amzer »

(*rire*) ... *mais juste* ... lies mad pa oa fall amzer, aze e oamp en abri, a ya ! e lein an aod aze e oamp en abri ! ha ... oa ket ' voian labourad d'an deiz, oa ket ' voaian labourad d'an noz, *alors* kousk, kousk, pa oa ket a besked da zebriñ, *ben*, ni boa ... soubenn ! un tamm amonenn, un tamm gres, un aval douar pe daou ha bara, *voilà !* sed ar repas !¹

(*Combien de temps vous restiez en ... sur la mer ? Qu'est-ce qu'on disait ... sur la mer ?*)

Sur la mer, mais ... ou bien en mer quoi ! mais, l'été, l'été, on allait pour ... on sortait bien souvent pour quinze jours, mais, chaque jour, chaque jour, on venait à la côte ! pour vendre les poissons, ou bien pour les rapporter à Vannes. Mais on restait sans revenir à la maison pendant quinze jours. Et l'hiver, l'hiver, on restait huit jours ! mais en semaine, y avait un marché à Vannes le mercredi, le vendredi et le samedi, et l'hiver, on n'allait pas si loin travailler, on restait plus près travailler, et on ... une fois une nuit passée, deux nuits, le matin alors, on venait ... on rapportait nos poissons ici et un ... un passeur embarquait tout ça pour apporter à Vannes. À ce moment-là, les bateaux étaient à voiles, y avait aucun moteur à ce moment-là. Alors, bien souvent, le bateau était plein de poissons, quand y avait pas de vent, eb ben, ce garçon-là était bien obligé de ramer, hein, oui ! mais, arrivé à la Pointe, au Pont Vert là, à Vannes, il n'avancait plus ! y avait plus moyen d'avancer ! la marée en face de lui, et il pouvait pas avancer ! Mais, à ce moment-là, quand y avait pas de vent, les femmes étaient en train de l'attendre là au Pont vert, elles prenaient un machin, un bout ... un bout de corde, et elles traînaient le bateau jusque ... jusqu'en haut du port de Vannes ! comme ça ! hein ! comme les bateliers de la Volga ! (rire) c'était comme ça ! Quand y avait ... quand y avait du bon vent, ben, il allait vent arrière jusqu'en haut du port ! Mais, bien souvent, quand c'était calme en arrivant au port là, ben, y avait pas de vent ! La moitié du temps, c'était calme plat, alors une femme traînait le bateau !

(*Où est-ce que vous alliez pêcher ?*)

On allait ... eb ben l'été ... dans la baie de Quiberon ... sous Sarzeau là, « du côté du dehors » qu'on disait, mais nous, on ne disait pas « sous Sarzeau » mais « au château » quand on allait dehors, au château ... Suscinio, hein, ben, le château de Suscinio, ben nous on appelait ça « le château ». Ben on travaillait sous le château, entre Penvis et Saint-Jacques, au dehors comme ça, l'Île Dumet, l'Île Dumet, Penvis, Saint-Jacques, la Grande Mer, tout ça on travaillait, et sous Quiberon, dans la baie, de ce côté-ci alors, là on travaillait.

Quand c'était ... l'hiver alors, y avait pas moyen d'aller ... dehors, à cause du mauvais temps, ben, on restait dans la rivière, la rivière ... on travaillait dans la baie de l'Ours, sous l'Île-aux-Moines là, dans la baie de Kerdelan, sous Berder, là ... là, c'était l'abri, sous Berder, on ... on travaillait de nuit là, bon, la nuit finie, en hiver les nuits sont longues, ben alors, à l'abri là, sous Berder ... (Où est-ce que c'est ?) Berder, sous Berder et ... quand on allait (rire) les Sinagots à ... les Sinagots chantaient alors :

« O mère chérie, gardez-nous, sous Berder, par tous les temps »

(*rire*) ... *mais juste*, bien souvent quand y avait du mauvais temps, là on était à l'abri, ah oui ! en haut de la côte là, on était à l'abri ! et ... y avait pas moyen de travailler le jour, y avait pas moyen de travailler la nuit, alors dormir, dormir, quand y avait pas de poissons à manger, ben, on avait ... de la soupe ! un morceau de beurre, un morceau de graisse, une pomme de terre ou deux et du pain, voilà ! voilà le repas !

Le témoignage de Pierre est une mine de renseignements sur les activités des Sinagots. L'emploi du français dans certaines expressions est à souligner : « le château de Suscinio », « comme les bateliers de la Volga », « l'Île Dumet ». La dureté du travail des pêcheurs ressort de cet extrait : le travail de nuit, les longues nuits d'hiver, le mauvais temps ou l'absence de vent, etc.

¹ PM (11.37).

L'abri sous l'île de Berder est apprécié en cas de mauvais temps et une invocation rimée, à la Vierge sans doute, est chantée par les Sinagots : *O mamm karet, hun gwarantit, edan Berder, e peb amzer*¹ (O mère chérie, protégez-nous, sous Berder, par tous les temps).

Pierre poursuit son récit en indiquant que plusieurs bateaux partagent parfois la cotriade. Un équipage comprend deux personnes, le patron et le matelot, et le terme *daou* (deux) est ici employé au pluriel *daouioù* (des deux) lorsqu'il désigne plusieurs groupes de deux :

(C'hwi a rae ar gaoteriad ?) Kaot'riad, ya, ar gaot'riad, *eh ben* ... mes, meur a wezh, e oamp daou, daouioù e ... e pep bourzh *quoi* ! daou, *ben* lies mad p' oa ar gaot'riad, oamp *ensemble* ase, ma, [gaot'riado ?]² e-lec'h boud daou, oamp pewar, meur a wezh c'hwec'h, ni rae ar gaot'riad *ensemble* lies, an traoù-se a zariwe meur a wezh.

(Ha c'hwi a gouske er vag iwe ?) A dam ya, er vag ! a-ziaraog, ' ket braz ! just ... just ni g-alle 'em aloñj, unan e-tal an all, àr ar plouz, àr ar plouz ... ha neuse un espes kap *hein*, un espes kap evid servijed evel *couverture*.

(Mes oa ket netra àr o fenn ... àr ho penn kentoc'h ?) Ni ... e oa plouz edan ar machin, o, oa ket ... dalbezh ... 'ma dalbezh ar c'hasket àr e benn, ar Sinago, dalbezh ! Mes ni g-yae da gousked toud, toud kri-poazh *quoi* ! (*rire*) Mem, meur a wezh d'ar gouiañv, pa oamp e Kiberen aze, *ben* n'obere un taol aloñje, ni chome ... meur a wezh un eur, diw eur edan ar roued, *voilà* ! Ar momant-se 'd eus ket 'maed unan é veilh, an all a zo é kousked, eñv g-ya barzh en toull, botinennoù, bot ha kazak, toud, sire àr e gein, *ah oui, eh eh* ! meur a wezh neuse ma d eus fall amzer ... *alors* ma, ni zae àr ar pont, ema red surveilh ... Pa 'd eo kaer an amzer, ma 'd eo reglet mad an awel, ma 'd eo ... an traoù a gerzh mad. Mes pa 'd o³ rekis ... pa 'd o bouilhardoù, pa 'd o awel ged bouilhardoù, 'ma red boud ase é chañjiñ, 'ma red kemer risoù ... pa 'd o ... pa 'd o oraj surtout ... *ben* 'ma red surveilh ! En nozwezh 'e welamp ket an orajoù é tond, te glew an awel, *allez*, amen ! ha kemer risoù ... ha lies mad, 'ma an dour é redeg edan ... en ha vañchoù amañ, ha lies mad 'deus ket kalz a dra da besketa ! mes 'ma red boud ase ur sort ! evel se oa geneomp !⁴

(*Vous faisiez la cotriade ?*) Cotriade, oui, la cotriade, *eh ben* ... mais, quelquefois, on était deux, « des deux » dans ... à bord de chaque bateau, *quoi* ! deux, *ben* bien souvent quand c'était la cotriade, on était ensemble là, bon, [?] au lieu d'être deux, on était quatre, quelquefois six, on faisait la cotriade ensemble souvent, ça arrivait quelquefois.

(*Et vous dormiez dans le bateau aussi ?*) *Ab dame oui*, dans le bateau ! à l'avant, c'était pas grand ! juste ... on pouvait juste s'allonger, l'un près de l'autre, sur la paille, sur la paille ... et puis une espèce de cape, *hein*, une espèce de cape pour servir de couverture.

(*Mais y avait rien sur leurs têtes, sur vos têtes plutôt !*) On ... y avait de la paille sous le machin, *oh*, c'était pas ... tout le temps ... il a tout le temps la casquette sur sa tête, le Sinagot, tout le temps ! Mais on allait dormir tout, tout habillés *quoi* ! (*rire*) Même, quelquefois, l'hiver, quand on était à Quiberon là, *ben*, on s'allongeait un coup, on restait ... quelquefois une heure, deux heures sous le filet, *voilà* ! À ce moment-là y en avait qu'un qui veillait, l'autre est en train de dormir, l'autre va à l'intérieur dans le trou, bottines, bottes et casaque, tout, ciré sur le dos, *ah oui, eh eh* ! quelquefois alors s'il y a du mauvais temps ... alors bon, on allait sur le pont, il faut surveiller ... Quand le temps est beau, si le vent est bien régulier, c'est bon ... tout marche bien. Mais quand il faut ... quand y a des averses, quand y a du vent avec des averses, il faut être là pour changer, il faut prendre des ris ... quand y a ... quand y a de l'orage surtout ... *ben*, il faut surveiller ! Dans la nuit, on voit pas l'orage arriver, tu entends le vent, *allez*, amener ! et prendre des ris ... et bien souvent, y a l'eau qui coule sous ... dans tes manches ici, et bien souvent y a pas grand chose à pêcher ! mais il faut être là quand-même ! c'était comme ça avec nous !

Pierre évoque les conditions de vie à bord : peu de place pour dormir, la casquette sur la tête, tout habillé, *toud kri-poazh* (littéralement : tout cru, tout cru-cuit) parfois avec *botinennoù*, *bot ha kazak*, *toud*, *sire àr e gein* (bottes, botte et casaque, tout, le ciré sur le dos) et relate de façon très vivante les orages de nuit et la pluie qui ruisselle dans les manches quand il faut prendre des ris.

¹ *Hun gwarantit* [yn gwarātœ]. La terminaison vannetaise rime avec *karet*.

² [gotrijau]. Compréhension incertaine.

³ [padu]. Forme répétée tout au long de la phrase.

⁴ PM (17.14).

La question de la langue parlée à bord des sinagots arrive à ce moment du témoignage.

(Komzet oa breton pe pas àr ar vag ?) *Hein ? (Komzet oa breton genoc'h c'hwi àr ar vag ?)*

Breton, *ben*, sur ased ! (*rire*) dam ya ! ollvañ, a ollvañ¹, en awel ...

(Petra eo « a ollvañ » ?) « A ollvañ » ... e lec'h all 'ma laret « a oulenn, a oulenn » *ça veut dire* « sous le vent » « a oulenn deomp », mes ar Sinagoed : « a ollvañ, a ollvañ ».

(Petra oa laret c'hoazh ? kalmouch ...) Kalmouch, *ben* 'd eus ket awel, a ! « kalmouch evel ur podad laezh ! » « kalmouch evel ur podad laezh ! » (*rire*)

(Petra sinifi ?) *Ben*, petra sinifi ... e galleg e vez laret « *une mer d'huile* ». Ar Sinagoed a lâre : « kalmouch evel ur podad laezh », tapenn awel ... a ! *justement !* Ni labouré da ouel, mes pa oa ket awel, *ben* gallemp ket labourad, hemb awel gallemp ket labourad, *alors*, lies mad, ni ortoe ... ni ortoe an awel, an naou ouel oa hiset beteg ma santemp ... er sko, *hein*, ar gouel a remue un tammig g' an awel. « *Ça y est ! Allez, saw ! taolamp er maez !* » A ya, mes lies mad, ar risenn a base, *allez !* netra poazh d'ober, ha lies mad ni golle an nozwezh a-gaos ma oa ket awel, ha pa gollemp an nozwezh, *ben* lies mad ni 'obere ... d' an deiz ni labouré, n' esae pesketa makroed, peotramant ar pezh ma gallemp *quoi ! tandis que* ar gourlentarion, ind ... ind a g-yaé d' edan an aodegi, o roued oa ... a ziàrdreñv d'o ranvoù, ind a file an traoù-se, ind a file o rouedoù *là*, e-lec'h ma oa ar pesked *quoi*, e-lec'h ma faot dehent² labourad neuse, peb unan e benn, é tenniñ àr ar roued, ha ind a galle pesketa mem pa oa kalm an amzer, mes evid dond ... d'ar werzh, peotramant evid kas o fesked, oa ket awel, *alors* àr roeñvad. Lies mad mem, e oamp bet meur a wezh oamp bet é labourad d'rant an noz, e labouremp mad, *ben* ya, mes oamp pell da zan an aod ha oa red dond d' ar werzh.

(Petra eo ?) Da werzhiñ ar pesked ... ma, lies mad, pa oa kalm an amzer da vitin, oa red dond àr roeñvad g' ar ranvoù. Un deiz, e oamp e bae Kiberen, pas pell a-zouzh an Tagnous, ni ' boa pesketaet d'rant an noz, oamp e kreiz ar bae, a ! be oa ur vag arall e-tal deomp, petra gober ? 'd eus ket a voiañ ... 'd eus ket awel, 'd eus ket a voiañ da mond d'ar werzh, da werzhiñ, a, kemiramp ar ranvoù, 'd eus ket maed kemer ar ranvoù, ar plat, hag ar roeñvad a greiz bae Kiberen 'teg an Drinded ! *La Trinité* ... 'teg an Drinded àr roeñvad ! Sed ni darriw ... sed ni darriw en Drinded *et* e amp da werzhiñ hon fesked *et* en enkant, en enkant ... *la criée* ... en enkant ha sed darriw an niw vag ... kasimant *ensemble* geneomp, ni ' boa roeñvet evid netra poazh ! a, evel se oa ar machin !

Be zo re a zo bet daet ag ar c'hastell, hmm ! ag ar c'hastell àr roeñvad evid dond da Wened evid kas ar pesked, pesked pe iranad, lies mad oa iranad oa, ni besketae an iranad e Houad peotramant en Edig, ha neuse ne zae, n' esae dond neuse d'ar werzh, da werzhiñ hon fesked, *ben* ya, kalmouch, oa red dond àr roeñvad. Evel se oa !³

(*On parlait breton ou pas sur le bateau ?*) *Hein ? (Vous parliez breton sur le bateau ?)*

Breton, *ben*, bien sûr ! (*rire*) dame oui ! sous le vent, sous le vent, au vent ...

(*Qu'est-ce que c'est « a ollvañ » ?*) « A ollvañ » ... ailleurs on dit « a oulenn, a oulenn », *ça veut dire* « sous le vent », « sous le vent par rapport à nous », mais les Sinagots : « a ollvañ, a ollvañ ».

(*Qu'est-ce qui se disait encore ? « kalmouch » ...*) *Calme plat, ben, y a pas de vent, ah ! « calme comme un pot de lait ! » « calme comme un pot de lait ! »* (*rire*)

(*Qu'est-ce que ça signifie ?*) *Ben, qu'est-ce que ça signifie ... en français on dit « une mer d'huile ». Les Sinagots disaient : « calme comme un pot de lait », pas une goutte de vent ... ah ! justement ! On travaillait à la voile, mais quand y avait pas de vent, ben, on pouvait pas travailler, sans vent, on pouvait pas travailler, alors, bien souvent, on attendait ... on attendait le vent, les deux voiles étaient hissées jusqu'à ce qu'on sente ... le coup, hein, la voile remuait un petit peu avec le vent. « Ça y est ! Allez, debout ! On y va ! » Ah oui, mais bien souvent, la risée passait, allez, vraiment rien à faire, et bien souvent, on perdait la nuit parce qu'il y avait pas de vent, et quand on perdait la nuit, ben, bien souvent on faisait ... le jour on travaillait, on essayait de pêcher des maquereaux, ou bien ce qu'on pouvait, quoi ! tandis que les senneurs, ils ... ils allaient sous les rivages, leur filet était ... en arrière derrière leurs rames, ils filaient ça, ils filaient leurs filets, là, où était le poisson, quoi, où ils voulaient travailler alors, chacun son bout, en train de tirer sur le filet, et ils pouvaient pêcher même quand le temps était calme, mais pour venir ... à la vente, ou*

¹ [awɔlvã]. Voir FAVEREAU, 1992, p. 557.

² [fɔtjœn].

³ PM (20.23).

⁴ *Taolamp er-maez !* (littéralement : Jetons dehors !).

bien pour apporter leurs poissons, y avait pas de vent, alors, à la rame. Bien souvent même, on avait pêché quelquefois toute la nuit, on travaillait bien, ben oui, mais on était loin de la côte et il fallait venir à la vente.

(Qu'est-ce que c'est ?) Pour vendre le poisson ... bon, bien souvent, quand le temps était calme le matin, il fallait venir à la rame avec les avirons. Un jour, on était dans la baie de Quiberon, pas loin de la Teignouse, on avait pêché toute la nuit, on était au milieu de la baie, ah ! y avait un autre bateau près de nous, que faire ? y avait pas moyen ... y avait pas de vent, y avait pas moyen d'aller à la vente, pour vendre, ah, on prenait les avirons, y avait qu'à prendre les avirons, la plate, et à la rame depuis le milieu de la baie de Quiberon jusqu'à la Trinité ! La Trinité ... jusqu'à la Trinité à la rame ! Nous voilà arrivés ... nous voilà arrivés à la Trinité et on va vendre nos poissons et à la criée, à la criée ... la criée ... à la criée¹ et voilà les deux bateaux arrivés ... quasiment en même temps que nous, on avait ramé pour rien du tout ! ah ! c'était comme ça, le machin !

Il y en a qui étaient venus du château (de Suscinio), hmm, du château à la rame pour venir à Vannes pour apporter les poissons, les poissons ou les araignées, bien souvent c'était des araignées, on pêchait des araignées à Houat ou bien à Hædic, et puis on venait, on essayait de venir alors à la vente, vendre nos poissons, ben oui, calme plat, il fallait venir à la rame. C'était comme ça !

Le breton est donc la langue des marins pêcheurs à bord des Sinagots. L'expression *kalmouch evel ur podad laezh* (calme comme un pot de lait) amène Pierre à évoquer le calme plat, l'attente d'une risée qui permet de repartir et la nécessité de ramer, parfois sur de très longues distances, quand le vent n'est pas au rendez-vous et qu'il faut aller débarquer le poisson.

Le témoignage de Pierre se poursuit avec le récit des tâches d'entretien du bateau : quand il rentre à Séné, le Sinagot, spécialement le matelot, n'est pas encore en repos.

Alors, d'an hañv ... d'an hañv oamp trankil, trankil d'an hañv, kaer an amzer, ni ounide ur blank bennag, be oa moian d' em zebrouilh, mes oa ket achiv ... oa ket achiv ar labour pa oa achiv ar sizhun. D'ar sadorn pa zaemp d'ar ger amañ, oa red labourad, oa red lekel ar vag en aod evid brosiñ hein ! brosiñ, koltariñ ... koltariñ ...

(Ya, mes peb sadorn ?) O pas, pas peb sadorn ... d'an hañv peb miz, par exemple, d'an hañv peb miz mes, gwalc'hiñ ar vag peb miz, mes koltariñ, peb daou viz, d'ar gouiañv ... tri pewar miz mes peb pemzeg deiz d'an hañv, peb pemzeg deiz oa red pilad kohu, kohu ... ouies ket petra eo kohu ? ... les écorces de sapin, qu'on pilait au maillet ... (Kohu vez laret ?) Kohu, écorces de sapin ...

(Ha petra oa gwraet gete ?) ' oa red pilad an traoù-se evel pebr, ni lakae an traoù-se da verwiñ en ur ... (Evid liwiñ ar gouel, pas ?) N' o ... ni lakae an traoù-se da verwiñ evid devoud jus, une espèce jus, une espèce cachou, ha ne voute ar roued da drañpiñ aze. Àrlerc'h neuse 'ma bet daet cachou, oamp kuit ... oamp kuit a biliñ kohu, mes ar brasañ korve oa an traoù-se : pilad kohu, d'ar sadorn àr ar blasenn aze, e-tal ar feuntan, aze oa an of, aze, peb unan d'e dro oa red pilad kohu ! Ha toud 'n traoù-se oa korve ar ... ar martolod, ar patron ... (rire) Alors, pa ... o ya, d'an hañv pep pemzeg deiz oa red kohuiñ, mes d'ar gouiañv, peb miz, pe daou viz ... labourempe ket kement !

Mes alors, be oa ar sakre korve, peb ble oa gwraet an traoù-se, oa red pentiñ ar gouelioù. Alors aze oa red berwiñ ... gober un tammig bouillon g' un espes² ocre e aemp da breniñ da ti C. aze, lakae da verwiñ, oa ... lod ahanamp, ni lakae gres, gres e-mesk ar bouillon ma devehe dalc'het gwel àr ar gouelioù. Ha lies mad ... lies mad, ni ouarne ... ni ouarne ur sinenn, ur garreled, ur garreled, c'était une grande raie, si tu veux, avec un dard. (Silenn ?) Ur sinenn, c'est-à-dire le foie, le foie, ha ni lakae ... ar sinenn da deuziñ ha ivl [pur ?] ha daole an traoù-se er jus evid pentiñ ar gouelioù, mais alors gemeremp ket na bross na forc'h berr na netra, g' an dorn, ur chifon en ha zorn, allez ! bros ar gouelioù, ben ya mes, pa oa ... pa sortiemp neuse ar c'hentañ sizhun, ben ni sortie ruz-poazh ! surtout pa oa glaw é ... (rire) pa oa glaw, ni sortie aze ruz ! Voilà !³

Alors, l'été ... l'été on était tranquilles, tranquilles l'été, le temps était beau, on gagnait un peu d'argent, y avait moyen de se débrouiller, mais c'était pas fini ... le travail était pas fini quand la semaine était finie. Le samedi, quand on revenait à la maison ici, il fallait travailler, il fallait mettre le bateau à la côte pour le brosser, hein ! brosser, mettre du coaltar ... mettre du coaltar ...

¹ La répétition est due à la traduction du mot en français : *en enkant, en enkant ... la criée ... en enkant.*

² Ici Pierre prononce [iʃpjœs] et non [espes] comme en français.

³ PM (25.50).

(Oui, mais tous les samedis ?) Oh non, pas chaque samedi ... l'été tous les mois par exemple, l'été tous les mois mais laver le bateau tous les mois, mais mettre du coaltar, tous les deux mois, l'hiver ... tous les trois ou quatre mois, mais tous les quinze jours l'été, tous les quinze jours il fallait piler du « kobu », « kobu » ... tu sais pas ce que c'est « kobu » ? ... les écorces de sapin, qu'on pilait au maillet ... (On disait « kobu » ?) « Kobu », écorces de sapin ...

(Et qu'est-ce qu'on faisait avec ça ?) Il fallait écraser ça comme du poivre, on mettait ça à bouillir dans un ... (Pour colorer la voile, non ?) On les ... on mettait ça à bouillir pour avoir du jus, une espèce de jus, une espèce de cachou, et on mettait le filet à tremper là. Ensuite alors le cachou est arrivé, on était quittes ... on était quittes de piler du « kobu », mais c'était ça la plus grande corvée : piler du « kobu », le samedi sur la place là, là se trouvait l'auge, là, chacun à son tour devait piler du « kobu » ! Et tout ça, c'était la corvée du matelot, le patron ... (rire) Alors, quand ... oh oui, l'été tous les quinze jours il fallait piler l'écorce, mais l'hiver tous les mois ou tous les deux mois ... on travaillait pas autant !

Mais alors, y avait une sacrée corvée, chaque année on faisait ça, il fallait peindre les voiles. Alors là il fallait bouillir ... faire un petit peu de bouillon avec une espèce d'ocre qu'on allait acheter chez C. là, on mettait à bouillir, c'était ... certains d'entre nous, on mettait de la graisse, de la graisse dans le bouillon pour que ça tienne mieux sur les voiles. Et bien souvent ... bien souvent, on gardait ... on gardait un foie, un « carrelet », un « carrelet », c'était une grande raie, si tu veux, avec un dard. (« Sinenn » ?) Un foie, c'est-à-dire le foie, le foie, et on mettait ... le foie à fondre et de l'huile [pure ?] et on jetait ça dans le jus pour peindre les voiles, mais alors on prenait pas de brosse ni de petite fourche ni rien, à la main, un chiffon dans ta main, allez ! broser les voiles, ben oui mais, quand c'était ... quand on sortait alors la première semaine, ben, on sortait tout rouges ! surtout quand y avait de la pluie qui ... (rire) quand y avait de la pluie, on sortait de là rouges ! Voilà !

Ce passage contient un bon nombre de mots particuliers et d'expressions où se mêlent breton et français, voire anglais : coaltar, *kobu*, cachou. La coque noire et les voiles rouges sont une caractéristique des bateaux sinagots.

Pierre décline ensuite¹ le menu de la semaine chez les pêcheurs sinagots, bien différent de celui des paysans, menu qui fait la part belle au poisson et montre les familles de la côte vivant au rythme des allées et venues des bateaux qui les approvisionnent. Le samedi, le boucher passe dans le village et le dimanche est le jour du « pot au feu », souvent la seule viande consommée dans la semaine. Certaines années cependant, quand la pêche a été bonne l'été, les familles de marins peuvent acheter un cochon, ou un demi-cochon, pour le saler et en manger durant l'hiver.

La suite du témoignage aborde les relations entre Séné et Arradon, les regards portés les uns et sur les autres, la réputation de pirates qui poursuit les Sinagots et que Pierre réfute.

(C'hwi a zae meur a wezh d'an Arradon ?) Petra ? (C'hwi a zae meur a wezh d'an Arradon, pe pas kalz, d'an Arradon, an Arradon, petra vez laret ?) A, an Arradon, an Arradon, an Arradon² ! Mes lies mad ... a ... [e-menn se ? en hent-se ?]³ oa an Arradon (*soupir*) a ... [??] oa en Arradon ase, « penn fri » en Arradon, penn fri ... ti C., ti C. 'ma d edan an aod ase, à er poent ase, ma ar Sinagoded ... (E Roeltas, pas ?) Pas, pas, pas, pas, pas. Roeltas a vez laret, ar Sinagoed a lar *aussi* Roeltas, mes ... a ... (Moreg ?) Pas, pas Moreg ... *allez, bon sang ! la pointe-là qui est ... qui est entre la Carrière et la tour Vincent, y a une pointe, ben les Sinagots appellent ça « Penn fri », penn fri !*

(Hag en Izenac'h ?) A ! 'n Izenac'h ! 'n Izenac'h ! ... poent an Trec'h, poent an Trec'h Arradon ha poent an Trec'h Izenac'h, 'n Trec'h !

(Petra soñje ar Sinagoded ag an Arradoniz ? oa ket ...)

A ... 'n Arradon ... a, d eus ket 'maed bousilh (*rire*), ha d eus ket maed bousilh (*rire*) ... a ... pa g-yaer ar Sinagoded d' an Arradon ... ar Sinagoded, ind a ziskenne amañ *hein !* e Roeltas peotramant e Kergwenn, 'tra welent 'nehe ? Feurm, feurm *eh ben, tiens*, d eus ket 'maed saout, d eus ket 'maed bousilh, *hein ?* Mem, mem er vourc'h, e vourc'h Arradon, be oa ur feurm ha toud, *hein*, me oa me é chom ase e *Kerfumier*, ben oa ur feurm *hein !* ar Sinagoded ind deus ket gwel' namaed ... en Arradon, ind deus ket gwel' namaed bousilh, *voilà ! Sed bond !*

¹ Ce passage n'est pas rapporté ici.

² *An Arradon* [œn arawɔ̃]. Tous les bretonnants rencontrés prononcent ainsi le nom Arradon.

³ Expression difficile à comprendre et reprise ensuite. Pierre recherche un nom de lieu à Arradon.

Ha ouian ket me petra a lare ... re an Arradon evid ar Sinagoded, ouian ket me. Oant ket 'nehe siviliset ! (rire)

(Ind a lare ar Sinagoded oa ket mad ket 'maed da mond àr ar mor pe traoù sort-se ...)

Ben, ar Sinagoded ind dewoa ur *renommée*, hein ! laeron, pirat ha sed toud !

(Ha gwir eo pe pas ?) Pas, pas ! (Un tammig, marse ?)

Voilà, ar Sinagod, eñv bas e amzer namaed é laerad kaol, laerad karot ; amañ, kaol, ar Sinagoded oa traoù ased e Sene. Ur Sinagod, pa deo 'nehou ... d'rant an nos é labourad er mor, g-yahe ket 'nehou da glazh ur penn kaol nag ur c'hilo karot da ... da ober kaot'riad ! g' o fesked e korf un hanter eur 'ma prest ar gaot'riad, ur gaot'riad ged kaol ha karot oa red pasiñ un eur, hein ! evid 'tra g-yahe 'nehou da basiñ e amzer da glazh kaol ha karot hein ? evid kas d'e dud ? mes, e ti ar peisant ase, 'd eus ket namaed mond da glazh ! A, a ! (Pierre marmonne)

Un deiz ... e galleg, me larehe dis aesoc'h mes e an da lared dis e breton ...

Oan er moment-se e bourzh ar *chalutier*-ed er Rochel, alors ... dalc'hmad oa « Sinagod pirat, Sinagod pirat, Sinagod pirat ! » mes sed me lar' da ... da unan a Giberen là : « Mais ... Mais vous, les Quiberonnais, vous n'êtes pas pirates ? Mm ? Vous accusez les Sinagots de ... de pirates mais c'est ... c'est vous les plus grands pirates ! » « Vous piratez les ... ils vont pirater le banc d'hûtres. » « Et vous, les Quiberonnais, vous n'allez pas ? » « Si, si, qu'il dit, même ... si, si, on l'a fait aussi. »

Et un beau jour, y avait encore une discussion, c'était avec des Sarzeautins là, hein : « Allez voler vos choux, vos carottes, c'est vous qui vous volez entre vous et vous voyez un Sinagot là, c'est lui qui écope tout ! »

Et un cuistot m'avait dit : « C'est vrai ! » Ça se passait au Logeo, hein ! eh bien, c'est un instituteur qui allait poser ses casiers-là pour avoir sa cotriade ...¹

(Vous veniez quelquefois à Arradon ?) Quoi ? (Vous veniez quelquefois à Arradon, ou pas beaucoup, à Arradon, Arradon, qu'est-ce qu'on dit ?) Ah, Arradon, Arradon, Arradon ! mais bien souvent ... [??] c'était Arradon (soupir) ... [??] c'était à Arradon là, « penn fri » à Arradon, « penn fri » ... chez C., chez C. c'est sous la côte là, sur la pointe là, les Sinagots ... (À Roguédas, non ?) Non, non, non, non, non. On dit « Roeltas », les Sinagots disent aussi « Roeltas », mais ... de ... (Moréac ?) Non, pas Moréac ... allez, bon sang ! la pointe-là qui est ... entre la Carrière et la tour Vincent, y a une pointe, eh ben les Sinagots appellent ça « penn fri », « penn fri » !

(Et l'Île-aux-Moines ?) Ah ! l'Île-aux-Moines ! l'Île-aux-Moines ! ... la pointe du Trèh², la pointe du Trèh d'Arradon et la pointe du Trèh de l'Île-aux-Moines, le Trèh !

(Que pensaient les Sinagots des Arradonnais ? c'était pas ...) Ah ... Arradon ... ah, y a que du fumier (rire), y a que du fumier (rire) ... ah ... quand les Sinagots allaient à Arradon ... les Sinagots, ils descendaient ici, hein ! à Roguédas ou bien à Kerguen, qu'est-ce qu'ils voyaient ? Des fermes, des fermes, eh ben tiens, y a que des vaches, y a que du fumier, hein ? Même, même au bourg, au bourg d'Arradon, y avait des fermes et tout, hein, moi j'habitais là à Kerfumier, ben, y avait une ferme, hein ! les Sinagots, ils n'ont vu que ... à Arradon, ils n'ont vu que du fumier, voilà ! Voilà !

Et je sais pas ce que disaient ... ceux d'Arradon des Sinagots, je sais pas, moi. Ils n'étaient pas civilisés ! (rire)

(Ils disaient que les Sinagots n'étaient bons qu'à aller sur la mer ou des choses comme ça ...)

Ben, les Sinagots avaient une renommée, hein ! voleurs, pirates, et voilà tout !

(Et c'est vrai ou pas ?) Non, non ! (Un petit peu, peut-être ?)

Voilà, le Sinagot, il ne passe son temps qu'à voler des choux, voler des carottes ; ici, les choux, les Sinagots, y avait assez de choses à Séné. Un Sinagot, quand il est ... toute la nuit à travailler en mer, il n'allait pas chercher un chou ni un kilo de carottes pour ... pour faire la cotriade ! avec leurs poissons en une demi-heure, la cotriade était prête, une cotriade avec du chou et des carottes, il fallait passer une heure, hein ! pour quoi il irait passer son temps à aller chercher du chou et des carottes, hein ? pour rapporter à sa famille ? mais, chez les paysans là, y avait qu'à aller chercher ! Ah, ah ! (Pierre marmonne.)

Un jour, en français, je te dirais plus facilement mais je vais te dire en breton ...

J'étais à ce moment-là à bord d'un chalutier à la Rochelle, alors ... toujours c'était « Sinagot pirate, Sinagot pirate, Sinagot pirate ! » mais voilà que je dis à ... un de Quiberon là : (suite en français : « Mais ... Mais vous ...)

Le début de l'extrait concerne un lieu d'Arradon auquel Pierre donne un nom qui semble propre aux Sinagots : *Penn fri* (la pointe du nez), « entre la Carrière et la tour Vincent », sans doute

¹ PM (41.45).

² *Trec'h* [trex] : le passage.

la pointe de l'Arлуen. Il emploie aussi *Roeltas* pour Roguédas, *Moreg* pour Moréac, *poent an Trec'h* à l'Île-aux-Moines et à Arradon, *an Arradon* pour Arradon et *'n Izenac'h* pour l'Île-aux-Moines.

Le regard que porte Pierre sur Arradon est dépréciatif : *d eus ket maed bousilh !* (il n'y a que du fumier !). L'agriculture caractérise Arradon pour le marin sinagot : les villages de Kerguen et Moréac en face de Séné, et même le bourg où Pierre habite quelques années à « Kerfumier »¹.

Pierre lui-même pose la question du regard porté sur les Sinagots par les Arradonnais : *Ha ouïan ket me petra a lare ... re an Arradon evid ar Sinagoded, ouïan ket me. Oant ket 'nebe siviliset !* (Et moi, je sais pas ce que disaient ... ceux d'Arradon pour les Sinagots, je sais pas, moi. Ils n'étaient pas civilisés !). Cette proposition ponctuée d'un rire montre la distance entre les deux communautés : la mobilité des marins et la « civilisation » paysanne. La réponse qui lui est faite ne le satisfait pas, il veut parler de la mauvaise réputation des Sinagots : *Ben, ar Sinagoded ind dewoa ur renommée, hein ! laeron, pirat ha sed toud !* (Ben, les Sinagots avaient une renommée, hein ! voleurs, pirates et voilà tout !). Les mots sont lâchés : « voleurs », « pirates ». Pierre refuse cette « renommée » et défend énergiquement les Sinagots : il y a assez de choux et carottes à Séné pour ne pas devoir en voler ailleurs, les marins ne perdraient pas de temps à cuire ces légumes, etc.

La rancœur exprimée par Pierre est profonde, contre une « renommée » qui poursuit les Sinagots jusqu'à La Rochelle. Deux anecdotes montrent qu'il s'insurge contre cette réputation : il interpelle un Quiberonnais à propos du dragage des bancs d'huîtres, puis un Sarzeautin à propos des vols de choux et carottes. Le français est la langue utilisée à bord des chalutiers de La Rochelle et reprise dans les dialogues : « Mais, vous, les Quiberonnais, vous n'êtes pas pirates ? ». L'expression de Pierre prend alors un ton passionné et un peu agressif qui tranche avec sa jovialité et son calme habituels. Avant de raconter ces anecdotes, il a conscience du basculement linguistique et fait une parenthèse : *Un deiz ... e galleg, me larehe dis aesoc'h mes e an da lared dis e breton* (Un jour ... en français, je te dirais plus facilement mais je vais te dire en breton ...). Pierre affiche sa volonté de continuer en breton bien que les épisodes racontés se situent à une époque où le français est la langue de communication à bord des chalutiers basés à La Rochelle.

À un autre moment de son témoignage, Pierre revient spontanément sur la réputation des pêcheurs sinagots pour citer une phrase qui lui revient à l'esprit :

Ben, « ar Sinagoded 'd eo ket laeron, seulement emant frodizion ».

Pa g-yaent ... pa g-yaent 'nehent² da ... pa sortie 'nehent da noz, sutout d'ar gouiañv, oa ket a besked er maez, oa ket a besked er rivier, ind a g-yae da zragiñ estr, hein, e hed vank vras, e bae Kiberen ar vank hag e rivier Alre ... ind a g-yae an nozwezh hag ind a garge o bagad estr, ind a zae neuse da ... da [??]³ an estr amañ, ha toud ar familh a rae an dorn da [??] an estr. ... ar gouiañv, kaled oa ar gouiañv, oa ket kalz a dra da ... da ounid, ha g' an estr in dewoa an nécessaire.

(Penaoz oa gwisket ar Sinagoded ?) Penaoz ? (... oa gwisket ...) ar Sinagoded ... eb ben ind dewoa ur vareus⁴ evel ar varin, ar varin hein, ur vareus hag ur c'hasket plad evel ... ar Basked hein, mes pa oa o zilhad arc'hou⁵, ind dewoa ur palto bihan evel ar beizanted mes hemb velours ... ind dewoa un tok, un tok-e plad, un tok-e plad, mes, mes ... dalbezh gwisket e du, oa ket ... oa ket namaed du.

(Ha p' oant é labourad ?) Pa oant é labourad, ben, ind dewoa ar vareus ... (Glaz pe ...) ob ben, glaz, ya ! evel ma oa er varin quoi ! ind a labore neuse, ar lavreg oa glaz, penaoz oa ... pantalon de drap, quoi, hein ? ... hm ... evel-se oa ... ind dewoa ur vareus gwlan neuse, ur vareus gwlan pe daou suivant ... hag ... pa oa fall amzer, pa oa glaw, siraj ar o c'hein.⁶

¹ L'appellation « Kerfumier » a été remplacée par « enclos de Kerfleur » au bourg d'Arradon.

² Pierre emploie la terminaison *-ent* le plus souvent : *anehent, debent*.

³ Le mot employé est difficile à identifier : de trier les huîtres [dœ zije œn est], du français « trier » ?

⁴ *Ur vareus* [ur verys] : une vareuse.

⁵ [arœu] peut-être de *arc'hou* : coffres. Transcription incertaine.

⁶ PM (59.52).

Ben, « les Sinagots ne sont pas des voleurs, ils sont seulement des fraudeurs ».

Quand ils allaient ... quand ils allaient la ... quand ils sortaient de nuit, surtout l'hiver, y avait pas de poissons dehors, y avait pas de poissons dans la rivière, ils allaient draguer des huîtres, hein, le long du grand banc, dans la baie de Quiberon sur le banc et dans la rivière d'Auray ... ils allaient pendant la nuit et ils chargeaient le contenu de leur bateau d'huîtres, ils venaient alors trier les huîtres ici, et toute la famille donnait la main pour trier les huîtres. ... l'hiver, l'hiver était dur, y avait pas grand chose à ... à gagner, ben, avec les huîtres, ils avaient le nécessaire.

(Comment étaient habillés les Sinagots ?) Comment ? (... étaient habillés ...) les Sinagots ... eh ben, ils avaient une vareuse comme la marine, la marine, hein, une vareuse et une casquette plate comme ... les Basques hein, mais quand c'était leurs autres habits¹, ils avaient un petit paletot comme les paysans mais sans velours ... ils avaient un chapeau, un chapeau plat, un chapeau plat, mais, mais ... tout le temps habillés en noir ... y avait que du noir.

(Et quand ils travaillaient ?) Quand ils travaillaient, ben, ils avaient une vareuse ... (Bleue ou ...) oh ben, bleue, oui ! comme y avait dans la marine quoi ! ils travaillaient alors, le pantalon était bleu, comment c'était ... pantalon de drap, quoi, hein ? ... hm ... c'était comme ça ... ils avaient une vareuse de laine alors, une vareuse de laine ou deux suivant ... et ... quand y avait du mauvais temps, quand y avait de la pluie, un ciré sur le dos.

Pierre rapporte ici l'activité de dragage d'huîtres, en hiver, dans la baie de Quiberon ou la rivière d'Auray. À demi-mot, on comprend que les Sinagots contreviennent souvent aux dispositions prises par les autorités pour protéger les gisements naturels. Pierre justifie cette attitude par le besoin d'assurer le « nécessaire » pendant l'hiver, dur pour les pêcheurs de Séné quand le poisson se fait rare. Il joue sur les mots en breton : *Ar Sinagoed 'd eo ket laeron, seulement emant frodizjon* (les Sinagots ne sont pas des voleurs, ils sont seulement des fraudeurs)².

L'habit de travail du marin sinagot correspond bien aux documents iconographiques et les autres vêtements sont appelés *dilhad arc'hoñ*, sans doute « habits de coffres ».

Le témoignage de Pierre est un document ethnographique important pour la connaissance des pêcheurs de la presqu'île de Langle en Séné. Il met aussi en évidence son ressenti face à la réputation de « pirates » qui leur est faite et montre également le changement linguistique dans sa vie de marin pêcheur : du breton utilisé à Séné où il navigue jusqu'en 1927, au français quand il embarque après son service militaire à bord de chalutiers à La Rochelle.

Le littoral arradonnais et les îles.

Le littoral et les îles sont souvent mentionnés dans le témoignage de Louise : l'ostréiculture, la récolte des algues ou des zostères, ou encore le passage des vaches par la côte d'un pré à l'autre :

Sur-walc'h, ar re a oa pell a-zouzh ar mor ' deus ket jamez gwel' ar mor, m' c'haezh verc'h, dam nann ! zaent ket jamez da wel', quoi ! zaent ket jamez da zan an aod anehe 'vel ma oamp-ni, ha neuse ar re en-dro, Bourjeall, ind a wele ar mor iwe bemdez, hein ! ind a zae lies, ha neuse ni gase ar roñsed iwe d'ar mor, dam ya ! Ha neuse ur wezh, m'am boa me gwel' ur jao é mond àr neuñv d'an Arzh ! àr-dreñv ur vag, ya, oa staget douzh 'r vag hag hi yae àr neuñv, quoi !

(Ha be oa saout hag a yae a Vourjeall da Gerat pe ...) Ya, be oa saout a Gerat hag a zae d'ar prad, n'o gwele é tond, ind a heulie ar mor, quoi ! hag a zae d'ur prad etal Kerbiloued amañ. B'oa ur pezh prad braz zo ahont, ben ind a yae hag a zae dre zan an aod ! (... àr neuñv pe ...) Pas, a pa oa ket ar mor ! a p'oa izel ar mor, quoi ! ma oa ket dour ! ind a zae, ind a orte neuse, quoi ! d'o boutiñ.

(Ha p'oa uhel ...) Ben, ar re a Gerbiloued iwe a yae dre zan an aod, dre ar Vastilh iwe, d'o frad iwe ! Ma, p'oa uhel ar mor, allent ket mond, hein ! ind a orte an deizioù ma vehe bet izel ar mor, quoi ! da mond, ha neuse d'o c'hlazh. O, n'o gwele ur vostad, ur vostad !

Ha e oamp-ni bet é wel' meme a pa yae da labourad an estr daved Phine, m'am boa waet ... m'am boa me waet g'ar vugale, mes m'am boa waet dre zan an aod mes, ind a riskle àr ar vein, hein ! be oa maen gwer, mousse, quoi ! hag a riskle ; m'am boa me lar' : « Dam, yain ket me 'ta ken dre-ze en-dro ! » Ha merc'h Phine doa lar' deomp, kar hi doa ur vraw a di, en ur propriété just e bordenn ar mor etal Kerat : « Ben, allez par chez moi ! ». Faote ket deomp ni mond, m'ouais ! gredemp ket, hi doa

¹ L'expression employée renvoie sans doute aux habits « du dimanche » rangés dans des coffres.

² Sans doute *frodizjon* pour « fraudeurs ». Un pêcheur sinagot, Jean Richard, écrit dans un recueil de souvenirs : « Frauder n'est pas voler, j'ai entendu cela souvent ». (RICHARD, 1998, p. 86).

daet geneomp da zigor an nor deomp, ha n'am boa paset dre he *fropriété* evid dond àr an hent-braz, *quoi!* 'boa kouezhet e Kerat vraz, ha neuse avahont n'am boa daet àr an hent-braz ha daet d'ar ger neuse! « Dam, me lare-me, yain ket me 'ta ken da wel' meme da serr an estr! » Re ziaez oa.¹

Sûrement, ceux qui étaient loin de la mer n'ont jamais vu la mer, ma pauvre fille, dame non! ils venaient jamais voir, quoi! ils venaient jamais sous la côte comme on était, nous, et puis ceux qui étaient autour, à Bourgerel, ils voyaient aussi la mer chaque jour, bein! ils venaient souvent, et puis on amenait les chevaux aussi à la mer, dame oui! Et puis une fois, j'avais vu un cheval aller à la nage à l'Ile d'Arz! derrière un bateau, oui, il était attaché au bateau et il allait à la nage, quoi!

(Et il y avait des vaches qui allaient de Bourgerel à Kerat ou ...) Oui, y avait les vaches de Kérat qui allaient au pré, on les voyait venir, elles suivaient la mer, quoi! et venaient dans un pré près de Kerbilouet ici. Il y avait un grand pré grand là-bas, ben, elles allaient et venaient par la côte! (... à la nage ou ...) Non, quand y avait pas de mer ... quand la mer était basse, quoi! qu'il y avait pas d'eau, elles venaient, ils attendaient alors, quoi! pour les faire aller.

(Et quand elle était haute ...) Ben, celles de Kerbilouet aussi allaient par dessous la côte, par le Vasteilh aussi, à leur pré aussi! ben, quand la mer était haute, elles pouvaient pas aller, bein! ils attendaient les jours où la mer était basse, quoi! pour aller et puis pour les chercher. Oh, on voyait une bande, une bande!

Et nous, on était allés voir mémé quand elle travaillait aux huîtres chez Phine, j'étais allée ... moi j'étais allée avec les enfants, mais j'étais allée par dessous la côte mais, ils glissaient sur les pierres, bein! y avait des pierres vertes, de la mousse quoi! qui glissait; moi j'avais dit: « Dame, moi je retournerai toujours plus comme ça! » Et la fille de Phine nous avait dit, car elle avait une belle maison, dans une propriété juste au bord de la mer près de Kérat: « Ben, allez par chez moi! ». On voulait pas aller, m'ouais! on n'osait pas, elle était venue avec nous pour nous ouvrir la porte, et on était passés par la propriété pour venir sur la grand-route, quoi! On était tombés au Grand-Kérat, et puis de là-bas on était venus sur la grand-route et venus à la maison alors! « Dame, je disais, moi j'irai toujours plus voir la mémé ramasser les huîtres! » C'était trop difficile!

La fin de cet extrait concerne une époque plus récente: Louise va avec ses petits-neveux voir sa belle-sœur qui travaille à la côte. L'ostréiculture est une activité pratiquée dans la famille, par l'oncle Joachim autrefois, puis par Joseph à sa suite. Louise en parle ainsi:

An estr, ind a yae da glazh ... an had, had d'ar Bonoù, hag ur wezh e oa daet, be oa diw vaouez, o anawen ket me 'am, etal an ti, ha e oant é tebriñ o merenn, bara, azez' àr ar geot, etal ... etre ar leur ha neus' an ti mes n'o anawen ket, ouien ket me da betra e oant ind daet. Hag a p'oa daet Jojob d'ar ger ag an overenn, eñv doa komzet douzhte ha daet oant da breniñ ar boestou estr, kar Jojob en doa gwraet re all a oa paodmad aesoc'h evid ar re ma n'am boa ni, ar re ma doa laosket ma eondr Joachim àr e lerc'h, kar poagnetou oa re dew, ha neuse ar *grillage* a oa *menu*, ha eñv a vo evid *semence d'huîtres*, *quoi*, la *semence d'huîtres*, elles sont petits petits petits ... alors il les avaient vendues et puis on avait acheté d'autres avec eux, depuis on avait fait connaissance, c'était des R. aussi. On avait fait beaucoup connaissance avec eux, on allait, quand on revenait de Sainte-Anne, en passant au Bono, on allait les voir!

(Ha petra oa gwraet get an had-ze?) *Ben*, ind a hade an dra-ze er parkoù mes oa red lekel *grillage* en-dro evid ma ind dehe ket sortiet ha *veilliñ* douzhte, kar b'oa kangred hag o debre lod anehe, *bein!* hag a p'oant braz, neuse, n'o serre hag o lakae da greskiñ e ... e parkoù arall; ha oa dalbezh ... hag an estr a Benboc'h oa dalbezh ar re ma... ar re vatañ, kar ar mor a oa propoc'h evid e lec'h arall, *bein!* ha dalbezh, dalbezh oa, an estr a Benboc'h oa ar ... be zae ur yoc'h da breniñ estr davedomp; an *tonton Georges* a zae ag an ... ag an Normandi da breniñ, da glazh estr, hag a p'oa Nendeleg, eñv zegase dalbezh *bonbons* d'an tri a vugale, da *Jo*, *Nane* ha neuse *Pierrot*; eñv zegase, meur a wezh, oa ponponou sukr oa, meur a wezh e oa, dam, yer chokolad, eñv zegase dalbezh un dra bennag, *tonton Georges*, eñv voure anehe.

(Da biw oa gwerzhet an estr?) O *ben*, da A., ni werzhe ni ur yoc'h, eñv o frene *en gros*, *quoi!* Pell oa e-raog o faeñ, mes eñv faee tout tout, laoske ket blank erbed. Ur wezh e oa gwerzhet ar re vrasañ d'un all ha *Louis* ag an Izunac'h, ar c'houzin, oa daet d'o foueziñ ha eñv lakae 'ta sur just, peotramant marse un tammig bennag ouzhpenn, hag henhont en doa ind prenet en doa laret 'r bouez oa ket bouez enne. « O ma, m'am boa me lar' da meme, faot ket ken gwerzhiñ d'hennezh ata'! ». Dam nann, kar A. jamez ne lare netra! dalbezh e oa mad an traoù getou, ha eñv o faee tout! meur a wezh oa pell a-raog o faeñ mes eñv faee tout tout tout, laoske ket blank erbed! Kar an heni

¹ LR 9-1 (23.18).

a werzhe ... ma eondr a werzhe ur yoc'h da unan a ... da unan a Wened, Doriolenn a oa lar' dehi. O, eñv gase karrikelloù d'ar vourc'h ha oant kaset dre ar c'hourrier, b'oa ur c'hourrier e lec'h ma 'd eo ar *boulangerie* R. bremañ hag a rae ar sort traoù-ze, *quoi!* Ha n'o c'hase da Doriolenn ; eñv gase ur yoc'h, meur a wezh ni yae ni da sekour get karrikelloù, *quoi!* d'o c'has ... n'o lakae e kesoù ...

(Piw a zae da sekouriñ genoc'h evid an estr ?) O dam, be oa re a Vourjeall, meur a wezh, ind a zae, ind a vourre kar n'o rastelle, sed ! n'o serre ket g'an daouorn, *hein!* n'o rastelle ha neuse garge get fer... g'ar forc'h, ha n'o lakae e kesoù, ha neuse e oant gwalc'het ha neuse lakaet er chalandr ha neuse oant gouliet en ti, n'o lakae en ti edan an aod, en ti plad ma 'd eo edan an aod evid o diforc'h. Ha n'o diforc'he razh, ar re a oa da werzhiñ ha neuse ar re a oa da hadiñ en-dro, *quoi!* Meur a wezh oa yein ! Dam ya, hag ... dam, mes vern ket ! Hag a p'oa razh an heni deomp, n'o lakae er *réservoir* neuse, *quoi!*

Les huîtres, ils allaient chercher ... la semence, de la semence au Bono, et une fois il était venu, y avait deux femmes, moi, je les connaissais pas 'ame, près de la maison, et elles étaient en train de manger leur repas de midi, du pain, assises sur les herbes, près ... entre l'aire et puis la maison mais je les connaissais pas, je savais pas pourquoi elles étaient venues. Et quand Joseph était revenu à la maison de la messe, il leur avait parlé et elles étaient venues acheter des caisses à huîtres, car Joseph en avait fait faire d'autres qui étaient beaucoup plus faciles que celles qu'on avait, nous, celles qu'avait laissées l'oncle Joachim après lui, car les poignées étaient trop épaisses, et puis le grillage était menu, et il était pour la ... (suite en français : semence d'huîtres, quoi, la semence d'huîtres ...)

(Et qu'est-ce qu'on faisait de ce naissin ?) Ben, ils semaient ça dans les parcs mais il fallait mettre le grillage autour pour qu'elles ne sortent pas et les surveiller, car y avait des crabes qui mangeaient une partie, hein ! et quand elles étaient grandes, alors, on les ramassait et on les mettait à grandir ... dans d'autres parcs ; et c'était tout le temps ... et c'était tout le temps les huîtres de Penboch les meilleures, car la mer est plus propre qu'ailleurs, hein ! et c'était tout le temps, tout le temps les huîtres de Penboch qui étaient ... beaucoup venaient acheter des huîtres avec nous ; le tonton Georges venait de ... Normandie acheter, chercher des huîtres, et quand c'était Noël, il apportait toujours des bonbons aux enfants, à Jo, Nane et puis Pierrot ; il rapportait, quelquefois, c'était des bonbons en sucre, quelquefois c'était, dame, des poules en chocolat, il rapportait tout le temps quelque chose, le tonton Georges, il les aimait.

(À qui étaient vendues les huîtres ?) Oh ben, à A., on vendait beaucoup, il les achetait en gros, quoi ! Il était longtemps avant de les payer, mais il les payait tout, tout, il laissait aucun sou. Une fois les plus grosses avaient été vendues à un autre et Louis de l'Île-aux-Moines, le cousin, était venu les peser et il mettait toujours sûrement juste, ou bien peut-être un petit quelque chose en plus, et celui qui les avait achetées avait dit qu'il y avait pas le poids. « Oh ben, moi j'avais dit à mémé, il faut plus vendre à celui-là toujours ! ». Dame non, car A. disait jamais rien ! c'était tout le temps bien pour lui, et il payait tout ! quelquefois il était longtemps avant de les payer mais il payait tout tout tout, il laissait jamais aucun sou ! Car celui qui vendait ... mon oncle vendait beaucoup à un ... à une de Vannes, « la Doriolenn » qu'on l'appelait. Oh, il envoyait des brouettes au bourg et elles partaient par le courrier, y avait un courrier là où est la boulangerie R. maintenant qui faisait ces sortes de choses là, quoi ! Et on les envoyait à la Doriolenn ; il envoyait beaucoup, quelquefois nous, on allait l'aider avec des brouettes, quoi ! à les envoyer ... on les mettait dans des caisses ...

*(Qui venaient vous aider pour les huîtres ?) Oh dame, y avait ceux de Bourgerel, quelquefois, ils venaient, ils aimaient car on les râtissait, tiens ! on les ramassait pas avec les mains, hein ! on les râtissait et puis on chargeait avec des f... à la fourche, et on les mettait dans des caisses, et puis elles étaient lavées et puis mises dans le chaland et puis elles étaient vidées dans la maison, on les mettait dans la maison sous la côte, dans la maison plate pour les trier. Et on les triait toutes, celles qui étaient à vendre et puis celles qui étaient à semer à nouveau, quoi ! Quelquefois, c'était froid ! Dame oui, et ... dame, mais ça fait rien ! Et quand on avait tout machiné, on les mettait alors dans le *réservoir*, quoi !*

Pour l'élevage des huîtres, de l'achat du naissain à la vente et l'expédition par le « courrier », toute une organisation sociale se mobilise, qui fait appel au réseau familial en période de forte activité, pour le commerce des huîtres comme pour le travail à la côte.

Le ramassage des zostères pour protéger les récoltes est abordé dans le témoignage de Louise.

(Petra oa gwraet g'ar bezhin ?)

G'ar bezhin ? Ni serre ni bezhin hag a lakae da sec'hiñ er leur evid gober kaeraj dan ar saout ! ha neuse evid lekel, a pa dennemp ar betrav, ni lakae àr ar betrav ev' ma ind dehe ket bet skornet.

¹ LR 10-2 (1.17.34).

Ha be zae ur yoc'h a gostez Gwened, beizanted, da glazh iwe da zan an aod, evid lekel à o betrav iwe, kar ar gouemoñ ... ar bezhin a oarante mad an heni ... ar betrav, keneve-se, ind dehe bet skornet. Hag ur ble n'am boa ni koll' ur yoc'h, n'am boa ind lakaet en ur fall lec'h iwe, ha n'am boa koll' ur yoc'h ! neoazh n'am boa an heniet mes e oant a-dal d'ar fall amzer, *quoi* ! Ha n'am boa ind koll' en un noz, be oa ur yoc'h hag en doa skornet, re a oa ket golaet mad ! Ha ni lakae ur yoc'h, ni lakae plouz kentañ, ni lakae gouemoñ, bezhin 'ta, ha neuse ni lakae c'hoazh deliaou meur a wezh.¹

(Qu'est-ce qu'on faisait avec le « béhin »² ?)

Avec le « béhin » ? On ramassait le « béhin » et on le mettait à sécher sur l'aire pour faire la litière sous les vaches ! et puis pour mettre, quand on tirait les betteraves, on en mettait sur les betteraves pour qu'elles ne gèlent pas. Et il venait beaucoup de gens du côté de Vannes, des paysans, chercher aussi sous la côte, pour mettre sur leurs betteraves aussi, car le « béhin » protégeait bien les machins ... les betteraves, sans ça, elles auraient gelé. Et une année, nous, on en avait perdu beaucoup ! on les avait mis dans un mauvais endroit aussi, et on en avait perdu beaucoup, pourtant on les avait machinées mais elles étaient en face du mauvais temps, quoi ! Et on les avait perdues en une nuit, y en avait beaucoup qui avaient gelé, celles qui n'étaient pas bien couvertes ! Et on mettait beaucoup, on mettait de la paille d'abord, on mettait du goémon, du « béhin » toujours, et puis on mettait encore des feuilles parfois.

Louise signale ici le déplacement de paysans des environs de Vannes, a gostez Gwened, sur le littoral. Elle raconte n'être allée elle-même qu'une fois à l'île d'Arz, pourtant toute proche.

Oan bet ket 'maed ur wezh en Arzh. Lar' zo bet deomp mond lies neoazh ! mond d'ar fest d'an Arzh, invitet oamp mes yaemp ket. ... Kar ar re a zae da glazh amonenn d'hon zi, a pa zimeze o bugale, ind a invite ... ind a pede deomp da mond d'ar fest. Daet oa re a 'n heni ... re J. ag ar Chene, ind doa em zwisket da zond da glazh ar vag da roc'h Penboc'h, oa ket bet heni d'o c'hlazh, oa red bet dehe mond en-dro, *ben* !

(C'hwani anawe tud ag an Arzh ?) O ya, n'anawe ur yoc'h, me voure ma taent kar me werzhe ur yoc'h dehe, *hein* ! *Ben*, ind doa ket ket 'maed ober ha neuse o faciñ, *quoi* ! N'o frepare dehe, dalbezh e oa d'ar gwener ind a zae, ind a zae ... ind a gemere sistr geneomp, ha neuse avaloù ! avaloù douar, kement tra oa, *quoi* ! ... ind a zae iwe, e dad hag e vamm a zae da glazh iwe, n'o anawe razh mad !

(Ind a gomze breton pe galleg ?) O, galleg ! O, gomzent ket kalz breton anehe, ind a gomze drol ar galleg ur sort, dam ! Ouint ket re galleg mes ind a gave oa ket un enor moarvad komz breton 'ta, ouian ket me 'ta !

(Evel en Izenac'h ?) Hag en Izenac'h, gomzent ket kalz ar breton naket, be oa lod anehe, re kozh ! ma moereb a oa dalbezh breton oa, mes hi a gomze drol ar breton, *hein* ! « Ta ta ta, hi a lare da ma eondr pa lare ma eondr un dra-bennak, Ta ta ta, Lowei, petra te lar ! » *au lieu de dire* « Petra lares-te ? ». « Ta ta ta Lowei, petra te lar ! ». Lowei, *elle disait* Lowei *pour dire* Louis. « Ta ta ta Lowei, petra te lar ! », ur pezh maouez oa, ur pezh moereb ! Mad oa anehi !

(... laret e oa « bourruz » ?) Bourruz oa, *Charlotte, nous on disait* bourrabl ; « O dam, bourruz, bourruz oa ! », hi a lare hi dalbezh « bourruz ».³

Je ne suis allée qu'une fois à l'île d'Arz. On nous a souvent dit d'aller pourtant ! d'aller à la noce à l'île d'Arz, on était invités mais on n'allait pas. ... Car ceux qui venaient chercher du beurre chez nous, quand leurs enfants se mariaient, ils invitaient ... ils nous invitaient à aller à la noce. Ils étaient venus, ceux de machin ... les J. de la Chénaie, ils s'étaient habillés pour venir chercher le bateau au rocher de Penboch, y avait eu personne pour les chercher, ils avaient dû repartir, ben !

(Vous connaissiez des gens de l'île d'Arz ?) Oh oui, on connaissait beaucoup, moi j'aimais qu'ils viennent car je leur vendais beaucoup, hein ! Ben, ils n'avaient qu'à faire et puis les payer, quoi ! On les leur préparait, c'était tout le temps le vendredi qu'ils venaient, ils venaient ... ils prenaient du cidre chez nous, et puis des pommes ! des pommes de terre, toutes sortes de choses, quoi ! ... ils venaient aussi, son père et sa mère venaient chercher aussi, on les connaissait tous bien !

¹ LR 10-1 (0.08).

² Bezhin [bahœn] désigne localement les zostères ou « herbiers ». Jeanne, à l'île-aux-Moines, utilise en français le mot *béhin* [beẽ] ; sur l'île, ces plantes marines sont utilisées pour la toiture des apprentis ou, rincées à l'eau douce et séchées, pour confectionner des matelas.

³ LR 5-2 (19.39).

(Ils parlaient breton ou français ?) Oh, français ! Oh, ils parlaient pas beaucoup breton, ils parlaient drôlement le français quand-même, dame ! Ils savaient pas trop le français mais ils pensaient que c'était pas un honneur sans doute de parler breton toujours, je sais pas toujours !

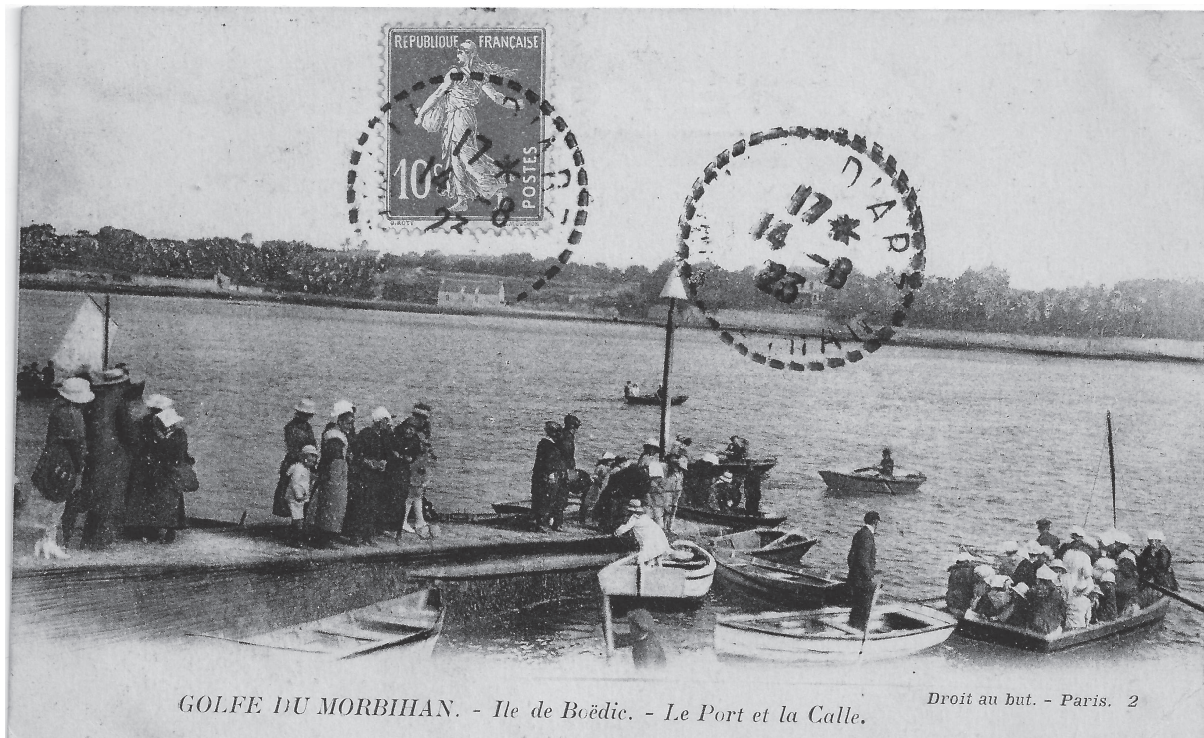
(Comme à l'Ile-aux-Moines ?) Et à l'Ile-aux-Moines, ils parlaient pas beaucoup breton non plus, y avait certains, les vieux ! ma tante c'était toujours le breton, mais elle parlait drôlement le breton, hein ! « Ta ta ta, elle disait à mon oncle quand mon oncle disait quelque chose, Ta ta ta, Louis, quoi tu dis ! » au lieu de dire « Que dis-tu ? ». « Ta ta ta Louis, quoi tu dis ! », c'était une brave femme ! Elle était bonne !

(On disait « bourrus » ?) C'était « bourrus », Charlotte, nous on disait « bourrabl ». « Oh dame, 'bourrus', c'était 'bourrus' ! », elle, elle disait toujours « bourrus ».

La question de la langue parlée à l'île d'Arz est posée à Louise. Sa réponse semble indiquer que seul le français est parlé sur cette île et elle pense que les îliens trouvent que ce n'est pas un honneur de parler breton. Concernant l'Ile-aux-Moines, elle rappelle que les vieux Ilois parlent breton, d'une façon spéciale, et cite à nouveau les propos de sa tante : *Petra te lar !* qu'elle corrige en *Petra lares-te !*

Carte Postale. (postée en 1923) **Boédic.** Embarquement pour quitter l'île.

En face, la côte arradonnaise : Roguédas, Kerguen, Moréac, et l'entrée du goulet vers Vannes.



Le témoignage de Louise sur les habitants des petites îles est également sollicité.

Be oa tud hag a vewe en Irus, ya, evel e Logodeg, *quoi !* (Piw ?) ouian ket me mes oa ket bourrabl ! kar a p'oa fall amzer, allent ket dond ! da glazh boued d'an Arradon, *hein !* nag e neblec'h p'oa fall amzer.

(Be oa c'hoazh Boed ha Boedig ?) Boedig ... ha Boed, mes gall' oa mond ag un enezenn d'an all, *hein !* p'oa izel ar mor. Ha, ur wezh, oan me daet da ... kar be oa ur chapel e Boedig iwe, hag ... re a Voedig doa goulennet geneomp ha n'am behe ket bet kav' ur beleg evid mond da lar' an overenn dehe d'ar sul ! ha *tonton* D. ag an Izunac'h a yae ha neuse ni yae ni iwe. N'am boa pourmen' en dro, braz eo an enezenn, braz eo, *hein !* Be oa ur feurm, *quoi !* b'oa un dachenn, ha neuse ur *château*, *quoi !* gwel' oa ag an douarou-ni, ag ar sol an douarou, oa gwel' razh mad an dra-ze. Ha eñv doa bet ugent

real, *cing francs*, eñv doa kement gwezh ma yae da lared an overenn, ha neuse e voued, e verenn, peotramant e zejun.¹

Il y avait des gens qui vivaient à Irus, oui, comme à Logoden, quoi ! (Qui ?) Je sais pas mais c'était pas agréable ! car quand y avait du mauvais temps, ils pouvaient pas venir ! chercher de la nourriture à Arradon, hein ! ni nulle part quand y avait du mauvais temps.

(Il y avait encore Boèd et Boédic ?) Boédic ... et Boèd, mais on pouvait aller d'une île à l'autre, hein ! quand la mer était basse. Et, une fois, moi j'étais venue à ... car y avait une chapelle à Boédic aussi, et ... ceux de Boédic nous avaient demandé si on n'aurait pas trouvé un prêtre pour aller leur dire la messe le dimanche, et tonton D. de l'Ile-aux-Moines allait et puis on allait nous aussi. On s'était promenés autour, l'île est grande, elle est grande, hein ! Il y avait une ferme, quoi ! y avait une ferme et puis un château, quoi ! on le voyait de nos champs à nous, du fond des champs, on voyait très bien ça. Et il avait eu vingt réaux, cinq francs, il avait à chaque fois qu'il allait dire la messe, et puis sa nourriture, son repas de midi, ou bien son petit-déjeuner.

Irus et Logoden font partie de la commune d'Arradon. Boédic, sur celle de Séné, porte une habitation et une chapelle où la messe est dite de temps à autre, comme le rapporte ce récit.

Louise : le travail des fermiers.

Le témoignage de Louise sur le travail de la ferme concerne uniquement l'exploitation agricole de Penboch, rattachée à la « propriété » voisine des Jésuites, exploitation peu étendue - 9 hectares - où la famille pratique l'élevage bovin et la culture : blé, pommes de terre, légumes et fruits, la situation littorale favorisant les primeurs.

Be oa frez kentañ razh, ar legum ... ar frouezh kentañ oa frez ; àrlerc'h be oa grenozell, àrlerc'h be oa prun ... kiriz, bigarew, àrlerc'h oa ar prun ; peb sizhun oa red deomp mond da serr prun ; e oa karget panerioù evid lekel ... kas da Wened ; dam, ni rouspete, dam, neoazh, n'am behe ket [boud ?] laosket da goll, *hein !* Ma zad meur a wezh a heje ar wezenn, ar machin a gouezhe razh edan ar wezenn, ha ni serre. Ha n'am boa figez, kement bemdez oa, àrlerc'h hon merenn, e lec'h ma vehemp bet kavet oa er wezenn figez ! (...)

Ni grape neoazh hag a zebre ! ow ow ow ow ow ! Ha n'am boa ket c'hoazh tra-walc'h ag hon re, b' oa c'hoazh ur wezenn e jardrin ma eotr (*rire*) just etal ar chapel, àr ar vur ha ni grape ... ni denne c'hoazh àr ar barroù hag a zebre c'hoazh ar figez ma oa anew ag ar wezenn-se ni. Re ruz oa mad ! ar re-hont oa a gavan me matañ razh ! Ha neuse, n'am boa per hag a oa anwet « per Teis », ouian ket perak n'am boa ind anwet « per Teis ». B' oa re all neuse oa « *la duchesse* », b' oa re all neuse oa ... m'eus ket soñj peseurt re all oa mes mad oant. Karg' oa ur wezenn hag a oa anew e-kours mes ar re-mañ oa ket mad kar bleudeg oant, *hein ! elles étaient farineuses*, bleudeg, bleudeg ! Hag a p' o c'hasemp da Wened, d'ar varc'hadourez, d'an heni mag o gwerzhe, hi anawe *hein !* hi anawe razh ar frouezh ! kar ind doa dalc'het an dachenn-se iwe ha hi anawe razh ar frouezh, hag hi a lare a-benn : « Ar re-mañ a zo ag ar wezenn ... », ya, hi a ouie mad a bezh wezenn oa, mes ni zebre ur sort kar ar re-se oa anew kentañ razh, *hein !* n'am boa ket re all. (...) Matoc'h oa ar formaj a raemp ni hag ar saosis evid an heni vez prenet ! 'd eus ket ar mem kig a vez lakaet enne, *hein !* (...)

N'am boa ni pech mad e Penboc'h ! n'am boa bet ag an Izunac'h, *hein !* plandoù a di ar meme ag an Izunac'h ! dam, na pezh mated oant ind ! N'am boa ur yoc'h er jardrin kar ma zad en doa prenet plandoù e Gwened, mes oa red o zailhiñ, pezhioù ! ha n'am boa ind lakaet douzh ar vur etre ar liorzha ha neuse an *enclos*, àr-dreñv, mes pezhioù pech !²

Il y avait des fraises tout d'abord, les légumes ... les premiers fruits étaient les fraises ; ensuite y avait des groseilles, ensuite y avait des prunes ... des cerises, des bigarreaux, ensuite c'était les prunes ; chaque semaine on devait ramasser des prunes ; on chargeait des paniers pour mettre ... apporter à Vannes ; dame, on rouspétait, dame, pourtant, on les aurait pas laissé perdre, hein ! Mon père quelquefois secouait l'arbre, les machines tombaient toutes sous l'arbre et on ramassait. Et on avait des figues, tous les jours, après notre repas de midi, là où on nous aurait trouvés, c'était dans le figuier ! (...)

¹ LR 5-2 (fin non numérisée).

² LR 4-2 (45.54). Le premier passage manquant est retranscrit en 3.3.2, Louise y raconte sa chute d'un figuier. Le dernier passage manquant est une diversion sur la charcuterie.

On grimpeait pourtant et on mangeait ! oh oh oh oh oh ! Et on n'avait pas encore assez des nôtres, y avait encore un arbre dans le jardin de mon oncle, (rire) juste près de la chapelle, sur le mur et on grimpeait ... on tirait encore sur les branches et on mangeait encore les figues qui étaient mûres de cet arbre-là. Les rouges étaient bonnes ! c'est celles-là que je trouvais les meilleures ! Et puis, on avait des poires qui étaient appelées « poires de Theix », je sais pas pourquoi on les avait appelées « les poires de Theix ». Il y en avait d'autres alors qui étaient « la duchesse », y en avait d'autres alors qui étaient ... je me rappelle pas quelle autre sorte c'était, mais elles étaient bonnes. Un arbre plein de fruits mûrissait de bonne heure mais celles-là n'étaient pas bonnes car elles étaient farineuses, hein ! elles étaient farineuses, farineuses, farineuses ! Et quand on les envoyait à Vannes, à la marchande, celle qui les vendait, elle connaissait, hein ! elle connaissait tous les fruits ! car ils avaient tenu cette ferme-là aussi et elle connaissait tous les fruits, et elle disait tout de suite : « Ceux-là sont de l'arbre ... », oui, elle savait bien de quel arbre c'était, mais on mangeait quand même ceux qui étaient mûrs tout en premier, hein ! on n'en avait pas d'autres. (...) Le pâté qu'on faisait, nous, et la saucisse, étaient meilleurs que ceux qu'on achète ! ce n'est pas la même viande qu'on mettait dedans, hein !

(...) On avait de bonnes pêches à Penboch ! on en avait eu de l'Île-aux-Moines, hein ! des plants de chez la mémé de l'Île-aux-Moines, dame, comme elles étaient bonnes ! On en avait beaucoup dans le jardin car mon père avait acheté des plants à Vannes, mais il fallait les tailler, de grosses pêches ! et on les avait mis contre le mur entre le jardin et puis l'enclos, derrière, de grosses pêches !

À bien d'autres occasions, Louise parle des fruits de Penboch : les fraises que leur mère prépare avec du lait caillé au retour de l'école, les cerises que le père leur lance de l'arbre et qu'ils mettent dans leur cartable pour manger le long de la route, etc.

Dans cet extrait, Louise s'exprime en breton. Le français, outre les interjections habituelles, est utilisé pour nommer une variété de poire « la duchesse » et pour assurer la compréhension du mot *bleudeg* (farineux). Louise ne tarit pas d'éloges sur les produits de Penboch et décline dans ce passage toutes les formes du qualificatif breton *mad* (bon), à propos des figues : *Re ruž oa mad ! Ar re-bont oa a gavan me matañ razh !* (Les rouges étaient bonnes ! C'est celles-là que moi je trouvais « les plus bonnes » de tout !), à propos de la charcuterie faite à la ferme : *Matoc'h oa ar formaj a raemp ni* (« Plus bon » était le pâté qu'on faisait, nous) et à propos des pêches dont les plants viennent de l'Île-aux-Moines : *na pezh mated oant ind !* (combien bonnes elles étaient !). On trouve donc ici *mad*, *matoc'h*, *matañ*, *mated* ! (bon, « plus bon », le « plus bon », combien bon !), cette dernière forme archaïque étant employée spontanément par Louise.

Louise poursuit en énumérant les légumes cultivés et les méthodes employées pour travailler.

N'am boa ... navets a zo, oh, qu'est-ce qu'on dit à des navets en breton ? ... irvin, irvin, n'am boa rutabaga, n'am boa tomat, n'am boa artichaod, ur yoc'h artichaod ! dam ya, n'am boa bet plant ag ar Lodo g'an dam B. hag ... mes dam, n'am boa soagn anehe, hein ! D'ar gouiañv, oa lakaet gouemon, ni lakae gouemon gete evid ma ind dehe ket skornet ! ha neuse, ni werzhe, ni gase sac'hadoù da Wened pa gasemp an traou arall iwe, quoi ! g'ar charabañ ... pour, karot ha karot e kours, e kours, piz glaz, harikod ha razh, n'am boa ! Dam ya, salad, kement tra oa, quoi ! (...)

Get petra e labouremp ni an douar ? Ben, g'ar jao ha neuse an aler ha g'ar bal. Ar jardrin oa razh troet g'ar bal ; dam ya, kar allemp ket mond g'ar jao kar un tammi' dor bihan oa, hein ! A gentañ ni gase razh an teil, le fumier, g'ar garrigell, kaled oa ! Me voure me troiñ an douar ! kar be oa eizh karter, c'était par quartiers, quoi ! dre karterioù, b'oa eizh, daou douzh 'n tu douzh ar liorz, daou arall douzh 'n tu douzh an douaroù ha neuse tri e kreiz. B'oa unan braz ; ur wezh ma oa labouret an heni braz, ni lakae kaol a-barzh ur ble ha neuse ar ble arlerc'h ni lakae d'an tu 'rall. Mes ur wezh ma oa troeit an heni bras deomp, ar re all a yae fonnabl, me droe unan bemdez, dam, e oan a vitin beteg an noz ! Ar re all a laboure en douaroù, gwell oa genin boud er jardrin evid en douaroù, mes ar re all, pas. Añfin ! Prop oa ar jardrin geneomp, sed !

Ha ni bare an alleioù, pe... dam peb ble, peb ble, ni bare razh an alleioù evid serrañ razh ar geot hag o lak e sol ar jardrin, en ur yoc'h ... Be oa ur pezh wezenn prun iwe e kreiz ar jardrin ha dam, ni zebre anehi, ag ar wezenn-se, ni zebre 'ta hon gwalc'h, ow ow ow ! A la fin, ni lakae ar moc'h da zebrañ an achimant, e oant razh é vreiniñ.¹

¹ LR 4-2 (57.07).

On avait ... des navets c'est, oh, qu'est-ce qu'on dit à des navets en breton ? ... des navets, des navets, on avait des rutabagas, on avait des tomates, on avait des artichauts, beaucoup d'artichauts ! dame oui, on avait eu des plants du Lodo avec la dame B. et ... mais dame, on avait soin d'eux, hein ! En hiver, on mettait du goémon, on mettait du goémon avec eux pour qu'ils ne gèlent pas ! et puis, on vendait, on apportait des sacs à Vannes quand on apportait les autres choses aussi, quoi ! avec le char-à-bancs, des poireaux, des carottes et des carottes primeurs, primeurs, des petits pois, des haricots et tout, on en avait ! Dame oui, de la salade, toute sorte de choses, quoi ! (...)

Avec quoi on travaillait la terre ? Ben, avec le cheval et puis la charrue et avec la bêche. Le jardin était tout retourné à la bêche ; dame oui, car on pouvait pas aller avec le cheval car c'était une toute petite porte, hein ! D'abord, on apportait tout le fumier, le fumier, avec la brouette, c'était dur ! Moi, j'aimais retourner la terre ! car y avait huit quartiers, c'était par quartiers, quoi ! par quartiers, y en avait huit, deux du côté du jardin, deux autres du côté des champs et puis trois au milieu. Il y en avait un grand ; une fois que le grand était travaillé, on y mettait des choux une année et puis l'année d'après, on mettait de l'autre côté. Mais une fois qu'on avait retourné le grand, les autres allaient vite, j'en retournais un chaque jour, dame, j'étais du matin jusqu'au soir ! Les autres travaillaient dans les champs, je préférerais être dans le jardin que dans les champs, mais les autres, non. Enfin ! Le jardin était propre avec nous, tiens !

Et on nettoyait les allées, ou ... dame, chaque année, chaque année, on nettoyait toutes les allées pour ramasser toute l'herbe et on la mettait au fond du jardin, en un tas ... Il y avait un grand prunier aussi au milieu du jardin et dame, on en mangeait, de cet arbre-là, on mangeait toujours notre compte, oh oh oh ! À la fin, on mettait les cochons pour manger le reste, elles étaient toutes en train de pourrir.

La description que fait Louise du jardin clos divisé en quartiers correspond assez bien au détail du cadastre de 1851 pour Penboch. L'utilisation du breton et du français dans cet extrait est à souligner ; outre les explications en français : « *an teil*, le fumier », « *dre karterioù*, par quartiers », Louise marque une hésitation pour trouver le mot breton *irvin* : « oh, qu'est-ce qu'on dit à des navets en breton ? ». Les mots *jardrin* et *liorz'h* sont utilisés pour désigner des lieux différents : le premier, emprunt au français, désigne le jardin clos divisé en quartiers, le second est d'origine celtique ; plusieurs parcelles de la ferme sont désignées par le terme *liorz'h*, parfois même dans l'expression en français : « le petit liorh », *ar liorz'h bihan* que Louise décrit ainsi :

Dam, e oa ar liorz'h bihan e lec'h ma oa ur yoc'h prun ! a-dal d'an ti ahont, ar liorz'h bihan, ma oa ur garzh spern en-dro ha neus' ur puns ! Hag ar puns a oa just e penn an ti, e lec'h ma oa ar leueioù bihan ; ha n'am boa ind bout' er-maez ar wezh kentañ, unan anehe doa sailhet er puns ! Ow o o o o ! Be oa bet de quoi en tenniñ ag ar puns, hein ! Eurusemant oa ket dour e-barzh, oa ket ket 'maed roñs ! gemeremp ket jamez dour ahont, hein ! Oa ket jamez, o dam nann, oa ket ... m'eus ket jamez gwel' kemer dour anehou, pas ni ata' !¹

Dame, le « petit liorh » c'était là où y avait beaucoup de prunes ! en face de la maison là-bas, le « petit liorh » où y avait une haie d'épines autour et puis un puits ! Et le puits était juste au bout de la maison, là où étaient les petits veaux ; et on les avait fait sortir la première fois, l'un d'eux avait sauté dans le puits ! Oh oh oh oh oh ! On avait eu du mal à le tirer du puits, hein ! Heureusement qu'il y avait pas d'eau dedans, y avait que des ronces ! on prenait jamais d'eau là-bas, hein ! Y avait jamais, oh dame non, j'ai jamais vu en tirer de l'eau, pas nous toujours !

Le passage suivant est extrait d'une description des parcelles près de la maison :

Ar liorz'h àr-dreñv an ti, ar liorz'h kouarc'h qu'on l'appelait avant, ceux qui là étaient avant nous devait semer du chanvre, quoi ! ar liorz'h kouarc'h, mais nous, on l'appelait liorz'h ar-dreñv an ti ! et c'était mon oncle Matao qui avait planté ces pommiers-là, y avait plein de pommiers.²

Le *liorz'h kouarc'h*, que Louise traduit par « le petit champ de chanvre » à une autre occasion³, change de dénomination avec l'arrivée de sa famille dans la ferme et devient *liorz'h àr-dreñv an ti*, « le petit champ derrière la maison » où l'oncle Matao plante des pommiers.

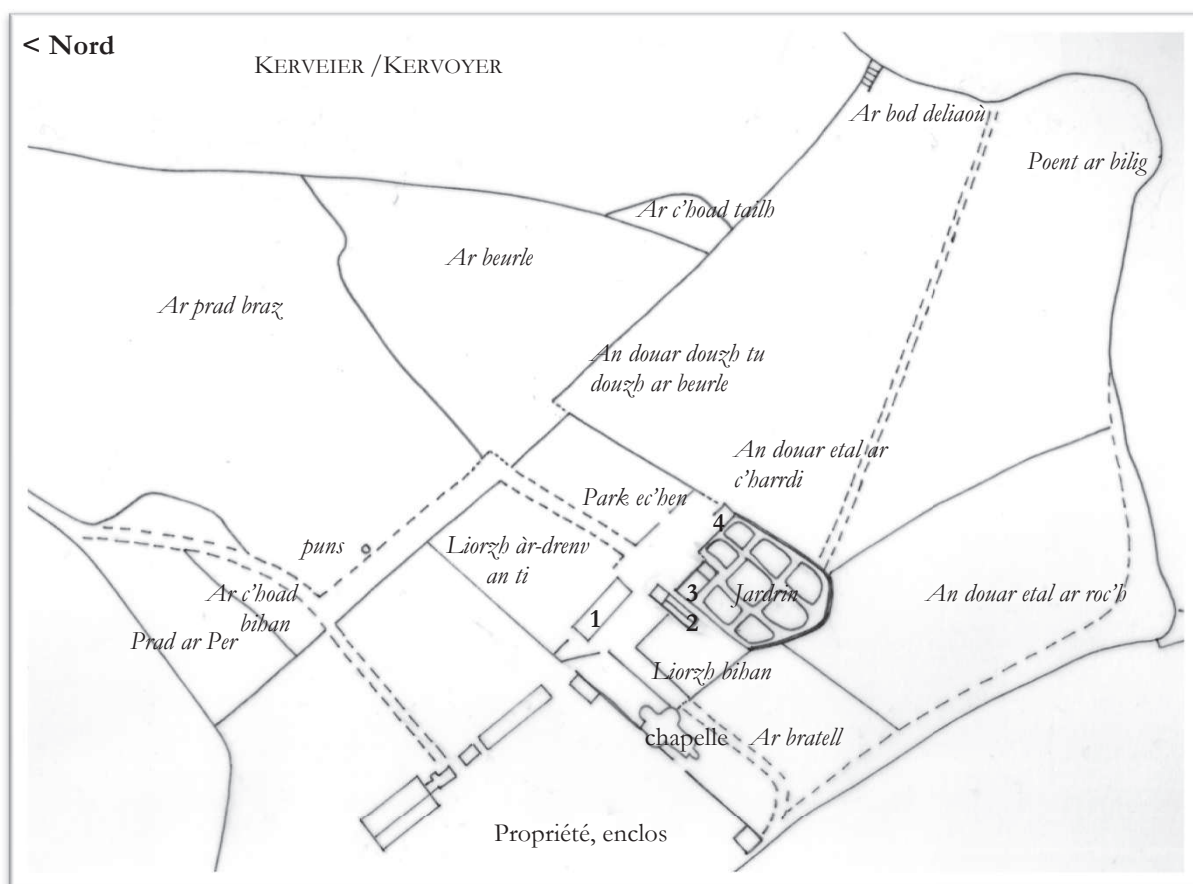
¹ LR 9-1 (19.32). La prononciation de *liorz'h* [lijɔx] est conservé dans la dénomination « le petit liorh ».

² LR 9-1 (13.49).

³ « Y avait pas de verger alors, hein ! c'était *liorb kouarc'h*, c'était du chanvre probablement que ceux qui étaient là avant nous mettaient car on disait toujours le *liorb kouarc'h*, le 'petit champ de chanvre', quoi ! mais nous, on n'avait jamais mis du chanvre. » LR 1-1 (13.24).



Bâtiments et terres de Penboch. Sur le cadastre de 1851 et au XX^e siècle (orientation : Nord à gauche).
1. *An ti* (la maison) **2.** *Ar c'haw, ar lojoù* (la 'cave', les 'loges') **3.** *Ar marchaosi* (l'écurie) **4.** *Ar c'harrdi* (le garage). *Ar prad braz* (le grand pré), *ar beurle* (le pâtis), *ar c'hoad tailh* (le taillis), *ar bod deliaoù* (le buisson feuillu), *poent ar bilig* (la pointe du bilic), *an donar douz'h tu douz'h ar beurle* (le champ du côté du pâtis), *an donar etal ar c'harrdi* (le champ près du garage), *an donar etal ar roc'h* (le champ près du roc), *ar bratell* (la prairie), *liorz'h biban* (petit jardin), *liorz'h àr-dreñv an ti* (jardin derrière la maison), *park ec'ben* (parc à bœufs), *puns* (puits), *ar c'hoad biban* (le petit bois), *prad ar Per* (le pré du Père).



L'appellation « jardin », *ar jardrin* en breton, est donc réservée à la parcelle entourée de murs qui figure sur le cadastre de 1851, les autres petites parcelles en face et derrière la maison, délimitées par des talus et des haies, sont appelées *liorzh* [lijəʁ].

Le travail de la terre se fait à la bêche au jardin, avec la charrue et le cheval dans les champs. Louise précise que la famille utilise deux charrues.

N'am boa diw aler, unan vraz ha neuse unan vihan. Evid gober an irvi avaloù douar, ni gemere an heni vihan, ha neuse evid planchiñ an douar da lekel kaol ha neuse kement tra oa e mod-se, ni gemere an heni vraz ! Alafin oa daet brabañdioù. Na pezh aessed vehe bet pa n'am behe me bet ur brabañd etal ma oa un aler ! Kar ar brabañd oa ket ket 'maed en troiñ p'oa darriw ... er penn hag ar rod a yae en and ha neuse an all àr an douar, eñv yae en e unan g'ar jao, *quoi !* mes oa red dehe kondui ar jao ur sort ! Hag an aler oa red dis derc'hel an heni, an aler, an niw ... an aler g'[[?]] oant e mod-se, oa dalbezhañ an aler é mond hag é tond kar oa ket 'maed ur rod ! Hag ar brabañd, be oa teir rod ! hag hi a chome trañkil àr he saw hag an aler a oa dalbezhañ e kouezhañ en tu d'an all, o, diaez oa !¹

On avait deux charrues, une grande et une petite. Pour faire les sillons de pommes de terre, on prenait la petite, et puis pour « plancher » la terre pour mettre des choux et toutes sortes de choses comme ça, on prenait la grande ! À la fin, des brabant étaient venus. Comme ça aurait été facile si j'avais eu un brabant au lieu d'une charrue ! Car le brabant, y avait qu'à le tourner quand il était arrivé ... au bout et la roue allait dans le sillon et puis l'autre sur la terre, il allait tout seul avec le cheval, quoi ! mais il fallait conduire le cheval quand même ! Et la charrue, tu devais tenir le machin, la charrue, les deux ... la charrue avec [[?]] qui étaient comme ça, la charrue était tout le temps à aller et venir car y avait qu'une roue ! Et le brabant, y avait trois roues ! et il restait tranquillement debout et la charrue était toujours en train de tomber d'un côté et de l'autre, oh, c'était difficile !

Louise vante le progrès technique du « brabant » et déplore de devoir utiliser une charrue : *Na pezh aessed vehe bet pa m'am behe me bet ur brabañd etal ma oa un aler !* (Combien facile ça aurait été si j'avais eu un brabant au lieu d'une charrue !). Ici encore est utilisé le degré exclamatif de l'adjectif.

Louise parle aussi à maintes reprises des animaux de la ferme comme dans l'extrait suivant :

N'am boa ur yoc'h loened, n'am boa re ! ... loened korn, *on avait plein l'écurie auprès de chez nous et puis on avait encore dans l'écurie du « marchauchi » trois ou quatre, et puis le cheval.* (Lar e breton peseurt loened.) N'am boa c'hoazh karg a loened en hon c'hraoù-ni e-tal an ti, ha neuse n'am boa c'hoazh pewar pe bemp er marchaosi, e lec'h ma oa ar jao iwe, oa ur yoc'h, sed ! ha neuse moc'h, ar moc'h a oa c'hoazh, ha neuse leueioù bihan, e lec'h ma d'eo ar c'haw iwe, e ti ... ma, e lojoù ar moc'h *quoi ! qu'on disait, et puis, en été, comme ça, d'an hañv, a pa oa ar gwinizh, troc'h' ar gwinizh, oa red deomp serr ar yer, kar ind a yae d'an douar hag a fonde razh ar gwinizh ha n'o serre, n'am boa gwraet ur poulailler en ur loj hag er maez hag a lakae grillaj hag a lakae barroù sapin evid ma ind dehe bet en waskedenn hag ind a yae da gousked en ur loj, « loj del » a oa anwet, loj del, ind a yae da gousked er loj del, ha ni serre an wioù.²*

On avait un tas de bêtes, on en avait trop ! ... des bêtes à cornes, on avait plein l'écurie auprès de chez nous et puis on avait encore dans l'écurie du « marchauchi », trois ou quatre, et puis le cheval. (Dis en breton quelles bêtes.) On avait encore beaucoup de bêtes dans notre étable près de la maison, et puis on avait encore quatre ou cinq dans le « marchauchi », où y avait le cheval aussi, y en avait beaucoup, tiens ! et puis des cochons, les cochons étaient encore, et puis les petits veaux, où était la cave aussi, dans la maison ... ben, dans les « lój » des cochons, quoi ! qu'on disait, et puis, en été, comme ça, l'été, quand le blé, quand on coupait le blé, il fallait ramasser les poules, car elles allaient dans les terres et abîmaient tout le blé et on les ramassait, on avait fait un poulailler dans un « lój » et dehors, et on mettait du grillage et on mettait des branches de sapin pour qu'elles soient à l'ombre et elles allaient dormir dans un « lój », « lój dil » qu'on l'appelait, « lój dil », elles allaient dormir dans le « lój dil », et on ramassait les œufs.

La transcription de ce passage montre le jeu entre les deux langues, français et breton, pour la dénomination des espaces où sont logées les bêtes. Louise utilise le français pour parler du logement des bêtes à cornes « on avait plein l'écurie auprès de chez nous et puis on avait encore

¹ LR K3-1 (25.21).

² LR 4-2 ((1.01.52) Louise évoque ensuite la nécessité de chasser les prédateurs : putois, martres (*maltred*).

dans l'écurie du 'marchauchi', trois ou quatre et puis le cheval » avant de poursuivre en breton en précisant le nom des bâtiments annexes de la ferme : *ar marchaosi, ar c'ham, lojoù ar moc'h, loj del* (l'écurie, la cave, les logements des cochons, le logement des aiguilles de pin). En breton, Louise insère le mot « poulailler ». Quand elle s'exprime en français, elle nomme « écurie » l'étable¹, « marchauchi » l'écurie et « lôj » les espaces cloisonnés du bâtiment bas où sont logés d'une part les cochons, d'autre part, dans le *loj dil*, les aiguilles de pin² ramassées pour servir de combustible, et les poules au moment de la moisson pour éviter qu'elles gâtent le blé ou salissent l'aire à battre. Le mot *marchaosi* [marʃoʃi], que l'on pourrait croire dérivé de *marc'h* (cheval, étalon) est un emprunt au français « maréchaussée », de même que *loj* [loʒ] au français « loge, loger ».

Louise évoque à un autre moment les bêtes de la ferme, basse cour, cheval et bêtes à cornes, précisant les noms donnés aux vaches et rapportant des anecdotes marquantes.

Ur wezh neuse e oa Jojob é pourmen en douarou, er c'hoad tailh ; be oa ur c'hoad tailh etre Porse ha neuse ... hon heni ni, ha eñv doa laret : « Te lak te ur yar da or er c'hoad tailh ? », « Pas ! », « Be zo neoazh ur yar aze, karg a pichoned geti ! ». N'am boa waet da glazh ar pichoned ha neus' ar yar ! N'am boa lakaet ar pichoned er varlenn, en hon danter ! ha neuse ar yar etre hon ziwvrec'h, *quoi* ! ha o c'haset d'ar ger. Mes me oa em okupe liesañ anehe, m' am boa poan d'o rañtre kar ind a yae er garzh ! ha diaes oant d'atrap ha da lojiñ, *hein* !

(E-menn oant da lojiñ ?) Dam, n'o c'hase er c'hraou. Ind doa loj ahont espres *quoi* ! (Àr ar kludell ?) Àr ar gludell, ar yer a yae dre ar fenestr àr ar gludell, ni lakae ur blañchenn hag ind a grape àr ar gludell, *quoi* ! dre ar fenestr.

(Penaoz vez laret e breton *une échelle* ?) Ur skeul ! ur skeul.

(Hag er c'hraou, be oa ar saout ?) Ar saout ... (hag an ec'hen ?) An ec'hen a oa douzh an of, be oa daou ha un of a oa e penn ar c'hraou, e penn kentañ ha neuse ni rae boued dehe ahont, *quoi* !

(Hag ar roñsed oa er marchaosi ?) Ar jao oa er marchaosi ... ha neuse n'am boa bet un ebeul ! ar jao doa bet un ebeul, ha be oa bet gwraet ur loj dehi iwe er marchaosi etal ar vamm, ha e oa bet anwet *Vive la joie* kar peb ble ind devez ... anwoù iwe, evel m'en devez an dud, *quoi* ! Ha ... ur ble oa razh ar mem ... anw ... ar mem lettrenn oa kentañ. *Vive la joie* oa 'ta henhont. Ha hi ... eñv drote !

(Hag ar saout, pesort anw...) O dam, marse « Birole », buoc'h bihan, buoc'h newez, leue glas, leue gwenn, leue ruz ... *Rosette* oa 'ta unan, honhont oa kouezh' edan an aod, ow ow ow ow ow ! Oan me doa bet euzh, elkent elkent, elkent ! Ha e oan me bet d'o gouarn en douarou hag he doa waet etre ar vur ha neuse an douarou, b' oa un toull ; hag é troiñ, é tistroiñ, hi doa kouezhet, he doa gwraet kement a drouz evel ur barrik é kouezh ! edan an aod, m'am boa prederi da mond da sell ! m'he gwele astennet, alle ket sawiñ, ha neoazh, me lare ... M'am boa touchet ma saout d'ar ger ha m'am boa laret da ... da B. oa jardrinour e Porse, m'am boa lar' dehou dond g'e jao ha neuse g'e garr d'he c'hlahzh, kar n'am boa ket ni ... akipaj ar jao oa e ti ar *bourelhier* é voud arañjet. Ha eñv oa daet ! ur pezh buoc'h !³

Une fois alors, Joseph était allé se promener dans les champs, dans le « bois taillis » ; il y avait un petit bois entre Porcé et puis ... chez nous, et il avait dit : « Tu mets une poule à couvrir dans le petit bois ? », « Non ! », « Il y a pourtant une poule là, avec pleins de poussins ! ». On était allés chercher les poussins et puis la poule ! On avait ramené les poussins contre nous, dans notre tablier ! et puis la poule dans nos bras⁴, quoi ! pour les rapporter à la maison. Mais c'était moi qui m'occupais le plus souvent d'elles ; j'avais du mal à les rentrer car elles allaient dans la baie ! et elles étaient difficiles à attraper et à rentrer, hein !

(Où est-ce qu'elles logeaient ?) Dame, on les rentrait à l'étable. Elles avaient leur place là-bas, exprès, *quoi* ! (Sur le perchoir ?) Sur le perchoir, les poules allaient par la fenêtre sur le perchoir, on mettait une planche et elle grimpaient sur le perchoir, *quoi* ! par la fenêtre.

(Comment on dit en breton « une échelle » ?) Une échelle ! une échelle.

¹ En breton, le terme utilisé par Louise pour l'étable est *kraou* [krœu].

² Pour désigner les aiguilles de pin, Louise utilise en breton *del* [dil] (des feuilles), en français « du dil ».

³ LR K3-1 (35.31).

⁴ Littéralement : les poussins dans le giron, dans nos tabliers, et la poule entre nos deux bras.

(Dans l'étable, il y avait les vaches ?) Les vaches ... (et les bœufs ?) Les bœufs étaient contre l'auge, il y en avait deux et une auge qui était au bout de l'étable, à l'entrée de l'étable et puis on leur faisait à manger là-bas, quoi !

(Et les chevaux étaient dans l'écurie ?) Le cheval était dans l'écurie ... Et puis on avait eu un poulain ! le cheval avait eu un poulain, et on lui avait fait une place aussi dans l'écurie, à côté de sa mère, et il avait été appelé « Vive la joie » car tous les ans ils ont ... des noms aussi, comme les gens en ont, quoi ! Et ... une année, c'était tout le même ... nom ... la même lettre au début. Celui-là était toujours appelé « Vive la joie ». Et elle ... il trotait !

(Et les vaches, quels noms ...) Oh dame, peut-être « Birolet », petite vache, vache nouvelle, veau gris, veau blanc, veau roux ... y avait une « Rosette » toujours, celle-là était tombée sous la côte, oh oh oh oh oh ! C'était moi qui avais eu peur, quand même, quand même, quand même ! Et moi, j'étais allée les garder dans les champs et elle était allée entre le mur et puis les champs, il avait un trou ; et en tournant, en retournant, elle était tombée, elle avait fait autant de bruit qu'une barrique en tombant ! « sous » la côte, j'appréhendais d'aller voir ! je la voyais étendue, elle pouvait pas se lever, et pourtant, je disais ... J'avais ramené mes vaches à la maison et j'avais dit à ... à B. qui était jardinier à Porcé, je lui avais dit de venir avec son cheval et sa charrette pour la chercher, car nous, on n'avait pas ... le harnais du cheval qui était chez le bourrelier pour être arrangé. Et il était venu ! une belle vache !

La première anecdote concerne une poule qui a couvé ses œufs dans un petit bois voisin ; Louise rapporte le dialogue en breton avec son frère qui les a découverts. L'évocation d'un poulain l'amène ensuite à parler des noms donnés aux animaux : en français « Vive la joie », « Rosette », ou en breton, souvent des noms qui évoquent une caractéristique de l'animal, sa couleur par exemple. La forme d'habitude du verbe « avoir » semble ici employée : *ind devez anwoñ ive, evel m'en devez an dud* (ils ont des noms aussi, comme les gens en ont).

La dernière anecdote est la mésaventure de la vache « Rosette », bloquée dans un trou entre le champ et le mur d'enceinte contre la mer, qui tombe « sous » la côte en essayant de se dégager : *é troiñ, é tistroiñ* (en tournant, en détournant). Les exclamations répétées, *ow ow ow ow ow ! (...)* *elkent, elkent elkent !* traduisent l'intensité des émotions ressenties et Louise explicite sensations et sentiments : le bruit de la chute, comparé à celui d'une barrique, l'appréhension d'aller constater l'état de l'animal, *prederi da mond da sell*. Cet épisode malheureux se situe pendant la seconde guerre mondiale puisque Louise continue son récit en disant que la viande de la pauvre bête est refusée aux Allemands et vendue aux Jésuites et à un voisin, chirurgien, pour sa clinique à Vannes.

À un autre moment, Louise évoque le battage et le manège à chevaux.

Be oa brankardoù hag e oa lakaet ur jao, diw douzh peb brankard evid tenniñ, e oa ... eñv droe e mod-se, ha neuse be oa unan àr ar machin evid touchiñ ar ronsed g' e *fouet*, ha neuse e oamp ni ha neuse ar maouezed get ferc'hier koad é hejiñ ar plouz ! ha neuse b' oa gwased hag a zae da machiniñ ar plouz àr perchennoù evid o lekel en ur yoc'h er-maez, *quoi !* b' oa unan àr ar blouzeg é arranj ar plouz.

(Petra oa gwraet get ar plouz ?) O dam, ni rae d'ar saout, m' c'haezh verc'h, dam ya, ind a zebre mad an dra-ze, eurusemant ma n'am boa c'hoazh plouz ! kar ur ble, n'am boa ket bet kalz, nag a foenn naket ; o dam, ar ble-se, oa bet paour loened ! Ha me yae me da droc'hiñ deliaoù-red dehe ! me yae er gwez hag a gase bec'hioù deliaoù-red, oan durant an enderw é serr deliaoù-red, *tu sais pas qu'est-ce que c'est deliaoù-red ? la machine qu'y a contre les murs ... oh, je sais mais je peux pas le dire (...)* deliaoù-red. Me grape àr ar murioù ag ar jardrin, be oa ur yoc'h ha me vourre me kar me gave da ma saout, m' c'haezh verc'h, n' o rantr en ti, racemp ket ket 'maed just un tammig plouz, ni rae foenn ha neuse plouz dehe, ha neuse betrav ; ni bare ar betrav hag o zroc'he ; alafin n'am boa pren' ur machin da droc'hiñ ar betrav !

(A pa oas te bihan, an dornerezh oa gwraet g'ur machin ?) Ya, ur manej oa ; ar *Parisien* doa ur manej, ha eñv a zae razh d'an di ... da Vourjeall ha neuse d'hon zi-ni, *quoi !* kar e Kergwenn neuse, be oa ur machin *charbon*, ur mekanik à *charbon*, ha ni yae d'er gwel' kar ouiemp ket petra oa, *hein !* mes 'am, gwell oa geneomp-ni ar manej evid ar mekanik-ze 'ta. Hag an heni en doa e jao a chome da zebriñ e lec'h ma oa dornet ! a gaoz soagniñ ar jao iwe, *quoi !* oa red reiñ dour dehou ha neuse he soagniñ peotramant hi dehe ket gallet derc'hel da droiñ, da droiñ, da droiñ, da droiñ, durant 'n deiz,

durant 'n deiz. Ha neuse oa raet sistr deomp *temps en temps* d'aved. O, even ket me 'ta kalz ! a p'oa sistr dous meur a wezh, ni rae sistr dous, *hein*, ni rae g' avaloù e-kours sitr evid an dornerezh, *quoi !*

Il y avait des brancards et on mettait un cheval, deux à chaque brancard pour tirer, il tournait comme ça, et puis y avait quelqu'un sur la machine pour toucher les chevaux avec son fouet ; et puis on était, et puis les femmes, avec des fourches en bois en train de secouer la paille ! et puis y avait des hommes qui venaient machiner la paille sur des perches pour les mettre dans un tas dehors, quoi, y en avait un sur le tas de paille pour arranger la paille.

(Qu'est-ce qu'on faisait avec la paille ?) Oh dame, on donnait aux vaches, ma pauvre fille, dame oui, elles mangeaient bien ça, heureusement qu'on avait encore de la paille ! car une année, on n'avait pas eu beaucoup ni de foin non plus ; oh dame, cette année-là, c'était de pauvres bêtes ! Et moi, j'allais leur couper du lierre, j'allais dans les arbres et je rapportais des tas de lierre, j'étais toute l'après-midi en train de ramasser du lierre, tu sais pas qu'est-ce que c'est « deliaoù-red » ? qu'y a contre les murs ... je sais ... du lierre. Je montais sur les murs du jardin, il y en avait beaucoup et j'aimais car j'en trouvais pour mes vaches, ma pauvre fille, on les rentrait dans la maison, on leur donnait que juste un petit peu de paille, on leur donnait du foin et puis de la paille, et puis des betteraves ; on préparait les betteraves et on les coupait ; à la fin, on avait acheté une machine pour couper les betteraves.

(Quand tu étais petite, le battage était fait avec une machine ?) Oui, c'était un manège ; le Parisien avait un manège, et il venait dans tout ... à Bourgerel et puis chez nous, quoi ! Car à Kerguen alors, y avait une machine à charbon, une mécanique à charbon, et on allait la voir mais dame, on préférait encore le manège que cette mécanique-là toujours. Et celui qui avait son cheval restait manger là on on faisait le battage ! pour soigner le cheval aussi, quoi ! il fallait lui donner de l'eau et puis le soigner ou bien il n'aurait pas pu continuer à tourner, à tourner, à tourner, à tourner, toute la journée, toute la journée. Et puis, on nous donnait du cidre de temps en temps à boire. Oh, moi je buvais pas beaucoup toujours ! quand c'était du cidre doux quelquefois, on faisait du cidre doux, hein, on faisait avec des pommes mûres de bonne heure du cidre pour le battage, quoi !

Le nom breton du lierre est *deliaoù-red* (littéralement : des feuilles qui courent), et, dans cet extrait, Louise essaie de l'expliquer en français : « Tu sais pas qu'est-ce que c'est *deliaoù-red* ? ... », sans employer le mot « lierre »². La répétition est très employée par Louise en breton et le labeur monotone des chevaux lors du battage est ainsi souligné : *der'bel da droiñ, da droiñ, da droiñ, da droiñ, durant 'n deiz, durant 'n deiz* (continuer à tourner, à tourner, à tourner, à tourner, toute la journée, toute la journée), les allitérations en d et r accentuant les redites comme une ritournelle.

Louise présente à un autre moment les greniers de Penboch.

Er suler, e oa lakaet foenn ; karg oa meur a wezh a foenn, hag a gaoz d'an dra-ze n'am boa bet boneur ma doa ket ar gurun lakaet an tan er foenn, *hein !* kar eñv doa sortiet dre ar suler foenn, dre an doenn ! gwel' oa an toull ! mes eñv doa ket lakaet an tan, eurusemant ! Eñv doa waet ag ar suler gran, a-dreist an ti, toull' an doenn ha waet er suler foenn ha toull' an doenn ag ar suler foenn, ha waet er-maez neuse, *quoi !* O dam, n'am boa bet boneur abominabl abominabl ma oamp ket razh losket ha losket razh hon zraoù.

(Ha petra oa a-dreist an ti tan ?) A-dreist an ti tan, e oa lakaet ar gwinizh ma oa ket gwerzhet a-benn, ha neuse avaloù, an avaloù braw, ha neuse avaloù douar, meur a wezh, pa oa lec'h, ni lakae an avaloù douar da jermiñ evid o hadiñ, quoi ! kar faote ma vehe bet an avaloù douar en ur lec'h splann, evid ma ind dehe bet jermet brawoc'h, ha neuse ni lakae ar re all er suler, er penn arall ag ar suler, a-dreist d'ar gambr, an avaloù douar iwe da jermiñ. Ha n'o dejerme meur a wezh, dam, mes ar re ma oa ket jermet re, n'o laoske, hag ar re-hont, n' o hade kentañ, *quoi !*

(Ha penaoz oa gwraet ar lein get pri douar ?) Dam ar vasoned arrañje an dra-ze. (A ya, ar vasoned ?) Dam ya. Ha ind a lakae c'hoazh koad, neuse foenn c'hoazh e-mesk an dra-ze, quoi ! o dam ya ! ha meur a wezh, meur a wezh (rire) ar suler a doulle ur sort, ur wezh tuchant oa ma ... darriw ma gar me àr kein ar jao, dre un toull, ow ow ow ! m'am boa bet euzh ! (rire) Ur wezh oa Henri « Soner » geneomp é lojiñ foenn ha (rire) eñv doa kouezhet iwe e mod-se (rire) ha eñv doa komanset c'hoarzhiñ, ow ow ow ow ow ow ow ! O, dam ya ! kar eñv doa bet euzh iwe, 'm onais !

¹ LR 5-1 (24.08). Louise utilise une seule fois le masculin (*reiñ dour debou*) pour parler du cheval.

² Louise emploie cependant le mot « lierre » à propos d'une parcelle appelée *bod deliaoù* [bo dæljaʊ] (le buisson de feuilles), « car y avait beaucoup beaucoup de feuilles de machin, qu'on donnait aux vaches, de lierre, beaucoup beaucoup, et puis on l'appelait *ar bod deliaoù*, quoi ! » (LR 8-2).

Danjeruz oa, b'oa toullou, *quoi!* oa red neuse lared d'ar vasoned dond d'o stankiñ [??]. Kar er suler gran, er suler a-dreist d'an ti ha neuse er gambr oa planch oa, *hein!*

Dans le grenier, on mettait du foin ; le grenier était plein de foin quelquefois, et à cause de ça on avait eu de la chance que l'orage n'ait pas mis le feu dans le foin, hein ! car il était sorti par le grenier à foin, par le toit ! on voyait le trou ! mais il n'avait pas mis le feu, heureusement ! Il était allé du grenier à grain, au-dessus de la maison, avait troué le toit et était allé dans le grenier à foin et avait troué le toit du grenier à foin, et était sorti alors, quoi ! Oh dame, on avait eu beaucoup beaucoup de chance de pas avoir été brûlés et que toutes nos affaires soient pas brûlées.

(Et qu'est-ce qu'il y avait au-dessus de la cuisine ?) Au-dessus de la cuisine, on mettait le blé qui n'était pas vendu tout de suite, et puis des pommes, les belles pommes, et puis les pommes de terre, quelquefois, quand y avait de la place, on mettait des pommes de terre à germer pour les semer, quoi ! car il fallait que les pommes de terre soient dans un lieu clair pour qu'elles germent mieux, et puis on mettait les autres dans le grenier, à l'autre bout du grenier, au-dessus de la chambre, les pommes de terre aussi à germer. Et on les dégermait quelquefois, dame, mais celles qui n'étaient pas trop germées, et celles-là-bas, on les semait en premier, quoi !

(Et comment était fait le plafond avec de la glaise ?) Dame, les maçons arrangeaient ça. (Ah oui, les maçons ?) Dame oui. Et ils mettaient encore du bois, et puis du foin encore parmi ça, quoi ! oh dame oui ! et quelquefois, quelquefois (rire) le grenier trouait quand-même, une fois, bientôt ma ... ma jambe serait arrivée sur le dos du cheval, par un trou, oh oh oh ! j'avais eu peur ! (rire) Une fois Henri « sonneur » était avec nous en train de rentrer du foin et (rire) il était tombé aussi comme ça (rire) et il avait commencé à rire, oh oh oh oh oh oh oh ! Oh, dame oui ! car il avait eu peur aussi, 'm ouais ! C'était dangereux, il y avait des trous, quoi ! il fallait alors dire aux maçons de venir les boucher [??]. Car dans le grenier à grain, dans le grenier au-dessus de la maison et puis dans la chambre, c'était du plancher, hein !

Les deux greniers décrits sont situés sous le toit de la maison : le grenier à grain au-dessus de la partie habitée par la famille repose sur du plancher, le grenier à foin au-dessus de l'étable sur du torchis et Louise rapporte en riant les chutes malencontreuses à travers ce matériau.

L'anecdote de la foudre qui traverse les greniers est évoquée en soulignant l'issue heureuse de cette aventure : *n'am boa bet boneur abominabl abominabl* (littéralement : on avait eu du 'bonheur abominable abominable'). Louise raconte ensuite en détail le début d'incendie causé par la foudre, mésaventure qui remonte à son enfance.

(Ur wezh, b' oa bet tan e Penboc'h, pas ?) O ! ar gurun doa kouezhet ! dre ar siminal hein ! ha n' am boa klewet « tik ! ». E oamp razh é oueled, bihan oamp, oan me é tond ag ar skol ... b' oa c'hoazh gurun, a p'oamp é tond ag ar skol ... ha eñv doa kriwet durant an noz ... be oa ... terribl terribl oa ! Eñv doa waet ag ar gambr, treuzet ar ... ar cloison da mond ... treuzet ar g/couloir da mond er gambr ha toull et ur planchenn ag ar g/cloison ag ar gambr, ha be oa edredoñioù ag ar gweleioù, kar toemm oa, àr ur bank 'el ma 'd eus ... d'ar luez e ... e kouloir meme ... ha neuse n' boa ind lakaet ahont. Ha neuse be oa ur pezh chapelet grand braz, daet a Jeruzalem, kar be oa ur bounfam en Arradon hag a yae peb ble da Jeruzalem, hi oa bet anwet « Jeruzalem », ur voereb d'ar re P. oa ... (Hi doa argant ?) Merhad hi doa argant evid mond da Jeruzalem. Ha neuse ar gurun en doa razh losket ar chapelet, ket 'maed ar groaz ! ... ha doa ket losket tamm erbed an edredoñioù, pe ket ' tammig.

Ha mamm a wele ar gurun, diw voull ruz poazh edan ar bank. Hag he doa huchet àr ma zad : « Kae da sell, sur ema kouezhet ! », « Mes t'eus gwel' ? », « O, m' eus gwel' diw voull ruz ! ». Ha neuse ma zad doa sawet, digoret an nor ag ar suler, wele ket ket ! waet d'ar c'hraou, waet d'ar marchaosi, wele ket ket ! daet en-dro ... « Be zo sur tan, a lare mamm, me sant ! » ... digoret an nor ag ar suler en-dro : « Sawit founabl founabl ! 'ma an tan àrnamp ! »

Han ! On était tout à pleurer au milieu de la place là ... on avait peur, hein ! et puis mon oncle Matao , Jo, ton grand-père était avec mon oncle à dormir, il avait rien entendu ... il était allé en toute vitesse dire à ceux de Penboch, à mon oncle et à mes tantes, ils sont tout venus avec des seaux d'eau ... Mais pour alors, mon père avait attrapé tout le linge qui était en pendant, c'était dans ça qu'il était croché, quoi ! brûlé tout ses pieds, ses mains, tout pilé dessus, et le tonnerre est sorti alors, il a fait un trou dans le plafond et puis il est allé dans le grenier à foin. Le grenier était plein de foin, on finissait de ramasser le foin ... il est sorti par le toit ... du grenier. Heureusement qu'il n'avait pas mis ... s'il avait mis le feu dans le foin, on était tout perdus. Les bêtes hurlaient, hein ! dans les écuries, oh la, oh ! C'était triste, on avait peur !

¹ LR 10-1 (11.05).

Et tout le monde avait su au bourg ... je sais pas comment qu'ils avaient su mais ils ont toujours su ! (Il y avait pas eu trop de dégâts ?) Non. Alors on nous avait payé le linge qu'on avait perdu, qui avait été brûlé. C'était ... on mettait des draps et puis ce qu'on devait laver, quoi ! faire la lessive, en pendant dans le grenier sur des fils de fer ; c'est ça qui avait tiré le tonnerre en haut, quoi ! Il est allé par la porte ... y avait un petit machin comme ça entre la porte et puis le plafond ; et puis il est allé par ce trou-là, quoi !

(Une fois, il y avait eu le feu à Penboch, non ?) Oh ! la foudre était tombée ! par la cheminée, hein ! et on avait entendu « tik ! ». On était tous à pleurer, on était petits, moi, je revenais de l'école ... il y avait déjà de l'orage, quand on revenait de l'école ... et il s'était renforcé pendant la nuit ... il y avait ... c'était terrible terrible ! Il était allé de la chambre, avait traversé la ... la cloison pour aller ... traversé le couloir pour aller dans la chambre et troué une planche de la cloison de la chambre, et il y avait des édredons des lits, car il faisait chaud, sur un banc comme il y en a en haut ... dans le couloir de mémé ... et puis on les avait mis là-bas. Et puis il y avait un grand chapelet, grand, venu de Jérusalem, car il y avait une bonne femme d'Arradon qui allait chaque année à Jérusalem, elle avait été appelée « Jérusalem », c'était une tante des P. (Elle avait de l'argent ?) Sans doute qu'elle avait de l'argent pour aller à Jérusalem. Et puis la foudre avait tout brûlé le chapelet, sauf la croix ! ... et n'avait pas brûlé du tout les édredons, ou rien qu'un petit peu.

Et maman voyait la foudre, deux boules toutes rouges sous le banc. Et elle avait crié à mon père : « Va voir, sûrement qu'elle est tombée ! », « Mais, tu as vu ? », « Oh, j'ai vu deux boules rouges ! ». Et puis mon père s'était levé, avait ouvert la porte du grenier, il voyait rien ! était allé à l'étable, allé à l'écurie, il voyait rien ! était revenu ... « Il y a sûrement le feu, disait maman, je le sens ! » ... avait ouvert la porte du grenier à nouveau : « Levez-vous vite vite ! Le feu est sur nous ! »

(suite en français : Han ! On était tout à pleurer ...)

Louise rapporte de façon vivante cet épisode marquant en rapportant les paroles de ses parents : - *Kae da sell, sur ema kouezhet ! - Mes t'ens gwel' ? - O, m' ens gwel' din voull ruž !* (- Va voir, il est tombé, c'est sûr ! - Mais tu l'as vu ? - Oh, j'ai vu deux boules rouges !) puis - *Be zo sur tan, a lare mamm, me sant !* (Il y a le feu sûrement, je le sens !) et - *Sawit founabl founabl ! Ema an tan arnamp !* (Levez-vous vite, vite ! Le feu est sur nous !). Elle termine en français ce récit qui la replonge au temps de son enfance.

Les autres métiers.

Le témoignage de Louise sur le plafond en torchis évoque le travail des maçons. L'extrait suivant met en scène scieurs de long et « menuisiers de campagne ».

(Get peseurt koad oa gwraet gloestroù ?) O dam, ouian ket me ged pesort koad vez gwraet gloestroù bremañ. N'am boa ni ur yoc'h. N'am boa bet ur wezenn, ur pezh gwezenn ! g' un Aotrou ag ar Chene ha neuse n'am boa lakaet ar siour, an heskennour d'he heskennad, n'am boa ur pezh yoc'h planch ha n'am boa gwraet un daol. Daet oa ar menuzer d'hon zi da ober un daol, ur menuzer campagne oa, quoi ! eñv yae ...

(Piw oa heskennour en Arradon ?) Dam, breur Mari C. ma oa geneomp-ni. (Hag ar menuzer ?) A., henhont oa ur menuzer de campagne, eñv yae partoud quoi ! a p'oa laret dehou dond, ha neuse ... (Ha eñv rae gloestroù ?) O, b' oa unan hag a rae gloestroù braw ! (E ti an dud ?) Ya, b' oa un armener e ti ... er Benaloù, e ti ar re G. a oa braw ! razh planchoù, tout tout tout tout planchigoù bihan ! ha neuse braw oa anehi ! Hag e oa ur menuzer campagne oa en doa gwraet an armener-hont, A. oa e anw, oa ket unan ag an Arradon, unan a Blerenn oa, mes n' en anawe razh mad, A. O ya ! Ind a rae gloestroù braw, lod anehe iwe !

(Lar anwoù ar gwez ...) An derw, ur wezenn derw, ur wezennn sapin, ur wezenn oulm du, ur wezenn oulm gwenn, oulm du, moi j'aimais pas ce bois-là, il était dur à couper, hm m m ! On n'avait pas beaucoup de ce bois-là, on n'avait pas beaucoup de bois. Heureusement qu'on avait des sapins, on coupait, mon père coupait toujours du sapin et puis on vendait quelquefois du bois de chêne, hein ! y avait qui venaient chercher chez nous. Et puis, quand y avait des arbres qui étaient crevés, on les coupait et puis on faisait des cordes de bois, et puis on vendait ces cordes de bois-là, quoi ! Dame oui, y avait beaucoup qui venaient chercher ! À l'île d'Arz, ils n'ont

¹ LR 10-2 (1.27.37). Louise emploie le mot *kurun* pour désigner à la fois la foudre, le tonnerre et l'orage.

pas du tout de bois, hein ! pas même à Séné, y avait pas alors toujours, alors y avait des Sinagots qui venaient chercher aussi, et puis à l'Île d'Arz, on vendait des cordes comme ça.¹

(Avec quel bois on faisait des meubles ?) Oh dame, je sais pas avec quel bois on fait des meubles maintenant. Nous, on en avait beaucoup. On avait eu un arbre, un grand arbre ! avec un monsieur de la Chesnaie et puis on l'avait fait scier par un scieur, un scieur, on avait eu un grand tas de planches et on avait fait une table. Le menuisier était venu chez nous faire une table, c'était un menuisier de campagne, quoi ! il allait ...

(Qui était scieur à Arradon ?) Dame, le frère de Marie C. qui était avec nous. (Et le menuisier ?) A. celui-là était un menuisier de campagne, il allait partout, quoi ! où on lui disait de venir, et puis ... (Et il faisait des meubles ?) Oh, y en avait un qui faisait de beaux meubles ! (Chez les gens ?) Oui, y avait une armoire chez ... à Bénalo, chez les G. qui était belle ! tout des planches, tout tout tout de toutes petites planches ! et puis elle était belle ! Et c'était un menuisier de campagne qui avait fait cette armoire-là, il s'appelait A., c'était pas quelqu'un d'Arradon, c'était quelqu'un de Plæren, mais on le connaissait tous bien, A. Oh oui ! Ils faisaient de beaux meubles, certains d'entre eux aussi !

(Dis le nom des arbres ...) Le chêne, un chêne, un sapin, un ormeau, un frêne, l'ormeau, (suite en français)

Ce passage montre comment les meubles sont confectionnés sur place : l'arbre est scié à la Chesnaie par un scieur arradonnais, *ur siour, un beskenour*, Louise utilisant ici un doublet : emprunt au français et mot breton ; la table est construite à Penboch par un menuisier « de campagne » du quartier du Moustoir. Louise apprécie le travail de ces artisans dont certains sont réputés. Les noms d'arbres qu'elle cite ensuite en breton l'amènent à parler d'habitants de l'Île d'Arz et de Séné qui viennent s'approvisionner à Arradon. Louise nomme les arbres en breton mais ne sait pas toujours le mot en français comme elle l'indique à un autre moment : « On avait aussi *oulm gwenn*, je sais pas comment qu'on dit en français »².

Interrogée sur les différents métiers, Louise commence par les emplois dans les fermes.

B' oa ur yoc'h hag a yae da ... da labourad da di ar peizanted ! ar re all a gase o bugale da ouarn ar saout durant ar vakañs ! ha oa goulennet geneomp-ni 'ta ma faote ket deomp heni, dam, n'am boa ni tra-walc'h da ouarn ar saout ! oamp ni tra-walc'h da ouarn ar saout ! Mes n'am boa kemeret meur a wezh ur sort. (Be oa ur yoc'h peizanted ?) Ya...

Razh an dud a gave labour neuse, oa ket chomaj erbed ! Ma, be oa diw pe teir matezh e peb tachenn ! Dam ya ! Hag ur bugul. (Ha be oa gounidizion ?) Be oa gounidizion. Dam, ni lakae dalbezh, pa raemp ar bugad braz, ni lakae dalbezh diw vugadourez d' ober hon bugad deomp, *quoi !* daou zeiz ; un deiz, oant d'o digras, ha neuse antronoz, ind o berwe hag o rinse hag o lakae da sec'hiñ, *quoi !* Ni yae c'hoazh, a pa oamp e Penboc'h, ni yae d'ar park boulhenn, pell oa mond, *hein !* park boulhenn, etal Benaloù, *quoi !* krapañ ar votenn oa kaled g'ar garrikell, mes vern ket, ni yae ur sort ! Ha dalbezh oa ar mem re oa a zae da ober bugad deomp, ni voure anehe ! alafin oa ni oa er gwrae. (...) Ar maouezed en doa ket micher erbed ket 'maed an dra-ze, *quoi !* Dam nann !

An dened yae da labourad an douar ha razh, ha neuse be oa masoned, oa ket añtrepreneur erbed, *quoi !* Peb unan a rae e labour mason, ur mason a gemere an *ouviered* hag a rae ar labour, *quoi !* oa ket añtrepreneur erbed, *hein !* dam nann ! M'eus me soñj ma oa bet gwraet ar murioù ma oa en-dro d'an douaroù d'an tu d'ar mor, m'eus soñj ma oa un añtrepreneur P. a Wened, ha razh e ounizion a zae da labourad ha ind a zae da drañpiñ o soubenn da greisteiz d'hon zi-ni, *hein !* Mamm a zarewe ur pezh marmitad soubenn ha ni drañpe razh o skudellad, o skudellad dehe ! ind a droc'he o bara er skudelloù, ha neuse n'o er drañpe dehe, *quoi !* da noz neuse ind a yae d'ar ger, *quoi !* (...)

(Ha petra oa c'hoazh en Arradon ... ur c'hordoner ?) Ur c'hordaner, ya, Mathurin J. a oa e anw, ni voure anehou, kar ... me voure me kar ni gase hon botoù, oamp ket pell, *hein !* eñv o arrañje a-benn ! (Botoù koad pe booù ler ?) Botoù ler, *des chaussures en cuir, quoi !*

N'am boa botoù ler, dam, ouies ket pegours n'o lakae, sul ar Laore, durant ar gouiañv n'am boa botoù koad, klakoù, peotramant botoù stroget, botoù koad stroget, *des machines dessus, des ... que mon père nous machinait par-dessus ici, quoi ... des brides ; il n'aimait pas car on était toujours à les essayer de crainte qu'ils auraient été trop serrés ou bien pas assez ; à la fin, quand on avait des « claques », on prenait chez J. Ni*

¹ LR 10-1 (24.07).

² LR K4-2.

gemere e ti J. kar J. o bride deomp, dam ya ! Ha neuse, sul ar Laore, ni lakae hon botoù ler kentañ razh ha ur yoc'h oa er sul-ze e lakae, *Hélène* a lare din : « Ar sul-ze ni lakae ni hon botoù ler iwe. » Ha ni yae da zan an tour kar be oa mein plad edan an tour, *hein !* evid hon c'hlewed é kerzhed àr ar mein g'hon botoù ler. Koutant oamp, m' c'haezh verc'h ! D'ar gouiañv neuse ... (Ha d'an hañv ?) D'ar pemdez, ni lakae botoù koad, o dam nann, pas botoù ler ! O, ni rae marse oa pewart pe bemp ple g'ur re botoù ler, m' c'haezh verc'h, n'am boa ket botoù ler bemdez, na peb ple naket. M'am boa me bet botoù ler ma c'hoar hag a oa marw, he botoù ler kentañ komunion ! da ober ma c'hentañ komunion iwe ; re vraw oant, ha razh he dilhad, *quoi !* he brozh, toud ; dam, hi doa k'i lakaet just deiz he c'hentañ komunion, ur vroz du velouz dre ar sol, oa ket kalz hag en doa vrozhioù gwenn neuse, o dam nann ! hag un danter ha neuse ur mouchet gwenn, un danter gwenn ha neuse ur mouchet gwenn, ha e oant c'hoazh kaset da repasiñ da di ar repasouez da Wened.

(Ha petra oa c'hoazh en Arradon ? Penaoz oa laret *un forgeron* ... ur go ?) Ur go ... da di ar go ... « Faot kas an dirennoù da di ar go » *qu'on disait.*

(Ha be oa ur go en Arradon ?) Ya, e oa é terc'hel ar go ... àr-dreñv *le boucher le S., il avait son magasin de forge là, quoi ! tout son charbon ; souvent il était à dormir sur son tas de charbon, il se saotilait, à la fin, il avait été mis hors de là aussi. (...)*

(Hag e ti *Rosalie* oa ket ur go ?) O *ben* oa ket c'hoazh ur go aze neuse ... ur c'hozh ti plouz oa, mes uheloc'h. Ha *Rosalie* neuse, a pand eo daet ar go aze, dam, *Rosalie* yae da gas ar ronsed ha hi a zalc'he troad ar jao evid boud houarnet. Dam ar go en doa he c'hemeret da voud maouez, *quoi !* hag ind doa prenet neuse, b' oa un toull e lec'h mad eo he zi, ind doa prenet an toull-ze ha neuse desawet un ti aze, *quoi !!*

Il y en avait beaucoup qui allaient ... travailler chez les paysans ! les autres envoyaient leurs enfants garder les vaches pendant les vacances ! et on nous demandait toujours si on voulait pas quelqu'un, dame, nous, on était assez pour garder les vaches ! on était assez pour garder les vaches ! Mais on en avait pris quelquefois quand même. (Il y avait beaucoup de paysans ?) Oui ...

Tous les gens trouvaient du travail alors, y avait pas de chômage du tout ! y avait deux ou trois servantes dans chaque ferme ! Dame oui ! Et un berger ! (Et y avait des journaliers ?) Il y avait des journaliers. Dame, on mettait toujours, quand on faisait la grande lessive, on mettait toujours deux lavenses pour faire notre lessive, quoi ! deux jours ; un jour, elles le dégrassaient, et puis le lendemain, elles le faisaient bouillir et le mettaient à sécher, quoi ! On allait encore, quand on était à Penboch au « Park boulienn », c'était loin d'y aller, « Park boulienn », près de Bénalo, quoi ! monter la côte, c'était dur avec la brouette, mais, tant pis, on allait quand même ! Et c'était tout le temps les mêmes qui venaient faire notre lessive, on les aimait ! à la fin, c'était nous qui la faisions. (...) Les femmes n'avaient pas d'autre métier que ça, quoi ! Dame non !

Les hommes allaient travailler la terre et tout, et puis y avait les maçons, y avait aucun entrepreneur, quoi ! Chacun faisait son travail de maçon, un maçon prenait les ouvriers qui faisaient le travail, quoi ! y avait aucun entrepreneur, hein ! dame non ! Je me rappelle quand ont été faits les murs qui sont autour des champs du côté de la mer, je me rappelle que c'était un entrepreneur P. de Vannes, et tous les journaliers venaient travailler et ils venaient tremper leur soupe à midi chez nous, hein ! Maman cuisait une grande marmite de soupe et on trempait leur écuellée, leur écuellée à eux ! ils coupaient leur pain dans leurs écuelles et puis on le leur trempait, quoi ! Le soir alors, ils allaient à la maison, quoi ! (...)

(Qu'est-ce qu'il y avait encore à Arradon ... un cordonnier ?) Un cordonnier, oui, il s'appelait Mathurin J., on l'aimait bien, car ... moi j'aimais bien car on apportait nos chaussures, on n'était pas longtemps, hein ! il les arrangeait tout de suite ! (Des sabots ou des chaussures ?) Des chaussures en cuir, des chaussures en cuir, quoi !

*On avait des chaussures en cuir, dame, tu sais pas quand on les mettait, le dimanche des Rameaux, pendant l'hiver on avait des sabots, des claques, ou bien des sabots à brides, des machines dessus, des ... que mon père nous machinait par-dessus ici, quoi ... des brides ; il aimait pas car on était toujours à les essayer de crainte qu'ils auraient été trop serrés ou bien pas assez ; à la fin, quand on avait des « claques », on prenait chez J.. On prenait chez J. car J. nous les bridait tout de suite, dame oui ! Et puis, le dimanche des Rameaux, on mettait nos chaussures en cuir tout en premier et beaucoup les mettait ce dimanche-là, *Hélène* me disait : « Ce dimanche-là, on mettait nos chaussures en cuir aussi. » Et on allait sous la tour car il y avait des pierres plates sous la tour, *hein !* pour nous entendre marcher sur les pierres avec nos chaussures. On était contentes, ma pauvre fille ! L'hiver alors ... (Et l'été ?) En semaine, on mettait des sabots de bois, ob dame non, pas des chaussures en cuir ! Oh, on faisait peut-être quatre ou cinq années avec une paire de chaussures, ma pauvre fille, on n'avait pas des chaussures chaque jour, ni chaque année non plus.*

¹ LR 5-1 (13.43).

Moi, j'avais eu les chaussures de ma sœur qui était morte, ses chaussures de première communion ! pour faire ma première communion aussi ; elles étaient belles, et tous les habits, quoi ! sa robe, tout ; dame, elle ne les avait mis que juste le jour de sa première communion, une robe noire avec du velours en bas, y en avait pas beaucoup qui avaient des robes blanches alors, oh dame non ! et un tablier et puis un châle blancs, un tablier blanc et puis un châle blanc, et ils avaient encore été apportés à repasser chez la repasseuse à Vannes.

(Et qu'est-ce qu'il y avait encore à Arradon ... Comment on disait un forgeron ?) Un forgeron ... chez le forgeron ... « Il faut apporter les lames chez le forgeron » qu'on disait.

(Et il y avait un forgeron à Arradon ?) Oui, il tenait sa forge ... derrière le boucher Le S., il avait son magasin de forge là, quoi ! tout son charbon ; souvent il était à dormir sur son tas de charbon, il se saoulait, à la fin, il avait été mis hors de là aussi (...)

(Et chez Rosalie, c'était pas une forge ?) Oh ben, y avait pas encore de forge là alors ... c'était une vieille chaumière, mais plus haute. Et Rosalie alors, quand le forgeron était venu là, dame, Rosalie allait amener les chevaux et elle tenait le pied du cheval à ferrer. Dame, le forgeron l'avait prise pour femme, quoi ! et ils avaient acheté alors, il y avait un trou là où est sa maison, ils avaient acheté ce trou-là et puis construit une maison là, quoi !

Dans ce passage, Louise évoque les différents métiers, faisant apparaître d'abord les employés des fermes puis les artisans : maçons, forgeron, cordonnier, repasseuse, etc. Elle souligne l'absence de chômage à cette époque. Concernant les maçons, son témoignage est contradictoire : elle affirme qu'il n'y a aucun entrepreneur mais cite P., entrepreneur à Vannes, chargé de construire les murs autour des champs de Penboch. À Arradon, le recensement de 1911 consigne Mayeul Le Coq comme employeur de nombreux menuisiers et maçons.

Le passage concernant le cordonnier donne des indications sur la façon de se chausser : *botoù koad* (sabots de bois) au quotidien, pour le dimanche *botoù koad stroget* (sabots à brides) ou *klakoù* (« claques ») en hiver et *botoù ler* (chaussures en cuir) en été. Louise évoque le moment où se fait le changement : le dimanche des Rameaux (*sul ar Laore*).

Comme Marie-Anne, Louise évoque l'importante main d'œuvre dans l'agriculture : les enfants des paysans sont les premiers employés dans l'exploitation. Quand ils sont trop jeunes, il faut recourir à des « domestiques », bergers et bergères ; en breton, les termes utilisés localement sont : *matezh* (servante), *gwas* (valet de ferme), *bugul* et *bugulez* (gardien ou gardienne de vaches).

En ce qui concerne la ferme de Penboch, la fratrie s'est amoindrie et dispersée : des dix enfants, trois n'ont pas atteint l'âge adulte, Pierre, prêtre, est mort en 1918, Perrine a épousé un paysan arradonnais, Céline, atteinte de tuberculose et Jeanne ont quitté Penboch pour s'installer avec leur mère à Poulmarc'h, aux portes du bourg, Françoise est devenue servante d'abord à Vannes, puis à Nantes ; en 1921, seuls restent à Penboch Joseph et Louise.

Dans l'extrait suivant, Louise présente Marie C.¹ qui vient comme servante à Penboch.

« Gomprenan ket ar galleg Komzit, komzit brezhoneg ! »

(Piw a lare an dra-ze ?) Dam, un bounfam bennag ha ne ouie ket galleg, sed ! sur-walc'h ! kar be oa ur yoc'h hag a ouie ket galleg, hein ! o, dam ya ! b' oa ur yoc'h ha yae ket d'ar skol 'm ouais ! ha re all ... ha neuse Mari C. oa ket bet deiz erbed er skol, hag he breudeur a oa bet skolaet mad kar e oant é labourad er préfecture.

(Piw oa Mathurine ... Marie ...) Mari C., elle était mariée avec un cantonnier, c'était un ivrogne aussi ! on le trouvait souvent sur le bord de la route, dormi, avec son petit chien auprès de lui, dame oui !

(Hi a zae da Benboc'h ?) Hi a zae da Benboc'h da labourad ; an heni Henri, Henri R. quoi ! ma c'housin, en doa komzet da Jojob anehi hi dehe karet kav' ur labour, ha n'am boa he goulennet da zond da dejermin avaloù douar ; ha hi a zae a Boulindu ... pas, oa ket e Poulindu e oa, Kervadeg ! hi a zae bemdez. Alafin hi a chome da gousked, dam ya ! O ma, me oa me koutant anehi kar sur oan anehi, vern ket e-menn aemp-ni, e oa sur anehi a ouarn razh an traoù !

(Marw oa he zen ?) Ya, marw oa, interet oa gouel ar re varw. (...)

¹ Marie Cadoret, nom que Louise prononce en breton [mari kadyr], rarement en français [mari kadore].

(Ouié ket galleg ?) O dam nann, ouie ket ar galleg, mes hi a ouie kontiñ ur sort ! kar tonton Jo ... ton grand-père lui donnait quelquefois sa paye, quoi ! et puis il lui donnait pas tout, exprès pour voir ! Mais elle regardait : « Ya, mes t'eus k' i razh raet din, sed ! Ha ! me oui me ased, sed ! t'eus k' i razh raet din ! ». Alors il riait, il lui donnait, dame ! Il gardait toujours jamais aucun sou. 15, 50 sous qu'on lui donnait en premier quand elle venait travailler.

(... Petra rae hi ?) Hi a rae kement tra oa, hi a yae da glazh ... da serr kaol d'ar saout, me oa me koutant kar oa ket bourrabl, ha surtout a p' oa gwleeb, *hein ! ben*, hi a lakae ur bec'h kaol àr he fenn, *hein ! houp ! elle avait de bons bras aussi, elle était costaud ! et grosse !*

(...) Hag a pa oa ... « Me chomo-me da gousked amañ ased dam ! » hi a lare. O ma, me rae ur gwele dehi da gousked, *quoi !* Hi sawe da vitin, hi a oere ar saout, me rae me ar c'hafe ha neuse ar piligad da ... d'an hoc'h ha neuse d'ar leuiou ha neuse an dejun, *quoi !* Me rae dalbezh ur skudellad soubenn laezh da Jo d'e zezun, eñv vourre ! ur soubenn laezh.¹

« Je ne comprends pas le français, Parlez, parlez en breton ! »

(*Qui disait ça ?*) Dame, une bonne femme quelconque qui savait pas le français, tiens ! sûrement ! car y en avait beaucoup qui savait pas le français, *hein ! oh dame oui ! y en avait beaucoup qui n'allaient pas à l'école, 'm ouais ! et d'autres ... et puis Marie C. n'avait été aucun jour à l'école, et ses frères avaient été bien instruits car ils travaillaient à la préfecture !*

(*suite en français : Marie C., elle était mariée ...*)

(*Elle venait à Penboc'h ?*) Elle venait à Penboch travailler ; *machin ... Henri, Henri R. quoi ! mon cousin, avait parlé d'elle à Joseph, qu'elle aurait voulu trouver un travail, et on l'avait demandée pour venir dégermer les pommes de terre ; et elle venait de Poulindu ... non, c'était pas à Poulindu qu'elle était, Kervadec ! elle venait tous les jours. À la fin, elle restait dormir, dame oui ! Oh ben, moi j'étais contente d'elle ! car j'étais sûre d'elle ! n'importe où on allait, on était sûrs qu'elle garde tout !*

(*Son mari était mort ?*) Oui, il était mort, il avait été enterré à la fête des morts. (...)

(*Elle savait pas le français ?*) Oh dame non, elle savait pas le français, mais elle savait compter quand même ! car tonton Jo ... ton grand-père lui donnait quelquefois sa paye, quoi ! et puis il lui donnait pas tout, exprès pour voir . Mais elle regardait : « Oui, mais tu me les as pas tous donnés, tiens ! Ah ! moi je sais bien, tiens ! tu me les as pas tous donnés ! ». Alors il riait, il lui donnait, dame ! Il gardait toujours jamais aucun sou. 15, 50 sous qu'on lui donnait en premier quand elle venait travailler.

(... *Qu'est-ce qu'elle faisait ?*) Elle faisait tout, elle allait chercher ... ramasser des choux pour les vaches, moi j'étais contente car c'était pas agréable, et surtout quand c'était humide, *hein ! ben*, elle mettait un tas de foin sur sa tête, *hein ! houp ! elle avait de bons bras aussi, elle était costaud et grosse !*

(...) *Et quand c'était ... « Moi, je resterais bien dormir ici, dame ! » qu'elle disait. Eh bien, je lui faisais un lit pour dormir, quoi ! Elle se levait le matin, elle trayait les vaches, moi, je faisais le café et puis la pâtée des ... des cochons et puis des veaux et puis le déjeuner, quoi ! Je faisais tout le temps une écuelle de soupe de lait à Jo pour son déjeuner, il aimait ! une soupe au lait.*

Le refrain cité au départ est également connu de Pierre. Louise le prend au pied de la lettre : beaucoup de gens ne comprennent pas le français, il faut donc s'adresser à eux en breton ; et elle évoque alors Marie C. qui n'a jamais été à l'école, c'est une personne de confiance pour garder la ferme, travailleuse et robuste. Elle ne parle pas français mais elle sait compter et réclame son dû avec insistance. Le récit de Louise alterne ici breton et français.

À un autre moment de son témoignage, elle évoque les veillées à la ferme.

O dam ya, ni filaje, ni rae ur yoc'h tan e ... e korn an tan. Mari, a p'oa geneomp, hi a zegase brec'hiad koad geti, m' boa me euzh e vehe lakaet an tan er siminal. Ni yae, ni yae, Jojob, ha bepe, hi, me ha neus' ar bugul en-dro d'an tan ahont da filajad, *quoi !* Ha Mari a rae ... g'e roed, hi a file *quoi !* hi doa ur *rouet*, hi en doa eñv degaset geti da Benboc'h. Ha n'am boa ni ur yoc'h a oa er suler, mes re kozh (*rivre*) ha neus' ar bugul en doa gwraet ur velo gete, get lod anehe ! *hein, hein !* eñv doa gwraet ur velo (*rivre*).

(Petra oa gwraet e-pad ... durant ar filaj ?) O dam, raemp ket kalz a dra ; meur a wezh ni vrochenne, mamm a wrie ha neoazh wele ket kalz, he doa ket elektrisite neoazh, mes dam, oa red dehi razh gwriad hon chaochonoù da mond d'ar skol, *hein !* faote ket dehi, peotramant pezh ma oa

¹ LR 3-2 (57.44).

toull' *quoi* ! faote ket dehi hon gwel toull naket da mond d'ar skol ha hi a chome diwezd, mes lies hi a gouske (*rire*). Añfin, man Doue ! Neoazh ni lakae linjerezed, ind a chome durant ar sizhun geneomp mes ...

(E-pad ar gouiañv oa ... ar filaj ?) O dam ya, e-pad ar gouiañv. Dam, d'an hañv, ni chome en douarou beteg an noz, ha neuse ni zebre koan ha ni yae da gousked *quoi* ! Meur a wezh, oa debret hon c'hoan deomp-ni, e oa c'hoazh an abeed, e oamp ni prest da mond da gousked, oa c'hoazh an abeed é mond da zebriñ koan kar ni glewe ar c'hlozh é soniñ d'an Angelus. « O, ni lare, ar re-ze deus ket c'hoazh debret koan ! ». Mes ni vourre ma oa an abeed ahont ha neuse an heni, an Apostoliked durant ar brezel, *quoi* ! kar oamp k' en hon unan, ni vourre anehe.

(Ha c'hwi ... c'hwi gonte istorioù pe ...) Dam ya, ni lare istorioù ! (*rire*) Mari oa ket bet james er skol, ouie ket galleg, mes hi a ouie kontiñ ur sort, *hein* ! kar, a pa yae Jojob ha bepe evid he faeiñ, eñv rae espres, rae ket razh he argant dehi, ha hi [??] : « Ya, mes t'eus k'i razh raet din, sed ! me oui 'am ! me oui c'hoazh kontiñ an dra-ze ur sort, t'eus k'ind razh raet din ! ». Eñv c'hoarzhe neuse. (*rire*)¹

Oh dame oui, on veillait, on faisait beaucoup de feu au ... au coin du feu. Marie, quand elle était avec nous, elle apportait une brassée de bois, j'avais peur que le feu prenne dans la cheminée. On allait, on allait, Joseph, ton pépé, elle, moi et puis le « bugul » (berger) autour du feu là-bas veiller, quoi ! Et Marie faisait ... avec son rouet, elle filait quoi ! elle avait un rouet, elle l'avait amené avec elle à Penboch. Et nous, on avait un tas au grenier, mais des vieux (rire) et puis le « bugul » en avait fait un vélo, avec une partie d'entre eux ! hein, hein ! il avait fait un vélo (rire).

(Qu'est-ce qu'on faisait pendant la veillée ?) Oh dame, on faisait pas grand chose ; quelquefois on tricotait, maman cousait et pourtant elle voyait pas beaucoup, elle avait pas d'électricité pourtant, mais dame, elle devait coudre tous nos chaussons pour aller à l'école, hein ! elle voulait pas, ou bien ce qui était troué, quoi ! elle voulait pas nous voir avec des trous non plus pour aller à l'école et elle restait tard, mais souvent elle s'endormait (rire). Enfin, mon Dieu ! Pourtant on employait des couturières. Elles restaient toute la semaine avec nous mais ...

(C'était pendant l'hiver la veillée ?) O dame oui, pendant l'hiver. Dame, l'été, on restait dans les champs jusqu'à la nuit, et puis on mangeait le repas du soir et on allait dormir, quoi ! Quelquefois, nous, on avait mangé le repas du soir, les abbés étaient encore, on était prêts à aller dormir, les abbés étaient encore en train d'aller manger le repas du soir car on entendait la cloche sonner l'Angelus. « Oh, on disait, ceux-là n'ont pas encore mangé le repas du soir ! ». Mais on aimait que les abbés soient là et puis les machins, les Apostoliques pendant la guerre, quoi ! car on n'était pas tout seuls, on les aimait bien.

(Et vous ... vous racontiez des histoires ou ...) Dame oui, on disait des histoires ! (rire) Marie n'avait jamais été à l'école, elle savait pas le français, mais elle savait compter quand-même, hein ! car quand Joseph, ton pépé, allait pour la payer, il faisait exprès, il lui donnait pas tout son argent, et elle [??] : « Oui, mais tu me les as pas tous donnés, tiens ! je sais, dame ! je sais encore compter ça quand même, tu me les as pas tous donnés ! ». Il riait alors.

Les veillées en hiver, *filajoù*, rassemblent autour du feu tous les habitants de la maison ; ce sont des temps de loisir, occupés parfois à des travaux de filage ou d'aiguilles ; ainsi Louise évoque sa mère qui s'endort en raccommoant leurs habits et, à une époque ultérieure, la servante Marie filant au rouet et le berger qui fabrique un vélo avec de vieux rouets rangés au grenier. En été, le travail se poursuit dehors jusqu'à la tombée de la nuit et le repas du soir, *koan*². L'évocation des histoires racontées à la veillée amène à reparler de Marie C. qui n'a jamais fréquenté l'école, ne parle pas français mais sait compter ses sous ; Louise cite à nouveau les paroles de celle-ci à l'adresse de Joseph qui s'en amuse.

Les recensements de 1872 et 1911 et l'état civil d'Arradon permettent de retrouver Marie C. : Marie-Louise Allanic est née le 20 novembre 1866 à Poulindu ; ni son père âgé, scieur de long, ni les deux témoins ne signent son acte de naissance³. Lors de son mariage le 8 novembre 1893 avec

¹ LR 10-2 (1.24.28).

² Louise note que, dans la propriété des Jésuites, le repas du soir est plus tardif. Le réveil est par contre sans doute plus matinal à la ferme. Louise se lève très tôt en été pour aller à Vannes apporter des fruits et légumes. « Combien de fois que moi, je me suis levée à 3 heures pour donner à manger au cheval avant d'aller (...) » LR 3-1. Il s'agit sans doute ici de l'heure solaire.

³ État civil, Arradon, naissances, mariages, décès, 1842-1867, image 603/665.

Jean-Pierre C., un cantonnier originaire de Grand-Champ, celui-ci signe le registre mais « l'épouse » et les « pères et mère des époux » déclarent « ne savoir signer »¹.

En 1872, la famille Allanic est recensée à Poulindu, village ouvrier comptant 34 habitants à cette époque ; le père, Louis, scieur de long, 38 ans, consigné comme sachant « lire » seulement et son épouse, Marie-Vincente Le Guével, 31 ans, sont tous deux natifs d'Arradon comme leurs cinq enfants recensés : Mathurin, 11 ans, sachant « lire et écrire », Marie-Louise, 10 ans, sachant « lire », les plus jeunes Marie-Hélène, 8 ans, Marie-Louise, 5 ans, et Martin, 3 ans, consignés comme la mère avec le signe ” désignant ceux qui ne savent ni lire ni écrire. La deuxième Marie-Louise de ce recensement est la future servante de Penboch, dont Louise dit qu'elle n'est allé aucun jour à l'école alors que ses frères étaient bien instruits. Ce recensement tend à montrer que la première Marie-Louise a également été scolarisée. En 1911, Marie C. est recensée avec son mari à Coluret, village ouvrier de 8 habitants. Elle est âgée d'une cinquantaine d'années lorsqu'elle vient comme servante à Penboch, de 1921 à 1929 environ.

Marie y revient encore en visite après cette date et elle reçoit aussi Louise et sa famille dans sa maison à Mané Huiry jusqu'après la seconde guerre mondiale. Marie est alors âgée, elle s'exprime toujours en breton et se plaint de ses jambes.

Hi doa he zi e Mane Huiri iwe ! Ha ni yae d'he gwel ha hi hon resewe mad ! Hi a brene dalbez h peb unan e vrioch deomp, Jeanne ha neuse me yae, *la mémé quoi !* ha neus' ar vugale, ha hi a brene dalbez h peb unan e vrioch deomp ; hag hi a rae kafe hag hi a rae ur pladad fars ! ha meme a lare : « *Moi, j'aime bien le far que Marie fait car il est épais, moi, j'aime bien le far comme ça !* ».²

Elle avait sa maison à Mané Huiri aussi ! Et on allait la voir et elle nous recevait bien ! Elle nous achetait tout le temps une brioche à chacun, Jeanne et puis moi, on allait, la mémé quoi ! et puis les enfants, et elle nous achetait une brioche à chacun ; et elle faisait du café et elle faisait un plat de far ! et mémé disait : « Moi, j'aime bien le far que Marie fait car il est épais, moi, j'aime bien le far comme ça ! ».

(...) *Dame oui, elle avait de vilaines jambes ! elle pouvait pas les tenir, elle était sur son lit, assis comme ça et ses jambes en pendant, on les voyait ! mais elle dormait quand même.* (Ha petra lare Mari da ... da ma mamm ?) « O dam, m' c'haezh verc'h, ya ! [sell ?] man diwhar, on me deus droug dehe ! ».³

La scène décrite se passe sans doute avant ou pendant la seconde guerre mondiale. Elle met en jeu des locuteurs monolingues, Marie en breton, les neveu et nièce de Louise en français ; Louise, bilingue, est en position d'interprète, et Jeanne, sa belle-sœur née à l'Île-aux-Moines, est une bretonnante passive : elle comprend bien le breton, donc ce que raconte Marie, mais s'exprime en français, sauf quelques expressions courantes.

Cette situation de communication complexe est révélatrice d'une époque où sont confrontées plusieurs générations et des compétences linguistiques diverses. Le mariage de Joseph avec Jeanne en 1929 introduit au quotidien le français à côté du breton dans la ferme de Penboch.

Françoise, servante à Nantes.

Françoise est née le 25 septembre 1895 à la ferme de Penboch. D'après le témoignage de sa sœur Louise, elle interrompt un apprentissage de couturière chez une parente éloignée et « se place » comme servante dans une famille nantaise.

Ma fepe Bonavañtur en doa merhad un c'hoar hag a oa dimezet d'un noter, mes an noter doa gwraet *faillite*, ha eñv doa diw verc'h, unan anehe oa *institutrice* e Sene hag an all a oa dimezet d'ur marchand-drog mes 'em arrañje ket tamm erbed !

¹ État civil, Arradon, mariages, 1884-1895, image 80/103.

² LR 8-2 (37.23).

³ (Et que disait Marie à ... à ma mère ?) Oh dame, ma pauvre fille, oui ! [regarde ?] mes jambes, c'est moi qui ai mal à mes jambes ! LR 3-2 (1.01.28). La nièce de Louise se souvient que lors de ces visites elle disait à sa tante : « Dis à Marie de nous montrer ses jambes ! ».

Kar Fransoez a oa waet da zeskiñ micher *couturière* da di « Mari vraz » *qu'on l'appelait, c'était une tante au boucher Le F. qui était à Arradon, qui faisait la couture, hein ! et puis elle allait ...* hi a yae da gousked da di maeren mamm, mes honhont ma em arrañje ket g'he den, lies lies hi a laoske he den hag a yae da gousked da di he moereb, da di maeren mamm ha Fransoez oa red dehi parti, ha faot ket dehi ken chom, dam nann ! faote ket dehi ken chom ahont a-gaoz d'an dra-ze. Ha hi doa laosk' he micher, *quoi !* ha daet d'ar ger ; hag a p'oa dimezet Perrin, faote dehi ataw hi mond da 'ounid *quoi !*

Hag an dam B. doa kavet an ti-ze dehi, ti G., G., hag hi doa bet boneur kar an dam a oa mad douzhti abominabl ! disterañ tra ma oa klañv, hi he soagne, hi he soagne ! ha neuse a pa zae d'ar ger, hi he degase g' ar voatur.

Ha m'am boa me komzet ag an dra-ze ur wezh da G. en doa laret krapin getou p'oan é tond du-mañ. Ha m'am boa lar' dehous, dam darriw oan etal ti ... etal *garage, oh ben pas, etal hangar Étienne*, ha m'am boa lar' dehous « *Ben, j'arrive !* » « *Oh, je sais bien où c'est que vous allez !* » eñv doa lar' din. Eñv man gwele bemdez é pasiñ ahont *quoi !* ha neuse m'am boa komzet dehous ag an dra-ze : m'am boa un c'hoar hag a oa waet da ... doa ' em plaset e Naoned, e ti G. (...) « *Et puis ils avaient une grande propriété à Elven.* », « *Comment est-ce qu'elle s'appelait, la propriété ?* » « *Oh dame, j'ai oublié ... j'ai oublié !* » « *Ben, je vais demander avec ma femme.* » P'oa darriw etal ar grillh : « *Henriette !* » « *Oh mais, je sais, je dis, je me rappelle : Talbouet !* » « *C'était ma mère, cette bonne dame-là !* » eñv doa lar' din. Hag a c'houde, ind a gomz dalbez douzhon hag an dam ha razh a za da ziviz douzhon. Mes hennezh oa ket c'hoazh dimezet neuse, kar hi a lare unan ag ar baotred oa ket ker mad evel an all douzhti naket, mes an dam oa mad douzhti abominabl abominabl ! Mes hi doa ket ... oa red bet dehi kuitaad kar oper' oa bet d'ur *rein*.¹

Mon pépé Bonaventure avait probablement une sœur qui était mariée à un notaire, mais le notaire avait fait faillite, et il avait deux filles, l'une d'elles était institutrice à Séné et l'autre était mariée à un droguiste mais ils ne s'arrangeaient pas du tout !

Car Françoise était allée apprendre le métier de couturière chez « la grande Marie » qu'on l'appelait, c'était une tante au boucher Le F. qui était à Arradon, qui faisait la couture, hein ! et puis elle allait ... elle allait dormir chez la marraine de maman, mais celle-là, qui ne s'arrangeait pas avec son mari, souvent souvent elle laissait son mari et elle allait dormir chez sa tante, chez la marraine de maman et Françoise devait partir, et elle ne voulait plus rester, dame non ! elle voulait plus rester là-bas à cause de ça. Et elle avait laissé son métier, quoi ! et était revenue à la maison ; et quand Perrine s'était mariée, elle, elle voulait toujours aller gagner sa vie quoi !

Et Madame B. lui avait trouvé cette maison-là, chez G., G., et elle avait eu de la chance car la dame était très bonne pour elle ! la moindre maladie qu'elle avait, elle la soignait, elle la soignait ! et puis quand elle venait à la maison, elle la ramenait en voiture.

*Et moi, j'avais parlé de ça une fois à G. qui m'avait dit de monter avec lui quand je venais ici. Et je lui avais dit, dame, j'étais arrivé près de la maison ... près du garage, oh ben non, près du hangar d'Étienne, et je lui avais dit : « Ben, j'arrive ! » « Oh, je sais bien où c'est que vous allez ! » il m'avait dit. Il me voyait tous les jours passer là, quoi ! et puis je lui avais parlé de ça, que j'avais une sœur qui était allée à ... qui s'était placée à Nantes, chez G. (...) « et puis ils avaient une grande propriété à Elven. » « Comment est-ce qu'elle s'appelait, la propriété ? » « Oh dame, j'ai oublié ... j'ai oublié ! », « Ben, je vais demander avec ma femme. » *Quand il était arrivé près de la grille : « Henriette ! » « Oh mais, je sais, je dis, je me rappelle : Talbouet ! » « C'était ma mère, cette bonne dame-là ! » il m'avait dit. Et depuis, ils me parlent tout le temps, et la dame, et tous viennent me parler. Mais celui-là n'était pas encore marié alors, car elle disait qu'un des garçons n'était pas aussi bon que l'autre pour elle non plus, mais la dame était très, très bonne pour elle ! Mais elle avait pas ... elle avait dû quitter car elle avait été opérée d'un rein.**

Dans ce passage, sont évoqués plusieurs lieux ainsi que des personnes et époques diverses : Françoise loge chez une parente à Vannes lorsqu'elle apprend le métier de couturière ; elle trouve ensuite un emploi de servante à Nantes au moment du mariage de sa sœur Perrine, en 1921. Louise rencontre, bien plus tard, un membre de cette famille nantaise qui a acquis une propriété à Arradon, près du terrain acheté par Joseph à Gramilla².

¹ LR 9-2 (53.24).

² Joseph a acquis ce terrain avant son mariage, comme le raconte Louise : *Dam, oa ket 'ta c'hoazh dimezet Jojob kar oa ket c'hoazh Jeanne ahont, ha eñv doa lar' din « M' ens prenet Gramilla get François an T. », « A ! penaos e alles-te ... penaos e paei-te ? », « O geo ! »* Ben, il vendait des huîtres, hein ! (Dame, Joseph n'était toujours pas

La conversation rapportée a donc lieu en français avec une personne peu connue et d'un milieu social différent. Les premières paroles du voisin nantais sont citées par Louise dans son français habituel : « je sais bien où c'est que vous allez ! », « Ben, je vais demander avec ma femme », expression qui ne correspond sûrement pas au langage employé par son interlocuteur.

Dans un autre récit concernant la même rencontre, Louise traduit en breton certaines répliques : « Oh, je sais bien où c'est que vous allez ! *M'oui as' e-menn es-te !* » (Je sais assez où tu vas, toi !), passant du vouvoiement en français au tutoiement en breton, puis : « *Me oulenno get ma maouez !* » (Je demanderai avec ma femme !), « *O ! m'eus ... e ta ar soñj din ag an anv : Talhouet !* » (O, je ... il me vient l'idée du nom : Talhouet !), « Oh ben ! c'était ma mère, cette bonne dame-là ! *eñv doa lar' din, Ma mamm oa an dam vad-ze !* » (il avait dit, Ma mère était cette bonne dame-là !)¹.

Deux lettres de Françoise, l'une en français, l'autre en breton, ont été conservées dans la famille de Louise. La première, écrite à Nantes en décembre 1921, est adressée à sa mère et ses sœurs, Céline et Jeanne, qui ont quitté la ferme de Penboch pour une petite maison à Poulmarh, aux portes du bourg d'Arradon. Céline, malade, n'a pu assister au mariage de sa sœur Perrine le 27 octobre 1921. Françoise, qui a vingt-six ans à cette époque, répond à une de ses lettres.

Nantes – Rue de la Bastille

12 déc 1921

Bien chères mère et sœurs

A l'instant je viens de lire la lettre de Céline. Quel-/le joie elle m'a causée, lors-/qu'Angèle me l'a présentée/j'ai de suite reconnu son écri-/ture. Vous voilà donc cette/fois installées à Poulmarh/Céline, je le savais bien aura/plus à se distraire qu'à Penboch/Sans doute vous auriez eu le/cœur saignant en quittant/Penboch, cet endroit qui nous/était si cher à tous, que l'on/appelait si souvent le Para-/dis terrestre ; mais vous n'y êtes/pas bien loin, il n'y a que toi,/chère Céline qui en sera pri-/vée pendant l'hiver du moins/mais quand les beaux jours re-/viendront, espérons-le tu t'y re-/trouveras plus robuste aussi et/pourras reprendre encore le che-/min de Penboch. Moi aussi/je l'ai quitté. Oh ! soyez bien/persuadées que je pleurais/bien souvent avant de partir/à la pensée de tout quitter/parents, amies et surtout/toi ma bien chère mère. Ce/qui me consolait, c'est qu'à/Vannes ou j'ai séjourné dix/mois, je pleurais aussi les pre-/miers jours, puis je me suis tou-/jours trouvée bien. C'est d'ail-/leurs ce qui m'est arrivé ici./Oh combien Mme a su m'a-/douceir mon exil. Oui vraiment/j'ai trouvé en elle une au-/tre mère. Combien elle a pris/soin de moi lorsque ces der-/niers temps j'étais enrhumée./Elle voulait me faire prendre/comme Melle Annick de l'hui-/le de foie de morue pendant l'hiver à ses frais bien enten-/du ; mais je ne l'ai pas voulu./Elle m'a donné une boîte de/pilules à prendre 3 fois par jour/et demain je commence une/bouteille de quinquina qu'elle/m'a préparée dans du vin. Vous/ai-je dit qu'elle m'a fait con-/sulter le médecin ? Elle a pro-/fité de ce que j'étais enrhumée/il y a de cela 8 jours passés de same-/di. Cela m'ennuyait bien sûr/mais elle avait tant peur que je/sois restée malade comme Céline, elle/m'a donc accompagnée. Comme/elle a interrogée le docteur pour/savoir réellement si je n'avais/rien ! mais celui-ci lui a certi-/fié que je n'étais qu'un peu/anémique peut-être. Pensez un/peu, comme j'avais une envie/de rire, moi qui me porte tout/aussi bien que chez nous sinon/mieux. Mais Mme est si bonne/que je la laisse faire. Je sais/qu'ils sont très riches et qu'ils/dépensent largement en aumô-/nes. Ici il ne manque rien. /Du beurre de la viande tout/est en notre disposition et sous/nos mains ; comme boisson c'est/toujours le vin blanc qu'on/nous sert. Ce matin Mme m'a/donné l'argent du mois écoulé./(fin du feuillet)²

La rédaction de cette lettre dénote une bonne maîtrise du français et une qualité d'expression à souligner chez quelqu'un qui a fréquenté l'école primaire à Arradon jusqu'au certificat d'études et dont la langue maternelle est le breton.

encore marié car Jeanne n'était pas encore là, et il m'avait dit « J'ai acheté Gramilla à François Le T. », « Ah ! comment est-ce que tu peux ... comment est-ce que tu paieras ? », « Oh si ! » ... LR 3-1 (28.38).

¹ LR K2-1(11.44). Les phrases entre parenthèses sont une traduction littérale de ma main.

² Lettre manuscrite de Françoise R., inachevée. Seul un feuillet recto-verso plié a été conservé.

L'autre lettre conservée est rédigée en breton en avril 1922 :

Nanned, d'en 29 a Imbril 22

Mem brér, me hoër karet,

Etan hoah ur huéh a spe-/red ag a galon betag Penboh./Liés me ia elsé trema zoh,/drest ol bremen a pe dosta miz/Mé, e hanuér er miz brauan/ag en deuzek. Er sehun paset/me mes chonjé liés é braüité/hun bro a drest ol é Penboh,/a pen don bet én ur hornad/ bro, hanuét Oudon, borhig/a gostiad Nanned ag e zou/diazéiét étal ur revéiér e/hanuér en (Havre). E pad/ ma homb bet én trein, de la-/ret tost d'hun hériad tro a tro/ ni hun es boiajé é tré diu/revéiér pé merhat é oé ma-/rézieu e oé doh hun tud./Bras e oé en deur, a ni e/huilé é kreis er riviér pradeu/goleit a hantér get en deur./Bout e oé ér pradeu sé bostadeu/devet, ag étal dé ni e huilé/ur chaland vras, él a gani/vrasan. Forcet é en dud-on de/gas a de zigas élsé ou deved, ahoél é man donn él ou hanü /Bout e oé ehué, téiér elsé én/deur, ag en dud anéhé ne hel-/len ket sorti hemb ou bagig./Ni e zou chomet duhon heih/dé. Ho ! Bouraped e oé hanon./En ti hon, be zou, anfin ne/hellan ket laret pegement/kambr, ag a nehé ni e huélé/er mézeu tro a tro rak diazéié/ar ur manné. Ret e oé par-/ti ar lerh eih dé a d'em/zro, me zou a houdé hei dé/hoah é me unan amen,/get en neu bautr, ol ou/zud e zou é St Nolf ; mé,/enta e zou eit er momand/ou hegénoureis. Arhoah él/men dé sul é vein mestréz/neoah, rac monet e hran/ou deu de basein en dé devat/ou zud. A pe ven bet tostoh/der gér, mem bé hoeit dobér/un dro balé. Més ré bel é,/ret é dein renonci. Mé mes/merhat konzet treu erhoal/elsé a me aférieu, neoah mar/vennan skriu d'oh, petra la-/rein mé meit en treu se./Me huel penaus ne geméret/ket hui liés er blumen eit/rein dein ou toérieu. Er/bléad e zeli bout braü sur-/hoal duhont. Ol er gué freih/e zeli bout ehué bleüet braü./Ag en hestr ? Ha ind e zou/guaret ? Me huélé én un/devantur en handerü men,/hestr bihan nitra, ag er/bris e hoé étal dé ar un/tam papér, ur skouid béha-/noh pemb plank en douzén./ Anfin m'hou kuitat ar en/drazé rac er hours é dein de/vonet de gousket. Bonsér/doh enta. Skriüet d'ein lié-/soh. Ur liéir e hra kemént/a blijadur. Kenavou d'oh/hou teu. Men doéré de ol/er fameil.

D'oh a greiz kalon

Françoise¹

Nantes, le 29 Avril 22

Mon frère, ma sœur chéris,

Je viens encore une fois par l'esprit et le cœur jusqu'à Penboch. Souvent je vais ainsi vers vous, surtout quand approche le mois de Mai, qu'on nomme le mois le plus beau des douze. La semaine passée, j'ai souvent pensé à la beauté de notre pays et surtout à Penboch, quand je suis allée dans un coin appelé Oudon, petit bourg des environs de Nantes qui est situé près d'une rivière qu'on appelle le (Havre). Pendant que nous étions dans le train, c'est-à-dire près d'une heure environ, nous avons voyagé entre deux rivières ou peut-être des marais qui étaient à nos gens. L'eau était haute et nous voyions au milieu de la rivière des prés à moitié recouverts par l'eau. Il y avait dans ces prés-là des troupeaux de moutons, et près d'eux nous voyions un grand chaland, comme le plus grand des tiens. Ces gens là-bas sont forcés d'amener et de ramener ainsi leurs moutons, [au moins ils sont doux comme leur nom le veut ?]. Il y avait aussi des maisons ainsi dans l'eau, et leurs habitants ne pouvaient en sortir sans leur petit bateau. Nous sommes restés là-bas huit jours. Oh ! que c'était agréable, là-bas. Dans la maison là-bas, il y a, enfin je ne peux pas dire combien de chambres, et de celles-ci on voyait la campagne tout autour car elle est située sur une colline. Il a fallu partir après huit jours et à mon tour, je suis depuis huit jours seule ici, avec les deux garçons, tous leurs parents sont à St Nolf ; c'est moi qui suis donc pour le moment leur cuisinière. Demain, comme c'est dimanche je serai patronne pourtant car ils vont tous deux passer la journée avec leurs parents. Si j'avais été plus près de la maison, je serais allée faire une promenade. Mais c'est trop loin, il me faut y renoncer. J'ai sans doute parlé suffisamment ainsi de mes affaires, pourtant, si je veux vous écrire, qu'est-ce que je dirai d'autre. Je vois que vous, vous ne prenez pas souvent la plume pour me donner de vos nouvelles. La récolte doit être belle sûrement là-bas. Tous les arbres fruitiers doivent être bien fleuris. Et les huîtres ? Est-ce qu'elles sont vendues ? Je voyais dans une devanture cet après-midi, de toutes petites huîtres, et le prix était sur un morceau de papier à côté d'elles, un écu moins cinq sous la douzaine. Enfin je vous quitte sur cela car il est temps pour moi d'aller dormir. Bonsoir à vous donc. Écrivez-moi plus souvent. Une lettre fait tant plaisir. Au revoir à tous deux. Mes nouvelles à toute la famille.

À vous du fond du cœur

Françoise

¹ Lettre manuscrite de Françoise R., sur un feuillet recto-verso plié.

Françoise écrit en breton à ses frère et sœur, Joseph et Louise, restés à la ferme de Penboch ; quelques mois auparavant, elle utilise le français dans la lettre adressée à sa mère et ses sœurs à Poulmarh. Peut-être le fait d'écrire à Penboch la ramène-t-elle à son enfance bretonnante¹. Dans la lettre en français, on note les graphies « Penboch » puis « Penboc'h » pour ce toponyme, dans la lettre en breton *Penbob*, selon la graphie vannetaise de cette époque, celle des ouvrages religieux et de la revue *Dibunamb* dont quelques exemplaires ont été conservés dans la famille.

Si Françoise écrit par besoin de correspondre avec sa famille, elle semble prendre goût à cet exercice. Les deux lettres citées montrent une expression écrite maîtrisée, en français comme en breton, et une aisance dans l'une et l'autre langue qu'elle emploie sans les mélanger, indiquant même entre parenthèses le toponyme « Havre » qu'elle perçoit comme non breton.

Le témoignage de Louise éclaire un peu les lettres de sa sœur. La mention d'« une grande propriété à Elven » dont le nom est Talhouet désigne sans doute la résidence de Saint-Nolf dont parle Françoise². Louise évoque aussi la venue de leur sœur Céline à Poulmarh.

Céline a oa marw, daet oa da Boulmarc'h, hi doa hiraezh da zond da Boulmarc'h kar hi a lare e vehe bet kaeroc'h dehi e Poulmarh ; e kontrel, b'oa courants d'air, ha neuse, a p'oa digor ... p'oa serret an norioù, be oa moged ha oa red dalbezh laoskiñ an nor peotramant ar fenestr digor, hein ! Ha hi doa ouzhpenn anoued ! Dam, e oa bet pell anehi, dam, e oa bet a viz ... octobre, novembre 'ta sur, février oa a p'oa marw, heñvel genin. Ben, a p'oa klañv braz ahont, oa red deomp mond d'he gouarn hein ! da noz ; me zae me a Benboc'h, m'am boa euzh é tond edan koad Trevelenn, ha me lare da Jojob : « Dam, dis d'ar ger founabl, e-kours kar faot din me mond da Boulmarc'h ! » ha m'am boa euzh.³

Céline était morte, elle était venue à Poulmarh, elle avait hâte de venir à Poulmarh car elle disait qu'elle serait mieux à Poulmarh ; au contraire, y avait des courants d'air, et puis, quand les portes étaient ouvertes ... fermées, il y avait de la fumée et il fallait tout le temps laisser la porte ou la fenêtre ouverte, hein ! Et elle avait davantage froid ! dame, elle avait été longtemps, dame, elle avait été du mois de ... octobre, novembre, toujours sûrement, février quand elle était morte, selon moi. Ben, quand elle était bien malade là-bas, on devait aller la garder, hein ! la nuit ; moi, je venais de Penboch, j'avais peur en venant sous le bois de Trubélin, et je disais à Joseph : « Dame, reviens vite à la maison, de bonne heure car moi, je veux aller à Poulmarh ! » et j'avais peur.

Si la lettre de Françoise laisse espérer que Céline se trouvera « plus robuste » aux beaux jours, le témoignage de Louise montre, a posteriori, les inconvénients de la maison de Poulmarh et déplore l'aggravation de l'état de santé de sa sœur qui s'éteint le 24 février 1922. C'est aussi à Poulmarh que Françoise meurt le 21 avril 1940, huit jours après son neveu.

Ha m'am boa me ... oan daet da glazh ar lanjerenn, ur lanjerenn gwenn, n'am boa ni unan vraw e Boulmarc'h, hag e oan me daet d'he c'hlahz evid er lekel àr ar gwele. Ha neuse d'ar sul, *ben*, d'ar sul da noz ... ha neuse Fransuez oa daet d'ar ger a Naoned ur miz kent, just, ha neuse *Jeanne* en doa lar' din : « Te zegaso ar lanjerenn en-dro ! ».

Ha n'am boa bet dober anehi kar Fransuez a oa marw neuse, d'ar sul da noz, *hein* ! Frederik oa, Frederik O. oa daet da lar', eñv en doa skoeit àr ar fenestr, eñv doa gwraet euzh deomp, mond fonnabl da Boulmarc'h. M'am boa me kemeret man niw vot, unan e peb dorn, ha be oa gwez hag a oa bet taolet e ... er *propriété* a Benboc'h, m'am boa sailhet a-dreist se, sellen ket, m'am boa ket gwraet ket 'maed redeg durant an hent ! Ha meme oa daet g'he velo àr ma lerc'h me, darriw oan me e-raog mes marw oa, e oa ar re ar G. ahont d'he arrañj evid he lekel àr he gwele, re ar G. a rae ... e lakae a feson ... ha neuse a ouie ansevelisiñ unan marw, *hein* ! kar be zo re hag a zo rust douzhte, vourran ket me ; marw vent, ouian ket, mes vern ket ; ha n'am boa ni chom' ahont gete, ha neuse n'am boa chomet geti durant an noz, *quoi* ! (...)

Ha m'am boa me lar' d'ar medisour ar sul-se mond d'he gwel, ha eñv doa lar' dehi : « *Elle n'a rien ! Elle n'a qu'à aller un peu au soleil !* ». *Ben*, ya, mes 'am ! hi doa ... ouian ket me ma hi doa gwraet ... doa 'ta sawet, hi em gave ket a feson *quoi* ! *Ab dame* ! ha neuse *Jeanne* a wele e yae da verwel, ha hi

¹ Quand elle adressait quelques mots de français aux voisins jésuites : « Bonjour, *ma beleg* ! ». Voir en 2.1.2.

² Un lieu-dit Talhouet existe à Saint-Nolf, mais pas à Elven.

³ LR 6-2 (1.04.39).

doa laret da Julien ma oa matezh e Porse mond da lared fonnabl d'ar person dond d'he noueiñ ! mes dam, Julien yae ket gwall vuan naket, alle ket mond àr redeg naket, daet oa 'ta ar person d'he gwel ... Anfin, man Doue !¹

Et moi, j'avais ... j'étais venue chercher le drap, un drap blanc, on en avait un beau à Poulmarh, et moi, j'étais venue le chercher pour le mettre sur le lit. Et puis, le dimanche, ben, de dimanche soir ... et puis Françoise était revenue de Nantes à la maison un mois avant, juste, et puis Jeanne m'avait dit : « Tu rapporteras le drap ! ».

Et on en avait eu besoin car Françoise était morte alors, le dimanche soir, hein ! Frédéric était, Frédéric O. était venu dire, il avait frappé à la fenêtre, il nous avait fait peur, d'aller vite à Poulmarh. Moi, j'avais pris mes deux sabots, un dans chaque main, et il y avait des arbres qui avaient été abattus dans ... dans la propriété de Penboch, j'avais sauté par-dessus, je regardais pas, j'avais fait que courir tout le chemin ! Et mémé était venue avec son vélo après moi, moi, j'étais arrivée avant mais elle était morte, les Le G. étaient là en train de l'arranger pour la mettre sur son lit, les Le G. faisaient ... mettaient comme il faut ... et puis elles savaient ensevelir un mort, hein ! car il y en a qui sont brusques avec eux, moi, j'aime pas ; ils sont morts, je sais pas, mais ça fait rien ; et nous, on était restées là-bas avec eux, et puis on était restées avec elle toute la nuit, quoi ! (...)

Et moi, j'avais dit au médecin ce dimanche-là d'aller la voir, et il lui avait dit : « Elle n'a rien ! Elle n'a qu'à aller un peu au soleil ! ». Ben oui, mais 'ame ! elle avait ... je sais pas si elle avait fait ... elle s'était levée toujours, elle se sentait pas bien, quoi ! Ah dame ! et puis Jeanne voyait qu'elle allait mourir, et elle avait dit à Julienne qui était servante à Porcé d'aller vite dire au recteur de venir l'extrémiser ! mais dame, Julienne n'allait pas vite non plus, elle pouvait pas aller en courant non plus, le recteur était toujours venu la voir ... Enfin, mon Dieu !

Le récit de cette semaine tragique commence ici à l'ensevelissement du fils de Joseph. Quand Françoise décède, c'est un voisin de Poulmarh, Frédéric O., qui vient porter la nouvelle à Penboch. Louise raconte sa course effrénée, les sabots à la main, enjambant les obstacles, et son arrivée à Poulmarh avant sa belle-sœur². Louise cite en français les paroles du médecin : « Elle n'a rien ! Elle n'a qu'à aller un peu au soleil ! ».

Le décès de Françoise, à l'âge de quarante-quatre ans, est sans doute dû à une embolie pulmonaire survenant après une opération du rein. Elle a quitté Nantes un mois auparavant et ramené son mobilier à Poulmarh. Contrairement à ses sœurs Jeanne et Louise, Françoise ne porte plus la coiffe, ce que sa mère a d'abord désapprouvé. Elle a adopté les manières de la ville. Sa nièce se souvient d'être un peu intimidée par cette tante qu'elle connaît peu, elle ne sait dire si Françoise parle breton avec ses sœurs quand elle revient de Nantes à la fin de sa vie.

L'ensemble de ces témoignages sur les différents métiers exercés à Arradon, Séné ou ailleurs permet d'appréhender un peu la situation linguistique après la guerre 1914-1918. Le breton est la langue parlée à bord des bateaux sinagots à l'époque où Pierre y est marin pêcheur, jusqu'à son service militaire en 1927 ; c'est la seule langue que Marie-Anne pratique à la ferme de son oncle à Plœren puis à Treu er velin à Arradon durant son apprentissage de couturière de 1922 à 1924 ; c'est aussi la langue quotidienne à la ferme de Penboch, du moins jusqu'au mariage de Joseph avec Jeanne en 1929. Pour Françoise par contre, qui quitte en 1921 la région vannetaise, et sa coiffe, pour devenir servante à Nantes, le français devient rapidement la langue usuelle. Deux lettres qu'elle écrit de Nantes à Arradon, l'une en français adressée à Poulmarh, l'autre en breton adressée à Penboch, témoignent de son aisance dans l'une et l'autre langues et démontrent le bilinguisme efficace, à l'écrit comme sans doute à l'oral, de quelqu'un dont le breton est la langue maternelle, qui a suivi le catéchisme dans cette langue et appris le français à l'école d'Arradon fréquentée jusqu'au certificat d'études primaires. Sa lettre en breton est le témoignage d'un emploi populaire, sans doute peu répandu, de cette langue à l'écrit.

(page suivante : **Lettre de Françoise à Joseph et Louise.**)

¹ LR 9-2 (45.29).

² Jeanne, veuve de Joseph, est ici appelée « mémé » par Louise, comme la nomme ses petits-enfants à l'époque de l'enregistrement. L'autre Jeanne du récit est la sœur de Louise qui habite Poulmarh.

Stannes - d'm 29 a Embri - 22

Mon frere, me hier d'ant,

Etan hoak ur fuich a spe-
red ag a galon betag Penboh.
Lies me ia elsi thoma zoh,
drest ol brenn a fe dosta mis
elpe, e hanuier er miz breunan
ag en deuz ex. Er sekun fase
me mis choijit lies i' traint
hun bro a drest ol i' Penboh,
a feun don bet eta uk fornab
bro, diamit Quon, borhig
a gostiad d'annes ag e z'ou
diaziet etal ur revier e
hanuier en (Hare) E pad
ma homb bet en trin, de la
ret tost de hun h'riae tra
17

ni hun es boijet i' tra dieu
revier fu' merhat i' oe ma
rejeun e i' dok fun tud.
Bras e oe en deuz, a ni e
huile i' kreis ur rivier praden
goleit a hantei get en deuz.
Bout e oe i' praden se' bostad
deut, ag etal de ni e huile
ur chaland vras, el agami
vrasan. Facet e en du'on de
gas a de z'igas elpe, ur deved,
ahiel i' man don el ou hanuier.
Bout e oe elui, tieri elsi in
deuz, ag en dus anepi' ne hel
len q' sorti kemb ou bagig,
el i' e zou komet duhon fuich
de. Ho. Jourapred e oe hannon.
Er ti hon, be zou, anfin ur
hellan ket laut d'agemint
kambr, ag a n'li' ni e huile
er miz en tra a tra rak diaziet

ar ur manne. Post e oe par
ti ar lerk eik de, a d'm
20, me zou a foude' fuich de
hoak i' me hunan amen,
get i' er neu bante, ol ou
zud e zou i' St Pol, me
onta e zou eit er m'mano
ur hegenouris. Urhoak el
men de' sul i' vein megris
neoaq, rac moret e fran
ur deu de basin en de' deuz
ou zud. La fe ven bet tolt
der ger, mem be hoit d'el
un dro bale. elsi ri bel e,
ret i' dein renonci. elsi mes
merhat kanzet treu erhoal
elsi a me d'erien, neoaq man
rennan skrin dok, petra la
rein me' meit en treu se.
Mee fuich penaus ne gemeres
ket fuich lies ce lumen eit

rein dein ou boerieu. Er
bleas e z'eli bout frau sur
hoal dukont. Ol er qui fuich
e z'eli bout elui bleit frau
Oy en fuste, z'ha ind e zou
guard. elsi huile i' ur
deuz, en kanderii men,
fuste bikan nitra, a ger
z'elis e ho' etal de' ar un
tam paper, ur skrinis beha
nok kemb plant en couron.
Anfin mi'hou kuitat ar en
ordzi rac, er hours e dein de
bosut de zou ket. Bover
dok onta. Skrinet d'ein lie
oh. Ur lie e tra k'annin
a Olijadur Penaus dok
hou teu. Men d'eri de ol
er famail.
Doh a guij Kalon
Francois

3.1.2 Les mariages. *Ar festoù.*

Après l'entrée dans la vie active vient le temps des unions matrimoniales. Le mariage est bien sûr une affaire personnelle, ou plutôt interpersonnelle, mais aussi une affaire de famille, de réseau familial, de communauté locale. Les rencontres des jeunes gens sont souvent facilitées, voire organisées, par des intermédiaires et les mariages font l'objet de tractations entre les parties intéressées, futurs époux mais aussi familles. Lorsque l'affaire est conclue, les préparatifs et le déroulement des noces se doivent de respecter les règles traditionnelles : larges invitations à la parenté, sollicitation du voisinage pour la préparation du repas, déroulé des cortèges et cérémonies, danses et chants, en particulier une chanson pour faire pleurer la mariée dont Marie-Anne livre une belle version locale.

Pourparlers de mariages : *ar gomzerion*¹.

Pierre épouse en 1932 une Arradonnaise, Marthe G., dont les parents tiennent un café au village côtier du Gréo. Ils habitent d'abord Lorient, puis Arradon de 1937 à 1961².

Le témoignage de Pierre n'aborde pas directement le thème du mariage mais souligne qu'à Séné marins et paysans se fréquentent peu et que les unions entre les deux communautés sont rares. Chez les pêcheurs, une hiérarchie entre patron et matelot retentit sur le choix des conjoints.

La part du pêcheur : *ar lod, lod ar pesketour*. Mais ici, on avait un autre vocabulaire. Quand y avait la navigation à voile, y avait trois parts : une part pour le patron, une part pour le bateau et une part pour le matelot. Et alors, la part du matelot, c'est *an drederann*, c'était le tiers. Alors, c'était, par exemple, un peu de mépris pour le matelot : « O, *hennezh*, 'ma 'nehou àr an drederann ! ». 'g abes ket reiñ ha verc'h da unan ma 'd eo àr an drederann. « Ma merc'h me devo menaj, ma, ma merc'h me devo menaj, mes an beni ma zay d'he oulenn, vo red debou ma devo ur vag edan e dreid ! ». C'était une certaine caste.³

Le terme de « caste » est explicite, de même que les paroles rapportées : O, *hennezh*, 'ma 'nehou àr an drederann ! (littéralement : oh, celui-là, il est de lui sur le tiers), *ma merc'h me devo menaj, mes an beni ma zay d'he oulenn, vo red debou ma devo ur vag edan e dreid !* (ma fille à moi aura un ménage, mais celui qui viendra la demander, il lui faudra avoir un bateau sous ses pieds !).

Le témoignage de Marie-Anne aussi aborde la façon dont se décident les mariages.

(Mes penaoz oa gwraet ar ... ar festoù ? *Enfin*, penaoz oa chojet an dud yaouank gwezharall ?)

Oh ben, an dud a oa ket just evel bremañ, an dud 'em frekañte ket. Ma oa gwel' en ur ger, ma oa gwel' ur verc'h ha neuse en ur ger arall, un tammig ... gwezhavez pelloc'h paodmad, gwezhavez oa ket sûrement en ur mem parrez, ha oa laret *ben* : « Ar verc'h-se a vo a-vod evid ar paotr-se. ».

Ha neuse be oa komzerion ! komzerion da ... evid gober ar festoù a oa laret, *quoi !* komzerion da ober festoù . Be oa gwezhavez ... muiañ e oa gwased oa, ur gwas pe daou, hag ind a gomze etreze, ind a lare : « Ar paotr-e-se vo a-vod evid ar verc'h-se. » « Te gred ? » « O ya ! a-vod vehe, mod eo da vewiñ, hi a oui labourad » ha neuse laret e oa : « *Oh ben*, eñv a zo eñv ur pezh vicherour ! », peotramant : « Eñv a zo eñv ur pezh beizant ! ».

Ha neuse oa ket dimezet ar beizanted d'ar gounidizion, gwraet e oa festoù etre ar beizanted hag ar ounidizion etre ar ounidizion.

Ha neuse *ben*, ind a gomze etreze hag àrlerc'h ind a yae da gomz, ind a yae da noz e mod-se da gomz. Ha muiañ ind a zae da benn a ober o festoù. Mes ma taent ket da benn, e oa laret : « *Ben*, 'deus ket daet da benn ag ar fest, eñv ' deus bet ur fourchad drein ! » (*rire*) « Eñv deus bet ur fourchad drein ! »

¹ *Ar gomzerion* [ær gōzærjō], littéralement : les parleurs, les causeurs.

² Ils viennent alors à Vannes puis s'établissent définitivement à Séné en 1968, dans la presqu'île de Langle.

³ PM (enquête pour un atlas maritime). Traduction du breton : « Oh, celui-là, il est matelot ! » Tu n'irais pas donner ta fille à quelqu'un qui a la part du matelot. « Ma fille à moi, elle aura un ménage, bon, ma fille à moi elle aura un ménage, mais celui qui viendra la demander, il devra avoir un bateau sous ses pieds ! »

Mes ... oa ket sortiioù, gwezhavez be oa ... be oa pardonioù, asañbleioù a mod-se, ha gwezhavez an dud em gave, ha neuse *ben* ... ind a gomze e mod-se etreze, ha gwezhavez àrlerc'h ind em wele, mes an dud sortient ket, oa ket ... oa ket ket namaed a pa oa gouelioù mes oa ket pep sizhun gouelioù ! Be oa goul Maria Kreiz-Eost, peotramant traoù e mod-se hag a oa ... hag a oa gwraet ar goul, *quoi* ! Mes an dud àrlerc'h ar gosperoù ... ni yae d'an overenn-bred ha d'ar gosperoù, ha neuse be oa prehesion, *ben* àrlerc'h, gwezhavez be vehe bet ur *marchand berlingots* bennag, peotramant ur *marchand bonbons* bennag, peotramant laret oa ur c'hoban *quoi* ! be oa pere é werzhiñ sistr ! *ben* gwezhavez ind a chome un nebeudig e mod-se hag a yae d'ar ger e-raog an noz ! *Ben* ' em welent ket anehe neuse, *quoi* ! Mes lies e oa komzerion e oa *quoi* ! a yae. A dam ya !

(Mes piw a oa ar gomzerion ?) *Ben*, voazined gwezhavez, ya, gwezhavez be oa voazined *quoi* ! hag a ... hag a wele etreze, ind a lare ... (Tud kozh ?) O ya, dija tud añsien paodmad, dam ! oa tud kozh pasabl, o ya ! ' oa ket kas' ar re yaouank, oant ket mod anehe re yaouank da ober.

Ha laret e oa ha neuse *ben* : « Te gemero ha votoù ! » ; gwezhavez, a pa vez seblant a festoù, ar voasined a lare : « O dam, Jojob, faot dis kemer ha votoù an noz-mañ, an nozioù-mañ ! Faot dis moned d'ar lec'h mañ hag ar lec'h ! » « O, ouian ket, te gred ? » « O ya, t'esao ! ».

Ma ... ma zae ket da benn d'ar wezh kentañ, o, gwezhavez oa ket daet da benn ar wezh kentañ, oa ket laret ya a-benn, dam ! Ha neuse ... pa oa komzet d'ar verc'h yaouank peotramant d'ar paotr-e yaouank, *ben*, ma oant dakor¹ *ben*, neuse oa laret d'ar paotr-e yaouank, *ben* : « Te yay, an deiz-mañ hag an deiz, an noz-mañ hag an noz ! » oa ket waet d'an deiz evid pas boud gwel', waet e oa da noz !

(Hag ar paotr yaouank a yae da ...) ... da gavoud ar verc'h yaouank. A dam ya ! mes, oa ket c'hoazh goulennet ar vaouez yaouank an noz kentañ ma yae ! eñv yae e mod-se hag a zivize ged tud ar verc'h yaouank ... ha neuse a benn ma oa bet un nebeudig é moned, marse pemp pe c'hwec'h gwezh, ouian ket me, eñv oulenne ged tud ... g' he zud e-raog goulenn geti-hi c'hoazh ! Dam ya ! 'vez ket mui goulennet ... vez ket mui goulennet an dud da zimeziñ, re yaouank a ra etreze ! Mes dam pas ! A-gent oa red ma vehe bet waet ar paotr-e yaouank da oulenn ged tud ar verc'h yaouank ! Dam ya ! Hag ... gwezhavez ma blije ket c'hoazh da ... d'an tad ha d'ar vamm, hag e oa laret dehou neuse *ben* : « O dam, ni a welo, te zay diwezatoc'h ! Ni a welo, te zay diwezatoc'h ! » Ha gwezhavez oa red dehou moned estroc'h evid ur wezh evid ma vehe bet raet ar verc'h dehou ! Ya !

(Hag e oa ar gomzerion a yae kentañ da di ...) ... da di ar paotr-e yaouank peotramant da di ar verc'h yaouank. ' oa ket merhad ... oa ket sellet da bezh ti moned kentañ, mes ar gomzerion a yae ! Dam ya ! Mes be oa re hag a oa renomet e mod-se, mem, pa oan me dimezet ! Be oa c'hoazh ... ur boulom pe daou dre-mañ, tud añsien mad, *quoi* ! marse hanter-hant pe tri ugent ble, hag e oa laret : « O dam, an deizioù-mañ, ni a welo, be vo festoù er c'hornad ! kar soñj eo d'Ujen moned da filajad ged Jojob ! ha sur be vo festoù er c'hornad ! » Gwezhavez oa komz' e mod-se, oa ket laret a-benn da biw nag e-menn, dam ya !²

(Mais comment se faisaient les ... les noces ? Enfin, comment étaient choisis les mariés autrefois ?)

Oh ben, les gens, c'était pas comme maintenant, les gens se fréquentaient pas. Si on voyait dans un village, si on voyait une fille et puis dans un autre village, un petit peu ... quelquefois beaucoup plus loin, quelquefois c'était même pas dans la même paroisse, et on disait, ben : « Cette fille-là sera bien pour ce garçon-là ».

Et puis y avait des « causeurs » ! des causeurs à ... pour faire les noces qu'on disait, quoi ! des causeurs pour faire des noces. Il y avait quelquefois ... la plupart était des hommes, un homme ou deux, et ils parlaient entre eux, ils disaient : « Ce garçon-là sera bien pour cette fille-là. » « Tu crois ? » « Oh oui ! il serait bien, il est facile à vivre, il sait travailler » et puis on disait : « Oh ben, lui, c'est un bon ouvrier ! » ou bien « Lui, c'est un bon paysan ! ».

Et alors les paysans ne se mariaient pas aux journaliers, les noces étaient faites entre les paysans et les journaliers entre les journaliers.

Et puis ben, ils parlaient entre eux et ensuite ils allaient parler, ils allaient le soir comme ça parler. Et la plupart du temps, ils réussissaient à faire leurs noces. Mais s'ils ne réussissaient pas, on disait : « Ben, il n'a pas réussi la noce, il a eu une fourchée de ronces ! » (rire) « Il a eu une fourchée de ronces ! »

Mais ... y avait pas de sorties, autrefois y avait ... y avait des pardons, des assemblées comme ça, et quelquefois les gens se rencontraient, et alors ben ... ils parlaient comme ça entre eux, et quelquefois ensuite ils se voyaient, mais les gens ne sortaient pas, c'était pas ... c'était seulement quand il y avait des fêtes mais y avait pas de fêtes toutes les semaines ! Y avait la fête de Marie à la mi-août, ou bien des choses comme ça où y avait ... où on faisait la fête,

¹ Dakor [dakor] ; la prononciation diffère en français : d'accord [dakor].

² M-A (1.14.26).

quoi ! Mais les gens après les vêpres, on allait à la grand-messe et aux vêpres, et puis y avait procession, ben ensuite, il y avait un marchand de berlingots, ou bien un marchand de bonbons, ou bien on disait une tente, quoi ! y en avait qui vendaient du cidre ! ben quelquefois ils restaient un petit moment comme ça et ils rentraient à la maison avant la nuit ! Ben ils ne se voyaient plus alors, quoi ! Mais souvent c'était des causeurs, quoi ! qui allaient. Ah dame oui !

(Mais qui étaient les causeurs ?) Ben, des voisins quelquefois, oui, quelquefois y avait des voisins quoi ! qui ... qui voyaient entre eux, ils disaient ... (Des vieux ?) Oh oui, des gens déjà bien anciens, dame ! c'était des gens assez vieux, oh oui ! on n'envoyait pas les jeunes, les jeunes n'étaient pas bien pour faire ça.

Et on disait alors ben : « Tu prendras tes sabots¹ ! » ; quelquefois, quand il y avait un semblant de noces, les voisins disaient : « Oh dame, Joseph, il faut que tu prennes tes sabots ce soir, ces soirs-ci ! Il faut que tu ailles dans tel et tel endroit ! » « O, je sais pas, tu crois ? » « Oh oui, tu essaieras ! ».

S'il ... s'il ne réussissait pas la première fois, oh, quelquefois on ne réussissait pas la première fois, on ne disait pas oui tout de suite, dame ! Et puis quand ... quand on parlait à la jeune fille ou bien au jeune garçon, ben, pour savoir s'ils étaient d'accord, ben, alors on disait au jeune garçon, ben : « Tu iras, tel et tel jour, tel et tel soir ! » On n'allait pas de jour pour ne pas être vu, on allait le soir !

(Et le jeune garçon allait ...) trouver la jeune fille, oh dame oui ! la jeune femme n'était pas encore demandée le premier soir qu'il allait ! il allait comme ça et il parlait avec les parents de la jeune fille ... et puis quand il était allé plusieurs fois², peut-être cinq ou six fois, je sais pas, il demandait aux parents ... à ses parents avant de lui demander à elle encore ! dame oui ! on demande plus ... on demande plus les gens en mariage, les jeunes font entre eux ! mais dame, non ! Avant, il fallait que le jeune garçon soit allé demander aux parents de la jeune fille ! dame oui ! et ... quelquefois si ça plaisait pas encore au ... au père et à la mère, et on lui disait alors ben : « Oh dame, on verra, tu viendras plus tard ! On verra, tu viendras plus tard ! » Et quelquefois il devait aller plus d'une fois pour qu'on lui donne la fille ! Oui !

(Et les causeurs allaient d'abord chez ...) ... chez le jeune homme ou bien chez la jeune fille. C'était peut-être pas ... on ne s'occupait pas de la maison où aller d'abord, mais les causeurs allaient ! dame oui ! Mais certains étaient renommés comme ça, même, quand moi j'étais mariée ! Il y avait encore ... un bonhomme ou deux par ici, des gens assez anciens, peut-être cinquante ou soixante ans, et on disait : « Oh dame, ces jours-ci, on verra, il y aura des noces dans le coin ! car Eugène pense aller faire la veillée avec Joseph ! et sûrement qu'il y aura des noces dans le coin ! » Quelquefois on parlait comme ça, on disait pas tout de suite qui ni où, dame oui !

Ce long extrait met en évidence le rôle des *komzerion*³ (causeurs) dans le choix des époux : premières discussions au sujet des jeunes à marier, démarches vers les familles concernées, avant que le jeune homme ne se déplace lui-même plusieurs fois pour rencontrer les parents de la jeune fille, puis la demander en mariage. Ce sont des hommes plutôt âgés qui remplissent ce rôle.

Le récit de Marie-Anne est agrémenté de citations de paroles échangées en ces occasions : *Ar verc'h-se a vo a-vod evid ar paotr-se* ou *Ar paotr-se vo a-vod evid ar verc'h-se* (Cette fille sera bien pour ce garçon-là - ou vice-versa), *Te gred ? - O ya ! a-vod vebe, mod eo da veniñ, hi a oui labourad* (Tu crois ? Oh oui ! il serait bien, il est facile à vivre, il sait travailler) *Oh ben, eñv a zo eñv ur pezh vicherour !* ou *Eñv a zo eñv ur pezh beisant !* (Oh ben, c'est un bon ouvrier ! ou un bon paysan !). La qualité du travail et de l'humeur est appréciée par les causeurs. Et Marie-Anne fait une remarque qui rejoint celle de Pierre sur les « castes » : les paysans se marient entre eux et les journaliers font de même.

Parfois les causeurs ne parviennent pas à leur fin et repartent sans avoir intéressé les familles à leur projet de mariage. Marie-Anne cite l'expression employée : *'deus ket daet da benn ag ar fest, eñv ' deus bet ur fourchad drein !* (il n'est pas venu à bout de la noce, il a eu une fourchée de ronces !)⁴.

¹ *Te gemero ha votoù* : tu prendras tes sabots (ou : tes chaussures), tu te chausseras. L'expression en breton ne précise pas s'il s'agit de *botoù koad* (sabots) ou *botoù ler* (chaussures en cuir).

² Littéralement : dès qu'il avait été un petit moment à aller.

³ Ailleurs, l'entremetteur est parfois appelé *baz-valan* (bâton de genêt) car il prend cet accessoire pour remplir sa fonction. Ici la démarche reste discrète, à la nuit tombante, presque à la dérobée.

⁴ Cette expression imagée en rappelle une autre, recueillie par Jean-Michel Guilcher auprès d'un informateur d'Arradon à propos de la première ronde à la sortie de l'église après un mariage : « En pareils cas, mis à part quelques devoirs à rendre à des parents ou personnes âgées, chacun se garde de danser avec d'autres que son partenaire attitré. Ce serait lui donner 'un sac d'avoine' (Arradon), c'est-à-dire lui faire

Après avoir évoqué les occasions de rencontres entre jeunes gens, fêtes religieuses et pardons, Marie-Anne revient au rôle des *komzerion* et cite des propos d'encouragement : *O dam, Jojob, faot dis kemer ha votoù an noz-mañ, an nozioù-mañ ! Faot dis moned d'ar lec'h mañ hag ar lec'h ! - O, ouian ket, te gred ? - O ya, t'esaeo !* (Oh dame, Joseph, il faut que tu prennes tes sabots ce soir, ces soirs-ci ! Il faut que tu ailles à tel et tel endroit ! - Oh, je sais pas, tu crois ? - Oh oui, tu essaieras !) Ce dialogue alterne incitation et hésitation, conformément aux usages de la politesse locale : un jeu s'instaure entre celui qui propose ou offre quelque chose et son interlocuteur qui refuse ou hésite d'abord avant de céder à l'insistance du premier. L'emploi d'une expression imagée, un peu sybilline, « prendre ses sabots le soir » est également caractéristique des codes de langage locaux.

La dernière citation concerne le voisinage qui se doute qu'un mariage est en train de se conclure et l'exprime à mots couverts : *O dam, an deizioù-mañ, ni a welo, be vo festoù er c'hornad ! kar soñj eo d'Ujen moned da filajad ged Jojob ! ha sur b' e vo festoù er c'hornad !* (Oh dame, ces jours-ci, on verra, il y aura des noces dans le coin ! car Eugène pense aller veiller avec Joseph ! et il y aura sûrement des noces dans le coin !). Marie-Anne souligne cette façon de parler à mots couverts, de garder un peu le secret : *Gwezhavez oa komz' e mod-se, oa ket lâret a-benn da b'w nag e-menn, dam ya !* (Quelquefois on parlait comme ça, on disait pas tout de suite qui ni où, dame oui !).

Les paroles adressées au jeune homme qui va visiter la famille de la jeune fille sont également rapportées dans cet extrait : *Te yaj, an deiz-mañ hag an deiz, an noz-mañ hag an noz !* (Tu iras, tel et tel jour, tel et tel soir !), et Marie-Anne ajoute qu'il s'agit d'une démarche discrète qu'on ne fait pas de jour. La réponse des parents est parfois peu favorable : *O dam, ni a welo, te zay dimezatoc'h ! Ni a welo, te zay dimezatoc'h !* (Oh dame, on verra, tu viendras plus tard ! On verra, tu viendras plus tard !) ; le refus n'est pas abrupt ni définitif et le jeune homme doit parfois renouveler sa demande plus d'une fois pour obtenir la main de la jeune fille.

Marie-Anne ne précise pas comment s'est décidé son propre mariage en 1929¹ mais elle affirme qu'après cette date, des *komzerion* continuent à officier au Moustoir.

Jeanne raconte aussi qu'on vient la chercher dans la maison où elle travaille à l'Île-aux-Moines pour « aller causer » avec quelqu'un qui lui soumet une proposition de mariage.

C'était environ à vingt et un ans ou quelque chose comme ça que on était venu me demander, tante Jeanne qui était venue me demander d'aller causer à tante Charlotte au Treh. « Va vite, Jeanne, qu'elle me disait encore Madame P., c'est peut-être pour un mariage ! » (*rire*) Et puis finalement c'était pour me demander si j'étais contente de me marier avec Joseph, quoi !

(C'était comme ça que ça se faisait ?)

C'était comme ça que ça se faisait. Alors moi je savais pas non plus comment que c'était, mais enfin, ça ... ça se trouvait probablement vers le mois de janvier ou février par là, et puis, c'est-à-dire au mois de décembre, à Noël, au mois de décembre, y avait mon oncle Louis qui était mort ; et tante Jeanne était à veiller avec moi le mort, ordinairement on veillait les morts ce moment-là quoi. Et puis tonton Georges était là aussi parce que c'était un cousin à moi aussi, tonton Georges, et puis un cousin à tante Jeanne, mais nous, par exemple, j'étais pas parent à tante Jeanne, ni à Joseph. Et puis alors Georges me disait pendant la nuit, dame, on bavardait quand-même, « Tu n'as pas un ... un galant ? », qu'il me disait Georges, tu sais bien comment qu'était Georges (*rire*). « Tu n'as pas ... oh mais si, moi je crois bien que tu en as mais tu veux pas me dire ! ». Mais je t'assure, j'avais ... je connaissais pour ainsi dire personne et j'avais été sur le point de demander : « T'as pas de frère, toi, Jeanne ? » (*rire*) curieux, hein ? c'est vrai, j'avais pensé à ça, dis donc, j'aurais bien dit en riant mais je m'étais tue, j'avais rien dit quand même. Et j'aurais jamais pensé que par exemple, moins d'un an après on était mariés quand même, puisque c'était en décembre et puis on est mariés après. Et puis alors justement, Charlotte disait aussi parce que on nous invitait quand même aux communions,

injure. » (GUILCHER, 1995, p.48.) Cette expression a sûrement été traduite du breton par l'informateur, Martin Hervé né en 1875 à Arradon, ou par l'enquêteur, Jean-Michel Guilcher.

¹ Le 20 août 1929, Marie-Anne épouse à Plêren Auguste Pierre-Marie R.

c'est-à-dire qu'on a, nous, été à la communion de Jeanne T. qui était Jeanne R., et puis tante Jeanne était sa marraine ; alors tante Jeanne était venue à la communion, et puis alors quelqu'un de chez nous devait aller aussi, et puis finalement alors tante Jeanne avait dit : « Oh, si on avait su que Joseph voulait se marier avec toi, on aurait invité Joseph et puis toi pour venir, au lieu de Jean ! », au lieu de tonton Jean quoi, par exemple, mais c'est comme ça que ça devait se faire, quoi !

(Parce qu'il t'avait déjà vu avant ?)

Ah oui, il me voyait, il m'avait vu très souvent, tu sais bien. On avait à faire ... à aller ... on allait souvent à des réunions entre Charlotte et puis nous et puis la tante quoi ! on allait quand même.

(Vous vous retrouviez là parce que vous aviez des parents communs.)

Des parents communs, oui, et puis une fois Joseph avait livré ses huîtres et avec la ... quand il avait fini de livrer ses huîtres, y avait des ... y avait eu ... pas un gueuleton si tu veux mais un casse-croûte si tu veux, et puis ils avaient laissé leurs caisses à l'eau de façon à les laver, et finalement quand ils sont revenus à la côte de Penboch, ils ont vu que leurs caisses étaient parties et figure-toi que ces caisses-là, y avait des caisses qui étaient venues à Brouel, c'est curieux, hein !

(Parce que la mer avait monté ?) Parce que la mer avait monté et puis le courant avait enlevé, on avait ramassé des caisses qui venaient de l'Île-aux-Moines ... d'Arradon, je veux dire, quoi !

Et puis Joseph, quand il est venu la première fois, là-bas : « Mais ça, c'est mes caisses qu'il disait, c'est mes caisses à huîtres ! ». Mais une fois encore, il était venu encore une fois avec l'oncle Louis chercher des plants de choux, on avait des plants de choux, alors il était venu chercher des plants de choux, quoi. Et je me rappelle les avoir trouvés en route, l'oncle Louis et puis Joseph, quoi ! Mais c'était ... c'était le frère à Jeanne, quoi, je connaissais bien Jeanne..

(Parce que tu connaissais Jeanne ...) Oh oui, je connaissais bien Jeanne parce qu'on avait fait connaissance quand même avant quoi, si tu veux. Elle était venue à un mariage à un frère à Charlotte qui était le parrain à Jeanne T. aussi ; alors ils avaient été parrain et marraine toutes les deux en même temps et pour le baptême, Jeanne et puis Charles, c'était Charles qu'il s'appelait, étaient venus nous envoyer des dragées, c'était un dimanche et c'était pendant la grand-messe, j'étais seule là et je me rappelle que la tante Jeanne avait un beau tablier rose ! (*rire*) des choses qu'on se rappelle quand même, hein !

Dans ce récit se dessine la rencontre entre Jeanne, qui travaille à l'Île-aux-Moines et confesse « je connaissais pour ainsi dire personne », et Joseph dont l'oncle Louis est fermier dans l'île et marié à une grande-tante de Jeanne. Par ces parents en commun se nouent des relations et la veillée mortuaire de Louis semble déclencher le projet de mariage. Plants de choux de la ferme des parents de Jeanne et caisses à huîtres que la mer transporte de Penboch à Brouel, échanges agricoles et aléas maritimes contribuent aussi à tisser des liens.

Dans la famille de Louise, un premier mariage a lieu en 1921 : celui de la fille aînée, Perrine, qui épouse Mathurin C., un fils d'agriculteur arradonnais. Louise est alors la « fille d'honneur ».

Me oa ar gondiourez, *c'était moi la fille d'honneur*.

(O ya. Penaoz oa ar fest ?) En heni oa ar fest, en Hent bihan, e ti C. Dam, oa ket gwraet kalz evel ma vez gwraet bremañ, *hein !* Lazhet oa un ejon pe daou, *quoi !* douzh ma oa an dud, ha neuse e oa gwraet soubenn ha neuse *ragoùt* àrlerc'h, *quoi !* (...)

(Pegement a dud a oa ?) O dam, be oa ur yoc'h kar be oa diw vaouez yaouank ha neuse daou zen yaouank. An naou zen yaouank oa 'ta ag ar mem familh mes an niw vaouez yaouank oa *Anne-Marie* ag an Herbont ma d eo er vourc'h, ma oa é chom e lec'h ma d eo Mari-Jojeb C., mes d'ar dias, e oa hi *ben*, ar re-ze doa o zud iwe ha neuse n'am boa ni hon re.²

C'était moi la fille d'honneur, c'était moi la fille d'honneur.

(*Oh oui ! Comment c'était la noce ?*) *La noce était au machin, à Hent bihan, chez C. Dame, on faisait pas beaucoup comme on fait maintenant, hein ! On tuait un bœuf ou deux, quoi ! selon les gens qui y étaient, et puis on faisait de la soupe et puis du ragôût après, quoi !* (...)

¹ JB (44 environ).

² LR 6-2 (1.00.46). La « fille d'honneur » est appelée en breton *ar gondiourez* (la conductrice), le couple des garçon et fille d'honneur précédant celui des mariés dans le cortège après la cérémonie. Le marié et la mariée sont appelés *den yaouank* (jeune homme) et *maouez yaouank* (jeune femme).

(Combien de gens il y avait ?) Ob dame, il y en avait beaucoup car y avait deux mariées et puis deux mariés. Les deux mariés étaient toujours de la même famille mais les deux mariées, c'était Anne-Marie du Herbont qui est au bourg, qui habitait là où est Marie-Joseph C., mais en bas, c'était elle, ben, ceux-là avaient leurs parents aussi et puis nous, on avait les nôtres.

Le 26 octobre 1921, c'est donc un double mariage de paysans qui est célébré à Arradon : deux frères C., agriculteurs, épousent, l'un Anne-Marie H. « du Herbont », l'autre Perrine, la sœur de Louise. Le premier couple s'installe à Hent Bihan avec les parents C., le second au Moustoir dans une ferme achetée par les parents de Perrine. Celle-ci met au monde un fils, puis deux filles jumelles mais décède quelques jours plus tard, le 27 octobre 1924, d'une embolie semble-t-il. Mathurin se remarie en 1927 avec Marie-Joseph B. originaire de Plougoumen. Entre temps, les familles s'occupent des enfants : l'aîné François et les jumelles, Anne-Marie et Céline¹. Le récit suivant commence par le surnom du mari de la nourrice de Céline.

Henri Soner, ben si, kar eñv a yae da soniñ d'ar festoù.

(Ya. Hag e vaouez oa ...) Phine Soner oa lar' dehi iwe, quoi ! hi oa hi doa desawet Céline, Céline C. Aze oa, o, prop oa anehi, prop oa ! Pa oa marw he mamm, hi doa daet d'he c'hlazh, an all oa waet daved un all mes oa ket ni oa em okupe, n' okupe ni ket 'maed a Céline. Ni bae eviti kant livr er miz, oa ket 'ta ker ! ha neuse m'am boa me linseliou, kozh linseliou, me rae lienou dehi, quoi, des linges. Me rae, m'o apreste ha m'o c'hase da Phine. (Ha François ?) François oa chomet, dam ahont quoi ! eñv doa daet davedomp-ni, e oa bet g'e be... g'e eondr ha neuse genin-me un herrad. M'am boa keuz dehou p'oa partiet ! Eñv ouele ! Eñv ouie oa ket e vamm oa a p'oa dimezet Mathurin endro, quoi ! Eñv ouie oa ket e vamm oa, keneve se eñv ouele, m'am boa me truehez douzhtou.

(Pe oad oa eñv ?) Hein ? Pe oad en doa eñv ? Dam, eñv doa ket c'hoazh tri ble p'oa marw e vamm ha p'en doa dimezet ... dam, eñv doa pewar ble, quoi ! Ind a ouele an noz se ma oa dimezet, ind a ouele, m'am boa me ... o ! kar e oa Jeanne, o moereb Jeanne a oa gete ahont a c'houde ma oa marw ar vamm beteg ma oa dimezet quoi ! beteg ma oa dimezet Mathurin endro. (...) Dam ya, e oa Jeanne gete ahont, hi a zae d'ar ger d'ar sadorn.²

Henri Sonneur, ben si, car il allait sonner³ aux nocés.

(Oui. Et sa femme était ...) On l'appelait aussi Phine Sonneur, quoi ! c'était elle qui avait élevé Céline, Céline C. Elle était là, elle était propre, elle était propre ! Quand sa mère était morte, elle était venue la chercher, l'autre était allée avec une autre mais c'était pas nous qui nous en occupions, nous, on s'occupait que de Céline. On payait pour elle cent livres par mois, c'était pas cher toujours ! et puis moi j'avais des draps, des vieux draps, je lui faisais des langes, quoi, des linges. Je faisais, je les préparais et je les apportais à Phine. François était resté, dame là-bas, quoi ! il était venu chez nous, il était avec son pé... avec son oncle et puis avec moi un moment. Je le regrettais quand il est parti ! Il pleurait ! il savait que c'était pas sa mère quand Mathurin s'est remarié, quoi ! Il savait que c'était pas sa mère, sans ça il pleurait, moi j'avais pitié de lui.

(Quel âge il était ?) Hein ? Quel âge il avait ? Dame, il n'avait pas encore trois ans quand sa mère est morte et quand il est remarié ... dame, il avait quatre ans, quoi ! Ils pleuraient ce soir-là quand il est marié, ils pleuraient, moi j'avais ... oh ! car Jeanne, leur tante Jeanne était avec eux là-bas depuis la mort de la mère jusqu'au mariage, quoi ! jusqu'au remariage de Mathurin. Dame oui, Jeanne était avec eux là-bas, elle venait à la maison le samedi.

Louise indique ici que sa jeune sœur Jeanne s'occupe pendant un moment du ménage du veuf et des petites, sans doute après leur sevrage, alors qu'elle-même élève l'aîné à Penboch⁴ et le voit partir avec déchirement. Elle évoque encore le remariage de son beau-frère, à propos d'un style de lits clos, les lits à rideaux, « à la mode de Pluvigner » selon elle, qu'elle voit chez la mariée.

(Petra oa laret da ... d'ur gwele kloz ?) Ben, ur gwele mod ker, qu'on disait, pourtant ker ... (A ! mod ker !) Mod ker ... Peotramant be oa c'hoazh re all a oa « mod Pluwigner » ; ar re-hont a oa ket dorikelloù, b' oa ridoiù ; ha p'oamp bet e fest Mari-Jojeb C., braw oa o zi ! ind doa gweleioù e

¹ Perrine a donné à ses filles les prénoms de ses sœurs mortes en 1910 et 1922.

² LR 5-1 (fin de la bande non numérisée).

³ Sonner : jouer du biniou ou de la bombarde.

⁴ François, qui a trois ou quatre ans, demeure un moment à Penboch chez ses oncle et tante, Joseph et Louise. Il parle breton et la famille garde le souvenir de ses récits enfantins ponctués de *eme-eñv* (qu'il dit).

mod-se ur yoc'h ! Prop oant ! ind doa *sans doute* gwalc'het razh, ha neuse repaset ar ridoioù gwenn hag a yae beteg an douar ; braw oa sur, dam, prop oa !

(E-menn oa ?) O dam, man Doue, kal' oa mond du-hont ! (E-menn ?) E Baden, e Plougoulen, m'eus ket me soñj pezh anw, mes kal oa moned g'ar charabant ! Oa red treuziñ ur lanneg [??] o o o ! (...) O, e oan bet en o fest, ind doa daet d'hon fediñ d'o fest, *hein* ! ha neuse me lare, oa ket ket 'maed Jojob ha me e Penboc'h neuse, me lare dehou « Ni yay ? » « Dam ya ! » eñv lare din, ha n'am boa 'ta waet ; mamm a oa daet iwe, ha neuse Jann. Jann a oa er Vouster getou.¹

(Comment on disait ... un lit clos ?) Ben, un lit « à la mode de la ville », qu'on disait, pourtant la ville ... (Ah ! à la mode de la ville !) À la mode de la ville ... Autrement il y en avait d'autres qui étaient « à la mode de Pluvigner » ; ceux-là n'avaient pas de petites portes, il y avait des rideaux ; et quand on avait été à la noce de Marie-Joseph C., leur maison était belle, ils avaient un tas de lits comme ça ! Ils étaient propres, ils avaient sans doute lavé tout, et puis repassé les rideaux blancs qui tombaient jusqu'à terre ; c'était beau sûrement, dame, c'était propre !

(C'était où ?) Oh dame, mon Dieu, c'était dur d'aller là-bas ! (Où ?) À Baden, à Plougoumelen, je me rappelle pas du nom, mais c'était dur d'aller avec le char-à-bancs ! Il fallait traverser un landier [??] oh oh oh ! (...) Oh, j'étais allée à leur noce, ils étaient venus nous inviter à leur noce, hein ! et puis je disais, il n'y avait que Joseph et moi à Penboch alors, je lui disais : « On ira ? » « Dame oui ! » il m'avait dit, et on était allés toujours ; maman était venue aussi, et puis Jeanne ! Jeanne était au Moustoir avec lui.

La description de la maison des parents de la mariée à Plougoumelen le jour des noces montre l'importance accordée à la visite de cet intérieur propre et soigné. La situation dans un village isolé est présentée de façon péjorative par Louise, toujours fière d'habiter Arradon².

Le mariage de Joseph intervient deux ans après le remariage de son beau-frère, en 1929 ; il est âgé de quarante ans. Il faut rappeler qu'il a effectué un service militaire de trois ans suivi de quatre années de guerre. Le décès de trois de ses sœurs, de la tuberculose, a également contribué à compliquer ses chances d'union matrimoniale. Pourtant un projet de mariage lui avait été proposé, ainsi qu'à Louise qui le raconte ainsi :

A p'oan me get Jojob e Penboc'h, dam, « Me chomo me getou ahont, *hein* ! » ; eñv doa lar' eñv dehe chomet daou vle hemb dimeziñ, mes alafin e oa bet eizh ! Ha neuse e oa bet kinniget unan dehou, « O ! » me lare ... mes m'am behe me bet neuse dimezet d'he breur, mes faot ket din-me ; m'am boa me lar' dehou : « Selles ket douzhon-me ! Kemer an heni a gari ! »

Ha me zo sur oa ma eondr ag an Izunac'h en doa komzet dehou a *Jeanne*, kar kerent oa dehe iwe, *hein* ! ha neuse he anawe ... Ha ma eondr ag an Izunac'h a zae dre zan an aod evid gwell Penboc'h. A p'oa marw ma zad, eñv ouele, eñv doa keuz kar eñv zae lies, eñv vourre dond da Benboc'h abominabl abominabl, ma eondr iwe ! Ha Charlotte, Charlotte yae ket kalz da Vourjeall, da Bourjeall, hi a chome eizh deizioù geneomp-ni e Penboc'h, *quoi* !

(Ha pegours oa waet ha vamm da Boulmarc'h ?) O, mamm a oa daet da Boulmarc'h e miz *décembre*, hi doa laosket an dachenn get Jo, e oa Penboc'h à anw Jo, *hein* ! Hag a pa vehe bet unan ag ar baotred en dehe bet dalc'het an dachenn, vehemp ket bet jamez bet bout' e-raog ! kar *le père de P.* en doa goulennet genin-me, antronoz ma oa bet interemant Jojob « *Est-ce que vous pourriez tenir la ferme entre vous deux ?* », ha n'am behe bet gallet dalc'h an dachenn etre Jeanne ha me, « *Oh oui, mon père, m'am boa me lar' dehou, o ya, car on veut que ce soit la famille Robellec qui reste !* » Vehemp ket bet jamez bet bout' avahont pa n'em behe bet karet...³

Quand j'étais avec Joseph à Penboch, dame, « Moi, je resterai avec lui là-bas, hein ! » ; lui, il avait dit qu'il serait resté deux ans sans se marier, mais à la fin il avait été huit ! Et alors on lui avait proposé une, « Oh ! » je disais ... mais moi, j'aurais alors été mariée à son frère, mais je voulais pas ; je lui avais dit : « Ne t'occupe pas de moi ! Prends celle que tu veux ! »

Et je suis sûr que c'était mon oncle de l'Île-aux-Moines qui lui avait parlé de Jeanne, car elle était parente à eux aussi, hein ! et puis il la connaissait ... Et mon oncle de l'Île-aux-Moines venait par la côte pour voir Penboch.

¹ LR 6-2 (58.33). Marie-Anne donne d'autres noms pour les lits : voir en 3.1.1.

² Lors du décès de sa sœur, il semble que Louise ait été pressentie pour épouser le veuf, ou du moins s'occuper de son ménage, mais qu'elle n'ait pas voulu quitter Penboch pour le Moustoir.

³ LR 9-2 (49.18). Concernant *eizh deizioù*, voir en 2.1.3 les remarques à propos de *kant livroù*.

Quand mon père est mort, il pleurait, il regrettait car il venait souvent, il aimait venir à Penboch beaucoup beaucoup, mon oncle aussi, et Charlotte, Charlotte n'allait pas beaucoup à Bourgerel, à Bourgerel, elle restait une semaine avec nous à Penboch, quoi !

(Et quand est-ce que ta mère était venue à Poulmarb ?) Oh, maman était venue à Poulmarb au mois de décembre, elle avait laissé la ferme à Jo, Penboch était sur le nom de Jo, hein ! et si un des garçons avait tenu la ferme, on n'aurait jamais été chassés ! car le père de P. m'avait demandé, le lendemain de l'enterrement de Joseph « Est-ce que vous pourrez tenir la ferme entre vous deux ? », est-ce qu'on aurait pu tenir la ferme entre Jeanne et moi, « Oh oui, mon père, je lui avais dit, oh oui, car on veut que ce soit les Robellec qui restent ! » On n'aurait jamais été chassés de là-bas si on avait voulu...

Le récit de Louise montre qu'elle laisse son frère faire seul un choix qui l'engage aussi : si Joseph avait accepté le mariage proposé, elle aurait épousé le frère de la mariée et tenu la ferme de Kerlérán. *Selles ket douzhon-me. Kemer an heni a gari !* (Littéralement : Ne regarde pas à moi. Prendre celle que tu aimeras !) dit Louise à son frère. Elle suppose que son oncle Louis a joué un rôle dans le choix de la future épouse de Joseph et marque encore une fois son attachement à Penboch, où elle va demeurer après le mariage de son frère et après la mort de celui-ci.

Le témoignage de Jeanne rapporte aussi ce projet de mariage avorté et raconte sa première visite à la ferme de Penboch au mois d'août 1929 où elle fait connaissance avec Louise.

Alors justement, ça c'était au mois de ... d'août et ils avaient un mariage, non, ils avaient un enterrement à Baden ... à Vannes ... qui était le frère de Matao B., tu sais, et puis le frère à Pierre B., quoi ! Alors la grand-mère, la mère à Joseph, était partie avec la tante Louise parce que c'était la tante Louise qui conduisait le cheval si tu veux ; mais alors Joseph était resté avec nous quand même parce que c'était la première fois qu'on allait. Alors y avait Joseph, y en avait Charlotte, y en avait ses enfants, y en avait Georges, tout le monde, alors ils pensaient pas que tout le monde serait allé là-bas quand même, quoi, enfin.

(Mais tante Louise, c'était presque elle qui aimait mieux la ferme, des enfants ?) Oh oui, c'est ça.

(Plus que Joseph encore qui aimait mieux les huîtres.) C'est ça, oui, oui, c'est-à-dire que elle était plutôt à la ferme, elle, elle allait au marché, vendre des légumes, du beurre, des œufs, et puis ils avaient des clients de beurre à Vannes aussi, et c'est elle qui allait comme ça envoyer le beurre et les œufs et enfin tout. Et puis alors ... et puis elle conduisait le cheval toute seule, mais, y avait pas beaucoup de voitures ce moment-là ... d'autos, hein ! alors on pouvait aller facilement, mais autrement, c'était pas ... c'est pas marrant non plus. Et c'est ça qui m'avait un petit peu ... je sais pas comment te dirais-je, enfin, je voulais pas rendre ma réponse parce que je trouvais que à l'Île-aux-Moines, on vendait toutes nos affaires sur place tandis que s'il avait fallu par exemple aller à Vannes au marché, ben, je trouvais que c'était pas trop mon rayon quoi, si tu veux, et puis en plus ...

(Et qu'est-ce que tu préférerais, tu préférerais la ferme ou les huîtres ?)

Oh ben, les deux, les deux. Ah j'étais aux deux, oh oui, j'étais très avantageuse à travailler, je te dirais, la tante Louise et moi, on était, quand on était à tirer des patates par exemple, ben, on était toujours ... toujours les premières à ... à travailler toutes les deux, tandis que tante Jeanne était ... elle travaillait bien et au contraire, mais elle était plus (Plus lente ...) Plus lente quoi, c'est vrai.

(Et puis elle préférait l'intérieur ?) Oh ben oui, c'est ça, oui, et la tante Louise aimait bien venir, c'est elle, alors elle avait toujours peur que, quand moi je serais venue là, qu'on ... qu'on la ... qu'on la garde pas si tu veux, qu'on ne la garde pas.

(Et puis elle avait été un petit peu la patronne ...) Ben oui. Pendant huit ans, elle était toute seule avec Joseph quoi, hein, après, quand Perrine était mariée par exemple, ben, elle avait été là pendant huit ans, alors, c'est beaucoup ; alors elle trouvait dur, et puis avec ça, la cousine Hélène qui l'avait un petit peu montée, montée sur ça, parce qu'ils auraient voulu que Joseph se marie avec Françoise, la sœur à Hélène, mais Joseph ne voulait pas se marier avec elle. Alors sans ça, ben, à ce moment-là, on aurait fait encore un double mariage : Louise serait mariée avec Pierre, le frère d'Hélène, si tu veux, quoi, mais alors ... Joseph voulait pas et puis alors Pierre s'était pas marié non plus avec Louise, quoi ! (Ah bon ?) Oui, c'est ça, dame ! et puis alors ... (C'est compliqué.) Mais oui, on faisait des mariages comme ça, quoi, si tu veux, c'était comme ça qu'on faisait les mariages, ben oui !

(Et quand tu es arrivée à Arradon en 1929, tu as trouvé du changement par rapport à l'Île-aux-Moines ?) Ben, plus ou moins, ma foi non, parce que j'étais quand même heureuse d'être là, quand même à Penboch. Je trouvais que c'était beau et puis enfin ... (Je dis pas mais qu'est-ce qui te

semblait différent de la vie de l'île ?) De la vie de l'île, ben, je sais pas trop, c'était ... parce que c'était une ferme quand même, hein ! (Et au bord de la mer aussi ...) et au bord de la mer aussi ! oh oui, ça changeait pas beaucoup quand même, de l'île. Enfin je connaissais pas tant que ça de gens à Arradon au début, quoi ! mais alors j'avais fait connaissance et puis enfin ...

(Les gens parlaient beaucoup breton ?) A Arradon, oui, oh oui. Par exemple, quand on voulait, quand je voulais dire quelque chose à la tante Jeanne ... quand il faisait mauvais temps par exemple, ou bien n'importe, je disais à tante Jeanne : « Tu devrais dire à la tante Louise de faire des crêpes, mais dis-lui ça en breton ! » parce qu'elle aimait bien, tante Louise, elle aimait bien ... qu'on la laisse patronne quand même aussi, et puis je l'avais laissée, c'est elle qui faisait le beurre, c'est elle qui faisait enfin beaucoup de choses, je l'avais laissée avec les vaches et puis enfin tout, elle était heureuse, quoi ! et contente parce que je la laissais. Alors, une fois, on lui avait dit à Hé... Hélène lui avait dit : « Oh ben, tu sais bien que ceux de l'Île-aux-Moines savent pas travailler ! ils savent pas travailler, ils font rien que du crochet ! ». Alors, dame, Louise s'était pourtant mis de mon côté : « Ben, si tu la voyais travailler, tu dirais pas ça ! ».¹

Ce long extrait donne le point de vue de Jeanne qui quitte l'Île-aux-Moines en 1929 pour venir s'établir à Arradon à son mariage avec Joseph. La première visite à Penboch est une arrivée en nombre avec les cousins de l'Île-aux-Moines : Charlotte et ses enfants, Georges et « tout le monde », visite qui tombe plutôt mal le jour de l'enterrement d'un cousin à Vannes. Jeanne souligne qu'elle se plaît dans sa nouvelle vie et apprécie que Louise s'occupe d'aller au marché à Vannes, charge qui la faisait hésiter à accepter ce mariage.

La façon dont se concluent les unions apparaît dans son témoignage. Jeanne est présentée par les cousins de l'Île-aux-Moines alors qu'Hélène, épouse d'un cousin de Bourgerel, garde de la rancœur après l'échec des projets de mariage de ses frère et sœur avec Louise et Joseph.

La question linguistique est évoquée à la fin de l'extrait. Jeanne comprend le breton mais ne le parle pas ; elle souligne qu'à Arradon les gens parlent beaucoup cette langue et raconte qu'elle demande parfois à sa belle-sœur Jeanne d'être son interprète auprès de Louise : « Tu devrais dire à la tante Louise de faire des crêpes, mais dis-lui ça en breton ! ». Jeanne B. aurait pu suggérer cela elle-même en français à Louise ; il est probable qu'elle aurait même su le demander en breton ; elle préfère cependant passer par le truchement de la sœur de Louise dans leur langue maternelle. La langue est ici reconnue comme porteuse d'affectivité et créatrice de liens intimes au-delà du simple usage de la communication efficace. Jeanne s'emploie à amadouer sa belle-sœur avec tact au moyen de petites attentions dont l'utilisation du breton fait partie.

Le mariage de Joseph avec Jeanne va introduire le français comme langue quotidienne à Penboch. C'est cependant en breton que Louise et Joseph continuent à communiquer comme en témoigne ce passage à propos de la corvée de lessive.

(Hag evid ar bugad, e-menn oa ...) O, bugad, ni yae d'ar park bouilhenn, ar park bouilhenn, etal ... Benalou, *quoi* ! « Park bouilhenn » oa lar' d'an toull-hont ; vanke jamez dour ! Ha skarzhe' oa meur a wezh. Gabi I. a skarzhe d'ar sadorn evid ma vehe bet dour a-barzh d'ar lun, *quoi* ! Eñv zae da glazh botinennou d'hon zi-ni kar eñv rae em baeñ, *hein* ! A ma ! oa ket oblijet d'ober an dra-ze evid ket, ma ! Ha neuse graemp ket ni argant dehou kar ni rae botinennou dehou evid he skarzhiñ, eñv a vropae ar lenn, eñv a gwalc'he, dam ya, oa prop an dour neuse ! vanke ket jamez, neuse b'oa ur feutan iwe, « feutan park bouilhenn ». Neuse a p'oa kaer, ma oa sec'h, me lakae man dilhad da sec'hiñ ar ar geot, ind a sec'he mad ahont ! Ma, oa just etal ar Balvraz, oa ket ket 'maed ur hae da dreuziñ ag ar park bouilhenn da mond d'ar Balvraz, *quoi* !

Hag ur wezh, oan me é walc'hiñ ahont, oa yen, mes yen ! Hag e oa ha bepe Jojob é labourad er Balvraz ! Eñv doa daet da sell dre ziàr ar hae : « Kae d'ar ger ! Te gouezho er lenn, ker yen evel ma d eo ! Kae d'ar ger ha toemm dour ! ». M'am boa me lakaet man dilhad endro er garrikell ha waet d'ar ger da doemmed dour. M'am boa lar' da Jeanne, da meme : « Dam, Jojob en doa lar' din mond d'ar ger ha toemmed kar me gouezho er lenn, ker yen evel ma d eo ! » « *Ben* d eus ket ket 'maed

¹ JB (48.04).

mond da glazh dour, ni doemmo ! » *qu'elle disait. M m, mon vieux !* Kaeroc'h oa gwalc'hiñ get dour toemm evel get dour yen, sed ! Ur wezh neoazh, e oan é walc'hiñ ahont, ha b' oa erc'h, erc'h arnehe, kaer oa ! m'am boa ket tamm aneoued erbed ! oa ket yen tamm erbed an dour, m' boa ket bet aneoued tamm erbed ! M'am boa bet ouzhpenn aneoued antronoz d'o lakiñ da sec'hiñ kar skornet oant, oa red deomp toemmed dour evid o diskorn evid o lekel da sec'hiñ ! Mes ni yae, mes kal' oa krapañ ar votenn g'ar charabant ... g' ar garrikell ; meur a wezh e oa degaset deomp g'ar c'harr, mes pas dalbezhe iwe. Ha be zae ur yoc'h, razh re a Vourjeall, re a Roeltas, a zae da walc'hiñ ahont. Ha *Anne-Marie G.*, kement gwezh ma man gwel, hi a lar din : « Park bouilhenn, *hein !* » Hi a zae, p'oa bihan, g'he zud iwe da Park bouilhenn, *quoi !* gete. « Park bouilhenn, *hein ?* » Kement gwezh ma man gwele, hi a lare, hi a gomze ag an heni, ag ar Park bouilhenn.¹

(Et pour la lessive, où c'était ...) Oh, la lessive, on allait au Park bouilhenn, le Park bouilhenn, près de Bénalo, quoi ! On appelait ce trou-là « Park bouilhenn » ; il ne manquait jamais d'eau ! Et il était vidé quelquefois. Gaby I. le vidait le samedi pour qu'il y ait de l'eau dedans le lundi, quoi ! Il venait chercher des bottes chez nous car il se faisait payer, hein ! Ah ben ! il était pas obligé de faire ça pour rien, tiens ! Et puis nous on lui donnait pas d'argent car on lui donnait des bottes pour le vider, il nettoyait le lavoir, il lavait, dame oui, elle était propre, l'eau alors ! elle manquait jamais, alors y avait une fontaine aussi « la fontaine du park bouilhenn ». Alors, quand il faisait beau, qu'il faisait sec, je mettais mes habits à sécher sur l'herbe, ils séchaient bien là-bas ! Ben, c'était juste à côté du Balvraz ; y avait qu'une haie à traverser du Park bouilhenn pour aller au Balvraz, quoi !

Et une fois, moi, j'étais en train de laver là-bas, il faisait froid, mais froid ! Et ton pépé, Joseph, était en train de travailler au Balvraz ! Il était venu voir par-dessus la haie : « Va à la maison ! Tu tomberais dans le lavoir, avec ce froid, va à la maison et chauffe de l'eau ! ». Moi, j'avais remis mes habits dans la brouette et j'étais revenue chauffer de l'eau. J'avais dit à Jeanne, à mémé : « Dame, Joseph m'a dit d'aller à la maison et de chauffer car je tomberais dans le lavoir, avec ce froid ! », « Ben, il n'y a qu'à aller chercher de l'eau, on chauffera ! » qu'elle disait. M m, mon vieux ! C'était plus agréable de laver avec de l'eau chaude qu'avec de l'eau froide, tiens ! Une fois pourtant, j'étais en train de laver là-bas, et il y avait de la neige, de la neige dessus, c'était beau ! j'avais pas froid du tout ! l'eau était pas froide du tout, j'avais pas froid du tout ! J'avais eu davantage froid le lendemain pour les mettre à sécher car ils étaient gelés, on avait dû chauffer de l'eau pour les dégeler pour les mettre à sécher ! Mais on allait, mais c'était dur de monter la côte avec le char-à-bancs ... avec la brouette ; quelquefois on nous amenait avec la charrette, mais pas toujours aussi. Et beaucoup venaient, tous ceux de Bourgerel, ceux de Roguédas, venaient laver là-bas. Et Anne-Marie G., à chaque fois qu'elle me voit, elle me dit : « Park bouilhenn, hein ! » Elle venait, quand elle était petite, avec ses parents aussi au Park bouilhenn, quoi ! avec eux. « Park bouilhenn, hein ? » À chaque fois qu'elle me voyait, elle disait, elle parlait du machin, du Park bouilhenn.

Le récit de Louise a trait au lavoir de *Park bouilhenn* fréquenté par les habitants de Bourgerel, Bénalo, Roguédas et Penboch. L'eau est propre et ne manque jamais, la corvée de nettoyage est confiée à un Arradonnais payé pour cette besogne, à juste titre précise Louise : *oa ket oblijet d'ober an dra-ze evid ket², ma !* (Il n'était pas obligé de faire ça pour rien, tiens !).

Louise se souvient aussi de lessives en hiver, par temps de neige ou par grand froid. Elle rapporte les propos de son frère qui apparaît un jour par-dessus la haie du champ voisin pour lui enjoindre de rentrer à la maison : *Kae d'ar ger ! Te gouezho er lenn, ker yen evel ma d eo !* *Kae d'ar ger ha toemm dour !* (Va à la maison ! Tu tomberais dans le lavoir, aussi froid qu'il fait ! Va à la maison et chauffe de l'eau !). Louise reprend pour sa belle-sœur les paroles de Joseph : *Dam, Joheb en doa lar' din mond d'ar ger ha toemmed kar me gouezho er lenn, ker yen evel ma d eo !* (Dame, Joseph m'a dit d'aller à la maison et de chauffer car je tomberais dans le lavoir, aussi froid qu'il fait !) ; elle donne aussi en breton la réponse de Jeanne : *d' eus ket ket 'maed mond da glazh dour, ni doemmo !* (Y a qu'à aller chercher de l'eau, on chauffera !) mais elle la fait suivre d'une incise en français : « qu'elle disait. M m, mon vieux ! » avant de reprendre son récit en breton. L'échange entre Louise et sa belle-sœur a probablement eu lieu en français mais Louise le traduit en breton dans son récit³.

¹ LR 9-1 (26.15). Park bouilhenn [park buˈlœn] : le champ boueux.

² Louise emploie parfois *ket* ainsi dans une phrase affirmative, pour signifier « rien ».

³ Jeanne ne parle pas breton mais adresse cependant quelques mots dans cette langue aux personnes qui ne parlent pas français, par exemple à la mère d'Émile, le garde de Penboch.

La dernière remarque concerne une personne d'Arradon beaucoup plus jeune qui se rappelle avoir accompagné sa mère au *Park bouilbenn* quand elle était enfant et évoque ce souvenir quand elle rencontre Louise. Elle fait partie de la première génération qui ne parle pas breton et Louise lui prête seulement des bribes de paroles : « *Park bouilbenn, hein !* » ou « *hein ?* » comme un lien de connivence à propos du nom du lavoir et des souvenirs qui s'y rattachent.

La période où Louise habite à Penboch avec son frère et sa belle-sœur dure moins de cinq ans car Joseph meurt le 19 avril 1934, de la tuberculose comme trois de ses sœurs avant lui. Il laisse Jeanne veuve à 26 ans avec trois enfants. Louise se souvient de ses recommandations.

Ha me oui, sur, Jojob, pa d aen d'er gwel', meur a wezh, p'oa klañv, ha oa an dra-ze hag a lare din 'ta : « Te oui ha zever e kever mam bugale ! », eñv lare, *quoi !* evid ma vin bet chomet get Jeanne, g'ar meme, da sekour desaw ar vugale. M'am boa lar' dehou « Dam ya ! » ha m' eus gwraet man dever evel m'en doa lar' din, *hein !*

Ha b' oa ur yoc'h hag a lare din a pa vehen bet e lec'h arall, me vehe bet paet paodmad ouzhpenn, « M' oa ket foutr ag an argant ! m'am boa lar', m'eus gwraet man dever evel ma oa bet lar' din ! »¹

Et je sais, sûr, Joseph, quand j'allais le voir, quelquefois, quand il était malade, et c'était ça qu'il me disait toujours : « Tu sais ton devoir envers mes enfants ! », qu'il disait, quoi ! pour que je reste avec Jeanne, avec la mémé, l'aider à élever les enfants. Je lui avais dit « Dame oui ! » et j'ai fait mon devoir comme il me l'avait dit, hein !

Et il y en avait beaucoup qui me disaient que si j'avais été ailleurs, j'aurais été payée bien davantage, « J'en avais que foutre de l'argent ! j'avais dit, j'ai fait mon devoir comme on m'avait dit ! »

Louise ne ménage pas sa peine pour suivre les dernières volontés que son frère lui exprime en breton. Elle reste à Penboch pour aider Jeanne à tenir la ferme et s'occuper des parcs à huîtres. Les deux mariés de la fratrie, Perrine et Joseph, ont donc tous deux laissé leurs conjoints veuf et veuve après trois ou quatre ans de mariage, avec chacun trois enfants à élever.

Invitations, préparatifs et déroulement des nocés.

Les témoignages de Louise, Jeanne et Marie-Anne donnent quelques échos du déroulement des festivités, depuis les invitations jusqu'aux lendemains de fête où il faut tout débarrasser.

Jeanne se souvient d'un mariage à Baden auquel elle a assisté quand elle était enfant.

(Mais vous veniez pas sur le continent, à Baden par exemple ?) Non, presque pas ; on allait quelquefois, là c'était pour aller chercher des *pelors* chez une tante, une sœur à ma mère. (Oui, mais pas à *fest an boc'h* ?) Non, pas à *fest an boc'h*. Je me rappelle d'avoir été pourtant à un mariage là-bas à Baden où c'était ... on mangeait, tu sais, c'était sur des échelles, c'était la première fois qu'on était comme ça, que je voyais ça, on était assis sur des échelles et puis l'assiette était en bas comme ça, presque à nos pieds quoi ! c'était pas une table et j'avais trouvé ça très très drôle.

(Et t'avais pas vu de noce avant ?) Oh ben non, puisque que c'était pendant la guerre, y avait jamais eu comme ça, j'avais jamais vu ça, quoi !²

La description que fait Jeanne correspond bien aux scènes photographiées de certaines cartes postales. Il s'agit d'un mariage à Baden dans la famille de sa mère, pendant la guerre 1914-1918.

Marie-Anne évoque les nocés après avoir chanté quelques chansons apprises à Arradon.

(Kanet oa sonennoù e mod-se er festoù ?) O dam ya ! Ha neuse a pa oa festoù er maezoù, àr ar maezoù, deiz ar fest-e-vas, e oa sonet sonennoù d'an dud yaouank, evid o lekel da oueliñ ; ha sonet oa sonennoù un tammig trist dehe evid lekel ar vaouez yaouank da oueliñ. (A ya ?)

Ha lies ar vaouez yaouank a ouele, dam ! Groupet oa e mod-se, be oa ur group hag em forme e-tal an daol ' ar re yaouank hag e sone evid lekel ar vaouez yaouank da oueliñ.

(Deiz ar fest ?) A dam ya ! Deiz ar fest, da noz.

¹ LR 2-1 (6.33).

² JB (34.52). *Pelors* : prunes sauvages. *Fest an boc'h* : la fête du cochon.

(Ha petra oa sonet ?) O, *ben alors là*, e oa sonennoù, sonennoù re yaouank *quoi !* evid ar re yaouank, ya, ya, sonennoù ag ar vod kozh, neuse, *quoi !* dam ya !

(Hag an deiz kent ?) An deiz kent, e oa preparet evid ... evid ar fest-e-vraz, *quoi !*

Lazhet oa loened, lazhet oa ... ar bewin a oa lazhet er park, a vitin mad, ha neuse durant an deiz, oa preparet an taolou ; oa ket taolou e oa da gomañs, be oa skeulioù, be oa skeulioù ha neuse oa toud azez' an dud àr ar skeulioù, ha oa ket taolou, lakaet e oa an asietou e mod-se àr ar bratell ha neuse peb unan atrape e ... Lakaet e oa ar ... ar soupieroù soubenn ha neuse *ben* peb unan atrape e asietad soubenn ha neuse be oa kig-bewin ha neuse halen ha neuse lies be oa friko àrlerc'h.

Mes, da gomañs ... e-raog ... pa oan me neuse bihanig ha neuse mem e-raog ... oa ket mem asietou e oa, skudelloù, skudelloù, *tante Louise* en deus gwel' an dra-ze ataw sur ! O ya !

(Ha be oa ur yoc'h tud hag a zae e mod-se ?)

O la la ! Pedet oa an dud da zoned, toud ar familh, klasket oa ar re kerent ... ar re oa mem pell kerent *quoi !* ar geniterwed bihan toud, oa ket ... o ! esaet oa pas ket añkouad heni ma vehe bet toud daet an dud. Be oa festou vraz ! O dam, pa oan me dimezet, ouian ket pegement e oa, marse pewar c'hant a dud, mes be oa ... o la ! be oa re hag e oa beteg seizh pe eizh kant a dud er festou ! O la la, mes *Armelle*, lazhet oa daou bewin braz, daou ejon braz a oa lazhet ! Evet oa teir pe peder parrikad sistr, meur a wezh pemp pe c'hwec'h parrikad en tri deiz, dam ya !

(Hag an deiz kent, be zae tud ?) Be zae tud evid labourad, evid toud prepariñ *quoi !* O dam ya, komañset oa a vitin mad beteg an noz. Ha neuse antronoz vitin, be zae 'r geginerion a zae a vitin mad da lekel ar soubenn àr an tan ha neuse ar friko *quoi !* Ha neuse an dud yae ket *en auto* d' ar festou, an dud a gerzhe da moned d'ar vourc'h evid boud dimezet.

(Ha piw oa ar sonerion ?) *Oh ben*, be oa biniou ha neuse boñbard, oa ket anawet kalz an akordeoñ neuse, t'eus ket anawet *Henri* Soner ? (M'eus ket soñj.) Mes t'eus klewet komz, *ben* ya, eñv a c'hoarie g' ar biniou ha neuse be oa un all, eñv dewoa ur c'hoteri hag a c'hoarie g' ar boñbard, e vezent bet daou, *quoi !*

Mes an deiz kentañ, oa ket sonerion, an dud a sone ur yoc'h etreze e mod-se, an dud a sone hag a gorolle ! Ha neuse àrlerc'h pa oa komañset an traoù da chañjiñ, *ben*, gwezhavez be vehe bet unan bennag hag a c'hoarie g' un akordeoñ *quoi !* ya, ya. Ya, ya !

(Hag an deiz àrlerc'h ?) *Ben*, an deiz àrlerc'h e oa debarraset, debarraset oa ar vesel ha neuse ar chaodronou *parce que* be oa chaodronou evid gober ar ... ar boued ! Mes oa red o c'hemer en ... en tachennoù *quoi !* ha ... antronoz neuse e oant toud debarraset ha e oant rentet e-lec'h ma oant bet kemeret. Ha neuse kontet oa ar vesel, ha kaset oa ar vesel, kemeret oa ar vesel er bourc'hoù, *quoi !*

M' eus me soñj a pa oan dimezet, oa bet kemeret ar vesel e lec'h ma d eo Nini D. ma keres, mes oa ket hi oa, ar re ar G. a oa aze hag ind ... ind a fournise vesel evid ar festou, ha neuse paet oa un tammig ar fermañ *quoi !* evid ar pezh oa bet kemeret, ha neuse ma vanke ur werenn peotramant ur loa, peotramant un asiet ma oa bet krevet, pe ur plad, *eh ben* e oa paet neuse, ya, ya !¹

(On chantait des chansons comme ça dans les nocés ?) Oh, dame oui ! Et puis quand y avait des nocés à la campagne, à la campagne, le jour de la noce, on chantait des chansons aux mariés, pour les faire pleurer ; et on leur chantait des chansons un peu tristes pour faire pleurer la mariée. (Ah oui ?)

Et souvent la mariée pleurait, dame ! Ils étaient groupés comme ça, y avait un groupe qui se formait près de la table des mariés et qui chantait pour faire pleurer la mariée.

(Le jour de la noce ?) Ah dame oui ! le jour de la noce, le soir.

(Et qu'est-ce qu'on chantait ?) Oh, ben alors là, c'était des chansons, des chansons de mariés, quoi ! pour les mariés, oui, oui, des chansons de l'ancienne mode, alors, quoi ! dame oui !

(Et le jour d'avant ?) Le jour d'avant, on préparait pour ... pour la grande noce, quoi !

On tuait des bêtes, on tuait ... le bœuf était tué sur le champ, de bon matin, et puis pendant la journée, on préparait les tables ; c'était pas des tables au début, il y avait des échelles, y avait des échelles et puis tous les gens étaient assis sur les échelles, et y avait pas de tables, les assiettes étaient mises comme ça sur l'herbe et puis chacun attrapait son ... On mettait les ... les soupieres de soupe et puis, ben, chacun attrapait son assiettée de soupe et puis y avait du bœuf et puis du sel et puis y avait du fricot ensuite.

Mais, au début ... avant ... quand moi j'étais petite et puis même avant ... c'était même pas des assiettes, des écuelles, des écuelles, tante Louise a vu ça sûrement toujours ! (Oh oui !)

(Et y avait beaucoup de gens qui venaient comme ça ?)

¹ M-A (1.03.50).

Oh la la ! Les gens étaient invités à venir, toute la famille, on allait chercher les parents ... même les parents éloignés, quoi ! toutes les petites cousines, on ne ... oh ! on essayait d'oublier personne pour que tout le monde vienne. Il y avait de grandes noces ! Oh, dame, quand je me suis mariée, je sais pas combien y avait, peut-être quatre cents personnes, mais y avait ... oh la ! Il y en avait qui étaient jusqu'à sept ou huit cents personnes dans les noces. Oh la la, la, mais Armelle, on tuait deux grands bœufs, deux grands bœufs étaient tués ! On buvait trois ou quatre barriques de cidre, quelquefois cinq ou six barriques en trois jours, dame oui !

(Et le jour d'avant, des gens venaient ?) Des gens venaient pour travailler, pour tout préparer, quoi ! Oh dame oui, on commençait du matin jusqu'au soir. Et puis le lendemain matin, les cuisiniers venaient de bon matin pour mettre la soupe sur le feu et puis le fricot, quoi ! Et puis les gens n'allaient pas en auto aux noces, les gens marchaient pour aller au bourg pour être mariés.

(Et qui étaient les sonneurs ?) Oh ben, y avait binion et puis bombarde, on connaissait pas beaucoup l'accordéon alors, t'as pas connu Henri Sonneur ? (Je me souviens pas.) Mais tu en as entendu parler, ben oui, il jouait du binou et puis y avait un autre, il avait un compère qui jouait de la bombarde, ils étaient deux, quoi !

Mais, le premier jour, y avait pas de sonneurs, les gens chantaient beaucoup entre eux comme ça, les gens chantaient et dansaient ! Et puis ensuite quand les choses ont commencé à changer, ben, quelquefois y avait quelqu'un qui jouait de l'accordéon, quoi ! oui, oui. Oui, oui !

(Et le jour suivant ?) Ben, le jour suivant on débarrassait, on débarrassait la vaisselle et puis les chaudrons parce qu'il y avait des chaudrons pour faire la ... la nourriture ! Mais il fallait les prendre dans ... dans les fermes quoi ! et ... le lendemain alors ils étaient tous débarrassés et étaient rendus là où ils avaient été pris. Et puis on comptait la vaisselle, et la vaisselle était apportée, on prenait la vaisselle dans les bourgs, quoi !

Je me souviens quand je me suis mariée, on avait pris la vaisselle là où est Nini D. si tu veux, mais c'était pas elle, c'était les Le G. qui étaient là et ils ... ils fournissaient la vaisselle pour les noces, et puis on payait un peu la location, quoi, pour ce qui avait été pris, et puis s'il manquait un verre ou bien une cuillère, ou bien une assiette qui avait été cassée, ou un plat, eh ben on payait alors, oui, oui !

Le récit de Marie-Anne est bien construit. Elle aborde les différentes étapes de la noce, note les évolutions dans les habitudes : les échelles sont remplacées par des tables (et des bancs) et les écuelles par des assiettes. Elle insiste sur le grand nombre d'invités : quatre cents personnes environ pour son mariage mais parfois sept à huit cents convives¹, et sur les quantités de nourriture et de boisson impressionnantes : quelquefois cinq ou six barriques de cidre en trois jours. La fête commence dès la veille avec les préparatifs qui se font dans la bonne humeur : les sonneurs ne sont pas encore là mais les gens chantent et dansent quand même.

Louise se souvient également de préparatifs de noces accompagnés de chansons.

« Un deiz, oan é foennad (...) Rait din ho kousantemant durant ho puhez, durant mam buhez. » Je sais pas après, je sais que des petits bouts comme ça. (Piw a lare an dra-ze ? Lar e breton.) J'ai entendu ça, ben, c'était Marie M., ma copine, la mère à Suzanne. Honnezh a gane an dra-ze deomp a p'oamp é tiglos avaloù douar a p'oa fest Bernadette a Drevelenn kar t' oui ased ar re a zu-hont a oa voasined da Bernadette, hein ! Hag e oamp daet, e oamp razh ahont é tiglos avaloù douar ha peb unan a lare e sonenn (rire) ha hi doa hi laret an dra-ze 'ta, sed !²

« Un jour, j'étais en train de faire les foins (...) Donne-moi votre consentement durant votre vie, durant ma vie. » Je sais pas après, je sais que des petits bouts comme ça. (Qui chantait ça ? Dis en breton.) J'ai entendu ça, c'était Marie M., ma copine, la mère à Suzanne. Celle-là nous chantait ça quand on était en train d'éplucher des pommes de terre quand c'était la noce de Bernadette de Trubélin car tu sais bien que les gens de ce côté là-bas étaient voisins de Bernadette, hein ! Et on était venus, on était toutes en train d'éplucher des pommes de terre et chacun disait sa chanson (rire) et elle, elle avait dit ça toujours, tiens !

Le début du récit de Louise permet de saisir l'ambiance festive du jour qui précède la noce : les voisins des deux futurs mariés se retrouvent pour préparer le repas, ici pour éplucher des pommes de terre, et chacun y va de sa petite chanson.

¹ La nièce de Louise se souvient d'être allée à un mariage de 1200 personnes à Theix en 1949.

² LR 5-1 (0.34).

Les invitations aux noces sont également un moment important. D'autres témoignages recueillis de façon informelle évoquent ces démarches des « inviteurs de noces »¹ qui se déplacent de maison en maison pour inviter famille et voisins, sont bien reçus partout et terminent parfois leur tournée un peu émêchés. Louise parle à plusieurs reprises de ces démarches, comme dans l'extrait suivant où elle répond à une question à ce propos.

(Penaoz oa gwraet da bediñ an dud da ... d'ur fest pe d'un interamant ?) É mod-se, ged paper. Kas' oa tud, *quoi !* daou, daou ha daou, kar p'oa ket 'maed unan, o dam pas ! *Ben*, a p'oa gwel' daou é tarriv genis en ti : « O ma ! ar re-se za d'hon fediñ d'ar fest ! » oa laret.

(Ha piw yae ... e mod-se ?) O dam, yaen ket me 'ta kalz ! ma zad a vourre mond surtoud e lec'h ma anawe, re oa kerent, ket 'maed da wel' e gerentaj. Eñv vourre mond evid gwel e gerentaj, *quoi !* ... Ha neuse be oa marchand katew, b' oa ur yoc'h marchanded katew, dam ya, g'o fanerioù é kinnigiñ katew, dam, prenet oa *sans doute*.

(Hag evid un interamant e oa mem tra ?) O, evid un interamant oa ket gwraet, gwraet oa ur pred, ur pred àrlerc'h an interamant, d'ar re a oa en interamant, *quoi !* Lar' oa er vened « A gement a assist d'an interamant a zo pedet da mond da glazh e verenn e lec'h ma oa gwraet ar pred, *quoi !* » E ti ar Gadenn oa a raemp ni, e lec'h ma 'd eo ar c'hoiffeuse, e lec'h ma oa H. aze.

(Ya. Mes evid pediñ an dud da zond d'an interamant ?) Kas' oa unan. « Pedet oc'h d'an interamant *tel et tel, quoi !* » A p'oa marw hon re-ne 'ta, oa *Jean* ar C. a Boulmarc'h oa a yae da Deis kar pell oa ! Eñv yae *en vélo probablement*, peotramant ouian ket, eñv deus ket c'hoazh boatur erbed neuse 'ta sur ; ind doa ur jao ha neuse ur charabant, mes eñv yae *en vélo* peotramant, ouian ket ; kar n'am boa c'hoazh pasablig a gerentaj e Teis, *hein ! P.*, ahont ni laoske ar charabant a pa d aemp da fest an hoc'h da di ma eondr ha neuse ar voereb, e ti P. kar oa ket moiañ ! hentoù bihan bihan bihan oa, oa ket moiañ da basiñ g'ar charabant ha ni laoske dalbezh ar jao e ti P.

(Hag evid ur vadezent ?) O, oa ket klask' heni ! (Penaoz oa gwraet ?) Dam, kas' oa an heni bihan da voud badezet er charabant, *quoi !* neuse ur vaouez d'er c'has ha neuse ar paeren hag ar vaeren... Ha neuse àrlerc'h, a p'oa an heni ... a pa yae ar vamm ha neuse d'an overenn ar wezh kentañ, e oa gwraet ur pezh katewenn evid an ti ha neuse un all evid ar beleg mag er badeze, ma rae an overenn, *quoi !* (Peseurt katew ?) Katew a di ar boulañjer, ha neuse ni bede, ni lare d'ar voasined dond da glazh, *quoi !* an deiz-se p'oa gwraet ar gatewenn.²

(Comment on faisait pour inviter les gens à ... une noce ou un enterrement ?) Ben, comme ça, avec du papier. On envoyait des gens, quoi ! deux, par deux, car quand y en avait qu'un, oh dame non ! Quand tu voyais arriver deux dans la maison : « Oh ben ! ceux-là viennent nous inviter à la noce ! » on disait.

(Et qui allait ... comme ça ?) Oh dame, moi j'allais toujours pas beaucoup ! mon père aimait aller surtout là où il connaissait, ceux qui étaient parents, rien que pour voir sa parenté. Il aimait aller pour voir sa parenté, quoi ! ... Et puis y avait des marchands de gâteaux, y avait beaucoup de marchands de gâteaux, dame oui, avec leurs paniers en train de proposer des gâteaux, dame, on achetait sans doute !

(Et pour un enterrement, c'était pareil ?) Oh, pour un enterrement, on faisait pas, on faisait un repas, un repas après l'enterrement, pour ceux qui étaient à l'enterrement, quoi ! On disait au cimetière « Tous ceux qui assistent à l'enterrement sont invités à venir chercher leur repas de midi là où était fait le repas, quoi ! » C'était chez la Gadenn³ qu'on faisait, nous, là où est la coiffeuse, là où était H. là.

(Oui, mais pour inviter les gens à venir à un enterrement ...) On envoyait quelqu'un. « Vous êtes invités à l'enterrement d'un tel et un tel, quoi ! ». Quand les nôtres étaient morts toujours, c'était Jean Le C. de Poulmarh qui allait à Theix car c'était loin ! Il allait en vélo probablement, ou bien je sais pas, il n'avait pas encore de voiture alors toujours sûrement ; ils avaient un cheval et un char-à-bancs, mais il allait en vélo ou bien, je sais pas ; car on avait encore pas mal de famille à Theix, hein ! P., là-bas, on laissait le char-à-bancs quand on allait à « fest an hoc'h » (la fête du cochon) chez mon oncle et la tante, chez P. car y avait pas moyen ! c'était des chemins petits petits petits, y avait pas moyen de passer avec le char-à-bancs et on laissait toujours le cheval chez P.

(Et pour un baptême ?) Oh, on n'allait chercher personne ! (Comment on faisait ?) Dame, on envoyait le petit pour être baptisé en char-à-bancs, quoi ! et puis une femme pour l'apporter et puis le parrain et la marraine... Et puis près, quand c'était le machin ... quand la mère allait alors à la messe pour la première fois, on faisait un grand

¹ L'expression est employée par une personne de Plougoumelen lors de la première enquête ethnologique.

² LR 6-1 (12.45).

³ *Gadenn* [gajœn] forme féminine du nom de famille Le Gad. La *Gadenn* tenait un café à Poulmarh.

gâteau pour la maison et puis un autre pour le prêtre qui le baptisait, qui faisait la messe, quoi ! (Quelle sorte de gâteaux ?) Des gâteaux de chez le boulanger, et puis on invitait, on disait aux voisins de venir chercher, quoi ! ce jour-là, quand on faisait le gâteau.

Les questions portant sur les invitations aux différentes cérémonies, Louise aborde aussi les baptêmes et relevailles, ainsi que les enterrements. Elle mentionne, de façon peu explicite, l'utilisation de papier, *get paper*, peut-être pour noter les maisons à visiter ou les moment et lieu de la cérémonie. En tout cas, les invitations aux noces sont faites par deux personnes, ce qui est interprété tout de suite comme tel : *A p'oa gwel' daou é tarriv genis en ti* : « O ma ! ar re-se za d'hon fediñ d'ar fest ! » *oa laret*. (Littéralement : Quand étaient vus deux à arriver avec toi dans la maison : « Oh bien ! ceux-là viennent pour nous inviter à la noce ! » était dit). Louise indique que son père aime faire cette démarche *evid gwel e gerentaj* (pour voir sa parenté). Les détails donnés à propos des autres cérémonies soulignent également les habitudes de convivialité et les liens solides maintenus malgré l'éloignement et les chemins parfois malaisés.

Dans un autre passage, Louise raconte qu'elle-même va avec une cousine inviter les voisins à la noce de son frère. Le point de départ du récit est le souvenir d'un ancien moulin à l'endroit où Hélène, la femme de son cousin Henri, vient de bâtir une maison et de la faire bénir.

Ha b' oa ur meliner e Pont Ster hag e velin oa e Kerhenri, e lec'h ma deus *Hélène* saw' he zi, e Kerhenri ar velin, ha ni wele ar velin é troiñ a p'oamp g'ar saout er Balvraz, a p'oa awel ! kar a p'oa ket awel, droe ket, *hein !* ha neuse ni wele he diwvrec'h é mond e mod-se, ni vourre c'hoazh ! (Pezh milin ?) Pewar ... tri, teir, teir bar, an teir machin, ind a lakae *toile* douzhte evid ma ind dehe bet awelet *quoi !* evid maliñ ar ... ar gwinizh. Ar meliner, eñv gase e gwinizh ahont da voud malet a p'oa awel, *quoi !* kar a du rall, eñv doa ur velin dour e Pont Ster evel e Kampenn, e Kampenn oa ur velin dour oa iwe, ni gase iwe...

(Ar meliner en doa ur velin dour e Pont Ster hag ur velin awel e Kerbeleg ?)

E kreiz ar lanneg, *quoi !* (E Kerbeleg ?) E Kerhenri, Kerhenri, e lec'h ma doa *Hélène* saw' he zi p'oa parti a Vourjeall.

(E-raog oa anwet Kerhenri ?) O pas, « lann ar velin » *qu'on l'appelait avant*, lann ar velin. *Hélène* neuse en doa raet an anw-se a-gaoz ma oa he faotr *Henri*. *Jeanne* ha neuse mamm a oa bet p'oa bet benniget, e oant bet d'ar pred ; hi doa gwraet ur pezh pred !

(E pezh ble oa ?) E oa ar ble ma oa dimezet ... ha bepe, ha veme, kar oan me waet da glazh *Angèle* evid pediñ ar voasined kar ouien ket piw, ha neuse Mari C. doa lar' din : « Kae da glazh *Angèle ! Angèle* a vo koutant. » *Angèle* oa koutant a zond genin-me da bediñ ar voasined, ha neuse hi doa lar' din : « Ni yav da di *Hélène* kentañ razh, be zo c'hoazh friko ahont a-c'houde dec'h ! » hi a lare. Ha neuse arlerc'h, e oamp daet da Vourjeall ... da Benboc'h, ha neuse n'am boa gwraet Bourjeall, n'am boa waet beteg Trevelenn, mes ar re a Drevelenn doa lar' deomp : « allamp ket mond ! », kar an tad oa marw, eñv doa kouezh' ag ar suler !¹

Et y avait un meunier à Pont Ster et le moulin était à Kerhenri, là où Hélène a construit sa maison, à Kerhenri le moulin, et on voyait le moulin tourner quand on était avec les vaches au Balvraz, quand y avait du vent ! car quand y avait pas de vent, il tournait pas, hein ! et puis on voyait ses bras aller comme ça, on aimait encore ! (Quel moulin ?) Quatre, trois, trois, trois barres, les trois machines, ils mettaient de la toile contre elles pour qu'elles prennent le vent, quoi ! pour moudre le ... le blé. Le meunier, il apportait son blé là à moudre quand y avait du vent, quoi ! car autrement, il avait un moulin à eau à Pont Ster comme à Campen, à Campen y avait un moulin à eau aussi, on envoyait aussi ...

(Le meunier avait un moulin à eau à Pont-Ster et un moulin à vent à Kerbélec ?)

Au milieu du landier, quoi ! (À Kerbelec ?) À Kerhenri, Kerhenri, là où Hélène avait construit sa maison quand elle était partie de Bourgerel.

(*Avant ça s'appelait Kerhenri ?*) Ob non, « la lande du moulin » *qu'on l'appelait avant*, la lande du moulin. *Hélène* alors a donné ce nom-là parce que son fils s'appelait *Henri*. *Jeanne* et puis maman étaient allées quand elle avait été bénie, elles étaient allées au repas ; elle avait fait un grand repas !

¹ LR 7-1 (27.18).

(En quelle année c'était ?) C'était l'année du mariage de... ton pépé, ta mémé, car moi, j'étais allée chercher Angèle pour inviter les voisins car je savais pas qui, et puis Marie C. m'avait dit : « Va chercher Angèle ! Angèle sera contente. » Angèle était contente de venir avec moi inviter les voisins, et puis elle m'avait dit : « On ira chez Hélène tout d'abord, il y a encore du fricot là-bas depuis hier ! », elle disait. Et puis après, on était allées à Bourgerel ... à Penboch, et puis on avait fait Bourgerel, on était allées jusqu'à Trubélin, mais ceux de Trubélin nous avaient dit : « On peut pas aller ! », car le père était mort, il était tombé du grenier !

L'évocation des moulins amène Louise à se remémorer un souvenir d'enfance quand, depuis le Balvraz, elle voyait tourner celui de *Lann ar velin* (la lande du moulin). En breton elle parle à son propos de « ses deux bras », *be divvrec'h*, terme réservé au corps humain, bien qu'ensuite elle précise que le moulin a trois barres sur lesquelles le meunier met une toile.

Le village est rebaptisé Kerhenri par Hélène, femme d'un cousin de Bourgerel, qui y a bâti sa maison. C'est la servante Marie C. qui incite Louise à demander à Angèle, sa cousine de Bourgerel¹, de l'accompagner pour inviter les voisins à la noce de Joseph. Celle-ci accepte et conseille d'aller tout d'abord chez Hélène car *be zo c'hoazh friko about a-c'houde dec'h* ! (il y a encore du fricot là-bas depuis hier !). C'est donc le lendemain de la bénédiction de Kerhenri qu'elles font la tournée d'invitations. Louise précise qu'Hélène a donné ce nom au village en raison de son fils, le bulletin paroissial de novembre 1929 indique que c'est aussi en souvenir de son mari décédé.

Bénédiction de maison neuve.

Hélène Le Derff, veuve de Henri Le Rohellec, vient de faire bâtir une maison de ferme très judicieusement comprise dans la lande qui se trouve entre Bourgerel et Kervadec, à une centaine de mètres de l'emplacement du moulin à vent de Pontster, qui, on le sait, a été démoli il y a environ trois ans, au milieu des terres dont elle a fait l'acquisition ces années dernières. L'endroit est admirablement choisi : du seuil, on découvre vers le midi, une grande portée du golfe et du côté du nord, la vue s'étend sur tout le bassin de Vannes, jusque vers Surzur, la Clarté, et jusqu'aux hauteurs de Sulniac, Treffléan, Saint-Avé et Grand-Champ. À sa nouvelle demeure, Hélène Le Rohellec a voulu donner le nom de *Kerhenri* (en breton Kerherri) en souvenir de son mari et en considération de l'aîné de ses enfants.

La nouvelle maison a été bénite le dimanche 13 octobre par Monsieur le Recteur assisté de M. Thomas et de M. Jacob, en présence des familles Le Derff et Le Rohellec au complet. Après les prières liturgiques et les aspersion d'eau bénite à l'intérieur et à l'extérieur, une prière a été récitée par tous les assistants pour la prospérité de la nouvelle maison et de ses habitants. Un souper copieux et très gai clôtura dignement la fête.²

L'installation au village de « Kerhenri » est donc relaté dans le bulletin paroissial. L'article insiste sur la vue panoramique depuis ce village devenu Kerhenri en 1929. Sa situation en hauteur explique l'installation du moulin à vent que le bulletin appelle « moulin à vent de Ponster ». C'est aussi dans ce village qu'est situé le seul dolmen à peu près intact à Arradon.

Le même bulletin signale, après les mariages de la paroisse, que « le mardi 22 octobre, Joseph Le Rohellec, de Penboch, a contracté mariage avec [blanc] Bouleis, dans l'église de l'Île-aux-Moines »³. La tournée d'invitation des voisins que Louise fait avec sa cousine a lieu le lendemain de la bénédiction de Kerhenri, donc le lundi 14 octobre 1929, huit jours avant le mariage.

Dans l'extrait qui suit, Louise raconte la noce, en breton local *fest* (fête) et les fiançailles, *festailboù*, qui l'ont précédée à l'Île-aux-Moines ; elle y mêle aussi quelques souvenirs du mariage de sa nièce Anne, fille de Joseph et Jeanne, en 1953, à Penboch également.

Oa ket c'hoazh gwraet *rôti* neuse, oa bet laz' ur pezh ejon ! ha neuse oa gwraet soubenn e marmitoù braz. (Piw a rae ?) Dam, ar voasined a zae d'ober ar gegin. Hag a p'oa *Nane*, e oa ar

¹ Angèle et Henri, le mari d'Hélène, sont deux des quatorze enfants de l'oncle Job.

² *Bulletin paroissial d'Arradon*, novembre 1929, p. 3.

³ *Bulletin paroissial d'Arradon*, novembre 1929, p. 4.

voasined, e oa ... mem ar re a Gergwenn, *Joseph A.* ha neuse he vaouez, e oant keginerion, *Joseph* a oa ur c'heginour a feson ! (...)

(E-menn oa ar fest ?) E Penboc'h, en *enclos*, n'am boa goulennet g'ar Pered ha neuse re oa daet an heni ... a gouske en ti braz, a oa daet ... *du côté de ton père, quoi, des Vosges, c'était ... on avait demandé des lits dans la grande maison, ils étaient très contents.*

(Ha fest Jojob ?) Fest Jojob oa aze oa iwe. Ar c'hentañ fest ma oa bet aze oa. N'am boa goulennet, *quoi !* Ni yae da glazh, dam ya ! taoloù, b' oa taoloù er-walc'h ahont ! er *réfectoire*, ahont oa oa bet gwraet ar fest iwe, hag a oa mad iwe, ar fest, o dam ya !

(An overenn oa ...) An overenn ... heni a Jojob oa en Izunac'h. Ha eñv doa feurmet bagoù, bagoù eñv mem ! ha pezh bagoù. Be oa daet re ag an Arzh iwe, ar re-hont zae kar ind a zae da glazh amonenn peb sizhun d'hon zi, *hein !* hag a gemere sistr, gemere avaloù, ha *sans doute* ind oa invitet iwe, hag ind doa daet g'o bag iwe d'hon ... da draversiñ *quoi !* Heni¹ Nane oa en Arradon *sans doute.*

(Bagoù a ouel pe ...) Dam ya, re o ouel.

(A pa oa bet festailhoù evid Jojob ...) Ar festailhoù iwe.

(En Izunac'h oa ?) O dam, ind doa gwraet ur *repas à lerc'h*, oa ket... oa ket 'maed *Jeanne* ha me ha neuse Jojob. Meme faote ket dehi dond, eurusemant ! oa ket *moyen* ... ni yae ... ar vag a zae endro e lec'h ma kouezhemp ! oa ket awel, tamm awel erbed, eñv doa 'em *esquint*/et² ! Alafin ind doa hon gwel ag an Izunac'h, ind doa daet àrbenn deomp d'hon c'hlazh. (Penaoz ?) G'o bag iwe, *quoi !* (A ya ?) Dam ya ! Ha oa bet gwraet ar pred ahont, ar pred festailhoù. O dam, Meme ag an Izunac'h a ouie gober traoù mad iwe, *hein !* dam ya ! hi a rae kegin vad !³

On faisait pas encore de rôti alors, on avait tué un grand bœuf ! et puis on faisait de la soupe dans de grandes marmites. (Qui le faisait ?) Dame, les voisins venaient faire la cuisine. Et quand c'était Nane, c'était les voisins, c'était ... même ceux de Kerguen, Joseph A. et puis sa femme, ils étaient cuisiniers, Joseph était un bon cuisinier ! (...)

(Où était la noce ?) À Penboch, dans l'enclos, on avait demandé aux Pères et puis ceux qui étaient venus ... dormaient dans la grande maison, ceux qui étaient venus ... du côté de ton père, quoi, des Vosges, c'était ... on avait demandé des lits dans la grande maison, ils étaient très contents.

(Et la noce de Joseph ?) La fête de Joseph, c'était là aussi ! C'était la première noce qui avait lieu là. On avait demandé, quoi ! On allait chercher, dame oui ! des tables, y avait assez de tables là-bas ! dans le réfectoire, c'était là-bas que la noce avait été faite aussi, et c'était bien aussi, la noce, oh dame oui !

(La messe était ...) La messe ... celle de Joseph était à l'Île-aux-Moines. Et il avait loué des bateaux, des bateaux lui-même ! et de grands bateaux. Il y en a qui étaient venus de l'Île d'Arz aussi, ceux-là venaient car ils venaient chercher du beurre chaque semaine chez nous, hein ! et ils prenaient du cidre, ils prenaient des pommes, et sans doute qu'ils étaient invités aussi, et ils étaient venus avec leur bateau aussi ... pour traverser, quoi ! Celle de Nane était à Arradon sans doute.

(Des bateaux à voile ou ...) Dame oui, à voile.

(Quand c'était les fiançailles pour Joseph ...) Les fiançailles aussi.

(C'était à l'Île-aux-Moines ?) Oh dame, ils avaient fait un repas après, y avait ... y avait que Jeanne et moi et puis Joseph. Mémé ne voulait pas venir, heureusement ! y avait pas moyen ... on allait ... le bateau revenait à l'endroit où on retombait ! y avait pas de vent, pas un brin de vent, , il s'était esquinté ! À la fin, ils nous avaient vu de l'Île-aux-Moines, ils étaient venus au-devant de nous pour nous chercher. (Comment ?) Avec leur bateau aussi, quoi ! (Ah oui ?) Dame oui ! Et le repas avait été fait là-bas, le repas de fiançailles. Oh dame, Mémé de l'Île-aux-Moines savait faire de bonnes choses aussi, hein ! dame oui ! elle faisait de la bonne cuisine !

Louise répond ici à des questions sur la noce de son frère, le 22 octobre 1929, et insiste, comme à son habitude, sur Penboch. Les Jésuites ont accepté que le repas s'y déroule dans l'« enclos », ils ont prêté les tables du réfectoire, et le réfectoire aussi, semble-t-il. Un grand bœuf a été tué et la soupe est préparée dans de grandes marmites par les voisins, selon la coutume.

Les traversées maritimes sont un point important de l'organisation de la noce puisque la messe de mariage a lieu à l'Île-aux-Moines. Joseph doit assurer le transport des convives entre l'île et Arradon : *Eñv doa feurmet bagoù, bagoù eñv mem, pezh bagoù.* (Il avait loué de grands bateaux, lui-

¹ *Heni* [kani], de même précédemment *beni a Jojob* (celle de Joseph).

² *Eñv doa 'em esquintet* [ã dwe yneskētē] : il s'était esquinté.

³ LR K-5 (15.53).

même, de grands bateaux). Des invités de l'Île d'Arz, clients de la ferme de Penboch, se déplacent avec leur propre embarcation. À cette époque, les bateaux sont à voile et les caprices du vent et des courants rendant parfois les traversées difficiles comme le jour des fiançailles de Joseph.

Louise évoque aussi dans ce passage la noce de sa nièce Anne, la fille de Joseph, dont le repas a également lieu dans l'enclos de Penboch en 1953. Quand elle parle de cet événement plus récent et de la belle-famille originaire des Vosges, elle passe du breton au français. Les mots « rôti » et « réfectoire » sont également en français dans son récit, de même que « repas » alors que le mot breton *pred* est employé ensuite à propos du repas de fiançailles¹.

Le récit de Jeanne concernant ces mêmes événements donne, en français, un autre éclairage sur ces événements : son point de vue de jeune mariée îloise qui vient s'installer à Arradon.

(Tu t'es mariée en quelle année ?) En 1929, le 22 octobre 1929.

(Et enfin, je sais pas, on a souvent raconté que, aux fiançailles, le bateau pouvait pas venir d'Arradon à l'Île-aux-Moines ?)

Oh ben oui, c'était un bateau à voiles et comme il fallait du vent et du bon courant, parce que comme c'était à Brouel, il fallait prendre le courant depuis la cale, enfin du côté de la pointe d'Arradon et pourtant ils partaient de Penboch, et il fallait venir chercher le courant par là mais alors, au milieu de la route par exemple, ben y avait plus de vent, alors le bateau ne marchait pas beaucoup. Alors, de ce jour-là, ton grand-père, enfin Joseph m'avait dit « Eh ben, on achètera un moteur pour venir comme ça à l'Île-aux-Moines ! ».

Et puis après alors, quand on s'est mariés, quelques dimanches après, je suis venue encore à l'Île-aux-Moines pour chercher des ... enfin pour chercher mes habits, mes affaires, et puis enfin tout mon balluchon quoi ! (*rire*) Alors, cette fois-là, c'était Joseph A. qui était venu avec nous, il avait un petit bateau pas très très grand ... au milieu de la ... du courant, il y a eu une tempête épouvantable qu'il a fallu revenir de retour à Arradon, on n'a pas pu accoster à l'Île-aux-Moines ! Alors c'était pas marrant, non plus, hein !

Alors, un dimanche après, je crois, ben c'était un Sinagot qui était venu avec nous à Arradon ... à l'Île-aux-Moines d'Arradon, pour que ... Joseph connaissait très bien ... (Les Sinagots étaient de bons marins ?) Oh ben oui, et puis il avait un plus grand bateau ! un très grand !²

Dans cet extrait, Jeanne parle des déplacements entre l'Île-aux-Moines et Arradon, plus exactement entre Brouel, où habitent ses parents, et Penboch où elle vient s'établir à son mariage. La distance n'est pas grande mais les courants, l'absence de vent ou la tempête rendent la traversée parfois difficile. Il est ici question du jour des fiançailles puis des dimanches suivant le mariage où Jeanne doit retourner sur l'île chercher ses affaires, « son balluchon » ajoute-t-elle en riant. Dans l'extrait suivant, elle rappelle ses souvenirs du jour de la noce.

Le jour qu'on est venu, le jour de la noce par exemple, hein, eh bien, on est venus avec un grand bateau ; c'était un bateau de l'Île-aux-Moines et puis, je sais pas, s'il y avait pas encore de l'Île d'Arz qui étaient venus parce que le mariage, le mariage était à l'Île-aux-Moines mais le repas ...

(Le mariage ?) Le mariage à l'église et le mariage à la mairie étaient à l'Île-aux-Moines, et puis alors après, le repas était à Penboch. Alors, Monsieur Le B. disait toujours ... qui habitait juste à côté de chez nous : « Oh, quand j'avais vu Jeanne descendre, descendre du ... enfin du bateau, qu'est-ce qu'elle était belle ! J'ai encore toujours ... ». C'est vrai, tout le monde me disait que j'étais belle cette fois-là ! c'est un petit peu me vanter mais tout le monde parlait de ça, même à l'Île-aux-Moines. (...) Alors ordinairement c'était mon père qui conduisait et puis c'est tante Jeanne qui conduisait Joseph. Et puis alors, on avait trouvé la mémé de Poulmarh, on l'avait trouvé à la mairie, et puis de la mairie jusqu'à ... jusqu'à l'église, c'est elle qui avait conduit son fils, tu vois.

(Elle était âgée, la mémé de Poulmarh ?) Ben, c'est-à-dire je me rappelle plus moi quel âge qu'elle avait, dame, y avait quarante ans entre tante Jeanne et puis elle, alors quarante ans, ben, tante Jeanne avait vingt-neuf ans, alors t'as qu'à regarder ... (A peu près soixante-neuf ans.) Oui.

¹ Pour « rôti », Louise aurait pu utiliser en breton *keig-rost* [tʃi rɔʃt] qu'elle emploie à d'autres moments.

² JB (39.51).

Et puis je me rappelle plus comment que c'était alors comme repas, c'était bien, c'était dans la propriété des pères, dans le grand réfectoire, qu'on mangeait, et puis là, ce sont les voisins qui font à manger. Alors c'était dans des grands chaudrons qu'on faisait à manger. Alors y en avait de la soupe, y en avait du bœuf gros sel avec des légumes, et puis alors y en avait un ragoût, un ragoût, et puis alors, comme dessert, je me rappelle pas s'il y avait du dessert, je me rappelle pas trop. Y avait toujours du café, je me rappelle, et puis du cidre ! C'était du cidre plutôt. Je crois qu'il y avait pas de vin, je me rappelle plus exactement, je crois qu'on donnait pas encore le vin en ce moment-là, quoi ! Et puis alors le soir, c'était un ragoût, un ragoût de ... de veau si tu veux, ou de bœuf, c'est de bœuf plutôt probablement.¹

Les cérémonies civile et religieuse ont lieu au bourg de l'île et Jeanne insiste dans son récit sur les déplacements, cortège de noce et traversée en bateau. Elle n'évoque pas les arrêts dans les cafés de l'île ni les danses et les chants de la fête. Français et breton ont sûrement été utilisés lors de cette noce en 1929, le premier pour les cérémonies et dans les échanges entre les jeunes Ilois, le second par la population arradonnaise invitée au mariage et les anciens Ilois, dans les conversations et pour les chants de circonstance.

Hiniw enta, plac'hig yaouank. La chanson pour faire pleurer la mariée.

Le témoignage de Marie-Anne comporte une version de la « chanson de la mariée » bien connue dans le vannetais. Elle l'a apprise à Arradon avec sa patronne lors de son apprentissage et a eu l'occasion de l'entendre, et sans doute de la chanter, maintes fois dans les noces.

Hiniw enta, plac'hig yaouank,
e eus raet deoc'h ur gouron, (bis)
Evid diskoueziñ d'ar bobl, plac'hig, e oc'h merc'h a-feson. (bis)²

Hiniw enta, plac'hig yaouank, e eus raet deoc'h ur boket,
Evid degas soñj deoc'h, plac'hig, ag ho yaouankiz paset.

Boket a lugern get an heol, a valañj g' an awel,
Evel kalon ur plac'h yaouank é chañjiñ a vicher.

Hag ar boket-se a oueñvo, a blego e benn d'an douar,
Ho keni-c'hwil, plac'hig yaouank, a ray ar memes tra.

Hiniw enta, plac'hig yaouank, e eus raet deoc'h ur pried,
Hag a zele boud fidel deoc'h ha durant ma vewet.

Hiniw enta, plac'hig yaouank, e eus raet deoc'h ur seizenn,
Hag a servijo deoc'h, plac'hig, da voud stag' mezherenn.

Hiniw enta, plac'hig yaouank, e eus raet deoc'h ur bizoù,
Seul gwezh mar er selloc'h, plac'hig, e redo - d- ho tàeroù.

Seul gwezh mar er selloc'h, plac'hig, ho tàeroù a redo,
Mes an heni ' deus eñv raet deoc'h, henhont - d - ho koñsolo.

Mes an heni ' deus eñv raet deoc'h, henhont - d- ho koñsolo,
Da noz ha da vitin, plac'hig, hag a pa zihuno.

Sellit enta, plac'hig yaouank, na pezh - d- ur chañjemant,
É troiñ kein d'an holl paotred yaouank evid heuli unan.

Sellit enta, plac'hig yaouank, na pezh ur galonad,
Pa zait da lared kenavo ha d'ho mamm ha d'ho tad.

Pa zait da lared kenavo ha da holl ho preuder,
E it d' em lekel e menaj hag evid pell amzer.

¹ JB (53.00).

² Lors de l'enregistrement, Marie-Anne prononce *merc'h* de deux façons différentes : /mjax/ puis /mex/.

Alors on chantait ça ... Sonet oa an dra-se d'ar vaouez yaouank, hag a pa oa laret dehi : « Na pezh ur galonad pa zait da lared kenavo ha d'ho mamm ha d'ho tad », hag ar vaouez yaouank a blege he fenn hag hi a ouele ; hag ar sonerion oa kountant ! dam ya ! kar laret oa dehe : « Mar e lakoc'h, mar e lakit ar vaoues yaouank da oueliñ, e oc'h tud a-fesson, e oc'h sonerion a-fesson ! »

E oant tout groupet e mod-se, e penn an daol, ben trist e oa lar' an dra-se d'ar vaouez yaouank !

*Pa vehe bremañ, ar vaouez yaouank ' rahe ket kas *parce que* akourset vez ... akourset vez an dud yaouank da voud *ensemble*, ind em anaw gwell, *tandis qu'* a-gent, a pa oa ket frekañtet ar re yaouank etreze, n' em anawent ket kalz anehe ! Komzet oa ag o dimeziñ ha neuse, *ben ...* gwezhavez ur miz àrlerc'h e oa komans' ar fest, *quoi ! Ben ' do* ket em anawet kalz anehe !¹*

*Aujourd'hui donc, petite jeune fille, on vous a donné une couronne,
Pour montrer aux gens, fillette, que vous êtes une fille comme il faut.
Aujourd'hui donc, petite jeune fille, on vous a donné une fleur,
Pour vous faire souvenir, fillette, de votre jeunesse passée.
La fleur brille sous le soleil, se balance avec le vent,
Comme le cœur d'une jeune fille qui change de métier.
Et cette fleur se flétrira, inclinera sa tête vers la terre,
La vôtre à vous, petite jeune fille, fera la même chose.
Aujourd'hui donc, petite jeune fille, on vous a donné un époux,
Qui doit vous être fidèle durant toute votre vie.
Aujourd'hui donc, petite jeune fille, on vous a donné un ruban de soie,
Qui vous servira, fillette, à attacher un lange.
Aujourd'hui donc, petite jeune fille, on vous a donné une bague,
A chaque fois que vous la regarderez, couleront vos larmes.
A chaque fois que vous la regarderez, vos larmes couleront,
Mais celui qui vous l'a donnée, celui-là vous consolera.
Mais celui qui vous l'a donnée, celui-là vous consolera,
La nuit et le matin, fillette, et quand il s'éveillera.
Regardez donc, petite jeune fille, quel changement :
Tourner le dos à tous les jeunes garçons pour en suivre un seul.
Regardez donc, petite jeune fille, quel crève-cœur,
Quand vous viendrez dire au revoir et à votre mère et à votre père.
Quand vous viendrez dire au revoir et à tous vos frères
Vous allez vous mettre en ménage et pour longtemps.*

Alors on chantait ça ... On chantait cela à la jeune mariée, et quand on lui disait : « Quel crève-cœur quand vous viendrez dire au revoir à votre mère et à votre père », et la jeune mariée inclinait la tête et elle pleurait ; et les sonneurs étaient contents, dame oui ! car on leur disait : « Si vous faites, si vous faites pleurer les mariés, vous êtes des gens bien, vous êtes de bons sonneurs ! »

Ils étaient tous groupés comme ça, au bout de la table, ben, c'était triste de dire ça à la jeune mariée !

Si c'était maintenant, la jeune mariée n'en ferait pas cas parce que les jeunes gens sont habitués ... sont habitués à être ensemble, ils se connaissent mieux, tandis qu'auparavant, quand les jeunes gens se fréquentaient pas entre eux, ils se connaissaient pas beaucoup ! On parlait de les marier et puis, quelquefois un mois après on commençait la noce, quoi ! Ben, ils se connaissaient pas beaucoup !

La chanson que Marie-Anne introduit en français en disant « Je vais te chanter la chanson des mariés » est clairement destinée à la mariée. Les douze couplets évoquent un à un les principaux symboles et les changements décisifs de la vie de la jeune femme : couronne de fleurs d'oranger, ruban de soie, bague, époux, départ du foyer des parents et mise en ménage. Le ton est grave et Marie-Anne souligne, dans le commentaire qui suit la chanson, la solennité du moment où sonneurs et chanteurs se groupent au bout de la table d'honneur pour interpréter de façon vibrante ce chant, mettant un point d'honneur à faire pleurer la mariée.

¹ M-A (1.29.06). Une version plus courte (6 couplets) intitulée *Hiniu enta, plabig yeuank* figure sur le CD « Voix de Bretagne - Chants du pays vannetais – Jean Le Meut – Coop Breizh ». Les paroles sont proches de celles de la version de Marie-Anne mais l'air est tout à fait différent.

Carte postale. Une noce à Arradon. La ridée au bourg dans la rue principale.



Carte postale. Une noce à Arradon. La ridée devant le café de Poulmarh. Les sonneurs.



Des pourparlers jusqu'aux festivités des noces, les mariages se préparent et se célèbrent selon des rites communautaires traditionnels. Sauf sur les îles déjà acquises au français, le breton est la langue qui transmet les nouvelles à mots couverts d'abord, puis les invitations officielles, et qui anime ensuite la fête : chansons gaies ou chant nostalgique pour émouvoir la mariée.

Pour cet entre-deux guerres, les récits de Marie-Anne, Pierre et Louise montrent clairement que le breton reste la langue de vie de la plupart des habitants de la campagne vannetaise : dans les fermes de Plœren ou Arradon mais aussi chez la couturière du Moustoir et à bord des sinagots. Tous continuent à utiliser leur langue maternelle dans la vie quotidienne et dans leurs différents métiers.

Les bretonnants monolingues sont encore assez nombreux dans la génération précédente : c'est le cas de Marie, née en 1866 à Poulindu, qui vient comme servante à Penboch. Les bretonnants de la génération de Louise, Pierre, Jeanne ou Marie-Anne sont bilingues pour la plupart. Françoise, la sœur de Louise née en 1895, est devenue servante à Nantes et les lettres qu'elle adresse en français ou en breton à sa famille témoignent de la qualité de son bilinguisme et de l'aisance de son expression à l'écrit dans l'une et l'autre langues.

Le mariage, moment essentiel de sociabilité qui assure la pérennité de la communauté, est l'affaire des époux mais aussi de leurs familles et de l'ensemble du réseau de sociabilité local. Les témoignages des uns et des autres le font ressentir : pourparlers de fiançailles qui mobilisent les anciens, parfois *komzerion* spécialistes en unions matrimoniales, rencontres des futurs époux et de leurs familles, négociations sur les conditions matérielles de la vie du futur couple, arrangements pour assurer les mariages d'un frère et d'une sœur, etc.

La langue se révèle très importante dans ces démarches : formules de politesse, précautions de langage, messages à mots couverts, réponses différées ou subtilement suggérées, tout est codifié dans une atmosphère de demi-secret pour assurer les chances de succès de l'union future.

Après les fiançailles réservées à la famille proche où la mère de la future mariée se doit de montrer ses talents de cuisinière et la façon dont elle tient son intérieur, le mariage est l'occasion d'une grande fête, *ar fest*, qui dure trois jours : les préparatifs de la veille où les voisins des deux familles s'activent dans une ambiance joyeuse autour des chaudrons et barriques, le jour du mariage avec les cortèges, les cérémonies, les danses au son du biniou et de la bombarde sur la place de l'église, puis devant les cafés et aux carrefours jusqu'au lieu de la fête, le repas avec chansons et danses, enfin le retour de noce le lendemain où les proches, voisins et familles, se retrouvent pour débarrasser la vaisselle, finir les restes et récupérer chaudrons et autres ustensiles.

Les noces sont donc les occasions suprêmes de convivialité qui rassemblent une large communauté : 400 personnes pour celui de Marie-Anne, parfois bien davantage lorsque plusieurs unions sont célébrées en même temps. Les parents, même éloignés, sont invités de façon personnelle, de vive voix : occasion appréciée de rencontres peu de temps avant la fête où l'on se fait une joie de visiter la parenté, *gwel ar gerentaj*, et un devoir de bien recevoir les « inviteurs ».

La langue participe bien sûr à l'expression des codes sociaux qui régissent toutes les festivités. Le chant en breton « pour faire pleurer la mariée » est peut-être le point d'orgue de la noce, quand, au cours du repas, les sonneurs s'approchent de la table des mariés pour rappeler à la petite jeune fille, *plac'big yaouank*, qui se marie toute la portée de son engagement. Le breton est le véhicule culturel de toute la communauté et d'autres chants égaient la fête, depuis les préparatifs joyeux jusqu'aux lendemains des noces où tout est rangé dans la complicité et la bonne humeur.

3.2 Breton et transmission culturelle.

Si les mariages sont des occasions particulières de réjouissances, d'autres moments de convivialité viennent égayer la vie de labeur, les fêtes calendaires qui rythment les saisons entre autres. Les témoignages recueillis évoquent ces moments de rencontres : colportages de chants, quêtes, jeux, théâtre, danses, feux de joie, veillées, etc. Le breton est alors le véhicule et le matériau d'une riche collection de contes, légendes, chants, comptines, dictons et devinettes dont les quatre récits se font un peu les vecteurs, chacun à leur manière. La vitalité de cette culture orale transmise en breton dans la période de l'entre-deux guerres à Arradon étonne a posteriori. L'observation du bulletin paroissial qui paraît à nouveau de 1923 à 1933, entièrement en français cette fois, permet de se rendre compte de la situation paradoxale du breton à cette époque : encore très présent et déjà menacé de déclin à court terme.

3.2.1 Les fêtes. *Ar gouelioù*.

Les occasions de fêtes sont variées au long de l'année : les fêtes calendaires d'abord, souvent des solennités religieuses avec leur versant profane comme les chants de quête colportés de maison en maison, les traditions de Noël, etc. S'y ajoutent aussi les pardons ou « assemblées » patronales, les représentations théâtrales d'anciens mystères durant les veillées d'hiver, les réjouissances paysannes de *fest an hoc'h*, etc.

Les fêtes calendaires.

Les fêtes de Noël et du Premier de l'An évoquent surtout des souvenirs d'enfance : pas de cadeaux mais des fruits ou des friandises, les vœux de bonne année au voisinage et à la famille. Marie-Anne le raconte ainsi :

(Evid kentañ deiz ar ble, petra oa gwraet gwezharall ?) ' oa ket gwraet kalz a dra evid deiz kentañ deiz ar ble, nann, ar vugale a yae da souheteñ ar blead mad e mod-se d'ar voazined ha neuse endro ... d'ar familh. Ha neuse, dam, raet e oa un aval pe daou deomp, peotramant teir pe peder kenaouenn. Ha ni a oa kountant, ni zae d'ar ger karg hun fochoù a genaou ha neuse avaloù ! Gwezhavez oa raet ur blank ... an dra-ze a zepañde, ya ! Ha neuse oa ket ... oa ket an traoù e mesk an dud just evel man deus bremañ, o dam nann !

(Hag evid Nendeleg ?) Evid Nendeleg ... ni am boa gwezhavez un orañjenn, peotramant gwezhavez un tamm chokolad, mes oa ket ... pa n'am boa un orañjenn, oa ... e oa c'hoazh braw, o dam ya ! o ya !

(C'hwi yae d'an overenn greiznoz ?) Pas, m'eus ket me soñj ma oan bet en overenn greiznoz a pa oan merc'hig, o nann, nann. Ouian ket ma oa overenn greiznoz en amzer-se.

(Tante Louise a lare hi a yae a p' en doa gwraet he c'hentañ komunion.) Pas, m'eus ket me soñj ma oan bet en overenn greiznoz. Ha neuse an Arradon e oa ur vourc'h brasoc'h, ur barrez vrasoc'h, mes Plerenn ha Pleskop a oa bihan ha merhad oa ket neuse kement a seremonioù ker bras *quoi* ! dam nann !¹

(Pour le premier jour de l'an, qu'est-ce qu'on faisait autrefois ?) On faisait pas grand chose pour le premier jour de l'an, non, les enfants allaient souhaiter la bonne année comme ça aux voisins et puis autour ... à la famille. Et puis, dame, on nous donnait une pomme ou deux, ou bien trois ou quatre noix. Et on était contents, on revenait à la maison les poches pleines de noix et puis de pommes ! Quelquefois on donnait un sou ... ça dépendait, oui ! Et puis c'était pas ... c'était pas entre les gens comme c'est maintenant, oh dame non !

(Et pour Noël ?) Pour Noël ... on avait quelquefois une orange, ou bien quelquefois un morceau de chocolat, mais c'était pas ... quand on avait une orange, c'était ... c'était déjà bien, oh dame oui ! oh oui !

(Vous alliez à la messe de minuit ? Non, je me souviens pas avoir été à la messe de minuit quand j'étais petite fille, oh non, non. Je sais pas pas s'il y avait messe de minuit à ce moment-là.

¹ M-A (10.22).

(Tante Louise disait qu'elle y allait quand elle avait fait sa première communion ...) Non, je me rappelle pas avoir été à la messe de minuit. Et puis Arradon était un bourg plus grand, une paroisse plus grande, mais Pléren et Plestop était petits et sans doute qu'il n'y avait pas autant d'aussi grandes cérémonies, quoi ! dame non !

Le témoignage de Marie-Anne concerne son enfance à Béléan. Elle se souvient des gâteries données aux enfants : orange ou morceau de chocolat à Noël, pommes et noix et parfois un sou au Premier de l'An au moment de la tournée des vœux de bonne année dans le voisinage.

Marie-Anne décrit aussi, assez précisément, la coutume de la bûche de Noël, *skod an Nendeleg* :

Ha neuse be oa re ... noz an Nendeleg ind a lakae ur pezh skod koad er chiminal ! da loskiñ.
(Skod Nendeleg ...) Skod Nendeleg, ha oa red lekel unan braz ma en devehe bet padet durant ar sizhun, eizh deiz, hag a p'oa darriw skod Nendeleg er penn, ma chome c'hoazh, *ben* chome un tammig glaou, ha oa serret un tamm glaou a skod Nendeleg hag e vehe bet gouarnet durant ar ble, gouarn¹ en ti evid boud gwarantet douzh ar gurun.¹

*Et puis il y en avait ... la nuit de Noël, ils mettaient une grosse bûche de bois dans la cheminée ! à brûler.
(La bûche de Noël ...) La bûche de Noël, et il fallait mettre une grande pour qu'elle dure toute la semaine, huit jours, et quand la bûche de Noël était arrivée au bout, il restait encore, ben il restait un petit peu de braise, et on ramassait un peu de braise de la bûche de Noël qui était gardée toute l'année, gardée dans la maison pour être protégés de la foudre.*

Pierre évoque pour sa part une tradition de chants de Noël colportés de maison en maison dans certains villages de Séné² et une messe de minuit ... à quatre heures du matin.

(Ha da Nendeleg, petra oa gwraet ?) A, Nendeleg ...
(Petra vez laret : Nendeleg pe an Nendeleg ?) Nendeleg, Nendeleg, Nendeleg, mes ... en amzer gwezharall neuse, ind a g-yae da ganiñ aze e pep ti ... n'eus james gwraet an traoù-se mes e Kadouarn, e ... a-kostez ase, ind a g-yae c'hoazh mes an traoù-se zo ... an traoù-se oa achiw bremañ d eus ket moian a lak da ganiñ, [be zo ?]³ traoù ased a ganerion en ti.
(Ar Sinagoded a yae d'an overenn greiznoz ?) Ya, ni g-yae d'an overenn a greiznoz ...
(Er vourc'h ?) Er vourc'h, *ben* ya, oa ket chapel erbed, ni g-yae d'ar vourc'h. Meur a wezh e oa ur lañtern, meur a wezh, ni g-yae a ... a-stribilh, *quoi* ! Ni g-yae d'an overenn a greiznoz mes lies mad an overenn oa da bewar eur da vitin, ar momant-se da bewar eur da vitin oa an overenn a greiznoz, mes m'eus gwel' ur wezh pe diw an overenn a greiznoz, a ya !
Mes bremañ, *ben* dam, d eus ket mui ar mem traoù, an overenn a greiznoz, ni g-ya da naw eur hanter, ni g-ya g' ur voatur, ni za en-dro, d eo ket mui mem traoù ...⁴

*(Et à Noël, qu'est-ce qu'on faisait ?) Ah, Noël ...
(Qu'est-ce qu'on dit : Nendeleg ou an Nendeleg ?) Nendeleg, Nendeleg, Nendeleg, mais ... au temps d'autrefois alors, ils allaient chanter là dans chaque maison ... nous, on n'a jamais fait ça mais à Cadouarn, à ... à côté là, ils allaient encore mais ces choses-là sont ... ces choses-là sont finies maintenant, y a plus moyen de faire chanter, y a assez de chanteurs comme ça dans la maison.
(Les Sinagots allaient à la messe de minuit ?) Oui, on allait à la messe de minuit ...
(Au bourg ?) Au bourg, *ben* oui, y avait aucune chapelle, on allait au bourg. Quelquefois y avait une lanterne, quelquefois on allait en se tenant⁵, *quoi* ! On allait à la messe de minuit mais bien souvent la messe était à quatre heures du matin, à ce moment-là à quatre heures du matin c'était la messe de minuit, mais j'ai vu une ou deux fois la messe de minuit, ah oui !*

¹ M-A (42.39).

² D'après le témoignage oral non enregistré d'une personne née à Plougoumelen, des chanteurs allaient aussi dans cette commune chanter de porte en porte *Kanamb Nouel* (Chantons Noël). Une version de ce chant figure sur le double CD « Voix de Bretagne - Kanerion Pleuigner - Chœur d'hommes de Pluvigner – Coop Breizh » (Chant 9 du CD 1) et Donatien Laurent lui consacre un commentaire dans sa préface.

³ Transcription incertaine.

⁴ PM ((53.54).

⁵ *A-skrill* : accroché (à), suspendu. (HERRIEU, 2011, p.20). Jean Le Dù cite cette locution comme utilisée en français à Douarnenez : *stribill* (à), loc. adv. Suspendu, accroché (...) (LE DÛ, 2011, p. 244).

Mais maintenant, ben dame, c'est plus la même chose, la messe de minuit, on va à neuf heures et demie, on va en voiture, on revient, c'est plus la même chose ...

Le nom breton de Noël est *an Nendeleg* pour Marie-Anne, *Nendeleg*, sans l'article, pour Pierre¹. Ce dernier souligne les changements à Séné : dans son enfance, on va à pied² avec une lanterne ou *a-stribilh* (« accrochés », se tenant les uns aux autres) à la messe de minuit, *an overenn a greiznoz*, à quatre heures du matin ; maintenant, on y va en voiture à neuf heures et demie le soir.

Le témoignage de Jeanne mentionne le petit porte-monnaie qu'elle a trouvé dans son sabot à Noël 1913 et qu'elle donne à son père qui part à la guerre³.

Louise aussi évoque Noël et le Premier de l'An.

Ha da gentañ deiz ar ble ha razh, an deiz kent, an noz kent kentañ deiz ar ble, an diwezañ ag ar ble da noz, ma eondr ha neuse ma moerebed a Benboc'h a zae da souhetañ ar blead mad deomp da noz, ha neuse ni rae kafe dehe ha neuse katew, *quoi !* Ha e oa prenet ur voutuilhad lagout, unan evid kentañ deiz ar ble ha neuse unan evid an dornerezh ! Oa ket heni hag a eve lagout a du-rall. Ha ind a zae, ni voure ma taent da souhetañ ar blead mad deomp ! Ha neuse, kentañ deiz ar ble, ni yae ni iwe d'o gwel ha neuse da souhetañ dehe iwe, *quoi !* ha neuse da ma eondr a Vourjeall. Koutant oa me eondr iwe kar e vugale oa ket mad ... kalz douzhtou, *hein !* Lod anehe yae ket *sûrement* da souhetañ, kar eñv doa lar' deomp *Josèphe* ma oa dimezet da mond da Lairmarh « Day ket *sûrement* da souhetañ ar blead mad din, anehi ! » eñv lare deomp. Oa en ur gwele kloz iwe, kal' oa krapañ iwe àr ar bank evid mond da souhetañ ar blead mad dehou en e wele.

(Ha da Nendeleg, petra oa gwraet ?) *Ben* da Nendeleg neuse, oa ket gwraet kalz a dra deomp. Mamm, a p'oamp bihan, a brene *bonbons* deomp evid (*rire*) lekel en hon botoù er chiminal ; oa ket lar' netra deomp, petra oa na netra. Gouskemp ket *seulement* durant an noz é soñjal ! (*rire*) en hon botoù, *quoi !* Ni sawe e kours ha neuse evid mond da wel' hon botoù, *quoi !* O dam, n'am boa ket kalz a dra, 'am ! botouigoù sukr peotramant un *enfant Jésus* zo e lakae e peb bot, *quoi !*⁴

Et au premier jour de l'an et tout, la veille au soir, mon oncle et mes tantes de Penboch venaient nous souhaiter la bonne année le soir, et puis on leur donnait du café et des gâteaux, quoi ! et on achetait une bouteille d'eau-de-vie, une pour le premier jour de l'an et puis une pour le battage ! Il y avait personne qui buvait d'eau-de-vie autrement. Et ils venaient, on aimait qu'ils viennent nous souhaiter la bonne année ! Et puis, le premier jour de l'an, on allait nous aussi les voir et puis leur souhaiter aussi, quoi ! et puis à mon oncle de Bourgerel. Mon oncle était content aussi car ses enfants n'étaient pas très bons pour lui, hein ! Une partie d'entre eux allaient « sûrement » pas lui souhaiter, car il nous avait dit que Josèphe qui était mariée pour aller à Lairmarh « Elle viendra sûrement pas me souhaiter la bonne année, elle ! » il nous disait. Il était dans un lit clos aussi, c'était dur de monter aussi sur le banc pour aller lui souhaiter la bonne année dans son lit.

(*Et à Noël, qu'est-ce qu'on faisait ?*) *Ben*, à Noël alors, on nous faisait pas grand chose. Maman, quand on était petits, nous achetait des bonbons pour (*rire*) mettre dans nos sabots dans la cheminée ; on nous disait rien, ni ce que c'était ni rien. On dormait pas seulement pendant la nuit en pensant ! (*rire*) à nos sabots, *quoi !* On se levait de bonne heure pour aller voir nos sabots, *quoi !* O dame, on n'avait pas grand chose, dame ! c'est des petits sabots en sucre ou bien un *enfant Jésus* en sucre qu'elle mettait dans chaque sabot, *quoi !*

Concernant Noël, Louise rappelle ses souvenirs d'enfance : les sabots dans la cheminée où la mère dépose pendant la nuit une sucrerie. Le secret autour de ce petit présent fait rire Louise qui se remémore le sommeil difficile à trouver cette nuit-là.

Pour le Premier de l'An, Louise raconte un échange de vœux avec les oncles et tantes qui habitent dans l'enclos de Penboch. La veille au soir, ceux-ci sont reçus à la ferme où on leur sert café, gâteaux secs et *lagout* (« la goutte », eau-de-vie). Le lendemain, les enfants se déplacent à leur

¹ Louise emploie également *Nendeleg*. Le breton standard est *Nedeleg*, du latin *natalica* (nativité). En français, il existe aussi une variante avec article : « Noël » se dit parfois « la Noël ».

² Le village de Langle est distant de 4,5 km de l'église du bourg de Séné.

³ Voir en 2.3.1.

⁴ LR 6-2 (36.09). Louise poursuit son récit en parlant du décès de sa sœur Jeanne à Noël. Voir en 2.1.2.

tour pour leur souhaiter la bonne année, ainsi qu'à l'oncle Job à Bourgerel. Le récit de Louise fait ensuite référence à une époque postérieure quand l'oncle, âgé, est alité dans son lit clos.

L'originalité de ce témoignage est la mention d'une veillée de Premier de l'An et de l'achat de deux bouteilles d'eau-de-vie dans l'année : l'une ouverte à cette occasion et l'autre pour le battage. Les souhaits pour la nouvelle année s'expriment dans la famille de Louise dès la veille au soir et l'expression même *Blead mad* qui signifie à la fois « Bonne année » et « Bonne moisson » laisse penser que l'achat des deux bouteilles d'eau-de-vie pour ces deux occasions a peut-être une valeur symbolique. Concernant les comportements, le baiser à l'oncle Job est mentionné parce que Louise se souvient de la difficulté à accéder au lit clos ; il faut préciser que les effusions sont rares et réservées aux grandes occasions : départs, deuils, et aussi Premier de l'An¹.

À la Chandeleur, les crêpes sont de rigueur comme le souligne Louise.²

D'ar Chandelour, ni rae krampouezh, *quoi !* hag (*rire*) ar voereb Anna doa ket gwraet ur ble kar marw oa he mamm, vern ket 'ta petra oa dehe debriñ, *hein !* hag ar eondr *Louis* ag an Izunac'h oa ket c'hoazh dimezet, eñv doa fachet durant an deiz a-gaoz ma hi doa ket gwraet krampouezh ! Ind a gave mad krampouezh. Razh ar Rohelleged a gave mad krampouezh abominabl abominabl ! Ma zad vourre ha razh ; a p'oa glaw : « Ma, hiniw ema an deiz d'ober krampouezh ! » eñv lare dalbezh deomp, peotramant *galettes*. *Ben*, me rae *galettes* ha neuse a pa rae ket ken mamm, oa me oa o gwrae ; mes me lakae bleud, bleud gwinizh, bleud gwinizh-du, *hein ! blé noir*, ha neuse me lakae un wi pe daou ha neuse evid goell oa laret, *pour la levure*, me lakae ur werennad sistr hag an henie mad ma fat, hag a lakae neuse ar galetouer ar an tan, ha get del, me rae, oa ket ... *oh ben* alafin, me rae get koad kar del a loske a-benn, ha get koad menud, me rae tan, ha oan ket pell ! n'am boa ur rabl, ni daole ar pat er galetouer kar oa ket gallet gober *à la main*, re bonner oa ! N'am boa un tammig rabl hag en henie ... etañde ar pat ... ha neuse a p'oa darew un tu, n'am boa un tammig pal koad, planch, hag a voute, *allez houp !* ni chañje tu neuse, p'oa darew, ha neuse dam, ind a oa debret, n'o lakae en ur plad e-tal an tan. Ha neuse p'oan razh gwraet, ni lakae amonenn arnehe, ha neuse oant mad ! g' amonenn. Ni rae ur yoc'h ha neuse antrenoz vitin, ni zebre c'hoazh g'hon c'hafe, lake amonenn.³

À la Chandeleur, on faisait des crêpes, quoi ! et (rire) la tante Anna n'en avait pas fait une année car sa mère était morte, ça fait rien toujours ce qu'ils auraient à manger, hein ! et l'oncle Louis de l'Île-aux-Moines n'était pas encore marié, il était fâché toute la journée parce qu'elle n'avait pas fait de crêpes ! Ils aimaient bien les crêpes. Tous les Robellec aimaient beaucoup beaucoup les crêpes ! Mon père aimait et tout ; quand y avait de la pluie : « Bon, aujourd'hui c'est un jour à faire des crêpes ! » il nous disait tout le temps, ou bien des galettes. Ben, on faisait des galettes et puis quand maman faisait plus, c'était moi qui les faisais ; mais je mettais de la farine, de la farine de blé, de la farine de blé noir, hein ! blé noir, et puis je mettais un œuf ou deux, et puis comme levure qu'on disait, pour la levure, je mettais un verre de cidre et machinais bien ma pâte, et mettais alors la galettoire sur le feu, et avec des aiguilles de pin, je faisais, c'était pas ... oh ben, à la fin, je faisais avec du bois car les aiguilles de pin brûlaient tout de suite, et avec du petit bois, je faisais du feu, et j'étais pas longtemps ! on avait un racloir, on jetait la pâte sur la galettoire car on ne pouvait pas le faire à la main, c'était trop lourd ! On avait un petit racloir qui machinait ... étendait la pâte ... et puis quand un côté était cuit, on avait une petite pelle en bois, en planche, qui poussait, allez houp ! on changeait de côté alors, quand c'était cuit, et puis dame, on les mangeait, on les mettait sur un plat près du feu. Et puis quand elles étaient toutes faites, on mettait du beurre dessus, et puis elles étaient bonnes ! avec du beurre. On en faisait un tas et puis le lendemain matin, on en mangeait encore avec notre café, on mettait du beurre.

Louise parle à plusieurs reprises des crêpes comme d'un mets très apprécié dans la famille et souligne : *Razh ar Robelleged a gave mad krampouezh abominabl abominabl !* (Littéralement : Tous les

¹ Je me souviens d'une expression employée dans les années 1960-70 en guise de remerciement humoristique : « Je te ferai la bise au Premier de l'An ! ».

² Des témoignages non enregistrés recueillis lors de l'enquête ethnologique font aussi état de vente de cierges et de bougies que l'on utilise ensuite pour les veillées funèbres. À l'Île-aux-Moines, des enfants font le tour du village avec une betterave creusée, un bâton et une bougie en criant : « Chandelour ! Chandelour ! ». (Jeanne, notes de l'enquête ethnologique).

³ LR 6-2 (39.55).

Rohellec-s- trouvaient bon des crêpes abominable abominable !). Le patronyme Rohellec est ici employé au pluriel en breton : *Robelleged* [rwalœdʒjœ]. Louise poursuit en parlant de son père qui semble décider parfois du menu. Concernant les galettes, Louise indique à un autre moment de son témoignage que c'est un Père jésuite qui a donné la galettoire à sa mère et envoyé quelqu'un pour lui apprendre à faire les galettes de blé noir, spécialité du pays gallo. Louise explique ici en détail la manière de faire et emploie quelques mots français, parfois pour expliquer le mot breton : *gwinizh-du* [dʒynesty] et « blé noir », goell [gwil] et « levure », « galettes », « pâte » devenu masculin en breton : *ma fat* [mœ fat] (ma pâte) et *ar pat* [ær pat] (la pâte).

Pour Mardi-Gras, de nombreuses familles font cuire du far dans la marmite : *fars er poch* [farsirpɔʃ] (far dans la poche) pour Louise à Arradon, « tchimpot » [tʃimpɔ] ou [tʃɛpɔt] pour Jeanne à l'Île-aux-Moines¹, sans doute de *kouign-pod* (gâteau-pot). Louise explique comment est réalisé ce plat dans sa famille.

Ni rae fars er poch ha razh ! (Fars er poch da ...) Meurzh ar Lard, dam ya ! Mad oa, bourrabl oa ! ar voereb Anna a gave mad ! Ni lare dalbezh dehe dond da zebriñ iwe kar raent ket ind, *hein* !

(Ha petra oa fars er poch ?) Ni lakae pat, mes n'er gwrae kaletoc'h ha neuse a lakae e manchoù, mamm en doa manchoù hir, manchoù roched, ha n'o gwrie d'ar sol ha neuse amañ ha neuse a lakae karg hag a lakae pournew, ha neuse o lakae ... n'am boa ur pezh marmit, hag o lakae ar o saw er marmit da zarew, mad oa ! me gave me mad ! hag ur ble, mamm en doa ket gwraet kar hi oa waet da Voenneg, kar n'am boa ur c'houzin, unan ag ar c'houzined oa klañv braz, hag e oa bet lar' dehi mond ha ... mes ar voereb *Louise* a oa daet da glazh hon marmit evid gober ar fars, hi doa gwraet fars deomp ur sort, sed ! ar voereb *Louise*, en he zi, *quoi* ! Hi a bobee an dra-ze er maez hi ! hi a rae 'ta er maez kar ind doa ur chiminal bihan bihan ! hag hi doa hi gwraet 'ta fars deomp, sed ! Mes oa ket gwraet fars ket 'maed neuse ! oa ket gwraet a du rall ket 'maed evid Sant Pier ha neuse Meurzh ar *Gras*, *quoi* ! d'ar meurzh ha d'ar merc'her, meur a wezh oa gwraet daou zeiz. Ha p'oamp er skol ha neuse e oa ... kar n'am boa dalbezh skol ni, hag a p'oamp er skol e oa lakaet hon fars deomp e korn an tan ma vehe ket bet yen evid ma oamp darriw ! Dam, mad oa ! me gave me mad ! M'eus me gwraet c'hoazh goude ma omp partiet, ma oa partiet mamm, m'eus me gwraet iwe, ha meme ha razh. Meme lakae en ur voest meur a wezh, ar pat er voest hag a lakae ar voest da zarew er marmit iwe, *quoi* !²

On faisait du « far en poche » et tout ! (Du far en poche le ...) Le Mardi-Gras, dame oui ! C'était bon ! C'était bien ! la tante Anna aimait ! On leur disait tout le temps de venir manger aussi car ils n'en faisaient pas, eux, hein !

(Et qu'est-ce que c'était, le far en poche ?) On mettait la pâte, mais on la faisait plus épaisse et puis on mettait dans des manches, maman avait des manches longues, des manches de chemise, et on les cousait au bas et puis ici et puis on remplissait et on mettait des pruneaux, et puis on les mettait ... on avait une grande marmite, et on les mettait debout dans la marmite à cuire, c'était bon ! moi, je trouvais bon ! et une année, maman n'en avait pas fait car elle était allée à Boennec, car on avait un cousin, un des cousins était bien malade, et on lui avait dit d'aller et ... mais la tante Louise était venue chercher notre marmite pour faire le far, elle nous avait fait du far quand même, tiens ! la tante Louise, chez elle, quoi ! Elle cuisait ça dehors, elle ! elle faisait toujours ça dehors car ils avaient une cheminée toute petite ! et elle nous avait toujours fait du far, tiens ! Mais on faisait du far qu'alors, on faisait pas de far autrement, rien que pour la Saint-Pierre et puis le Mardi-Gras, quoi ! Le mardi et le mercredi, quelquefois on en faisait deux jours. Et quand on était à l'école et puis c'était ... car on avait toujours école, nous, et quand on était à l'école, on nous mettait notre far au coin du feu pour qu'il ne soit pas froid quand on arrivait ! Dame, c'était bon ! moi je trouvais bon ! Moi, j'ai fait encore après qu'on soit partis, que maman était partie, moi, j'ai fait aussi, et mémé et tous. Mémé mettait quelquefois dans une boîte, la pâte dans la boîte et elle mettait la boîte à cuire dans la marmite aussi, quoi !

¹ Témoignage non enregistré de Jeanne recueilli lors de la première enquête ethnologique. Un livre de Nicolas Millot consacré à l'Île d'Arz donne la recette du « chim pou » de l'île, cuit avec du lard, qu'il présente ainsi : « Particulièrement apprécié des îldarhais, le *chim pou* est un plat traditionnel, servi le jour du Mardi-Gras ou lors des repas de famille. » (MILLOT, 2006, p. 148-149).

² LR 6-2 (43.31).

Le *fars er poch* du Mardi-Gras fait partie des repas festifs qui égaient la période hivernale avant le Carême. Si l'on en croit Louise, sa famille prend quelque liberté avec le calendrier liturgique puisqu'elle en mange parfois aussi le mercredi des Cendres, début du carême. La tradition du *fars er poch* le Mardi-Gras s'est poursuivie longtemps dans la famille de Louise¹.

Le dimanche des Rameaux, *Sul ar Laore* (le dimanche du laurier) est un moment important où personne ne manque d'assister à la messe et de ramener à la maison un rameau béni. C'est aussi le jour où l'on adopte la toilette d'été, dont les chaussures en cuir pour les dimanches, d'après le témoignage de Louise et d'autres personnes².

Pour Louise, la fête de Pâques marque surtout la fin du carême et des privations.

Da Bask, m' eus ket me soñj 'ta petra raemp ni da Bask.

(Penaoz vez laret ... penaoz oa laret « le carême » ?) Koareiz. On me doa hiraezh d'ar goareiz, sed ... da Bask ! kar oa red deomp yun ! e oa rael ket 'maed bara sec'h deomp da zebriñ d'hon dejun, *bein ! mon vieux !* Kal' oa labourad get bara sec'h ! Ha tamm merenn enderw erbed ! Omp ni en doa hiraezh da Bask, ow ow ow ow ow !³

À Pâques, je me rappelle pas toujours ce qu'on faisait, nous, à Pâques.

(Comment on dit ... comment on disait « le carême » ?) Carême. C'est moi qui avais hâte au carême, tiens ... à Pâques ! car on devait jeûner ! on nous donnait rien que du pain sec à manger au petit-déjeuner, *bein ! mon vieux !* C'est dur de travailler avec du pain sec ! Et pas de goûter du tout ! C'est nous qui avions hâte à Pâques, o o o ob !

Louise emploie par deux fois une tournure de phrase emphatique, qu'elle reproduit souvent en français, et qu'elle ponctue la deuxième fois d'exclamations : *Omp ni en doa hiraezh da Bask !* (C'est nous qui avions hâte à Pâques !). En breton, le premier verbe est à une forme personnelle (*Omp ni* - littéralement : nous-sommes nous) et le second à une forme impersonnelle (*en doa hiraezh da Bask* - littéralement : qui avait hâte à Pâques).

Les autres témoignages abordent peu la fête de Pâques mais Pierre signale à Séné une tradition pour le dimanche de Quasimodo.

Kasimodo, a, Kasimodo ! en amzer gwezharall, m'eus ket ... m'eus gwel' ur wezh, ur wezh pe diw, oa serr' tout ar podoù ma oa à la traîne, ha ... an dud yaouank neuse, ind a obere⁴ ... ur rond ha ind a base ar pod da unan an all. Pa oa krevet ar pod, dam, pa gouezhe ar pod, oa 'nehou krevet ... an heni en doa eñv laosket da gouezh a bae e dourne. *Alors* pa oa ket mui pod erbed, neuse, tout 'n dud en davarn ha neuse tout 'n dud é tañsal, *quoi*, é koroll ... àrlerc'h neuse, 'ma bet ... an amzer-se oa ... mes gwerso ket bet ... ket bet gwraet an traoù-se, 'd eo ket mui gwraet ... [e gwraet]⁵ ma yaouankiz, m'eus ket mui anawet an traoù-se, m'eus ket gwraet an traoù-se.

Mes pa oa gouiañv braz, m'eus soñj ur ble, d'rant ar brezel, en achimant ar brezel, ha be zo b' ur gouiañv braz ... (Pezh brezel ?) ar brezel ... pewarzeg. En achimant ag ar brezel, be zo bet ur gouiañv braz, oa skorn partout, tout an dour hag ar laezh oa skornet *alors* be oa ur vandenn a oa tud yaouank, merc'hed yaouank tout ... er momant-se oa ket 'voiañ da mond d'ar mor kar ... oa re yen an amzer ... *alors* sed 'nehe waet da risklal àr ar skorn edan Kanivarc'h, oa solid an traoù, geo, *allez !* sed 'nehe gwraet ur « voudreenn », lakaet an tan àr ar skornenn ... àr-dreñv ar voudreenn, sed 'nehe komañset da ober un dañs, tout ! ur momant-se, *krak ! (rire)* ar skorn a [??] (*rire*), tout 'n dud ind dewoa 'em saovet (*rire*) oa ket ... oa ket bet a zroug, mes ! (Petra eo ur vou... ?) voudreenn, voudreenn, *c'était* an tan, an tan à la Saint-Jean, *quoi !* voudreenn !⁶

¹ Je me souviens d'avoir mangé du *fars er poch* pour Mardi-Gras dans mon enfance.

² Les témoignages recueillis dans le cadre de la première enquête ethnologique accordent une grande importance au changement d'habillement, la plupart du temps aux Rameaux, parfois à Pâques.

³ LR 6-2 (47.01). Marie-Anne aussi aborde les privations de carême en parlant des repas. Voir 3.1.1.

⁴ *Ind a obere* [in œ wubirje] : ils faisaient. Pierre utilise cette forme à la place de *ind a rae*.

⁵ Transcription incertaine.

⁶ PM (50.52). Le mot qui désigne le feu de joie est difficile à saisir. Louise emploie *goueliadenn* [gurjajœn].

Quasimodo, ah, Quasimodo ! autrefois, j'ai pas ... j'ai vu une fois, une fois ou deux, on ramassait tous les pots qui étaient à la traîne, et ... les jeunes gens alors, ils faisaient ... un rond et ils se passaient le pot de l'un à l'autre. Quand le pot était crevé, dame, quand le pot tombait, il était crevé ... celui qui l'avait laissé tomber payait sa tournée. Alors quand y avait plus aucun pot, alors, tout le monde au café et tout le monde en train de danser, quoi ! en train de danser ... ensuite alors, y a eu ... c'était en ce temps-là ... mais y a longtemps que ... que ça n'a pas été fait ... dans ma jeunesse, moi j'ai pas connu ça, j'ai pas fait ça.

Mais, quand y avait un grand hiver, je me rappelle une année ... pendant la guerre, à la fin de la guerre ... et il y a eu un grand hiver. (Quelle guerre ?) la guerre ... quatorze. À la fin de la guerre, il y a eu un grand hiver, y avait de la glace partout, toute l'eau et le lait étaient gelés alors y avait une bande qui était des jeunes gens, des jeunes filles, tout ... à ce moment-là y avait pas moyen d'aller en mer car ... le temps était trop froid ... alors les voilà qui vont glisser sur la glace sous Canivarb, c'était solide, si, allez ! les voilà qui font un feu de joie, ils mettent le feu sur la glace ... après le feu de joie, les voilà qui commencent à faire une danse, tous ! à ce moment-là, crac ! (rire) la glace [??], tout le monde s'était sauvé (rire) y avait pas ... y avait pas eu de mal, mais !

(Qu'est-ce que c'est une » ? « voudreenn, voudreenn », c'était le feu, le feu à la Saint-Jean, quoi ! un feu de joie !

Pierre évoque ici d'abord une ronde pour casser les vieux pots le dimanche de Quasimodo, coutume qu'il a vu une ou deux fois dans son enfance, puis un feu de joie sur la mer gelée lors d'un grand hiver à la fin de la guerre 1914-1918.

Concernant la Saint-Jean, Pierre indique que la coutume est peu suivie chez les marins.

(Petra oa gwraet evid gouel Sant Yann ?)

'd eo ket bet ... 'd eo ket gwraet kalz a machin, evid gouel Sant Yann.

(Ur goueliadenn ?) Ur voudreenn, ya, mes pa oamp ... pa oamp yaouank ... goueliadenn mes ... m'eus ket gwel' ... an dud obere ket kalz a dra gouel Yann. Ben e korf sizhun ... e korf sizhun, 'ma an dud é labourad, ben ar beskerion a zae er mor, alors 'd eus ket ... pa oamp ... pa oamp gosses quoi ! ar vugale a obere kentoc'h, gwezharall, mes ... oa ket gwraet kalz a dra.¹

(Que faisait-on pour la fête de Saint-Jean ?)

On faisait pas ... on faisait pas grand chose à machin, pour la Saint-Jean.

(Un feu de joie ?) Un feu de joie, oui, mais quand on était ... quand on était jeunes ... un feu de joie mais ... j'ai pas vu ... les gens faisaient pas grand chose à la Saint-Jean. Ben, c'était en cours de semaine ... en cours de semaine, les gens sont en train de travailler, ben, les pêcheurs allaient en mer, alors y a pas ... quand on était ... quand on était gosses, quoi ! les enfants en faisaient plutôt, autrefois, mais on faisait pas grand chose.

Louise, pour sa part, parle pour la Saint-Jean d'un grand feu de joie, *ur goueliadenn*, sur la cale de Penboch et de feux sur les îles que l'on contemple depuis la côte². Elle rapporte aussi que les voisins de Bourgerel font un feu de joie sur la colline de Mané Bourgerel.

Le premier mai n'est, selon les informateurs, l'occasion d'aucune festivité mais tous mentionnent le « mai », rameau feuillu qu'on accroche à sa maison la veille au soir.

(Ha ... evid kentañ deiz a viz Mae, e oa lakaet ar mae...) Lakaet e oa mae douzh an ti, lakaet e oa mae douzh an ti, lakaet e oa er jardrin, lakaet e oa à an deileg, en amzer-se, be oa an deileg peizant a chome tost douzh an dachenn ha oa red lekel un tamm mae à an deileg, douzh an ti, douzh ar c'hraou hag en douarou oa red kas ive, kar an dra-ze ma oa ket kas ... ma oa ket mae an noz ... an diwezañ deiz a Imbril e oa red lekel, an noz kent ar c'hentañ deiz a Vae. Ma oa ket lakaet mae, *ben*, oa ket a voneur, an dra-ze ... ar gurun a c'halle kouezh. Ha ma oa ur puns, oa red lekel un tamm douzh ar puns ive, hag er lezel ahont durant ar ble ! ya !

(Ha petra oa lakaet e mod-se ?) Mae ! (Ya, ben petra oa ar mae ?)

Ar mae e oa ... ben, je sais pas comment qu'on dit ça en français ... c'est pas du frêne, non ? ... je sais plus ...

(C'est pas « faw » du hêtre ?) Ah non, c'est pas du hêtre toujours ! « Faw » a zo « hêtre » mae ... je sais qu'en montant là, du côté de Cadic à droite, avant y en avait ... mes enfants me ramenaient de l'école pour mettre pour le premier mai ... Ha neuse ... ma oa ket ... bremañ vez ket mui lakaet mes en amzer ma oan me

¹ PM (1.17.16).

² Voir en 1.1.1.

yaouankoc'h e oa dalbezh lakaet mae peotramant ma oa ket kavet mae, e oa lakaet spern gwenn, ya, ha oa laret an dra-ze oa *pareil*, dam ya, boneurus e oa lekel ! mes ma oa ket lakaet, oa ket a voneur.¹

(Et ... pour le premier jour du mois de mai, on mettait le « mai » ...) On mettait le « mai » contre la maison, on mettait le mai dans le jardin, on en mettait sur le tas de fumier, dans ce temps-là, y avait le tas de fumier paysan qui restait près de la ferme et il fallait mettre un morceau de mai sur le tas de fumier, contre la maison, contre l'étable et dans les champs il fallait en apporter aussi car ça, si c'était pas ... s'il y avait pas de mai le soir ... c'est le dernier jour d'avril qu'il fallait le mettre, le soir avant le premier jour de mai. Si on mettait pas de mai, ben, y avait pas de bonheur, ça ... la foudre pouvait tomber. Et s'il y avait un puits, il fallait en mettre un morceau contre le puits aussi, et le laisser là-bas toute l'année ! oui !

(Et qu'est-ce qu'on mettait comme ça ?) Du mai ! (Oui, ben, qu'est-ce que c'était le mai ?)

Le mai c'est ... ben, je sais pas comment qu'on dit ça en français ... c'est pas du frêne, non ? ... je sais plus ...

(C'est pas « faw », du hêtre ?) Ah non, c'est pas du hêtre toujours ! « Faw » c'est « hêtre », du mai ... je sais qu'en montant là, du côté de Cadic à droite, avant y en avait ... mes enfants me ramenaient de l'école pour mettre pour le premier mai ... Et puis ... si c'était pas ... maintenant on met plus mais au temps où moi, j'étais plus jeune on mettait tout le temps du mai ou bien si on n'avait pas trouvé de mai, on mettait de l'aubépine, oui, et on disait que c'était pareil, dame oui, ça portait bonheur d'en mettre ! mais si on n'en mettait pas, y avait pas de bonheur.

Marie-Anne insiste sur la finalité de cette coutume du « mai » : ça porte bonheur ; ce mot est emprunté au français : *boneurus e oa lekel ! mes ma oa ket lakaet, oa ket a voneur* (C'était « bonheureux » d'en mettre ! mais si on n'en mettait pas, y avait pas de « bonheur »). Elle précise aussi qu'il faut mettre un morceau de mai partout, contre la maison, le puits, l'étable, sur le tas de fumier, dans les champs, et que c'est la veille au soir qu'on doit le faire. Quand à l'essence d'arbre qui fournit le mai, elle ne sait l'indiquer en français mais affirme que ce n'est pas du hêtre, contrairement à ce que dit Louise dans l'extrait suivant où elle répond à une question sur le premier mai.

Raemp ket netra. (Mes an deiz e-raog ...) An deiz kent, ni yae da glazh an heni evid lekel douzh an tier oa lakaet neuse. (Petra ?) Lar' oa bet deomp oa ... ar Per B. oa en doa laret oa superstisionoù oa an dra-ze ! (A ya !) Ni lakae àr an deileg. Ben, en Intel, mam breur a p'oa kure en Intel a lare razh an dud en Intel, razh àr o douar, oa red mond ar velean da vennigiñ an douar ha da lekel an dra-ze en douar, *hein !*

(Ha petra oa lakaet e mod-se ?) Faw, ha ni yae ni da glazh àr an hent da di J. e Lannigoù, peotramant er Mane Huir du-hont, *quoi !* Ha be oa fawegi a beb tu d'an hent ; a-gaos d'an dra-ze oa lar' « ar fawegi » dehe, ha ni yae da glazh ahont. Mes a pa oamp ni e Penboc'h, ni lakae spern roz a oa àr-dreñv an ti, er *poulailler*, kar be oa ur *poulailler* e Penboc'h, be oa ur yoc'h yer durant ar vakañs, *hein !*²

On faisait rien. (Mais le jour avant ...) La veille, on allait chercher le machin pour mettre contre les maisons qu'on mettait alors. (Quoi ?) On nous avait dit ... le Père B. avait dit que c'était des superstitions, ça ! (Ah oui !) On mettait sur le tas de fumier. Ben, à Étel, mon frère quand il était vicaire à Étel disait que tous les gens à Étel, tout sur leurs champs, il fallait que les prêtres aillent bénir la terre et mettre ça en terre, *hein !*

(Et qu'est-ce qu'on mettait comme ça ?) Du hêtre, et on allait chercher sur la route de la maison de J. à Lanniquen, ou bien à Mane Huir là-bas, *quoi !* Et y avait des hêtres de chaque côté de la route ; à cause de ça, on les appelait « les hêtres », et on allait chercher là-bas. Mais quand nous on était à Penboch, on mettait de l'épine rose qui était derrière la maison, dans le poulailler, car y avait un poulailler à Penboch, y avait beaucoup de poules pendant les vacances, *hein !*

Le témoignage de Louise s'appuie sur l'autorité de son frère, vicaire à Étel vers 1910, pour réagir aux remarques d'un jésuite qui considère cette pratique comme superstitieuse. Ce débat illustre la distance entre les intellectuels jésuites et l'approche syncrétique de la religion populaire.

Pierre, en réponse à une question sur le premier mai, déclare qu'il ne se passe rien de spécial ce jour-là mais que le « mai » est aussi accroché aux maisons de Séné :

¹ M-A (40.48).

² LR 6-2 (50.58).

A ... kentañ deiz a vis Mae, 'd eus ket gwraet netra poazh ... 'd eus ket gwraet netra, ar beskerion a g-yae er mor, ar re all a g-yae da labourad.

(Oa ket lakaet ar mae àr ar ... àr an ...) Geo, oa lakaet un tamm mae àr an ti, *c'est tout, c'est tout.*

(Ar beizanted kentoc'h ?) O, ar beizanted ind a lakae àr o zi, àr an deileg, àr an deileg ... mes amañ oa douzh an ti, *quoi !*

Ab ... le premier jour du mois de mai, on faisait rien du tout ... on faisait rien, les pêcheurs allaient en mer, les autres allaient travailler.

(On mettait pas le mai sur la ... sur la ...) *Si, on mettait un morceau de mai sur la maison, c'est tout, c'est tout.*

(Les paysans plutôt ?) *Oh, les paysans mettaient sur leur maison, sur le tas de fumier ... mais ici c'était contre la maison, quoi !*

Le premier mai n'est pas considéré comme une fête mais tous les témoignages sans exception mentionnent le « mai » que l'on accroche aux maisons, la veille au soir précise Marie-Anne. Cette coutume perdure puisque celle-ci demande à ses enfants de lui en ramener de l'école².

Le premier novembre est une date très importante : fête religieuse de la Toussaint, mais surtout « fête des morts », *gouel ar re varw*, ou « fête de novembre », *gouel kalañ gonianñ*, littéralement « fête des calendes d'hiver ». Le témoignage de Louise sur le repas de la veille au soir a déjà été évoqué : des crêpes sont laissées sur la table cette nuit-là pour les défunts de la famille³. Jeanne parle, pour l'Île-aux-Moines, de prières pour les âmes qui viennent se chauffer dans la maison. Une tradition de chants pour les âmes du purgatoire est rapportée par tous les informateurs.

***Gouel ar re varw*. Les chants de quête à la Toussaint.**

Jeanne raconte qu'à l'Île-aux-Moines ce sont des filles qui viennent chanter près des portes et quêter pour les âmes du purgatoire. Son récit n'a pas été enregistré et seule a été consignée une brève de chanson en français : « Et dire qu'un seul mot de prière suffirait pour le [délivrer ?] » suivie de la conclusion de Jeanne : « On donnait de l'argent pour mettre des messes »⁴.

Les autres informateurs parlent pour Arradon et Séné de chants en breton et de quêtes pour les chanteurs. Le récit de Louise alterne breton et français.

Kristenion, hon amied, E omp er purgatoer dalc'het,

Hag a werso ma omp kondanet, Ni ho supli hun sekourit⁵ !

« Dre ho miserikord, man Doue, rait peoc'h ha renoz d'an enevnoù tremenet ! »

Alors, on répondait, quoi ! Et puis y avait qui allaient faire la quête, c'était pour avoir des sous pour eux, ils allaient comme ça sûrement, mais quand même.

Ha neuse ind a lare a-dal d'an nor : « Ni antreo ? Ni a gano ? ». « Ya ! », *si on voulait qu'ils chantaient. Alors ils entraient.*

Mar ho' eus c'hoazh sistr en ho parrik ...

Et puis qu'on faisait des crêpes, on leur donnait des crêpes aussi, mais :

Mar ho' eus c'hoazh sistr en ho parrik, Rait d'ar ganerion b'a vannig,

Mar deus c'hoazh sistr en ho tierson, Rait b'a vannig d'ar ganerion !

Et puis dame, quand ils avaient mangé leurs crêpes et bu du cidre, ils allaient plus loin dans une autre maison. C'était la première fois qu'on les voyait ! Personne ne venait avant, personne ne venait quand mon père et puis ma

¹ PM (55.45).

² Dans les années 1960, je me souviens d'avoir accompagné tante Louise à *Fawegi* [faʷœdʒij] (la hêtraie, toponyme oral) afin de rapporter du « mai » pour mettre à la maison de Poulmarh. Aujourd'hui encore, certaines personnes âgées continuent à pratiquer cette coutume dans la région d'Arradon. Voir aussi un article à ce sujet comportant une cartographie de cette pratique : RIVIÈRE, 1995.

³ Voir en 1.2.1.

⁴ Témoignage non enregistré recueilli lors de la première enquête ethnologique.

⁵ *Hun sekourit* [yn sœkuret] (secourez-nous) rime en vannetais avec *kondanet* [kōdanœt](condamnés). Ce chant de quête était bien connu. Voir ou écouter la version des *Kanerion Pleuigner*, CD 1, chant 6.

*Si vous avez du cidre dans votre tierçon, Donnez un coup à boire à chaque chanteur !
Et puis ils chantaient ... ils disaient : « Nous dirons encore ? » parce que ils allaient quand les gens étaient
couchés, et puis ils disaient : « Nous dirons encore ? »
Et, si on se levait pour leur donner un coup de cidre, ils ... ils continuaient à dire quoi ! mais, si on ne se levait
pas, ben, ils allaient plus loin devant une autre maison.
(Mais ils entraient dans la maison ?) Oh dame oui, si on se levait pour leur donner du cidre, ils rentraient boire
dans la maison, dame oui ! (On leur donnait des crêpes quelquefois ?) Quelquefois ! Ils allaient comme ça de ... de
village en village quoi ! oui, et je n'ai pas vu cela, moi, non.*

Si Marie-Anne dit qu'elle n'a pas vu personnellement ces colportages de maison en maison la veille du premier novembre, elle connaît cependant le refrain du chant triste (*ar ganenn trist*) des âmes du purgatoire et la chanson allègre pour demander à boire.

Pierre connaît cette tradition puisqu'il a lui-même fait partie d'une bande de chanteurs à Séné.

(Petra oa gwraet evid gouel ar re varw ?) *Ben*, gouel ar re varw ni g-yaed edan an noz da ... da ganiñ, ni g-yaed da ... da ti a ti. Ni gomañse *alors* ... ni gomañse ar c'hentañ ...

An noz-mañ gwerso desiret A zo alafin arriwet
Evid delivriñ a boaniou Un nombr-e vraz a eneñvou.

Alors, « N' añtree ? ». Ma oa laret deomp ya, ni añtree, ni gontinue neuse, me 'm eus ankouaet lod anehe mes :

Emant ahont à o « genoù » « Krial a rant » o fedennou¹
Emant eno barzh ur fos du An tan alumet da beb tu
Ni ho pedit dre ... (*rire*)Ni ... [??] A bemb Pater, a bemb Ave
A bemb Pater, a bemb Ave Hag un De profundis goude.

Evid achiw neuse :

Ma 'd eo kistin en ho paner Rait a b' anehe² e ziw pe teir
Ma 'd eo krampouezh en ho baelon Rait b' a dammig d'ar ganerion. »

Alors oa raet deomp neuse ur pezh a ugent blañk, sed toud, ha neuse kistin peotramant krampouezh pa oa, mes lies mad oa argant oa.

Ha oamp lies diw pe teir bandenn ha piw devehe kavet an ti gwellañ evid boud resewet.

(Mes evid piw oa an argant ?) *Ab ben*, 'trezomp ... ya, 'trezomp.

(' oa ket evid lared overennou ?) O nann, nann, *oh ben hé ! (rire)* evid ... evid gober *la noce, quoi !*

(Me grede me e oa evid eneñvou ar purgatoer ?)

O dam pas ! oa kanet evite mes an argant a oa evid ar ganerion. (*rire*)³

(*Qu'est-ce qu'on faisait pour la fête des morts ?*) *Ben*, la fête des morts, on allait à la nuit⁴ ... chanter, on allait de ... de maison en maison. On commençait *alors* ... on commençait le premier ...

Cette nuit-ci longtemps désirée Est à la fin arrivée
Pour délivrer des peines Un grand nombre d'âmes.
Alors, « Nous entrerons ? ». Si on nous disait oui, on entra, on continuait *alors*, j'ai oublié une partie mais :
Ils sont là-bas face contre terre Ils crient leurs prières
Ils sont là-bas dans une fosse noire Le feu allumé de toutes parts
Nous vous prions par ... (*rire, hésitation*) De cinq Pater, de cinq Ave
De cinq Pater, de cinq Ave Et un De profundis ensuite.

Pour finir *alors* :

S'il y a des châtaignes dans votre panier Donnez-en à chacun deux ou trois
S'il y a des crêpes dans votre poêle Donnez-en un petit peu à chacun des chanteurs.

¹ Les passages entre guillemets sont peu compréhensibles. La transcription proposée s'appuie sur une version de *Kaïnen er Ré varù*, collectée à Noyal-Pontivy (LARBOULETTE, 2005, p. 248).

² [abane] Transcription incertaine.

³ PM (48.10). Les paroles des deuxième et troisième couplets sont semblables à certains passages de deux versions de *Kaïnen er Ré varù*, collectées par Jean-Louis Larboulette entre 1902 et 1905, l'une à Noyal-Pontivy (pour le couplet 2), l'autre à Caudan (pour le couplet 3). (LARBOULETTE, 2005, p. 248 et 244).

⁴ *Edan an noz*. Littéralement : sous la nuit.

Alors on nous donnait alors une pièce de vingt sous, voilà tout, et puis des châtaignes ou bien des crêpes quand il y en avait, mais bien souvent c'était de l'argent.

Et on était souvent deux ou trois bandes et à qui aurait trouvé la meilleure maison pour être reçus.

(Mais pour qui était l'argent ?) Ah ben, entre nous ... oui, entre nous.

(C'était pas pour dire des messes ?) Oh non, non, oh ben hé ! (rire) pour ... pour faire la noce, quoi !

(Je croyais que c'était pour les âmes du purgatoire ?)

Oh dame non ! On chantait pour elles mais l'argent était pour les chanteurs. (rire)

Pierre chante quatre couplets de ce chant de quête, sans changement de mélodie, les paroles seules passant du registre grave et lugubre à une légèreté joyeuse. Les bandes de jeunes rivalisent pour trouver les maisons accueillantes et dépensent ensuite l'argent collecté pour faire « la noce ».

Un autre témoignage recueilli récemment à Arradon ajoute un couplet désobligeant pour le maître de maison qui n'ouvre pas sa porte. Selon cet informateur originaire du bourg et dont la mère est native du Moustoir, certains chanteurs apportent de la paille lors de leur tournée et, s'ils ne sont pas invités à entrer, en déposent un « bouchon » sur le rebord de la fenêtre en chantant :

Ar mestr ag an ti-mañ zo louz,	Eñv dorch e revr g'ur bouchon plouz
Sed boud unan er fenestr	Evid torchiñ ar revr d'ar mestr. ¹

<i>Le maître de cette maison-ci est sale,</i>	<i>Il se torche le cul avec un bouchon de paille</i>
<i>En voici un dans la fenêtre</i>	<i>Pour torcher le cul au maître.</i>

Ce couplet grossier n'a pas été évoqué dans les autres témoignages, peut-être à cause de la présence du micro, peut-être parce qu'il n'était pas connu des informateurs.

Les traditions festives de la nuit précédant le premier novembre sont ainsi attestées à Arradon dans les années 1920, 1930, sans doute même jusqu'au début de la seconde guerre mondiale.

An Tri Roue. Ar Basion². Représentations d'anciens mystères en breton.

Marie-Anne se souvient aussi d'avoir assisté à des représentations théâtrales au Moustoir. Le long récit qu'elle en fait suit immédiatement celui des chants de quête de la Toussaint.

Ha neuse be oa ... be oa ... ma keres, be oa ur vandennad tud *quoi !* hag ind ... ind em groupe, oa ket 'ta evel mod-se oa moarvad, *mais enfin*, etreze.

Ind a ... ind a yae da ouiañv da c'hoari an Tri Roue, t'eus ket bet klewet *tante Louise* é komz ?

Ind a c'hoarie an Tri Roue *quoi !* Laret e oa an Tri Roue. Ha neuse be oa ar roue *Hérode*, be oa ... be oa ar Werc'hez, be oa an diaoul, be oa ... An dra-ze oa ... ouian ket me, an dra-ze oa un tammig ... sorbienn ... ar Basion me gred-me !

(Ah ya ?) Dam ya ! Hag ind a yae da ouiañv e mod-se, ind a yae, ma keres, ind dewoa ... muiañ ind a yae d'un davarn e mod-se hag e oa laret d'ar re all *ben* : « An noz-man hag an noz, be vo c'hoari an Tri Roue », ha neuse ...

(Tri Roue ?) Tri Roue, *trois rois, quoi !* Ha ni yae e mod-se d'o gweled ! Degiset oant ! Oh, *tante Louise* pa vehe bet bew en dewoa soñj ! *parce que* be oa tud ag an Arradon amañ, t' k' dis³ ataw anawet, gortoz, ma keres, e Poulmarc'h, t' anaw Marie 'r P., Marie ar P. *quoi ! ben* he den, Henri ar P. a oa ar Werc'hez !

(Ah ya ?) Ya ! eñv oa ar Werc'hez ha e ... lakaet e oa ur ... ur menestim *voile* dehou *quoi !* Mes m' eus ket me soñj ag ar pezh oa, med ar Basion a oa c'hoariet, geo, geo, ar Basion a oa.

(E pezh kours ag ar ble ?) Da ouiañv ! evid ... er filajou ! da ouiañv, 'ellan ket lared dis, marse ... marse a-oude kalañ gouiañv da moned beteg Pask ... m'eus ket soñj *tout à fait*. Mes m' eus soñj, me zo bet ... ouian ket, 'ta marse ... marse me teir gwezh get man den é weled er *Point du jour* ase, b e oa tavarn, ha [hi yae ?]⁴ « *Point du jour* ».

¹ Couplet recueilli auprès d'A.B., né au bourg (père agriculteur au bourg et mère originaire du Moustoir).

² *An Tri Roue* [æn tri ruː] : les Trois Rois. *Ar Basion* [ær basijõ] : la Passion.

³ *T' k' dis ataw anawet* [tʃis ata anaʔe] : tu n'as pas toujours connu.

⁴ Compréhension incertaine.

(Be oa filajoù ?) Be oa filajoù ! Ha neuse, ouian ket me, merhad ni a baeec un dra bennag dehe *quoi !* ni a rae merhad marse ur blank bennag dezhe evid ... *parce que* oa red dehe ... oa red dehe repetiñ ha neuse oa red dehe em formiñ etrese *quoi !* Med be oa re ag an Arradon, be oa c'hoazh ... t'eus ket bet anawet *François R.* e oa é chom e Lann ar Liniou, *Victoire*, t'eus ket soñj a *Victoire* ?

(M'eus ket soñj.) T'eus ket soñj !

Ha *François R.* a oa an diaoul ! (O !) Mes eñv oa an diaoul mes dalc'het oa bet an diaoul àrnehou ! Pa oa komz anehou, oa komz ... oa laret « an diaoul » !

(Ya, med sonet e oa ?) O dam ya, ind a gane ! (Ind a gane ?) Ya, ind a gane, ind a gane ... *ben*, trist e oa, *quoi !* Trist e oa ar Basion ! Ind a gane ar Basion ha neuse àrlerc'h, evid achiw ar ... ar gouel, evid gober un tammig bourrus, *ben*, ind a sone neuse sonennoù gae ! M'am eus soñj, ind a sailhe, oh la la ! Mes oa ket ket 'maed gwased, oa ket merc'h erbed, dam ! *Ben* nann, *parce que Henri* ar P. a oa ar Werc'hez, oa ket ... ha neuse penaoz e ... o la la ...

(chanté) « Selaouit, mam breudeur, e amp ... selaouit, mam breudeur, e ... »

Selaouit, mam breudeur kar e amp da lakaad

Bigorned en tan da darew man daoulagad,

Kriz e vo a galon 'n hani na ouelo ket

É weled e zaoulagad paret g' ar bigorned.

Eh hop ! kemiramp ur *musette* etre hon beg *Guyon*,

Ha kanamp ur ganenn da Jesus a galon !

Ur vugulez am eus, ur vatezh àr enkant,

Da skubiñ ma zi ha da guzhiñ ma zan,

Da skubiñ ma zi ha da guzhiñ ma zan,

Ha da gousked genin pa vin e ma unan.

Eh hop ! kemiramp ur *musette* etre hon beg *Guyon*,

Ha kanamp ur ganenn da Jesus a galon ! »

Ind a sailhe, *Armelle !* *parce que* toud re yaouank oant, oant ket dimezet anehe neuse, *quoi !* nann, ur ... ur vandennad paotred yaouank e mod-se. Hag ind dewoa desket un tammig àr ar libroù ha neuse ... *ben*, ar vod oa gober traoù e mod-se, mes, ma keres, be oa darriw ur c'hours hag e oa bet laosket *quoi !* oa ket mui gwraet traoù e mod-se. Hag ar re gozh dewoa desket ur sort un tammig d'ar re yaouank hag ... Med m'eus ket soñj pegement a dud oant ind, *ben*, e oa 'ta ar roue *Hérode* hag ... m'eus soñj ag an dra-se *quoi !* mes ...

(Bourruz e oa ?) Dam, bourruz e oa, dam ya ! (*Sonnerie du téléphone*)¹

Et alors, il y avait ... il y avait ... si tu veux, il y avait un groupe de gens quoi ! et ils ... ils se rassemblaient, c'était peut-être pas comme ça vraiment, mais enfin, entre eux.

Ils ... ils allaient l'hiver jouer les Trois Rois, tu n'as pas entendu tante Louise en parler ?

Ils jouaient les Trois Rois quoi ! On disait « les Trois Rois ». Et alors il y avait le roi Hérode, y avait ... y avait la Vierge, il y avait le diable, il y avait ... C'était ... je sais pas, moi, c'était un peu ... l'histoire ... de la Passion, je crois !

(*Ab oui ?*) *Dame oui ! Et ils allaient l'hiver comme ça, ils allaient, si tu veux, ils avaient ... le plus souvent ils allaient dans un café comme ça et c'était annoncé aux autres ben : « Tel ou tel soir, on jouera les Trois Rois », et alors ...*

(*Trois Rois ?*) *Trois Rois, trois rois, quoi ! et on allait comme ça les voir ! Ils étaient déguisés ! Oh ! si tante Louise était vivante, elle s'en rappellerait ! parce que il y avait des gens d'Arradon ici, tu n'as pas toujours connu, attends, si tu veux, à Poulmarc'h, tu connais Marie Le P., Marie Le P. quoi ! ben son mari, Henri Le P. était la Vierge !*

(*Ab oui !*) *Oui ! il était la Vierge et on lui mettait une ... une espèce de voile quoi ! Mais je ne me rappelle plus ce que c'était, mais c'était la Passion qui était jouée, si si, c'était la Passion.*

(*A quel moment de l'année ?*) *L'hiver ! pour ... aux veillées ! l'hiver, je peux pas te dire, peut-être ... peut-être depuis novembre jusqu'à Pâques, je ... je me rappelle plus tout à fait. Mais je me rappelle, je suis allée ... je sais pas trop, peut-être ... peut-être trois fois avec mon mari les voir au « Point du jour » là, il y avait un café, et c'était [??] « Point du jour ».*

¹ M-A (1.24.03). Ce récit a fait l'objet d'une communication de ma part lors d'une journée d'études de la Bretagne Linguistique à Brest, suivie d'une publication. Voir *La Bretagne Linguistique* n° 15, p. 7-27, 2010.

(Il y avait des veillées ?) Il y avait des veillées ! Et alors, je sais pas, on leur donnait sans doute quelque chose, on leur donnait peut-être un sou quelconque pour ... parce que ... ils devaient ... ils devaient répéter et alors ils devaient se former entre eux quoi ! Mais il y en avait d'Arradon, il y avait encore ... tu n'as pas connu François R. qui habitait la Lande de Lignol, Victoire, tu ne te rappelles pas de Victoire ?

(Je me rappelle pas.) Tu te rappelles pas !

Et François R. était le diable ! (Oh !) Mais il était le diable, mais on continuait à l'appeler « le diable » ! Quand on parlait de lui, on parlait ... on disait « le diable » !

(Oui, mais c'était chanté ?) Oh dame oui, ils chantaient ! (Ils chantaient ?) Oui, ils chantaient, ils chantaient, ben, c'était triste quoi ! c'était triste, la Passion ! Ils chantaient la Passion et alors ensuite, pour terminer la ... la fête, pour mettre un peu de gaieté, ben, ils chantaient alors des chansons gaies ! Je me rappelle, ils sautaient, oh la la ! Mais il n'y avait que des hommes, il n'y avait aucune fille, dam ! Ben non, parce que Henri Le P. était la Vierge, c'était pas ... et alors comment ... oh la la ...

(chanté) « Ecoutez, mes frères, nous allons ... écoutez, mes frères ... »

*Ecoutez, mes frères, car nous allons mettre
Des bigorneaux dans le feu pour faire cuire mes yeux,
Il aura le cœur bien cruel celui qui ne pleurera pas
En voyant ses yeux cuits avec les bigorneaux.*

*Eh hop ! portons une musette à notre bouche Guyon,
Et chantons une chanson à Jésus de tout cœur !*

*J'ai une bergère, une servante à l'encan,
Pour balayer ma maison et éteindre mon feu,
Pour balayer ma maison et éteindre mon feu,
Et pour dormir avec moi quand je serai seul.*

*Eh hop ! portons une musette à notre bouche Guyon,
Et chantons une chanson à Jésus de tout cœur ! »*

Ils sautaient, Armelle ! parce que c'était tous des jeunes, ils n'étaient pas encore mariés alors, quoi ! non, c'était une ... une bande de jeunes garçons comme ça. Et ils avaient appris un peu sur les livres et alors ... ben, c'était la mode de faire comme ça, mais, si tu veux, il était arrivé un moment où ça avait été laissé quoi ! on faisait plus de choses comme ça. Et les vieux avaient appris quand-même un peu aux jeunes et ... Mais je me rappelle pas combien ils étaient, ben, il y avait toujours le roi Hérode et ... je me rappelle de ça, quoi ! mais ...

(C'était bien ?) Dame, c'était bien, dame oui ! (Sonnerie du téléphone)

Le récit de Marie-Anne est entrecoupé d'hésitations, d'interactions avec son interlocutrice¹, de précautions de langage : *oa ket 'ta evel mod-se oa moarvad* (c'était toujours pas comme ça sans doute), *me gred-me* (je crois, moi), *ouian ket me* (je sais pas, moi) ; les souvenirs surgissent cependant, se précisent, Marie-Anne se remémore une chanson gaillarde de la fin du spectacle, essaie de se rappeler d'autres éléments avant d'être finalement interrompue par la sonnerie du téléphone. Son témoignage se présente un peu comme un puzzle dont il manque des pièces mais c'est un document de premier choix sur les représentations d'anciens mystères au XX^e siècle à Arradon.

Le début, qui fait suite au récit concernant les chanteurs de la Toussaint, présente d'emblée le groupe d'acteurs comme un collectif, avec quelque redondance : *ur vandennad tud* (littéralement : le contenu d'une bande de gens), *ind em groupe (...) etreze* (ils se groupaient entre eux). Leur activité est annoncée : *ind a yae da oniañ da c'hoari an Tri Roue* (ils allaient en hiver jouer les Trois Rois) et trois personnages surgissent : le roi Hérode, la Vierge, le diable, les seuls qui seront nommés par Marie-Anne. Une hésitation apparaît très vite quant au titre ou au contenu de la pièce et elle se prolonge tout au long du récit : tantôt *an Tri Roue* (les Trois Rois), tantôt *ar Basion* (la Passion), peut-être deux spectacles ou un seul proposant deux pièces distinctes, voire les mélangeant.

Les conditions pratiques des représentations sont ensuite évoquées : en hiver, le plus souvent dans des cafés comme au « Point du jour » au Moustoir ; les invitations se font par oral : *An noz-man hag an noz, be vo c'hoari an Tri Roue* (Tel et tel soir, il y aura la pièce des Trois Rois) ; les acteurs sont déguisés et Marie-Anne précise qu'Henri Le P. joue le rôle de la Vierge et porte une espèce

¹ Avec moi-même, d'où les références à « tante Louise » et aux voisins de Poulmarh.

de voile ; elle indique que les spectacles ont lieu de novembre à Pâques à peu près, qu'elle-même y a assisté plusieurs fois avec son mari, et qu'une petite rémunération est donnée aux acteurs qui doivent répéter et se former entre eux. Un deuxième acteur émerge alors dans le témoignage, François R. de la Lande de Lignol qui joue le rôle du diable et garde ce surnom par la suite : *dalc'bet oa bet an diaoul àrnehou ! Pa oa komz anehou, oa komz ... oa laret « an diaoul » !* (Littéralement : gardé avait été le diable sur lui ! Quand il était parlé de lui, il était parlé ... il était dit « le diable » !).

La suite du récit dévoile un peu du contenu, chanté, de ces représentations théâtrales : après le chant triste de la Passion, d'autres chansons suivent pour terminer la fête et égayer l'assistance. Les termes employés en breton diffèrent selon ces deux registres : *Trist e oa ar Basion ! Ind a gane ar Basion ha neuse àrlerc'h, evid achiv ar ... ar gouel, evid gober un tammig bourrus, ben, ind a sone neuse sonennoù gae !* (C'était triste, la Passion ! Ils « chantaient » la Passion » et puis ensuite, pour achever la ... la fête, pour faire un petit peu festif, ils « sonnaient » alors des chansons gaies !). Marie-Anne interprète alors une de ces chansons légères qui animent la fin de la soirée théâtrale : deux couplets aux contenus très différents, un refrain très vif qui dédie la chanson à Jésus, un air entraînant sur un tempo de danse qui maintient l'unité. La première strophe est assez énigmatique : il est question de mettre des bigorneaux dans le feu pour faire cuire des yeux ; la seconde est typique d'une chanson gaillarde qui peut être entendue à plusieurs niveaux.

Le ton de Marie-Anne est animé, plus encore pour parler des danses des acteurs : *Ind a sailbe !* (ils sautaient !). La transmission de cette tradition théâtrale est évoquée : autrefois dans les livres puis avec l'aide des anciens, *ar re gozh* sans plus de précision, la mode de ces spectacles ayant un moment disparu¹. Marie-Anne tente sans succès de se remémorer d'autres personnages.

Le récit de Marie-Anne est le seul témoignage direct de ces représentations mais des précisions recueillies récemment à Arradon permettent de le confirmer et de l'éclairer.

Les acteurs que Marie-Anne désigne comme habitant Arradon sont Henri Le P. né en 1908 au village du Poulindu et François R. né en 1905, tous deux ouvriers maçons. Le fils d'Henri Le P. sait que son père a tenu le rôle de la Vierge dans des représentations théâtrales ; il se rappelle avoir vu chez ses parents une photo des acteurs en costume de scène, une vingtaine peut-être dit-il ; il se souvient aussi de François R., de petite taille et surnommé « le *diaoul* ».

Sollicité pour indiquer où se trouvait le « Point du jour », un autre Arradonnais dont la mère était originaire du Moustoir précise que c'était le dernier café sur la route de Baden. Il rapporte aussi que son père né en 1899 a, comme Marie-Anne, assisté à ces spectacles à Arradon et en a gardé de bons souvenirs qu'il partageait volontiers avec sa famille ; ce témoignage indirect permet de nommer un autre acteur arradonnais : Pierre C, couvreur, né en 1902, joue le rôle de Dieu le Père et arrive sur scène en déclamant : *Me zo an Aotrou Doue !* (Moi, je suis le Seigneur Dieu !).

Toutes les personnes concernées, acteurs et spectateurs, sont jeunes à l'époque où se jouent ces pièces de théâtre. Marie-Anne, mariée en 1929, y assiste avec son époux. Les trois acteurs cités, tous des ouvriers du bâtiment, sont nés en 1902, 1905 et 1908 et habitent trois quartiers différents : la Lande du bourg, la Lande de Lignol et Poulindu. C'est donc une communauté socio-linguistique plutôt jeune, dynamique et dépassant sûrement les limites communales qui partage ces veillées en breton.

Les pièces de théâtre dont il est question sont sûrement issues des anciens mystères en breton : *la Vie des Trois Rois* et *la Passion*, édités à Vannes au XVIII^e siècle². Henri-François Buffet,

¹ La guerre 1914-1918 est peut-être la cause de cette interruption. Le bulletin paroissial d'Arradon de mai 1908 rapporte une représentation similaire à Vannes à l'occasion de la fête de saint Isidore. Voir en 2.2.2.

² « La vie des Trois Rois », (*Bubé en tri Roué, farce dévott*, Vannes, 1745), est reproduite par J. Loth dans la *Revue Celtique*, t.VII, p.324. « La Passion » a également été éditée à Vannes : *Passion ha trageris hun Salvér*

qui consacre deux pages à l'évocation des mystères en pays vannetais, note que « *La Vie des Trois Rois (Bubé en Tri Roué)*, qui fut jouée jusqu'en 1880, était, avec la *Passion du Christ*, parmi les 'tragédies' les plus célèbres »¹. Les deux pièces qu'il mentionne sont bien celles que cite Marie-Anne dont le témoignage contredit par contre la date donnée pour fin de cette tradition théâtrale. L'ouvrage de référence à ce sujet, pour le Vannetais, reste le travail de Pierre Le Goff « Les mystères bretons » paru en 1911 dans la *Revue Morbihannaise* et réédité en 1986 dans le recueil de ses œuvres². La préface de Jorj Belz à cette réédition se termine par une remarque personnelle : « Récemment j'ai eu l'occasion d'entendre à Plœmel, Carnac et Belz des personnes d'une soixantaine d'années chanter ou réciter des extraits de la vie de sainte Barbe et des Trois Rois (Hoari en Tri Roué), qu'ils tenaient des anciens... ce qui prouve que les traditions ont parfois la vie dure et que quelques mémoires sont toujours bonnes ! ».

Le témoignage de Marie-Anne rejoint la remarque de Jorj Belz et présente bien des analogies avec certaines réflexions des ouvrages cités : les surnoms qui restent attribués aux acteurs, les rôles féminins tenus par des hommes, les danses sur scène, les grivoiseries qui cotoient le texte principal. Il atteste le maintien de cette tradition en plein XX^e siècle aux portes de Vannes.

Une dernière remarque concerne l'emploi du français dans le récit. L'emploi de « voile » traduit sans doute une défaillance lexicale, passagère ou non, dans le breton de Marie-Anne. Le mot « musette » n'est pas à imputer à son expression personnelle mais à la forme figée collective de la chanson qu'elle rapporte. Le café porte également un nom français : le « Point du jour »³. Le breton reste la langue naturelle des acteurs et spectateurs qui partagent ces soirées théâtrales.

Les autres fêtes. Pardons et assemblées. *Fest an hoc'h*⁴.

Les occasions de réjouissances collectives sont relativement nombreuses et variées. La fête patronale de la paroisse ou de la chapelle en est une ; on l'appelle « pardon » ou, plus souvent dans les environs de Vannes, « assemblée »⁵. Les assemblées de la chapelle de Béléan dédiée à la Vierge ont déjà été évoquées⁶ ainsi que celle de l'Ile-aux-Moines à la fin de septembre où Louise se réjouit de se rendre à l'invitation de son oncle⁷.

Jeanne se souvient également de cette assemblée à la Saint Michel et en parle à propos du boulanger. Elle évoque d'abord une spécialité culinaire qu'elle appelle « tchon ».

Et puis alors quand ... quelquefois alors, le boulanger aussi ... on faisait cuire... on faisait moude parce qu' y avait trois moulins, je t'ai peut-être déjà dit ça l'autre fois, alors on avait de la farine ; alors on avait de la farine et puis alors on envoyait chez le boulanger des petits sacs de farine et puis alors on avait des grandes tourtes de pain, tu sais, et puis alors quelquefois il nous faisait ... on appelait ça des « tchon », je sais pas qu'est-ce que c'était, y avait ... c'était une espèce de ... pâte qu'il cuisait, qu'il faisait le boulanger et puis dans le milieu y en avait des pommes : une couche de pâte et une couche de pommes et une autre couche de pâte comme ça par-dessus. Alors ça faisait un pain long comme ça à peu près, mais c'était frais, c'était bon, c'était très très bon, alors il nous faisait ça.

Jésus-Chronist, Vannes, 1787. Un lieu-dit et une auberge « Les Trois Rois » existent à la périphérie de Vannes, près de Coedigo en Saint-Avé, peut-être en lien avec cette tradition théâtrale.

¹ BUFFET, 1^{ère} édition 1947, 1982, pp. 253-254.

² LE GOFF, 1986. Concernant la Bretagne dans son ensemble, voir : LE MENN, 1983.

³ A contrario, la première discothèque qui voit le jour vers 1970 à la lisière du Moustoir s'appelle le *Ti koz* (Vieille maison). Ce nom est écrit et prononcé selon la norme des dialectes non vannetais ; c'est donc un autre état de la langue bretonne qui retrouve du prestige à cette époque.

⁴ *Fest an hoc'h* [fɛstənox] : la fête du cochon.

⁵ Les deux termes sont utilisés en breton : *pardon-ioù* et *asañble-ioù*. Par contre, on ne souhaite jamais, même en famille, les anniversaires individuels, pas plus que la fête du saint dont on porte le prénom (renseignement recueilli lors de l'enquête ethnologique auprès de tous les informateurs interrogés).

⁶ Voir en 2.3.1.

⁷ Voir en 2.1.1.

(A quelle occasion ?) Oh ben, pour rien, pour rien, comme ça, quoi ! quand y avait des pommes par exemple ou bien ...

Et puis alors, à Saint Michel, c'était la fête de Saint Michel ... (l'assemblée ...) l'assemblée comme on disait, l'assemblée, alors là on faisait du far quoi, plusieurs machines de far, plusieurs plats de far. On envoyait notre pâte chez le boulanger et puis c'est dans le four du boulanger qu'on cuisait la pâte. On beurrerait, on beurrerait les plats et puis alors on mettait des pruneaux par exemple. (Dans quoi vous faisiez la pâte ... ?) Dans des grands récipients et puis alors, on faisait dans un grand récipient, on envoyait alors dans un seau par exemple, un seau avec une louche, et puis on jetait dans le plat comme ça quoi, et puis ... Alors on marquait les plats, tu sais, parce que c'était toute une fournée de far qui était dans le four.

Et alors quelquefois on était invités pour venir ... pour venir manger du far chez les voisins et puis on invitait nous les voisins aussi, alors comme ça.

(Il y avait des gens même d'Arradon, tout ça, non ?) Oh ben non, pas beaucoup. (Tante Louise, ils devaient aller ...) Oh ben oui, les gens d'Arradon et puis de l'Île-aux-Moines se fréquentaient beaucoup plus que nous et ceux de Baden par exemple. C'était plus loin peut-être, je sais pas.¹

Les souvenirs culinaires de Jeanne dévoilent un peu des habitudes de l'île. Le four du boulanger accueille à l'occasion de la Saint Michel, patron de l'île, les plats de far des familles. Pour celle de Jeanne, les invitations à « venir manger du far » se font avec les voisins.

Pierre, pour Séné, évoque plutôt les événements sportifs : les régates de bateaux après les vêpres de l'assemblée, le Jeudi de l'Ascension, et les courses de chevaux à Cano.

A dam ... an asañble ... 'r yaou an Asañsioñ, 'r yaou an Asañsioñ, be oa dalbezha red ar bagoù e Koulew ... a, mes ya mes, 'r yaou an Asansion oa ur gouel vraz ! Oa red mond d'an overenn ha gosperoù ! A ! Achiv ar gosperoù, oa red dond àr redeg da ... d'ar régates, a dam ya ! Aze oa ur binioù, oa toud an traoù-se, mes ar bagoù oa ... ar bagoù sinagoded, toud an traoù-se. *Voilà !*

Petra oa c'hoazh ? Lann ar c'hours ! A ! Lann ar c'hours e Sene, ma, an traoù-se oa sakret ! A ! Roñsed, kours roñsed ... A, 'r momant-se, be oa kobanoù é werzhiñ katoù, é werzhiñ bonbon, é werzhiñ kement tra zo ! Aze, ind a obere sardrin grillhet, sardrin grillhet ! Aze oa ur marchand sardrin, ind a grillhe ar sardrin, ha neuse te g-yae da breññ, te zebre an traoù-se, evel ma oa salet, *hein*, te eve sistr ha kement tra zo, mes *bon*, bourrable oa d'rant ... pa oa kours e Lann Bailherok, aze, e Kanou ... a ! ... toud 'n dud a g-yae aze.²

Ab dame ... l'assemblée ... le Jeudi de l'Ascension, le Jeudi de l'Ascension, il y avait tout le temps la course des bateaux à Conleau ... ah, mais oui mais, le Jeudi de l'Ascension était une grande fête ! Il fallait aller à la messe et aux Vêpres ! Ah ! Les Vêpres finies, il fallait aller en courant à ... aux régates, ah dame oui ! Là, y avait un binioù, y avait tout ça, mais c'était les bateaux, les bateaux sinagots, tout ça. Voilà !

Qu'est-ce qu'il y avait encore ? Le champ de courses ! Ah ! Le champ de courses de Séné, eh bien, ça c'était sacré ! Ah ! Des chevaux, des courses de chevaux ... Ah, à ce moment-là, y avait des boutiques de gâteaux, de bonbons, de tout ! Là, ils faisaient des sardines grillées, des sardines grillées ! Là, c'était un marchand de sardines, ils grillaient les sardines, et puis tu allais acheter, tu mangeais ça, comme c'était salé, hein, tu buvais du cidre et tout, mais bon, c'était bien ... quand y avait des courses à Lann Baillero, là, à Cano ... ah ! Tout le monde y allait.

Le patron de la paroisse de Séné est saint Patern, fêté à Vannes le 15 avril et le 21 mai, mais l'assemblée de la paroisse de Séné est fixée au Jeudi de l'Ascension, férié même pour les marins et occasion de fameuses régates de sinagots dont parle Pierre. Les courses de la lande près de Cano³ sont également des événements importants et festifs, tout à fait profanes cette fois ; Pierre évoque aussi des souvenirs gustatifs : gâteaux, bonbons, sardines grillées, cidre, etc.

Pour ce qui concerne Arradon, la fête patronale est celle de saint Pierre et Louise raconte que c'est le seul jour de l'année où l'on cuit du far dans un four.

¹ JB (58.07).

² PM (57.22).

³ L'hippodrome de Cano existe depuis le milieu du XIX^e siècle.

B'oa sul an asañble, sul sant Pier evel ma laremp, sul an asañble ; ni a brene bleud flour evid ma oa bet brawoc'h ar c'hrampouezh *quoi* ! ... ar fars, ha neuse n'am boa ur yoc'h laezh, ni ouarne laezh evid an heni ... ar voereb Anna oa dalbezha a zistrañpe ar fars kar ma eondr Joachim oa er pobe er fourn, en ur fourn evel fourn ar boulañjer, *quoi* ! Eñv zae da glazh fago d'hon zi ni evid toemmed ar fourn, ha neuse, a p'oa toemm, ni a gase da lekel hon fladad er fourn, hag a p'oa darew, eñv o zenne ha neuse b'oa ur mason e Penboc'h, e oa é ober labourioù en *dortoir*, ha neuse evid gober ur machin deomp eñv gemere, eñv doa kemeret ur pladad evid ... hag er c'haset getou d'ar lein evid hon lekel en amoadaj, *quoi* ! da voud fachtet, mes n'am boa waet àr e lerc'h, sed, da glazh ar pladad fars ! Ni rae ur yoc'h, m' c'haezh verc'h, kar ne oa ket gwraet ket 'maed an deiz-se ha neuse fars er poch.¹

Il y avait le dimanche de l'assemblée, le dimanche de Saint Pierre comme on disait, le dimanche de l'assemblée ; on achetait de la farine fine pour que les crêpes ... le far soit plus beau, quoi ! et puis on avait beaucoup de lait, on gardait du lait pour le machin ... c'était tout le temps la tante Anna qui délayait le far car c'était mon oncle Joachim qui le cuisait dans un four comme le four du boulanger, quoi ! Il venait chercher du « fagot » chez nous pour chauffer le four, et puis, quand il était chaud, on apportait notre plat pour mettre dans le four, et quand c'était cuit, il les retirait et puis y avait un maçon à Penboch, il était en train de faire des travaux dans le dortoir, et puis pour nous faire un machin, il prenait, il avait pris un plat pour ... et l'avait apporté avec lui en haut pour nous taquiner, quoi ! nous fâcher, mais on était allés après lui, tiens, chercher le plat de far ! On en faisait beaucoup, ma pauvre fille, car on n'en faisait rien que ce jour-là et puis du « far en poche ».

La fête de saint Pierre, patron de la paroisse d'Arradon, est célébrée un dimanche comme l'indique Louise qui parle de *sul an asañble, sul sant Pier evel ma laremp* (le dimanche de l'assemblée, le dimanche de saint Pierre comme on dit) avant de s'attarder ensuite sur la confection du far.

Le bulletin paroissial de septembre 1926 publie un article de plus de quatre pages : « A propos de la fête patronale » qui se plaint de l'organisation concomitante de « réjouissances profanes ».

(...) Les dernières années le Comité avait eu la bonne inspiration de séparer les réjouissances profanes de la fête patronale.

Malheureusement cet accès de sagesse relative ne dura pas. Vers la mi-juin des affiches qui d'ailleurs portaient un titre usurpé, - Fête patronale de Saint-Pierre - nous apprirent que, cette année, on revenait aux errements anciens : diverses attractions étaient annoncées pour le 4 juillet.

(...)

La fête patronale fut donc célébrée à peu près comme d'ordinaire le dimanche 4 juillet. La messe fut chantée par M. Le Bihan et le sermon prêché par M. Le Moigno, qui confiant dans les promesses faites, étaient revenus sur leur décision.

Quant aux vêpres et à la procession elles furent ce qu'elles devaient être dans de pareilles circonstances. Assistance fort peu nombreuse, beaucoup se refusant à se donner en spectacle à ce ramassis de curieux accourus de deux ou trois lieues à la ronde ; ce n'était pas très brave peut-être, mais c'était très humain. De l'ordre ? comment y en aurait-il eu ? A une exception près, les membres du Comité qui devaient être là, s'étaient éclipsés. Les missionnaires, en prenant congé, me disaient l'un et l'autre : *toute procession est impossible dans une pareille cohue.*

Enfin la soirée fut déshonorée jusqu'à une heure avancée de la nuit, par les cris et les chansons ineptes de braillards pleins de cidre et le son du biniou et de la bombarde appelant à la danse, sans grand succès heureusement ; cependant deux jeunes bêtasses d'Arradon - il y en a partout des bêtasses - n'eurent pas honte de se mêler aux danseurs presque tous étrangers.

Quels sont les responsables de ces désordres ? Ceux qui ont appelé les sonneurs, ceux qui les ont payés. Croit-on que ce soit respecter la sainteté du dimanche ?

Mais laissons le passé. Pour l'avenir il y a des engagements. J'aime à croire qu'ils seront intégralement tenus.

Puisque nous y sommes, un dernier mot à propos des fêtes locales.

Il y a quelque quarante ans un député anticlérical disait à la tribune de la Chambre : « Multiplions les réjouissances profanes le dimanche et nous viderons les églises. » (...)²

¹ LR 6-2 (42.16).

² *Bulletin paroissial d'Arradon*, septembre 1926, p. 2-6. Les extraits cités figurent p. 2 et 3-4. Un autre passage relate le refus des prêtres à participer à la fête patronale : « Mis au courant de ce qui se préparait, les

Ces extraits donnent une idée du ton et de la teneur des propos du recteur d'Arradon qui affirme l'« incompatibilité absolue entre les fêtes religieuses et les réjouissances profanes ». Le premier passage cité déplore le retour aux « errements anciens », sans plus de précision, et l'annonce, par affiches, d'attractions diverses pour le 4 juillet, « Fête patronale de Saint-Pierre ». Le second relate le déroulement des cérémonies et les débordements des festivités profanes.

L'article est rédigé en français comme l'ensemble des bulletins paroissiaux de cette période. Le recteur s'autorise quelque liberté de style, manie les invectives - « braillards », « bêtasses » -, utilise le terme de « boycottage » pour parler du refus des prêtres de venir à Arradon. Concernant le fond du problème, il apparaît que cérémonie religieuse et fête profane ne font plus bon ménage et que le recteur de la paroisse a du mal à conserver son rôle hégémonique dans la commune. À la fin de ce long article, il place les fêtes locales au premier rang des causes de « dévergondage » et incrimine l'« œuvre de déchristianisation et de perversion » de la franc-maçonnerie.

L'autre grande « assemblée » d'Arradon est celle de Saint-Martin au Moustoir. Elle se tient au mois de novembre. Marie-Anne évoque cet événement qui mobilise tout le quartier.

(Ha petra oa gwraet evid gouel Sant Martin ?) A ... pa oa gouel Sant Martin, be oa overennbred ! be oa gosperoù ! ha neuse an asañble vraz e oa evid ar c'hornad, *quoi !*

Waet e oa d'ar vourc'h, gwraet e oa fars ! ha gwraet e oa katoù ! Ha neuse an achumant ag ar sizhun, d'ar gwener ha neuse d'ar sadorn, e oa waet da glazh ar fars hag ar c'hatoù, an dud a yae g'ar garrikell da glazh ar pezh o doa kaset. Gwraet oa e ti ar boulañjer, e forn ar boulañjer e oa pobet, oa ket *sûrement fourneamou* en tier a-gent, oa ket ket namaed ur siminal !

(Ha piw a rae an ... ?) An toaz ? *et ben*, distrañpet oa gwezhavez er ger hag e oa kaset ged sailhoù, mes evid ma vehe ket bet ker ponner, ker fatikus *parce que* oa red mond àr droad, e oa distrañpet gwezhavez e ti ar boulañjer : te gase ar laezh ha neuse unan doa kemeret ar bleud ha neuse sukr ha neuse oa distrañpet ahont ha e oa pobet d'ar gwener, peotramant d'ar sadorn vitin ; laret oa dis pegours mond d'er c'hlazh, d'ar sadorn kent kreisteiz, peotramant d'ar sadorn d'enderw ha neuse ma oa ket ket namaed ur pladad pe daou, *ben*, te degase genis edan ha ziwvrec'h ; mes ma oa ouzhpenn, *ben*, oa waet g' ar garrikell kar ar vod oa gober, e kement ti a oa, oa gwraet ; e meur a lec'h oa gwraet muioc'h 'vid meur a lec'h arall, mes gwraet e oa ... kaouetennoù, ur pezh kaouetenn e mod-se.

Ha neuse ar vod oa, *ben* a di da di e ous invitet da moned da dañva ar fars ha da dañva ar c'hatoù. Be oa durant ar sizhun ; gwezhavez ar fars hag ar c'hatoù a bade pemzeg deiz ! Hag àrlerc'h neuse, a pa oa ... ma dewoa un tammig ... an dud dae ket kement d'ar vourc'h da ober ar fars, ind a rae er ger !¹

(Et que faisait-on pour la fête de Saint Martin ?) Quand c'était la fête de Saint Martin, il y avait grand-messe ! il y avait vêpres ! et alors c'était la grande assemblée pour tout le quartier, quoi !

On allait au bourg, on faisait du far ! et on faisait des gâteaux ! Et puis à la fin de la semaine, le vendredi et puis le samedi, on allait chercher le far et les gâteaux, les gens allaient avec la brouette chercher ce qu'ils avaient apporté. C'était fait chez le boulanger, c'était cuit dans le four du boulanger, y avait sûrement pas de fourneaux dans les maisons autrefois, y avait qu'une cheminée !

(Et qui faisait la ... ?) La pâte ? et ben, elle était délayée à la maison et apportée dans des seaux, mais pour que ce soit moins lourd, moins fatigant parce que il fallait aller à pied, elle était délayée quelquefois chez le boulanger : tu apportais le lait et quelqu'un avait pris la farine et puis du sucre et puis c'était délayé là-bas et cuit le vendredi ou bien le samedi matin ; on te disait quand aller le chercher, le samedi midi, ou bien le samedi après-midi et puis s'il n'y avait qu'un plat ou deux, ben, tu les ramenaient avec toi sous tes bras ; mais s'il y en avait davantage, ben, on allait avec la brouette car c'était la coutume : dans chaque maison, on en faisait ; à certains endroits, on en faisait plus qu'à d'autres, mais on faisait des gâteaux ... un grand gâteau comme ça.

missionnaires de Sainte-Anne, qui nous avaient promis un large concours, déclarèrent qu'ils ne viendraient pas se jeter dans cette bagarre. Six autres prêtres invités se déroberent pareillement. »

¹ M-A (1.33.43). Marie-Anne se trompe sans doute en prononçant : *kaouetennoù* au lieu de *katetennoù*.

Et puis c'était la coutume, tu étais invité de maison en maison à aller goûter le far et à goûter les gâteaux. Il y en avait toute la semaine ; quelquefois le far et les gâteaux duraient quinze jours. Et ensuite, alors, quand c'était ... qu'ils avaient un peu ... les gens ne venaient plus autant au bourg pour faire le far, ils le faisaient à la maison.

Louise fait également allusion à la fête de Saint Martin ; son récit débute à propos de la quête pour le clergé dont son père se charge avec un autre paroissien.

Y avait pour ... pour le recteur et puis pour les deux vicaires, hein ! Ha neuse ar gwinizh a oa lakaet er suler ag ar prespitoer, peb unan e yoc'h ! Ha ma zad o c'hase, a gase ar c'harr getou, 'r c'harrad gwinizh da Wened, ha neuse jao ar person. Ar person en doa ur jao, hein ! ha neuse ur gwas ha neuse diw vatezh, eñv doa teir pe peder vuoc'h, pezhioù loened ! Ha neuse ni yae da sekour gete lekel ar blead ... ar greun e seier, ind doa an argant-ze, quoi ! Ind doa ket ... oa ket gwraet ar gest evid an denier du culte na netra e mod-se neuse, hein !

(Pegours ... pegours oa gwraet ar gest ?) Da begours ? Dam, me lar dis, à-dro kalañ gouiañv kar ... pendeogwir oa e kalañ gouiañv la Saint Martin, c'est à la fin du mois de novembre, ben, c'est alors car ils allaient ... quand ils allaient au Moustoir, ils étaient bien reçus ! chez les parents à Phine Q., on était parents, hein ! à Phine Q., du côté de sa mère probablement, moi, je sais pas, quoi ! Alors dame, ils étaient bien reçus, ils avaient beaucoup de far ! et de gâteau ! ils faisaient beaucoup beaucoup, hein ! C'était une grande fête ! y avait vêpres ! et grand-messe ! les vêpres solennelles et puis y avait plein de jeux ! de jouets ! y avait de Sainte-Anne qui venaient vendre plein de choses.¹

Y avait pour... pour le recteur et puis pour les deux vicaires, hein ! Et puis le blé était mis dans le grenier du presbytère, chacun avait son tas ! Et mon père apportait, apportait la charrette avec lui, la charretée de blé à Vannes, et puis le cheval du recteur. Le recteur avait un cheval, hein ! et puis un valet et puis deux servantes, il avait trois ou quatre vaches, de belles bêtes ! Et alors, on allait les aider à mettre la récolte ... le grain dans des sacs, ils avaient cet argent-là, quoi ! Ils n'avaient pas ... on faisait pas la quête pour le denier du culte ni rien comme ça alors, hein !

(À quel moment ... à quel moment était faite la quête ?) À quel moment ? Dame, je te dis, vers novembre car ... parce que c'était en novembre ... (suite en français : la Saint Martin ...)

Louise parle au départ de la collecte du blé, au début du XX^e siècle², remplacée ensuite par « le denier du culte » ; le grain est stocké au presbytère, un tas pour chacun des prêtres, puis mis en sac et apporté à Vannes pour y être vendu. Louise souligne que le recteur a un cheval, un valet, deux servantes et trois ou quatre vaches. La quête a lieu en novembre et les quêteurs sont bien accueillis au Moustoir qui célèbre la Saint Martin. Louise précise que c'est une grande fête avec grand-messe, « vêpres solennelles », « plein de jeux, de jouets ».

Un Arradonnais rencontré récemment évoque cette assemblée du Moustoir³ en indiquant que le bourg se moque un peu du Moustoir : *asañble ar botoù koad* (l'assemblée des sabots de bois), *fank ha bouilhenn* (fange et boue), sont les termes employés pour y parler de cette fête qui a lieu un dimanche proche du 11 novembre, fête de saint Martin. Il précise que le recteur va ce jour-là manger chez Martin H. qui fait office de sacristain à la chapelle et nomme quelques jeux de l'après-midi : passe-boule, palet, « patiko », etc.

Une autre occasion de réjouissances déjà évoquée est le *fest an hoc'h* (fête du cochon) : famille et voisins sont invités lorsqu'on tue un cochon. Louise dévoile le menu de la fête.

(Petra oa debret da fest an hoc'h ?) Da greisteiz e oa gwraet ur pezh marmitad soubenn, mad oa ! kar n' henie an hoc'h ha neuse oa gwraet g'an askorn ag ar c'hein, mad oa ar soubenn ! mad oa ar c'hig ! hennezh oa debret muiañ. Àrlerc'h neuse, ni lakae ... ar formaj ha neuse kig-rost. Me rae me ar formaj, me bobee me ar formaj ha neus' ar c'hig-rost e fourneau ar Pered e gegin a Benboc'h, e gegin ar Pered, quoi ! ni oulenne hein ! gete, a-gaoz d'ar charbon ; ha ahont e oa a raen me, oan durant an deiz é ober, me oa rae dalbezha ar formaj ha neuse ar saosis, ha neuse a sale an hoc'h evid lekel er ch... er saloir, quoi ! (...)

¹ LR 3-1 (24.33).

² Le père de Louise décède en 1917.

³ Témoignage non enregistré recueilli auprès d'André B. dont la mère est native du Moustoir.

Ha neuse da noz, ni rae c'hoazh ur biligad ragou get kig, mad oa ! ha neuse a frinte saosis.¹

(Qu'est-ce qu'on mangeait à « fest an hoc'h » ?) Le midi on faisait une grande marmite de soupe, c'était bon ! car on machinait le cochon et puis on la faisait avec l'os du dos, la soupe était bonne ! la viande était bonne ! C'était ça qu'on mangeait le plus. Ensuite alors, on servait ... le pâté et puis du rôti. Moi, je faisais le pâté, je cuisais le pâté et puis le rôti dans le fourneau des Pères dans la cuisine de Penboch, dans la cuisine des Pères, quoi ! on leur demandait hein ! à cause du charbon, et c'était là-bas que je faisais, j'étais toute la journée en train de faire, c'était moi qui faisais tout le temps le pâté et puis la saucisse, et puis qui salais le cochon pour mettre au ch... au saloir, quoi ! (...) Et puis le soir, on faisait encore une grande poêlée de ragoût avec de la viande, c'était bon ! et puis on faisait frire des saucisses.

Le récit de Louise est centré ici sur les repas du midi et soir, et sur la tâche qui lui incombe. Elle parle aussi des boudins, *gwadigennoù* [gwedʒænœy] et d'une bouillie avec le sang du cochon.

A p'oa lazh' an hoc'h neuse, ni serre ar gwad ! ha neuse e oa gwraet meur a wezh youd gwad ... ow ! faot ket din me ag an dra-ze ! hag ... b' oa re hag a rae gwadigennoù, lakae ar gwad e ... e bouzelloù bihan, *quoi !* bouzelloù evel ma vez lakaet ar saosis, mes frajil oant, ind a greve meur a wezh. Ha *Jeanne*, ha ve..., meme, a lakae en ur voest, hi a rae hi iwe, hi a lakae en ur voest da zarew iwe, peotramant en ur poch e mod-se hag ind o debre e mod-se. Ind a zebre, zebriñ ket me jamez an dra-ze ! (G' ar gwad ...) Ni lakae gwad ha neuse bleud *quoi !* ha neuse laezh, ur yoc'h laezh ! ha neuse ar re faote dehe lake sukr.²

Quand on tuait le cochon alors, on recueillait le sang ! et puis on faisait quelquefois de la bouillie de sang ... oh ! moi je voulais pas de ça ! et il y en a qui ... faisaient des boudins, mettaient le sang dans ... des petits boyaux, quoi ! des boyaux comme où l'on met la saucisse, mais ils étaient fragiles, ils crevaient quelquefois. Et Jeanne, ta mé..., mémé, mettait dans une boîte, elle faisait elle aussi, elle mettait dans une boîte à cuire aussi, ou bien dans une poche comme ça et ils les mangeaient comme ça. Ils mangeaient, moi je mangeais jamais de ça ! (Avec le sang ...) On mettait du sang et puis de la farine, quoi ! et puis du lait, beaucoup de lait ! et puis ceux qui voulaient mettaient du sucre.

Jeanne qui est mentionnée par Louise à propos de cette bouillie au sang, *youd gwad*, se rappelle également du *fest an hoc'h* à l'Île-aux-Moines et du partage avec les voisins.

(Est-ce que vous alliez dans les *fest an hoc'h* à l'Île-aux-Moines ?)

Oh ben, pour ainsi dire pas ; quelquefois on allait chez ma tante Vincente par exemple, au Toulkeù, mais alors autrement on faisait pas beaucoup. Mais à tous nos voisins et spécialement aux personnes qui venaient chercher du lait ou qui venaient nous rendre service, surtout pendant la guerre, je me rappelle qu'on envoyait à chacun par exemple une assiette : il y avait du pâté, y en avait du ... enfin des rillettes si tu veux, c'était pas des rillettes mais c'était des morceaux de ... des morceaux de maigre même, maigre et gras comme ça et puis alors que ma mère cuisait ... nous on appelait ça du *krazon* mais je crois que c'est pas tout à fait le nom ... Alors on disait : « On vous envoie un peu de bonté ! », on appelait ça « un peu de bonté » et c'était du ... enfin c'était à cause qu'on avait tué le cochon.³

Ce récit de Jeanne rappelle la situation linguistique de l'île dès la période de son enfance : on y parle majoritairement français. Les mots que Jeanne cite ne sont pourtant pas académiques : elle utilise *krazon* car elle ne lui connaît pas d'équivalent « nous, on appelait ça du *krazon* mais je crois que c'est pas tout à fait le nom » ; de même l'expression consacrée pour l'offrande aux voisins d'une assiette de charcuterie : « On vous envoie un peu de bonté ! » montre un emploi particulier, mais surtout particulièrement touchant et délicatement choisi, du mot « bonté ».

Toutes les fêtes évoquées, jusqu'à celle du cochon, sont des occasions de convivialité où s'échangent des productions, notamment linguistiques. L'origine de ces dernières est souvent ancienne, parfois savante comme celle des mystères, ou plus récente, la langue bretonne étant un élément essentiel, à la fois contenant et contenu, de la culture locale.

¹ LR 6-2 (33.12).

² LR 6-2 (45.43).

³ JB (33.51).

3.2.2 Littérature orale. Sorbiennoù, kanennoù, sonennoù hag all¹.

L'expression « littérature orale » dont George Sand fait déjà usage en 1858 dans l'avant-propos de ses *Légendes rustiques* attribue le titre de littérature à certaines productions de l'oralité. Le conte de tradition orale occupe dans ce domaine une place de choix, à côté des légendes, dictons, plaintes et chansons. Les ouvrages publiés par les collecteurs du XIX^e siècle en Bretagne donnent une idée de la riche moisson qui y a été faite. Les témoignages enregistrés à Arradon et Séné contiennent aussi quelques contes, légendes, chants et comptines, le plus souvent en breton, rassemblés ici pour rendre compte de la culture véhiculée oralement.

Contes de tradition orale. *Sorbiennoù*².

Quatre contes figurent dans les témoignages recueillis : les trois premiers racontés par Louise à Arradon et enregistrés à deux reprises, en 1976 et 1983, le quatrième raconté par Pierre à Séné. Ils peuvent s'intituler : *An aval ruž* (La pomme rouge), *Pichonig d'ar luez* (Petit oiseau d'en haut), *Ar yarig* (La petite poule) et *Ar bolbikaned*, nom donné aux korriganes à Séné. Chacun d'entre eux peut être rattaché à un « conte type » de la classification Aarne-Thompson³ qui répertorie, dans un inventaire impressionnant, les différents contes et les « motifs » qui les composent.

Pour *An aval ruž*, il s'agit du conte T 720, *My mother slew me, my father ate me. The juniper tree*, le « Conte du genévrier » des frères Grimm, dont plusieurs versions ont été recueillies en Bretagne, notamment dans le Morbihan⁴.

Pichonig d'ar luez se rapproche non pas d'un conte en entier mais d'un épisode de certaines versions de « Barbe-Bleue », conte T 958 E, motif K551.4 : la jeune épouse menacée de mort par son mari demande de revêtir un à un ses habits en espérant l'arrivée des secours⁵.

Ar yarig est une version du T 130, *The animals in night quarters*, « Les musiciens de Brême » des frères Grimm. L'originalité du récit de Louise réside dans le fait qu'une petite poule est l'héroïne de l'histoire ; dans d'autres versions de Bretagne, c'est souvent un chat⁶.

Le conte *Ar bolbikaned*, T 503, *The gifts of the little people*, est connu en Bretagne, il est souvent intitulé « Les deux bossus ». De nombreuses versions ont été publiées depuis celle de Corentin Tranois en 1834⁷.

Louise tient ces contes de l'une des deux couturières de Vannes à l'origine du mariage de ses parents. Concernant Pierre, c'est une question sur les korriganes qui l'amène à évoquer une voisine qui vient chez eux à la veillée et leur raconte l'histoire des deux bossus.

(Ha komzet oa ag ar polikaned ? pas kalz ?) A ... ar bolbikan ... ar bolbikan, ya. O ! ar c'hentañ ... *ab ben*, oan é chom e-tal ur bonfam, ar bonfam-se oa hi a rae ... ar *sage-femme*, oa hi a rae toud *quoi !* *Alors* hi a zae ... hi a zae da basiñ ar filaj geneomp da noz, da noz e oa dalbezh é komz ag ar machin, ag ar semeilh, ar semeilh ? *hein ? bon*, ar semeilh ! *Ben*, ya, hi a lare neuse ... ar bolbikan !

Ar bolbikaned, ind a zae da zañsal er machin ... (Er Pradoù.) Er pradoù, partout, ni wele ... ni wele c'hoazh meur a wezh ur rond [??]⁸ (*rire*) ma *alors* ... (... *conte* ...)

¹ Contes et légendes, chants, chansons et autres.

² *Sorbiennoù* [sɔrbijɛnɔœʁ] : contes, histoires, légendes.

³ AARNE, THOMPSON, 1973.

⁴ Des versions de ce conte ont été recueillies à Carnac (LE ROUZIC, 1961, 173-175), Landévant (BULÉON, 1913, versions en breton et en français), Baud (CADIC, 1998, tome 2, 301-305), etc.

⁵ Pour les thèmes similaires en Bretagne : SÉBILLOT, 1967, 41-43) (MASSIGNON, 1953, 229-231).

⁶ Voir par exemple : CADIC, 1998, tome 1, 135-142 et SÉBILLOT, 1967, 239-241.

⁷ TRANOIS, 1834, 109-115. On peut citer aussi : LUZEL, 1869, 56-58, en breton et 1996, 187-191 ; SOUVESTRE, 1887, tome 2, p. 113-115 ; CADIC, 1998, tome 2, 105-111 ; LE ROUZIC, 1961, 34-35 ; ORAIN, 1904, 295-302, pour une version de Haute-Bretagne.

⁸ Passage difficile à comprendre.

(Piw en deus kontet deoc'h ar sorbienn-mañ ?) *Hein ? Piw ? Eb ben ar bounfam, la mère C., ur voazinez quoi ! Mes ben ... ben mem, mes ne ouie hi na skriw na lenn mes hi deus klewet an traoù-se g'o zud ... ben be oa unan, m'eus klewet ma zad é komz, ur bonfam, ouie ket hi na skriw na lenn mes hi deus ... a ! (rire) hi deus desket ar machin, « an naou ugent laer » « Ali Baba et les quarante voleurs » ! (A ya ?) Hi deus desket da ma zad ha neuse d'ar vugale arall « an naou ugent laer ».*

(E breton ?) E breton.

Alors ... pa oa ... pa oa bet lazhet an naou ugent laer ... ha ... oa red bet lakaet ivl da verwiñ ... alors oa red mond ur loaïad peotramant ur loñsad ivl, hi a lare dehent neuse :

« Ur loñsad ivl, plouk ! (rire) sed marw ar laer ! Ur loñsad ivl, plouk ! sed marw daou ! » (rire)

C'est vrai, hein ! ils racontaient ça, l'histoire d'Ali Baba et les quarante voleurs en breton ! Alors, ils savaient.

(Et comment c'est venu, ça ?) Ben, ils ont entendu, quoi ... ils ont entendu pareil, oui, ben oui !

(Est-ce qu'on parlait des korrigans ? Pas beaucoup ?) Ah ... le korrigan ... le korrigan, oui. Oh ! en premier ... ah ben, j'habitais près d'une bonne femme, c'était cette bonne femme là qui faisait ... qui était la sage femme, c'était elle qui faisait tout, quoi ! Alors elle venait passer la veillée avec nous le soir, le soir elle était tout le temps en train de parler des machins, des revenants, les revenants ? hein ? bon, les revenants ! Ben, oui, elle disait alors ... le korrigan !

Les korrigans, ils venaient danser dans les machins ... (Dans les prés.) Dans les prés, partout, on voyait ... on voyait encore quelquefois un rond [??] (rire) bon alors ... (... conte ...)

(Qui vous a raconté cette histoire-ci ?) Hein ? Qui ? eh ben, la bonne femme, la mère C., une voisine, quoi ! Mais ben ... ben même, mais elle ne savait ni écrire ni lire mais elle a entendu ça avec ses parents ... ben y en avait une, j'ai entendu mon père en parler, une bonne femme, elle ne savait ni écrire ni lire mais elle a ... ah ! (rire) elle a appris le machin, « les quarante voleurs », « Ali Baba et les quarante voleurs » ! (Ah oui ?) Elle a appris à mon père et aux autres enfants « les quarante voleurs ».

(En breton ?) En breton.

Alors ... quand ... quand les quarante voleurs avaient été tués ... et ... il avait fallu faire bouillir de l'huile ... alors il fallait une cuillerée ou bien une louchée d'huile, elle leur disait alors :

« Une louchée d'huile, plouc ! (rire) voilà le voleur mort ! Une louchée d'huile, plouc ! voilà deux morts ! » (rire)

(suite en français : ...)

Pierre précise à propos de la voisine qui leur parle des revenants, *ar semailh*, et des korrigans, *ar bolbikaned*, que c'est elle qui remplit les fonctions de « sage femme » et qui fait tout, expression vague laissant la porte ouverte à bien des suppositions. Il indique ensuite qu'elle ne sait ni écrire ni lire. Il rapporte aussi que son père a appris dans son enfance le conte des quarante voleurs en breton, *an naou ugent laer*, d'une « bonne femme » qui ne savait ni lire ni écrire².

Les contes recueillis sont ici présentés sans analyse, comme preuve d'une transmission orale en breton de ce patrimoine particulier et témoignage de l'intérêt qui lui est porté.

Dans la famille de Louise, les contes sont transmis aux générations suivantes, en français à cause du changement de langue ; parfois cependant les paroles prêtées aux personnages sont proposées en breton et traduites, comme à regret : « C'est mieux en breton ! » dit Louise. Le conte généralement intitulé *An aval ruz* (la pomme rouge) peut être désigné par *Gwra tan 'ta !* (Fais toujours du feu !), réplique la plus marquante. *Pichonig d'ar luez* est l'apostrophe de la fillette au petit oiseau qui lui annonce le retour de ses parents ; dans ce conte, c'est surtout la menace des bandits qui est prégnante en breton : *Troc'h, troc'h, koutell ! Luemm, luemm, cisailh !* ; traduite en français par « Coupe, coupe, couteau ! Aiguise, aiguise, ciseau ! », son intensité dramatique paraît amoindrie, peut-être parce que l'expression quasi figée de certains passages du conte a été ciselée au fil du temps et les mots sélectionnés pour leur expressivité à l'oral³.

¹ PM 1.08.12. Le passage concernant le conte est retranscrit infra.

² Un conte intitulé « Les quarante voleurs » figure dans les *Contes du pays gallo* d'Adolphe Orain. Recueilli auprès d'un cultivateur de 70 ans, il est semblable au conte oriental et comporte le motif des voleurs cachés dans des barriques que la servante ébouillante avec de l'huile. Il commence ainsi : « Il fut un temps où la forêt de Rennes était peuplée de brigands. » (ORAIN, 1904, p. 257-267).

³ Les dialogues de ces contes ont fait l'objet d'une communication en 2008. Voir AUDIC, 2012.

Les contes de Louise sont présentés ici dans la version de 1976 ; la seconde version figure en annexe. La transcription est une tâche délicate, les contes étant par nature destinés à la transmission orale. La ponctuation et les alinéas essaient de respecter les groupes de souffle et les hésitations. Chaque transcription est suivie d'une traduction qui reprend la même présentation.

An aval ruz – 1

Ur wezh,
be oa ur vaouez hag en doa daouig a vugale,
hag hi doa lar' dehe mond da serr koad,
hag an heni a vehe bet prest da gentañ, eñv devehe bet ... un aval ruz ...
un aval ruz ha neus' ur fasenn en ur bank,
hag an heni a vehe bet prest da gentañ en dehe bet choajet.

Hag e oant waet o-daou da serr koad *sans doute*,
hag ar verc'h he doa serret he bec'h koad e-raog he breur, mes dam,
ar breur en doa staget e c'hoar douzh ur wezenn, av... ma vehe eñv behe bet kentañ er ger.

Eñv doa waet d'ar bank da glazh an aval ruz,
hag ar bank en doa kouezh' àr e benn, ha troc'het e benn,
e benn oa chomet er bank !

Hag a p'oa darriw e c'hoar er ger, hi a oulenne *sans doute* àrlerc'h he breur !

Alors :

- Gwra tan 'ta edan ar soubenn !
- Sans doute* ar verc'h a yae da ober tan edan ar soubenn.
- Mes he breur :
- Tan dousig, ma c'hoarig, tan dousig !
- Mamm, ema mam breur er soubenn !
- Gwra tan 'ta ! Gwra tan 'ta !
- Tan dousig, ma c'hoarig, tan dousig !

A p'oa darew ar soubenn, ar vam doa trañpet *sans doute* ar soubenn,
ha hi doa lar' d'ar verc'h kas e ve... kas ar soubenn ha neuse un tamm kig d'he zad,
d'ar lec'h ma oa é labourad, ouian ket me, o ya.

Hi doa kaset *sans doute*, hag a p'oa an tad é teb...

É pasiñ etal ur feunteun, be oa ur vaouez hag en doa lar' dehi :

- A pa zay en-dro, serr razh an eskern a vo en asiet,
serr ind razh, ha te zay d'o gwalc'hiñ er feunteun-mañ !

Sans doute hi doa hi serret an eskern a p'oa debret (*rive*) ar c'hig d'he zad
hag hi doa waet da walc'hiñ an eskern d'ar feunteun,
hag an eskern en doa troet d'ur chapelet.

Ar chapelet-hont a lare ha neus' ar vaouez-hont a lare dehi :

- Krap douzh ar chapelet-e-mañ, ma merc'hig !

Alors :

- Chapelet, *royi-royal*, hag a zariw beteg an douar !

Hag ar verc'h ... hag e oant waet o-zri d'ar baradoez : ar verc'h, he breur hag an tad
kar an tad a oa ket koupabl naket m'eñv doa debret ar c'hig a-zouzh an eskern (*rive*),
hag ar vamm a oa kouezhet en ivern !¹

Traduction : La pomme rouge – 1

*Une fois
il était une femme qui avait deux petits enfants,
et elle leur avait dit d'aller ramasser du bois,*

¹ LR K-1 (0.00). Ce conte est bien connu dans le vannetais. Jérôme Buléon en donne une version en breton dans la revue *Dibunamb* de novembre 1913, sous le titre : *En aval ru* (La pomme rouge), précisant qu'elle a été entendue et écrite à Landévant par ses soins, *kleuet ha skriuet é Landévan genein-mé*.

*et celui qui aurait été prêt en premier, il aurait eu ... une pomme rouge ...
une pomme rouge et puis une fouace dans un banc,
et celui qui aurait été prêt en premier aurait eu choisi.*

*Et ils étaient allés tous les deux ramasser du bois sans doute,
et la fille avait ramassé son fardeau de bois avant son frère, mais dame,
le frère avait attaché sa sœur contre un arbre, pour ... que ce soit lui le premier à la maison.*

*Il était allé au banc chercher la pomme rouge,
et le banc était tombé sur sa tête, et avait coupé sa tête,
sa tête était restée dans le banc !*

*Et quand sa sœur était arrivée à la maison, elle demandait sans doute son frère !
Alors :*

- Fais toujours du feu sous la soupe !

Sans doute la fille allait faire du feu sous la soupe.

Mais son frère :

- Du petit feu doux, ma petite sœur, du petit feu doux !

- Maman, mon frère est dans la soupe !

- Fais toujours du feu ! Fais toujours du feu !

- Du petit feu doux, ma petite sœur, du petit feu doux !

*Quand la soupe était cuite, la mère avait trempé la soupe sans doute,
et elle avait dit à la fille d'apporter son re... d'apporter la soupe et puis un morceau de viande à son père,
là où il était en train de travailler, je sais pas moi, oh oui.*

Elle l'avait apporté sans doute, et quand le père était en train de man...

En passant près d'une fontaine, il y avait une femme qui lui avait dit :

*- Quand tu reviendras, ramasse tous les os qui seront dans l'assiette,
ramasse-les tous, et tu viendras les laver dans cette fontaine-ci !*

*Sans doute elle avait ramassé les os quand son père avait mangé (rire) la viande
et elle était allée laver les os à la fontaine,
et les os s'étaient changés en chapelet.*

Ce chapelet-là disait et puis cette femme-là lui disait :

- Grimpe contre ce chapelet-ci, ma petite fille !

Alors :

- Chapelet, royi-royal, et qui arrive jusqu'à la terre !

*Et la fille ... et ils étaient allés tous les trois au paradis : la fille, son frère et le père
car le père n'était pas coupable non plus s'il avait mangé la viande contre les os (rire),
et la mère était tombée en enfer !*

La deuxième version de ce conte est assez semblable à la première. Quelques différences apparaissent cependant : la mère laisse tomber le banc sur la tête du garçon et la fillette attache les os les uns aux autres pour fabriquer un chapelet.

Pichonig d'ar luez – 1

Ur wezh, be oa un den hag ur vaouez hag a oa waet d'ar foar,

hag ar verc'hig a oa chomet en he unan gaer er ger

ha oa darriw daou vañdi geti.

Sans doute hi doa euzh aneche

ha hi a huche àr ur pichonig a oa d'ar luez :

- Pichonig d'ar luez, weles ket c'hoazh ma zad-ha mamm é tond d'ar ger ?

- Geo, emant é tond e pont Vinsenn !

- Luemm luemm, koutell, troc'h, troc'h, sizailh ! Ous ket c'hoazh prest ?

- E oan é lekel ma roched !

Pichonig d'ar luez, weles ket c'hoazh ma zad-ha mamm é tond d'ar ger ?

- Geo, emant é tond er Benaloù !

- Troc'h, troc'h, koutell, luemm, luemm, sizailh ! Ous ket c'hoazh prest ?

- E oan é lekel ma hivizenn !
Pichonig d'ar luez, weles ket c'hoazh ma zad-ha mamm é tond d'ar ger ?
- Geo, emant é tond (*rire*) etal ... er Benaloù !
- Troc'h, troc'h, koutell, luemm, luemm, sizailh ! Ous ket c'hoazh prest ?
- Pichonig d'ar luez, weles ket c'hoazh ma zad-ha mamm é tond ?
- Geo, emant é tond etal ar grillh !
- Troc'h, troc'h, koutell, luemm, luemm, sizailh ! Ous ket c'hoazh prest ?
- Pichonig d'ar luez, weles ket c'hoazh ma zad-ha mamm é tond d'ar ger ?
- Geo, darriw int e toull an nor !
- Troc'h, troc'h, koutell, luemm, luemm, sizailh !
- Kerzh bremañ e-raog, daou vañdi, darriw eo ma zud !¹

Traduction : Petit oiseau d'en haut – 1

*Il était une fois un homme et une femme qui étaient allés à la foire,
et la petite fille était restée toute seule à la maison
et deux bandits étaient arrivés « avec » elle.*

Sans doute elle avait peur d'eux

Et elle criait à un petit oiseau qui était en haut :

- *Petit oiseau d'en haut, tu ne vois pas encore mes père et mère venir à la maison ?*
- *Si, ils sont en train de venir au pont du Vincin !*
- *Aiguise, aiguise, couteau, coupe, coupe, ciseau ! Tu n'es pas encore prête ?*
- *Je suis en train de mettre ma chemise !*
Petit oiseau d'en haut, tu ne vois pas encore mes père et mère venir à la maison ?
- *Si, ils sont en train de venir au Bénalo !*
- *Coupe, coupe, couteau, aiguise, aiguise, ciseau ! Tu n'es pas encore prête ?*
- *Je suis en train de mettre mon chemisier !*
Petit oiseau d'en haut, tu ne vois pas encore mes père et mère venir à la maison ?
- *Si, ils sont en train de venir (rire) près de ... au Bénalo !*
- *Coupe, coupe, couteau, aiguise, aiguise, ciseau ! Tu n'es pas encore prête ?*
- *Petit oiseau d'en haut, tu ne vois pas encore mes père et mère venir ?*
- *Si, ils sont en train de venir près de la grille !*
- *Coupe, coupe, couteau, aiguise, aiguise, ciseau ! Tu n'es pas encore prête ?*
- *Petit oiseau d'en haut, tu ne vois pas encore mes père et mère venir à la maison ?*
- *Si, ils sont arrivés sur le seuil de la porte !*
- *Coupe, coupe, couteau, aiguise, aiguise, ciseau !*
- *Allez-vous en maintenant, deux bandits, mes parents sont arrivés !*

Dans la seconde version, plus longue, le conte se déroule également sous forme d'un dialogue actualisé ; les lieux cités qui indiquent la progression des parents de Vannes à la maison sont plus nombreux : le Vincin, Petit-Molac, le Ratz, Bourgerel, le Mané, ainsi que les vêtements énumérés : bas, chemise, robe, tablier, bonnet. Lors de ce second enregistrement, j'ai consigné le fait que Louise regarde vers le haut à chaque fois que la petite fille s'adresse à l'oiseau.

Ar yarig – 1

Ur wezh,
b oa ur yarig hag a oa waet da redeg bro,
hi doa lakaet kant skoued en he skouarn, ur podad àr he fenn.

Mond a rae *sans doute*, hi doa kavet ur c'hazh :

¹ LR K-4 (2.57). Voir en annexe la deuxième version de ce conte.

- E-menn aes-te, ma yarig ?
 - E an da redeg bro ! Te za ganin ?
 - Pas, kar m'am bo ket boued da zebriñ !
 - O geo ! Be zo kant skoued e ma skouarn, ' podad laezh àr ma fenn, durant ma pado ne vanko !

Ben eñv mond. Mond a raent, mond a raent, ind doa kavet ur c'hog :

- E-menn aes-te, ma yarig ?
 - E an mond da redeg bro ! Te za ganin ?
 - Pas, kar m'am bo ket boued da zebriñ !
 - O geo ! Be zo kant skoued e ma skouarn, ' podad laezh àr ma fenn, durant ma pado ne vanko !

Mond a raent ataw, daet ... ind doa kav' ur c'hi :

- E-menn aes-te, ma yarig ?
 - E an da redeg bro ! Te za ganin ?
 - Pas, kar m'am bo ket boued da zebriñ !
 - O geo ! Be zo kant skoued e ma skouarn, ' podad laezh àr ma fenn, durant ma pado ne vanko !

Mond a raent *sans doute*, ind doa kavet ur gavr :

- E-menn aes-te, ma yarig ?
 - E an mond da redeg bro ! Te za ganin ?
 - Pas, kar m'am bo ket boued da zebriñ !
 - Mes geo ! Be zo kant skoued e ma skouarn, ' podad laezh àr ma fenn, durant ma pado ne vanko !

Bon, sed darriw an noz ! Hag ind a lare :

- Vo red deomp kavoud un ti evid ' em lojiñ !
 Ar c'hazh a zo liant, eñv grape e lein ur wezenn, b' oa ur wezenn uhel !
 Ar c'hazh deus krap' er wezenn ha eñv selle :
 - O, me wel un ti du-hont, un tammig ti, pell !
 - Deomp ata', ni a zarrivo getou !

Bon, sed partiet ... s' ind partiet razh d'an tiig-hont.

Ar c'hi doa waet edan an daol, ar c'hazh e korn an tan, ar c'hog hag ar yar àr ar gravell,
 ar gavr e korn er c'hraou, s'ind razh boud plaset !

Sed darriw daou vañdi :

- O, be zo un tammig ti aze, d eus ket dober ag en doud euzh, d eus ket heni aze !

Deomp ! Ni a lojou aze !

Ind doa aître' en ti. Ind a wele un tammig fulenn ruz e korn an tan.

I ' trek' un alumetenn ha boutet an alumetenn douzh un tammig tan ruz.

Komañs ar c'hazh da viaoual, ar c'hi d'harzhiñ, ar c'hog da ganiñ, ar yar da gragellad, ar gavr da vekal !

Skont a ra ar laeron, parti ar laeron er maez ! (*rire*)¹

Traduction : La petite poule – 1²

*Il était une fois
 une petite poule qui était allée courir le pays³,
 elle avait mis cent écus dans son oreille, un de lait sur sa tête.*

Elle allait sans doute, elle avait trouvé un chat :

- Où vas-tu, ma petite poule ?
 - Je vais courir le pays ! Tu viens avec moi ?

¹ LR K-1 (4.38). Voir en annexe la deuxième version de ce conte.

² Une particularité linguistique est à noter dans la deuxième version de ce conte : Louise utilise les réponses négatives *Pas* et *Nann* à contre-emploi, commettant en breton des erreurs syntaxiques qu'elle ne fait jamais ; elle recherche la formule du conte telle qu'elle figure dans la première version et cette résistance de la forme figée est telle qu'elle semble y perdre son breton.

³ Redeg bro [rijøk bro] littéralement : courir du pays.

- Non, car je n'aurai pas de nourriture à manger !
- Ob si ! Il y a cent écus dans mon oreille, un pot de lait sur ma tête, tant que ça durera, ça ne manquera pas !

Ben, il y va. Ils allaient, ils allaient, ils avaient trouvé un coq :

- Où vas-tu, ma petite poule ?
- Je vais aller courir le pays ! Tu viens avec moi ?
- Non, car je n'aurai pas de nourriture à manger !
- Ob si ! Il y a cent écus dans mon oreille, un pot de lait sur ma tête, tant que ça durera, ça ne manquera pas !

Ils allaient toujours ... ils avaient trouvé un chien :

- Où vas-tu, ma petite poule ?
- Je vais courir le pays ! Tu viens avec moi ?
- Non, car je n'aurai pas de nourriture à manger !
- Ob si ! Il y a cent écus dans mon oreille, un pot de lait sur ma tête, tant que ça durera, ça ne manquera pas !

Ils allaient sans doute, ils avaient trouvé une chèvre :

- Où vas-tu, ma petite poule ?
- Je vais aller courir le pays ! Tu viens avec moi ?
- Non, car je n'aurai pas de nourriture à manger !
- Mais si ! Il y a cent écus dans mon oreille, un pot de lait sur ma tête, tant que ça durera, ça ne manquera pas !

Bon, voilà qu'arrive la nuit ! Et ils disaient :

- Il nous faudra trouver une maison pour se loger !
Le chat est agile, il grimpeait en haut d'un arbre, il y avait un arbre haut !
Le chat est monté dans l'arbre et il regardait :
- Ob, je vois une maison là-bas, une petite maison, loin !
- Allons toujours, nous y arriverons !

Bon, les voilà partis ... les voilà tous partis vers cette maison là-bas.

Le chien était allé sous la table, le chat au coin du feu, le coq et la poule sur le perchoir,
La chèvre au coin de l'étable, les voilà tous casés !

Voilà qu'arrivent deux bandits :

- Ob, il y a une petite maison là, il n'y a pas besoin d'avoir peur, il n'y a personne là !
Allons-y ! On logera là !

Ils étaient entrés dans la maison. Ils voyaient une petite étincelle rouge au coin du feu.

Ils ont craqué une allumette et mis l'allumette contre le petit reste de feu rouge.

Le chat commence à miauler, le chein à aboyer, le coq à chanter, la poule à caqueter, la chèvre à bêler !

Les voleurs prennent peur, les voleurs s'enfuient dehors ! (rire)

Le conte suivant a été enregistré à Séné, raconté par Pierre.

Ar bolbikaned -

Ur wezh, sed bet waet, ouian ket pesort anw a vo anehou mes oa 'nehou bosu, oa ur bos à e gein,
alors ... s' eñv komañset da ... s' eñv waet da bromen aze ... en ur prad ...
s' eñv krapet er wezenn ... oa 'nehou krapet en ur wezenn ...

S' eñv klewet ar bolbikaned é kaniñ :

- D'ar lun, d'ar meurzh ! D'ar lun, d'ar meurzh ! D'ar lun, d'ar meurzh !

Ar bosu a lar :

- Ha d'ar merc'her !

- Ah ! Tiens ! D'ar lun, d'ar meurzh, ha d'ar merc'her ! D'ar lun, d'ar meurzh, ha d'ar merc'her ! Ah
ben ! An traoù-se a gerzh mad ! D'ar lun, d'ar meurzh, ha d'ar merc'her ! Diskenn avaze !

Ind gwel' ar paotr aze, s' eñv diskenn,
sed ar bolbikaned kemeret ar paotr, en aloñjet aze,
unan da zal douzh e benn, un all da zal douzh e droeid,
un all deus lakaet e zorn à kein ar bosu,
sed partiet ar bos !

S' eñv waet da ... s' eñv daet d'ar ger, koutant, oa ket mui bos, poazh !

Ha eñv devoa ur c'hoñpagoñ, eñv devoa ur bos ha toud,
- Mes penaoz t'eus gwraet evid ... evid lemel ar bos ?
- Ma, ar bolbikaned deus eñv lamet !
Eñv deus ... eñv deus lar' dehou penaoz oa pas' an traoù.

Ma, s' eñv waet ha toud, s'eñv krapet er wezenn,
S'eñv gwel' ar bolbikaned darriw aze, ind komañset da ganiñ :
- D'ar lun, d'ar meurzh, ha d'ar merc'her ! D'ar lun, d'ar meurzh, ha d'ar merc'her !
- Ha d'ar r-yaou !
- D'ar lun, d'ar meurzh, ha d'ar merc'her ! Ha d'ar r-yaou ! O, pas ! gerzh ket ! rim k' an traoù !
Diskenn avaze ! Diskenn ! 'em aloñj amañ !

Sed unan kemeret e benn, un all e droeid, hag ar bolbikan arall laka e zorn.
Àr kein ar bosu, e lec'h devoud ur bos, eñv deus bet daou !¹

Traduction : Les korrigans -

*Une fois, le voilà allé, je ne sais pas quel nom il avait mais il était bossu, il y avait une bosse sur son dos, alors ...
le voilà qui commence à ... le voilà qui va se promener là ... dans un pré ...*

Le voilà grimpé dans l'arbre ... il était grimpé dans un arbre ...

Voilà qu'il entend les korrigans chanter : - Le lundi, le mardi ! le lundi, le mardi !

Le bossu dit : - Et le mercredi !

*- Ah ! Tiens ! Le lundi, le mardi, et le mercredi ! Le lundi, le mardi, et le mercredi ! Ah ben ! Ça marche bien !
Le lundi, le mardi, et le mercredi ! Descends de là !*

*Ils ont vu le garçon là, le voilà qui descend, voilà les korrigans qui ont pris le garçon, l'ont allongé là, l'un en face
contre sa tête, un autre en face contre ses pieds, un autre a mis sa main sur le dos du bossu, voilà la bosse partie !*

Le voilà allé à ... le voilà revenu à la maison, content, il n'y avait plus de bosse, rien !

Et il avait un compagnon, il avait une bosse et tout,

- Mais comment tu as fait pour ... pour enlever la bosse ? - Eh bien, ce sont les korrigans qui l'ont enlevée !

Il a ... il lui a raconté comment ça s'était passé.

Bon, le voilà allé et tout, le voilà grimpé dans l'arbre, voilà qu'il voit les korrigans arriver, et commencer à chanter :

- Le lundi, le mardi, et le mercredi ! Le lundi, le mardi, et le mercredi ! - Et le jeudi !

- Le lundi, le mardi, et le mercredi ! Et le jeudi ! Oh non ! ça ne marche pas ! ça ne rime pas ! Descends de là !

Descends ! Allonge-toi là !

Voilà un qui prend sa tête, un autre ses pieds, et l'autre korrigan met sa main.

Sur le dos du bossu, au lieu d'avoir une bosse, il en a eu deux !

La version de Pierre est assez brève, comme réduite à l'essentiel. Les précisions concernant les déplacements et les positions dans l'axe horizontal et dans l'axe vertical ressortent du récit ainsi que l'attitude des korrigans, à la tête et aux pieds des bossus, et leur jugement est prononcé en raison de l'efficacité esthétique de la parole.

Légendes et créatures fantastiques.

À côté des contes proprement dits, les témoignages rapportent aussi des histoires mettant en scène des personnages fantastiques. Pierre qui raconte cette histoire de korrigans, *bolbikaned*² à Séné, évoque aussi le loup-garou, *ar garen*³, et des revenants, *ar semeilh*, dont la voisine parle lors des veillées d'hiver. Pierre ajoute quelques précisions quant aux revenants et intersignes :

Alors, les revenants, c'est : ar semeilh. Là-bas, dans le Finistère, c'est 'n Ankoù !

(Ben, ici aussi, on dit ...) Non, ben, jamais entendu de 'n Ankoù, semeilh !

(En Arradon, an dud a lare ind a glewe unan é lare « Amar ! Amar ! »)

¹ PM (1.09.16).

² *Bolbikan* [bɔlbɛtʃa] : nom local du korrigan à Séné.

³ Voir 2.2.3.

Pas, mes d'rant ar bresel diwezañ, e oamp bet é chom un tammig ihueloc'h, oamp e-tal ur bonfam aze, peb gwezh ma oa marw unan : « O, m'eus me 'ta ... m'eus me 'ta gouezet, o, m'eus gwel' interamant, dec'h pe an deiz kent, unan é toug' ar groaz ! » Hi a ouie dalbezh àrlerc'h ! (rire)¹

(Début en français)

(À Arradon, les gens disaient qu'ils entendaient quelqu'un qui disait : « Amarre ! Amarre ! »)

Non, mais pendant la dernière guerre, on habitait un petit peu plus haut, y avait une bonne femme là, à chaque fois que quelqu'un était mort : « Oh ! moi, j'ai toujours ... moi j'ai su toujours, oh, j'ai vu l'enterrement, hier ou le jour d'avant, quelqu'un qui portait la croix ! » Elle savait tout le temps après ! (rire)

Pierre n'est pas très convaincu par les allégations de la voisine qui dit voir les enterrements par prémonition. Il assure que le terme *Ankoù* est l'équivalent finistérien de *semailh*, pourtant il le prononce [ākœy] comme en vannetais.

Louise, interrogée à propos de l'*Ankoù*, en parle en riant, entre amusement et gêne peut-être :

An *Ankoù*, c'est un qu'on dit ... (rire) quand y a quelqu'un qui est prêt à mourir, an *Ankoù* on disait, y avait un *Ankoù* qui venait (rire) comme ça, c'était pas vrai mais quand même, an *Ankoù*.²

Marie-Anne n'a pas été interrogée sur l'*Ankoù*, mais sur les *skontailh*, personnages effrayants qui hantent certains endroits la nuit, et sur le *bugul-noz* (le gardien de la nuit).

(Komzet oa ag ar skontailhoù ?) O dam ya ! Hag ar skontailhoù a oa gwel' da noz ! O dam ya ! Ouian ket ma oa *vrai* mes kredet oa an dra-se ! O dam ya !

(Petra oa laret e Plerenn ?) Ouian ket me petra oa laret e Plerenn ...

(Er Vouster b' oa ...) ur mened, mened sant Martin ! Dam ya, ha faote ket em gav' en e hent !

(A ya ?) A ya, oa red er leziñ da basiñ, pas em gav' en e hent, nann ! M'eus ket soñj petra oa e Plerenn, be oa ataw sur un dra bennag kar e peb parrez be oa un dra bennag !

(Mes e-menn oa mened ...) Mened sant Martin, ouian ket me e-menn e oa eñv.

(Ha petra oa ... ar bugul-noz ? Petra oa ?) Petra oa ar bugul-noz, ya ... Laret e oa deomp pas boud diwezad da zond d'ar ger kar n'am behe bet kavet ar bugul-noz ! Ar bugul-noz a oa ur skontailh bennag, *quoi* ! mes allan ket lared dis da petra oa eñv hañval, ouian ket.³

(On parlait des « skontail » ?) Oh dame oui ! Et les « skontail » étaient vus la nuit ! Oh dame oui ! Je sais pas si c'était vrai mais on croyait ça ! Oh dame oui !

(Qu'est-ce qu'on disait à Plerenn ?) Moi, je sais pas ce qu'on disait à Plerenn ...

(Au Moustoir, il y avait ...) un mouton, le mouton de saint Martin ! Dame oui, et il fallait pas se trouver sur son chemin !

(Ab oui ?) Ab oui, il fallait le laisser passer, pas se trouver sur son chemin, non ! Je sais pas ce qu'il y avait à Plerenn, il y avait toujours sûrement quelque chose car dans chaque paroisse, il y avait quelque chose !

(Mais où était le mouton ...) Le mouton de saint Martin, moi je sais pas où il était.

(Et qu'est-ce que c'était, le « bugul-noz » ? Qu'est-ce que c'était ?) Qu'est-ce que c'était le « bugul-noz », oui ... On nous disait de ne pas être tard à revenir à la maison car on aurait trouvé le « bugul-noz » ! Le « bugul-noz » était un « skontail » quelconque, *quoi* ! mais je peux pas te dire à quoi il ressemblait, je sais pas.

Marie-Anne indique donc que le quartier du Moustoir a son *skontailh*, le mouton de saint Martin, sur le chemin duquel il ne faut pas se trouver, sans savoir l'endroit où l'on peut le rencontrer. Le *bugul-noz*, quant à lui, dissuade les enfants de rester traîner dehors le soir.

Le témoignage de Jeanne, pour l'Ile-aux-Moines, a également son lot d'histoires fantastiques.

(Autrement y a aussi les *skontailh*.) Ah ben oui, les *skontailh*. (Les *semailh*.) Les *semailh*, les *skontailh*⁴, *quoi* !

¹ PM (1.14.02).

² LR K-4 (23.14). Dans la famille, on dit quand on frissonne : « L'*Ankoù* [ākœy] est passé près de moi ! ».

³ M-A (20.47).

⁴ *Skontailh* [skōtaɫ], *semailh* [sœmaɫ]. Jeanne connaît les deux mots mais emploie plutôt le premier.

(C'est quoi ?) Ben, c'est-à-dire que on racontait, par exemple, sur le pont du Guéric, y en avait toujours une chèvre ou bien, je sais pas ... (Un autre animal ...) un autre animal, oui, qui se promenait et puis il fallait pas passer là, parce qu'on était très tard le soir, ben il fallait pas parce que sans ça, alors on aurait trouvé soit la chèvre ... ou bien ...¹

À propos des *skontailh*, Jeanne donne l'exemple de la chèvre qui hante le pont du Guéric. Elle s'apprête à poursuivre ses histoires de phénomènes étranges mais l'enregistrement est interrompu par la fin de la bande magnétique. Son récit est ensuite enregistré sur un autre support.

Alors c'était un ... on entendait un bruit tous les jours, pendant que l'*Angelus* sonnait, on entendait quelqu'un qui parlait et on se ... on voyait pas la personne mais alors on entendait : « *E-menn me lako ar maen-man ? E-menn me lako ar maen-man ? E-menn me lako ar maen-man ?* ». Alors ça veut dire : « Où est-ce que je mettrai cette pierre ici ? » ... ou bien la borne si tu veux, c'était une pierre ... *maen*, ça veut dire pierre probablement, et puis alors ... une personne avait dit : « Oh ben, moi, j'irai écouter certainement, je verrai bien, si ce que vous dites que c'est ça mais ça doit pas être vrai. » Alors un beau jour, alors elle est allée et ça a ... il commençait toujours à parler lorsque l'*Angelus* sonnait à midi et aussitôt que l'*Angelus* finissait et bien ça ... ça cessait, quoi ! Alors il demandait : « *E-menn me lako ar maen-man ? E-menn me lako ar maen-man ? E-menn me lako ar maen-man ?* ». « *Lak eñv e lec'h ma t'eus laeret ha serr ha veg neuse.*² » Alors ça veut dire : « Mets la pierre ... » (À l'endroit où tu l'as ...) « À l'endroit où tu l'as volée ou bien pris et ferme ta bouche alors ! » quoi, hein ! voilà. (Et depuis ?) Et depuis on entend plus rien, depuis ce jour-là, on n'avait plus rien entendu. Alors on pense que c'était quelqu'un ... parce que là à ce moment-là, y en avait beaucoup de petits terrains qui étaient ... enfin de petites parcelles quoi, qui habitaient beaucoup de personnes, beaucoup de marins par exemple. Et ils avaient chacun, ils avaient chacun son petit coin, alors un probablement trouvait qu'il n'avait pas assez ... alors il avait changé de place à la borne et puis mettre un peu plus loin, quoi ! et puis quand il était mort, eh ben ... il avait ça sur sa conscience ou bien ... alors il fallait qu'il revienne mettre la borne où il l'avait pris, et puis comme ça on l'avait plus entendu après.

(Tu disais qu'on t'avait raconté autre chose et que tu avais peur quand tu gardais tes vaches.)

Ah oui, j'avais peur quand j'étais avec mes vaches, parce que souvent pendant l'hiver on sortait les vaches vers les onze heures et demie, et moi j'allais garder les vaches dans les endroits assez déserts quoi, je me trouvais toute seule et j'avais peur d'entendre ce type-là appeler ça, ça me faisait peur, peur, très peur ! Mais j'ai jamais entendu appeler ça mais ça me faisait penser quand même.

(Et qui est-ce qui racontait ça à l'Ile-aux-Moines ?)

Oh ben, c'était peut-être ... une ... Madame Le B., la mère à Madame P. qui me racontait ça probablement, ou bien alors la mère D., y avait une dame qui s'appelait la mère D. (*rivre*), enfin c'est-à-dire Madame D., et puis elle me racontait des trucs comme ça quelquefois.

C'était avec celle-là d'ailleurs que j'allais couper du blé après elle et puis qu'elle prenait la moitié de mon sillon et puis alors mon sillon ... (La mère D. ?) La mère D., oui oui.

(C'était des dames âgées ?) C'était des dames âgées, oui oui.

(Par rapport à toi quand t'avais dix ans, mettons ?) Oh ben, je sais pas ... peut-être quarante ou cinquante ans, je pensais que c'était des dames âgées, c'est ça, peut-être qu'elles étaient même pas très très âgées quand même, je sais pas, je peux pas dire.

(Et elles comprenaient le breton ?) Oh, elles causaient toujours en breton, elles parlaient en breton quoi, et puis elles racontaient ça en breton, quoi, et puis la mère de Madame P., eh ben, elle devait avoir ... je sais pas, soixante-dix ans peut-être, probablement, quand elle racontait ça, j'étais chez elle. (Et c'était leur langue maternelle ?) Oui, oui, et ils étaient de l'Ile-aux-Moines, ils étaient de l'Ile-aux-Moines, quoi, mais tout le monde causait en breton.³

Jeanne raconte ici une histoire de revenant à l'Ile-aux-Moines ; le thème est assez courant : une personne a déplacé une pierre de son vivant et ne peut trouver le repos éternel tant que celle-

¹ JB (1.07.28).

² *E-menn me lako ar maen-man ?* [imjœn mœ laku œr menmœ] (Où je mettrai cette pierre-ci ?). *Lak eñv e lec'h ma t'eus laeret ha serr ha veg neuse !* [lak jō i lex ma tœs lerœ a ʃar a veg næsœ] (Mets-la où tu l'as volée et ferme ta bouche alors !).

³ JB K (0.05).

ci n'a pas été remise en place. Jeanne rappelle la configuration des petits terrains de l'île et pense que le déplacement d'une pierre servant de borne explique ce phénomène étrange. Elle souligne que la voix se fait entendre « tous les jours, pendant que l'*Angelus* sonnait » et qu'elle-même a peur à cette heure précise. Les phrases rapportées en breton montrent une particularité syntaxique que Louise souligne comme étant une forme de l'Île-aux-Moines. La question *E-menn me lako ar maen-mañ ?* est différente de celle du breton standard¹ et identique à la forme que Louise relève comme erronée chez sa tante de l'Île-aux-Moines : *Ta ta ta, Loweï, petra te lar !* (Ta ta ta, Louis, qu'est-ce que tu dis !) au lieu de dire *petra lares-te !* que Louise propose comme normale.

La question de la transmission de cette histoire est posée à Jeanne qui hésite entre deux femmes de l'île, âgées toutes deux et qui « causaient toujours en breton ». Comme elle évoque sa peur en gardant les vaches, l'histoire de revenant semble plutôt liée à son enfance et donc à la mère D. qui lui apprend à couper le blé. L'autre colporteuse d'histoires fantastiques, est Madame Le B., mère de Madame P. chez qui Jeanne va travailler quand elle a dix-huit ans ; elle habite la pointe du Treh et c'est elle qui lui raconte l'histoire de *Paotr an aod* (le gars de la côte). Le récit de Jeanne fait suite au dicton sur les Sinagots qui est connu à l'Île-aux-Moines comme à Arradon.

(Est-ce qu'à l'Île-aux-Moines on disait des choses sur les villages voisins, par exemple de Séné ?) *Sinago, botoñ plad, lak e verc'hed da roeñvad !*² et puis des choses comme ça ... (Est-ce qu'on disait à l'Île-aux-Moines ?) A l'Île-aux-Moines, oui oui, on disait ça aussi à l'Île-aux-Moines.

(Qu'est-ce qu'on disait autrement ?) Autrement, des *sorbienn*³ comme ça ? Han, je peux pas te dire ... oh ben *Paotr an aod*⁴ quoi, hein ? (Oui.) *Paotr an aod*. (Raconte *Paotr an aod*.)

Alors, *Paotr an aod* par exemple, ben, c'était un ... c'était un gars qui ne parlait pas du tout, il était comme s'il était muet par exemple, et puis alors, quand il voyait un bateau accoster comme ça à ... à une cale, eh ben, il montait dans le bateau, mais alors, au beau milieu du courant, on voyait qu'il ... que le bateau s'enfonçait ; alors il fallait revenir alors avec le bateau de retour et puis alors on disait, le capitaine du bateau disait : « Allez, tout le monde descend ! ». Alors, il fallait descendre ; tout le monde a descendu, et puis *Paotr an aod* aussi et puis alors, comme ça alors, ils retournaient alors, mais on prenait pas le *Paotr an aod* avec eux dans le bateau parce que ça faisait couler. C'était un mauvais sort sans doute qu'on disait, alors je sais pas ... mais il parlait pas du tout, hein ! Et c'est la mère de Madame P. qui me disait ça, Madame Le B. qu'elle s'appelait.

(De l'Île-aux-Moines ?) De l'Île-aux-Moines, oui. (Elle habitait où ?) Elle habitait au Treh, à Ker-Elisabeth que ça s'appelait, là où moi j'ai été quelque temps à travailler.⁵

L'histoire fantastique de *Paotr an aod* (le gars de la côte) est raconté par Jeanne d'une façon très naturelle, comme s'il s'agit des agissements réels d'un personnage local qui ne parle pas mais dont la présence à bord d'un bateau menace de faire couler l'embarcation. Jeanne précise que Madame Le B. qui le lui raconte habite le Treh, c'est-à-dire le « Passage » entre l'Île-aux-Moines et Arradon. On peut noter la façon simple dont Jeanne reçoit et transmet cette histoire symbolique en émettant simplement une réserve sur la nature du danger : « C'était un mauvais sort sans doute qu'on disait, alors je sais pas » sans s'interroger davantage sur *Paotr an aod*.

À Arradon, le littoral a aussi ses histoires de noyés, d'intersignes et de voix inquiétantes. Louise raconte que, les jours de tempête, des cris retentissent à la côte : « Amarre, amarre ! » et poursuit en parlant des dangers de la navigation et des noyades. Son récit commence en français.

« Amarre ! » ils disaient pour amarrer les bateaux, bien les amarrer, pour qu'ils s'en aillent pas avec le mauvais temps, car ils savaient, hein ! quand il faisait mauvais et puis « embarque, embarque ! » pour les faire embarquer

¹ *E-menn e lakin ar maen-mañ ?* Après le mot interrogatif, le verbe se met généralement à la forme personnelle, et non à la forme impersonnelle précédée du sujet exprimé : *e lakin* et non *me lako*.

² [sinago botoœy pla lak i virjœ dœ rjãna], littéralement : Sinagot, souliers plats, met ses filles à ramer.

³ [sɔrbijœn] : histoire, conte.

⁴ [potr œn ow] : le gars de la côte.

⁵ JB (41.32).

dans le bateau, et puis pour les tolets, tac, tac, tac, on les entendait, hein ! taper sur les tolets, les tolets là où on mettait les rames, quoi ! y avait deux petits bouts de bois comme ça dans chaque machine, là où on mettait les rames entre les deux, et puis dame on ramait.

(Petra vez laret e breton ?) An toulleioù, toleioù, *des tolets* evid roeñvad, *ramer c'est roeñvad* ! qu'on disait. O, me ouie roeñvad ! me roeñve me ... *moi je machinais* ... me roeñve me a Zreneg e ma unan gaer beteg Penboc'h ! pa daemp da glazh gouemon, kar m'am boa euzh àr ar vagad gouemon, m'am boa euzh a mond d'ar sol ! Ha me zae e ma unan gaer. Henri a Vourjeall faote ket dehou neoazh ma laoskiñ, mes « Me yay ! » me lare. Ha me wele neuse ar vag, *un bateau*, ur vag àr dan, *un bateau à vapeur*, *quoi ! qui venait, alors je secouais* ... me roeñve c'hoazh founaploc'h kar a pa base ar vag, hi a rae ur yoc'h laminoù braz *quoi !* hag ar plat a sailhe gete ; m'am boa euzh, me roeñve founabl, me zariwe pell kent ma oa darriw ar re all. Me zariwe me e ma unan gaer e Penboc'h. M' boa ket euzh kar ni yae da c'hoari lies get plat ma eondr Joachim, *hein !* Alors ur wezh e oamp e Dreneg ha m'am boa me kemeret plat B. Env doa ma ... ma rouspetet ! kar eñv lare din a pa vehe bet an heni hag a vehe bet ma c'haset da Sene ... ar mare ! Yain ket ken ! Yain ket ken en e vag, m'am boa euzh anehou, sed !

(Piw a lare « Amar ! » ?) ... Ben, ar re beuzet, *quoi !* a lare, a avertise ar varined a pa oa fall amzer, a pa ouie e vehe bet fall amzer, eñv avertise da amariñ ar vag a feson ma vehe ket bet partier g'ar fall amzer, *quoi !* kar oa ket bourrabl gwel ar re beuzet edan an aod, ow ow ow !

Be oa bet ur Sinago hag a oa waet da glazh koad da Vourjeall, hag eñv gase ar c'hoad, e goad d'ar vag g'ur plat, ha eñv en doa kouezh' en dour, ar vag en doa chaviret ; hag e oa Jojob, ha bepe, é labourad en douarou g'ar jao, ha eñv doa klewet « *Au secours, au secours !* ». Ha eñv doa daet er jardrin ha eñv doa daet da lared din « Kae da ouarn ar jao d'an douarou, e an mond da zan an aod kar m'eus klewet, be zo unan bennag é klazh beuziñ kar m'eus klewet mond d'ar sekour, d'ar sekour. » Ha e oa ur Sinago a oa mes eñv doa ... e oant bet waet da glazh ar person evid ... e oa lakaet ... degas' oa bet da sol an *enclos*, ha oa bet ... ar person oa daet d'en noueñv ahont, mes marw oa ! O, m'am boa me euzh é pasiñ ahont neuse, rae ket ... vouren ket *quoi !* me soñje dalbezennou, ar c'haezh Sinago ! Ha keneve e votinennou ... alle ket, un heni en doa e votinennou kar karg' oa ar votinennou a zour, *hein*, ha e oant ponner, alle ket machiniñ. Keneve an dra-ze eñv doa bet em saovet, mes dam ! kar ha bepe a oa un najer a feson, eñv ouie, *hein !* machiniñ, *quoi !* neuñval.

(...) *Madame B., ah, elle avait trouvé la tête de mort à la côte et puis elle l'avait mis dans son panier pour l'envoyer à l'Île d'Arz ; alors, elle l'avait envoyé pour être mis dans le « cimetière », quoi ! Alors, on n'entendait plus crier ; c'était cette tête-là, celui qui avait perdu sa tête, c'était cette tête-là qui criait comme ça sur les marins ! de machiner les bateaux ; il savait bien, hein, il voyait le mauvais temps venir ! et puis il leur disait, quoi ! Ben, il faisait assez bien de leur dire, mais on avait peur, hein ! surtout la nuit, moi j'ai jamais entendu, c'est ma mère, ma mère avait toujours entendu !*

Ben, y avait un jeune homme d'Arradon, hein ! je l'ai connu, c'était un de vers le Moustoir qui était avec sa mère aussi ; alors, y avait eu un qui était noyé aussi à la côte et puis sa mère lui disait ... oh ben non, elle avait machiné ça, quoi, sensément vu, par machine, c'était pas vrai qu'elle avait vu mais elle croyait que c'était vrai. « Oh ben, ce sera toujours pas aucun de chez nous, qu'elle disait car il est venu de vers la côte ! ». Et c'était son fils ! qui s'était noyé, il était enfoncé dans la vase, il pouvait pas se retirer, quoi ! il voyait la mer venir sur lui ! Et y avait notre vicaire, M. C. il l'avait regretté, c'était un bon gars, aussi, il l'avait regretté abominable !²

(début en français)

(*Qu'est-ce qu'on disait en breton ?*) *Les tolets, des tolets, des tolets pour ramer, ramer c'est « roeñvad » qu'on disait. Oh, je savais ramer ! moi, je ramais ; moi je machinais ... moi je ramais depuis Drennec toute seule jusqu'à Penboc'h ! quand on allait chercher du goémon, car j'avais peur sur le bateau chargé de goémon, j'avais peur d'aller au fond ! Et je venais toute seule. Henri de Bourgerel voulait pourtant pas me laisser mais « J'irai ! », je disais. Et je voyais alors le bateau, un bateau, un bateau à moteur, un bateau à vapeur, quoi ! qui venait, alors je secouais ... je ramais encore plus vite car quand le bateau passait, il faisait un tas de grosses vagues, quoi ! qui faisaient sauter la plate ; j'avais peur, je ramais vite, j'arrivais longtemps avant les autres. J'arrivais toute seule à Penboc'h. J'avais pas peur car on allait souvent jouer avec la plate de mon oncle Joachim, hein ! Alors une fois on était à Drennec et moi j'avais pris la plate de B. Il m'avait ... rouspété car il me disait que le machin aurait ... m'aurait emportée à Séné ... la marée ! J'allais plus ! J'allais plus dans son bateau, j'avais peur de lui, tiens !*

¹ *Roeñvad* [rɔ̃ˈɑːn] : ramer.

² LR 4-2 (32.08).

(Qui disait « Amarre ! » ?) ... Ben, les noyés, quoi ! disaient, avertissaient les marins quand il y avait du mauvais temps, quand il savait qu'il y aurait eu du mauvais temps, il avertissait de bien amarrer le bateau pour qu'il ne parte pas avec le mauvais temps, quoi ! car c'était pas agréable de voir les noyés à la côte, oh oh oh !

Il y avait eu un Sinagot qui était venu chercher du bois à Bourgerel, et il rapportait le bois, son bois au bateau avec la plate, et il était tombé à l'eau, le bateau avait chaviré ; et Joseph, ton pépé, était en train de travailler dans les champs avec le cheval, et il avait entendu « Au secours, au secours ! ». Et il était venu au jardin et il m'avait dit « Va garder le cheval dans les champs, je vais à la côte car j'ai entendu, il y a quelqu'un qui risque de se noyer car j'ai entendu d'aller au secours, au secours. » Et c'était un Sinagot mais il avait ... ils étaient aller chercher le recteur pour ... il avait été mis ... il avait été amené en bas de l'enclos, et il avait été ... le recteur était venu l'extrémiser, mais il était mort ! Oh, moi j'avais peur de passer là-bas alors, ça faisait pas ... j'aimais pas, quoi ! je pensais tout le temps à lui, le pauvre Sinagot ! Et sans ses bottes ... il pouvait pas, quelqu'un qui a des bottes car les bottes étaient chargées d'eau, hein, et elles sont lourdes, il pouvait pas machiner. Sans ça, il se serait sauvé, mais dame ! car ton pépé était un bon nageur, il savait, hein ! machiner, quoi ! nager.

(suite en français : Madame B. ...)

Dans le témoignage de Louise, se succèdent récits de noyades et d'intersignes, anecdotes concrètes et phénomènes étranges, tantôt en français, tantôt en breton.

La mer est un lieu familier mais dangereux et Louise se hâte de revenir à la rame de l'île Drennec avec sa « plate » chargée de goémon, surtout quand elle voit le bateau à vapeur ; ce passage inclut des traductions en français : « *ar vag*, un bateau, *ur vag àr dan*, un bateau à vapeur, quoi, qui venait, alors je secouais ... *me roeñve c'hoazh founaploc'h kar a pa base ar vag, hi a rae ur yoc'h laminoù braz* quoi ! » ; Louise est très à l'aise dans cette gymnastique mentale entre les deux langues alors que les mots « bateau » et *bag* sont de genres différents.

L'histoire « Amarre, amarre ! » a été racontée maintes fois dans la famille. Les jours de tempête sont angoissants et les habitants du bord de mer entendent dans le bruit du vent des appels lugubres et des bruits de coups sur les tolets. Louise affirme c'est un noyé qui avertit ainsi les marins. Elle rapporte qu'une voisine de Bénalo a trouvé « la tête de mort » à la côte, l'a mise dans son panier « pour l'envoyer à l'île d'Arz » et la mettre dans le « cimetière », ce qui fait cesser les cris des jours de tempête.

Louise fait aussi le récit de noyades bien réelles : celle d'un Sinagot dont la plate chargée de bois a chaviré et celle d'un jeune homme dans la vase près du Paluden. Pour ce dernier, elle rapporte la vision prémonitoire de sa mère : un cortège funèbre qui vient de la côte. Les récits d'intersignes sont fréquents et le témoignage de Pierre y fait aussi allusion, sur le ton de la moquerie, à propos d'une voisine de Séné pendant la seconde guerre¹.

Les mémoires du Père Joseph le Treste rapporte des anecdotes similaires :

Mais quel moyen prendre pour nous empêcher de descendre « sous la côte »?... Il aurait fallu nous fouetter continuellement ou nous attacher à triple corde. Pour nous en détourner, au moins quelque peu, on nous racontait des histoires à faire dresser les cheveux. On nous disait, par exemple, que tout dernièrement on avait entendu, sortant de dessous la côte, des grands cris, des pleurs, des lamentations, comme ceux entendus autrefois dans Ramah : Rachel pleurant ses enfants, signe précurseur évidemment de notre prochaine noyade !... Une autre fois, c'était *Potr er chochir* qui donnait des avertissements. Ce *Potr er chochir* : le gars des chaussées, était, paraît-il, un matelot du pays qui, à cause de trop nombreuses bordées, était condamné, jusqu'à la fin des temps, à avertir les gens de l'approche de furieuses tempêtes. Tout autour du golfe, dans la nuit, on l'entendait crier : « Amarre ! Amarre ! », c'est-à-dire : attachez solidement vos bateaux !...

Ces histoires, dans nos tendres années, durent sans doute nous impressionner et même nous inspirer quelques craintes.²

¹ Voir supra.

² LE TRESTE, 1997, p. 48.

Le revenant qui crie « Amarre ! Amarre ! », comme dans le récit de Louise, est ici appelé *Potr er chochir*, dénomination qui rappelle un peu *Paotr an aod* dans celui de Jeanne.

À un autre moment, Louise évoque les animaux étranges qui hantent Arradon.

Jañ-Wisant M. a p'oa geneomp-ni e Penboc'h, a p'oa er Vouster, kar ag ar Vouster oa, eñv lare eñv wele dalbez h ur mened gwenn etal an heni ... Kerbeleg, etal ur pont, be zo ur pont, pont ... ha neuse oa ket, ouian ket me ma oa *vrai* mes eñv lare dalbez h. Ha machin iwe ... Jañ-Pier ag ar Mane a lare ur c'hazh daoulagad ruz ! eñv zae kar e oa e ... e vreur gard e Penboc'h ged *Madame H.*, ind doa ur yoc'h ronsed, e oa eñv é ouarn ar ronsed, *quoi !* eñv doa ur gwele, me gred ar gwele oa c'hoazh er marchaosi ; ha eñv lare a pa zae eñv wele dalbez h ur c'hazh daoulagad ruz dehou ! Eñv rae euzh deomp, dam, Jañ-Pier, dam ya, eñv rae ! evid gober euzh deomp oa, *quoi !* e lare sort-e traoù-se !¹

Jean-Vincent M. quand il était avec nous à Penboch, quand il était au Moustoir, car il était du Moustoir, il disait qu'il voyait tout le temps un mouton blanc près de machin ... Kerbellec, près d'un pont, y a un pont, pont ... et alors c'était pas, je sais pas si c'était vrai mais il disait tout le temps. Et machin aussi ... Jean-Pierre du Mané disait un chat aux yeux rouges ! il venait car son ... son frère était garde à Penboch chez Madame H., ils avaient un tas de chevaux, c'était lui qui gardait les chevaux, quoi ! il avait un lit, je crois que le lit était encore dans le « marchauchi » ; et il disait que quand il venait, il voyait toujours un chat qui avait les yeux rouges ! Il nous faisait peur, dame, Jean-Pierre, dame oui ! c'était pour nous faire peur, quoi ! qu'il disait des choses comme ça !

Le mouton fantastique du Moustoir réapparaît ici dans le témoignage de Louise : Jean-Vincent, originaire du Moustoir et employé à Penboch pendant un moment, voit un mouton blanc, *ur mened gwenn*, près d'un pont près de Kerbellec². Un voisin de Mané Bourgerel, qui venait à Penboch, car son frère gardait les chevaux de l'ancienne propriétaire et dormait dans le *marchaosi* (l'écurie), raconte qu'il voyait un chat aux yeux rouges : *ur c'hazh daoulagad ruz dehou*³. Louise ne sait que penser de ces histoires : à propos du mouton du Moustoir, elle ajoute : *ouian ket ma oa vrai mes eñv lare dalbez h* (je ne sais pas si c'était « vrai » mais il le disait tout le temps). Lorsqu'elle s'interroge sur la véracité de cette histoire de mouton fantastique, elle utilise le mot « vrai » alors qu'elle aurait pu utiliser *gwir* en breton. Cette utilisation du mot français traduit-elle une distanciation, le passage à un mode de pensée, plus rationnel, lié au français et à l'école ?

Les korrigans, nommés *polikan*⁴ à Arradon, trouvent aussi place dans les récits de Louise.

(Ha dad a lare ar jao a sortie ...) A, ar jao, *ben* ya, a pa yae da vitin da reiñ boued d'ar jao, gave k' ar jao ahont, parti e oa dre an toull alc'hwez, eñv a gave ar jao, razh e blew machinet g' ar polikaned. « Ema c'hoazh b' ar jao e koroll hiniw, an noz-mañ ! *qu'il disait*, kar m'eus kavet he lost razh natet, ha neus' he blew, he gripenn ... natet. Ema c'hoazh b' é koroll ! », « Ma, dre-menn neoazh ? » *qu'on lui disait, nous on demandait* : « Dre-menn 'ma hi waet ? », « *Ben*, dre an toull-alc'hwez ! », *qu'il disait, c'était pas vrai, mais il nous disait ça, quoi ! Enfin !*

(Eñv lare traoù ... drol ...) Ya, eñv lare traoù e mod-se kar lare ket jamez traoù vil, *hein !* mes traoùigoù e mod-se evid hon bamiñ, *hein !* Ar polikaned oa a gorolle er prad, be oa rodelloù é mod-se : « Ar polikaned a zo b' é koroll aze ! » *Et puis y avait plein de champignons qui venaient ! là où les poletchans dansaient, plein de champignons qui venaient autour, hein ! Mais c'était là qu'il nous disait que c'était les poletchans qui dormaient là, qui dansaient là, et il disait qu'il y avait des poletchans sous le Renioù⁵ ! Ils venaient, ils traversaient tous les champs, moi je sais pas comment, ils traversaient tous les champs pour venir sous le Renioù, on voyait bien, « la maison des poletchans » qu'on disait quand on passait sous le Renioù, en bas quoi ! on voyait bien et puis on disait que c'était la maison des poletchans ! Et puis y avait une fois, y avait de l'orage quand on venait du bourg, un dimanche, et puis il pleuvait, je sais pas qui c'était, je crois que c'était ta maman et P. qui était petit encore, et ils venaient avec moi des vèpres et puis on était rentrés dans la maison des poletchans car il pleuvait.*⁶

¹ LR K-3 (13.41).

² Marie-Anne l'appelle *mened sant Martin* (le mouton de saint Martin) et ne sait pas où il se trouve.

³ *Ur c'hazh daoulagad ruz dehou*, tournure idiomatique, littéralement : un chat deux-yeux rouges à lui.

⁴ *Polikan* [pələtjã]. Le pluriel, *ar polikaned*, ne marque pas la mutation de noms masculins de personnes.

⁵ *Renioù* [rənijœu] (pour *Runioù* ?) : dénomination orale d'un lieu-dit en bordure de mer, près du Lodo.

⁶ LR 4-2 (42.21).

(Ton père disait que le cheval sortait ...) *Ab, le cheval, ben oui, quand il allait le matin donner à manger au cheval, il trouvait pas le cheval là-bas, il était parti par le trou de la serrure, il trouvait le cheval, les cheveux tout machinés par les poletchans. « Le cheval a encore été danser aujourd'hui, cette nuit ! qu'il disait, car j'ai trouvé sa queue toute nattée, et puis ses cheveux, sa crinière nattée. Il a encore été danser ! », « Bien, par où pourtant ? » qu'on lui disait, nous on demandait : « Par où il est allé ? », « Ben, par le trou de la serrure ! », qu'il disait, c'était pas vrai, mais il nous disait ça, quoi ! Enfin !*

(Il disait des choses ... drôles ...) *Oui, il disait des choses comme ça car il disait jamais de vilaines choses, hein ! mais des petites choses comme ça pour nous émerveiller, hein ! C'était les poletchans qui dansaient dans le pré, y avait des ronds comme ça : « Les poletchans ont été en train de danser ici ! ». (suite en français : Et puis y avait ...)*

Le récit de Louise montre la complicité familiale dans ces histoires de *polikan*². Les échanges fonctionnent un peu comme un jeu, ou un dialogue de conte qui se reproduit d'une façon convenue. Le père raconte d'abord l'aventure du cheval pendant la nuit, puis, aux enfants qui lui demandent par où celui-ci est sorti, il répond *dre an toull-alc'hwez* (par le trou de la clé). Louise ajoute en français « c'était pas vrai, mais il nous disait ça, quoi ! » puis en précise en breton qu'il ne disait jamais de vilaines choses mais *traoùigoù e mod-se evid hon bamiñ* (des petites choses comme ça pour nous émerveiller). Elle n'est pas dupe : son père a tressé crinière et queue du cheval et attribue ce fait aux poletchans pour en faire un événement merveilleux. Louise évoque aussi les danses des poletchans et leur « maison » dans une grotte à la côte ; elle tente une explication en français : « Ils venaient, ils traversaient tous les champs, moi je sais pas comment, ils traversaient tous les champs pour venir sous le Renioù ». Elle raconte aussi une anecdote bien concrète : elle s'abrite de la pluie avec ses neveux dans la « maison des poletchans » un jour d'orage.

La même histoire a déjà été racontée en breton par Louise mais cette fois, « la maison des poletchans » est appelée « *toull ar Chouaned* » (le trou des Chouans).

(T'eus klewet komz ag ar Chouaned ?) *Ar Chouaned ... a zae edan ... dre zan an douar d'ar Renioù, ha oa lar' deomp « toull ar Chouaned ». Be oa toulloù er vur, er vur ag ... ag ar chalet, ha ni yae ahont a p'oamp en abri. Ur wezh 'ta be oa gurun a pa zaemp d'ar ger ur sul. Ha be oa Nann ha neuse Jo geneomp. Ind a ouele, ind doa euzh ! (...)*³

(Tu as entendu parler des Chouans ?) *Les Chouans ... ils venaient sous la terre au Renioù, et on nous disait « le trou des Chouans ». Il y avait des trous dans le mur, dans le mur du « chalet », et on allait là-bas, quand on était à l'abri, s'il y avait du tonnerre quand on venait à la maison le dimanche. Et y avait Nane et puis Jo avec nous. Ils pleuraient, ils avaient peur ! (...)*

La double dénomination de l'abri rocheux est intrigante : a-t-il servi d'abri à des Chouans ou bien Louise confond-elle ces derniers avec les *polikan*, comme le fait Marie-Anne :

(Komzet oa ag ar Chouaned ?) *Ya, ar Chouaned, komzet oa aneche, en amzer-se, ya !*
 (Ha petra oa ...) *Ben, laret e oa ... oant ... Chouaned oa boulomed bihan, quoi !*
 (Oa ket « polikan » ?) *Ben, oa ket pareil marse, Chouaned, ouian ket me.*
 (Ar Chouaned, e-pad ar Revolution, quoi !)
Ya, merhad oa an dra-ze oa ar Chouaned ! Hag ar polikaned a oa ... a oa sailherion bihan, ya !
 (Ha oa ket komzet ag ar ... ag ar Chouaned ?) *O nann, nann, marse e lec'h ma oa familhoù vraz, mes ni oa ni chomet bugale vihan get ma meme, zeske ket traoù e mod-se deomp anehi ! O dam nann !*⁴

¹ *Ema c'hoazh b' é koroll* [ima wa bi korol] littéralement : Il-se-trouve encore été en-train-de danser. Le verbe en breton n'est pas « aller » mais « être, se trouver », dans cette phrase comme dans la précédente.

² Louise les décrit en français à un autre moment : « C'était des petits bonshommes qu'on voyait comme ça, des tout petits petits petits, quoi ! Alors ils venaient tout danser comme ça là, quoi ! On disait toujours que c'était ça, moi, je sais pas ! (...) Mais quand on allait jouer aussi dans la prairie, on allait aussi danser là où ils avaient dansé eux aussi, quoi ! » LR K-3 (10.20).

³ LR K-5 (49.48). Le chalet est une riche demeure qui surplombe la mer à cet endroit.

⁴ M-A (34.29).

(On parlait des Chouans ?) Oui, les Chouans, on en parlait, dans ce temps-là, oui !
 (Et qu'est-ce qu'on ...) Ben, on disait ... ils étaient ... Les Chouans étaient de petits bonhommes, quoi !
 (C'était pas « poletchan » ?) Ben, c'était pas pareil peut-être, les Chouans, moi, je sais pas.
 (Les Chouans, pendant la Révolution, quoi !)
 Oui, c'était sans doute ça, les Chouans ! Et les poletchans étaient ... étaient des petits sauteurs, oui !
 (Et on parlait pas des ... des Chouans ?) Oh non, non, peut-être là où y avait des grandes familles, mais nous, on était restés petits enfants avec ma mémé, elle nous apprenait pas des choses comme ça, elle ! Oh dame non !

La confusion de Marie-Anne est peut-être symptomatique de l'absence de démarcation nette entre réel et imaginaire, et de l'entre-deux où se situe sa génération : entre oral et écrit, breton et français, culture populaire et scolaire, adhésion et scepticisme.

Marie-Anne définit les *polikan* comme des *sailberion bihan* (des petits sauteurs) sans doute parce qu'ils dansent) et il est intéressant de noter dans un des *Contes populaires de Lorraine* collectés par Emmanuel Cosquin qu'un petit lutin appelé « le *sotré* » vient toutes les nuits dans une écurie s'occuper des chevaux et qu'une note précise « *Sotré* ou *soteré* désigne en Lorraine l'esprit familier qui soigne et protège les bestiaux. Il serait appelé ainsi parce qu'il saute sans cesse. »¹ Les contes et histoires fantastiques rapportés dans les différents témoignages rejoignent donc des récits recueillis en Bretagne, mais aussi bien au-delà.

Chansons. *Kanennou ha sonennou*².

Contes et histoires fantastiques sont en général racontés dans l'intimité des maisons, lors des veillées par exemple. Les chansons sont un mode d'expression plus expansif, souvent lié à une convivialité festive : on chante lors des noces, des fêtes, le chant accompagne le travail³, les danses, les spectacles. Les témoignages concernant les quêtes de la Toussaint et les représentations d'anciens mystères en ont déjà fourni des exemples.

Le témoignage de Louise a déjà été évoqué à propos des couturières de Vannes et du marché où sa mère, ou elle-même, achète parfois des chansons sur feuilles volantes, souvent en français. Louise cite par exemple « Henriette et Damon » et la complainte du Dixmude⁴. Bien que n'étant pas une bonne chanteuse, elle aime se remémorer les paroles et essaie parfois de retrouver les airs. Elle rapporte aussi deux chansons en français apprises à l'école.

(La marraine de la cloche)

La petite église de notre hameau	[rivalise ?] avec Landerneau
On vient de lui fair' un joli clocher	C'est Monsieur l' curé qu'a tout fait marcher
N'avoir pas de cloch' qu'on disait comm' ça	Y a quelqu' chos' qui cloch' dans ce clocher-là
Si bien qu'on l'a fait et qu'il est coquet	Et que les habitants étaient si contents
Qu'ils m'ont fait marrain', marrain' de la cloche	« Sans me faire un brin » diguediguedin
Et le carillon fait à mon approche	Diguediguedin diguediguedon
Dindondindon, ah, le joli son !	
Le jour d'un baptême on est généreux	Surtout quand on aim' à fair' des heureux
À ma petit' cloch' j'avais donc fait don	Le nom de Pierrett' Perrine est mon nom
Puis j'avais mes poch' plein de bonbons fins	Pour donner aux mioch' qui claquaient les mains
Mais pour savoir le goût j'ai point donné tout	Et plus j'en croquais et plus je m' disais

¹ COSQUIN, 2003, p. 591, 1^{ère} édition en 1886.

² *Kanennou ha sonennou* [kãnjœnœʊ a sœnjœnœʊ] : chants et chansons. Les deux termes ne sont pas équivalents, le second terme désignant plutôt des chansons joyeuses. Le cas particulier des cantiques, toujours appelés *kanennou*, sera évoqué ultérieurement. Voir en 3.3.2.

³ Marie-Anne en parle à propos de son apprentissage. Voir en 3.1.1. Des témoignages informels recueillis récemment parlent aussi pour les années 1950-1960 de chants en travaillant, aux huitres par exemple, chants en français sans doute à cette époque.

⁴ Voir en 2.1.3.

Céline, à qui appartient ce cahier, n'a pas bien copié certains mots, sans doute écrits au tableau, « religion » par exemple. Elle mêle français et breton sans les distinguer.

La teneur de la la chanson illustre le climat tendu de l'époque. Le refrain de « La Catholique » est encore plus explicite : « Hardi contre la clique/Sans patrie et sans Dieu/Pour la foi catholique/Français debout car Dieu le veut./Chantons la catholique/Vive la France et Dieu. »¹.

Bretagne et Bretons figurent aussi dans les chants appris à l'école, souvent des chansons de Théodore Botrel comme « La basse-Bretonne » dont voici les premier et dernier couplets copiés :

1 - Ecoutez jeune garçonille	6 - Petits enfants pleins de vaillance
Du joli pays d'arvor	Vivons et mourons gaiement
Ceux de Vannes et de Cornouailles	Pour l'arvor et pour la France
Du Léon et Du Trégor	La grand'mère et la maman
Ecoutez belles Yvonne	Et pour finir la romance
Petits Vannes petits Yvons	A pleins poumons répétons
Gai, Gai, Gai	Gai, Gai, Gai
Restez bretonnes	Vive la France
Bon bon bon	bon bon bon
Restez bretons.	Vivent les bretons. ²

Le dernier couplet incite à la vaillance les enfants bretons qui doivent vivre et mourir « gaiement/Pour l'arvor et pour la France/La grand-mère et la maman ». « arvor » et France sont personnalisées en « grand-mère » et « maman » ; les acclamations finales sont aussi à souligner.

La comparaison avec le texte intégral de Botrel montre quelques modifications dans la version copiée par Perrine et deux couplets ont été supprimés : l'un sur la boisson, la « goutte », et l'autre sur la langue bretonne : « N'oubliez jamais la Langue (...) »³.

Un autre chant montre le Morbihan présentant ses hommages « A l'enfant Jésus » : « Voici venir de leurs cantons/Les français et les bretons »⁴. Les sept couplets décrivent tour à tour des habitants de Pontivy, Faouët, Sarzeau, Ponscorf et Ploërmel, leurs costumes et leurs présents. L'expression « les français et les bretons » désigne sans doute francophones et bretonnants.

Louise se souvient aussi de chansons en breton : elle peine à fredonner les airs mais énonce les paroles sur le ton de la récitation. C'est ainsi qu'elle donne une version assez complète de la célèbre complainte *Yannig ar bon garson* (Yannick, le « bon garçon »).

Ur marchand roñsed a zae ag ar foar, hag eñv doa razh gwerzhzet e roñsed, hag eñv doa paset etal ur *restaurant* peotramant un *hôtel*. Eñv doa waet da oulenn lojeriz.

« O ya, denigig yaouank, lojet mad e veoc'h,
C'hwi po kambr da gousked, ur vatezh d'ho servij
Ha lojeriz d'ho loened, marchaosî d'ho loened ! »

« Ma m'am behe ur vatezh, an heni a garin,
Larit da Vargerit dond da ma servijiñ. »

Margerit a oa waet da ober e wele hag hi huanade. (*soupir*) *Elle faisait ça, quoi !* Hi huanade é ober he gwele.

« Matezhig Margerit, perag e huanades-te ? »

... 'd eus ket c'hoazh ... edan ar b/*paillasse*, edan an *édredon* ...

'd eus ket c'hoazh achiwet a sec'hiñ an drived !

Y avait un rasoir ou bien un arbre ... un arme ... une arme là, il n'était pas fini d'être essuyé depuis ... après le troisième qu'ils ont tué.

¹ Cahier de chants de Perrine.

² Cahier de chants de Perrine. « Petits Vannes » est sans doute pour « Petits Yanns ».

³ BOTREL, 1942, « nouvelle édition », p. 40-43.

⁴ Cahier de Jeanne.

« Matezhig Margerit, saov din me mam buhez !
 Ha m'ha pinvidikay, *je t'enrichirai, quoi !*
 A dri kant ... a c'hwec'h kant skoued newez. »
 « O, Yannig ar bon garson, ne oulennan ket argant
 Namaed ur ger hepken hag ho kousantemant ! »
Pour se marier avec lui, quoi ! elle aurait voulu !
 « Me zo me dimezet, 'd eus ket c'hoazh ur miz zo,
 M'am ' bet ar ... ar verc'h ... ar plac'h vrawañ oa à pawez Gwened.
 Mes m'eus tri breur er ger hag a zo kerkoulz ... ker braw eveldon-me,
 Te choajo anehe. »
Elle choisirait un de ces trois-là, quoi !
Alors, ils avaient mis tous les draps attachés l'un contre l'autre pour descendre par la fenêtre de la chambre.
 Alors : 'benn antrenoz vitin, e oant razh da grougiñ
le juge ... les juges étaient allés ... ar juj a oa waet
 Antrenoz vitin, e oant razh da grougiñ
 'maed ur c'hrouedur bihan oa en e gavell é oueliñ.
 Ar juj a lare c'hoazh : « N'er c'hrougo pe er c'hrougemp ket ? »
 Mes a pa vo braz marse d'e dud ... n'er c'hrougo ... ni ...
 « N'er c'hrougo¹ kar marse a pa vo braz d'e dud e hanvalo ! »
Quand il aurait, quand elle aurait grandi, peut-être qu'elle aurait ressemblé à ses parents, hein !
Alors ils avaient ... c'était tout fini. Elle nous avait pas dit autre chose, mais elle était tout ... elle venait avec nous dans le champ quand on était à tirer la mauvaise herbe dans le blé, hein ! et puis elle racontait. Mais elle achetait tout ce qu'elle entendait, des chansons à Vannes, quoi, sur la route, sur les routes.²
 (Traduction :) *Ah ben oui, c'était un marchand de chevaux qui venait de la foire et ...*
 (Oui, dis en breton.) *Un marchand de cheval ... (chevaux ?)*
Un marchand de chevaux venait de la foire, et il avait tout vendu ses chevaux, et il était passé près d'un restaurant ou bien d'un hôtel. Il était allé demander un logement.
 « Oh oui, petit jeune homme, vous serez bien logé,
 Vous aurez une chambre pour dormir, une servante pour vous servir
 Et du logement pour vos bêtes, une écurie pour vos bêtes ! »
 « Si j'ai une servante, celle que je veux,
 Dites à Marguerite de venir me servir. »
Marguerite était allée faire son lit et elle soupirait. (soupir) Elle faisait ça, quoi ! Elle soupirait en faisant son lit.
 « Petite servante Marguerite, pourquoi soupères-tu ? »
 ... il n'a pas encore ... sous la paillasse, sous l'édredon ...
 il n'a pas encore fini de sécher le troisième !
 (en français : *Y avait un rasoir ou bien un arbre ... un arme ... une arme là, il était pas fini d'être essuyé depuis ... après le troisième qu'ils ont tué.*)
 « Petite servante Marguerite, sauve-moi la vie !
 Et je t'enrichirai, je t'enrichirai, quoi !
 De trois cent ... de six cents écus neufs. »
 « Oh, Yannig le bon garçon, je ne demande pas d'argent
 Mais un mot seulement et votre consentement ! »
 (en français : *Pour se marier avec lui, quoi ! elle aurait voulu !*)
 « Moi, je suis marié, il n'y a pas encore un mois,
 J'ai eu la ... la fille ... la plus belle fille qui était sur le pavé de Vannes.

¹ Louise bute plusieurs fois sur la prononciation de N' er c'hrougo, à cet endroit elle dit plutôt : *Ni grougo*.

² LR K-2 (0.0) Une autre version de Louise est enregistrée ensuite (LR 3-1). Le couplet final sur le jugement n'y figure pas. Les autres paroles sont assez similaires, plus précises à certains moments, quand Marguerite prépare le lit : *Margerit, é kempenn ar gwele, Hi er selle taol ba taol, Hag a buanade* (Marguerite, en arrangeant le lit, Elle le regardait par moment, Et soupirait), quand elle explique ce qui se trame : *Be zo ur pezh machin e penn ho kwele Ha nen deus ket achiv a sec'hiñ an drived, Yannig ar bon garson, Ha c'hwi a vo ar bewarved !* (Il y a un grand machin [Louise précise ensuite *ur gleañ afilet*, un glaive affilé] au bout de votre lit, Qui n'a pas encore fini de sécher après le troisième, Yannig le bon garçon, Et vous serez le quatrième !).

*Mais j'ai trois frères à la maison qui sont aussi bien ... aussi beaux que moi,
Tu choisiras parmi eux. »*

(en français : Elle choisirait un de ces trois-là, quoi !

Alors, ils avaient mis tous les draps attachés l'un contre l'autre pour descendre par la fenêtre de la chambre.)

Alors : Dès le lendemain matin, ils étaient tous à pendre

(en français : le juge ... les juges étaient allés ... le juge était allé,)

Le lendemain matin, ils étaient tous au gibet

Sauf un petit enfant qui était dans son berceau en train de pleurer.

Le juge disait encore : « Nous le pendrons ou nous ne le pendrons pas ? »

Mais quand il sera grand peut-être à ses parents ... nous le pendrons ... nous ...

« Nous le pendrons car peut-être quand il sera grand à ses parents il ressemblera ! »

(suite et fin en français : Quand il aurait ...)

Louise récite les paroles sans les chanter et intercale des commentaires, le plus souvent en français. À la fin, elle parle de sa mère qui vient avec eux « tirer la mauvaise herbe dans le blé » et leur chante « tout ce qu'elle entendait, des chansons à Vannes ... sur les routes »¹.

Le chant *Yannig ar bon garson* est bien connu en Bretagne et de nombreuses versions ont été collectées, en particulier dans le Vannetais². La version incomplète qu'en donne Louise est adaptée à la région vannetaise : le jeune homme a épousé *ar plac'h vrawañ oa àr pawez Gwened* (la fille la plus belle qui était sur le pavé de Vannes).

Louise rapporte les paroles d'un autre chant, en français, où il est question d'un jeune militaire tué par sa mère qui ne l'a pas reconnu. Elle commence son récit en breton et traduit même les paroles avant de poursuivre en français.

Be oa ur soudard hag a oa é ober e gonje, *je dis en breton ? (Pareil !)* Ha dam, e oa koutant a zond d'ar ger d'e gonje iwe, hag e dud e oa koutant iwe ag er gwel. Ha neuse, a p'oa daet, eñv oa waet da di e c'hoar kentañ, ha e c'hoar en doa eñv anawet, hag hi doa klazh mond getou da di an dud, da di ar vamm ha da di e dad. Mes faote ket dehou ma vehe bet waet getou evid goud ma vehe bet anawet, ma e vamm en devehe bet eñv anawet. Dam e vamm doa ket eñv anawet !

Antrenoz vitin neuse, hi oa waet, ar verc'h, da di e vamm, da di he mamm, evid goud ! e zoere :

- Komzit din, ma mamm, ag ar soudard yaouank-ze ho poa lojet nihour.

- O dam, ema partiet, ema darriw àr an hent-braz, ema darriw deja pell, waet d'ar brezel endro.

- O, ma mamm, ur ... *c'est une ... »*

(Dis en français si c'était en français !)

- Parlez-moi donc, ma mère De ce beau militaire Que vous avez logé !

- Il est sur la grande route Bien loin déjà sans doute Retourne à son congé.

- Ma mère c'est une fable Que vous me dites là !

Ce guerrier estimable N'est-il pas encore là ?

- Le connais-tu, ma fille ?

- Oui, ma mère, c'est mon frère Qui sort du régiment.

- Hier soir, déjà la brume Pour avoir sa fortune J'ai pris le grand couteau !

Oh ciel ! j'entends mon crime Qui m'entraîne à la mort,

Oh ciel ! j'entends mon crime Mon fils est ma victime, Mon fils est ma victime !

C'était bête, ça, hein ! de tuer, quand même que c'était un autre, elle n'aurait pas dû ! Y a beaucoup pourtant qu'on leur fait ça ! (Et qu'est-ce qu'il disait, le soldat en arrivant ?)

- Voilà ma bourse Qui sera la ressource

De mon père et ma mère Qui sont encore sur terre En chantant mon retour. »

Ça m'étonne quand même qu'ils s'étaient pas aperçu, hein !³

¹ À un autre moment, Louise raconte que sa mère travaille plutôt à la maison mais vient parfois avec eux *da denniñ oskal er gvinizh, peotramant fall louzoù* (tirer les chardons dans le blé, ou bien des mauvaises herbes) et leur chante des chansons. LR 3-1 (13.30).

² Voir GUILLEVIC, CADIC, 2007, p. 201 ; LAURENT, 1989, p. 302 ; CD 2, Kanerion Pleuigner, etc.

³ LR 3-2 (32.40).

Il y avait un soldat qui était en train de faire son congé¹, je dis en breton ? (Pareil !) Et dame, il était content de revenir à la maison pour un congé aussi, et ses parents étaient contents aussi de le voir. Et alors, quand il était revenu, il était allé chez sa sœur d'abord, et sa sœur l'avait reconnu, et elle avait cherché à aller avec lui chez les parents, chez sa mère et chez son père. Mais il ne voulait pas qu'elle aille avec lui pour savoir s'il aurait été reconnu, si sa mère - à lui - l'avait reconnu. Dame, sa mère l'avait pas reconnu !

Le lendemain matin alors, elle était allée, la fille, chez sa mère - à lui -, chez sa mère - à elle -², pour savoir de ses nouvelles - à lui - :

- Parlez-moi, ma mère, de ce jeune soldat-là que vous avez logé hier soir.

- Oh dame, il est parti, il est arrivé sur la grand-route, il est arrivé déjà loin, reparti à la guerre.

- Oh, ma mère, une ... c'est une ... » (Suite en français : Dis en français si c'était en français ! ...)

Louise est sensible à l'intensité dramatique de cette complainte³, elle a retenu exclusivement les dialogues en vers et présente la trame de l'histoire en ajoutant ses commentaires.

Une autre chanson en français est rapportée par Louise qui raconte le début avant d'enchaîner en récitant les couplets dont elle se souvient.

Il y avait trois capitaines et une jeune fille qui étaient allés manger dans un restaurant et puis, les trois capitaines disaient à la jeune fille :

- Soupez, soupez, jeune fille ... soupez avec plaisir,

Entre trois capitaines, vous passerez la nuit.

Au milieu du repas, la fille ... tomba morte.

- Sonnez, sonnez, trompettes, clairons et violons,

Car notre maîtresse est morte et nous l'enterrerons.

Où enterrerons-nous cette belle princesse ?

Au jardin de son père, sous les lauriers fleuris,

Nous prions Dieu pour elle, qu'elle aille au paradis.

Trois jours après sa mort, son père s'y promène.

- Ouvrez, ouvrez, mon père, ouvrez si vous m'aimez.

Trois jours j'ai fait la morte, mon honneur j'ai gardé.

- Qui vous a mise là, ma petite princesse ?

- Ce sont trois capitaines de votre régiment,

Le plus jeune d'entr'eux, c'est ç'ui-là mon amant.

(Avec qui tu as appris ça ?) Oh dame, moi, je sais pas toujours, depuis très longtemps, j'ai oublié, je savais beaucoup de ces petites choses-là mais depuis le temps qu'on machinait plus, hein ! (... Où est-ce que vous chantiez ça ?) Je sais pas si c'était cette couturière-là ou bien si maman, ma mère achetait ces choses-là, et puis elle nous chantait, et puis on répétait après elle, quoi !⁴

Louise récite les paroles sans chanter mais, au début de certains vers, elle semble sur le point de retrouver la mélodie ou du moins le tempo de la chanson. Interrogée sur la transmission, elle parle encore une fois de la couturière de Vannes et de sa mère. L'essentiel de son répertoire est donc bilingue et semble provenir de Vannes. Toutefois, elle a l'occasion d'entendre d'autres chansons, aux préparatifs de noces par exemple, elle mentionne ainsi *Un deiz oan é foennad*.

Un deiz oan é foennad

E prad braz ar feuntan

Chetu arriw genin

Unan n'anawen ket.

¹ Le mot « congé » est souvent pris en breton, et ici dans la chanson en français semble-t-il, pour désigner le service militaire. Louise s'embrouille ici avec les deux sens contradictoires de ce terme.

² En breton, comme en anglais, l'adjectif possessif indique le genre du possesseur ; la précision est impossible à traduire en français, sauf à rajouter « à lui » ou « à elle ». Les adjectifs possessifs *e* (son, sa, ses, à lui, *his* en anglais) et *he* (son, sa, ses, à elle, *her* en anglais) sont homophones et à l'oral seule la mutation du mot suivant indique le genre du possesseur. Ici, il s'agit du père, de la mère et des nouvelles de lui, le militaire. À un seul moment, Louise emploie sa mère, à elle, *he mamm* et non *e vamm*, sa mère à lui.

³ Connue dans d'autres régions de France. Voir BOUVIER, 1980, « La complainte de Périer ».

⁴ LR 4-1 (0.12). À l'époque du renouveau des danses bretonnes dans les années 1970, cette chanson accompagnait souvent un *hanter-dro* (demi-tour), danse en ronde ou parfois en chaîne.

Eñv oulennas genin Ma oan me dimezet
 Ha me, plac'hig ker sod Me lare ne oan ket.
 - Plac'hig ma ous koutant a 'n heni ... me ray ...
 Rait din ho kousantemant E-pad mam buhez.¹

Un jour, j'étais en train de faire les foins Dans le grand pré de la fontaine
Voilà qu'arrive avec moi Quelqu'un que je ne connaissais pas.
Il me demanda Si j'étais mariée
Et moi, fillette si sottte Je lui ai dit que je ne l'étais pas.
 - Fillette, si tu veux bien ... machiner ... je donnerai
 Donnez-moi votre consentement Pendant ma vie.

Louise cite encore quelques bribes de chansons : *Edan ur bod spern gwenn*² (Sous un buisson d'aubépine) et le refrain *Gresoù mad, Pier*, souvent chanté à la maison comme dans le voisinage.

Gresoù mad, Pier, gali galant, Gresoù mad, Pier, mand oc'h koutant !³

Marie-Anne connaît aussi ce refrain qu'elle hésite un peu à chanter devant le micro :

(Gresoù mad, Pier, *c'est comment ?*) *Oui. Il faut chanter ? (Oui.) Ah ! (rire)*
(Non, mais ... non mais ... comment ... ça veut dire ...)
 Gresoù mad, Pier ! *À ta santé, Pierre ! Gali galant. (Gali galant ...)*
 Damp da greiz an hent mand oc'h koutant ! *(Hmm ?)*
 Damp da greiz an hent ... mand oc'h koutant ! *Non ? C'est pas comme ça ? (Ça veut dire quoi ?)*
 Gresoù mad, Pier, gali galant, Damp da greiz an hent, mand oc'h koutant ! *(Ça veut dire quoi ?)*
 Damp da greiz an hent : *Allons au milieu ... au milieu ... (Du chemin ...) Oui, si tu es content, ou alors :*
 Gresoù mad, Pier, gali galant, Gresoù mad, Pier, mand oc'h koutant ! *qu'on disait encore,*
mais je me rappelle quand j'étais gamine, on disait : Damp da greiz an hent mand oc'h koutant !⁴

Les deux versions de ce refrain entraînant, très connu localement, correspondent pour Marie-Anne à des époques différentes. La version de son enfance ajoute *Damp da greiz an hent* (Venons au milieu du chemin) au lieu de répéter le souhait *Gresoù mad, Pier !* Cette invitation à venir au milieu du chemin évoque sans doute un cortège de noces. Le mot *koutant* traduit par Marie-Anne par « content » signifie plutôt « d'accord », « si tu es content » en français local.

Marie-Anne enchaîne ensuite avec une série de chansons en breton qu'elle a apprises à Arradon près du Moustoir lors de son apprentissage. Pour la première, *Un deiz oan é foennad* (Un jour, j'étais en train de faire les foins), elle commence par réciter les paroles avant de se lancer dans le chant des dix couplets de la version qu'elle connaît.

Un deiz oan - d- é foennad	<i>Un jour j'étais en train de faire les foins</i>
E pradig ar feuntan (2 wezh) ⁵	<i>Dans le petit pré de la fontaine (2 fois)</i>
Kroget ur soñj enañ, ema don don,	<i>L'idée m'est venue, ima don don,</i>
Da moned d'ar c'hovant, ema don gae !	<i>D'aller au couvent, ima don djé !</i>
Setu me - d- er c'hovant	<i>Me voilà au couvent</i>
Er c'hovant leanezed (2)	<i>Au couvent des religieuses (2)</i>

¹ LR 5-1 (0.0). La suite est transcrite à propos des préparatifs de noces (voir en 3.1.2).

² *Edan ur bod spern gwenn, M'eus klewet ur sonenn, Ha c'hwi a gare, eme an eastig, Hag eurus oc'h, Yannig.* (Sous un buisson d'aubépine, J'ai entendu une chanson, Et vous aimez, dit le rossignol, Et vous êtes heureux, Yannig) (LR 3-2). Louise précise que c'est M. Cadudal, un vicaire d'Arradon qui leur a appris ce chant.

³ LR 4-1 (2.31). La traduction « À ta santé, Pierre, gali galant, À ta santé, Pierre, si tu es d'accord ! » serait littéralement : « Grâce bonnes, Pierre, gali galant, Grâce bonnes, Pierre, si vous êtes content ! ». Mais, le tutoiement d'un convive est la règle locale comme le fait Marie-Anne spontanément dans sa traduction.

⁴ M-A (43.59). Une version *Yec'hed mat Per !* (Bonne santé, Pierre !) chantée par le groupe *Trouzerion* est classée dans les *Sonnenne de gerbet* (Chansons de marche) (BELZ, 1985, livre 2, p.60-61).

⁵ Ici Marie-Anne a une hésitation avant de poursuivre : « Oh non, c'est pas ça toujours ... Si, pourtant ! ».

Desped da ma c'halon, ema don don On me bet bonseuret, ema don gae !	<i>En dépit de mon cœur, ima don don J'ai été faite bonne sœur, ima don djé !</i>
Me skrivo me da man dous Àr un delienn resin (2) Doned c'hoazh da man gweled, ema ... Ur wezh kent ma varwin, ema ...	<i>J'écrirai à mon doux ami Sur une feuille de vigne (2) De venir encore me voir, ... Une fois avant que je meure, ...</i>
Ha eñv 'em zegiso Get un abid leanez (2) Eñv oulenno lojiñ, ema ... Get ar superiozez, ema ...	<i>Et il se déguisera Avec un habit de religieuse (2) Il demandera à loger, ... A la supérieure, ...</i>
Boñjour Superiozez Mestrez ag ar c'houvant (2) Ha c'hwi a lojo c'hwi, ema ... Ur leanez yaouank, ema ...	<i>Bonjour Supérieure Maîtresse du couvent (2) Est-ce que vous logerez, ... Une jeune religieuse, ...</i>
Geo, dam, leanez yaouank Lojet mad e vehet (2) Mar e larit din piw oc'h, ema ... Hag a-beban e tait, ema ...	<i>Si, dame, jeune religieuse Vous serez bien logée (2) Si vous me dites qui vous êtes, ... Et d'où vous venez, ...</i>
Me zo leanez yaouank A gouvant ar silañs (2) Daet on da weled ma mamm, ema ... A zo chomet gwall glañv, ema ...	<i>Je suis jeune religieuse Du couvent du silence (2) Je suis venue voir ma mère, ... Qui est restée bien malade, ...</i>
Krapit, leanez yaouank Krapit a-benn d'ar lue (2) Ar c'hentañ kambr a gaveoc'h, ema ... Honhont vo - d- ho kani, ema ...	<i>Montez, jeune religieuse Montez tout de suite en haut (2) La première chambre que vous trouverez, ... Celle-là sera la vôtre, ...</i>
Ur c'hours a oa - d- en noz Kloc'h an amour a son (2) An daou zen yaouankañ, ema ... Rejouise o c'halon, ema ...	<i>A un moment de la nuit La cloche de l'amour sonne (2) Les deux plus jeunes gens, ... Réjouissaient leur cœur, ...</i>
Damp ni bremañ hon daou Damp ni da redeg bro (2) Ni a gavo belean, ema ... Hag ind hon euredo, ema don gae ! ¹	<i>Allons maintenant tous deux Allons courir le pays (2) Nous trouverons des prêtres, ... Et ils nous marieront, ema don gae !</i>

Cette chanson est suivie d'un échange sur la personne qui lui a appris cette chanson : sa patronne d'apprentissage². Puis Marie-Anne marque quelques hésitations à continuer à chanter.

(Te oui c'hoazh sonennoù ?) O ya, me laro c'hoazh ma keres. (Ya !)
(rire) E-menn vo toud kaset ma sonennoù ? (rire) (Ben, genin-me ha ...) Petra pe ta ... vint ket 'ta i
selaouet pa vint sonet *parce que* zelean ket soniñ a feson bremañ, te oui er-walc'h, mes ...
(Ben ya, mes ... te gan braw !) O pas, pas ket bremañ, a-gent m'am boa ur vouezh vraw mes
kozh e ar vouezh bremañ just evel ar boufam.³

¹ M-A (48.23). La traduction figure en regard des couplets.

² Voir en 3.1.1.

³ M-A (51.25).

(Tu sais encore des chansons ?) Ob oui, je t'en dirai encore si tu veux. (Oui !)
(rire) Où seront envoyées toutes mes chansons ? (Ben, avec moi et ...) Quoi ou ... elles sont toujours pas pour être
écoutées quand elles sont chantées parce que je ne dois pas chanter comme il faut maintenant, tu sais bien, mais ...
(Ben oui, mais ... tu chantes bien !) Ob non, pas maintenant, avant j'avais une belle voix mais la voix est vieille
maintenant tout comme la bonne femme.

Après ces réticences surtout liées au regret de la voix de sa jeunesse, Marie-Anne se lance tout de suite dans une nouvelle chanson, puis en enchaîne d'autres. Elle reste très bonne chanteuse même si son souffle la trahit par moments. Parfois elle hésite entre deux airs connus au départ, mais elle poursuit sans encombres une fois la chanson démarrée et se trompe rarement ensuite.

Dans le chant suivant, la jeune épouse d'un vieillard se plaint de son sort puis se réjouit de son veuvage : *Ha ma zad ha ma mamm en deus ma dimezet* (Et mon père et ma mère m'ont mariée).

Ha ma zad ha ma mamm en deus man dimezet¹
 D'ur c'hozh boulomig kozh ha me n'er c'haren ket.
 Ur c'hozh boulomig kozh pasant tri ugent vle
 Me oa me plac'hig yaouank, n'am boa me trivec'h vle.
 Ar c'hozh boulomig kozh a gare - d- e repoz
 Me oa me plac'hig yaouank ha me gave hir an noz.
 Ar boulom ne faot ket dehou mar a gomzin douzh an dud
 - Me gomzo² douzh an dud p' ind laro e vin mud.
 Ar boulom ne faot ket dehou mar din me da glazh tan
 - Prenit din ur votig koad hag yay en e unan.
 Ar boulom ne faot ket dehou mar din me d'ar feuntan
 - Prenit din ur podig pri hag yay en e unan.
 Ar boulom a zo klañv, marse eñv a varwo
 Me vo me - d- intañwez ha kountant mad da voud.
 Setu marw ar boulom hag interet en douar
 - Ouelit bremañ dehou, ouelit - d- an nemb er c'har.
 - Kerzh enta, ma matezh, beteg sol ma jardrin
 Da glazh ur pennig ognon ha ma c'hashe eñv oueliñ.
 Pas' Sul ar Sakremant, ar brasañ sul zo er ble
 Ni ' lakay - d- ar sonerion da soniñ àr e vez.
 Ni ' lakay - d- ar sonerion da soniñ ar e vez
 En enor d'ar boulom kozh, en enor d'e zanvez.³

Et mon père et ma mère m'ont mariée
A un vilain vieux bonhomme que je n'aimais pas.
 Un vilain vieux bonhomme de plus de soixante ans
 Moi, j'étais jeune fille, j'avais dix-huit ans.
Le vilain vieux bonhomme aimait son repos
Moi, j'étais jeune fille et je trouvais longue la nuit.
 Le bonhomme ne veut pas que je parle aux gens
 - Je parlerai aux gens ou ils diront que je suis muette.
Le bonhomme ne veut pas que j'aïlle chercher du feu
 - *Achetez-moi un petit sabot de bois qui aïlle tout seul.*
 Le bonhomme ne veut pas que j'aïlle à la fontaine
 - Achetez-moi un petit pot en terre qui aïlle tout seul.
Le bonhomme est malade, peut-être qu'il mourra
Moi, je serai veuve et bien contente de l'être.

¹ Marie-Anne prononce le mot *dimezet* [dimezet] dans la chanson au lieu de [dimijœ] habituellement.

² Variante la deuxième fois : *Me gomzay* ou lieu de *Me gomzo*.

³ M-A (52.08). De nombreuses versions de ce chant ont été collectées, par exemple BELZ, 1985, livre 2, p. 44-45, ou LARBOULETTE, 2005, p. 90-91, qui présente des paroles similaires mais un air différent.

*Voilà que le bonhomme est mort et enterré dans la terre
 - Pleurez-le maintenant, pleurez, quiconque l'aime.
 - Allez donc, ma servante, jusqu'au fond de mon jardin
 Chercher un petit oignon qui me fera le pleurer.
 Passe le Dimanche du Sacrement, le plus beau dimanche de l'année
 Nous mettrons des sonneurs pour jouer sur sa tombe.
 Nous mettrons des sonneurs pour jouer sur sa tombe
 En l'honneur du vieux bonhomme, en l'honneur de sa fortune.*

Marie-Anne donne ici une version à onze couplets de ce chant, bien connu dans le Vannetais et interprété sur différents airs. Le thème de la jeune fille mariée à un riche vieillard est un classique des chansons populaires locales.

Le chant qu'elle interprète ensuite est plus original : certains des huit couplets sont assez semblables à la chanson *Er bambocher* (Le bambocheur) collectée par Jean-Louis Larboulette¹ mais l'air est totalement différent.

Ha ma zad ha ma mamm en deus man desawet (3 fois)
 É soñjal pa vehen bet bras, m'am behe ind bet sekouret. (2 fois l'ensemble des 2 vers)
 Mes bremañ, pa oan bras, a dra serten ha sur,
 Eved gwin en davarn ema ma plijadur.
 Eved gwin en davarn, azezet àr ur bank (...)
 Douzh splannder ar goloù é tispign ma argant (...)
 M'eus me bet ur vaouez vraw 'el mar en deus hani
 Ne lakan ket kalz a boan evid goun' he boued-hi.
 M'eus me bugale vraw, Doue en deus ind raet din
 Ne lakan ket kalz a boan da sekour o magiñ.
 Yaouankigañ - d- anehe oulennas g'e vamm un deiz :
 - E-menn ema, ma mamm, e-menn ema ma zad-me ?
 - Ha dad-te, ma c'hrouedur, ' deus ket james sentet
 Na james selaouet douzh rezon vad erbed.
 Na james selaouet douzh rezon vad erbed
 In tribunal a Roazon e larer 'ma bet jujet.²

*Et mon père et ma mère m'ont élevé (3 fois)
 En pensant que quand j'aurais été grand, je les aurais aidés. (2 fois l'ensemble des 2 vers)
 Mais maintenant que je suis grand, c'est sûr et certain,
 Boire du vin à la taverne, c'est là mon plaisir.
 Boire du vin à la taverne, assis sur un banc
 A la clarté des lumières en dépensant mon argent.
 Moi j'ai eu une belle femme comme personne n'en a
 Je ne prends pas beaucoup de peine pour gagner sa nourriture.
 Moi j'ai de beaux enfants, Dieu me les a donnés
 Je ne prends pas beaucoup de peine pour aider à les nourrir.
 Le plus jeune d'entre eux demanda un jour à sa mère :
 - Où est, ma mère, où est mon père à moi ?
 - Ton père à toi, mon enfant, n'a jamais obéi
 Ni jamais écouté aucune bonne raison.
 Ni jamais écouté aucune bonne raison
 Au tribunal de Rennes on dit qu'il a été jugé.*

Un air mélancolique soutient les paroles poignantes de cette complainte sur l'alcoolisme qui, sans jugement moral, dépeint le destin d'un homme en souffrance. D'abord c'est lui-même qui évoque ses parents dont il déçoit les espérances, décrit, presque comme une fatalité, les moments

¹ LARBOULETTE, 2005, p. 40-41.

² M-A (59.37). Roazon [rã].

passés à boire du vin à la taverne, et constate qu'il ne subvient pas aux besoins de sa femme et de ses enfants. L'insistance sur les éléments positifs de sa vie : son père et sa mère qui l'élèvent, une belle femme comme personne n'en a, de beaux enfants que Dieu lui a donnés, rend encore plus pathétique le constat de sa défaillance à prendre soin des siens. C'est ensuite le plus jeune des enfants qui s'interroge : *E-menn ema, ma mamm, e-menn ema ma zad-me ?* (Où est, ma mère, où est mon père à moi ?) et les allitérations en *m* en breton accentuent le caractère émouvant de sa demande qui résonne comme un balbutiement. Enfin la femme répond à son enfant que son père n'a jamais écouté la voie de la raison et le dernier vers de la chanson concerne une institution sociale : le tribunal de Rennes où l'on dit qu'il a été jugé.

La version que Marie-Anne donne de ce chant est originale et enrichit la collection de chansons sur ce thème, en privilégiant une approche sensible et non un aspect moralisateur.

Le chant suivant décline en huit couplets une histoire de meunier dans un petit vallon là-bas, de l'autre côté de Pontivy : *'barzh an devalennig-hont en tu 'rall a Bondi*.

Barzh an devalennig-hont en tu 'rall a Bondi (3 fois)
 Ahont e eus ur velin, unan da vekanik. (2 fois l'ensemble des 2 vers)
 Ahont e eus ur velin ged an awel é troiñ,
 Ar malour zo - d- enni zo Yann Jañ Maturin.
 Ar malour zo - d- enni zo Yann Jañ Maturin,
 Merc'hed yaouank ziâr an dro gas ar gran da valiñ.
 G' an trouz ag ar velin ar plac'h en deus kousket,
 Splann antronoz vitin kent ma hi doa dihunet.
 - 'tra laro ma mamm din pa arriwin er ger,
 Da vould paset an noz get ur c'hailh meliner ?
 - 'tra laro - d - ho mamm deoc'h, petra Julien Martin ?
 Pa ouian ma micher ha ma melin é troiñ.
 Pa ouian ma micher ha ma melin é troiñ,
 Ha kariñ ar merc'hed a pand int etaldin.
 Ha kariñ ar merc'hed a pand int etaldin,
 Kar pand int pell douzhin n' ellan ket o c'hariñ.¹

Dans ce petit vallon là-bas de l'autre côté de Pontivy, (3 fois)
Il y a là-bas un moulin, un moulin à mécanique. (2 fois l'ensemble des deux vers)
 Il y a là-bas un moulin qui tourne avec le vent,
 Celui qui y moud est Yann Jean Mathurin.
Celui qui y moud est Yann Jean Mathurin,
Les jeunes filles des environs apportent le grain à moudre.
 Avec le bruit du moulin la fille s'est endormie,
 Le lendemain matin brille avant qu'elle ne soit réveillée.
 - *Que me dira ma mère quand j'arriverai à la maison,*
 Pour avoir passé la nuit avec un coquin de meunier ? »
 - *Que vous dira votre mère, quoi donc Julienne Martin ?*
 Quand je sais mon métier et mon moulin qui tourne.
Quand je sais mon métier et mon moulin qui tourne,
Et puis aimer les filles quand elles sont près de moi.
 Et puis aimer les filles quand elles sont près de moi,
 Car quand elles sont loin de moi je ne peux pas les aimer.

La chanson compte de nombreuses reprises et amène ainsi très progressivement à découvrir le décor : le petit vallon, le moulin à vent, puis les personnages : Yann Jean-Mathurin *ar malour*² (celui qui moud), les filles qui viennent au moulin, une fille qui s'y est endormie, enfin le dialogue

¹ M-A (1.09.14).

² La chanson n'emploie pas le terme *meliner* (meunier) mais *malour* (« mouleur », celui qui moud).

qui s'instaure entre celle-ci, inquiète de la réaction de sa mère, et le garçon meunier. Une mélodie agréable porte cet ensemble poétique, comme ce couplet qui allie images visuelles et sonores : *G'an trouz ag ar velin ar plac'h en deus kousket, splann antronoz vitin kent ma bi doa dibunet.* (Avec le bruit du moulin la fille s'est endormie, brille le lendemain matin avant qu'elle ne soit réveillée).

La chanson suivante est une chanson d'amour : un soupirant y fait une description attendrie de sa bien aimée qu'il n'a pas rencontrée chez la tavernière : *'d eo ket 'n ho ti, tavarnourez.*

'd eo ket 'n ho ti, tavarnourez, *lan dri tou lan la, lan dri taine*
 'd eo ket 'n ho ti, tavarnourez, em eus me choejet ma mestrez.
 M'eus he choejet tostig mad din, *lan dri tou ...*
 M'eus he choejet tostig mad din kar he imur a blije din.
 Hi ' deus ur galonig ker gae (...) 'el ur boked roz da vis mae.
 Hi ' deus ur galon ker koutant (...) 'el ur boked roz da greiz an hañv.
 Hi ' deus ur blew melen ar he zal (...) get an awel é valañjal.
 Hi ' deus ur blew melen en he foull-kil (...) é valañjal get an awel.
 Tri re votoù am eus uset (...) é moned da noz d'he gweled.
 Tri re - d- arall a usehen c'hoazh (...) a pa ouichen m'am behe - d- ar plac'h.¹

Ce n'est pas chez vous, tavernière, lan dri tou lan la, lan dri taine
Ce n'est pas chez vous, tavernière, que j'ai choisi ma maîtresse.
Je l'ai choisie tout près de moi, lan dri tou ...
Je l'ai choisie tout près de moi car son humeur me plaisait.
Elle a un petit cœur aussi gai (...) qu'une rose au mois de mai.
Elle a un petit cœur aussi joyeux (...) qu'une rose au milieu de l'été.
Elle a des cheveux blonds sur son front (...) que le vent fait balancer.
Elle a des cheveux blonds dans le creux de sa nuque (...) qui se balancent avec le vent.
J'ai usé trois paires de souliers (...) en allant de nuit la voir.
J'en userais encore trois autres (...) si je savais que j'aurais la fille.

La traduction ne rend pas compte de la beauté délicate des huit couplets. La mélodie est simple et le tempo semble celui de la danse *an dro* (« le tour », danse du Vannetais), même si les hésitations de Marie-Anne et son souffle court ne permettent pas toujours d'identifier ce rythme.

Marie-Anne poursuit son témoignage avec les chants de quête de la Toussaint et la chanson légère qui clôt les représentations d'anciens mystères, et termine avec la « chanson des mariés »². Au total, elle interprète donc une dizaine de chansons apprises à Arradon.

Ces chansons traditionnelles, très appréciées des bretonnants qui les transmettent oralement, témoignent d'une recherche esthétique certaine et de l'utilisation d'un registre de langue différent du breton quotidien. Leurs auteurs, la plupart du temps inconnus, sont sans doute des personnes ayant fait quelques études comme l'indique le dernier couplet d'une autre belle chanson d'amour intitulée *Sonit, plac'hed yaouank* (chantez, jeunes filles) :

Ar sonenn-mañ a zo ar blez-mañ kompozet
 Dre ur skolaer yaouank o studi e Gwened
 Savet war ur plac'h yaouank hag en deus bet forzh karet
 Er blez diskonfort triwec'h kant pevarzekvet.³

Cette chanson a été composée cette année
Par un jeune étudiant à Vannes
Composée au sujet d'une jeune fille qu'il a beaucoup aimée
Dans l'année décourageante mil-huit cent quatorze.

¹ M-A (1.19.54) Une version de cette chanson sur un air différent figure sur le CD de Liamm, 2005.

² Voir en 3.1.2.

³ CD *Ru ba du* du groupe Korriganed de Séné. Les paroles figurent ainsi sur le livret qui l'accompagne.

Jeanne, pour l'Ile-aux-Moines, confie au micro deux chansons en français composées par le fils de l'instituteur public dans un autre registre.

1. Jean Kabit [kabit] un beau jour, larguons les ris,
Jean Kabit un beau jour, larguons les ris,
Un yacht voulut armer, larguons les ris dans les basses voiles,
Un yacht voulut armer, larguons les ris dans les huniers.
2. Partit pour Saint-Nazaire, larguons ... Pour le mettre en chantier, larguons ...
3. Il prit comme équipage, larguons ... Monmon garçon d' carré ...
... mais alors, y avait beaucoup de gens de l'Ile-aux-Moines qu'on mettait dans la chanson, quoi !
Monmon comme cuisinier, larguons ...
4. Chechouatte comme passagère, larguons ...
... je sais plus après, je me rappelle plus. Alors après ... Partit pour le long cours, larguons ... ah non, comment que c'était avant ... comment ? –
5. Un foc, une grande voile, larguons ... Une roue pour gouverner, larguons ...
6. Partit pour le long cours, larguons ... De Belle-Ile à Séné, larguons ...
7. Pour doubler Roguédas, larguons ... Il mit trente-six années, larguons ...
8. Monmon sautant à terre, larguons ... Avait sa pension d' gagnée, larguons ...

Je sais pas si c'est tout comme ça ou bien ... (Il y avait encore « huit ans à louvoyer » ou bien je sais pas ...) Oh ben oui. (Mais qui inventait ces chansons-là ?) Ben, c'est justement le fils B., le fils de l'instituteur public qui inventait ces chansons-là. Oh, il inventait beaucoup !

(C'est quand tu étais petite ?) Ben ... oui ... entre les deux quoi, si tu veux, quoi !

Et puis ... il avait encore inventé une autre chanson, mais c'est un petit peu bizarre. Comment c'est ... de Vannes pour aller à Belle-Ile ... C'est pas ça ... ou bien ... Méaban¹.

Vous trouverez à Méaban
« Pistronquettes » et crevettes,
Des huîtres avec des perles dedans,
Des « berniques »² et tout l' tremblement,
Mais pour y trouver du vin blanc,
Rien à faire, c'est trop cher,
On s' rattrape sur les « corlazo »
Les anguilles et les « tako »³.

Tu vois ... (Autrement, tu te rappelais aussi un couplet ... à Roguédas ...) Alors ... où c'est que j'étais arrivée ... Jean Kabit, un beau jour ... je la dis tout ou bien quoi ? (Ben, peut-être pas ...)

7. Pour doubler Roguédas, larguons les ris (bis) Sept ans à louvoyer, larguons ...
8. La barque n'était plus bonne ... Qu'à faire du fumier ...
9. On trouva à la vendre ... Trois francs et une bolée ...
10. Monmon sautant à terre ... Avait sa pension d' gagnée ...⁴

Jeanne mélange un peu l'ordre des couplets mais dévoile la teneur de la première chanson : une parodie de chant de marins qui utilise le vocabulaire nautique familier aux Ilois, épingle les surnoms de quelques habitants et évoque une navigation au long cours « de Belle-Ile à Séné ». La seconde composition inclut des noms locaux de poissons et coquillages. Ces chansonnettes sans prétention ont sans doute eu du succès sur l'île puisque Jeanne s'en souvient longtemps après.

Jeanne n'a enregistré que ces deux compositions îloises et les paroles du « Testament de la chèvre » chanté par son grand-père. Elle connaissait cependant quelques chansons locales, entre autres deux versions d'une chanson de « menteries » connue aussi dans le pays gallo. L'une d'elle était entièrement en français, l'autre avait un petit refrain en breton sur un air entraînant.

¹ Méaban est le nom d'un îlot rocheux de la baie de Quiberon, au-delà de la sortie du golfe.

² [piʃtröket] nom breton du pétoncle et [bernik] nom breton de la patelle, sont utilisés en français local.

³ JB (1.03.40). [kərlazo] et [tako] sont des noms de poissons, employés en breton et en français.

⁴ JB K (3.47).

Un jour j'étais à charruer, un jour j'étais à charruer,
 Tradéritra sur les côtes d'Angleterre, oh la,
 Tradéritra sur les côtes d'Angleterre.
 J'avais à peine fait trois sillons ... Que la grand messe y sonne.
 Je mis ma charrue sur mon dos ... Mes deux bœufs dans ma poche.
 En passant sous un pommier ... Il était plein de prunes.
 Je me mis à secouer ... Il pleuvait des châtaignes.
 L'homme à qui ça appartenait ... Me lança une pierre.
 Je la reçus au talon ... Je saignais par l'oreille.
 Le médecin qui me soigna ... Me mit une vieille chaussette.
 Les mouches qui étaient au plafond ... Crevaient leur ventre de rire.
 Les vaches qui étaient dans l'écurie ... Faisaient de la gymnastique. (...)

' dain ket mui da Vrangoulo, foar a Vrandérion, Job, foar a Vrandérion.
 (je n'irai plus à Brangolo, foire de Brandérion, Job, foire de Brandérion)
 (...) Je mis ma charrue sur mon dos, mes deux bœufs dans ma poche. (...)¹

Le répertoire de Jeanne est donc en français sauf ce petit refrain et les mots bretons qui émaillent la chansonnette sur Méaban comme le parler français de l'Île-aux-Moines au XX^e siècle.

Pierre n'a livré au micro que la chanson de quête de la Toussaint et un refrain breton accompagné d'un couplet en français :

Gomprenan ket ar galleg, komzït, komzït brezoneg !² (...)
 Nous mang'rons plus ... Nous ferons plus la soupe aux choux
 Car la marmite avait un trou.
 Elle a un trou, la marmite,
 Elle a un trou par en-dessous.
Gomprenan ket ar galleg, komzït, komzït brezoneg !
 C'était un mélange ! (rire)³

Comptines et formes rimées.

Les comptines, dictons, devinettes en rimes sont d'autres productions culturelles, cette fois récitées, souvent en rythme. Pierre se souvient de la première ritournelle apprise à Séné⁴ mais connaît peu d'autres comptines sauf celle des doigts de la main, bien connue localement.

Biz-e bihan, biz-e bizoù, propenn ar youd, marzhol ar laou, lazh laou !⁵
Petit doigt, doigt des bijoux, bâton à bouillie, marteau des poux, tue-poux !

Louise en donne une version un peu différente :

Bizi' bihan, bizi' bizoù, bizi' Konan, bizi' youdou, marhollig ar laou.⁶
Petit doigt petit, petit doigt des bijoux, petit doigt de Conan, petit doigt des bouillies, petit marteau des poux.

Le diminutif *ig* qui s'applique à tous les doigts est hypocoristique et la comptine s'adresse aux petits enfants qui sont invités à regarder et nommer leurs « petits » doigts ; ainsi *biz'i' bihan* [bizi

¹ Ces deux chansons proviennent de souvenirs personnels des chants de ma grand-mère. Il me semble qu'elle seule connaissait le premier, chanté sur une mélodie qui me semble proche des chansons françaises, alors que l'autre était connue aussi par ses belles-sœurs et chantée sur un ton très simple, peut-être un air de danse, le même pour le refrain en breton et les couplets en français.

² Je ne comprends par le français, parlez, parlez breton !

³ PM (1.21.47). Le refrain en breton est connu de Louise. Voir en 3.1.1. Voir aussi BOTREL, 1942, p. 75.

⁴ Voir en 2.1.2.

⁵ PM (1.21.22).

⁶ LR 1-1 (30.31). Cette comptine est très connue. Yves Coppens qui l'a apprise de sa grand-mère bretonne l'a récitée lors d'une émission de « La carte aux trésors » en 2004. Les auteurs de l'édition du supplément au dictionnaire d'Émile Ernault s'interrogent sur *biz' Kodan* ou *biz' Konan* ; voir ERNAULT, 2008, p. 208.

bijā] désigne l'auriculaire, le « doigtelet » petit. La comptine récitée par Pierre semble oublier le majeur puisque c'est plutôt l'index qui sert à racler la bouillie.

Une autre comptine, où l'on retrouve mention de « Conan », est répandue, citée par Marie-Anne et récitée par Louise :

Bim bañ bañ, marw eo Konan,	<i>Bim ban ban, Conan est mort,</i>
E benn er pod, e rev' en tan	<i>Sa tête dans le pot, son derrière dans le feu,</i>
E vugale a zo c'hoazh ker sod	<i>Ses enfants sont encore assez sots</i>
Hag a ra tan edan ar pod. ¹	<i>Qui font du feu sous le pot.</i>

La plupart des comptines citées par Louise lui ont été apprises par la couturière de Vannes dont elle parle souvent. Celle qui suit se récite en fermant le poing gauche et en désignant avec l'index droit les creux entre les doigts, puis en grattant les ongles des deux mains sur les genoux.

E-menn 'ma ar logodenn ag an toull-e-se ?	'ma en toull arall.
E-menn 'ma ar logodenn ag an toull-e-se ?	'ma en toull arall.
E-menn 'ma ar logodenn ag an toull-e-se ?	Waet eo 'dan ar bank.
'menn 'ma ar bank ? Losk' eo d'an tan.	
'menn 'ma an tan ? Beuz' eo d'an dour.	
'menn 'ma an dour ? Ev' eo d'an ejon.	
'menn 'ma an ejon ? 'ma er prad.	
Petra rae eñv ? Peuriñ. Peuramp, Katerin, peuramp Katerin ...	
<i>On faisait tout avec les mains : peuramp Katerin, peuramp Katerin ... (geste)²</i>	
<i>Où est la souris de ce trou-ci ?</i>	<i>Elle est dans l'autre trou.</i>
<i>Où est la souris de ce trou-ci ?</i>	<i>Elle est dans l'autre trou.</i>
<i>Où est la souris de ce trou-ci ?</i>	<i>Elle est allée sous le banc.</i>
<i>Où est le banc ?</i>	<i>Il est brûlé par le feu.</i>
<i>Où est le feu ?</i>	<i>Il est noyé par l'eau.</i>
<i>Où est l'eau ?</i>	<i>Elle est bue par le bœuf.</i>
<i>Où est le bœuf ?</i>	<i>Il est dans le pré.</i>
<i>Que fait-il ?</i>	<i>Brouter. Broutons, Catherine, broutons, Catherine ...</i>
<i>On faisait tout avec les mains : broutons Catherine, broutons, Catherine ... (geste)</i>	

La comptine qui suit est difficile à comprendre par moments. C'est un jeu de questions et réponses qui se récite sur un rythme soutenu et un ton neutre à l'exception de la dernière phrase qui élimine un des participants. La mention du français dans la première phrase est à souligner : *Me oui me kontiñ galleg* (Moi, je sais compter - ou conter - français).

(Transcription et traduction sont incertaines.)

Me oui me kontiñ galleg.			
Pezh galleg ? Galleg rod.	Pezh rod ?	Rod menez.	Pezh menez ? Menez luster.[?]
Pezh luster ? Luster gwerzh.	Pezh gwerzh ?	Gwerzh bara.	Pezh bara ? Bara katin.
Pezh katin ? Katin goloù.	Pezh goloù ?	Goloù koar.	Pezh koar ? Koar gweren.
Pezh gweren ? Gweren Doue.	Pezh Doue ?	Doue an holl,	sailh er-maez ag ar parol ! ³

Moi, je sais compter - ou conter - en français.
Quel français ? Français de roue. Quelle roue ? Roue de montagne. Quelle montagne ? Montagne de [?]

¹ LR 1-1 (30.45). Pierre ne connaît pas *Bim bañ bañ* contrairement à Marie-Anne et à la plupart des autres personnes interviewées pour l'enquête sur l'enfance dans le Vannetais. Une personne de Plougoumelen en donne même deux autres couplets (les deux premiers vers de chaque couplet sont identiques) : *Daou ejon hag ur marc'h gris. A gas Konan d'an iliz. / Daou ejon hag ur c'harzh-koar. A gas Konan d'ar vened.* (Deux bœufs et un cheval gris emportent Conan à l'église. / Deux bœufs et un écureuil emportent Conan au cimetière.)

² LR 7-1 (14.09.08).

³ LR 7-1 (0.11).

*Quel [?] ? [?] de vente. Quelle vente ? Vente de pain. Quel pain ? Pain de cantine.
 Quelle cantine ? Cantine de chandelle. Quelle chandelle ? Chandelle de cire. Quelle cire ? Cire d'abeilles.
 Quelles abeilles ? Abeilles de Dieu. Quel Dieu ? Dieu de tous, saute en dehors de la parole !*

Louise récite avec un débit de voix constant et soutenu la longue histoire suivante qui met en scène un tas d'animaux, personnages et éléments naturels dans un jeu de troc, demandes et échanges, en répétant les mêmes formules syntaxiques.

Waet eo mam bonet g'ar mened.
 Ar mened faot k' dehou reiñ mam bonet din peotramant devo bet geot.
 Me waet da glazh geot daved ar falc'her.
 Ar falc'her faot k' dehou reiñ geot din peotramant devo bet lard.
 Me waet da glazh lard daved an hoc'h.
 An hoc'h faot k' dehou reiñ lard din peotramant devo bet mez.
 Me waet da glazh mez daved ar wezenn.
 Ar wezenn faot k' dehi reiñ mez din peotramant devo bet awel.
 Me waet da glazh awel daved ar mor. Ar mor en deus raet awel din.
 Me raet awel d'ar wezenn. Ar wezenn en deus raet mez din.
 Me raet mez d'an hoc'h.
 Mes an hoc'h faot k' dehou reiñ lard din peotramant devo bet *jambon*.
 Me waet da glazh *jambon* daved ar leue.
 Ar leue faot k' dehou reiñ *jambon* din peotramant devehe bet laezh.
 Me waet da glazh laezh daved [ar vuoc'h].
 Ar vuoc'h faot ket dehi reiñ laezh din peotramant devehe bet kaol.
 Me waet da glazh kaol daved]¹ ar gaoleg.
 Ar gaoleg en deus raet kaol din.
 Me raet kaol d'ar vuoc'h. Ar vuoc'h en deus raet laezh din.
 Me raet laezh d'ar leue. Ar leue en deus raet *jambon* din.
 Me raet *jambon* d'an hoc'h. An hoc'h en deus raet lard din.
 Me raet lard d'ar falc'her. Ar falc'her en deus raet geot din.
 Me raet geot d'ar menned. Ha m'am boa bet mam bonet !²

Le mouton a pris mon bonnet.³
Le mouton ne veut pas me donner mon bonnet s'il n'a pas eu de l'herbe.
 Et moi d'aller chercher de l'herbe auprès du faucheur.
 Le faucheur ne veut pas me donner de l'herbe s'il n'a pas eu du lard.
Et moi d'aller chercher du lard auprès du cochon.
Le cochon ne veut pas me donner de lard s'il n'a pas eu de glands.
 Et moi d'aller chercher des glands auprès de l'arbre.
 L'arbre ne veut pas me donner de glands s'il n'a pas eu de vent.
Et moi d'aller chercher du vent auprès de la mer. La mer m'a donné du vent.
 Et moi de donner du vent à l'arbre. L'arbre m'a donné des glands.
 Et moi de donner des glands au cochon.
 Mais le cochon ne veut pas me donner du lard s'il n'a pas eu de jambon.
Et moi d'aller chercher du jambon auprès du veau.
Le veau ne veut pas me donner de jambon s'il n'a pas eu du lait.
 Et moi d'aller chercher du lait auprès de la vache.
 La vache ne veut pas me donner de lait si elle n'a pas eu des choux.
Et moi d'aller chercher des choux auprès du champ de choux.
Le champ de choux m'a donné des choux.
 Et moi de donner des choux à la vache. La vache m'a donné du lait.
 Et moi de donner du lait au veau. Le veau m'a donné du jambon.

¹ Dans cette version de la comptine, Louise se trompe et escamote ce passage qu'elle récite d'habitude.

² LR 7-1 (6.14). Louise parle ensuite des couturières qui viennent à Penboch et les invitent en retour.

³ Littéralement : Allé est mon bonnet avec le mouton.

Et moi de donner du jambon au cochon. Le cochon m'a donné du lard.
 Et moi de donner du lard au faucheur. Le faucheur m'a donné de l'herbe.
 Et moi de donner de l'herbe au mouton. Et j'avais eu mon bonnet !

La litanie des échanges réalisés pour récupérer le bonnet pris par le mouton est très longue. Alors que l'affaire semble se terminer lorsque la mer accepte sans contrepartie de donner du vent, Louise en rajoute car le cochon ne se satisfait pas des glands et demande du « jambon ». Fantaisie personnelle ou erreur d'aiguillage, la comptine est ainsi figée par l'enregistrement.

Deux histoires étranges sont récitées par Louise à propos de pratiques religieuses ; elles mettent en scène une femme, ou une fillette, et le recteur, et toutes deux évoquent le diable ou Satan. La première se décline sur un mode facétieux :

Waet eo ma mamm d'an overenn Get ur c'houef tri korn àr he fenn
 Mes sed daet an Aotrou person Get troad ar groaz Evid chasiñ ma mamm er maez.
 - Hola, hola, Aotrou person ...
 Hola, hola, tonton grignouz, Perag gober kement a drouz ?
 Nag e vez tri korn àr he fenn 'd eo ket c'hoazh mamm an diaoul 'elkent !¹

Ma mère est allée à la messe Avec une coiffe à trois cornes sur la tête
Mais voilà venu Monsieur le recteur Avec le pied de la croix Pour chasser ma mère dehors.
 - *Hola, hola ! Monsieur le recteur ...*
Hola, hola ! tonton grincheux, Pourquoi faire tant de bruit ?
Même si elle a trois cornes sur la tête Ma mère n'est pas encore le diable quand même !

L'apostrophe destinée au recteur est irrévérencieuse : *tonton grignous* (tonton grincheux) et la teneur d'ensemble est farfelue et insolite comme le montre le relevé des substantifs : mère, messe, coiffe, cornes, tête, recteur, pied, croix, dehors, tonton, bruit, cornes, tête, mère, diable. Après sa récitation, Louise insiste sur le mode, oral, de transmission : « Je sais pas si c'est ma mère, ma mère qu'on a entendu ... elle entendait, elle aussi, hein ! ».

La deuxième histoire, plus longue, est au moins aussi étrange, mais dans un autre style.

« Matelin, ar verc'hig vraw », *celle qui voulait pas confesser, quoi ! Matelin.*
 Ar person oa waet d'he gwel : - *Alors, Matelin, klañv oc'h ?*
 - O ya, ma zad a spirituel, klañv braz, kleñved ar marw eo, e kredan.
 - Matelinig, ha c'hwi faot ket deoc'h kovezad ?
 - O nann, ma zad a spirituel, faot k' din kovezad kar ema Satan douzh ma farrad.
 - Matelinig, kovezait ho pec'hed, santez er baradoez veet !
 Matelinig, kovezait ho poeson, ha c'hwi a resewo pardon.
 - 'allan ket kovezad kar Satan deus lar' din : ma kovezan, eñv ma lazho,
 ma kovezan ket, eñv ma fardono.²

Mathurine, la belle petite fille.
Le recteur était allé la voir : - Alors, Mathurine, vous êtes malade ?
 - *Oh oui, mon père spirituel, bien malade, c'est la maladie de la mort, je crois.*
 - *Petite Mathurine, est-ce que vous voulez vous confesser ?*
 - *Oh non, mon père spirituel, je ne veux pas me confesser car Satan est là pour m'en empêcher.*
 - *Petite Mathurine, confessez votre péché, sainte au paradis vous serez !*
Petite Mathurine, confessez votre poison, et vous recevrez le pardon.
 - *Je ne peux pas me confesser car Satan m'a dit : si je me confesse, il me tuera,*
si je ne me confesse pas, il me pardonnera !

Mathurine, bien malade, est tiraillée entre le recteur qu'elle appelle *ma zad a spirituel* (mon père « de » spirituel) et Satan qui dit avoir le pouvoir de la tuer ou de lui pardonner.

¹ LR 9-2 (33.58).

² LR 3-2 (38.13).

Des invocations insolites sont aussi rapportées par Louise.

Man Doue benniget, Toull ar paour a zivoged, Keni ar pitaod ne ra ket ! (...)

Man Doue benniget, Sell ar paour ha eñv skrignet,
Man Doue ag an neñv, (...) Ho pezh truhez douzh an eneñv.

Man Doue benniget, Toull ar paour a zivoged,
Man Doue ag an neñv, To bihan hag e zean,
Man Doue ag ar groaz, To bihan hag e vaouez.¹

Mon Dieu béni, Le trou du pauvre fume, Celui du riche ne fait pas ! (...)

*Mon Dieu béni, Regarde le pauvre qui montre les dents,
Mon Dieu du ciel, (...) Ayez pitié de l'âme.*

*Mon Dieu béni, Le trou du pauvre fume,
Mon Dieu du ciel, To² le petit et son gendre,
Mon Dieu de la croix, To le petit et sa femme.*

Les autres comptines ou rimes recueillies sont des formes plus courtes : dictons, historiettes, devinettes, ritournelles, bribes de chansons peut-être. Certaines concernent des animaux qui parlent, dansent, ou à qui l'on s'adresse :

Te te te, ki brizh, Dant ar gwaz ha laosk a vatezh,
Te te te, ki braz, Dant ar vatezh ha laosk ar gwaz !³
*Tê tê tê, chien tacheté, Mords le valet et laisse la servante,
Tê tê tê, grand chien, Mords la servante et laisse le valet !*

- Birole, sawit ho troad, Be z' un c'hwenenn d'ho tiwvorzhed.
- Nag e vehe diw, nag e vehe teir, An dra-ze ra ket hous afer !⁴
*- Birole, levez votre patte, Il y a une puce à vos cuisses.
- Même s'il y en avait deux, s'il y en avait trois, Cela ne vous regarde pas !*

Diw gad é koroll e latin, Trons he choñchoù geti 'teg pennoù he daoulin.
Unan a lare c'hoazh : - Dalc'hamp ataw !
- Koroll te ma faot-dis, m'eus me 'ta gwraet man gwalc'h.⁵
*Deux lièvres dansant en latin, Ses guêtres retroussées jusqu'à la pointe des genoux,
L'un disait encore : - Continuons toujours !
- Danse, toi, si tu veux, moi, je l'ai fait mon content !*

Ar vrean hag an touseg.

- Korollamp, bolzeg ! a lare ar vrean d'an touseg.
- Penaoz e korollen me genis, A pand on razh pigoset dis ?⁶
*Le corbeau et le crapaud.
- Dansons, voilà ! disait le corbeau au crapaud.
- Comment danserais-je avec toi ? Quand je suis tout becqueté par toi ?*

Hañval e ta glaw, Rosali !

*Y avait ... be oa ur verc'h hag a lare d'un all : Hañval e ta glaw, Rosali ! hag ar pichon a lare :
Kouezh a ra dija tapennoù !⁷*

¹ LR K5 (4.59).

² La signification de *To* est énigmatique.

³ LR 1-1 (31.28).

⁴ LR 1-1 (31.40). Birole est le nom d'une vache.

⁵ LR 1-1 (32.09).

⁶ LR 1-1 (32.57).

⁷ LR 5-1 (4.05).

*On dirait que la pluie vient, Rosalie !
Y avait ... il y avait une fille qui disait à une autre : On dirait que la pluie vient, Rosalie ! et l'oiseau disait :
Il tombe déjà des gouttes !*

Ce dialogue est parfois récité en imitant le chant des oiseaux.

L'environnement naturel et les objets familiers sont aussi l'objet de rimes et devinettes, parfois de dictons météorologiques :

Ruzadur da noz, Kaer antrenoz.
Ruzadur da vitin, Glaw kent ar fin.¹
*(Rougeur du soir, Beau lendemain.
Rougeur du matin, De la pluie avant la fin.)*

Gurunaj ag ar mor Daou ugent deiz dakor.²
(Orage de mer Dure quarante jours.)

(Ar prad hag ar riolenn.)

- Kamm, gourgamm, e-menn aes-te ?

- Penn touzet, ne verniñ a ra dis-te ?³

(Le pré et le ruisseau.)

- Tordu, tout tordu, où vas-tu ?

- Tête tondue, est-ce que cela t'importe ?

(Ar gogotenn hag an tan.)

Duig a lare da ruig : - Ma zoulles ket, peotramant m'ha lazho marw-mig !⁴

(La cocotte et le feu.)

Petit noir disait à petit rouge : - Ne me troue pas, ou bien je te tuerais raide-mort !

(Dihustelloù- divizadelloù)

Kant toull, mil toull, kig a-leizh an toull ... Ur veskenn.

Un armenerig e korn an ti n' en deus na daoulagad na fri ... Un wi.

Penn gwenn barweg Penn glaz fourcheg ... Ur bourenn.⁵

(Devinettes)

Cent trous, mille trous, de la viande plein le trou ... Un dé à coudre.

Une petite armoire au coin de la maison qui n'a ni yeux, ni nez ... Un œuf.

Bout blanc barbu, bout vert fourchu ... Un poireau.

Botoù koad a goad glaz a gas ar mestr da voud gwaz.⁶

Sabots de bois en bois vert amènent le maître à devenir valet.

Me ouie penn ur sonenn Poch-e butum ur garotenn,

Me oui c'hoazh pennig arall Poch-e butum Franses ar Gall.⁷

Je savais un bout de chanson Poche à tabac, une carotte,

J'en sais encore un autre petit bout Poche à tabac de François le Gall.

Les comportements humains sont un champ de prédilection pour les historiettes, souvent rimées, qui moquent, plaisantent, acclament ou déplorent. Les sujets sont anonymes ou désignés, collectifs ou individuels, réels ou imaginaires. L'histoire suivante s'amuse d'un « bonhomme » qui déploie des trésors d'imagination pour masquer la pauvreté de l'héritage qu'il laisse :

¹ LR 3-2 (57.24).

² LR 3-2 (57.33).

³ LR K-2 (24.19) et LR 1-1 (32.31).

⁴ LR K-2 (40.52).

⁵ LR 1-1 (33.15).

⁶ LR K-5 (7.25).

⁷ LR 1-1 (31.58).

Ur bonom a yae da verwel hag faote dehou laoskiñ e heritaj g'e vugale, g'an tri paotr.
Ha eñv doa ur pezh, ur pezh koad ha eñv a lare d'e vugale :

- Unan ahanac'h en devo ar re hir hag ar re berr,
un all en devo ar re tew hag ar re moan,
un all en devo ar re glaz hag ar re sec'h.

C'est tout les mêmes ! Le même les aurait tout, hein ! (rire) ¹

Un bonhomme allait mourir et il voulait laisser son héritage à ses enfants, aux trois garçons.

Et il avait une parcelle, une parcelle de bois et il disait à ses enfants :

- L'un de vous aura les courts et les longs,
un autre aura les épais et les minces,
un autre aura les verts et les secs.

(en français : C'est tout les mêmes ! Le même les aurait tout, hein !) (rire)

Nourriture et gourmandise sont des sujets courants.

Be oa ur vaouez hag hi doa un den ...

A pa frite un douzen wioù, Eñv zebre eñv deg ha hi doa ket det 'maed daou !

A pa zarewe un tamm kig er pod, Hi doa ket det 'maed an askorn d'he lod !

Elle n'avait que l'os à gratter, quoi, elle !

Tri kemener a vourc'h Plergad

A zae d'hon zi ni da wriad.

A pa oa fritet wioù dehe, unan a lare d'un all : - M'o debrehe me razh e ma unan.

Il aurait tout mangé tout seul et les autres auraient rien eu !²

Il y avait une femme qui avait un mari ...

Quand elle faisait frire une douzaine d'œufs, Il en mangeait dix et elle n'en avait rien que deux !

Quand elle cuisait un morceau de viande dans le pot, Elle n'avait rien que l'os pour son lot !

(en français : Elle n'avait que l'os à gratter, quoi, elle !)

Trois tailleurs du bourg de Plumergat Venaient chez nous pour cuire.

Quand on leur faisait frire des œufs, l'un disait à l'autre : - Moi, je les mangerais tous tout seul.

(en français : Il aurait tout mangé tout seul et les autres auraient rien eu !)

E Kerbeleg, e eus ur pañsion,

Avaloù douar ha ki' piron,

Gae gae, piron mad a oa,

Bon bon, mad oa - d - ar piron.³

À Kerbellec, y a une pension,

Pommes de terre et mou,

Gai gai, y avait du bon mou,

Bon bon, c'était bon, le mou.

J'ai mangé du pain, du lait, tourne ma galette,

M'eus debret bara laezh toemm, tro ma c'hrapouezhenn.⁴

Les individualités marquantes et les collectivités originales font l'objet de rimes.

Vive Job Pliwir get e dog peizant ! Vive Job Pliwir get e velouz hir !⁵

Vive Job de Plémel avec son chapeau paysan ! Vive Job de Plémel avec son long ruban de velours !

Sinagod, botoù plad, lak e skudell da voud bag,

E loa da voud roeñv, korn e roched da voud koban⁶.

(rire) On embêtait les Sinagotes quelquefois, elles nous embêtaient aussi. Ils nous disaient « peizant youd ! »

mais on leur disait aussi « Sinagod, botoù plad ! », on les embêtait aussi, hein !

¹ LR K-2 (41.16).

² LR 4-1 (1.55). Le bon appétit des tailleurs est un sujet courant. Voir, par exemple, la chanson *An tri gamenér* (LARBOULETTE, 2005, p. 168-169) ou les histoires *Kemenér ha falhour* (Tailleur et faucheur) et *Krampoèberéz, kab ha kemenér* (Crêpière, chat et tailleur) de J.-M. Heneu, (HENEU, 1933, p. 41-48 et 71-83).

³ LR K-5 (7.14). *Kig-piron*, en français « le mou », désigne les poumons des animaux.

⁴ LR 1-1 (34.43). Louise chantait ce refrain bilingue à ses petits-neveux en leur faisant faire une ronde.

⁵ LR 6-1 (11.13). Louise cite cette acclamation en parlant des chapeaux bretons : *tokoù peizant get velouez* (des chapeaux paysans avec du velours). Les anecdotes sur le député Job Pévédic sont célèbres localement.

⁶ *Sinagot, sabots plats, prend son écuelle comme bateau, Sa cuillère comme rame, le coin de sa chemise comme toile de tente.*

La version de Louise est amusante et diffère de la formule plus connue : *Sinagod, botoù plad, lak e verc'hed da roñvad*. (Sinagot, sabots plats, met ses filles à ramer). La rivalité entre Arradon et Séné se traduit ainsi en rimes. Louise cite aussi l'apostrophe *peizant youd !* (paysan à bouillie) que leur adressent Sinagots et Sinagotes en retour.

Les habitants de Baden, Plæren et Arradon sont aussi brocardés.

Pennoù braz a Vaden, laoueged a Blerenn, foeñwerion ag an Arradon !
 (Perag e oa laret an dra-ze ?) Foeñwerion, ind a lare e oamp fier en Arradon, *fier, quoi !* n'oamp ket fieroc'h evid ar re all ! Mes e Baden, me oui ind doa pennoù brasoc'h kar b' oa ur jobelin braz, *quoi !* Ha Plerenn, laoueged, *on n'a jamais été les voir, s'ils avaient des poux toujours, mais ils avaient des coiffes rouges ! ... à Plæren avec du velours, et j'ai connu Marie-Louise L., Marie-Louise Le T. qui était à Bourgerel avec sa grand-mère, et quand elle allait chez ses parents à Plougoumelen, elle avait aussi une coiffe rouge comme ça ! on la trouvait pas bien avec sa coiffe rouge, mais elle la gardait pas avec elle, tiens ?*

Grosses têtes de Baden, pouilleux de Plæren, orgueilleux d'Arradon !
 (Pourquoi est-ce qu'on disait ça ?) Orgueilleux, ils disaient qu'on était fiers à Arradon, *fier, quoi !* on n'était pas plus fiers que les autres ! Mais à Baden, je sais qu'ils avaient des têtes plus grandes car il y avait une grande coiffe, *quoi !* Et à Plæren, des pouilleux, (suite en français : on n'a jamais été les voir ...)

Louise refuse la réputation de fierté des Arradonnais mais pose pourtant un regard critique sur les costumes de Baden, Plæren et Plougoumelen.

Parfois c'est un individu qui fait les frais de la moquerie locale.

Chamaillar, Berr a ziwvar, Hir a fourchell, Hañval mad d'ur bepounell !³
Chamaillard, Court sur pattes, Long d'enfourchure, Tout pareil à une poupée !

Dans des rimes sans prétention, une Arradonnaise déplore le départ de son fils à Toulon :

Ma faotr bihan, Parti eo Wisant !
 Ma faotr mignon, Waet eo da Doulon !
 (Piw a lare an dra-ze ?) Dam, ur bounfam m'eus ket me anawet, m'eus anawet he faotred, ha neuse ar verc'h, Anna, Anna C. a oa fignolez ar voereb Anna, neuse oa Jañ-Pier ha neuse Wisant.⁴
Mon petit garçon, Il est parti, Vincent !
Mon garçon mignon, Il est allé à Toulon !
 (Qui disait ça ?) *Une bonne femme que j'ai pas connue, j'ai connu ses garçons, et puis la fille, Anna, Anna C. qui était la filleule de la tante Anna, et puis y avait Jean-Pierre et puis Vincent.*

Ces voisins ont gardé l'habitude de faire des rimes puisque Jean-Pierre est à l'origine de ces vers, qui ne manquent pas de charme, sur les villages de Penboch et Poulmarh :

Faot ket lared Penboch, faot-e lared « ar gerig-hont etal ar roc'h »,
 Faot ket lared Poulmarc'h, faot-e lared « ar gerig-hont etal ar vourc'h » !
 (Piw a lare an dra-ze ?) *C'était Jean-Pierre du Mané ! qui disait ça, oh, le pauvre Jean-Pierre, il s'était tué dans son lit avec son fusil. Enfin !*⁵
Il ne faut pas dire Penboch, il faut dire « le petit village là-bas près du roc »,
Il ne faut pas dire Poulmarh, il faut dire « le petit village là-bas près du bourg » !
 (Qui disait ça ?) (suite en français : C'était Jean-Pierre ...)

L'épilogue tragique que Louise ajoute à ces rimes clôt ici le relevé non exhaustif des formulettes en breton qu'elle aime répéter.

¹ LR 1-1 (30.58).

² LR 4-1 (18.28). Le mot « fier » est prononcé en breton avec une diérèse [fijer], en français [fjer].

³ LR 5-2 (16.05). Louise précise que c'est un *bugul* de Bourgerel qui est raillé par une fille de Truhélin.

⁴ LR 3-2 (1.03.50).

⁵ LR 1-1 (43.32).

Les autres témoignages n'ont pas fourni une telle moisson. Marie-Anne cependant cite quelques vers attribués au *Roue Stevan*, mendiant prophète de la région au XVIII^e siècle.

(Ha veme oa a Blerenn iwe ?) A Blergad, ma mamm a oa gan' e Plergad ha ma zad oa gan' e Plerenn. (A ya ?) Ya. (Ha komzet oa ag ar Roue Stevan ?) Ya. Ya, komzet oa ag ar Roue Stevan ur bochad neuse, hañ ! O la la ! Henhont doa laret ur yoc'h traou ! Eñv en dewoa laret :

« A pa vehe bet un hent bras a vourc'h da vourc'h,
razh an dud en devehe bet kriet forzh !
Mes a pa vehe bet un hent bras a ger da ger,
razh an dud en devehe bet miser ! »

« Mes an hani en devehe bet un dorzh vara da gas getou d'ur ... d'un tu bennag evid koach,
a-benn ma vehe bet debret e zorzh vara, vehe bet daet ar peoc'h. »

pe ouian ket petra, un dra bennag e mod-se ... t' eus ket klewet an dra-ze ?

(Ben geo mes ...) Pas ket *pareil* ... (Mm ...) Nann, ha neuse laret e oa :

« Un amzer a vehe bet daet ... ar merc'hed vehe bet hardizh,
ar roue ... ar baotred oa red bet dehe krapañ er gwez en o raog ! » (rire)¹

(*Ta mémé était de Plèren aussi ?*) De Plumergat, ma mère était née à Plumergat et mon père était né à Plèren. (Ab oui ?) Oui. (Et on parlait du « Roue Stevan » ?) Oui. Oui, on parlait beaucoup du Roue Stevan alors, han ! Oh la la ! Celui-là avait dit beaucoup de choses ! Il avait dit :

« Quand il y aurait une grande route de bourg à bourg,
tous les gens auraient beaucoup crié !
Mais quand il y aurait eu une grande route de village à village,
Tous les gens auraient eu de la misère !

Mais celui qui aurait une miche de pain à emporter avec lui ... quelque part pour se cacher,
Dès que la miche de pain aurait été mangée, la paix serait venue. »

ou je ne sais quoi, quelque chose comme ça ... tu n'as pas entendu ça ?

(Ben si, mais ...) Pas *pareil* ... (mm ...) Non, et puis on disait :

« Un temps viendrait ... les filles seraient hardies,
le roi ... les garçons devraient grimper dans les arbres devant elles ! » (rire)

Les surnoms sont aussi une forme particulière du langage. La question des patronymes et des prénoms consignés à l'état civil a déjà été abordée ; à côté de ces noms officiels, les témoignages citent aussi de nombreux surnoms. Marie-Anne parle ici d'abord des mendiants.

(Ha be oa klaskerion gwezharall ?)

O ya, en amzer-se be oa ur yoc'h klaskerion ! Ind a ... ind a base a mod-se en tachennoù, ur wezh peb sizhun, o doa o deizioù da basiñ. Ha neuse a pa oa festoù ar maezoù, ind a yae d'ar festoù ha oa raet dehe da zebriñ, mes pa basent en tachennoù, e oa raet gwezhavez un tamm bara bennag dehe mes oant ket dalbezh kountant. Be oa lod a lare mersi mes lod 'rall a c'hoarzhe, oant ket kountant ag ar pezh e oa raet dehe, nann. Ind a batere e-tal an nor ! A pa zariwent, ind a batere, a lare ur penn pater bennag da baterad evid an dud ag an ti-mañ, evid ma o devo yec'hed ha chañs ha boneur, ya. Ya, lod anehe, pas ket toud, an dra-ze a zepañde ag ar re, *quoi* !

(Ha be oa faoz anwoù ?) O ya, be oa faoz anwoù, o ya, aes er-walc'h e oa raet faoz anwoù d'an dud ! Ha lies e oant anawetoc'h ar faoz anw evid ar hani mad, a ya !

(Petra oa laret ?) Peb tra. M'eus soñj be oa ... be oa unan e Plerenn hag a oa anwet « ar savelleg », « ar savelleg » mes ouian ket me perag ! Ha neuse be oa c'hoazh un all hag a oa « ar c'hozhleue paour », oa ket gwall vraw ! mes ... Anwoù e mod-se oa taolet g' an dud, *quoi* ?²

(*Et il y avait des mendiants autrefois ?*)

Oh oui, dans ce temps-là, y avait beaucoup de mendiants ! Ils ... ils passaient comme ça dans les fermes, une fois par semaine, ils avaient leurs jours pour passer. Et puis, quand il y avait des noces à la campagne, ils allaient aux noces et on leur donnait à manger, mais quand ils passaient dans les fermes, on leur donnait quelquefois un morceau de pain quelconque mais ils n'étaient pas tout le temps contents. Il y en avait qui disaient merci mais d'autres riaient,

¹ M-A (35.21). Voir BOISSIÈRE, 1990, notamment cartographie de la zone d'influence et sources citées.

² M-A (28.49).

ils n'étaient pas contents de ce qu'on leur donnait, non. Ils récitait des prières près de la porte ! Quand ils arrivaient, ils récitait des prières, ils disaient un bout de prière quelconque pour prier pour les gens de cette maison-ci, pour qu'ils aient santé et chance et bonheur, oui. Oui, certains d'entre eux, pas tous, ça dépendait, quoi !

(Et il y avait des surnoms ?) Oh oui, y avait des surnoms, oh oui, on donnait très facilement des surnoms aux gens ! Et souvent ils étaient plus connus par leur surnom que par le vrai nom, ah oui !

(Qu'est-ce qu'on disait ?) Tout. Je me rappelle qu'il y avait ... y avait un à Plæren qui était appelé « le mauvis » « le mauvis », mais je sais pas pourquoi ! Et puis y en avait encore un autre qui était « le pauvre taureau », c'était pas bien beau ! mais ... Les gens donnaient des noms comme ça, quoi !

Les autres témoignages rapportent aussi de nombreux surnoms. Pour Arradon, ils abondent dans les récits de Louise : *Jaiñ kamm* (Jean le boîteux), *Matao a zan an aod* (Mathurin de sous la côte), *ar yar gwleeb* (la poule mouillée), *Job ar c'hozhbleuioù* (Job des taureaux), *Mari ar yer* (Marie des poules), *Henri Soner* (Henri le sonneur), *an ejon mouzher* (le bœuf boudeur), *Martin an toemm* (Martin le chaud), *Mari taol bleud 'r youd* (Marie jette la farine dans la bouillie), *ar berweg* (le bouillant), *Martin Bod skaw* (Martin bois de sureau) etc.

Un témoignage recueilli récemment cite un surnom du Moustoir « Fito », un bon chasseur si l'on en croit les paroles prêtées aux bécasses du coin qui reconnaissent ses pas :

« O ! Alan eo ! Bouetamp ! », « Fito eo ! 'em saovamp ! »¹
« Oh ! C'est Alain ! Mangeons ! », « C'est Fito ! Sauvons-nous ! »

Pierre, de Séné, évoque le Bono, autre port de pêche important dans le golfe :

Ar Bounoù ! (Be oa peskerion er Bounoù ?) A, dam ya ! toud peskerion, toud ! Mes ind a g-yaec da besketa d'an Oriant, Konkarnew ... (A !) En amzer gwezharall, ind a laboure evel ar Sinagoded, ind dewoa bagoù brasoc'h evid ar Sinagoded, ha ind oa ket pirated ! Ar Sinagoded oa pirated ! Mes ind oa forban !²

Le Bono ! (Il y avait des pêcheurs au Bono ?) Ah, dame oui ! tous des pêcheurs, tous ! Mais ils allaient pêcher à Lorient, Concarneau ... (Ah !) Autrefois, ils travaillaient comme les Sinagots, ils avaient des bateaux plus grands que les Sinagots, et ils n'étaient pas des pirates ! Les Sinagots étaient des pirates ! Mais eux étaient forbans !

Les « forbans » du Bono sont ici comparés aux « pirates » de Séné.

Un contenu culturel particulier à la langue bretonne, et lié au monde des marins, est le nom des points cardinaux, huit mots distincts en breton. Louise répond dans l'extrait suivant à des questions sur ces termes et cite un dicton à propos de *gevred*, le sud-est.

(Comment on dit le vent du nord-ouest, est-ce que vous disiez pas *avel gvalarn* ?) *Awel ar gvalarn*. (On disait ça ?) Oh si ! O, 'ma an avel er gvalarn !³ qu'on dit.

(*Awel ar gornog* ?) *Awel ar gornog, an avel e zo er gornog biniv. A pa dae an avel d'ar lein*, « O ma, be vo amzer sec'h kar ema an avel er lein ! »⁴ On entendait les cloches de Vannes, hein ! quand on entendait les cloches de Vannes, c'était mauvais signe pour la sécheresse ! Y avait beaucoup de sécheresse, alors, quand on avait besoin de pluie ...

(*Awel gevred, avel ...*) ... *avel ar gevred*, « *Ar gevred, a pa doull wenn, ema glaw a oulenn !* » (Redis encore.) *Ar gevred, a pa doull wenn, ema glaw a oulenn !*⁵ (rire)

(*Awel reter ... reter ?...* le vent d'est ... *avel reter*, non ? comment tu disais le vent d'est ?) Dame je sais pas si on disait quelque chose du vent d'est. Oh dame, on disait toujours probablement quelque chose encore, mais, il fallait moi que je vois, ou bien que je sens le vent venir sur moi pour que je

¹ Recueilli récemment auprès d'A. B. Le premier chasseur, Alain, ne semble pas effrayer les oiseaux.

² PM (1.23.47).

³ Oh, le vent est au nord-ouest !

⁴ (Le vent d'ouest ?) Le vent d'ouest, le vent est à l'ouest aujourd'hui. Quand le vent vient en haut, « Oh ben, il y aura du temps sec car le vent est en haut !

⁵ (Le vent de nord-est, le vent ...) nord-est, le vent du nord-est, « Le nord-est, quand il s'éclaircit, c'est de la pluie qu'il demande ! » (Redis encore.) Le nord-est, quand il s'éclaircit, c'est de la pluie qu'il demande !

sache d'où qu'elle venait, quoi ! si c'était du nord, du sud ou bien du midi. Quand on entendait la cloche vers l'île, pas l'île-aux-Moines, mais vers plus loin, Quiberon, oh ben, c'était du bon vent, du bon vent !

(Est-ce qu'on disait aussi *avel mervent* ?) *avel meruant* ... (Ça te dit rien ? ou bien *mervent*, non ?)

(*Avel bis* ?) *Avel bis*, oh ben, j'ai entendu encore *avel bis* mais je sais pas qu'est ce ... comment qu'on le dit, *avel bis*.¹

Louise connaît certains noms de vent, souvent en lien avec des références très concrètes : *ar lein* (le haut, le nord), les cloches de Vannes et la sécheresse, etc. « Il fallait moi que je vois, ou bien que je sens le vent venir sur moi pour que je sache d'où qu'elle venait, quoi ! » Ici, Louise emploie le subjonctif « que je sache » bien qu'elle dise auparavant « que je vois ou bien que je sens » ; elle parle du vent au féminin, sans doute à cause du genre du mot breton *avel*.

Pierre, en sa qualité de marin, peut nommer l'ensemble des points cardinaux, mais l'extrait qui suit montre combien il est difficile pour lui de trouver l'équivalent en français : il lui faut prendre un papier et tracer une rose des vents pour se repérer et corriger les erreurs faites auparavant. C'est une question sur le vent, *an avel*, qui l'amène à cet exercice entre les deux langues.

An avel ... ma, evid an avel nort : nort, an avel ouest : kornog, etre nort ha kornog, *non*, etre nort ha west oa kornog, *noroît* kornog ... (A ya ?) A ya ! kornog, sut, kornog, kornog, *c'est ouest, hein !* sut *alors* su-west pe gouziabl, *c'est-à-dire* izel ... izel pe gouziabl ... *c'est sud-ouest, alors ... sud, sud-ouest. Faudrait que j'aie un machin ici, hein !*

(Pierre prend un papier pour tracer les points cardinaux.)

Ben ... nort ... *toujours par la droite alors ... entre le nord et l'est, nordet, c'est an avel bis, bis ... est, c'est reter, an avel reter, sud et est ... kevred ; kevred, c'est sud-est, sut, suroît ...*

(*Sud, on dit : « sut » ?*) Sut, sut ! *alors suroît, c'est an avel gouziabl pe izel ... gouziabl pe izel ... pe kornog izel, c'est-à-dire suroît, kornog izel ... kornog, kornog, ouest, alors ouest et nord c'est kornog ... gwalarn ... gwalarn, gwalarn entre nord et ouest ... (PM range son papier.)²*

Les quatre principaux points cardinaux sont donc, selon Pierre, *nort*, *reter*, *sut*, *kornog* (nord, est, sud, ouest), les points intermédiaires qu'il nomme sont : *bis* (nord-est, nordet), *kevred* (sud-est), *gouziabl* ou *izel* (sud-ouest, suroît) et *gwalarn* (nord-ouest). Le terme *gwalarn* ne lui revient en mémoire qu'après bien des hésitations et avec l'aide de la rose des vents qu'il a tracée sur un morceau de papier.

Pierre connaît donc les termes en breton et en français³ mais peine à établir des correspondances sans un support pratique et en dehors de conditions réelles d'utilisation. La richesse lexicale du breton dans ce domaine est à souligner : huit termes différents sont utilisés pour les quatre points cardinaux et les quatre directions intermédiaires.

Tous les contes, légendes, chansons, comptines, dictons et autres formules recueillis dans les témoignages donnent une idée de la vitalité de la culture orale en breton qui baigne la vie quotidienne dans la campagne vannetaise entre les deux guerres. Le breton apparaît comme une langue solide, transmise dans une communauté dynamique qui se retrouve lors des festivités locales ou dans l'intimité des veillées et apprécie ces contenus culturels. Mais un point essentiel pour la pérennité de la langue change à cette époque : les enfants sont de plus en plus élevés en français, ce que révèle la deuxième série de bulletins paroissiaux qui paraît de 1923 à 1933.

¹ LR K-3 (1.00.36). *Avel mervent* : le vent de sud-ouest, *avel bis* : le vent de nord-est. *Avel ar gwalarn* [aʊil œr ɡɔljarn], *ar gornog* [œr ɡɔrnɔk], *ar gevred* [œr dʒivrijœ].

² PM (1.03.00). Pierre emploie « ouest » : en français [west], en breton [wɔʃt]. Il prononce *izel* [iⁿzel].

³ Il aurait pu ajouter « suet » et « noroît ».

3.2.3 Le bulletin paroissial (1923-1933). Communiantes « français » et « bretons ».

Le bulletin paroissial paraît à nouveau en janvier 1923 sous l'impulsion du recteur, M. Pierre Nicol, né en 1869 à Ambon et nommé en 1917 à la tête de la paroisse d'Arradon. Ancien professeur d'histoire au Petit-Séminaire, ce dernier est l'auteur de quelques livres religieux et d'études historiques sur la Chouannerie et sur la paroisse d'Arradon¹.

Le nouveau bulletin est entièrement rédigé en français. Il conserve la même couverture que l'ancien mais passe de seize à huit pages, restriction peut-être due à « la cherté croissante du papier » invoquée dans l'éditorial de janvier 1923. De longs articles consacrés à l'histoire locale, « Arradon, il y a 3000 ans » etc.², témoignent de l'intérêt du rédacteur pour ce sujet.

Les événements religieux de la paroisse sont signalés ou relatés : baptêmes, mariages, enterrements, bénédictions de maisons, célébrations, assemblées et kermesses paroissiales, etc. Parfois ils font l'objet de longs articles comme la fête patronale en septembre 1926³.

En période d'élections, le bulletin présente les résultats arradonnais, comme en juin 1924 :

Les élections à Arradon	
Inscrits : 495 – Votants 465 – Suffrages exprimés : 360.	
Ont obtenu	
Liste Libérale.	Liste radicale.
MM. Sévène 233	MM. Marchais 100
Robic (...)	Maulion (...)
TOTAL 1878	TOTAL 766
Liste du bloc des gauches.	Liste communiste.
MM. Roux 12	M. Guingo 10
Camper (...)	Les autres 9
TOTAL 99	TOTAL 73 ⁴

En juin 1929, les élections municipales sont relatées dans le bulletin paroissial :

Contrairement à l'habitude nos élections municipales ont été extraordinairement mouvementées. Quatre listes se trouvaient en présence : la municipalité sortante, décapitée par la mort de son chef et réduite par de nombreux désistements, sous la direction d'Alban Boleis, adjoint faisant fonction de maire : une liste de candidats nouveaux groupés autour de Jean Le Drévo et Jean Jollivet ; puis deux autres listes formées au dernier moment.

Les élections sont toujours une chose très sérieuse. Il est très fâcheux, pour le bon renom d'Arradon, que quelques-uns aient voulu en faire une plaisanterie de mauvais goût. Au premier tour huit candidats de la liste Le Drévo-Jollivet furent élus : (...)⁵

Les seize élus sont ensuite nommés dans l'article : Jean Le Drévo (maire), Jean Jollivet (premier adjoint), Jules Le Rohellec, Jean Le Bihan, Joseph Le Rohellec, Alban Le Rohellec, Joseph Allano, François Gillet, élus au premier tour, Guillaume Le Pléart, Mathurin Le Coq, Louis Fravallo, Ange Le Gaze, Eugène Alleosse, élus au second tour sur la liste majoritaire, Joseph Boleis, Jules Fravallo et Martin Hervé, de la liste minoritaire.

¹ DANET, 1955, p. 197-198.

² Ces articles ont été cités dans la première partie de cette thèse.

³ Voir en 3.2.1.

⁴ *Bulletin paroissial d'Arradon*, juin 1924, p. 3. Dans le bulletin de juillet 1924, ce sont les résultats nationaux qui font l'objet de commentaires et le nouveau Président de la République y est ainsi présenté : « M. Gaston Doumergue qui a été élu, le vendredi 13 juin, à Versailles. Il est célibataire. Il appartient à une famille protestante. Pratiquement il est irreligieux - on s'accorde à reconnaître qu'il n'est pas un homme de génie. En tout cas, nous le préférons encore à Painlevé que voulait nous imposer le bloc des gauches. »

⁵ *Bulletin paroissial d'Arradon*, juin 1929, p. 2-3.

Frédéric Jégat, agriculteur à Kerlérán, maire de 1893 à 1929, et son adjoint, Alban Boleis, agriculteur à Brambouis, promu maire pendant deux mois suite au décès du précédent, sont donc remplacés dans ce rôle par Jean Le Drévo, agriculteur à Rosclédan. Les patronymes des élus montrent un enracinement arradonnais et l'étude de leurs professions mettrait en évidence une très forte proportion d'agriculteurs, et même de propriétaires d'exploitations. C'est donc une élite paysanne qui est élue dans un scrutin assez mouvementé. Jean Le Drévo reste maire jusqu'en 1935, puis Jean Jollivet lui succède jusqu'en 1945.

Parmi les sujets abordés dans le bulletin paroissial, le monument aux morts de Sainte-Anne est évoqué à plusieurs reprises, comme en juin 1926, à l'occasion du pèlerinage de la paroisse :

Avant la messe, M. Moigno nous parla avec éloquence du monument qui peu à peu s'élève à la mémoire des 240.000 soldats et marins bretons morts pour la France pendant la grande guerre, les pèlerins purent admirer le travail déjà exécuté sous la direction de M. Huchet et se faire une idée approximative de ce que sera cet édifice unique au monde.

Pour être juste il faut dire qu'Arradon a déjà généreusement contribué à l'érection de ce mémorial des victimes de la guerre. (...) Par contre les inscriptions ne sont pas encore nombreuses : Quatorze noms pour douze pierres. (...)¹

La liste des noms qui suit commence par celui de Pierre Le Rohellec, le frère de Louise.

En août 1932, le bulletin rapporte l'inauguration du monument.

Beaucoup d'entre vous ont assisté à la magnifique inauguration du 24 juillet. Ils ont pu constater que les travaux ne sont pas encore terminés. Les murs de clôture, sur lesquels seront gravés les noms des morts inscrits par leurs familles sont à peine commencés. Cependant si quelques-uns désirent encore y voir figurer leurs morts, qu'ils se hâtent d'envoyer à Sainte-Anne leurs noms avec la somme demandée, - ou à Monsieur le Recteur qui les transmettra car l'inscription va commencer incessamment. (...)

26 noms seulement sont donc inscrits à Sainte-Anne sur 60 morts que compte la paroisse d'Arradon. Mais nous osons espérer que cette liste s'allongera encore.²

La baisse de la natalité est aussi un thème récurrent dans le bulletin et le rédacteur commente en début d'année la démographie arradonnaise. En février 1926, il analyse la situation avec des calculs statistiques par décennies depuis 1823. Le début et la fin de cet article de deux pages montrent la teneur des propos.

Nos registres paroissiaux contiennent, pour l'année 1925, 31 baptêmes, 19 mariages et 28 sépultures. A tout esprit sensé ces chiffres ne peuvent pas ne pas inspirer des réflexions désolantes.

Sur les 31 enfants baptisés dans l'année écoulée, deux étaient nés au dehors de la paroisse, ce qui ramène le nombre des naissances à 29 pour 1700 habitants, pas un de plus qu'à l'Île-aux-Moines qui a 700 habitants de moins qu'Arradon. Le taux de natalité chez nous était donc de 17 pour 1000 habitants, pendant qu'à l'Île-aux-Moines il s'élevait à 29.

Jamais la natalité arradonnaise n'était tombée si bas. (...)

Réfléchissez à l'énormité du mal. Pour la conservation et pour l'honneur de vos familles, pour le salut du pays, par dessus tout pour le salut de vos âmes, faites votre devoir. En vous avertissant, moi je fais le mien.³

Les exhortations du recteur ne semblent pas avoir porté leurs fruits puisqu'en février 1931, le bilan de la « démographie paroissiale » pour 1930 reprend le même constat⁴. La politique nataliste trouve donc un soutien énergique dans le bulletin paroissial.

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, juin 1926, p. 4. Le chiffre annoncé de 240000 Bretons morts pendant la guerre 1914-1918 est aujourd'hui revu à la baisse, plus proche vraisemblablement de 140000.

² *Bulletin paroissial d'Arradon*, août 1932, p. 4-5.

³ *Bulletin paroissial d'Arradon*, février 1926, p. 2-3.

⁴ *Bulletin paroissial d'Arradon*, février 1931, p. 2-3. L'auteur cite Plougoumelen en exemple pour la fécondité.

Le breton n'est plus utilisé comme langue de rédaction du bulletin. On en trouve seulement quelques traces occasionnelles comme en avril 1927 dans des titres de chansons d'une « séance récréative » proposée par le « Patronage des jeunes filles » dont le programme est décliné ainsi :

- « La chaumière bretonne » ou « la malédiction d'une mère ». Drame en 3 actes. (...)
- 1^{er} entr'acte : *Er skol tiegeh* (l'Ecole ménagère), chant.
- 2^e entr'acte : *Les sabots de Jésus*, chant par un groupe de fillettes.
- 3^e entr'acte : *Arlerh er skol tiegeh* (après l'Ecole ménagère), chant dialogué. (...)
- Rustaude et citadine. Comédie bouffe. (...)
- Chant final. *Bro goz ma Zadou* (vieux pays de mes pères) chant national breton.¹

Le breton a donc changé de statut dans le bulletin paroissial entre les deux périodes : avant la guerre de 1914-1918, il a un rôle de communication et s'adresse aux lecteurs bretonnants pour les informations locales et certains articles ; à partir de 1923, il n'a plus qu'une place anecdotique et se trouve « folklorisé », le rédacteur s'adressant désormais à l'ensemble de son lectorat en français.

Les succès aux examens scolaires ont droit aux honneurs du bulletin. En août 1923, sont mentionnés les noms de 13 garçons et 5 filles ayant obtenu le certificat d'études primaires et de 11 garçons, dont 5 des précédents, ayant obtenu le certificat agricole. Sur un total de 19 garçons, 5 seulement sont originaires d'Arradon, les autres étant de Vannes (3), Trédion, Ile-aux-Moines, Étel, Plumelec, Surzur, Berric, Arzon, Plœren, La Trinité-sur-Mer, Lauzach, Plumergat². Le pensionnat Saint-Jean-Baptiste accueille donc à Arradon des élèves de communes assez éloignées. Un long article est consacré en avril 1926 aux bons résultats de cette école et les parents arradonnais sont encouragés à laisser leurs enfants poursuivre leurs études.

L'école Saint-Jean-Baptiste d'Arradon
A propos de la bicyclette Peugeot.

La plupart de nos lecteurs savent sans doute que la maison Peugeot avait offert une bicyclette à chacun des trois élèves de chaque arrondissement qui obtiendraient les meilleures notes à l'examen du Certificat d'Etudes. Par un geste trop rare, qui est lui-même la meilleure des recommandations, l'excellente maison Peugeot avait bien voulu étendre cette offre généreuse à nos écoles si véritablement « privées » dans ce pays d'égalité.

Les résultats viennent d'être publiés et, parmi les trois lauréats de l'arrondissement de Vannes, nous sommes heureux de trouver le nom d'Ambroise Bigorgne, élève de notre Pensionnat Saint-Jean-Baptiste. Ce succès si particulièrement méritoire à cause du grand nombre de concurrents, fait grand honneur au jeune lauréat et à notre chère école chrétienne. (...)

- 1^o la *bicyclette Peugeot* par Ambroise Bigorgne, de Theix,
- 2^o Une *Médaille d'argent* par Louis Kervadec, d'Auray,
- 3^o Une *Médaille de bronze* par Ambroise Bigorgne, de Theix,
- 4^o Une *Médaille de bronze* par Joseph Le Rouzic, de l'Ile-aux-Moines.

Devant de si beaux résultats, nous ne serons pas sans doute les seuls à nous étonner que les mentions officielles semblent à peu près interdites aux enfants de nos écoles « privées ». Malgré l'excellence des résultats, une seule mention *assez bien* a pu être arrachée dans ces dernières années.

Avec nos meilleures félicitations pour eux et pour leurs parents, nous publions avec plaisir, les résultats obtenus par les Arradonnais qui fréquentaient l'école jusqu'aux dernières grandes vacances.

Jean Le Coq. – Certificat d'Instruction Religieuse, Certificat d'Etudes (officiel) avec Mention Assez Bien, Certificat d'Etudes (libre), Certificat d'Etudes Agricoles avec Mention Bien ; Prix d'honneur de l'Ecole. (...)

Il est déplorable qu'il y ait trop peu d'enfants d'Arradon à atteindre la première classe. Nos parents sont en général beaucoup trop pressés de retirer leurs enfants de l'école. Ainsi, au petit intérêt du moment, ils sacrifient les meilleurs intérêts de ceux qui leur sont les plus chers au monde.

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, avril 1927, p. 2-3. Pour chaque pièce ou chant dialogué, les rôles sont précisés et Jeanne R, la sœur de Louise, interprète dans la première pièce « Alix, Mère Kéroueff ».

² *Bulletin paroissial d'Arradon*, août 1923, p. 4.

Seraient-ils donc les seuls à ne pas comprendre les inappréciables avantages d'une éducation aussi complète que chrétienne dans l'excellente école que toute la région nous envie ?¹

La tension entre écoles chrétiennes et instances officielles est perceptible dans cet article qui souligne les bons résultats du pensionnat Saint-Jean-Baptiste. La scolarisation jusqu'à « la première classe » ne concerne pas, semble-t-il, la majorité des jeunes Arradonnais ; de nombreux élèves viennent de Theix, Auray, etc. comme l'indiquent la mention des récompenses décernées. Le jeune Arradonnais qui reçoit le prix d'honneur de l'école est le fils d'un artisan menuisier originaire de Saint-Nolff qui élève ses enfants en français².

Le bulletin paroissial de juin 1930 qui annonce la fête du cinquantenaire de la fondation de l'école Saint-Jean-Baptiste fait aussi un bilan de la mission paroissiale annoncée dans celui d'avril comme suit :

Songez à la Mission.

Préparez-vous à la bien faire.

Priez pour qu'elle obtienne un plein succès.

M. Le Moing, qui la dirigera, vous a annoncé qu'elle commencera le dimanche de Quasimodo, durera deux semaines (27 avril- 11 mai) et sera suivie de la retraite préparatoire à la Communion Solennelle qui aura lieu le jeudi 15 mai.

1^{re} semaine : Mission bretonne ordinaire à l'église paroissiale pour la première catégorie. En même temps Mission française à la chapelle.

2^e semaine : Mission bretonne ordinaire pour la deuxième catégorie. En même temps, le soir, après le travail, *prédications spéciales pour permettre aux ouvriers* de faire leur Mission, sans perdre leurs journées.³

La mention d'une « mission bretonne » à l'église et d'une « mission française » à la chapelle souligne la dualité linguistique et la très forte proportion de bretonnants à Arradon en 1930.

Une information recueillie auprès de Jeanne est éclairante à ce propos : elle se souvient de cette mission à la paroisse d'Arradon et raconte qu'elle se rend d'abord à la réunion en français, mais s'y trouvant mal à l'aise, rejoint rapidement la mission en breton : « Y avait des missions en breton. À peine une vingtaine, les *tudgentil*, suivaient en français. Au début de mon mariage, en 1930, j'étais allée avec eux, mais j'avais vite changé »⁴. Ce témoignage met en relief le caractère sociologique du clivage linguistique : Jeanne, native de l'Île-aux-Moines comprend le breton mais ne le parle pas, elle opte donc d'abord pour la mission en français, mais percevant un décalage de milieu social, elle retrouve la grande majorité des paroissiens d'Arradon qui suivent la mission en breton.

Le bulletin de mai 1930 donne des précisions sur la mission et les intervenants⁵.

Cet événement paroissial se déroule tous les dix ans et des « Missionnaires de Sainte-Anne » établis à Vannes sont spécialisés pour animer les rencontres et secondés pour les confessions par des prêtres des environs. Le bilan est dressé dans le bulletin suivant en juin 1930.

(...) Le programme ne laissait pas que d'être fort chargé : il fut exécuté de point en point : 1^{re} semaine Mission bretonne, magnifique de piété et d'entrain à l'église paroissiale, et, en même temps, Mission française à la chapelle de Congrégation (30 assistants ; il aurait pu y en avoir cinquante au moins). Au total, le samedi, 455 communions, les infirmes compris.

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, avril 1926, p. 2-4. Le passage non transcrit concerne la suite des résultats des Arradonnais : François Le Gal, Ernest Jouan, Auguste Pédrion, Louis Séveno, Eugène Riguidel, Louis Treussard, Étienne Riguidel, Gilbert Le Coq et Pierre Rohellec.

² Le témoignage de Louise souligne ce fait qui est confirmé par les listes de communiant.

³ *Bulletin paroissial d'Arradon*, avril 1930, p. 3. Les mentions « première catégorie » et « deuxième catégorie » ne sont pas explicites.

⁴ Les propos de Jeanne ont été consignés lors d'une petite enquête en 1983. Voir en 3.3.3.

⁵ *Bulletin paroissial d'Arradon*, mai 1930, p. 2.

2^e semaine : Mission bretonne, comme la semaine précédente, un peu moins nombreuse peut-être ; et, de plus, le soir, après le travail, prédications spéciales pour les ouvriers qui ne pouvaient assister aux exercices de la journée. Ceux-ci, et nous les en félicitons, ont admirablement répondu à l'appel qui leur a été adressé et profité des facilités qui leur ont été données.

Au total, un millier d'Arradonnais enfants non compris, ont fait leur Mission. (...)

La Mission des enfants a suivi la Mission des adultes. Elle s'est terminée par la cérémonie de la Communion solennelle qui a eu lieu le jeudi 15 mai. Vingt enfants, dix garçons et dix filles, ont fait leur communion solennelle. (...) ¹

Le nombre d'« un millier d'Arradonnais, enfants non compris » est avancé pour la participation à la mission de 1930. La « Mission française » à la chapelle a réuni « 30 assistants ; il aurait pu y en avoir cinquante au moins ». Si l'on admet avec le rédacteur que 50 personnes auraient dû être concernées par la prédication en français, la proportion de paroissiens non bretonnants adultes est alors estimée à 50 pour 1000, soit 5%. C'est assez éloquent pour pouvoir affirmer qu'en 1930, la très grande majorité de la population arradonnaise parle breton.

La position inconfortable de Jeanne est révélatrice d'une catégorie intermédiaire : pour sa part, elle n'a qu'une connaissance passive du breton, pourtant langue maternelle de ses parents, mais la mission française lui apparaît comme destinée à un milieu social qui n'est pas le sien. Il y a conflit entre son appartenance sociologique et la langue qu'elle pratique. D'autres personnes peuvent aussi se sentir dans une position inadéquate : des personnes originaires du pays gallo par exemple. Cette frange, peu nombreuse, de la population doit éprouver des difficultés à s'adapter à l'une ou l'autre des propositions paroissiales. Peut-être trouve-t-on là les paroissiens qui auraient pu grossir le nombre des assistants à la mission française.

L'article concernant la mission de 1930 mentionne aussi la « Mission des enfants » qui se termine par la communion solennelle pour vingt d'entre eux dont les noms figurent à la fin de l'article : 10 garçons, dont 6 de « Saint-Jean-Baptiste » et 10 filles. Aucune mention de français ni de breton n'apparaît à propos des enfants.

Les années précédentes, le bulletin fait mention de catéchisme en breton et en français.

En juin 1923, les listes de la communion solennelle² présentent 10 garçons et 10 filles qui suivent le « catéchisme breton » et 15 garçons, dont 8 de Vannes (5), Sarzeau, Locmariaquer et Elven, et 5 filles qui suivent le « catéchisme français ». Les « Renouvelants » sont également consignés : 24 garçons et 14 filles pour le catéchisme en breton, 10 garçons, dont 5 de communes extérieures, et 6 filles, dont 4 « du Bourg » pour le catéchisme en français. Entre ces deux années consécutives apparaît donc une nette différence : 38 « renouvelants » ont suivi le catéchisme en breton et 16 en français, 20 « communiants » ont suivi le catéchisme breton et 20 en français. Les enfants des communes extérieures, fréquentant pour la plupart l'école Saint-Jean-Baptiste, sont majoritairement catéchisés en français (15 enfants), mais ceux de Plœren, Baden, Plougoumelen, Pluneret et Grand-Champ (8 enfants) grossissent les rangs du catéchisme en breton.

Chaque année, le bulletin donne ainsi les listes des communiants et communiants en précisant le catéchisme suivi, breton ou français. En juillet 1926, le rédacteur les commente : nombre d'enfants de la paroisse et répartition par sexe ainsi que fréquentation du catéchisme en breton ou en français.

(...) En tout 22 enfants. Sur ce nombre 15 seulement appartiennent à la paroisse, 3 garçons et 12 filles. C'est peu. D'ordinaire il y avait beaucoup plus, soit pour le total soit pour la paroisse elle-même : en 1925 : 38 dont 27 d'Arradon.

1924 : 49 dont 36 --

1923 : 40 dont 30 --

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, juin 1930, p. 2-4. La liste des communiants clôt cet article.

² *Bulletin paroissial d'Arradon*, juin 1923, p. 2-3.

1922 : 54 dont 41 --

1921 : 47 dont 37 --

L'explication de cette baisse est facile à donner : les enfants qui ont fait leur Communion solennelle cette année sont nés en 1915, la seconde année de la guerre.

Autre constatation plus curieuse, la prédominance écrasante de l'élément féminin en ce qui concerne la paroisse : 3 garçons contre 12 filles. L'an dernier les garçons n'étaient guère en meilleure posture : 6 garçons contre 21 filles. Jusque là l'équilibre s'était à peu près maintenu. Les années 1914 et 1915 ont donc été, du moins à Arradon, pauvres en garçons. Or, depuis trois ans, nous voyons le même phénomène se reproduire : en 1924, 13 garçons, 18 filles ; en 1925, 7 garçons, 22 filles ; du 1^{er} janvier aujourd'hui (20 juin) 6 garçons seulement et 14 filles.

Enfin, pour la première fois dans l'histoire de la paroisse, le français l'emporte sur le breton : pour les garçons, 2 contre 1 ; pour les filles 6 contre 6 ; au total 8 Français contre 7 Bretons. Or sur les enfants du groupe français, plusieurs appartiennent à des familles foncièrement bretonnes, et où l'on parle ordinairement le breton. Il y a donc là une sorte de reniement, qui ne vous fait pas honneur, de la langue, des usages, du souvenir même de nos pères et de notre nationalité bretonne. Dans la famille c'est la rupture de l'unité qui fait, avec sa cohésion, sa beauté et sa force : ces enfants qui ne parlent pas la langue que parlent leurs père et mère, leurs frères et sœurs plus âgés ; ils ne prient pas avec le reste de la famille... Sans doute il faut savoir le français ; mais il n'est pas besoin pour cela de reléguer au second plan, la vieille et belle langue parlée par vos ancêtres des milliers d'années avant que le français n'existât.¹

La première remarque concerne la baisse importante du nombre d'enfants pendant les années de guerre, la seconde « plus curieuse » sur la majorité écrasante de filles, la dernière sur le basculement en faveur du français pour la langue du catéchisme. Ces trois données, a priori décorrélées, sont bien soulignées par le rédacteur et interrogent l'analyste : tout se passe comme si la diminution des naissances due à la guerre 1914-1918 favorisait l'élément féminin et le français.

Concernant le français et le breton, c'est clairement un rapport de forces et un moment de basculement qui sont ici présentés : « pour la première fois dans l'histoire de la paroisse, le français l'emporte sur le breton ». Le rédacteur reproche vertement aux familles bretonnantes de délaisser le breton : « Il y a donc là une sorte de reniement, qui ne vous fait pas honneur, de la langue, des usages, du souvenir même de nos pères et de notre nationalité bretonne ». Un dernier argument remet face à face les deux langues : la connaissance du français s'impose mais ajoute le rédacteur : « il n'est pas besoin pour cela de reléguer au second plan, la vieille et belle langue parlée par vos ancêtres des milliers d'années avant que le français n'existât. » ; les deux langues sont ici positionnées à l'aide d'un repère spatial puisqu'il est question de « reléguer au second plan » et situées dans le temps, le breton étant désigné comme bien antérieur au français.

Le recteur d'Arradon pose ici la question de la place du breton et s'inquiète de la rupture que crée le changement de langue des enfants au sein des familles « foncièrement bretonnes ». Il regarde comme une nécessité la connaissance du français mais souhaite que le breton reste la langue de la parole, et de la prière, dans les familles bretonnes. L'évolution au sein de celles-ci, « la rupture de l'unité qui fait, avec sa cohésion, sa beauté et sa force » est symptomatique du changement à plus grande échelle dans la société arradonnaise : un désagrègement de l'utilisation du breton, une perte linguistique d'une génération à l'autre.

La position du recteur est un peu paradoxale puisque lui-même n'utilise que le français dans la rédaction du bulletin : le breton, désormais confiné à l'oralité, devrait garder néanmoins sa place prépondérante dans les familles pour le dialogue entre parents et enfants, entre frères et sœurs. La

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, juillet 1926, p. 2-4.

rupture qui s'instaure à cette époque au sein des fraternités est soulignée dans l'article, comme elle l'est dans le récit de Pierre et dans d'autres témoignages recueillis oralement¹.

Le recteur réitère ses remarques l'année suivante présentant à nouveau comme « une première fois » la prédominance de l'« élément français » sur l'« élément breton ».

(...) On remarquera d'abord le petit nombre d'enfants ayant pris part à la cérémonie (nous ne parlons de la troisième Communion) – 34 au lieu d'une centaine. C'est qu'il s'agit d'enfants nés pendant la guerre, en 1915 et 1916, et on sait qu'ils ne furent pas nombreux.

Autre remarque, qui n'est pas à notre honneur : pour *la première fois* l'élément français l'emporte dans la paroisse sur l'élément breton : huit premières Communions françaises (quatre garçons et quatre filles) contre cinq premières Communions bretonnes (deux garçons et trois filles).

Ce n'est pas beau d'avoir honte de la langue de nos pères.

Les catéchismes ont repris (...).²

La liste des communiants qui précède cet extrait ne comporte pas, à la différence des années précédentes, la distinction entre catéchisme français et breton ; ce changement pose question : peur de l'influence sur les autres familles ou de la stigmatisation des enfants catéchisés en breton.

Le ton du recteur est moralisateur ; à l'« honneur » mis en cause comme le mois précédent, s'ajoute : « Ce n'est pas beau d'avoir honte de la langue de nos pères. ». Il met ainsi en évidence que les critères objectifs qui peuvent amener les parents à choisir d'élever leurs enfants en français se doublent de données subjectives : le prestige du français, la fierté de savoir l'utiliser, et, en contrepartie, la dévaluation et même la « honte » du breton, langue qui n'a de reconnaissance officielle que son utilisation à l'église. Les tiraillements sont sensibles entre « honneur » et fidélité aux « pères » d'une part et, de l'autre, attrait pour la langue de l'école et des élites.

Les archives paroissiales permettent d'affiner l'analyse du changement de langue pour le catéchisme des enfants en étudiant l'ensemble de la période concernée, de 1887 à 1930.

Parmi les registres de la paroisse, ceux qui consignent les célébrations, services et annonces diverses, portent également trace du passage du breton au français : l'un d'entre eux débute en mai 1917 par le « formulaire du prône » imprimé en breton³ ; dans le registre suivant, qui commence en 1920, le formulaire du début est en français ; les titres sont les mêmes qu'en breton : I. *Simbol* /Symbole, II. *Iliż. Peden.* /Eglise. Prière. III. *Gourbemennu.* /Commandements de Dieu et de l'Eglise. IV. *Sakremanteu.* /Sacraments⁴. En fin de registre figure le formulaire en breton. Il semble donc que dès 1920, le français peut être utilisé à Arradon pour le prône⁵.

Le registre consignant chaque année les noms des communiants et communiants, sous la dénomination « première communion » jusqu'en 1917, « communion solennelle » ensuite, est un cahier manuscrit qui commence en 1851 et se termine en 1966⁶.

En 1887 apparaît la première mention de « catéchisme français » qui concerne 5 garçons. Le recteur est alors Mathurin Questel qui succède en août 1886 à Louis Quilleré et inaugure le 15 août 1887 la nouvelle église bâtie par son prédécesseur. Ce changement spectaculaire coïncide donc avec l'apparition discrète du français comme langue proposée pour le catéchisme.

¹ Plusieurs personnes ont signalé ce fait lors de rencontres à Arradon. Certains ont appris le breton avec leurs frères et sœurs plus âgés alors qu'aux-mêmes ont été élevés en français.

² *Bulletin paroissial d'Arradon*, juillet 1927, p. 2-4. L'article commence par un compte-rendu de la retraite de communion solennelle. L'auteur termine en rappelant que le catéchisme continue jusqu'au 15 juillet.

³ Un formulaire similaire, en breton et latin, très joliment calligraphié et daté de 1877, figure dans les archives paroissiales : *Faeçon d'hober er Pron é brehonéc* (Façon de faire le Prône en breton).

⁴ Les deux termes sont ici juxtaposés.

⁵ Il serait intéressant de savoir quels registres sont utilisés dans les paroisses voisines et tout le diocèse.

⁶ La dernière page du cahier concerne les communiants de 1966 dont je fais partie.

Le registre consigne dès lors chaque année les communiantes puis les communiants en distinguant les enfants catéchisés dans l'une ou l'autre langue ; à partir de 1889, la mention « catéchisme français » est remplacée par « Français » ou « Françaises ». En septembre 1916, Pierre Nicol prend les fonctions de recteur d'Arradon et signe désormais les listes de communiants. En 1919, les mentions du registre sont désormais « Bretons » et « Français » pour les garçons, « Bretonnes » et « Françaises » pour les filles. En 1928, deux changements se produisent : l'appellation devient « cat. français » ou « cat. breton » et l'ordre s'inverse, les enfants catéchisés en français, nettement plus nombreux désormais, sont inscrits en premier. En 1930, il n'y a plus qu'un garçon et une fille derrière les mentions « cat. breton » et l'ensemble des noms de garçons et de filles, tient sur une seule page du cahier. En 1931, les listes de « communion solennelle » distinguent toujours « garçons » et « filles » mais le catéchisme en breton a disparu définitivement du registre et sans doute de la paroisse d'Arradon.

L'observation de ces listes amène plusieurs remarques importantes, tout d'abord sur le nombre des communiants et communiants : il fluctue beaucoup selon les années, 54 en 1890 et 30 l'année suivante par exemple, mais une chute massive et durable des effectifs se produit dans la dernière période concernée par le catéchisme en breton. Comme le recteur Nicol le fait remarquer en 1926 et 1927 dans les articles du bulletin paroissial, cet effondrement correspond à l'impact de la guerre 1914-1918 sur la natalité. 38 enfants sont consignés pour la « communion solennelle » du 11 juin 1925 : 11 « Bretons » et 6 « Français », 15 « Bretonnes » et 6 « Françaises ». 22 enfants seulement apparaissent en 1926 : 3 « Bretons » et 6 « Français », 6 « Bretonnes » et 7 « Françaises ». En 1927, l'effectif tombe à 14 enfants : 2 « Bretons » et 5 « Français », 3 « Bretonnes » et 4 « Françaises ». L'année suivante, malgré les appels du recteur dans le bulletin, 7 garçons et 10 filles sont consignés pour le « cat. français » qui passe en début de liste, 3 garçons et 3 filles pour le « cat. breton ». En 1928, sur 23 communiants, 6 seulement (3 garçons sur 10 et 3 filles sur 13) suivent le catéchisme breton ; en 1929, ils ne sont plus que 4 des 20 enfants (3 garçons sur 14 et 1 fille sur 6) et en 1930, 2 des 20 communiants (1 garçon et 1 fille)¹.

Un constat s'impose : la concomitance de la chute des naissances pendant la guerre 1914-1918 et de l'effondrement de la fréquentation du catéchisme en breton au profit du catéchisme en français, est trop évidente pour qu'il s'agisse d'une pure coïncidence. Il semble acquis que la guerre a influé sur les pratiques linguistiques, sans que l'on puisse savoir avec certitude de quelle façon ont agi les multiples facteurs : départ des hommes, brassage des soldats au front, arrivée de réfugiés, etc. Pierre affirme pour Séné qu'à cette époque se produit un changement de langue dans toutes les familles bretonnantes. Pour Arradon, Louise n'aborde pas ce sujet mais le registre des communiants met en évidence une nette évolution vers le français pour les enfants, peu nombreux, nés pendant la guerre. Un effet de seuil critique peut aussi précipiter ce mouvement : le nombre très faible de locuteurs bretonnants dans une classe d'âge aux effectifs amoindris hâte le basculement vers le français.

L'étude de l'origine des communiants et communiants apporte un éclairage complémentaire sur les enfants catéchisés dans l'une et l'autre langue. Il faut noter que, dès le début de la période observée, des enfants extérieurs à Arradon font leur communion à la paroisse. Ce sont pour la plupart des garçons pensionnaires à l'école Saint-Jean-Baptiste. Pour la période 1887-1930, 190 des 979 communiants sont originaires d'autres communes, 14 seulement des 801 communiants². Le plus souvent, la commune d'origine est indiquée à la suite des prénom et nom, à la place où figure le nom du village pour les enfants d'Arradon. Ceux du quartier de Kergavad, Kerfos et Croaz-Hent, à la frontière de Plœren à l'ouest d'Arradon, sont considérés comme faisant partie de la paroisse d'Arradon, et comptabilisés comme tels, toujours parmi les enfants bretonnants.

¹ Voir en annexe les tableaux C 1, 2 et 3 : Catéchisme en breton et en français à Arradon (1887-1930).

² Voir en annexe le tableau C 2.

Tableau 6. Communiant d'Arradon catéchisés en breton de 1887 à 1930.

	garçons A	br	% br	filles A	br	% br	total A	total br	% breton
1887	22	17	77%	26	25	96%	48	42	87%
1888	26	22	85%	19	17	89%	45	39	87%
1889	14	13	93%	22	21	95%	36	34	94%
1890	27	26	96%	23	20	87%	50	46	92%
1891	11	9	82%	15	15	100%	26	24	92%
1892	15	13	87%	15	15	100%	30	28	93%
1893	15	13	87%	15	13	87%	30	26	87%
1894	19	19	100%	14	14	100%	33	33	100%
1895	23	22	96%	16	14	87%	39	36	92%
1896	17	16	94%	25	22	88%	42	38	90%
1897	23	22	96%	20	20	100%	43	42	98%
1898	18	16	89%	27	24	89%	45	40	89%
1899	16	14	87%	13	13	100%	29	27	93%
1900	22	22	100%	26	26	100%	48	48	100%
1901	16	14	87%	12	11	92%	28	25	89%
1902	20	18	90%	21	21	100%	41	39	95%
1903	22	22	100%	20	19	95%	42	41	98%
1904	25	23	92%	18	16	89%	43	39	91%
1905	21	19	90%	23	22	96%	44	41	93%
1906	13	12	92%	19	18	95%	32	30	94%
1907	22	17	77%	17	17	100%	39	34	87%
1908	22	19	86%	17	16	94%	39	35	90%
1909	13	12	92%	19	18	95%	32	30	94%
1910	20	16	80%	15	11	73%	35	27	77%
1911	25	22	88%	21	18	86%	46	40	87%
1912	18	12	67%	20	18	90%	38	30	79%
1913	16	12	75%	20	15	75%	36	27	75%
1914	28	23	82%	31	26	84%	59	49	83%
1915	27	20	74%	17	14	82%	44	34	77%
1916	22	17	77%	16	14	87%	38	31	82%
1917	18	14	78%	15	13	87%	33	27	82%
1918	22	19	86%	17	12	71%	39	31	79%
1919	23	18	78%	22	18	82%	45	36	80%
1920	12	9	75%	17	14	82%	29	23	79%
1921	20	13	65%	16	13	81%	36	26	72%
1922	21	16	76%	20	14	70%	41	30	73%
1923	16	9	56%	12	9	75%	28	18	64%
1924	21	11	52%	18	11	61%	39	22	56%
1925	9	7	78%	21	15	71%	30	22	73%
1926	4	1	25%	13	6	46%	17	7	41%
1927	6	2	33%	7	3	43%	13	5	38%
1928	7	2	29%	13	3	23%	20	5	25%
1929	8	3	37%	6	1	17%	14	4	29%
1930	4	1	25%	8	1	12%	12	2	17%
	789	647	82%	787	666	85%	1576	1313	83%

La grosse majorité des garçons extérieurs à la paroisse fréquente le catéchisme en français : 126 sur 189, soit 67%. Ces derniers sont majoritairement originaires de Vannes (50) mais aussi de Lorient (5), Elven et Sarzeau (3 pour chaque commune), Arzon, Auray, Baden, l'Île-aux-Moines, Lauzach, Locmariaquer, Nantes, Plougoumelen, Treffléan, « Langonna-Doulas » (2), et d'autres communes citées une seule fois seulement, dont certaines situées dans les départements limitrophes : Plouézec (Côtes-du-Nord), Landrévarzec, Lambézellec, Brest (Finistère), Guémené-Penfao (Loire-Atlantique). Parmi les 14 filles originaires d'autres communes, 12 suivent aussi le catéchisme en français dont 3 de Vannes et 2 de Spézet (Finistère). Quelques réfugiés de la guerre 1914-1918 apparaissent parmi les enfants catéchisés en français : en 1916, une fillette de Belgique, en 1917, deux garçons de Béthune et Toul et une fille de Bully-les-Mines (Arras), en 1918, une fille de Soisson ; au total 5 enfants réfugiés sont comptabilisés dans le catéchisme en français.

Parmi les enfants extérieurs à Arradon qui y font leur communion solennelle, une minorité vient grossir les rangs du catéchisme en breton : 2 filles des communes limitrophes, Plœren et Baden, et 64 garçons dont 20 de Plœren, 8 de Baden, 8 de Plougoumelen, 7 de Plumergat, 5 de Grand-Champ, 3 de Plescop, 3 de Pluneret, 2 de Saint-Avé, 2 de Saint-Nolf et 1 de Larmor-Baden, Locqueltas¹, Meslan, Séné, Surzur et Vannes. La lecture du graphique montre, dès le début de la période, plusieurs communiantes extérieurs à Arradon et catéchisés en français mais ceux qui sont catéchisés en breton sont très peu nombreux avant 1912 : seulement 13 pour la période de 1887 à 1911 (soit 25 années), contre 51 pour la période de 1912 à 1930 (soit 19 années) ; cette nette augmentation indique que les enfants bretonnants des communes citées fréquentent désormais davantage l'école Saint-Jean-Baptiste.

L'allure générale des graphiques concernant les garçons et les filles est assez similaire, même si le nombre de filles catéchisées en français est légèrement plus faible que celui des garçons. La proportion du breton est écrasante et reste à peu près stable dans une première période, de 1887 à 1910 environ ; seuls quelques enfants du bourg et des châteaux fréquentent le catéchisme en français. Une légère augmentation du catéchisme en français se dessine dès 1910 et s'amplifie pendant les années de guerre, notamment avec l'apport des enfants réfugiés. Le décrochage spectaculaire se produit entre 1925 et 1926, pour les garçons comme pour les filles, avec la chute brutale du nombre des enfants : en 1925, 30 enfants originaires d'Arradon sont consignés, dont 22 catéchisés en breton, en 1926, ils ne sont plus que 17 dont 7 seulement sont catéchisés en breton et en 1927, 13 dont 5 catéchisés en breton.

Le recteur d'Arradon souligne ce fait marquant dans le bulletin paroissial de juillet 1926 et en appelle à l'honneur des familles bretonnes. Il renouvelle ses remarques en 1927, mais la tendance est définitivement inversée : en 1928, le catéchisme en breton ne concerne plus que 5 enfants de la paroisse, 4 en 1929 et 2 en 1930, dernière année où il est mentionné dans le registre. Les communiantes d'Arradon suivent très majoritairement le catéchisme en breton de 1887 à 1909 : plus de 9 enfants sur 10 en moyenne et la totalité des enfants certaines années (1894 et 1900). Entre 1910 et 1925, ils sont encore presque 8 sur 10. De 1926 à 1930, ils ne sont plus que 3 sur 10 ; le nombre moyen d'enfants catéchisés en breton décroît par paliers : 1926-1927, 4 enfants sur 10, 1928-1929, 3 enfants sur 10, 1930, moins de 2 enfants sur 10, 2 sur 12 exactement.

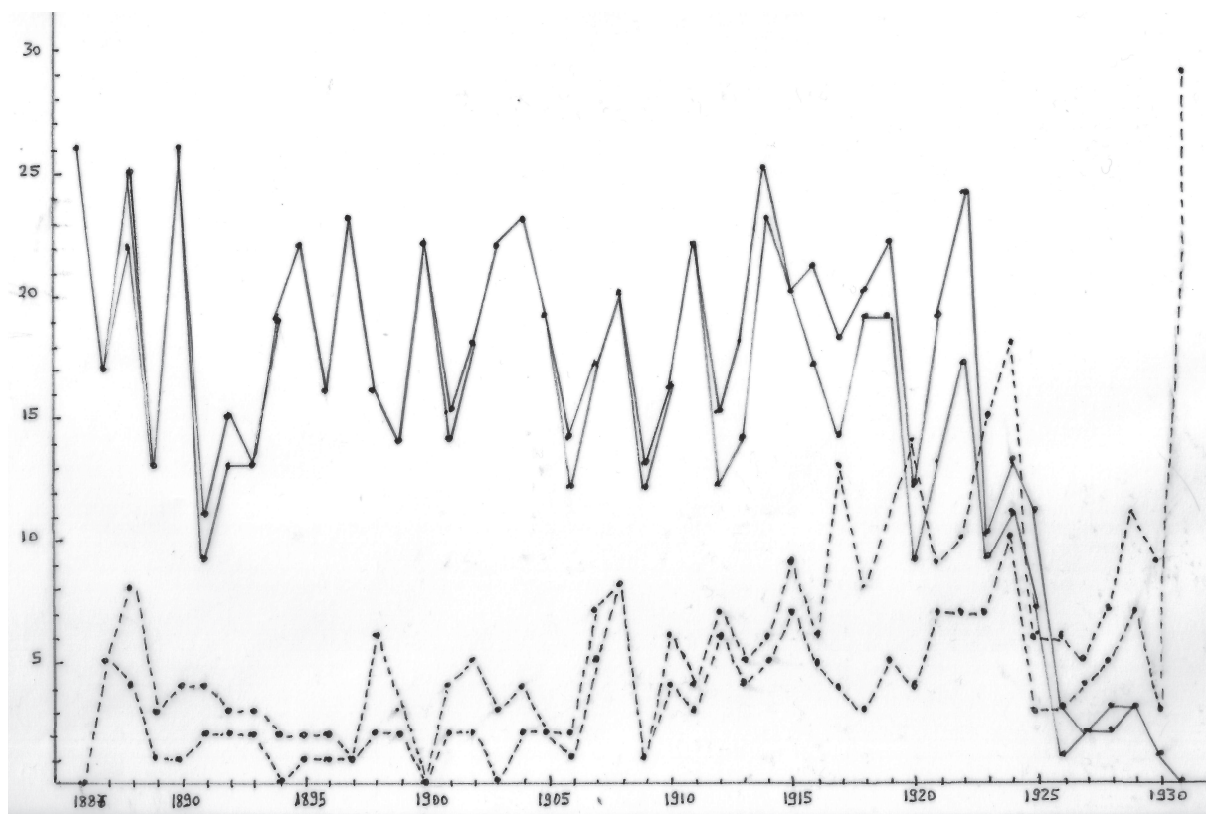
L'observation des villages mentionnés après les noms des enfants montre, sans surprise, que les enfants du bourg (280 habitants sur un total de 1839 en 1911) sont plus précocement concernés par le catéchisme en français² : 108 mentions sur 263 au total pour l'ensemble de la période 1887-1930. C'est le cas des enfants de la plupart des commerçants et de certains artisans³.

¹ Il s'agit sûrement, en 1922, d'un enfant de Locqueltas près de Plaudren et non du village du même nom situé à Arradon car il est consigné en fin de liste avec les communiantes originaires d'autres paroisses.

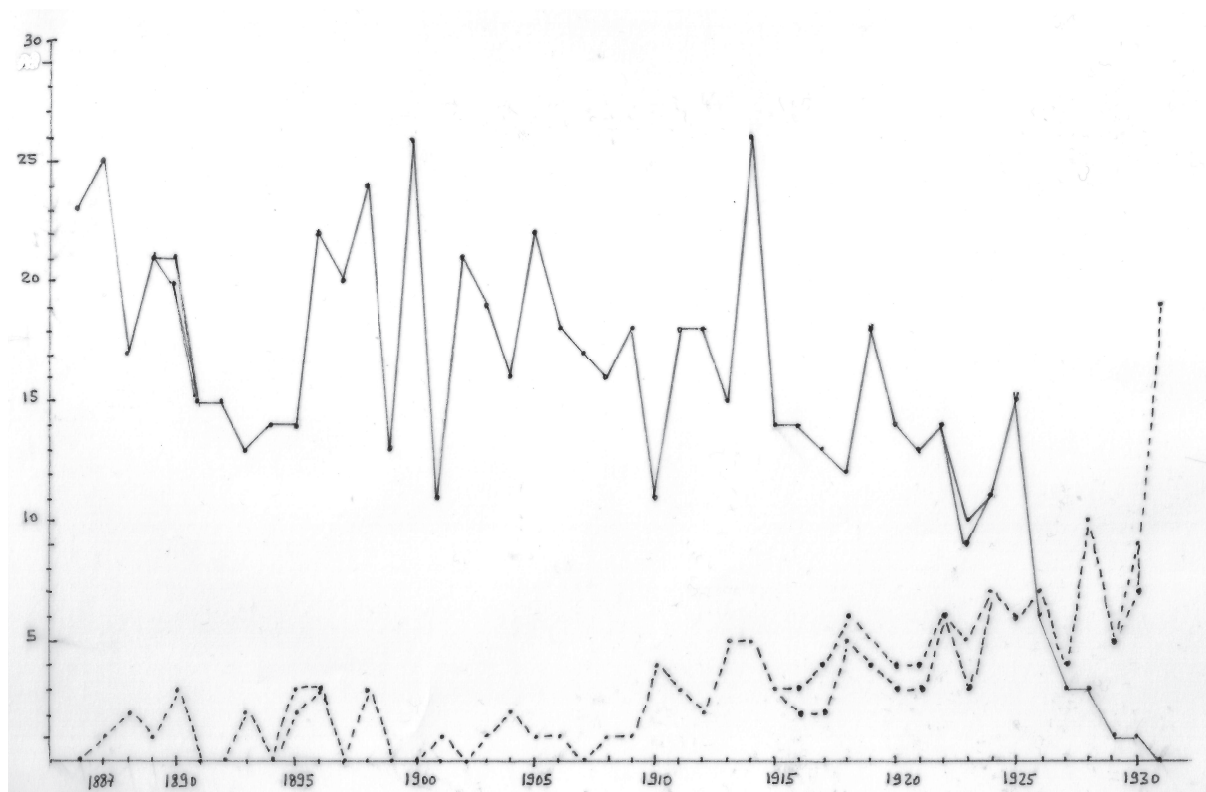
² Voir en annexe le tableau C3.

³ Tous les enfants des commerçants du bourg et ceux de l'entrepreneur de menuiserie et bâtiment.

Catéchisme à Arradon (1887-1930). (nombre total d'enfants et nombre d'enfants originaires d'Arradon)



Graphique 7 – Garçons catéchisés à Arradon : en breton (trait plein), en français (pointillé).



Graphique 8 – Filles catéchisées à Arradon : en breton (trait plein), en français (pointillé)

Parmi les autres villages mentionnés, certains reviennent plus fréquemment pour le catéchisme en français ; en début de période, Kéran, l'ancien château d'Arradon qui compte 10 habitants en 1911, est cité 6 fois¹, la Chesnaie (18 habitants en 1911) : 6 fois également pour les enfants d'une famille de cultivateurs², Kerglas (4 habitants d'une même famille en 1911) : 3 fois³, Quibias (12 habitants en 1911) : 8 fois⁴ ; à partir de 1904, sont mentionnés Gravellic (15 habitants en 1911) : 4 enfants d'une même famille de marins⁵, *Poent en Treb* ou Pointe d'Arradon (6 habitants en 1911) : 5 fois⁶ ; à partir de 1912, Rosclédan (28 habitants en 1911) apparaît 10 fois, d'abord pour 4 enfants d'un cultivateur originaire de Vendée, puis 2 enfants d'une famille de marins et 4 d'une autre famille de cultivateurs, tous d'origine arradonnaise cette fois. Les autres villages, qui regroupent 1466 habitants en 1911, ne sont mentionnés que 113 fois, soit à peine plus que le bourg seul, et très massivement en fin de période.

De ces remarques émergent plusieurs profils concernés précocément par le catéchisme en français : quelques résidents des châteaux, les commerçants du bourg, des personnes originaires du pays gallo, certains marins et gardes ostréicoles du littoral du golfe et de rares cultivateurs.

Un témoignage non enregistré évoque le cas d'une fille d'agriculteurs d'Arradon qui souhaite, vers 1910, suivre le catéchisme en français mais se voit refuser l'autorisation par le recteur⁷. Cette anecdote montre l'attrait incontestable exercé par le français qui gagne rapidement l'ensemble de la commune.

Les 23 enfants arradonnais catéchisés en breton à partir de 1926, date du basculement massif vers le français, sont issus de quelques familles de la paroisse ; les villages cités sont le Moustoir (3 fois), Trev er velin (1), Kroezen hent (2), le Gréo (1), Kerhore (2), soit 9 mentions pour l'ouest de la commune, Bignat (1), la Lande de Lignol (1), Loqueltas (2), Park nehué (1) et Botloré (2), soit 7 mentions pour le nord de la commune, les 6 autres étant le bourg, le Grézit, Kerguen, La Salette, Kervadec, Botkelen et Petit Molac. Tous les patronymes de ces enfants sont locaux.

Le recensement de 1911 permet de retrouver 10 familles (pour 13 enfants, certains étant de la même fratrie) : 6 cultivateurs, 1 marin, 1 maçon, 1 journalier, 1 cantonnier ; dans 2 autres cas, ce sont les grands-parents qui sont identifiés comme journalier et maçon ; les 2 enfants de Croez-hent, qui semblent considérés sur le registre comme paroissiens d'Arradon, ne sont pas concernés par le recensement de la commune ; 6 autres familles ne peuvent être identifiées avec certitude. 15 des 20 parents identifiés sont originaires d'Arradon, les autres sont 2 conjoints de Baden et Saint-Avé et 3 conjointes de Baden, Plescop et Plœren.

¹ Seul un des six enfants porte un patronyme breton.

² Très peu d'enfants de cultivateurs suivent le catéchisme en français à ses débuts ; c'est le cas des enfants J. de la Chesnaie dès 1887 ; en 1901 Joseph B., de Brambouis est également catéchisé en français.

³ Les trois enfants L. font leur communion en 1888, 1892 et 1895 ; le recensement de 1911 indique que leurs parents sont originaires de Saint-Malo et Nantes et ont une domestique vannetaise.

⁴ Le recensement de 1911 consigne l'une des familles à Quibias : les parents sont nés à Guéhenno et Billio, deux communes du pays gallo proche de la frontière linguistique.

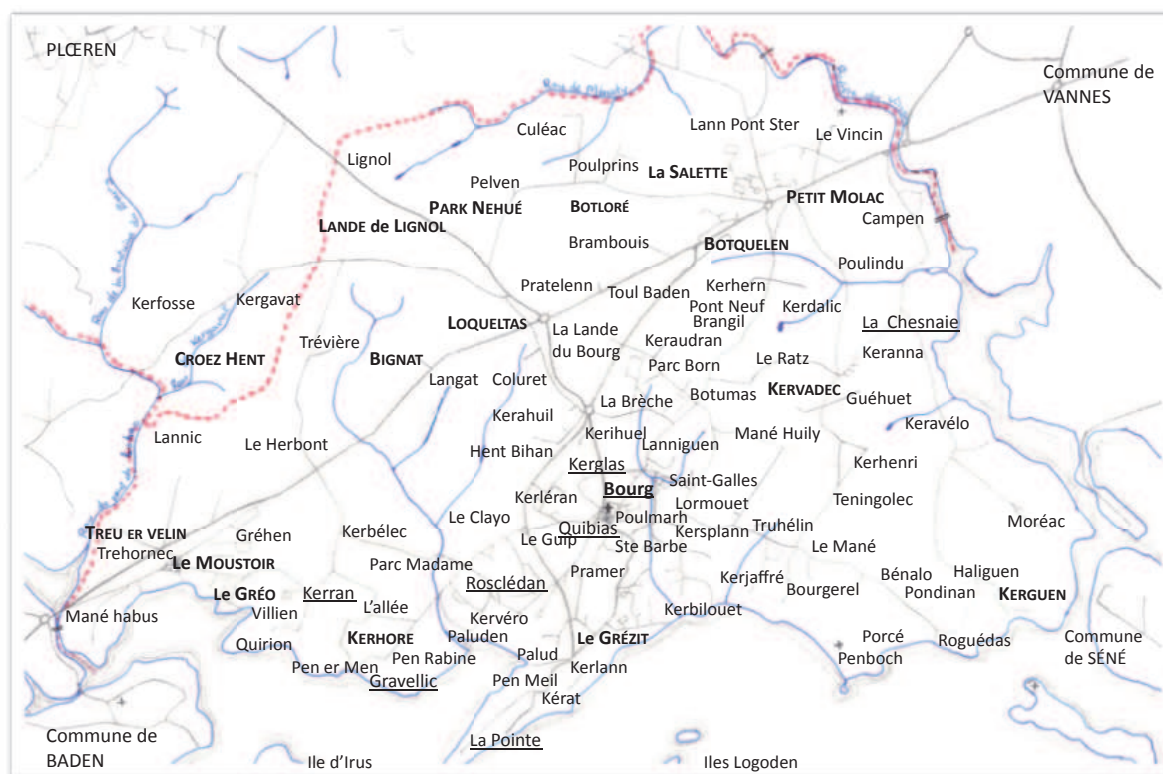
⁵ Marie, Émile, Joseph et Vincent G. sont consignés parmi les communiantes « français » en 1904, 1905, 1907 et 1911. Dans le recensement de 1911, cette famille est recensée en deux endroits : à Gravellic, Marie-Joseph la mère, née en 1868 à Arradon, Émile et Vincent, nés en 1898 et 1899 à Arradon, et sur l'île d'Irus, Joseph né en 1896 à Arradon et son père né à Quiberon en 1862, employés par M. Auboin.

⁶ Jean-Marie, Albert, Flavie et André P. sont consignés parmi les communiantes « français ». Le recensement de 1911 fait apparaître cette famille au « Tréh » : le père, « garde » employé par M. Dalido, né en 1870 à Surzur et la mère, née en 1871 à Saint-Armel, ainsi qu'André, né à Arradon en 1905 et Flavie, née à l'île d'Arz en 1903. Un autre communiant « français » est nommé en 1915 : Henri M.

⁷ Ce témoignage a été recueilli récemment auprès de son fils, qui affirme que sa mère a été obligée d'apprendre le catéchisme en breton, puis confirmé par sa belle-fille, qui ajoute que sa belle-mère avait une ou plusieurs tantes religieuses et que celles-ci avaient appris aux enfants les prières en français.

Les derniers enfants catéchisés en breton sont donc presque toujours originaires de villages périphériques, de milieux plutôt modestes et de familles ancrées localement.

Arradon - villages concernés plus tôt par le catéchisme en français (souligné) et plus tard par le catéchisme en breton (gras)



Carte 8. Catéchisme en breton et en français à Arradon (1887-1930).

Le français, depuis longtemps symbole d'ascension sociale, fait partie en 1930 des nouveautés qui transforment la vie à Arradon. L'argument d'ancienneté de la langue bretonne, utilisé par le recteur dans le bulletin paroissial de juillet 1926, n'est pas forcément convaincant pour les paroissiens à une époque où la modernité fait irruption dans leur vie quotidienne.

En mars 1928, le bulletin paroissial se félicite de l'arrivée de l'électricité au bourg d'Arradon.

L'éclairage électrique

Ça y est : Arradon est éclairé à l'électricité. Cela arrive un peu tard : on ne peut s'en prendre à personne, le sort seul en est la cause.

Depuis des mois nous voyons planter les poteaux, tendre les fils, procéder aux installations particulières, faire les branchements. Enfin le samedi 4 février, à 5 heures du soir le Sous-directeur de l'*Energie Industrielle*. M. de Rodenbecke, se présentait au presbytère en disant : je vous avais promis la lumière pour le 4, je vous la donne. Et la lumière brilla au presbytère, brilla aussitôt après dans toutes les maisons où les installations étaient terminées et les branchements faits.

Pendant quelques jours, le courant fut très capricieux. Aujourd'hui une bonne trentaine de maisons du bourg jouissent de l'éclairage nouveau : le presbytère, la maison des Filles du Saint-Esprit, les écoles, la mairie, presque tous les commerçants, les trois fermes du bourg, etc...

L'église aura l'éclairage électrique vers la mi-mars, l'éclairage des rues sera assuré bientôt. Et du bourg le courant gagnera peu à peu la campagne. Par exemple c'est cher : 3 fr. 13 le kilowat qui coûte ailleurs 2 fr. et souvent moins. Mais peu à peu avec l'amortissement de l'emprunt le prix de revient baissera : Consolons-nous.¹

¹ *Bulletin paroissial d'Arradon*, mars 1928, p. 2.

Louise aussi raconte l'installation de l'électricité à Penboch et le changement apprécié par rapport aux chandelles de cire et résine et aux lampes à pétrole.

Ha ni rae goloù rousin, evid deuziñ ar rousin, mamm o soube, a p'oant teuzet, ha neuse ni yae ni da ... ni lakae g'an heni, get ... get kouarc'h, n'am boa dalbezh kouarc'h, ouian ket me a-menn ha pegours, ha neuse n'o lakae hir, ha neuse mamm o soube ha neuse n'o frotte ni e mod-se d'ober, dalbezh, n'am boa dalbezh goloù e mod-s' er c'hraou ; oa ket *électricité* er c'hraou, *hein !* ha neuse e korn an tan, oa dalbezh goloù rousin n'am boa ! ha neuse er c'hraouier ha partoud ! partoud ! razh ar re m'eus me klewet é komz a pa oant e tachennou, oa goloù e mod-se ind doa, ha neuse *bougies* ar an daol, *quoi !* peotramant un tammig lampig get ... à *pétrole*, gaz e mod-se. (Pa oas bihan, be oa dija ...) Ya ha ni zegase gaz geneomp d'ar ger ag ar skol, un tammig bidoñig, ha neuse ni lakae er lamp, *quoi !* un tammig lampig vihan n'am boa, alafin n'am boa unan brasoc'h, unan hir, brasoc'h. Alafin n'am boa unan ha ni lakae e spign ha razh, mes n'en diskenne ar an daol ma vehe bet splannoc'h peotramant n'am behe ket gwel' !

Hag e oa unan hag a oa é labourad e... er c'hollej oa en doa lakaet an *électricité*, ha razh ar re a wele an *électricité* en hon zi-ni en doa laret e oa bet lakaet a feson. (...) Eñv doa lakaet partoud, er maez evid mond d'ar lojou, er c'haw, er marchaosi, er suler, ind doa razh lakaet an *électricité*. Kar a gaos d'an dra-ze e oa divourrapl iwe treuziñ ar reper evid mond da gas piligad d'ar moc'h edan ar glaw, ma, pa oa alum ar goloù, neuse oa an heniet, sed ! *mon vieux !* Aesoc'h oa !

(Komz ag ar wezh kentañ t'eus gwelet *électricité*. E-menn oa ?) O, m'eus ket me 'ta soñj e-menn oa m'eus me gwel' an *électricité* kentañ ! mes, a pa oa bet goulennet get mamm lekel amañ, faot ket dehi kar hi a lare ... oa ket ket 'maed pewart c'hant livr neoazh lekel, *hein !* « O ma, a-benn ma m'am behe bet prenet evid pewart c'hant livr a betrol, e vehen me marw ! », hi a lare. Mes a-benn a p'oa bet 'n heni, *Jeanne* en doa gwraet er lekel, sed ! a-benn ! kar an Alemañed oa é klazh dond amañ ! da voud un ti hag ind oa daet da glazh *Jeanne*, J. oa ar mer neuse, hag ind doa daet gete da glazh *Jeanne* evid diskoueziñ an ti dehe, ha J. a lare : « *Mais elle a des enfants, vous voyez encore la cendre dans le foyer, elle fait tous les jours la cuisine ici, à ses enfants !* » et puis *Jeanne* a lare : « *On n'a pas d'électricité !* », « *Nous, nous mettre l'électricité, nous, nous, nous on met l'électricité !* ». Ind doa ket 'ta kemeret an ti alafin.¹

Et on faisait des chandelles de résine, pour fondre la résine, maman les trempait, quand elles étaient fondues, et puis nous on allait ... on mettait avec du machin ... avec du chanvre, on avait tout le temps du chanvre, je sais pas d'où et quand ... et puis on les allongeait, et puis maman les trempait et puis nous, on frottait comme ça pour faire, tout le temps, on avait tout le temps des chandelles comme ça dans l'étable ; y avait pas d'électricité dans l'étable, hein ! et puis au coin du feu, c'était toujours des chandelles de résine qu'on avait, et puis dans les étables et partout ! partout ! tous ceux que j'ai entendu parler, quand ils étaient dans des fermes, c'était des chandelles comme ça qu'ils avaient, et puis des bougies sur la table, quoi ! ou bien une toute petite lampe avec ... à pétrole, du gaz comme ça. (Quand tu étais petite, y en avait déjà...) Oui et on rapportait du gaz avec nous à la maison de l'école, un tout petit bidon, et puis on mettait dans la lampe, quoi ! une toute toute petite lampe qu'on avait, à la fin on en avait une plus grande, une longue, plus grande. À la fin on en avait une qu'on suspendait et tout, mais on la descendait sur la table pour que ce soit plus clair sinon on n'aurait pas vu !

Et c'était quelqu'un qui travaillait à ... au collège qui avait mis l'électricité, et tous ceux qui voyaient l'électricité chez nous disaient que ça avait été bien mis. (...) Il avait mis partout, dehors pour aller aux « lój », à la cave, au « marchauchi », au grenier, ils avaient mis partout l'électricité. Car à cause de ça c'était désagréable aussi de traverser la cour pour aller apporter la pâtée aux cochons sous la pluie, ben, quand la chandelle était allumée, alors elle était machinée, tiens ! mon vieux ! C'était plus facile !

(Parle de la première fois où tu as vu l'électricité. C'était où ?) Oh, moi, je me rappelle pas toujours où j'ai vu l'électricité en premier ! mais, quand on avait demandé à maman de mettre ici, elle ne voulait pas car elle disait ... c'était pourtant rien que quatre cents livres pour mettre, hein ! « Oh ben, quand j'aurai acheté pour quatre cents livres de pétrole, je serai morte ! » elle disait. Mais dès qu'il y avait eu le machin, Jeanne l'avait fait mettre, tiens ! tout de suite ! car les Allemands cherchaient à venir ici ! pour avoir une maison et ils étaient venus chercher Jeanne, J. était le maire alors, et ils étaient venus avec eux chercher Jeanne pour leur montrer la maison et J. disait : « Mais elle a des enfants, vous voyez encore la cendre dans le foyer, elle fait tous les jours la cuisine ici ! à ses enfants ! » et puis Jeanne disait : « On n'a pas d'électricité ! », « Nous, nous mettre l'électricité, nous, nous, nous on met l'électricité ! » Ils n'avaient toujours pas pris la maison à la fin.

¹ LR 10-1 (27.13).

Le récit de Louise est un peu confus car elle mélange plusieurs époques, parle de la confection des chandelles de résine, de lampes à pétrole ou à gaz, *un tammig lampig viban* (littéralement : un petit-bout de petite-lampe petite) d'abord, puis une plus grande suspendue que l'on descend sur la table pour y voir plus clair. Concernant l'électricité, Louise raconte son installation à Penboch par un ouvrier du collège et le refus de sa mère de l'installer à Poulmarh. Celle-ci meurt en 1937, c'est donc après cette date que Jeanne, la sœur de Louise, décide de procéder à l'installation. Lorsque la seconde guerre mondiale survient, ce n'est pas encore chose faite comme le révèle la conversation entre le maire, Jeanne et les Allemands qui cherchent à réquisitionner la maison ; les paroles rapportées par Louise soulignent le français malhabile de ces derniers : « Nous, nous mettre l'électricité, nous, nous, nous on met l'électricité ! ».

Si Louise ne se sait pas où elle a vu l'électricité pour la première fois¹, elle se souvient de l'émerveillement de sa cousine Angèle.

O dam, a pa n'am boa gwel' an *électricité* ar wezh kentañ, e oamp bamet kar ouiemp ket ... *Angèle* a oa daet amañ iwe ur wezh, ha hi doa ket c'hoazh an *électricité* naket, hi doa ket gwel' naket hag hi doa gwel'. « O dam, hennezh c'hoazh, hennezh eo 'ta an traoù brawañ a zo en ti ! hi doa hi laret. Hennezh eo 'ta c'hoazh an traoù brawañ ma 'd eo en ti ! », an *électricité* ; dam, ni gave chañjemant *hein !* etal ar lamp !²

Oh dame, quand on avait vu l'électricité la première fois, on était émerveillés car on savait pas ... Angèle était venue ici aussi une fois, et elle n'avait pas encore l'électricité non plus, et elle n'avait pas vu non plus et elle avait vu. « Oh dame, ça encore, c'est la plus belle chose qu'il y a dans la maison ! qu'elle avait dit. C'est encore ça la plus belle chose qu'il y a dans la maison ! », l'électricité ; dame, on trouvait du changement, hein ! à côté de la lampe !

Hennezh eo 'ta an traoù brawañ a zo en ti ! (littéralement : celui-ci c'est toujours les plus belles choses qui sont dans la maison !). L'exclamation d'Angèle est répétée et appuyée par Louise.

Le terme « électricité » est employé par Louise en breton : le mot arrive en français avec la nouveauté. Dans le cas du bateau à vapeur, plus ancien, Louise utilise en breton tantôt l'emprunt au français *ar vaporeur*, tantôt une locution en breton *ar vag ar dan* (littéralement : le bateau sur feu). Cette différence montre sans doute une perte de vitalité de la langue.

La vie quotidienne est ainsi modifiée dès la première moitié du XX^e siècle par l'irruption de la modernité et les termes utilisés en breton pour désigner ces nouveautés sont souvent empruntés directement au français. Les élites bretonnantes, le clergé par exemple, adoptent de plus en plus cette langue : le recteur d'Arradon rédige le nouveau bulletin paroissial entièrement en français alors même qu'il reproche à ses paroissiens de renier la langue de leurs ancêtres. Le breton, exclu de l'école, semble de plus en plus confiné à l'oral et lié à la civilisation passée ; le fait de vouloir le maintenir comme langue du catéchisme semble même contre-productif, le français apparaissant alors comme un outil d'émancipation, et le clergé ne peut que se résoudre à l'abandon du breton. La prédominance du français se fait de plus en plus écrasante, dans la sphère publique mais aussi dans la sphère privée, puisqu'au sein des familles, les plus jeunes parlent désormais cette langue.

¹ Elle indique à un autre moment que c'est sans doute sa sœur Céline qui, la première, voit l'électricité au château de Porcé et leur raconte qu'on appuie sur un bouton et qu'il y a de la lumière partout.

² LR 10-2 (1.23.52).

La réflexion sur la transmission culturelle du breton et en breton avant la seconde guerre mondiale éclaire une période cruciale pour le changement linguistique qui commence à s'opérer.

D'une part, les récits concernant les fêtes calendaires et autres, les veillées, les représentations théâtrales, ainsi que les collectes de « littérature orale », contes, légendes, chants et autres dictons et comptines, mettent en évidence la richesse et la prégnance de la culture en breton. L'assistance nombreuse à la « mission bretonne » en 1930 confirme par des données numériques la pratique très majoritaire du breton à Arradon dans la population adulte à cette époque.

D'autre part, l'observation des listes de communiantes suivant le catéchisme en breton ou en français à la paroisse montre un déclin très rapide du breton de 1925 à 1930 chez les enfants nés pendant la guerre 1914-1918, peu nombreux et majoritairement élevés en français. Après 1930, la mention du catéchisme en breton disparaît. Le catéchisme, seul enseignement dispensé en breton aux enfants jusqu'alors, se fait désormais dans la langue de l'école, le français.

Avec l'arrêt de la transmission aux enfants, le déclin du breton semble scellé, sans que les adultes bretonnants n'en aient conscience. Ce paradoxe entre la pratique majoritaire du breton à Arradon et le danger d'extinction qui le guette est saisissant.

Le français, depuis longtemps langue officielle de l'état civil et de l'école de la République, langue aussi des échanges avec la ville, gagne peu à peu le bourg d'Arradon, puis les villages, d'abord la sphère publique puis la sphère privée. Cette progression s'observe aussi, et d'abord, au niveau des individus : les bretonnants monolingues se font rares, en raison des progrès de la scolarisation, le degré de familiarisation avec le français augmente, le bilinguisme se généralise, puis le monolingue en français apparaît.

Les témoignages de Louise, Pierre et Marie-Anne sont ceux de bretonnants devenus bilingues et capables de s'exprimer aussi facilement en français qu'en breton, parfois mieux dans certains domaines alors que des défaillances lexicales subsistent dans d'autres. Le témoignage de Jeanne est différent : élevée en français à l'Île-aux-Moines, elle a une connaissance passive du breton, langue maternelle de ses parents ; lorsqu'elle vient s'installer à Penboch à son mariage en 1929, elle se trouve parfois amenée à dire quelques mots de breton, à une voisine âgée monolingue par exemple ; lors de la mission de 1930, elle préfère suivre la « mission bretonne » qui correspond mieux à son milieu sociologique, ce qui tend à montrer qu'elle aurait pu s'insérer dans la communauté bretonnante si le contexte environnant avait été favorable à cette langue.

Mais c'est bien le français qui a le vent en poupe : langue de la ville, et des *tudgentil* qui viennent à Arradon en résidence temporaire ou permanente, langue de l'administration, clé de la réussite scolaire et de l'ouverture à l'échelle de la France, il devient un symbole d'ascension sociale et de modernité. Le breton, malgré sa position forte dans la vie quotidienne et les réseaux de sociabilité locaux, perd du terrain : connoté négativement, lié à la pauvreté, au manque d'instruction, au mode de vie archaïque, il peut être perçu comme un stigmate honteux. C'est une langue de second rang qu'on n'écrit pas, ou qu'on n'écrit plus : même le bulletin paroissial ne lui fait plus aucune place. Si le clergé s'en fait encore le défenseur, ses motivations sont ambiguës : réelle volonté de défendre un patrimoine linguistique ou désir de maintenir les fidèles à l'écart d'idées jugées subversives ? Quoi qu'il en soit, le mouvement en faveur du français semble enclenché inexorablement à Arradon à l'aube de la seconde guerre mondiale : les enfants sont élevés en français, la génération précédente est bilingue et le breton est de plus en plus confiné à l'oral, considéré comme une langue par défaut, parlée par ceux qui ne savent pas le français ou, au mieux, une langue réservée à la communication avec les proches.

3.3 Bouleversements et évolutions.

À l'entre-deux guerres qui marque le début d'une transition entre civilisation traditionnelle et monde moderne mais aussi entre deux langues, succède le moment de crise de la seconde guerre mondiale qui apporte à Arradon son flux de réfugiés français et d'occupants allemands. Le témoignage de Louise rapporte quelques anecdotes et péripéties relatives à cette période troublée.

L'après-guerre est marqué par la décreue de la population arradonnaise et les progrès de la modernisation, par le remembrement aussi qui marque sur le sol une nouvelle organisation de l'agriculture, et par le retour à un « entre soi » où la langue bretonne garde sa place, parlée par les générations vieillissantes, la fracture linguistique entre jeunes et anciens étant de plus en plus consommée. Le français local garde cependant l'empreinte du breton : les « bretonnismes » émaillent le discours des anciens et se transmettent souvent aux plus jeunes à leur insu.

À partir de 1965, l'installation de nouveaux résidents dans les lotissements qui se multiplient renouvelle la population arradonnaise dont la composante indigène devient minoritaire. Les municipalités successives doivent gérer la croissance démographique très rapide et un bulletin communal paraît désormais pour informer les Arradonnais des divers aménagements en cours et des événements locaux. Les témoignages recueillis entre 1982 et 1984, auprès de Louise, Pierre, Jeanne, Marie-Anne et d'autres personnes interrogées ponctuellement, convoquent les souvenirs du passé mais reflètent aussi leurs impressions et sentiments sur les changements linguistiques.

Le visage d'Arradon à l'aube du XXI^e siècle est observé à travers la revue municipale et les pages locales d'un quotidien. Après le décès des bretonnants de naissance¹, les traces de la langue bretonne semblent ténues à l'heure des jumelages européens et de la mondialisation. La rencontre avec des Arradonnais d'aujourd'hui montre cependant quelques résistances et résurgences du breton ainsi que des interrogations sur le devenir d'un patrimoine immatériel menacé d'oubli.

3.3.1 1939-1945. Une nouvelle tempête.

La seconde guerre mondiale fait irruption dans la vie des Français avec la déclaration de guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939 et se termine officiellement le 8 mai 1945. Le conflit est ici présenté à travers le témoignage de Louise qui concerne surtout la période d'occupation allemande à Arradon : du 22 juin 1940² au mois d'août 1944. Des réfugiés de l'est arrivent aussi dans la commune dès 1940 et une école « apostolique » de Florennes - en Belgique - séjourne à Penboch pendant toute la durée de la guerre.

Louise évoque la présence de soldats allemands à propos de l'électricité³ : aux occupants qui visitent la maison de Poulmarh, sa sœur Jeanne répond qu'elle n'a pas encore cette commodité. Les Allemands occupent certaines résidences arradonnaises, notamment le château de Porcé, tout proche. Dans l'extrait suivant, Louise raconte comment ils investissent le littoral.

A p'oa an Allemañed ... ind doa lamet ar *fil de fer* ma oa etre ar lanneg ha neus' e lec'h ma oa avaloù evid lekel en douaroù, ind doa lakaet *fil de fer* e kreiz an douaroù, *hein !* da dreuziñ a Borse beteg ar roc'h ! Ha be oa re ag an Arradon oa é ober an trañcheioù ahont. P'oan boud me darriw ahont get ma saout m'am boa me komañset oueled kat ouien ket me petra oa ! Me wele ur yoc'h tud ahont é labourad hag ur yoc'h *fil de fer* kreiz an douaroù ! « Arrach 'ta ket ! en doa laret unan din, arrach 'ta ket ! », kar an Allemañed oa en doa ind lakaet da labourad ahont. Jañ a yae iwe bemdez ! da labourad davete, forset oant ! Ha neuse ni rae ni krampouezh da *Jean* kar n'am boa ket bara, mes

¹ Il est ici question des générations en grande majorité bretonnantes. Il reste encore à Arradon quelques bretonnants qui ont reçu le breton comme langue au sein de leur famille, avec des frères et sœurs plus âgés ou en raison de la présence de grands-parents bretonnants au foyer. Il y a également de nouveaux arrivants bretonnants originaires d'autres régions de Basse-Bretagne.

² LE ROHELLEC, 2008, p. 107.

³ Voir supra en 3.2.3.

faote ket dehou kar ar re all a oa jalouz douzhtou ! Ha 'st evel be oa re re hag a rae fars d'o bugale da mond d'ar skol ! hag ar re all a oa jalouz douzhte kar ind doa k' ind *seulement* ... « N'am boa ket ni *seulement* un tamm bara, ind a lare, hag ar re-ze deus fars ! » Ha neuse raemp ket ken, *quoi* !

Hag ur wezh, e oamp é serr estr edan an aod ha neuse b'oa fest, fest an heni oa, fest Louise G. ha neuse ind doa gwraet ur pred ha neuse *Ernestine* a radote, a radote : « Ar re-ze 'all pobiñ bara ha n'eus ket ni *seulement* un tamm bara da zebriñ ! ». Hag ... *Jeanne*, an niw *Jeanne* en doa lar' dehi : « Te bren te greun da ... gwinizh da reiñ d'ha yer ! », « O ya, zehehen ket neoazh. » *Ben*, ar yer a zebre ar greun ... hag an heni a oa en o mesk, ar bleud ! « O ya, hi a lare, gwell vehe bet din lared dehe degas kerc'h dehe, ama ! », « Ind eo a rekolt ar blead, me lare, nag e vehe un tammig bara da reiñ d'o zud iwe deiz ar fest ! » Oa ket gwraet ket 'maed un tammig pred, *quoi* ! *Enfin* ! hi doa ket lar ket neuse !¹

Quand les Allemands étaient là, ils avaient enlevé le fil de fer qui était entre le landier et puis l'endroit où il y avait des pommes pour mettre dans les champs, ils avaient mis du fil de fer au milieu des champs, hein ! en travers de Porcé jusqu'au rocher ! Et il y avait des gens d'Arradon en train de faire les tranchées là-bas. Quand j'étais arrivée là-bas avec mes vaches, j'avais commencé à pleurer car je savais pas ce que c'était ! Je voyais beaucoup de gens là-bas en train de travailler et un tas de fil de fer au milieu des champs ! « N'arrache toujours pas ! m'avait dit quelqu'un, n'arrache toujours pas ! », car c'était les Allemands qui les faisaient travailler là. Jean allait aussi tous les jours ! travailler pour eux, ils étaient forcés ! Et puis nous, on faisait des crêpes à Jean car on n'avait pas de pain, mais il voulait pas car les autres étaient jaloux de lui ! C'est comme il y en avait qui faisaient du far à leurs enfants pour aller à l'école ! et les autres étaient jaloux d'eux car ils n'avaient pas seulement ... « Nous, on n'avait pas seulement un morceau de pain, ils disaient, et ceux-là ont du far ! » Et alors on faisait plus, quoi !

Et une fois, on était à ramasser des huîtres à la côte et puis y avait la noce, c'était la noce de machin, la noce de Louise G. et puis ils avaient fait un repas et puis Ernestine radotait, radotait : « Ceux-là peuvent cuire du pain et nous, on n'a pas seulement un morceau de pain à manger ! ». Et ... Jeanne, les deux Jeanne lui avaient dit : « Toi, tu achètes du grain ... du blé pour donner à tes poules ! », « Oh oui, je devrais pas pourtant. » Ben, les poules mangeaient le grain ... et le machin dedans, la farine ! « Oh oui, elle disait, je ferais mieux de leur dire de leur apporter de l'avoine, tiens ! », « C'est eux qui récoltent la moisson, je disais, quand bien même il y aurait un petit peu de pain à donner à leur famille aussi le jour de la noce ! ». Ils n'avaient fait qu'un petit repas, quoi ! Enfin ! elle n'avait rien dit alors !

Louise parle de fil de fer au milieu des champs et de tranchées creusées par des hommes réquisitionnés, dont Jean, le domestique de la ferme. Le récit met aussi l'accent sur les privations en ces temps de guerre et les réactions de jalousie. Louise défend avec conviction une famille qui s'efforce de bien recevoir les invités à la noce de leur fille.

À cette époque, Louise va parfois en cachette faire moudre du grain au moulin de Campen. Le souvenir d'une Arradonnaise empressée de fréquenter les noces et de s'y trouver un cavalier amène la conversation sur le meunier et son moulin à eau sur la rivière du Vincin.

Hi yae dalbezh d'ar fest, dam ya, neuse ur wezh e oan me é mond, oa ... hañval genin, oa d'ar Raz oa e aemp d'ar fest, ha neuse oa Jojob ar meliner a ... a Gampenn, é tond, ha neuse eñv [rede ?] neuse evid an heni dehe bet faotet dehou mond a-gazell, waet *Marie* àr redeg da grogiñ en e vrec'h, sed ! O ma, ... m' behe ket me 'ta bet waet !

(E Kampenn b' oa ur velin ?) Ya, ur velin dour ! Ha ni base àr ar pont, dam ya ! Ni yae, me yae me lies dre-hont da Wened pa yaen àr droad, me dreuze an heni ... me dreuze ar c'hoad ha ma base neuse àr ar pont. M'am boa euzh a gouezh ! m' boa euzh ma vehe difoñset genin, ha m'am boa kaset ur wezh ur garrikell genin evid kas greun, ha *moins cinq* ma fochad greun en devehe kouezhet genin er pont ! Ha ! kar eñv doa kouezhet genin, ma c'harrikell oa pañchet, eurusemant m'am boa bet ar *force* d'er boutiñ en-dro e ma c'harrigell ! Kar faote ket boud gwel', *hein* ! durant ar brezel ! Ha ni gase ar charabañt geneomp, er c'hase edan ar c'hoad, ar charabañt evid ket bet gwel', mes ni gase ar garrikell geneomp evid kas kar n'am behe ket gallet mond g'ar charabañt da basiñ ar pont, *hein* ! Mes un ti ... o, *pitoyable* oa ! O la la la ! O, ouian ket ma d eo ket c'hoazh *seulement* àr e saw !²

¹ LR 9-1 (1.17).

² LR 8-1 (24.19). Noter au début de l'extrait l'expression *mond a gazell* (aller bras dessus, bras dessous).

Elle allait tout le temps à la noce, dame oui, alors une fois, j'étais en train d'aller, c'était ... selon moi, c'était au Ratz qu'on allait à la noce, et puis Joseph, le meunier de ... de Campen, était en train de venir, et puis [il courait ?] alors à qui aurait voulu aller bras dessus bras dessous, elle était allée, Marie, en courant lui accrocher le bras, tiens ! Oh ben, ... moi je serais toujours pas allée !

(À Campen, il y avait un moulin ?) Oui, un moulin à eau ! Et on passait sur le pont, dame oui ! On allait, moi j'allais souvent par là à Vannes quand j'allais à pied, je traversais le machin ... je traversais le bois et je passais alors sur le pont. J'avais peur de tomber ! j'avais peur qu'il soit défoncé avec moi, et j'avais envoyé une fois une brouette avec moi pour apporter du grain, et moins cinq mon sac de grain serait tombé avec moi sur le pont ! Han ! car il était tombé avec moi, ma brouette était penchée, heureusement que j'avais eu la force de le remettre dans ma brouette ! Car il fallait pas être vu, hein ! pendant la guerre. Et on emmenait le char à bancs, on l'amenait sous le bois, le char à bancs pour ne pas être vu, mais on amenait la brouette avec nous pour transporter car on n'aurait pas pu aller avec le char à bancs pour passer le pont, hein ! Mais une maison ... oh, elle était pitoyable ! Oh la la la ! Oh, je sais pas si elle est encore seulement debout !

À deux reprises, Louise indique qu'il ne faut pas être vu en allant au moulin ; elle doit utiliser la brouette pour franchir la chaussée du moulin situé sur la rive de Vannes. L'opération est délicate car le pont est vieux, comme le moulin lui-même. L'expression en breton appellerait de nombreux commentaires dont l'emploi du verbe *kas* (envoyer, transporter), repris six fois dont quatre dans la même phrase, et l'utilisation de l'expression *kouezbet genin* (tombé avec moi)¹.

Comme la nourriture, les objets usuels aussi font défaut comme le révèle un récit concernant Jeanne, la sœur de Louise, qui va jusqu'à Saint-Jean-Brévelay avec un vieux vélo pour acheter des sabots. C'est l'évocation des coutumes d'hospitalité qui suscite le souvenir de cette anecdote.

(...) « Deus da glazh ur wezh kafe ! ». Jeanne faote ket dehi mond, hein ! hi doa daet d'ar ger.

Ha ... hag ur wezh c'hoazh e oa waet da glazh botoù ... botoù koad kar n'am boa ket, gavemp ket botoù koad d'ober hon labour en douarou, hein ! ha oa waet da Saint-Jean-Brévelay. Pell oa ma ! mond en vélo, he velo a oa parew, alle ket hi 'r lekel da gerzhed. Hag hi oa waet en un ti, hag ar vaouez en doa raet ... « Hi doa gwraet ur pladad fars, 'mei, m'am boa bet ur pezh tamm fars geti ! ». Be oa tud jeneruz partoud ! Dam ya ! (rire) Dam, hi doa 'ta daet d'ar ger g'he botoù.²

(...) « Viens chercher un coup de café ! ». Jeanne voulait pas aller, hein ! elle était revenue à la maison.

Et une fois encore, elle était allée chercher des sabots ... des sabots de bois car on n'avait pas, on trouvait pas de sabots de bois pour faire notre travail dans les champs, hein ! et elle était allée à Saint-Jean-Brévelay. C'était loin, hein ! d'aller en vélo, son vélo était foutu, elle pouvait pas le faire avancer. Et elle était allée dans une maison, et la femme avait donné ... « Elle avait fait un plat de far, qu'elle dit, j'avais eu un gros morceau de far avec elle ! ». Il y avait des gens généreux partout ! Dame oui ! (rire) Dame, elle était toujours venue à la maison avec ses sabots.

Ici encore, on peut noter une tournure syntaxique bretonne souvent transposée en français local : *m'am boa bet ur pezh tamm fars geti !* (j'avais eu un gros morceau de far avec elle !), expression qui adopte résolument le point de vue de celui qui reçoit, ici le morceau de far.

Les paysans subissent cependant moins que d'autres les difficultés d'approvisionnement. Marie-Anne, veuve avec deux jeunes enfants, se souvient qu'elle peine à les nourrir. Elle n'aborde pas ce sujet dans son témoignage enregistré mais évoque, hors micro, le jour où elle trouve, à son retour du travail, l'aîné qui délaie de la farine avec de l'eau pour calmer la faim de son petit frère.

Un autre témoignage non enregistré a trait à « l'heure allemande » imposée par les occupants. André, enfant à cette époque, rapporte la réponse de sa grand-mère à qui il demande l'heure : « Quelle heure tu veux ? la vraie heure, l'heure française ou l'heure folle ? ». Il explique qu'à cette époque, le Moustoir vit à l'heure solaire, « la vraie heure », le bourg a adopté « l'heure française » et l'heure allemande est appelée « l'heure folle » par la grand-mère qui refuse de chercher midi à quatorze heures. Sa réponse montre aussi que celle-ci s'adresse en français à son petit-fils.

¹ La traduction littérale de cette expression est souvent employée en français local : « le sac est tombé avec moi » pour « le sac est tombé sans que je le veuille », très différent de « j'ai fait tomber le sac ».

² LR K-2 (35.36).

Une anecdote restée dans la famille évoque aussi une photographie du maréchal Pétain qu'Émile, le garde de Penboch, conseille de faire disparaître. Depuis la mort de Joseph en 1934, les femmes assurent seules les travaux agricoles et ostréicoles, avec l'aide d'un domestique, et ce voisin, qui lit le journal, tient pour elles le rôle de conseiller politique à une époque où le droit de vote est encore un privilège masculin. Ces quelques bribes de témoignages donnent ainsi des éclairages, très limités, sur la façon dont est vécue la période de guerre à Arradon.

La commune déplore la mort de certains soldats Arradonnais, dont Tugdual Le Gleuher dès septembre 1939 à Habkirchen¹ et deux marins à Mers-el-Kébir² en juillet 1940, ainsi que la détention en Allemagne de plusieurs autres, dont un voisin de Bénalo. Les mouvements de résistance s'organisent³. L'année 1944 est décisive et les derniers jours de l'occupation allemande à Arradon sont marqués par des événements tragiques, notamment à Penboch et à Porcé.

Le 6 juin 1944, jour du débarquement allié en Normandie, est ressenti à Arradon par l'agitation des troupes allemandes sur la commune. La communion solennelle a lieu à la paroisse le 7 juin, dans une ambiance de tension et d'inquiétude⁴. Louise évoque cette fête incidemment, à propos d'une boulangère qui a accepté de leur faire un gâteau pour la communion de sa nièce. Elle parle d'abord d'une tante de sa belle-sœur qui habite une petite île du golfe et vient le dimanche à Arradon assister à la messe et faire ses provisions.

Meme a Boulmarc'h en doa ur voereb ha neuse he faotr oa waet da ouarn estr, ouian ket ma oa da Irus oa, pe d'un enezenn, hag ind a zae d'ar sul d'an overenn d'an Arradon, hag hi a gemere he frovizioñ, *quoi !* bara ! hi a gemere ur yoc'h bara evid durant ar sizhun. Ha me yae dalbezha da di D. geti da glazh, ha Jeanne D. a oa koutant, m' c'haezh verc'h ! kar hi doa gwraet ... heni arall faote ket dehe gober katew, ur gatewenn evid kentañ komunioñ ha vamm ha ni gave diaez ! *Léonie* faote ket dehi-hi 'ta ... machin naket ! R. faote ket dehe ha Jeanne en doa ... neoazh oamp ket *client* dehi, hi oa waet 'ta da oulenn get Jeanne D. « Faot ket dis-te gober ur gatewenn naket, Jeanne, evid ar gentañ komunioñ ? », « Dam geo, [??], ha ma h' eus bleud, degasit din, me ray un tammig bara deoc'h ! ». *Elle nous avait encore fait un bout de pain pour la communion, hein ! c'est pour ça qu'on allait toujours chercher du pain après, toutes les semaines chez elle et puis, moi j'envoyais la tante aussi, « la tante Marie » qu'on l'appelait, ben, c'est là que tonton Eugène a acheté sa maison, au bourg de Baden ! c'était sa maison à elle.*⁵

Mémé de Poulmarh avait une tante dont le garçon était allé garder les huîtres, je sais pas si c'est à Irus, ou dans une île, et ils venaient le dimanche à la messe à Arradon ! et elle prenait ses provisions, quoi ! du pain ! elle prenait beaucoup de pain pour toute la semaine. Et j'allais tout le temps chez D. avec elle chercher, et Jeanne D. était contente, ma pauvre fille ! car elle avait fait ... personne d'autre ne voulait faire de gâteau, un gâteau pour la première communion de ta mère et on trouvait dur. Léonie ne voulait pas, elle toujours ... machine non plus ! R. voulaient pas et Jeanne avait ... pourtant on n'était pas clients chez elle, elle était allée demander à Jeanne D. « Toi, tu voudrais pas faire un gâteau non plus, Jeanne, pour la première communion ? », « Dame si, [??], et si vous avez de la farine, apportez-moi, je vous ferai un petit peu de pain ! ». (Suite en français : Elle nous avait encore fait ...)

L'anecdote du gâteau de communion paraît bien dérisoire dans le contexte tourmenté de l'époque ; elle révèle l'importance attachée à la « Communion », cérémonie religieuse mais aussi rite social qui marque la sortie de l'enfance et que l'on se doit de fêter dignement.

¹ LE ROHELLEC, 2008, p. 107.

² Eugène Riguidel, père du navigateur homonyme qui naît après son décès, et Joseph Le Cadre dont la tombe porte l'inscription : « Mort pour la France à Mers-el-Kébir. 1921-1941 ».

³ Voir LE ROHELLEC, 2008, p. 107-117, ainsi que l'article du bulletin communal sur les deux frères Mitouard dont une rue d'Arradon porte le nom, *Bulletin communal d'Arradon*, n° 53, janvier 1980, p. 15-17.

⁴ Témoignage non enregistré d'Anne, née en 1932, la nièce de Louise qui vit à Penboch (c'est la fille de Joseph et de Jeanne). Elle fait partie des communiants du 7 juin 1944 et se rappelle que beaucoup de gens pleuraient, se demandant ce qui allait advenir.

⁵ LR 5-2 (fin de la bande non numérisée). La « tante Marie » dont parle Louise vit avec son fils sur l'île de Lern et vient le dimanche à Penboch où elle change de coiffe pour aller à la messe au bourg.

Durant les semaines qui suivent le débarquement, les mouvements des troupes allemandes affectent la vie quotidienne du village de Penboch où sont réfugiés des élèves de l'école apostolique de Florennes depuis 1940. Les Allemands qui occupent déjà le château de Porcé les chassent de la propriété de Penboch en juin 1944 pour prendre possession des lieux. Parmi les jeunes gens originaires de Lorraine et d'Alsace, les plus âgés ont déjà fui par les îles pour échapper à l'enrôlement dans l'armée allemande. D'autres rejoignent leurs familles ; une dizaine d'adolescents seulement restent à Penboch, revenant subrepticement s'installer dans les dépendances, à la faveur des allées et venues des Allemands et Géorgiens qui occupent la propriété ; ils sont chassés à nouveau et trouvent refuge à Bénalo jusqu'au départ des occupants¹.

Le 31 juillet 1944², deux résistants sont exécutés sur le rivage de Penboch et deux autres parviennent à s'enfuir à la nage. Louise n'est pas témoin de la scène mais entend les coups de feu et voit des soldats allemands transporter les corps. Son récit fait suite à des remarques sur les plantations et semis en fonction de la lune, et sur les bonnes récoltes qui s'ensuivent : les travaux agricoles se poursuivent en dépit de la guerre, au rythme des saisons et des lunaisons.

N'am boa lakaet harikod, n'am boa b' ur yoc'h harikod ! n'am boa gwerzhed hanter-c'hant kilo d'ar Pered ma oa e Penboc'h, d'ar Per H. ha neuse d'e skolarion, an Apostoliked, *quoi* ! ha ni werzhe c'hoazh a du-rall, dam, n'am boa b' ur yoc'h !

Ha e oan me é c'hwennad ahont ur wezh, a gentañ e oan é ouarn ar saout ha m'am boa gwel' an Allemañed é pasiñ ahont en douarouñ g'ur voest estr hag un den astennet àr ar voest estr ! Ha m'am boa me euzh kar me grede oa *Émile* oa. Ind doa lazhet ... me grede « Ind deus lazhet *Émile*, 'ta ! » edan an aod, hag e oa ... unan ma oa bet lazhet oa, é mond, ar re en doa em saovet e-raog mes ind doa lazhet daou ur sort, *hein* ! ha daou arall en doa waet o-daou àr neuñv, é neuñval ... d'an Arzh, unan a groge en ... unan 'n henie ged unan ag e zaouarn, unan a rae ag an tu-rall, ha be oa ur vaouez ag an Arzh hag en doa ind serret en he zi, hag o bewet mad, reit dehe da zebriñ ha d'eved kar ind doa bet anoued, tennet oa ... an Allemañed a denne c'hoazh àrnehe pell, ni glewe ni ag an ti, tenniñ, mes ni grede oa ind oa é ober an dro, ya, e oant iwe, mes ...

(Staget oant ? ...) Ya, ind doa em staget unan douzh an all, evid em denn' e-raog an Allemañed, *quoi* ! Faote ket dehe boud lazhet evel ma oa bet gwraet an daou arall. Lazh' oant bet just etal hon douarouñ-ni, *quoi* ! just edan an aod ! Ha *Émile* en doa ind gwel' a vitin, a p'oa daet da re... eñv yae dalbezha da wel' ar mor, *quoi* ! pa sawe. Eñv doa o gwel' o-daou astennet, ha eñv doa waet da Borse, kar e oa an Allemañed e Porse, *hein* ! Eñv doa waet da lared dehe, dam ind doa daet d'o c'hlazh neuse ! Ha m'am boa me euzh, man Doue, man Doue ! me lare : « *Émile* eo 'ta zo bet lazhet ! ».

Ha m'am boa ind gwel' é mond get ... g'ar c'hentañ ma oa bet ... ma oa lazhet, m'am boa eñv gwel' é mond er c'hoad-tailh ma oa etre hon douarouñ-ni ha neuse Porse ; ha neuse m'am boa me waet da sell e mod-se, ha be oa un Allemañ é ouarn en toullad, m'am boa bet euzh ! kar m'am boa euzh eñv dehe bet ma lazhet, m'am boa daet en-dro.

Ha neuse, d'ar sul neuse, be oa daet re da c'houlenn geneomp ma ouiemp ket e-menn e oant ind bet interes, ha m'am boa lar' dehe : « Geo, heñvel genin, ema er c'hoad-se emant, ema bet interes. » Waet oant 'ta aze ha ind doa daet da lared din en-dro ind doa eñv kavet ; ha oa ket 'maed k' un tammig douar e mod-se àrnehe ... mes b'oa ur yoc'h deliaou, *hein* ! « Me gred-me, me lare dehe, ema aze emant bet interes. » Dam ya ! ahont oa *sans doute*.³

Et une année on en avait mis beaucoup, et puis le reste de la terre, on avait mis des haricots, on avait eu un tas de haricots ! on en avait vendu cinquante kilos aux Pères qui étaient à Penboch, au Père H. et puis à ses élèves, aux Apostoliques, quoi ! et on vendait encore par ailleurs, dame, on en avait eu beaucoup !

Et moi, j'étais en train de sarcler là une fois, d'abord, j'étais en train de garder les vaches et j'avais vu les Allemands passer là-bas dans les champs avec une caisse à bûtres et un homme étendu sur la caisse à bûtres ! Et j'avais peur car je croyais que c'était Émile. Ils avaient tué ... je croyais : « Ils ont tué Émile, toujours ! », sous la

¹ Témoignage non enregistré de Pol F., né en 1930 près d'Épinal, qui arrive à Penboch en octobre 1943.

² Cette date figure sur un écriteau installé sur le mur de Penboch en mémoire de cet événement : « Ici ont été fusillés, le 31 juillet 1944, Albert Le Cam et Louis Mahé, résistants victimes de la barbarie nazie ».

³ LR 5-1 (9.55).

côte, et c'était ... un qui avait été tué, en allant, certains s'étaient sauvés avant mais ils en avaient tué deux quand-même, hein ! et deux autres étaient allés tous les deux à la nage, en nageant ... à l'Île-d'Arz, l'un accrochait ... l'un machinait avec une main, l'autre faisait de l'autre côté, et y avait une femme de l'Île d'Arz qui les avait recueillis dans sa maison, et bien nourris, leur avait donné à manger et à boire car ils avaient eu froid, on tirait ... les Allemands tiraient encore sur eux longtemps, nous, on entendait de la maison tirer, mais on croyait que c'était eux qui étaient en train de faire le tour, oui, c'était eux aussi, mais ...

(Ils étaient attachés ?) Oui, ils s'étaient attachés l'un à l'autre, pour se sauver devant les Allemands, quoi ! Ils voulaient pas être tués comme les deux autres. Ils avaient été tués juste près de nos champs, quoi ! juste sous la côte ! Et Émile les avaient vus le matin, quand il était venu ... il allait tout le temps voir la mer, quoi ! quand il se levait. Il les avait vus tous les deux étendus, et il était allé à Porcé, car les Allemands étaient à Porcé, hein ! Il était allé leur dire, dame ils étaient venus les chercher alors ! Et moi j'avais peur, mon Dieu, mon Dieu ! je disais : « C'est Émile toujours qui a été tué ! ».

Et je les avais vus aller avec ... avec le premier qui était ... qui était tué, je l'avais vu aller dans le taillis qui était entre nos champs à nous et puis Porcé ; et puis j'étais allée regarder comme ça, et y avait un Allemand en train de garder la brèche, j'avais eu peur ! car j'avais peur qu'il me tue, j'étais revenue.

Et puis, le dimanche alors, des gens étaient venus nous demander si on savait pas où ils avaient été enterrés, et moi, je leur avais dit : « Si, d'après moi, c'est dans ce bois-là qu'ils sont, qu'il a été enterré. » Ils étaient toujours allés là et ils étaient revenus me dire qu'ils l'avaient trouvé ; et y avait qu'un petit peu de terre comme ça sur eux ... mais y avait beaucoup de feuilles, hein ! « Moi je crois, je leur disais, que c'est là qu'ils ont été enterrés. » Dame oui ! c'était là-bas sans doute.

Louise raconte les événements en les situant par rapport aux champs qu'elle connaît bien et en rapportant les émotions qui la saisissent ; elle se trompe en disant que les deux rescapés se sont attachés eux-mêmes l'un à l'autre pour se sauver ; son récit est entièrement en breton, même la réponse qu'elle fait aux personnes qui recherchent les corps des résistants exécutés.

Le début du mois d'août 1944 voit la libération de la région proche de Vannes. Le 4 août, les Allemands commencent à évacuer la ville après avoir brûlé leurs archives. À Arradon, ils quittent le château de Porcé et y mettent le feu dans la nuit de 3 au 4 août¹. Ils ont réquisitionné et rassemblé des paysans de la commune avec chevaux et charrettes pour organiser leur fuite vers Nantes. À Penboch, c'est Jean, le domestique, qui doit partir ainsi.

Louise raconte cet épisode à propos du bâtiment de ferme qui abrite les charrettes.

Ur c'harrdi evid lekel ar c'hirri, ar c'hirri ha neuse ar charabañt. (E-menn oa ?) Ben e oa etal an douaroù, e penn an douaroù just, ha [??] ar vur a separe ar jardrin ha neuse ar c'harrdi, *quoi !* en tu ag ar vur, ha neuse ni lakae ar charabant ahont ha neuse ar c'hirri. B' oa daou garr, daou gozh garr hag a oa karr ... kirri evid an ec'hen ; mes n'am boa ket ni jamez ec'hen ! n'am boa ket ket 'maed ur jao d'ober hon labour, ha neus' ur c'harr-jao, *quoi !*

Ha oa waet ar c'harr get Jean iwe g'ar jao da Ferel (*rire*) da gas an Allemañed e-raok. Eñv doa ket degaset ar ... m'am boa me keuz d'ar jao-hont, hañ ! kar jao ... a pa vehe bet *Marvel* vehe bet, eñv dehe he degaset getou, eñv dehe krap' àr he c'hein evid pasiñ ar pont an heni ... *Roche-Bernard*, kar fondet oa bet ar *Roche-Bernard* d'an Allemañed, *hein !* mes eñv dehe eñv krap' àr kein ar jao evid he degas getou d'ar ger, eñv dehe ket laosk' ar jao-hont !

Honhont oa ur pezh jao ! Ah ! Ha Jojob en doa he prenet en Alre, ha eñv lare p'oa daet geti d'ar ger : « Ouian ket me perag en doa ... diw verc'h yaouank en doa gwerzh' ar jao-hont, ouian ket perag ind doa gwerzh' ar jao kar ur jao trañkil oa ! » Hag a p'oa klañv Jojob, me yae da glazh komisionoù dehou da Wened ha me lare dehou : « Ben me gaso ar gozh jao genin ! », « O, kas an heni du, honnezh zo aes ! ». Dam ya, hi a gerzhe, oa ket *sûrement* kuit a *fouet* erbed geti ! é krapañ, a p'oa darriw e lein ar votenn, hi a gr... hi a drotte hemb tamm *fouet* erbed, m'am boa mi keuz dehi ! ... Ar jao-hont oa Fani oa he anw, kar ind doa razh anwoù, razh ur mem ble, ind doa razh an anwoù, tout tout ag ur mem anw, ag ur mem letrenn.²

¹ Voir LE ROHELLEC, 2008, p. 117-120.

² LR 10-2 (1.10.27).

Un garage pour mettre les charrettes, les charrettes et puis le char à bancs. (Où c'était ?) Ben, c'était près des champs, au bout des champs, juste et ... le mur séparait le jardin et puis le garage, quoi ! du côté du mur, et puis on mettait le char à bancs là-bas et puis les charrettes : il y avait deux charrettes, deux vieilles charrettes qui étaient une charrette ... des charrettes pour les bœufs ; mais nous, on n'avait jamais de bœufs ! on n'avait rien qu'un cheval pour faire notre travail, et puis une charrette à cheval, quoi !

Et la charrette était allée avec Jean aussi, avec le cheval à Férel (rire) pour emporter les Allemands au loin. Il les avait pas ramenés ; moi je regrettais ce cheval-là, han ! car le cheval ... si ça avait été Marcel, il l'aurait ramené avec lui, il serait monté sur son dos pour passer le pont de machin ... la Roche-Bernard, car la Roche-Bernard avait été détruit par les Allemands, hein ! mais il serait monté sur le dos du cheval pour le ramener à la maison, il aurait pas laissé ce cheval-là !

Ça, c'était un bon cheval ! Han ! Et Joseph l'avait acheté à Auray, et il disait quand il l'avait ramené à la maison : « Je sais pas pourquoi elles ont ... c'était deux jeunes filles qui avaient vendu ce cheval-là, je sais pas pourquoi elles ont vendu le cheval car c'est un cheval tranquille ! » Et quand Joseph était malade, j'allais lui chercher des commissions à Vannes et je lui disais : « Ben, je prendrai le vieux cheval ! », « Oh, prends le noir, celui-là est facile ! ». Dame oui, il trottaït, y a avait pas seulement besoin de fouet, en montant, quand il arrivait en haut de la côte, il mont... il trottaït sans fouet du tout, moi, je le regrettais ! ... Ce cheval-là s'appelait Fanny, car ils avaient tous des noms, tous une même année, ils avaient tous les noms, tout tout d'un même nom, d'une même lettre.

Louise évoque d'abord les charrettes et la grange où elles sont rangées : *karr-jao, kirri evid ec'hen, karrdi* (charrette à cheval, charrettes pour les bœufs, garage) mais son récit se focalise ensuite sur le cheval, Fanny : une jument noire tranquille et vaillante, que son frère Joseph a achetée à la foire d'Auray et dont elle regrette la perte : *m'am boa me keuz d'ar jao-hont, han !* (littéralement : j'avais moi du regret de ce cheval-là, han !). Elle pense que Marcel, le domestique précédent, aurait pu ramener le cheval, en montant sur son dos au besoin, malgré la destruction du pont de La Roche-Bernard par les Allemands pour protéger leur retrait.

Plus tard, à un autre moment de son témoignage, elle revient sur ces événements, toujours pour déplorer la perte du cheval ; elle rappelle sa réquisition par les Allemands, le départ de ces derniers et les exécutions qui l'ont précédé. Ce nouveau récit est émaillé de citations en français : dialogue avec les Allemands et avec les personnes qui s'enquière des dépouilles des résistants.

A pa vehe bet Marcel vehe bet waet g'ar jao ma oa waet da Ferel pa oa waet an Allemañed, eñv dehe daet en-dro g'ar jao, hein ! ' dehe k' he laosk' ahont ! eñv dehe krap' àr he c'hein kentoc'h evid pasiñ pont *machine* ... pont an heni, ma oa bet fondet, pont ... kar fondet oa bet ar pont ahont, mes eñv dehe eñv ... kar daet oa ar re all neoazh g'o re d'ar ger ! Mes Jean doa labouret g'ar jao-ni e ti ar beizanted ha eñv en doa lakaet da baeñ, hein ! eñv doa karg' e votinennoù a argant [??] Ma, ar jao oa bet paet da Jeanne mes ar c'harr ha neuse eñv dehe deleet reiñ lod ag an argant d'ha veme pandeogwir oa he jao-hi oa, hein !

(... Piw doa laret da Jean ha d'ar jaw mont kuit ?) Dam, an Allemañed oa daet d'er c'hlazh : « Cheval, charrette et bonhomme ! », da noz, ha faote dehe c'hoazh ... dam, ha oa ur yoc'h a ... gwinizh oa ket ... n'am boa ket c'hoazh dornet, oa ur yoc'h gwinizh ... « Et puis paille ! », « Ben, pas paille, pas nous coup... pas nous encore battu ! », « Coupez le bout ! » ind a lare deomp. M'am boa me lar' d'ha veme reiñ plouz melchon, n'am boa ur yoc'h melchon, ur pezh yoc'h hag a oa dornet, hein ! ha m'am boa me lar' dehi reiñ an dra-hont, pas reiñ ar plouz gwinizh ... oa ket c'hoazh bet dornet, ben ! Ha neuse, ind doa waet, daet oa bet d'he c'hlazh, an Allemañed oa daet d'he c'hlazh da mond da Borse. Ha neuse hi doa waet da glazh Émile, faote ket dehi mond en he unan, hi doa euzh, hein ! Oa de quoi oa doud euzh an noz-se ! Ha neuse b' oa unan en doa lar' dehi : « Nous partir, Madame, bientôt ! ».

Dam ! koutant oa c'hoazh ma oa partiet mes an deiz-se oa bet boñbardet ar château ha lakaet an tan eno, hein ! e Porse, ha lazhet daou edan an aod ! ha daou arall oa oaet àr neuñv d'an Iz... d'an Arzh ! hag ind a denne, ni glewe an tennoù, ni grede e oa ind oa e ober ... ind oa iwe mes ouiemp ket ma oa ar re lazhet dehe, ahont oa. Émile en doa ind kavet edan an aod, lazhet, quoi ! Pa vehe bet waet Jo dre zan an aod, d'ar vourc'h, eñv yae bemdez, eñv yae g'ar ... g'an Aotrou kure da gampiñ, ha pa vehe b' waet dre-hont, eñv vehe bet eñv dehe ind bet kavet, m'am boa me euzh ! oan m' é ouarn ar saout en douaroù ha neuse m'am boa ind gwel' é tond get ... get ... àr voestou estr ... dened lazhet. « Ind deus lazhet Émile 'ta, me lare me, ind deus lazhet Émile ! ».

Ha m'am boa me gwel' é mond er c'hoad-tailh gete, neuse, e aen da sell mes be oa unan é ouarn ! [??] en-dro. M'am boa me touchet ma saout neuse d'ar ger ha me ... Kar d'ar sul neuse, e oa

daet Fransizioñ da oulenn genin-me, e oan me, d'ar sul, e oan me ' ouarn an ti, d'ar sul da vitin, ha ind doa goulennet genin ma ouien ket e-menn oant bet ... oant ind bet interet, m'am boa me lar' dehe : « *Je crois que c'est en-dessous le taillis, au fond du champ, du côté de Porcé, m'am boa me lar' dehe, je crois que c'est là !* ». Hag ind doa waet da sell, ind doa eñv kavet, oa ket ket 'maed un tammig douar e mod-se àrnehe. Hag ind doa daet da lared din en-dro : « *Ben, vous nous avez bien renseignés car c'est là qu'on les a trouvés !* ». Hag e oant daet d'o c'hlahz an deizioù àrlerc'h evid boud interet er vened, *quoi !* e Gwened, *quoi !* peotramant ... pas 'ta en Arradon ! Dam, oa ket bourrabl an deizioù-ze, ni wele ar moged, ni wele an tan ! er *château !* O o o o o !

(E pezh ble oa ?) Dam, ar ble diwezañ ag ar brezel oa, *quoi !* pezh ble oa an achimant ? eñv doa padet ped vle ? pewar ? Ma, an deiz-se neuse, e oan razh partiet, *quoi !* Ha be oa bet arrestet roñsed er Lignoù, hag e oa bet lar' deomp-ni mond da glazh unan iwe ! ur jao, jao an Allemañed oa, *quoi !* Ha n'am boa waet, ha oamp 'ta bet waet da glazh ur jao ahont mes hi a drotte ! a pa achape, oa ket *moyen* d'he attrap kar me yae me geti d'ar vourc'h. Me oa waet geti ur [??] arall da glazh ur leue bihan, n'am boa pren' ur leue bihan e Kerhern evid sevriñ, *quoi !* evid magiñ, ha m'am boa me waet ... ouien ket me tre mond ged ma charrabañt du-hont kar deus ket hent erbed a-feson ! Kar pa daemp ni du-hont, ni yae ni àr-droad, ni yae ... treuz da dreuz, *hein !* dre pradoùeier, ha neuse dre pazennigoù, me vourre c'hoazh mond dre ar pazennigoù-hont, mes g'ar charrabañt, ouien ket ! Hag ur sul neoazh, e oamp waet g'ar charrabañt da di *Angèle*, da di *Angèle*, hi doa hon *invit*-et, e oa *Jo, ta maman et puis Pierrot avec moi dans le char-à-bancs, et puis ta maman, je les avais envoyés quoi, avec Angèle, on était bien reçus avec elle, hein ! elle aimait bien qu'on aille la voir, elle avait peur là, toute seule, et puis y avait une bonne femme qui m'avait dit : « Lak un tammig pis-e kangr en ha gafe ! ».* (Petra oa ?)¹ *C'était du « la-goutte » qu'elle voulait dire, mais (rire) moi, je mettais jamais ces choses-là dans mon café.*²

Si ça avait été Marcel qui était allé avec le cheval qui était allé à Férel quand les Allemands étaient allés, il serait revenu avec le cheval, hein ! il l'aurait pas laissé là-bas ! il serait monté sur son dos plutôt pour passer le pont de machine ... le pont de machin, qui avait été détruit, le pont ... car le pont avait été détruit là-bas, mais lui, il aurait ... car les autres étaient revenus à la maison avec les leurs pourtant ! Mais Jean avait travaillé avec notre cheval chez les paysans et il s'était fait payer, hein ! il avait les bottes pleines d'argent [??] ... ben, le cheval avait été payé à Jeanne mais la charrette et puis il aurait dû donner une partie de l'argent à ta mémé puisque c'était son cheval à elle, hein !

(... *Qui avait dit à Jean et au cheval de partir ?*) *Dame, les Allemands étaient venus le chercher : « Cheval, charrette et bonhomme ! », le soir, et ils voulaient encore ... dame, et y avait un tas ... du blé qui était pas ... on n'avait pas encore battu, y avait un tas de blé ... « Et puis paille ! », « Ben, pas paille, pas nous comp... pas nous encore battu ! », « Coupez le bout ! », ils nous disaient. Moi j'avais dit à ta mémé de donner de la paille de trèfle, on avait un tas de trèfle, un grand tas qui était battu, hein ! et je lui avais dit de donner ça, de pas donner la paille de blé qui n'avait pas encore été battue, ben ! Et puis, ils étaient allés, on était venu la chercher, les Allemands étaient venus la chercher pour aller à Porcé. Et puis elle était venue chercher Émile, elle voulait pas aller seule, elle avait peur, hein ! Y avait de quoi avoir peur ce soir-là, tiens ! Et puis y avait un qui lui avait dit : « Nous partir, Madame, bientôt ! ».*

Dame ! elle était encore contente qu'il parte mais ce jour-là le château avait été bombardé et incendié, hein ! à Porcé, et deux avaient été tués sous la côte ! et deux autres étaient allés à la nage à l'île aux ... à l'île d'Arz ! et ils tiraient, on entendait les coups, on croyait que c'était eux qui étaient en train de faire ... c'était eux aussi mais on savait pas que c'était ceux qu'ils tuaient, c'était là-bas. Émile les avait trouvés sous la côte, tués, quoi ! Si Jo était allé par dessous la côte, au bourg, il allait tous les jours, il allait avec ... avec Monsieur le vicaire camper et s'il était allé par là-bas, c'est lui qui les aurait trouvés, moi, j'avais peur ! j'étais en train de garder les vaches dans les champs et puis je les avais vus venir avec ... les caisses à huîtres ... des hommes tués. « Ils ont tué Émile toujours, je disais, ils ont tué Émile ! »

Et moi je les avais vus aller dans le taillis, alors, j'allais regarder mais il y en avait un en train de garder ! [??] autour. J'avais alors ramené mes vaches à la maison et je ... Car le dimanche alors, des Français étaient venus me demander, moi, j'étais, le dimanche, moi, j'étais en train de garder la maison, le dimanche matin, et ils m'avaient demandé si je savais pas où ils avaient été ... ils avaient été enterrés, je leur avais dit : « « Je crois que c'est en-dessous le taillis, au fond du champ, du côté de Porcé, je leur avais dit, je crois que c'est là ! ». Et ils étaient allés regarder, ils l'avaient trouvé, y avait rien qu'un petit peu de terre comme ça sur eux. Et ils étaient revenus me dire : « Ben, vous

¹ « Mets un peu de pisse de crabe dans ton café ! ». (Qu'est-ce que c'était ?)

² LR 9-1 (5.47).

nous avez bien renseignés car c'est là qu'on les a trouvés ! ». Et ils étaient venus les chercher les jours suivants pour être enterrés dans le cimetière, quoi ! à Vannes, quoi ! ou bien ... pas toujours à Arradon ! Dame, c'était pas marrant ces jours-là ! on voyait la fumée, on voyait le feu ! au château ! Oh oh oh oh oh !

(En quelle année ?) Dame, la dernière année de la guerre, quoi ! en quelle année c'était la fin ? elle avait duré combien d'années ? quatre ? Ben ce jour-là alors, ils étaient tous partis, quoi ! Et des chevaux avaient été arrêtés au Lignol, et on nous avait dit d'aller en chercher un aussi, un cheval, c'était le cheval des Allemands, quoi ! Et on était allés, et on était toujours allés chercher un cheval là-bas, mais il trotait ! quand il s'échappait, y avait pas moyen de l'attraper car j'allais souvent avec lui au bourg. J'étais allée avec lui une autre [??] chercher un petit veau, on avait acheté un petit veau à Kerhern pour le servir, quoi ! pour le nourrir, et moi j'étais allée ... je savais pas par où aller avec mon char-à-bancs là-bas car y a pas de bon chemin ! Car quand on allait là-bas, on allait à pied, on allait ... à travers, hein ! par les prés, et puis par les petits passages, j'aimais encore aller par ces petits passages là, mais avec le char-à-bancs, je savais pas ! Et un dimanche pourtant, on était allés avec le char-à-bancs chez Angèle, chez Angèle, elle nous avait invités, il y avait (suite en français : Jo, ta maman et puis Pierrot ...)

La fin de ce long extrait concerne des déplacements à Arradon, depuis Penboch jusqu'à Kerhern, parfois en char-à-bancs, mais plus souvent à pied, à travers champs en empruntant les *pażennigoù* ou *pażennoù*, passages empierrés pour franchir les talus, comportant généralement une haute pierre pour empêcher l'accès aux animaux. La dernière anecdote, la visite de Louise avec ses neveux chez sa cousine Angèle, est racontée en français. Seule l'invitation faite à Louise par une convive à mettre une goutte d'eau-de-vie dans son café est rapportée en breton.

Cette dernière partie mise à part, le récit de Louise concerne les événements de la fin de la guerre, qu'elle ne sait pas dater précisément : *ar ble diwezañ ag ar brezel oa, quoi ! pezh ble oa an achimant ? eñv doa padet ped vle ? penvar ?* (c'était la dernière année de la guerre, quoi ! en quelle année c'était la fin ? elle avait duré combien d'années ? quatre ?).

Au début, Louise relate la réquisition faite par les Allemands dans un français malhabile ; le dialogue qui émerge du récit en breton montre que sa belle-sœur Jeanne leur répond dans une langue simplifiée également : « Cheval, charrette et bonhomme ! », « Et puis paille ! », « Ben, pas paille, pas nous encore battu ! », « Coupez le bout ! ». De même, Louise cite les propos d'un Allemand annonçant à Jeanne leur départ prochain : « Nous partir, Madame, bientôt ! ».

Lorsque Louise raconte à nouveau l'épisode du déplacement des corps sur des caisses à huitres, elle cite ses réflexions en breton : *Ind deus laz' b' Émile 'ta, me lare me, ind deus laz' bet Émile !* (Ils ont tué Émile toujours, je disais, ils ont tué Émile !). Elle rapporte ensuite sa conversation avec ceux qui recherchent les dépouilles des victimes : la scène se passe un dimanche matin, Louise garde la maison, pendant que le reste de la famille est à la messe ; les visiteurs sont présentés comme des Français : *e oa daet Fransizjoñ da oulenn genin-me* (littéralement : il était venu des Français à demander avec moi-moi). La réponse de Louise est rapportée en français, avec une incise en breton : « Je crois que c'est en-dessous le taillis, au fond du champ, du côté de Porcé, *m'am boa me lar' debe¹*, je crois que c'est là ! » ; les Français reviennent ensuite dire que les indications données étaient bonnes : « Ben, vous nous avez bien renseignés car c'est là qu'on les a trouvés. » Louise mentionne alors que les corps sont enlevés les jours suivants pour être enterrés dans une autre commune. Elle termine l'évocation de ces jours tragiques par une exclamation : *Dam, oa ket bourrabl an deizjoù-ze, ni vele ar maged, ni vele an tan er château ! O o o o o !* (Dame, c'était pas agréable, ces jours-là, on voyait la fumée, on voyait le feu dans le château ! Oh oh oh oh oh !).

L'utilisation du français et du breton dans les propos rapportés par Louise reflète la situation linguistique à cette époque. La présence des Allemands et des réfugiés à Arradon accentue encore la marginalisation du breton qui n'est déjà plus parlé par les enfants.

À la ferme de Penboch, après le décès de leur frère Joseph en 1934, de leur mère en 1937 et de leur sœur Françoise en 1940, Louise et Jeanne sont les seules survivantes de la fratrie. Leur

¹ *M'am boa me lar' debe* : moi, je leur avais dit.

belle-sœur, Jeanne, native de l'Île-aux-Moines, dirige l'exploitation agricole d'assez faible étendue (9 hectares) et continue une petite activité ostréicole. Le domestique, Jean, originaire de Plaudren, parle breton et français. Louise souligne que ses parents ne parlaient pas la même langue :

(Jean, le domestique, était de Plaudren ?) Oui. (...)

*(Eñv gomze breton ?) O ya ! E vamm a ouie ket tamm galleg erbed hag an tad ouie ket tamm breton erbed ! hag ar vamm en doa desket ar galleg getou, *quoi ! g' an tad. Dam, an tad 'ta oa 'ta marw hag ar vamm ha razh. Hag ar vamm en dernier, an diwezañ, hi a yae d'ar vidanges, il disait, lui, au lieu de dire « vendanges », il allait aux « vidanges » ; dame, il parlait mal le breton ... le français, dame, lui aussi.*¹*

(Il parlait breton ?) Oh oui ! Sa mère savait pas du tout le français et le père savait pas du tout le breton, et la mère avait appris le français avec lui, quoi ! avec le père. Dame, le père toujours était mort toujours et la mère et tout. Et la mère en dernier, elle allait aux vidanges (suite en français)

La commune de Plaudren est bretonnante mais située sur la frontière linguistique. Louise ne parle pas ici de gallo, mais de breton et français, *breton* et *galleg*. Elle pense que la mère de Jean qui ne sait pas du tout le français, *tamm galleg erbed*, apprend un peu cette langue avec son mari qui, lui, ne sait pas du tout le breton, *tamm breton erbed*. Louise trouve que Jean parle mal le français et donne l'exemple de la confusion « vidanges » pour « vendanges »².

Louise évoque aussi dans son témoignage les maires qui se succèdent à la tête de la commune en donnant son appréciation personnelle.

Jégat, c'est celui-là que moi, j'ai connu en premier ; avant, je sais pas qui c'était qui était quand il est mort ... Jean Drévo peut-être. C'était pas ... des maires, oh dame non, moi je les estimais pas ! Jollivet, celui-là a eu du travail ! pendant la guerre, hein ! dame oui ! Il a eu du travail pendant la guerre, Jollivet ! Après c'était Loysel, mais il n'était pas encore ... Franco, car celui-là était aussi bien, c'est celui-là qui savait parler ! Franco, dame oui !

Et y avait Marie Jean-Louis de Bourgerel qui m'avait dit une fois, elle venait avec moi du bourg, on avait trouvé Franco, il allait tous les jours quand il était ... il allait tous les jours au bourg ; alors : « *Hennezh a garebe boud maer ive !* », qu'elle disait, « Celui-là voudrait être le maire aussi ! ». Ben, il avait été maire, tiens ! mais il était bien !³

Louise nomme les anciens maires, puis Loysel - avocat à Vannes, maire de 1955 à 1969 - et Franco - médecin à Vannes, maire de 1945 à 1955 - en précisant : « Franco, celui-là était aussi bien, c'est celui-là qui savait parler ! Franco, dame oui ! ». Louise se montre donc impressionnée par l'éloquence de ce nouvel Arradonnais alors qu'elle déprécie les anciens maires d'origine locale. Le maniement de la langue, française, est un critère indéniable de prestige.

La dernière scène est intéressante : Louise revient du bourg avec une voisine de Bourgerel, « Marie Jean-Louis » et croise Franco qui s'y rend. Les deux femmes parlent breton entre elles, comme le montre la réflexion émergeant du texte en français.

Cette rencontre d'Arradonnaises d'âge mur, qui conversent en breton en revenant du bourg, avec un nouvel arrivant prestigieux, qui s'y rend et va occuper les fonctions de maire en 1945, est une image symbolique des changements qui commencent à s'opérer dans la commune. Dans ce passage en français, Louise relève, à son insu, un changement notoire à Arradon : depuis son instauration après la Révolution française, la fonction de maire a toujours été dévolue à des paysans aisés d'Arradon et la fin de la seconde guerre mondiale marque un tournant à ce sujet.

¹ LR 1-2 (36.12).

² Une autre fois, apercevant une poupée perdue par une fillette en visite à Penboch, Jean s'exclame : « Elle est là, je vois ses cheveux petits-jaunes ! », sans doute pour *melenig* (diminutif de l'adjectif en breton).

³ LR 3-1 (10.20). Le surnom « Marie Jean-Louis » est dû au prénom du mari.

3.3.2 1945-1965. Retour au calme et modernisation.

La vie reprend son cours normal à Arradon. Les recensements d'après-guerre enregistrent un reflux de la population : départ des réfugiés, peut-être aussi exode des jeunes et attrait de la ville. Le breton continue à être parlé par les anciens mais régresse peu à peu. La langue des générations plus jeunes est un français local parfois truffé de tournures syntaxiques et de mots bretons. Quelques cantiques bretons gardent droit de cité à la paroisse et surtout à Sainte-Anne d'Auray, lieu de pèlerinage bretonnant. Un témoignage écrit inattendu, celui de Youenn Olier, qui séjourne en 1953 chez les Jésuites à Penboch, éclaire la situation linguistique dans les environs.

Jusqu'en septembre 1957, Louise continue de travailler à la ferme de Penboch avec sa belle-sœur Jeanne. Elles reçoivent parfois la visite d'élèves réfugiés dans la propriété voisine pendant la guerre. Une famille des environs d'Épinal¹ prend l'habitude de venir en vacances l'été. Au fil des années, des liens se tissent et deux mariages sont célébrés en 1953 et 1955.

Louise rapporte quelques anecdotes où le breton est mis en exergue :

M' boa me kouezhet ur wezh, oan krapet er lein, kouezhet àr ur barr, m'am boa bet droug ! amañ, àrlerc'h ar barr m'am boa kouezhet àr ar vur, àrlerc'h ar vur m'am boa kouezhet en douaroù. Ha e oa re all douzh ma sell, ma c'hoarezed ha neuse unan bennag ag an Izunac'h, heñvel genin. Ha neuse b' oa, ouian ket ma oa *Marvel* pe piw é labourad en douaroù, ha me grie : « Parra ! Parra ! Parra ! ». *Tonton Jeannot* en deus 'n heniet an dra-ze lies àr ma lerc'h : « Parra ! Parra ! ». *Il savait pas qu'est-ce que c'était, mais il nous entendait dire* : « Parra ! Parra ! ». *Ils riaient tout avec moi, mais alors Marvel disait* : « C'hwi c'hoarzh c'hwi c'hoazh geti ! Hi deus bet droug ! ».

Eurusemant ma oan ket kouezhet àr ... be oa ur pezh maen sorti ag ar vur, a pa vehen bet kouezhet àr ar maen-hont, m'am behe bet em vlos' abominabl ! Mes m'am boa bet droug, *hein !* da ma c'hostez ! ha neuse allen ket *seulement* troiñ ar velin da flastriñ avaloù douar d'ar moc'h. Ha be oa *Janine* pe *Hélène* genin ataw ha me lare dehi : « *Aide-moi !* Sekour me ! ». Ha m'am boa waet da gav' ur medisour kar m'am boa droug, ha m'am boa paset er *radioscopie*, m' boa ket netra ; raet oa bet din ur machin din evid em friksioniñ, *hein !* An dra-se en doa ma aesaet, m'am boa euzh, sed !²

Moi, j'étais tombée une fois, j'étais montée en haut, tombée sur une branche, j'avais eu mal ! ici, après la branche j'étais tombée sur le mur, après le mur j'étais tombée dans les champs. Et les autres étaient en train de me regarder, mes sœurs et puis quelqu'un de l'Ile-aux-Moines, selon moi. Et puis il y avait ... je sais pas si c'était Marcel ou qui en train de travailler dans les champs, et je criais : « Parra ! Parra ! Parra ! »³ Tonton Jeannot a machiné ça souvent après moi : « Parra ! Parra ! » Il savait pas qu'est-ce que c'était, mais il nous entendait dire : « Parra ! Parra ! ». Ils riaient tout avec moi mais alors Marvel disait : « Vous, vous riez encore avec elle ! Elle a eu mal ! ».

Heureusement que j'étais pas tombée sur ... y avait une grosse pierre qui sortait du mur, si j'étais tombée sur cette pierre-là, je me serais blessée terriblement ! Mais j'avais eu mal, hein ! à mon côté ! et alors je pouvais pas seulement tourner le moulin pour écraser des pommes de terre aux cochons. Et y avait Janine ou Hélène avec moi toujours et je lui disais : « Aide-moi ! Aide-moi ! ». Et j'étais allée trouver un médecin car j'avais mal, et j'étais passée à la radioscopie, j'avais rien ; on m'avait donné un machin pour me frictionner, hein ! Ça m'avait guérie, j'avais peur, tiens !

Certains traits syntaxiques du breton rendent la traduction malaisée : le verbe *kouezh* (tomber) est utilisé ici trois fois avec l'auxiliaire d'action : *m'am boa kouezhet* (littéralement : j'avais tombé) pour insister sur le fait de tomber, une fois avec l'auxiliaire d'état pour marquer le résultat : *eurusemant ma oan ket kouezhet àr ...* (heureusement que j'étais pas tombée sur ...).

¹ Deux fils de cette famille, René (né en 1924) puis Pol (né en 1930), ont séjourné à Penboch.

² LR 4-2 (46.43). On peut noter que la désignation des parties du corps est accompagnée du possessif, comme en anglais : *m'am boa bet droug da ma c'hostez* (j'avais eu mal à mon côté), tournure utilisée également en français local. La forme « avoir mal au côté » semble inadéquate pour un bretonnant.

³ De *parrad* (empêcher, parer). Louise demande qu'on arrête sa chute.

L'appel à l'aide *Parra ! parra !* vient en breton, repris en écho par « tonton Jeannot »¹, rappelle Louise qui ajoute en français : « Il savait pas qu'est-ce que c'était, mais il nous entendait dire : '*Parra ! Parra !*. Ils riaient tout avec moi mais alors Marcel disait : '*C'hwi c'hoarzh c'hwi c'hoarzh geti ! Hi deus bet droug !*' » (Vous riez, vous encore avec elle ! Elle a eu mal !). L'utilisation des deux langues est à souligner. Le domestique est cité en breton, un autre appel est adressé en français à une jeune parente de l'Île-aux-Moines : « Aide-moi ! » que Louise traduit ensuite : *Sekour me !*

Louise utilise donc breton et français dans son récit mais aussi dans les citations, indiquant implicitement ou explicitement que certaines personnes, Janine ou Hélène « de l'Île-aux-Moines » et « tonton Jeannot », qui répète son appel au secours, ne comprennent pas le breton.

Le mariage de la nièce de Louise, Anne, avec Pol F. a lieu le 8 septembre 1953 à Arradon, et, selon la coutume, le cortège de noce danse « la ridée » sur la place devant l'église, puis s'arrête dans les cafés sur le chemin de Penboch où a lieu le repas. Pol, ouvrier tôlier, a trouvé du travail à Vannes et le jeune couple s'installe dans la maison de Poulmarh, agrandie à cette époque.

Mariage de la nièce de Louise en 1953. La ridée près de l'église autour des musiciens.



Joseph², marin au long cours, épouse Thérèse F. dans les Vosges le 6 juin 1955. Louise évoque le mariage de son neveu à propos de la forme bretonne du nom Paris ; l'extrait cité commence par le nom d'autres villes, dont Brest où Jo s'installe avec sa famille en 1963, après sa reconversion dans l'industrie électronique et un séjour à Cholet.

¹ Jean, né en 1920, est l'aîné des fils F. Séminariste puis prêtre, il revient tous les étés à Arradon jusqu'à son décès en 1979. De 1957 à 1968, il emmène avec lui dans les Vosges Jeanne, la sœur de Louise, comme servante. L'esprit vif et taquin, il est attentif aux particularités linguistiques, moque gentiment le français local : « du fromache avec du vin rouche » et signe parfois ses lettres « *l'entru person* » (monsieur le recteur).

² Les enfants de Joseph, frère de Louise, et Jeanne sont : Joseph, dit Jo, né en septembre 1930, Anne, née en janvier 1932, et Pierre, dit Pierrot, leur jeune frère né en mars 1933 et décédé en avril 1940.

Me glewe komz a Brest iwe, me grede me Brest a oa pell, pell pell pell pell ! Ha pa m'eus gouiet e oa aze, dam ' ket pell ! Kar, ar wezh kentañ ma oan waet da Vrest, a pa oa waet Jo ha neuse *Thérèse*, ma, be zo ... *ben ob !* be zo gwerso, *hein !* be zo ugent vle ! hag eñv doa daet, ind doa daet a *Cholet* d'an Arradon ur sadorn, sadorn ar Laore, ha *Thérèse* ha neuse ar vugale oa chomet, mes Jo oa waet en-dro d'e labour, *hein !* ha neuse eñv doa lar' din : « *Oh ben, on va aller à Brest !* », « *E amp ... e amp da mond da Vrest ! Te zay d'hon gwel pa vimp du-hont, ma !* ». *J'étais malade, il était venu me voir sur mon lit* : « *Te zay d'hon gwel, hein !* ». *Et j'étais allée, mais dame, quand je suis allée avec eux, il me disait* : « *Weles ket an du-hont golou ?* », « *Geo !* », « *Ben, ahont ema Brest.* »

J'avais trouvé long la route, mais maintenant, quand j'y vais, je trouve pas si long que ça, hein ! mais ils ont raccourci la route aussi, ils viennent plus par la même route ! mais moi, j'aimais bien venir par l'ancienne route car on voyait beaucoup de maisons. On s'arrêtait beaucoup, même avec le train ; quand on venait avec le train, on passait toujours par la même route aussi ... et moi, j'avais encore pitié, y avait qui étaient à attendre, faire le stop, quoi ! mais personne les ramassait ; moi, j'avais encore pitié d'eux, pourtant y avait pas de place ... (...)

Sant-Briou, les religieuses de Saint-Brienc, Sant-Maloù, Roazañ, Nañned (...)

Paris, Bourdell.

J'ai été à Paris rien que, la première fois, c'était pour le mariage à Jo ... On avait loué un compartiment exprès pour nous, hein ! Toi, tu avais six mois. Quand il m'avait dit que c'était là-bas son mariage, « Mon pauvre Jo, je dis, on pourra toujours pas aller ! », « Pourquoi ? », « Tu sais bien, je dis, qu'on pourra pas ; qui c'est qui va machiner la ferme ? ». Mais mémé avait trouvé, tiens, c'était F., hein !

*J'entendais parler de Brest aussi, moi je croyais que Brest était loin, loin loin loin ! Et quand j'ai su que c'était là, dame c'est pas loin ! Car, la première fois que je suis allée à Brest, quand Jo et puis Thérèse étaient allés ... ben, il y a ... ben ob ! il y a longtemps, hein ! il y a vingt ans ! et il était venu, ils étaient venus de Cholet à Arradon un samedi, le samedi des Rameaux, et Thérèse et puis les enfants étaient restés, mais Jo était retourné à son travail, hein ! et puis il m'avait dit : « Oh ben, on va aller à Brest ! », « On va ... on va aller à Brest. Tu viendras nous voir quand on sera là-bas, hein ! ». *J'étais malade, il était venu me voir sur mon lit* : « Tu viendras nous voir, hein ! » *Et j'étais allée avec eux, mais dame, quand je suis allée avec eux, il me disait* : « Tu vois pas les lumières là-bas ? », « Si ! », « Ben, c'est là-bas, Brest ! » (suite en français : *J'avais trouvé long ...*)*

Ce passage montre le changement de la perception que Louise a des distances : Brest lui semble très loin avant qu'elle ne s'y rende. Un autre enseignement réside dans les noms de villes qu'elle donne en breton : *Brest*, *Sant Briou*, *Sant Maloù*, *Roazañ*², *Nañned*, où elle est allée quelquefois, *Bourdell* pour Bordeaux et *Paris*, en prononçant le « s » final³.

L'alternance codique entre français et breton est déroutante quand Louise parle de Brest : elle commence logiquement par citer en français son neveu qui ne parle pas breton : « Oh ben, on va aller à Brest ! », avant de traduire : *E amp da mond da Vrest !* et d'ajouter : *Te zay d'hon gwel !* (Tu viendras nous voir !). Elle reprend son récit en français et cite alors en breton un dialogue qui a sûrement eu lieu en français : « *Weles ket an du-hont golou ?* », « *Geo !* », « *Ben, ahont ema Brest.* » (« Tu vois pas les lumières là-bas ? », « Si ! », « Ben, c'est là-bas, Brest ! »). Cette inversion est rare dans le témoignage de Louise qui utilise généralement les deux langues à bon escient pour les citations. L'anecdote rapportée peut être datée : c'est en 1963 que Jo et sa famille s'installent à Brest.

À l'époque qui suit la seconde guerre, le breton continue à être parlé dans les environs de Vannes, mais seulement par les personnes d'un certain âge. Un témoignage écrit le confirme, évoquant même, sans les nommer, Louise et sa famille. Il s'agit du journal d'un écrivain militant pour la langue bretonne, Youenn Olier, né en 1924 dans une famille bretonnante d'Audierne.

Le numéro 112 de la revue *Imbourc'h* que dirige Youenn Olier est daté du 30 avril 1979. Il est consacré à la publication d'extraits de son propre journal (période 1949-1954) comportant des

¹ LR 1-2 (27.09).

² [r̥ɛã] Le nom breton de Rennes est également cité dans une chanson par Marie-Anne. Voir en 3.2.2.

³ Une anecdote assez connue sur Job Pévédic, député né à Plœmel, relève cette prononciation ; dans le train qui l'emène à Paris, deux voyageurs qui partagent son compartiment se moquent : « Ah, vous allez à 'Pariss' ! avec deux 's' ? », « Non, avec deux cons ! » aurait répondu le député.

indications sur l'usage du breton à cette époque dans la région vannetaise. L'auteur indique un titre dans les pages intérieures : *Enklask diwar-benn stad ar brezhoneg en-dro da Wened etre 1949 ha 1955 : pennadoù tennet euz deiz-levr Youenn Olier* (Enquête sur l'état du breton autour de Vannes entre 1949 et 1955 : extraits du journal de Youenn Olier). Il précise dans sa préface :

Ha me nevez deuet neuze da anavezout rannvro Wened war-bouez va dimeziñ - genidik eo va fried eus Kistreberzh - e oan deuet ivez da dommañ ouzh teodyezh ar rannvro-se ; alese ar c'hoant a oa savet din da ren un enklask diwar-benn stad ar yezh en ur c'horn-bro am boa staget da garout.¹

Comme je venais alors de faire connaissance avec la région de Vannes en raison de mon mariage - mon épouse est originaire de Questembert - j'en étais venu aussi à affectionner la langue orale de cette région ; de là l'envie m'était venue de mener une enquête sur l'état de la langue dans un coin de pays que je m'attachais à aimer.

La traduction ne rend pas exactement la couleur des propos de Youenn Olier. De façon générale, les mots *bro* (pays) et *yezh* (langue) reviennent régulièrement dans son vocabulaire de militant. Dans ce court extrait, on note deux fois *rannvro* (littéralement : portion de pays), puis *korn-bro* (coin de pays) ; l'expression *ar yezh* (« la » langue), sans plus de précision, désigne toujours le breton dans les écrits de Youen Olier ; dans cette préface, est employé aussi le terme *teodyezh* (langue de la langue, langue orale), le mod *teod* désignant la « langue » au sens anatomique².

Le passage concernant Arradon représente six pages environ sur une cinquantaine que compte ce numéro d'*Imbourc'h*. Il est retranscrit ici intégralement - les pointillés marquant sans doute des passages du journal que l'auteur supprime - et seulement interrompu par une traduction en français de ma main que je rajoute à la suite du récit de chaque journée.

Après avoir enseigné les lettres classiques près de Paris, puis à Sierck, en Lorraine, Youenn Olier a obtenu un poste au collège Saint-François-Xavier à Vannes à l'automne 1953. Il est logé quelques mois à Penboch dans la propriété des Jésuites et son journal relate alors la vie qu'il y mène et ses rencontres avec les habitants de la ferme voisine où ses enfants aiment se rendre.

D'ar Sul 26 a viz Gwengolo 1953.

E Pennboc'h e-tal Gwened.

Devezhiad glav. D'ar beure-mañ e oan aet d'an oferenn en Aradon. En iliz n'em eus klevet tamm brezhoneg ebet, nemet war an hent, div vaouez 40-45 vloaz o komz ar yezh.

Gwer-louet, plaen ha sioul ar Mor Bihan, an div « logodenn » o tiskouez splannoc'h o stumm. Estrenvan an « Dreuneg », gant he bod pin, linenn zu Izenac'h hag en diadrenñ, lusennet ha dihwel aod Gourenez ar Wizh, tanav, war-du Porzh-Noalou.

(Dimanche 26 Septembre 1953.

À Penboch près de Vannes.

Journée de pluie. Ce matin je suis allé à la messe à Arradon. À l'église je n'ai pas du tout entendu de breton, sur la route seulement, deux femmes de 40-45 ans en train de parler la langue.

Gris-vert, plat et tranquille, le Mor Bihan, les deux « logodenn » montrent clairement leur forme. L'hébétude³ de la « Drennec » avec son bois de pins, la ligne noire de l'Île-aux-Moines et à l'arrière, brumeuse et difficile à distinguer, la côte de la presqu'île de Rhuys, large, vers Port-Navalo.)

D'ar Meurzh 6 a viz Here 1953.

Nav eur ha kard beure eo. A-c'horre ar prenestr e c'houwelan an aod sklaer eus Izenac'h, laouenaet gant tiez gwenn strewet amañ hag ahont : gwelva anavezet e Gwaien. Bemdez e verzan emañ e Breizh hag ur frealz ez eo daoust m'emañ ar yezh o vervel endro da Wened. Amañ e c'hoarvez ganin komz brezhoneg gant merc'hed ar vereuri e-kichen du-mañ : ar vestrez avat a zo

¹ *Imbourc'h*, n° 112, 1979, *Ur ger a-raok* (Préface). La pagination commence avec le texte proprement dit.

² Le mot *bro* est employé par Louise et les autres bretonnants ; le mot *yezh* leur est inconnu. Louise connaît le nom *Kistreberzh* pour Questembert où le breton a cédé la place au gallo au milieu du XIX^e siècle.

³ *Estrenvan* : hébétude, détresse (FAVEREAU, 1992, p. 228). Ou bien : étrangeté de *estren* (étranger).

eus Izenac'h ha ne oar ket ar yezh, pe gant ar vamm-gozh a zo o chom e ti ar warded ha ne oar mat nemet ar yezh-se tost-da-vat. Laouen eo an holl re-se a-hend-all pa gomzer outo en o yezh ha disul zoken eo c'hoarvezet gant unan anezho toullañ kaoz gant Manaig e brezhoneg.

Er vereuri ez eo marvet ez yaouank an ozac'h gant an droug-skevent. Koumanantet e oa da « zDihunamb » ha levrioù brezhonek en doa : setu pezh a lavar din e c'hoarezed hag a resis ivez penaos e kare e yezh ha ne gav ket din e reont evit plijout din. Hag eñ marvet da dregont vloaz bennak goude ar brezel kentañ n'eo ket bet evit deskiñ ar yezh d'e vugale o deus ouzhpenn ugent vloaz bremañ.

(Mardi 6 Octobre 1953.)

Il est neuf heures et quart du matin. Par le haut de la fenêtre j'aperçois le rivage clair de l'Ile-aux-Moines, égayé de maisons blanches dispersées ici et là : paysage connu à Audierne. Chaque jour je me rends compte que je suis en Bretagne et c'est un réconfort bien que la langue soit en train de mourir autour de Vannes. Ici il m'arrive de parler breton avec les femmes de la ferme près d'ici : la maîtresse pourtant est de l'Ile-aux-Moines et ne sait pas la langue, ou avec la grand-mère qui habite la maison des gardes et ne sait bien que cette langue à peu près. Toutes sont heureuses autrement quand on leur parle dans leur langue et dimanche il est même arrivé à l'une d'elles d'engager la conversation avec Manaig en breton.

À la ferme le maître est mort jeune de la tuberculose. Il était abonné à « Dihunamb » et avait des livres en breton : voilà ce que me disent ses sœurs qui précisent aussi comment il aimait sa langue et je ne crois pas qu'elles le fassent pour me plaire. Comme il est mort à une trentaine d'années environ après la première guerre il n'a pas pu enseigner la langue à ses enfants qui ont plus de vingt ans maintenant.)

D'ar sadorn 10 a viz Here 1953.

Seizh eur diouzh an noz. Emaon o sevel diwar va gwele. Dec'h da veure e oan aet d'am labour gant terzhienn : droug-gouzoug a oa ganin.

.....
Abardaez war ar Mor Bihan. Amzer vrav c'hoazh hiziv evel a-c'houde deroù ar miz. Roz disliv e oa an dour hag-eñ roudennaouet bev etal an aod ; pelloc'h er-maez e oa glas-gwenn lies-arlivet, sklaer avat hag-eñ pikaouet bev ; e-tal Izenac'h roz-louet unvan : bemdez e kemm ar Mor Bihan.

Derc'hent dec'h e oan aet gant ar vugale da welout al loened er vereuri. Unan eus ar merc'hed a labour eno a ziskouezas dezho an daou bemoc'h bihan, al leueoù hag ar saout. Bez e ch'elljont gwelout zoken penaos e c'horoed ar saout (Manaig n'he doa ket bet tro, biskoazh hag a voe bamet). Merc'hed ar vereuri a glask komz brezhoneg ouzh ar vugale. Rannyezh Wened a zeu ganto evel just. Setu un nebeut furmioù : goerein evit goro, divrunn evit divronn (= teziou, o komz eus ar bioù) ; pesketa avat evel er yezh reizh. Tachenn a dalv mereuri.

En deiz all e oa div vag a Sene eoriet dirak an draezhenn. A. a zibune din gwerzennoù eus ar Joubiuz en o sigur. Heson ha kaer e oant. Espar e oa trolinenn ar bigi, du e sioulder an doureier sklaer ha plaen d'abardaez. Ar vartoloded a gomze brezhoneg etrezo hogen, ne gomprenen ket pezh a lavarent. D'ar Sul diwezhañ, em eus klevet daou zen war an oad o prezeg e brezhoneg, ur vaouez kozh ur wech all, bugel ebet avat : a-benn ur rummad e vo marv ar yezh amañ evel e pep lec'h endro da Wened.

(Samedi 10 Octobre 1953.)

Sept heures du soir. Je suis en train de me lever de mon lit. Hier matin je suis allé au travail avec de la fièvre : j'avais mal à la gorge.

.....
Après-midi sur le Mor Bihan. Beau temps encore aujourd'hui comme depuis le début du mois. L'eau était d'un rose délavé bien que rayé vif près de la côte ; plus loin au large elle est d'un bleu pâle aux multiples nuances, claire pourtant malgré des points vifs ; près de l'Ile-aux-Moines un rose-gris uniforme : chaque jour le Mor Bihan change.

Avant-hier j'étais allé avec les enfants voir les animaux dans la ferme. L'une des femmes qui travaille là leur montra les deux petits cochons, les veaux et les vaches. Ils purent même voir comment on traite les vaches (Manaig n'en avait jamais eu l'occasion, et elle fut très étonnée). Les femmes de la ferme cherchent à parler breton aux enfants. C'est le dialecte de Vannes qu'elles utilisent bien sûr. En voici quelques formes : « goerein » pour « goro » - traire -, « divrunn » pour « divronn » - deux seins - (= pis, en parlant des vaches) ; « pesketa » - pêcher - cependant comme dans la langue normale. « Tachenn » signifie « mereuri » - ferme, exploitation agricole -.

L'autre jour deux bateaux de Séné étaient ancrés devant la plage. A. me récitait des vers de Le Joubioux à leur propos. Ils étaient harmonieux et beaux. Le contour des bateaux était superbe, noir dans le calme des eaux claires et

plates de l'après-midi. Les marins parlaient breton entre eux mais je ne comprenais pas ce qu'ils disaient. Dimanche dernier, j'ai entendu deux hommes âgés s'exprimer en breton, une vieille femme une autre fois, aucun enfant cependant : dans une génération la langue sera morte ici comme partout autour de Vannes.)

D'ar Merc'her 14 a viz Here 1953.

Hanternoz tremenet eo : amzer fresk ha teñval, an oabl a zo louet, ar mor gwer-louet, an aod hag an inizi dispis hag arzu. En deizioù-mañ e teu rouz an delioù ; kregiñ a reont da gouezhañ ha merzet em eus kizhier-koad o krapat er gwez dirak an ti, mistr en o sae c'hell-flamm.

N'on ket aet er-maez nemet evid ober prenadennou en Arradon. Peurlenn « Défence et Illustration » ur wech ouzhpenn evit va labour-skol ; notennaouiñ diwar « Gwirionezoù » gant ar Beleg ha prientiñ danvez e sell d'ar pennad a fell din sevel diwar-benn « Imitation ar Werc'hez ». Sac'het eo va barzhonegoù ha va romant. Al labour kenteliañ adarre a zo kaoz. Koulskoude e kav din ez on degouezhet gant ul lodenn eus va romant a c'hellfe broudañ va awen.

Setu bommoù eus ar brezhoneg dre amañ : kalz a cheadurioù a glever. An dra-se a « beutch » = a-bik ; un « tammeutch ». A-hend-all eo rannyezh Wened ordinal ha n'eo ket re fall : deuyt deu glac'h avaleu, bugale ; ur yoc'h, ul le (leue) tañloe [tan, loe] ; loer ; h.a. Siwazh n'em bez ket tro da zivizout pell ; ouzhpenn-se, ne fell ket d'ar vretoneg hag a zo divyezhourion e gwirionez komz e brezhoneg diwar-benn traoù ha na dennont ket war-eeun d'al labour-douar pe d'ar vuhez bemdez da vihanañ. Ar vugale a zeu a-benn da intent an nebeut traoù a vez lavaret dezho. Gwell a se : warbouez bevañ en estrenvo [estrenvro] o defe en em c'houlennet pelec'h e vefe Breizh hag ar brezhoneg er-maez eus o ziegezh.

(Mercredi 14 Octobre 1953.

Il est minuit passé : temps frais et sombre, le ciel est gris, la mer gris-vert, la côte et les îles confuses et noirâtres. Ces jours-ci les feuilles deviennent rousses ; elles commencent à tomber et j'ai remarqué des écureuils qui grimpent dans les arbres devant la maison, magistraux dans leur robe fauve rutilante.

Je ne suis sorti que pour faire des achats à Arradon. Terminer la lecture de « Défence et Illustration » une fois encore pour mon travail scolaire ; prendre des notes de « Vérités » de Le Bellec et préparer la matière de l'article que je dois rédiger à propos de « L'Imitation de la Vierge ». Mes poèmes et mon roman stagnent. À nouveau à cause de mon travail d'enseignant. Pourtant je pense être arrivé à une partie de mon roman qui pourrait aiguiller mon inspiration.

Voici des extraits du breton par ici : on entend beaucoup de chuintements. Ça « pique » - a « beutch » - = a-bik - ; un petit peu - « un tammeutch » -. Autrement, c'est le dialecte habituel de Vannes et ce n'est pas trop mal : venez chercher des pommes, les enfants ; un tas, un veau, feu, cuillère ; lune ; et autres. Hélas je n'ai pas l'occasion de converser longtemps ; de plus, les bretons qui sont bilingues ne veulent pas vraiment parler en breton de choses qui ne concernent pas directement le travail de la terre ou du moins la vie quotidienne. Les enfants parviennent à comprendre le peu de choses qui leur sont dites. Tant mieux : à force de vivre à l'étranger ils se seraient demandés où était la Bretagne et le breton en-dehors de leur maison.)

D'ar Meurzh 20 a viz Here 1953.

Mont er vereuri gant ar vugale. Ar re-mañ a oa aet em raok. Edont er c'hraou o sellout ouzh ar saout. Pelloc'h e oa ar « jav » hag Herve ne oa ket dizaon dirazañ. Setu adarre bommoù brezhoneg eus ar c'horn-bro :

« Ewan eu rid fonnabl » pe « Manaig eu gouehou hag eu dorrou he fyenn ». Ar vugale n'int ket nec'het gant ar brezhoneg disheñvel-se.

Klevout a ran al laboused o richanañ er gwez. Tuchantik, a-dreuz an nivlenn danav heoliet e pare traezhennoù ha tiez an aod enep, beg-douar Arradon hag Izenac'h, evel tachadoù goulaouek.

(Mardi 20 Octobre 1953.

Aller à la ferme avec les enfants. Ils étaient allés devant moi. Ils étaient en train de regarder les vaches. Le cheval - « jav » - était plus loin et Hervé n'était pas rassuré devant lui. Voici à nouveau des extraits de breton du coin :

« Ewan eu rid fonnabl » - Erwan court vite - ou « Manaig eu gouehou hag eu dorrou he fyenn » - Manaig tombera et se cassera la tête -. Les enfants ne sont pas contrariés par ce breton différent.

J'entends les oiseaux chanter dans les arbres. Il y a un instant, à travers la bruine épaisse ensoleillée, les plages et les maisons de la côte en face, la pointe d'Arradon et l'Île-aux-Moines, brillaient comme des taches de lumière.)

D'ar Gwener 23 a viz Here 1953.

Dec'h da noz e oa ar mor el laezh da 6 eur hanter. Reklom a oa ha skeiñ a rae an houlennoù berr ha gwer ouzh diaz ar voger en ur strinkañ fru er vann. Pelloc'h war-du ar Vensem, e safare kalz an doureier ha Wanig en doa aon.

O tistreiñ e klevjomp [e kevjomp] gant mevel ar vereuri a oa oc'h arat. Komz a rejomp brezhoneg outañ. Pa voemp degouezhet er c'hraou e voe kaset Manaig da welout penaos e eve mat al leueoù bihan al laezh « bihan ». « Teu welou splann » a lavare ar vestrez. Ha va merc'h da c'houlenn perak n'o doa ket teziou al leueoù.

(Vendredi 23 Octobre 1953.

Hier soir la mer était haute à six heures et demie. Il y avait des rafales et les vagues courtes et vertes frappaient contre le bas du mur en éclaboussant et projetant des embruns¹. Plus loin du côté du Vincin², les eaux faisaient beaucoup de bruit et Wanig avait peur.

En revenant, nous rencontrâmes le valet de la ferme qui était en train de labourer. Nous lui parlâmes breton. Quand nous fûmes arrivés dans l'étable, Manaig fut amenée voir comment les petits veaux buvaient bien le « petit » lait. « Tu verras bien » disait la maîtresse. Et ma fille de demander pourquoi les veaux n'avaient pas de pis.)

D'ar Meurzh 27 a viz Here 1953.

Ul lizher a-berzh Kraff. Gwelloc'h eo ar bed gantañ ha bez e c'hello adkregiñ da labourat. E-touez traoù all a lavar din, ne gomze [gomzer] ket mui [brezhoneg] ouzh ar vugale war ar maez, zoken e Skaer³. Pell 'zo e kredañ ez eo marv ar brezhoneg poblek adal bremañ. N'eo ket hiziv eo da gas da benn an emgann d'hen saveteiñ, en naontekvet kantvet e oa da gas da benn an emgann-se : n'hon eus bet neuze nemet saverion pe dastumerion werzioù ha sonioù poblek par o selloù bepred war-du Pariz, kaer a vo lavarout, o c'hortoz plasoù ha brud diganti. Ha krog e oad adal neuze da exploetiñ o fobl ken e oa ur vezh. I avat a studie !

Setu notennoù all diwar-benn ar brezhoneg a glevan : dou=dehou= dezhañ (e Gwaien= deñ) kas trouz ; serriñ= dastum h.a.

(Mardi 27 Octobre 1953.

Une lettre de Kraff. Il va mieux et pourra recommencer à travailler. Il me dit, entre autres choses, qu'on ne parle plus [breton] aux enfants à la campagne, même à Scaer. Il y a longtemps que je crois que le breton populaire est mort dorénavant. Ce n'est pas aujourd'hui qu'il faut mener à bien le combat pour le sauver, c'était au dix-neuvième siècle de mener ce combat-là : nous n'avons eu alors que des compositeurs ou collecteurs de plaintes et chansons populaires aux regards toujours fixés vers Paris, on aura beau dire, en attendant des places et de la renommée. Et ils avaient commencé dès lors à exploiter leur peuple au point que c'en était une honte. Eux pourtant étudiaient !

Voici d'autres notes sur le breton que j'entends : - à lui - « dou=dehou=dezhañ » (À Audierne = « deñ »), faire du bruit ; ramasser et autres.)

D'ar Yaou 19 a viz Du 1953.

An delioù n'int ket kouezhet holl c'hoazh. A-dreñv ar maner-mañ e vir ar gwez o gwisk liesliv, rouz, melen hag arruz. Pell eo ar goañv da zont.

¹ La version de Youen Olier dans le journal qu'il publie en breton en 1996 est un peu différente : *reklom a oa, ha skeiñ a rae an houlennoù berr, gwer-eston o liv, ouzh diaz ar voger, en ur vannañ fru dreist dezhi : un arvest nevezet bepred* (il y avait des rafales, et les vagues courtes, d'une étonnante couleur verte, frappaient contre le bas du mur, en projetant des embruns par-dessus : un spectacle sans cesse renouvelé). OLIER, 1996, p. 164.

² Traduction incertaine pour *Vensem*.

³ Dans la publication de son journal en 1996, Youen Olier écrit : *E-touez traoù all e lavar din ne gomzer mui brezhoneg ouzh ar vugale, war ar maez zoken, diwar vremañ, en e gorn-bro, e Skaer*. OLIER, 1996, p. 165.

Disul avat e oan aet betek ar chapel ar Moustoer d'an oferenn, etre Arradon ha Larmor-Baden. Parkeier enk, brouskoad rouz, pradeier glas-krenn, ur vrumenn damzu, goañv Breizh evel m'em eus soñj bezañ hen gwelet ken alies e Breizh.

Ur chapelig dister eo hini ar Moustoer. Ne oa ket kalz plas enni : un hanter-kant bennak a dud, an darn vuiañ merc'hed kozh a-walc'h e koef, o tont eus ar gêriadenn dostañ a gav din. Ur sarmon e galleg a voe distaget gant ar c'hure, didalvez a-walc'h, meneg ennañ a Sant Marzhin hag eus « hor bro » : « Galia » ! Esmaeet e voen avat gant ar c'hantikoù brezhonek a voe kanet da c'houde, hag a oa e brezhoneg mat. An dud fidel a adkroge gant an diskan, nebeut anezho a ouie ar pozioù kanet gant ar c'hure. Hemañ a zistage mat « santelezh » pe « hiraezh » e-giz er yezh lennegel e Gwened. Nemet dre vras e tistaged « ean » « yañ » evel tud ar vereuri, « inyañ » evit « enean », « nyañ » evit « nean » un-silabennek. Meur a gantik a voe kanet, lod anezho gant un ton gall : « na braset ur sakramant » lod all gant tonioù brezhonek, brav a-hend-all nemet ankounac'haet ganin hiziv.

(Jeudi 19 Novembre 1953.

.....
Les feuilles ne sont pas encore toutes tombées. Derrière ce manoir, les arbres gardent leur habit multicolore, roux, jaune et rougeâtre. L'hiver est long à venir.

Dimanche pourtant je suis allé jusqu'à la chapelle de Moustoir à la messe, entre Arradon et Larmor-Baden. Des champs étroits, des buissons roux, des prés tout verts, une brume noirâtre, l'hiver de Bretagne comme je ne me souviens pas de l'avoir vu si souvent en Bretagne.

La chapelle du Moustoir est une modeste petite chapelle. Il n'y a pas beaucoup de place : une cinquantaine de personnes, pour la plupart des femmes assez âgées en coiffe, venant du village le plus proche, je pense. Un sermon en français est prononcé par le vicaire, sans grand intérêt, qui mentionne Saint Martin et « notre pays » : « La Gaule » ! Je fus ému cependant par les cantiques bretons qui furent chantés ensuite, et qui étaient en bon breton. Les fidèles reprenaient le refrain, quelques uns connaissaient les couplets chantés par le vicaire. Celui-ci prononçait bien « santelezh » ou « hiraezh » comme dans la langue littéraire à Vannes. Mais en général on prononçait « ean » « yañ » - lui - comme les gens de la ferme, « inyañ » pour « enean » - âme -, « nyañ » pour « nean » - ciel - en une syllabe. Plusieurs cantiques furent chantés, certains sur un air français : « quel grand sacrement », d'autres sur des airs bretons, beaux d'ailleurs mais que j'ai oubliés aujourd'hui.)

D'ar meurzh 16 a viz Meurzh 1954.

.....
D'ar Sul a-raok e oamp aet da Geranna e karr-tan a-gevret gant A. E toull an iliz, e werzhed levriouigoù kantikoù brezhonek. Ur sarmon brezhonek a voe gant an Ao. Beleg ar Palleg ; a Blouhineg. Aes e oa da intent, da A. zoken, ar menozioù a zisplege avat ne blijent ket din atav.

Leun chouk e oa an iliz. Ne oa eno tost da vat nemet koefoù Gwened. Gwrac'hed kozh a verzhis, bihan ha roufennet holl, gant ur ch'oef lien en-dro d'o dremm krizet. Pa zeuas an ambrougadedeg-lid er-maez da ziwezh an oferenn-bred, piv a weljomp o tougen delwenn Santez Anna nemet an Henoù e-unan, touzet pizh e vlev ha karadek e zremm : d'ar wech-mañ c'hoazh ne voe nemet kantikoù brezhonek. ¹

(Mardi 16 Mars 1954.

.....
Dimanche dernier nous sommes allés à Sainte-Anne en automobile avec A. À l'entrée de l'église, on vendait de petits livres de cantiques bretons. Un sermon en breton fut prononcé par le prêtre, M. Le Palleg ; de Ploubinec. Il était facile à comprendre, même pour A., les idées qu'il exposait pourtant ne me plaisaient pas toujours.

L'église était pleine à craquer. Il n'y avait là pour ainsi dire que des coiffes de Vannes. Je remarquai de vieilles femmes, petites et toutes ridées, avec une coiffe de toile autour de leur visage plissé. Quand vint le cortège solennel se sortie à la fin de la grand-messe, nous vîmes, portant la statue de sainte Anne, Le Heno lui-même, cheveux très ras et visage avenant : cette fois-ci encore, il n'y eut que des cantiques en breton.)

Cette longue citation se termine par l'évocation d'une messe à Sainte-Anne d'Auray, située un peu après le séjour de l'auteur à Penboch, intéressante néanmoins car elle souligne l'atmosphère particulière à ce lieu de pèlerinage bretonnant.

¹ *Imbourc'h, niverenn 112, 1979, p. 181-187.*

L'ensemble est donc extrait par l'auteur du journal qu'il tient régulièrement en breton dans les années d'après guerre. En 1996, paraît aux éditions *Imbourc'h* celui de l'année 1953 : *Distro e Breizh - Gwened, kentañ lodenn - Deizlevr 1953* (Retour en Bretagne - Vannes, première partie - Journal de 1953) où l'on retrouve les passages cités en 1979, parfois légèrement différents, et illustrés par quelques photos de ses enfants à Penboch. Le numéro d'*Imbourc'h* d'avril 1979 comporte seulement à la fin une illustration intitulée *Pennboc'h* signée par son épouse et une carte du golfe et des environs ; tracée à la main, celle-ci mentionne les lieux : *an Alre, Bonoù, Arradon, Pennboc'h, Gwened, Izenac'h, Enez Arz, Pleg-Mor ar Morbihan, Sene, Trevlean, Sulieg, Lanngroaz, Kistreberzh, Teiz, Hezoù, An Ozac'h, Surzbur, Ambon, Arzon Porzh Noaloù, Ledenez ar Wizh, St-Gweltaz, Susinioù, Pennerv, Damgan, Hent Gwened-Redon, Hent Gwened-Naoned*¹.

Le texte de Youenn Olier mériterait une étude détaillée : langue employée, descriptions soignées, idées et sentiments exprimés par l'auteur, etc. L'analyse sommaire qui suit relève seulement les remarques relatives à l'emploi du breton à Arradon à cette époque, aux particularités du parler local et aux échanges en breton entre la famille Olier et ses voisins.

Huit jours sont mentionnés dans ce passage si l'on excepte le dernier relatif à Sainte-Anne d'Auray. Le premier jour est le dimanche 26 septembre 1953 et Youen Olier note qu'à la messe d'Arradon, il n'a pas entendu de breton, *tamm brezhoneg ebet*, mais qu'en chemin, il a rencontré deux femmes de 40-45 ans qui parlent cette langue : *o komz ar yezh* (en train de parler la langue).

Le mardi 6 octobre, l'auteur se réjouit de son retour en Bretagne mais se désole de l'abandon du breton aux environs de Vannes ; il mentionne ses échanges en breton avec ses voisines de Penboch : *merc'hed ar veureuri* (les femmes de la ferme) et *ar vamm-gozh a zo o chom e ti ar warded* (la grand-mère qui habite dans la maison des gardes) qui ne connaît bien que cette langue, dit-il, ce qu'affirme aussi Jeanne à propos de « la mémé de Penboch », née à Arradon en 1869 :

Ben, par exemple, chez la mémé, la mémé de Penboch par exemple, on lui parlait ... on lui parlait en breton, quoi ! alors je me rappelle, et puis François et Titine ils savaient le breton, hein ! et puis un jour, je me rappelle que François ... il y avait du tonnerre et puis la mémé avait peur alors elle était venue chez nous et puis alors François qui était tout petit, il disait ... il disait à la mémé « Regarde la lune ! » qu'il disait, il était tout petit, parce qu'y avait des éclairs. « *Serr ha veg, eston !* » qu'elle lui disait et alors il disait « *Santez Anna benniget !* » parce que la mémé disait « *Santez Anna benniget !* » (rire) alors ... je te dis, c'est des choses qu'on se rappelle, quoi !²

Le témoignage de Youenn Olier est précis en ce qui concerne les habitants de la ferme de Penboch : il rapporte que la maîtresse, *ar vestrez*, est de l'Île-aux-Moines, que le maître, *an ozac'h*, est mort jeune de la tuberculose, qu'il était abonné à *Dibunamb* et attaché à la langue bretonne. Il note que les bretonnantes sont heureuses quand on s'adresse à elles en breton et que l'une d'elles adresse même la parole à Manaig - la fille de l'auteur - dans cette langue.

Le samedi 10 octobre, l'auteur rapporte à nouveau des échanges entre ses enfants et les habitantes de la ferme en mentionnant le dialecte de Vannes. *Merc'hed ar vereuri a glask komz brezhoneg ouz ar vugale. Rannyez'h Wened a zeu ganto evel just* (littéralement : les-femmes de la ferme cherchent à parler breton aux enfants. Le-dialecte de Vannes vient avec elles comme de-juste). Les conversations portent le plus souvent sur les animaux de la ferme et l'auteur note quelques formes du breton local : *goerein, divrunn, tachenn, pesketa*, ajoutant pour ce dernier *evel er yezh reizh* (comme dans la langue normale, correcte).

Youen Olier relève aussi ce même jour la présence de deux bateaux de Séné ancrés devant la plage de Penboch, il entend les marins parler breton entre eux mais ne comprend pas ce qu'ils disent : *Ar vartoloded a gomze brezhoneg etrezo hogen, ne gomprenen ket pezh a lavarent*. Enfin il note

¹ *Imbourc'h, niverenn 112, 1979, p. 192.*

² JB (13.00). *Serr ha veg, eston !* (Ferme ta bouche, idiot !), *Santez Anna benniget* (Sainte Anne bénie !).

qu'aucun enfant ne parle breton et conclut : *a-benn ur rummad e vo marv ar yezh amañ evel e pep lec'h endro da Wened* (dans une génération la langue sera morte ici comme partout autour de Vannes).

Le mercredi 14 octobre, le journal consigne à nouveau des formes locales du breton, relevant les nombreux chuintements, citant quelques propos adressés aux enfants en dialecte de Vannes, *rannyezh Wened ordinal ha n'eo ket re fall* (le dialecte ordinaire de Vannes et ce n'est pas trop mal). Pour sa part, Youenn Olier regrette de ne pouvoir parler davantage avec ses voisins bretonnants. Il se réjouit cependant que ses enfants parviennent à comprendre ce qu'on leur dit et qu'ils aient l'occasion d'entendre parler breton en dehors de leur famille : *Ar vugale a zeu a-benn da intent an nebeut traoù a vez lavaret dezho. Gwell a se : war-bouez bevañ en estrenvro [estrenvro] o defe en em c'houlennet pelec'h e vefe Breizh hag ar brezhoneg er-maez eus o ziegezh*. L'auteur nomme *estrenvro* (pays étranger) le lieu de ses précédentes affectations, région parisienne et Lorraine, *Breizh hag ar brezhoneg* (la Bretagne et le breton) étant pour lui le pays et la langue.

Le mercredi 20 octobre, Youen Olier raconte une nouvelle visite à la ferme où les enfants le précédent, et rapporte quelques phrases en breton local : *Ewan eu rid fonnapl* (Erwan court vite), *Manaig eu gouebou hag eu dorrou he fyenn* (Manaig tombera et cassera sa tête). Il souligne que les enfants ne sont pas contrariés par ce breton différent.

Le vendredi 23 octobre, il est question d'une rencontre avec le domestique de la ferme, *mevel ar vereuri*, à qui la famille Olier s'adresse en breton, puis d'une nouvelle visite dans l'étable où Manaig est invitée à venir voir comme les veaux boivent bien : *Teu welou splann* (tu verras bien).

Le mardi 27 octobre, quelques formes locales sont soulignées, notamment *dou=debou= dezhañ* (à lui) qu'il compare à la forme employée à Audierne (*deñ*).

Le pardon du Moustoir occupe l'essentiel du récit consigné le jeudi 19 novembre. Youen Olier apprécie peu le sermon en français qui mentionne Saint Martin et la Gaule, présentée comme « notre pays » : *meneg ennañ a Sant Marzhin hag eus « hor bro » : « Galia » !* L'auteur utilise ici les deux formes, vannetaise et standard, de la préposition : *a* et *eus*, peut-être en raison de sa familiarisation avec le parler local. Si le sermon l'irrite un peu, les cantiques en breton sont une source de satisfaction et d'émotion : *esmaet e voen avat gant ar c'hantikou brezhonek*. Il note que les fidèles reprennent les refrains, quelques uns chantant les couplets avec le prêtre, et il souligne un trait phonologique de la région vannetaise : la prononciation *yañ, inyañ, nyañ*, précisant pour le premier *evel tud ar vereuri* (comme les gens de la ferme).

La version que Youen Olier donne en 1996 du même journal est parfois un peu différente. Ce qui concerne le mercredi 14 octobre 1953 en particulier apporte quelques réflexions intéressantes.

(...) Setu bommoù eus ar brezhoneg a glever dre amañ, gant kalz a cheadurioù : « An dra-ze a beutch¹... » « un tammeutch » evit « un tammig ». Gwall iskis evit brezhonegerion ha n'int ket eus ar c'horn. A-hend-all ez eo rannyezh Wened ordinal a vez prezeget : « Deuyt deu glac'h avaleu, bugale... » Ha setu un nebeut gerioù « krapein », « ur yoc'h », « ul le », « eun (an) tañ », « loe », « loer » ... Siwazh, n'em eus ket tro da zivizout pell amzer. Ar vugale a zeu a-benn da intent an nebeut gerioù a vez lavaret dezho. Gwell a se ; Kompren a reont gwelloc'h petra eo Breizh hag he yezh. Manaig, evit gwir, a gompren mat-tre.

Annette a zo souezhet dre ma klev brezhoneg en ur c'horn a gave dezhi e oa peurzivezhonekaet ; Anne-Marie, a labour e stal va mammeg e Kistreberzh, a zisklerias n'he dije ket kredet e komzed brezhoneg ken tost da Wened. (...)²

(...) *Voici des extraits du breton que l'on entend par ici, avec beaucoup de chuintements* : « An dra-ze a beutch... » [ça pique] « un tammeutch » pour « un tammig » [un petit peu]. C'est très étrange pour des bretonnants qui ne sont pas du coin. Autrement c'est le dialecte ordinaire de Vannes qui est parlé : « Venezh c'herberzh des

¹ Souligné dans le texte original.

² OLIER, 1996, p. 160-161.

pommes, les enfants... » Et voici quelques mots : monter, un tas, un veau, le feu, cuillère, lune ... Hélas, je n'ai pas l'occasion de discuter longtemps. Les enfants parviennent à comprendre les quelques mots qu'on leur dit. Tant mieux ; ils comprennent mieux ce qu'est la Bretagne et sa langue. Manaig, à vrai dire, comprend très bien.

Annette est étonnée d'entendre du breton dans un coin qu'elle croyait complètement débrettonnisé ; Anne-Marie, qui travaille dans la boutique de ma belle-mère à Questembert, déclara qu'elle n'aurait pas cru qu'on parlait breton si près de Vannes. (...)

Deux remarques ressortent de ce nouveau récit : d'une part, l'étrangeté du vannetais pour les autres bretonnants ainsi que l'adaptabilité des enfants, d'autre part l'étonnement de la femme de l'auteur, et de l'employée de sa belle-mère, face au fait que le breton soit parlé à cette époque si près de Vannes. Une phrase de la version précédente du journal n'a pas été reprise :

Siwazh n'em bez ket tro da zivizout pell ; ouzhpenn-se, ne fell ket d'ar vretoned hag a zo divyezhourion e gwirionez komz e brezhoneg diwar-benn traoù ha na dennont ket war-eeun d'al labour-douar pe d'ar vuhez bemdez da vihanañ.¹

Hélas je n'ai pas l'occasion de converser longtemps ; de plus, les bretons qui sont bilingues ne veulent pas vraiment parler en breton de choses qui ne concernent pas directement le travail de la terre ou du moins la vie quotidienne.

Youen Olier semble regretter de ne pouvoir discuter davantage en breton avec ses voisins, faute de temps mais aussi en raison, dit-il, de la réticence des bretons - *ar vretoned* sans majuscule - bilingues à parler en breton de ce qui ne concerne pas la vie quotidienne. Ce point est à noter : la langue bretonne semble cantonnée à certains champs particuliers, peut-être son exclusion de l'école est-elle cause du manque d'aisance de ses locuteurs pour aborder d'autres domaines.

Une réflexion sur le déclin du breton populaire mérite aussi d'être soulignée ; le mardi 27 octobre, Youen Olier évoque une lettre reçue d'un certain « Kraff » qui lui signale que même à Scaer les enfants de la campagne ne parlent plus breton et il poursuit :

Pell 'zo e kredañ ez eo marv ar brezhoneg poblek adal bremañ. N'eo ket hiziv eo da gas da benn an emgann d'hen saveteiñ, en naontekvet kantvet e oa da gas da benn an emgann-se : n'hon eus bet neuze nemet saverion pe dastumerion werzioù ha sonioù poblek par o selloù bepred war-du Pariz, kaer a vo lavarout, o c'hortoz plasoù ha brud diganti. Ha krog e oad adal neuze da esploetiñ o fobl ken e oa ur vezh. I avat a studie !²

Il y a longtemps que je crois que le breton populaire est mort dès maintenant. Ce n'est pas aujourd'hui qu'il faut mener à bien le combat pour le sauver, c'était au dix-neuvième siècle de mener ce combat-là : nous n'avons eu alors que des compositeurs ou des collecteurs de plaintes et chansons populaires aux regards toujours fixés vers Paris, on aura beau dire, attendant d'en obtenir des places et de la renommée. Et dès lors ils ont commencé à exploiter leur peuple³ au point que c'en était une honte. Eux pourtant, ils étudiaient !

Youenn Olier considère le breton populaire comme mort désormais et pense que le combat pour le sauver aurait dû être mené au XIX^e siècle ; il met en cause l'attitude des folkloristes de l'époque qu'il décrit comme préoccupés par leur propre renommée, ayant les regards tournés vers Paris et exploitant la veine populaire de façon honteuse. La dernière phrase *I avat a studie !* (eux pourtant ils étudiaient) est difficile à interpréter : peut-être l'auteur souligne-t-il la responsabilité de ces élites bretonnantes vis-à-vis du peuple qui n'a pas accès à l'instruction.

Une étude plus approfondie de l'œuvre de Youenn Olier serait nécessaire pour analyser ses réflexions relevées dans un contexte d'après-guerre et éditées ensuite : le climat n'est pas toujours serein car on reproche à certains militants bretons leurs choix politiques pendant la guerre. À ce sujet, le numéro d'*Imbourc'h* cité comporte le récit d'un échange animé :

¹ *Imbourc'h, niverenn 112, 1979, p. 184.*

² *Imbourc'h, niverenn 112, 1979, p. 185-186.*

³ Littéralement : Et commencé il était depuis alors à exploiter leur peuple. La traduction est malaisée car le sujet est impersonnel mais le possessif désigne clairement les personnes dont il est question auparavant.

D'ar Meurzh 27 a viz Ebrel 1954.
E Gwened.

.....
Disadorn d'an abardaez e oan aet betek Senolf : iliz ha dreist-holl chapell kaer kenañ ; ur brageriz e gwirionez.

En ostaleri e krogis da aters an ostiz diwar-benn brezhoneg ar c'horn-bro. Setu ma stagas e gendivizer, ur micherour eus an Oriant anezhañ, d'am atahinañ, droug ennañ :

« Chwi 'zo ur 'Breizatao', c'hwi 'fell deoc'h implijout ar brezhoneg a-enep da Vretoned all... »

Saouzanet e voen da gentañ : ne oa ket rakwelet an dra-se e program va enklaskadenn. Kavout a ris ar stek da stankañ e glapenn :

« Ne zlee ket bezañ kennebeut un dro evit an estrenion da zismegañsiñ ar Vretoned, » emeve ha displegañ a ris penaos e veze graet goap ouzh va zad en arme er penn kentañ peogwir ne ouie mat nemet e yezh. Hag an den neuze da dreñ a-du ganin : ya, ar brezhoneg a oa ur yezh, n'oa ket un trefoedach, ret e oa kelenn anezhañ er skolioù ; stagañ a reas gant ur brezegenn hir d'henn diskouez en ur venegiñ bep an amzer bommoù brezhoneg evit prouiñ pegen mat e anaveze ar yezh. An ostiz ne ranne grik : alvaonnet-mik e oa. Me a oa bamet : paeañ a ris ur banne dezhañ ha n'am bije paeet dezhañ unan pe zaou ouzhpenn em bije e lakaet da goumanantiñ d' « Al Liamm » aes-tre ma ne vij e ket bet ken ker.¹

(Mardi 27 avril 1954.
À Vannes.

.....
Samedi dans la soirée je suis allé jusqu'à Saint-Nolf : église et surtout chapelle très belle ; un joyau en vérité. À l'auberge je commençai à interroger l'hôtelier au sujet du breton du coin. Voilà que son interlocuteur, un ouvrier de Lorient, commença à me provoquer, en colère :

« Vous êtes un 'Breizatao', vous voulez employer le breton contre d'autres Bretons ... »

Je fus d'abord désorienté : cela n'était pas prévu dans le programme de mon enquête. Je trouvai le moyen de lui clouer le bec :

« Il ne doit pas non plus être une occasion pour les étrangers de mépriser les Bretons », dis-je et je lui expliquai comment on s'était moqué de mon père à l'armée au début parce qu'il ne savait bien que sa langue. Et l'homme alors de se ranger de mon côté : oui, le breton était une langue, ce n'était pas un patois, il fallait l'enseigner dans les écoles ; il commença un long discours pour le montrer en mentionnant de temps en temps des bribes de breton pour prouver qu'il connaissait bien la langue. L'hôtelier ne disait mot : il était tout-aburi. Moi, j'étais enchanté : je lui payai un verre et si je lui en avais payé encore un ou deux, je l'aurais très facilement amené à s'abonner à « Al Liamm » si ça n'avait pas été si cher.)

Cette rencontre, en avril 1954, entre l'auteur qui poursuit son enquête sociolinguistique et un ouvrier lorientais de passage à Saint-Nolf révèle une vive tension dans la société bretonne ; les choix de certains militants bretons aux côtés des Allemands pendant la seconde guerre mondiale pèsent lourd sur les consciences et nourrissent des sentiments ambivalents envers la langue bretonne : l'ouvrier rencontré, d'abord très agressif, évolue au cours de la conversation et paraît sensible aux arguments de Youenn Olier. Le récit de la scène est fait par ce dernier dans l'extrait de son journal en breton publié dans *Imbourc'h*. Le dialogue a eu lieu en français, sauf les bribes de breton que l'ouvrier tient à insérer dans ses propos ; il est donc traduit en breton et relu par l'auteur lors de la publication en avril 1979. Il révèle l'image négative attachée après la guerre aux militants bretons, ici qualifiés de *Breizatao*², rejet qui se retourne aussi contre la langue bretonne.

Ce témoignage écrit d'un militant breton originaire du Finistère ayant séjourné à Penboch quelques mois à l'automne 1953 confirme les témoignages oraux recueillis et donne un éclairage extérieur sur les pratiques linguistiques à cette époque. Il montre la possibilité d'un dialogue en breton entre des locuteurs locaux et un intellectuel bretonnant ; il livre aussi des réflexions intéressantes sur les champs d'utilisation du breton populaire et sur son destin.

¹ *Imbourc'h, niverenn 112, 1979, p. 177-178.*

² *Breiz atao* : Bretagne toujours, nom d'une revue militante.

Les données statistiques des recensements sont une autre source de renseignements sur la population locale. L'après-guerre est marqué à Arradon par un reflux démographique, mis en évidence dans le tableau suivant qui juxtapose les chiffres de 1936, 1946, 1954, 1962 et 1968.

Population	au chef-lieu	éparse	municipale	comptée à part	totale
1936	269	1239	1508	101	1609
1946	353	1553	1906	147	2053
1954	417	1286	1703	79	1782
1962	346	1302	1648	128	1776
1968	345	1624	1969	200	2169

Tableau 7. Population d'Arradon de 1936 à 1968. (Recensements. Archives de la mairie d'Arradon)

Le recensement de 1962 est celui qui marque le plus la régression de la population après la guerre de 1939-1945. La population municipale est alors de 1648 habitants auxquels s'ajoutent 128 personnes comptées à part, essentiellement les pensionnaires du collège Saint-Jean-Baptiste. La « nomenclature des hameaux, écarts et lieux-dits du Morbihan » établie par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques, précise le nombre d'habitants par villages. « Commune 003. ARRADON, Arrondissement : VANNES. 6 km SO, Canton : VANNES O, Population totale : 1776 habitants, Immeubles : 603, Ménages : 478, Superficie : 1837 Ha, Nombre d'écarts : 125. » La liste qui suit précise pour chaque lieu-dit : le nom, le nombre de résidences principales, le nombre d'habitants et la situation par rapport au chef-lieu. Le Moustoir, situé à « 30 SO » (trois kilomètres au sud-ouest du bourg), compte 35 habitations principales et 115 habitants. Les autres gros villages sont : le Gréo (73 habitants), Poulmarh (57), Botquelen (55), Bourgerel (50), la Lande du Bourg (45), Quibias (41), Petit-Molac (34), Loqueltas (32), Kervadec, Pramer et Sainte-Barbe (25 habitants chacun).

Le pôle du Moustoir et du Gréo ainsi que les villages de Bourgerel et Loqueltas conservent donc en 1962 un certain poids mais les villages qui se développent sont situés près du bourg (Poulmarh et Quibias) ou sur la route de Vannes (la Lande du Bourg, Botquelen et Petit-Molac).

La répartition par catégories socio-professionnelles et secteurs d'activité est la suivante :

0 Agriculteurs exploitants	162	0 Pêche	41 (22)
1 Salariés agricoles	36	1 Agriculture	196 (195)
2 Patrons (industrie et commerce)	84	2 Industrie extraction	0
3 Professions libérales, cadres sup.	29	3 Bâtiment, Travaux publics	114 (50)
4 Cadres moyens, instituteurs	35	4-5 Autres industries transformation	36 (23)
5 Employés (bureau et commerce)	35		
6 Ouvriers	212	6 Transports (maritimes ...)	53 (37)
7 Personnel de service (ménage ...)	39	7 Commerce, banque, assurance	58 (37)
8 Autres (clergé, armée, police)	31	8 Service (domestiques ...)	93 (75)
9 Personnes non actives	991	9 Service public, administration, armée	64 (34)

Le nombre d'actifs travaillant dans la commune indiqué entre parenthèses montre que la plupart des habitants ont un emploi à Arradon à cette époque.

Les deux classifications montrent que le secteur agricole, bien qu'en régression, emploie 196 personnes, soit près du tiers des 655 actifs, la pêche 42 personnes, le secteur commercial 58 personnes ; les 212 ouvriers semblent principalement employés dans l'industrie du bâtiment.

Des répartitions par sexe, âge et niveau d'études complètent ces statistiques. 715 personnes ne possèdent aucun diplôme, 333 sont titulaires du Certificat d'Études primaires, 58 du BEPC (Brevet d'Études du Premier Cycle), 30 du baccalauréat et 18 d'un diplôme de l'enseignement supérieur. D'autres diplômes professionnels ou techniques sont également mentionnés : 46 certificats d'aptitude professionnelle, 13 brevets (8 professionnels et 5 d'enseignement) et 17 « autres ».

138 actifs, soit 21% du total de ceux-ci, sont arrivés dans la commune depuis 1954 et 473 des 655 actifs travaillent dans la commune. La physionomie de la population arradonnaise en 1962 évolue donc un peu, mais sans grand bouleversement.

Le recensement de 1962 évalue aussi l'équipement des habitations en eau courante : sur 471 logements, 193 (40,8%) sont raccordés au réseau collectif de distribution d'eau, 78 (16,4%) à une canalisation privée et 199 (42,6%) n'ont pas accès à l'eau courante dans la maison.

Les installations sanitaires sont précisées : 73 logements (15,3%) sont équipés d'une baignoire ou d'une douche, 12 (2,5%) d'un lavabo avec eau froide seulement, 7 (1,5%) avec eau chaude également, 173 autres logements ont un point d'eau courante (36,8%) et 199 en sont dépourvus.

Les « cabinets d'aisance » sont également répertoriés : à l'intérieur du logement, 121 cabinets dont 90 avec chasse d'eau, ou à l'extérieur du logement, 97 cabinets dont 76 avec chasse d'eau. La majorité des logements, 258 sur 471 soit 53,7%, sont classés dans la catégorie « autre cas ».

Ce relevé montre qu'après l'électricité, l'eau courante équipe peu à peu les maisons mais 199 des 471 logements en sont encore dépourvus et les équipements sanitaires sont peu répandus.

Dans la famille de Louise, la maison de Poulmarh agrandie en 1953 est équipée d'un système d'eau courante grâce à une cuve installée au grenier : l'eau provient d'un puits dans la cour derrière la maison, une pompe permet chaque jour d'alimenter la réserve en hauteur. Un « cabinet d'aisance » est installé au rez-de chaussée, relié à une fosse fixe, un broc que l'on remplit faisant office de chasse d'eau. L'évier est le seul point d'eau de chaque ménage : on y fait la cuisine, la vaisselle, la toilette. L'eau est chauffée pour les shampoings¹. Au moment du raccordement au réseau collectif de distribution d'eau, la maison s'équipe d'une petite salle d'eau à l'étage avec une baignoire « sabot » et un lavabo.

La ferme de Penboch est vendue en 1957 par les Jésuites et les nouveaux propriétaires, des Parisiens, y installent l'eau courante pour le confort de leur résidence secondaire. Pour Louise, le mois de septembre 1957 marque l'adieu difficile à Penboch. Elle raconte ce moment en décrivant la disposition de la maison principale.

B'oa ur pezh kraou ! Be oa neuse unan ker braz-mañ evid lekel ... etre an ti-tan ha neus' ar c'hraou, evid lekel ar plouz ha neuse boued ar loened, *quoi !* (An of oa laret d'an dra-ze ?) An of a oa etre ar c'hraou ha neuse an ti-tan iwe. A gaoz d'an dra-ze oa ket kelion en hon zi-ni kar be oa neuse ur pezh *couloir* da zond ag ar c'hraou d'an ti, *hein !* ha be oa un nor c'hoazh evid aître er gegin.

Ahont, e lec'h ma oa boued ar loened, ema kegin *de la B.* bremañ. Hag a p'oant daet, oa ket ket 'maedon-me ahont, ar wezh kentañ ma oant daet, an *dame* ha neuse he faotr oa merhad, ha m'am boa he klew' é lared : « *Ici, on peut faire la cuisine !* » é tiskouezñ ahont, *quoi !* « *Ici, on peut faire la cuisine !* ». Ha hi doa m'anawet me, m' c'haezh verc'h, kar ur wezh oa er vourc'h ha oan me waet iwe d'ar vourc'h, hag hi doa daet arbenn din da man gwel' ! Ha neuse m'am boa me lar' dehi m'am boa keuz da Benboc'h abominabl ! « *Vous pourrez venir à Penboch tant que vous voudrez ! On vous défendra pas, venez tant que vous voudrez !* » hi a lare.

(Petra oa an ti-tan ?) An ti-tan neuse oa braz iwe, be oa un armener attach, ni lakae razh ar laezh evid leueioù a-barzh ha neuse bleud evid ... ar brenn evid reiñ d'ar moc'h, *quoi !* razh ahont, serr'

¹ Mes souvenirs de cette époque sont ceux de la grande toilette du dimanche matin, de pied en cap, faite avant de revêtir une chemise propre sur laquelle une épingle à nourrice replace les médailles, deux ou trois dont une de sainte Anne, que l'on porte toujours sur soi, les chemises restant trouées à cet endroit.

mad oa. Ha neuse n'am boa lakaet dorioù àr an ... an heni evid koach an oaled ! Ha neuse be oa diw gador koad a bep tu d'an tan, ha ma zad, dam, d'ar gouiañv, e oa dalbez h ... eñv doa anoued dalbez hag e oa azezet e unan aneche, hag ... Jean B., kement gwezh ma man gwel a gomz ag an draze : « À chaque fois que j'allais à Penboch, je voyais toujours votre père assis dans le coin du feu ! » eñv lare.¹

Il y avait une grande étable ! Et puis un endroit aussi grand qu'ici pour mettre ... entre le « ti-tan »² et puis l'étable, pour mettre la paille et puis la nourriture des bêtes, la mangeoire était entre l'étable et puis le « ti-tan » aussi. Grâce à ça, y avait pas de mouches chez nous car il y avait alors un grand couloir pour venir de l'étable à la maison, hein ! et il y avait une porte encore pour entrer dans la cuisine.

Là-bas, à l'endroit où était la nourriture des bêtes, c'est la cuisine des de la B. maintenant. Et quand ils étaient venus, y avait que moi là-bas, la première fois qu'ils étaient venus, la dame et puis son garçon sans doute, et je l'avais entendu dire : « Ici, on peut faire la cuisine ! » en montrant là-bas, quoi ! « Ici, on peut faire la cuisine ! ». Et elle m'avait reconnue, ma pauvre fille, car une fois elle était au bourg et j'étais moi aussi allée au bourg, et elle était venue à ma rencontre me voir ! Et puis je lui avais dit que je regrettais Penboch terriblement ! « Vous pourrez venir à Penboch tant que vous voudrez ! On vous défendra pas, venez tant que vous voudrez ! » elle disait.

(Qu'est-ce que c'était, le « ti-tan » ?) Le « ti-tan » alors était grand aussi, il y avait une armoire « attachée », on mettait tout le lait pour les veaux dedans et puis la farine pour ... le son pour donner aux cochons, quoi ! tout là-bas, c'était bien rangé. Et puis on avait mis des portes sur la ... la machine pour cacher le foyer ! Et puis y avait deux chaises en bois de chaque côté du foyer, et mon père, dame, en hiver, il était tout le temps ... il avait tout le temps froid et il était assis sur l'une d'elles, et ... Jean B., à chaque fois que je le vois me parle de ça : « À chaque fois que j'allais à Penboch, je voyais toujours votre père assis dans le coin du feu ! » qu'il disait.

Louise présente d'abord le logement des animaux : *ur pezh c'braou*, une grande étable, nommée « écurie » en français, séparée de l'habitation familiale par un « couloir ». Elle décrit ensuite le *ti tan*, littéralement « maison-feu », la pièce de vie où se trouve la grande cheminée dotée de deux chaises en bois de part et d'autre du foyer, et de portes qui la masquent lorsque le feu est éteint. Louise utilise toujours le terme *ti tan* ; le mot *kegin* (cuisine) est employé seulement à propos du nouvel agencement de la maison par les futurs propriétaires.

Les conversations en français ressortent de cet extrait, notamment ceux de la « dame » qui va acquérir le domaine puis vient parler à Louise qu'elle reconnaît au bourg d'Arradon et qui exprime son chagrin d'avoir quitté Penboch, *m'am boa keuz da Benboch' h abominabl !* (j'avais du regret de Penboch terriblement !), lui assurant : « *Vous pourrez venir à Penboch tant que vous voudrez, on vous défendra pas, venez tant que vous voudrez !* ».

L'approvisionnement en eau de la ferme est évoqué à un autre moment par Louise³.

(E-menn yac'h c'hwi da glazh dour ?) D'an enclos, da zal ti Émile, b'oa ur bomp ahont, ha neus' ur puns. Peotramant, a p'oa skorn, ni yae d'an nivarzh, mes oa red deomp tenniñ, o ! meur a wezh ni grape àrnehou, m'am boa me euzh ! Alafin e oa bet lakaet ur bomp, mes pell oa mond da glazh ! Ha Émile en doa goulennet lekel an dour ag an ti braz da zond d'hon zi-ni ! eñv vehe eñv dehe gwraet ar labour, ind deus ket jamez vennet ! Me yae me da glazh d'an ti braz iwe, just er penn, a p'oa ket ar Pered ahont, sed !⁴

(Où est-ce que vous alliez chercher de l'eau ?) Dans l'enclos, en face de la maison d'Émile, il y avait une pompe là-bas, et puis un puits. Ou bien, quand il y avait de la glace, on allait au chemin creux, mais on devait tirer l'eau, oh ! quelquefois on montait dessus, moi, j'avais peur ! À la fin, une pompe avait été mise, mais c'était loin d'aller chercher ! Et Émile avait demandé d'amener l'eau de la grande maison pour venir jusqu'à notre maison ! c'est lui qui aurait fait le travail, ils n'ont jamais voulu ! Moi, j'allais chercher à la grande maison aussi, juste au bout, quand les Pères n'étaient pas là, tiens !

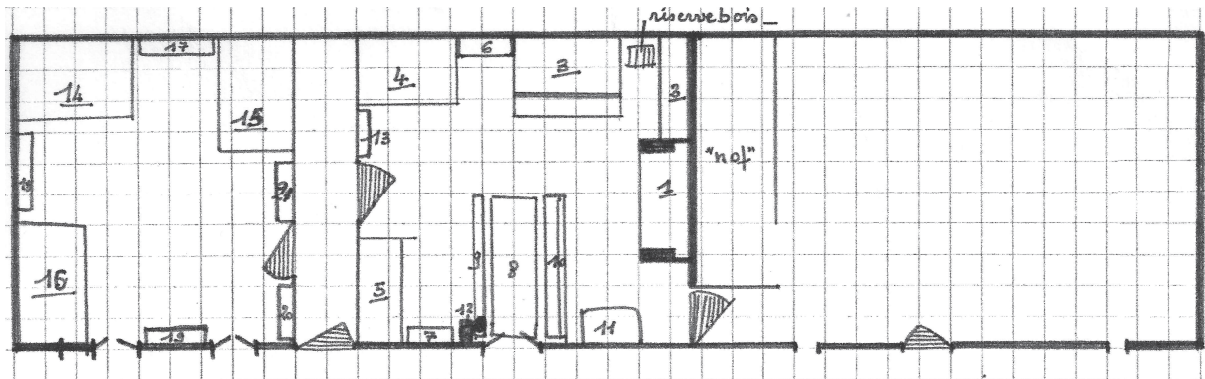
¹ LR 6-2 (56.14).

² *Ti-tan*, littéralement : maison-feu, pièce principale, parfois pièce unique, où se trouve la cheminée. Voir aussi en 3.1.1 le témoignage de Marie-Anne à propos du Moustoir.

³ Le « cabinet d'aisance » n'est pas évoqué ici. Une petite cabane a été installée à cet usage près de la ferme, accolé au mur de la propriété. Auparavant, c'était à l'étable qu'on satisfaisait ses besoins naturels.

⁴ LR 9-1 (20.44).

Le puits dans le chemin est à bonne distance de l'habitation, l'installation d'une pompe améliore les conditions de puisage mais Louise regrette qu'Émile, le garde de la propriété, ne soit pas autorisé à leur installer une canalisation pour amener l'eau à la ferme .



Plan de la maison de Penboch. (dessiné en 1982 avec Louise lors de l'enquête ethnologique)

1. Foyer. 2. Placard en bois (lait, son ... pour les bêtes, vieux sabots). 3. Lit-clos (domestique). 4. Lit de coin. 5. Petit lit en fer. 6. Armoire. 7. Armoire (vaisselle, sucre ...). 8. Table. 9. Banc (et place du père). 10. Banc à dossier. 11. Pierre à eau (marmite en dessous). 12. Horloge. 13. Buffet (lait de la ferme, beurre) 14.15.16. Lits à rideaux, couronne et tenture. 17. Armoire (affaires père et fils). 18. Armoire [ou foyer?]. 19. Buffet avec dressoir. 20. Banc-coffre (édredons, chapelet ...). 21. [non noté, sans doute une armoire].

Penboch. 1957. Le ti tan. Sur le banc du lit clos, Louise, sa sœur Jeanne et sa belle-sœur Jeanne.



La chambre a été séparée en deux au moment du mariage de Joseph en 1929 :

Ar gambr a oa braz ha n'am boa gwraet diw, *tonton Jo* ... (Piw doa gwraet diw gambr ? ...) Joheb er [??] ma oa dimezet doa gwraet diw gambr. Hag e oa ar *garde*, ar jardrinour a oa daet da Benboch e lec'h ma eondr Joachim, e lec'h ar voerebed, ha eñv doa lakaet an heni, ar *séparation*, *quoi* ! etre an niw gambr. B'oa diw fenestr, *hein ! ben*, ni alle *facilement* gober diw gambr !

Ha neus' ar plas oa bet arrañj' iwe, lakaet ur plas evel ma oa er chapel, kar eñv doa goulennet chañjiñ ar plas, kar ar plas a oa pri ! hag e oa dalbezh toullou. Hag eñv doa goulennet chañjiñ ha e oa bet lar' dehou eñv devehe bet ... degas' oant bet ag ar c'hollej, *quoi !* ar mein-hont. Braw oa neuse ar gambr ! Ha neuse eñv doa gwraet ur gwele ha neus' un armener e Plerenn ! e ti ar B. a Blerenn. (A ya ?) M m. Ur *buffet*, ur gwele ha neus' un armener, ha neus' un daol !¹

La chambre était grande et on en avait fait faire deux, tonton Jo ... (Qui avait fait deux chambres ? ...) Joseph quand ... il s'était marié, avait fait deux chambres. Et c'était le garde, le jardinier qui était venu à Penboch à la place de mon oncle Joachim, à la place des tantes, et il avait mis le machin, la séparation, quoi ! entre les deux chambres. Il y avait deux fenêtres, hein ! ben, on pouvait facilement faire deux chambres !

Et puis la « place » avait été arrangée aussi, on avait mis une place comme il y avait dans la chapelle, car il avait demandé de changer la place, car la place était en terre ! et il y avait tout le temps des trous. Et il avait demandé de changer et on lui avait dit qu'il aurait eu ... elles avaient été apportées du collège, quoi ! ces pierres-là. La chambre était belle alors ! Et puis il avait fait faire un lit et puis une armoire à Plaren ! chez Le B. à Plaren. (Ah oui ?) M m. Un buffet, un lit et puis une armoire, et puis une table !

Ce récit montre ainsi l'amélioration des conditions d'habitation : l'aménagement d'une chambre supplémentaire et le remplacement du sol en terre battue par des dalles de pierre.

Peu à peu, l'habitat traditionnel évolue et les commodités modernes se répandent. Comme celle de Penboch, beaucoup de fermes sont vendues, le nombre d'exploitations agricoles diminue, les terres sont regroupées : c'est le remembrement. Louise évoque ce changement.

Dam, d eus ket forzh tachenn erbed en Izunac'h naket, nag e neblec'h. Ar mem eo a gemer razh an tachennoù. E Bourjeall, be oa pemp pe c'hwec'h tachenn, *ben*, d eus ket ket 'maed Michel G. ha neuse Jo ... Jo J., d eus ket ken heni arall e Bourjeall, tachenn erbed. A, geo ! *ben*, nann, kar ur R. a zo ' deus laosk' e geni iwe.²

Dame, y a pratiquement aucune ferme à l'Ile-aux-Moines non plus, ni nulle part. C'est le même qui prend toutes les fermes. À Bourgerel, y avait cinq ou six fermes, ben, y a rien que Michel G. et puis Jo ... Jo J., y a plus aucun autre à Bougerel, aucune ferme. Ah, si ! ben, non, il y a un R. qui a laissé la sienne aussi.

Les paysages se modifient. Des repères anciens changent de place comme la pierre appelée « les genoux de Saint Roch » sur la route de la Pointe d'Arradon.

Ni base ahont a pa daemp ... d'an Izunac'h, e Sant Rok, ha neuse ni yae àr hon daoulin ... lekel hon daoulin àr ar mein ma doa ... ma oa daoulin Sant Rok. Ni rede e-raog hon zud evid mond ahont (*rire*), Sant Rok. Ahont ema Pier an D. en deus prenet an ti-ze mes fondet eo razh bet an douaroù-ze, deus ket ken roc'h erbed. Be zo bet lakaet ur groaz, machin, ar re mag em vern ag ar groazioù, *quoi !* ag ar c'halverioù ... *comment ? les ... ceux qui s'occupaient des machins, de ces croix-là ; dame la tante Jeanne allait voir aussi et puis elle avait toujours un livre avec eux, hein ! souvent ; et puis ils l'ont mis de l'autre côté, là où est la croix maintenant, ils l'ont mis de l'autre côté, cette pierre-là qui avait les deux genoux.*³

On passait là-bas quand on allait ... à l'Ile-aux-Moines, à Saint Roch, et alors on allait à genoux ... mettre nos genoux dans les pierres qui avaient ... qui étaient les genoux de Saint Roch. On courait devant nos parents pour aller là-bas (rire), Saint Roch. Pierre Le D. a acheté cette maison là-bas mais tous ces champs ont été détruits, y a plus aucun rocher. Une croix a été mise, machin, ceux qui s'occupent des croix, quoi ! des calvaires. (suite en français)

Dans ce court extrait, Louise évoque « ceux qui s'occupaient des machins, de ces croix-là », allusion à l'association *Breiz Santel* (Bretagne Sainte) : la prise de conscience de la richesse du petit patrimoine religieux régional et des menaces qu'il encourt (destruction, vol, etc.) amène un Arradonnais de fraîche date, Gérard Verdeau⁴, à créer cette association pour sa protection.

¹ LR 10-2 (1.05.14).

² LR K-3 (44.38).

³ LR 1-1 (45.07).

⁴ La famille de Gérard Verdeau (1931-1975) vient à Arradon en vacances et s'y établit pendant la guerre. Le numéro 32-33 de la revue *Breiz Santel*, en janvier-février 1955, évoque cette pierre page 350.

Les deux carrières de pierre d'Arradon ont cessé leur activité ; seuls subsistent les toponymes « la Carrière » à la Pointe et « le Mengléieù » mentionné sur le cadastre de 1809 près du bourg. Pour Louise, ces appellations dans les deux langues sont la source d'une confusion :

Y avait encore chez Rosalie, là, dans ... dans le trou là, dans le Mengléieù. (...) Et puis L. avait fait un poulailler là aussi, là où il a fait sa maison maintenant, tu vois bien où est la maison L., creux, c'était un grand poulailler et Marie-Louise m'avait envoyé, car j'allais souvent la voir, elle était contente que j'allais la voir, et je prenais des œufs chez elle, et puis elle me disait une fois : « T'as pas vu là où elles sont les poules à Nénette ? », sa fille s'appelait Nénette, « Dame non. », « Ben, elles sont dans ... à machine, au Mengléieù ! » mais c'est pas ce nom-là qu'elle disait ! ... là, à la Pointe. « Mon Dieu, je dis, c'est celui-là qui met ses poules loin ! », « Mais non, c'est ici ! ». Elle m'avait envoyée avec elle les voir, hein ! Mais fallait passer par un tout petit chemin ! Il l'avait fait bien ! Quel beau poulailler qu'il avait fait ! Et puis il a fait sa maison là maintenant, quoi !¹

Louise, comme son amie Marie-Louise, connaît le toponyme « Mengléieù » et son équivalent « la carrière ». Marie-Louise emploie vraisemblablement le mot français pour désigner le lieu, habituellement nommé en breton, où sa fille et son gendre ont construit un poulailler. Louise ne retrouve pas dans son récit le mot « carrière » qui l'induit en erreur. Le breton semble de moins en moins utilisé : cette conversation entre deux personnes bretonnantes et bilingues a lieu en français puisque c'est la traduction du toponyme qui crée la confusion.

Une anecdote montrant l'image négative attachée à cette langue et la protestation d'un bretonnant est citée à plusieurs reprises par Louise :

(Ha bremañ penaoz 'ma an traoù en Arradon ?) O dam, chañj' eo razh ! (An dud ne gomzant ket mui breton ?) O nann, pas kalz, o nann, glewan ket ken forzh heni é komz breton ! dam nann, gwraet vehe goap anehe ! (O !)

Dam, ha oa Mathurin G. e Santez Anna ur wezh, oamp waet g'e vaouez ha neuse g'e ziw verc'h, me àr droad ha eñv doa eñv daet *en vélo* àr hon lerc'h, ha be oa re a Rianteg ahont en ur mem restaurant geneomp hag a gomze breton, ha hi a lare, *Lisette*, e vaouez, a lare : « *Ceux-là parlent encore le breton !* », « *Ben, tu trouves drôle ? C'est ma première langue !* ». Me oa c'hoazh me koutant ! m'eñv doa laret an dra-ze. Dam ya, e gentañ langaj a oa ar breton *sans doute*, sur ! Ag ar Greoù oa, *hein !* M'eus me anawet e vamm, hi oa matezh er *Villa Sainte-Anne*, e ti M.

(Ha bremañ, piw a gomz breton ?) Glewan ket me heni ken é komz breton ! dam nann, mes gomzan ket ken kalz douzh heni naket, *hein !* Gomzan ket kalz naket, dam nann ! ' welan ket ... me welo c'hoazh tud é pasiñ mes pas evid komz douzhte ! Meur a wezh be vez re hag a gomz douzh an all diàr an hent braz, o anawan ket me *sûrement !* « M'anawes ket ? », hi a oulenn genin. « Nann ! », « Anna T. ! », « *Ab ben geo !* » (*rire*).²

(*Et maintenant, comment c'est à Arradon ?*) Oh dame, tout est changé ! (*Les gens ne parlent plus breton ?*) Oh non, pas beaucoup, oh non, j'entends plus grand monde parler breton ! dame non, on se moquerait d'eux ! (Oh !)

Dame, et Mathurin G. était à Sainte-Anne une fois, on était allés avec sa femme et puis ses deux filles, moi à pied et lui était venu en vélo derrière nous, et il y en avait de Riantec dans le même restaurant que nous et qui parlaient breton, et elle disait, *Lisette*, sa femme, disait : « *Ceux-là parlent encore le breton !* », « *Ben, tu trouves drôle ? C'est ma première langue !* ». Moi, j'étais encore contente ! qu'il ait dit ça. Dame oui, sa première langue était le breton sans doute, sûr ! Il était du Gréo, *hein !* J'ai connu sa mère, elle était servante à la *Villa Sainte-Anne*, chez M.

(*Et maintenant, qui parle breton ?*) J'entends plus personne parler breton ! dame non, mais je parle plus beaucoup à personne non plus, *hein !* Je parle pas beaucoup non plus, dame non ! je vois pas ... je vois encore des gens passer mais pas pour leur parler. *Quelquesfois il y a des gens qui parlent à quelqu'un d'autre sur la grande route, je les reconnais pas seulement !* « Tu me reconnais pas ? », elle me demande. « Non ! » « Anna T. ! » « Oh ben si ! » (*rire*).

¹ LR 1-1 (41.03).

² LR 5-2 (12.52).

L'extrait débute par une question sur la pratique du breton à l'époque de l'enregistrement. Louise constate qu'elle n'entend plus grand monde parler breton et ajoute : *gwraet vebe goap anebe !* (on se moquerait d'eux) ; alors ressurgit le souvenir de l'échange à Sainte-Anne, qui a lieu avant 1962¹. La fin de l'extrait montre l'isolement de Louise qui ne sort plus beaucoup de sa maison à Poulmarh et le dernier dialogue en breton a lieu avec Anna, une voisine originaire de Baden.

Quand Louise raconte l'anecdote de Sainte-Anne, elle semble reprendre à son compte la réaction de Mathurin G. qui affirme que le breton est sa « première langue » ; elle ajoute : *Me oa c'hoazh me koutant m'eñv doa laret an dra-ze* (Moi, j'étais encore contente qu'il ait dit ça).

Mathurin est né en 1904 au Gréo et sa femme en 1906 au bourg d'Arradon ; elle fait partie des enfants élevés en français qui apparaissent dans les listes du catéchisme de la paroisse. Le breton est pour elle lié au passé : « Ceux-là parlent encore le breton ! » ; comme Louise, Mathurin parle français aux générations plus jeunes et plus généralement à ceux qui ne parlent que cette langue ; progressivement, les personnes bilingues n'ont plus guère l'occasion de parler breton. La réponse de Mathurin aux propos de sa femme montre qu'il ne veut pas renier sa « première langue » et n'accepte pas que l'on stigmatise ceux qui l'utilisent : il ne trouve pas « drôle » d'entendre parler breton. Cette perception discordante au sein de ce couple révèle les regards différents d'un bretonnant et d'une francophone. La vive réplique de Mathurin dévoile les sentiments profonds qu'il garde pour sa langue maternelle et Louise apprécie cette réaction qu'elle cite au moins quatre fois dans son témoignage.

Louise s'est installée définitivement en septembre 1957 dans la maison de Poulmarh, au sud du bourg sur la route de la Pointe. Elle partage le rez-de-chaussée avec sa belle-sœur Jeanne, les familles de sa nièce Anne et de son neveu Jo occupant le premier étage².

Chaque famille a son logement distinct avec cuisine et chambre, mais la cohabitation entre les générations est cependant bien réelle. Il suffit aux enfants de descendre l'escalier pour aller chez « mémé » ou « tante Louise », goûter le far, les crêpes, ou même le *bara miton* (pain mitonné), le *bara laezh* (pain et lait) ou la bouillie de patates qui sont souvent à leur menu. Contes, comptines et chansons sont également appréciés et le breton retrouve alors une petite place ; Louise l'exporte même à Cholet ou à Brest quand elle rend visite à la famille de son neveu.

Moi, je faisais danser, quand j'étais avec les ... ceux de Brest à Cholet, moi, je les faisais danser comme ça, je savais pas quoi faire là-bas, hein ! et je les faisais danser, ils riaient avec moi :

M'eus debret bara laezh toemm, tro ma c'brampouezhenn !

J'ai mangé du pain, du lait, tourne ma galette !³

Quelques bribes de breton sont également répétées dans la famille : *Mad eo mes 'd eus ket kalz !* (c'est bon mais il n'y en a pas beaucoup !), en souvenir d'un repas recherché mais peu copieux, *A sed sed sed, a ma ma ma, hag ar vugale-ze ya ket da gousked, a ma !* Montez en haut, *pestaj !* (Ah tiens, tiens, tiens, eh bien, bien, bien, et ces enfants-là ne vont pas se coucher, eh bien ! Montez en haut, « pestage » !), à la suite d'une voisine de Bourgerel désireuse de voir ses enfants rapidement couchés pour bavarder à son aise avec ses visiteuses.

Le breton se glisse aussi plus insidieusement dans les conversations en français. En plus des tournures syntaxiques transposées d'une langue à l'autre, un certain nombre de mots bretons, ou utilisés en breton dans une acception particulière, sont adoptés dans le langage courant de la famille, souvent à l'insu de leurs utilisateurs⁴.

¹ Mathurin G. est déjà recensé comme veuf en 1962.

² Anne et Pol y résident jusqu'en juin 1966 avec leurs enfants, la famille de Jo y loge par intermittence.

³ LR 1-1 (34.44).

⁴ Ma plus jeune sœur termine une de ses rédactions en classe de sixième par l'exclamation « C'était bourrusse ! » et apprend à cette occasion que ce n'est pas un mot français.

En voici une liste non exhaustive accompagnée de quelques exemples d'utilisation¹ :

- Abominable !* : Il était beau abominable !
- Achiman* (fin) : Y a pas d'*achiman* avec elle. (Elle n'en finit pas de faire ce qu'elle doit faire).
- Arrach, in arrach* (de rage ?) : L'eau bout *in arrach*. (L'eau bout à gros bouillons).
- Bâmé* (étonné, émerveillé) : Elle est restée *bâmée*.
- Barbeù* (scarabée ou lucarne ?) : un *barbeù*.
- Bôra-liarh, bôra-miton*² : soupe faite de pain trempé dans du lait ou de l'eau salée.
- Beudjêk / Bégueuk* (de *beg* : bouche, bec) : Quel *beudjêk* ! (Quel idiot !)
Il parlait *bégueuk*. (Il parlait comme s'il avait la bouche pleine)
- Béhin* (localement : zostère, plante marine). On ramassait du *béhin* à la côte. (Ile-aux-Moines)
- Bék, faire bék* : roter (en parlant aux enfants).
- Bérh* (fardeau, charge) : C'est pas la peine de jeter le *bérh* sur les autres ! (médire, accabler autrui)
- Bér* (court) : C'est un peu *bér* ! (lors d'un jeu de boules par exemple)
Avoir le *bér anal* : avoir le souffle court, être essoufflé.
- Bernique* (patelle) : On va chercher des *berniques* sur les rochers. (considéré comme français)
- Beurlobi-é* (égaré, éperdu, retourné) : Je suis toute *berlobi-ée* depuis que je l'ai su.
- Beurpieun* (bâton à bouillie) : le *beurpyeun*.
- Beuzi-ûé* (très étonné, stupéfait, abasourdi) : Il était *beuzi-ûé* !
- Bi-ûeudjeuner* (vivoter), à propos d'une plante ou d'une personne. Elle était là, à *biûeudjeuner*.
- Biss-biss* à la carotte ! (pour narguer quelqu'un avec le geste de frotter un index sur l'autre)
- Blossé* (meurtri, blessé) : La pomme est toute *blossée*.
- Bochkartt* (tique) : Attention ! Il y a des *bochkartes* par ici.³
- Bonjir* (bavette de tablier, poitrine féminine) : cacher quelque chose dans son *bonjir*.
- Boteù koué* (sabots de bois) : Elle met toujours des *boteù koué* dans ses pieds pour aller au jardin.
- Bouchon chualleù* (« bouchon d'écuelles » pour faire la vaisselle) : Où est le *bouchon chualleù* ?
- Bouitt* (nourriture) : Elle prépare son *bouitt*.
- Bouill* (ronds, globuleux) : Il a des yeux *bouill*.
- Bourde* (farce, plaisanterie) : C'est un *bourde* avec lui ! (Il est très drôle !)
- Bourruss* (très plaisant) : C'était *bourruss* avec nous ! (On a eu beaucoup de plaisir !)
- Bouton kôf* ou *beudjil* : Le *bouton kôf* (le nombril).
- Brâguer* (faire le fier, montrer une belle tenue) : Tu vas *brâguer* avec ça !
- Brâguerisseù* (parure, belle toilette) : Tu as mis tes *brâguerisseù* !
- Bratïal* (de *pratell*, prairie) : le *bratïal* (nom d'une petite prairie à Penboch).
- Beudjul, beudjulés* (enfant qui garde les vaches) : Elle était allée *beudjulés* chez son oncle.
- Beudjul électrique* : clôture électrique.
- Burliater* (être ébloui, cligner des yeux) : J'ai les yeux qui *burliatent*.
- Chau-ial patate* (soupe de patates) : On va faire du *chau-ial patate*.
- Chabichtré* (retourné, en mauvais état) : Il est tout *chabichtré* !
- Corlazeau* (nom d'un poisson) : On a pêché des *corlazeaux*⁴. (considéré comme français)
- Chafourer* (repousser, rabrouer) : *chafourer* les bêtes.
- Chigremengn* (chétif, malingre, rabougri). Il est tout *chigremengn*.
- Chilieunn* (petit bout de peau qui se détache près des ongles). N'arrache pas les *chilieunn* !
- Chichtré* (de *sistr*, cidre : émêché, ivre) : Il était encore *chichtré* hier soir.
- Chkleum* (de *skoulm* : nœud) : Quel *chkleum*, celui-là ! (Quel empoté !) (Baden)
- Chkriagner* (de *skerignat*) : ricaner, grincer des dents.

¹ Cette liste a été établie par mes soins en 1984. La graphie choisie ici s'inspire de l'écriture du français. Les lettres redoublées indiquent qu'il faut prononcer la consonne ; les sons palatalisés sont notés « dj » et « tch » ; un trait d'union a été ajouté dans certains mots pour noter la diérèse.

² Pour *bara-laexh, bara-miton*. Le premier « a » très postérieur est prononcé « ô ». D'autres Arradonnais m'ont fait la même remarque, à propos de *douaroù* par exemple qu'ils entendaient comme « douôreù ».

³ J'ai appris très tardivement que les *bochkartes* de mon enfance étaient des tiques, de même pour les *rigadeaux* et les coques.

⁴ « Chez Mimi Corlazeau » : nom d'un ancien bistrot de Conleau.

Chpîrer (de *spiriñ* : suffire) : Ça va pas *chpîrer* pour tout le monde !
Chtâl (de *stal* : étal, étalage) : le grand *chtâl* (à propos d'un mariage en grandes pompes).
Chtreup (de *strep* : houe pour couper la lande) : une *chtreup*.
Chtrimmper (de *strimpîñ* ou *strinkiñ* : élabousser) : La mer *chtrimmpe* contre le mur.
Chullâ ou *chullatt* (de *skudellad* : écuellée) : Mémé prépare son *chullâ* tous les matins.
Dantir (tablier du costume breton) : un beau *dantir* brodé.
Darbô (vieux pot) : Il faudrait jeter tous ces vieux *darbô* !
Déchalé (descendre pour la mer) : La mer a bien *déchalé* aujourd'hui. (considéré comme français)
Diaboné (sieste) : On va faire *diaboné*.
Dibaw (deux pattes) : Il faut le mettre sur son *dibaw*. (à propos d'un meuble difficile à déplacer)
Dil (aiguilles de pin) : ramasser du *dil* pour allumer le feu.
Diflochquer (éclater, se détacher) : *diflochquer* une bouture.
Dichkrabialler (gratter la terre) : Les poules sont tout à *dichkrabialler*.
Dichtalmer (s'agiter, ruer) : C'est ceux-ci qui *dichtalment* avec moi ! (à propos d'enfants turbulents)
Dichtanpîrer (être en fureur, agiter vivement) : Il est tout *dichtanpîré* ! *dichtanpîrer* la pâte à crêpes.
Donjer (craindre, appréhender) : Je *donje* aller lui dire.
Dra-beunêk (littéralement : quelque chose) : le *dra-beunêk* (le derrière de quelqu'un).
Fars-ir-poch (far dans la poche) : spécialité culinaire du Mardi-Gras.
Fêcht-eun-orb (fête du cochon) : Ils venaient chez nous à *fêcht-eun-orb*.
Fêcht-e-nôs (prononciation locale de *fest-noz*, fête de nuit, terme assez récent).
Fourboucher (fureter, fouiller) : Ne *fourbouche* pas dans mes affaires !
Gabari-é (harnaché, équipé bizarrement) : Il était tout *gabari-é* !
Gacht ! (putain ! exclamation assez courante).
Goulion (eau de vaisselle) : le *goulion*.
Gourentch (le plus jeune garçon) : C'était le *gourentch* comme on dit.
Gradjialer (caqueter) : Les poules *gradjialent* !
Grâler (s'écarter en séchant pour le bois des bateaux).
Gron (pièce de toile autour de la taille). Viens mettre un *gron* pour m'aider à tirer les patates.
Iarné (très fatigué, exténué) : Je suis *iarné* !
Ieuchteuk (de *east* : août, variété de pommes primeures) : Les *ieuchteuk* sont bientôt mûres.
Inossan-piarzœnk ! (Innocent-quatorze : Imbécile !)¹.
Kahir ! (chieur, chieuse) : Oh, *kahir* ! (à l'adresse des jeunes enfants)
Keuchter (toussoter) : Il arrête pas de *keuchter* !
Klachkour (mendiant). C'était un *meuneuchteugn klachkour* (une espèce de mendiant).
Kleuñ (gauche) : Patte-*Kleuñ* (en s'adressant à un jeune garçon gaucher). (Baden)
Klu-ial (perchoir, claie fixée en hauteur) : Les poules sont sur le *kluial*.
Kluter (s'accroupir) : Je le voyais *kluté* là-bas.
Kôtériatt (plein une marmite) : On a eu une *kôtériatt* de châtaignes avec Bernadette.
Kouchkir (dormeur) : Celui-là, c'est un *kouchkir* !
Kra-ouitt (gratin ou grillé au fond de la casserole) : Qui veut le *kraouitt* ?
Krâzœn (viande de porc desséchée à la poêle) : du *krâzœn*. (Ile-aux-Moines)
Krosser (recourber, se courber) : Elle était toute *krössée* comme ça. (de « crosse » ?)
Lôj (loge, cabane, abri) : le *lôj-koué* (abri à bois).
Li-orb (courtil, jardin) : le petit *li-orb*.
Loulou blâzîr ! (Loulou puant ! apostrophe amusée de Louise aux jeunes enfants).
Marchôchi (écurie) : Dans le *marshôchi*, on a fait une chambre maintenant.
Mêchker (mélanger) : Elle était à *mêchker* de la bouillie.
Meun Dùi-ù ! *Meun Dùi-ù beuneudjient* ! : Mon Dieu ! Mon Dieu béni ! (exclamation fréquente)
Meugn (mignon, ami) : Viens ici, *meugn* ! (en s'adressant à un enfant)
Meulzœugn (difficile pour la nourriture). C'est un *meulzœugn*, celui- là !
Mené (agneaux, et pommes de pin !). Viens voir les petits *mené* ! On va ramasser des *mené*.
Meuneuchteugn (espèce de, sorte de) : un *meuneuchteugn* rideau.

¹ Cette apostrophe désobligeante serait dûe au recteur d'Arradon, M. Guégan, en raison de la lignée des papes nommés Innocent, le dernier étant Innocent XIII.

Minaouitt (alène) : Où est passée la *minaouitt* ?
Minour, minourés (héritier ou héritière unique) : un *minour*, une *minourés*.
Morgate (seiche) : une *morgate*, des « *morgates* ». (considéré comme français)
Nof (auge, mangeoire) : le *nof* [n^wɔf] (Arradon, [nof] à l'Ile-aux-Moines).
Noretchiall (*dorikell* : petite porte) : On fermait le *noretchiall*.
Pâzjeunneù (de *pażenn*, marche) : On allait par les *pâzjeunneù*. (passage empierré dans les talus)
Peuleudjá (de *piligad*, contenu d'une bassine ou d'une poêle) : donner le *peuleudjá* aux bêtes.
Peulors (prunes sauvages) : ramasser des *peulors*.
Pieunn (*penn*, tête) : Il faisait *pieunn* d'elle, comme on dit. (Il s'intéressait à elle.) (Ile-aux-Moines)
Pik-e-pok (onomatopée de Louise pour pas-à-pas). Je m'en vais *pik-e-pok*.
Pillô (chiffons) : un *pillô*, des *pillô*.
Pichtronkétt (pétoncles) : Il a pêché plein de *pichtronkétt*.
Pitô (riche, un paysan riche) : C'était un *pitô*.
Plotêk (variété de pommes, verte, acide puis farineuse en mûrissant) : les *plotêk*.
Poletchan (lutin, korrigan) : Les *poletchans* venaient danser la nuit dans les prés.
Pont-i-rév : faire *pont-i-rév* (quand les enfants se mettent à quatre pattes, le derrière en l'air).
Poultchil (nuque) : le *poultchil* (et *poul-gâlon* : le creux de l'estomac).
Repir (cour de ferme) : le *repir* (différent de la *lér* : l'aire à battre).
Rigadeau (coques) : aller pêcher des *rigadeaux* (considéré comme français).
Sankrepeugn (??) : manger son *sankrepeugn* (se ronger les sangs)
Santéz Anna beuneudjieutt ! : Sainte Anne bénie !
Sorbi-eunn (conte, histoire) : raconter des *sorbi-eunn*.
Talper (éclater) : Mange pas trop ! Tu vas *talper* !
Tcharh meuchan (pauvre gars pas dégourdi) : Ça, c'est un *tcharh meuchan* toujours !
Tchimmpô : sorte de far, à peu près équivalent au *fars-ir-poch* arradonnais. (Ile-aux-Moines)
Ti biban (petite maison) : le *ti biban* (un des bâtiments de Penboch).
Toullá (trouée dans une haie) : On attendait les parents en guettant par les *toullá*.
Trapeutchialler (piétiner, aller et venir sans but) : Je l'ai entendu *trapeutchialler* toute la nuit.
Treulonker (avalier de travers) : Elle a *treulonké* en buvant son café.
Treutcher (craquer ... une allumette) : *treutcher* une allumette.
Treutchour (allume-gaz) : Mon *treutchour* marche plus !
Tro-hiôl (littéralement : tourne-soleil) : nom d'une plante commune dans les champs.
Tucheuntil (littéralement : gentilshommes) : Ce sont des *tucheuntil*.
Turumialler (culbuter) : Le far était à *turumialler* sur la table avec celui qui prenait.
Etc.

Tous ces termes ne sont pas forcément connus de tous les membres de la famille : une grande disparité existe d'une génération à l'autre et, dans une même fratrie, entre les aînés et les plus jeunes. Certains mots sont beaucoup plus fréquents et font partie du langage courant à la maison, et même plus largement dans la commune à cette époque, quelques-uns semblant même assimilés en français : *déchaler*, *bernique*, *morgate*, *rigadeau*, *etc.* D'autres mots bretons sont réservés à la sphère privée, pour les échanges en famille ou avec le voisinage.

Il est intéressant de noter que la plupart de ces termes ne sont pas des mots très courants, ni en breton, ni en français. Parfois ce sont des noms appartenant à un champ lexical particulier : noms de plantes, poissons, coquillages, insectes, outils, objets du quotidien, etc. dont l'équivalent en français n'est pas connu ou pas identifié comme correspondant au nom breton. Parfois ce sont des verbes exprimant une action précise qu'il n'est pas aisé de traduire de façon simple en français - par exemple *trapeutchialler* ou *treulonker* - ou des nuances de sentiments que les personnes âgées ne savent pas exprimer en français - comme *bâmé*, *beurlobi-é* et *beuzi-ùé*. Dans ce cas, les générations suivantes n'utilisent généralement pas ces mots qu'elles comprennent néanmoins.

Les mots bretons qui émaillent les conversations sont appelés à disparaître au fil des générations sauf ceux qui s'incrument en français. Au niveau régional, ils diffèrent souvent d'un terroir à l'autre¹, au niveau local, il s'agit parfois d'un usage strictement familial.

Les jeunes générations de cette époque d'après-guerre sont habituées à entendre les anciens parler breton mais, sauf exception, ne comprennent que des bribes de cette langue.

La scolarisation évolue : au fil des années, les jeunes sont de plus en plus nombreux à suivre un enseignement secondaire. Parmi les filles nées en 1952 qui fréquentent l'école Sainte-Marie, quatre vont en sixième à Vannes en 1963² alors que les autres terminent leurs études à Arradon avec le Certificat d'Études Primaires. Deux ans plus tard, la quasi-totalité des filles passent l'examen d'entrée en sixième. En 1963, l'école Saint-Yves, destinée à la formation des instituteurs, s'installe au Vincin ; cet embryon d'enseignement supérieur démontre les progrès de l'instruction, très majoritairement confessionnelle, et la place d'Arradon dans ce dispositif.

Pour les fillettes³ qui franchissent le pas de l'école secondaire, c'est la découverte de Vannes et de nouvelles matières scolaires dont l'anglais ; les cours débutent par l'apprentissage de l'alphabet phonétique international en lien avec les premiers mots de vocabulaire : *a dog, a cat, a duck*, etc. L'anglais commence aussi à s'inviter dans la vie quotidienne : après les Américains de 1944 et leur *chewing-gum*⁴, la radio et les « tourne-disque » diffusent les tubes des chanteurs d'Outre-Manche et d'Outre-Atlantique. C'est la nouvelle mode : *twist, slow, jerk* et *rock* animent les fêtes entre jeunes, remplaçant l'accordéon et les danses de salon de la génération précédente, alors que « la ridée » continue à avoir sa place, lors des kermesses paroissiales par exemple. Le brassage culturel et linguistique se manifeste ainsi dans ce joyeux mélange que l'on retrouve dans les bals de noces.

Il est un domaine où le breton conserve une place de choix, c'est celui des cantiques. Youenn Olier souligne qu'en septembre 1953, il n'entend pas un mot de breton à l'office dominical de la paroisse d'Arradon : prône et sermon sont donc sûrement en français, les prières liturgiques étant en latin à cette époque ; le pardon du Moustoir en novembre 1953 lui donne par contre l'occasion d'entendre, et d'apprécier, plusieurs chants en breton.

Aux grandes occasions en effet : pardons, Sainte-Anne, Noël et autres fêtes religieuses, des cantiques en breton sont entonnés à l'église paroissiale ou à la chapelle du Moustoir. Ils font partie du répertoire des cérémonies importantes et le breton prend alors un rôle de langue sacrée, un peu comme le latin, toutes proportions gardées. Les jeunes générations qui ne parlent plus cette langue sont invitées à chanter sans comprendre le sens des paroles⁵. Le concile Vatican II qui amène en 1963 un changement de la langue de la liturgie, du latin au français, ne modifie pas grand chose en ce qui concerne le breton, déjà cantonné à Arradon à quelques cantiques : *Re vo mélet, Intron Santéz Anna, O rouanez karet en Arvor, Kalon sakret Jesus*, (Qu'il soit loué, Madame Sainte Anne, O reine chérie en Arvor, Cœur sacré de Jésus), etc. Parfois des chants bretons sont traduits en français ou leurs mélodies sont reprises avec d'autres paroles.

Sainte-Anne d'Auray est, depuis longtemps, un lieu privilégié d'expression des bretonnants et les cantiques y sont chantés avec une ferveur particulière. L'inauguration du monument aux morts en 1932 avait été grandiose, la seconde guerre mondiale a encore allongé la liste des

¹ Voir PICHAVANT, 1978, pour le « douarneniste » ; LE DÛ, 2002, 2011 ; LOSSEC, 2010, 2011 ; etc.

² Information donnée par l'une d'elles qui a poursuivi sa scolarité à Vannes comme trois de ses camarades, dans quatre collèges différents : Sacré-Cœur, Jeanne-d'Arc, Notre-Dame du Ménimur et collège public.

³ Les garçons sont pour la plupart scolarisés au collège Saint-Jean-Baptiste à cette époque.

⁴ « Chou-gomme » pour Anne, la nièce de Louise, qui a douze ans en 1944.

⁵ C'est également vrai pour le latin, voire pour le français. Voici quelques souvenirs d'interprétations très personnelles : « O, roi Neskari » (*O rouanez karet*), « cher Noui » (*cernui* dans le *Tantum ergo*), « Sainte Anne au bord de mer » (Sainte Anne, ô bonne mère) etc. L'habitude de chanter des paroles sans les comprendre ne décourage pas mes tentatives enfantines de recherche de sens en français.

disparus et, à côté des cantiques à Sainte-Anne, d'autres aux accents pathétiques perpétuent leur souvenir. Certains sont adaptés en français comme le plus connu d'entre eux :

Tes fils bretons morts pour la France,
Ont espéré, sainte Anne, en toi,
Accorde-leur la récompense,
De leur amour et de leur foi.¹

Après ce refrain, s'enchaînent les couplets consacrés aux marins et soldats qui n'ont « d'autre tombe que la tranchée ou l'océan » et dont le sacrifice « nous rend fiers d'être Bretons ». Porté par une mélodie traditionnelle très belle aux modulations mélancoliques - « l'o-océan » -, ce cantique poignant est chanté avec ferveur près du monument aux morts.

Le pèlerinage de la paroisse offre ainsi des instants de recueillement où les cantiques bretons à sainte Anne sont repris avec ardeur, mais aussi de bons moments de détente. C'est une occasion de convivialité pour les paroissiens de tous âges qui font le déplacement : marche ou transport en car, offices, processions, pique-nique sur l'herbe ou, plus rarement, repas au restaurant, visites à la fontaine dont on boit l'eau à l'aide de gobelets métalliques, menus achats dans les boutiques de gâteaux, bonbons, bijoux et jeux divers. Les anciens bavardent en breton tandis que les plus jeunes s'émerveillent des bagues ou médailles bleues portant l'image de sainte Anne et des moulinets multicolores sur lesquels on souffle quand le vent manque pour les faire tourner.

Dans son témoignage, Louise cite aussi les prières en breton, mêlant ses souvenirs d'enfance à ceux d'un pèlerinage à Béléan lors d'une « année sainte ».

Peb unan a lare e bater da vitin en ur sawiñ, pezh a gare, mes da greisteiz, mamm a lare dalbezh an *Angelus*, ha neuse ar bedenn arlerc'h ma [hon oa ?] debret, *quoi !*

(Ha penaoz eo an *Angelus* e breton ?) O ma, e galleg hi a lare an *Angelus*, *hein !*

(E galleg ?) Mmm, ya. (Hag arlerc'h ar merenn ?) Arlerc'h ar verenn :

« Ni hu trugarekaa, Doue holl-buisant, ag an holl madoù hon eus resewet ganeoc'h, rait, dre ho kras, ma rahemp un implez vad anehe, [da reiñ vad dehe ?] evel mad oc'h, ha, dre ho miserikord, rait peoc'h ha repoz d'an eneñvoù tremenet. »

Oh, elle savait beaucoup de prières comme ça, ma mère ! Mais la tante Jeanne et puis moi, dame, on disait aussi ce qu'on nous avait appris.

(Ya. Ha penaoz eo *le Notre Père en breton* ?)

« Hun tad, pehani a zo en neñv, hos anw ra vo santelet, ho rouantelezh degaset deomp, ho volantez ra vo gwraet ar an douar evel en neñv. Rait deomp hiniw hun bara pemdeizeg, pardonit deomp hun ofañsoù 'el ma pardonamp d'ar re en deus hun ofañset. N'hun laoskit ket da gouezh en tañtasioñ, mes hun delivrit ni ag an droug, Amen. »

(Te oui mad !) *Ab ben, je dis encore souvent des bouts de prière comme ça en breton, hein ! Oh dame oui, moi je veux pas oublier mes prières en breton ! Et notre recteur, Monsieur Langlo, il disait comme on disait aussi nous, et ma mère nous avait appris aussi, en allant au lit :*

« Jezus, Mari, Jojob, Joachim hag Anna, tostañ kerent da Jezus, rait din ar gras da voud eurus, e baradoez get ma Jezus. »

(...)

« Ar paour ag an Arvor, pa glaskit ar bara,

A lar a zor da zor un *Ave Maria*.

Ar labous é kreskiñ ...

Ar labousig bihan é kreskiñ a lar e anw santel ...

E anw santel an Aotrou Doue hag e vamm ag an neñv ...

A lar rouanez an neñv hag e vamm ag an neñv.

Ar labourer bemdez, mitin ha noz,

A lar ar e zaoulin un *Ave Maria*.

Ar c'haezh paour miserabl a gav konfort ha joa

¹ Cantique du pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray.

A lar e chapelet ... pa lar e chapelet.

O, martolod bihan ... o, martolod ...

O, martolod kreneg, ho pag a zo bihan

Hag ar mor kounnaret, pedit rouanez an neñv. »

On chantait ça une fois en allant à Béléan, y avait les J. ... Anaïs et puis Stéphanie, et puis Jeanne et puis moi et puis Valentine était venue avec nous aussi ; dame, elle venait jamais, bein ! mais elle était venue ce jour-là toujours car il fallait visiter trois églises, c'était l'année sainte ! il fallait visiter trois églises cette année-là, et on avait été à Béléan, nous. Toujours, on allait souvent quand le tonton Jo était à naviguer, on avait tellement peur pour lui quand y avait du mauvais temps, et pour quelque chose qu'on machinait, quoi !

(Hag e-menn t'eus te desket ar sonenn-ze ?) O ma, e-menn m'eus desket ar sonenn-ze ... àr ur livr. (Peseurt livr ?) Ha oa kanet a pa daemp da Santez Anna, e oa kanet a p'oa ar prezesioñ ...

« O rouanez karet an Arvor, O mamm leun a druhez,

Àr an douar, àr ar mor, Gouarnit ho pugale. »

(...)

« Me ho salud, Mari, leun a c'hras, an Aotrou Doue a zo geneoc'h,

c'hwí a zo benniget a-dreist an holl gwragez, benniget eo ar frouezh ag ho korf, Jezus.

Santez Mari, mamm da Zoue, pedit evidomp, pec'herion, bremañ hag en eur ag hur marw,

Amen. »¹

Chacun disait sa prière le matin en se levant, ce qu'il voulait, mais à midi, maman disait toujours l'Angelus, et puis la prière après qu'on ait mangé, quoi !

(Et comment c'était, l'Angelus en breton ?) Oh ben, c'était en français qu'elle disait l'Angelus, hein !

(En français ?) Mmm, oui. (Et après le repas de midi ?) Après le repas de midi :

« Nous vous remercions, Dieu tout-puissant, de tous les biens que nous avons reçus de vous, faites, par votre grâce, que nous en fassions un bon emploi, [pour leur faire du bien ?] comme vous êtes bon, et, par votre miséricorde, donnez paix et repos aux âmes trépassées. »

Oh, elle savait beaucoup de prières comme ça, ma mère ! Mais la tante Jeanne et puis moi, dame, on disait aussi ce qu'on nous avait appris.

(Oui. Et comment c'était, le Notre Père en breton ?)

« Notre Père, qui est au ciel, votre nom, qu'il soit sanctifié, votre royaume nous soit apporté, votre volonté, qu'elle soit faite sur la terre comme au ciel. Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien, pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. Ne nous laissez pas tomber dans la tentation, mais délivrez-nous du mal, Amen. »

(Tu sais bien !) (suite en français : Ah ben, je dis encore souvent ...)

« Jésus, Marie, Joseph, Joachim et Anne, les plus proches parents de Jésus, donnez-moi la grâce d'être heureux, au paradis avec mon Jésus. »

(...)

« Le pauvre de l'Arvor, quand vous cherchez votre pain,

Dit de porte en porte un Ave Maria.

L'oiseau qui grandit ...

Le petit oiseau petit qui grandit dit son saint nom ...

Le saint nom du Seigneur Dieu et de sa mère du ciel ...

Dit la reine du ciel et sa mère du ciel.

Le laboureur chaque jour, matin et soir,

Dit à genoux un Ave Maria.

Le pauvre pauvre misérable trouve réconfort et joir

Dit son chapelet ... quand il dit son chapelet.

Oh, petit matelot ... oh, matelot ...

Oh, matelot tremblant, votre bateau est petit

Et la mer en colère, priez la reine du ciel. »

(suite en français : On chantait ça une fois en allant à Béléan ...)

(Où est-ce que tu as appris cette chanson-là ?) Oh ben, où j'ai appris cette chanson-là ... sur un livre.

(Quel livre ?) Et on chantait quand on allait à Sainte-Anne, on chantait quand c'était la procession ...

« O reine chérie en Arvor, O mère pleine de pitié,

¹ LR K-2 (4.54).

Sur la terre, sur la mer, Gardez vos enfants. »

(...)

*« Je vous salue, Marie, pleine de grâce, le Seigneur Dieu est avec vous,
vous êtes bénie au-dessus de toutes les femmes, béni est le fruit de votre corps, Jésus.*

Sainte Marie, mère à Dieu, priez pour nous, pécheurs, maintenant et dans l'heure de notre mort, Amen. »

Cet extrait où Louise répond à des questions sur les prières en breton comporte des passages en français et des citations de formules figées et de cantiques, un breton « d'église » appris au catéchisme ou à la maison avec sa mère. Le registre de langage y est plus soutenu et certaines formes syntaxiques différent de la langue habituelle.

La prière est appelée du nom latin *pater* : *peb unan a lare e bater da vitin en ur saviñ, pezh a gare* (chacun disait son *pater* le matin en se levant, ce qu'il voulait), comme dans les récits de Marie-Anne, à propos des mendiants : *ind a batere etal an nor* (ils *pater*-aient près de la porte), ou des apprentissages de son enfance : *Merhad oa ket desket sorbiennoù din, desket oa ma fater, brav e oa dija !* (Sans doute qu'on m'avait pas appris d'histoires, on m'avait appris mon *pater*, c'était déjà bien !).

Les deux principales prières, le *Pater* précisément et l'*Ave Maria*, sont récitées en breton par Louise. La forme de l'adjectif possessif « notre, nos » diffère de celle qui est généralement utilisée par Louise : *hun tad, hun bara, hun ofañsoù* (notre père, notre pain, nos offenses) dans la prière au lieu de *hon zad* avec mutation spirante à l'initiale ; de même pour le pronom complément *hun* : *n'hun laoskit ket* (ne nous laissez pas).

Les prières que récite la mère de Louise sont l'*Angelus*¹, les grâces après le repas de midi, pour demander le bon usage des biens reçus et le repos paisible des âmes trépassées, et la prière du soir que Louise dit être connue aussi du recteur Langlo, natif de Saint-Avé. Cette dernière invocation qui demande l'accès au bonheur du paradis est adressée à Jésus mais aussi à *Mari, Joheb, Joachim hag Anna, tostañ kerent da Jezus* (Marie, Joseph, Joachim et Anne, les plus proches parents à Jésus), confirmant la dévotion locale aux grands-parents maternels de Jésus, Anne et Joachim, et l'importance accordée aux liens familiaux. Des passages en français s'intercalent entre les prières citées et Louise fait alors référence à des époques plus récentes et à des personnes de son entourage : sa sœur Jeanne, le recteur, des amies arradonnaises. Elle souligne aussi son attachement aux prières en breton qu'elle récite encore à l'époque de l'enregistrement, alors que les occasions de communiquer dans cette langue s'amenuisent de plus en plus.

À la paroisse, le breton n'est plus utilisé que dans les cantiques qui marquent les fêtes solennelles : il acquiert cependant ainsi un statut local de langue sacrée, figée dans un rôle et un registre spécifiques. Youenn Olier, résident temporaire à Penboch à l'automne 1953, le confirme dans son journal personnel et rejoint les témoignages recueillis : les personnes d'âge mûr d'Arradon s'expriment en breton mais les jeunes générations ne parlent qu'en français. Il constate ainsi le déclin inéluctable du breton populaire et en recherche les causes au XIX^e siècle.

L'histoire de Louise est marquée après la guerre par les mariages des enfants de son frère et par le départ douloureux de la ferme de Penboch en 1957 pour Poulmarh où elle loge avec sa belle-sœur et les familles des nouveaux mariés. Cette cohabitation donne aux jeunes générations l'occasion de l'entendre parler breton et le français familial reste imprégné par cette langue.

¹ L'*Angelus* est récité en français d'après Louise, il est plus vraisemblable cependant que ce soit en latin. Je me souviens d'avoir entendu l'*Angelus* en latin : *Angelus nuntiavit Mariæ ...* mais jamais en français.

3.3.3 1965-2000. Raz de marée démographique et nouveau visage d'Arradon.

Si le recensement de 1962 enregistre une régression qui se poursuit depuis la guerre, la population arradonnaise connaît ensuite une croissance qui prend bientôt des proportions spectaculaires : 2760 habitants en 1975, 4317 en 1990, 5125 en 2006. La commune change radicalement de dimension et de visage. Le bulletin communal qui commence à paraître en 1965 permet de suivre cette évolution. Quant au breton, déjà confiné à une tranche d'âge vieillissante, il se trouve doublement marginalisé : par les décès de bretonnants et par l'apport considérable d'une population nouvelle. C'est à cette époque, de 1982 à 1984, que j'entreprends une collecte de renseignements et d'enregistrements auprès de quelques représentants âgés de la population locale, pour garder une trace du breton parlé à Arradon et dans les environs mais aussi tenter de connaître les sentiments des bretonnants sur le déclin de leur langue.

Ferdinand Loysel, avocat à Vannes, a succédé en 1955 à Léonce Franco comme maire de la commune, et est encore à ce poste en juin 1965 lorsque paraît le premier bulletin municipal. Parmi les informations diverses figure la demande d'un recensement complémentaire :

Les services municipaux ayant constaté que la population de la Commune évaluée au dernier recensement de 1962 à 1766 habitants, dont 123 comptés à part, atteint actuellement le chiffre approximatif de 2250 habitants, le Maire a par lettre du 26 Mai 1965 demandé à Monsieur le Préfet du Morbihan et au Service Régional de la Statistique un recensement complémentaire permettant à la Commune de recevoir les avantages financiers correspondant à sa population réelle.¹

Ce premier bulletin d'une dizaine de pages pointe donc déjà l'augmentation rapide du nombre d'habitants. Le second, en août 1965, consacre un long article à l'évolution de la construction à Arradon et note les problèmes d'aménagement associés :

La crise qui a opposé la Commune d'Arradon aux autorités et personnalités responsables du plan d'aménagement de la région de Vannes a abouti à une recherche en commun de solutions harmonieuses.

Elle n'a pas abouti au déblocage de certains lotissements, les limites et conditions des diverses zones constructibles imposant d'assez longues études dont l'issue n'est pas en vue dans le proche immédiat. Mais la construction a cependant repris et conservé un rythme satisfaisant.

(...) Sur les 56 habitations neuves autorisées pendant les 19 derniers mois, il y a environ 45 résidences principales, ce qui est essentiel pour la fixation de la population sédentaire de la commune. C'est dans ce sens qu'il semble opportun de marcher.²

Dans l'article cité, où apparaît le mot « lotissements », figure un tableau intitulé « Relevé des permis de construire accordés depuis 1950, par période et par agglomération ou villages ». Trois périodes sont distinguées : en 4 ans, de 1950 à 1954 inclus, 31 permis (pour construction neuve, transformation ou annexe), puis en 8 ans, de 1955 à 1963, 180 permis, enfin pour la période de 1964 à août 1965, soit en 1 an et demi, 83 permis dont 56 pour une construction neuve.

Cette comptabilisation montre une nette augmentation des constructions à partir de 1964. La localisation des nouvelles habitations est un enseignement important de ce tableau : sur 200 maisons neuves pour l'ensemble des trois périodes, le bourg en compte 19 (3, 14, 2) et le Moustoir 16 (3, 5, 8) ; les autres quartiers qui se démarquent dans ce relevé sont : La Pointe-Penmeil 16 (4, 9, 3), Kerjaffré 17 (0, 9, 8), Le Vincin-Campen 40 (0, 26, 14), Le Petit-Molac-Botquelen 17 (2, 9, 6) et La Lande du Bourg 11 (0, 10, 1) ; une soixantaine de constructions se répartissent dans une vingtaine d'autres villages de la commune.

Les pôles anciens du Bourg et du Moustoir gardent donc une certaine dynamique mais les nouvelles constructions investissent le site côtier de la Pointe, quasi-désertique autrefois, ainsi que

¹ *Bulletin communal d'Arradon*, juin 1965.

² *Bulletin communal d'Arradon*, août 1965. Le mot « conditions » est souligné dans l'article.

le petit hameau littoral de Kerjaffré et les abords du Vincin à Campen, où des lotissements haut de gamme sont réalisés. Les quartiers plus populaires du Petit-Molac et Botquelen se développent sur la route de Vannes ainsi que le village de la Lande du Bourg.

Les voies de communication changent également et le bulletin communal numéro 6 consacre un article à une histoire du réseau routier, depuis les voies créées lors de l'occupation romaine jusqu'aux aménagements récents en passant par « la réforme vicinale de 1862 » qui classe 11km500 de chemins vicinaux en « routes départementales ». Au XX^e siècle, le réseau se densifie : en 1956, la commune compte 13km400 de routes départementales et 12km900 de chemins ruraux¹. En 1966, l'empreinte du remembrement est visible dans le réseau rural : « Les vieux chemins d'exploitation ont été remplacés par 11km de nouveaux chemins d'exploitation »².

Arradon offre en 1970 l'image d'une commune en mutation comme le décrit un rapport officiel publié dans le bulletin communal.

Commune d'Arradon - Plan d'urbanisme directeur

Enquête publique - Arrêté Préfectoral du 22 avril 1970 - Rapport du commissaire-enquêteur

La Commune d'ARRADON dont la population stable dépasse actuellement 2.000 habitants, est située en bordure du Golfe ; elle s'étale sous la forme d'une presqu'île s'avancant dans le Golfe lui-même.

Elle est limitée par les communes de VANNES, BADEN, et PLEREN, et riveraine, par ailleurs, des communes de l'ILE AUX MOINES, l'ILE D'ARZ et SENE.

Pas d'industrie en dehors de quelques bassins d'ostréiculture. Commerce local représenté en majeure partie par l'alimentation. Pas de Port en dehors d'une anse qui abrite des dériveurs légers.

L'agriculture est cependant encore présente (culture légumière et de plein champ) mais en régression continue.

Pas de plages.

Le tourisme est représenté par un passage très important de voitures mais qui ne s'arrêtent pas.

Pas d'hôtels.

C'est, à la vérité, une commune résidentielle : villas de plaisances et de pied-à-terre.

Cependant, une population en provenance de VANNES tend à s'établir de plus en plus à ARRADON au titre de résidences principales.

Soixante à quatre-vingts constructions nouvelles par an dont les deux tiers sont désormais des résidences principales.³

Le rapport mentionne ensuite 250 observations examinées par une « Association des Propriétaires Fonciers de la Commune » et passe en revue les problèmes essentiels à résoudre :

- extension du périmètre d'agglomération du bourg et de nombreux villages ;
- réduction des zones « non oedificandi » notamment le Vincin, la Chesnaie ;
- aménagement de chemins pour piétons en bordure de mer ;
- aires de stationnement (assez difficile à réaliser près du bourg en raison de l'exiguïté du centre de la commune).

En bref, le Commissaire est d'avis de retenir le rapport établi par l'Association des Propriétaires fonciers d'ARRADON, sous réserve de quelques variantes émanant du Conseil Municipal.

VANNES, le 18 Août 1970

Signé : IDRAC

Ce rapport souligne les transformations qui s'opèrent à Arradon : sa vocation de « commune résidentielle » évolue et aux « villas de plaisances et de pied-à-terre » s'ajoutent les résidences

¹ Le chemin vicinal de la Brèche à Botquelen passe dans le domaine départemental, changement qui explique le développement du village de la Lande du Bourg. À l'aube du XXI^e siècle, le quartier de la Brèche connaît à son tour un développement considérable (zone résidentielle très dense, pôle commercial, cabinets médicaux, salle de spectacle « La Lucarne »).

² *Bulletin communal d'Arradon*, n° 6.

³ *Bulletin communal d'Arradon*, 2^{ème} semestre 1970, p. 2.

principales d'une population « en provenance de Vannes » qui s'y établit de plus en plus. La population autochtone ne se devine qu'à travers les activités évoquées : une agriculture en régression, quelques bassins d'ostréiculture, un commerce local d'alimentation. Des manques surtout sont soulignés : « Pas d'industrie en dehors de quelques bassins d'ostréiculture », « Pas de Port en dehors d'une anse qui abrite des dériveurs légers », « Pas de plages », « un passage très important de voitures mais qui ne s'arrêtent pas », « Pas d'hôtels ». Le regard citadin du « commissaire-enquêteur » sur Arradon semble donc plutôt négatif, seul le mouvement récent de construction de résidences principales par une population en provenance de Vannes apparaît comme un élément dynamique.

Les « problèmes essentiels à résoudre » évoqués ensuite font pressentir les changements qui vont s'opérer dans la commune, sous la direction d'une municipalité renouvelée.

Le 13 juillet 1969 en effet, des élections municipales ont eu lieu à Arradon, suite au décès de trois conseillers et à la démission de deux autres, dont le maire, à cause du résultat du référendum à Arradon (52,23% de « oui »). M. Loysel s'est prononcé publiquement pour le « non », mettant son mandat de maire en jeu. Dans une lettre ouverte aux Arradonnais, il explique avant le scrutin sa prise de position ; le dernier point concerne le projet de régionalisation et se termine ainsi :

En tout cas, pour nous BRETONS, la région fortement décentralisée est une nécessité vitale urgente. Il nous la faut, si l'on veut nous préserver des dangers d'un autonomisme excessif, voire même du Séparatisme. Mais nous ne trouvons pas dans cette caricature de la vie régionale, l'espoir de jours meilleurs.

A VOUS DE CONCLURE.

Pour moi, c'est fait maintenant : JE VOTERAI NON.

Et si, par vos suffrages, vous ne m'apportez pas le soutien dont j'ai besoin pour continuer à défendre vos propres intérêts, je quitterai mes fonctions de Maire.¹

La victoire du « non » au niveau national entraîne le départ du général de Gaulle à la tête de l'État, celle du « oui » à l'échelon local la démission de M.M. Loysel et Laporte². L'avis du maire sur la régionalisation laisse deviner les aspirations conflictuelles en Bretagne à cette époque.

Le nouveau maire est Louis Hervé, agriculteur au Herbont ; il évoque dans le bulletin communal de mai 1970 le remembrement, réalisé à Arradon entre 1960 et 1965, et la future élaboration d'un plan d'Urbanisme pour la commune.

M. Loysel, ancien maire, apporte son soutien à son successeur et rappelle les antécédents du dossier : les menaces anciennes de « projets grandioses et inquiétants et notamment d'une 'Route de Corniche' dont la réalisation aurait entraîné la destruction de notre paysage, et la transformation de nos rivages en un nouveau Conleau, pour un usage touristique de bas étage », la démission unanime du conseil municipal en 1963 quand le plan d'aménagement d'Arradon est présenté « comme un accessoire du Plan d'Urbanisme de la Commune de Vannes, dans le seul intérêt avoué de cette ville »³. L'obtention des lotissements de la Salette, du Vincin, de Campen, de Kerjaffré, de Lormoët, du Palud-Pramer et du Grézic est soulignée, « ce que certains propriétaires contestataires semblent avoir bien vite oublié » ajoute l'ancien maire.

¹ Lettre ouverte aux Arradonnais, Archives de la mairie d'Arradon. Le maire développe pour ses « Chers Amis Arradonnais » quatre points : « Le référendum est illégal et anti-constitutionnel. », « Le référendum est-il démocratique ? », « La réforme du Sénat est-elle souhaitable ? », « La réforme régionale est-elle souhaitable ? ». Il dénonce l'amalgame de plusieurs questions pour une réponse et déplore la politisation du débat et les réactions purement passionnelles, engageant pourtant lui-même son mandat de maire.

² Le bulletin communal du premier semestre 1970 consigne le décès de « Raymond Laporte, Ministre plénipotentiaire, 58 ans, Kéran ».

³ *Bulletin communal d'Arradon*, n° 14, mai 1970.

Derrière ces propos, se profilent les difficultés inhérentes à la situation géographique d'Arradon : à proximité immédiate de Vannes et sur le littoral, la commune est menacée de mise sous tutelle par sa voisine urbaine et soumise à une pression démographique importante, de nombreuses personnes de Vannes souhaitant s'y établir, en premier lieu parmi les classes aisées.

Plusieurs lotissements privés sont réalisés à Arradon et la municipalité, soucieuse de permettre à des personnes moins fortunées de s'installer dans la commune, entreprend la création d'un lotissement communal au Grézit ; un terrain est acheté le 20 septembre 1972 au lieu-dit « Saint-Roch »¹ et un numéro spécial du bulletin communal est consacré au projet en août 1972 ; les critères d'attribution des lots sont précisés :

Qui pourra acheter un lot ?

En première priorité, les Arradonnais, au revenu modeste, habitant ou ayant habité la Commune et souhaitant s'implanter dans notre cité.

En seconde priorité, les personnes, au revenu modeste, n'habitant pas la Commune, mais désirant s'y établir.

(...) en conclusion, rendre 45 familles heureuses dans ce secteur particulièrement bien situé, aux abords du Golfe, ne sera qu'une satisfaction partielle pour la Municipalité qui a l'intention de continuer dans cette voie.²

Le maire de l'époque est François Jarlégan ; né dans la commune, de parents fermiers à Truhélin, il reste à la tête de la municipalité de mars 1971 à mars 1995. Dans le bulletin de janvier 1973, il annonce que le feu vert a été donné au lotissement et dénonce l'opposition à ce projet :

En raison de l'opposition très vive que la création de ce lotissement a suscitée et des nombreuses interventions faites par les opposants auprès de personnalités très influentes, les membres de la Commission départementale des Sites sont venus sur place pour s'assurer que les maisons ne seraient pas visibles de la mer... Depuis déjà longtemps, les places sont prises.³

Le projet de lotissement connaît encore des déboires ; une décision préfectorale du 30 mai 1973 accorde définitivement le permis pour 40 habitations, elle est confirmée par le tribunal administratif le 5 décembre 1973 qui déboute un nouveau recours des opposants au projet.

L'aménagement d'un littoral très convoité est un souci constant pour les municipalités successives. La création d'un port de plaisance est évoquée dans le bulletin du premier semestre 1970 ; le conseil municipal donne son avis sur la question en précisant que les travaux préalables d'assainissement doivent être achevés et :

Que la vocation de la commune d'ARRADON soit respectée dans le sens du développement du tourisme nautique populaire et non dans celui de la transformation en une station pour multi-millionnaires.⁴

Le port de plaisance est finalement installé sur le site de « la Carrière » près de la Pointe.

L'aménagement du Bourg est également une préoccupation importante. En mai 1972, une réunion publique se tient à ce propos et le compte-rendu qui paraît dans le bulletin de juillet 1972

¹ « Le terrain situé à Saint-Roch et destiné au lotissement communal a été acheté par la commune le 20 septembre 1972 ». (*Bulletin communal d'Arradon*, n° 24, octobre 1972, p. 16) L'appellation du lieu est sans doute en lien avec la pierre que Louise appelle « les genoux de Saint Roch ».

² *Bulletin communal d'Arradon, numéro spécial lotissement communal*, août 1972.

³ *Bulletin communal d'Arradon*, n° 25, janvier 1973, p. 2. Le maire cite ensuite M. Orvoën, Sénateur, Maire de Moëlan-sur-Mer, qui fait une constatation similaire dans le Finistère : « Les plus acharnés à défendre les sites sont ceux-là même qui ont construit leur résidence secondaire sans autre souci que de bénéficier au maximum de la vue sur la mer ou de profiter des rochers et des plages qu'ils se sont appropriés. »

⁴ *Bulletin communal d'Arradon*, premier semestre 1970, p. 15. L'expression est soulignée dans l'original.

montre que le sort de la chapelle, ancienne église paroissiale, n'est pas encore arrêté : « La conserver ou la démolir ? Tous les avis étaient partagés. »¹.

Comme l'annonce le bulletin consacré au premier lotissement communal, d'autres suivent : en 1976 au Bourg, en 1986 au Pont Vert où trouvent place des logements collectifs à loyer modéré.

La croissance démographique d'Arradon est très rapide ; en 1968, la population municipale est de 1976 habitants, en 1975, elle grimpe à 2760 habitants, en 1982 à 3706 habitants, en 1990 : 4317, en 1999 : 4719 et en 2006 : 5125.

Les effectifs des écoles sont publiés régulièrement dans le bulletin communal, ainsi en octobre 1972, 460 enfants sont scolarisés à Arradon :

Ecole publique du Bourg :	76 élèves	(tous de la commune)
Ecole publique du Moustoir :	38 "	(dont un de Baden)
Ecole Sainte Marie :	143 "	(dont huit de l'extérieur)
Ecole Saint Jean Baptiste :	203 "	(dont 140 ") ²

En 1982, l'école élémentaire publique du bourg « les Corallines » s'installe dans de nouveaux locaux et une cantine scolaire municipale est construite à proximité.³

En septembre 1985, un collège public ouvre ses portes à Arradon : le « collège de Balvraz » devient l'année suivante « Collège Gilles Gahinet » en hommage au navigateur de Larmor Baden qui a remporté le 29 juin 1979 la « Transat en double » avec l'Arradonnais Eugène Riguidel.

En 1989, la nouvelle mairie est inaugurée près de l'église, à la place de l'ancienne école Sainte-Marie transférée près du Collège Saint-Jean-Baptiste.⁴

En 1990, les effectifs des établissements scolaires établis sur la commune sont les suivants :

Écoles maternelles : 227	Les Corallines : 145 - Le Moustoir : 30 - Sainte-Marie : 46
Écoles primaires : 359	Les Corallines : 262 - Le Moustoir : 15 - Sainte-Marie : 82
Ets secondaires : 657	Collège Gilles Gahinet : 407 - Collège Saint-Jean-Baptiste : 250
Total global des effectifs : 1243. ⁵	

À ces écoles et collèges, il faut ajouter deux établissements situés au Vincin, à proximité de Vannes : le pôle universitaire du Vincin (605 étudiants en septembre 1992) et l'I.R.E.O. (Institut Rural d'Éducation et d'Orientation, 205 élèves à la même date). L'école Saint-Yves, créée en septembre 1963 et transformée en septembre 1967 en Centre de Formation Pédagogique de l'enseignement catholique, accueille en effet depuis 1986 une antenne universitaire en lien avec l'Université Catholique d'Angers. L'I.R.E.O., qui ouvre ses portes au Vincin en septembre 1971, forme des jeunes en agriculture et sylviculture.

Le bulletin communal commente les nouveautés de la commune, présente les différentes activités et les associations sportives et culturelles qui s'y multiplient. Il a beaucoup évolué depuis ses débuts : d'abord constitué d'une dizaine de pages dactylographiées, agrafées à une couverture

¹ *Bulletin communal d'Arradon*, n° 23, juillet 1972, p. 5. En 2012, l'aménagement du Bourg est de nouveau à l'ordre du jour et suscite des controverses mais nul ne songe plus à supprimer la chapelle qui a été remise en valeur et accueille des expositions et autres manifestations culturelles.

² *Bulletin communal d'Arradon*, n° 24, octobre 1972, p. 18.

³ *Bulletin communal d'Arradon*, n° 64, octobre 1982. Un long article est consacré dans ce numéro aux souvenirs d'une institutrice publique qui arrive à Arradon en 1948.

⁴ En 1971, les religieuses ont quitté l'école Sainte-Marie après 120 ans de présence à Arradon (voir *Bulletin communal d'Arradon*, n° 19, juillet 1970, éditorial). La mixité rapprochant les deux écoles catholiques, l'école Sainte-Marie a gardé le rôle d'école maternelle et primaire alors que le « collège » Saint-Baptiste s'est spécialisé dans l'enseignement secondaire jusqu'à la classe de troisième.

⁵ *Bulletin communal d'Arradon*, n° 92, juin 1991, p. 12. Extrait du tableau concernant les années 1981-1990.

illustrée d'un dessin en noir et blanc, il s'est peu à peu étoffé, des photos en noir et blanc illustrant les articles imprimés soigneusement mis en page. En 1991, la revue compte une bonne trentaine de pages et la couverture porte le titre « ARRADON » et deux aquarelles représentant d'une part la chapelle du Bourg et le marché, d'autre part un paysage maritime à la Carrière, près de la Pointe. Octobre 1992 voit un nouveau changement de l'aspect du bulletin avec une couverture désormais illustrée de photos en couleur à la façon d'un pêle-mêle. Le numéro de février 1994 est le 100^e de la revue municipale.

Les élections municipales du 11 juin 1995 marquent un tournant à Arradon. Au fil des années, des clivages politiques se sont affirmés localement et une liste de sensibilité socialiste est élue. André Gall, originaire du Nord-Finistère, devient le nouveau maire de la commune à la place de François Jarlégan qui a occupé cette fonction pendant 24 années. Un feuillet de quatre pages, « La Lettre d'Arradon - N° 1 », présente aux administrés la nouvelle équipe municipale, annonçant un changement dans le bulletin communal.

En décembre 1995, paraît la revue « Les nouvelles d'Arradon - N° 2 ». Ce bulletin est plus concis, 8 pages plus un feuillet pour les tarifs communaux et les manifestations de 1996, et d'un style résolument plus moderne : dessins humoristiques, titres accrocheurs, petites photos, articles courts façon zapping. Le côté attractif semble prendre le pas sur le contenu, nettement allégé. Les numéros suivants sont plus denses, 16 pages en général, la couverture présente une photo pleine page en lien avec un thème développé dans les pages intérieures, par exemple en septembre 1996 : « L'ostréiculture et Arradon ».

La langue bretonne est très peu mentionnée dans le bulletin. En mars 1966 cependant, dans un article consacré au centenaire d'une Arradonnaise, le rédacteur précise que Monsieur Le Drévo, ancien Maire « présenta à la jubilaire les vœux de la commune en langue bretonne »¹. Dans le numéro suivant, l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal fixée au jeudi 7 juillet 1966 se termine par « les vœux à émettre » :

6°- Vœux à émettre. Le Conseil Municipal aura à émettre des vœux notamment pour :

- a) la suppression des zones de salaires
- b) la défense des Forges d'Hennebont
- c) la défense de la langue Bretonne.²

En février 1993, le départ du recteur Clovis Le Priol est salué par un article du bulletin ; sous la photo qui le montre à côté du maire, figure l'apostrophe : *Kenavo d'ob ha trugéré!* (Au revoir à vous et merci !)³. Sous le portrait de son successeur, Léon Tastard originaire d'Elven, on peut lire *Ad multos annos*, ce qui ne sera pas le cas puisque le nouveau recteur de la paroisse décède subitement dès le mois d'avril ; l'abbé Adolphe Mayeul, né à Béganne, est alors nommé en septembre « curé doyen d'Arradon », charge qui ne requiert plus d'être bretonnant.

Le bulletin communal reprend parfois les articles historiques des anciens bulletins paroissiaux ou, en 1986 et 1987, une étude de la revue d'ethnologie maritime *Le Chasse-Marée* consacrée aux moulins à mer du Morbihan où figurent quelques termes techniques en breton vannetais⁴.

Les dénominations des voies de la commune font l'objet de délibérations et sont annoncées dans le bulletin. Assez souvent les anciens noms en breton des parcelles sont repris par les nouvelles appellations alors que d'autres disparaissent : « le clos de la Piverdière » remplace un toponyme oral *Fañegi* (la hêtraie) dont une pancarte en bois conservait le souvenir à l'entrée d'une

¹ *Bulletin communal d'Arradon*, n° 5, mars 1966.

² *Bulletin communal d'Arradon*, n° 6. Le compte-rendu de cette réunion figure peut-être dans le bulletin suivant qui manque malheureusement dans les collections des archives municipales et départementales.

³ *Bulletin communal d'Arradon*, n° 97, février 1993, p. 6.

⁴ *Bulletin communal d'Arradon*, octobre 1986, juin 1987, octobre 1987.

demeure ; le nom *Poulmarh*, village inclus désormais dans l'agglomération du chef-lieu, est remplacé par des noms de rues et menacé de disparaître, etc.

Parfois, la nécessité de mentionner des toponymes oraux apparaît dans le bulletin : ainsi le *Wasteilb* ou *Wastheil*, parcelle en bordure de mer à côté d'un rocher sous Kerbilouet, est évoquée à plusieurs reprises car la commune souhaite l'acquérir pour en faire bénéficier la collectivité ¹.

Les différentes prononciations des noms de lieux et les nouvelles dénominations des voies, reprenant souvent d'anciennes formes des toponymes, donnent parfois lieu à des doublons comme dans ce palmarès des maisons fleuries en 1995 où l'on remarque Tyningolec/Tringolec et Pont-er-ver/Pont-Vert :

- 1^{er} prix concours communal : M.M^{me} Lucien B. 18, rue Saint-Gildas (...)
- 2^e prix : M.M^{me} Alain D. La Lande de Lignol
- 3^e prix : M^{me} R. 5 Domaine de Kerrat
- 4^e prix : M.M^{me} F. Le R. 11 route de Tyningolec - Tringolec
- 5^e prix : M^{me} M-Louise J. Mané-Huily
- 6^e prix : M^{me} K. - 12 Route du Gréo
- 7^e prix : M. Philippe G. - Ker-Henry
- 8^e prix : M. M^{me} Joseph Le L. - 2 Allée de Kan-Ar-Mor - Kerlérán
- 9^e prix : M^{me} C. - Enclos de Kerfleur
- 10^e prix : M.M^{me} Le G. - 4 Résidence Pont-er-ver - Lot. Pont-Vert I.
- 11^e prix : M. L. 38 rue Saint-Martin²

Cette liste fournit un bon exemple du maintien des toponymes bretons dans les adresses. « Kan-Ar-Mor » (le chant de la mer) est une désignation récente d'une voie de lotissement.

L'évolution démographique rapide d'Arradon amène bien sûr un brassage de population sans précédent. Les origines des nouveaux Arradonnais sont variées : de la proche région ou de plus loin, de la ville ou de la campagne, de familles bretonnantes ou non, de milieux sociaux divers. La vie de la commune s'en trouve bien sûr profondément modifiée.

À l'époque précédente, la grande majorité des enfants était scolarisée dans les écoles religieuses et les loisirs souvent organisés par la paroisse : kermesses, sorties pour les jeunes, etc. La nouvelle ère voit se multiplier les associations sportives et culturelles.

L'origine de l'U.S.A. (Union Sportive Arradonnaise) est ancienne. Deux articles du bulletin communal retrace son historique : un patronage « les Goélands » où l'on pratique le football dès 1935, interrompu en 1939, réactivé en 1942 sous la direction du recteur et le nom officiel d'U.S.A., dénomination conservée ensuite dans les statuts déposés en 1946.

L'U.S.A., libérée de la tutelle paroissiale, diversifie ses activités : sections « boulistes » et ping-pong en 1972, tennis en 1981, handball en 1983, etc³. Elle organise plusieurs manifestations au fil de l'année : concours de boule bretonne, bals populaires, etc. La fête du 14 juillet entre ainsi dans les coutumes à Arradon où elle passait presque inaperçue auparavant.

En 1977, le calendrier des fêtes et jeux de l'U.S.A. compte sept manifestations.

- 19 mai (jeudi de l'Ascension) : Concours de boules (quadrettes aux points)
- 29 mai (dimanche de Pentecôte) : Concours de boules (doublettes par élimination)
- 30 mai : (lundi de Pentecôte) : Concours de boules (quadrettes aux points)

¹ Voir par exemple les bulletins communaux de juillet 1971 et janvier 1985. L'origine de ce toponyme est incertaine ; peut-être s'agit-il d'une forme bretonnalisée de « Bastille » : *Bastilb*, ar *Vastilb*, attribuée au promontoire rocheux. (Suggestion de Bernard Tanguy que j'ai sollicité à ce propos en 1983).

² *Les nouvelles d'Arradon*, n° 2, décembre 1995. Les patronymes sont ici remplacés par leur initiale.

³ Renseignements provenant des articles « Histoire de l'U.S.A. », *Bulletin communal d'Arradon*, n° 80, juin 1987, et n° 81, octobre 1987.

13 juillet : Bal populaire à partir de 21h
14 juillet : Concours de boules (quadrettes aux points)
24 juillet (dimanche) : Grande soirée bretonne, à 21h, dans le Parc de la Mairie
13 août (samedi) : Bal champêtre à 21h.¹

Le calendrier des festivités sur la commune reprend le précédent, en y intercalant :

(...) 22 mai. Kermesse et Fest-Noz à l'école Saint-Jean-Baptiste
(...) 12 juin. Profession de Foi (Communion solennelle)
26 juin. Kermesse de l'école Sainte-Marie
(...) 17 juillet. à l'église à 21h. Concert par la chorale Saint-Patern (la plus forte du Morbihan)
24 juillet. à 10h45, messe animée par la chorale Saint-Patern
(...) 6 août. à 20h, messe animée par la chorale « Mouez ar Mor » (Voix de la mer) de Brest, à 21h, concert par la chorale « Mouez ar Mor ». Répertoire classique et moderne, chants français et bretons
(...) 14 août. à 10h45 : Messe animée par les « Disuls ». Après-midi : Grande Fête du Moustoir
15 août. 10h45 : à l'église Noël Colombier. 21h veillée religieuse par Noël Colombier (auteur-compositeur et interprète)
23 août : à 21h, à l'église, concert par le Groupe Celtique MANIPOL.

Les manifestations paroissiales (kermesses et concerts à l'église) remplissent donc avec les activités proposées par l'U.S.A. le calendrier des festivités de la commune pour l'été 1977. La composante locale y est bien représentée : concours de boule bretonne, « Grande soirée bretonne », *fest noz* (fête de nuit), chorale avec répertoire français et breton, « groupe celtique » et « Grande Fête du Moustoir » précédée d'une messe animée par les « Disuls » (dimanche-s).

La fête du Moustoir a lieu le deuxième dimanche d'août depuis 1973 avec un succès qui ne se dément pas. À l'origine de cette manifestation, un dynamique « comité des fêtes du Moustoir » décide de déplacer en été les festivités attachées au pardon de Saint-Martin, traditionnellement célébré en novembre dans le village². La messe, célébrée en plein-air car la chapelle est trop petite, est suivie d'un défilé des habitants du Moustoir qui revêtent pour l'occasion le costume traditionnel ; les festivités se poursuivent par le repas champêtre suivi de jeux, chants et danses bretonnes en plein air jusque tard dans la nuit³. À cette occasion, cantiques bretons le matin, musique et chants toute la journée résonnent dans le quartier. Au fil des années, le programme de la fête s'élargit à des groupes folkloriques de Bretagne et d'ailleurs et, en soirée, à des chanteurs et groupes musicaux pour l'animation du repas du soir et du *fest-noz*.

Parmi les manifestations sportives originales de la commune, il faut signaler les régates de « plates en V »⁴, bateaux de loisirs élaborés à partir des « plates » traditionnelles du golfe, construits localement par un charpentier de marine arradonnais, Étienne Riguidel, ainsi que la fête inter-quartiers organisée par l'U.S.A. pendant quelques années, de 1978 à 1982 au moins, souvent sur deux sites, l'un maritime, l'autre terrestre. La commune est pour l'occasion découpée en quatre parties : Ouest, Sud, Est et Nord. Les compétiteurs sont désignés lors de réunions préalables dans chaque « quartier », l'Ouest, groupé autour du Moustoir, montrant une cohésion et une motivation particulières.

¹ *Bulletin communal d'Arradon*, n° 42, avril 1977.

² Voir le témoignage de Marie-Anne en 3.2.1. La Saint-Martin continue à être fêtée en novembre et la course à pied traditionnelle a pris le nom des « Foulées de la Saint-Martin ».

³ Le bulletin communal de juillet 2003 retrace la genèse de cette manifestation en donnant la parole aux membres du « comité des fêtes du Moustoir ». *Les nouvelles d'Arradon*, n° 41, juillet 2003, p. 6-7.

⁴ En juillet 1979, le bulletin communal annonce quatre régates de plates en V : « Le dimanche 8 juillet : Tour d'Irus et des Logoden. Le samedi 14 juillet : tour de l'Île-aux-Moines. Le dimanche 12 août : Tour de l'Île d'Arz. Le dimanche 19 août : Tour du Golfe ». *Bulletin communal d'Arradon*, n° 51, juillet 1979, p. 23.

De nombreuses associations voient le jour à Arradon au fil des années et le bulletin communal de mars 1997 annonce le recrutement d'une « permanente à la vie associative » par les associations adhérentes du « Phare » qui regroupe 14 d'entre elles :

14 associations (représentant environ 2500 personnes) sont aujourd'hui adhérentes : les jeunes (AJA), l'école de musique (AMA), l'association syndicale des familles (ASF), Arradon Tiers-Monde (ATM), Arradon-Familles, An avel vras, l'association des loisirs (ALA), le Bridge-club, Club amitié Arradon (CAA), le club nautique (CNPVA), le comité de jumelage Clear-Up, l'échiquier de l'ABC, le groupe folklorique (GFA) et l'U.S.A. omnisports.¹

Parmi ces associations, on remarque le nom breton d'une chorale : *An avel vras* (le grand vent).

L'année 1988 voit la conclusion d'un jumelage d'Arradon avec Höchenschwand, commune allemande de la Forêt Noire et en 1990 est créée l'association « Clear-Up » : comité de liaison et d'échange entre les communes d'Arradon et Upton by Chester en Angleterre. L'ouverture de la commune aux échanges internationaux amène le groupe folklorique d'Arradon à se constituer de façon plus formelle ; émergeant peu à peu à partir des fêtes du Moustoir, le groupe se perfectionne dans les danses bretonnes², prend le nom de *Chal ha dichal* (Flux et reflux) et se produit à Arradon mais aussi lors des déplacements organisés par les comités de jumelage.

En septembre 1987 a lieu à Arradon la première « Fête de l'huître » organisée par le comité de jumelage Arradon-Höchenschwand, elle devient ensuite un rendez-vous régulier au début du mois de septembre. Une « Fête du cidre » organisée par le comité de jumelage Arradon-Upton by Chester en début juillet (en 1997 par exemple) ne connaît que quelques éditions.

En juin 1988, le bulletin communal présente de « nouvelles armoiries pour la commune d'Arradon » pour les panneaux de signalisation du jumelage.

Les nouvelles armoiries représentent :

- dans la partie supérieure gauche, un coupon du drapeau breton ;
- dans la partie inférieure gauche, les armes de la famille d'« Aradon », pour conserver un lien avec le passé de la commune ;
- dans la partie supérieure droite, le golfe ensoleillé, avec un voilier pour marquer les possibilités de plaisance sur le littoral arradonnais ;
- dans la partie inférieure droite, la traditionnelle hermine.³

Les personnes âgées d'Arradon qui le souhaitent se retrouvent depuis 1975 au « Club des Anciens » dont le bulletin communal de juillet 1976 dresse un bilan après une première année de fonctionnement, indiquant pour finir que « Pierre-Jackez Helias, auteur du livre passionnant 'Le Cheval d'Orgueil', de passage à Vannes, a dédié un exemplaire à l'intention des 'Anciens d'Arradon' »⁴. Jeanne et Marie-Anne se rendent régulièrement au « club » pour bavarder et participer à différentes activités alors que Louise ne se déplace que pour les excursions en car.

Au club des Anciens, le breton est sans doute utilisé de temps en temps, au début au moins, bien que les personnes organisatrices ne soient pas originaires d'Arradon ni bretonnantes.

Le breton est de moins en moins présent dans la sphère publique, en dehors des cantiques lors des jours de fête. Dans la vie quotidienne des années 1970-1980, on entend parfois quelques personnes parler en breton ou échanger de courtes apostrophes pour se saluer, parler du temps qu'il fait : *Fall amzer !* (Mauvais temps !), se plaindre de la dureté de la vie : *Kal' eo bewiñ !*

¹ *Les nouvelles d'Arradon*, n° 8, mars 1997, p. 5.

² Une activité « danses bretonnes » est annoncée dans le bulletin communal d'octobre 1976.

³ *Bulletin communal d'Arradon*, juin 1988, p. 3.

⁴ *Bulletin communal d'Arradon*, n° 39, juillet 1976, p. 15-16. Depuis 1971 existe aussi une « Association des Vieux Travailleurs de Vannes, Plœren, Arradon » (*Bulletin communal d'Arradon*, n° 18, avril 1971, p. 12). La commune se dote aussi en 1989 d'un Foyer-Logement pour personnes âgées à Kerneth.

(littéralement : dur est vivre !), cette dernière réflexion, mi-sérieuse, mi-amusée, marquant surtout un lien de connivence entre deux Arradonnais assez âgés qui se rencontrent. Dans les commerces, on entend parfois quelques bribes de breton : *Sed boud, ma merc'h !* (Voilà, ma fille !) à l'adresse de la caissière du magasin Unico¹.

Louise a souligné dans l'anecdote au restaurant de Sainte-Anne d'Auray que le fait de parler breton à haute voix à côté d'autres personnes semble incongru aux francophones. Sa sœur Jeanne, qui revient en 1968 habiter Poulmarh jusqu'à son décès en 1975, cesse aussi de parler breton, même à la maison. Elle a quitté la Bretagne pendant près de dix ans, revenant à Arradon un mois chaque été, et affirme que sa « langue ne va plus pour parler le breton ». Louise, interrogée sur les occasions de parler sa langue maternelle, rapporte une anecdote à ce propos.

(Te gomz brezhoneg lies ?) O dam pas ! bremañ ! A pa vez chomet Mari-jojob C. bew, me vehe bet waet geti peotramant hi dehe daet genin, *hein !* ha ni behe bet komzet bretoñ o-diw ! lies ! Mes faot ket dehe ... (Ha get *Céline* ?) Dam *Céline*, meur a wezh me gomze me breton douhti hag hi a reskond e galleg ! Dam ! Ha me lar da *Louise, Louise P.* « Faot din me komz breton bremañ kar bremañ ema rekis dehe komz ar breton er skol ! » (Hmm.) « Ha me gav me kaer ! », me lar ; me gave me kaer, dam, komz ar breton, sur !

Mes *Jeanne*, ma c'hoar, faot ket dehi ken komz naket ! kar hi a lare, meur a wezh an *tonton Jeannot*, a pa oan me é komz meur a wezh ar breton, a zariwe geneomp : « *Oh, vous parlez le breton !* » ha « Faot ket ken komz breton ! » hi a lare ... *Ben nann*, me vourr me komz mam bretoñ !

Kar ... *Mathurin G.* oa, neoazh eñv ouie galleg, *hein !* hag e oa e Santez Anna ur wezh, e oa waet g'e vaouez ha neuse e ziw verc'h ar droad, ha eñv oa eñv waet *en vélo*, hag e oant é tebriñ en ur *restaurant*, ha be oa re a Rianteg ahont hag a gane, hag a gomze breton ha neuse e vaouez a lare : « *Oh ! Ceux-là parlent encore le breton !* », « *C'est pas drôle, c'est ma première langue !* ». Dam ya ! Ni anawe e dad hag e vamm. E vamm a oa bet matezh er *Villa Sainte-Anne* g'ar re M. ! M'eus anawet e dad ha razh.²

(*Tu parles souvent breton ?*) *Oh dame non ! maintenant ! Si Marie-Joseph C. était restée en vie, je serais allée avec elle ou bien elle serait venue avec moi, hein ! et on aurait parlé breton toutes les deux ! souvent. Mais ils veulent pas ...* (Et avec *Céline* ?) *Dame, Céline, quelquefois moi je lui parle en breton et elle répond en français ! Dame ! Et je dis à Louise, Louise P.* « *Moi, je veux parler breton maintenant car maintenant ils doivent parler breton à l'école !* » (Hm m.) « *Et moi j'aime bien !* », je dis ; *moi j'aimais bien, dame, parler le breton, sûrement !*

Mais Jeanne, ma sœur, elle voulait plus parler non plus ! car elle disait, quelquefois le tonton Jeannot, quand moi, j'étais quelquefois en train de parler le breton, arrivait avec nous : « Oh, vous parlez le breton ! » et « Il faut plus parler breton ! » elle disait ... Ben non, mais moi j'aime parler mon breton !

Car Mathurin G. était, pourtant il savait le français, hein ! et il était à Sainte-Anne une fois, il était allé avec sa femme et puis ses deux filles à pied, et lui était allé en vélo, et ils étaient en train de manger dans un restaurant, et il y avait des gens de Riantec là-bas qui chantaient, qui parlaient breton et puis sa femme disait : « Oh ! Ceux-là parlent encore le breton ! », « C'est pas drôle, c'est ma première langue ! ». Dame oui ! On connaissait son père et sa mère. Sa mère avait été servante à la Villa Sainte-Anne avec les M. ! J'ai connu son père et tous.

À l'époque de l'enregistrement, en 1983, Louise ne parle plus souvent breton avec ses amies et voisines : Marie-Joseph est morte, Céline lui répond en français, mais elle-même exprime à sa voisine, Louise également, son désir de parler breton : *Faot din me komz breton bremañ kar bremañ ema rekis dehe komz ar breton er skol !* (littéralement : Il-faut à-moi moi parler breton maintenant car maintenant il-se-trouve requis à-eux parler le breton dans-l'école !). L'argument avancé par Louise pour justifier le fait de parler breton est donc : maintenant il faut parler le breton à l'école.

Louise rapporte ensuite une situation de communication passée avec sa sœur à qui elle parle breton, leur langue maternelle. La réaction d'étonnement d'un non-bretonnant amène Jeanne à

¹ Je cite ici des réflexions qui m'ont étonnée car le breton est rarement utilisé en public à cette époque.

² LR K-2 (2.29).

³ Cette tournure bretonne est parfois utilisée pour signifier « s'adresser à quelqu'un dans une langue », littéralement : « aller - ou venir - avec quelqu'un en breton ou en français »

dire à sa sœur : « Il faut plus parler breton ! ». Louise le regrette : *me vourr me mam bretoñ !* (moi, j'aime mon breton !) et raconte une nouvelle fois l'anecdote de Sainte-Anne d'Auray.

Cet épisode est encore répété à propos de l'attitude des bretonnants face à la langue bretonne.

(Ha bremañ, piw a oui brezhoneg en Arradon ?) *Oh ben ...* (Pas kalz a dud ?) 'd eus ket ken kalz a dud. Ind a oui mes gomzant ket, faot ket dehe komz, mes ind a oui, *hein !*

(Perag ... perag faot ket ...) O ma, ind a gred ema un dizenor ! Gavan ket me un dizenor, m'eus me 'ta lar' lies dehe me oui me ... me gred me 'ta braw ar breton ! *Mathurin G. (...)*¹

(*Et maintenant, qui sait du breton à Arradon ?*) *Oh ben ...* (*Pas beaucoup de monde ?*) *Y a plus beaucoup de monde. Ils savent mais ils parlent pas, ils veulent pas parler, mais ils savent, hein !*

(*Pourquoi ... pourquoi ils veulent pas ...*) *Oh ben, ils croient que c'est un déshonneur ! Moi je trouve pas que c'est un déshonneur, moi je leur ai toujours dit souvent que moi je sais ... moi je crois toujours que le breton est beau ! Mathurin G. (...)*

Louise affirme en 1983 qu'à Arradon il n'y a plus grand monde qui parle breton mais précise : *Ind a oui mes gomzant ket, faot ket dehe komz, mes ind a oui, hein !* (Ils savent mais ils parlent pas, ils veulent pas parler, mais ils savent, hein !). Elle insiste ici sur le décalage entre le nombre de gens capables de parler breton et celui de ceux qui le parlent effectivement. Pour elle, la raison de cet abandon de l'usage du breton est la perception qu'en ont les bretonnants potentiels : *ind a gred ema un dizenor !* (ils croient que c'est un déshonneur !). Et elle cite à nouveau l'anecdote à Sainte-Anne.

Les arguments avancés par Louise sont instructifs : le fait que le breton soit reconnu à l'école est perçu comme un encouragement à le parler. Elle s'illusionne cependant sur la place réservée à cette langue à l'école, à cette époque proposée bien tardivement, de façon optionnelle et très sporadique. Ce début de reconnaissance a néanmoins un impact sur elle puisqu'elle en parle à sa voisine. On peut mesurer a contrario combien la répression puis le déni d'existence du breton à l'école a pu agir comme une injonction à cesser de le parler.

La situation d'enregistrement a également un effet psychologique en manifestant de l'intérêt pour la langue bretonne et permettant l'expression de personnes bretonnantes. Sans avoir été sollicitée sur ce sujet, Marie-Anne aussi marque sa préoccupation quant au devenir du breton en se demandant si la place qui lui y est faite à l'école désormais permettra sa survivance².

La télévision qui arrive peu à peu dans les foyers arradonnais - en 1968 chez Anne, la nièce de Louise - fait très peu de place à la langue bretonne : de courts messages d'information à partir de 1971. Louise s'intéresse peu à ce nouveau médium et n'accorde pas grand crédit à ce qu'il véhicule, notamment aux prévisions météorologiques : « Ils savent toujours pas, ceux-là, le temps qu'il va faire ! »³. Ce qu'elle préfère, ce sont les messages publicitaires car ils sont courts et attrayants⁴. Louise lit peu mais parcourt cependant le quotidien Ouest-France tous les jours chez sa nièce, déchiffrant certains articles à haute voix. Sa sœur Jeanne s'intéresse davantage à la télévision et essaie de saisir les informations en langue bretonne ; elle dit mieux comprendre Marie Kermarrec que Fañch Broudic. Elle lit davantage également.

¹ LR K-2 (12.44).

² Marie-Anne voulait connaître mon avis et aurait aimé être rassurée sur la pérennité du breton. À sa demande, formulée en 1983 en ces termes : « Le breton ne va pas mourir puisqu'on l'apprend maintenant à l'école ? », j'ai fait une réponse très dubitative : « Je sais pas. J'en suis pas sûre. »

³ De même, une autre personne âgée des environs refuse l'idée que des hommes soient allés sur la Lune et pense que les plus jeunes sont bien crédules : « On vous fait croire n'importe quoi avec la télévision ! ».

⁴ Louise aime particulièrement une publicité qui met en scène une espèce de Barbe Bleue et une belle dame dont elle s'amuse à répéter la réplique : « De la Danette, mon doux seigneur ! »

Dans les années 1970, la très modeste ouverture de l'école et de la télévision à la langue bretonne accompagne un mouvement de renouveau des chants et danses populaires avec des musiciens et chanteurs comme Alan Stivell et Gilles Servat et la nouvelle mode des *fest-noz*.

Si les danses bretonnes ne sont pas abandonnées à Arradon, les années 1960 montrent un net recul de leur pratique, les « ridées » gardant cependant leur place lors des kermesses et dans les bals de noces. Au fil des générations, les danseurs semblent ne plus distinguer les pas d'*an dro* et de *laride*¹ et la danse traditionnelle, toujours en cercle, est le plus souvent une ronde à baiser : un homme se place au milieu, y amène une jeune fille ou une femme pour l'embrasser puis rejoint la ronde des danseurs en laissant cette personne choisir un autre homme et ainsi de suite.

Le nouveau souffle de la musique bretonne des années 1970 amène beaucoup de jeunes gens et jeunes filles de cette époque à fréquenter les *fest-noz* : ils réapprennent les pas des danses locales et élargissent leur répertoire aux autres terroirs de Bretagne. Les *fest-noz* des environs d'Arradon sont animés par des sonneurs en couple ou des groupes de musiciens dont certains chantent parfois en breton vannetais, les *Korriganed* de Séné par exemple. Quand les danses bretonnes sont pratiquées spontanément dans les moments de loisirs entre jeunes, les chansons à danser sont le plus souvent en français car la jeune génération ne connaît plus beaucoup le breton ; parfois cependant les couplets sont reliés par un court refrain en breton comme *Din ket mui ken da mam bro kar me zo rigolette, din ket mui ken da mam bro kar me zo rigolo*².

À Arradon, les dernières personnes bretonnantes monolingues décèdent peu à peu. Vers 1965, il y en a encore quelques unes, surtout des femmes, qui ne quittent guère leur domicile. Leurs petits-enfants ne communiquent avec elles qu'avec l'aide de la génération intermédiaire, il en est de même pour les démarcheurs occasionnels, comme les vendeurs de billets de tombola³.

De même, Louise raconte qu'elle accompagne quelqu'un pour apporter un colis de Noël à une personne âgée de la commune, sans doute pour jouer le rôle d'interprète.

J'étais allée une fois avec Monsieur F. qui allait envoyer des paquets pour les ... à Noël, pour les vieilles, des cadeaux de Noël, quoi ! et j'étais allée là avec lui, il n'avait pas seulement pu aller avec sa voiture loin, il avait fallu qu'il laisse sa voiture loin ! y avait pas moyen d'approcher, moi j'aurais pas voulu ... Et puis y avait la bonne femme qui était à mesker⁴ de la bouillie de blé noir ! Elle nous proposait du cidre, personne ne voulait de cidre, ni rien !

(Ne ouie ket galleg ?) O nann, ouie ket galleg tamm erbed. (...)

(Mes ... pegours eo marw ar bounfam-ze ?) d eus ket c'hoazh ker gwerso zo ma d eo marw, ar ble paset peotramant ar ble-mañ er c'houmansemant, dam ya ! hag ... petra faot din lared ... ar bounfam pa gase ar verc'h-ze, hi a yae da Valestreg da ouarn ar saout, marse oa a zu-hont oa he zad, ouian ket, « Dam, hi ya evid he boued ! » *disait la mémé*, « hi ya evid he boued ! ». *C'est pour son manger qu'elle allait, quoi !*⁵

(début en français) (Elle ne savait pas le français ?) Oh non, elle savait pas du tout le français. (...)

¹ J'ai le souvenir de ces kermesses où l'on « dansait la ridée » toutes générations confondues et notamment d'une fois où ma grand-mère placée à côté de moi m'avait indiqué que la danse du moment était « le tour », en breton *an dro*. Ma mère, interrogée à ce sujet, dit n'avoir connu que « la ridée ».

² (Je ne viendrai plus dans mon pays car je suis « rigolette », je ne viendrai plus dans mon pays car je suis rigolo). Refrain d'*hanter-dro* assorti de couplets en français repris en chœur par les étudiants du CFP du Vincin en 1972-1973 pour accompagner la danse dans la cour de l'établissement ou lors des déplacements.

³ Je me souviens personnellement d'une vieille personne près du bourg d'Arradon qui ne parlait que le breton. Quand j'allais vendre des billets de tombola pour la kermesse de l'école - vers 1965 - quelqu'un devait servir d'interprète et lui expliquer en breton le but de ma visite avant qu'elle ne sorte son porte-monnaie pour acheter un ticket. Entre enfants, on parlait quelquefois de tel ou tel grand-parent qui ne parlait que breton, comme d'un fait étonnant à cette époque.

⁴ *Meskiñ* : mélanger.

⁵ LR 7-2 (1.02.20).

(Mais ... quand est-ce qu'elle est morte, cette bonne femme-là ?) Y a pas encore si longtemps qu'elle est morte, l'année dernière ou bien au début de cette année, dame oui ! et ... qu'est-ce que je veux dire ... la bonne femme quand elle envoyait cette fille-là, elle allait à Malestroit pour garder les vaches, peut-être que son père était de là-bas, je sais pas, « Dame, elle va pour sa nourriture ! » disait la mémé, « elle va pour sa nourriture ! ». C'est pour son manger qu'elle allait, quoi !

Louise indique que cette personne habite une maison en retrait de la route et difficile d'accès. Elle précise que cette bretonnante monolingue est morte peu de temps avant l'enregistrement du témoignage, c'est-à-dire en 1982 ou 1983.

Louise décède à son tour en mai 1984, à l'âge de 93 ans, à la suite d'un gros rhume¹. Les bretonnants de naissance se font de plus en plus rares à Arradon : parmi eux certaines personnes originaires de communes des environs (Plougoumen ou Plumergat par exemple) qui se sont établies dans la commune, parfois des bretonnants originaires de plus loin.

Les témoignages recueillis auprès de Louise, Pierre, Marie-Anne et Jeanne permettent de garder, après leur décès, une trace sonore du breton parlé localement. Parallèlement à ces enregistrements, j'ai mené en 1983 une modeste enquête directive auprès d'eux et de quelques autres personnes concernant le breton : connaissance et pratique de la langue orale et écrite, intérêt pour les émissions à la télévision, transmission à leurs enfants, avis sur le devenir du breton. Les réponses, consignées de façon concise sur des fiches à cette époque, sont retranscrites en annexe en respectant cette notation succincte².

Pierre précise à cette occasion qu'il parle breton lorsqu'il habite Arradon, de 1937 à 1962 :

à Arradon

- on y parlait breton ++

- occasion de parler breton ++

- différences linguistiques mais bonne acceptation. « Ils ne faisaient pas d'observations. »³

Natif de Séné, époux d'une Arradonnaise, Pierre dit avoir eu souvent l'occasion de parler breton à l'époque où il vit au bourg et les variantes microdialectales semblent bien acceptées.

Une autre personne interrogée dans le cadre de cette enquête se nomme Christine ; elle est née en 1899 dans les Côtes-du-Nord, le breton est sa langue maternelle mais elle ne connaît pas le breton écrit. Elle est venue habiter Arradon, à « la caserne » de sainte-Barbe, vers 1930, à la suite de son remariage avec un marin de commerce arradonnais.

N'a jamais parlé breton à Arradon.

« Ce n'est pas le même patois. » « Je comprends un peu quand-même. »⁴

La variation dialectale apparaît ici comme un obstacle à la communication. Christine dit comprendre « un peu quand même » le « patois » local, mais ne parle jamais breton à Arradon.

Des voisins de Christine, qui habitent aussi une des petites maisons de Sainte-Barbe, autrefois caserne de douaniers, ont répondu à cette petite enquête. Il s'agit de Marcel et Anna, nés à Baden, en 1901 et 1908, venus à Arradon en 1930. Ils disent tous deux continuer à parler breton de temps en temps en 1983, entre eux ou avec des voisins, dont Louise à Poulmarh. Marcel précise à propos de Baden :

¹ Louise est malade quelques jours. Un anti-inflammatoire prescrit par le médecin améliore nettement son état mais elle doit cesser de le prendre car sa conscience en est altérée : elle se met à parler breton à sa sœur décédée qu'elle croit présente à ses côtés. Le médicament suspendu, Louise retrouve toute sa lucidité mais aussi ses difficultés respiratoires et elle s'éteint chez elle à Poulmarh pendant son sommeil.

² Voir en annexe un tableau récapitulatif de cette enquête.

³ Pierre, enquête 1983 sur la pratique du breton.

⁴ Christine, enquête 1983 sur la pratique du breton.

à Baden, on parlait davantage.
Y a quelquefois des différences (iañ/ioñ - tei/ti)¹

Ces deux personnes originaires de Baden emploient donc le breton à Arradon, sans doute de moins en moins au fil des années. Les variations microdialectales sont également soulignées dans les témoignages des trois bretonnants enregistrés, par exemple dans celui de Marie-Anne :

(À Baden ou à Arradon, y avait des différences de breton ...) Oui. Oui, oui, oui. (Par exemple ?) Par exemple, pour dire ... à Baden ils disent *getoñ, me oa bet getoñ* et nous, on dira *me oa bet getou*².

(Et à Plæren aussi ?) A Plæren, c'est *getou* aussi ! mais à Baden, ceux qui ... ils prononcent toujours *oñ, daet e oa getoñ, m'am behe ket waet getoñ*³, et tandis que nous, on dira *m'am behe ket waet getou*, quoi ! Et puis alors, nous, par exemple, pour dire « le chien » en breton, on dira *ar c'hi* [œr hij], *daet e oa ar c'hi* ! alors eux autres, ils diront à Baden *Daet e oa ar c'hi* ! [œr hœj]⁴.

(Hag « an ti ».) Hag « an ti » [œn tœj], oui, oui, voilà, c'est la prononciation, ça veut dire la même chose mais la prononciation n'est pas la même. Mais entre Plæren, Plescop et Arradon, y a pas grande différence, oh non !⁵

Louise note aussi d'autres différences, phonétiques ou lexicales :

(E Badenn, ... oa ket komzet breton evel en Arradon ?) *Oh ben nann*, mes ind a gomze razh breton ur sort, *hein !* (...) « ur begad bara » [yr bega bara]. (Ha c'hwi a lare ...) Ha neuse e va... he mamm a lare dehi « Faot ket lar 'ur begad' [yr bega], faot-e lar 'ur begad' [yr bega] ! ». (...)

(Hag evid un ti ?) An ti [œn tœj], an ti, an ti.

(Hag e Teis ...) E Teis ... oa heñvel à *peu près* merhad, mes ind a gomze droloc'h, *quoi !* Gomprenemp ket kalz, mes t'oui ased, yaemp ket gwall lies, n'o gwelemp ket kalz, ar re a Deis naket, *hein !* Re bell oamp, yaemp ket forzh jamez du-hont. (...) (Ind a lare « ur gredañs » ?) Ar gredañs. (Ya. Evid petra ?) Ar gredañs, ind a lare d'an armenner « ar gredañs ».

(Hag e Sene ? ...) E Sene ... glewemp ket jamez ar Sinagoded komz ag o gredañs nag ag o zi.

(Pas, mes ind a gomze breton ?) O ya ! Ind a gomze breton mes ind a gomze ur yoc'h galleg iwe, geneomp-ni, a p'oamp é labourad, *quoi !*⁶

(À Baden ... on parlait pas breton comme à Arradon ?) *Oh ben non, mais ils parlaient tous breton quand-même, hein !* (...) 'ur begad bara', et puis sa mère lui disait « Il faut pas dire 'ur begad', il faut dire 'ur begad' ! »⁷.

(Et pour une maison ?) La maison, la maison, la maison⁸.

(Et à Theix ...) À Theix, c'était à peu près pareil sans doute, mais ils parlaient plus drôle, quoi ! On comprenait pas beaucoup, mais tu sais bien, on n'allait pas bien souvent, on les voyait pas beaucoup, ceux de Theix non plus, *hein !* On était trop loin, on n'allait presque jamais là-bas. (...) (Ils disaient 'ur gredañs' ?) La « crédence ». (Oui. Pour quoi ?) La « crédence », ils appelaient l'armoire « la crédence ».

(Et à Séné ? ...) À Séné ... on n'entendait jamais les Sinagots parler de leur crédence ni de leur maison.

(Non, mais ils parlaient breton ?) *Oh oui !* Ils parlaient breton mais ils parlaient beaucoup français aussi, avec nous, quand on était en train de travailler, quoi !

Pierre souligne aussi spontanément à propos de la prononciation du nom de lieu Conleau :

Koulew, Koulew ... [kuleŋ][kuljaw] ha gwezhavez :

« Pewar eur ataw a pa basen àr pont Koulew ! » [kuljaw]

hag en Arradon : « Pewar eur ata' a pa basen àr Pont Koulew ! » [kuleŋ].¹

¹ [jã] à Arradon, [jõ] à Baden, *eñv* (lui) et [tœj] à Baden, [tij] à Arradon, *ti* (maison). Fiche Marcel, 1983.

² J'ai été avec lui.

³ Il était venu avec lui. Je ne serais pas allé avec lui.

⁴ *Ar c'hi* (le chien) : [œr hœj] à Baden, [œr hij] à Arradon. *Daet e oa ar c'hi* : le chien était venu.

⁵ M-A (22.11).

⁶ LR 5-2 (5.50).

⁷ *Ur begad bara* : une bouchée de pain. La prononciation diffère entre Arradon et Baden : [a] et [ɑ] en finale de *begad* et *bara*. Louise rapporte ici la réflexion d'une mère dont la fille est partie à Baden.

⁸ Louise répète la forme utilisée à Baden : *an ti* [œn tœj].

Conleau, Conleau ... [kuleɥ][kuljaw] et quelquefois :
« *Quatre heures toujours quand je passais sur le pont de Conleau !* » [kuljaw]
et à Arradon : « *Quatre heures toujours quand je passais sur le pont de Conleau !* » [kuleɥ].

La phrase que rapporte Pierre rime à Séné : *ataw* avec *Koulew* [kuljaw].

Ces différences remarquées par les locuteurs d'Arradon, Séné, Plescop ou Baden n'empêchent pas la communication et Pierre indique que, lorsqu'il habite Arradon, on ne lui fait « pas d'observations » sur son breton sinagot. Par contre, la différence dialectale avec les Côtes du Nord dissuade Christine de parler breton, ce qu'elle n'a nul besoin de faire puisqu'elle peut utiliser le français avec ses interlocuteurs arradonnais.

D'autres enseignements de cette petite enquête concerne la connaissance du breton, oral et écrit. Toutes les personnes interrogées ont reçu le breton comme langue maternelle sauf la plus jeune, Marguerite, née en 1922 au bourg d'Arradon. Son mari, François, né en 1918 à Truhélin, est le dernier enfant d'une famille bretonnante et précise :

À moi, on essayait d'apprendre le français.²

Il parle néanmoins breton avec ses frères et sœurs, connaît également le breton écrit appris lors de ses études secondaires à Sainte-Anne d'Auray. En 1983, il continue à parler cette langue quand il rencontre ses sœurs, ce qui irrite un peu son épouse.

Concernant le breton écrit, Louise, Marthe, Marcel et Anna mentionnent le catéchisme à Arradon et Baden, Louise ajoutant la revue *Dihunamb* et Anna « la Vie des Saints » que lit sa mère. Pierre, à Séné, affirme qu'il a du mal à lire, même le vannetais sur le journal, et précise :

On nous a jamais appris à écrire le breton.³

À propos du breton à la télévision, Pierre le trouve très dur à comprendre car c'est « le breton du Finistère » ; Marthe, sa femme, ajoute « on aimerait bien comprendre, mais on comprend pas ». François, qui connaît le vannetais écrit, dit également qu'il ne comprend pas ce qui se dit, de même que Marcel et sa femme Anna qui ajoute :

« C'est pas notre breton, c'est pas le vrai breton ici, je crois pas. »⁴

Cette dernière réflexion fait une distinction entre « notre breton » et « le vrai breton » qui est peut-être celui de la télévision, mais sans doute pas celui d'ici.

Tous sont unanimes pour dire qu'ils n'ont pas transmis le breton à leurs enfants. Pierre et Marthe ajoutent que ceux-ci le leur reprochent et notent qu'ils l'ont appris un peu « comme ça » et que l'aîné le comprend. Marcel et Anna disent également que leur aîné connaît un peu le breton et François indique qu'une de ses filles a essayé de l'apprendre à Paris.

Concernant la question de l'avenir du breton, les réponses sont hésitantes, sauf celle de Louise qui veut résolument croire que le breton continuera à être parlé. Marcel doute : « Je crois pas, peut-être que ça reviendra. » et Anna ajoute :

Quelquefois, je dis à mes petits-enfants : « Moi, je connais deux langues ! », « Oui, mais tu ne sais pas l'anglais ! », « Mais toi, tu ne sais pas le breton ! »⁵

François analyse la question de façon réaliste, tout en marquant un certain regret :

¹ PM (1.28.41). Le mot *eur* (heure) [er] est masculin dans tous les témoignages enregistrés.

² François, enquête 1983 sur la pratique du breton.

³ Pierre, enquête 1983 sur la pratique du breton.

⁴ Anna, enquête 1983 sur la pratique du breton.

⁵ Anna, enquête 1983 sur la pratique du breton.

Il eut été souhaitable de parler au moins en famille. Le breton est aussi bon sinon mieux pour l'esprit mais il n'a pas d'utilité. Vers 1926-1927, le français a pris le pas.¹

Pierre est optimiste et ajoute : « Il faudrait qu'on apprenne le breton à l'école. » alors que Marthe, sa femme, donne un avis nettement plus pessimiste :

« Je pense pas qu'on continue [à parler breton]. Tant qu'il y en aura de notre génération à nous, oui, nous sommes les derniers. »²

Ces réponses contiennent beaucoup d'idées à développer : l'emploi du breton en famille, son enseignement à l'école, son intérêt intellectuel, son utilité, sa place et celle de l'anglais, etc. La dernière réflexion de Marthe montre qu'elle a conscience de faire partie de la dernière génération de bretonnants traditionnels.

À la fin du XX^e siècle, cette génération s'éteint peu à peu et la place du breton à Arradon est des plus ténues : quelques cantiques pour les grandes occasions et quelques allusions fugaces dans le bulletin municipal pour ce qui est de la sphère publique, quelques bribes de conversation entre personnes âgées pour ce qui relève du domaine privé.

3.3.4 Arradon au début du XXI^e siècle.

À l'avènement du nouveau millénaire, Arradon compte environ 5000 habitants et sa population continue de croître lentement. Elle fait partie d'une communauté d'agglomération, créée en décembre 2000, et les principaux enjeux du moment sont environnementaux. Quelle place tient la langue bretonne dans la vie actuelle à Arradon et dans les environs ? Les bulletins municipaux permettent de connaître les activités culturelles pratiquées dans la commune. L'observation des pages locales d'un quotidien régional durant une année en donne une autre image partielle. Les données de l'I.N.S.E.E.³ qui dressent un tableau en chiffres de la population arradonnaise éclairent également la problématique sous un autre jour.

Le recensement de 2006 dénombre 5125 habitants à Arradon, contre 4719 en 1999 et 1976 en 1968. La densité moyenne de la population passe donc de 106,9 habitants/km² en 1968 à 277,2 en 2006. Ces deux chiffres mettent en évidence la profonde mutation de la commune. La variation annuelle moyenne de la population montre que la croissance démographique se poursuit à un rythme nettement plus modéré : de +4,9% de 1968 à 1975, elle passe à +1,2% de 1999 à 2006. Pour ces périodes, le taux de natalité passe de 14,9‰ à 7,4‰, et le taux de mortalité de 8,9‰ à 10‰, chiffres qu'explique la nette augmentation de la population âgée dans la commune. Des graphiques mettent en évidence la diminution de la population jeune entre 1999 et 2006 (tranches d'âge 0-14, 15-29 et 30-44 ans) et l'augmentation des plus âgés (45-59, 60-74 et 75 ans et plus) et aussi la mobilité entrante de toutes les tranches d'âge.

Le lieu de résidence en 1999 des « personnes de 5 ans ou plus » en 2006 indique la provenance des nouveaux venus. 68,3% de la population habite déjà la commune cinq ans plus tôt, les arrivants se répartissant comme suit : 14,7% du Morbihan, 4% d'un autre département de la région Bretagne actuelle, 12,1% d'une autre région de France, 0,9% de l'étranger⁴.

¹ François, enquête 1983 sur la pratique du breton.

² Marthe, enquête 1983 sur la pratique du breton. Marie-Anne n'a pas été sollicitée dans le cadre de cette enquête, j'ai néanmoins recopié la fiche préparée. Par contre, elle a exprimé un jour spontanément, hors micro, cette préoccupation : « Le breton ne va pas mourir puisqu'on l'apprend maintenant à l'école ? ».

³ Toutes les données suivantes sont extraites des résultats du recensement de 2006 à Arradon, publiés sur www.recensement.insee.fr/chiffresCles.action?zoneSearchField=&codeZone=56003-COM&idTheme=3

⁴ Voir les tableaux POP T1M, T2M, G2, G3 et T4M sur le site de l'I.N.S.E.E. susmentionné.

Le graphique de la « population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle »¹ donne pour 2006 et 1999 les résultats suivants :

	2006	%	1999	%
Ensemble	4395	100,0	3968	100,0
Agriculteurs exploitants	16	0,4	32	0,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	172	3,9	164	4,1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	493	11,2	440	11,1
Professions intermédiaires	636	4,5	492	12,4
Employés	489	11,1	484	12,2
Ouvriers	205	4,7	204	5,1
Retraités	1504	34,2	1124	28,3
Autres personnes sans activité professionnelle	880	20,0	1028	25,9

Les catégories définies par l'Institut de statistiques ne permettent qu'une comparaison limitée avec les données anciennes. Il en ressort néanmoins une nette diminution des agriculteurs, encore sensible entre 1999 et 2006, et une augmentation des cadres et professions supérieures et intermédiaires, ainsi que des retraités alors que le nombre d'artisans et commerçants, comme celui des employés et ouvriers reste à peu près stable sur cette courte période.

Ces chiffres montrent une population communale devenue plus aisée et plus âgée.

Le bulletin communal, qui paraît sans interruption depuis sa création en 1965, reflète le souci des municipalités successives de favoriser l'installation de jeunes couples et de familles grâce à une politique volontariste de lotissements communaux avec critères d'attribution des lots. La vaste zone récemment urbanisée de la Brèche en est une illustration.

Ce bulletin, intitulé « Les nouvelles d'Arradon » depuis juillet 1995, présente en juin 2001 la nouvelle équipe municipale autour du maire réélu : André Gall². Depuis 2008, Dominique Mourier, arrière-petit-fils du maire Léonce Franco, remplace André Gall, devenu conseiller général, à la tête de la commune. Il est entouré de huit adjoints et de vingt autres conseillers.

La revue reflète les préoccupations majeures de la municipalité : l'aménagement de la commune, le souci de l'environnement³, la vie économique et touristique, la vie scolaire et l'action sociale, la vie associative et culturelle.

En novembre 2001, elle présente les vingt membres de la communauté d'agglomération : « Arradon, Le Hézo, Plescop, Vannes, Séné, Noyal, Larmor-Baden, Treffléan, Saint-Nolff, l'Île d'Arz, Surzur, La Trinité-Surzur, Theix, Saint-Avé, Meucon, Elven, Sulniac, Baden, Monterblanc et Plœren »⁴. Toutes ces communes font partie du domaine bretonnant en 1886, en partie du moins pour Elven, Treffléan et Sulniac, que Paul Sébillot situe sur la frontière linguistique. La communauté d'agglomération englobe donc Baden et Larmor-Baden à l'ouest, elle s'étend à l'est jusqu'à Elven et Sulniac, limite du domaine bretonnant à la fin du XIX^e siècle.

La paroisse d'Arradon est également intégrée dans un ensemble plus vaste et un bulletin mensuel remplace à partir d'octobre 2001 la revue paroissiale : le « *Plimarbad* » reprend les initiales de Plœren, l'Île-aux-Moines, Arradon, Baden et Larmor-Baden.

« Les nouvelles d'Arradon » présentent les événements culturels de la commune, par exemple en décembre 2000 l'ouverture de la médiathèque au Guip⁵ ou en décembre 2008 celle du pôle La

¹ Il s'agit du tableau POP T5, publié par l'INSEE sur le site indiqué.

² André Gall est originaire du Léon (Finistère nord) et bretonnant.

³ Dominique Pirio, première adjointe, est « déléguée à l'Environnement et développement durable ».

⁴ *Les nouvelles d'Arradon*, n° 32, novembre 2001, p. 6.

⁵ *Les nouvelles d'Arradon*, n° 27, décembre 2000, p. 3. La médiathèque a ouvert ses portes le 21 octobre.

Lucarne, à la Brèche, qui comprend une salle de spectacle de 300 places assises ou le double debout. En accord avec les communes environnantes, « la couleur artistique dominante est le théâtre musical, le lyrique, la musique classique » et la programmation 2009 est annoncée¹.

Le numéro de juillet 2003 rapporte la deuxième édition de la « semaine du Golfe »² mais fait surtout la part belle au Moustoir dont le dynamique Comité des fêtes a 30 ans ; un long article illustré de photos, dont l'une montre le cortège de tous les habitants du quartier en costume breton le 11 août 1974, se termine par l'annonce de la fête estivale le dimanche 10 août :

Pour reprendre la tradition, la fête commence toujours par une messe en plein air, célébrée autour de l'adorable petite chapelle Saint-Martin. Ce sera encore le cas cette année.

A l'occasion du 30^{ème} anniversaire, une exposition rétrospective sera présentée lors d'une soirée privée sous chapiteau jeudi 14 août. Certains panneaux de photos anciennes seront cependant présentés au public le 10 août.

Pour cette édition 2003 de la fête du Moustoir, l'animation sera assurée par le cercle celtique et le bagad de Vannes, de Baden, le cercle celtique d'Arradon et les groupes Douar Mor, Korriganed, Penn Bihan ainsi que Kilhan. Et comme d'habitude, on pourra manger sur place un repas breton ou quelques huîtres et grillades et plusieurs buvettes seront ouvertes tout l'après-midi et le soir. L'entrée sera gratuite à partir de 18h30 pour le grand fest noz auquel tout le monde est convié.³

La fête du Moustoir connaît tous les ans un grand succès : défilés et danses de groupes folkloriques, locaux ou autres, et fest noz champêtre jusque tard dans la nuit. À cette occasion, les cantiques bretons sont entonnés lors de la messe en plein air et les groupes invités chantent parfois en breton, suscitant quelquefois des réflexions de frustration : « On aimerait bien comprendre ce qu'ils disent ! » ou d'engouement subit pour la langue, tel un jeune touriste du centre de la France, passablement éméché : « Je suis déçu de vous, les Bretons ; je voudrais apprendre le breton et on m'a juste dit '*Serr ha veg !*' »⁴.

Le « patrimoine », naturel, bâti, ou autre, est souvent évoqué dans le bulletin municipal, comme en février 2004⁵, et les « journées du patrimoine » sont l'occasion chaque année de balades à la découverte des sites naturels ou des édifices anciens de la commune. Le breton a parfois droit de cité pour expliquer toponymes ou autres désignations.

Parmi les activités sportives, la boule bretonne continue à être pratiquée à Arradon mais semble en régression : les décennies précédentes, les concours attiraient de nombreux boulistes, de la commune et des environs et parfois le breton était utilisé par les anciens⁶.

Une rubrique consacrée aux noms de lieux paraît dans le bulletin municipal, pour la première fois en décembre 2006⁷. Un groupe de travail réunit de temps à autre à la mairie des personnes intéressées par ce sujet : anciens bretonnants et plus jeunes soucieux d'étudier et de conserver les toponymes de la commune. Je participe avec plaisir à l'une de ces réunions le mercredi 21 février 2007 ; huit personnes sont présentes ; au programme : la consultation d'anciens cadastres et des listes qui les accompagnent, concernant le Moustoir ce jour-là. Chacun émet des hypothèses sur la signification des noms de parcelles, tout en les situant et rappelant des anecdotes. Le toponyme garde parfois son mystère : *doareu ber* (les terres ?), le mot *berr* (court) ne convenant pas pour

¹ *Les nouvelles d'Arradon*, n° 67, décembre 2008, p. 7.

² Ces festivités maritimes se déroulent tous les deux ans à l'Ascension dans les ports du golfe.

³ *Les nouvelles d'Arradon*, n° 41, juillet 2003, p. 7.

⁴ [Jer a vek] (Ferme ton bec, tais-toi !). J'ai entendu ces réflexions lors de *fest-noz* au Moustoir.

⁵ *Les nouvelles d'Arradon*, n° 44, février 2004, couverture et p. 6-7.

⁶ Parfois, certains comptaient les points en breton, ce qui dérangeait un peu les non-bretonnants : « Bon, bon, bon, ça fait combien ? » disait alors l'un ou l'autre. Dans les années 1970 déjà, le jeune public ne comprenait pas les remarques des anciens et mon jeune frère, né en 1963, me demandait parfois de les lui traduire en français : « C'est un peu *berr* ! » (court) ou « *Netra d'ober* ! » (Rien à faire !).

⁷ Voir *Les nouvelles d'Arradon*, n° 58, décembre 2006, p. 9. D'autres articles suivront.

désigner le champ que certains participants connaissent bien pour y avoir travaillé. Le clocher tout proche s'ébranle pour un enterrement et c'est l'occasion de scander un refrain sur le rythme des cloches : *An tranch, ar bal, ar marv d'an douar!* (La tranche, la pelle, le mort en terre !). L'ambiance de la réunion sous la direction de Guy Le Coz, natif de Ploërdut et ancien instituteur au Moustoir, est conviviale et les bribes de breton échangées créent un climat de complicité entre les participants. Je profite de la réunion pour vérifier auprès d'une personne native du Moustoir qui a appris le breton avec ses frères et sœurs aînés la prononciation locale du mot *ann* (nom) : [am] (ou [alm] ou [anm]), mais pas [anɥ], prononciation la plus fréquente en vannetais¹.

Autre source d'information locale, la consultation des articles concernant Arradon dans *Ouest-France* pendant un an donne un aperçu de ce qui transparait dans le principal quotidien régional². Pendant un an, du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2009, j'ai collecté les articles des pages locales et observé ce qui a trait à la commune³ et à la langue bretonne.

Le début du mois de septembre 2008 est marqué par la rentrée des classes⁴ mais aussi par la 22^e édition de la Fête de l'huître : la fanfare de la ville jumelle d'Höchenschwand, en Forêt Noire, partage la vedette avec les danseurs de *Chal ha dichal* (Flux et reflux), les musiciens de *Tan Noz* (Feu de nuit) qui les accompagnent et les chants de marins des « Haddocks »⁵. Le groupe *Chal ha Dichal* est cité à d'autres reprises, pour la Semaine du Golfe par exemple, ou la fête du Moustoir qui s'offre en août 2009 une page de publicité puis a droit à un article largement illustré⁶.

Groupes et associations folkloriques des environs sont souvent mentionnés dans le journal et portent toujours des noms bretons : *Tal er Mor* (Près de la mer) à Plœren, *Korollerion Bro Siné* (Les danseurs du pays de Séné), *An dans Kozh* (La vieille danse) à Sarzeau, *Korollerion Baden* (Les danseurs de Baden), *Korollerion Izenah* (Les danseurs de l'Île-aux-Moines), *Bro ar Meukon* (Le pays de Meucon), *Arzhon* (Arzon), *Hengoun Senteve* (La tradition de Saint-Avé)⁷, etc.

La chorale d'Arradon, *An Avel Vraz* (Le grand vent), est évoquée à propos d'un concert de Noël à Vannes qui réunit aussi les chorales *Boeb Santez Anna* (La voix de Sainte Anne) de Sainte-Anne-d'Auray et *Boeb er Mor* (La voix de la mer) de Plouhinec. Elle est présentée ainsi :

La chorale An Avel Vras, dirigée par Gilles Ars s'attache à mettre en valeur les mélodies bretonnes, chantées en breton, en français et en gallo. Créée en 1985, elle regroupe une quarantaine de chanteurs. An Avel Vras est ouverte à tous ceux qui aiment chanter et faire partie d'un groupe vivant et actif. Les répétitions ont lieu, tous les jeudis, de 18 h à 19 h 30, à la salle des Anciens.⁸

Le pôle culturel « La Lucarne » ouvre ses portes à Arradon et le quotidien relate la visite du public le samedi 10 janvier et précise les animations par des groupes locaux :

Samedi après-midi, de 13 h 30 à 17 h 30, des centaines de curieux sont venues découvrir le pôle culturel La Lucarne qui ouvrait ses portes. Les visites guidées des lieux, assurées par des élus et par Mylène Humbert-Lucas, la directrice se sont succédé sans répit, tandis que les animations - le trio Tir Na Nog, la lecture des poèmes proposée par Arradon Terre du Monde, le groupe folklorique Chal ha Dichal, accompagné par les musiciens de Tan Noz – mobilisaient de nombreux amateurs.

¹ Cette variante m'intrigue et je craignais d'avoir induit la prononciation de Louise chez Marie-Anne. Jean, né en 1923 au Moustoir, a répondu à cette inquiétude en donnant, pour demander à quelqu'un son nom (Comment tu t'appelles ?), la phrase : *Pezh ann ous-te ?* [pjax am ufti] (littéralement : quel nom es-tu ?).

² Depuis l'arrêt de *La Liberté du Morbihan* en 1995, le deuxième quotidien régional est *Le Télégramme*.

³ Durant certaines périodes, le journal peine à trouver un correspondant à Arradon.

⁴ Le quotidien évoque les établissements scolaires de la commune : *Ouest-France*, 2/9/2008 et 3/9/2008.

⁵ *Ouest-France*, 10/9/2008.

⁶ *Ouest-France*, 7/8/2009, 10/8/2009.

⁷ *Ouest-France*, 12/9/2008, 27-28/9/08, 20/10/08, 24/11/08, 24-25/12/08, 14-15/2/2009, 19/5/09.

⁸ *Ouest-France*, 29-30/11/2008.

Le moment fort de l'après-midi fut la Cantate pour la Paix, interprétée par 145 choristes des chorales d'Étel, Saint-Nolff, Baden et Theix avec quelques-unes de la chorale An Avel Vraz d'Arradon. (...)¹

En plus de ces groupes de musique et de danses, d'autres associations des environs retiennent l'attention par leur nom breton et leur objectif de promotion du patrimoine culturel local et de la langue bretonne : à Saint-Nolff, *Glad Senolf* (le pays - d'un terme celtique *gwlad* - de Saint-Nolff), à Plescop, *Petra Neué* (Quoi de neuf ?), à Saint-Avé, *Div Yezh Senteve* (« Deux langues » de Saint-Avé), association des parents d'élèves bilingues des écoles publiques de Saint-Avé, à Theix, la nouvelle association *Div yezh Theix* (« Deux langues » de Theix), épaulée par le cercle celtique *En Arben* (à la rencontre, au-devant) qui organise une conférence sur le bilinguisme précoce², etc.

Concernant Séné, qui a signé la charte *Ya d'ar brezhoneg* (Oui au breton) en novembre 2006, le quotidien se fait, en octobre 2008, l'écho des inquiétudes de l'U.D.B. (Union Démocratique Bretonne) sur la suite donnée à cet engagement en faveur de la langue bretonne³.

En juin 2009, la commune de Plœren apparaît dans les pages locales à propos de la signature de cette même charte : « Ya d'ar brezhoneg : la commune dit oui à la langue bretonne » et en juillet annonce « deux groupes de breton à la rentrée à Georges-Brassens »⁴.

Plescop aussi « soutient la langue bretonne » et signe un nouvel engagement avec l'office de la langue bretonne. « En 2005, la commune a été l'une des tous premiers signataires d'une première charte dite de niveau 1 », note le quotidien qui précise les actions engagées, terminant par :

Une aide aux activités de loisirs sera mise en place pour les jeunes brittophones plescopais, ils représentent 16% des enfants qui sont en maternelle.⁵

Cette action se concrétise puisqu'un article rapporte ensuite que « La langue bretonne parle aux tout-petits du multi-accueil de Plescop ». L'animatrice qui intervient en breton dans cette structure, où « personne n'est bretonnant », est présentée comme « brittophone et bretonnante »⁶. Un autre article indique qu'une charte a été signée entre l'Association *Div-Skouarn* (deux oreilles) et la municipalité « pour encourager la découverte du breton chez les tout-petits », ce qui se fait déjà au multi-accueil « pendant une heure, chaque jeudi ». Une citation du maire clôt l'article :

Nelly Fruchard, le maire, dans un discours en breton et en français, insistait sur son attachement à la langue bretonne. « Il ne manquait plus que le maillon préscolaire pour que la chaîne intergénérationnelle soit complète, soulignait-elle. Il paraît qu'à Plescop, on est trop Breton, critiquent certains. Ce n'est pas grave, on va de l'avant. »⁷

Plescop se signale souvent dans le quotidien par son dynamisme dans le domaine culturel. En février, le festival *Roue Waroch* (Roi Waroch) a attiré 8000 spectateurs selon les organisateurs de l'association *Petra Neué*, précise l'article illustré de six photos et intitulé « Un patchwork de cultures au 13^e Roue Waroch »⁸. En mars, le quotidien mentionne un « échange culturel occitano-

¹ *Ouest-France*, 12/1/2009. La ponctuation est celle de l'article. Le nom breton de la Cantate pour la Paix, écrite par Job an Irien, est donné ensuite : *Kan evid ar poeb* (cacographie pour *ar peob*).

² *Ouest-France*, 10/09/2008, 21/11/2008, 22/5/2009.

³ Un débat à ce sujet est évoqué en mai 2009. *Ouest-France*, 28/10/2008, 16-17/5/2009.

⁴ *Ouest-France*, 17/6/2009, 6/7/2009.

⁵ *Ouest-France*, 31/1 - 1^{er}/2/2009.

⁶ *Ouest-France*, 15/5/2009. La photo représente l'animatrice aidant une petite fille à habiller un poupon : *Setu gwisket ar babig !* (Voilà le bébé habillé !) précise la légende.

⁷ *Ouest-France*, 18/5/2009. Les paroles de Nelly Fruchard sont en caractère gras dans l'article.

⁸ *Ouest-France*, 16/2/2009.

breton » et en avril, une soirée de contes bilingue : « Komans a ra ? Comment sera ? » à la chapelle Saint Hamon¹.

À Saint-Avé, le mois de mai est marqué par « la Quinzaine de la langue bretonne », avec notamment « Du ciné en breton pour les scolaires bilingues »².

Les jeux bretons sont également cités dans le quotidien : *Skol Gouren Senolf* (l'école de lutte bretonne de Saint-Noff) qui compte 46 licenciés accueille le championnat fédéral en 2009³. À Séné, les jeux bretons sont à l'honneur pour les 70 ans de l'Usep (Union sportive de l'enseignement du premier degré) : « Au menu : palets, boules bretonnes, patigo, birnig, kilhou kozh, boultén, nœud gordien, osselets, goret, galoche ... »⁴.

Quelques autres noms bretons apparaissent dans les pages locales : le groupe de musiciens *Penn Biban* de Baden fête ses 15 ans les 13 et 14 juin 2009 et les *Korriganed* (korriganes) de Séné leurs 35 ans à Cano le 4 juillet⁵ ; à l'Île-aux-Moines, est évoquée une « Association des amis du paysage et du patrimoine AMPP-Bourus » (de *bourrus* : agréable, festif), à Séné, l'élection d'une « Mam goz bro Sine » (grand-mère⁶ du pays de Séné), à Plœren, un troc et puces baptisé « foire au Drabenneck » (de *un dra bennak* : quelque chose), la maison des jeunes « Ty ar re yaouank », l'accueil de loisirs des enfants « Korriganed » et l'espace culturel « le Triskell »⁷.

Le 20 août 2009, un article d'Arradon intitulé « Le vieux Fal Ben parfait pour découvrir le golfe » est consacré à un ancien voilier :

Très plat, long de 6 mètres, il servait à transporter des marchandises de port en port au début du siècle dernier, souvent entre l'île d'Arz et Vannes. D'où l'un de ses nombreux noms : chaloupe de l'île d'Arz.⁸

Fal Ben (mauvaise tête) est donc un des « nombreux noms » de cette ancienne embarcation utilitaire qui reprend du service pour des promenades dans le golfe.

À Arradon, le Téléthon qui mobilise 250 bénévoles en décembre 2008 comporte un *fest deiz* (fête de jour) animé par *Tan Noz*, groupe déjà cité, *Ar Lann eur* (la lande d'or) et *Poëvr e Seu* (Poivre et Sel, en gallo)⁹. Ce dernier groupe originaire du pays gallo organise ensuite le vendredi 15 mai 2009 une soirée dans un bar du bourg d'Arradon :

C'est bien en gallo que se déroulait pour la première fois vendredi 15 mai à la Timonerie une soirée originale. Pouevr'et Seu (poivre et sel), un groupe de musiciens d'origine nantaise, a régala les convives des airs entraînants de leurs vieilles et accordéons tandis que des conteurs se succédaient.

Beaucoup d'Arradonnais y retrouvaient là des racines, ayant entendu cette langue parlée par leurs grands-parents du temps de leur enfance. Mais les Bretons et ceux qui ont fait l'effort d'apprendre le breton n'étaient pas perdus et ils ont ri et applaudi les conteurs sans problème.

Guy Le Deist, initiateur de la soirée avec Daniel Devaux, deux Arradonnais originaires du Pays gallo, espèrent bien renouveler ce moment d'humour qui a ravi tous les participants et projettent des spectacles en gallo. Ils seront à la Pointe le jeudi 21 mai.¹⁰

¹ *Ouest-France*, 4/3/2009, 16/4/2009. *Komans a ra ?* signifie : Ça commence ? Le titre du spectacle joue sur l'homophonie des expressions en breton et en français.

² *Ouest-France*, 7/5/2009, 8/5/2009.

³ *Ouest-France*, 14-15/2/2009.

⁴ *Ouest-France*, 16-17/5/2009.

⁵ *Ouest-France*, 18/6/2009, 27-28/6/2009.

⁶ La graphie utilisée en breton, *mam goz*, utilise la forme non vannetaise de *kozh* (vieux).

⁷ *Ouest-France*, 19/5/2009, 16/7/2009, 12/2/2009, 3/11/2008, 17/3/2009

⁸ *Ouest-France*, 20/8/2009.

⁹ *Ouest-France*, 4/12/2008. L'article comporte une cacographie : « fest-diez » pour *fest-deiz*.

¹⁰ *Ouest-France*, 19/5/2009.

Cette première soirée en gallo à Arradon a donc « ravi » le public et le rédacteur de l'article souligne que « les Bretons et ceux qui ont fait l'effort d'apprendre le breton » ont pu également participer et apprécier. L'ancienne fracture linguistique de la Bretagne transparait dans ces propos et l'implantation à Arradon de personnes originaires « du Pays gallo » est clairement mentionnée. Une soirée du même genre en breton pourrait-elle avoir lieu ? Le public serait sans doute beaucoup plus restreint, la connaissance du breton supposant un « effort » soutenu et durable, sans commune mesure pour un francophone avec la compréhension du gallo.

Ce rapide inventaire, non exhaustif, ne tient pas compte des pages dédiées à Vannes. On peut cependant signaler un article consacré aux 15 ans de l'école Diwan située au Bohalgo¹ et, pour la région d'Auray, la création au Bono d'un prix littéraire récompensant un roman en breton².

Au final, les articles cités pour leur rapport avec la langue bretonne ne représentent qu'une petite partie de l'ensemble des pages locales qui abordent souvent les questions d'urbanisme et présentent les principales manifestations culturelles et sportives. Ils sont cependant révélateurs de la volonté de certains groupes de rechercher et cultiver des liens avec le patrimoine culturel et linguistique de Bretagne, volonté sensible à l'échelle locale comme elle l'est au niveau régional.

À ces images saisies dans le bulletin communal et les pages locales de *Ouest-France*, je voudrais, pour compléter ce portrait d'Arradon au début du XXI^e siècle, ajouter quelques mots sur les échanges qui ont eu lieu pour cette thèse : l'accueil à la mairie et à la paroisse pour la consultation des archives, la participation aux journées du patrimoine et autres occasions de retrouver d'anciens Arradonnais, d'en connaître de nouveaux, les rencontres fortuites et même quelques invitations qui m'ont permis de recueillir idées et sentiments sur « la langue bretonne à Arradon » et dans les environs, « au XX^e siècle » mais aussi au début du XXI^e siècle. Sans entrer davantage dans le détail de ces échanges qui ont mûri ma réflexion, je voudrais souligner que si la majorité des personnes rencontrées ne manifeste qu'une relative indifférence pour le breton, certaines expriment de l'intérêt pour ce patrimoine, très peu parlant effectivement cette langue.

J'aimerais évoquer enfin, de façon anonyme, une famille en particulier : les parents, anciens agriculteurs, ont parlé français à leurs enfants, aujourd'hui âgés d'une trentaine d'années ; ils restent attachés au breton qu'ils comprennent et parlent un peu. L'un de leurs enfants est enseignante en classe bilingue français-breton et habite Arradon ; comme son conjoint, elle souhaite que ses enfants connaissent le breton mais fait le choix néanmoins de les scolariser, pour des raisons de commodité et de lien social, à Arradon où aucune école ni aucun collège ne propose de cours de breton ; les enfants sont habitués à échanger un peu dans cette langue avec leurs parents et grands-parents. Cette situation particulière exprime bien la complexité des enjeux sociaux et la difficulté de transmettre un héritage linguistique local devenu très minoritaire.

Depuis le second conflit mondial qui a amené à Arradon son flot d'occupants et de réfugiés, le breton local a donc d'abord continué à être parlé par les générations vieillissantes, ce dont témoigne le journal de Youenn Olier en 1953, la décrue de la population après la guerre favorisant un entre-soi paisible. Le bond spectaculaire du nombre d'habitants à partir de 1965 a modifié la donne. Dans cette nouvelle conjoncture, le breton, depuis longtemps menacé d'extinction locale puisque la transmission aux enfants a cessé dès l'entre-deux guerres, est de plus en plus marginalisé, même s'il garde une fonction publique de représentation : toujours présent dans les toponymes, repris dans certaines dénominations récentes et utilisé dans quelques cantiques chantés lors des grandes fêtes et des enterrements.

¹ *Ouest-France*, 2/6/2009.

² Le « prix Sten Kidna » doté de 700 € doit être décerné le 28 mars 2009, au cours d'une soirée télévisée sur Web noz. « Nous avons choisi le bar le P'tit mousse pour deux raisons, d'abord il y a de la place et en plus la patronne est une excellente bretonnante », précise un organisateur. *Ouest-France*, 27/11/2008.

Synthèse 3 - Un siècle de révolution culturelle et linguistique.

Les témoignages de Louise, Pierre et Marie-Anne montrent que le breton reste, dans l'entre-deux guerres, la langue utilisée dans les différents métiers qu'ils exercent : à la ferme comme à bord des bateaux sinagots ou chez la couturière du Moustoir. Certaines personnes bretonnantes sont encore monolingues mais la grande majorité des adultes sont bilingues. Les lettres en breton et en français qu'adresse Françoise, servante à Nantes, à sa famille arradonnaise montrent que le bilinguisme populaire se traduit même parfois à l'écrit. La collecte de contes, légendes, comptines et dictons en breton auprès de ces témoins démontre la place prépondérante de cette langue avant la seconde guerre mondiale : dans la vie quotidienne comme dans la transmission culturelle orale, lors des fêtes calendaires, des mariages et autres occasions de convivialité.

La paroisse continue aussi à utiliser le breton et son bulletin, qui paraît à nouveau de 1923 à 1933, consigne le peu d'assistants à la « mission française » en 1930. Jeanne, qui s'établit à Arradon en 1929, rejoint la grande majorité des paroissiens de la « mission bretonne » car le clivage linguistique est aussi sociologique et elle se sent plus à l'aise avec les bretonnants. C'est pourtant en français qu'est désormais entièrement rédigé le bulletin paroissial, alors même que le rédacteur déplore le rapide déclin du breton comme langue du catéchisme. Ce dernier fait, mis en évidence dans les registres de communiants, traduit la rupture de la transmission du breton aux enfants, phénomène qui semble se généraliser à Arradon dès la fin de la première guerre. Le bulletin paroissial révèle donc une double fracture, entre les générations d'une part et entre le statut des langues de l'autre, le français étant désormais la seule langue qui accède à l'écrit.

Dans les années 1930, la situation du breton est donc paradoxale : très présent dans les fêtes et la vie quotidienne, sauf dans le bourg de plus en plus francisé, il n'est plus transmis aux enfants, ce qui le condamne à moyen terme sans que les bretonnants n'en aient conscience.

Après l'épisode tumultueux de la seconde guerre, marqué par la présence de réfugiés et de soldats allemands, la vie reprend son cours normal à Arradon. Le breton garde sa place parmi les générations vieillissantes alors que les jeunes adultes sont, pour la plupart, monolingues en français, même si des mots bretons émaillent parfois leurs propos. Le français, autrefois lié à l'aisance financière, à la scolarisation et à la réussite sociale, apparaît également comme un corollaire de la modernisation : installation de l'électricité, de l'eau courante, mécanisation de l'agriculture, etc. Le breton est connoté négativement : passé, pauvreté, manque d'aisance, analphabétisme, et parfois même stigmatisé¹. Les bretonnants monolingues sont de plus en plus rares et les bilingues ont de moins en moins l'occasion de parler leur langue maternelle.

Le bond démographique de la commune à partir de 1965 amène les anciens Arradonnais à devenir minoritaires et le breton semble sombrer peu à peu dans l'oubli. Seuls quelques cantiques aux cérémonies importantes lui gardent une place dans la sphère publique comme langue sacrée, hors de l'usage courant. Les vieux bretonnants s'éteignent peu à peu et, avec eux, la pratique traditionnelle de la langue. Les Arradonnais d'aujourd'hui, habitants originels de la commune, néo-résidents, revenus au pays, et aussi résidents secondaires, semblent majoritairement indifférents vis à vis de la langue bretonne. Le quartier du Moustoir fait cependant figure d'exception : instauration d'une fête estivale avec cantiques bretons et *fest noz*, genèse d'un groupe folklorique et participation de bretonnants à l'étude des toponymes de la commune.

La consultation des pages locales du quotidien majoritaire montre une plus grande implication des communes voisines dans des projets en faveur de la langue bretonne. À Arradon, sans doute en raison de la composition de la population, ce souci est loin d'être prioritaire. Se pose aujourd'hui la question du devenir du breton, dialectal ou normé, à Arradon et dans les environs.

¹ Comme en témoigne l'anecdote plusieurs fois citée par Louise : « Ceux-là parlent encore le breton ! ».

REGARDS ET PERSPECTIVES.

Les documents présentés et analysés rendent compte à travers des exemples concrets de l'évolution de l'usage du breton à Arradon et dans ses environs au XX^e siècle, une langue qui baigne l'enfance et la jeunesse des témoins enregistrés, décline peu à peu au fil des décennies et semble s'éteindre avec eux. Des éléments contextuels éclairent les faits rapportés dans les récits et la mise en perspective historique redonne de la profondeur à l'ensemble, révélant la complexité des phénomènes et des enjeux sociolinguistiques.

Au terme de ce travail, il est possible de reprendre les divers éléments qui en émergent pour dégager une synthèse globale et proposer des pistes d'interprétation en réponse aux questions qui surgissent : quels facteurs, quelles étapes, quels processus peut-on mettre en évidence pour expliquer la régression rapide de la pratique du breton ? quels regards sont portés sur cette évolution et sur la langue bretonne par les locuteurs, par les non-bretonnants, par les analystes ? quelles perspectives se dessinent concernant l'histoire et le devenir de cette langue ?

Le corpus de témoignages enregistrés peut d'abord être considéré comme un document sur la langue de ces derniers bretonnants « de naissance »¹. Les particularités dialectales soulignées expliquent la difficulté pour les locuteurs de tradition orale n'ayant pas étudié ni écrit leur langue maternelle d'accéder au breton normé comme la difficulté pour les nouveaux brittophones de comprendre les anciens bretonnants, en particulier ceux qui sont originaires du Vannetais.

Un retour sur le déroulement chronologique du déclin du breton et de l'essor du français, langue de l'administration et de l'école qui devient celle des échanges commerciaux puis remplace progressivement le breton dans la vie quotidienne, met en évidence les processus, les ressorts et les moments importants de la substitution qui s'opère en moins d'un siècle.

La recherche des causes profondes du changement linguistique confronte différents regards portés sur cette évolution : ceux des analystes, spécialistes de linguistique, ethnologie ou sociologie, ceux des locuteurs eux-mêmes. Les points de vue, non dénués de subjectivité et parfois figés dans des cadres idéologiques ou scientifiques, paraissent souvent antagonistes, mais se révèlent aussi complémentaires.

Cette synthèse met aussi en évidence la rupture de la chaîne de transmission linguistique orale et la place paradoxale que tient aujourd'hui le breton dans son domaine d'origine : une langue familière et étrangère à la fois, méprisée et magnifiée, enfin reconnue mais menacée d'extinction dans sa pratique populaire, ce qui amène observateurs et acteurs à s'interroger sur son devenir.

Une question se pose à l'issue de cette étude : ce travail précis sur Arradon, petite localité du Vannetais bretonnant, qui rejoint la problématique plus générale du destin du breton, permet-il, au-delà de ce cas particulier à l'échelle planétaire, de s'interroger sur la place, le statut et l'avenir des langues à l'heure de la mondialisation ?

Les bretonnants de la dernière génération de tradition orale.

Les témoignages oraux en breton, recueillis auprès de Louise, Pierre et Marie-Anne, en 1982 et 1983, constituent la principale source de ce travail. Ils forment un corpus documentaire sur le breton de la région de Vannes : Arradon, Séné et Plescop si l'on s'en tient aux lieux de naissance des personnes enregistrées. Le breton n'ayant pas été transmis à la génération suivante, ces témoins font partie des derniers bretonnants locaux de tradition orale. Avant de dégager de leurs témoignages et des autres sources citées les étapes et les causes du changement linguistique, il est intéressant de noter l'originalité de la langue transmise oralement dans la région vannetaise.

¹ *A vibanig* (de tout petit), dirait-on en breton.

La situation d'enregistrement doit être rappelée en préliminaire : l'expression recueillie est une parole devant un micro, le plus souvent pour raconter des événements du passé ou rapporter des bribes de littérature orale. À part quelques dialogues rapportés, l'essentiel du corpus est constitué de récits au passé : le présent y est peu représenté, les témoignages recueillis vers 1983 étant le plus souvent une relecture de souvenirs d'enfance ou de jeunesse.

Une démonstration rigoureuse serait nécessaire pour l'établir, mais le breton parlé à Séné, dont Pierre nous livre un témoignage substantiel et fiable, se singularise sur certains points¹. Quant à Marie-Anne, née à Plescop en 1908, elle affirme parler le breton comme à Arradon², qui diffère peu selon elle de celui de Plœren ou Plescop selon elle. Louise, née en 1891 à Arradon, a pratiquement toujours vécu dans cette commune comme son père, sa mère étant originaire de Saint-Patern à Vannes. Son témoignage appuyé par celui de Marie-Anne, et dans une moindre mesure par celui de Pierre, constitue un document sur le breton parlé à proximité immédiate de Vannes et illustre les caractéristiques phonologiques du vannetais et les particularités locales évoquées en introduction.

L'originalité de ce parler explique la difficulté pour les locuteurs traditionnels de comprendre le breton utilisé à la télévision, souvent appelé « breton du Finistère ». Une idée assez répandue est que le parler local n'est pas le « vrai breton », ce qu'exprime Anna lors de l'enquête réalisée à Arradon³. Ce sentiment est d'autant plus fort en Haut-Vannetais que la distance y est maximale avec le léonais qui domine le breton standard.

Le vannetais est regardé comme un dialecte à part, ayant sa propre norme écrite jusqu'à la seconde guerre mondiale, norme qu'il devrait conserver selon l'opinion de Falc'hun. Les bretonnants « du Finistère » confrontés à ceux du Vannetais lors de la première guerre gardent parfois une image péjorative de ces derniers ; c'est ce que rapporte Christian Pelras qui enquête à Goulien en 1962-1963, puis en 1999. Dans un chapitre « Langue, culture et identité », l'auteur traite de « l'identité bretonne à Goulien » et analyse « les facteurs d'une évolution » :

Dans les années 60, l'identité bretonne des habitants de Goulien allait de soi, et ils ne semblaient pas éprouver le besoin d'affirmer outre mesure leur appartenance. On se moquait gentiment des « Breiz atao », le sobriquet donné aux autonomistes, appelés ainsi d'après leur slogan « Bretagne toujours » ; mais je n'ai jamais eu l'impression que quiconque ait eu particulièrement honte, ni d'ailleurs ait été particulièrement fier d'être breton. Par rapport à qui l'aurait-on été, puisqu'on restait entre soi ?

Mis à part le cas des quelques maçons qui avaient travaillé quelque temps à Nantes et à Paris et des marins d'État ou de commerce qui avaient navigué partout, la plupart des contacts prolongés des gens de Goulien avec des non Bretons avaient eu lieu, pour les hommes, pendant leur service militaire ou pendant les deux guerres mondiales et la guerre d'Algérie ; à les entendre évoquer leurs souvenirs, ils me donnaient l'impression que leurs expériences n'y avaient guère été différentes de celles de leurs camarades originaires de Paris ou d'autres coins de l'Hexagone. Les seuls jugements dépréciatifs qu'on m'ait rapportés, ce n'est pas ceux qui auraient été portés par des non Bretons sur des Bretons, mais ceux que, près de 50 ans après, les anciens de « 14-18 » portaient, en tant que Finistériens, sur les recrues du Morbihan dont « l'arriération », selon eux, se marquait par le fait qu'ils portaient encore les cheveux longs, qu'ils ne parlaient que vannetais, et qu'ils ne savaient

¹ Pierre est né à Séné sur la presqu'île de Langle comme ses parents. Son témoignage est donc très intéressant pour la connaissance du breton sinagot. Des différences par rapport au breton parlé à Pouest de Vannes, différences d'ordre phonologique, lexical et syntaxique, apparaissent dans son témoignage.

² Voir la fin de l'extrait concernant son enfance en 2.1.2. Marie-Anne a séjourné à Arradon de 1922 à 1924 puis s'y est établie à son mariage en 1929. J'ai cependant noté parfois dans son expression orale un i final prononcé [œj] comme à Baden, au lieu de [ij] à Arradon, peut-être sous l'influence de sa famille maternelle de Plumergat ou de la proximité de Baden au Moustoir.

³ Voir en 3.3.3 (en fin de chapitre).

même pas que la guerre dans laquelle on les embarquait opposait la France à l'Allemagne et non pas à l'Angleterre.¹

L'ethnologue a vécu deux ans en immersion à Goulien dans le Cap Sizun, en 1962 et 1963, et y a appris le breton ; il porte un regard distancié sur l'évolution de la commune et constate, lors de son retour en 1999, le déclin considérable du breton et un regain d'intérêt paradoxal pour cette langue chez les jeunes qui ne la parlent plus. Dans l'extrait cité, il analyse le sentiment d'identité bretonne, d'abord tacite dans une population qui reste « entre soi ».

Le passage concernant le regard porté sur les recrues du Morbihan pendant la première guerre est très intéressant. D'une part, il souligne la vision schématique des vétérans de Goulien sur les Morbihannais : des arriérés, portant encore les cheveux longs² et ne parlant que vannetais ; d'autre part, l'ethnologue note que ce sont « les seuls jugements dépréciatifs » qui lui ont été rapportés, à l'exclusion d'autres « qui auraient été portés par des non Bretons sur des Bretons ». Les paroles des Capistes révèlent sans doute aussi le souci de donner une image positive d'eux-mêmes, un éventuel ressenti négatif à leur égard restant peut-être non-dit. Quoi qu'il en soit, le vannetais apparaît ici comme stigmatisé.

Une telle image négative peut, peut-être autant que la situation géographique, expliquer le déclin plus rapide du breton en Vannetais, un peu isolé en Basse-Bretagne et souffrant d'une double minoration : du breton face au français et du vannetais face au breton dit K.L.T.

Du breton au français. Analyse d'une substitution.

La mutation linguistique de la Basse-Bretagne au XX^e siècle a été constatée et étudiée par de nombreux analystes : sociologues, ethnologues, linguistes, etc. Ainsi Fañch Broudic, originaire des Côtes-d'Armor et bien connu pour avoir longtemps présenté les émissions télévisées en langue bretonne, a soutenu en 1993 une thèse sur *L'évolution de la pratique du breton de la fin de l'Ancien Régime à nos jours* et publié d'autres travaux plus récents dont *Parler breton au XXI^e siècle* en 2009³.

Une série documentaire produite par France 3 et intitulée *Brezhoneg, un siècle de breton* décrit en cinq parties la pratique du breton au XX^e siècle. La teneur de cette riche compilation d'interviews et de documents visuels et sonores est présentée au verso du coffret de disques vidéo :

Une histoire de la langue bretonne au XX^e siècle

- 1 Tout le monde parle breton
- 2 Le français s'installe
- 3 Le basculement
- 4 L'écroulement
- 5 Parler breton demain⁴

Cette trame pose en quelques mots le déroulement du déclin du breton ; elle peut être reprise pour chaque commune de Basse-Bretagne, avec une échelle temporelle différant selon la situation géographique et les terroirs. À Arradon, commune littorale aux portes de Vannes concernée précocément par l'implantation de résidences secondaires et l'arrivée massive d'une population exogène, le changement s'est amorcé plus tôt qu'ailleurs mais le même processus peut être décrit.

¹ PELRAS, 2001, p. 393. L'auteur évoque ensuite l'évolution des contacts de Goulien avec l'extérieur et intitule le point suivant « Folklore, nostalgie et renouvellement de la tradition ». Un autre passage consacré à « La langue bretonne à Goulien » souligne « l'évolution des attitudes à l'égard du breton ».

² Cette image peut être un cliché extrapolant quelque cas particulier.

³ Cette thèse, soutenue à Brest en 1993, a fait l'objet d'une publication aux Presses Universitaires de Rennes en 1995. Voir dans la bibliographie les références de quelques ouvrages de Fañch Broudic.

⁴ Coffret de 3 DVD, produit par France 3 Ouest, 13 Production et la Cinémathèque de Bretagne en 2001, *Brezhoneg, un siècle de breton, une série documentaire de Pierrick Guinard*.

Du 19^e siècle à la première guerre mondiale. Tout le monde parle breton.

A la veille de la première guerre mondiale, la société traditionnelle rurale, très religieuse, parle breton. La moitié de la population ignore même le français. Pourtant, celui-ci perce peu à peu, notamment par l'école et par l'envie d'une promotion sociale dans cette société en surpopulation... Mais c'est la guerre de 14, où plus de 100.000 Bretons laissent leur vie, qui va marquer une véritable rupture dans le mode de vie paysan.¹

« Tout le monde parle breton » : cette première assertion doit être modulée pour Arradon au début du XX^e siècle : « presque tout le monde parle breton » serait plus exact. Le recensement de 1836 mentionne des familles de douaniers aux patronymes étrangers à la Bretagne et en 1887, quelques enfants sont catéchisés en français. Ces indices concernent une toute petite partie de la population mais révèlent une présence francophone dans la commune dès la fin du XIX^e siècle.

Le recensement de 1872 indique que plus de 60% des Arradonnais sont analphabètes. Ce chiffre élevé tient sans doute au retard de la population bretonnante en matière d'alphabétisation. Furet et Ozouf notent qu'en 1850, 17,6 % des conscrits cultivateurs sont alphabétisés dans les cantons bretonnants du Morbihan contre 35,3% dans les cantons gallos². La langue bretonne apparaît clairement comme un frein à l'acquisition de l'écrit, qui se fait en français bien sûr. Pour certains, elle semble même perçue comme un obstacle au développement de l'intelligence. Joseph Loth pointe un extrait de rapport d'inspection éloquent à ce sujet :

On nous affirme que dans une garnison que nous ne nommerons pas, on punit les soldats bretons qui, *dans les rues*, parlent leur langue maternelle. Nous aurions peine à croire à d'aussi naïves persécutions, si dans le rapport d'un inspecteur-général de l'enseignement primaire, il y a peu d'années, nous n'avions trouvé cette incroyable assertion : « Jusqu'à l'âge de sept ou huit ans, par suite de son ignorance du français, le petit bas-breton ne donne aucun signe d'intelligence. »³

Le recensement de 1911 ne fournit pas d'indications précises sur la pratique du breton mais dévoile la structure de la population arradonnaise ; la composante traditionnelle reste importante : paysans, ouvriers, artisans et commerçants ; un noyau francophone est implanté au bourg avec les écoles et la poste, quelques personnes aisées originaires d'autres régions habitent la commune.

Les témoignages oraux recueillis montrent que le breton reste la langue de la quasi totalité de la population à cette époque. Le bourg devient pourtant peu à peu bilingue et les articles du bulletin paroissial qui paraît de 1908 à 1916 sont en breton pour certains, en français pour d'autres, leur teneur reflétant la dualité sociolinguistique à la paroisse.

La guerre « de quatorze » est assurément un moment de rupture pour l'histoire linguistique de la Basse-Bretagne : tous les hommes valides sont appelés à quitter l'entre soi bretonnant, et la vie locale se trouve profondément marquée par les souffrances, les deuils et le déficit des naissances.

D'une guerre à l'autre. Le français s'installe.

La guerre a ébranlé la société bretonnante qui semblait immuable. La politique de l'école se radicalise. L'interdiction d'y parler breton est encore plus formelle. Le français s'installe. La Basse-Bretagne vit son bilinguisme. On parle breton à la maison, à la campagne, chez les pêcheurs ou les artisans, et bien sûr à l'église. On parle français à l'école, avec l'administration, dans les villes ou les gros bourgs.⁴

Les témoignages recueillis rejoignent ce résumé du deuxième volet documentaire sauf à propos de l'interdiction du breton à l'école qui semble plutôt s'assouplir localement, peut-être parce que l'usage du breton a beaucoup régressé. Louise, Pierre et Marie-Anne sont bilingues : ils parlent breton à la maison, dans leur métier, dans leurs loisirs mais connaissent aussi le français.

¹ Présentation, sur le coffret DVD, du premier volet du documentaire *Brezhoneg, un siècle de breton*.

² FURET, OZOUF, 1977, cité par Fañch Broudic (BROUDIC, 1995, p. 370).

³ LOTH, 1886, p. 191.

⁴ Présentation, sur le coffret DVD, du deuxième volet du documentaire *Brezhoneg, un siècle de breton*.

Le compte-rendu de la « Mission » de 1930 à la paroisse d'Arradon est éloquent sur le nombre de bretonnants : « Au total, un millier d'Arradonnais, enfants non compris, ont fait leur Mission » mais seulement « 30 assistants » ont été concernés par la mission « française » fréquentée par les personnes qui ne connaissent pas le breton¹. Le clivage linguistique est aussi sociologique puisque Jeanne qui comprend le breton sans le parler choisit de rejoindre la mission bretonne après avoir constaté que la mission française n'est fréquentée que par « les *tudgentil* ».

L'église est, à cette époque, le seul lieu public où le breton est admis et même encouragé : volonté de parler la langue maternelle des paroissiens² ou, selon une autre optique, de maintenir un cordon sanitaire linguistique autour d'eux pour les préserver des idées subversives véhiculées en français. Quoi qu'il en soit, le clergé doit se résoudre à voir les enfants se tourner majoritairement vers le catéchisme en français à partir de 1926. Les registres de communiantes montrent que ce changement coïncide avec la chute des naissances pendant la première guerre : les enfants nés durant cette période sont très peu nombreux et majoritairement élevés en français. 1930 est la dernière année où le catéchisme en breton est mentionné.

Le bulletin paroissial a exhorté en vain les parents à transmettre la langue ancestrale : « Ce n'est pas beau d'avoir honte de la langue de nos pères », écrit le rédacteur en juillet 1927. Il l'écrit en français, seule langue utilisée dans le bulletin qui paraît à nouveau de 1923 à 1933. Le breton n'est plus transmis aux enfants et il paraît aussi désormais cantonné à l'oral³.

De la deuxième guerre mondiale aux années 60. Le basculement.

A la veille du second conflit mondial, la langue bretonne a encore sa place dans la société rurale traditionnelle. En Basse-Bretagne, plus des trois quarts de la population la parle, soit plus d'un million de personnes. Au sortir de la guerre, un véritable basculement va se produire. Face à la nouvelle ère qui pointe, on cesse d'élever ses enfants en breton pour qu'ils accèdent à la modernité. Le demi-siècle qui débute va voir l'écroulement de la langue bretonne.⁴

Le résumé du troisième volet du documentaire situe au sortir de la seconde guerre mondiale le basculement décisif du breton vers le français en Basse-Bretagne. Dans le cas d'Arradon, l'arrêt de la transmission a déjà eu lieu après la première guerre mondiale. Néanmoins le breton garde encore sa place parmi les anciennes générations, ce que Youenn Olier constate en 1953.

« Face à la nouvelle ère qui pointe, on cesse d'élever ses enfants en breton pour qu'ils accèdent à la modernité. » Cette affirmation traduit sans doute l'état d'esprit quasi général en Basse-Bretagne à cette époque : l'accès à la modernité ne se fait pas en breton, le français seul est synonyme de progrès technique et d'émancipation. Il faut ajouter qu'un autre basculement décisif se produit en France à cette époque, trop peu souvent souligné : la population urbaine devient majoritaire. La ruralité, déjà dévaluée, minorée, est désormais minoritaire. La corrélation du breton avec la civilisation rurale traditionnelle, la pauvreté, l'ignorance, semble aller de soi au moment de la mécanisation de l'agriculture, du remembrement, de la généralisation du confort domestique : électricité, eau courante, sanitaires. Parler breton est parfois stigmatisé comme un fait dépassé, une arriération : « Ceux-là parlent encore le breton ! »⁵.

Fin des années 50... Début du 21ème siècle. L'écroulement.

La Bretagne est sommée d'entrer au plus vite dans le siècle. Le progrès économique bouleverse la vieille société. La natalité régresse. La pratique religieuse dégringole. La langue bretonne

¹ Certains n'y participent pas du tout puisque le rédacteur du bulletin souligne qu'une cinquantaine de personnes y étaient attendues. *Bulletin paroissial d'Arradon*, juin 1930, p. 2-4. Voir en 3.2.3.

² Et aussi du clergé. À cette époque, le clergé est bien sûr originaire de la partie bretonnante du diocèse.

³ L'accès populaire au breton écrit est un point crucial, trop oublié dans les analyses à mon avis.

⁴ Présentation sur le coffret DVD du troisième volet du documentaire *Brezhoneg, un siècle de breton*.

⁵ Anecdote citée à plusieurs reprises par Louise. Voir en 3.3.2 et 3.3.3.

s'écroule... Mais dans les années 70, la Bretagne a des doutes sur la modernité. C'est le temps des revendications identitaires. On veut retrouver ses racines, son histoire, sa musique, sa langue.¹

« L'écroulement » décrit à l'échelle de la Bretagne dans ce résumé prend à Arradon les allures d'une submersion par un raz-de-marée démographique. La population locale traditionnelle ne se renouvelait que par les mariages dans une aire restreinte. Après l'installation de personnes fortunées principalement sur la frange littorale, c'est une vague de nouveaux habitants qui viennent à Arradon rechercher un cadre de vie agréable à proximité immédiate de la ville de Vannes, modifiant complètement la physionomie de la population arradonnaise. Les habitants originels sont devenus largement minoritaires et le breton local en est encore plus marginalisé.

Le renouveau identitaire des années 70 connaît un écho amoindri dans une commune en plein bouleversement démographique. Le quartier du Moustoir fait exception avec l'instauration d'une fête estivale dès 1973 ; les costumes bretons ressortent des armoires et un groupe folklorique se constitue, qui prend ensuite le nom de *Chal ha dichal*. Le répertoire local de danses bretonnes s'élargit avec la mode des *fest-noz* : « la ridée » encore dansée pour les mariages et les kermesses dans les années 60 fait place à une variété de danses des quatre coins de Bretagne.

La chorale, *An avel vras*, créée en 1985, compte des chants bretons à son répertoire. À la paroisse, ils sont réservés aux solennités : Noël, la fête du Moustoir et pour les enterrements où le cantique à sainte Anne *O rouanez karet an Arvor* (O reine chérie de l'Arvor) est souvent entonné. Mais la langue et la culture bretonnes occupent une place réduite à Arradon, même si les journées du patrimoine et les recherches sur les toponymes remettent parfois le breton un peu à l'honneur.

Parler breton aujourd'hui. Parler breton demain.

Début du 21^{ème} siècle, « l'identité culturelle » bretonne se consomme bien. Paradoxe d'une époque ou paradoxe de la vie : d'un côté la mort d'une langue, celle du breton dialectal des anciens, de l'autre, une renaissance linguistique, celle d'un breton standardisé, modernisé, que l'on peut écrire et transmettre. Mais l'avenir est sombre. A peine 100.000 personnes l'utilisent aujourd'hui quotidiennement. Faut-il d'or et déjà [sic] faire son deuil du breton ou croire à sa résurrection ? Existe-t-il vraiment une stratégie de la reconquête ?

Ce dernier volet pose la question de la pratique orale du breton aujourd'hui et dans le futur. Concernant Arradon, un titre « Tout le monde parle français », par effet de symétrie avec le premier volet et en abandonnant le point de vue sur la langue bretonne, serait plus adapté à la situation du début du XXI^e siècle tant la langue bretonne y est réduite à un usage résiduel et semble tombée dans l'oubli. Ce fait paraît en accord avec la frontière décrite en 1976 par Lenora Timm plaçant la commune en limite de la zone bretonnante et amène à aborder la question du processus du déclin de la langue après en avoir décrit schématiquement les étapes.

L'abandon précoce du breton aux environs de Vannes est-il lié au lent recul de cette langue face au français, et au gallo pour la composante populaire rurale jusqu'au milieu du XIX^e siècle, ou à l'effondrement massif de sa pratique constaté partout en Basse-Bretagne au cours du XX^e siècle ? La question est plus ardue qu'il n'y paraît car ces deux phénomènes différents peuvent être reliés à une même cause structurelle profonde : la précarité du breton face au français.

À l'époque moderne, l'usage du français se répand assez tôt sur le littoral du golfe, à l'île d'Arz notamment qui compte déjà de nombreux marins d'état à l'époque de la Révolution. En 1913, Pierre Le Roux recueille dans cette île pour son atlas linguistique le témoignage de :

M., rentière, 65 ans ; seuls les gens âgés savent le breton ; la fille du sujet, 35 ans, ne le parle pas.²

¹ Présentation sur le coffret DVD du quatrième volet du documentaire *Brezhoneg, un siècle de breton*.

² A.L.B.B., p. 10.

La fille de la personne interrogée, née vers 1878, ne parle pas breton. Dès cette date, le breton n'est donc plus transmis aux enfants de l'île d'Arz. À l'Île-aux-Moines, les témoignages recueillis indiquent que cette langue se maintient un peu plus longtemps : Georges¹, né sur l'île en 1889, s'exprime en breton dans son enfance mais Jeanne, née en 1907, est élevée en français. La presque-île de Rhuys ne fait pas l'objet de commentaire de Pierre Le Roux qui recueille le témoignage de « M., cultivateur, 55 ans » pour Saint-Gildas-de-Rhuys ; pour Damgan, l'enquêteur note que « seules les personnes de plus de 50 ans savent le breton » en 1913, ce qui place l'arrêt de la transmission aux enfants vers 1860. La régression rapide de cette langue sur la frange littorale sud-est du domaine bretonnant est donc constatée pour la fin du XIX^e siècle.

Il semble pertinent de voir dans cette substitution précoce du français au breton les prémices d'une vague de fond. Après le lent effritement du domaine bretonnant vannetais au fil des siècles, le déclin du breton sur le littoral du golfe et dans les quartiers populaires de villes comme Vannes annonce un mouvement qui va prendre de l'ampleur et concerner toute la Basse-Bretagne.

Le recul du breton peut être regardé comme celui d'une double frontière linguistique : géographique et sociologique. Le changement de langue s'amorce d'est en ouest, et de la côte vers l'intérieur ; il concerne en priorité les villes, du centre vers la périphérie, les bourgs et enfin les villages ruraux. La composante sociologique entre aussi en jeu : la langue bretonne de tradition orale est d'abord abandonnée par les plus aisés et devient de plus en plus au fil du temps l'apanage des petites gens face aux *tudgentil* francophones. À Arradon, le clivage de la Mission de 1930 révèle qu'environ 50 adultes sur 1000 sont monolingues en français à cette époque².

Ce processus n'est pas original : il est classique des langues minorées et Pierre-Yves Lambert suppose pour le gaulois une régression analogue :

On peut à bon droit supposer que la langue gauloise a disparu d'abord dans les actes de la vie publique, qui étaient réglés et organisés par l'autorité d'occupation. Ensuite il a sans doute disparu dans les classes aisées des villes, qui ont cherché à se romaniser ; puis dans les agglomérations en général et dans toutes les activités d'artisanat et de commerce. Enfin, les dernières zones qui pratiquaient le gaulois ont probablement été des zones rurales assez isolées, notamment en montagne.³

Le parallèle avec la langue bretonne est facile à établir : d'abord exclu des actes de la vie publique, le breton disparaît dans les classes aisées des villes, puis dans les agglomérations et les activités de commerce. Les dernières zones bretonnantes sont les zones rurales isolées, ce qui se vérifie à Arradon par la localisation des derniers enfants qui suivent le catéchisme en breton.

Le bilinguisme des générations intermédiaires est une autre conséquence du changement linguistique. Les quatre témoins sollicités sont bilingues : Louise, Pierre et Marie-Anne ont reçu le breton comme langue maternelle et appris le français ensuite ; Jeanne a été élevée en français par des parents bretonnants et son choix en 1930 de rejoindre la Mission « bretonne » montre qu'elle aurait pu s'intégrer à la société bretonnante arradonnaise si le contexte avait été différent.

La frontière linguistique semble traverser aussi les individus bilingues : ils communiquent tantôt dans une langue, tantôt dans une autre. Un des exemples les plus frappants est donné par Louise quand elle explique, pour une même monnaie concrète, deux systèmes différents, l'un en breton - *skoned, real, blank* (écu, réal, sou) -, l'autre en français - franc et centime⁴ -, situation qui confine presque à la schizophrénie. Il s'agit ici de la sphère publique, des activités de commerce

¹ Cousin de Louise et de Jeanne. Voir en 2.1.1.

² L'article du bulletin parle de 30 assistants à la mission « française » mais le rédacteur note qu'il y aurait pu y en avoir « cinquante au moins ». Voir en 3.2.3.

³ LAMBERT, 2003, p. 9-10.

⁴ Voir en 2.1.3.

où le français peine encore au début du XX^e siècle à s'imposer alors qu'ensuite il prend rapidement le pas sur le breton jusqu'à gagner la sphère privée : dans le cas de Louise, amenée parfois à jouer les interprètes entre monolingues bretons et monolingues français¹, ses occasions de parler breton s'amenuisent au fil des années, faute d'interlocuteurs bretonnants, et les prières qu'elle récite en breton sont l'ultime expression possible dans cette langue, expression figée et tournée vers l'intime d'elle-même, sans destinataire autre que symbolique.

Le terme de diglossie est parfois utilisé pour désigner l'usage de deux variétés d'une même langue, ou par extension de deux langues différentes, dont l'une est en position dominante, dans des circonstances particulières, en public et en privé par exemple, et dans des registres différents. Ce concept peut sans doute s'appliquer à d'autres terroirs de Basse-Bretagne. Il ne semble pas vraiment pertinent, ou du moins vraiment utile, en ce qui concerne Arradon, peut-être à cause du manque d'homogénéité de la population. Dès le XIX^e siècle, le clivage sociolinguistique est complexe : présence de douaniers, de *tudgentil* accompagnés d'une domesticité francophone, voisinage de Vannes et des îles où le breton régresse très rapidement. La phase d'écroulement du breton semble accélérée en raison de ces facteurs multiples. Plutôt que de complexifier l'analyse en utilisant le concept de diglossie pour des phénomènes labiles et peu observables dans la durée, il est préférable de s'en tenir à l'idée simple que les bilingues utilisent le breton ou le français en fonction des circonstances et surtout des interlocuteurs.

Entre le processus observé à grande échelle - celle de la commune ou de la région - et du point de vue individuel, l'évolution au niveau familial se traduit par le passage en trois ou quatre générations d'un monolinguisme breton à un monolinguisme français en passant par les étapes intermédiaires du bilinguisme breton langue maternelle et français appris, puis français langue maternelle et breton passif. Ce changement est observable dans toutes les familles des témoins cités, le bilinguisme n'étant qu'une étape transitoire entre les deux langues. La seule exception concerne la famille maternelle de Louise : le bilinguisme semble se reproduire sur plusieurs générations à la paroisse vannetaise de Saint-Patern, zone tampon entre la ville francophone et la campagne bretonnante.

Regards sur les causes d'un déclin.

Après la description des étapes et l'observation des processus, la recherche des causes du changement linguistique est un point crucial de la réflexion. La « complexité » des phénomènes humains prend ici tout son sens, tant sont imbriqués les facteurs matériels, sociologiques, politiques et psychologiques, ce que révèlent les points de vue variés sur cette mutation.

Né en 1847 dans le Bas-Vannetais, auteur en 1883 d'une thèse sur l'origine insulaire de la langue bretonne, le linguiste bretonnant Joseph Loth prend la parole le 26 mai 1926 à Vannes pour le centenaire de la Société Polymathique du Morbihan. Un article intitulé « Le rôle du pays de Vannes dans la formation de la nation bretonne » rapporte son discours qui appelle la société savante à se mobiliser pour la défense de la langue bretonne.

(...) Je me permettrai de formuler un vœu avant de terminer : c'est que la Société qui a tant fait pour la connaissance et la conservation des monuments du passé, contribue à la défense d'un *monument* au sens latin du mot, qui est le signe et la preuve même de notre nationalité, la langue bretonne, seul reste sur le continent européen, d'une langue qui vers le V-III^e siècle avant notre ère a résonné dans la plus grande partie de l'Europe. Vous savez combien elle est menacée. Les villes grandes et petites ne la parlent plus. Dans une génération, si on n'y prend garde, elle aura disparu de la presque île de Rhuys et du golfe du Morbihan. Les pouvoirs publics l'ignorent ou même la combattent. En France trop souvent, on entend par égalité le nivellement, l'*uniformisation* à outrance. La devise de beaucoup de Français serait : une langue *unique*, un cerveau *unique* (...)

¹ Louise sert d'interprète entre ses neveux et la servante Marie qui ne parle pas français. Plus tard, elle accompagne quelqu'un pour remettre un colis à une vieille personne monolingue. Voir en 3.1.1 et 3.3.3.

(...) la Société Polymathique peut contribuer puissamment à réagir contre un sentiment trop répandu dans nos classes populaires : c'est que le parler breton est un signe d'infériorité. Toutes les bonnes volontés seront vaines, tous les efforts frappés d'avance d'impuissance, tant que nos paysans ne seront pas convaincus du contraire : pour arriver à ce but, il n'y a qu'un moyen : leur apprendre dans ses grandes lignes l'histoire de leur pays, qu'ils ignorent complètement. Elle leur apprendra que le breton est la langue d'ancêtres glorieux que leur vaillance a rendus maîtres de ce pays. Loin de diminuer leur amour pour la grande patrie, l'histoire ne pourra que le fortifier. Ils sauront que la langue bretonne constitue un lien de plus avec la France et la preuve d'une origine, d'une nationalité commune. Peu de siècles avant l'arrivée de nos ancêtres, la Gaule parlait une langue à peu près identique, branche, comme le breton, du rameau celtique. (...)¹

Joseph Loth dresse en mai 1926 le constat de la régression du breton qui n'est plus parlé dans les villes « grandes et petites » et menacé de disparition à court terme dans la presqu'île de Rhuy et le golfe du Morbihan. On notera qu'à Arradon, c'est précisément en juillet 1926 que le rédacteur du bulletin paroissial s'émeut de la chute des effectifs du catéchisme en breton : le littoral à l'ouest de Vannes est à son tour concerné par l'abandon du breton et les remarques du recteur, ancien professeur d'histoire, sont peut-être en lien avec l'allocution de Joseph Loth.

Le linguiste présente « la langue bretonne » comme un « monument du passé », « le signe et la preuve même de notre nationalité ». Il fustige l'attitude des pouvoirs publics qui « l'ignorent ou même la combattent » et l'amalgame fait en France entre « égalité » et « uniformisation ». Ce dernier terme ainsi que le mot « unique » sont mis en exergue à l'écrit. L'expression « monument du passé » est sans doute choisie à dessein par Joseph Loth qui s'adresse aux membres de la Société Polymathique du Morbihan, férus d'histoire et d'archéologie.

Le reproche fait aux pouvoirs publics français d'ignorer et même de combattre la langue bretonne est justifié : bon nombre de circulaires officielles sont éloquentes à cet égard² et souvent citées par les personnes militant pour la langue bretonne ; pour la plupart, elles concernent l'enseignement primaire et le choix assumé par les pouvoirs publics de pratiquer l'apprentissage du français par une méthode que l'on appellerait aujourd'hui « par immersion » interdisant la pratique du breton dans les murs de l'école.

L'argumentation développée se place sur le terrain politique et idéologique. La langue bretonne est corrélée avec la « nationalité », l'uniformisation à outrance en France est blâmée. Ensuite c'est l'enseignement de l'histoire du « pays » et des « ancêtres glorieux » que Loth appelle de ses vœux pour rendre aux Bretons la fierté de leur langue. « Loin de diminuer leur amour pour la grande patrie, l'histoire ne pourra que les fortifier. Ils sauront que la langue bretonne constitue un lien de plus avec la France et la preuve d'une origine, d'une nationalité commune ». La « nationalité » évoquée une deuxième fois est ambiguë : la « grande patrie » est la France et Loth, dont la thèse a ruiné la conception du breton descendant en droite ligne du gaulois, utilise la parenté des anciennes langues celtiques pour essayer d'intégrer la langue bretonne dans la construction d'une identité « nationale ».

Le linguiste appelle la société savante du Morbihan à « réagir contre un sentiment trop répandu dans nos classes populaires : le parler breton est un signe d'infériorité ». On ne sait quels échos ont eus ces propos de Joseph Loth sur la dépréciation du « parler breton », sa langue maternelle.

¹ LOTH, 1927, p. 246 et 248.

² Voir BROUDIC, 1995, p. 361-392. Ce chapitre est intitulé : « L'école : un rôle central ? ». De nombreux autres ouvrages citent les textes officiels de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle.

L'ethnologue Christian Pelras, qui enquête à Goulien dans les années 1960¹ et y revient à la veille de l'an 2000, observe le déclin du breton d'un autre point de vue. Il évoque déjà la disparition de la « civilisation paysanne » dans la conclusion de sa première enquête à Goulien, conclusion intitulée « la fin d'un monde » qui commence par présenter la révolution néolithique² et l'émergence de cette civilisation, puis évoque la révolution industrielle qui signe « la véritable fin du néolithique »³. Quelques décennies plus tard, il constate :

En fait, ce à quoi on assiste aujourd'hui, ce n'est pas seulement à la quasi disparition de l'agriculture traditionnelle, mais à celle de toute une civilisation paysanne ; c'est-à-dire, étymologiquement, d'une civilisation propre à de petits « pays » ou terroirs, et qui bien que présentant de larges traits communs de l'un à l'autre, s'y diversifiait en une infinité de spécificités locales. Un de ses traits fondamentaux, c'était son enracinement dans de petites communautés villageoises relativement autonomes, qui s'étaient reproduites sur un même lieu depuis des siècles, voire depuis des millénaires et qui, en Bretagne comme dans beaucoup d'autres régions d'Europe, correspondaient aux anciennes paroisses. (...)

Les changements survenus tout au long du XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle dans les domaines démographique, technologique, économique, et l'extension progressive à l'ensemble du territoire national de tout un maillage institutionnel, pas seulement étatique, ont contribué à ouvrir peu à peu l'univers originellement très cloisonné que constituait cet ancien monde paysan ; et c'est à l'accélération de ce processus qu'on assistait vers 1960. Cela, je l'avais bien perçu dans ma première étude, mais je n'en avais pas pris suffisamment la mesure. Ce que j'avais compris, c'est qu'on se trouvait en présence d'un phénomène d'« acculturation » mettant en présence, en un choc des cultures, « culture rurale traditionnelle » et « culture citadine » - celle-ci, que je considérais comme d'orientation essentiellement industrielle et en expansion constante, étant en train de prendre le dessus sur celle-là. Mais je n'en entrevoyais pas toutes les conséquences. À Goulien comme dans beaucoup d'autres communes rurales, celles-ci sont de plusieurs ordres...

En premier, je citerai la plus sensible : la lente, mais semble-t-il inexorable disparition de la langue et de la culture vernaculaires, liées à la fois à la transformation des anciens modes de vie, à la tombée en désuétude des anciennes pratiques, à l'oubli des anciens savoirs, à la disparition des anciennes croyances, à l'interruption de la transmission orale. À sa place, s'est imposée une culture commune, dont les canaux de diffusion sont multiples : milieu familial et social, occasions ordinaires de la vie quotidienne, au travail ou dans les loisirs, enseignement scolaire, livres, journaux, magazines, radio, télévision, vidéo, CD, etc., avec pour medium unique la langue française. (...)⁴

¹ L'enquête de Christian Pelras à Goulien fut menée en marge des recherches pluridisciplinaires effectuées à Plozévet au début des années 1960 par une équipe de chercheurs de nombreuses disciplines. Le travail solitaire de Christian Pelras a donné lieu à une thèse de troisième cycle soutenue en 1965. En 2001, après un retour de quelques mois à Goulien, l'ethnologue a fait paraître aux Presses Universitaires de Rennes *Goulien, commune bretonne du Cap Sizun. Entre XIX^e siècle et III^e millénaire* qui ajoute à ses premiers travaux les observations faites lors de sa deuxième enquête. Les citations présentées ici concernent la pratique du breton ; bien d'autres aspects de la vie concrète et culturelle sont abordés dans cet ouvrage où transparait la complicité du chercheur avec les habitants de Goulien.

² « Il y a environ 10000 ans, certains groupes de chasseurs nomades du Proche-Orient inventèrent - les premiers - de nouveaux moyens d'améliorer leur vie et de plier les conditions naturelles à leurs besoins (...) » PELRAS, 2001, p. 309.

³ « Et puis, à partir du XVIII^e siècle, par un mouvement d'abord à peine sensible à son origine, et qui devait aller en s'accélégrant, d'abord en Europe, plus tard dans les autres pays, cet équilibre commença lentement à se détériorer. On entra dans une période de transformations capitales, qui a connu plusieurs phases successives, dont celle que nous vivons en France n'est sans doute pas la dernière, et que A. Siegfried a bien caractérisée : 'Il y a là, dit-il, un passage fondamental, parce qu'il n'est pas d'une période historique à une autre période historique mais d'un âge de l'humanité à un autre âge de l'humanité'. Cette fois, c'est à la véritable fin du néolithique que nous assistons. (...) » PELRAS, 2001, p. 309.

⁴ PELRAS, 2001, p. 472-473. L'auteur poursuit avec une analyse de « ce qui subsiste de culture locale », qui sera citée ultérieurement, et un deuxième point qui concerne « l'éclatement de la société villageoise ».

Cette citation révèle un regard distancié sur les changements survenus en Basse-Bretagne, regard d'un ethnologue, familier du domaine occitan dans son enfance, puis de l'Alsace dont est originaire son épouse, et spécialiste de l'étude des civilisations indonésiennes.

Le déclin rapide de la langue et de la culture locales est présenté comme la conséquence « la plus sensible » d'une « acculturation », d'un « choc des cultures », la « culture citadine » en expansion prenant le pas sur la « culture rurale traditionnelle ». Les ressorts de cette évolution sont les mutations de l'ère industrielle et « l'extension progressive à l'ensemble du territoire national de tout un maillage institutionnel » qui contribuent « à ouvrir peu à peu l'univers originellement très cloisonné » du monde paysan.

Beaucoup d'éléments ressortent de ces deux points de vue différents sur le déclin du breton : celui d'un linguiste bretonnant en 1926 et celui d'un ethnologue à l'aube du XX^e siècle. Dans son discours à visée interventionniste, Joseph Loth dénonce le rôle des pouvoirs publics et déplore le sentiment répandu que « le parler breton est un signe d'infériorité ». Dans son analyse distanciée, Christian Pelras décrit un mouvement de grande ampleur, un phénomène d'« acculturation » fatal pour « la langue et la culture vernaculaires » liées aux « anciens » modes de vie, pratiques, savoirs, croyances et à la transmission orale ; il souligne l'utilisation de la langue française comme « medium unique » des canaux de diffusion de la nouvelle culture.

À y regarder de plus près, ces deux regards ne sont pas antagonistes mais complémentaires. L'avènement de l'ère industrielle que laisse déjà pressentir le siècle des Lumières entraîne peu à peu le délitement de la civilisation rurale traditionnelle ; en France, la Révolution bouleverse les pouvoirs en place, dont celui des religieux, et les régimes politiques qui se succèdent instaurent des cadres administratifs efficaces jusqu'au niveau local, un « maillage institutionnel » étendu à tout le territoire national. L'alphabétisation de masse se fait en français. Le breton se trouve doublement pénalisé : interdit à l'oral à l'école, il est aussi privé d'accès à l'écrit. Dès lors, le parler breton est ressenti comme « un signe d'infériorité » ou au mieux regardé comme une langue obsolète indéfectiblement liée à l'ancienne civilisation paysanne qui disparaît.

Au niveau des individus, cette évolution n'est pas analysée mais vécue et ressentie. Les témoignages enregistrés montrent la prégnance de la civilisation traditionnelle jusqu'au milieu du XX^e siècle et le déclin progressif du breton quand il n'est plus transmis aux enfants. Les locuteurs expriment rarement leur opinion à ce propos. Parfois, quelques remarques dévoilent les corrélations qu'ils font entre breton et pauvreté ou ignorance : le breton apparaît comme une langue par défaut¹ que l'on connaît sans avoir fait l'effort de l'apprendre, seul le français, langue de l'école et de l'administration, est perçu comme ayant une valeur reconnue de toute évidence.

À l'époque des enregistrements, vers 1983, le breton bénéficie pourtant d'un peu de reconnaissance : il a une petite place à la télévision et est enseigné dans certaines écoles comme matière optionnelle. La situation d'enquête elle-même valorise la parole en breton. Les témoignages recueillis n'évoquent pas de sentiment de fierté ni de honte², sauf celui de Louise. Elle évoque les moqueries auxquelles on s'expose en parlant breton : *Glewan ket ken forzh heni é*

¹ Cette expression peut être comprise comme « à défaut d'une alternative » ou « à défaut d'une autre spécification » comme les paramètres « par défaut » des outils informatiques aujourd'hui. Pour les bretonnants traditionnels, le breton va de soi, on n'a pas à l'apprendre, il vient en premier, naturellement.

² Le thème de « la honte du breton » est traité de façon intéressante par Erwan Le Pipec dans sa thèse sur le breton de Malguénac. Après avoir cité diverses opinions sur cette représentation attachée à la langue bretonne, il présente les résultats de son enquête locale : tous les locuteurs rejettent l'idée d'avoir éprouvé de la gêne ou de la honte à parler breton, mais il module ces résultats en conservant la possibilité d'une « distorsion possible entre la réalité et l'image que les informateurs tiennent à donner d'eux-mêmes », la honte liée à la dévalorisation étant un sentiment difficile à avouer. LE PIPEC, 2008, p. 399-401.

komz breton, dam nann, gwraet vehe goap anebe ! (j'entends plus grand monde parler breton, dame non, on se moquerait d'eux !) et rapporte ensuite la réplique d'un Arradonnais « C'est ma première langue ! » à un propos dépréciatif « Ceux-là parlent encore le breton ! », comme pour reprendre à son compte la réaction qu'elle cite à plusieurs reprises. Une autre fois, elle parle des bretonnants qui ne veulent plus parler leur langue maternelle et interprète ce fait comme une dépréciation : *Ind a gred ema un dizenor* (ils croient que c'est un déshonneur).

Aux causes conjoncturelles et matérielles du déclin du breton, le lien avec la civilisation rurale traditionnelle qui disparaît, et aux causes idéologiques, la volonté des pouvoirs publics français d'imposer le français comme langue unique du territoire national, s'ajoutent donc des raisons psychologiques découlant des précédentes et plus difficiles à mettre en évidence.

Parler une langue, que l'on maîtrise ou tente de maîtriser, relève du choix de chaque individu, mais dire que ce choix individuel se fait en toute liberté, c'est méconnaître la pression collective et les injonctions tacites de la société, d'autant plus insidieuses qu'elles ne sont pas identifiées.

Le sociologue Pierre Bourdieu souligne cette ambiguïté :

Toute domination symbolique suppose de la part de ceux qui la subissent une forme de complicité qui n'est ni soumission passive à une contrainte extérieure, ni adhésion libre à des valeurs. La reconnaissance de la légitimité de la langue officielle n'a rien d'une croyance expressément professée, délibérée et révocable, ni d'un acte intentionnel d'acceptation d'une « norme » ; elle est inscrite à l'état pratique dans les dispositions qui sont insensiblement inculquées, au travers d'un long et lent processus d'acquisition, par les sanctions du marché linguistique et qui se trouvent donc ajustées, en dehors de tout calcul cynique et de toute contrainte consciemment ressentie, aux chances de profit matériel et symbolique que les lois de formation des prix caractéristiques d'un certain marché promettent objectivement aux détenteurs d'un certain capital linguistique.

Le propre de la domination symbolique réside précisément dans le fait qu'elle suppose de la part de celui qui la subit une attitude qui défie l'alternative ordinaire de la liberté et de la contrainte (...)¹

Pierre Bourdieu, qui analyse les relations sociales en termes d'économie, traite de « la production et la reproduction de la langue légitime » dans le premier chapitre de son ouvrage *Langage et pouvoir symbolique*². Il y est question d'imposition de la langue officielle comme langue « légitime » et le rôle de l'école est expressément mentionné :

Dans le processus qui conduit à l'élaboration, la légitimation et l'imposition d'une langue officielle, le système scolaire remplit une fonction déterminante.³

Pour Pierre Bourdieu, « la langue » standard est « un produit *normalisé* »⁴.

Parler de la langue, sans autre précision, comme le font les linguistes, c'est accepter tacitement la définition *officielle* de la langue *officielle* d'une unité politique.⁵

Il précise à un autre moment de sa réflexion :

(...) En effet, en l'absence de l'*objectivation* dans l'écriture et surtout de la *codification* quasi juridique qui est corrélative de la constitution d'une langue officielle, les « langues » n'existent qu'à l'état pratique, c'est-à-dire sous la forme d'*habitus* linguistiques au moins partiellement orchestrés et de productions orales de ces *habitus* : aussi longtemps qu'on ne demande à la langue que d'assurer un minimum d'intercompréhension dans les rencontres (d'ailleurs fort rares) entre villages voisins

¹ BOURDIEU, 2001, p. 78-79.

² Ce livre est la réédition légèrement modifiée d'un autre ouvrage de P. Bourdieu : *Ce que parler veut dire*.

³ BOURDIEU, 2001, p. 75.

⁴ « La langue standard : un produit 'normalisé' ». Sous-titre. BOURDIEU, 2001, p. 71.

⁵ BOURDIEU, 2001, p. 70.

ou entre régions, il n'est pas question d'ériger tel parler en norme de l'autre (cela bien que l'on ne manque pas de trouver dans les différences perçues le prétexte d'affirmations de supériorité).¹

Les propos de Bourdieu permettent d'éclairer la substitution du français au breton en Basse-Bretagne et, de façon plus intéressante encore, les regards divergents sur ce phénomène.

Tout d'abord, sans établir de hiérarchie entre les langues existant « à l'état pratique » pour reprendre l'expression du sociologue, il faut noter une différence évidente dans les rapports d'une part entre « la » langue française et les parlers d'oïl, tous pouvant être regardés comme des états différents d'une même langue, et d'autre part entre « la » langue française et les parlers bretons, ces derniers ne pouvant pas être assimilés à des variétés de la langue officielle de l'État français².

Le lent grignotage du domaine bretonnant au profit du gallo au fil des siècles résulte d'un rapport de force favorable à ce parler apparenté à la langue officielle. Le changement linguistique se produit à l'oral, au niveau infra-communal, au sein même des villages, comme le note Paul Sébillot en 1886. Il se fait entre des « parlers » gallo et breton.

La progression rapide du français, déjà implanté au cœur des villes de longue date, commence dès la moitié du XIX^e siècle dans les îles du golfe et se poursuit au cours du XX^e siècle, l'entre-deux-guerres étant à Arradon une période cruciale pour l'abandon du breton. Cette fois, le changement a lieu au profit de la langue française officielle et non du parler gallo ; il se fait par divers canaux de diffusion, dont l'école est le principal maillon, à partir des villes et des bourgs.

Les points de vue divergents exprimés sur le changement linguistique en Basse-Bretagne tiennent d'abord au regard porté sur les langues : « la » langue française officielle, sans équivoque d'une part et « la » langue bretonne ou bien les parlers bretons d'autre part³.

Les locuteurs enregistrés les nomment en français « le français » et « le breton », en breton *ar galleg* et *ar breton*, rarement *ar brezhoneg*, le plus souvent prononcé [brɛznɔk] avec le son [z] du breton K.L.T.⁴, comme dans le refrain de Botrel cité par Pierre et Louise : *Gomprenan ket ar galleg, Komzjit, komzjit brezhoneg!* (Je comprends pas le français, Parlez, parlez breton !). Le parler gallo n'est pas mentionné en breton ; Louise ne situe pas géographiquement le pays gallo, *bro gallo*, *bro ar Gallaoned* (pays gallo, le pays des Gallos), elle sait seulement que les Gallos, qui viennent parfois pour la moisson, ne connaissent pas le breton et parlent un français « haché », *galleg hachet*. Les termes *Gallo*, *Gallaoned* s'appliquent donc aux Gallos, *galleg* désigne le français comme le gallo.

Les mots France et Français ne se trouvent pratiquement pas employés dans les témoignages enregistrés. Louise les utilise cependant à deux reprises en breton ; elle évoque le départ des religieux, vers 1905 : *bout' er-maez a Frañs* (boutés en dehors de France), la France désignant alors une entité administrative plus qu'une réalité géographique puisque Louise connaît la retraite des Pères Jésuites à Vannes ; elle rapporte aussi l'exécution de deux résistants par des Allemands, *Allemañed*, et la venue de Français qui lui demandent où ils ont été enterrés : *e oa daet Fransizjoñ da oulenn genin-me* (des Français étaient venus me demander), les habitants des environs de Vannes venus récupérer les corps de leurs camarades fusillés sont ici appelés « des Français ». L'emploi

¹ BOURDIEU, 2001, p. 72. L'« habitus », concept développé par Bourdieu à la suite de Durkheim, est défini dans le *Petit Larousse* comme « Comportement acquis et caractéristique d'un groupe social ».

² La politique linguistique mise en place en l'an II de la République met ce fait en évidence : un instituteur de langue française est nommé dans les communes où les habitants parlent « un idiome étranger » : breton, allemand, italien et basque. Voir en 1.3.3.

³ Les appellations employées ou citées dans le présent travail pour désigner le breton sont éloquentes : « des dialectes celtiques connus sous le nom de bas-breton » pour la grammaire de Brachet et Dussouchet, etc. En breton, on note l'expression *ar yezh* (la langue) utilisée par le militant Youenn Olier. Voir 3.3.2.

⁴ Voir à ce propos les hésitations de Pierre qui veut utiliser la forme bretonne du mot en 2.1.2.

⁵ La mutation du g est peu fréquente en breton local à l'initiale des noms : *ur gad* (un lièvre) nom féminin.

des termes France et Français est donc lié à des circonstances particulières : la promulgation en France des lois de séparation de l'Église et de l'État suscite la réprobation locale et la guerre qui oppose Allemands et Français se transporte jusque sur la côte arradonnaise. Les enjeux nationaux semblent assez lointains pour Louise sauf lorsqu'ils concernent des réalités tangibles.

Les mots Bretagne et Bretons ne se rencontrent pas dans les témoignages. L'identité bretonne est implicite dans son domaine. Ce que l'on nomme aujourd'hui « un chapeau breton » est appelé *un tog peisant* (un chapeau de paysan), de même le « far breton »¹, les « danses bretonnes » sont des expressions inusitées localement avant le bouleversement des années 1970.

Une seule fois, Louise fait allusion, hors micro, aux rapports entre Bretagne et France avec le rappel des propos de son frère Joseph déclarant que la Bretagne ne s'était jamais mise à genoux devant la France, propos vraisemblablement tenus à la suite de l'attentat à Rennes en 1932. La situation de domination est clairement évoquée, et révoquée, comme la symbolique de la statue érigée pour le quatrième centenaire du traité de 1532 et plastiquée avant son inauguration.

La revendication d'une identité bretonne dont la langue est un élément important touche une composante populaire de la société dans le Vannetais dès le début du XX^e siècle. Les mesures du gouvernement Combes ont ravivé localement les braises tiédies de l'époque révolutionnaire et alimenté le terreau de la défiance vis à vis du pouvoir central².

La revue *Dihunamb*, entièrement en breton vannetais, paraît de 1905 à 1944³ sous la direction de Loeiz Herrieu, le « barde laboureur » de Languidic, paysan et écrivain, ardent défenseur de sa langue maternelle⁴. Louise fait mention de *Dihunamb* que sa famille reçoit et conserve, au moins dans les années précédant la guerre 1914-1918.

Le succès populaire de cette revue, qui compte jusqu'à 3000 abonnés, témoigne de l'intérêt porté à son contenu varié et montre aussi l'adhésion d'une partie de la population vannetisante au message concernant la langue bretonne. Il révèle surtout une « légitimation » du breton : c'est une langue qui s'écrit, et qui s'écrit pour le peuple bretonnant, contrairement à d'autres ouvrages, ceux d'érudits du XIX^e siècle par exemple dont Youenn Olier dénonce les regards tournés vers Paris en quête de profit personnel⁵.

Le regard des bretonnants sur leur langue s'en trouve sans doute modifié. Si le français est la seule langue admise à l'école, les jeunes bretonnants sont catéchisés en breton. Pierre, à Séné, affirme n'avoir jamais appris à lire sa langue maternelle mais d'autres personnes indiquent qu'ils ont appris à lire le breton au catéchisme. Les premiers bulletins paroissiaux et certains livres pieux comme *Bubé er Sent* (« la Vie des Saints », en breton vannetais, cité par Louise et Anna) sont également des occasions de familiarisation avec le breton écrit.

Cette accession populaire à l'écriture de la langue maternelle se manifeste encore davantage dans la lettre de la sœur de Louise, servante à Nantes en 1922⁶, exemple d'une expression personnelle populaire en breton à l'écrit.

La parution de *Dihunamb* cesse après la seconde guerre mondiale, époque troublée où des militants bretons ont pris, peu ou prou, le parti de l'occupant pour obtenir des droits culturels⁷, et

¹ Expression qui m'a semblé étrange la première fois que je l'ai entendue vers l'âge de vingt-cinq ans.

² Concernant Séné, le témoignage de Pierre aborde l'épisode de l'inventaire de l'église et évoque aussi la peur des soldats qui subsiste dans la population, sans doute depuis la Révolution. Voir en 2.2.3.

³ La revue cesse de paraître cependant à cause de la guerre de 1914-1918, la publication reprend en 1921.

⁴ Le bulletin paroissial d'Arradon relate en 1909 et en 1911 les conférences de Loeiz Herrieu qui se déplace pour exhorter les Bretons à conserver leur culture, et en premier lieu leur langue. Voir en 2.2.4.

⁵ Voir la citation en 3.3.2.

⁶ Voir en fin du chapitre 3.1.1.

⁷ Des émissions de radio en langue bretonne sont diffusées pour la première fois. Voir CALVEZ, 2000.

rêvé, pour certains, d'une indépendance de la Bretagne. À la Libération, le mouvement culturel et politique breton s'en trouve globalement et durablement discrédité ; un sentiment de défiance remplace l'adhésion tacite de certains bretonnants aux actions en faveur de la langue bretonne et précipite encore l'abandon de sa pratique.

La recherche des causes du déclin de la langue locale a mis en évidence leur complexité et la variété des regards portés sur ce phénomène : perspective à long terme sur la disparition de la civilisation de tradition orale, point de vue sociologique sur l'instauration d'une langue légitime et les « chances de profit matériel et symbolique » promises aux détenteurs de ce capital linguistique, aspects psychologiques de la situation de minoration au niveau individuel, visions contrastées des relations politiques entre un état centralisé et une région périphérique à laquelle la langue vernaculaire confère une identité particulière.

Les opinions sur le déclin du breton divergent selon les angles de vue adoptés : une évolution naturelle et positive pour les uns, le breton lié à une civilisation de tradition orale et à un territoire restreint cédant le pas à une « langue de culture » de large diffusion en même temps que progressent confort matériel et scolarisation, pour les autres une évolution négative et mutilante, résultant d'une domination politique et de la négation d'une identité géographique et culturelle¹.

De même deux discours extrêmes sur le breton s'affrontent : pour certains, l'oral seul est valorisé, la littérature contemporaine est jugée comme artificielle et vaine, pour d'autres, la norme écrite prime, les particularités dialectales du parler populaire et les emprunts au français sont considérés comme une corruption de « la » langue.

L'histoire est relue par les uns et les autres à la lumière de leurs convictions idéologiques et politiques. Oblitération et instrumentalisation de faits historiques remplacent souvent le dialogue scientifique et radicalisent les opinions au lieu de les rapprocher, chacun s'enfermant dans un « esprit de système » que Luzel dénonçait en son temps à propos des questions sur l'origine et la propagation des contes populaires :

On aurait pu croire que, grâce à la somme considérable de documents rassemblés, aux recueils remarquables, de toute provenance, connus jusqu'aujourd'hui, et enfin aux savantes études et dissertations parues sur la matière, toutes ces questions auraient déjà dû recevoir une solution définitive ; et il se trouve, au contraire, que jamais, peut-être, on n'a été plus loin de s'entendre.

A quoi donc cela peut-il tenir ? A l'esprit de système, sans doute ; à ce que l'on est trop absolu et trop exclusif dans ses théories et ses affirmations. Chacun croit tenir la vérité tout entière, lorsqu'il n'en tient qu'une parcelle, et posséder une clef qui ouvre toutes les portes, quand elle n'en ouvre qu'une seule, le plus souvent ; et l'on condamne d'une façon absolue et en bloc le système de son voisin, bien qu'il ait aussi son bon côté.²

***Troc'h ha liammoù*³, le breton aujourd'hui et demain.**

Entre deux écueils : délitement et obsolescence de la tradition orale d'une part, raideur et artifice de la norme écrite de l'autre, la place du breton se cherche aujourd'hui. Cette constatation peut être faite au niveau des communes comme au niveau des individus.

L'étude menée à Arradon a mis en évidence la rupture de la transmission du breton dans les familles dès 1930 et la mutation radicale de la commune amorcée dès 1965 en raison de sa situation littorale à la périphérie de Vannes. L'examen du bulletin municipal et des pages locales du principal quotidien pendant un an montre la place résiduelle très modeste accordée aujourd'hui au breton et à la culture locale dans la commune.

¹ « Discours engagé » et « discours dégage » selon l'analyse d'Erwan Le Pipec. LE PIPEC, 2008, p. 446.

² LUZEL, 1996, p. 19. Extrait de la préface de Luzel à l'édition originale de 1887.

³ Coupure et liens.

Christian Pelras observe à Goulien les changements survenus entre 1962 et l'an 2000. Il note :

Ce qui subsiste de culture locale est plutôt de l'ordre soit de la conservation ou de la reconstruction du folklore régional (*cf.* le « Cercle des Bruyères »), soit de la résurrection ludique de certains arts populaires (la musique, la danse et le chant relancés par l'Association *Avel Dro*), soit de l'engouement militant pour le maintien d'une langue bretonne normalisée (*cf.* les écoles *Divan*, les émissions bretonnes à la radio et à la télévision, la signalisation en breton). Ces éléments d'une culture bretonne contemporaine devenue minoritaire témoignent d'une vitalité certaine, mais s'ils sont bien les héritiers de la vieille culture bretonne paysanne aux multiples facettes locales, ils se situent désormais sur un tout autre plan qu'elle, telle qu'elle était vécue à Goulien, dans le Cap Sizun ou dans les autres communes et « pays » de Bretagne.¹

À Arradon, on pourrait de même relever des activités folkloriques - groupe *Chal ha Dichal* - artistiques et ludiques - chorale *An Avel Vras* et musiciens *Tan Noz* ou *Kilban* - mais peu d'« engouement militant pour le maintien d'une langue bretonne normalisée ». Le regard sur les communes environnantes dans les pages locales de *Ouest-France* y décèle une plus grande vitalité dans ce domaine, sans doute en lien avec le profil sociologique différent de la population².

Le breton apparaît ainsi aujourd'hui sous deux aspects : un côté plutôt folklorique (de l'anglais *folk-lore* : parole du peuple) auquel est parfois attachée une connotation péjorative de cliché passéiste, un côté militant avec la présence d'une langue bretonne normalisée dans les médias, certaines filières d'enseignement et la signalisation bilingue par exemple.

Christian Pelras esquisse un tableau très intéressant sur « Les jeunes de Goulien et l'identité bretonne »³, soulignant les opinions qu'ils émettent et les sentiments complexes qui les animent. Il étudie aussi « L'évolution des attitudes à l'égard du breton », note que « si le breton ne s'entend plus guère en public à Goulien, paradoxalement il s'y affiche » et évoque la signalisation bilingue :

On peut se demander à quoi servent ces manifestations écrites. Les habitants n'ont évidemment pas besoin qu'on leur indique où se trouvent la mairie, le téléphone ou la réserve⁴ (d'ailleurs, *Gomezva al laboused* est un néologisme que personne à Goulien ne connaissait auparavant), ils savent mieux que quiconque quelle est la véritable prononciation des lieux-dits locaux, et il est peu probable que les bretonnants parmi eux préfèrent lire les commentaires des expositions en breton, qu'ils n'ont pas ou plus l'habitude d'utiliser dans sa forme écrite, plutôt qu'en français qu'ils pratiquent tous couramment. Pour eux, ces inscriptions ont plutôt un rôle pédagogique - leur montrer ce qu'on pourrait faire si la Bretagne redevenait réellement bilingue - et ils peuvent en retirer, à l'égard des non-bretonnants, la satisfaction que les « initiés » ressentent par rapport à ces « non-initiés » que sont les visiteurs venus d'ailleurs. Plus, même c'est une façon de leur démontrer que le breton est aussi une langue moderne, et par contre-coup de leur faire prendre conscience qu'être Breton, ça n'a rien d'arriéré ou de ringard, comme toutes ces reconstitutions « à l'ancienne » pourraient le leur faire croire.

De même, sans y avoir longuement réfléchi, lorsque j'ai écrit une dédicace bilingue sur un volume de ma thèse en l'offrant à la Bibliothèque municipale, bien qu'évidemment elle s'adresse à des lecteurs francophones, c'était une façon d'exprimer ma connivence avec les habitants et de témoigner de mon intérêt et de mon estime pour leur langue ancestrale - un patrimoine dont j'aimerais bien qu'ils ne le laissent pas perdre.⁵

¹ PELRAS, 2001, p. 473.

² Ce que Marie-Anne souligne déjà pour les années 1920 : à Arradon, il y a beaucoup de *tudgentil*, à Plœren et Plescop, on est plus pauvres, moins instruits, on entend très peu parler français.

³ Ce point qui fait suite à de « longues conversations assez libres » avec « sept garçons et six filles de 18 à 20 ans » se décline sur deux pages en plusieurs paragraphes : « S'ils se sentent Bretons ? Capistes ? Français ? Européens ? », « Ce qu'ils disent de cette identité bretonne ? », « De quelle manière aux-mêmes expriment-ils cette identité ? », « Les traditions : ce qu'ils en pensent ». PELRAS, 2001, p. 396-397.

⁴ Il s'agit d'une réserve ornithologique.

⁵ PELRAS, 2001, p. 399-400.

La finesse de l'analyse de Christian Pelras met ici en évidence l'imbrication des éléments objectifs et subjectifs liés à l'usage du breton dans la signalisation : inutile, souvent artificiel, il a néanmoins « un rôle pédagogique » et modifie l'image de la langue et même des locuteurs. Dans son aveu final, l'ethnologue qui utilise le breton écrit dans une dédicace en « connivence » avec les habitants exprime son « intérêt » et son « estime » pour leur langue et son envie qu'elle perdure.

Après un exposé sur « la pratique du breton selon les générations » qui décline au fil des générations, la transmission du breton ayant cessé localement après la seconde guerre, Christian Pelras termine le chapitre « Langue, culture et identité » par « L'avenir du breton à Goulien » :

Il y a à Goulien un paradoxe : on y observe chez les jeunes une véritable fierté d'être Breton et un engouement pour la musique bretonne ; on y constate chez les aînés un regain d'intérêt pour la pratique de la danse bretonne ; on y trouve dans la municipalité le désir de manifester visiblement qu'on possède une langue écrite capable d'en dire autant que le français. Presque tout le monde regrette que l'idiome ancestral soit en voie d'extinction. Mais personne ne fait en sorte pour qu'il en aille autrement.

Certes, la plupart des personnes interrogées sont assez favorables aux écoles Diwan, où tout l'enseignement se fait en breton, mais cette déclaration n'est pas mise en pratique (...). Certains de mes interlocuteurs disent aussi que ce serait bien qu'on apprenne un peu de breton dans toutes les écoles, car « pour apprendre le breton, c'est quand on est petit qu'il faut le faire », m'a dit l'un d'eux ; mais une seule personne m'a parlé de son espoir de voir ratifier par la France la charte des langues régionales, qui amènerait la généralisation de cet enseignement. D'autres, qui parlent breton en famille avec leurs parents plus âgés, pensent que l'école n'a pas à s'en mêler ; et cependant, ils n'essaient pas de le transmettre eux-mêmes, dans sa forme authentiquement parlée, à leurs enfants ou petits-enfants. La réponse qu'on me fait toujours quand je demande pourquoi est en forme de question - la même question qu'on posait en 1964 : « À quoi ça servirait ? ».

Cette question, il est vrai, mérite toujours d'être posée : comment pourrait-on donner envie à des enfants, à des jeunes gens ou à de jeunes adultes qui ignorent ou savent mal le breton, de l'apprendre ou de s'y perfectionner si on ne trouve pas naturel de l'employer dans toutes les occasions de la vie courante - entre parents et enfants, entre camarades et amis de tous âges, ou avec des inconnus présumés bretonnants, aussi bien chez soi que dans les commerces, les transports publics, les hôpitaux, les administrations (comme c'est encore le cas pour l'alsacien, par exemple), si on ne se reconnaît pas dans le breton utilisé dans les émissions de radio et de télévision, et si on ne trouve pas dans tous les kiosques et les relais de presse des BD, des magazines d'actualité ou de divertissement et des organes professionnels en breton, etc. Mais aucun de mes interlocuteurs n'a exprimé de demandes dans ce sens.

Le pronostic de la plupart des gens de Goulien que j'ai rencontrés c'est que le breton va disparaître, ainsi qu'il en restera quand même un peu quelque chose. C'est une situation qu'on peut regretter, me dit-on souvent, mais il n'y a malheureusement rien à y faire.¹

Le terme « paradoxe » utilisé par Christian Pelras convient particulièrement pour évoquer les attitudes et opinions concernant la culture bretonne aujourd'hui. La musique et la danse ont une place reconnue dans la société actuelle, « folklorisation » pour certains, tradition populaire authentique qui se renouvelle pour d'autres. Concernant la langue, on peut noter l'ambiguïté des attitudes des habitants de Goulien, le décalage entre les intentions professées et les actes, le contraste entre les familles où l'on ne parle plus breton mais où l'on souhaite qu'il soit enseigné à l'école, celles où l'on continue à le parler mais où il n'est pas transmis aux enfants néanmoins. Paradoxe d'une langue de masse il y a quelques décennies aujourd'hui devenue d'un emploi très restreint, une langue dont la perte creuse un manque dans les générations qui ne l'ont pas reçue.

D'autres chercheurs, comme le sociologue Ronan Le Coadic², relèvent des réactions diverses concernant la langue bretonne et les nouvelles politiques pour sa promotion. Fañch Broudic qui

¹ PELRAS, 2001, p. 401.

² Voir par exemple *L'identité bretonne*, notamment les citations des chapitres IV et V. LE COADIC, 1998.

analyse la pratique orale du breton sous l'angle statistique dans *Parler breton au XXI^e siècle* donne aussi en fin d'ouvrage un florilège de propos recueillis lors des sondages¹.

Tous soulignent la variété des attitudes. La question de l'utilité de la langue revient souvent comme le souligne Christian Pelras. À Arradon aussi, cet argument est exprimé lors de la petite enquête sur la pratique du breton : « Le breton est aussi bon sinon mieux pour l'esprit mais il n'a pas d'utilité » souligne une des personnes interrogées qui continue en 1983 à parler breton avec ses sœurs mais ne l'a pas transmis à ses enfants.

L'abandon de la langue maternelle ne semble pas se faire sans fêlure interne². J'ai noté parfois au cours de rencontres faites lors du travail de recherche des réactions émotionnelles de bretonnants qui ont vécu toute leur vie active en français et n'ont plus l'occasion de parler breton. Souvent ils ne souhaitent pas être importunés par « les gens de l'office de la langue bretonne », organisme officiel de la région Bretagne, et manifestent une certaine défiance. L'expression spontanée que j'ai le plus entendue, dans différentes circonstances, est *Serr ha veg!*³ (Ferme ta bouche !), injonction explicite mais aussi symbolique d'une répression de l'expression.

Les sentiments sont souvent ambivalents envers une langue méprisée autrefois, qui retrouve reconnaissance et même prestige à l'heure où elle s'éteint dans son expression populaire traditionnelle. Après l'interdiction puis le déni d'existence⁴, le breton trouve aujourd'hui une place à l'école mais c'est une place marginale, le plus souvent dans des filières spéciales, les écoles Diwan et les classes bilingues de l'enseignement public ou privé. À Arradon, aucun enseignement de breton n'est proposé dans les écoles primaires et secondaires. La situation est cependant différente dans les environs, par exemple à Plescop, commune native de Marie-Anne.

Faire un pronostic sur le devenir du breton paraît difficile tant la situation actuelle de la langue est complexe : entre parler populaire et norme légitimée par les institutions officielles régionales, anciennes générations qui voient parfois le breton comme inutile et plus jeunes qui reprochent souvent à leurs aînés de ne pas le leur avoir transmis.

Des actions intergénérationnelles sont encouragées mais la coupure est évidente entre les bretonnants de tradition orale et les nouveaux brittophones issus de l'enseignement, très minoritaires dans leur tranche d'âge même si leur nombre est en augmentation.

La grande masse des générations intermédiaires pour qui le breton est souvent une langue à la fois familière et étrangère⁵ constitue un maillon faible, ne possédant à l'oral ni l'aisance naturelle des anciens ni la spontanéité décomplexée des jeunes. Elles auraient pourtant un rôle important à jouer pour retisser les liens nécessaires à la vitalité d'une greffe qui conjuguerait la saveur des fruits du vieil arbre et la vigueur de la sève du nouveau.

¹ BROUDIC, 2009.

² La poésie elliptique d'Eugène Guillevic en porte peut-être la trace, lui qui déclare : « Je suis un breton ne connaissant pas sa langue maternelle, en quelque sorte, puisque la langue maternelle de ma mère, c'était le breton. De mon temps, il était interdit de le parler à l'école. Et à la maison, on ne tenait d'ailleurs pas tellement à ce que j'apprenne le breton, parce qu'on voulait que je fasse des études pour avoir une meilleure situation que celle de mon père. » RANNOU, 1991, p. 59.

³ Une fois même déclinée en rimes sur un mode grossier : *Serr ha veg ha laosk ha revr da predeg!* (Ferme ta bouche et laisse prêcher ton cul !), ou encore : *Serr ha veg, toseg!* (Ferme ta bouche, crapaud !).

⁴ À l'époque de mes études par exemple. Voir la présentation personnelle dans l'introduction.

⁵ Langue familière pour l'avoir entendu parler, langue étrangère car largement incompréhensible pour la plupart. Ces générations ont une connaissance très diverse du breton : tradition orale active ou passive, familiarisation avec l'écrit ou non, enracinement dans un terroir familial, retour au pays, mobilité en Bretagne ou ailleurs, les situations sont variées. Le succès des cours du soir de breton et des livres d'Hervé Lossec sur les « bretonnismes » (LOSSEC, 2010 et 2011) dénote cependant l'intérêt d'un bon nombre d'entre eux pour la langue et la culture locales.

Quelle place pour quelles langues à l'heure de la mondialisation ?

Au terme de cette étude sur « la langue bretonne à Arradon au XX^e siècle », la complexité des paramètres et des enjeux apparaît comme une évidence. Au-delà du constat de la fin de la transmission orale traditionnelle du breton et des interrogations pressantes sur l'avenir de celui-ci, au-delà même du phénomène local, se pose la question plus vaste du statut et du rôle des langues à l'époque des états-nations et maintenant à l'heure de la mondialisation.

La langue est plus qu'un outil de communication purement utilitaire ; expression culturelle chargée d'affect, elle est signe et source d'humanité : sa transmission est un acte primordial pour l'accession de l'individu à son statut d'humain.

Son état premier reste celui de l'oralité, le rapport physique et immédiat des sons et des rythmes, de bouche à oreilles, voix de la chair qui se fait voie de l'esprit, richesse de la relation interpersonnelle, expression orale associée au langage du visage, des mains, des postures, expression aujourd'hui exposée et surexposée dans les media, parfois au niveau de la planète.

L'écriture des langues qui transfère sur un support matériel leur expression volatile au moyen d'un code visuel a longtemps été le seul moyen de fixer les productions linguistiques. Elle est devenue un outil de diffusion et de domination culturelle, économique et politique. Ainsi sont nées les « langues de culture », se sont répandues les idées et les connaissances, et aussi les religions, le verbe sacralisé accédant à l'écrit, hébreu, grec, latin et arabe au statut de langue sacrée. L'imprimerie a donné une autre dimension à l'écriture, permis la diffusion de la Bible mais aussi des idées des savants et philosophes, des œuvres littéraires.

Entre oralité et écriture, la langue joue un double jeu. Et le grammairien collecteur de traditions orales Jacob Grimm émet l'idée que l'époque littéraire des langues est ordinairement celle de leur décadence du point de vue purement linguistique¹.

Concernant le breton, le jeu entre oral et écrit a déjà une longue histoire puisque des gloses en vieux-breton figurent dans des manuscrits en latin antérieurs à l'an Mil. Le *Catholicon*, dictionnaire trilingue breton-latin-français imprimé à Tréguier en 1499, est le premier dictionnaire du breton mais aussi du français.

La littérature de langue bretonne² est, à quelques exceptions près, longtemps cantonnée au domaine religieux : récits hagiographiques, mystères, livres de piété, etc. À la suite du latin, et avec lui, le français est devenu la langue des études pour les élites bretonnantes, notamment pour le clergé qui rédige les actes officiels de baptêmes, mariages et sépultures. Les œuvres de l'Arradonnais Jean Marion, par exemple le *Magasin spirituel* publié à Vannes en 1790, montrent qu'il lit en français des ouvrages pieux qu'il adapte ensuite pour le public bretonnant. Il semble qu'un premier mouvement d'alphabétisation en breton se dessine au XVIII^e siècle.

La Révolution de 1789 est un moment clé : le français devient la langue de la République « française, une et indivisible » et un « instituteur de langue française » est nommé dans les régions qui parlent « un idiome étranger ». Des administrations et services se mettent en place : douanes militaires, mairie, poste, etc. Relevés de cadastres et recensements de la population au XIX^e siècle mettent en évidence l'instauration d'un état moderne où le français seul a sa place.

La scolarisation, en français, connaît à Arradon des débuts difficiles - en 1872, plus de 60% de la population de plus de 10 ans est recensée comme ne sachant ni lire ni écrire - mais progresse rapidement ensuite. L'école qui permet l'accès à l'écrit est aussi le rouage essentiel de la diffusion du français. Le breton n'y a pas sa place : même le parler est interdit et réprimé.

¹ « C'est Jacob Grimm, dit-on, qui formula le premier ce surprenant aphorisme 'que l'époque littéraire des langues était celle de leur décadence au point de vue linguistique' », *Revue des deux mondes*, tome 33, p. 622.

² Voir LE BERRE, 1994.

La guerre de 1914-1918 est un deuxième moment clé. Les Bretons mobilisés doivent quitter la région, le français progresse : langue de la propagande officielle, ciment de l'unité nationale. L'école joue de plus en plus son rôle ; alphabétisation et bilinguisme se développent et bientôt le français remplace le breton à l'oral dans la sphère publique puis dans la vie quotidienne.

Le breton populaire est dans le même temps de plus en plus confiné à l'oralité : même le bulletin paroissial qui déplore l'abandon de la transmission de la langue aux enfants est entièrement rédigé en français dès 1923.

La seconde guerre mondiale, et surtout la Libération en 1944, raffermissent le sentiment patriotique français et la légitimité de la langue française. Les choix de certains militants bretons en faveur des nazis discréditent durablement le mouvement culturel breton auprès du peuple. Le renouveau des années 1970 amène un regain d'intérêt pour la langue et la culture bretonnes, mais la chaîne de la transmission orale de la langue est rompue à cette époque, même dans les campagnes. Le breton populaire, cantonné à l'oralité, n'est plus parlé par les jeunes générations. Le breton écrit est réservé à une élite intellectuelle principalement citadine.

Vu de Paris, le breton qui apparaît à la Révolution comme un obstacle à l'union nationale et à l'éducation des citoyens français est aujourd'hui perçu comme un héritage régional encombrant qui ne suscite pas vraiment d'intérêt¹ et qu'on aimerait reléguer dans un musée des antiquités.

Les revendications concernant les langues « régionales » gênent aux entournures des élus politiques qui se veulent pourtant soucieux de démocratie et respectueux des droits de l'homme². Les tergiversations à propos de la ratification de la « charte européenne des langues régionales ou minoritaires » le montrent éloquemment. Épisodiquement, des déclarations maladroitement ou provocantes³ rallument la polémique : hostilité des opposants et zèle des militants, arguments d'inutilité, de passéisme d'un côté, d'ethnocide, de mépris des droits culturels de l'autre.

Les notions de nationalisme ou d'internationalisme se conjuguent mal avec l'acceptation des singularités régionales souvent oubliées quand on parle de multiculturalisme et seulement tolérées dans leur expression folklorique. Le centralisme français demeure une réalité concrète qui se traduit aussi dans la condescendance parisienne parfois affichée sans complexe vis à vis de « la province »⁴. Concernant la Bretagne, regards et clichés blessants subsistent⁵ : la figure de Bécassine a la vie dure.

La francophonie triomphante de l'époque coloniale est aujourd'hui mise à mal par la mondialisation. L'anglais a d'ores et déjà gagné le statut de première langue d'échanges au niveau mondial, principalement grâce au poids politique, économique et culturel des États-Unis. Langue à la syntaxe concise, à l'écriture économe⁶, il s'impose en France comme un impératif dans les apprentissages dès l'enseignement primaire et conquiert les ondes avec des séries et des tubes planétaires. La chanson française est à ce point menacée que des quotas sont instaurés. Des esprits chagrins, à Paris et ailleurs, s'étonnent que les quelques chansons en breton diffusées au

¹ Alors que des départements d'études celtiques existent à l'étranger, dans les îles britanniques et aux États-Unis, mais aussi en Allemagne et au Danemark par exemple.

² Et plus enclins à affirmer le droit des langues et cultures minoritaires dans les autres pays.

³ En 2001, Claude Allègre déplore à la télévision l'inadaptation du système scolaire : « La France a besoin de fabriquer des informaticiens parlant anglais et on va fabriquer des bergers parlant breton ou occitan. »

⁴ En 2010, Luc Ferry affirme : « L'enseignement professionnel pourra offrir de réelles chances à tous, pourvu que les ministres cessent de le considérer comme un cousin de province. » (*Le Figaro*, 08/04/2010, p. 15). Le changement de regard apparemment salutaire pour l'enseignement professionnel le serait aussi pour le « cousin de province » mais cela ne semble pas effleurer l'esprit de l'auteur.

⁵ Voir les réactions de certains chroniqueurs parisiens au succès de l'album *Bretonne* de Nolwenn Leroy.

⁶ Il suffit de comparer la place occupée sur les panneaux bilingues anglais-français pour le vérifier.

niveau national soient intégrées dans le quota « d'expression française » : preuve de la place inconfortable d'une langue ni française ni étrangère, sauf à voir la Bretagne comme un territoire étranger en France, une langue de surcroît devenue marginale dans son propre domaine.

Vu en Bretagne, le breton pose également des questions complexes. La région soutient des actions de promotion : signalétique, enseignement, publications, etc. Les sondages montrent l'attachement des Bretons à leur identité singulière et à la langue bretonne. Mais un double constat s'impose : d'une part, la pratique orale populaire du breton s'est effondrée de façon très rapide au XX^e siècle et le mouvement de résurgence de la langue ne concerne qu'une faible partie de la population, d'autre part, le gallo aussi se positionne comme une « langue de la Bretagne ».

Le changement d'échelle modifie la perspective : vu de Paris, le breton est une langue « régionale » ; vu de Bretagne, c'est une langue tout simplement. Pour les gallésants, le breton est perçu, peut-être même plus que le français officiel, comme un voisin envahissant. La mobilité géographique des individus a bousculé la frontière linguistique : des écoles Diwan et des filières bilingues français-breton sont maintenant implantées en Haute-Bretagne. Inversement, on note à Arradon la présence d'une association « Pouevr et seu » qui organise des soirées en gallo.

La revalorisation des parlers locaux, la reconnaissance de leur richesse lexicale¹, la collecte et la restitution des diverses productions de la tradition orale sont des objectifs légitimes de sauvegarde d'un patrimoine menacé. La reconnaissance d'une « langue » est plus complexe et tient à des paramètres de revendication identitaire. Le gallo diffère du breton puisqu'il n'existe pas de continuum linguistique entre les deux langues, sa situation est différente par rapport aux autres parlers d'oïl de Normandie ou du Poitou.

De même le vannetais pourrait être présenté comme une langue différant des autres parlers bretons mais ce serait nier d'une part le continuum entre bas-vannetais et haut-cornouaillais par exemple, d'autre part l'existence d'un socle linguistique commun à l'ensemble du domaine bretonnant, socle bien plus solide que les structures apparentes dont parfois seule la couleur phonétique locale diffère. Le confinement du breton à l'oral a exacerbé les particularités, comme cela aurait été le cas pour le français sans les moyens mis en œuvre par l'État pour l'enseignement et la diffusion d'une langue académique dans la presse et les autres médias.

Toute la complexité des phénomènes humains apparaît ainsi dans les regards portés sur les langues comme dans les causes mises en avant pour expliquer leur expansion ou leur déclin.

Voir la récession, et peut-être la disparition à terme, du breton comme un phénomène normal résultant seulement de l'ouverture du domaine à un ensemble plus vaste, le passage d'une langue « régionale » à une langue « nationale », c'est accepter de voir à son tour celle-ci régresser, voire disparaître, au profit d'une langue « globale »² comprise sur l'ensemble de la planète, c'est nier la richesse de la diversité culturelle et ramener la langue à une fonction purement utilitaire.

Voir la récession du breton comme le seul résultat de la politique castratrice de l'État français envers une autre langue de son territoire, de l'acculturation forcée d'une région périphérique, c'est oublier l'ouverture permise par le français et aujourd'hui par l'anglais, ou d'autres langues, c'est prendre le risque de l'enfermement, du repli sur soi, du ghetto et du communautarisme.

La théorie de la complexité d'Edgar Morin souligne les paradoxes et les antagonismes constitutifs des réalités humaines, l'interaction entre le tout et les parties, la récursivité des phénomènes plus pertinente que la causalité linéaire ou cyclique. Cette modélisation intellectuelle a le mérite d'ouvrir les portes du dialogue au lieu d'enfermer la réflexion dans des stéréotypes. Si elle complexifie l'analyse, elle évite les schématisations.

¹ Par exemple les noms de plantes, d'animaux, d'outils, etc. et les savoirs populaires associés.

² *English* ou *globish* ? Les Anglais sont peut-être aussi des victimes du succès de leur langue.

Concernant le breton, le sociologue ne semble pas avoir eu la même acuité du regard, comme en témoigne la vision en forme de cliché qui transparait dans son ouvrage *Commune en France. La métamorphose de Plodémet*, publié à la suite de la grande enquête pluridisciplinaire réalisée à Plozévet, en pays bigouden, à l'initiative de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique.

Dans un second chapitre intitulé très pertinemment « L'autre », Edgar Morin traite du rapport enquêteur-enquêté. Lorsqu'il arrive à Plozévet, des investigations ont déjà eu lieu, notamment « des examens anthropométriques et médicaux (...) pratiqués sur une large échelle »¹, suscitant interrogations et méfiance de la population. L'extrait suivant commence par la citation d'une réflexion du maire de l'époque à un jeune chercheur de l'équipe rencontré dans la rue :

- Tiens, vous êtes encore en train de dépecer Plodémet, de le transformer en charcuterie ?
Juste flèche décochée à la sociologie. La mériterons-nous ?

Le français parlé par les Plodémétiens est précis, clair, même à la campagne. Le breton est si loin de la langue nationale qu'il ne peut la pervertir ; le français des Plodémétiens, certes familier et argotique, demeure marqué par ses origines scolaires et ne patoise pas. Le breton reste chez les vieux ruraux la langue des rapports quotidiens, et si tous les hommes parlent français, il est encore des vieilles qui ne s'expriment qu'en breton. La connaissance du breton nous aurait certes facilité l'intimité immédiate, et nous aurait permis l'accès à des secteurs marginaux de notre recherche, mais son ignorance ne fut pas un obstacle à la communication. Car l'obstacle est psychologique et non linguistique. Dire quelques mots de breton, boire du vin rouge, cette autre façon de dire quelques mots bretons, sont les rites d'amitié et d'estime qui brisent la membrane d'étrangéité et atténuent la distance.

Le magnétophone exagère cette distance en début d'entretien. L'enquêté a peur de dire « des bêtises » (...) Mais le magnétophone, s'il entraîne inhibition, timidité, réticence, suscite aussi, avec l'aide de l'amitié et de l'estime, curiosité, appel-micro, sentiment renforcé de l'existence personnelle. Et comme l'a admirablement formulé le père André, 81 ans, il exprime et supprime en même temps la gigantesque distance qui sépare la technique parisienne du vieux tuf armoricain : « Tiens, il enregistre même le breton ! »²

La remarque acerbe du maire reflète sans doute « le refus d'être ethnographié » qui est, précise le sociologue, « puissant dans la classe moyenne du bourg qui se veut et se voit déjà à l'image urbaine » : refus d'objectivation, gêne face aux regards et aux gestes inquisiteurs, les mesures anthropométriques et analyses de sang par exemple³.

Les remarques d'Edgar Morin concernant les langues montrent qu'il ne s'intéresse pas au breton qui pourtant « reste chez les vieux ruraux la langue des rapports quotidiens » : les « Plodémétiens » parlent tous, à l'exception de quelques vieilles, un français « marqué par ses origines scolaires », ce qui suffit pour son enquête axée sur la modernisation de la France rurale. Ce désintérêt pour une réalité locale importante est surprenante de la part d'un chercheur en sciences humaines ; l'assimilation entre « boire du vin rouge » et « dire quelques mots de breton » paraît choquante, relevant au mieux d'une grande maladresse, au pire d'un profond mépris. Le fait est d'autant plus grave que la Bretagne détient en France le triste record du taux d'alcoolisme et de suicide⁴. La collusion entre breton et alcool présentée comme évidente en dit long sur des représentations courantes, elle révèle peut-être aussi une intuition inconsciente d'un lien entre des usages linguistiques dévalorisés et des comportements de compensation, voire d'autodestruction.

¹ MORIN, 1967, p. 29. Edgar Morin a choisi de transformer le nom de la commune en Plodémet.

² MORIN, 1967, p. 34-35. Le passage non cité rapporte les réticences de trois personnes face au micro.

³ L'enquête n'a pas laissé un très bon souvenir à Plozévet. Un malaise était perceptible lors du colloque « Les grandes enquêtes pluridisciplinaires des années 60-70. Bilans et perspectives » qui s'est déroulé les 16 et 17 mai 2008, à la Faculté Victor Segalen à Brest le premier jour et à Plozévet le second.

⁴ Voir par exemple le livre du psychanalyste Jean-Yves Broudic qui lie ce phénomène au traumatisme de la première guerre mondiale (BROUDIC, 2008). On pourrait ajouter que la première guerre mondiale a aussi en Bretagne des répercussions très importantes sur les pratiques linguistiques.

Les réflexions concernant le magnétophone sont également révélatrices. Le chercheur souligne comme précédemment « l'amitié et l'estime » nécessaires à la relation entre enquêteurs et enquêtés mais aussi « la gigantesque distance qui sépare la technique parisienne du vieux tuf armoricain ». Le constat est implacable, vu de Paris d'où rayonnent évidemment modernité et progrès¹ vers l'état brut, le vieux granit, plutôt que le vieux tuf, armoricain.

Le propos d'André, 81 ans, est effectivement très pertinent : heureusement le magnétophone ne fait pas de distinction entre les langues et « il enregistre même le breton » car il ne faut pas compter sur le chercheur parisien pour reconnaître une quelconque valeur à la langue autochtone. Complexité des points de vue et des interprétations ...

La différence d'approche avec l'enquête personnelle de Christian Pelras réalisé à la même époque à Goulien saute aux yeux. À Plozévet, c'est un bataillon de scientifiques qui débarque et reste sans doute un peu dans un « entre soi » intellectuel et parisien². Cette divergence des regards pose question ; le reproche d'ethnocentrisme souvent formulé à l'égard des militants des régions périphériques pourrait se doubler d'une réflexion sur la capacité des habitants de la capitale fançaise à se décentrer de leur point de vue pour rencontrer vraiment « l'autre ».

Conclure ce travail est particulièrement difficile tant la « complexité » se révèle à chaque étape de la réflexion : richesse du parler des derniers bretonnants de tradition orale entre évolution et maintien d'archaïsmes, diversité des regards portés sur les causes du déclin de la dernière langue celtique parlée sur le continent européen, différences de perspectives à l'échelle de la commune, de la région, de la nation, de la planète.

La complexité se situe aussi dans le jeu de la langue : entre oralité et écriture, entre formes dialectales des anciens bretonnants et standard des nouveaux brittophones. Complexité et souvent ambivalence des regards et des sentiments : attachement ou désintérêt, fierté ou honte, exaltation ou mépris. Le breton peut être vu comme un fossile, un stigmate ou un emblème³, son abandon comme une nécessité conjoncturelle, une mutilation salutaire ou un reniement identitaire, son renouveau comme une illusion insipide ou une chance pour l'avenir.

Le deuxième terme qui s'impose à l'issue de cette réflexion est le mot « coupure », ou *troc'h*⁴ en breton qui serait plus expressif. Coupure de la transmission entre les générations au XX^e siècle : fait brutal, massif et indéniable qui place dans une position très précaire une vieille langue devenue au fil du temps l'apanage des petites gens, langue de surcroît très différente du français. Coupure entre le peuple et les élites bretonnantes dès le XIX^e siècle, résultant du confinement du breton à l'oralité à l'époque de l'alphabétisation, de son interdiction à l'école, comme moyen d'expression mais aussi comme vecteur de savoir et langue de la réflexion et des apprentissages. Clivage à l'heure actuelle entre des relectures divergentes de l'histoire et des conceptions différentes de l'avenir, opposition entre ceux qui regardent le breton oral traditionnel comme la seule forme légitime, limitée à son emploi dans la vie quotidienne, et ceux qui prônent un standard moderne unifié enrichi de néologismes mais ignorant parfois délibérément les dialectes.

¹ Quelques décennies plus tard, les rapports entre centre et périphérie ont-ils vraiment changé ? Les élites intellectuelles sont le plus souvent happées par la capitale, les jeunes enseignants bretons affectés en « banlieue », les postes décisionnels des grandes entreprises concentrés dans les centres parisiens. Comme d'autres provinces, la Bretagne est un réservoir de compétences et de main d'œuvre qualifiée mais reste souvent perçue comme en marge des mouvements de pensée et d'un « progrès » qui donne à réfléchir.

² Parmi eux seul Donatien Laurent, chargé d'une collecte de littérature orale, connaît le breton.

³ Erwan Le Pipec propose le concept d'une langue « totem » : « Le breton, langue-totem ? », communication au séminaire La Bretagne Linguistique du 11 mai 2012, (en attente de publication).

⁴ *Troc'h* [trɔx] (verbe ou substantif) : coupe, coupure. Monosyllabe aux sonorités expressives.

Complexité, coupure, clivages ... Comment trouver une harmonie, faire du lien entre les générations, entre les positions des uns et des autres ? Comment aussi concilier identité et ouverture, en refusant et l'oblitération et l'instrumentalisation du passé ? « Comment concilier l'exigence d'une compréhension universelle et celle d'un héritage local ? »¹

À l'heure de la mondialisation, la place des langues sans État et des langues sans écrit pose problème². Le bouillonnement des échanges, la mobilité des individus et les nouveaux moyens de diffusion de l'information entraînent un brassage sans précédent des populations et des cultures. Altérité et diversité deviennent des évidences mais égalité rime encore souvent dans l'esprit de certains avec uniformité.

Pour terminer, des images simples viennent à l'esprit pour parler des langues et des cultures et c'est parfois la meilleure façon de rendre compte de la complexité. Laisant de côté les termes, pourtant très courants, qui personnifient les langues « vivantes » ou « mortes », on peut noter des analogies avec des phénomènes de submersion : flux et reflux, montée des eaux inexorable ou raz-de marée dévastateur, peut-on parler de submersion linguistique ? Une autre image est celle de la géologie : couches sédimentaires qui se superposent, inclusion d'autres roches, métamorphisme, séismes, les notions linguistiques de substrat et d'adstrat, d'emprunts et d'assimilation ne sont pas sans évoquer les phénomènes géologiques.

Évitant les écueils de la personnification comme ceux de la réification, l'image que je voudrais retenir pour exprimer la diversité linguistique est celle des arbres : imposants ou frêles, perçus selon des conceptions esthétiques ou utilitaires, à l'état naturel ou taillés par la main de l'homme, leur variété et leur santé sont essentielles pour la survie de l'humanité. La déforestation et la raréfaction des espèces sont des préoccupations majeures de l'époque actuelle. De même, le plaidoyer pour la diversité linguistique n'est pas un combat d'arrière-garde.

Passeur d'énergie entre terre et ciel, l'arbre s'enracine, déploie branches et rameaux, produit feuilles, fleurs, fruits et oxygène. Si l'on peut parfois tailler quelques rameaux, ôter des fleurs fanées ou des fruits abîmés, faire des boutures ou des greffes, il faut prendre garde à ne pas porter préjudice à l'arbre. De même, chaque langue mérite respect et soin, chaque langue enrichit et l'humanité et l'individu.

Concernant le breton, j'aimerais qu'il ne soit pas complètement déraciné de son domaine, et notamment de ma terre natale aux bords du golfe du Morbihan.

On ne quitte pas le domaine
Sans l'emporter.

o

On n'entre pas
Dans le domaine.

C'est lui
Qui vient.

(Eugène Guillevic. *Du domaine.*)

¹ Titre d'une communication de Ronan Le Coadic le 20 mai 2004 aux Assises de l'Art Sacré à Sainte-Anne d'Auray (19 au 22 mai 2004). Le thème du jeudi 20 mai était : « Patrimoine oral du pays vannetais ».

² Des linguistes s'alarment de l'extinction de nombreuses langues et l'UNESCO s'en préoccupe dans le cadre de la défense du « patrimoine immatériel de l'humanité ».

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Carte 1 - Frontières linguistiques en Bretagne	4
Carte 2 - Golfe du Morbihan : les trois rivières d'Auray, Vannes et Noyal	39
Carte 3 - Golfe du Morbihan. Les principaux mégalithiques	46
Carte 4 - Arradon. Sites antiques et voies romaines	52
Carte 5 - Christianisation et bretonnisation de la région à l'ouest de Vannes	65
Tableau 1 - Mariages à Arradon aux XVII ^e et XVIII ^e siècles. Origine des conjoints	91
Tableau 2 - Prénoms des conjoints à Arradon aux XVII ^e et XVIII ^e siècles	93
Tableau 3 - Dénombrement de la population en l'an VIII, Vannes et canton Ouest	131
Tableau 4 - Prénoms masculins et féminins les plus répandus en 1836 à Arradon	141
Graphique 1 - Arradon. Recensement de 1872. Age et niveau d'instruction	152
Graphique 2 - Arradon. 1872. Niveau d'instruction par zones d'habitation	153
Graphique 3 - Arradon 1872. Niveau d'instruction par villages ou groupes de villages ...	154
Graphique 4 - Arradon 1872. Milieu socio-professionnel, sexe et niveau d'instruction ...	155
Tableau 5 - Arradon. Recensement de 1872. Lieu de naissance des habitants	159
Cadastré 1851 (extrait) - Le château de Keran et ses dépendances	175
Carte 6 - Arradon au XIX ^e siècle. Population des villages en 1836	177
Arbre généalogique de Louise Le Rohellec	179
Graphique 5 - Recensement de 1891. Arradon. Profession du chef de famille	194
Famille de Louise. (photo en 1903 ou 1904)	196
Carte postale : La foire d'Arradon. (collection personnelle)	229
Carte postale : La côte de Penboch vers 1910. (collection personnelle)	235
Graphique 6 - Arradon. Recensement de 1911. Catégories socio-professionnelles	257
Carte 7 - Arradon. 1911. Répartition de la population par villages	259
Carte postale - L'île de Boédic. (collection personnelle)	353
Bâtiments et terres de Penboch	357
Lettre de Françoise en breton	375
Cartes postales - Une noce à Arradon. (collection personnelle)	396
Tableau 6 - Communiant d'Arradon catéchisés en breton de 1887 à 1930	466
Graphiques 7 et 8 - Catéchisme à Arradon en breton et en français. Garçons et filles	468
Carte 8 - Catéchisme en breton et en français à Arradon (1887-1930)	470
Photo - Mariage de la nièce de Louise en 1953. La ridée près de l'église	485
Tableau 7 - Population d'Arradon de 1936 à 1968	496
Plan intérieur de la ferme de Penboch. Photo 1957	499

ANNEXES

1. Patronymes des conjoints (100 mariages au XVII ^e siècle et 100 mariages au XVIII ^e siècle).	559
2. Tableau : Patronymes à Arradon. Les plus répandus en 1836. Leur fréquence aux XVII ^e et XVIII ^e siècles, en 1872, en 1911.	560
3. Il y a 135 ans. Une réunion cantonale à Arradon. (<i>Bulletin paroissial d'Arradon</i> , mars 1926).	561
4. Arrestations et interrogatoires à Arradon. (Rapport du 28 floréal de l'an II).	562
5. Liste de chouans d'Arradon. (d'après P.-J. Le Rohellec, 1988).	563
6. Trois contes (seconde version enregistrée en 1983) :	
<i>An aval ruz</i> (la pomme rouge).	564
<i>Pichonig d'ar luez</i> (petit oiseau d'en haut).	566
<i>Ar yarig</i> (la petite poule).	568
7. Catéchisme en breton et en français à Arradon. 1887-1930 (registres des communiantes).	
C1 - Catéchisme breton et français (1887-1930). Tous les communiantes.	570
C2 - Catéchisme. Arradon (1887-1930). garçons/filles. extérieur/Arradon. breton/français.	571
C3 - Catéchisme en français et villages d'Arradon (1887-1930).	572
8. Enquête sur la pratique du breton et son avenir. (réalisée en 1983 auprès de 10 personnes).	573

Sur CDRom

Extraits d'enregistrements sonores de Louise, Pierre, Jeanne et Marie-Anne.

100 mariages XVII^e siècle. Relevé mariages à Arradon, 1647-1660. (État civil en ligne).

100 mariages XVIII^e siècle. Relevé mariages à Arradon, 1740-1749. (État civil en ligne).

Recensement 1836. Relevé listes nominatives. (Archives Morbihan, 1 MI 17 R1).

Recensement 1872. Relevé listes nominatives. (Archives Morbihan, 1 MI 17 R1).

Recensement 1911. Relevé listes nominatives. (Archives, mairie d'Arradon).

Patronymes des conjoints d'après les actes de mariage des périodes 1647-1660 et 1740-1749.

(Quelques variantes orthographiques ont été notées. Les points d'interrogation indiquent une incertitude de lecture.)

alano	jego	le penuen
allie	jollivet	le piunic ?
arhuro	josse	le pluart
arz	jubin ?	le poitevin
aubin	laine/laisne	le porh
aufret	lamoguit ?	(le) pourchas
badivel	lamour	le rer ?/le ray
bainvel	lanco	le requer ?
baiven	larmor	le rohellec
bayuehr	laurant	le rouzic
bayuel	le barh	le roux
bayuir ?	le berigaud/ le berigot	le roy
benuen	le bihan	le seveno
beuen/beven	le bleuec	le squel
biauen	le bodic	le talec
bibual ?	le bourgeois	le thyeis
billion	le bras	le tiec
blancho	le brech/le breh	le toric
bolzac ?	le briere	le touzo
bouedo	le calue	le treste
bregent/brigent	le caudrec	le treuidic/ le treuedic
briend	le celino	le veu
cadoret	le creuic ?	le vigouroux (...gue...)
cario	le douar(a)in	le viquel
catho	le drevo	le yondre
caudal	le fourche	mace
célibert	le franc	madec
(le) cloerec/clouerec	le gal	maheo
cointvin	le galo	mahuas
colas	le gardien	marion
conan	le gat	micHEL
(le) crequer	le godec	moraut
daniel	le gohalen	morel
dano	le golliguic	morgant
drevo	le gouic	muour
eveno	le gouvello	oliero
furay ?	le gousse	paulic
galiot	le guen/le guenne	penven
gautier	le guerneve	perel
georges	le hene/le heno	peren(n)es
giquel	lesne/lesno	peres
goastin/gouastin	le lain	pidre ?
gohebel	le leuic/liuec/liuic	plunian
gouret ?	(le) louedec /loued	quintin
gouserh	le maout	riguidel
goustic	le mare(s)chal	rinic ?
guesdouis	le meitour	rio
guezal	le menach	robert
guillemot	le mentec	robin
guillouzic	le mero	roperh
guyonvarh	le mithouic ?	sello
hemery	le mo(u)el	tangui/tanguy
heon	le morillon	tatibouet
herve	le pan	vibron
jacob	le pautremat	youdo/yodo
jegat	le peltier/le pletier	

Patronymes à Arradon - les plus répandus dans le recensement de 1836
Leurs occurrences en 1872 et 1911, et dans les mariages aux XVIIe et XVIIIe siècles.

	XVII ^e , XVIII ^e 400 P.		1836	1459 P.	1872	1455 P.	1911	1839 P.
1	Rohellec (le)	1 0,25%	71	4, 87%	71	4,88%	65	3,53%
2	Créquer	2 0,50%	53	3, 63%	32	2%	23	1,25%
3	Cloerec	3 0,75%	36	2,47%	44	3,02%	41	2,23%
4	Riguidel	6 1,50%	35	2,40%	26	1,79%	35	1,90%
5	Treste (le)	9 2,25%	34	2,33%	20	1,37%	7	0,38%
6	Rio	3 0,75%	29	1,99%	36	2,47%	38	2,07%
7	Porh/Port (le)	1 0,25%	25	1,71%	19	1,31%	37	2,01%
8	Barh/Barre (le)	11 2,75%	24	1,64%	16	1,10%	27	1,47%
9	Bihan (le)	21 5,25%	21	1,44%	25	1,72%	47	2,56%
10	Brech (le)	3 0,75%	21	1,44%	13	0,89%	4	0,22%
11	Tatibouet	10 2,50%	18	1,23%	25	1,72%	18	0,98%
12	B(a)invel	1 0,25%	18	1,23%	13	0,89%	18	0,98%
13	Dano	8 2%	18	1,23%	9	0,62%	11	0,60%
14	Guen (le)	2 0,50%	18	1,23%	14	0,96%	14	0,76%
15	Pautremat (le)	1 0,25%	18	1,23%	5	0,34%		
16	Godec (le)	4 1%	17	1,17%	7	0,48%	1	0,05%
17	Hervé	2 0,50%	17	1,17%	20	1,37%	44	2,39%
18	Ludec (le)		17	1,17%	17	1,17%	25	1,36%
19	Ardeven(ne)		15	1,03%	13	0,89%	6	0,33%
20	Josse	1 0,25%	15	1,03%	18	1,24%	9	0,49%
21	Maheo	5 4,25%	15	1,03%	11	0,76%	14	0,76%
22	Meitour (le)	2 0,50%	15	1,03%	25	1,72%	38	2,07%
23	Talec (le)	1 0,25%	15	1,03%	20	1,37%	12	0,65%
24	Douarin (le)	8 2%	14	0,96%	10	0,69%	2	0,11%
25	Pourchasse		14	0,96%	15	1,03%	8	0,44%
26	Guével (le)		13	0,89%	14	0,96%	6	0,33%
27	Arz	1 0,25%	12	0,82%	3	0,21%	1	0,05%
28	Céline		12	0,82%	5	0,34%	7	0,38%
29	Madec	3 0,75%	12	0,82%	12	0,82%	5	0,27%
30	Marion	12 3%	12	0,82%	6	0,41%	3	0,16%
31	Morgan(d)	1 0,25%	12	0,82%	16	1,10%	9	0,49%
32	Gillet		11	0,75%	1	0,07%	2	0,11%
33	Jégo	8 2%	11	0,75%	15	1,03%	6	0,33%
34	Per(en)nes	3 0,75%	11	0,75%	6	0,41%	9	0,49%
35	Cario	2 0,50%	10	0,69%	14	0,96%	6	0,33%
36	Cato	4 1%	10	0,69%	10	0,69%	4	0,22%
37	Crénéguy		10	0,69%	17	1,17%	25	1,36%
38	Drévo	1 0,25%	10	0,69%	6	0,41%	8	0,44%
39	Gad (le)	3 0,75%	10	0,69%	11	0,76%	1	0,05%
40	Martin		10	0,69%	8	0,55%	6	0,33%
41	Morillon	3 0,75%	10	0,69%	12	0,82%	7	0,38%
42	Morio		10	0,69%	4	0,27%	3	0,16%
43	Pan (le)	2 0,50%	10	0,69%	2	0,14%	4	0,22%
44	Pelvé (le)		10	0,69%	13	0,89%	19	1,03%
45	Pléart (le)		10	0,69%	6	0,41%	8	0,44%
46	Tanguy	4 1%	10	0,69%	8	0,55%	1	0,05%
47	Fanen		9	0,62%	6	0,41%	2	0,11%
48	Gicquel/Jiquel	2 0,50%	9	0,62%	3	0,21%	3	0,16%
49	Gohalen	6 1,50%	9	0,62%	2	0,14%		
50	Gousse (le)		9	0,62%	5	0,34%		
51	Maréchal	2 0,50%	9	0,62%	8	0,55%	4	0,22%
		162	864		737		693	

Il y a 135 ans - Une réunion cantonale à Arradon. (*Bulletin paroissial d'Arradon*, mars 1926, p. 2-4.)

De 1790 à 1800, c'est-à-dire pendant toute la durée de la Révolution, Arradon fut chef-lieu d'un canton qui comprenait outre la paroisse d'Arradon, avec l'Île-aux-Moines, sa Trêve, Plœren, Baden et l'Île-d'Arz. L'Île-aux-Moines, qui venait d'être érigée en commune, dépendait encore du point de vue religieux, de la paroisse d'Arradon et le terme de commune n'était pas encore usité chez nous.

Or le samedi 5 décembre, à huit heures du matin, les électeurs ou citoyens actifs du canton étaient réunis au nombre de plus 200, dans l'église du chef-lieu. Dans cette élite, nous distinguons les trois prêtres d'Arradon : Mathurin Le Galliot, recteur de la paroisse depuis seize ans, son frère, Joseph Le Galliot premier maire d'Arradon, et Julien Le Priellec, de Pondinan qui partageait avec le précédent les fonctions de vicaire.

L'objet de la réunion était la nomination d'un juge de paix pour le canton et de quatre assesseurs par paroisse pour l'assister dans ses fonctions.

L'Assemblée élut Président Jean Le Drévo, de Kervoyer (aujourd'hui Porcé) et Secrétaire Jean Hervio. Jean Le Drévo avait déjà ouvert la séance en qualité de doyen d'âge.

Avant d'aller plus loin, le Président et le Secrétaire durent prêter le serment civique prescrit par décret de l'Assemblée constituante en date du 2 février 1790.

Ils jurèrent donc l'un après l'autre « de maintenir la constitution de tout leur pouvoir, d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi, de choisir en leur âme et conscience le plus digne ... pour juge de paix et de remplir avec zèle et courage les fonctions civiles ou politiques qui pourraient leur être confiées. »

Tous les électeurs furent invités par appel nominal à prêter le même serment.

Mais les âmes étaient profondément troublées, les consciences inquiètes. Depuis plus d'un an, l'Assemblée Constituante était entrée dans la voie de la persécution religieuse d'où devait sortir la guerre civile. Elle avait confisqué les biens du Clergé (2 novembre 1789), interdit les vœux monastiques et supprimé les Congrégations (13 février 1790), voté la Constitution civile du Clergé qui établissait le schisme en France (12 juillet 1790) ; enfin – grave nouvelle qui venait d'arriver de Paris – par la loi du 27 novembre, l'Assemblée prétendait obliger les prêtres à prêter le serment d'obéissance à cette, constitution schismatique et sacrilège, sous peine d'être privés de leurs fonctions.

Ce serment un bon prêtre ne pouvait pas le prêter : c'était donc, dans quelques semaines, l'expulsion du clergé fidèle des églises et des presbytères, et son remplacement par des intrus sans pouvoirs et sans mission.

Mais eux, les électeurs, pouvaient-ils en leur âme et conscience prêter même le simple serment civique ? Pouvaient-ils jurer de maintenir une constitution qui n'était pas terminée et qui déjà méritait tant de critiques ? Pouvaient-ils jurer d'être fidèles à un gouvernement coupable de pareils écarts ; à une législation dont certaines parties étaient une déclaration de guerre à l'Eglise catholique ?

Pouvaient-ils prêter purement et simplement le serment civique ? Ils ne le crurent pas. Avant de le prêter, ils voulurent formuler les restrictions nécessaires ; ils le prêtèrent mais à condition qu'il ne portât aucune atteinte à leur foi.

« Lesquels citoyens, dit le procès-verbal, avant de prêter le serment civique, ont tous, d'une voix unanime, juré d'être fidèles à la religion catholique et de la maintenir de tout leur pouvoir, et ont déclaré n'entendre rien promettre, par leur serment civique, qui fût contraire aux principes de la religion catholique. »

Après avoir aussi solennellement juré d'être fidèles à la religion catholique et protesté contre les décrets antireligieux de l'assemblée, ils consentirent à prêter le serment civique ; puis après avoir désigné trois scrutateurs, ils élurent Julien Le Labousse juge de paix du canton et lui adjointèrent quatre assesseurs par commune, sauf pour Plœren qui refusa obstinément d'en nommer.

L'assemblée fut ensuite levée au milieu d'une vive agitation ; on saurait désormais quelle serait l'attitude du canton d'Arradon devant la persécution religieuse dont les menaces se précisaient.

Arrestations et interrogatoires à Arradon. (Rapport cité par LE ROHELLEC, 2008, p. 78-80.)

Ce jour vingt huit floréal an 2e de la République française une et indivisible. Sur l'avis donné par le citoyen Delaizir qu'un nommé Le Bris était à Arradon déguisé en paysan et qu'il venait d'assassiner un homme et blesser d'autres personnes, j'ai demandé au quartier général de la troupe pour me transporter audit Arradon. Le citoyen Dumesnil adjudant-major de la place de Vannes a voulu accompagner lui-même huit hommes de la force armée qui ont été de suite commandés. Dans notre route étant dans la lande du Petit Molac nous avons perquis dans la maison de Jean Baptiste Allanic pour vérifier s'il ne recelait pas quelqu'un. Il ne s'y est trouvé personne. Rendus dans la lande de Bramboise, nous avons perquis chez le nommé Catho tisserand et n'y avons rien trouvé. Faisant également perquis chez le nommé Hyacinthe Emeri, nous y avons trouvé un jeune homme qui nous a dit se nommer Julien Joli et être âgé de 19 à 20 ans. Nous avons saisi lesdits Emeri et Joli et les avons conduits au bourg d'Arradon jusque chez le citoyen Delaizir instituteur et y étant rendu j'ai interrogé ledit Emeri :

- Connais-tu Joli ?
- Il y a quatre ans qu'il était garçon tailleur avec moi mais je ne l'ai pas vu depuis jusqu'à ce jour.
- Pourquoi l'as-tu logé ?
- Parce qu'il s'est présenté chez moi pour demander à loger.

Le dit Joli interrogé :

- Comment t'appelles-tu ?
- Julien Joli.
- Quel âge as-tu ?
- 19 à 20 ans.
- Quel état as-tu ?
- Tailleur.
- Depuis quand étais-tu chez Emeri ?
- Depuis dimanche.
- Quand as-tu déserté ?
- J'ai déserté du régiment de Normandie il y a 6 mois.
- Qu'as-tu fait depuis ta désertion ?
- J'ai erré et je trouvais à manger avec des personnes que je ne connais pas.
- D'où es-tu, as-tu père et mère ? - (Ne veut répondre)

Interrogatoire de Le Bris :

- Pourquoi comparais-tu ? - (Répond qu'il n'en sait rien)
- Depuis quand es-tu dans ce canton ?
- Depuis sept mois.
- Que faisais-tu dans ce canton ?
- J'allais dans les moulins.
- Qu'allais-tu faire dans les moulins ?
- Travailler.
- Chez quels meuniers as-tu été ?
- Chez Hulbron meunier de Baden et chez le meunier de Pomper.
- As-tu été ailleurs et couchais-tu dans ces maisons ?
- J'ai été ailleurs et je couchais dans des paillis.
- Où as-tu été aujourd'hui ?

- Au Gréo chez une femme qui vend du cidre et au Moustoir chez une cabaretière dont j'ignore le nom et au village de Pramer chez une jeune femme que j'ai connue domestique à Baden - il y avait deux autres femmes qu'il ne connaissait pas -. En sortant j'ai trouvé trois hommes que j'ai frappé au couteau parce qu'ils m'arrêtaient. J'ai reconnu un de ceux que j'ai frappé.

- Pourquoi portes-tu un habit de paysan ?
- Pour ne pas effaroucher les paysans.

D'après quoi nous avons pris tous ensemble la route de Vannes et passant sur le pont du Vincin Le Bris s'est jeté à la mer. La troupe ayant tiré dessus après plusieurs sommations de se rendre, à bout et faute à lui de le faire, il s'est noyé. D'après la mort nous nous sommes retirés à Vannes de suite, moi agent national ai écrit à la municipalité d'Arradon pour rechercher le corps de Le Bris et avons signé après avoir fait mettre en prison lesdits Joli et Emeri. Le lendemain, la municipalité a trouvé le corps dudit Le Bris qui n'avait reçu aucun coup de feu. Jehanno.

Liste de chouans d'Arradon (dont la famille demande la libération ou l'inscription comme blessé, tué ou exécuté durant les guerres civiles). D'après P.-J. Le Rohellec. (LE ROHELLEC, 1988, p. 197-205.)

Mathurin Alanic, matelot, le Gréo ; Vincent Allanioux (1774), tisserand, 2 guerres ; Marc Alanio ; Joseph Allano (1767) ; Joseph Andreu (1774), ancien marin, 3 guerres ; Jean Ardeven ; Joseph Ardeven (1780), charpentier, 2 guerres ; Pierre Ardeven (1747-1795 typhus), Quirion ; Pierre Ardeven (1784) ; prénom ? Arhuro ; Vincent Bainvel (1758), Bourgerel ; Yves Briend (1767) ; François Cadoret ; François Cadoret, Treu er Velin ; Alexis Caillaux, maçon et laboureur, Kerrat ; Julien Caillo, Treu er Velin ; François Cato, le Pratelleu ; Pierre Cato (1763), « soldat, blessé gravement à Grand-Champ, il est devenu incapable de gagner sa vie par la suite », 2 guerres ; Vincent Cato (1775), laboureur ; Joseph Celino (1741), laboureur, Kerhore ; Charles Celo, le Moustoir ; Jean Celo, laboureur, le Moustoir ; François Cloerec (1775), cultivateur, 3 guerres ; Jean Cloerec (1757), Brambousse ; Pierre Cloerec (1778) ; Jean-François Crénéguy (1776) ; Julien Daniel (1759) ; Marc Derelle ; Guillaume F. ; Joseph Fleury ; Joseph Gillet ; Mathurin Gillet (1774) ; Augustin Gicquel ; Jean-Marie Gicquel (1775), cultivateur, Kervoyer, 3 guerres ; Jean-Jacques Godec ; Jean Guillemot (1790), Kerbilouet ; Pierre Guillemot dit « le bouche » (1746-1795), laboureur, Kerbilouet, condamné à mort ; Alexis Guillaume ; François Guillaume (1764-1796) ; François Guillaume ; François Guillaume, journalier ; François Guillo ; Jean Hemon (1768) ; François Hervé (1772), 2 guerres ; Jean Hervé, le Gréo ; Joachim Hervé, « pilote côtier d'Arradon », le bourg ; Yves Jean ; Pierre Jean ; Joseph Jego ; Julien Jego (1771), garçon meunier, 3 guerres ; Louis Jego (1765-1795), matelot, le Moustoir ; Mathurin Jego, le Gréo ; Jean-Marie Josse (1778), 2 guerres ; Martin Josse ; Noël Josse ; Julien Labousse, soldat ; Le Barh ; Joseph Le Barh (1769), 2 guerres ; Julien Le Barh ; Claude Le Berhuet (1788), cultivateur, le Moustoir ; Mathurin Le Bihan ; Pierre Le Bihan (1768) ; Pierre Le Bihan ; Pierre Marie Le Bihan ; Yves Le Bouhellec (1763) ; Julien Le Boulhec (1772), cultivateur, 3 guerres ; Pierre Le Brech, le Gréo ; Pierre Le Brech, le Moustoir (1762-1795) ; Jean Le Bron (1750) ; Mathurin Le Douarin (1755-1795 typhus), le Manhé ; Jean Le Drévo ; Nicolas Le Drévo (1770-1801) ; Pierre Le Drévo ; Jean Le Gad (1764), laboureur, Kerhore ; Sylvestre Le Gad (1756), le Parc Neuf ; Pierre Le Gal, l'Allée ; Jean Le Galliot, le bourg ; Gilles Le Gardien (-1795), le Moustoir ; Louis Le Gludec, jardinier, Roguédas ; Joseph Le Gohalen ; Joseph Le Gousse ; Jean Le Groec (1772), cultivateur ; Jean-Pierre Le Groec (1779) ; Joseph Le Guen ; Pierre Le Guen, journalier, 2 guerres ; Vincent Le Guerran (1760), la lande de Lormouit ; Mathurin Le Lain, maçon ; Mathurin Le Lain (-1795 typhus), Pen Meil ; Jean Le Marhollec ; Jean Le Meitour ; Pierre Le Meitour ; Jean Le Mero (1750-1795 typhus), Lormouit ; Vincent Le Papillon, la Salette ; François Le Pautremat ; Yves Le Pautremat (1793) « a effectué la dernière guerre chouanne, tombé du haut mal (épileptique) depuis l'affaire d'Auray en 1815, il est incapable de gagner sa vie » ; Jean Le Pelvé (1773), cultivateur, 2 guerres ; Mathurin Le Pluart (1745), laboureur, Pen er Men ; Lucas Le Pole ; Yves Le Port, le Pont Neuf ; Mathurin Le Rhet (1777), cordonnier, Brangil, 2 guerres ; Julien Le Rohellec (1762), Roguédas ; Pierre Le Rohellec ; Thomas Le Rohellec ; Sylvestre Le Tallec, pêcheur, Quirion ; René Le Thiec (1774) ; Jean Le Treste (1775), laboureur, le bourg, 2 guerres ; Jean François Le Treste (1770) ; Mathurin Le Treste, soldat ; Olivier Le Treste (1746), laboureur, le bourg ; Vincent Le Treste (1776), cultivateur, 2 guerres ; Pierre Lizan (1763) ; Hyacinthe Loget (1768) ; Mathurin Madec (1772), marin, 2 guerres ; Jean Mahéo, Loqueltas ; Jean Mahéo (1751), laboureur, Roguédas ; Joseph Mahéo (1773), matelot, le Moustoir, 3 guerres ; Vincent Mahuas (-1795 typhus), Sainte-Barbe ; Joseph Marc, le Bignat ; Julien Marion (1773) ; Mathurin Martin (1771) ; François Nicos ; Jean Oillic ; Joseph Perennes, journalier, le bourg ; Pierre Perennes, « né à Baden le 15 février 1795. Mis à mort » ; Jacques Pourchasse (1775) ; Joseph Pourchasse (1762), cultivateur, Brangil, 3 guerres ; Joseph Riguidel (1761), Kervero ; Yves Riguidel ; Jean Rio (1778), laboureur, Kerrat, 2 guerres ; Julien Rio ; Mathurin Rio ; Guillaume Robert (1759), jardinier, le Gréo ; François Tanguy (1745), tisserand, le bourg ; Guillaume Tanguy (1751), laboureur, le bourg ; Nicolas Tanguy ; François Tatibouet ; Jean Tatibouet ; Gilles Thebaut, Lormouet ; Pierre Thomas (1769), charpentier, le bourg, 2 guerres ; Jean Trevedic.

Dans cette liste figurent les prénoms et noms de famille, éventuellement les dates de naissance et/ou de décès au combat ou en prison, profession, domicile et quelques notes particulières, notamment la participation « à deux guerres » ou « aux trois guerres ». C'est une copie simplifiée de la liste établie par P.-J. Le Rohellec d'après la « déclaration des biens des individus qui réclament la liberté des cultivateurs détenus depuis le débarquement de Quiberon » et d'après le « registre pour servir à l'inscription des anciens militaires des armées royales grièvement blessés et des veuves ou orphelins de ceux tués ou mis à mort dans les guerres civiles ». Voir LE ROHELLEC, 1988, p.197-205, pour plus de détails.

An aval ruz - 2 (enregistrement de 1983)

Be oa ur vaouez hag en doa ur verc'hig hag ur paotrig,
ha e oant waet da glazh koad,
ha e oa bet laret dehe :
an heni devehe bet achiw kentañ, en devehe bet choajet an aval ruz ... peotramant ar fasenn.

Hag ar verc'hig en doa achiwet e-raog he breur,
mes ar breur en doa he lak... staget douzh ur wezenn,
evid ma vehe eñv ... behe kentañ d'ar ger, evid en doud an aval ruz.

Ha eñv doa waet da vound ... da glazh an aval ruz er bank,
hag ar bank ... ar vamm en doa laosk' ar bank da gouezh à e benn,
hag oa chomet e benn (*rire*) er bank, hag e gorv a oa daet d'ar dias !
Hag hi doa lakaet e benn er soubenn.

Hag a p'oa darriw e c'hoarig er ger, ar vamm en doa lar' dehi :

- Gwra tan edan ar soubenn, ma merc'hig !

Hag ... *sans doute* he doa waet da gas ... da ober tan, ha eñv lare :

- Tan dousig, ma c'hoarig ! Tan dousig !

- Mamm, ema mam breur er soubenn !

- Gwra tan 'ta ! Gwra tan 'ta !

- Tan dousig, ma c'hoarig ! Tan dousig !

- Mamm, ema mam breur er soubenn !

- Mes gwra tan 'ta ! Gwra tan 'ta !

Dam, hi a zalc'he da ober tan, mes ar paotrig a zalc'he da grial iwe, nag e oa eñv darew.

Hag a p'oa darew, hi doa eñv tennet *sans doute* e benn,

ha hi doa lar' d'he zad ... mond da gas ...

hi doa lar' d'ar verc'hig mond da gas merenn d'he zad a oa é labourad en douarou.

Hag ... dam, b' oa ur yoc'h eskern, *hein* ! en ur penn, be vez ur yoc'h eskern,

y a beaucoup d'os dans la tête, hein !

- Hag ... ha te serro razh an eskern, *tout*, ha t'o gwalc'ho é pasiñ etal ar feunteun !

P' oa debret e verenn d'an tad, hi doa razh serret an eskern, hag hi doa ind gwalc'het

ha gwraet ur chapelet ... gete ! *je l'ai à la fin oublié, ma pauvre fille*,

- Ha te stagto razh unan douzh an all ha gwraet ur chapelet !

Ha dam, hi doa ind staget, p'oa darriw er ger :

- Chapelet, *royi-royal*, hag a zarriw beteg an douar !

Ar chapelet [?] yae uhel uhel.

A p'oa darriw an heni ... an heni oa er penn, an tad en doa kouezhet en ivern.

(An tad ?) An tad. ('d eo ket ar vamm ?)

Marse oa ar vamm oa iwe en doa kouezhet en tan, hag an all oa waet d'ar baradoez !

An heni oa er penn ar chapelet, e uhelañ, oa waet d'ar baradoez,

mes an all oa kouezhet en ivern ! (*rire*) an heni ma ... en doa ...

O ma ! ar vamm oa oa ar fallañ, *hein* ! kar hi oa doa lazhet ar paotr !

An tan ouie ket petra zebre eñv 'ta !

Hag hi doa 'ta razh serret an eskern, hag o lakaet unan douzh an all, ha gwraet ur chapelet.

- Chapelet, *royi-royal*, hag a zarriw beteg an douar !

Mes dam, a p'oa darriw ar chapelet, ur penn er lein hag an all d'ar dias,

ar chapelet en doa krevet hag an tad a oa waet d'an ivern,

hag an all oa waet d'ar baradoez ! Añfin ! (*soupir*)

(Achiw eo bremañ ?) O ya, moarvad 'ta !¹

¹ LR 1-1 (0.03). Cette deuxième version du conte est assez semblable à la première. Quelques différences apparaissent cependant : c'est la mère qui laisse tomber le banc sur la tête du garçon et la fillette attache les os les uns aux autres pour fabriquer un chapelet. Les dialogues, par contre, sont identiques.

Traduction : *La pomme rouge - 2* (enregistrement de 1983)

*Il y avait une femme qui avait une petite fille et un petit garçon,
et ils étaient allés ramasser du bois,
et il leur avait été dit :
celui qui aurait fini le premier, aurait eu choisi la pomme rouge ... ou bien la fouace.*

*Et la petite fille avait terminé avant son frère,
mais le frère l'avait mis... attachée contre un arbre,
pour que ce soit lui ... le premier à la maison, pour avoir la pomme rouge.*

*Et il était allé pour avoir ... pour chercher la pomme rouge dans le banc,
et le banc ... la mère avait laissé le banc tomber sur sa tête,
et la tête était restée (rire) dans le banc, et son corps était allé en bas !
Et elle avait mis sa tête dans la soupe.*

*Et quand sa petite sœur était arrivée à la maison, la mère lui avait dit :
- Fais du feu sous la soupe, ma petite fille !*

Et ... sans doute elle était allée ... faire du feu, et il disait :

- Du petit feu doux, ma petite sœur ! Du petit feu doux !

- Maman, mon frère est dans la soupe !

- Fais toujours du feu ! Fais toujours du feu !

- Du petit feu doux, ma petite sœur ! Du petit feu doux !

- Maman, mon frère est dans la soupe !

- Mais fais toujours du feu ! Fais toujours du feu !

Dame, elle continuait à faire du feu, mais le petit garçon continuait à crier aussi, même s'il était cuit.

*Et quand il était cuit, elle avait retiré sans doute sa tête,
et elle avait dit à son père ... aller apporter ...*

elle avait dit à la fillette d'aller apporter le repas de midi à son père qui était en train de travailler dans les champs.

*Et ... dame, y avait beaucoup d'os, hein ! dans une tête, il y a beaucoup d'os
y a beaucoup d'os dans la tête, hein !*

- Et ... et tu ramasseras tous les os, tout, et tu les laveras en passant près de la fontaine !

*Quand le père avait mangé son repas de midi, elle avait ramassé tous les os, et elle les avait lavés
et en avait fait un chapelet ! - je l'ai à la fin oublié, ma pauvre fille -*

- Et tu les attacheras tous l'un à l'autre et ça fera un chapelet !

Et dame, elle les avait attachés, quand elle était arrivée à la maison :

- Chapelet, royi-royal, et qui arrive jusqu'à la terre !

Le chapelet ... allait très haut.

Quand celui ... celui qui était au bout était arrivé, le père était tombé en enfer.

(Le père ?) Le père. (C'est pas la mère ?)

Peut-être que c'était la mère aussi qui était tombé dans le feu, et les autres étaient allés au paradis !

Celui qui était au bout du chapelet, au plus haut, était allé au paradis,

Mais l'autre était tombé en enfer ! (rire) celui qui ... avait ...

Oh, bien ! c'était la mère qui était la plus mauvaise, hein ! car c'était elle qui avait tué le garçon !

Le père savait pas ce qu'il mangeait, lui toujours !

Et elle avait toujours ramassé tous les os, et les avait mis l'un contre l'autre, et fait un chapelet.

- Chapelet, royi-royal, et qui arrive jusqu'à la terre !

Mais dame, quand le chapelet était arrivé, un bout en haut et l'autre en bas,

le chapelet avait crevé et le père était allé en enfer,

et l'autre était allé au paradis ! Enfin ! (suspense)

(C'est fini maintenant ?) Oh oui, sans doute toujours !

Pichonig d'ar luez - 2 (enregistrement de 1983)

(Ha te gonto bremañ « pichonig d'ar luez » ?) A ! Pichonig d'ar luez !

Be oa ur verc'hig ... ya ... e zud oa waet da bour... da Wened,
hag ... dam, be oa ... vwayoued é klazh é lazhiñ. *Alors ...*
(Hi oa chomet ... chomet en he unan ?) *Hein ?* (Hi oa chomet ... chomet en he unan ?)
Chomet oa en he unan er ger hag ... dam ... Troc'h ...
Ar verc'hig en doa euzh.

- Ous en ha unan ?

- Ya.

- O ma. Troc'h, troc'h, sizailh, luemm, luemm, koutell ! Ous ket c'hoazh prest ?

- Nann, e oan c'hoazh é twiskiñ ma loruù ! [*puis en regardant vers le haut :*]

Pichonig d'ar luez, za ket c'hoazh ... weles ket c'hoazh ma zad ha mamm é tond ?

- O dam, emant c'hoazh é tond e ... er Vinsenn ! Ha ! (*soupir*)

- Troc'h, troc'h, koutell, luemm, luemm, sizailh ! Ous ket c'hoazh prest ?

- Nann, e oan é twiskiñ ma loruù ! [*puis en regardant vers le haut :*]

Pichonig d'ar luez, weles ket c'hoazh ma zad ha mamm é tond ?

- O dam nann, emant c'hoazh é tond e Petit-Moulak !

- Troc'h, troc'h, sizailh, luemm, luemm, koutell ! Ous ket c'hoazh prest ?

- Nann, e oan c'hoazh é twiskiñ ma hivizenn ! [*puis en regardant vers le haut :*]

Pichonig d'ar luez, weles ket ma zad ha mamm é tond c'hoazh ?

- O dam geo, emant é tond er Raz !

- Troc'h, troc'h, koutell, luemm, luemm, sizailh ! Ous ket c'hoazh prest ?

- Dam, e oan c'hoazh é twiskiñ mam brozh ! [*puis en regardant vers le haut :*]

Pichonig d'ar luez, weles ket c'hoazh ma zad ha mamm é tond ?

- Dam geo, emant é tond e ... e Bourjeall !

- Troc'h, troc'h, koutell, luemm, luemm, sizailh ! Ous ket c'hoazh prest ?

- E oan é lekel man dañter ! [*puis en regardant vers le haut :*]

Pichonig d'ar luez, weles ket c'hoazh ma zad ha mamm é tond ?

- Emant é tond e Bourjeall !

- Troc'h, troc'h, koutell, luemm, luemm, sizailh ! Pichonig d'ar luez ... Ous ket c'hoazh prest ?

- E oan é lekel ... é serr mam blew (*rire*) evid lekel mam bonet ! Troc'h ...

[*puis en regardant vers le haut :*]

Pichonig d'ar luez, weles ket c'hoazh ma zad ha mamm é tond ?

- Emant é tond er Mane !

- Troc'h, troc'h, koutell, luemm, luemm, sizailh ! Ous ket c'hoazh prest ?

- Geo ! [*puis en regardant vers le haut :*]

Weles ket c'hoazh ma zad ha ... Pichonig d'ar luez, weles ket c'hoazh ma zad ha mamm é tond ?

- Emant é tond etal ar grilh !

- Troc'h, troc'h, koutell, luemm, luemm, sizailh ! Ous ket c'hoazh prest ?

- Geo !

Mes darriw eo ar vamm hag an tad ahont hag e oa bet laosket ar verc'h, oa ket bet lazhet !
(Skontet oa bet ar laeron ?) *Hein ?* Skontet e oa bet ar laeron, ind doa bout' ar laeron e-raog,
ar laeron oa kentoc'h oa bet ... en doa bet euzh kentoc'h evid ar verc'h alafin !¹

¹ LR 1-1 (7.15). Comme dans la version précédente, le conte se déroule sous forme d'un dialogue actualisé : les lieux cités indiquent la progression des parents de Vannes à Penboch. Louise regarde vers le haut à chaque fois que la petite fille s'adresse à l'oiseau (détail noté lors de l'enregistrement).

Traduction : *Petit oiseau d'en haut - 2 (enregistrement de 1983)*

(Tu raconteras maintenant « petit oiseau d'en haut » ?) *Ab ! Petit oiseau d'en haut !*

*Il y avait une petite fille ... oui ... ses parents étaient allés se prom... à Vannes,
et ... dame, il y avait ... des voyoux en train de chercher à la tuer. Alors ...*

(Elle était restée ... restée toute seule ?) (Hein ?) (Elle était restée ... restée toute seule ?)

Elle était restée toute seule à la maison et ... dame ... Coupe ...

La petite fille avait peur.

- *Tu es seule ?*

- *Oui.*

- *Oh ben. Coupe, coupe, ciseau, aiguise, aiguise, couteau ! Tu n'es pas encore prête ?*

- *Non, je suis encore en train de revêtir mes bas ! [puis en regardant vers le haut :]*

Petit oiseau d'en haut, ils viennent pas encore ... tu ne vois pas encore mes père et mère revenir ?

- *Oh dame, ils sont encore en train de venir à ... au Vincin ! Ha ! (soupir)*

- *Coupe, coupe, couteau, aiguise, aiguise, ciseau ! Tu n'es pas encore prête ?*

- *Non, je suis en train de revêtir mes bas ! [puis en regardant vers le haut :]*

Petit oiseau d'en haut, tu ne vois pas encore mes père et mère revenir ?

- *Oh dame non, ils sont encore en train de venir à Petit-Molac !*

- *Coupe, coupe, ciseau, aiguise, aiguise, couteau ! Tu n'es pas encore prête ?*

- *Non, je suis encore en train de revêtir mon chemisier ! [puis en regardant vers le haut :]*

Petit oiseau d'en haut, tu ne vois pas mes père et mère revenir encore ?

- *Oh dame si, ils sont encore en train de venir au Ratz !*

- *Coupe, coupe, couteau, aiguise, aiguise, ciseau ! Tu n'es pas encore prête ?*

- *Dame, je suis encore en train de revêtir ma robe ! [puis en regardant vers le haut :]*

Petit oiseau d'en haut, tu ne vois pas encore mes père et mère revenir ?

- *Dame si, ils sont encore en train de venir à ... à Bourgerel !*

- *Coupe, coupe, couteau, aiguise, aiguise, ciseau ! Tu n'es pas encore prête ?*

- *Non, je suis en train de mettre mon tablier ! [puis en regardant vers le haut :]*

Petit oiseau d'en haut, tu ne vois pas encore mes père et mère revenir ?

- *Ils sont en train de venir à Bourgerel !*

- *Coupe, coupe, couteau, aiguise, aiguise, ciseau ! Petit oiseau d'en haut ... Tu n'es pas encore prête ?*

- *Non, je suis en train de mettre ... de ramasser mes cheveux (rire) pour mettre mon bonnet ! Coupe ...*

[puis en regardant vers le haut :] Petit oiseau d'en haut, tu ne vois pas encore mes père et mère revenir ?

- *Ils sont encore en train de venir au Mané !*

- *Coupe, coupe, couteau, aiguise, aiguise, ciseau ! Tu n'es pas encore prête ?*

- *Si ! [puis en regardant vers le haut :]*

Tu ne vois pas encore mon père et ... Petit oiseau d'en haut, tu ne vois pas encore mes père et mère revenir ?

- *Ils sont encore en train de venir près de la grille !*

- *Coupe, coupe, couteau, aiguise, aiguise, ciseau ! Tu n'es pas encore prête ?*

- *Si !*

Mais la mère et le père sont arrivés là-bas et la fille avait été laissée, elle n'avait pas été tuée !

*(Les voleurs avaient été effrayés ?) Hein ? Les voleurs avaient été effrayés, ils avaient chassé les voleurs,
c'étaient les voleurs plutôt qui étaient ... qui avaient eu peur plutôt que la fille à la fin !*

Ar yarig - 2 (*enregistrement de 1983*)

(Te gonto « ar yarig » ?) *Hein ?* (Ar yarig ! ... Ar yarig !) Ar verc'hig ? (Pas, ar ya...) Ar yarig ! A !¹

B oa un tammig yar oa waet da redeg bro.

Alors, hi doa kavet ur c'hazh :

- E-menn es-te, ma yarig ?
- Dam, e an da redeg bro ! Faot dis ... Faot k' dis dond ganin ?
- O pas, kar m'am bo ket boued da zebriñ !
- O geo ! Be zo kant skoued e ma skouarn, ' podad laezh àr ma fenn, durant ma pado ne vanko !

Ab ben, mond a raent o-daou. *Alors* ind doa kavet ur ... ur c'hi :

- E-menn es-te, ma yarig ?
- Dam, e an da redeg bro ! Faot k' dis dond ganin ?
- O pas, kar m'am bo ket boued da zebriñ !
- O geo ! Be zo kant skoued e ma skouarn, ' podad laezh àr ma fenn, durant ma pado ne vanko !

Mond a raent o-daou ataw ... o-zri. *Alors* ind doa kav' ur gavr :

- E-menn es ... et-chwi ? E-menn es-te, ma yarig ?
- Dam, e an da redeg bro ! Te za ganin ?
- O nann, kar m'am bo ket boued da zebriñ !
- Mes geo ! Be zo kant skoued e ma skouarn, ' podad laezh àr ma fenn, durant ma pado ne vanko !

Mond a raent, mond a raent. Ind deus kav' ur c'hog. *Alors* ar c'hog a oulenne get ar yar :

- E-menn es-te, ma yarig ?
- Dam, e amp da redeg bro ! Faot k' dis dond ganeomp ?
- O pas, kar m'am bo ket boued da zebriñ !
- Mes geo ! Be zo kant skoued e ma skouarn, ' podad laezh àr ma fenn, durant ma pado ne vanko !

Mond a raent, mond a raent. Alafin oa darriw an noz !

Oh ben, hi a lare ... ar yarig a lare d'ar c'hazh :

- Te zo te digourdi ! Krap-te e lein ar wezenn-se,
te welo ma we... te sello ma weles ket un tammig ti ! ma aemp da gousked, da lojiñ e-barzh !
- O geo, be zo un tammig ti du-hont, *loin*, pell pell !
- *Ben*, damp ataw !

Alors, p'oant darriw en ti, oa ket heni a-barzh.

- O, ni allo chom amañ kar 'd eus ket heni, parti eo razh an dud !

Alors, be oa ... *bon*, ar c'hazh e korn an tan, ar c'hi edan an daol, ar ... ar yar àr ar gludell, ar yar hag ar c'hog àr ar gludell, ar gavr e kornig ar c'hraou.

S'i... sed darriw tri ... tri den :

- O ma, amañ ni gousko mad, ma, ni baso ... 'd eus ket heni ! Me wel c'hoazh ...
be zo c'hoazh bet unan bennag kar me wel ur fulenn tan àr an oaled !

Ha eñv doa trek' un alumetenn, boutet an alumetenn e ... e lagad ar c'hazh.

Komañs ar c'hazh da viaoual, ar c'hi da ... d'harzhal, ar c'hog da ganiñ, ar yar da gragellad, ar gavr da ... da vegellad !

Skont a ra ar laeron ! (*rire*) *Ab ben* ! Skont a ra ar laeron !

(Achiw eo ?)

O ya 'ta ! O dam, marse oa c'hoazh hiroc'h a pa lare ... mes a-oude an amzer, man Doue ! Ha !
(*soupir*)²

¹ Louise ne comprend pas le mot *yarig* tel que je le prononce : [jarœtʃ] au lieu de [jarœtʃ].

² LR 1-1 (4.03). Une particularité linguistique est à noter : dans cette deuxième version, Louise utilise les réponses négatives *Pas* et *Nann* à contre-emploi ; elle recherche la formule du conte telle qu'elle l'a donnée en 1975 et cette résistance de la forme figée est telle qu'elle semble y perdre son breton.

Traduction : La petite poule – 2

(Tu raconteras « la petite poule » ?) Hein ? (La petite poule ! ... La petite poule !) La petite fille ? (Non, la petite pou...) La petite poule ! Ah !

Il y avait une petite poule qui était allée courir le pays.

Alors, elle avait trouvé un chat :

- Où vas-tu, ma petite poule ?
- Dame, je vais courir le pays ! Tu veux ... Tu ne veux pas venir avec moi ?
- Oh non, car je n'aurai pas de nourriture à manger !
- Oh si ! Il y a cent écus dans mon oreille, un pot de lait sur ma tête, tant que ça durera, ça ne manquera pas !

Ah ben, ils allaient tous les deux. Alors ils avaient trouvé un ... un chien :

- Où vas-tu, ma petite poule ?
- Dame, je vais courir le pays ! Tu ne veux pas venir avec moi ?
- Oh non, car je n'aurai pas de nourriture à manger !
- Oh si ! Il y a cent écus dans mon oreille, un pot de lait sur ma tête, tant que ça durera, ça ne manquera pas !

Ils allaient toujours tous les deux ... tous les trois. Alors ils avaient trouvé une chèvre :

- Où vas ... où allez-vous ? Où vas-tu, ma petite poule ?
- Dame, je vais courir le pays ! Tu veux venir avec moi ?
- Oh non, car je n'aurai pas de nourriture à manger !
- Mais si ! Il y a cent écus dans mon oreille, un pot de lait sur ma tête, tant que ça durera, ça ne manquera pas !

Ils allaient, ils allaient. Ils ont trouvé un coq. Alors le coq demandait à la poule :

- Où vas-tu, ma petite poule ?
- Dame, nous allons courir le pays ! Tu ne veux pas venir avec nous ?
- Oh non, car je n'aurai pas de nourriture à manger !
- Mais si ! Il y a cent écus dans mon oreille, un pot de lait sur ma tête, tant que ça durera, ça ne manquera pas !

Ils allaient, ils allaient. À la fin la nuit était arrivée !

Oh ben, elle disait ... la petite poule disait au chat :

- Toi, tu es dégoûré ! Monte en haut de cet arbre-là, tu verras si tu v...
tu regarderas si tu ne vois pas une petite maison ! pour qu'on aille dormir, loger dedans !
- Oh si, il y a une petite maison là-bas, loin, très loin !
- Ben, allons toujours !

Alors, quand ils étaient arrivés dans la maison, il n'y avait personne dedans.

- Oh, nous pourrions rester ici car il n'y a personne, tous les gens sont partis !

Alors, il y avait ... bon, le chat au coin du feu, le chien sous la table, la ... la poule sur le perchoir, la poule et le coq sur le perchoir, la chèvre dans le petit coin de l'étable.

Les voilà ... Voilà qu'arrivent trois ... trois hommes :

- Oh bien, ici nous dormirons bien, bon, nous passerons ... il n'y a personne ! je vois encore ... il y a déjà eu quelqu'un car je vois une étincelle au coin du foyer !

Et il avait craqué une allumette, mis l'allumette dans ... dans l'œil du chat.

Le chat commence à miauler, le chien à aboyer, le coq à chanter, la poule à caqueter, la chèvre à ... à bêler !

Les voleurs sont épouvantés ! (rire) Ah ben ! Les voleurs sont épouvantés !

(C'est fini ?) Oh oui toujours ! Oh dame, peut-être que c'était encore plus long quand elle disait ... mais depuis le temps, mon Dieu ! (soupir)

Catéchisme en breton et en français à Arradon. 1887-1930. (Registre des communiantes).

Tableau C1 – Catéchisme breton et français (1887-1930). Tous les communiantes.

Année	GARÇONS	breton	français	FILLES	breton	français	TOTAL	breton	français
1887	22	17	5	26	25	1	48	42	6
1888	33	25	8	19	17	2	52	42	10
1889	16	13	3	22	21	1	38	34	4
1890	30	26	4	24	21	3	54	47	7
1891	15	11	4	15	15	0	30	26	4
1892	18	15	3	15	15	0	33	30	3
1893	16	13	3	15	13	2	31	26	5
1894	21	19	2	14	14	0	35	33	2
1895	24	22	2	17	14	3	41	36	5
1896	18	16	2	25	22	3	43	38	5
1897	25	23	2	20	20	0	45	43	2
1898	22	16	6	27	24	3	49	40	9
1899	17	14	3	13	13	0	30	27	3
1900	22	22	0	26	26	0	48	48	0
1901	19	15	4	12	11	1	31	26	5
1902	23	18	5	21	21	0	44	39	5
1903	25	22	3	20	19	1	45	41	4
1904	27	23	4	18	16	2	45	39	6
1905	21	19	2	23	22	1	44	41	3
1906	16	14	2	19	18	1	35	32	3
1907	24	17	7	17	17	0	41	34	7
1908	28	20	8	17	16	1	45	36	9
1909	14	13	1	19	18	1	33	31	2
1910	22	16	6	15	11	4	37	27	10
1911	26	22	4	21	18	3	47	40	7
1912	22	15	7	20	18	2	42	33	9
1913	23	18	5	20	15	5	43	33	10
1914	31	25	6	31	26	5	62	51	11
1915	29	20	9	17	14	3	46	34	12
1916	27	21	6	17	14	3	44	35	9
1917	31	18	13	17	13	4	48	31	17
1918	28	20	8	19	12	7	47	32	15
1919	33	22	11	22	18	4	55	40	15
1920	26	12	14	18	14	4	44	26	18
1921	28	19	9	17	13	4	45	32	13
1922	34	24	10	20	14	6	54	38	16
1923	25	10	15	15	10	5	40	20	20
1924	31	13	18	18	11	7	49	24	25
1925	17	11	6	21	15	6	38	26	12
1926	9	3	6	13	6	7	22	9	13
1927	7	2	5	7	3	4	14	5	9
1928	10	3	7	13	3	10	23	6	17
1929	14	3	11	6	1	5	20	4	16
1930	10	1	9	10	1	9	20	2	18
Total	979	711	268	801	668	133	1780	1379	401

Tableau C2. Catéchisme. Arradon (1887-1930). garçons/filles. extérieur/Arradon. breton/français

Année	Gars	ext	Arr.	br	ext	Arr.	fçs	ext	Arr.	Filles	ext	Arr.	br	ext	Arr.	fçs	ext	Arr.
1887	22		22	17		17	5		5	26		26	25		25	1		1
1888	33	7	26	25	3	22	8	4	4	19		19	17		17	2		2
1889	16	2	14	13		13	3	2	1	22		22	21		21	1		1
1890	30	3	27	26		26	4	3	1	24	1	23	21	1	20	3		3
1891	15	4	11	11	2	9	4	2	2	15		15	15		15	0		0
1892	18	3	15	15	2	13	3	1	2	15		15	15		15	0		0
1893	16	1	15	13		13	3	1	2	15		15	13		13	2		2
1894	21	2	19	19		19	2	2	0	14		14	14		14	0		0
1895	24	1	23	22		22	2	1	1	17	1	16	14		14	3	1	2
1896	18	1	17	16		16	2	1	1	25		25	22		22	3		3
1897	25	2	23	23	1	22	2	1	1	20		20	20		20	0		0
1898	22	4	18	16		16	6	4	2	27		27	24		24	3		3
1899	17	1	16	14		14	3	1	2	13		13	13		13	0		0
1900	22		22	22		22	0		0	26		26	26		26	0		0
1901	19	3	16	15	1	14	4	2	2	12		12	11		11	1		1
1902	23	3	20	18		18	5	3	2	21		21	21		21	0		0
1903	25	3	22	22		22	3	3	0	20		20	19		19	1		1
1904	27	2	25	23		23	4	2	2	18		18	16		16	2		2
1905	21		21	19		19	2		2	23		23	22		22	1		1
1906	16	3	13	14	2	12	2	1	1	19		19	18		18	1		1
1907	24	2	22	17		17	7	2	5	17		17	17		17	0		0
1908	28	6	22	20	1	19	8	5	3	17		17	16		16	1		1
1909	14	1	13	13	1	12	1		1	19		19	18		18	1		1
1910	22	2	20	16		16	6	2	4	15		15	11		11	4		4
1911	26	1	25	22		22	4	1	3	21		21	18		18	3		3
1912	22	4	18	15	3	12	7	1	6	20		20	18		18	2		2
1913	23	7	16	18	6	12	5	1	4	20		20	15		15	5		5
1914	31	3	28	25	2	23	6	1	5	31		31	26		26	5		5
1915	29	2	27	20		20	9	2	7	17		17	14		14	3		3
1916	27	5	22	21	4	17	6	1	5	17	1	16	14		14	3	1	2
1917	31	13	18	18	4	14	13	9	4	17	2	15	13		13	4	2	2
1918	28	6	22	20	1	19	8	5	3	19	2	17	12		12	7	2	5
1919	33	10	23	22	4	18	11	6	5	22		22	18		18	4		4
1920	26	14	12	12	3	9	14	11	3	18	1	17	14		14	4	1	3
1921	28	8	20	19	6	13	9	2	7	17	1	16	13		13	4	1	3
1922	34	13	21	24	8	16	10	5	5	20		20	14		14	6		6
1923	25	9	16	10	1	9	15	8	7	15	3	12	10	1	9	5	2	3
1924	31	10	21	13	2	11	18	8	10	18		18	11		11	7		7
1925	17	8	9	11	4	7	6	4	2	21		21	15		15	6		6
1926	9	5	4	3	2	1	6	3	3	13		13	6		6	7		7
1927	7	1	6	2		2	5	1	4	7		7	3		3	4		4
1928	10	3	7	3	1	2	7	2	5	13		13	3		3	10		10
1929	14	6	8	3		3	11	6	5	6		6	1		1	5		5
1930	10	6	4	1		1	9	6	3	10	2	8	1		1	9	2	7
	979	190	789	711	64	647	268	126	142	801	14	787	668	2	666	133	12	121

Tableau C3. Catéchisme en français et villages d'Arradon (1887-1930).

Année	frçs	bourg	Kéran	Chesnaie	Kerglas	Quibias	Pointe	Gravelic	Rosclédan	autres	breton
1887	6	3	2	1							42
1888	6	2		1	1					2	39
1889	2		2								34
1890	4	2	1	1							46
1891	2	2									24
1892	2			1	1						28
1893	4	2				1				1	26
1894	0										33
1895	3	1			1					1	36
1896	4	3		1							38
1897	1									1	42
1898	5	3				1				1	40
1899	2	2									27
1900	0										48
1901	3	2								1	25
1902	2	1								1	39
1903	1	1									41
1904	4	1						1		2	39
1905	3					1	1	1			41
1906	2	1								1	30
1907	5	2					1	1		1	34
1908	4	2	1							1	35
1909	2									2	30
1910	8	4				1				3	27
1911	6	1						1		4	40
1912	8	2							1	5	30
1913	9	3					1		1	4	27
1914	10	6				1				3	49
1915	10	2				1	2		1	4	34
1916	7	7									31
1917	6	4							2		27
1918	8	4								4	31
1919	9	3								6	36
1920	6	4				1				1	23
1921	10	3								7	26
1922	11	6							1	4	30
1923	10	6								4	18
1924	17	7							1	9	22
1925	8	4								4	22
1926	10	3							1	6	7
1927	8	1		1					1	5	5
1928	15	2								13	5
1929	10	4							1	5	4
1930	10	2				1				7	2
TOTAL	263	108	6	6	3	8	5	4	10	113	1313

Enquête sur la pratique du breton et son avenir. (réalisée en 1983 à Arradon auprès de 10 personnes)

Louise née en 1891 à Arradon Cultivatrice, parents de même Arradon (sauf 1 an) (Penboch, Poulmarh)	Jeanne née en 1907 à l'Île-aux-Moines Cultivatrice, parents de même Arradon depuis 1929 (Penboch, Poulmarh)	Marie-Anne née en 1908 à Plescop Couturière, père journalier Arradon 1922-24+depuis1929 (Treu er velin)	Pierre né en 1907 à Séné Marin pêcheur, père de même Arradon de 1937 à 1962 (Bourg)	Marthe née en 1909 à Arradon Mari marin, parents cafetiers Arradon 1909-1932,1937-1962 (Gréol, Bourg)
Breton oral : ++ Langue maternelle Parle avec ses voisins Breton écrit : + (catéchisme, <i>Dihunamb</i>) TV : + (regarde les émissions régionales)	Breton oral : + (comprend) Français, langue maternelle Breton écrit : -	Breton oral : ++ Langue maternelle	Breton oral : ++ Langue maternelle Parle avec ses voisins et une tante les années passées Breton écrit : a du mal à lire, même le vannetais sur le journal, on nous a jamais appris à écrire le breton. TV : très dur à comprendre, « breton du Finistère »	Breton oral : ++ Langue maternelle Parle tous les jours avec sa voisine Breton écrit : + (catéchisme) TV : on aimerait bien comprendre mais on comprend pas.
Breton à l'école souhaitable : oui On va continuer à parler breton ? Oui.			Pas transmis le breton aux enfants : ils nous le reprochent. l'aîné comprend. Breton à l'école souhaitable : oui On va continuer à parler breton ? Oui. Il faudrait qu'on apprenne le breton à l'école.	(comme Pierre) ils nous le reprochent. ils ont appris comme ça. l'aîné comprend. « Je pense pas qu'on continue (à parler breton). Tant qu'il y en aura de notre génération à nous, oui, nous sommes les derniers. »
	À Arradon (en 1929) On y parlait breton ++ « Y avait des missions en breton. A peine une vingtaine, les <i>tuchentil</i> , suivaient en français. Au début de mon mariage, en 1930, j'étais allée avec eux, mais j'avais vite changé. »		À Arradon (1937-1962) On y parlait breton ++ Occasion de parler ++ Différences linguistiques mais bonne acceptation : « Ils ne faisaient pas d'observations ».	

Enquête réalisée en 1983 sur la connaissance, la pratique et la transmission du breton - (fiches 1 à 5)

Christine née en 1899, Côtes-du-Nord Mari marin de commerce Arradon en 1930 (2 nd mariage) (caserne de Sainte-Barbe)	Marcel né en 1901 à Baden Mari commerce, parts cultiv. Arradon depuis 1930 (caserne de Sainte-Barbe)	Anna née en 1908 à Baden Mari marin, parents cultiv. Arradon depuis 1930 (caserne de Sainte-Barbe)	François né en 1918 à Arradon Dir. coopérative, parts cultiv. Arradon (sauf 13 ans) Truhélin, Bourg, Lormouet	Marguerite née en 1922 à Arradon Mari dir. coop., parts cultiv. Arradon (sauf qqs années) Bourg, Lormouet
Breton oral : ++ Langue maternelle Breton écrit : -	Breton oral : ++ Langue maternelle Parle breton de temps en temps avec sa femme ou des voisins. Breton écrit : + (catéchisme) TV « On ne comprend pas »	Breton oral : ++ Langue maternelle Autrefois on parlait davantage devant les enfants pour se dire (qq chose en secret). Breton écrit : + (catéchisme, et mère lisait la Vie des Saints)	Breton oral : ++ Langue maternelle dans la famille, « à moi, on essayait d'apprendre le français ». Parle breton avec ses sœurs. Breton écrit : ++ (études secondaires à Sainte-Anne) Lit « Le pèlerin de Sainte- Anne ». TV - ne comprend pas	Breton oral : - Français langue maternelle Breton écrit : -
	Pas transmis le breton aux enfants. L'aîné (connaît) oui, un peu. On va continuer à parler breton ? « Je crois pas, peut-être que ça reviendra. »	(comme Marcel) Oui. Quelquefois je dis à mes petits-enfants : « - Moi, je connais 2 langues. - Oui, mais tu ne sais pas l'anglais ! - Mais toi, tu ne sais pas le breton ! »	Pas transmis le breton aux enfants. Une fille a essayé d'apprendre le breton à Paris. On va continuer à parler breton ? Non, il eut été souhaitable de parler au moins en famille. Le breton est aussi bon sinon mieux pour l'esprit mais il n'a pas d'utilité. Vers 1926-27, le français a pris le pas.	
N'a jamais parlé breton à Arradon. « Ce n'est pas le même patois. Je comprends un peu quand-même. »	À Baden, on parlait davantage. Y a quelquefois des différences : iañ/ioñ, (lui) teï/ti (maison)			

Enquête réalisée en 1983 sur la connaissance, la pratique et la transmission du breton - (fiches 6 à 10)

BIBLIOGRAPHIE

(La bibliographie se limite aux ouvrages cités dans le corps de la thèse ou les notes.)

AARNE Antti, THOMPSON Stith, *The types of the folktales, a classification and bibliography*, Suomalainen Tiedeakatemia Academia Scientiarum Fennica, 1973.

ABRAHAM Maryvonne, « Les aboyeuses de Josselin : la validité de l'explication par le mythe », in *Bulletin de la Société de mythologie française*, n° 171, p. 2-16, 1994.

ANDRÉ Bernard, « Vannes à l'apogée de sa bourgeoisie », in *Vannes et les Vannetais à la fin du XIX^e siècle. Conférences prononcées les 23, 24, 25, 26 et 27 juin 1986 à l'occasion du Centenaire de l'Hôtel de Ville de Vannes*, les Amis de Vannes, p. 23-36, 1987.

ARS François, « Les conséquences de la guerre de 1870 à Vannes », in *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, tome 121, p. 115-120, 1995.

AUDIC Armelle, « Une mémoire arradonnaise. Essai de recherche ethnotextuelle à Arradon », mémoire de maîtrise, directeur Jean Le Dù, Université de Bretagne Occidentale, 1983-1984.

AUDIC Armelle, « Les dialogues dans quelques contes en breton de la région de Vannes : éléments de construction ou de déconstruction du récit ? », in *Le jeu de mots. De la construction esthétique à la déconstruction transgressive*, Héritages et Constructions dans le texte et l'image, U.B.O., p. 117-142, 2012.

BELZ Jorj, DESBORDES Fañch, *Sonamb get en drouzerion. 100 Sonenn a vro-Gwened*, 2 livres, 1985.

BELZ Jorj, « Langue » et « Littérature bretonne vannetaise », in collectif *Morbihan*, p. 164-174 et p. 175-197, 2000.

BLANCHET Philippe, *La linguistique de terrain. Méthode et théorie. Une approche ethno-sociolinguistique*, Presses Universitaires de Rennes, 2000.

BOISSIÈRE Paul, « Un vagabond-mendiant du XVIII^e siècle : « er Roué Stevan », in *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, tome 116, p. 281-290, 1990.

BOTREL Théodore, *Chansons en sabots, nouvelle édition revue et corrigée*, Fortin, 1942.

BOURDIEU Pierre, *Ce que parler veut dire*, Arthème Fayard, 1982.

BOURDIEU Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Fayard, 2001.

BOUVIER Jean-Claude, *Tradition orale et identité culturelle. Problèmes et méthodes*, CNRS, 1980.

BRACHET, DUSSOUCHET, *Grammaire française, cours supérieur*, Hachette, 1919, 1^{ère} édition 1888.

BROUDIC Fañch, *La pratique du breton de l'Ancien Régime à nos jours*, Presses Universitaires de Rennes, 1995.

BROUDIC Fañch, « La pratique du breton », in *Atlas d'Histoire de Bretagne*, Skol Vreizh, p. 158-159, 2002. (2 cartes : CANIVET C., BROUDIC F. et TANGUY B., BROUDIC F.)

BROUDIC Fañch, *Parler breton au XXI^e siècle. Le nouveau sondage de TMO-Régions*, Emgleo Breiz, 2009.

BROUDIC Fañch, « La limite Sébillot : un arrêt sur image », in *Paul Sébillot (1843-1918) Un républicain promoteur des traditions populaires*, collectif CRBC, p. 195-208, 2011.

- BROUDIC Jean-Yves, *Suicide et alcoolisme en Bretagne au XX^e siècle. Sociologie - Histoire - Psychanalyse*, Éditions Apogée, 2008.
- BUFFET Henri-François, *En Bretagne morbihannaise. Coutumes et traditions du Vannetais bretonnant au XIX^e siècle*, Arthaud, 1982, 1^{ère} édition 1947.
- BULÉON Jérôme, « Sorbienn goh : En aval ruz », in *Dibunamb*, p. 356-359, 1913.
- BULÉON Jérôme, « Les contes de Landévant, IV, La pomme rouge », in *La Revue Morbihannaise*, p. 315-319, 1913.
- BULOT Jean, *L'île des capitaines. Chronique maritime et sociale d'une île du Ponant du XVII^e au XX^e siècle*, éditions Jean Bulot, 1988.
- BULOT Jean, *L'île aux Moines. Chronique maritime et sociale d'une île du Ponant du XVII^e au XX^e siècle*, éditions Jean Bulot, 1992.
- CADIC François, *Les œuvres de François Cadic, Contes et légendes de Bretagne, réunis et présentés par Fañch Postic. Les contes populaires*, 3 tomes, Presses Universitaires de Rennes / Terre de Brume, 1998.
- CAERLEON Ronan, *Complots pour une république bretonne*, la Table Ronde, 1967.
- CALVEZ Ronan, *La radio en langue bretonne. Roparzh Hemon et Pierre-Jakez Hélias : deux rêves de la Bretagne*, Presses Universitaires de Rennes / CRBC, 2000.
- CALVEZ Ronan, « Qu'est-ce que le breton ? La question de la langue », in *11 questions d'Histoire qui ont fait la Bretagne*, p. 310-330, Skol Vreizh, 2009.
- CARRÉ Daniel, *Dibunamb. Studiaden war an niverennoù embannet etre 1905 ha 1914*, Hor yezh, 1987.
- CARRÉ Daniel, *Loeiz Herriou. Un payson breton dans la grande Guerre. Analyse de sa correspondance détaillée avec son épouse*, thèse Rennes 2, 1999.
- CAYOT DÉLANDRE, *Le Morbihan, son histoire et ses monuments*, Cauderan, 1847.
- de CERTEAU Michel, JULIA Dominique, REVEL Jacques, *Une politique de la langue*, Folio histoire, 2002.
- CÉSAR Jules, *La guerre des Gaules. Traduction de Maurice RAT*, Flammarion, 2009 (1^{ère} éd. 1964).
- CHADWICK Nora, *Early Brittany*, University of Wales Press, 1958.
- Collectif direction BALCOU Jean/LE GALLO Yves, *Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, 3 tomes, Champion-Slatkine, 1987.
- Collectif Bretagne Linguistique, *La Bretagne Linguistique*, 17 tomes parus, CRBC, 1985 à 2013.
- Collectif CRBC, direction Fañch Postic, *Paul Sébillot (1843-1918) Un républicain promoteur des traditions populaires*, Actes du colloque de Fougères, 9-11 octobre 2008, CRBC, 2011.
- Collectif CRBC, direction Daniel Le Bris, *Aires Linguistiques, Aires Culturelles. Études de concordances en Europe occidentale : zones Manche et Atlantique*, CRBC, 2012.
- Collectif Ile-aux-Moines, *Le livre de l'Île, Jadis, Naguère*, 2 tomes, Association le livre de l'île, 2008.
- Collectif, *Morbihan. Encyclopédie Bonneton*, Bonneton, 2000.

- COSQUIN Emmanuel, *Contes. Édition établie par Nicole Belmont*, Philippe Picquier, 2003. Réédition des *Contes de Lorraine* publiés en 1886.
- DANET Albert, *Monographie historique d'Arradon*, Le Livre d'histoire, 2004, fac-similé de la première édition de 1955.
- DANIGO Joseph, *Églises et Chapelles du Pays de Vannes. Vannes-Ouest*, imprimerie régionale, 1988.
- DAVALAN chanoine, « Saint-Guen », in *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, p. 73, 1946-1947.
- DEBAUVÉ J.-L., « A propos du culte de Saint Symphorien en Bretagne », in *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, p. 99-103, 1955-1956.
- DELAMARRE Xavier, *Dictionnaire de la langue gauloise*, éditions errance, 2008.
- DUBUISSON-AUBENAY, *La Bretagne d'après l'Itinéraire de monsieur Dubuisson-Aubenay, suivi du Profil de la Bretagne de Jean-Baptiste Babin (1663)*, Presses Universitaires de Rennes / Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, 2006.
- ÉLÉGOËT Louis, *Saint-Méen. Vie et déclin d'une civilisation paroissiale dans le Bas-Léon*, éditions anthropos, 1981.
- ERNAULT Émile, *Dictionnaire Breton-Français du dialecte de Vannes. Supplément de Pierre Le Goff*, Brud Nevez, 1983, 1^{ère} édition en 1919.
- ERNAULT Émile, *Supplément inédit à son Dictionnaire vannetais édité par Gwenolé Le Menn*, 2 tomes, Skol, 2008.
- FALC'HUN François, TANGUY Bernard, *Les noms de lieux celtiques*, 3 séries, Éditions armoricaines, 1966, 1970, 1979 et 1^{ère} série, édition augmentée, Slatkine, 1982.
- FALC'HUN François, *Perspectives nouvelles sur l'histoire de la langue bretonne*, Union générale d'éditions, 1981.
- FAVEREAU Francis, *Geriadur ar brezhoneg a-vremañ. Dictionnaire du breton contemporain*, Skol Vreizh, 1992.
- FLEURIOT Léon, *Le Vieux-Breton. Éléments d'une grammaire*, Klincksieck, 1964.
- FLEURIOT Léon, *Dictionnaire des gloses en Vieux-Breton*, Klincksieck, 1964.
- FLEURIOT Léon, *Les origines de la Bretagne*, Payot, 1982, 1^{ère} édition en 1980.
- FLEURIOT Léon, « La place du dialecte de Vannes dans l'histoire du breton », 1983, p. 5-9, in *Chants traditionnels vannetais, collecte de Jean-Louis Larboulette (1902-1905)*, LARBOULETTE, 2005.
- FRÉLAUT Bertrand, *La merveilleuse Bretagne des peintres*, Georges NAEF, 2004.
- GALLIOU Patrick, *L'Armorique romaine*, les bibliophiles de Bretagne, 1983.
- GALLIOU Patrick, JONES Michaël, *The Bretons*, Blackwell, 1991.
- GALLIOU P., JONES M., *Les anciens Bretons. Des origines au XV^e siècle*, Armand Colin, 1993.
- de GALZAIN Michel, *Le golfe du Morbihan*, Jos Le Doaré, 1957.

- GARDY Philippe, « Montpellier-Clapas ou les plaisirs partagés de l'oraliture », in *Revue des langues romanes*, n° 1, p. 73-91, 1985.
- GILLES Daniel, *Golfe du Morbihan. Un joyau si fragile*, Palantines, 2010, 1^{ère} édition en 2007.
- GIRAUDON Daniel, *Querelles de clochers. Flemmadennoù ha taolioù teod*, Skol Vreizh, 2006.
- GUILCHER Jean-Michel, *La tradition populaire de danse en Basse-Bretagne. Nouvelle édition, augmentée d'illustrations et d'un avant-propos*, Coop Breizh / Chasse-marée/Armen, 1995.
- GUILLEVIC Augustin, LE GOFF Pierre, *Grammaire bretonne du dialecte de Vannes*, Emgleo Breiz, 1999, réédition de la seconde édition, 1^{ère} édition en 1902.
- GUILLEVIC Augustin, CADIC Jean-Mathurin, *Chants et airs traditionnels du pays vannetais, fin XIX^e siècle*, avec 2 CD, Dastum bro-Ereg / Archives départementales du Morbihan, 2007.
- GUILLEVIC, Eugène, *Terraqué, suivi de Exécutoire*, Folio, 1968.
- GUILLEVIC Eugène, *Du domaine, Euclidiennes*, Folio, 1985.
- GUILLOT Jean, *L'étrange histoire de l'affaire de Pont-Sal*, Keltia Graphic, 2009.
- HEMON Roparz, *Christmas Hymns in the Vannes dialect of Breton*, Dublin Institute for Advanced Studies, 1956.
- HÉLIAS Pierre Jakez, *Le cheval d'orgueil. Mémoires d'un Breton du pays bigouden*, Plon, 1975.
- HÉNEU Jean Marie, *Bourapted en tiegezh*, Molladenneu Dihunamb, 1932.
- HERRIEU Mériadeg, *Dictionnaire vannetais. Breton-Français, Français-Breton*, Emgleo Breiz, 2011.
- HUON Ronan, *Evidon ma unan*, Al Liamm, 1955.
- KERHERVÉ Jean, directeur, collectif, *La Bretagne des origines. Actes de la Journée d'étude tenue à Redon le 18 novembre 1995*, Institut culturel de Bretagne, 1997.
- LACROIX Jacques, *Les noms d'origine gauloise*, 3 tomes, éditions errance, 2003, 2005, 2007.
- LAMBERT Pierre-Yves, *La langue gauloise*, éditions errance, 2003.
- LARBOULETTE Jean-Louis, *Chants traditionnels vannetais, collecte de Jean-Louis Larboulette (1902-1905)*, avec 2 CD, Dastum bro ereg, 2005.
- LAURENT Donatien, *Aux sources du Barzaz Breiz. La mémoire d'un peuple*, Ar Men, 1989.
- LE BERRE Yves, *La littérature de langue bretonne. Livres et Brochures entre 1790 et 1918*, 3 volumes, Emgleo Breiz, 1994.
- LE COADIC Ronan, *L'identité bretonne*, Terre de Brume / Presses Universitaires de Rennes, 1998.
- LECORNEC Joël, « Le golfe du Morbihan. Occupations humaines du néolithique à l'époque romaine », in *Systèmes fluviaux, estuaires et implantations humaines de la Préhistoire aux grandes invasions*, collectif dirigé par Jean L'Helgouach et Jacques Briand, C.T.H.S., 2001.
- LE DORZE Jean, *Sainte-Anne d'Auray*, éditions Jean-Paul Gisserot, 1993.
- LE DÛ Jean, *Nouvel atlas Linguistique de la Basse-Bretagne*, 2 volumes, 600 cartes, CRBC, 2001.

- LE DÛ Jean, *Du café vous auez ? Quand les Bretons parlent le français. Nouvelle édition revue et augmentée*, Emgleo Breiz, 2011. Réédition de *Du café vous auez ?*, Éditions Armeline, 2002.
- LE GOFF Pierre, *Œuvres de Pierre Le Goff (1860-1941) présentées par Jorj Belz*, Institut culturel de Bretagne /Skol-Uhel ar Vro, 1986.
- LE GOFF T.J.A., *Vannes et sa région. Ville et campagne dans la France du XVIII^e siècle*, Yves Salmon Editeur, 1989.
- LE GOUVELLO Hippolyte, *Armelle Nicolas dite la Bonne Armelle*, Pierre Téqui, 1913.
- LEGUAY Jean-Pierre, directeur, collectif, *Histoire de Vannes et de sa région*, Privat, 1988.
- LE JOUBIOUX Jean-Marie, *Doùe ha mem bro*, Galles, 1844.
- LE JOUBIOUX Jean-Marie, « L'homme d'Ilis-Margo », in *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, p. 47-49, 1859.
- LE MENÉ Joseph-Marie, *Histoire du diocèse de Vannes*, 2 tomes, Lafolye, 1888, 1889.
- LE MENN Gwennolé, *Histoire du théâtre populaire breton. XV^e-XIX^e*, Skol, 1983.
- LE PIPEC Erwan, *Étude pluridimensionnelle d'un parler : description, émergence et aspects sociolinguistiques du breton de Malguénac*, thèse, Université Rennes 2, 2008.
- LE ROHELLEC Pierre-Jean, *Histoire d'Arradon*, imprimerie régionale de Bannalec, 1988.
- LE ROHELLEC Pierre-Jean, *Arradon. Trésors d'histoires. De la préhistoire à la seconde guerre mondiale*, imprimerie Cloître, 2008.
- LE ROUX Pierre, *Atlas Linguistique de la Basse-Bretagne*, 6 fascicules, 600 cartes, réédition Éditions armoricaines, 1977, 1^{ère} édition en 1924, 1927, 1937, 1943, 1953, 1963.
- LE ROUZIC Zacharie, *Carnac. Légendes Traditions Coutumes et Contes du pays*, Imprimerie bretonne, 1961, 1^{ère} édition en 1909.
- LE TRESTE Joseph, *Souvenirs d'un missionnaire breton dans le Nord-Ouest canadien. Texte établi et commenté par Juliette Champagne*, Éditions du Septentrion, 1997.
- de LIMUR Michel-Louis-François-Marie, *Catalogue raisonné des minéraux du Morbihan*, Galles, 1883.
- LOICQ Jean, « Sur les peuples de nom 'Vénète' ou assimilé dans l'occident européen », *Études celtiques XXXV*, p. 133-165, CNRS, 2003.
- LOSSEC Hervé, *Les bretonnismes. Le français tel qu'on le parle en Bretagne*, Skol Vreizh, 2010.
- LOSSEC Hervé, *Les bretonnismes de retour. Le français tel qu'on le parle en Bretagne*, Skol Vreizh, 2011.
- LOTH Joseph, *L'émigration bretonne du 5^e au 7^e siècle de notre ère*, Slatkine, 1986, 1^{ère} édition en 1883.
- LOTH Joseph, « Remarques sur le bas-vannetais », in *La Revue Celtique*, p. 171-199, 1886.
- LOTH Joseph, « Le dialecte de l'Île-aux-Moines », in *La Revue Celtique*, p. 298-299, 1893.
- LOTH Joseph, « Le rôle du pays de Vannes dans la formation de la nation bretonne », in *Centenaire de la Société Polymathique du Morbihan*, Lafolye, p. 246-248, 1927.

- LUCO abbé, « Histoire du personnel ecclésiastique du diocèse de Vannes et de ses paroisses », in *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, de 1874 à 1883, (1875 concernant Arradon).
- LUZEL François-Marie, « Ann daou dort », in *Breurie Breiz Izel*, p. 56-58, 1869.
- LUZEL François-Marie, *Sonioù. Réimpression de l'édition 1868-1890 présentée par Donatien Laurent*, 2 tomes, Maisonneuve & Larose, 1971.
- LUZEL François-Marie, *Gwerzioù. Réimpression de l'édition 1868-1890 présentée par Donatien Laurent*, 2 tomes, Maisonneuve & Larose, 1971.
- LUZEL François-Marie, *Contes populaires de la Basse-Bretagne. Texte établi et présenté par Françoise Morvan*, 3 tomes, Presses Universitaires de Rennes / Terre de Brume, 1996, 1^{ère} édition en 1887.
- MARION Jean, *Magasin spirituel er beurerion, en artisanet, er serviterion, hac en dud diar er mæzeu*, Galles, 1790.
- MASSIGNON Geneviève, « Contes populaires de Vendée et d'Angoumois », in *Revue des Arts et Traditions populaires*, tome 1, 1953.
- MAURICET J.-J., « L'Isle-aux-Moines, Ses Mœurs et Ses Habitants », in *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, p. 83-89, 1877.
- MILLOT Nicolas, *L'île d'Arz*, Hengoun, 2006.
- MORIN Edgar, *Commune en France. La métamorphose de Plodémet*, Fayard, 1967.
- MORVANNOU Fañch, *Le breton sans peine*, Assimil, 1975.
- MORVANNOU Fañch, *Aspects de la littérature bretonne vannetaise dans la première moitié du XIX^e siècle*, thèse, Université Rennes 2, 1980.
- OGÉE, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, 2 tomes, Éditions régionales de l'ouest, 1993, réédition de la « nouvelle édition revue et augmentée » de 1845.
- OLIER Youenn, *Imbour'h*, n° 112, 1979.
- OLIER Youenn, *Distro e Breizh, (Gwened, kentañ lodenn) Deizlevr 1953*, Imbour'h, 1996.
- ORAIN Alphonse, *Contes du Pays Gallo*, Honoré Champion, 1904.
- PANIER R., « Les limites actuelles de la langue bretonne. Leur évolution depuis 1886 », in *Le français moderne*, n° 2, p. 97-115, avril 1942.
- PELRAS Christian, *Goulien, commune bretonne du Cap Sizun. Entre XIX^e siècle et III^e millénaire*, Presses Universitaires de Rennes, 2001.
- PICHAVANT René, *Le douarneniste comme on le cause*, Breiz, 1978.
- RANNOU Pascal, *Guillevic. Du Menhir au Poème*, Skol Vreizh, n° 21, juin 1991.
- RICHARD Jean, *Au pays des Sinagots. Souvenirs d'un marin de la presqu'île*, La Découvrance, 1998.
- RIVIÈRE Hervé, « Du hêtre pour mai », in *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, tome 121, p. 149-158, 1995.
- ROLLANDO Camille, *Séné d'hier et d'aujourd'hui*, imprimerie IOV, 1996.

- ROLLANDO Yannick, *La préhistoire du Morbihan*, Société Polymathique, 1971, 3^e édition.
- ROZENZWEIG, *Dictionnaire topographique du département du Morbihan comprenant les noms de lieu anciens et modernes*, imprimerie impériale, 1870.
- SÉBILLOT Paul, « La langue bretonne. Limites et statistique », in *Revue d'ethnographie*, tome V, n^o 2, janvier-février, 1886.
- SÉBILLOT Paul, *Littérature orale de la Haute-Bretagne*, Maisonneuve, 1967.
- SÉBILLOT Paul-Yves, *Le folklore de la Bretagne*, Payot, 1950.
- SOUVESTRE Émile, *Le foyer breton. Contes et récits populaires. Nouvelle édition revue et corrigée*, 2 tomes, Calmann Lévy, 1887.
- TANGUY Bernard, *Recherches autour de la limite des noms gallo-romains en -ac en Haute-Bretagne*, thèse, Brest, 1973.
- TANGUY Bernard, « Les paroisses primitives en plou- et leurs saints éponymes », in *Annales de Bretagne*, p. 121-155, 1981.
- TIMM Lenora A., « The shifting Linguistic Frontier in Brittany », in *Essays in honor of Charles F. Hockett*, University of California at Davis, p. 443-457, 1976.
- THOMAS Mannaig, *Pierre-Jakez Hélias et Le Cheval d'orgueil : le regard d'un enfant, l'œil d'un peintre*, Emgleo Breiz, 2010.
- TONNERRE Noël-Yves, « La population de la Bretagne méridionale au IX^e siècle », in *La Bretagne des origines*, collectif direction Kerhervé, Institut Culturel de Bretagne, p. 12-26, 1997.
- TRANOIS Corentin, « Histoire de Coulomer et de Guilchand », in *Revue de Bretagne*, tome 2, p. 109-115, 1834.
- TRISTE Alain, TAQUET Dominique, « Fouilles archéologiques récentes de la villa gallo-romaine de Kerran à Arradon », in *Bulletin et mémoires de la Société Polymathique du Morbihan*, tome CVIII, p. 25-40, 2002.
- VALLERIE Erwan, *Communes bretonnes et paroisses d'Armorique*, les bibliophiles de Bretagne, 1986.
- VALLERIE Erwan, *Traité de toponymie historique de la Bretagne. Diazezoù studi istorel an anvioù-parrez*, 3 tomes, An Here, 1995.
- WMFFRE Iwan, *Breton orthographies and dialects. The twentieth-century orthography war in Brittany*, 2 tomes, Peter Lang, 2007.

AUTRES SOURCES

Enregistrements sonores (effectués par mes soins à Arradon et Séné en 1983 et 1984)

M-A : Marie-Anne - Une bande magnétique.

JB : Jeanne - Une bande magnétique. Un fragment sur cassette audio (JB K).

PM : Pierre - Une bande magnétique.

LR : Louise - Dix bandes magnétiques enregistrées recto-verso et 5 cassettes audio dont la première, enregistrée en 1975 ou 1976, ne comporte que 3 contes.

Les cotes sont indiquées comme suit : LR 1-1 pour bande 1, face 1, LR K-2 pour cassette 2.

Les enregistrements ont été numérisés par mes soins à partir de copies sur cassettes. Les chiffres entre parenthèses sont des repères en heure, minutes et secondes.

DVD

Breizhoneg, un siècle de breton. Une série documentaire de Pierrick Guinard, France 3 Ouest, 13 Production, Cinémathèque de Bretagne, 5 DVD, 2001.

CD

Arvest, *Distaol bras*, 2003.

Dir ha Tan, *Chants traditionnels du Pays Vannetais*, 1996 et 1998.

Kanerion Pleuigner, *Voix de Bretagne. Kanerion Pleuigner. Chœur d'hommes de Pluvigner*, 2005.

Korriganed, *Ru ha Du*, 1995.

LE MEUT Jean, *Voix de Bretagne. Chants du pays vannetais. Jean Le Ment*, Coop Breizh, 2006.

LIAMM, *Liamm*, 2005.

TABLE DES MATIERES

Sommaire	3
INTRODUCTION	4
Le breton.	5
Arradon.	10
Une commune du Haut-Vannetais maritime.	11
Genèse du travail et parcours personnel.	16
Quatre témoins principaux.	19
Les autres sources.	25
Méthodologie. Analyse ethno-sociolinguistique et transcription des sources orales.	26
Un plan à dominante chronologique.	30
1. « DU DOMAINE ».	31
1.1 Kentañ razh (Au tout début).	32
1.1.1 Le pays. <i>Ar vro</i> . Transgressions marines et variations linguistiques.	32
1.1.2 Les gens. <i>An dud</i> . De la Préhistoire à la <i>Pax romana</i> .	40
1.1.3 Migrations bretonnes et christianisation. Les <i>Plou-</i> de la région vannetaise.	53
1.2 La population arradonnaise jusqu'à la Révolution française.	67
1.2.1 L'organisation religieuse locale au fil des siècles.	67
1.2.2 Les "montres" de la noblesse arradonnaise.	79
1.2.3 Les traces du commun des mortels.	86
1.3 La période révolutionnaire : une époque charnière.	100
1.3.1 Jean Marion. Un portrait de la campagne vannetaise à la fin de l'Ancien Régime. Quelles Lumières dans la campagne vannetaise au XVIII ^e siècle ?	100 113
1.3.2 La tourmente révolutionnaire.	120
1.3.3 La difficile naissance de l'état civil.	127
1.4 L'inventaire officiel de la commune au XIX^e siècle.	133
1.4.1 Le paysage arradonnais dans les cadastres napoléoniens.	133
1.4.2 La population arradonnaise dans les recensements de 1836 et 1872. Le recensement de 1872. Niveau d'alphabétisation à Arradon.	139 147
1.4.3 Arradon à la fin du XIX ^e siècle.	164
Synthèse 1. Un domaine congéable.	176
2. GENESE ET ENFANCE.	178
2.1 1891 - 1914. Récits d'enfance dans la région vannetaise.	180
2.1.1 Portrait d'une famille arradonnaise. <i>Kerentaj ha tiegezh</i> .	180
2.1.2 Quatre récits d'enfance: à Arradon, Séné, Plescop et l'Île-aux-Moines. Louise, fille de fermiers à Arradon. Pierre, fils de pêcheurs à Séné. Marie-Anne, fille d'un journalier et d'une couturière à Plescop et Ploeren. Jeanne, fille de fermiers à l'Île-aux-Moines.	194 194 205 212 219

2.1.3	Relations sociales à Arradon et liens avec l'extérieur.	225
2.2	Arradon au début du XX^e siècle.	250
2.2.1	Le recensement de la population en 1911.	250
2.2.2	Le bulletin paroissial. <i>Parréž Arradon hag er parrezjeu tro ha tro.</i>	260
2.2.3	Problèmes concrets et questions politiques dans le bulletin paroissial.	269
2.2.4	Breton et français à la paroisse. Un congrès à Arradon en 1910.	285
2.3	1914-1918. Un coup de tabac.	301
2.3.1	La guerre dans les témoiganges oraux.	301
	Marie-Anne à Béléan. Une tragédie.	301
	Pierre à Séné. Pardons et croyances à la chapelle de Béléan.	302
	Jeanne à l'Île-aux-Moines : plus de quatre ans sans le père de famille.	305
	Louise à Arradon. Deux frères sur le front.	309
2.3.2	Le bulletin paroissial et la guerre (août 1914-septembre 1916).	312
	Synthèse 2. Une société bretonnante à l'aube du XX^e siècle.	333
3	MATURITE ET DECLIN.	334
3.1	1919-1939. Un entre-deux.	335
3.1.1	Activités économiques et métiers.	335
	Marie-Anne : <i>bugulez</i> (bergère) à Ploeren puis apprentie couturière à Arradon.	335
	Pierre : marin pêcheur à bord d'un sinagot.	340
	Le littoral arradonnais et les îles.	349
	Louise : le travail des fermiers.	354
	Les autres métiers.	363
	Françoise, servante à Nantes.	369
3.1.2	Les mariages. <i>Ar festoù.</i>	376
	Pourparlers de mariages : <i>ar gomzerion.</i>	376
	Invitations, préparatifs et déroulement des noces.	386
	<i>Hiniw enta, plac'hig yaouank.</i> La chanson pour faire pleurer la mariée.	394
3.2	Breton et transmission culturelle.	398
3.2.1	Les fêtes. <i>Ar gouelioù.</i>	398
	Les fêtes calendaires.	398
	<i>Gouel ar re varw.</i> Les chants de quête à la Toussaint.	406
	<i>An Tri Roue. Ar Basion.</i> Représentations d'anciens mystères en breton.	409
	Les autres fêtes. Pardons et assemblées. <i>Fest an hoc'h.</i>	413
3.2.2	Littérature orale. <i>Sorbiennoù, kanennoù, sonennoù hag all.</i>	419
	Contes de tradition orale. <i>Sorbiennoù.</i>	419
	Légendes et créatures fantastiques.	426
	Chansons. <i>Kanennoù ha sonennoù.</i>	434
	Comptines et formes rimées.	447
3.2.3	Le bulletin paroissial (1923-1933). Communiant "français" et "bretons".	458
3.3	Bouleversements et évolutions.	474
3.3.1	1939-1945. Une nouvelle tempête.	474
3.3.2	1945-1965. Retour au calme et modernisation.	484
3.3.3	1965-2000. Raz de marée démographique et nouveau visage d'Arradon.	510

3.3.4 Arradon au début du XXI ^e siècle.	525
Synthèse 3. Un siècle de révolution culturelle et linguistique.	532
REGARDS ET PERSPECTIVES.	533
Les bretonnants de la dernière génération de tradition orale.	533
Du breton au français. Analyse d'une substitution.	535
Regards sur les causes d'un déclin.	540
<i>Troc'h ha liammoù</i> , le breton aujourd'hui et demain.	547
Quelle place pour quelles langues à l'heure de la mondialisation ?	551
Table des illustrations	557
Annexes (et table des annexes)	558
Bibliographie	574
Autres sources	581
Table des matières	582

* *
*